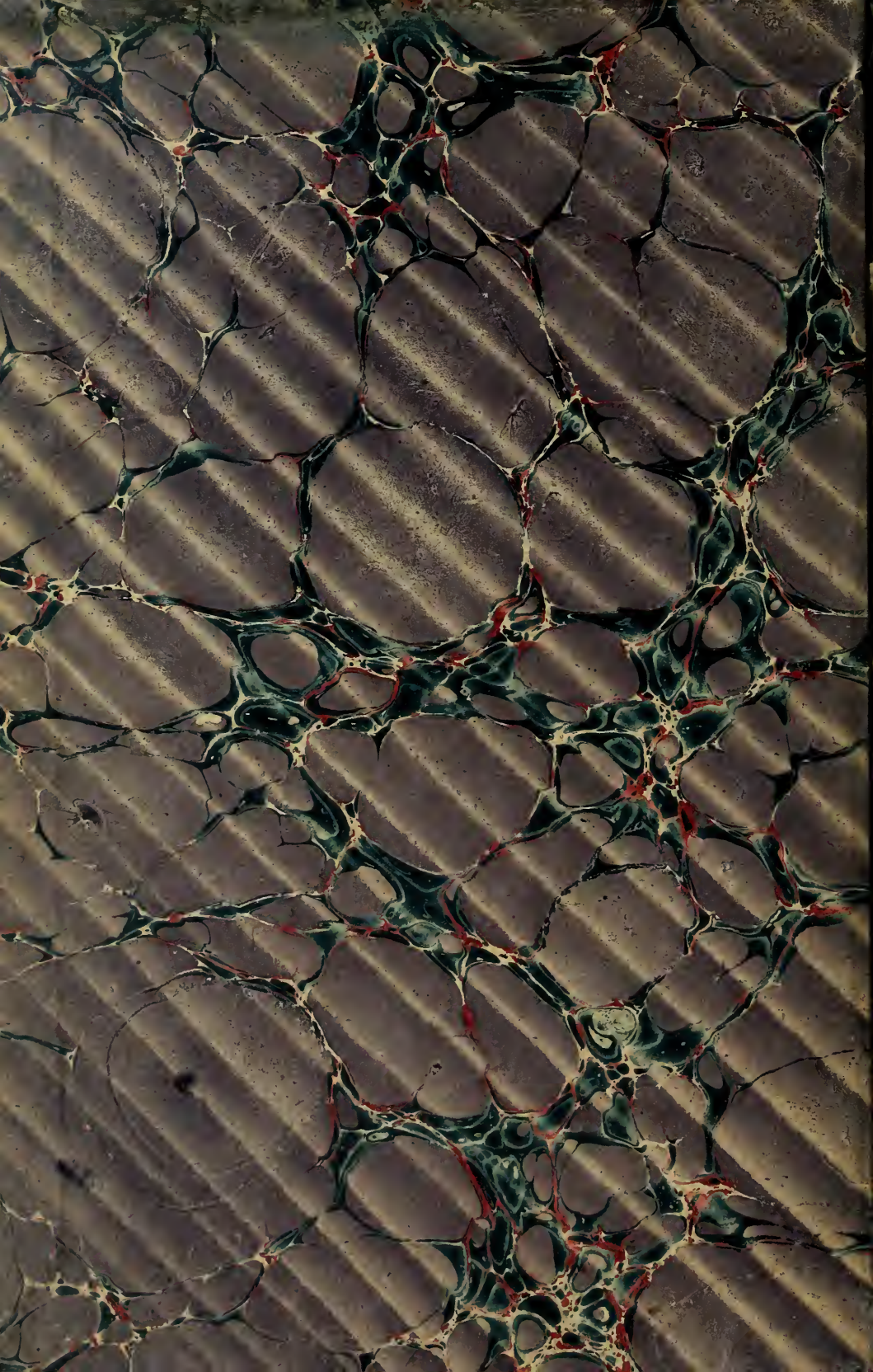

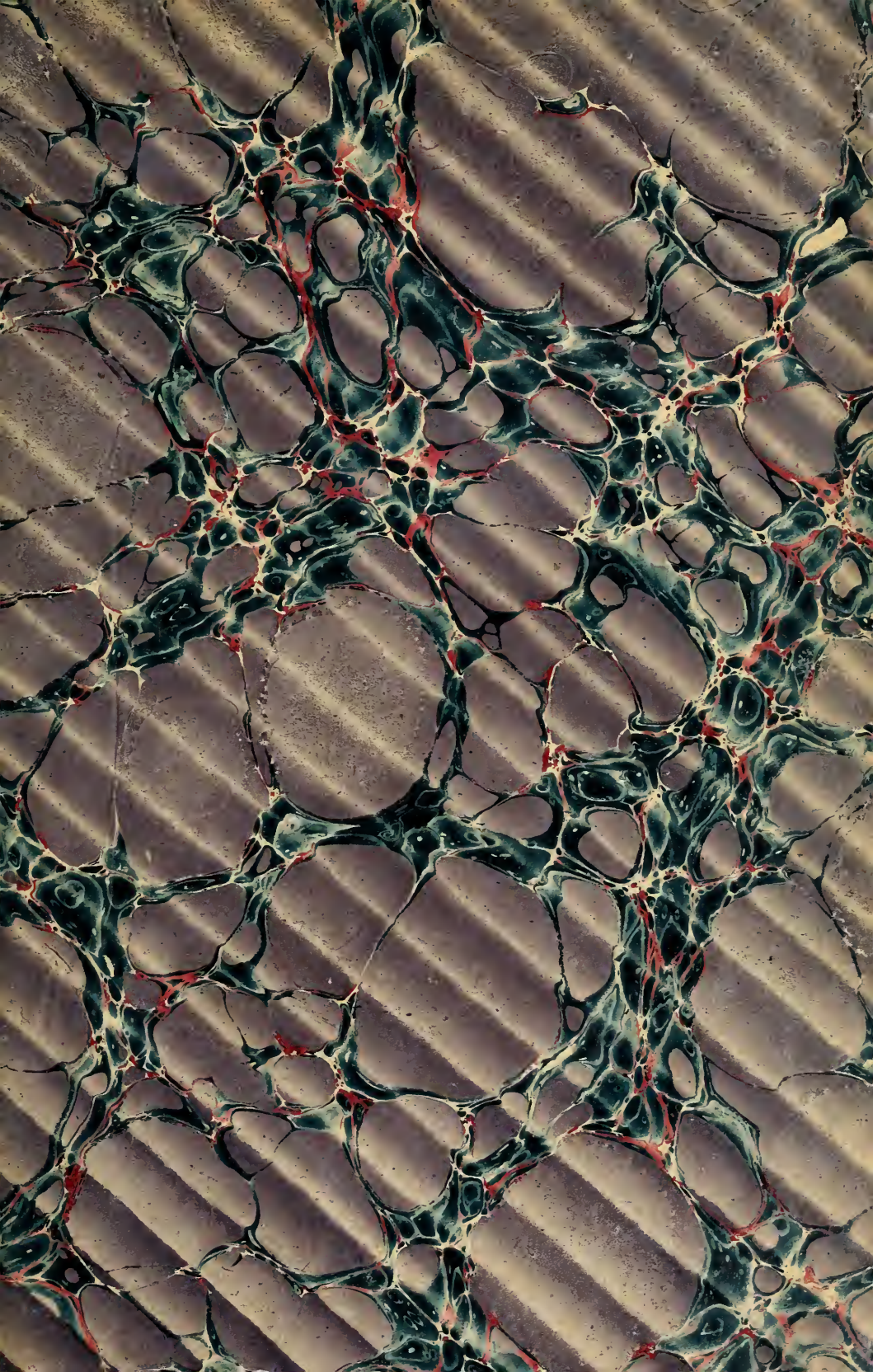

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME TRENTE-TROISIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1879

AP
20
R5
per 3
t. 33

173 1
6.

LE FILS MAUGARS

DEUXIÈME PARTIE (1).

V.

Les bureaux de la banque venaient de s'ouvrir à peine, et M. Maugars travaillait depuis deux heures déjà dans son cabinet. Cette pièce étroite, plus longue que large, haute de plafond, prenait jour sur le jardin. On y accédait du vestibule par une double porte matelassée; une autre, plus petite, pratiquée dans la boiserie du fond, communiquait avec les bureaux par un couloir et un escalier de service. — Aucun luxe d'ameublement. — Un massif bureau à la Tronchin occupait l'un des angles voisins de la fenêtre, garnie de rideaux de serge verte déteinte; à l'angle opposé, une sorte de coffre-fort en châtaignier brut était solidement fixé au mur par des ferrures rouillées. Un fauteuil à siège mobile et quatre chaises de crin complétaient le mobilier. Les parois étaient tapissées d'un papier gris commun, décollé par places et laissant voir le plâtre sali de la muraille; au-dessus de la cheminée de pierre, peinte en marbre, une pendule à colonnes battait les secondes et un semainier indiquait le quantième du mois.

Les commis étaient appelés rarement dans ce sanctuaire; quand ils y pénétraient, c'était toujours avec un battement de cœur et un frisson le long de l'échine, car M. Maugars ne les y mandait d'ordinaire que pour leur infliger une semonce de sa voix dure et brève. Lorsque le banquier avait un ordre à donner, il descendait

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

lui-même dans ses bureaux. Les cliens qui avaient à traiter d'affaires importantes avec M. Maugars étaient seuls admis à gravir les marches du petit escalier, et encore devaient-ils préalablement donner au garçon de caisse une sorte de mot de passe, sans lequel la porte leur était impitoyablement refusée.

Plus d'un était monté par cet escalier, la tête haute et avec des airs dégagés, qui en était redescendu l'oreille basse, avec la poitrine serrée par un double sentiment de rage et de désespérance. Les chaises de crin, le papier gris déchiré, la pendule au timbre fêlé avaient été témoins de lamentables scènes et avaient entendu des paroles terriblement émouvantes, arrachées par la colère ou la prière, proférées par de rudes bouches de paysans ou par des lèvres pâlies de gentilshommes campagnards aux abois, murmurées les larmes aux yeux ou la rougeur au front. Il semblait que les angoisses, les humiliations, les désespoirs, accumulés pendant des années dans cette pièce étroite, s'y étaient condensés le long des murs, avaient imprégné l'atmosphère et donné à l'ameublement cette physionomie sinistre qui contrastait si cruellement avec le spectacle, entrevu à travers les vitres poudreuses; — avec le jardin, où les rosiers grimpans s'épanouissaient, où les oiseaux gazouillaient dans les lilas et les faux ébéniers.

La pendule au timbre cassé achevait de sonner huit heures, quand on frappa à la porte du vestibule.

— Puis-je entrer? demanda Étienne Maugars.

Et comme la réponse se faisait attendre, le jeune homme, sans plus de cérémonie, pénétra dans le cabinet au moment où un visiteur s'effaçait et disparaissait par la petite porte des bureaux. Étienne eut le temps de reconnaître l'allure oblique et la tête pointue de Jean Berloquin. Cet homme avait en effet une façon d'entrer et de sortir qui n'appartenait qu'à lui. Il coulait son mince et souple corps de belette par les portes à peine entre-bâillées, montrant d'abord une figure inquiète et cauteleuse, puis un bras, puis le buste qui émergeait, entraînant après lui de longues jambes hésitantes.

Quand le client eut complètement disparu :

— Bonjour! c'est toi? fit le banquier avec un froncement de sourcils qui trahissait un commencement d'impatience, que me veux-tu?

Le jeune homme était pâle, mais il avait dans le regard quelque chose de net et de ferme qui annonçait une résolution bien arrêtée. — Bonjour, père, répondit-il, je voudrais causer avec toi; peux-tu m'accorder quelques minutes?

Le banquier consulta sa montre. — Je puis te donner une demi-heure, reprit-il, pas une seconde de plus, car j'ai un rendez-vous d'affaires à huit heures et demie... Va, je t'écoute.

En se réveillant, encore tout remué par les émotions de la veille, Étienne s'était juré d'être brave et de demander carrément une explication à son père; mais une fois sous le regard dur et impassible de M. Maugars, il s'aperçut que la chose était plus facile à concevoir qu'à exécuter. Le banquier avait si bien inculqué à tout son entourage le respect du principe d'autorité qu'Étienne envisagea tout à coup avec une secrète terreur le moment où il lui faudrait poser des questions qui constitueraient à elles seules un acte de rébellion contre le pouvoir paternel. L'idée d'offenser ce maître auquel il avait obéi sans discussion depuis son enfance lui donnait la fièvre; son gosier desséché semblait lui refuser le service. D'ailleurs il aimait son père, qui, malgré ses sévérités, avait été toujours juste et bon avec lui. Il ne songeait pas sans un chagrin profond qu'il allait être obligé de le soumettre à un interrogatoire pénible, qu'il se verrait forcé de le juger, et qui sait? de le condamner peut-être... Pendant ce temps, le tic-tac de la pendule résonnait dans le silence, et Étienne se disait que le temps pressait, que les secondes s'enfuyaient, que cette explication devait avoir lieu en ce moment ou jamais.

— Eh bien, je t'attends! s'écria M. Maugars, qui s'était mis à aligner des chiffres sur une feuille de papier, à quoi rêves-tu? Est-ce pour rester là comme un pieu que tu es venu me déranger ce matin?.. Tu as quelque chose à me demander?

— Oui, articula enfin Étienne, depuis hier j'ai pensé à ce métayer de la Fénicardière; je viens te prier de donner des ordres pour qu'on le laisse en paix dans sa borderie.

M. Maugars continuait à chiffrer d'un air indifférent. — Je croyais, répliqua-t-il sans lever la tête, t'avoir fait comprendre que ce paysan s'abuse... Je ne suis pas son créancier, et il ne dépend pas de moi d'arrêter les poursuites.

— Ce créancier ne serait-il pas l'homme qui sortait d'ici quand j'y suis entré?

— Quel homme?

— Jean Berloquin.

— Possible... Berloquin a plus d'un débiteur véreux, et je ne serais pas étonné que le père Jacquet fût du nombre.

— Eh bien, alors?.. fit le jeune homme en arrêtant son clair regard sur celui de son père.

— Alors, quoi?.. As-tu fini de me poser des rébus?

— Sur un mot de toi, Berloquin cessera les poursuites.

— Tu plaisantes!.. De quel droit irais-je me mêler de ses affaires?

— Du droit, répondit Étienne d'une voix ferme, que le mandant a de donner des ordres à son mandataire... Chacun sait que Berloquin est ton homme et qu'il n'agit que d'après tes inspirations.

— Quelle sottise! — M. Maugars imprima une violente secousse à son fauteuil tournant et se trouva face à face avec son fils: — Ah çà, continua-t-il sèchement, de quoi te mêles-tu? qui diantre te pousse à fourrer ton nez dans des choses où tu n'entends rien?

— Si je m'occupe de cette affaire, c'est que je crois que ton nom et le mien n'ont rien à gagner à se trouver accolés à celui d'un Berloquin.

Le banquier commençait à être sourdement irrité; cela se voyait à la balafre qui coupait ses lèvres et qui devenait blanche dans les momens de colère. L'homme du peuple reparaissait alors tout entier, et les façons réservées, prises par M. Maugars dans le commerce de la haute bourgeoisie de Saint-Clémentin, faisaient place à la grossièreté native de l'ancien maçon. — *Nom de jou!* s'écria-t-il dans son patois poitevin, as-tu fini de me *dragonner* avec tes questions et tes scrupules bêtes? Est-ce que je m'occupe de ta peinture, moi?.. Chacun son métier. Laisse-moi prendre soin de mon nom et tripoter mes affaires à ma fantaisie... Je t'amasse de l'argent, que cela te suffise!

— L'argent n'est pas tout, objecta Étienne.

— Tu trouves? riposta ironiquement le banquier, et moi je te dis que c'est le grand ressort... On n'est fort que quand on est riche, et on n'est riche que lorsqu'on sait tirer parti des hommes et des choses... Il y a des gosiers qui ont soif et il y a des sources qui courent sous terre; l'homme habile est celui qui découvre l'eau et qui la met à portée des gens altérés. Voilà tout le secret de la banque, et c'est une bêtise de geindre parce que ceux qui ont trouvé la source se sont sali les mains en creusant la terre... Comprends-tu?

— Je comprends que la richesse est une force, mais est-ce une raison pour que nous la fassions passer avant toute considération d'honorabilité et d'humanité?

— Des mots! dit M. Maugars en haussant les épaules, la vraie honorabilité consiste à faire résolument son métier. Ce sont les petits esprits qui s'imaginent qu'on se déshonore en traitant les affaires en homme d'affaires; mais le monde ne les écoute pas... Le monde ôte son chapeau devant ceux qui savent gagner de l'argent, et il a raison.

— Oui, répondit Étienne en hochant tristement la tête, on ôte son chapeau devant eux, mais par derrière on en dit pis que pendre. Ce n'est pas du respect cela, c'est de la crainte.

— Eh bien, après? s'exclama M. Maugars en se levant et en enfonçant ses mains dans ses poches, si les peureux sont en majorité, c'est aux forts à escompter leurs faiblesses... Mon pauvre garçon, tu es encore naïf avec tout ton esprit!.. Tu ne connais pas le monde. Ces prétendus honnêtes gens qui te débitent un tas de

phrases hypocrites sont tout simplement des renards qui trouvent les raisins trop verts... Au fond, ils portent envie à tes écus, et si tu n'avais plus le sou ils seraient les premiers à te tourner le dos... Je connais cela, moi qui ai mangé de la vache enragée avant d'être à l'aise et qui ai vécu avec les pauvres... Ils ont les mêmes vices que les riches, avec la lâcheté et la jalousie en plus... Voilà tout!

Étienne écoutait son père avec stupeur et ne se sentait même plus la force de répondre. Pendant ce temps, dans le sombre cabinet maussade, la pendule continuait son tic-tac régulier, et il semblait au jeune homme qu'à chaque battement des secondes une de ses illusions s'en allait; chaque mouvement du balancier lui enlevait une parcelle de son respect pour l'autorité paternelle et la remplaçait par une dose égale de répulsion et de méfiance.

— Ça t'étonne? poursuivit M. Maugars en se rasseyant et en fixant ses yeux durs sur la figure effarée de son fils, tu vérifieras l'exactitude de mes paroles quand tu mettras toi-même la main à la pâte... — Et comme Étienne avait un mouvement d'effroi : — Oh! rassure-toi, continua-t-il, ce ne sera pas demain; tu n'es pas mûr pour les affaires! Livre-toi à tes goûts; amuse-toi, c'est encore une manière d'apprendre la vie... Seulement, dit-il avec un rire presque cynique, tout le monde ne peut pas en user; c'est une éducation de luxe, et il faut, pour se la payer, avoir un père qui vous ait amassé des pistoles... Puisque tu as eu cette chance, profites-en... Prends du plaisir, mêle-toi aux jeunes gens de ton monde, aie un bon tailleur, aie même des maîtresses... Je ne suis pas un puritain, moi, ni un père grognon; je sais qu'il faut qu'un jeune homme jette ses gourmes... Va donc de l'avant et jouis de ta jeunesse, mon gars, c'est tout ce que je te demande pour le quart d'heure.

Étienne n'en croyait pas ses oreilles, et son ahurissement redoublait.

— Merci, répliqua-t-il tristement, ces plaisirs-là ne me tentent pas.

— Bigre! tu fais bien le dégoûté!.. Tu boudes contre ton ventre, parce que je refuse de t'aider à jouer au redresseur de torts? Tu es un sot, mon pauvre ami! J'aurais bien voulu, moi, que pareille aubaine m'arrivât à ton âge... J'avais bon appétit de plaisir et je trouvais les filles jolies, mais j'étais obligé de me serrer le ventre et de mettre une martingale à mes désirs; tandis que toi tu trouves en te levant ton pain tout cuit et doré à point. Tu serais une *bestiasse* si tu n'en usais pas pour te donner du bon temps! Ne fais donc pas la petite bouche et cours le monde. Je ne te demande qu'une chose, c'est de ne pas t'endetter et, quand ton gousset sera vide, d'avoir recours à moi directement... A ce propos, ajouta-t-il en

ouvrant un tiroir, je songe que tu dois être un peu désargenté...

Il rompit un rouleau d'or et aligna sur la table cinquante pièces de vingt francs qui jetèrent leur éclat fauve dans la pénombre du cabinet.

— Tiens, reprit-il, voici pour tes menus plaisirs... Et surtout plus de don-quichottisme! Ne te mêle plus de mes affaires et ne t'avise pas de fourrer ton doigt entre la vis et l'écrou.

Étienne, rouge et mal à l'aise, faisait déjà un geste négatif, quand cette dernière recommandation le frappa, et, une réflexion soudaine lui traversant le cerveau, arrêta le refus qui allait jaillir de ses lèvres.

La pendule sonna la demie, et le banquier consulta sa montre.

— Prends vite, s'écria-t-il, et laisse-moi, je suis pressé.

Le jeune homme ramassa les pièces d'or et les jeta dans sa poche. — Merci! murmura-t-il entre ses dents, — mais on sentait que son remercîment lui déchirait le gosier.

M. Maugars avait ouvert la double porte, et Étienne s'éloigna la tête basse. Dès qu'il fut dans le vestibule, il prit son chapeau et s'élança hors du logis. Il avait hâte d'être au grand air; ses tempes battaient, et il éprouvait à la poitrine un étouffement douloureux.

Ainsi tout était vrai, lamentablement et honteusement vrai! Thérèse Desroches n'avait rien exagéré, les Jacquet n'avaient pas menti, les méfiances des paysans du Breuil n'étaient pas injustes, M. Maugars faisait l'usure ou quelque chose d'approchant, de compte à demi avec Jean Berloquin, un homme taré! Contre cette accusation déshonorante, non-seulement le banquier ne s'était pas défendu, mais il se glorifiait de gagner de l'argent à un pareil métier, et il se moquait audacieusement des mépris de la foule. Étienne sentait un atroce déchirement intérieur en songeant qu'il portait un nom exécré par tous les malheureux qui avaient été les victimes de la maison Maugars; il rougissait de nouveau à la pensée que son père avait tenté de l'associer à de pareilles manœuvres, en le poussant vers une vie de plaisir et de dissipation, qui lui créerait des besoins d'argent et le mettrait à la merci de M. Maugars. — C'est encore une façon de prêter à usure! se disait-il amèrement; et tout d'un coup il restait immobile au milieu de la campagne. Il suffoquait de colère, de honte et de chagrin. — Et cet homme-là était son père! — Étienne l'avait aimé, et, malgré tout, il sentait encore en lui son amour filial pleurer et se débattre comme un agonisant qui ne veut pas mourir.

Ses pieds butèrent contre une touffe de genêts et en même temps dans sa poche tintèrent les pièces d'or du banquier.

— Ah! cet argent de malheur!.. Du moins celui-là retournerait à la source appauvrie d'où on l'avait fait jaillir goutte à goutte!..

Le jeune homme, debout comme une statue de pierre au milieu des champs moissonnés, regardait à ses pieds la vallée de la Charente, aux flancs de laquelle les borderies de la Fénicardière se détachaient grises parmi les noyers et les châtaigniers. Ce paysage, où couraient les ombres des nuées et qui lui avait paru si charmant la veille, l'inquiétait maintenant et le troublait. Il lui semblait que de toutes parts : — au long des *jarriges* couvertes de chardons et à la lisière des *breuils* giboyeux, au milieu des bruyères et du fond des masures enfouies sous les arbres, des voix de paysans allaient s'élever tout à coup pour crier contre l'homme qui leur avait pris sou à sou leur épargne, arraché lopin par lopin leur héritage... Comment oserait-il à présent passer le front haut à travers cette campagne qu'il aimait tant? Il croirait lire un reproche dans chaque regard, surprendre dans chaque bouche une malédiction prête à sortir. — Non, il ne voulait pas être plus longtemps le complice inconscient des spéculations à l'aide desquelles la maison Maugars attirait dans sa caisse l'argent du pays! Il ne voulait pas d'un luxe provenant d'un pareil trafic, et il disait adieu à tout plaisir en songeant avec quel or il faudrait le payer! — Avant de sortir des chaumes où il se trouvait, il avait déjà arrêté un plan de conduite pour l'avenir. Il continuerait sérieusement ses études de peinture, entrerait dans quelques mois à l'École des beaux-arts, et se mettrait ainsi en mesure de gagner son pain le plus tôt possible, afin de ne plus rien devoir qu'à lui-même. En attendant, il était décidé à se refuser tout superflu, et à ne demander à la bourse paternelle que le strict nécessaire.

— Si peu que je prenne de cette fortune, ce sera encore trop, et cet argent me pèsera lourd! murmurait-il en suivant l'allée de noyers qui conduisait à la Fénicardière.

Il gagna rapidement la métairie des Jacquet. Le logis paraissait désert, et les portes étaient fermées. Les poules gloussaient doucement au soleil en épluchant le fumier, et une petite fille, jambes nues, la jupe en haillons et la tignasse ébouriffée, poussait devant elle une bande d'oies qui cheminaient en se dandinant vers l'entrée de la cour.

Étienne heurta à la porte, et une voix faible lui cria d'entrer. Ébloui par le grand soleil, il ne distingua rien d'abord dans la pièce très sombre, éclairée à peine par une étroite fenêtre où pendaient des moules à fromage. Peu à peu il aperçut, au fond du lit en forme d'armoire, une femme couchée qui le regardait avec des yeux enfiévrés et craintifs. Il demanda à parler au père Jacquet.

— Ah! répondit la malade d'un ton plaintif, il n'est pas là, le

pauvre homme, il est allé à Saint-Clémentin à cause des misères qu'on lui fait. Ne veulent-ils pas pas maintenant vendre tous nos meubles, dimanche, à l'issue de la messe?.. Et où irons-nous, nous autres, pauvres?.. Moi, emmaladie comme je suis, je ne peux pourtant point coucher emmi la brande, à la belle étoile, comme une bête sauvage. Et penser que c'est un homme qui *bout dans l'or* qui nous fait toutes ces tablatures... Voyons, dites, monsieur, est-ce juste?

La voix de la mère Jacquet devenait de plus en plus gémissante. Elle prenait Étienne pour un des *gens de justice* et cherchait visiblement à l'apitoyer.

— Pour quelle somme le père Jacquet est-il saisi? demanda le jeune homme.

— Pour une misère, mon bon monsieur, trente pistoles que nous devons à ce *cheti* Berloquin; mais il y a les intérêts et les frais, *Dieu de lassus!* et ça fait gros, tout près de huit cents francs qu'on réclame à Jacquet. Et tout sera vendu s'il n'a pas payé avant dimanche... Huit cents francs! on aurait beau se saigner aux quatre veines, on ne les trouverait pas... Autant vaut laisser tout s'en aller *à bari-bara.*

— Tenez, fit Étienne, en posant brusquement sur une petite table l'or donné par son père, voici mille francs... Dites au père Jacquet de tout payer dès demain.

Les pièces tintèrent en tombant sur la table. La mère Jacquet, tout ahurie, s'était dressée sur son séant, regardant alternativement les jaunets et le jeune homme, et n'en croyant pas ses yeux.

— Des louis d'or! s'exclama-t-elle enfin, des louis d'or à poignée!.. Ah! bonnes gens, je n'en ai point tant vu depuis que je suis au monde!.. Et ce n'est point une menterie, mon bon monsieur? Tout ça est à notre homme pour de vrai?.. Vous ne voudriez point nous éprouver et vous moquer d'une pauvre femme malade!

— Rangez cela, répéta Étienne, c'est à vous.

— Et comment vous appelez-vous, mon bon mignon jeune monsieur, que je puisse au moins mettre votre nom dans mes prières du matin et du soir?..

— L'argent ne vient pas de moi, interrompit Étienne... Et, pris tout à coup d'un reste de pitié et de tendresse pour son père : — C'est M. Maugars qui vous envoie cela, mais à la condition que vous n'en parlerez à personne... Bonjour!

Il se sauva, tandis que la voix pleurarde de la vieille le poursuivait d'une longue litanie de mercis et de bénédictions.

— Enfin, pensait-il en s'éloignant, ceux-là seront toujours en moins dans la foule des gens qui nous maudissent!

VI.

Adossé à la roche qui montait à pic et qui étendait en guise de parasol des *bouillées* de tilleul poussées dans les fentes, Étienne faisait une étude à la fontaine des Ages. A ses pieds, une source voilée de lierre sortait du rocher et gagnait à petit bruit la Charente qui coulait non loin de là, à travers une futaie de saules et de bouillards. Les arbres élançaient d'un jet leurs fûts sveltes et minces; les cimes feuillues se rejoignaient à une grande hauteur au-dessus du sol spongieux, semé de fougères; elles se croisaient par-dessus l'eau somnolente où se reflétaient nettement des enchevêtremens de branches et des coins de ciel bleu. Toutes ces feuillées humides tamisaient mollement la lumière, et les dessous étaient colorés de tons d'une finesse exquise. La gamme des verts était là au complet; depuis le vert blond des crosses de fougères jusqu'au vert sombre des aulnes. Parfois l'envolée d'un oiseau écartait les ramures de la voûte; un rayon de soleil tombait par cette trouée, jetant des éclaboussures d'or dans le courant assoupi, sablant de paillettes les tiges mouillées et mettant soudain en lumière le panache rouge d'une salicaire ou les ombelles rosées d'une impératoire. A cent pas, dans l'herbe du talus, une paysanne vêtue de droguet bleu était agenouillée au-dessus de l'eau et lavait son linge d'une blancheur mate; plus loin, entre les files d'arbres, on apercevait les murs gris du moulin des Ages, dont le tic-tac alternait avec le bruit frais du battoir.

Une paix profonde semblait pleuvoir du haut des arbres avec la lumière veloutée. Étienne, tout à son étude, se laissait gagner par cette quiétude des choses, et y oubliait un moment les cruelles préoccupations de la semaine passée. L'effort énergique de la volonté l'avait ramené au travail, les souffrances morales s'étaient endormies, et le peintre restait seul aux prises avec la nature. L'art est le plus puissant des anesthésiques. Dans cette lutte ardue de l'artiste pour rendre, à l'aide de procédés matériels, les impressions les plus fugaces, les nuances les plus insaisissables, le cerveau est obligé de concentrer toutes ses forces, toute sa puissance nerveuse sur un seul point. Il y met son intuition, sa mémoire, sa sensibilité, sa passion; il s'y absorbe, et tout le reste n'existe plus.

Étienne, subissant cet enchantement de l'effort intellectuel, ne pensait plus qu'à rendre avec son pinceau les caresses de la lumière verdissante, qui enveloppait le sol, les herbes, les troncs d'arbres. Il n'avait plus qu'une préoccupation : exprimer la fluidité de cette eau à peine courante où les branches se reflétaient, traduire l'im-

pression de cette nature mouillée et touffue, assoupie et cependant active; faire entendre et voir aux indifférens qui s'arrêteraient devant ce bout de toile tout ce qu'il voyait et entendait, lui, à cette heure : — l'essaim des moucherons dansant à fleur d'eau, le frisson de gaze des libellules frôlant la pointe des roseaux, l'animation de cette lavandière occupée là-bas à battre son linge, la vie enfin avec son mouvement et ses surprises.

Derrière Étienne, un petit sentier de chèvres, dévalant de la crête du coteau boisé et contournant le mur de roches, avait été frayé par les bûcherons et les pastours qui descendaient à la source. L'artiste était tellement absorbé que le bruit des menus graviers, roulant dans la sente sous le choc de deux pieds lestes, n'arriva même pas jusqu'à ses oreilles. Il clignait les yeux et les fixait sur l'eau avec cette expression béatement attentive qui est particulière aux paysagistes, puis il les reportait sur la toile, ajoutait une touche légère et se remettait à contempler l'image des branches reflétées par le courant. Insensiblement cependant il s'aperçut qu'il observait les détails avec une attention moins soutenue. Sa furie d'exécution commençait à se ralentir et son coup de pinceau n'avait plus la même sûreté. Il était pris de cet indéfinissable malaise qu'on éprouve lorsqu'on travaille en se sentant regardé. N'y avait-il là qu'une fatigue physique ou ce phénomène nerveux était-il dû à une cause étrangère? Après avoir essayé de lutter pendant quelque temps contre cette influence mystérieuse, Étienne posa sa palette sur l'herbe, étira ses bras, puis, par un mouvement de curiosité inconsciente, il tourna la tête et fit un brusque sursaut. Thérèse Desroches était derrière lui.

Debout au détour du sentier, appuyée d'une main à l'angle du rocher et tenant de l'autre les brides de son chapeau de paille, elle regardait silencieusement l'étude du jeune Maugars. Dans l'encadrement formé par la roche et les retombées des tilleuls, sa svelte silhouette se détachait vivement sur le fond clair de la rivière et des prés. La course et le temps chaud avaient rosé son teint mat, ses yeux noirs luisaient dans le demi-jour, un léger souffle d'air jouait dans ses cheveux ébouriffés et dans les rubans bleus noués au corsage de sa robe de toile.

— Pardon, dit-elle en répondant au geste de surprise d'Étienne, je suis indiscrète... Je croyais ne trouver personne à la source, et j'étais venue y chercher du cresson...

Le jeune homme s'était levé; elle se rapprocha de la toile :

— Comme c'est joli ce que vous faites! continua-t-elle, tout y est : l'eau, le ciel, les arbres, et jusqu'à ce nénufar blanc qui s'ouvre au milieu de ses trois feuilles rondes.

Étienne la regardait, et l'admiration naïve qui éclatait dans les

yeux de la jeune fille l'ayant convaincu de la sincérité du compliment, il lui dit combien il était flatté de son appréciation.

— Oh! reprit-elle, je ne m'y connais pas, je suis une ignorante... Comme ça doit être difficile de peindre tant de choses sur un petit carré de toile et d'en faire une image vraie!

— Oui, assez, répondit le jeune homme en riant.

— Mais aussi, après, quand on a réussi, comme on doit être content!

— Ma foi, cela console de bien des ennuis! fit-il avec un soupir.

Il y eut un moment de silence. Étienne repensait aux tristes découvertes qu'il avait faites en huit jours, et la vue de Mlle Desroches les lui rappelait plus vivement encore; son visage s'était rembruni, et Thérèse, comme si elle eût deviné la pensée qui tourmentait le jeune homme, semblait à son tour confuse du rôle qu'elle avait joué. Elle détournait les yeux et arrachait distraitement les feuilles de scolopendre qui tapissaient la roche. Tout au fond de la verte coulée formée par les ramures entrelacées, la lavandière contemplait d'un air intrigué le groupe des deux jeunes gens, et l'on n'entendait plus le bruit de son battoir. — Étienne s'était rassis; pour ne pas gêner la jeune fille, il commençait à nettoyer sa palette et à ranger ses pinceaux. Au moment où il allait enlever l'étude, Thérèse l'arrêta d'un geste brusque :

— Laissez-la-moi regarder encore! dit-elle d'une voix très douce.

Il la replaça sur le chevalet, et Mlle Desroches se pencha pour mieux l'examiner :

— Vous n'avez rien oublié, poursuivit-elle, et la laveuse, là-bas, dans le fond, est tout à fait ressemblante... Est-ce plus malaisé de peindre les gens que les arbres?

— La difficulté est la même, répondit-il, un arbre a une physionomie qui n'est pas plus aisée à attraper que celle d'une paysanne.

— Ainsi vous pourriez faire le portrait d'une personne aussi fidèlement que celui d'un saule?

— Je crois que oui, répliqua-t-il en admirant les lignes fermes et franches du profil de Thérèse, — et, la regardant droit dans les yeux, il ajouta en plaisantant : — Voulez-vous que j'essaie de faire le vôtre, mademoiselle?

— Vrai, s'écria-t-elle avec un gai pétillement dans les yeux, vous consentiriez à peindre mon portrait?

— J'en serais enchanté, si la chose était possible.

— Elle est très possible, reprit-elle avec vivacité, et nous commencerons quand il vous plaira.

— Où et comment? demanda Étienne un peu interloqué.

— Ici, tous les jours où il fera beau temps.

Mais, objecta le jeune homme, vous laissera-t-on venir, et ne trouvera-t-on pas cela singulier?

— Oh! répondit-elle, je me promène souvent seule à travers champs; c'est une habitude que j'ai prise alors que j'étais une paysanne, et on me l'a laissée... Mon père est en route presque toute la journée, et depuis longtemps je n'ai plus de mère qui s'occupe de moi... Vous le voyez, termina-t-elle avec une nuance de mélancolie, je suis très libre de mes actions.

Le ton un peu triste avec lequel ces derniers mots avaient été prononcés frappa Étienne et lui remit en mémoire la scandaleuse aventure qui avait déterminé la fuite de Mme Desroches. La jeune fille avait, elle aussi, une tare dans sa famille et, comme lui, elle était condamnée à subir cruellement le contre-coup d'une faute commise par l'un de ses parens. Cette similitude dans leurs deux destinées toucha le jeune homme et l'attendrit. Il enveloppa Thérèse Desroches d'un regard sympathique :

— Eh bien, puisqu'il en est ainsi, mademoiselle, dit-il en refermant sa boîte et en repliant son chevalet, je suis à votre disposition; voulez-vous que nous commencions demain?

— Avec grand plaisir ! s'écria-t-elle.

Il avait fait un paquet de son attirail de peintre et il se préparait à le déposer chez le meunier des Ages.

— A demain donc, après-midi, vous me trouverez près de la source.

Il tendit la main à Thérèse, qui la lui serra cordialement, et il s'éloigna dans la direction du moulin.

Le lendemain dès une heure, par un clair soleil d'août, Étienne s'installait à la source des Ages avec une ardeur et un entrain qu'il n'avait pas retrouvés depuis le matin de son départ pour la noce du Breuil. La promesse faite à Mlle Desroches avait donné à sa vie un assaisonnement nouveau. C'était une bonne fortune que d'avoir pour modèle pendant des semaines entières une jeune fille intelligente et jolie, qui ne ressemblait en rien aux demoiselles guindées et insignifiantes de la bourgeoisie de Saint-Clémentin. Il attendait l'arrivée de Thérèse avec un vif sentiment de curiosité; elle ne se fit pas trop désirer; un pas rapide accompagné d'un frôlement de jupes annonça bientôt qu'elle descendait le petit sentier, et elle apparut au détour de la roche dans la même toilette que la veille.

A la vue du châssis déjà posé sur le chevalet, les yeux noirs de Thérèse brillèrent joyeusement et elle sourit :

— Suis-je en retard? demanda-t-elle.

— Non, répondit-il, nous avons trois grandes heures devant nous et nous pouvons déjà faire de bonne besogne.

Il la posa comme il l'avait vue le jour précédent, tête nue et de-

bout près de la roche, s'enlevant sur le fond clair de la rivière et de la prairie, puis il commença à la dessiner sur la toile neuve.

Elle obéissait docilement à ses indications, bien que l'immobilité la fatiguât vite et qu'elle eût une grande difficulté à garder longtemps la pose. Craignant de la lasser, il coupait la séance de longs repos pendant lesquels ils devisaient tous deux familièrement, assis au bord de la source sur laquelle des araignées d'eau exécutaient leurs capricieuses glissades. Quand cinq heures sonnèrent à l'église de Savigné et qu'il fallut se quitter, le dessin de la tête était à peine indiqué.

On s'ajourna au lendemain, et les séances se succédèrent ainsi à travers tout le mois d'août, qui fut exceptionnellement beau. Le portrait n'allait pas vite, Étienne était rarement content de lui et n'hésitait pas à gratter impitoyablement les morceaux dont il n'était pas satisfait. Pendant ce temps, une intimité plus étroite s'établissait entre ces jeunes gens, qui avaient tous deux une nature communicative. Leurs dispositions expansives étaient encore doublées par la vie en plein air et par cette familiarité forcée que créent les relations de peintre à modèle. Ils se contaient volontiers leurs souvenirs d'enfance, leurs impressions de couvent ou de collège, leurs observations sur le monde de la petite ville; un seul point était laissé de part et d'autre en dehors de la conversation : Étienne se taisait sur les faits et gestes de M. Maugars, et Thérèse ne parlait jamais de sa mère. C'étaient les deux choses qui leur tenaient le plus au cœur, mais, par un sentiment de pudeur réciproque, ils évitaient d'effleurer ces deux sujets délicats, comme on craint d'appuyer le doigt sur une plaie mal fermée.

Insensiblement et inconsciemment un grain de tendresse se mêla à leur amitié. Cela devait arriver forcément entre une jolie fille de seize ans et un garçon de vingt-deux. Au bout d'un mois, les rapports de Thérèse et d'Étienne étaient devenus plus tendres, sans que cependant le mot d'amour eût été prononcé. Rien du reste d'équivoque ni de troublant ne s'était passé qui pût les éclairer sur cette modification de leurs sentimens. Étienne était d'un caractère trop honnête et trop droit pour abuser de la confiance que lui témoignait la jeune fille, et Thérèse de son côté, nature saine, robuste et bien équilibrée, n'était ni sentimentale ni romanesque. Leur intimité avait plutôt les apparences d'une cordiale et chaude camaraderie, sans coquetterie ni fausse pruderie d'une part, sans complimens ni protestations langoureuses de l'autre. Seulement, plus les jours se succédaient, plus ils sentaient de plaisir à être ensemble et plus ils s'efforçaient de multiplier les occasions de se voir.

Parfois ils laissaient là la pose, la toile et les pinceaux, et faisaient côte à côte de longues promenades le long de la Charente, dont le cours sinueux entre des rochers et des bouquets de bois offrait à chaque instant à leurs yeux des sites nouveaux et charmans.

Ils allaient ainsi jusqu'aux grottes de Chaffaud ou jusqu'au hameau des Malpierres, escaladant les *plessis*, passant la rivière à gué sur d'anciens barrages, se frayant un chemin dans les brandes semées d'ajoncs; puis ils s'en revenaient lentement, chargés de bottes de fleurs, par des traînes bordées de grandes haies, où des chèvrefeuilles sauvages embaumaient l'air de leur parfum de vanille. Par ces chaudes soirées de septembre, la jeunesse fermentait plus fort dans leurs veines; le plein air et la tiède influence de l'automne doublaient la puissance de leurs sensations; leurs yeux brillaient plus vivement, leurs narines se dilataient avec plus de volupté pour respirer la capiteuse odeur qu'exhalent les châtaigneraies à l'arrière-saison; leurs oreilles s'ouvraient avec délices pour écouter les lointaines et mélancoliques vocalises des pastours qui *araudaient* pour rappeler leurs *ouailles*. Ils semblaient ignorer tout danger et ne croyaient pas mal faire en se promenant ensemble. Ils étaient heureux de se voir, de s'entendre parler, d'éprouver de concert les mêmes sensations exquises en face de la nature sauvage, et c'était tout.

C'eût été le bonheur, s'ils avaient vécu dans une île déserte; mais ils vivaient dans une petite ville où on a des yeux de lynx pour épier la conduite du prochain. Avant la fin du mois d'août, chacun savait qu'ils se rencontraient presque tous les jours au Moulin des Ages. Des bourgeois, amateurs de pêche à la ligne, les avaient épiés de loin à travers les saules, et la femme du notaire, revenant de la foire de Saint-Laurent, les avait aperçus de la route de Charroux, un soir qu'ils longeaient la Charente. — Bientôt tout Saint-Clémentin parla des rendez-vous que Mlle Desroches donnait au fils Maugars, et les âmes charitables plaignirent M. Desroches. — Le médecin n'avait pas de chance, et la fille ne valait pas mieux que la mère! — Quant à Étienne, on ne l'épargnait pas non plus, et les mères de filles à marier le trouvaient impardonnable. — Mme Maugars fut informée l'une des premières du scandale que causait son fils.

— Eh bien, dit-elle en rentrant à M. Maugars, j'en apprends de belles! Il paraît qu'Étienne s'est amouraché de la petite Desroches.

Elle raconta à son mari les histoires qui faisaient le tour de la ville.

Le banquier se contenta de sourire. Il n'était pas fâché de savoir

qu'Étienne devenait moins puritain et mettait ses conseils à profit.

— Après? dit-il plaisamment, il s'amuse, c'est de son âge... Avais-tu la prétention de le couver sans cesse sous tes jupes?

— Mais il affiche cette petite sotte.

— Tant pis pour elle et pour son père!.. Au lieu de faire de la politique, il devrait mieux surveiller sa fille... Étienne est garçon et il court après les fillettes, c'est dans son rôle, et je suis de l'avis de ce paysan qui criait à travers le village : « Rentrez vos poules, mon coq est lâché. »

— C'est immoral, répliqua Mme Maugars, et de plus c'est dangereux... Suppose qu'Étienne s'éprenne sérieusement de cette fille, et qu'un jour il vienne te sommer de donner ton consentement au mariage?

Le banquier siffla ironiquement. — Je voudrais voir ça! D'ailleurs, ajouta-t-il en serrant ses lèvres balafrées, ce qui donnait à sa figure une expression cruelle, si cette demoiselle devenait gênante, j'ai un moyen de nous en débarrasser... Ne parle de rien à ton fils et laissons aller les choses... Je suis là, et tu peux dormir sur tes deux oreilles.

Ce petit discours ne rassura Mme Maugars qu'à moitié, elle tremblait que le bruit de cette amourette ne vînt aux oreilles de M. Desroches et qu'il ne s'adressât directement à Étienne pour lui demander raison de sa conduite. Jusque-là, pourtant, le docteur était la seule personne de Saint-Clémentin qui ne sût rien de ce qui se passait. Toujours en courses par les villages et de plus en plus enfoncé dans la politique, à mesure que se précipitaient les événemens qui marquèrent la fin de l'année 1851, il ne rentrait que fort tard au logis et s'inquiétait peu de ce que Thérèse y faisait pendant son absence.

On était au mois d'octobre, les journées devenaient plus courtes et moins sûres. Une après-midi, pendant qu'Étienne achevait le portrait de Thérèse, ils furent surpris par une brusque averse, et il fallut plier bagage. Ils pensèrent d'abord à s'abriter sous les roches; mais la pluie menaçait de devenir plus violente, la toilette légère de Mlle Desroches commençait à être mouillée, et ils se décidèrent à se réfugier dans l'une des borderies voisines du moulin.

Quand ils arrivèrent, les métayers se hâtaient de rentrer les regains dans le fenil, tandis que par la porte de l'étable on apercevait les bœufs fraîchement dételés et occupés à manger. La métayère conduisit les deux jeunes gens dans une pièce obscure qui servait de cuisine et de chambre à coucher, et les y laissa seuls. Le gîte disait la pauvreté des hôtes. La lumière y pénétrait à peine par une fenêtre étroite, voilée de toiles d'araignées. Le sol de terre battue était humide; de vieux meubles et quelques ustensiles de cuisine

se laissaient apercevoir vaguement dans la pénombre; dans l'âtre haut et profond deux maigres tisons fumaient en crépitant chaque fois que des gouttes d'eau tombaient du haut de la cheminée. Les deux jeunes gens se regardaient, et, eux qui avaient passé tant d'heures seul à seul en plein air, se trouvaient tout à coup embarrassés de leur tête-à-tête.

— Quel triste gîte! s'exclama Étienne, on dirait une cave.

— Oui, reprit Thérèse, il y a pourtant des gens qui y vivent et qui s'en accommodent.

Ils redevinrent silencieux. Au dehors, la pluie fouettait violemment contre les murs, et on entendait la rude respiration des bœufs dans l'étable. Étienne vit les yeux de la jeune fill riller et un sourire éclairer sa figure.

— A quoi pensez-vous? demanda-t-il en se rapprochant.

— Je pense, répondit-elle, à la figure que vous feriez, vous, si vous étiez condamné à passer votre vie ici.

Le ciel était si orageux et si couvert que la pièce devenait de plus en plus sombre, et dans cette obscurité Étienne ne distinguait plus que les points lumineux des prunelles de Thérèse. Il se sentait attiré comme par un charme vers ces regards, et, pour la première fois, un trouble voluptueux lui serrait la poitrine.

— Moi? s'écria-t-il; l'endroit est bien pauvre et ien maussade, n'est-ce pas? Eh bien, je m'y trouverais heureux, si je pouvais y mener une simple vie de paysan avec vous.

Elle sourit de nouveau en secouant la tête. — Menteur! murmura-t-elle.

— Je vous le jure, Thérèse!

Leurs regards s'étaient de nouveau rencontrés, et ils se fondaient pour ainsi dire tendrement l'un dans l'autre. Étienne avait saisi les mains de la jeune fille. Elle les lui abandonna un moment, puis elle en retira une et porta un doigt à ses lèvres.

Au dehors, la métayère secouait ses sabots sur la pierre du seuil, avant de rentrer. Les jeunes gens se quittèrent les mains, et la porte s'ouvrit.

— Vous êtes sortie par un bien *mau* temps, ma mignonne, dit la paysanne en faisant une courte révérence à Thérèse, et vous aussi, monsieur Maugars; mais vous n'avez plus qu'à patienter, voilà le ciel qui se nettoie du côté de Saint-Clémentin, ce n'était qu'une *érabinée* (une averse).

En effet, on voyait déjà plus clair dans la cuisine et, par la porte ouverte, on apercevait au loin une blancheur laiteuse dans le ciel. Au bout d'un quart d'heure, la pluie cessa tout à fait, et les deux jeunes gens purent sortir. Les nuées s'entr'ouvraient par places et découvraient des coins de bleu bordés de gros nuages noirs;

par ces trouées, de rapides coups de soleil tombaient sur les massifs de peupliers aux feuilles déjà jaunissantes; tout au fond et comme repoussoir s'étendait une buée confuse dans laquelle plongeait l'extrémité d'un arc-en-ciel. — Les chemins étaient détrempés, et Étienne ne voulut pas laisser Thérèse se hasarder seule dans cette boue. Il se décida à l'accompagner jusqu'à l'entrée de Saint-Clémentin. Ils prirent la rive droite de la Charente et le sentier du moulin des Granges, afin de n'avoir pas à traverser toute la ville.

Or le hasard voulut que le docteur Desroches fût précisément en visite chez le meunier des Granges, qui s'était cassé la jambe. Le chemin passe sous une grande porte voûtée qui fait partie des dépendances du moulin, et tandis que les deux jeunes gens s'en revenaient bras dessus, bras dessous, en glissant dans les flaques d'eau et en devisant gaîment, le docteur, qui attendait, lui aussi, la fin de l'averse, et qui examinait le ciel derrière les vitres du meunier, les vit tout à coup s'avancer vers le porche de la cour. Il pâlit, se mordit les lèvres et resta un moment paralysé par l'étonnement et la colère; puis, sans mot dire, il quitta son malade, sauta sur le bidet poitevin qui lui servait à faire ses courses, et, gagnant la grande route, s'arrangea de façon à rentrer en ville avant les deux promeneurs, qui ne se hâtaient guère.

Quand Thérèse, après avoir quitté Étienne au pont des Barres, arriva enfin au logis de la rue Louis XIII, elle trouva dans le vestibule le docteur qui la prit par le bras et la poussa rudement dans la bibliothèque, dont il referma la porte.

— D'où venez-vous? lui demanda-t-il?

Thérèse le regarda, étonnée de la question et du ton avec lequel elle était posée.

— Je suis allée aux Ages, et j'ai été prise par la pluie.

— Vous vous promeniez... seule?

Thérèse rougit faiblement. — Non, répondit-elle. — Pourquoi?

— Parce que je serais bien aise de connaître le compagnon avec lequel vous couriez les chemins.

Elle releva la tête et reprit d'une voix ferme: — C'était M. Étienne Maugars.

— Vraiment?.. Et vous ne mourez pas de honte en me l'avouant! Ce n'est pas assez d'oublier la retenue qu'une honnête fille doit avoir; il faut que vous choisissiez, pour vous faire montrer au doigt, le fils de l'homme qui m'a dépouillé.

— Je n'ai rien fait pour être montrée au doigt, répliqua-t-elle vivement; quant à M. Étienne Maugars, si son père a eu des torts, il est le premier à les regretter et c'est un honnête homme, je puis vous l'affirmer.

— Du moment que vous lui décernez un certificat de moralité, je dois vous croire, n'est-ce pas? s'exclama M. Desroches avec un rire sarcastique.

— Oui, car je ne mens jamais, repartit Thérèse, et quand vous saurez à quelle occasion j'ai connu M. Étienne Maugars, vous vous étonnerez moins que nous soyons devenus bons amis.

— Elle est sans vergogne! se récria mentalement le docteur. — En effet, poursuivit-il tout haut ironiquement, je serais curieux de savoir par le menu cette histoire édifiante.

Elle lui conta brièvement et très franchement les incidens de la noce de Célestin Tiffeneau; puis sa rencontre avec Étienne à la source des Ages, et les séances consacrées au portrait. — M. Desroches était abasourdi du calme avec lequel la jeune fille expliquait tout, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde. Seulement, là où il n'y avait de la part de Thérèse qu'une sincérité ingénue, lui voyait une effronterie sans pareille et une perversité précoce.

— Ainsi, dit-il exaspéré, voilà déjà deux mois que durait votre commerce clandestin?

— Nous ne nous cachions pas, à quoi bon? puisque nous ne faisions aucun mal.

— Comment donc! au contraire, ricana-t-il en haussant les épaules, vous allez me persuader, n'est-ce pas, que vous passiez votre temps à dire des patenôtres?

Il se mit à la presser de questions terriblement embarrassantes, posées dans ce langage peu voilé que donne la pratique médicale.

Il y avait quelque chose de navrant dans le spectacle de cette jeune fille, qui ignorait le mal, soumise à un interrogatoire impitoyable par cet homme aigri et prédisposé à ne voir l'humanité que par ses côtés pervers et grossiers. Les interrogations de M. Desroches faisaient parfois monter le rouge au front de Thérèse. Elles l'éclairaient brutalement sur certains périls auxquels, dans l'innocence de son cœur, elle n'avait jamais pensé. Parfois aussi elle baissait la tête et refusait obstinément de répondre.

— Mais avouez donc! s'écriait alors le docteur, poussé à bout, ayez donc au moins conscience de votre mauvaise conduite!.. Ah! le proverbe a raison : « La caque sent toujours le hareng, » et vous avez de qui tenir!

Thérèse se redressa sous ce dernier sarcasme, et le regardant droit dans les yeux : — Je ne vous comprends pas, dit-elle, vous êtes cruel pour moi... Vous me faites penser à des choses qui ne m'étaient jamais venues à l'esprit... Il se peut, puisque vous me l'affirmez, que ma conduite ait été inconséquente, il se peut que j'aie commis sans le savoir des actes qui, dans le monde, passent

pour des fautes; mais laissez-moi vous dire à mon tour que, si j'avais été plus aimée et mieux guidée, j'aurais agi avec plus de discernement; j'aurais été une fille bien élevée et prudente comme les autres, si mon père...

— Votre père! interrompit M. Desroches avec emportement, ne parlez pas de votre père!.. Vous portez mon nom, c'est vrai, mais expliquons-nous une bonne fois... Vous n'êtes plus une innocente, quoi que vous en disiez, et vous pouvez tout entendre... J'ai toujours douté que vous soyez ma fille, et aujourd'hui j'en doute plus que jamais!

Elle était debout, près du bureau, et sous ce dernier coup, elle se courba comme sous une malédiction. Elle s'agenouilla sur le carreau et, le front appuyé sur le rebord de la table, la figure enfoncée dans ses mains, elle resta écrasée de douleur et d'humiliation.

Le docteur Desroches, malgré sa colère et l'orage de rancunes amères que cette scène venait de déchaîner, sentit qu'il avait été trop loin et eut honte lui-même de sa dureté. Il se promenait dans la bibliothèque, cherchant par quels moyens il pourrait adoucir la rudesse du coup qu'il avait porté. Un moment il s'arrêta près de la jeune fille, et au fond de son cœur desséché, un sentiment de pitié, à défaut de tendresse paternelle, se remua pendant une minute; ses lèvres se desserrèrent pour adresser un mot de compassion à l'enfant. Mais le docteur était trop logique pour ne pas comprendre qu'il y a des blessures qu'on ne guérit pas. Il savait par expérience qu'une fois certaines paroles prononcées, il n'y a plus de puissance humaine capable de les faire rentrer dans le néant. Il tourna subitement les talons, ouvrit la porte du palier, la referma violemment sur lui, et Thérèse resta seule dans la bibliothèque muette, où le jour se mourait.

La nuit, qui vient vite en octobre, étendit peu à peu ses crêpes sur les hautes travées de livres, sur la cheminée où le buste de Bichat mettait encore une blancheur vague, sur le carreau froid et miroitant; et silencieusement elle ensevelit dans ses ténèbres l'enfant que sa mère abandonnait, que son père reniait et qui se sentait maintenant seule, toute seule au monde.

VII.

Aux Palatries, chez le président Sourdeval de Boisseguin, on célébrait la fête de Mme la présidente, qui se nommait Léonarde. Chaque année, le 6 novembre, le président profitait de cette solennité pour inviter les membres du tribunal, les principaux fonc-

tionnaires de Saint-Clémentin et quelques amis intimes à passer la soirée chez lui. On n'y dansait pas, car la présidente trouvait ce divertissement déplacé dans la maison du premier magistrat de l'arrondissement; mais on y faisait de la musique, on y jouait au whist ou au vingt-et-un, et à onze heures on servait un *ambigu* composé de fruits, de viandes froides et de chocolat, dont tout Saint-Clémentin s'entretenait encore huit jours après.

Cette année, le jour de Saint-Léonard avait été extraordinairement pluvieux. Le vent soufflait de l'ouest et d'humides rafales faisaient tourbillonner les feuilles des noyers qui bordent l'allée des Palatries. Cette habitation étant située à un bon quart de lieue des dernières maisons de la ville, les dames ne rougissaient pas de chausser des sabots par-dessus leurs bottines pour affronter les chemins boueux. On voyait dans la nuit les invités arriver encapuchonnés, faisant le gros dos sous le souffle violent de la bise, tandis qu'une servante les précédait, portant un falot dont la dansante lueur éclairait imparfaitement l'avenue pleine de flaques d'eau. Mais une fois dans le grand salon des Palatries, on oubliait l'averse et les mauvais chemins; on ne songeait plus qu'aux perspectives séduisantes de l'*ambigu*, dont un tintement de vaisselle et d'argenterie venant de la salle à manger annonçait les délicats préparatifs.

Les grands rideaux de brocatelle jaune étaient soigneusement tirés devant les fenêtres, les lampes aux globes dépolis jetaient une calme lumière sur le tapis vert du whist, sur la table ronde du vingt-et-un et sur le palissandre du piano. Un bon feu de souches flambait dans la large cheminée, devant laquelle les deux juges, cravatés de blanc, se chauffaient les mollets, en écoutant avec une béate satisfaction la rafale se lamenter au dehors. Le président, remarquable par sa haute taille et sa manie complimenteuse, allait au-devant des dames et leur baisait galamment la main. Ce magistrat avait une voix flûtée et des airs damerets qui contrastaient singulièrement avec sa large carrure et la gravité de ses fonctions; ses collègues trouvaient qu'il manquait de sérieux, et les plaideurs lui reprochaient d'être par trop *femellier*. Mme Sourdeval laissait son mari papillonner autour des dames, et trônait majestueusement dans son fauteuil, entourée comme d'une cour par le substitut et les jeunes avocats du barreau de Saint-Clémentin. Sa quarantaine était sonnée. Elle avait un port de tête et un embonpoint imposans, un menton à double étage et un visage haut en couleur qu'encadraient deux bandeaux de cheveux très noirs; mais, comme si tout devait être contraste dans le ménage, cette grosse femme était sentimentale et romanesque; elle disait des vers en s'accompagnant sur la guitare et elle parlait volontiers avec des soupirs

du beau temps où elle dansait la polonaise dans les salons de Poitiers.

Elle était aidée dans ses fonctions de maîtresse de maison par ses trois nièces, Mlles de Boisseguin, trois filles sans dot, dont la noblesse datait du temps de la belle Mélusine. Ces trois demoiselles étaient une lourde charge pour une famille peu rentée, et leur établissement faisait d'année en année la sérieuse préoccupation de leur tante. L'aînée, Eulalie, était déjà un cas désespéré; trente ans, jaune comme une fleur sèche, et un peu acariâtre, on l'avait offerte en vain aux juges suppléans et aux avocats stagiaires, désireux d'avoir une place de substitut. Césarine, la cadette, donnait encore des espérances; elle était appétissante, bien en chair, et n'avait que vingt-quatre ans; mais on sentait qu'elle battait son plein; le fruit était mûr et si, avant peu, personne ne se présentait pour le cueillir, il risquait fort de moisir sur la branche. La présidente songeait déjà qu'il faudrait reporter tous ses efforts sur la dernière : Christine, qui entrait dans ses quinze ans et dont le corps à peine formé avait encore les angles et les verdeurs de l'âge ingrat.

Les invités affluaient dans le salon où bourdonnait une rumeur confuse de causeries décousues et de rires discrets. Parmi les nouveaux arrivans, on remarquait Mme Maugars et son fils. Le banquier s'était fait excuser, mais Mme Maugars, tout entière à ses projets ambitieux, n'avait eu garde de manquer cette soirée. Étienne l'y avait suivie pour un autre motif. Sachant que le docteur Desroches et le président Sourdeval étaient de vieux amis d'enfance, il était venu aux Palatries dans l'espoir d'y retrouver Mlle Desroches. Depuis tantôt un mois, depuis le jour d'orage où il avait quitté le moulin en compagnie de Thérèse, il n'avait plus revu la jeune fille. Il était retourné aux Ages quinze jours de suite, mais Mlle Desroches n'y avait plus reparu. Les mauvais temps étaient arrivés; il avait fallu renoncer à l'espoir de la rencontrer dans la campagne. Étienne avait rôdé dans la rue Louis XIII et n'avait pas manqué une grand'-messe, mais Thérèse était restée invisible. Forcé de ronger son frein en silence, accusant tantôt la jeune fille de bizarrerie capricieuse, et tantôt s'imaginant qu'on avait ourdi une conspiration pour les empêcher de se voir, il avait la fièvre et ne tenait plus en place. Dès son entrée dans le salon Sourdeval, il avait jeté un timide regard circulaire sur les chaises des dames : Thérèse n'était pas là. Inquiet et nerveux, chaque fois que la porte livrait passage à un nouvel arrivant, il tournait anxieusement les yeux vers l'antichambre, et chaque fois son attente était déçue.

Sur un signe de la présidente, deux des demoiselles de Boisseguin avaient posé un cahier de musique sur le piano, puis, après s'être

approchées du feu pour y dégourdir leurs doigts rouges, elles s'étaient assises devant le clavier et avaient attaqué à quatre mains l'ouverture de *Sémiramis*. La musique rossinienne, vive, alerte, chantante, s'envola en fusées mélodieuses dans le salon, où les hommes tassés contre les portes dissimulaient mal une envie de bâiller, et où les dames marquaient la mesure d'un mouvement du menton ou d'un coup d'éventail. Quand les deux sœurs eurent plaqué les accords de la fin, il y eut un long murmure élogieux, puis tout à coup les complimenteurs s'interrompirent, il se fit un silence profond, et tous les regards se dirigèrent vers le docteur Desroches qui entrait avec sa fille.

Le docteur, avec son crâne chauve, sa barbe blanche en pointe et sa longue redingote boutonnée jusqu'au menton, avait cette physionomie à la fois exaltée et glaciale qui distingue les esprits fanatisés à froid. En le voyant passer les dames sentaient un léger frisson courir entre leurs épaules; elles songeaient involontairement à la Terreur et au tribunal révolutionnaire. — Thérèse avait l'air triste; ses yeux noirs étaient brillans et un peu cernés. Elle portait une robe de mousseline blanche avec un fichu de crêpe de Chine bleu, croisé à la Marie-Antoinette, et son teint mat avait presque le même ton que sa robe.

Mme Sourdeval salua cérémonieusement le docteur et dit un bonjour sec à la jeune fille, que le président s'empressa de conduire avec force complimens vers une chaise restée vide, près de l'embrasure d'une fenêtre. A peine assise, Thérèse comprit qu'elle était l'objet d'une curieuse et peu bienveillante attention. — Deux yeux qui observent avec persistance semblent dégager une plus forte dose de fluide; mais quand ce phénomène se reproduit pour vingt paires d'yeux unis dans la même observation, l'émanation subtile de ces regards scrutateurs forme une atmosphère particulièrement sensible à la victime de cette muette inquisition. — Thérèse devinait que sa figure, sa toilette, ses moindres gestes étaient en ce moment analysés et commentés par toutes les femmes et par la majorité des hommes réunis dans le salon. Elle était gênée au point de ne plus oser se mouvoir. Heureusement on commençait à organiser les jeux, et ces préparatifs amenèrent un remue-ménage qui détourna forcément l'attention. Étienne profita de ce tumulte pour se glisser vers l'embrasure où Mlle Desroches se tenait immobile. Après avoir manœuvré assez adroitement, il se trouvait encore séparé de la jeune fille par une grosse dame qui ne semblait pas disposée à quitter son fauteuil. Par-dessus la tête empanachée de cette respectable matrone, Étienne cherchait à rencontrer les yeux de Thérèse, mais celle-ci paraissait au contraire décidée à éviter les siens. Au bout d'un quart d'heure de ce manège, on vint

prendre sa voisine pour la conduire à la table de whist, et le jeune homme s'insinua lestement derrière le fauteuil inoccupé. Il y était à peine installé qu'il entendit Thérèse l'interpeller à voix basse :

— Je vous en prie, murmurait-elle, ne restez pas près de moi !

Elle parlait d'une voix brève, suppliante et nerveuse.

— Pourquoi? demanda le jeune Maugars, que s'est-il passé?

— Je ne puis vous le dire, mais, pour Dieu, éloignez-vous, partez !

Étienne, stupéfait et inquiet, n'osa pas insister. Il obéit et quitta la fenêtre. L'entretien n'avait duré qu'une minute ; il n'avait pas cependant été assez rapide pour échapper à l'attention des demoiselles de Boisseguin ; en relevant la tête pour surveiller la retraite précipitée du jeune homme, Thérèse vit les yeux des trois sœurs braqués sur elle, et surprit sur leurs lèvres de méchans sourires.

Pendant que ces choses se passaient dans le salon, le président Sourdeval avait emmené le docteur Desroches dans une pièce voisine. Quand ils eurent gagné une encoignure : — Ah çà, dit le président, après s'être prudemment assuré que personne ne pouvait l'entendre, tu es donc toujours incorrigible?

Le docteur regarda son vieil ami d'un air impassible : — Où veux-tu en venir?

— A ceci : tu t'occupes trop de politique, tu fais de l'opposition au gouvernement, et on le sait en haut lieu.

M. Desroches croisa ses bras : — Que m'importe? répondit-il, je suis indépendant, et mes convictions m'appartiennent.

— Aie des convictions si tu veux, mais ne les manifeste pas trop ouvertement, il pourrait t'en cuire.

— Je ne crains rien.

— Tu as tort... La préfecture à l'œil sur toi, et tu es signalé comme entretenant des relations avec les députés montagnards de la Haute-Vienne et de la Creuse.

— Après?

— Prends garde, Desroches, tu t'attaques à plus fort que toi... On parle d'un coup d'état, et si le président met l'assemblée à la porte...

Le docteur fit un geste d'incrédulité.

— Tout est possible, continua M. Sourdeval en baissant la voix, je te confie cela entre nous : il y a quelque chose dans l'air, et, si l'assemblée est dissoute par un coup de force, je suis persuadé qu'on ne ménagera pas les jacobins de ton espèce... Tu es mal noté et tu seras l'une des premières victimes.

— Sourdeval, répliqua l'autre de son ton flegmatique, je ferai mon devoir de citoyen, advienne que pourra !

— A ton aise! moi, j'ai fait mon devoir d'ami en te prévenant... Un bon averti en vaut deux... Rentrons, on nous remarquerait, et je

n'ai pas envie de me compromettre pour un entêté comme toi.

Ils retournèrent dans le salon où les tables de jeu venaient de se garnir. Celle du vingt-et-un s'était surtout recrutée parmi les jeunes gens. Deux ou trois dames, au nombre desquelles Mme Maugars, s'étaient mêlées à la jeunesse et présidaient au jeu. Étienne se trouvait placé entre sa mère et l'une des demoiselles de Boisseguin; en face se tenait Thérèse Desroches, encadrée par le substitut et le secrétaire de la sous-préfecture. Une énorme lampe carcel placée au centre de la table éclairait doucement les têtes jeunes ou mûrissantes, masculines ou féminines, qui tantôt se penchaient pour relever leurs cartes rapidement distribuées par le banquier, et tantôt se redressaient pour essayer de deviner le jeu de leurs voisins en étudiant leurs physionomies.

Le vingt-et-un a cela de bon qu'il n'exige pas une attention bien soutenue; les causeurs peuvent s'y donner carrière tout en ramassant ou en abattant leurs cartes. Aussi une vive animation régna-t-elle bientôt autour de la table ronde. Les conversations se croisaient, se nouaient et se dénouaient, coupées par des éclats de rire, par les questions du banquier, par les exclamations des perdans ou des gagnans.

— Je demande une carte... Entendez-vous le vent dans les arbres?.. Quel temps!

— Oui, l'hiver commence de bonne heure... Carte!.. Adieu les promenades à travers champs.

Ceci était lancé par Mlle de Boisseguin aînée, avec une œillade maligne à l'adresse de Thérèse Desroches, qui parut ne pas comprendre.

— Savez-vous, mesdames, dit le contrôleur des contributions d'un ton de connaisseur, que nous possédons en ce moment un artiste à Saint-Clémentin?

— Vraiment? — Et tous les yeux se fixèrent sur Étienne qui ne sourcilla pas. Mme Maugars, elle, était sur les épines.

— Oui, poursuivit innocemment le contrôleur, nous avons depuis huit jours un artiste en daguerréotype qui est descendu au *Chêne vert*... Ses portraits sont très réussis...

— Nous le connaissons, dit à son tour Mlle Césarine de Boisseguin, maman a le projet de nous faire daguerréotyper.

— Quoi, mademoiselle, vous vous risquez? demanda la directrice des postes, on prétend que le daguerréotype n'avantage pas les dames.

— Bah! reprit Césarine, en regardant Thérèse, au petit bonheur!.. Nous autres, nous n'avons pas la chance de trouver un peintre qui fasse notre portrait!

Thérèse commençait à être agacée de ces sourdes insinuations.

Un moment, elle avait paru se résigner; mais elle n'était ni par son âge ni par son caractère portée à la patience. Elle releva tout à coup la tête et sembla résolue à faire face à l'ennemi. Ses yeux noirs étincelèrent et répondirent par un regard de défi aux œillades ironiques des trois sœurs, dont l'attitude agressive devenait de plus en plus évidente.

Mme Maugars, qui se sentait mal à l'aise, changea le cours de la conversation et parla d'une prise d'habit qui avait eu lieu récemment au couvent des bénédictines.

— Je comprends qu'on prenne le voile, dit Césarine de Boisseguin d'un air sentimental; moi, si je quittais le monde, j'aimerais à choisir l'ordre le plus rigide, je voudrais être carmélite... Et vous, mademoiselle Desroches?

— Moi, mademoiselle?.. Je n'ai pas d'opinion là-dessus... Je n'aime pas les couvens.

A cette réponse, les dames se regardèrent avec des mines scandalisées.

— Mlle Desroches a bien raison! s'écria vivement Étienne.

Césarine reprit d'une voix moqueuse : — Mlle Thérèse a peu de goût pour le cloître, elle préfère la liberté et les promenades en plein air.

— Que voulez-vous, mademoiselle? riposta Thérèse, tout le monde n'a pas la vocation du célibat.

La réponse touchait en plein cœur Mlle de Boisseguin cadette, qui avait déjà manqué deux ou trois mariages. Elle devint rouge comme une pivoine. C'était à son tour de faire la banque. Elle rassembla d'une main nerveuse les deux paquets de cartes, les battit avec fureur, et, abandonnant le jeu ordinaire du vingt-et-un, offrit deux cartes à chaque joueur en les accompagnant de la question sacramentelle : — Sympathie ou antipathie? — Le ponte gagnait ou perdait suivant que sa réponse était en concordance ou en désaccord avec les figures des cartes retournées. Quand Césarine en parcourant le cercle arriva à Mlle Desroches, elle la toisa de son regard le plus impertinent et lui demanda d'un air impérieux : — Sympathie ou antipathie ?

Il y eut un moment de silence pendant lequel on entendit la pluie fouetter les vitres. Les autres joueurs, émus de l'accent provocateur de Mlle de Boisseguin, se regardaient avec un certain embarras. Thérèse Desroches soutint vaillamment le coup d'œil de son adversaire : — Antipathie! répondit-elle d'une voix vibrante.

Sa physionomie et son accent ne laissaient aucun doute sur le sens qu'elle donnait à sa réponse. C'était de bonne guerre, et elle eut pour elle toute la partie masculine de la table de jeu. Quelques jeunes gens même dissimulèrent mal un sourire derrière leurs

cartes. Césarine surprit ces rires ironiques, elle se sentit battue, et des larmes rageuses lui montèrent aux yeux. Elle éparpilla violemment les cartes sur le tapis et se leva en s'écriant :

— Du moment qu'on m'insulte, je me retire du jeu!

— Qu'y a-t-il? s'exclama la présidente en s'avançant majestueusement vers la table du trente-et-un.

— C'est mademoiselle Desroches qui m'injurie! répondit Césarine en éclatant en sanglots.

— Comment, Thérèse, est-ce possible?

— Mademoiselle de Boisseguin se trompe, répliqua Thérèse d'une voix ferme, j'ai simplement répondu à sa question.

— Oh! peut-on?.. larmoya Césarine, c'est le ton qui fait la chanson, et le vôtre, mademoiselle, était une insulte... J'en appelle à tous ces messieurs!

Mme Maugars serrait le bras d'Étienne pour lui commander le silence, mais ce fut en vain; le jeune homme se leva impétueusement : — Pardon! dit-il, Mlle de Boisseguin altère la vérité; c'est Mlle Desroches qui a eu au contraire à subir de sa part des observations malveillantes, j'admirais sa patience... Elle n'a répondu que lorsqu'elle a été poussée à bout.

— Oh! reprit Césarine avec un rire convulsif, M. Maugars défend mademoiselle Desroches, c'est tout naturel!..

— Je soutiens, s'écria Étienne avec emportement, que la seule personne qui ait le droit de se plaindre, c'est Mlle Thérèse...

Au même moment une main se posa sur l'épaule du jeune homme et l'étreignit rudement : — De quel droit, monsieur, interrompit le docteur de sa voix glaciale, vous faites-vous le défenseur de Mlle Desroches?.. Il n'y a ici qu'une seule personne qui ait qualité pour la protéger, c'est moi, et je vous ordonne de ne point vous mêler de mes affaires... Venez, Thérèse, partons!

Il entraîna la jeune fille par le bras et ils quittèrent le salon, tandis qu'Étienne restait décontenancé, que Mme Maugars se mordait les lèvres, et que la galerie scandalisée commençait à chuchoter.

Heureusement, à ce moment même, la porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battans, et le président de sa voix flûtée annonça que le souper était servi. Cela fit une aimable diversion, et les couples s'engouffrèrent dans la salle où la chocolatière fumante répandait un appétissant parfum de vanille...

Vers minuit, en rentrant dans la chambre conjugale, Mme Maugars, encore tout émue, réveilla son mari pour lui conter les désagréables incidens de la soirée. — J'avais prévu tout cela, dit-elle; tu n'as pas voulu m'écouter, et maintenant cette petite évaltonnée va nous causer des ennuis.

Le banquier fronça les sourcils. — Tu as raison, répondit-il, ces Desroches deviennent dangereux, mais rassure-toi, j'ai idée qu'ils ne nous gêneront plus longtemps.

VIII.

Le mercredi 3 décembre au matin, il tombait un grésil très froid et il y avait du verglas dans les rues. Célestin Tiffeneau, le col de son paletot relevé sur les oreilles, et marchant avec précaution sur le pavé glissant, traversait la place pour se rendre à son bureau. Au coin des halles, en face du café Gacougnolle, il vit un attroupement inusité autour de trois affiches, dont la couleur blanche se détachait sur le mur noirâtre détrempé par l'humidité. Les gens se pressaient, épaule contre épaule, haussant la tête pour mieux lire, ouvrant tout grands les yeux et la bouche, et leur haleine s'échappait comme une buée dans l'air glacé. Célestin s'approcha à son tour et lut.

La première des affiches blanches contenait le décret de dissolution de l'assemblée nationale, la seconde était une proclamation au peuple dans laquelle Louis-Napoléon Bonaparte essayait de justifier son coup d'état. La troisième, signée du préfet, invitait les bons citoyens à se réjouir et à rester calmes; elle se terminait par ces mots : « Si par impossible des hommes pervers voulaient troubler la paix publique, l'autorité est prête, les mesures sont prises; *aujourd'hui plus que jamais, il faut que les méchans tremblent et que les bons se rassurent.* »

Les gens attroupés étaient des paysans et des boutiquiers matineux. Ils lisaient lentement, silencieusement et, pleins de méfiance, se contentaient de hocher la tête sans hasarder le moindre commentaire. Célestin, le cou tendu et les yeux effarés, achevait la lecture du troisième placard quand il entendit quelqu'un s'agiter derrière lui. — Infamie! murmurait une voix âpre. — Il se retourna et vit le docteur Desroches boutonné jusqu'au menton dans sa redingote noire, et brandissant vers le mur sa canne d'un air menaçant. — C'est un crime! s'écriait le docteur, l'homme qui a fait cela est un traître... Il est hors la loi, et ceux qui ont affiché ces placards ont commis un abus de pouvoir... Voilà le cas que les bons citoyens doivent en faire!..

Et, fendant le groupe, du bout de sa canne le docteur lacéra les affiches dont les lambeaux tombèrent à ses pieds. — Les gens stupéfaits s'entre-regardaient, secouaient de nouveau la tête, et prudemment, l'un tirant à droite, l'autre à gauche, ils s'esquivaient; de sorte qu'il n'y eut plus bientôt devant les affiches que Célestin et M. Desroches. — Tas de peureux! murmura le docteur, ils n'ont

pas de sang sous les ongles. — Il haussa les épaules, poussa du pied dans la boue les lambeaux du papier préfectoral, puis s'éloigna lentement d'un air découragé.

Huit heures sonnaient à l'église. Célestin prit le chemin de la banque Maugars; tout en marchant il songeait aux paroles du médecin, et il s'avouait timidement qu'en somme M. Desroches n'avait pas tort. Célestin, avec sa tournure d'esprit généreuse et naïve, s'était épris des idées et des hommes de 1848 : les plantations d'arbres de la liberté, les discours de Lamartine, les chants patriotiques l'avaient enthousiasmé; sans oser manifester trop haut son opinion, il croyait à l'avenir de la république, et la lecture de ces maudites affiches venait de porter un coup terrible à ses illusions. Il y avait dans cet acte louche de la dissolution quelque chose qui révoltait son honnêteté. Il se souvenait d'avoir lu un an auparavant le discours de Lyon où ce même homme, qui venait de jeter à la porte les députés du pays, s'écriait : « Des bruits de coups d'état sont venus jusqu'à vous, vous n'y avez pas cru, je vous en remercie. » — Et il s'indignait d'une pareille duplicité; il s'échauffait en son pardedans, il se montait; quand il arriva à la banque, son irritation avait presque atteint le diapason de celle du docteur Desroches.

Naturellement dans les bureaux on s'entretenait des événemens de la matinée. Les commis, groupés autour du poêle, dissertaient du reste moins sur la légalité de l'acte que sur la façon dont les choses s'étaient passées.

— Tout de même, disait l'un des comptables, les représentans ont dû faire une drôle de grimace quand ils ont été obligés de tirer leurs chausses, tandis que les gendarmes les poussaient dehors la baïonnette dans les reins.

— Ils ne toucheront plus leurs vingt-cinq francs, et le prince a lestement réglé leur compte.

— Après tout, observa le vieux caissier, puisqu'ils voulaient le mettre à la porte, il a eu raison, cet homme, de prendre les devans et de leur donner un coup de balai.

Célestin, après avoir passé ses manches de lustrine, était en train de fouiller dans son pupitre; cette dernière réflexion le mit hors des gonds :

— Non, s'écria-t-il en refermant violemment le couvercle du pupitre, il n'a pas eu raison! on n'a jamais raison de manquer à sa parole, et il avait juré fidélité à la constitution.

— Bon! fit un expéditionnaire, voilà Célestin qui se fâche!.. Comment, Célestin, tu te mêles de politique?

— Il ne s'agit pas de politique, riposta le brave Tiffeneau en rougissant, c'est une question d'honnêteté. Qu'est-ce que vous diriez d'un homme qui aurait promis fidélité au patron, et qui irait

la nuit crocheter sa caisse? Je ne suis qu'un pauvre diable de commis, mais ce coup d'état révolte ma conscience.

— Oh! oh! Célestin devient orateur; il parle comme au club!.. Dis donc, tu devrais aller protester sous les halles, un drapeau à la main.

— Oui, s'écria Tiffeneau perdant toute réserve, certainement, je protesterai contre un acte illégal, et je ne serai pas seul, j'aurai avec moi tous les honnêtes gens...

Au même moment un cliquetis d'éperons retentit dans la rue, et un commis, se penchant vers la fenêtre, aperçut un gendarme qui montait l'escalier.

— Voici un gendarme, messieurs, dit-il d'un air goguenard, il vient empoigner Célestin...

Tiffeneau resta interloqué. Ce mot de gendarme avait jeté un seau d'eau froide sur son indignation; il se rassit à son pupitre et feuilleta à la hâte une liasse de lettres. — On entendit le pas lourd du militaire dans le vestibule. C'était bien à la banque que venait l'agent de la maréchaussée; le pauvre Célestin pâlit et se demanda avec un frisson si ses opinions républicaines n'avaient pas déjà transpiré jusqu'à la sous-préfecture. Son naturel de lièvre avait repris le dessus et il songeait avec terreur à Seconde, sa femme, qu'il avait laissée si tranquille en son petit logis des Fonds-de-Treille. — La porte s'ouvrit, et le gendarme s'encadra dans l'ouverture avec son tricorne, son habit à la française et son baudrier jaune.

Célestin était devenu blafard, et les commis le regardaient du coin de l'œil en ricanant.

— M. Maugars! dit l'agent de la force publique en faisant le salut militaire.

On lui répondit que le banquier était dans son cabinet.

— Prévenez-le seulement qu'on l'attend tout de suite à la sous-préfecture... Affaire urgente, continua le gendarme.

Et faisant le demi-tour, il salua et sortit de ce même pas militaire, pesamment rythmé, qui avait donné des battemens de cœur à Célestin.

Depuis environ un mois, M. Maugars était fréquemment appelé à la sous-préfecture, de sorte que le message du gendarme ne surprit que très peu le personnel de la banque. Tandis que le caissier montait lui-même chez le patron: — C'est égal, murmura l'un des commis, Célestin a eu une belle peur.

Mais Célestin ne disait plus mot. La vue du tricorne et du baudrier jaune l'avait rendu muet comme un poisson, et, penché sur son pupitre, il aligna des chiffres d'un air penaud.

Au bout de cinq minutes, des pas firent crier les marches du petit escalier; M. Maugars, ganté de noir et boutonné dans son paletot, traversa les bureaux. Il avait la mine grave et affairée, il se contenta de répondre par un brusque signe de tête au salut de ses commis, jeta du côté de Tiffeneau un regard sévère et sortit rapidement.

Il ne revint de la sous-préfecture que dans l'après-midi, et son premier soin fut de mander Célestin dans son cabinet. Les terreurs du malheureux commis recommencèrent de plus belle à l'annonce de cet ordre de comparution qui ne présageait rien de bon. — Est-ce que par hasard le caissier aurait raconté au patron ses paroles inconsidérées du matin? — Il monta d'un pas fléchissant les marches du petit escalier et frappa timidement à la porte de communication. — Entrez! cria une voix rude. — Et il entra.

Le banquier, penché sur son bureau, écrivait une lettre; il ne se détourna même pas pour jeter un regard sur Célestin, qui se tenait humble et tremblant dans l'ombre du cabinet. On eût dit que le patron se plaisait malignement à augmenter par cette attente pénible les transes de l'infortuné Tiffeneau. Une longue, interminable minute se passa, dans un silence coupé par le grincement de la plume et les battemens de la pendule. A la fin, M. Maugars daigna jeter les yeux sur son employé. Il fit faire un demi-tour à son fauteuil, et, lançant à Célestin deux regards furibonds :

— Çà, dit-il, tu te mêles de politique maintenant? Tu te permets de critiquer les actes du gouvernement? Et ce qu'il y a de pis, c'est que tu ne crains pas de répandre tes propos séditieux dans ma propre maison! Cela t'est bien égal, à toi, de compromettre l'homme qui t'a hébergé et tiré de ton fumier!.. Je savais que tu étais un niais, mais je te croyais du cœur. Eh bien, non, tu n'es qu'un être perverti et dangereux... Tu ne crains pas de discréditer ma maison en y semant des paroles factieuses et criminelles... Tu mords la main de ton bienfaiteur, tu es un monstre d'ingratitude!

M. Maugars connaissait par cœur son Célestin Tiffeneau. Il savait bien qu'en prenant le brave garçon par le sentiment il agirait sur lui d'une façon décisive et l'amènerait à se rendre à discrétion. En effet, en s'entendant traiter d'ingrat et d'être pervers, le pauvre Célestin fut frappé au cœur; il se demanda si vraiment ses paroles audacieuses n'avaient pas porté un grave préjudice à la sécurité de son patron, et la peur d'avoir compromis la maison Maugars lui fit monter les larmes aux yeux.

— Pardon, monsieur Maugars, balbutia-t-il d'une voix éplorée, j'ai eu tort; je suis au désespoir d'avoir parlé sans calculer la portée de mes paroles... Je vous en demande humblement pardon.

— Idiot! continua le banquier en se levant et en faisant vibrer la

corde de la terreur après celle du sentiment, tu oses élever la voix contre le souverain qui vient de sauver la société!.. Mais, vermisseau, tu ne sais donc pas qu'il suffirait d'un geste de l'autorité pour t'envoyer pourrir au fond d'une casemate!

Célestin avait la chair de poule. Il se voyait déjà entre les mains des gendarmes. Il eut comme une hallucination du tribunal, des juges en robes noires prononçant sa condamnation, et de la voiture cellulaire l'emmenant, menottes aux mains, à Belle-Isle ou au Mont-Saint-Michel.

— Ah! patron, s'écria-t-il, je suis perdu! Si ce n'est par égard pour moi, qui ne le mérite guère, tirez-moi de là au moins par pitié pour ma pauvre femme!

— Soit! grogna M. Maugars, je consens pour cette fois à te tendre la perche, mais à une condition, c'est que tu entreras franchement dans la voie des aveux... Tu t'es arrêté ce matin sous les halles pour lire les affiches? Cet énergumène de docteur Desroches était près de toi?

Célestin inclina la tête faiblement.

— Tu le vois, je sais tout; ainsi n'essaie pas de tricher avec moi... Desroches a déchiré les affiches en proférant des injures contre le chef de l'état... Tu as tout entendu?

— Oui, patron.

— Conte-moi cela en détail.

Célestin raconta innocemment les choses : l'irritation de M. Desroches, sa protestation contre le coup d'état et la lacération des affiches. M. Maugars faisait craquer ses doigts et frottait ses favoris avec un air étrange de satisfaction.

— Bien, dit-il. Maintenant tu vas venir avec moi au palais de justice répéter tout cela devant le sous-préfet et le chef du parquet.

Le rouge monta au front de Célestin. Il commençait à comprendre vaguement dans quel traquenard il se trouvait pris. Le docteur Desroches allait être perdu, et perdu par lui, Tiffeneau. Tous ses sentimens de loyauté et de générosité se réveillèrent et triomphèrent de nouveau de la peur :

— Mais, objecta-t-il timidement, c'est une dénonciation.

— Ah! fit M. Maugars, voilà les grands mots!.. — Il se leva et se plantant devant Célestin terrifié :

— Écoute, continua-t-il, c'est à prendre ou à laisser... Si tu refuses de répéter à ces messieurs ce que tu viens de me confesser, je te chasse dès aujourd'hui... Je ne veux pas endosser la responsabilité de ton silence, je ne veux pas garder chez moi un homme qui y tient des propos subversifs, et qui demain, peut-être, sera

traîné devant les tribunaux comme complice des fauteurs de désordre... Tu as cinq minutes pour réfléchir.

Il lui tourna le dos, se rassit et se remit à écrire. L'obscurité envahissait déjà le cabinet où la voix cassée de la pendule sonna quatre heures. Dans cette ombre, le malheureux Célestin voyait de nouveau se dresser les silhouettes des juges, les murs de la maison d'arrêt et la caisse de la voiture cellulaire... Il songeait avec terreur qu'il ne reverrait peut-être plus Seconde... Un sanglot s'échappa de sa gorge, et le banquier releva la tête.

— J'irai avec vous là-bas, balbutia le malheureux commis.

— Bien, descends chercher ton chapeau et remonte... Mais auparavant écoute encore ceci; si tu répètes à âme qui vive un mot de ce que tu vas faire et de ce que tu vas entendre, tu seras demain sous les verrous...

Cinq minutes après, M. Maugars entraînait à la sous-préfecture Célestin qui le suivait piteusement, la tête penchée et les jambes flageolantes.

Le banquier ne rentra chez lui qu'à six heures et monta dans la chambre de sa femme. Au bruit de la porte qui se refermait, Mme Maugars releva sa petite tête fine d'un air interrogateur.

— Laurette, dit M. Maugars en ôtant ses gants, l'ancien maire est révoqué, et j'ai ma nomination en poche... Demain, je l'espère, nous serons débarrassés de Desroches... Tout va bien! Seulement, empêche ton fils de sortir ce soir et tâche qu'il veille sur sa langue...

Un peu plus tard, vers huit heures, un homme de haute taille, enveloppé dans un manteau dont le collet de fourrure était relevé de façon à lui cacher le visage, tourna l'angle de la rue Louis XIII en rasant les murs. A cette époque, Saint-Clémentin n'avait pas encore de réverbères; il bruinait, et la rue était noire comme un four. L'homme au manteau s'arrêta devant la maison du docteur Desroches, vit un filet de lumière entre les rideaux de la fenêtre de la bibliothèque et, poussant avec précaution la grille de la cour, il se glissa sans sonner dans le vestibule et grimpa tout droit au premier étage. La servante, occupée à laver sa vaisselle dans la cuisine, en chantant un air de son village, ne l'entendit même pas monter. Il entra vivement et trouva le docteur assis dans son fauteuil, à côté d'une petite lampe qui éclairait à peine un coin de la grande pièce garnie de livres. M. Desroches lisait un des rares journaux arrivés de Paris ce jour-là, et l'on voyait à la lueur de la lampe son profil chagrin se découper nettement sur le fond noir des rideaux, comme une jaune et sévère médaille. Au bruit de la porte, il releva la tête et aperçut le président qui se débarrassait de son manteau.

— Sourdeval! s'exclama-t-il.

— Chut! répondit le visiteur d'un air mystérieux, personne ne m'a vu entrer, et je ne tiens pas à ce qu'on sache que je suis venu. Tu penses bien, malheureux, que si je suis ici, c'est qu'il se passe des choses graves. Après ton esclandre de ce matin, il ne faut pas t'étonner si je t'apporte de mauvaises nouvelles.

— Qu'y a-t-il?

— Tu as été dénoncé par Maugars, qui ne peut pas te sentir. Un de ses commis, un nommé Tiffeneau, était présent à la lacération des affiches, le banquier l'a amené au parquet, et lui a fait répéter tout ce qu'il avait vu et entendu... Tu vas être arrêté.

Le médecin eut un sourire sarcastique. — Allons, murmura-t-il, l'usurier s'est fait mouchard, c'est une bonne recrue pour le parti de l'ordre!

— Je me suis arrangé, poursuivit le président, pour que le mandat d'amener ne soit pas exécuté ce soir, mais les gendarmes seront ici au point du jour... Tu as encore une partie de la nuit à toi, brûle tes papiers compromettans et sauve-toi... Si tu n'avais sur la conscience que l'histoire de l'affiche, je te conseillerais de rester, et nous essaierions d'étouffer l'affaire, mais tu es noté comme très dangereux, et le moins qui puisse t'arriver, si on te prend, c'est d'être envoyé à Belle-Isle ou à Nouka-Hiva... Il faut que tu partes cette nuit et que tu tâches de passer à l'étranger. Ne t'inquiète pas de ta fille, je m'en occuperai.

Le docteur se leva. — C'est bien, dit-il, merci, Sourdeval, je partirai cette nuit.

Ils se serrèrent la main. Le président s'était de nouveau calfeutré dans son manteau. — Bonne chance, mon pauvre vieux! fit-il. Je vais m'esquiver comme je suis venu, tâche seulement que ta servante ne m'aperçoive pas... Adieu!

Il redescendit l'escalier, éclairé par le médecin, et disparut bientôt dans les ténèbres de la rue. Dès qu'il fut dehors, M. Desroches gagna la chambre de Thérèse. La jeune fille cousait près d'un feu mourant, ayant à ses pieds Dache, le chien danois. — Ah! dit-il, vous êtes encore debout; bien, ne vous couchez pas avant que je revienne... j'ai à vous parler.

Puis il remonta dans son cabinet, ouvrit ses tiroirs et jeta des paquets de lettres dans la cheminée. Quand tout fut brûlé, il prit un rasoir et fit tomber sa barbe. Son visage rasé le rendait presque méconnaissable. Il se vêtit et se guêtra comme pour l'une de ses tournées, mit de l'argent dans ses poches et redescendit dans la chambre de Thérèse.

En voyant la figure rasée et le costume de son père, la jeune fille

eut un geste de surprise. — Thérèse, dit M. Desroches en boutonnant son paletot, on doit venir m'arrêter demain.

Elle poussa une sourde exclamation et se leva atterrée. Le chien, comme s'il se doutait que quelque chose de tragique allait se passer au logis, se dressa sur ses pattes et vint flairer son maître avec un gémissement inquiet.

— Tais-toi, Dache! murmura le docteur; oui, poursuivit-il, j'ai été dénoncé par les Maugars; je trouble la sécurité du père et je gêne les plaisirs de monsieur son fils... Vous avez bien placé vos affections!

— Ce n'est pas possible! protesta Thérèse en joignant les mains, M. Étienne n'est pas complice d'une pareille infamie.

— S'il ne l'a pas commise lui-même, il l'a connue et l'a laissé commettre... Sourdeval sort d'ici et m'a conté les exploits de la famille Maugars; j'ai été dénoncé par le père sur le témoignage de Célestin Tiffeneau, l'ami de votre... amoureux. Croyez-vous que si ce jeune Maugars avait eu du cœur, il ne serait pas accouru vous prévenir de la trahison de son père?.. Non, il est resté coi... Cela arrangeait mieux ses affaires. Sans Sourdeval j'aurais été pris au gîte comme un renard... Les gendarmes seront ici demain matin, mais ils ne me trouveront plus, car je pars cette nuit.

En entendant les explications froidement données par son père, Thérèse s'était rassise, joignant les mains et secouée à la fois par la douleur et l'indignation. Tout à coup elle se releva, s'élança vers le docteur et lui prit le bras :

— Emmenez-moi avec vous! s'écria-t-elle d'une voix attendrie.

— Parlez plus bas, répondit-il en écartant les mains de la jeune fille, ce que vous demandez est impossible. Vous ne pouvez me suivre à travers les chemins que je vais prendre, et vous retarderiez ma fuite. Je n'ai pas de temps à perdre... Allez dans la cuisine, faites coucher votre bonne, et quand elle sera au lit, coupez à la miche un morceau de pain que vous m'apporterez... Je vais être obligé d'éviter les endroits habités, et je ne pourrai peut-être pas sans danger acheter du pain en route... Allez, et faites vite.

Il l'attendait en se promenant de long en large dans la chambre; quand elle rentra avec du pain et de la viande froide, il en fit deux paquets qu'il glissa dans les vastes poches de son paletot à côté d'une gourde pleine de cognac. Puis il posa sur la table de Thérèse un petit rouleau et reprit : — Voici un peu d'argent, serrez-le, je suis obligé d'emporter le reste avec moi... Maintenant, ajouta-t-il avec un léger étranglement de la voix, nous allons nous quitter, Dieu sait pour combien de temps... Après ce qui s'est passé et ce que je vous ai appris de votre mère, il ne peut y avoir

entre nous de grandes scènes d'attendrissement... Je regrette seulement de vous laisser ici, seule, sans ressources et abandonnée à tous les entraînemens, mais le président Sourdeval m'a promis de s'occuper de vous...

— C'est inutile, répliqua Thérèse d'un ton résolu, je ne veux rien devoir aux gens d'ici, et j'ai moi-même déjà réfléchi à ce que je ferai.

— Et que ferez-vous?

— Je partirai demain pour Poitiers et je me rendrai à la Joubardière, chez mon père nourricier... Je trouverai là des gens qui m'aiment et qui veilleront sur moi.

— Soit, dit le docteur, je préfère encore cela. — Il prit son bâton et se dirigea vers la porte-fenêtre qui s'ouvrait sur le jardin. — Je vais sortir par la porte de derrière et gagner la campagne... Ne me reconduisez pas, c'est plus prudent... Adieu!

Il lui serra hâtivement la main. Le chien s'était élancé près de son maître et agitait la queue comme pour lui dire : « Emmène-moi! » — Non, reprit M. Desroches en le caressant, non, mon vieux Dache, il faut nous quitter; nous nous nuirions réciproquement en voyageant de compagnie... Je dois partir seul — seul!

Il avait soulevé la targette et entre-bâillé la porte. Un sanglot lui fit tourner la tête, et il vit Thérèse qui pleurait. Il revint vers elle et lui tendit de nouveau sa main qu'elle baisa furtivement. — Adieu! répéta-t-il, soyez courageuse, et si vous vous retrouvez en face du fils Maugars, souvenez-vous qu'aux yeux de la loi et du monde vous portez mon nom.

Il repoussa le chien dans la chambre, referma la porte et disparut dans la nuit pluvieuse.

IX.

La nouvelle du coup d'état avait agité Étienne Maugars beaucoup plus vivement qu'on ne le supposait dans sa famille. Dans la soirée du 3 décembre sa mère avait réussi à l'empêcher de sortir, mais le lendemain, dès le matin, il était dans la rue. La première personne qu'il rencontra fut Célestin Tiffeneau. Le pauvre garçon avait passé une nuit blanche. Effrayé des suites probables de sa déposition, n'osant parler de rien, même à Seconde, il n'avait pu fermer l'œil et sa longue figure défaite trahissait les tourmens de son cœur.

— Vous semblez inquiet, lui dit Étienne, votre femme serait-elle malade?

— Non, merci, monsieur Étienne, Seconde va bien; ce n'est pas d'elle qu'il s'agit... Mais quel malheur tout de même!.. Vous savez, Mlle Thérèse Desroches, qui était à mes noces?..

— Que lui est-il arrivé? demanda Étienne en pâlissant.

— Son père a dû être arrêté ce matin.

— Est-ce possible? En êtes-vous sûr?

Le malheureux Célestin n'en était que trop sûr; du moins les reproches de sa conscience le lui faisaient tenir pour certain. Il voyait encore devant lui les mines sévères et rogues du sous-préfet et du procureur, assis derrière une table verte dans la salle du parquet, tandis qu'un commis-greffier écrivait la déposition accusatrice. D'ailleurs l'un des facteurs de la poste avait aperçu au petit jour la maison Desroches cernée par les gendarmes; il n'était pas douteux que le docteur n'eût été pris au saut du lit.

— La pauvre demoiselle! continua Célestin, jugez quel saisissement!.. Et que va-t-elle devenir seule, à son âge!

Étienne ne l'écoutait déjà plus. Cédant à un premier mouvement, il s'était élancé dans la direction de la rue Louis XIII. Le quartier était encore en émoi. Des femmes se penchaient aux fenêtres et des groupes stationnaient sur le chemin, regardant la maison Desroches dont la grille était restée grande ouverte. Le jeune homme s'y précipita. Dans la cuisine, la servante, bouleversée, allait et venait d'un air ahuri, en essuyant ses yeux avec le revers de sa manche.

— Où est le docteur Desroches? demanda Étienne.

Tout en ravalant un sanglot, elle secoua les épaules sans répondre.

— Est-ce qu'on l'a arrêté?

— Ils sont venus pour le prendre, mais ils ne l'ont pas trouvé, le pauvre homme!

— Et Mlle Thérèse?

— Elle est là-haut.

Il gravit rapidement l'escalier et entra dans le cabinet du docteur. La pièce gardait encore les traces du passage des gens de la police: tiroirs forcés, vitrines béantes, papiers épars sur le carreau. — Après avoir perquisitionné dans toute la maison et fait subir un pénible interrogatoire à la jeune fille, le commissaire de police s'était retiré en constatant la disparition du médecin. Thérèse était assise dans un fauteuil, le front dans ses mains et le regard perdu dans le vide. Au bruit des pas, elle se retourna lentement, et, apercevant Étienne Maugars, elle se leva d'un air indigné.

— Comment osez-vous vous présenter ici? murmura-t-elle, venez-vous le chercher, vous aussi?.. Il s'est sauvé à temps, Dieu merci, et ses ennemis ne le trouveront pas.

— J'avais peur qu'on ne l'eût arrêté, répondit Étienne, et je m'étais permis d'entrer pour vous offrir...

Il balbutia et s'interrompit, déconcerté par l'étrange regard de mépris qui tombait des yeux de Thérèse.

— Offrir quoi? reprit-elle avec une ironie amère, vos bons avis!.. C'était hier qu'il fallait venir nous dire ce que vous saviez.

— Hier! s'exclama-t-il stupéfait, mais je ne savais rien, c'est ce matin seulement...

— A quoi bon mentir! répliqua-t-elle avec colère, vous n'ignoriez rien, pas plus que Célestin Tiffeneau... Vous étiez instruits tous deux de la trahison de votre père.

— Mon père?.. La douleur vous égare, mademoiselle ; comment pouvez-vous croire mon père capable d'une pareille vilenie?

— Je crois M. Maugars capable de tout... La vue de mon père lui était désagréable; nous le gênions, et il s'est débarrassé de nous.

Étienne la regardait d'un air sombre, tandis que, debout contre le bureau semé de papiers déchirés, elle tordait nerveusement dans ses doigts un fragment de journal. — Des preuves, murmura-t-il. quelles preuves avez-vous contre-nous?

— Hier, votre père a dénoncé le mien à la sous-préfecture; il a amené avec lui M. Tiffeneau pour appuyer sa dénonciation, et c'est sur leur témoignage que l'arrestation a été ordonnée... Interrogez Célestin, et, si son patron ne l'a pas complètement corrompu, il avouera la vérité.

— Ce serait une infamie!

— C'en est une... Du reste, ajouta-t-elle tristement, à quoi bon ces explications? Laissez-moi, je suis lasse... Je vais quitter le pays, et en le quittant je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir oublier le nom de Maugars et tous ceux qui le portent!

— Mademoiselle, dit Étienne avec un frémissement dans la voix, si ce que vous supposez est vrai, je n'ai pas le droit de vous reprocher la dureté de vos paroles... J'ose encore douter cependant; mais si c'était vrai, si mon père a eu réellement le pouvoir funeste que vous lui attribuez, j'en jure par ce qu'il y a de plus sacré, avant ce soir il aura réparé le mal qu'il a fait, ou il n'y aura plus rien de commun entre lui et moi...

Il chercha à rencontrer une dernière fois le regard de Thérèse, mais elle avait détourné la tête. — Alors il sortit précipitamment et gagna la rue. Cinq minutes après, il était dans le vestibule de sa propre maison, et, ouvrant brusquement la porte de son père, il entrait sans frapper dans le cabinet du banquier.

Par cette brumeuse journée de décembre, la pièce avait encore un aspect plus sinistre et plus tragique. Bien que depuis vingt-quatre heures elle fût devenue le cabinet du nouveau maire de Saint-Clémentin, la récente dignité du maître n'y avait mis ni une lueur ni un sourire. Les rideaux pendaient lamentablement le long des vitres poudreuses; le papier déchiré se recroquevillait avec le même air maussade sur le plâtras des murs, et la pendule sonnait

les heures avec sa même voix enrouée et inhospitalière. — M. Maugars, tout de noir habillé, décachetait son courrier devant le bureau, où un chapeau et des gants posés sur le casier indiquaient qu'il se préparait à sortir. En voyant son fils pénétrer avec ce sans-façon dans son sanctuaire, il se leva avec humeur et fronça les sourcils.

— Depuis quand entre-t-on ici comme dans un moulin? s'écria-t-il, ne pouvais-tu t'informer d'abord si j'étais disposé à te recevoir?.. Je n'aime pas ces manières-là, tu le sais bien!

— Mon père, commença Étienne sans perdre du temps à s'excuser, les gendarmes sont venus ce matin chez le docteur Desroches pour l'arrêter?

Le banquier regarda son fils d'un air impassible : — Ensuite?

— On dit que M. Desroches a été dénoncé par vous, sur le témoignage de Célestin.

M. Maugars ne put réprimer un mouvement de colère. — Cet imbécile de Tiffeneau n'a donc pas pu tenir sa langue! s'exclama-t-il. Tonnerre de Dieu, je la lui ferai rentrer dans le gosier!

— C'était vrai! murmura Étienne avec un accent déchirant. — Puis il reprit d'une voix plus ferme : — Célestin n'a pas parlé, je tiens tout de Mlle Desroches, que je quitte à l'instant.

— Ah!.. Dans ce cas, cette demoiselle n'a dit que la moitié de la vérité. Son père s'était dénoncé lui-même par ses propos séditieux... Il était noté comme un agent de désordre, et il m'appartenait, en ma qualité de magistrat civil, de faire arrêter un homme dangereux pour la tranquillité publique.

— C'était une triste besogne, et il eût mieux valu la laisser faire par la justice.

— Là-dessus, je ne dois de comptes qu'à ma conscience... Je suis l'esclave de la loi.

— La loi! s'écria Étienne indigné... Il s'arrêta et se contraignant : — Au surplus, ajouta-t-il, cette mesure odieuse a été prise en pure perte, car le docteur Desroches, prévenu à temps, a pu s'échapper.

— Nous le savons, répliqua sèchement M. Maugars, mais nous sommes sur ses traces, et avant peu il sera sous les verrous.

— Mon père, dans l'intérêt de votre honneur et du mien, ne continuez pas cette poursuite acharnée contre un homme dont le seul crime est de n'avoir pas les mêmes opinions que vous.

— Mon honneur n'a rien à voir là dedans; d'ailleurs la justice est saisie, et je n'ai plus le droit de me mêler de l'affaire.

— Vous en avez le droit et le pouvoir, affirma énergiquement Étienne; en ce moment vous êtes tout-puissant à Saint-Clémentin; le parquet et la sous-préfecture n'agissent que d'après vos conseils... Hier, vous vous en vantiez encore devant ma mère et devant moi...

Il est de votre devoir d'employer cette toute-puissance à réparer le mal qu'elle a servi à faire.

— Mon devoir, répliqua M. Maugars en se redressant et en boutonnant sa redingote, est d'assurer le succès de l'acte sauveur du deux décembre, en débarrassant le pays des factieux qui voulaient le mettre à feu et à sang.

C'était l'une des phrases de la proclamation qu'il avait adressée le matin même à ses administrés; il la trouvait belle et il n'était pas fâché d'en essayer l'effet sur son fils; mais celui-ci n'en parut pas le moins du monde ébranlé.

— Il ne s'agit pas de politique, mais d'humanité! s'écria-t-il, songez que, si vous n'étouffez pas l'affaire, cet homme sera jeté en prison ou forcé de vivre en exil; dans les deux cas, il est ruiné, et sa fille, une enfant de dix-sept ans, reste seule, sans fortune, exposée à tous les dangers et à toutes les misères.

— Ah! fit le banquier en haussant les épaules, voilà le fin mot... Cette fille te tient donc bien au cœur?

— Oui, avoua imprudemment Étienne, oui, je l'aime, et le coup dont vous la frapperez m'atteindra en pleine poitrine.

M. Maugars sourit ironiquement, et se croisant les bras : — Et tu crois, demanda-t-il, que pour une niaise question de sentiment, pour une amourette, je vais entraver le cours de la justice, compromettre ma situation et déranger des combinaisons mûrement réfléchies?.. Mon garçon, tu ne connais pas encore Simon Maugars!.. Quand j'ai une fois pris une résolution, je ne m'arrête jamais à moitié chemin. Le mandat d'arrêt est lancé, il sera exécuté, et un jour tu me remercieras de t'avoir empêché de faire une sottise... J'ai dit; en voilà assez, on m'attend à la mairie, et je suis pressé.

Il brossa rageusement son chapeau avec sa manche et le posa sur sa tête.

— Mon père! — et, tout en s'adressant à M. Maugars, Étienne s'était placé entre lui et la porte, — que ce ne soit pas là votre dernière parole!.. Montrez-vous généreux, juste et humain comme j'ai longtemps cru que vous l'étiez. — Si vous avez de l'amitié pour moi, ne partez pas ainsi! Ne me poussez pas au désespoir par un refus!.. Je vous ai toujours respecté, j'ai eu pour vous un culte de tendresse et d'admiration, ne brisez pas d'un mot les liens de respect qui m'attachent à vous... Si vous pouviez lire au fond de mon cœur, vous verriez ce que je souffre en ce moment... Je vous promets de vous sacrifier tous mes goûts, tous mes rêves, mais à votre tour sacrifiez-moi votre rancune... Je t'en prie, s'écria-t-il en reprenant le tutoiement familier d'autrefois et en lui saisissant les

mains, sois bon!.. Je t'en prie au nom de l'ancienne intimité de notre vie de famille, au nom du repos et du bonheur de ta maison, au nom de ma mère!

Les supplications d'Étienne étaient si énergiques, si désespérées et si poignantes, que l'on eût dit qu'elles voulaient pénétrer jusque dans l'âme obscure des choses, jusque dans l'intime substance des meubles qui garnissaient le cabinet du banquier. Ce maussade cabinet de travail, qui avait déjà entendu, depuis quinze ans, bien des prières navrantes, n'en avait jamais ouï de pareilles à celles-là. Elles s'échappaient des lèvres du jeune Maugars avec une intensité d'accent qui aurait remué des pierres. Le papier en lambeaux et les plâtras des murs en devaient être imprégnés pour longtemps. Les rideaux fanés devaient les retenir durant bien des jours dans leurs plis, et la pendule devait les sentir vibrer longuement sur son timbre fêlé. Un instant, elles percèrent même la dure carapace de M. Maugars; au contact des mains brûlantes de son fils, cette nature de granit sembla s'échauffer et s'amollir, et quelque chose du père palpita pendant un moment sous la rugueuse enveloppe de l'homme d'affaires. Mais la façon dont ce manieur d'argent entendait l'amour paternel ne lui permettait pas de céder à une émotion qu'il regardait comme une faiblesse. Le nom de Mme Maugars, invoqué innocemment par Étienne, amena un sourire sur ses lèvres, et ce fut fini : l'attendrissement s'évapora; Simon Maugars reprit tout son aplomb, toute sa raideur, et dégageant ses mains de l'étreinte d'Étienne : — Tu déraisonnes! dit-il, et je n'ai pas de temps à perdre... Bonjour!

Il enfonça résolument son chapeau, écarta vivement son fils et s'esquiva par la petite porte des bureaux.

Son pas violent faisait crier les marches de l'escalier du couloir. Il s'en allait, enchanté de s'être tiré à peu de frais d'une situation désagréable, et il ne songeait pas que, derrière lui, au fond de ce cabinet où Étienne demeurait, pâle, les dents serrées et les oreilles bourdonnantes, tout un écroulement silencieux se produisait dans l'ombre. Tandis que l'ancien maçon sortait, fier d'avoir maintenu sa volonté, l'édifice de prospérité domestique qu'il avait si laborieusement élevé s'effondrait à tout jamais, entraînant dans ses décombres l'estime, le respect et l'amour de ce fils unique pour lequel il avait amassé, par tous les moyens, une fortune princière; — et à la place où ces ruines venaient de s'engloutir, un abîme infranchissable se creusait entre le père et l'enfant...

A cette même heure, Thérèse Desroches achevait ses préparatifs de départ. Les gens de justice n'avaient point perdu de temps, et, sitôt la fuite du docteur connue au parquet, ordre avait été

donné de mettre sous séquestre les biens de M. Desroches. Le président Sourdeval était accouru alors et avait offert à Thérèse de l'emmener aux Palatries, mais la jeune fille avait refusé, en annonçant son intention de se retirer sur-le-champ chez son père nourricier. Le président n'insista pas. Bien qu'il fût inamovible, il avait peur pour son repos, et il trouvait qu'il s'était déjà suffisamment compromis pour son camarade Desroches, dans un moment où ceux qui donnaient asile aux républicains étaient regardés comme les ennemis du gouvernement.

Restée seule, Thérèse chargea la servante de porter sa malle aux messageries. Le courrier de Poitiers était parti dès l'aube, et la jeune fille ne voulait pas rester un jour de plus à Saint-Clémentin. Elle était trop pauvre maintenant pour louer une voiture particulière, et elle résolut de faire à pied les deux lieues qui la séparaient des Maisons-Blanches, où la diligence d'Angoulême passait dans la soirée. Elle s'enveloppa dans un châle et, tenant à la main un petit sac où il y avait un peu de linge et des objets de toilette, suivie de Dache qu'elle emmenait, elle quitta pour toujours la maison de la rue Louis XIII.

Elle gagna par un sentier détourné la route de Niort. Il tombait une pluie fine et, derrière elle, Saint-Clémentin disparaissait dans le brouillard. Morfondue, les yeux humides et le cœur gros, Thérèse marchait rapidement à travers la brume, sur cette grande route banale qui est le seul domaine laissé à ceux qui n'ont plus de foyer domestique et qui cheminent sans famille vers un gîte incertain. Entre ces deux files d'ormes aux branches noires et effeuillées, plus d'un malheureux était passé avant elle : — vagabond, enfant sans mère, ouvrier sans ouvrage; — peut-être même le docteur Desroches errait-il aussi sur le grand chemin boueux, en évitant les villages et en croyant entendre à chaque minute les chevaux des gendarmes du deux-décembre!.. La brume augmentait, la nuit allait tomber. Thérèse resserrait sur ses épaules les plis du tartan mouillé, et se sentait comme perdue dans la campagne assombrie et déserte. A la croisée des routes de Niort et de Bordeaux, elle posa son sac sur les degrés d'un poteau, et prêta l'oreille. Tout à coup Dache aboya, et, à travers l'obscurité pluvieuse, la jeune fille entendit tinter les grelots de la diligence qui devait l'emporter loin de Saint-Clémentin.

André Theuriet.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

LA

FAMILLE ET LA JEUNESSE

D'HENRI DE ROHAN

I.

LA FAMILLE.

La maison de Rohan est une des plus illustres de la Bretagne. Un généalogiste en fait remonter l'origine à Ruhan ou Rohan, fils puîné de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, et d'Ursule, fille d'un roi d'Angleterre, environ vers l'an 400, quelque peu avant la naissance de la monarchie française. Dom Lobineau, dans son histoire, dit qu'un vicomte de Porhoët bâtit le château de Rohan vers la fin du XIe siècle; ses descendans prirent le nom de Rohan. Le père Anselme fait remonter la généalogie de cette famille à Guetenoch, vicomte de Porhoët, qui vivait en l'an 1026.

Alain, huitième du nom, servait sous Bertrand Du Guesclin et sous Olivier de Clisson; il épousa Béatrix de Clisson, la fille et l'héritière du connétable : le domaine et le château de Blain entrèrent ainsi dans la maison de Rohan. Le château avait été construit dès 1108 par Alain Fergent à son retour de la première croisade; on trouve dans la tour ronde dite du Pont-Levis des M couronnés accostés du

lion armé, couronné et lampassé d'or, qui appartiennent aux Clisson (1).

Le connétable Olivier avait fort agrandi le château : après la bataille d'Auray, où il perdit un œil, il avait demandé au duc de Bretagne de lui donner le château du Gavre avec la forêt; « à quoy luy respondit ledict duc qu'il l'avoit donné au capitaine Chandos, Anglais; à quoy ledict messire Olivier respondit par telles paroles : — Je donne au diable, si jà Anglais sera mon voisin. — Et sur tant s'en partit ledict messire Olivier avec une grande compaignie de gens de guerre et vinct audict lieu du Gavre, et brusla et fict brusler ladicte place et chasteau, et ce faisant s'en alla à Blaing, et peu de temps après il fit prendre et emporter grand nombre de pierres du chasteau au Gavre, au lieu dict de Blaing, auquel il fist faire partie du chasteau de Blaing (la tour du connétable) (2). » Le connétable habitait plus souvent Josselin que Blain; il mourut à Josselin en 1407.

Alain IX et Jean II de Rohan habitèrent constamment Blain. Les fils de ce dernier n'eurent point d'enfans, et Anne de Rohan, l'aînée de ses filles, épousa Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, de la branche cadette de Rohan-Gyé. C'est de cette Anne de Rohan et de son cousin que descendirent tous les autres vicomtes et plus tard le duc de Rohan.

Le dernier Rohan de la branche aînée, Jacques, était très faible d'esprit. Il avait un frère dans les ordres, évêque de la Cornouailles : comme lui-même n'avait pas d'enfans, son père avait stipulé dans le contrat de mariage d'Anne de Rohan (27 septembre 1515) que, s'il ne restait point d'héritier direct de son nom, le sieur de Frontenay, qui épousait sa cousine Anne de Rohan, et leurs enfans, prendraient et porteraient le titre et les armes des vicomtes de Rohan.

Pierre de Frontenay, le chef de cette nouvelle lignée, fut tué à la bataille de Pavie (1525). Sa veuve Anne ne lui survécut pas longtemps; dans son testament, elle recommanda ses deux enfans, encore en bas âge, à Marguerite de Navarre, la sœur du roi François Ier. « En recommandant mesdicts enfans à ladicte dame et à mondict bon cousin monsieur de Rieulx, requerant icelle dame me pardonner la hardiesse que je prends lui faire ceste requeste; que je luy supplye me octroyer par sa charité et bonté dont par cy devant a usé envers moy. »

On va voir que ces quelques lignes tracées par une main déjà défaillante eurent des effets considérables : la destinée a des mys-

(1) Cet M est l'M onciale du XIIIe siècle, qui avait été adopté, nous ne savons pourquoi, par les Clisson, longtemps avant le connétable; cette lettre a été retrouvée aussi à l'ancien hôtel de Clisson, devenu l'École des Chartes.

(2) *Le Château de Blain*, par M. Prével. Nantes, 1869.

tères merveilleux. Ce fut sans aucun doute l'influence de Marguerite de Navarre qui inclina une des plus antiques maisons bretonnes vers les idées religieuses qui commençaient à se répandre en Europe.

Marguerite de Navarre fut une mère plutôt qu'une tutrice pour René de Rohan, l'aîné des deux orphelins confiés à sa garde (1). Elle lui choisit pour femme Isabel d'Albret (2), fille de Jean d'Albret, roi de Navarre; elle maria aussi Jacqueline de Rohan, fille de François de Rohan, seigneur de Gyé, à François d'Orléans-Longueville, marquis de Rothelin. Comme Isabel d'Albret, la marquise de Rothelin devint une des plus ferventes adeptes de la réforme. Marguerite de Navarre alla vers 1537 à Blain faire une visite à sa belle-sœur, et son séjour valut à Blain l'honneur d'une visite royale. Le roi Henri II alla chasser à Blain après avoir été visiter à Châteaubriant le connétable de Montmorency. « Le haut et puissant seigneur de Rohan, prince breton très illustre, faisait grand appareil pour dignement recevoir le roy en ses maisons de Blain et de Fresnay, ce qu'il fit très honorablement, tenant en grande libéralité maison ouverte à toute la noble suite du roy, par l'espace de dix à douze jours, durant lequel temps le roy, la reyne, les princes et gentilshommes, prenaient leur plaisir et exercice ordinaire, au déduict de la chasse, à quoy les terres dudict seigneur de Rohan sont fort aptes et convenables; et de là délibéra le roy de faire sa dicte entrée à Nantes (3). »

On ne sait presque rien du jeune René de Rohan. Le père Taillandier raconte seulement qu'il reçut en 1548 à Morlaix la jeune reine Marie Stuart. « Le vicomte de Rohan, son parent, alla la recevoir à la descente du vaisseau, et lui fit une entrée solennelle dans Morlaix. Cette princesse étant déjà dans la ville et pressée d'entrer au logement qu'on lui avait préparé, le pont sur lequel elle venait de passer, se trouvant trop chargé, se rompit et tomba dans la rivière. Les Écossais de la suite de la reine, s'imaginant qu'on en voulait à la liberté de cette princesse, crièrent à la trahison. Le vicomte, qui marchait à côté de la litière de la reine, fut offensé d'un soupçon si injurieux, et répondit d'un ton ferme que « jamais Breton n'avait fait trahison, » et pour rassurer les Écossais, il ordonna sur-le-champ qu'on arrachât les gonds de la porte de la ville et qu'on en rompît les chaînes. »

Isabel d'Albret eut cinq enfans, tous nés au château de Blain; elle

(1) La reine Jeanne de Navarre avait épousé en 1377 Jean II, vicomte de Rohan. — Marguerite de Rohan, femme de Jean, comte d'Angoulême, fut la grand'mère de François Ier.

(2) Sœur d'Henri d'Albret, aïeul maternel d'Henri IV.

(3) *Histoire des évêques de Nantes*, par l'abbé Travers.

eut la douleur de perdre son mari encore jeune. Celui-ci, nommé en 1551 chevalier de l'ordre du roi et capitaine de quarante lances de ses ordonnances, fut tué le 20 octobre 1552 auprès de Metz dans un combat soutenu contre le marquis Albert de Brandebourg pendant l'investissement de cette ville par l'empereur Charles-Quint.

Isabel, veuve, enfermée entre les quatre grandes tours de Blain, n'eut plus d'autre pensée que le ciel : elle avait de bonne heure ouvert son cœur aux enseignemens de Marguerite de Navarre : « Le pays de Bretagne (1), écrit De Bèze, entre toutes les autres provinces de la France a été tardif à recevoir la doctrine de l'Évangile, y estant le peuple fort séditieux, combien qu'une partie de la noblesse en ces derniers temps se soit montrée fort affectionnée à la parole de Dieu. Le moyen duquel Dieu se servit pour réveiller ce peuple fut le sieur d'Andelot, lequel en ceste mesme année (1558), au mois d'avril, arrivé en sa maison de la Bretesche menant avec soi Gaspard Carmel, autrement Fleury, ministre de l'église de Paris, le feit prescher à huis ouvers et le jour de Pasques en la maison de Lormais, où fut aussi administrée la sainte cène en bonne compagnie. » D'Andelot, frère de Coligny, avait épousé Claude de Rieux (2), qui lui avait apporté d'immenses biens en Bretagne. Il alla visiter ses terres et fit une visite à Isabel d'Albret en compagnie de Fleury et d'un autre ministre nommé l'Oiseleur qu'il voulait fixer en Bretagne. Isabel les reçut « comme des anges du Seigneur. » Elle fit prêcher Fleury dans la grande salle du château de Blain en présence de ses enfans, de ses officiers et de ses vassaux.

Il faut noter avec soin les premiers contacts de l'ancienne et de la nouvelle foi : parfois elles se heurtent violemment, parfois aussi elles semblent vouloir s'accommoder. Ainsi, malgré les prêches calvinistes du château, rien ne fut changé dans la paroisse de Blain en 1558 et en 1559; un acte de baptême de cette dernière année, que l'on conserve encore, nous prouve que des calvinistes ne se refusaient pas encore à tenir des enfans sur les fonts et à participer aux cérémonies du culte catholique à l'occasion. Cependant une preuve qu'il y avait dans l'esprit des parrains et marraines une arrière-pensée peu favorable au catholicisme, c'est que l'acte de baptême ne porte d'autres signatures que celle de l'officiant : Pierre Havard, recteur résignataire.

On suppose que Mme de Rohan obtint en 1560 la permission d'avoir continuellement le prêche à Blain. Elle s'était tout à fait déclarée après le voyage de D'Andelot, et son fils aîné avait épousé les idées

(1) De Bèze. — *Histoire ecclésiastique*, t. I, page 151.

(2) Claude de Rieux, fille de Claude de Rieux et de Catherine de Laval.

nouvelles avec l'enthousiasme de la jeunesse. On lit dans l'*Histoire ecclésiastique de la Bretagne* (1) : « Sans nous embarquer trop dans la conjecture, restreignons-nous à ce qui est venu de père en fils par tradition jusqu'à Mme Marguerite, princesse de Rohan, qui m'en a informé de sa propre bouche. C'est que durant la plus grande rigueur des édits, Mme Isabeau se tenant à Blain, sa plus belle maison et la plus commode, obtint du roi la permission d'exercer ouvertement sa religion chez elle avec tous ses domestiques. Pour régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, qui était pour lors M. le prince de Montpensier, alla la trouver à son château de Blain, et comme il témoigna de l'étonnement sur la grande quantité de gens qu'elle faisait enrôler (elle avait fait venir tous ceux qui, dans le pays, étaient de la religion) : « Quoi, dit-elle avec quelque émotion de colère, trouvez-vous étrange qu'une fille de roi ait un si grand train? » Ceci se doit apparemment rapporter tout au plus tard à l'année 1560, sous le règne de François II, parce que ç'a été la plus rigoureuse contre la réformation, ou la suivante, 1561, sous le règne de Charles IX, au commencement. Auquel temps fut donné le sanglant édit de juillet, défendant, sous peine d'exil, tout exercice de la religion autre que de la romaine (2). » Le fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon, celui qui devait devenir Henri IV, avait eu pour parrain le roi de France (représenté par le cardinal de Bourbon et le roi de Navarre), et pour marraine sa tante Isabel d'Albret. Ce baptême s'était fait à Pau le 6 janvier 1554. Ni Isabel. ni Jeanne d'Albret ne s'étaient donc encore ouvertement déclarées pour la religion. Jeanne, dont la foi devait plus tard devenir si ardente et si fanatique, hésita longtemps. Elle modéra le zèle de son mari, qui avait fait venir de Genève le ministre Boisnormand, elle craignait de perdre ses domaines français, elle redoutait les armes d'Henri II. Brantôme dit que « la reine de Navarre, qui estait jeune, belle, et très honneste personne et qui aimait autant une danse qu'un sermon, ne se plaisait pas à ceste nouveauté de la religion. » Mais avant la mort d'Henri II, Jeanne d'Albret avait épousé publiquement les idées nouvelles. Les dernières années de ce règne marquent un moment singulier de l'histoire religieuse. Antoine de Bourbon, toujours entouré de ministres protestans, continuait d'aller à la messe. Il avait des chapelains et des pasteurs. Jeanne d'Albret

(1) Le Noir de Crevain, *Histoire ecclés. de Bretagne*, p. 60-61. — L'auteur a été ministre à Blain depuis 1651 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Son manuscrit, conservé à la bibliothèque de Rennes, a été publié en 1851 par M. Vaurigaud, pasteur de l'église réformée de Nantes.

(2) Isabel de Navarre fut pendant quelque temps seule à jouir de la prérogative du prêche avec Renée de France, duchesse de Ferrare, seconde fille de Louis XII, qui vivait à Montargis.

faisait bâtir un prêche au pied du château de Vendôme et restait encore catholique. Tout le monde chantait les psaumes de Marot; la cour du roi Henri II en faisait ses délices. Catherine de Médicis faisait mine quelquefois de pencher vers la réforme. Tourmenté par son humeur changeante et par son ambition inquiète, Antoine de Bourbon quitta et reprit si souvent la cause protestante, qu'on lui donna le surnom d'Eschangeur. Pour Jeanne d'Albret, une fois décidée, rien ne put la faire changer; et, s'il faut admirer sa courageuse sincérité, on ne peut que regretter qu'elle se soit laissé entraîner trop souvent jusqu'à la persécution contre les catholiques.

Isabel d'Albret était de la même trempe que celle qui écrivait à Catherine de Médicis : « Madame, si j'avais mon fils et tous les royaumes du monde, je les jetterais tous au fond de la mer plutôt que de perdre mon salut. » L'esprit farouche, la volonté de fer, la droiture des d'Albret devaient revivre plus tard dans le duc de Rohan.

Deux ans déjà avant l'arrivée de D'Andelot en Bretagne, Isabel avait eu quelques démêlés avec son fils aîné, le vicomte de Rohan, elle avait quitté Blain et était allée demeurer quelque temps en Gascogne; le « pur Évangile » n'avait pas ramené la paix : le vicomte de Rohan était bizarre, d'humeur difficile, si travaillé de la goutte qu'il fut surnommé Henri le Goutteux. Il ne s'accordait avec sa mère que dans la défense des intérêts protestans, ouvrant généreusement son château aux ministres et aux calvinistes persécutés de l'église de Nantes. En 1562, il s'en trouva un si grand nombre qu'on tint à Blain une sorte de colloque(1). Le vicomte de Rohan défendit l'exercice du culte catholique dans l'église paroissiale de Blain; on brisa les vieux autels et l'on effaça toutes les traces de l'ancienne religion. Cette intolérance était d'autant plus coupable que ce qu'on nommait l'*église* de Blain ne comprenait alors, outre Henri de Rohan et sa sœur Françoise, que quelques personnes dépendantes du château.

La guerre civile, il est vrai, venait d'éclater pour la seconde fois. Le frère cadet du vicomte, Jean de Rohan, qu'on appelait Frontenay, âgé seulement de vingt et un ans, était allé joindre le prince de Condé. Il avait été admis aux pourparlers avec la reine mère, puis

(1) « En ce temps, au mois d'août 1562, ceux de la religion réformée de Nantes furent contraints par les menaces que leur faisaient ceux de la religion romaine (contre ce qu'ils avaient promis à M. d'Étampes, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Bretagne, de vivre en paix), de sortir hors ladite ville, et se rangèrent à Blain, terre de monseigneur de Rohan, lequel les reçut humainement, jusqu'à les loger en son château, sans exception de riche et de pauvre, et y furent depuis ce temps jusqu'à la fin de novembre 1563, qui est un an, quatre mois; auquel lieu de Blain, durant ledit exil, plusieurs enfans furent baptisés. » (Registres de Nantes. Travers, vol. 2e, page 374.)

avait suivi le prince devant Paris, et enfin à Dreux. Il commandait, pendant la bataille, avec Grammont, un bataillon français composé de deux mille cinq cents hommes de pied; le duc de Guise, voyant ce bataillon entièrement dépourvu de cavalerie, tira deux cents chevaux de ses troupes, fit marcher des arquebusiers sur sa droite, puis s'avança avec le bataillon espagnol contre le bataillon huguenot. Il en eut bon marché; Grammont et Frontenay (c'était, nous venons de le dire, sous ce dernier nom qu'on désignait alors Jean de Rohan) se retirèrent les premiers, au dire de Th. de Bèze, « et tous les soldats après eux, mais non pas si vite qu'eux pour ce qu'ils étaient à cheval et les autres à pied : tellement qu'il n'y eut que les trois premiers rangs qui combattirent après avoir tiré une volée de leurs quatre pièces de campagne. »

Deux ans après la bataille de Dreux, le roi Charles IX fit un voyage en Bretagne avec sa mère et le prince de Condé, au mois d'octobre 1565, et « averti, dit Crevain, de la désolation de la messe dans la paroisse de Blain, fit remettre sur pied le culte romain dans la grande église du bourg. » On n'eut plus le prêche que dans les chambres du château.

Le 15 février 1566, le vicomte de Rohan épousa Françoise de Tournemine, fille de René de Tournemine, seigneur de la Hunandaye. Françoise de Tournemine était catholique. « On ne voit pas, dit Le Noir de Crevain, qu'elle ait fait pécher son mari comme les femmes de Salomon, ni que l'église de Blain, pour l'amour d'elle, ait rien perdu de ses libertés. » Cette dame présenta des enfans protestans au baptême; « il faut dire que, bien que ces personnes-là fussent à demi rangées sous le joug de la vérité, on passait par-dessus leur religion, pour admettre des enfans en la vraie église. » Sa mère Isabel avait en vain essayé d'empêcher ce mariage, comme le prouve la lettre qu'elle écrivait de Pontivy, où elle s'était retirée, à son fils Jean, seigneur de Frontenay :

« Mon fils, je crois qu'avez peu entendre, comme après tous les beaux traictemens et ennuys que j'ai peu recevoir en ceste maison de votre frère, le peu de respect qu'il m'a porté, et non-seulement à moy, mais à la grandeur de sa maison et à tous ses parents et amys, ayant prins alliance sans en daigner parler à aulcun, fors qu'à ses bons gouverneurs qui l'ont guidé par le passé, taschant toujours à la ruyne totale de sa maison et croy qu'à présent ilz sont arrivez au comble de leurs désirz. A cette cause estant délibérée de n'en plus endurer et advertye de la donation qu'il a faicte de ses meubles, désire supplier le roy d'être remise en premierz contractz et me retirer de leur compaignie, n'espérant pas le party d'une femme de race de trop nécessiteuse, avoir mieulx pour l'advenir. En attendant moyen de faire telle remontrance à sa majesté,

vous prie ne faillir de par moy de vous mectre en ma maison de Bleign en attendant que ils sy logent et empescher que les meubles ne soient par autres prins, et plus tost qu'ils tombent en autres mains, veulx qu'en mon nom vous en saisissiez et que vous les restroiez pour en tenir compte au roy quand il lui plaira. Je ne vous en feray plus longue prière, m'assurant que vous ny ferez faulte et que ne fauldrez à faire l'office d'un bon fils comme vous avez toujours faict, et, sur cette assurance, je ferai foi me rendant à votre bonne grâce, priant Dieu, mon fils, vous tenir en sa saincte grâce.

« De Pontivy — votre bien bonne mère et amye — Isabeau de Navarre. »

Jehan de Rohan (qui avait alors vingt-cinq ans) se rendit à Blain, pour obéir à sa mère, avec vingt hommes d'armes, avant que les nouveaux mariés n'y fussent revenus. Il força la porte du cabinet qui renfermait la vaisselle d'argent; il enleva des pièces de tapisserie, des robes de drap d'or, des meubles, et fit transporter le tout au pays de Saintonge et de Poitou.

« Henri de Rohan, écrit-on dans l'*Histoire du Château de Blain*, fort mécontent de ce coup de main, poursuivit en justice son frère, qui était déjà dans les prisons du palais, à Rennes, sous la fausse inculpation intentée contre lui par Mr d'Étampes, à cause de la mort de sa femme, Diane de Barbançon (1). »

I.

C'est après Moncontour que nous entendons parler pour la première fois d'un frère cadet d'Henri et de Jean de Rohan, du troisième et plus jeune fils d'Isabel d'Albret. René, qui se montra le plus digne de porter le grand nom de Rohan (2), était né en 1550; il n'avait que deux ans quand il perdit son père : il fut nourri par sa mère de façon à devenir, suivant l'expression de De Thou, *vir probus et candidis moribus*.

René porta les armes avant même d'être un homme. Au moment où se livra la bataille de Moncontour, il n'avait que dix-neuf ans : assista-t-il à la sanglante défaite des siens? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que Pontivy (c'est ainsi qu'on le nommait alors) gardait après la déroute le château de Beauvoir-sur-Mer, appartenant à la dame de la Garnache, qu'on nommait aussi dame de Nemours. Le château fut battu avec des pièces prises aux protestans à Moncontour; Pontivy manquait d'eau, il soutint pourtant le siège pen-

(1) Diane de Barbançon-Cany, fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, et de Péronne de Pisseleu.

(2) René de Rohan, qui porta successivement trois noms : Pontivy, Frontenay et Rohan.

dant douze jours et ne rendit le château et la garnison qu'aux conditions les plus honorables. Marans fut réduit aussi un mois après la bataille sous l'obéissance du roi. Pontivy se retira à La Rochelle après la capitulation : il y trouva Jeanne d'Albret et Soubise (le baron Du Pont-Soubise, premier époux de Catherine de Parthenay, la fille de Jean de Parthenay-L'Archevêque, sieur de Soubise; le baron Du Pont avait assumé après son mariage le nom de Soubise). L'un des hommes de la suite de Soubise, nommé Verbuisson, essaya traîtreusement de livrer la ville aux royaux, mais ce projet fut déjoué. Les protestans réussirent à reprendre Marans : Puiaut, La Noue, Soubise et d'autres marchèrent toute la nuit, souvent ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et chassèrent la garnison catholique (mars 1570).

Après cette surprise, les protestans ne cessèrent de courir le Bas-Poitou jusqu'à ce qu'une grosse armée royale y fut envoyée; La Noue, les deux Rohan et Puiaut lui tinrent tête : on livra bataille à Saint-Gemme. Les Poitevins obtinrent la victoire : ils mirent le siège devant Fontenay-le-Comte; mais La Noue eut le bras cassé d'une balle devant cette place. Il fut porté à La Rochelle, laissant Soubise chef de l'armée. Le départ de La Noue jeta le découragement parmi les protestans. Soubise réussit pourtant à faire capituler la place (le 28 juin).

C'est à ce moment que la reine de Navarre nomma le cadet des Rohan, Pontivy, chef de toutes les troupes de l'Angoumois, malgré sa grande jeunesse : elle avait été frappée de ses rares qualités. La reine voulait reprendre Saintes et toute la Saintonge, autrefois très affectionnées aux idées nouvelles; « elle fit tant que les Angoumoisins promirent de suivre Pontivy, en tous les endroits esquels il les voudrait employer (1). » Ainsi Pontivy, chef de l'armée, suivi des Poitevins, s'achemina sur Tonnay-Charente et alla mettre le siège devant Saintes. « Soubize fut envoyé au delà l'eau (où est la ville) avec trois cents chevaux, nombre d'arquebusiers montés et les deux régimens de fantassins de Blacons et Glandaie. Pontivy, avec huit cornettes et le régiment de Payet, voulut demeurer deçà la Charente au pont des Dames, afin d'empêcher le secours qui pourrait entrer aux assiégés, du côté de Saint-Jean ou de Niort. » Soubise conduisit l'assaut : « Soubize néanmoins, suivi de cinq, encore que peu auparavant il eût reçu une harquebuzade par la joue, estimant être mieux accompagné, monta jusques au haut de la brèche, où il donna quelques coups et en reçut d'autres, nommément d'une pique à travers les machoueres, qui le fit retirer avec les autres presque tous blessés et deux ou trois morts. » La ville se rendit le lende-

(1) Le Frère de Laval, page 498.

main ; la garnison catholique eut la permission de garder ses armes et ses bagages. Des soldats huguenots dépouillèrent pourtant individuellement les soldats catholiques qu'ils allaient attendre à quelque distance malgré les remontrances « que Pontivy et autres chefs y sceussent avancer; encor que ce general en tuast deux ou trois en la présence de tous. »

Tels sont les tristes effets des guerres civiles! Le sieur de Teligny, au commencement de ces guerres, vantait à Coligny l'ordre admirable de l'armée huguenote, où l'on n'entendait pas un blasphème, qui ignorait la *picorée*, qui ne connaissait ni le jeu, ni la débauche. « C'est voirement une belle chose, dit Coligny, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens-là ne jettent toute leur bonté à la fois, et que d'ici à deux mois il ne leur sera demeuré que la malice. J'ai commandé à l'infanterie longtemps et la connois, elle accomplit souvent le proverbe qui dit : de jeune hermite, vieux diable (1). »

La paix fut faite à peu de temps de là, le 8 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. La guerre avait duré bien près de deux ans: pendant ces années troublées de 1568, 1569, les protestans bretons étaient allés encore en foule chercher un asile à Blain, non que le seigneur de Blain fût un vaillant défenseur ou que sa place fût très forte, mais « sa naissance, dit Le Noir de Crevain, mettait à l'abri des dangers sa personne et ceux qui se refugièrent sous son ombre. » Le roi l'avait pris sous sa protection et lui avait accordé une sauvegarde pour toutes ses terres.

Jean de Rohan se trouvait à Paris au moment du massacre de la Saint-Barthélemy. « Il était allé à Paris, dit Le Noir de Crevain, aux noces royales. La veille de la Saint-Barthélemy, il sortit de Paris avec le vidame de Chartres, le comte de Montgommery et plusieurs autres, préférant l'air du faubourg, par soupçon ou autrement. La nuit, ayant entendu le tocsin et le bruit de la ville, ils entrèrent en conseil... (Ici le manuscrit de Le Noir de Crevain a des interruptions)... Ils demeurèrent sur le bord de la rivière de Nesle jusqu'au grand jour. Plusieurs... leur sauvèrent la vie, entre autres le duc... courant aux portes à cheval, pour sortir et les emmener, ne le put, à cause que le portier, n'ayant pas toutes les clefs qu'il fallait, fit perdre l'occasion en retournant chercher les autres ; et le roi, par impatience, leur ayant fait tirer quelques arquebusades leur apprit qu'ils devaient penser à la retraite, non pas à l'entrée; ce qu'ils firent ayant à dos le duc de Guise, jusqu'à Montfort, mais sans les atteindre. Ainsi M. de Frontenay porta ou envoya les tristes nou-

(1) La Noue, édition de Genève, p. 575.

velles du massacre à Blain, où son aîné, Henri de Rohan, avec le reste de l'église, put bien avoir sa part de la peur et de la douleur, mais non pas de la désolation et dissipation où les autres se virent réduits. » La plupart des églises de Bretagne restèrent sans ministres à la suite du massacre, mais l'église de Blain échappa aux conséquences de la terreur générale.

Pontivy prit en 1574, à la suite de la mort de son frère Jean, le nom de Frontenay et c'est sous ce nom qu'il acquit un grand renom dans la première guerre civile du règne d'Henri III. Les édits de pacification n'étaient que des trêves : il y avait eu quatre guerres et autant d'édits sous Charles IX; il y en eut un nombre égal sous Henri III et sous Henri IV. A peine Charles IX avait-il rendu le dernier soupir, les deux partis commencèrent à remuer. Cinq cents cadets bretons prirent le harnais pour aller batailler en Poitou contre les religionnaires. Frontenay les surprit, les attaqua et les mit en fuite.

La guerre commencée, Frontenay soutint glorieusement le siège de Lusignan, avec cent gentilshommes et six cents soldats contre les troupes du duc de Montpensier. « Frontenai donc, écrit d'Aubigné (1), se voyant dans Luzignan cent six gentilshommes, partagea cela en quatre brigades, à l'une desquelles il voulut commander, pour prendre sa part des périls et labeurs, donna l'autre à Saint-Gelais qui en avait mené au siège plusieurs, les autres deux furent pour Seré et Chouppes, gouverneur. » L'historien huguenot donne tout le détail du siège. Frontenay y fit devoir de chef et de soldat. Tout finit par manquer aux assiégés; mais au premier conseil tenu devant Frontenay, « ceux qui lui avoient dit appart qu'ils estoient réduits au dernier point furent ceux-là mesmes, qui devant plusieurs tesmoins dirent qu'ils avoient encore des bottes à manger, et qu'il ne falloit point céder aux Sancerrois en vertu. » Le duc de Montpensier, touché de l'héroïsme des assiégés, leur accorda les articles les plus honorables. Il permit à Frontenay et aux gentilshommes de sortir avec armes et bagages; quant aux soldats, avec leurs arquebuses, les mèches éteintes et les drapeaux pliés dans des coffres. Les ministres et leurs familles purent se retirer à La Rochelle. « Ainsi finit le siège de Lusignan, qui dura trois mois et vingt et un jours, qui coûta près de 8,000 canonnades, 800 hommes de pied, 2 mestres de camp, quelque 100 que gentilshommes que capitaines. Dedans moururent quelque 30 gentilshommes choisis ou capitaines et 200 soldats, et le château de fond en comble rasé. »

(1) *Histoire universelle*, tome II, liv. II, page 148.

II.

René de Rohan s'éprit d'une jeune veuve qui porte un nom célèbre dans les annales des religionnaires. Catherine de Parthenay, héritière de la maison de Lusignan, fille de Jean de Parthenay-L'Archevêque, seigneur de Soubise et d'Antoinette d'Aubeterre, était née le 22 mars 1554, au château de Parc-Soubise en Poitou. Jean L'Archevêque, cinquième du nom, seigneur de Soubise, avait épousé Michelle de Saubonne (1), dame d'atours de la reine Anne et gouvernante de Renée de France, depuis duchesse de Ferrare. Il en avait eu trois filles et un fils.

Ce fils, Jean de Parthenay-L'Archevêque, sixième et dernier du nom, seigneur de Soubise, a pris place dans l'histoire avec les Coligny et les La Noue. Il avait épousé en 1553 Antoinette Bouchard d'Aubeterre, « dame tenue pour un mirouer de chasteté entre celles de son temps. » Il en eut un fils qui mourut jeune et une fille, Catherine de Parthenay, née le 22 mars 1554, au Parc, en Bas-Poitou. Jean L'Archevêque, l'aïeul maternel du célèbre duc de Rohan, mérite de nous occuper quelque temps. M. Jules Bonnet, à qui l'histoire du protestantisme français est déjà si redevable, a tout récemment publié les Mémoires de sa vie (2), qui, suivant toute apparence, ont été rédigés par le mathématicien François Viète, qui fut le précepteur et l'ami de Catherine de Parthenay, la mère de Rohan.

Soubise, c'est ainsi que nous l'appellerons, naquit quelques mois seulement après la mort de son père; sa mère, quelque temps gouvernante de Renée de France, encore enfant, se retira ensuite de la cour et s'en vint avec ses trois filles et son jeune fils à sa maison du Parc-Soubise (3). Elle y éleva ses enfans, leur fit apprendre les langues grecque et latine et les instruisit dans la nouvelle religion.

Mme de Soubise resta au Parc jusqu'au moment du mariage de Renée de France avec Hercule d'Este, duc de Ferrare. La princesse voulut qu'on lui rendît sa première gouvernante et lui demanda de la suivre en Italie. Mme de Soubise emmena à Ferrare deux de ses filles et son jeune fils. Elle demeura huit ans dans cette ville.

(1) « Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires; Budœes lui rend ce témoignage. Elle avait dès lors cognoissance de la vraye religion et y instruisit tous ses enfans. » (*Mémoire généalogique,* rédigé par Catherine de Parthenay, 16 pages in-folio. Collection de M. Benjamin Fillon.)

(2) *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-L'Archevêque, sieur de Soubise*, avec une préface et des notes, par Jules Bonnet. Paris, 1879.

(3) En Vendée, commune de Monchamp; le Parc-Soubise n'est plus qu'une ruine.

Soubise retourna à la cour de France à l'âge de dix-huit ans et se donna, comme on faisait alors, à Monsieur d'Orléans (le troisième fils du roi François). Sa mère mourut en 1549, en professant la nouvelle religion; elle avait toujours eu le prêche sur ses terres, et les édits du roi protégeaient encore les ministres.

Soubise suivit dès ses plus jeunes années la profession des armes : il fut un an prisonnier dans les Flandres; il se trouva à toutes les guerres de son temps. Quand les discordes civiles éclatèrent, il prit parti contre les Guise et s'attacha aux Chastillon, « desquels il fut toujours intime amy, tellement que tous trois le tenaient comme pour leur quatrième frère, nommément monsieur l'admiral (1). » Il fut aussi l'ami du maréchal Strozzi, « luy et ledit sieur de Soubise estant au siège de Calais, de la prise duquel ils furent tous deux, par leur labeur et diligence, la principale cause, comme ils logeassent tousjours ensemble et couchassent en même chambre, passant une grande partie des nuits à discourir tous deux, le maréchal Strozzi luy disait souvent : Sommes-nous pas bien misérables de nous hazarder tous les jours et prendre tant de peine pour agrandir et faire cueillir l'honneur de nostre labeur à celuy qui nous voudrait avoir ruynez et qui sera un jour cause de la ruyne de la France? — Disant cela du sieur de Guise qui commandait audit siège. — Il est vray, répondit le sieur de Soubise, mais puisque nostre honneur, nostre debvoir et le service de nostre roy le nous commande, il le fault faire (2). »

Soubise fut au siège de Metz sans y avoir de commandement; c'est après ce siège fameux qu'il se maria (le 9 mai 1553), à l'âge de quarante ans, avec Antoinette d'Aubeterre, une fille de la reine mère, qu'il avait instruite d'abord dans la religion. A peine marié, il dut aller en Picardie prendre part à la campagne malheureuse qui finit par la perte de Thérouanne et d'Hesdin. L'année suivante, nouvelle campagne où Soubise monta à l'assaut de Denain et faillit perdre la vie. Les Guise, pour l'éloigner, le firent envoyer en mission à Parme, où il contribua à tenir le duc dans la neutralité. Mais il eut la douleur de ne pouvoir rien faire pour empêcher la capitulation de Montluc à Sienne. Il revint sans avoir pu relever les affaires de la France en Italie; on le retrouve à la sanglante défaite de Saint-Quentin, et quelques mois après à la prise de Calais.

Soubise avait connaissance de la nouvelle religion : il s'y sentait porté, sans en faire encore publiquement profession. L'entreprise d'Amboise fut le coup qui le détermina. La France était profondément remuée par les idées de la réforme : elle se divisait en deux camps, et la politique hâtait cette division. Les Guise étaient devenus les

(1) *Mémoires de Jean de Parthenay-L'Archevêque*, page 19.
(2) *Ibid.*, page 21.

maîtres du gouvernement et tenaient la famille royale à demi captive. Ils menaçaient déjà les Bourbons, les derniers princes du sang qu'une parenté bien lointaine rattachât aux Valois. Une royauté ferme et assurée de l'avenir aurait pu faire peut-être vivre les deux religions en paix, mais la royauté des Valois, devenue précaire, n'était plus que le jouet et l'instrument d'ambitions et de passions rivales. La religion voilait la politique, la politique la religion. Puisque les Guise étaient les champions de la vieille foi, Condé et son frère, sans attenter contre la reine mère ni contre le roi, devaient essayer de les lier à la cause calviniste qu'ils avaient embrassée, et les âmes du XVIe siècle ne séparaient pas volontiers la persuasion de la force. Il fallait arracher le roi aux Guise, forcer Catherine, qui semblait hésitante, à se prononcer pour le prêche et contre la messe. La religion du peuple était toujours dans presque toute la France l'ancienne religion; mais le peuple devait suivre la religion des princes. Soubise était ami intime de La Renaudie, le chef de la conjuration qui avait été ourdie pour soustraire la reine mère et le jeune roi au gouvernement des Guise. La Renaudie avait confié à Soubise, dès le mois de septembre 1559, le projet qui fut seulement exécuté au mois de mars 1560. Soubise était à la cour au moment où l'exécution approchait; des avertissemens étaient donnés tous les jours à la reine mère, qui tenait Soubise en très grande faveur; celui-ci garda toujours son secret; il voulut quitter la cour, on l'en empêcha. Il était retenu pour le service de la reine et surveillé de près. On voulait lui arracher le nom du lieu où se cachait La Renaudie : « Quand je le saurois, j'aimerois mieux estre mort que de le dire. — Mais pourquoy? lui dist la royne; vous ne devez rien craindre pour luy, car, s'il n'a rien fait contre le roy, il ne sera point puny; — à quoi le sieur de Soubise luy respondit : — Je sçai bien qu'on trouvera qu'il a faict contre le roy, puisqu'il a fait contre ceulx de Guise, car aujourd'huy en France c'est estre criminel de lèse-majesté d'avoir fait contre eulx, d'autant qu'en effet ce sont eulx qui sont rois; — de sorte que jamais on ne sçeut tirer autre chose de sa bouche. »

Il offrit ensuite à la reine d'aller quérir La Renaudie et de faire ce qu'il pourrait pour le remettre entre ses mains, si M. de Guise voulait prendre sur son honneur qu'il pouvait honorablement faire ce que la reine lui demandait. Guise ne voulut point le prendre sur son honneur.

On sait que la conjuration n'aboutit qu'à un massacre; les petites bandes qui s'acheminaient vers Amboise furent attaquées avant de pouvoir se réunir. La Renaudie fut tué, un de ses serviteurs nommé La Bigne subit plusieurs interrogatoires, il ne prononça jamais le nom de Soubise : on fit cacher La Bigne derrière une tapisserie

pour voir s'il reconnaîtrait Soubise; il ne le reconnut point ou feignit de ne le point connaître.

Les massacres d'Amboise, les inquiétudes qu'éprouvait Soubise pour sa propre sûreté, peut-être aussi cette générosité qui entraîne les belles âmes vers les causes malheureuses, hâtèrent le renoncement public de Soubise à la vieille religion. Sa femme s'était déjà déclarée de la nouvelle et longtemps avant l'entreprise d'Amboise elle faisait prêcher chez elle. Soubise avait toujours aimé la cour; son biographe nous fait deviner qu'il en avait trop goûté et savouré les plaisirs; il aimait plus tard à citer le mot de Thémistocle : « J'estois perdu si je n'eusse esté perdu. » Il n'avait pourtant pas encore ouvertement abjuré quand M. le prince fut fait prisonnier à Orléans. La reine l'avait mandé dans cette ville et lui avait promis sécurité; Mme de Montpensier (1) lui avait écrit aussi d'y venir. Quelque danger qu'il pût courir en allant, pour ainsi dire, se livrer aux Guise, il partit; il apprit en route, à Châtellerault, la mort du jeune roi François qui rendait la liberté à Condé et ôtait le pouvoir aux princes lorrains.

Catherine de Médicis se sentait elle-même délivrée; l'histoire la représente à ce moment penchant vers les calvinistes, les protégeant, et s'en servant pour se protéger elle-même. Crut-elle sincèrement qu'elle pourrait réconcilier l'ancienne et la nouvelle foi, obtenir du pape une réforme *catholique*, ramener l'hérésie repentante dans le giron d'une église corrigée? On la peint volontiers sceptique, indifférente, aussi insouciante de la messe que du prêche. Les efforts sérieux qu'elle fit pour retenir Soubise, qu'elle aimait, dans le catholicisme, ne permettent guère de croire à tant de mollesse intellectuelle. Quand Soubise lui annonça loyalement son dessein d'abandonner la messe, il n'y eut rien qu'elle ne lui dît pour l'en empêcher : elle lui promit les plus grandes charges du royaume, lui offrit de le faire gouverneur du jeune roi Charles, capitaine des gardes; Mme de Montpensier joignit ses instances à celles de la reine. Le voyant tout à fait résolu, la reine « luy dit qu'elle le priait de faire que ses subjects ne s'assemblassent pour le presche que de nuict. » Il répondit qu'il ne pouvait les contraindre. « Eh bien donc, dit la reine en haussant les épaules, faites comme vous l'entendrez. »

Elle ne laissa pas de lui envoyer au Parc, où il se retira, l'ordre de Saint-Michel, comme pour l'inviter à revenir. Elle était inquiète de l'ardeur des Guise et cherchait des amis. Après le massacre de Vassy (1er mars 1562) elle prit tout à fait peur. Soubise apprit l'événement à Fontainebleau, où il était allé pour remercier le roi. Il fit de grands efforts pour gagner complètement la reine au

(1) Jacqueline de Longwy.

parti des calvinistes, il restait des heures entières avec elle et avec le chancelier de L'Hospital. Les Guise approchaient : il fallait choisir. La veille de leur arrivée, Soubise représenta encore à la reine qu'elle allait être prisonnière : il ne put la décider. Une fibre saignante la liait, quoique sceptique, à la religion catholique. Elle le supplia de rester, lui laissa espérer qu'elle se déclarerait quand l'état de ses affaires le permettrait; elle ne pouvait se fier qu'à lui. Il tint bon; elle le pria au moins de ne pas encore prendre les armes, mais de lui garder quelques troupes en Poitou pour les amener quand elle l'appellerait. Il ne lui cacha pas qu'il allait joindre ses amis, qu'il savait résolus à employer leur vie pour la délivrer et pour délivrer le roi de la captivité.

Il alla retrouver en effet à Meaux Condé et M. l'amiral. La petite armée huguenote passa sous les murailles de Paris, « dont les Parisiens eurent grand'peur, » et prit le chemin d'Orléans. La cour chercha à amuser l'amiral à Angerville en nouant un semblant de négociation. Soubise le pressa de ne rien écouter; « ils montèrent à cheval et coururent la poste, combien qu'ils fussent dix-huict cents chevaux, jusqu'à une lieue d'Orléans, là où ils eurent avertissement de M. d'Andelot qu'il y estait déjà entré (1). » On parlementa encore quelque temps; M. le prince, l'amiral, D'Andelot, La Rochefoucauld, Soubise, allèrent trouver la reine près de Beaugency. Elle les reçut dans une grange, s'emporta contre Condé, frappa la terre d'un bâton dont elle s'aidait dans la marche, ayant mal au pied. « Ha ! mon cousin, vous m'affollez, vous me ruinez ! » Soubise osa lui répondre qu'elle n'était plus libre. « Si vous avez toute puissance, comme vous dictes, qui est-ce qui vous peult affoller ! »

La conférence n'amena aucun résultat. Peu après Soubise tomba malade d'une fièvre continue, dont il faillit mourir. A peine rétabli, il fut envoyé à Lyon pour y prendre le commandement. Les protestans étaient les maîtres dans cette ville depuis le 30 avril 1652. Entre Orléans et Lyon, tout le pays était tenu par les catholiques. Soubise partit à cheval avec quarante gentilshommes. La petite troupe fit partout bonne contenance, elle traversa les montagnes du Vivarais; en Bourgogne, le bailli d'Autun la suivit pendant trois jours sans oser l'attaquer. Soubise entra à Lyon le 15 juillet 1562, et défendit cette place avec une rare vigueur contre Tavannes et le duc de Nemours (2). Après la bataille de Dreux, la reine mère en fit tenir la nouvelle à Soubise pour lui ôter toute espérance d'un

(1) *Mémoires de Jean de Parthenay-L'Archevêque*, p. 56.

(2) Voir *Discours des choses advenues en la ville de Lion, pendant que Monsieur de Soubise y a commandé*, — conservé dans les *Mélanges* de Mézeray (Fonds français, vol. 20783, fol. 113 157), et *Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze, tom. III, p. 215.

secours et le déterminer à un accommodement. Soubise répondit au duc de Nemours, qui lui transmit cette nouvelle, qu'il attendrait des lettres de la reine et du roi adressées à lui-même. Le roi et la reine lui écrivirent, Soubise différa sa réponse et continua sa défense.

La paix se fit à Orléans le 22 mars, elle fut envoyée à Nemours, qui la fit publier dans son camp et en donna avertissement à Soubise.

Un coup imprévu de la fortune avait mis fin à la guerre. Guise avait été enseveli dans son triomphe. A la veille d'entrer en vainqueur dans Orléans, il avait été tué par Poltrot de Méré. On sait que, mis à la question, l'assassin chargea De Bèze, Coligny et Soubise. L'amiral ne trouva pas au-dessous de lui de répondre à des accusations mensongères. Le temps répondit mieux qu'il ne fit lui-même et le rangea non parmi les assassins, mais parmi les victimes. Soubise, encore enfermé dans Lyon, car il s'y tint encore trois mois après la publication de la paix, ne put joindre son nom à la protestation datée de Caen (le 12 mars 1563) et signée de Châtillon, de La Rochefoucauld et De Bèze. Il protesta à part, à Moulins, quelque temps après que l'innocence de l'amiral eut été proclamée. Les présomptions contre Soubise étaient beaucoup plus fortes que contre l'amiral. Méré était parent de La Renaudie : il avait été page du sieur d'Aubeterre, père de Mme de Soubise ; il était fort bon soldat, il avait fait avec Soubise le voyage périlleux d'Orléans à Lyon ; pendant le siège de Lyon, il avait montré un courage téméraire. Il parlait sans cesse de tuer M. de Guise, contre lequel il nourrissait un grand ressentiment depuis l'entreprise d'Amboise, « mesmes durant un parlement que le sieur de Soubise faisait avec M. de Nemours, dans un parc près de Lyon, comme il estoit parmi les troupes dudit sieur de Nemours où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dist : Voulez-vous que je vous monstre comment je feray à M. de Guise? et en disant cela luy tire une harquebusade par la teste, et le tue, car il estoit fort juste harquebusier. » Ces propos étaient si souvent répétés qu'on n'y voyait qu'une bravade.

Soubise dépêcha Méré à Mme de Soubise ; le voyage était hasardeux. Méré réussit pourtant à trouver Mme de Soubise, qui lui donna une lettre pour son mari. Elle l'avertissait qu'on voulait la faire prisonnière avec sa fille et les mener devant les murs de Lyon pour le déterminer à rendre la ville. Elle se déclarait prête à souffrir mille morts plutôt que de le détourner de son devoir.

Méré porta cette lettre à Lyon ; il eut encore des missions vers Viret et à Genève vers Calvin. Après la bataille de Dreux, Soubise, qui n'avait que des détails incomplets, l'envoya à l'amiral. Coligny

le reçut; il ne le connaissait point, et sa contenance ne lui plut pas. « Je ne m'y fierais pas, dit-il, si un autre que M. de Soubise ne l'avait adressé. » Quelques jours après, le duc de Guise tombait sous la balle de Méré. Jamais aucun témoignage, aucun indice sérieux n'ont prouvé que l'assassin ne dût point porter seul la responsabilité de son forfait.

La paix faite, Soubise rentra dans les bonnes grâces de la reine; elle lui témoigna autant de confiance que par le passé et il ne désespéra pas de la ramener encore à la cause des calvinistes. Il lui fit sa cour à Lyon (en 1564), quand la cour y passa, et il resta assez longtemps auprès d'elle. Il la revit encore à Niort, quand elle fit le voyage de Bayonne, et l'accompagna avec une belle troupe de gentilshommes jusqu'à La Rochelle. Rentré chez lui, il dit à sa femme qu'il n'y avait plus rien à espérer de la reine et qu'il ne restait d'autre ressource que de s'emparer de la personne du roi (ce que les huguenots tentèrent de faire en 1567 à Meaux). Il revit pourtant la reine à Châteaubriant, au mois d'octobre 1565 et lui rappela le temps où elle feignait d'être de la religion. La reine tira d'un livre de psaumes des images peintes et voulut les lui faire baiser. Tantôt sur le ton plaisant, tantôt sur le ton grave, elle lui reprocha son entêtement huguenot : « Quand vous n'eussiez point esté plus avant que moy, vous en eussiez mieux faist. Mais vous voulez arracher tout d'un coup avec ce glaive à deux tranchants. »

Il revit encore Catherine à Moulins au mois d'avril 1566. Son biographe prétend que les catholiques eurent déjà l'intention d'exécuter dans cette ville le massacre qui fut fait à Paris plus tard, le jour de la Saint-Barthélemy, parce que les principaux chefs de la religion s'y trouvaient, « et desjà le maréchal de Bourdillon et le comte de Brissac, qui en avait la charge, estaient entrés en la chambre de la reyne (qui cependant devait se retirer dans un cabinet), estant armez de maille par dessoubs, et devoit le comte de Brissac prendre une querelle d'Allemaigne contre Mgr le prince, pour avoir occasion de mettre la main à l'épée avec ceulx qui estoient attirez pour ceste exécution. Mais il prit une soudaine peur à la reyne, comme encore elle luy prit semblable à la Saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empescha lors que l'entreprise ne fust exécutée, de frayeur qu'elle avait, sans qu'on luy dist que M. l'amiral estoit desjà mort. »

Soubise ne devait pas être témoin du terrrible drame, où sa cause faillit être étouffée dans le sang. A peine revenu de Moulins, il tomba gravement malade et il mourut cinq mois après, le 1er septembre 1566. Sa femme, qui ne l'avait point quitté pendant sa maladie, reçut son dernier soupir, et un moment avant de mourir, il donna sa bénédiction à sa fille, qui va maintenant nous occuper.

III.

On avait destiné d'abord et même fiancé Catherine de Parthenay à Jacques de Châtillon, fils de l'amiral Coligny; mais ce jeune homme mourut de la peste à Orléans, en 1568. Catherine, encore enfant, fut mariée à Charles de Quellennec, baron du Pont-en-Bretagne. J'ai parlé de la campagne faite par le baron du Pont-Soubise, en 1570, pendant que Jeanne d'Albret tenait dans la Rochelle après le désastre de Moncontour; Du Pont-Soubise y fit preuve d'un brillant courage : pourtant Mme la douairière de Soubise voulut faire rompre le mariage de sa fille pour cause d'impuissance du marié; le procès fut terminé par la Saint-Barthélemy. Le baron du Pont était allé assister aux noces du roi de Navarre, « un des premiers il fut massacré dans la cour du Louvre, où l'on dit que la reine et les dames de la cour le firent chercher entre les morts et visiter en leur présence pour voir s'il était impuissant effectivement (1). »

Pendant trois ans, René de Rohan fit sa cour à la jeune veuve; on ne lui donna que des espérances, jusqu'au jour où la douairière de Soubise apprit par un officier envoyé de Blain la mort du vicomte de Rohan (2) et celle de la fille unique du vicomte, Judith de Rohan, qui n'avait survécu qu'un mois à son père. M. de Frontenay devenait l'aîné de la maison. Sa riche succession comprenait la principauté de Léon, la vicomté de Rohan, la comté de Porhoët, et nombre de grandes maisons. Catherine de Parthenay apportait Soubise en Saintonge, le Parc-Soubise en Bas-Poitou, Fresnay en Bretagne, la Garnache, Beauvoir-sur-Mer, et d'autres maisons dans la Saintonge et le Poitou.

Le mariage fut conclu et célébré le 15 août 1575. Catherine n'avait que vingt et un ans, son mari en avait vingt-cinq. Catherine avait eu la forte éducation que recevaient les grandes dames au XVIe siècle. Elle aimait les lettres et cultivait même les mathématiques. Si peu éprise qu'elle pût être de son premier mari, elle avait composé une élégie sur sa fin malheureuse. Elle avait fait jouer à vingt ans à La Rochelle une tragédie, *Holopherne*, le rôle de Judith ayant toujours échauffé les têtes huguenotes. L'humeur bizarre et rêveuse qu'elle devait montrer plus tard n'était sans doute pas encore très développée; on se la figure pourtant déjà quittant un problème mathématique pour composer quelques stances, lisant un peu, au hasard, l'Évangile et les philosophes

(1) Le Noir de Crevain, page 176.

(2) Henri Ier de Rohan mourut le 12 juin 1575, à peine âgé de quarante ans. — Judith de Rohan mourut le 24 juillet 1575.

anciens, et mêlant les soins de la maternité à ceux de la politique.

L'église de Blain n'avait souffert aucune injure depuis 1562 jusqu'à la ligue ; à ce moment, les catholiques bretons se déchaînèrent contre elle: il y eut une assemblée synodale à Blain en 1578 ; mais les actes de ce synode provincial n'ont pas été conservés ; les deux jeunes époux prirent assurément une part importante à ses résolutions.

Henri III, par lettres patentes de 1577, avait permis que 240,400 écus fussent levés sur ceux de la religion pour le paiement des dettes créées par eux dans les guerres précédentes. Le roi de Navarre avait obtenu cette levée et avait taxé la Bretagne à 22,000 écus. Les religionnaires bretons s'assemblèrent à Blain en avril 1583, protestèrent de leur impuissance et offrirent seulement 6,660 écus. On envoya un mémoire à une assemblée des députés des églises qui se tint à Nantes et on y lit « que l'église de Blain avait alors si peu de moyens qu'il ne lui était pas possible d'entretenir son ministre, auquel elle ne payait que la moitié de ses gages, encore malaisément. » La Bretagne obtint un rabais de 9,000 écus. Il ne faut sans doute pas prendre au pied de la lettre les doléances de l'église de Blain, car Rohan et sa femme, avec leurs grandes richesses, pouvaient bien subvenir à ses besoins. Il ne faut pas oublier toutefois que les guerres civiles avaient ruiné tout le monde et que les très grandes terres, surtout en Bretagne, ne donnaient à leurs propriétaires que de très maigres revenus.

René de Rohan vécut tranquille avec sa femme à Blain, avec sa jeune et croissante famille, jusqu'au commencement des nouveaux troubles suscités par la ligue. On ne voit son nom figurer ni aux états de Vannes en 1582, ni aux états de Nantes en 1584.

La guerre civile recommença en septembre 1785. Mercœur (1) était sorti de son gouvernement de Bretagne pour se jeter sur le Poitou et la Saintonge. Condé avait fait une entreprise désastreuse sur Angers; il avait voulu, n'ayant que 3,000 hommes, enlever cette place de vive force. René de Rohan faisait partie de cette petite armée. Deux attaques furent repoussées et il fallut se décider à la retraite. Joyeuse arriva sur la Loire en même temps que le prince et l'empêcha de passer le fleuve. Condé, poursuivi par Joyeuse, trouva Mayenne devant lui; Biron était sur ses flancs. Il fut décidé que l'on tenterait de passer isolément à travers tant d'ennemis. « Ce parti est aussitôt adopté; mais plusieurs des principaux de l'armée, Rohan entre autres, n'avaient attendu pour le suivre ni les conseils de Rosny, ni l'ordre de Condé (2).

(1) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(2) *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. II, p. 152.

Pendant que monsieur le prince gagnait Saint-Malo et s'embarquait pour Guernesey, Rohan trouva un refuge à La Rochelle. C'est de cette ville que Charlotte de La Trémoille envoya deux vaisseaux au prince à Guernesey. Condé arriva à La Rochelle en janvier 1586; il épousa, deux mois après, Charlotte de La Trémoille, qui se fit protestante. Son jeune frère, Claude de La Trémoille, qui venait de servir en Guyenne contre le roi de Navarre, se fit aussi protestant et devint, on le sait, un des compagnons les plus fidèles d'Henri IV.

René de Rohan, fugitif à La Rochelle, y mourut en 1586, à l'âge de trente-six ans. Il laissait cinq enfans au-dessous de dix ans. Voici leurs noms et l'ordre de leurs naissances : Henriette, née en 1577 (qui ne fut point mariée); Catherine, née en 1578, qui devint duchesse des Deux-Ponts; Henri, né le 21 (ou 25) août 1579, au château de Blain, celui qui doit nous occuper particulièrement, et qui devint le premier duc de Rohan; Benjamin, né en 1583, connu dans l'histoire sous le nom de Soubise; Anne, née en 1584, qui se rendit célèbre par ses poésies; un sixième enfant, René, était mort peu après sa naissance. L'aîné des fils n'avait que sept ans quand il perdit son père; l'avenir était menaçant pour la jeune veuve aussi bien que pour tous les religionnaires de Bretagne. Ceux-ci n'avaient pas seulement perdu un chef respecté dans le héros de Lusignan. Peu de jours avant lui était mort le comte de Laval, fils de D'Andelot. Laval s'était battu en héros au combat de Saintes (1586); il y avait perdu deux frères. Lui-même, accablé de douleur et saisi de la fièvre, avait été emporté après trois jours de maladie. Son quatrième frère était mort à La Rochelle peu avant : Vitré et tous les protestans de la Bretagne pleurèrent les quatre fils de D'Andelot, qui furent inhumés à Taillebourg. La succession du comte de Laval échut à la maison de La Trémoille.

Une illustre maison, celle même dont le chef avait planté la religion sur la terre bretonne, avait été frappée de coups redoublés : une autre grande maison n'avait plus d'autres représentans qu'une femme et des enfans en bas âge. Les petites églises bretonnes restaient comme des troupeaux sans pasteur. Mme de Rohan, établie au Parc-Soubise, employa tout son temps à l'éducation de ses enfans. Les traits de caractère que nous avons déjà indiqués chez la jeune femme se décidèrent et se marquèrent tout à fait chez la veuve. Tallemant des Réaux a dit d'elle qu'elle « avait de l'esprit, et que c'estoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. » Il raconte qu' « elle avait une fantaisie la plus plaisante du monde : il fallait que le dîner fust toujours prest sur table à midi; puis quand on le luy servait elle commençait à escrire, si elle avait à escrire ou à

parler d'affaires; bref à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées; alors on reschauffait tout ce qu'on avait servy et on disnoit. » C'était, en effet, « une grande rêveuse, » fort distraite, amoureuse des sciences mathématiques (1), écriveuse, toujours la plume à la main, vivant entourée de chats; bienfaisante, d'un courage tout viril, moqueuse à l'occasion, parfois avec méchanceté, souvent fiévreuse, avec des découragemens qu'elle appelait ses « traîneries » qui ne duraient pas longtemps; un caractère, en un mot, tendu à l'héroïque et au bizarre. Elle a écrit beaucoup, traduit des auteurs anciens, notamment Isocrate. (La Croix du Maine dit qu'on n'a jamais imprimé cette traduction.)

Le duc de Mercœur (2), à la faveur des troubles, s'était rendu tout à fait indépendant en Bretagne : il affichait l'ambition de succéder aux anciens ducs. Il avait fait comme le duc de Nemours dans le Lyonnais et dans une partie de la Bourgogne, comme Joyeuse en Languedoc, comme d'Épernon en Provence.

Après la déroute d'Angers, le château de Blain était resté sans défense, et le duc de Mercœur, qui commandait la ligue en Bretagne, y avait mis garnison. Mme de Rohan s'était retirée au Parc en Poitou, où Mercœur lui fit dire qu'il la laisserait jouir du revenu de toutes ses fermes de Bretagne.

En 1588 (ou 1589), un gentilhomme breton catholique, nommé Le Goust (3), allié aux Rohan, entra dans le château par surprise : le capitaine ligueur qui y tenait garnison avec six soldats seulement dut s'enfermer dans une tour et capituler. Le Goust, avec quarante-cinq hommes, fut immédiatement assiégé par Guébriand, envoyé par le duc de Mercœur, avec six cents arquebusiers. Le premier siège, dont d'Aubigné raconte tous les détails, fut bientôt levé. Le Goust fortifia le château, et saccagea tout à l'intérieur dans l'intérêt de la défense. Il devint pendant quelque temps le maître de

(1) Viète lui a dédié son *Analyse mathématique restaurée*, imprimée à Tours en 1591 : « C'est à vous, auguste fille de Mélusine, que je dois surtout mes études de mathématiques, auxquelles m'a poussé votre amour pour cette science, la très grande connaissance que vous en possédez et même ce savoir en toutes sciences que l'on ne saurait trop admirer dans une femme de race si royale et si noble. »

(2) Le duc de Mercœur et sa femme possédaient les immenses domaines de la maison de Penthièvre, situés dans les diocèses de Dol et de Saint-Brieuc. Ces domaines, on le sait, passèrent plus tard, en 1598, à César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, par son mariage avec la fille et unique héritière du duc et de la duchesse de Mercœur. Henri IV réunit ainsi indirectement à la couronne le domaine du dernier ligueur, le plus vaste domaine privé qu'il y eût en France.

(3) Jean de Montauban, seigneur du Goust, du nom d'un petit manoir près de l'étang de Cordemais, descendait de la famille des Rohan : il portait de gueules à sept mâcles d'or, au lambel de quatre pendans d'argent.

tout le pays voisin et se rendit redoutable par ses sorties continuelles. Mercœur, tourmenté par les Nantais, ne se détermina à agir vigoureusement qu'au mois d'octobre 1591. Il envoya cette fois quatre mille Espagnols commencer un siège en règle : le canon fit brèche dans une des tours (la tour du moulin). Le Goust mit le feu à l'intérieur pour empêcher l'assaut. L'incendie gagna le principal corps de logis. Les Espagnols entrèrent malgré les flammes, et Le Goust capitula dans la tour de l'horloge. Le château fut entièrement pillé. On ne fit point violence aux demoiselles de la religion réfugiées dans le château; mais on fit brûler vif dans un gabion le concierge du château, parce qu'il avait eu sous clé des prisonniers faits sur la ligue (1). Tous les religionnaires de Blain avaient pris la fuite; un assez grand nombre était allé auprès de Mme de Rohan; en 1596, nous savons qu'elle était à Monchamps en Poitou. Après la soumission du duc de Mercœur, Mme de Rohan revint habiter le château de Blain avec ses enfans. Elle le trouva tout à fait ruiné. Le Goust et les Espagnols n'y avaient rien laissé.

Elle fit revenir de La Rochelle à Blain le corps de son mari René pour le mettre dans le caveau où étaient ses ancêtres. La haine des habitans de Nantes contre les hérétiques était telle que le passage du convoi ne s'y fit pas sans difficulté et que les capitaines de la milice bourgeoise durent prendre des précautions pour que l'ordre ne fût pas troublé.

Catherine de Parthenay partagea désormais son temps entre le château de Blain et ses maisons du Poitou; elle répara les ruines de Blain, mais elle n'y amena plus que rarement ses enfans et pour peu de temps.

Nous ne trouvons plus que rarement mention de Mme de Rohan dans les récits et mémoires du temps.

Elle allait quelquefois à la cour. « Le dimanche 22, Mme de Rohan fit prêcher publiquement à Paris, dans la maison de Madame, sœur du roy, où se trouvoient sept ou huit cent personnes, et dans le Louvre autant ou davantage au prêche qu'y fit faire Madame. Ce que le peuple de Paris, comme étonné, regardoit sans toutesfois s'en émouvoir davantage (2). » Son nom ne tient que peu de place dans le règne d'Henri IV. Elle était heureuse de voir le fils de Jeanne d'Albret sur le trône, mais elle n'aimait guère le roi converti; elle se plaignait de son ingratitude envers ceux qui avaient porté avec

(1) Il existe un *Discours de la prise et ruyne de Blein advenue en novembre 1591*, réimprimé dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay* (édition de 1824, 5e vol. p. 100). Voir aussi d'Aubigné, *Histoire universelle*.

(2) *Journal du règne d'Henri IV*, I, 2, page 173.

lui sur tant de champs de bataille l'écharpe huguenote. On l'a du moins accusée d'être l'auteur d'une très cruelle et amère satire intitulée : « Apologie pour le roi Henri IV, envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année mil cinq cent quatre-vingt-seize (1596) (1). »

L'auteur de ce pamphlet conseille ironiquement à ses lecteurs de ne pas être des amis d'Henri, mais de se mettre de ses ennemis, ce qui est le seul et sûr moyen d'obtenir et son amitié et ses faveurs. Henri IV avait acheté chèrement la paix du royaume : il y avait peut-être un peu de légèreté, il y avait aussi beaucoup de patriotisme dans son oubli facile du mal et du bien qu'on lui avait fait. Si l'on en croyait l'auteur de l' « Apologie, » le roi aurait eu plus de plaisir à récompenser la trahison que la fidélité, le mensonge que la droiture; il n'aurait eu de complaisance que pour ce qui en méritait le moins; il aurait enfin trouvé un véritable plaisir dans l'ingratitude et dans la perfidie. On n'a jamais eu la preuve que Mme de Rohan fût l'auteur de cette méchante satire. Le roi toutefois semble l'avoir toujours un peu redoutée.

L'Étoile raconte qu'un jour (le 3 février 1595) Henri IV attendait les ambassadeurs de Venise. « Sa Majesté en les attendant passa le temps à rire et gausser les dames. Voyant venir Mme de Rohan leur dit : Voici venir Mme de Rohan, gardez-vous, mesdames, qu'elle ne crache sur vous; pour le moins, si elle n'y crache, elle en médira (2). »

La faveur du duc de Mercœur fut bien faite pour irriter la duchesse de Rohan, qui s'était vue chassée par lui de la Bretagne. Aussitôt après la reprise d'Amiens, Mercœur ayant su que le roi s'avançait pour assiéger Dourlens et devait passer par Angers, commença à faire négocier son traité par sa femme Marie de Luxembourg et par la duchesse de Beaufort. Le duc et la duchesse de Mercœur offrirent au roi leur fille unique, riche héritière, pour en disposer en faveur du prince de son choix, devinant bien qu'il en disposerait pour son bâtard César de Vendôme; le duc se jeta entre les mains du roi, et le 28 mars 1598 il alla le saluer à Angers. Dès le lendemain, on signa au château d'Angers le contrat de mariage du petit César, âgé de quatre ans, avec Françoise de Lorraine,

(1) Une note de la bibliothèque de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, f° 88, du manuscrit 1504 parmi ceux du chancelier Séguier, dit : « Invective avec ironie, dressée par Mme de Rohan, mère du duc de Rohan, contre le roi Henri IV, contre lequel elle était piquée de ce qu'il n'avait pas épousé sa fille, depuis mariée au duc des Deux-Ponts; et de ce qu'il n'avait pas la maison de Rohan en la considération qu'elle croyait mériter et ne lui faisait pas assez de bien. » (*Journal d'Henri IV*, La Haye, 1744, t. IV, page 468.)

(2) *Journal d'Henri IV*, I, 2, page 187.

âgée de six ans. Mercœur obtint 230,000 écus pour les frais de la guerre et 17,000 écus de pension (1).

Dans l'édit de paix qui fut accordé à Mercœur, Henri IV alla jusqu'à excuser le duc de n'être pas rentré dans son devoir aussitôt après la réconciliation du roi avec le pape; il le loua d'avoir par ce retard et en se maintenant en Bretagne empêché les ligueurs bretons de donner aux Espagnols l'entrée en Bretagne, pendant que lui-même était occupé au siège d'Amiens.

C'était montrer une condescendance peut-être fort politique; mais Henri IV avait beau faire et beau dire, il ne satisfaisait entièrement personne. Voici ce que les catholiques écrivaient de lui : « Henri IV est tout pour les protestans. Il a donné la surintendance des finances au duc de Bouillon, qui est huguenot, et l'intendance à Rosny, un autre huguenot... pour gagner particulièrement le duc de Biron (nous sommes en 1599), il veut lui faire épouser Mme *de Rohan*, qui est huguenote, en lui faisant donner 300,000 écus comptant. Voilà le vrai sur ses pratiques. Les catholiques sont mécontens (2). »

Nous ne citons ce passage que parce que le nom de Mme de Rohan y est prononcé. Si elle fit un moment écho à ceux qui accusaient Henri IV de sécheresse de cœur et d'égoïsme, elle ne fut pas insensible à la grandeur du roi et elle rechercha sa faveur, sinon pour elle, au moins pour ses enfans. Elle avait encore l'humeur du siècle précédent. Elle fut et demeura toujours un peu rebelle. Elle souffla à ses enfans l'esprit d'indépendance et fit passer dans leur sang son propre courage avec quelque chose de son humeur étrange, hautaine et peut-être un peu trop jalouse.

Si Henri IV n'eut que peu d'amitié pour la mère d'Henri de Rohan, il n'y eut, on le verra bientôt, aucun alliage dans les sentimens qu'il éprouva pour Henri de Rohan lui-même. Tout d'ailleurs devait l'attacher à ce jeune seigneur; les souvenirs de Marguerite de Navarre, d'Isabel d'Albret, de la marquise de Rothelin, de René de Rohan, de Soubise, le rendaient naturellement cher à son cœur. Pour le roi, Rohan était un allié; pour le héros de tant de batailles, il était le petit-fils de Soubise; pour le signataire de l'édit de Nantes, il était le représentant d'une des plus illustres maisons du royaume, dévouée aux idées de la réforme et jalouse d'une tolérance si chèrement achetée.

AUGUSTE LAUGEL.

(1) En 1601, Mercœur alla servir l'empereur Rodolphe II, en Hongrie; il se distingua dans les guerres contre les Turcs. Il mourut à quarante-deux ans, de la fièvre, à Nuremberg, en 1602.

(2) Mémoire sur l'*État des esprits en France en 1599*, archives de Turin.

MONTLOSIER

ET

LES CONSTITUTIONNELS

PENDANT L'ÉMIGRATION

D'APRÈS DES DOCUMENS INÉDITS (1).

Dès les premiers événemens qui la suivirent, l'émigration fut jugée par les libéraux comme elle l'a été plus tard par l'histoire. « Il y a des devoirs inflexibles, en politique comme en morale; le premier de tous est de ne jamais livrer son pays aux étrangers, alors même qu'ils s'offrent pour appuyer avec leurs armées le système qu'on regarde comme le meilleur. » Ainsi s'exprime l'éloquent écrivain des *Considérations sur la révolution*. Ainsi pensait Mallet Du Pan. Ainsi parlait Malouet dans sa *Lettre aux émigrans*. Il ne les blâmait pas de quitter la France, il les invitait à écouter d'autres conseils que ceux du ressentiment. « Si vous mêlez vos ressentimens à une colère étrangère, disait-il, quelque fondés que vous soyez dans vos griefs, vous n'êtes plus des citoyens français. Pour venger vos injures, il faut les oublier. » Ni les violences, ni les injustices, n'étaient en effet la révolution. Elle était indépendante des excès qui la signalaient. Mais elle dut plus qu'on ne le croit à l'émigration systématique le caractère qu'elle prit dès les premiers jours.

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1874.

Vivant à l'étranger et toujours dans le même cercle, les émigrés de leur côté se persuadèrent facilement que tout était rébellion hors de leurs anciennes habitudes. Leurs répulsions prirent par degré une sorte d'inflexibilité sacerdotale. Leurs traditions politiques devinrent à leurs yeux des articles de foi. C'est ainsi que se consomma définitivement le divorce entre la vieille France et la France nouvelle. La noblesse anglaise avait eu plus de dignité dans les troubles civils.

En face des émigrés, nous trouvons ceux qu'on appelait plus justement les fugitifs ou les réfugiés. Il ne faut pas confondre les proscrits que le régime de la terreur avait forcés à chercher un asile hors de la patrie avec ceux qui en étaient sortis ayant la pensée d'y rentrer en vainqueurs les armes à la main, les patriotes de 89, les constitutionnels de 91 et les royalistes immaculés, la colonie de Coblentz.

Les haines dont furent honorés dans toutes les parties de l'Europe, pendant leur exil, ceux qui avaient voulu sincèrement le gouvernement représentatif n'iront qu'en s'aggravant. « Ni l'âge ni le sexe, a écrit Rœderer, ni la parenté, ni l'ancienne amitié, ni le malheur ne trouvèrent grâce devant l'implacabilité des nobles de l'armée de Condé. Ils les dépistaient avec acharnement; ils requéraient avec arrogance leur expulsion au nom des puissances étrangères. » Dans une brochure qui fit sensation en 1794, le comte d'Entraigues osait écrire que la postérité, d'accord avec la justice, verrait toujours en eux les premiers régicides. Discutant l'étendue de l'amnistie qu'on daignerait accorder, il déclarait que la justice des hommes n'avait jamais eu et n'aurait jamais le droit de leur pardonner.

Montlosier nous a déjà fait connaître, dès les premiers mois de la constituante, les violentes antipathies que soulevaient dans l'entourage de la cour les noms des La Fayette, des Lameth, des Malouet, des Mounier, des Lally-Tollendal. Il faut qu'il soit bien difficile de rester libéral quand même et toujours. Rester un libéral, c'est en effet vouloir rompre avec les violences et les exagérations, c'est presque toujours, dans les momens troublés, risquer de perdre sa popularité.

I.

Les papiers de Montlosier, en nous apportant des faits nouveaux, nous aideront plus particulièrement à apprécier les idées et les personnes. Dès les premiers jours de son arrivée au milieu de ce monde aveugle et ignorant de l'émigration, il avait retrouvé Mallet Du Pan et avait reçu ses conseils. « Séparez-vous de ces gens-là, lui avait-il dit; d'après tout ce que je vois, les puissances feront mal,

nos princes ne feront pas mieux. Vous avez du courage, on n'en veut pas; vous avez des vues sages, on en veut encore moins. De cette manière, vous serez écarté de tout et employé à rien. — Mon ami, répondait Montlosier, relativement au dénoûment final de l'entreprise, j'ai les mêmes craintes que vous. Relativement à ma conduite, elle est commandée. Ni vous, ni moi, ni qui que ce soit, ne pouvons prévoir au juste les événemens. Ils peuvent être tels qu'ils éclairent l'aveuglement et commandent à la raison, — et puis j'ai dans la noblesse d'Auvergne quelques bons camarades. Au surplus, donnez-moi un ordre du roi, j'obéirai. » C'est avec cette résignation exempte d'illusions que Montlosier avait rejoint les émigrés de sa province.

Encore que son arrivée fût annoncée, elle avait causé un peu d'embarras. On ne lui reprochait pas seulement le système des deux chambres, ce qui était déjà un crime; on avait écrit de Paris qu'il était associé au club des Feuillans et qu'il en avait été nommé président. Pendant une courte absence à Cologne, où il était allé remettre au maréchal de Castries une lettre de Malouet et une autre de Duport, lettres qui n'avaient eu aucun succès, les gentilshommes d'Auvergne hésitèrent sur son admission dans leurs rangs. On convint d'une assemblée générale où il serait appelé. On le pria de donner des explications sur ses opinions et ses intentions.

Il répondit que ses opinions avaient été tellement manifestées pendant trois ans à l'assemblée constituante que les rappeler était inutile. « Relativement à l'état présent et futur de la France, ajouta-t-il, s'il plaît aux princes de m'interroger, je leur dirai avec plaisir ce que je sais et ce que je pense. Quant à mes intentions, je suis venu comme simple soldat m'associer à mes camarades et combattre avec eux pour le roi et la patrie. »

On vota sur cette déclaration et, à l'exception de deux ou trois voix, Montlosier fut admis. Il n'en fut pas moins obligé le lendemain de se battre en duel avec le chevalier d'Ambly, qui critiquait son admission en termes plus que désobligeans.

Chateaubriand raconte que pareille scène s'était répétée pour lui et avait failli lui faire rebrousser chemin. A lui aussi on avait objecté qu'il arrivait quand la victoire était décidée; qu'on n'avait pas besoin de lui. Heureusement il avait rencontré son cousin Armand, qui l'avait pris sous sa protection, avait assemblé les Bretons et plaidé sa cause. Après explications, l'affaire s'était arrangée, et Chateaubriand, avec *Atala* et *René* dans son havresac, avait été admis à servir. Dès le lendemain, il avait reçu ordre de marcher sur Thionville par un temps affreux. Il chantait *O Richard, ô mon roi*, en cheminant au milieu de la pluie et de la boue. Mais il eut la révé-

lation de l'avenir, lorsque, arrivé en vue des bois qui bordaient l'horizon, on lui dit que ces bois étaient en France. Passer en larmes la frontière de la patrie lui fit un effet qu'il ne put rendre. Il était là, suivant son expression, comme Falkland dans l'armée de Charles Ier.

Montlosier ne pensait pas autrement. Il fut une des figures les plus originales de l'émigration, quittant de temps à autre le camp pour courir les bibliothèques du pays, tantôt à Mayence, tantôt sur le Rhin, tantôt dans les bois, avec ses compagnons de misère, jurant à la fois contre Calonne et les jacobins, lisant, admirant et contant le tout à Mallet Du Pan dans des lettres qui nous ont été en partie conservées.

Ces lettres témoignent de la confiance que les constitutionnels avaient fondée sur l'intervention de Mallet Du Pan auprès des princes. Ce n'était pas chose facile d'arriver jusqu'à eux, quand on ne partageait pas leurs préjugés ou leurs passions. De tout leur entourage, l'homme qui montra le plus d'élévation dans le caractère et dont la sagesse, la modération, ne se démentirent jamais dans le cours de la révolution, fut le maréchal de Castries.

Les efforts de Mallet Du Pan pour essayer d'une transaction entre Louis XVI et les chefs du parti jacobin sont trop connus pour que nous tentions d'en faire l'objet spécial de cette étude; mais des documens nouveaux les éclairent d'un jour plus complet.

Mallet avait été appelé (en 1792) au milieu des fêtes du couronnement de l'empereur François. M. de Castries lui fit savoir que les princes l'invitaient à se rendre à Coblentz sous le nom de Fournier, marchand de toiles. Il avait à communiquer un projet de manifeste et avait prévenu Montlosier qu'il désirait ne pas le manquer à son passage. Son arrivée fut un événement. On aurait bien voulu lui faire quelque avanie, on n'osa pas. Le plan qu'on eut alors à discuter était proposé par La Fayette. C'était précisément de ce côté que le parti royaliste continuait à porter toutes ses craintes. Les propositions, que Bertrand de Molleville a textuellement transcrites dans ses mémoires, furent écartées. Il n'y avait aucun moyen de former des espérances. Le marquis de Laqueuille, un des compatriotes de Montlosier, chaque fois qu'il le rencontrait lui décochait ce trait : *On ne compose pas avec des factieux.*

Il avait rejoint Mallet Du Pan à Francfort. Le hasard un matin lui fit rencontrer aux portes de la ville un carrosse accompagné d'une grande suite. C'était l'abbé Maury, de retour de Rome. Les princes l'avaient fort recommandé au pape, aux cardinaux et à Mesdames de France. Ces recommandations avaient eu leur effet. Le pape avait commencé par le nommer archevêque de Thèbes. « Il avait reçu, nous apprend Montlosier, l'huile sainte du cardinal Zélada. Mes-

dames avaient voulu assister à la cérémonie. Il avait été ensuite nommé nonce extraordinaire à la diète de Francfort. Pour cela même on lui avait donné soixante mille écus romains. Il ne s'était pas contenté du don du pape. L'évêque de Spire lui avait fourni ses équipages, l'électeur de Bavière le linge de table et la cuisine. Il était arrivé de cette manière avec quarante domestiques de livrée. Il tenait une maison excellente où il recevait à merveille tout le monde, excepté les Français. » Tel était l'abbé Maury dans l'exil. Nous connaissons déjà sa conduite à Bruxelles vis-à-vis de Montlosier. On ne s'étonnera pas qu'il n'ait eu aucune envie de le revoir.

Mallet Du Pan avait enfin obtenu une entrevue avec les princes. Il était fort mécontent et paraissait navré de tout ce qui se préparait. Le marquis de Bouillé, ayant osé soutenir en plein conseil que le moment des sacrifices était arrivé et que l'on se trompait en croyant que la noblesse pût rentrer dans tous ses privilèges, avait été relégué le plus poliment possible auprès de l'électeur de Mayence. L'abbé de Calonne au contraire était bien en cour, parce qu'ayant entendu dire que le roi de Prusse arrivait avec cinquante mille hommes, il s'était écrié : *Que veut-il faire de tout cela? Quinze cents gentilshommes suffiront pour faire la contre-révolution.*

Les habiles croyaient qu'il y avait intérêt à déprécier dans tous les cabinets les forces de la révolution, de répandre à tout prix la confiance, afin d'armer d'abord les souverains, qui une fois engagés ne se dessaisiraient plus de leur entreprise. Montlosier leur répondait que la révolution était une immense puissance avec laquelle il ne fallait pas se jouer; qu'avec les moyens moraux tirés des passions, elle était un ennemi terrible.

Pressé un jour de s'expliquer sur les forces nécessaires pour dégager le roi : « Quarante mille hommes me paraissent suffire, si les princes sont à la tête de l'armée, le maréchal de Broglie commandant l'aile droite, le maréchal de Castries l'aile gauche, M. de Bouillé au centre. Mais alors il ne faut pas tarder à s'allier avec tout le parti constitutionnel en France, envoyer un agent à La Fayette et à Luckner, pour les remercier de leur fidélité et leur demander un plan. » — « Que pense Cazalès de tout cela? interrompit Mallet Du Pan, qui assistait à cette conversation.

— Je l'ai peu vu, dit Montlosier, pendant tout mon séjour à Coblentz. C'était en quelque sorte convenu entre nous. Il avait bien assez de défaveur; je n'avais que faire de la renforcer de la mienne. Je n'aurais pas été chez lui deux fois de suite que cela aurait été un événement. Mais je savais par des intermédiaires qu'il pensait comme moi. Il allait même plus loin. Il disait qu'il fallait trois cent mille hommes. Mais moi, quelque mauvaise humeur que je pusse

apercevoir dans mes interlocuteurs, j'étais poli ; je faisais même des révérences ; Cazalès, point. Il les bourrait de la bonne manière. A la fin, on n'osait pas l'approcher. »

Cependant la mission que Mallet Du Pan avait acceptée sur les instances de Bertrand de Molleville n'aboutissait pas. Elle contrariait beaucoup les dispositions des princes. Ce n'était pas assez de ces obstacles. Quand il fallut s'approcher des ministres d'Autriche et de Prusse, ceux-ci, accoutumés à voir se produire de tous côtés des agens de toute espèce, n'écoutèrent et ne reçurent Mallet qu'avec les égards dus à son mérite personnel.

Ce fut à ce point qu'il dut écrire pour que Bertrand de Molleville lui envoyât un billet de la main du roi. Ce billet lui fut transmis courrier par courrier, dans le talon d'une paire de bottes. Il était ainsi conçu : *La personne qui présentera cet écrit connaît mes intentions. On peut prendre confiance dans ce qu'elle dira.* C'est avec cette courte lettre de créance certifiée par le maréchal de Castries que Mallet se présenta aux trois ministres de Prusse et d'Autriche, le comte de Cobentzl, M. Heyman et le comte Haugwitz ; les conférences s'ouvrirent. Le mémoire qu'il lut n'était que la reproduction des idées du parti constitutionnel. Le roi y exhortait les princes et les émigrés à ne pas faire prendre à la guerre, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance. L'arbitrage devait être réservé au roi, lorsque la liberté lui serait rendue. Les émigrés ne devaient jamais être employés en première ligne, mais seulement à la suite des armées et à garder les places dont on s'emparerait. Enfin un congrès serait assemblé dans lequel les divers intérêts seraient discutés sur des bases à arrêter.

Les ministres étrangers n'étaient pas loin de donner leur adhésion à ces propositions; mais, avant de les adopter, il fallait en rendre compte aux deux souverains, parties principales dans l'affaire. Or François II, élu nouvellement à Francfort, s'était empressé d'aller se faire couronner à Mayence, et le roi de Prusse avait quitté Coblentz. Mallet Du Pan fut obligé de s'en tenir à des promesses qui devinrent bientôt évasives.

Dans ces conférences, le comte de Cobentzl jugea à propos de se plaindre de l'ancienne politique du cabinet de Versailles, de ses astuces, de ses perfidies. Il accusait principalement le baron de Breteuil ; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les ministres étrangers suspectaient hautement les princes émigrés non-seulement de contrarier les volontés de Louis XVI, mais encore de vouloir créer une régence.

Mallet chercha autant qu'il put à adoucir ces plaintes, et il sou-

mit aux négociateurs un projet de manifeste. Ils demandèrent à le communiquer aux souverains. Le projet demeura enfermé dans un portefeuille, et Mallet, découragé, résolut de partir le 25 de Francfort. Le 26, paraissait le célèbre manifeste du duc de Brunswick.

Les folies l'avaient emporté. La petite cour da Coblentz, servie par le ministre de Russie, M. de Romanzof, avait pris les devans. M. le marquis de Limon s'était offert, sous le patronage de Calonne, pour être le rédacteur du document qui déclara une guerre implacable à la révolution française. Montlosier connaissait ce personnage; attaché anciennement au duc d'Orléans, puis renvoyé, il était arrivé sans ressources à Coblentz. On l'avait vu pérorant, gesticulant dans les groupes. L'atmosphère du lieu l'avait absolument enivré. Les princes le présentèrent au roi de Prusse et au duc de Brunswick comme un héros d'éloquence. Montlosier et ses amis ne doutèrent pas que la proclamation qu'il écrivait ne fût une sottise. Le manifeste parut et dépassa tous les pronostics.

Mallet Du Pan n'en revenait pas. Il partit furieux contre ces calculateurs superficiels, comme il les appelle, qui se félicitaient de l'accroissement des désordres et plaçaient leur espoir dans les attentats les plus odieux. A ses yeux, la révolution devait aux sophismes de l'esprit de parti l'attitude qu'elle prenait de plus en plus.

Montlosier, resté seul à Francfort, ne tarda pas à recevoir une lettre très vive de deux de ses camarades qui lui apprenaient les mouvemens de l'armée prussienne et le déplacement des compagnies d'Auvergne. Il s'achemina le plus diligemment possible sur Trèves.

II.

L'état intérieur de la France n'était apprécié par les émigrés ni avec justesse ni avec sang-froid. On connaît les désillusions qui suivirent la première campagne. Le 30 juillet 1792, l'armée prussienne s'était mise en marche. Quelques jours après, le 10 août emportait le trône constitutionnel de Louis XVI.

« Pas un homme dans les provinces envahies ne prit les armes pour les royalistes; on avait compté sur des intelligences avec les régimens, avec les places fortes, rien ne bougeait. Les émigrés étaient généralement étonnés de ne pas voir *Monsieur* déclaré régent du royaume. »

« Notre situation est pire, écrivait à Mallet Du Pan le maréchal de Castries, la campagne a été sans succès et elle devait être telle. J'avais prévu une partie de ce qui est arrivé. Les deux puissances

confédérées ont méprisé mes avis et ceux des émigrés les plus capables d'en donner de bons; elles n'ont paru agir que pour elles-mêmes. »

Montlosier raconte assez gaîment ses débuts de volontaire. Comme on comptait peu sur la participation des émigrés, on n'avait pris aucune précaution pour leur fournir non-seulement une paie (quelques-uns en avaient grand besoin), mais une tente et des vivres.

On s'étudiait du reste à aggraver et à multiplier partout les absurdités. « Lorsque les puissances de l'Europe, écrit-il, faisaient d'aussi belles choses et que les princes frères du roi les approuvaient, les compagnies d'Auvergne ne voulaient pas rester en arrière. Un matin, dans un cimetière, que je vois d'ici, on les fait assembler à mon insu et l'on y prend la délibération suivante, au moment d'entrer en France. Il est arrêté que la liste des nobles appartenant à la coalition d'Auvergne est close et que dorénavant aucun gentilhomme ne pourra y être admis. On avait pris la précaution de ne pas m'avertir. Aussitôt que je fus informé, j'arrivai. C'était trop tard; la délibération était prise. »

D'autre part, la préoccupation de voir l'armée du prince de Condé se grossir de constitutionnels était étrange. On venait d'apprendre que La Fayette avait quitté l'armée pour éviter son arrestation. Les princes pensèrent dès lors qu'il était probable qu'aussitôt que les troupes françaises apercevraient les rangs émigrés, elles s'y précipiteraient pour s'y réunir. L'ordre fut donné sur toute la ligne de repousser les déserteurs qui se présenteraient. Montlosier reçut cette consigne un jour qu'il était placé en vedette.

La retraite arriva. Les paysans embusqués poursuivaient les traînards à coups de fusil. Partout, et surtout la nuit, on était obligé de prendre contre les habitans de grandes précautions. C'est ainsi qu'on gagna péniblement la frontière.

Montlosier retourna à Trèves. En route, s'étant arrêté pour coucher, on lui annonça la visite de plusieurs anciens gardes du corps. Ils entrèrent au nombre de cinq ou six. L'un d'eux, prenant la parole, lui demanda ce qu'il pensait de cette retraite. Comme Montlosier ne leur donnait pas de prochaines espérances : « *F... monarchien*, murmurèrent-ils en s'en allant, *ce sont les deux chambres qui nous ont perdus !* » Tel était l'état des esprits jusqu'au dernier étage de l'émigration.

Dans un autre milieu social au contraire, la propagande démocratique faisait des pas de géant. Montlosier avait résolu de se rendre dans le landgraviat de Hesse; poursuivi par les hussards de Custine, il demanda l'hospitalité aux abords de la ville de Kœnigstein

Les hôtes du logis étaient d'origine française, l'un musicien, l'autre peintre, le troisième fabricant d'instrumens de mathématiques. Ils s'étaient réunis pour régler ensemble quelques intérêts communs. Celui-ci, qui se rendait à Saint-Pétersbourg, aborda Montlosier et lui dit : « Vous êtes probablement quelque seigneur français. Je conçois que la révolution n'ait pas été de votre goût. Il faut prendre votre parti là-dessus. On l'appelle la révolution française, il vaudrait mieux l'appeler la révolution du monde. »

Les plus aveugles auraient pu être éclairés. Mais il eût été plus facile, pour emprunter le langage de Montlosier, de faire comprendre le français à un Chinois nouvellement arrivé à Paris que de faire entendre raison, sur les affaires du temps, à une multitude de gens d'esprit.

On connaît la seconde campagne des alliés et le plan de Dumouriez. Après la bataille de Nerwinde, toute la Belgique avait été évacuée, Bruxelles se trouvait libre. Les émigrés y arrivaient par milliers, ils étaient triomphans. « Encore quelques jours, disaient-ils, et nous sommes à Paris. »

Un jour, dans le salon de Mme de Monregard, l'un des moins déraisonnables se met à expliquer qu'il était partisan de l'ancien régime, moins les abus. « Les abus, reprit Mme de Monregard, mais c'est ce qu'il y avait de mieux. » Le mot était charmant, spirituel, très français, mais il disait tout. Veut-on voir un autre côté de cette société? Montlosier nous apprend qu'il était arrivé à Bruxelles un certain abbé dont on ne savait pas le véritable nom, mais qu'on appelait l'abbé Roulé parce qu'il avait fait serment de garder ses cheveux *roulés* jusqu'à la contre-révolution. Il allait partout, même chez Rivarol. L'abbé avait pour principe que, dans un état, les arts et les sciences n'étaient d'aucune utilité, et il soutenait ce paradoxe avec chaleur. Rivarol vint à blâmer une certaine mesure : « Si l'on avait eu un peu d'esprit, ajoutait-il, on aurait évité cette faute. — De l'esprit, de l'esprit, interrompit l'abbé en se levant, c'est l'esprit qui nous a perdus! — Monsieur, repartit Rivarol, pourquoi ne nous avez-vous pas alors sauvés? » — L'abbé ne reparut plus.

Montlosier avait vu de près Rivarol. M. de Tressan lui avait fait faire sa connaissance à Bruxelles, où sa maison était le rendez-vous des émigrés les plus connus. Il faisait le fond de toutes les conversations. On connaît sa méthode : le matin ou dans le cours de la journée, quand il jaillissait dans son imagination des traits qui lui convenaient, il les écrivait sur des petits morceaux de papier qu'il fixait sur la glace au devant de la cheminée. Ces mots, il les reprenait dans la conversation du soir et il les ajustait avec une grande

habileté. Malgré ses méprises et bien qu'il connût mieux les historiens que l'histoire, il avait laissé à Montlosier le souvenir ineffaçable du plus merveilleux causeur. *Il n'y a que Mme de Staël*, disait-il plus tard, *qui m'ait paru approcher de lui.* Montlosier, de son côté, l'avait étonné par ses connaissances variées, quoiqu'un peu confuses, qui lui avaient mérité le surnom de bénédictin.

Cette réputation de connaître l'ancien droit public était parvenue aux oreilles du baron de Breteuil. Ils eurent plusieurs conférences sur la possibilité d'une régence. Montlosier lui adressa même un mémoire; mais, pendant ces débats, Marie-Antoinette montait sur l'échafaud. L'accueil que le baron de Breteuil avait semblé donner dans son esprit aux idées constitutionnelles fit place à un retour décidé au régime absolu. Il ne fit un jour aucune difficulté d'avouer la nécessité du rappel des parlemens. — « Comment, demanda Montlosier, et les lettres de cachet aussi! — Sans aucun doute, répondit son interlocuteur, en France on ne peut gouverner sans cela! »

Les cabinets étrangers commençaient à être moins rassurés sur le succès de cette politique à outrance. Le comte de Mercy-Argenteau s'en était ouvert à Montlosier. Il lui avait envoyé un homme de beaucoup d'esprit, Pellenc, le conseil de Mirabeau dans ses procès au parlement d'Aix, qui l'avait suivi à Paris durant la constituante et qui avait composé quelques-uns de ses discours, notamment celui sur le droit de paix et de guerre. De nombreuses conversations eurent lieu entre Pellenc, le comte de Mercy et Montlosier sur le caractère de la révolution française, sur ses forces, sur les moyens de la dominer. Ces conversations n'aboutirent pas et ne pouvaient aboutir.

« J'ai une idée, écrivait Montlosier, à laquelle tout paraît devoir se subordonner, c'est que les jacobins ont parfaitement constitué la nation. Ils y ont mis un art merveilleux, sur lequel l'histoire aura à reposer son attention. Il faudra organiser l'ordre de la même manière qu'ils ont organisé l'anarchie. » Ce fut Bonaparte qui s'inspira plus tard de cet avis.

Mallet Du Pan, à qui Montlosier écrivait ainsi, venait de sortir encore de sa retraite. Dès les premiers jours de février 1793, le maréchal de Castries avait de nouveau fait appel à ses lumières. Mallet nous apprend qu'il consulta alors Mounier qui vivait à Morat, dans la retraite, oublié et méconnu. Mounier lui conseilla de se rendre à cet appel. Il était d'ailleurs attiré par le désir de retrouver Montlosier, toujours généreux, toujours dévoué, qui lui avait offert son argent et son aide.

« J'ai à peu près cinq cents louis dont je pourrai disposer sous

peu de temps, lui disait-il en mars 93, je vous les offre de bon cœur. Si nous voulions nous en donner la peine et nous asseoir à notre aise sur un territoire un peu libre, je crois que nous commanderions facilement à l'opinion publique et que nous aurions une grande influence même sur la direction des cabinets. Il faudrait d'avance nous dresser de bonnes et sûres correspondances afin d'avoir à la fois le mérite de la vigueur pour persuader, et celui de la nouveauté pour les faits. » Ce projet, Montlosier essaya de le réaliser en Angleterre, quand il y fonda le *Courrier de Londres*.

Mallet ne put rejoindre le maréchal de Castries; il se rendit à Bruxelles, où il fit paraître le plus connu de ses ouvrages : *Considérations sur la nature de la révolution*, ouvrage qui souleva parmi les émigrés une véritable tempête.

Montlosier s'était arrangé pour que son ami eût auprès de lui tous les agrémens possibles. Il l'avait mis en rapport avec l'abbé de Pradt, avec Rivarol, avec le chevalier de Panat et le comte François de Sainte-Aldegonde. Mais les écervelés les plus inconsciens ne parlèrent rien moins que de le pendre après la contre-révolution. Montlosier fut averti d'éviter la promenade du parc où se trouvaient habituellement ces étourdis.

Mallet était curieux comme un enfant de toutes les figures des émigrés; il demanda précisément d'aller se promener au parc. Ne voulant pas laisser outrager un de ses amis, Montlosier s'achemina avec lui, décidé à repousser la violence par la violence. Ils entrèrent ainsi dans la promenade, Montlosier lui donnant le bras et enfonçant de temps en temps son chapeau pour bien faire comprendre qu'il était décidé à relever toute insulte. Il y eut quelques rires, quelques chuchotemens, mais rien de plus.

Malouet arrive de son côté. Lui aussi manifeste aussitôt le désir de se rencontrer à la promenade avec ces fous d'émigrés, comme il les appelait. Montlosier prit les mêmes précautions; mais tandis que Mallet avait un extérieur rude, Malouet avait tant de grâce dans les manières, quelque chose de si bienveillant et de si indulgent pour tout le monde, que tout le monde le fut pour lui.

L'aversion des émigrés pour toute espèce de système constitutionnel n'était pas seulement affaire de coterie; l'impulsion venait de plus haut. Les brochures qui fondirent sur Mallet étaient communiquées à M. le comte d'Artois. Une lettre du chevalier de Guer, une autre de l'abbé Talbert, en réponse à l'auteur des *Considérations*, mirent Montlosier dans une vive colère. Mallet était représenté, avec Necker, comme un des meilleurs amis des jacobins. « Laissez-les dire! avait déjà répondu Mallet, faisant allusion à sa courageuse rédaction du *Mercure*, alors qu'il habitait Paris, —

quoique étranger et républicain, j'ai acquis au prix de quatre ans écoulés, sans que je fusse assuré en me couchant de me réveiller libre ou vivant le lendemain, au prix de trois décrets de prise de corps, de cent quinze dénonciations, de deux scellés, de quatre assauts civiques dans ma maison, de la confiscation de toutes mes propriétés en France, j'ai acquis les droits d'un royaliste; comme, à ce titre, il ne me reste plus à gagner que la guillotine, je pense que personne ne sera tenté de me la disputer. »

Les haines du parti de l'émigration venant se joindre aux événemens amenés par l'issue de la campagne de 93 avaient jeté Mallet dans l'abattement. Quant à Montlosier, il ne parlait rien moins que d'aller créer une colonie agricole en Crimée et d'y conduire son ami comme associé. Son imagination se rejetait bientôt dans un autre domaine. Mallet, plus usé qu'aigri par les attaques injurieuses des amis des princes, se contentait de répondre avec hauteur : « Il est tout simple que l'adversité dérange des esprits qui n'y ont pas été élevés. Il est tout simple qu'elle ne leur ait donné ni une leçon, ni une idée, ni une notion de rien. »

La noblesse de ce temps-là aimait mieux en effet tout risquer que d'accepter sincèrement le gouvernement représentatif. Elle se félicitait de l'accroissement du désordre et plaçait tout espoir dans les odieux attentats qui accompagnaient la révolution. Elle commettait cette grande erreur politique de n'attribuer à ses adversaires que des vices et des bassesses. Tandis qu'elle exécrait non moins violemment les constitutionnels, ceux-ci étaient persécutés en outre par les jacobins, qui leur croyaient sur l'esprit de la nation une influence que les faits ont démentie. Destinée bien digne de respect! Les constitutionnels proscrits par la France, mal vus par les gouvernemens étrangers, conspués par les émigrés, se trouvèrent pendant plusieurs années sans pain et sans asile. Mme de Staël en recueillit quelques-uns dans le pays de Vaud; mais il fallut leur donner des noms suédois. N'était-ce pas pour éviter leur contagion libérale que des princes allemands avaient osé faire planter à l'entrée de leur état ces poteaux dont parlent les mémoires de M. de Tilly et sur lesquels on lisait : *Il est défendu aux émigrés et aux vagabonds de passer outre.*

Montlosier avait donc senti déjà toutes les amertumes lorsqu'il résolut d'aller rejoindre Malouet en Angleterre. Il y débarqua vers la fin de septembre 1794; il devait y séjourner sept ans.

III.

L'Angleterre telle que l'avaient faite la révolution de 1688 et les luttes parlementaires était à son apogée. Son aristocratie, placée à

la tête des affaires depuis cent quarante ans, avait montré au monde, suivant un mot célèbre, une des plus belles et des plus grandes sociétés qui aient fait honneur à l'espèce humaine depuis le patriciat romain. Au moment où éclata la révolution française, le gouvernement britannique semblait se recueillir pour des réformes intérieures. Le dénoûment de la guerre de l'Amérique l'avait découragé de toute ambition. Le roi George venait d'avoir ses premiers momens de folie. Le premier effet des événemens survenus en France fut de changer toutes les idées politiques. Non pas que notre esprit révolutionnaire ait jamais pu pénétrer la société anglaise, mais nos premières victoires, nos ardeurs de conquêtes, bien plus que nos doctrines, firent une vive impression sur M. Pitt. L'œuvre principale de notre révolution, l'égalité des droits, la liberté du travail, la sécularisation de l'esprit touchaient moins le fils de lord Chatam que l'annexion de la Belgique. Il sentait que le Français aime en général l'autorité, parce qu'il espère l'exercer un jour ou l'autre et que la liberté le met en défiance. Néanmoins la masse de la nation anglaise avait vu d'un œil favorable nos premiers efforts pour anéantir l'arbitraire et pour nous donner une constitution libérale. Les amis des réformes civiles et religieuses s'étaient réunis et avaient formé dans les grandes villes des associations patriotiques qui s'étaient mises en relations avec les sociétés populaires de France.

Malheureusement les violences et les excès avaient bientôt amené un déchirement entre les nobles esprits qui se partageaient l'honneur de gouverner en Angleterre. On gardait le souvenir de cette mémorable séance du 6 mai 1791 où se consomma la rupture de Burke et de Fox. Qu'on juge de l'émotion qu'excita dans la société anglaise l'arrivée des premiers émigrés! On vient tout récemment encore de raconter avec beaucoup de verve l'étonnement, la stupéfaction de ce beau monde qui, accourant en grande toilette au-devant de nos gentilshommes, les vit jouer à saute-mouton, en manches de chemise, sur le rivage, attendant qu'un rayon de soleil vînt sécher leurs habits mouillés.

Le flot de la révolution apporta successivement diverses couches de proscrits de toute espèce et de toute origine. Des pages immortelles ont retracé leur vie émouvante, triste comme l'exil et comme la pauvreté. On connaît ce Pelletier, ancien rédacteur des *Actes des apôtres*, à la fois serviteur de la légitimité et ambassadeur du roi nègre Christophe, *buvant en vin de Champagne les appointemens qu'on lui payait en sucre*. On connaît ces conseillers au parlement de Bretagne qui avaient déserté avec le bonnet carré et la robe rouge et qui couchaient sous la pourpre dans un taudis irlan-

dais. Le plus ou moins de richesse ou d'indigence aurait semé des divisions dans ce milieu, si les opinions n'y avaient déjà établi des classes. L'émigration pauvre s'était fixée dans les quartiers de l'est de Londres; tandis que vers l'ouest s'étaient installés les familles de cour, les évêques et les planteurs. Suivant le flux et le reflux de la fortune, on s'éloignait ou l'on se rapprochait des quartiers aristocratiques. Toute cette société brillante et légère vivait encore de chimères ou de haines.

C'était le clergé catholique qui surtout avait grossi les rangs de l'émigration française en Angleterre. Plus de quatre mille ecclésiastiques y avaient cherché asile. Les mémoires de l'abbé Grégoire nous apprennent qu'environ moitié de ces prêtres vivait à Londres, dans les quartiers de Summers-Town et Saint-George-Field, s'occupant de l'enseignement ou de travaux manuels, fabriquant des cartons, des chapeaux de paille, des fleurs artificielles; d'autres étaient disséminés dans divers villages jusque dans le pays de Galles. Le clergé anglican les avait accueillis avec humanité. L'université d'Oxford avait fait imprimer, à l'usage des prêtres français, quatre mille exemplaires du Nouveau Testament conforme à l'édition de Barbou. Comment passer sous silence les traits de bienfaisance de la classe ouvrière de Londres qui nous sont révélés dans une lettre écrite en 1793 par l'évêque de Léon?

Deux ecclésiastiques s'adressaient pour leurs provisions à une pauvre marchande de légumes; plusieurs fois elle leur donna ce qu'ils voulaient acheter. La voyant obstinée à refuser le prix de sa marchandise et craignant d'abuser d'une pareille libéralité, ils voulurent un jour faire leurs provisions ailleurs; la bonne femme se désola, vint se plaindre de ne plus les revoir, et jamais ne consentit à recevoir leur argent. D'autres marchandaient un jour du poisson et se retiraient parce qu'ils le trouvaient trop cher; la marchande toute déguenillée courut après eux, et les força d'accepter gratuitement ce qu'ils avaient voulu payer.

Quelques prêtres, demandant leur chemin dans les rues de Londres, se voient entourés par les femmes du peuple. Ce rassemblement leur inspire quelques inquiétudes, elles s'en aperçoivent, s'empressent de les rassurer et leur offrent à l'envi des pièces de monnaie.

L'évêque de Léon passait dans la rue avec son grand vicaire; tout à coup celui-ci sent quelqu'un qui le presse : il se retourne; c'était un porteur de lait qui lui avait mis un penny dans la main et continuait son chemin sans vouloir être reconnu.

Il n'y a que Mme de Montagut qui à Bruxelles, en août 1793, ait donné de pareils exemples de charité.

La confiance dans l'avenir était sans bornes. Si par hasard l'on doutait d'une restauration immédiate, on était déclaré jacobin. C'était toujours l'histoire de ces deux vieux évêques qui se promenaient au printemps dans le parc Saint-James : « Monseigneur, disait l'un, croyez-vous que nous soyons en France au mois de juin? — Mais, monseigneur, répondait l'autre après avoir mûrement réfléchi, je n'y vois pas d'inconvénient. »

Les événemens, avec leur allure précipitée, modifièrent rapidement l'opinion anglaise. L'appui que prêtait aux principes de la révolution l'éloquence de Fox ne suffisait plus. La joie qu'il avait témoignée à lord Holland au lendemain des échecs de l'armée prussienne, en septembre 1792, joie supérieure à celle que lui avaient apportée Saratoga et York-Town, n'avait plus autant d'échos. La perte de la bataille de Jemmapes, la reddition de Mayence, l'invasion de la Belgique, avaient alarmé au plus haut point les intérêts commerciaux. Le 1er décembre 1792, une proclamation de George III annonçait le danger que courait la constitution, et, malgré les observations de Fox, le parlement s'identifiait au discours de la couronne. Le défi que, le 21 janvier, la convention jeta à l'Europe fut l'occasion décisive de la rupture. Chauvelin, envoyé en ambassade par de Lessart, recevait l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures. Huit jours après, sur le rapport de Brissot, la déclaration de guerre au roi George et au stathouder de Hollande était adoptée à l'unanimité; dès ce moment, la guerre prenait en Angleterre un caractère national, et le cabinet de Saint-James marchait résolument à son but, la prépondérance maritime.

C'est dans ces circonstances que Montlosier arriva à Londres.

Sa première visite fut pour Burke. L'ancien ami de Fox était devenu l'idole des émigrés. Malheureusement le parti violent l'avait accaparé. Son fils Richard avait été envoyé en mission à Coblentz, auprès de Monsieur et du comte d'Artois. Ses instructions avaient été inspirées par des intrigans, qui firent commettre au ministère anglais les plus graves erreurs dans le jugement des affaires de France. Ainsi le jeune négociateur avait conseillé de ne rien céder, de ne pas même négocier; surtout pas de rapprochement avec La Fayette : tel était le dernier mot. Son père cependant avait jeté un regard perspicace sur l'avenir, bien avant la guerre.

On lit dans les *Réminiscences* de Charles Butler qu'un jour, avant cette mission, Burke s'exprimant en présence de quelques émigrés sur les effets de la révolution, un d'eux lui dit : « Mais enfin, monsieur, quand retournerons-nous en France? — Jamais, répondit-il, messieurs; de fausses espérances ne sont pas une monnaie que j'aie dans mon tiroir. — Mais, dit Charles Butler, qui était présent, le

duc de Brunswick arrangera tout cela. — Le duc de Brunswick! le duc de Brunswick! pour soumettre la France! »

Burke avait annoncé sa retraite prochaine de la chambre des communes et allait s'appeler lord Beaconsfield. La mort prématurée de Richard son fils unique, qu'il adorait, vint l'abattre jusqu'à terre. Ce n'était plus le même homme lorsque Montlosier le vit. Il n'était pas du reste pour lui un inconnu. Quand il lui avait adressé un exemplaire de son *Essai sur l'art de constituer les peuples*, Burke lui avait écrit une lettre de félicitations. Leur conversation eut lieu en français. Burke se plaignit de ne pas trouver dans l'émigration un homme de gouvernement à la hauteur des circonstances. Il distinguait entre la révolution et la France, et ne voulait qu'une guerre de partis.

Quant à Pitt, que Montlosier désirait entretenir au nom de Mallet Du Pan, il était plus difficile à aborder; il le vit enfin et le trouva très en garde, vivant en dehors des émigrés et subissant plus qu'il ne le croyait leur influence. Pitt lui laissa comprendre qu'il se sentait engagé à mort dans la lutte du continent européen. C'était bien du reste le personnage qu'a dépeint Chateaubriand : grand, maigre, avec un air triste et moqueur, la face pâle, laissant tomber un regard dédaigneux sur quelques émigrés désœuvrés qu'il rencontrait en allant à pied, chapeau sous le bras, à travers le parc de Saint-James.

IV.

Montlosier avait épuisé toutes ses ressources lorsqu'il arriva à Londres. Il fallait trouver de quoi vivre. L'Angleterre venait de s'emparer de Saint-Domingue; les négocians de la Cité se pressaient autour des créoles français afin d'obtenir d'eux la vente de leurs produits. Un des mieux liés, M. de Chaumilly, imagina de donner une fête au duc de Bourbon. Tous les Français un peu considérables y furent invités; un M. Texier, attaché à la margrave d'Anspach, joua un proverbe intitulé : *Il n'y a pas de douleurs éternelles*. Malheureusement c'était le 21 janvier que cette fête avait lieu; personne n'y avait fait attention. Montlosier, à qui nous devons cette anecdote, assure que le duc de Bourbon en fit tout à coup la remarque. Le choix du proverbe, celui du jour, la présence d'un prince du sang, tout n'était-il pas extraordinaire? Heureusement les papiers anglais ne mentionnèrent pas cet événement.

Montlosier avait espéré que ses liaisons avec notre ancienne colonie pourraient lui assurer une position. Ses espérances furent déçues. Il avait retrouvé son ami Malouet, qui était depuis long-

temps en Angleterre avec Lally-Tollendal et Cazalès. Malouet reçut Montlosier avec joie et le mit en relation avec M. de Lentre, qui se proposait d'établir à Londres une maison d'agence. Cette entreprise avait paru à Malouet devoir être une fortune ; il devait s'y associer et essayait d'entraîner Mallet Du Pan, dégoûté de son séjour en Suisse.

Montlosier devint le premier commis de M. de Lentre. Pendant un an, il fut un véritable agent d'affaires, dressant des contrats, des testamens ; il rédigea même le contrat de mariage du duc de Duras et de Mlle de Kersaint. Quand les affaires n'allaient pas, il s'occupait à écrire un livre bizarre qu'il devait publier plus tard sous le titre de *Mystères de la vie humaine*. Les litiges d'émigrés pauvres contre des émigrés qui n'étaient pas riches ne pouvaient guère alimenter une agence. On se sépara sans avoir fait fortune.

Montlosier ne fut pas du reste le plus malheureux. Il n'eut pas faim, comme tant d'autres. Le XVIIIe siècle avait laissé dans toutes ces âmes je ne sais quelle gaîté et quelle insouciance qui tenait lieu de force. La plupart de ces grands seigneurs, comme dit Chateaubriand, étaient des artistes en misère. Le soir, on allait danser chez les parentes et les cousines, après les modes enrubannées et les chapeaux faits.

Que de traits à ajouter à ceux que nous lisons dans les Mémoires du marquis de Tilly !

Montlosier n'avait plus qu'un mois de ressources, lorsque deux amies qu'il avait connues en Allemagne, Mme de Montregard et Mme de Médavi, arrivèrent de Hollande. Elles avaient avec elles leurs deux petites filles, trois domestiques, plus l'abbé qui les avait suivies en exil. Après avoir payé leurs frais de route, il ne leur restait plus un shilling. Elles n'en louèrent pas moins un hôtel dans Green-street. Jamais on ne nargua si prestement l'infortune. Le lendemain, déjeuners et dîners excellens. On avait trouvé à emprunter dix-huit louis. L'abbé faisait des épigrammes ; les petites filles jouaient au volant ; chacun se démenait de son mieux. Tous avaient un air de prospérité. « Que faites-vous si loin de nous? dit Mme de Montregard à Montlosier ; venez ici, nous avons un appartement à vous donner. — Mais je n'ai pas de quoi le payer, répondit-il. — Bah ! ni nous non plus ; venez toujours. »

Le secours voté par le parlement pour les émigrés n'était que d'un shilling par jour et par tête ; dès le soir même de leur arrivée à Londres, Mmes de Montregard et de Médavi s'étaient enquises, comme à Paris, des spectacles, des modes, des beaux magasins. Heureusement plusieurs grandes familles anglaises qu'elles avaient connues à la cour leur vinrent en aide.

Comment aurait-on pu parler raison à cette société! Le cabinet de Londres, bien que plus éclairé que les autres, en subissait de plus en plus les préventions. Montlosier, Malouet, le chevalier de Panat, Lally et quelques autres se réunissaient, mais ils ne jouissaient d'aucun crédit. Les censures, les déclamations, les malveillances du parti royaliste ne leur en imposaient pas. Ils ne voyaient pas de fin possible à la révolution par la guerre extérieure, ils pensaient que les anciennes idées constitutionnelles n'avaient d'avenir que dans le mauvais gouvernement de la convention. Ils s'efforçaient dès lors dans les conversations qu'ils pouvaient avoir avec les amis des princes de leur persuader qu'il fallait bien se garder de laisser apercevoir ou craindre une autre tyrannie après un changement de gouvernement.

« Toutes les prétentions de l'ancienne aristocratie, écrivait Malouet, toutes les menaces, tous les projets de vengeance et les goûts passionnés pour l'ancien régime, étaient autant d'absurdités qui nous ôtaient tout espoir de retour. Nous étions trop pénétrés, mes amis et moi, de toutes ces inconséquences, pour ne pas les combattre hautement. »

Que de persistance dans les haines contre ces honnêtes et libéraux esprits! Lally-Tollendal fut une des victimes les plus éprouvées par les humiliations.

Il avait un des premiers émigré en Angleterre. Dès 1792, Burke l'avait personnellement attaqué. Ce fut comme un signal. Après les revers de la coalition en Champagne, l'abbé d'Andrefel, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, fit, pour employer les expressions de Montlosier, le vœu, comme Jephté, d'immoler le *premier monarchien* dont le nom se présenterait à sa vue. Ce fut le nom de Lally. Aussitôt, dans le pamphlet le plus violent, il est accusé de tous les malheurs de la France et, comme tel, voué à l'opprobre public.

Après l'abbé d'Andrefel, ce fut le tour de M. Ferrand; après M. Ferrand, l'abbé Talbert; après l'abbé Talbert, le chevalier de Guer; enfin Pelletier. Lally se défendait de toutes ses forces. C'était surtout du côté de Burke qu'il cherchait à repousser les traits. « Telle est ma destinée, lui disait-il, que plus je sais vous respecter, plus je dois vous combattre, et qu'il me faut voir un adversaire dans un homme que ses principes et ses vertus m'eussent fait regarder comme mon défenseur naturel, si un autre que lui m'eût attaqué. »

Burke avait vanté, comme le seul mérite de Lally, le mérite du repentir. — « Je n'en ai aucun, répondit-il, car je ne me repens pas du tout. » — Il ajoutait : « Vous avez été, monsieur, trompé

cruellement. Vous vous êtes trouvé placé entre deux partis extrêmes, non-seulement se détestant l'un l'autre, mais encore détestant tout ce qui n'est pas eux. »

Quoique cette réponse fût écrite d'un style un peu larmoyant et déclamatoire, elle n'en eut pas moins du retentissement. Pendant longtemps Lally avait été réputé neveu, par sa femme, de lord Lougborough, le grand chancelier; ils étaient unis, et, au début de l'émigration, se voyaient fréquemment. Au moment où Montlosier débarqua, Lally n'était plus qu'un parent éloigné. Au bout de quelque temps encore ils ne se virent plus. Lally apprit même un jour que dans un salon, un soir qu'on prononçait son nom, on avait dit *la lie du peuple*. Il en eut presque des convulsions. « Je n'ai jamais pu comprendre l'acharnement dont il était l'objet, » écrit Montlosier. — L'explication était tout entière dans la conduite loyale de Lally en 1789. Il faisait partie de la minorité libérale de la noblesse et il avait passé avec elle à la chambre du tiers.

On en voulait aussi à Malouet. Très bien accueilli d'abord en Angleterre, il avait, de 1792 à 1794, reçu les hommages dus à son caractère et à sa haute intelligence. Il y avait encore peu d'émigrés à Londres. A la fin de 1794, après les revers des Autrichiens, une véritable invasion des gentilshommes de l'armée de Condé eut lieu. Alors l'attaque générale contre les constitutionnels n'épargna même plus Malouet.

A cette époque, les distributeurs des fonds de secours accordés par le gouvernement anglais étaient l'évêque de Saint-Pol-de-Léon et le baron de Nanthia; M. du Theil était le receveur. Ces trois personnages avaient ainsi un accès personnel auprès des ministres. Dieu sait l'usage qu'ils en faisaient! Le baron de Nanthia, plus indiscret que les deux autres, disait confidentiellement : « Malouet cherche à s'accrocher, mais je viens de lui donner un coup d'épaule en dehors. D'après les opinions et la conduite de Malouet, les royalistes ne pourront jamais avoir confiance en lui. Les ministres m'ont demandé ce que je pensais des constitutionnels; j'ai répondu : Ce sont des hommes parjures envers leurs commettans et *filous* envers le roi. Hier, heureusement, Rivière a reçu l'ordre de partir d'Angleterre; je crois pouvoir assurer que Bertrand de Molleville va le suivre; bientôt après lui Malouet s'en ira; voilà donc le parti constitutionnel mis à bas. Il m'a fallu beaucoup d'adresse. »

Par sa haute situation, par ses services rendus, Malouet résistait aux attaques. De plus, grand propriétaire à Saint-Domingue, personne n'était plus à même que lui de donner, sur la valeur de cette nouvelle colonie anglaise, des renseignemens utiles.

Quoi qu'on pût faire, Bertrand de Molleville et Malouet furent

épargnés. Quelques autres émigrés de marque, connus par leurs tendances libérales, tels que le prince de Poix, le marquis de Montciel, le comte de Croix et un petit nombre d'autres, furent aussi ménagés. Quant à Lameth, à M. de Lusignan, dès qu'ils parurent à Londres, ils furent obligés de déguerpir.

Ce fut bientôt le tour de Montlosier. Nous avons parlé des tracasseries qu'il avait dû subir à Bruxelles et à Coblentz. La continuité de ses relations affectueuses avec Lally, avec son amie la princesse d'Hénin, avec Malouet et tout le parti constitutionnel, appela sur lui l'attention. Il fut menacé de proscription. Ces tentatives devinrent si positives qu'il crut devoir s'en plaindre soit au comte de Provence, soit au comte d'Artois.

Après avoir consulté l'évêque d'Arras, qui avait sa confiance, le comte d'Artois fit à Montlosier cette réponse :

« Édimbourg, 15 septembre 1796.

« J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 31 août, et j'ai examiné les réflexions que vous a suggérées le bruit que vous m'apprenez qu'on a fait circuler à Londres et auquel vous paraissez attacher un grand intérêt. Je n'entrerai ici dans aucun détail à cet égard; M. le duc d'Harcourt, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous faire connaître mon opinion sur cet incident. Soyez persuadé, monsieur, de mes sentimens pour vous.

« Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Montlosier recevait en même temps du duc d'Harcourt cette autre lettre intéressante :

« J'ai l'honneur de vous envoyer la réponse de Monsieur à la lettre que vous avez désiré que je lui fasse parvenir. Son altesse royale me l'a adressée à cachet volant dans l'intention que j'en prenne lecture. Monsieur ajoute dans la lettre dont il m'a honoré qu'il désire que tous les Français fidèles vivent plus que jamais dans la paix et dans l'union et réunissent tous leurs efforts pour le rétablissement de la monarchie, que tout ce qui tendrait à altérer cet esprit de concorde ne peut que lui être infiniment désagréable; qu'il n'a jamais eu d'occasion de suspecter vos opinions ; mais que vous devez sentir qu'il ne peut intervenir dans des discussions aigries par des tiers et qu'il souhaite de voir ensevelies promptement dans le plus parfait oubli; qu'au reste, il ne doit s'en rapporter sur cette affaire qu'à la réponse du roi à la lettre que vous avez écrite à sa majesté. »

La réponse du comte de Provence ne se fit pas attendre. Le ton

en était pressenti par Montlosier. Du moment qu'elle était signée par d'Entraigues, elle devait être dure. Elle le fut. Nous en donnons quelques extraits :

« Conformément à vos intentions, monsieur le comte, j'ai remis au roi les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et que j'ai reçues depuis peu de jours seulement. Elles renferment des plaintes vagues et sont de nature à rester sans réponse. Telle a été celle que le roi m'a faite et que la confiance que vous me témoignez me fait un devoir de vous transmettre. Permettez-moi, monsieur le comte, d'y ajouter quelques réflexions. Envers tous ses sujets, quels qu'aient été leurs opinions, leur conduite, leurs écrits, soit dans le commencement de nos malheurs, soit durant le cours de leur trop longue durée, sa majesté ne croit pas qu'aucun émigré se montrant zélé pour ses intérêts, inséparables de ceux de la France, ou simplement menant une vie retirée, ait eu à se plaindre de lui. Peut-être auront-ils partagé avec le public le droit de porter un jugement sur les productions dont les principes leur paraissaient erronés; mais ils savent que le roi ne souffrirait pas qu'ils fissent contre leurs auteurs mêmes aucune démarche contraire aux sentimens de clémence que sa majesté professe. »

Cette lettre mécontenta vivement Montlosier. A travers les formules de politesse, il lut clairement que ses opinions, soit sur la régence, soit sur les deux chambres, étaient blâmées, et quant aux sentimens de clémence envers lui, ils froissèrent à jamais sa nature violente, rude, mais loyale.

Une telle lettre ne pouvait rester ignorée des agens dont la réponse du roi justifiait la conduite. Elle devint le signal d'un nouveau déchaînement contre Malouet, Lally et Montlosier; déchaînement d'autant plus opportun, qu'on annonçait Mallet Du Pan. Il vivait auprès de Mounier à Berne. Une lettre du chevalier de Panat, janvier 1796, l'avait un instant détourné de la pensée de quitter la Suisse. « La folie est générale et incurable, lui écrivait-il; combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère! On ne peut former aucune espérance. Je vois souvent Montlosier, Malouet et Lally; nous pleurons tant de fautes commises; tant de malheurs en ont été la suite! Nous cherchons un remède sans le découvrir; combien vous nous manquez! »

Le chevalier de Panat terminait par un mot célèbre, prononcé alors pour la première fois : « Personne n'est corrigé; personne n'a su rien oublier, ni rien apprendre. » Mallet Du Pan hésitait donc; les événemens allaient faire cesser ses hésitations. Nous avons dit que M. de Nanthia, l'évêque de Saint-Pol et M. du Theil avaient la distribution des fonds votés par le parlement en faveur des émigrés.

Il était facile d'en détourner quelque chose au profit des bonnes doctrines. Ces messieurs jetèrent les yeux sur Pelletier.

Ce personnage avait jugé à propos de faire dresser par un ébéniste de Londres une petite guillotine en bois d'acajou. Il l'avait exposée moyennant un shilling pour les dernières places et une couronne pour les premières et avait inscrit en gros caractères à la porte de la baraque : *Aujourd'hui on guillotine une oie, demain un canard.* Ce Pelletier avait été présenté pendant la constituante à Montlosier par M. Régnier, conseiller à la cour des aides, comme un royaliste ardent, auteur du *Domine salvum fac regem.* On avait fait de temps en temps pour lui des collectes dans le côté droit. Il fut choisi par le comité de Londres pour être le héros de la guerre qu'on se proposait de livrer au parti constitutionnel. « Allons donc, Pelletier, lui avait dit M. du Theil, est-ce qu'un homme de votre mérite est fait pour se prostituer dans des exhibitions de guillotine? C'est à vous qu'il convient de défendre les vrais principes de la monarchie. » Pelletier se trouva tout à coup converti et attendri, on lui envoya un saint prêtre, l'abbé Caron, qui le confessa, puis l'abbé Barruel qui le maria. Des fonds considérables furent faits pour sa femme, pour lui, pour ses futurs ouvrages. Il débuta par une proclamation où il se repentait d'avoir été entraîné trop longtemps par les mauvais systèmes des Lally, des Bergasse et des *monarchiens.* Désormais il abjurait ses anciennes et pernicieuses doctrines. Cette abjuration le fit fort applaudir des fanatiques. Le marquis de Sérent, avec qui Montlosier avait contracté une tendre liaison à la constituante, se trouva aussi entraîné dans cette lutte. Un jour, en 89, dans la salle même de l'assemblée, il était allé trouver Montlosier à son banc et lui avait demandé ce qu'il voulait et où il allait. « Je veux l'honneur du roi et la liberté du pays, avait-il répondu. — Touchez là, Montlosier, dit le marquis de Sérent, je suis à vous et avec vous. »

A Londres, ils s'étaient rencontrés plusieurs fois, mais sans avoir pu causer. Rendez-vous fut pris pour déjeuner ensemble et s'entretenir des choses du temps. La nouvelle circula dans les salons. On chercha aussitôt à entraver leur conversation. Il y avait à peine une heure qu'ils étaient réunis qu'un premier messager survient et les interrompt. Aussitôt après en arrive un second, puis un troisième. Enfin le marquis de Sérent dut se rendre sur-le-champ pour affaire urgente chez l'évêque de Saint-Pol. Montlosier apprit bientôt qu'il était parti avec son frère pour la Vendée, où ils se firent tuer.

Une plus grande émotion vint encore agiter les petites cervelles de l'émigration. Mallet Du Pan allait enfin se fixer à Londres. Le gouvernement anglais, qui l'honorait, en avait prévenu les princes et leurs

agens. Montlosier songea alors à saisir l'opinion publique. Sous le titre des *Effets de la violence et de la modération dans les affaires de France*, il publia trois lettres adressées à Malouet (août 1787). « J'ai beau être démocrate à Londres, écrivait-il, ce qui me donne peu de faveur, je n'en suis pas moins aristocrate à Paris, ce qui prouve que j'ai de la fortune. Vous, monsieur, que les difficultés ne rebutent pas, ne pourriez-vous pas trouver moyen de changer le chef-lieu de chacune de mes réputations, et au lieu d'être aristocrate à Paris et démocrate à Londres, que je fusse réputé aristocrate à Londres et démocrate à Paris... Au commencement de la révolution, on avait tort d'être modéré, et cependant nous étions forts. Aujourd'hui on n'a pas un homme, et on ne veut composer avec qui que ce soit. Ah! que n'étiez-vous violens alors, ou que n'êtes-vous modérés aujourd'hui!.. Dans les premiers temps de la révolution, tous les honnêtes gens du royaume se fussent réunis à des mesures vigoureuses, si, dirigées seulement vers la conservation et vers la liberté, on ne leur avait pas laissé soupçonner d'autres intentions. J'admire l'obstination de ceux qu'on dit ne vouloir de la monarchie française que si elle leur restitue les mêmes places, les mêmes jouissances, les mêmes faveurs... » Tel était le ton de ces lettres; bien loin de calmer les fureurs, elles les portèrent à l'extrême. Cazalès, qui ne désapprouvait pas au fond l'auteur, s'écria dans le salon de Burke : *Je ne sais pas pourquoi Montlosier s'est mis à écrire sur la modération. C'est l'homme le plus violent que je connaisse.* — Et Rivarol écrivit à l'un de ses amis, furieux contre cette publication : « Vous ne connaissez pas Montlosier; il aime la sagesse avec folie et la modération avec transport. »

V.

Les esprits modérés et bien équilibrés n'auront jamais derrière eux une armée. Sauf quelques momens heureux, ils sont en politique condamnés à l'isolement. On parlait beaucoup dans le camp ennemi du comité constitutionnel de Berne et du comité constitutionnel de Londres. Le comité de Berne, c'était Mallet Du Pan; le comité de Londres, c'était Malouet. Dans une lettre adressée à Mallet (8 mai 1796), Malouet appréciait le jour même de sa publication la brochure de Montlosier. « Nous sommes ici bien dispersés, nous sommes bien dépourvus de crédit, de moyens. Quelques conversations oiseuses qui n'aboutissent à rien, voilà tous mes travaux. Montlosier a voulu à toute force jeter une bombe! Il vient de publier des lettres qu'il m'a adressées sur la modération dans les

affaires de France. Il y a beaucoup d'esprit, de vues justes, de réflexions fines et quelques maladresses. D'Entraigues et Ferrand y sont fort mal traités. J'aurais voulu que ce qui les regarde fût moins amer sans être moins fort. »

A la suite de cette critique, Malouet, faisant allusion à une publication que préparait Mallet Du Pan, jetait en passant cette observation profonde : « On ne sait pas assez combien l'Angleterre, dans toutes ses entreprises contre la France, a été trompée par les Français. Ne croyez pas que ce soit le ministère qui ait projeté, combiné aucune de ces funestes opérations de l'intérieur; toujours il a été provoqué, tourmenté, harcelé par vos faiseurs, et j'ai lieu de croire que le cabinet a cédé à regret en plus d'une occasion. »

On peut donc porter en toute sûreté de conscience un jugement sévère sur les menées de l'émigration. Mais les sottises n'eurent pas de fin.

Mallet Du Pan, qu'on redoutait de voir à Londres, n'y vint pas encore. Il envoya son fils dans les premiers mois de 1797, comptant sur ses amis pour lui procurer quelque emploi. Ce jeune homme eut à essuyer quelques bourrasques dans le salon de la princesse d'Hénin. Son père venait de publier la *Lettre à un homme d'état*. Tandis que les émigrés voyaient de plus en plus dans la marche des affaires en France la perspective de leur prochain retour, Mallet, mieux renseigné, parlait de l'avenir en esprit éclairé. On ne le lui pardonnait pas. Il restait aux royalistes exaltés une dernière illusion à se faire : ils voulurent absolument que Bonaparte fût un général Monk, ne cherchant à garder le pouvoir que pour le restituer au roi légitime.

Mallet Du Pan devait leur enlever encore cette espérance dans ses derniers écrits. Il quitta définitivement la Suisse avant qu'elle eût été envahie par les armées de la république. Il fut obligé de s'installer à Londres chez M. Reeves, qui venait de publier, sous le titre de *Pensées sur le gouvernement*, un pamphlet contre les institutions de son pays. Ce pamphlet avait été dénoncé au parlement, et l'auteur avait été poursuivi et condamné. Mallet demeura plus d'un mois dans sa maison. A coup sûr, de pareilles précautions ne pouvaient pas modifier les vues politiques d'un homme aussi arrêté et aussi sagace que Mallet Du Pan, mais elles indiquaient bien le degré d'aveuglement et de passion de tout un parti. On avait donc songé à lui préparer malgré lui un logement. Au bout d'un mois, Mallet Du Pan, averti, put abandonner M. Reeves.

Nous avons, dans cette étude toute politique, donné peu de place à la vie privée de Montlosier. Pour abattre cette nature vaillante et pleine de verve, il fallait des douleurs exceptionnelles. Elles ne lui

manquèrent pas. Dans l'expédition de Saint-Domingue, il perdit à la fois son frère et son neveu, pour lesquels il avait obtenu un grade. Sa meilleure amie vint en même temps à disparaître. « Je ne m'aimais plus dès lors assez, écrit-il, pour faire attention à moi. » Une crise survint, elle fut terrible. Sa vigoureuse constitution d'Auvergnat triompha de tout, même du spleen. Plusieurs de ses amis, le chevalier de Panat, l'archevêque de Tours, M. de Bonnal, n'y avaient pas échappé. Malouet n'avait pu s'en guérir que par un voyage sur le continent. L'argent à un jour donné allait manquer complètement à Montlosier. Il songea à créer un journal. La princesse d'Hénin lui envoya 30 guinées. C'était peu de chose pour commencer la publication d'une feuille périodique. Il l'entreprit néanmoins sous le titre de *Journal de France et d'Angleterre.* Malgré les efforts de Malouet, de Lally et de quelques amis, on ne fit pas les frais.

Montlosier avisa alors le *Courrier de Londres* pour en faire l'organe du parti royaliste libéral. Un moment rédigée par Brissot, cette feuille avait eu un grand succès sous le nom de *Courrier de l'Europe.* Continuée depuis sous le titre de *Courrier de Londres*, elle était dans les mains de l'abbé de Calonne et menaçait de tomber tout à fait.

C'était un singulier homme que cet abbé. Le récit qu'a laissé Montlosier de leurs rapports est des plus piquans. L'abbé arrive un matin chez lui : « Vous pouvez bien avoir des préventions contre moi, lui dit-il, je conviens qu'à Coblentz, si j'avais été le maître, je vous aurais fait jeter dans le Rhin. J'avais alors contre vous et contre vos deux chambres une irritation que je ne puis pas encore me définir; je suis bien revenu aujourd'hui de ces préventions, et puisqu'on m'a dit que vous aviez quelque envie de travailler au *Courrier de Londres*, je viens vous témoigner le désir que j'ai de vous avoir pour collaborateur. Mon frère vous fait les mêmes propositions que moi. » Après cette ouverture, Montlosier alla de son côté rendre visite à l'abbé. Il le trouva à genoux devant un reliquaire éclairé par des cierges. « Hélas! lui dit-il, je suis un pauvre misérable qui me suis assez mal conduit toute ma vie, et qui actuellement dois faire pénitence. » Il lui nomma les saints dont il avait les reliques.

Malgré ces pratiques, il n'en continuait pas moins à Londres les habitudes d'un abbé du XVIIIe siècle. Au bout de peu de jours, il jugea à propos de se retirer au Canada. Le *Courrier de Londres* resta alors à Montlosier avec le tiers de la propriété et des frais de rédaction qui s'élevaient à 200 louis. Le baron de Montalembert vint un matin lui en avancer la moitié. Soutenu ainsi par l'amitié,

Montlosier se créa des relations et des correspondances dans toute l'Europe. Il put en nouer même à Paris. Le *Courrier de Londres* acquit une importance considérable.

VI.

Depuis la déclaration de guerre par la convention, le cabinet anglais s'était efforcé de renouer les nœuds de la coalition entre la Prusse et l'Autriche. Un traité d'alliance avait été conclu avec l'impératrice de Russie, des subsides accordés au roi de Sardaigne. L'héroïsme des armées françaises grandissait à mesure que la lutte sanglante et ruineuse se prolongeait. Le cabinet de Saint-James avait une autre tâche non moins difficile à remplir, celle de justifier la guerre devant l'opposition des deux chambres. Les ministres triomphaient dans le parlement. Cependant les difficultés suscitées entre les trois cours intéressées par le partage de la Pologne avaient déterminé le roi de Prusse à conclure la paix avec la France. Le traité de Bâle avait été signé. La cour de Vienne devenait dès lors le centre des opérations diplomatiques de Pitt.

Après l'insuccès de Quiberon, les cabinets étrangers étaient convaincus que les royalistes en France et hors de France ne pouvaient plus leur apporter que des ressources précaires et inefficaces. La paix avec l'Espagne vint consommer, pour ainsi dire, la ruine de la cause royale. La Russie, l'Angleterre et l'Autriche restaient encore debout. Les trois puissances venaient de signer, le 28 octobre 1795, le traité de la triple alliance, lorsque George III ouvrit en personne le parlement. Il fut assailli par des émeutiers aux cris : « Du pain! du pain! » Pour la première fois, l'opinion publique manifestait une lassitude. La république française venait de se reconstituer sous une nouvelle forme. Le gouvernement du directoire était de ceux avec lesquels on pouvait négocier. Si la paix ne se fit pas dès 1796, les Mémoires de Malmesbury témoignent du moins de la sincérité des dispositions pacifiques de Pitt.

C'est à ce moment que Montlosier prit définitivement seul la rédaction du *Courrier de Londres*. Il n'entra jamais, suivant la remarque d'un des hommes qui l'ont le mieux connu, en communication sympathique et directe avec le caractère anglais. Si l'indépendance de son jugement, la rudesse de sa verve, l'isolèrent, cette originalité donna de l'éclat à sa polémique. A chaque numéro du *Courrier* qui déplaisait, les rancunes se ravivaient. On lui fit d'abord des menaces; elles eurent peu de succès. Enfin on imagina de répandre le bruit que l'ordre de son renvoi d'Angleterre avait été arrêté en conseil des ministres.

Il écrivit aussitôt à M. Wickam, chargé particulièrement de tout ce qui concernait l'exécution de l'*Alien-Bill*. Il le vit le lendemain, et reçut de sa bouche l'assurance que ces bruits n'avaient aucun fondement. M. Wickam se montra attristé de l'esprit de tracasserie qui se montrait parmi les émigrés. C'était le baron de Roll, un des amis du comte d'Artois, qui avait répandu ces fausses nouvelles. Montlosier le sut et provoqua immédiatement l'auteur; l'affaire s'arrangea, grâce à l'entremise du comte de Béhague et du comte Étienne de Durfort.

L'un des esprits les plus élevés du cabinet britannique, M. Wyndham, qui lisait régulièrement le *Courrier de Londres*, manifesta alors le désir de causer avec Montlosier sur les affaires de France. Ce fut dans le salon de lady Creeve que l'entrevue eut lieu; la conversation prit un ton cassant et brusque : « Monsieur de Montlosier, demanda lady Creeve, vous êtes bien pressé, j'en suis sûr, de voir vos princes en France. — Oui, madame, mais avec une représentation nationale. — Vous pensez bien que la monarchie est le seul gouvernement qui convienne à la France? — Oui, madame, mais avec les libertés publiques. »

Cette conversation frappa vivement l'attention de M. Wyndham. Elle fit grand tapage. Malouet, étant venu sur ces entrefaites rendre visite à Montlosier, commença par rire de sa franchise ; mais au fond il restait inquiet.

Tout entier à la direction de son journal, Montlosier suivait avec assiduité les séances du parlement. Sans être lié avec les chefs de l'opposition, il les connut; Fox surtout. Il ne pouvait, du reste, y avoir de vive sympathie entre ces deux caractères; Fox était réduit par les événemens à une tâche très délicate. Si Montlosier avait fortement blâmé comme lui la proclamation de Brunswick rédigée par M. de Limon, il ne pardonnait pas à la grande âme libérale de Fox de continuer de défendre la révolution. Depuis la guerre, Fox voyait fuir toutes ses anciennes amitiés et sa popularité; il le sentait et il souffrait. Néanmoins sa politique pacifique venait d'obtenir un succès inattendu. Le discours du parlement (1798) annonçait que des négociations venaient d'être renouées avec le directoire. La stupeur des émigrés dépassa les bornes. Montlosier étant devenu une puissance avec son journal, l'évêque d'Arras le fit prier de passer chez lui. Il lui montra son effroi de ces apparences de paix, la république consolidée, les espérances de l'émigration anéanties. Montlosier, en homme avisé, ne croyait pas au succès des démarches de Malmesbury, mais par d'autres raisons que celles données par les émigrés. Avec la politique du directoire, la paix lui paraissait aussi ruineuse que la guerre pour les finances anglaises. La

propagande des idées étant une des conditions de stabilité pour les résultats sociaux de la révolution, l'Angleterre ne pouvait désarmer, et son commerce, dans l'état où se trouvait le continent, ne pouvait compter sur une extension.

— « A merveille, dit l'évêque d'Arras; j'ai rencontré l'autre jour Cazalès. Au lieu de me donner des raisons, il m'a lancé des injures. — Cazalès était un homme de premier ordre. Ni l'émigration, ni les conseillers des princes n'avaient su ni l'apprécier ni l'employer. — Laissons là Cazalès, reprit l'évêque d'Arras; faites-moi le plaisir de mettre par écrit ce que vous venez de me dire, afin que je le présente à M. le comte d'Artois. Je pense aussi que vous voudrez bien en insérer quelque chose dans le *Courrier de Londres.* »

Le lendemain Montlosier envoya la note qui lui était demandée et inséra dans son journal un article qui la reproduisait en partie. Nous savons que les propositions de paix n'aboutirent pas. La perspicacité dont le *Courrier de Londres* avait fait preuve avait valu pour quelques jours à Montlosier des faveurs. A la suite d'une opération douloureuse, ses amis avaient été inquiets de sa santé. Le comte d'Artois envoya savoir de ses nouvelles. Après sa convalescence, Montlosier fit demander la permission d'aller lui porter ses remercîmens. Admis à une audience, avec beaucoup d'autres Français, il reçut du comte d'Artois cette apostrophe : « Eh bien! monsieur de Montlosier, votre journal? il y a quelquefois bien des sottises. » Montlosier n'était jamais à court de riposte : « Monseigneur, j'en entends si souvent qu'il est bien possible qu'il m'en échappe aussi quelqu'une. » Ils ne se revirent plus. Du reste le *Courrier de Londres*, à propos d'une motion du général Fitz-Patrick au parlement, s'étant montré favorable à la mise en liberté de La Fayette, il n'en avait pas fallu davantage pour réveiller toutes les vieilles rancunes du monde qui entourait les princes.

Résolu de plus en plus à vivre loin des coteries, Montlosier donnait au travail toute sa journée. Quand le *Courrier de Londres* ne suffisait pas, il écrivait son livre des *Mystères de la vie humaine.* Imagination étrange et mêlée d'élémens disparates, ayant immensément lu sans avoir mis de méthode dans ses lectures, Montlosier étudiait avec passion le magnétisme animal. Il se hasardait de causer du mesmerisme avec ses amis; mais il n'y avait guère que Malouet qui eût la bonté de l'écouter sérieusement. Son originalité le faisait fort rechercher. La majeure partie de ses soirées se passait chez la princesse d'Hénin avec Lally, mais il s'était créé des amitiés nouvelles et en première ligne avec Chateaubriand. Lorsqu'il publia son *Essai sur les révolutions*, Montlosier s'empressa d'en rendre compte. Il le fit avec bienveillance et justice. Une visite de remercîment les lia, et ils se retrouvèrent chez Mme Lindsay.

Ce n'était déjà plus le Chateaubriand des premiers jours de l'émigration, celui qui avait aimé Charlotte Yves, celui qui s'enfermait la nuit dans l'abbaye de Westminster pour mieux rêver aux illustres morts. Il séduisit Montlosier. Ils dînaient ensemble tous les mercredis; le chevalier de Panat et Christian de Lamoignon étaient des convives. En été, on allait dans quelque taverne solitaire, à Chelsea, sur la Tamise; on parlait de Milton et de Shakspeare. « Nous rentrions de nuit à Londres aux rayons défaillans des étoiles, submergées l'une après l'autre dans les brouillards de la ville. » — Dans la mauvaise saison, c'était Montlosier qui offrait l'hospitalité; sa maison était tenue par deux sœurs, dont l'une, la plus jeune, était petite et bossue, l'aînée était hideuse, ce qui faisait dire au chevalier de Panat : « Il faut que Montlosier soit un prince enchanté, car il est gardé par deux monstres. » Le samedi, on allait en affluence chez Chateaubriand, qui offrait du punch. Il donna un soir lecture d'*Atala*.

Avec son âme remplie encore des souvenirs des solitudes américaines, avec son imagination plus grandiose qu'aimable, il sortait à première vue du ton et du cadre français. Les femmes, dans l'auditoire, portèrent un jugement plus rigoureux que les hommes. Malgré toutes les critiques, on fut enlevé, entraîné malgré soi, par je ne sais quel charme ascendant et troublant. On sentait, pour parler avec le poète, que la flamme divine avait passé par les lèvres de Chactas et l'on emportait avec soi la flèche empoisonnée.

Parmi les auditeurs du samedi, quel ne fut pas l'étonnement de Montlosier de rencontrer l'abbé Delille? Il l'avait beaucoup vu, beaucoup connu, il savait son origine. Tous les deux étaient de la même province. Delille, nous apprennent les papiers de Montlosier, était né non à Chanonat, mais dans une maison de campagne près de Pontgibaud. Sa famille maternelle avait gardé sur son origine le plus profond silence. Montlosier avait à peine dix-huit ans, qu'invité à une petite fête dans la vallée de Royat, il s'y trouva avec une demoiselle de cinquante ans et fort aimable. Un beau jour, elle disparaît, et l'on apprend qu'elle est à Paris et qu'elle s'y présente sous le nom de Mme Delille, mère de l'abbé Delille.

« Pendant quelque temps, raconte Montlosier, tout fut extrêmement tendre entre la mère et le fils. Bientôt ils se brouillèrent et se séparèrent. Quand je vis quelque temps après l'abbé Delille à Clermont, il se plaignait beaucoup de sa mère, qui à son tour se plaignait beaucoup de lui. Il m'aimait assez alors, parce que je savais par cœur toutes ses *Géorgiques*. A un autre voyage, il m'aima davantage parce que je savais son poème des *Jardins*.

« Il avait fait connaissance avec le comte de Choiseul-Gouffier et

s'était lié avec lui; comme il montrait un grand désir de voir la Grèce, M. de Choiseul-Gouffier le mena à Constantinople, où il venait d'être nommé ambassadeur.

« Au bout de quelque temps ils se séparèrent; au retour, l'abbé Delille, traversant Stuttgart, se lia avec une demoiselle qui se trouvait avoir la plus belle voix du monde. Il l'amena avec lui à Paris et en fit sa nièce. Nous vîmes ensuite cette nièce en Auvergne, tout étonnés de cette parenté nouvelle sur la nature de laquelle personne de nous ne pouvait se méprendre. Les états-généraux ayant été convoqués et les événemens de juillet étant survenus, on pouvait facilement être effrayé; l'abbé Delille le fut par-dessus tout. Je le rencontrai un jour aux Tuileries; il n'osait ni proférer un mot, ni lever les yeux sur moi. Il regardait de tous côtés pour voir si on l'observait et si on l'apercevait. Au 18 fructidor, les forces lui revinrent. Il eut le courage de fuir. Il se rendit en Suisse; de là, il écrivit à M. le comte d'Artois, qui l'avait toujours protégé. Les agens des princes virent dans la célébrité de l'abbé Delille une espérance d'appui pour le système absolu et pour leur haine contre le parti monarchien. Il écrivit contre nous, qu'on regardait comme les coryphées du parti, des lettres désobligeantes. Il avait rencontré Rivarol à Hambourg; depuis longtemps Delille et lui étaient brouillés, ils se raccommodèrent. Dans cette entrevue, l'abbé Delille, qui s'était mis à lui dire des choses aimables, finit par ce vers connu :

Je t'aime, je l'avoue, et je ne te crains pas.

Un homme d'esprit qui était présent fit cette variante :

« Je te crains, je l'avoue, et je ne t'aime pas. »

Voilà donc l'abbé Delille en Angleterre. Il rendit d'abord visite à Malouet, qui le reçut fort bien, puis à Montlosier, qui lui fit des reproches. Les lettres désobligeantes dont nous avons parlé lui avaient été envoyées de Londres. Delille du moins s'excusait ainsi. Il parla de Rivarol. « *Il a plus d'esprit que moi*, dit-il, *mais je rime mieux l'alexandrin.* » C'était sa consolation pour les blessures de son amour-propre.

On se rencontrait souvent soit chez Malouet, soit dans la chambre de Chateaubriand le jour des lectures. Ici se place une aventure connue, mais que nous trouvons avec des détails amusans dans les papiers de Montlosier.

La lecture de Chateaubriand avait commencé; ce jour-là elle de-

vait être plus importante. On s'aperçut que l'abbé Delille manquait. Après l'avoir attendu quelque temps, on pria Malouet d'aller chez lui. Il demeurait dans le voisinage. Lally se joignit à Malouet. Ils trouvèrent l'abbé Delille au lit. — « Au lit, mon ami! vous êtes donc malade? — Non pas, » répondit-il. En même temps il jetait sur Mlle Vaudechamp, la personne qu'il avait amenée de Stuttgart, des regards significatifs.

Pour comprendre cette scène, dont Malouet raconta ensuite à Montlosier les détails, il faut savoir quelle était la situation de l'abbé.

MM. Giguet et Michaud, libraires à Paris, avaient chargé Montlosier de traiter en leur nom avec l'abbé Delille pour tous ses ouvrages. La position de Montlosier n'était pas commode pour un négociateur. Il n'avait et ne voulait avoir avec Delille aucune intimité. Il voulait encore moins en avoir avec Mlle Vaudechamp, dont l'abbé venait de faire sa femme. Nièce ou femme, elle était mal élevée (1). Michaud, comprenant la difficulté que rencontrerait Montlosier, trouva un autre intermédiaire. L'affaire fut conclue au prix de 6 francs par vers et 30 sous pour Mlle Vaudechamp. L'abbé, qui était un véritable enfant, en avait quelquefois l'activité et quelquefois la paresse. Tant que sa femme avait été sa nièce, elle le ménageait un peu; quand ils furent mariés, elle le mena durement. On sait qu'un jour, lui ayant jeté à la tête un gros volume in-4°, Delille le ramassa et lui dit : « Madame, ne pourriez-vous pas vous contenter d'un in-8°? » Elle avait fini par lui imposer une tâche. L'abbé, qui travaillait tous les matins dans son lit, devait avant de se lever avoir fait trente vers, et pour s'en assurer Mlle Vaudechamp prenait la précaution suivante : il y a un certain habillement que les Français ont appelé grossièrement culotte, mais que les dames anglaises appellent le petit vêtement, *small cloth*. Quand l'abbé avait fait ponctuellement sa tâche du matin, on lui apportait son petit vêtement et il pouvait se lever; sinon, non.

Ce matin-là précisément l'abbé n'avait pas travaillé; de plus il avait eu de l'humeur toute la journée; partant, plus de *petit vêtement :* il était enfermé dans une armoire. Malouet arriva vers huit heures du soir et demanda grâce. On donna la culotte, et Delille put se lever et rejoindre ses amis (2).

(1) C'était d'elle que Rivarol, mécontent de ses manières, avait dit : « L'abbé, puisque vous avez le droit de vous choisir une nièce, vous auriez dû la choisir plus polie. »

(2) Delille partit bientôt après pour Paris, fatigué qu'il était du séjour de Londres. Le libraire Bossange, qui vint vers ce temps-là passer quelques jours en Angleterre, le ramena en France.

VII.

Un changement venait encore de s'opérer en France. Bonaparte était devenu premier consul. La guerre à outrance amenait le despotisme militaire et la défiance de la liberté. Encore une fois le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire allaient être absorbés par l'exécutif. Pitt était à bout de forces; son pays, après avoir traversé la crise monétaire et les révoltes de la flotte à Portsmouth et à Sheerness, finissait par rester seul dans la lutte. La victoire de Marengo et le traité de Lunéville laissaient en effet l'Angleterre sans un allié de quelque importance sur le continent européen. Après dix-sept ans de ministère, Pitt songeait à se retirer. La haute émigration, de son côté, voyant le despotisme s'établir en France, était désireuse de rentrer et de revendiquer ses biens confisqués.

Déjà, pendant le directoire, lorsqu'on avait cru apercevoir quelque adoucissement dans les mesures de rigueur contre les émigrés, plusieurs d'entre eux avaient cherché à négocier leur rapatriement. Malouet avait engagé ceux auxquels il s'intéressait et qui pouvaient compter sur des protections à faire des démarches. C'était difficile des deux côtés. A Londres, on cherchait à rendre suspects au gouvernement les émigrés qui demandaient des passeports; la secrétairerie d'état n'en accordait que sur la demande de l'évêque d'Arras, accrédité comme ministre des princes. Malouet raconte que MM. de La Tour du Pin et Gilbert des Voisins, ayant demandé leurs passeports au ministère anglais, furent renvoyés à l'évêque d'Arras. Comme ils ne le connaissaient pas, ils s'adressèrent à Malouet. Il alla avec eux trouver l'évêque, et lui dit que ces messieurs, qui voulaient quitter Londres, avaient été étonnés d'apprendre que son consentement était nécessaire. L'évêque, sentant bien que ces prétentions ne pouvaient se soutenir, déclama contre le découragement des émigrés qui n'avaient pas la patience d'attendre la contre-révolution. « Quelle différence de rentrer dans votre pays en proscrits ou d'y rentrer triomphans! Vous, monsieur de Gilbert, vous renoncez donc à occuper au parlement la charge de monsieur votre père? car ce n'est pas d'un émigré apostat qu'on fera jamais un président à mortier. »

Qu'on lise dans les Mémoires de Malouet cette conversation, et l'on verra quels étaient, même en 1800, les projets, les combinaisons de ceux qui attaquaient avec acharnement les constitutionnels.

Mallet Du Pan vivait en Angleterre depuis 1799, il avait fondé le *Mercure britannique;* il comprit que ses amis eux-mêmes étaient las de l'exil. Si longtemps d'accord avec eux sur l'appréciation

de la révolution et sur les moyens à lui opposer, il les voyait, découragés par la calomnie, réduire insensiblement leur espoir à une organisation nouvelle de la France qui leur offrît une ombre de repos et quelques débris de leurs propriétés. Les constitutionnels se rapprochaient chaque jour des whigs et voulaient comme eux la paix.

En même temps que Mallet Du Pan s'isolait ainsi de ceux qui jusqu'à cette heure avaient reçu ses conseils, il nous apprend que depuis le 18 brumaire les royalistes exaltés et le comte de Provence lui-même ne voulaient absolument voir dans le vainqueur du directoire que le mandataire du roi légitime lui préparant sa rentrée à Paris. Voilà ce qui se répétait dans les allées des parcs et dans les salons du quartier de l'Ouest. Était-ce illusion sincère? N'était-ce pas plutôt chez quelques émigrés une sorte de justification de leur future conduite? Le plus excédé de l'Angleterre, parmi eux, était Cazalès. Il laissa jusqu'au dernier jour aux hommes distingués qui l'approchèrent une impression ineffaçable.

Les papiers de Montlosier le font bien connaître. « J'avais une telle idée de Cazalès et de tout ce qu'il y avait en lui de trésors à son insu même, que, s'il m'avait dit : Montlosier, veux-tu venir avec moi en Vendée? je serai le premier, tu seras le second, — je l'aurais accepté à l'instant même. Je lui aurais peut-être demandé à connaître ses pleins pouvoirs ; s'il m'avait répondu : Je n'en ai pas, je les prendrai, — je l'aurais suivi tout de même, tant j'avais de confiance en ce qu'il y avait en lui de fécondité, d'habileté et d'énergie. »

Jamais Cazalès n'avait voulu entrer dans aucun détail sur les folies des royalistes. Il se contentait de hausser les épaules. Quoiqu'il n'appartînt pas aux idées de la monarchie constitutionnelle, il traitait fort bien Malouet et Montlosier. Il détestait Lally, mais sa bête noire c'était Rivarol. Malouet avait été le témoin d'une scène vraiment étrange dont nous avons le récit.

Le lord-maire, à son dîner d'installation, avait invité les hauts personnages étrangers. Malouet se trouvait placé à table entre Cazalès et Rivarol et faisait la conversation tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Quand il parlait à Rivarol, Cazalès, à qui cela déplaisait, *retournait* Malouet de son côté : « Comment, vous parlez à ce drôle-là! il est bien étonnant que le lord-maire ait admis un tel homme ici! » Rivarol, s'apercevant que Malouet parlait à Cazalès, le *retournait* à son tour de son côté : « Comment, vous parlez à Cazalès? Cet homme a quelques fumées dans le ventre, mais pas une idée dans la tête. » — Malouet faisait tout ce qu'il pouvait pour les apaiser successivement : « Monsieur de Rivarol, vous ne rendez pas

justice à Cazalès, c'est un homme plein de talent et d'énergie. — Allons donc, lui répondait Rivarol, un vase à digestion, voilà tout. » — Se retournant ensuite vers Cazalès, Malouet lui disait : « Vous n'appréciez pas convenablement Rivarol, il a quelquefois des traits de génie. Vous ne contesterez pas au moins qu'il a de l'esprit. — Oui, reprenait Cazalès, comme un garçon perruquier. » Tout le dîner se passa ainsi.

Montlosier faillit perdre cependant l'amitié précieuse de Cazalès. Mme de Bonneuil était venue, à travers beaucoup de dangers, le rejoindre à Londres. Elle appartenait à la famille d'Espréménil et était connue intimement de Montlosier. La familiarité établie entre eux porta ombrage à Cazalès; il le fit sentir à son ami, qui cessa aussitôt de voir Mme de Bonneuil, préférant sauvegarder son amitié. Cazalès, comme nous l'avons dit, avait résolu de rentrer en France. Il écrivit à Fouché, qu'il connaissait. Dès qu'il eut reçu une réponse favorable, il alla en prévenir lord Liverpool, qui l'entretint de son entrée prochaine au ministère. Montlosier, quand il apprit ces détails, témoigna sa surprise à Cazalès de ses relations avec Fouché : « Bah! lui répondit-il, voilà comme vous êtes, vous autres! Fouché est aujourd'hui le seul homme en France. On ne peut plus rien faire qu'avec lui et par lui. » Cazalès était décidément bien dégrisé. Mallet Du Pan, qui se défiait plus que jamais de Bonaparte, mourait au contraire de consomption et de travail à Richmond, dans les bras de Lally.

Chateaubriand voyant sa petite société se dissoudre, obtenait un passeport du ministre de Prusse, sous le nom de Lassagne, habitant de Neufchâtel, et accompagnait Mme d'Aguesseau. Il avait voulu, avant de quitter l'Angleterre, voir George III et avait obtenu, pour quelques shillings, du concierge de Windsor qu'il le cachât quand le roi passerait. « Le monarque en cheveux blancs et aveugle parut, errant comme le roi Lear dans ses palais et tâtonnant avec ses mains les murs des salles. Il s'assit devant un piano dont il connaissait la place et joua quelques morceaux d'une sonate de Hændel. »

Les évêques émigrés étaient divisés sur la soumission au gouvernement consulaire. On n'a qu'à consulter les Mémoires de l'abbé Grégoire. Lally adressa au *Courrier de Londres* sur cette question quatre lettres dans lesquelles on rencontre des indications utiles à recueillir.

Montlosier, qui avait vu de près tout le haut clergé, ne gardait pas une opinion favorable de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui, au milieu de ses dépêches aux chouans, s'interrompait pour lire son bréviaire; ni de l'archevêque de Narbonne, qui avait une telle

antipathie contre Necker qu'un jour, un prêtre ayant parlé de Dunkerque, il s'enfuit à toutes jambes croyant qu'on avait prononcé le nom du ministre; ni de l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui, dans ses projets de restauration, pensait qu'on devait commencer par la restitution des biens ecclésiastiques. Son collègue, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, d'une âme plus douce, ne pouvait cependant ni le voir ni même se trouver à côté de lui. Un jour, à une cérémonie funèbre, s'apercevant que Mgr de Bordeaux était présent, il s'était levé précipitamment au milieu de l'église pour le laisser seul.

Pendant la durée des négociations du concordat, l'hésitation continua. On peut consulter utilement, sur ce point de l'histoire ecclésiastique, le *Mémoire des évêques résidant à Londres*, qui parut en 1802. Nous revenons à Montlosier. Il accepta une mission dont l'objet était de proposer à Bonaparte une souveraineté en Italie, s'il voulait favoriser le rétablissement des Bourbons. Ce n'était sans doute qu'un prétexte pour approcher le premier consul.

Arrêté à Calais, conduit à Paris, enfermé au Temple, d'où Fouché le fit sortir au bout de trente-six heures, il reçut l'ordre de retourner sous dix jours en Angleterre et de ne plus s'occuper de sa négociation. Pendant ce court séjour à Paris, Talleyrand, devenu ministre des affaires étrangères, le reçut plusieurs fois, lui exposa la politique du premier consul, ses intentions de rendre aux émigrés leurs biens non vendus et de rétablir l'église catholique.

Montlosier était de plus en plus exaspéré des injustices et des fautes de l'émigration. Il avait revu la patrie et ne voulait plus désormais vivre loin d'elle. Il revint donc en Angleterre avec le ferme désir de ne plus y résider que quelques semaines. L'esprit et le ton du *Courrier de Londres* se modifièrent. Quel ne fut pas l'étonnement des royalistes lorsque dans le numéro du 6 juillet on lut la phrase suivante : « Toute la France civile et politique est aujourd'hui dans un seul homme. Quelles que soient nos prétentions publiques ou nos vœux secrets, c'est d'un homme qu'il faut tout attendre; c'est à un homme qu'il faut tout demander. »

La situation de Montlosier devenait intolérable. Il contrariait à la fois la politique du gouvernement anglais et rompait violemment avec l'émigration. Il obtint sa radiation de la liste des émigrés et vint en 1801 établir son journal à Paris. Une transformation rapide et absolue des mœurs, des conditions, des usages s'était opérée. Une société entièrement nouvelle grandissait; en quelques années, le vieux monde avait disparu.

A. Bardoux.

LA

MARINE DE L'AVENIR

ET

LA MARINE DES ANCIENS

V [1].

LE RAPPEL D'ALCIBIADE.

I.

Entre la fin du règne de Louis XIV et notre orageuse époque, on compte aujourd'hui cent soixante-quatre ans; Marathon et Chéronée sont à peine séparés par un siècle et demi d'intervalle. De Marathon à Chéronée, vous ne trouverez ni une bataille de Marengo, ni une victoire d'Austerlitz; Issus et Arbèles appartiennent au règne d'Alexandre. C'est une heure triste et grave que celle où les peuples s'en vont. Il est, nous ne le savons que trop, dans la destinée de toute chose humaine de finir, mais il semble que le sort devrait au moins de nobles funérailles à ces nations privilégiées auxquelles il fut donné d'être tout à la fois l'emblème de l'héroïsme et le flambeau de l'univers. Cette faveur dernière d'une belle mort ne fut pas accordée à la Grèce; les dieux l'avaient condamnée d'avance à se dissoudre dans de misérables querelles intérieures. La guerre du

(1) Voyez la *Revue* du 1er août, du 15 décembre 1878, du 1er février et du 1er mars 1879.

Péloponèse, cette source de tout le mal, ce fléau déchaîné par Corcyre et plus encore peut-être par Corinthe, ne se termina pas avec l'expédition de Sicile; elle alla se poursuivre sur les côtes de l'Ionie et sur celles de l'Hellespont. Ce fut là que les généraux de Sparte apprirent à tendre leur casque à l'obole des satrapes, à vaincre au profit de Tissapherne ou de Pharnabaze. Quand ils eurent dévoré en silence ces longues humiliations qui ne révoltaient plus que quelques âmes généreuses, quelques cœurs attardés dans un siècle corrompu, Philippe de Macédoine pouvait apparaître sans crainte. Le fruit était mûr. Athènes eut cependant, de l'année 413 avant Jésus-Christ à l'année 407, un retour inattendu de fortune. Ce retour coïncide avec l'époque du rappel d'Alcibiade. N'allons pas pour cela exagérer l'importance du concours apporté à sa patrie par le transfuge repentant! Les premières victoires qui rétablirent un instant la fortune d'Athènes furent gagnées contre Alcibiade ou du moins contre ses alliés; les autres furent, pour la plupart, gagnées en son absence. N'importe! sans Alcibiade, sans son activité, sans sa vive et audacieuse impulsion, les Athéniens n'auraient jamais su tirer un parti suffisant de leurs succès. Il n'est donc que strictement juste d'en faire remonter l'honneur à l'homme qui, d'autre part, a peu de droits à nos sympathies.

L'escadre invisible de l'amiral Allemand est restée célèbre. On se rappelle qu'au moment où l'empereur Napoléon préparait mystérieusement en 1804 la concentration de ses forces navales dans la Manche, l'amiral Allemand reçut l'ordre d'arrêter tous les navires neutres qu'il rencontrerait sur sa route. L'an 413 avant notre ère, quelques mois à peine après le grand désastre de Sicile, quand la Grèce tout entière était en fermentation, une autre escadre invisible s'avançait avec les mêmes précautions vers les côtes de l'Ionie. Dès que cette escadre eut touché le continent asiatique, elle relâcha les bâtimens interceptés. Son but était atteint, elle venait de débarquer Alcibiade dans les états du roi des Perses. Nous avons vu les Anglais, en paix avec l'empereur de Chine, faire la guerre au vice-roi de Canton; réconciliés avec le vice-roi, rouvrir les hostilités contre le gouverneur du Che-Kiang. Le Céleste-Empire formait alors un ensemble de provinces qu'on pouvait aisément confondre avec une série de royaumes juxtaposés. La monarchie des Perses admettait dans l'organisation de ses satrapies une indépendance administrative tout à fait analogue. Le roi Darius II, le successeur d'Artaxerxe Longue-Main, n'eût probablement pas songé à profiter des événemens survenus en Sicile; ceux de ses satrapes qui avaient à gouverner des provinces maritimes trouvèrent l'occasion singulièrement propice pour recouvrer la faculté de taxer à leur gré les villes du littoral. Le roi leur réclamait sans cesse le paiement des

tributs arriérés, les Athéniens les tenaient à l'écart des opulentes cités qu'Athènes avait prises sous sa protection; le moment était venu de tenter quelque chose pour se soustraire à un joug aussi humiliant que ruineux. Par elle-même, la Perse, malgré l'importance que conservait encore la marine phénicienne, ne pouvait rien; les victoires de Cimon avaient trop bien assuré l'ascendant d'Athènes. Mais tout le Péloponèse était en armes et tout le Péloponèse, à cette heure, construisait des vaisseaux; Sparte allait bientôt avoir à ses ordres cent navires de guerre. Sauvée par Sparte, Syracuse, à son tour, lui envoyait sa flotte pour achever l'anéantissement de l'ennemi commun. La Perse et le Péloponèse pouvaient donc à merveille se compléter, le Péloponèse en fournissant des vaisseaux, la Perse en fournissant des subsides. C'était là ce qu'avait pressenti avec la perspicacité de sa haine le dangereux transfuge accueilli par Lacédémone.

Deux des satrapes de Darius étaient particulièrement intéressés à se procurer le concours de la flotte lacédémonienne : le satrape qui gouvernait l'Ionie et celui qui commandait sur les bords de l'Hellespont, — Tissapherne et Pharnabaze. — Tissapherne reçut le premier la visite d'Alcibiade. Le perfide savait bien où devaient porter ses coups pour atteindre sa patrie au cœur. Il fallait d'abord lui enlever les îles qui bordent la côte ionienne; on s'attaquerait ensuite à Byzance et aux villes de la Chersonèse. Avec Alcibiade s'était embarqué dans le golfe d'Égine un délégué de Sparte, Chalcidéus; un traité fut bientôt conclu. S'il ne l'eût été par Tissapherne, il l'aurait été par Pharnabaze, car les deux satrapes se disputaient l'honneur et l'avantage de prendre des Grecs à leur solde. Tissapherne promit de payer 90 centimes par homme et par jour. Alcibiade et Chalcidéus se mirent sur-le-champ à l'œuvre pour soulever Chio et pour insurger Milet.

L'empereur Napoléon, revenu de Russie, eut encore la puissance de faire sortir pour ainsi dire de terre une armée de six cent mille hommes. Athènes ne mit pas moins d'activité à réparer ses pertes. Une nouvelle flotte ne tarda pas à descendre des chantiers du Pirée. Les géans ne tombent pas sous une seule blessure. Il fallut deux ans à l'Europe pour terrasser Napoléon Ier; Athènes, pendant huit années, tint le Péloponèse et la Perse en échec. Elle avait trouvé dans les eaux ioniennes une inappréciable alliée. Haine invétérée de Sparte, amour farouche de la démocratie, tout se rencontrait à Samos pour faire de cette île si riche en guerriers et en ports l'avant-garde d'Athènes, la surveillante jalouse des cités infidèles. Ce fut de Samos que partirent à bord de cinquante-deux vaisseaux, pour aller débarquer sur le territoire milésien, mille hoplites d'Athènes, quinze cents d'Argos, mille autres fournis par les villes tri-

butaires. Conduits par Chalcidéus et par Alcibiade, soutenus par la présence de Tissapherne, les habitans de Milet se crurent de force à tenter une sortie. Ils furent complètement battus, refoulés dans leur ville et investis le jour même par les forces athéniennes. Chalcidéus, le négociateur de Sparte, avait bravement payé de sa personne; il trouva la mort dans cet engagement. Quant au fils de Clinias, son rôle n'était pas fini. Échappé sain et sauf du combat, il courut à cheval jusqu'aux bords du golfe qui s'ouvre entre Halicarnasse et Milet, juste en face de Pathmos, de Léros et de Calymnos. Là venaient de mouiller vingt vaisseaux de Syracuse, deux de Sélinonte, trente-trois du Péloponèse. Théramène de Lacédémone amenait cette escadre au nouveau commandant en chef des forces alliées, au navarque Astyochos. Dès le point du jour, la flotte combinée cinglait vers Milet. Théramène s'était flatté de surprendre les Athéniens, il fut cruellement déçu. Un avis venu de l'île Léros avait mis les généraux d'Athènes, Phrynicos, Onomaclès et Scironidès, sur leurs gardes. En un instant, l'armée, les blessés, le matériel de siège, furent embarqués, le butin abandonné sur la plage et les vaisseaux dirigés à toutes rames sur Samos. Si l'amiral Persano eût montré à Lissa autant de diligence, il n'eût pas été réduit à combattre Tegethof dans les conditions défavorables qu'il accepta. Pouvait-il, en cette occasion, imiter l'exemple que lui donnait, en l'an 413 avant Jésus-Christ, Phrynicos? Pour mettre des troupes à terre, pour les reprendre à bord, nous sommes bien loin de disposer des moyens rapides et sûrs que possédaient les anciens. Ne m'a-t-il pas fallu à moi-même, dans la seconde année de l'expédition du Mexique, près d'un mois pour rembarquer un seul bataillon groupé près de l'embouchure de la rivière de Tampico? Théramène avait manqué l'occasion de surprendre une flotte athénienne; il saisit avidement celle qui s'offrait à lui de gagner les bonnes grâces de Tissapherne. Le satrape avait dans la ville de Iasos, sur la côte de Carie, un ennemi personnel; il fit appel au zèle des Lacédémoniens. Les Lacédémoniens s'emparèrent de la place désignée à leurs coups et l'abandonnèrent aux vengeances du gouverneur de l'Asie maritime. La revanche des Perses commençait. Pour payer le service qui lui était rendu, Tissapherne apporta de l'or. Tous les navires alliés reçurent un mois de solde.

Tissapherne avait désormais sa flotte; Pharnabaze, à son tour, voulut avoir la sienne. Les Péloponésiens lui promirent vingt-sept vaisseaux, et Antisthène de Sparte reçut l'ordre de les lui conduire. La mission était plus facile à donner qu'à remplir; Athènes gardait avec soin les avenues de l'Hellespont. Trente-cinq vaisseaux, commandés par Charminos, Strombichidès et Euctémon, cinglaient en ce moment même vers Chio; soixante-quatorze autres, maîtres de

la mer, faisaient de Samos des courses sur le territoire de Milet. La flotte d'Antisthène partit du cap Malée, entra dans Milo et y trouva dix vaisseaux athéniens. De ces dix vaisseaux, trois, abandonnés par leurs équipages, tombèrent en son pouvoir; les autres réussirent à lui échapper et firent route vers Samos. C'était là un fâcheux contre-temps pour Antisthène. La flotte athénienne allait être avisée de son départ: comment parviendrait-il à lui dérober ses mouvemens? Antisthène suivit l'exemple d'Alcidas; il brava les hasards de la grande navigation. Ses vingt-sept vaisseaux firent voile pour la Crète, y rencontrèrent l'obstacle presque insurmontable alors des vents étésiens et, après bien des péripéties, finirent par arriver à Caunes en Asie. Caunes n'était guère sur le chemin de l'Hellespont, mais Caunes était peu éloignée de Milet, et à Milet se trouvait rassemblée la flotte d'Astyochos. Antisthène demanda qu'on vînt l'escorter; Astyochos ne pouvait se refuser à ce légitime désir. Il prit sur-le-champ la route de Caunes, à la façon antique, par étapes. Sa flotte passa donc de Milet à Cos et de Cos à Cnide.

Si vous avez jamais relâché au cap Crio, vous y aurez contemplé avec admiration les débris de ce port où s'arrêtait, indécis dans sa marche, vers les premiers jours du printemps de l'année 412 avant notre ère, le navarque Astyochos. Ce ne sont que fûts de colonnes, architraves de marbre, blocs énormes tirés de carrières inconnues. Le roi Louis-Philippe songea, en 1833, à faire servir ces décombres délaissés aux embellissemens du palais de Versailles. Le vaisseau la *Ville de Marseille* et le transport le *Rhône* vinrent jeter l'ancre sur cette rade qui, pour la première fois sans doute, abritait de pareils colosses. Le butin fut maigre, non que le marbre manquât, mais nous nous trouvâmes inhabiles à soulever et à emmagasiner de pareils débris. Les masses que les anciens se faisaient un jeu de remuer ont toujours embarrassé la mécanique dégénérée de nos ingénieurs. La ville de Cnide, à en juger seulement par ses ruines, devait être une place importante. Toute la côte d'Asie, au temps d'Astyochos et de Tissapherne, était couverte de semblables cités. On s'explique aisément les immenses richesses qu'en devait tirer Athènes. L'Ionie maritime était pour elle ce que sont aujourd'hui les Indes orientales pour les Anglais.

Astyochos n'était pas le seul à chercher la flotte d'Antisthène; Charminos, averti par les vaisseaux qui s'étaient enfuis de Milo, espérait bien aussi en avoir des nouvelles. Il s'était, à cet effet, établi en croisière avec vingt vaisseaux dans les parages de Symé, de Chalcé et de Rhodes. C'est dans ces mêmes eaux que croisait, en 1834, la flotte égyptienne, quand elle bloquait les Turcs réfugiés au fond de la vaste baie de Marmorice. Antisthène n'avait pas jeté l'ancre à Marmorice; il était mouillé dans une baie voisine, à

l'angle d'un de ces coudes que forme la rade étroite et sinueuse de Karagatch. Que sont devenues les ruines de Caunes? Ont-elles été couvertes par la végétation odorante d'où j'ai vu, deux mille deux cent quarante-six ans après l'époque où vivait Antisthène, des marchands syriens occupés à extraire un baume mystérieux que mon ignorance appelait du benjoin? Caunes ou une autre ville doit sommeiller sous ce bois touffu. Il est impossible en effet que les bords d'une semblable rade n'aient pas tenté quelque colonie. Sur cette côte, du reste, on peut fouiller partout; les cadavres des nations et des villes y abondent.

Revenons aux opérations navales qui, pour le présent, nous occupent. Trois escadres mutuellement ignorantes de leur position se trouvaient réunies sur la côte de Lycie : l'escadre d'Astyochos à Cnide, l'escadre d'Antisthène à Caunes, l'escadre de Charminos à Symé. Astyochos fut le premier qui obtint quelques renseignemens sur la situation de l'ennemi. Il partit de Cnide au milieu de la nuit et courut vers Symé, plein de confiance et d'espoir, se croyant certain de surprendre Charminos, si Charminos n'avait pas quitté son mouillage; de l'envelopper, si la flotte athénienne avait pris la mer. Pour mettre à exécution ce projet, la première condition était de garder sa propre flotte tout entière sous la main. La pluie et la brume séparèrent les vaisseaux d'Astyochos; la moitié au moins de la flotte du Péloponèse se trouva égarée dans les ténèbres. Apprenez à naviguer et à manœuvrer de nuit; la navigation et la manœuvre de jour ne sont rien; les escadres les plus novices, les moins exercées s'en tirent. L'obscurité n'est faite que pour les forts; l'amiral Saumarez répara son échec d'Algésiras en se jetant au milieu de nos vaisseaux par une nuit noire. L'aile gauche d'Astyochos était déjà en vue des Athéniens que l'aile droite et le centre erraient encore perdus dans le brouillard autour de l'île Symé. Charminos, lui, ne songeait qu'à la flotte de Caunes. Il aperçoit des vaisseaux; ce sont sans nul doute les vaisseaux que depuis plusieurs jours il guette! Ce général qu'on venait attaquer se croit en présence d'une aubaine. Excellente condition pour combattre! Les Athéniens s'élancent à la rencontre d'Astyochos avec toute l'ardeur qu'ils s'étaient promis d'apporter à la poursuite d'Antisthène. Trois trières du Péloponèse sont coulées, plusieurs autres subissent de graves avaries. Charminos les suit dans leur retraite et déploie son escadre sur un vaste espace; aucun de ces vaisseaux qui fuient ne doit échapper à ses filets. Mais ce ne sont pas des fuyards qui émergent cette fois de la longue bande de brume; c'est toute une division, massée, formée en ligne; c'est la seconde portion de la flotte d'Astyochos. Les vaisseaux poursuivis se rallient derrière ce rempart. Arrêtez-vous, Athéniens! Repliez-vous en toute hâte! Vous n'avez

pas intercepté l'escadre de Caunes, vous êtes tombés au milieu de la flotte de Milet. Qu'il fait bon être agile en pareille occurrence! Une escadre moins leste eût été enveloppée, Charminos en est quitte pour la perte de six vaisseaux; le reste de son escadre a gagné sans encombre la rade d'Halicarnasse. Les Péloponésiens retournent à Cnide; les vaisseaux d'Antisthène, sachant la mer libre, s'empressent de venir les y joindre.

Un combat dans la brume! Les modernes aussi en ont livré, et celui que Villeneuve avec ses vingt vaisseaux eut à soutenir, à la hauteur du cap Finistère, contre les quinze vaisseaux de Calder en garda justement le nom de combat des Quinze-Vingt. Ces sortes d'actions sont rarement des affaires décisives; le triomphe des Péloponésiens leur donnait à peine le droit qu'ils s'arrogèrent d'élever un trophée sur l'île de Symé. C'était cependant quelque chose pour une flotte du Péloponèse d'avoir pu combattre au large et de n'avoir pas essuyé une défaite. L'empereur Napoléon eût félicité Astyochos, puisqu'il félicita Villeneuve. Il faut tenir en effet grand compte du moindre avantage qui peut donner du cœur à des soldats habitués à être vaincus. Regarder alors de trop près à la supériorité du nombre, marchander ses louanges, discuter les heureux hasards qui ont pu entraîner la victoire, n'est pas seulement une coupable injustice, c'est aussi la plus insigne des maladresses. Astyochos était donc un vainqueur. Au profit de qui avait-il vaincu? On éprouve une certaine honte à le dire : ce Spartiate avait vaincu au profit des Perses. Maître de la mer, dominant toute la côte de Lycie, grâce à la flotte vraiment considérable qu'il devait au zèle de Syracuse, à l'activité de Corinthe, de Sycione, de Mégare, de Trézène, d'Épidaure et d'Hermione, aux efforts redoublés des Béotiens, des Phocéens, des Locriens, des habitans de l'Arcadie et de l'isthme de Pallène, Astyochos n'avait eu rien de plus pressé que de s'aboucher de nouveau avec Tissapherne. Croit-on qu'il songeât alors à mettre son concours à un plus haut prix, qu'il voulût revenir sur les concessions arrachées par la nécessité et par les odieux conseils d'Alcibiade à Chalcidéus? Non! Astyochos attendait Tissapherne à Cnide pour reconnaître par un traité solennel « les droits de Darius à la possession de tous les pays précédemment soumis à la monarchie des Perses. »

On a vu des négociateurs sacrifier d'importantes portions de territoire par une simple erreur géographique; il ne s'est jamais rencontré de diplomate de la force d'Astyochos. Mesurait-il bien, ce général naïf, la portée de l'engagement qu'au nom de son pays il venait de souscrire? Se rendait-il seulement compte des résultats immédiats que cette imprudente convention pouvait avoir? Quoi! les villes ioniennes allaient retourner sous le joug! Les îles, la

Thessalie, la Locride, la Grèce continentale jusqu'aux frontières de la Béotie, redevenaient le domaine des satrapes! Et c'était Lacédémone qui souscrivait à ces conditions; c'était Lacédémone qui se chargerait d'imposer aux Grecs la domination médique! Poussé jusqu'à ces limites, l'aveuglement côtoyait de bien près la trahison. Sur de moindres soupçons, Sparte avait jadis fait périr Pausanias. Moins rigoureuse cette fois, moins austère surtout, elle se contenta de désavouer Astyochos. Onze commissaires furent investis du soin de réviser le traité de Cnide. Lichas, fils d'Arcésilas, parlant au nom de ces onze delégués, n'hésita pas un instant à déclarer « qu'Astyochos avait outrepassé son mandat. » Sparte était prête à discuter toute proposition raisonnable; si l'on prétendait lui imposer des conditions humiliantes pour la Grèce, « elle n'avait plus besoin de subsides. » Au moment où il croyait toucher au succès, Tissapherne venait de se heurter à la vieille rudesse spartiate.

II.

Il restait par bonheur au satrape un précieux conseiller. « Pourquoi vous inquiéter, lui disait Alcibiade, des déclarations de Lichas? Achetez les triérarques, corrompez les généraux! Cela vaudra mieux pour vous que tous les traités. La flotte du Péloponèse vous obéira quand ses chefs vous seront acquis. On vous demande le concours de la flotte phénicienne? Répondez que cette flotte est déjà en route; gardez-vous bien de la faire venir; l'intérêt de la Perse n'est pas de mettre les Lacédémoniens en mesure de terminer par un coup de vigueur une guerre commencée il y a déjà dix-neuf ans. La Perse trouvera plus de profit à faire traîner les hostilités en longueur. On insiste pour obtenir de vous une drachme de solde journalière par homme; faites observer que les Athéniens n'accordent la plupart du temps que la moitié de cette paie, — trois oboles, — à leurs rameurs. Pendant que vous retiendrez les Péloponésiens inactifs par ces vains débats et par ces stériles promesses, Athènes reprendra peu à peu des forces. Les deux marines se balanceront alors, s'useront l'une par l'autre, et vous deviendrez, sans avoir exposé la flotte phénicienne, l'arbitre souverain de cette longue querelle. »

Quel était donc le but que poursuivait Alcibiade? Voulait-il réellement livrer la Grèce épuisée à Darius? Le fils de Clinias connaissait trop bien sa patrie pour s'imaginer qu'il la pût dès cette heure conduire à un tel degré d'abaissement. Ce qu'il se proposait, c'était uniquement d'affermir par l'apparente bonne foi de ses conseils, disons mieux, par l'exagération de son médisme, le crédit dont il

se vantait de jouir auprès de Tissapherne. L'ami du satrape se ferait aisément courtiser par les deux partis. Alcibiade était passé maître en fait d'intrigues; jamais cependant on ne l'avait encore vu ourdir trame aussi compliquée. Il s'agissait cette fois de tromper tout le monde. Après s'être insinué dans la confiance de Tissapherne en affectant de lui sacrifier les Grecs, il fallait persuader aux Grecs que Tissapherne aiderait de ses subsides ceux qui prendraient fait et cause pour Alcibiade. L'événement ne tarda pas à prouver que l'audacieux proscrit ne présumait pas trop de la crédulité de ses compatriotes. Ce fut d'abord une sourde rumeur qui parcourut les rangs de l'armée de Samos. « Tissapherne, disait-on, n'inclinait pas plus vers Lacédémone que vers Athènes, mais il s'était pris d'une vive amitié pour le fils de Clinias, et, tant qu'Alcibiade ne serait pas relevé du bannissement qui l'avait frappé, on pourrait renoncer à l'espoir de détacher le vice-roi de la cause qui lui devait déjà ses premiers triomphes. Alcibiade rendu à sa patrie, tout changeait. Tissapherne abandonnait ces grossiers Spartiates qui, d'une main, recevaient son or et repoussaient, de l'autre, ses traités; il se tournait, par esprit de vengeance, vers Athènes, soldait libéralement la flotte, et ne demandait en retour que l'abolition de la démocratie et l'établissement d'un pouvoir résolu à maintenir d'amicales relations avec la Perse. » Que ces ouvertures aient trouvé un facile accès auprès des chefs de l'armée athénienne, il n'y a pas lieu de s'en étonner : Alcibiade promettait aux triérarques, aux pilotes, de gouverner avec l'aristocratie et de tenir désormais en bride cette odieuse lie du peuple qui l'avait chassé. Ce qui pourrait davantage surprendre, c'est de voir la foule accepter avec complaisance un projet qui ne tendait à rien moins qu'à lui ravir ses droits politiques. Les droits politiques avaient sans doute leur prix pour les rameurs athéniens, mais *la solde du roi*, la double solde, qu'on faisait briller à leurs yeux, possédait un charme devant lequel s'évanouissaient peu à peu leurs derniers scrupules.

Tissapherne n'était pas dans le secret. A quoi eût servi de lui communiquer des desseins pour l'exécution desquels on ne se proposait pas de réclamer son concours? Savait-on s'il lui conviendrait de favoriser un mouvement destiné à concentrer la puissance d'Athènes dans une main ambitieuse et habile? La seule chose essentielle était de ne pas laisser les Grecs mettre en doute la haute influence dont on se targuait. Pour cela, il suffisait de vivre ostensiblement dans la familiarité du satrape, de se faire admettre à sa table, de pénétrer à toute heure sous sa tente. Cette intimité, Alcibiade l'avait depuis longtemps conquise; il s'en faisait une arme aujourd'hui contre les citoyens qui voulaient prolonger son exil.

Laisser entrer dans la cité sainte le violateur des lois, le profanateur des mystères! A la seule pensée d'un si grand sacrilège, les prêtres de Cérès se répandaient en imprécations. « Mais, répliquaient les partisans du puissant banni, pouvez-vous indiquer un autre moyen de sauver la république? D'où vient la prépondérance assurée désormais à la flotte du Péloponèse? Des subsides du roi. Déposez donc des haines impolitiques; rappelez Alcibiade, puisque Alcibiade seul en ce moment est capable de faire passer de votre côté l'alliance qui constitue la force de vos ennemis. Il faudra peut-être changer pour quelque temps la forme du gouvernement, abandonner l'exercice du pouvoir à un petit nombre de citoyens, afin d'inspirer plus de confiance au roi. Nous ne tarderons pas à revenir à nos institutions premières; le sacrifice ne sera que passager, et qui pourrait hésiter à le subir, lorsqu'il est démontré qu'en dehors de cette ligne de conduite il n'est pas pour l'état menacé de salut? » Parler d'oligarchie au peuple d'Athènes, c'était montrer une singulière audace; le peuple cependant ne s'indigna pas. Il est des heures d'accablement moral où les nations peuvent tout entendre. On osa décider que le chef apparent de cette intrigue, Pisandre, partirait avec dix collègues pour séduire Tissapherne et ramener, s'il réussissait, Alcibiade.

Tissapherne n'avait qu'une idée : obtenir l'abandon de l'Ionie et des îles adjacentes. Les Lacédémoniens refusaient d'y souscrire; ce fut la première exigence que rencontrèrent les Athéniens. Sur ce point délicat, Pisandre et les dix commissaires qu'on lui avait adjoints ne se révoltèrent pas encore; lorsqu'à la troisième conférence Alcibiade réclama pour le roi le droit d'expédier ses vaisseaux dans les ports de la Grèce et de les y faire accueillir en alliés, le piège parut trop grossier, l'indignation d'Athènes trop probable; les pourparlers se rompirent, et Tissapherne se montra plus disposé que jamais à rendre sa faveur et ses subsides aux Lacédémoniens. Alcibiade avait été l'âme de ces négociations; la crainte d'indisposer Tissapherne l'arrêta en chemin. Il dut, quelle que fût sa pensée secrète, se montrer plus soucieux des intérêts des Perses que de la dignité, de la sécurité même de sa patrie. Le parti oligarchique résolut alors de se passer de son concours. L'homme nécessaire devint, à l'instant, l'homme fatal. Était-ce bien sur un tel personnage que l'élite de la population devait s'appuyer? Un noble mouvement de fierté nationale sembla transporter ces Grecs qui n'étaient pas encore les Grecs du Bas-Empire; l'insolence de l'étranger les rendit à eux-mêmes. Que le roi de Perse garde son or, les conjurés prendront sur leur propre fortune l'argent dont on a besoin pour le paiement de la solde. Le premier devoir de tout bon citoyen est de songer à pousser la guerre avec vigueur; vain-

queur en Ionie, on n'en sera que plus fort dans Athènes. Le complot avait des ramifications étendues, moins étendues cependant que ne le supposait la terreur populaire. Les Athéniens voyaient des affiliés partout. Quelques meurtres demeurés impunis glaçaient les courages. Le plus influent meneur du peuple, le principal auteur du bannissement d'Alcibiade, Androclès, fut tué secrètement par les *incroyables* de l'époque; la démocratie n'osa plus bouger. Les citoyens ne s'abordaient qu'en tremblant; l'homme à qui l'on allait s'ouvrir de ses craintes était peut-être lui-même un conjuré. Quand Pisandre et ses dix collègues revinrent de Samos et débarquèrent au Pirée, la conspiration, tramée dans le silence, n'attendait qu'un signal pour éclater au grand jour. Pisandre amenait pour la seconder un corps d'hoplites recruté sur la route. Pisandre était l'homme d'action; il avait combiné et monté l'affaire, celui qui en tenait tous les fils se nommait Antiphon. Par quel fol espoir « ce penseur profond » dont Thucydide n'a jamais cessé de révérer la mémoire, « cet habile orateur, ce citoyen estimé entre tous » fut-il donc conduit à tenter d'arracher le peuple athénien à l'abîme? Put-il s'imaginer qu'il contiendrait longtemps une multitude « non-seulement étrangère à toute sujétion, mais encore accoutumée à faire la loi aux autres? » Fatale et commune erreur des sages! En fait de politique, la philosophie de Falstaff leur donnerait des leçons : « Se figurent-ils, parce qu'ils sont vertueux, qu'il n'y aura plus de joyeux compagnons attablés dans les tavernes? »

Tout alla bien cependant au début. Guidé par les conseils d'Antiphon, Pisandre commença par convoquer une assemblée populaire. Dans cette assemblée, on proposa aux Athéniens d'élire dix commissaires, chargés d'étudier les moyens « d'arriver à fonder le meilleur gouvernement possible. » Le meilleur gouvernement, ce ne pouvait être évidemment celui qui avait décrété la guerre du Péloponèse et qui venait d'échouer en Sicile. Les Athéniens étaient las de « coucher sur la paille en gardant les remparts, de voir des hommes à cheveux blancs dans les rangs de l'armée, tandis que des jeunes gens se dérobaient aux fatigues de la guerre par des ambassades. » Sous le joug capricieux de la démocratie, riches et pauvres avaient également souffert. Les riches, on leur imposait les fonctions de triérarque, on les obligeait à équiper à leurs frais de vieilles galères, dont les flancs à demi pourris s'ouvraient de vétusté; les pauvres, depuis vingt ans, n'avaient cessé de voir constamment suspendu sur leur tête « l'ordre de se présenter, avec trois jours de vivres, pour aller à la mort. » Aussi la masse du peuple ne demandait-elle qu'à ne plus entendre le retentissement « des tolets qu'on adapte au plat-bord, des rames qu'on attache à leur cheville. » Promettre aux Athéniens « de scier les piques en

deux pour en faire des échalas » était, en ce moment, le plus sûr moyen de gagner leurs suffrages. Les dix commissaires furent élus sans contestation ; le vieux Démos les investit de ses pleins pouvoirs. Au jour fixé, le morose vieillard vint s'asseoir de nouveau sur les bancs de pierre du Pnyx, « avec son outre, son pain, sa petite provision d'ail, d'oignons et d'olives, » en vrai Palikare qu'il était. Les dix délégués comparurent alors devant sa toute-puissance ; c'était au peuple d'Athènes de juger et d'approuver, s'il le trouvait bon, leur œuvre. Le comité de législation, malgré la hâte extrême qui lui était imposée, n'avait pas fait les choses à demi. Il proposait « d'abolir toute magistrature conférée par l'ancien ordre de choses, de supprimer les emplois salariés et de confier l'autorité suprême à quatre cents citoyens. » Ce gouvernement des quatre cents, — tel est le nom qu'il porte dans l'histoire, — s'installa sans encombre. Il rencontra si peu d'opposition qu'à part quelques exécutions clandestines, quelques condamnations à l'exil ou aux fers, il n'eut pour ainsi dire pas à user de rigueur. Le point difficile n'est jamais de se faire accepter; les embarras commencent quand il faut justifier les grandes espérances qu'on a fait naître. Le peuple d'Athènes voulait la paix; il eût été dangereux de ne pas prendre au sérieux son impatience. Les quatre cents envoyèrent donc sur-le-champ au roi Agis, qui continuait d'occuper Décélie, un héraut chargé de déclarer le véhément désir qu'éprouvait le nouveau gouvernement d'arriver à une prompte réconciliation. Agis ne se contenta pas de faire le plus froid accueil à cette ouverture. Dès qu'il sut qu'une révolution venait d'éclater dans Athènes, il se mit en mesure d'en profiter. « J'irai, dit-il, porter moi-même ma réponse aux Athéniens, » et, sans perdre un instant, il fit mander en toute hâte des troupes du Péloponèse. Quand il se crut en force, il descendit de Décélie dans la plaine à la tête de son armée. Le roi de Lacédémone heureusement se trompait; Athènes n'était pas livrée à l'anarchie. Les soldats du Péloponèse ne rencontrèrent pas des citoyens divisés, prêts à leur ouvrir les portes de la ville; ce qui vint à eux ce fut des cavaliers, des hoplites, des archers, des peltastes, qui culbutèrent leurs postes avancés et obligèrent Agis déconcerté à battre précipitamment en retraite. Les quatre cents avaient ainsi prouvé qu'ils étaient un gouvernement; Agis consentit à laisser passer l'ambassade qu'ils envoyèrent à Lacédémone pour y négocier, s'il était possible, un accord.

Croit-on que ces conspirateurs heureux, maîtres dans Athènes, en possession d'une trêve qui pouvait conduire à la paix, en fussent pour cela plus tranquilles? Le succès du moment avait-il la vertu de les étourdir sur la gravité de la situation ? Non! Les quatre cents ne se faisaient pas d'illusions et nul ne savait mieux qu'eux à quel

point l'autorité qu'ils avaient surprise demeurait précaire entre leurs mains. L'armée de Samos ne s'était pas encore prononcée, et dans l'île même, l'oligarchie venait d'avoir le dessous. Séduits par Pisandre, trois cents Samiens s'abouchèrent en secret avec Charminos revenu d'Halicarnasse. Pour donner à ce général, que nous avons vu faire si bonne figure au combat de Symé, un gage de leurs intentions, ils commencèrent par assassiner Hyperbolos, « méchant homme, nous dit Thucydide, banni par l'ostracisme, non qu'il pût exciter aucune crainte par sa puissance et par son crédit, mais parce que sa basse méchanceté était une honte pour la république. » Si « l'aigre Hyperbolos » était un personnage aussi insignifiant, fallait-il donc se débarrasser de lui par un crime? On le tua comme on tua Marat. Le crime, en tout cas, fut une faute, car il révéla l'existence du complot. Le peuple de Samos prit les armes, égorgea une partie des conjurés, exila trois des plus compromis, amnistia les autres et continua de se gouverner suivant les institutions qu'il avait jadis conquises avec l'aide des Athéniens. Telle était la nouvelle qui vint jeter l'alarme dans le camp des quatre cents. Un autre avis infiniment plus grave ne tarda pas à porter à son comble l'inquiétude des amis de Pisandre. Laissée à elle-même, en contact perpétuel avec une population qui avait l'aristocratie en horreur, l'armée de Samos était redevenue ce que fut l'armée d'Italie au temps de Bonaparte; l'esprit de réaction n'y rencontrait plus de faveur. Les soldats ignoraient encore les événemens qui venaient de s'accomplir dans Athènes; ils se méfiaient cependant déjà de leurs chefs. Les troubles de Samos achevèrent de les éclairer. Si le parti oligarchique s'était insurgé dans l'île, la démocratie devait être menacée ailleurs; une coupable connivence avait sans doute encouragé le mouvement. Les généraux, gagnés pour la plupart, demeuraient indécis; un simple triérarque, Thrasybule, le chef d'un corps d'hoplites, Thrasylle, se donnèrent la mission de déjouer les menées dont le soulèvement prématuré de Samos semblait l'indice. « Ils prirent en particulier chacun des soldats et les engagèrent à ne pas tolérer la révolution qui se préparait. » Un vent de fructidor passa dans les rangs; la *Paralos*, montée par Chéréas, fit voile pour le Pirée.

Les soldats avaient exigé qu'on instruisît Athènes de ce qui venait de se passer à Samos; ils voulaient que le peuple connût en même temps leurs inquiétudes. Chéréas possédait la confiance de l'armée; on attendrait son retour pour prendre un parti. Les quatre cents n'eurent pas la simplicité de laisser débarquer cet Augereau; ordre fut même donné de l'arrêter. Chéréas s'esquiva et parvint à se dérober à toutes les recherches. Bientôt l'armée le vit reparaître à Samos. « J'arrive d'Athènes, dit-il, où vous m'aviez envoyé. La

Paralos a été saisie et son équipage, l'élite de la flotte, est aujourd'hui dispersé sur de misérables navires de transport. Voulez-vous savoir ce qui se passe dans Athènes? La démocratie y a été renversée et le parti oligarchique règne en maître. Il ne se borne pas à battre de verges les citoyens, à insulter les femmes et les enfans; il menace de jeter en prison les familles des marins qui ne se montreront pas ici favorables à ses projets. » La torche tombait sur le champ de blé; il faudrait s'étonner si elle n'y eût pas allumé l'incendie. La sédition a rarement les coudées franches dans une flotte; l'entente entre les équipages y est trop difficile. On a vu cependant, au cours de nos dernières guerres avec les Anglais, l'armée navale de Portsmouth arborer l'étendard de la révolte. Ce fait est une exception et la révolte d'ailleurs fut promptement étouffée. Mais les équipages des anciens, une fois mouillés sur rade, ne vivaient plus à bord; le camp qui les renfermait, agora de passage, pouvait à la minute se transformer en pnyx. Une assemblée tumultueuse se trouve donc rassemblée à l'instant; les généraux, les triérarques suspects sont déposés, sans qu'on veuille même prendre la peine de les entendre; de nouveaux chefs sont élus par acclamation. Au nombre de ces chefs figurent naturellement Thrasybule et Thrasylle. N'allez pas vous imaginer que ce grand transport populaire ait fait oublier aux matelots athéniens l'or du grand roi, cet or dont Pisandre le premier leur a fait entrevoir la rosée bienfaisante! L'or du grand roi conservait toujours son prestige; seulement ce n'étaient ni Pisandre ni les quatre cents qui en disposaient. On en avait maintenant la certitude. C'était Alcibiade. A quel parti appartenait donc le fils de Clinias? Au parti d'Alcibiade, nous l'avons déjà dit. Dans le désarroi où les révolutions politiques jettent les peuples, on voit une foule de gens ne plus professer de culte que pour l'habileté. Alcibiade était incontestablement habile. Après avoir trompé Pisandre, il allait faire de Thrasybule sa dupe ou son complice. Thrasybule convoqua l'armée et obtint son assentiment au rappel d'Alcibiade. C'était se mettre en insurrection ouverte contre le gouvernement d'Athènes. Sans aucun doute; mais pourquoi hésiterait-on à jeter le défi à ce gouvernement qu'on n'a jamais reconnu? Athènes n'a-t-elle pas la première fait défection en portant atteinte aux lois de la patrie? Ces lois, l'armée se lève pour les défendre; elle saura bien contraindre Athènes à y revenir.

Alcibiade était toujours auprès de Tissapherne. Thrasybule l'alla trouver et le ramena triomphant à Samos. Mis en présence des soldats, Alcibiade sut jouer admirablement son rôle. Il n'énuméra pas pompeusement ses services, ne se plaignit point de son bannissement; il se contenta de faire parler Tissapherne. « Le satrape, à l'entendre, ne demandait qu'une chose : qu'Alcibiade fût rappelé dans sa

patrie et lui servît de garant près du peuple d'Athènes. Les subsides alors ne manqueraient pas. Tissapherne ferait, au besoin, argent de son propre lit. Ce n'était pas aux Lacédémoniens qu'il amènerait la flotte phénicienne, c'était aux Athéniens devenus ses amis le jour où ils rendaient leur confiance à l'exilé qui possédait la sienne. » Le grand art ne serait-il pas en politique de savoir ce qu'on peut demander sans crainte à la crédulité des foules? On peut aller beaucoup plus loin dans cette voie que ne le suppose généralement le vulgaire. Le succès qu'obtint Alcibiade à Samos en est la preuve. Les soldats l'élurent sur-le-champ général et lui remirent le soin de punir les quatre cents. Ils voulaient à l'instant faire voile vers le Pirée; Alcibiade les retint. « Lui seul, dit Thucydide, était capable de rendre ce signalé service à sa patrie. » Il est triste de penser qu'Alcibiade pût encore mériter la reconnaissance d'Athènes; le fait néanmoins est incontestable. Le départ de la flotte livrait sans coup férir aux Lacédémoniens l'Ionie et l'Hellespont. L'intérêt d'Alcibiade se confondait, il est vrai, en cette circonstance avec l'intérêt de la république. S'il ne restait plus que des vaisseaux lacédémoniens dans les eaux de l'Asie, que devenait la politique de bascule à l'aide de laquelle on avait jusqu'alors réussi « à faire peur aux Grecs de Tissapherne, à Tissapherne des Grecs? » N'était-ce pas dans ce jeu habilement conduit que consistaient surtout l'importance et, par contre, la popularité du nouveau général?

L'attitude prise par la flotte de Samos ruinait les espérances des quatre cents. L'oligarchie athénienne n'avait plus qu'une ressource : ménager à tout prix un accommodement avec Lacédémone. Irait-elle jusqu'à livrer la ville à l'ennemi? On l'accusait déjà d'en nourrir la pensée. Tout à coup une flotte de quarante-deux vaisseaux, commandée par le Spartiate Hagésandridas, fait son apparition dans le golfe d'Égine. Signalée bientôt à Mégare, on l'aperçoit longeant la côte de l'île de Salamine. Plus de doute! Cette flotte est appelée par la trahison. Les citoyens courent en masse au Pirée; les uns s'embarquent, les autres lancent à la mer les vaisseaux qui demeurent encore à sec sur la plage. Les murs, l'entrée du port se garnissent de défenseurs. Zèle bien superflu! émotion bien vaine! La flotte du Péloponèse a sa destination et cette destination n'est pas le Pirée. Hagésandridas continue de ranger les rivages de l'Attique, double le cap Sunium et va jeter l'ancre devant Oropos, dans le canal de l'Eubée. Oropos est en face d'Érétrie.

L'Eubée menacée, c'était quelque chose de plus grave encore que l'Attique envahie. Le gouvernement des quatre cents se hâte de diriger sur Érétrie les vaisseaux du Pirée. Timocharès part avec cette flotte dont la composition ne rappelait guère les armemens des beaux jours de la république. Oropos n'est séparé d'Érétrie

que par un étroit bras de mer; les deux flottes n'avaient donc qu'un faible espace à franchir pour se joindre. Hagésandridas prend résolument l'offensive. Il disposait de quarante-deux vaisseaux, venus pour la plupart de Locres, de Tarente, des ports de la Sicile; Timocharès ne pouvait lui en opposer que trente-six. Ce n'est pourtant pas l'infériorité du nombre qui cause ici le plus grand embarras des Athéniens; leurs équipages sont encore dispersés dans la ville que l'ennemi est déjà sur eux prêt à les attaquer. Il faut des vivres frais à ces matelots d'Athènes; leur farine et leur fromage, leur ail, leurs olives, leurs anchois, leurs chapelets d'oignons ne leur suffisent pas. Trois jours de provisions sont d'ailleurs bientôt consommés. A peine a-t-on mis le pied à terre que, la drachme à la bouche, on court au marché, et, si le marché se trouve éloigné du rivage, il est facile de comprendre à quelles surprises on s'expose. Nous avons aujourd'hui des cales mieux garnies, nous avons le *bateau de la marchande*, admirable institution qui vient jeter un peu de variété dans une alimentation trop monotone; nous n'avons même pas besoin d'aller chercher de l'eau à la plage, puisque nous distillons l'eau de la mer; nous ne sommes donc pas exposés à combattre, par suite de l'absence de corvées nombreuses, avec des équipages incomplets, comme les Athéniens à Érétrie, comme nos vaillans pères dans la baie d'Aboukir. Il n'en reste pas moins prudent de se tenir toujours à bonne distance des escadres mouillées dans un port qu'on observe. Ces escadres peuvent venir à nous avec toute leur pression; nous ne les bloquerons jamais avec tous nos feux allumés. Entrer en action avec une vitesse notablement inférieure est un désavantage qui ne le cède en rien à celui dont les Athéniens eurent à souffrir pour la première fois, mais non pour la dernière, sur la côte de l'Eubée. Il n'y a pas ici de corde teinte en rouge qui puisse, comme sur l'agora, envelopper la foule et la pousser où l'appelle son devoir. Les céleustes crient, les trompettes sonnent, les flûtes glapissent, et, pendant ce temps, Hagésandridas arrive. On a embarqué ce qu'on a pu; les Athéniens tiennent ferme; leurs chiourmes impuissantes trahissent le courage de leurs hoplites. Poussés jusqu'à la côte, ils perdent vingt-deux bâtimens sur trente-six, et leur défaite est le signal de l'insurrection de l'Eubée.

Rien ne réussissait aux quatre cents. Le peuple, qui avait subi leur usurpation, qui l'avait même consacrée par ses votes, se leva contre eux dès qu'il les vit condamnés par la fortune. Il courut au Pnyx et les déclara déchus du pouvoir; l'autorité fut de nouveau remise aux cinq mille. Qu'aurait fait de l'autorité cette foule irrésolue, si l'on n'eût, du même coup, songé à lui procurer un guide? Le rappel d'Alcibiade fut décrété. Pour la crédule Athènes, non moins

que pour la crédule armée de Samos, ce rappel devait être l'avant-coureur de l'alliance du grand roi, le précurseur des subsides de Tissapherne. Pisandre et les principaux partisans de l'oligarchie jugeaient depuis longtemps leur cause à peu près perdue; ils ne crurent pas devoir laisser à la démocratie la tentation d'ensanglanter sa victoire. L'asile de Décélie leur était ouvert; ils s'y précipitèrent. Agis les reçut avec bienveillance. « C'est ainsi, conclut Thucydide, que cessèrent dans Athènes les séditions. » La sédition, c'est l'usurpation qui échoue.

III.

Athènes possédait de nouveau le gouvernement qui lui était cher; seulement le siége de ce gouvernement était bien plutôt dans le camp de Samos que sur la colline du Pnyx. On ne peut nier qu'il n'y eût quelque avantage à ce qu'il en fût ainsi. Tout ce qui avait quelque vigueur de corps ou d'esprit était, à cette époque, aux armées. Il ne restait dans la ville que de braves officiers hors d'âge, des *tallophores*, dont la principale fonction était de porter des branches d'oliviers dans les grandes panathénées, et l'occupation favorite de critiquer les opérations de leurs successeurs. A côté de cette vieillesse chagrine, venaient se ranger les *pêcheurs d'anguilles*, « ceux qui font métier d'agiter la vase en tous sens, pour que la pêche soit bonne, » les juges, — on comptait cinq mille citoyens employés à rendre des arrêts dans Athènes, — les juges, toujours prêts à venir toucher leurs trois oboles et n'ayant que trop d'occasions de les mériter, car les Athéniens étaient aussi friands de procès que l'ont été jadis les Normands. « Quand je t'assigne ou quand tu m'assignes, disaient autrefois les compatriotes de Rollon, ça me joue du violon dans le cœur. » Ces divers élémens réunis constituaient le peuple; les rameurs, les pilotes, les triérarques, les hoplites constituaient l'armée. Les soldats ne montraient pas toujours beaucoup plus de bon sens que les habitués du Pnyx; ils comprenaient du moins la nécessité d'obéir quand apparaissait à l'horizon le Spartiate barbu, de lever les rames quand le céleuste criait : *Hop!* de replonger l'aviron dans l'eau quand il commandait : *Hippapé!* Il y avait, en un mot, certaines habitudes invétérées de discipline dans cette foule démocratique. Que le sort y vînt joindre le surcroît d'autorité que donne aux chefs heureux l'ascendant de la victoire, et Athènes peut-être était sauvée.

Amnistié sur le Pnyx, acclamé à Samos, Alcibiade ne songeait pas encore à conduire à l'ennemi la flotte qui s'était jetée dans ses bras. Sa grande préoccupation n'était pas de rencontrer les Lacédémoniens; il tenait surtout à retrouver Tissapherne. Avec treize

vaisseaux, il se mit sur-le-champ à la recherche du satrape; il courut au delà de Caunes, il dépassa même Phasélis, dans le golfe de Pamphylie. « Je veux, dit-il aux Athéniens, ramener la flotte phénicienne d'Aspendos. » Cherchez, si vous avez par hasard sous la main la carte du dépôt de la marine, Manavgat, sur la côte orientale du golfe moderne de Satalie : c'est là que vous rencontrerez l'emplacement d'Aspendos et l'antique embouchure de l'Eurymédon. La flotte phénicienne se composait de cent quarante-sept vaisseaux; les matelots athéniens n'étaient pas destinés à la voir. Autant aurait valu pour eux courir après le *Voltigeur hollandais*. Pendant cette poursuite vaine à laquelle s'acharnait le fils de Clinias, sans qu'on en puisse exactement découvrir les motifs, Thrasybule et Thrasylle ne perdaient pas leur temps; ils gagnaient sur les Lacédémoniens la bataille de Cynosséma.

Si l'on veut bien comprendre l'importance de cette grande journée, qui fut pour la république athénienne, alors aux abois, ce que fut pour la nôtre la victoire de Zurich, il est nécessaire de remonter un peu le cours des événemens et de se reporter de l'année 411 à l'année 412 avant Jésus-Christ, des troubles de Samos au combat de Symé. Les Lacédémoniens, on s'en souvient peut-être, avaient, devant Symé, capturé six vaisseaux athéniens. Bien qu'ils n'eussent pas réussi, après ce combat, à s'entendre avec Tissapherne, ils n'en restaient pas moins les maîtres incontestés de la mer sur la côte de Lycie; les Athéniens demeuraient concentrés entre Chio et Samos. Astyochos profita de sa prépondérance pour détacher Rhodes de la cause d'Athènes. Il se porta vers cette île à la tête de toute sa flotte, obtint des Rhodiens un subside de 132,000 francs, tira ses vaisseaux à terre et se tint en repos durant quatre-vingts jours. Tissapherne n'avait pas obtenu des Athéniens ce que s'obstinaient à lui refuser les délégués de Sparte; il jugea prudent de renouer ses relations avec Astyochos. A court d'argent, les Péloponésiens accueillirent sans difficulté ses ouvertures, conclurent avec lui un nouveau traité et se portèrent, dès les premiers jours du printemps, de Rhodes à Milet. Ce mouvement les rapprochait de la flotte athénienne et devait amener, pour peu que les deux adversaires s'y prêtassent, une action décisive.

Les Lacédémoniens étaient « un peuple lent, sans vivacité dans ses entreprises. » Ils mettaient généralement peu d'ardeur à poursuivre leurs avantages, mais ils avaient alors pour alliés les Syracusains, et nul peuple n'offrit plus de ressemblance avec les citoyens d'Athènes que le peuple qui habitait Syracuse. Ces auxiliaires entraînèrent Astyochos à chercher l'occasion de livrer un combat naval. Astyochos réunissait alors sous ses ordres cent douze vaisseaux; la flotte athénienne rassemblée à Samos n'en comptait plus que quatre-

vingt-deux, car un des généraux, Strombichidès, venait d'être détaché dans l'Hellespont avec vingt-quatre trières montées en partie par des hoplites. Le Spartiate Dercylidas, à la tête d'une armée de terre peu nombreuse, s'était chargé d'accomplir la tâche pour l'achèvement de laquelle Pharnabaze attendait depuis six mois l'arrivée de l'escadre d'Antisthène; il avait insurgé Abydos et Lampsaque. Strombichidès partait avec la mission de ramener sous le joug ces deux villes qui commandaient l'entrée de la Propontide et, par conséquent, celle du Pont-Euxin. Le général athénien réussit sans peine à Lampsaque; Abydos lui ferma ses portes. Il se disposait à en faire le siège quand l'ordre lui parvint de rentrer immédiatement à Samos. Le retour de Strombichidès rétablit l'équilibre des forces et les Athéniens purent aller à leur tour défier les Péloponésiens sur la rade de Milet. Deux flottes considérables, dont l'entretien épuisait les ressources des deux belligérans, se neutralisèrent ainsi sans profit pendant près d'une année.

Mécontens de Tissapherne, qui mettait peu d'exactitude dans ses paiemens, les Lacédémoniens songèrent de nouveau à s'adresser à Pharnabaze. Ils lui expédièrent de Milet quarante vaisseaux dont ils confièrent la conduite à Cléarque, fils de Ramphias. Pour mieux dérober leur marche aux Athéniens, ces vaisseaux voulurent prendre la route du large. La tempête, — tout vent contraire était tenu pour tempête à cette époque, — les dispersa. Dix vaisseaux commandés par Hélixos de Mégare réussirent seuls à gagner l'Hellespont; les autres avec Cléarque se crurent trop heureux de pouvoir revenir à Milet, après avoir relâché à Délos. Les vaisseaux d'Hélixos, trouvant l'Hellespont libre, entrèrent dans la Propontide et allèrent insurger Byzance. C'était le moment où l'on s'occupait de politique à Samos; la surveillance de l'Hellespont devait naturellement en souffrir. Il est vrai qu'on n'était guère plus discipliné à Milet. Les matelots de Syracuse et de Thurium avaient apporté dans la flotte à laquelle ils étaient associés les allures qui préparaient si bien, par le désordre, la Sicile à l'avènement de la tyrannie. Ces turbulens alliés, moins patiens que les Corinthiens et les Spartiates, prétendaient ne souffrir aucun retardement dans le paiement de leur solde. Astyochos n'était pas habitué à subir de pareilles exigences; les doléances séditieuses apportées devant lui n'obtinrent de sa part qu'une réponse hautaine. Un des triérarques, Doriée, — c'était un Rhodien, — voulut insister; Astyochos leva sur le capitaine de Rhodes son bâton. Toute la masse des soldats se sentit atteinte par cette offense. Une clameur effroyable s'élève; si Astyochos n'eût couru embrasser l'autel dressé au milieu du camp, c'en était fait de sa vie. Heureux temps que celui où des soldats rebelles respectaient au moins la majesté des dieux! Le général ne fut pas même blessé;

son commandement n'en était pas moins devenu impossible. En ce moment, par une coïncidence des plus favorables, un autre navarque, Mindaros, arrivait du Péloponèse. Astyochos lui remit avec joie ses pouvoirs et s'embarqua pour aller apprendre à Sparte de quelle façon les alliés qui la secondaient entendaient l'obéissance militaire.

Les généraux de Sparte ne convenaient en réalité qu'à une armée de Spartiates; le peu de soin qu'ils prenaient de leur personne rendait plus choquante encore la brusquerie de leurs manières; mais il fallait se venger d'Athènes, et les Syracusains eux-mêmes prirent le parti de faire pour quelque temps crédit à Mindaros. Le successeur d'Astyochos n'en comprit que mieux la nécessité de se porter le plus promptement possible au-devant des subsides que lui promettait Pharnabaze. Il donna brusquement l'ordre du départ. Une tempête le jeta sur l'île de Nicarie. La flotte s'y arrêta cinq jours et passa de Nicarie à Chio; de Chio, rangeant de près tout le continent, elle finit par atteindre le promontoire Sigée. Que faisaient donc pendant cette traversée si longue Thrasybule et Thrasylle? Le gouvernement des quatre cents ne leur causait plus d'inquiétude; ils étaient libres de donner tous leurs soins à la guerre, et leur premier devoir consistait à garder l'entrée de l'Hellespont. S'ils étaient restés à Samos, on eût pu croire qu'ils y attendaient Alcibiade et la flotte phénicienne; mais non! Thrasybule et Thrasylle s'étaient portés avec soixante-sept vaisseaux de Samos à Méthymne, au nord de Lesbos, et Mindaros, venant de Milet, ayant par conséquent plus de 180 milles à parcourir pour suivre tous les détours de la côte, leur avait glissé entre les mains. Il n'existait point en ce temps de lunettes d'approche; on y suppléait en employant les vues les plus perçantes. Chaque armée navale possédait ses vigies attitrées qu'elle plaçait sur les sommets des îles pour découvrir ce qui se passait au large. Des feux allumés sur ces éminences transmettaient de cap en cap, le jour par leur fumée, la nuit par leur flamme, les avis que les généraux étaient intéressés à recevoir. Thrasybule et Thrasylle n'avaient pas laissé les sommets de Lesbos dégarnis, et pourtant Mindaros venait de tromper leur surveillance. La *Paralos* et la *Salaminienne* les auraient mieux servis; malheureusement le gouvernement des quatre cents s'était cru obligé de désorganiser l'équipage de la *Paralos*, et, quant à la *Salaminienne*, on lui trouva sans doute une autre destination. Deux yachts, c'était trop peu pour la marine athénienne.

Quand j'avais l'honneur de commander l'escadre de la Méditerranée, je demandais, dans un de mes rapports d'inspection générale, qu'il y eût toujours un éclaireur par groupe de deux vaisseaux. « Le métier d'éclaireur, disais-je, est si difficile, la mission

que de semblables navires remplissent est si importante qu'on ne saurait donner trop d'attention à cette partie du service. Ce sont les éclaireurs qui déterminent les résolutions de l'amiral; une reconnaissance mal exécutée, une appréciation inexacte peuvent compromettre toute une escadre, faire manquer une occasion qui ne se retrouvera plus ou amener un conflit inégal. Il importe donc de former avec autant de sollicitude de jeunes capitaines d'avisos que de vieux capitaines de haut-bord. Les futurs commandans des bâtimens qu'au jour du combat nous mettrons en ligne auront de cette façon l'occasion de se faire connaître et de prendre pour ainsi dire leurs degrés. »

Mal servis par leurs vigies, dépourvus d'éclaireurs, les généraux de la flotte athénienne laissèrent passer la flotte du Péloponèse sans tenter aucune démonstration pour l'arrêter au passage. Mindaros allait tomber comme la foudre dans l'Hellespont. Deux escadres, à peu près d'égale force, s'observaient déjà dans ce détroit : une escadre athénienne de dix-huit bâtimens mouillée devant Sestos, une escadre de seize vaisseaux péloponésiens préposée à la garde d'Abydos. Mindaros pouvait avoir quelque sujet d'espérer qu'il surprendrait les vaisseaux athéniens. Les vigies de la Chersonèse s'acquittèrent mieux de leur office que les vedettes de Lesbos. A peine les vaisseaux du Péloponèse, profitant des premières ombres de la nuit, eurent-ils quitté le mouillage de Sigée que toute la côte se couronna de feux. Les Athéniens étaient avertis; en un instant leurs navires furent sous voiles. L'appareillage eut lieu avec une telle célérité, dans un si remarquable silence, que les vaisseaux d'Abydos n'en soupçonnèrent rien. Moins d'un mille et demi cependant séparait alors les deux escadres. Voilà les tours de force de la discipline! Collingwood ne se déroba pas avec plus de bonheur, pendant qu'il bloquait en 1805 la baie de Cadix, à l'escadre inattendue de Villeneuve. Les Athéniens toutefois, malgré ce premier succès, n'étaient pas encore complètement sortis du péril. Ils rasaient la côte de la Chersonèse quand le lever du jour révéla leur présence à la flotte de Mindaros. Quatre vaisseaux qui fermaient la marche tombèrent au pouvoir des Péloponésiens: les quatorze autres purent se réfugier à Imbros et à Lemnos. Mindaros jugea inutile de prolonger la chasse; il alla jeter l'ancre sur la rade d'Abydos. Les Péloponésiens avaient dès ce moment quatre-vingt-dix-huit vaisseaux réunis dans l'Hellespont.

Quand Thrasybule et Thrasylle apprirent à Méthymne cette nouvelle, ils en furent un instant atterrés. Qu'allait penser Athènes? De quel châtiment punirait-elle cette impardonnable négligence? Il n'y avait qu'un coup d'éclat qui pût sauver leur responsabilité compromise. Thrasybule et Thrasylle se résolurent à le tenter, sans même

attendre le retour d'Alcibiade. Il leur restait dans Sestos une tête de pont dont les Athéniens étaient habitués à faire usage. Ce ne fut cependant pas Sestos, trop rapproché de l'ennemi, ce fut une baie voisine que les généraux choisirent pour lieu de rendez-vous. Là se rassemblèrent peu à peu les divers détachemens de la flotte athénienne. Comment Mindaros leur permit-il de s'y concentrer? Par suite de cette inertie à laquelle on n'est que trop sujet après un premier triomphe. Bientôt les Athéniens eurent en face d'Abydos une force de soixante-seize vaisseaux, force compacte, unie, accoutumée à manœuvrer de concert et parfaitement en mesure d'offrir le combat aux quatre-vingt-dix-huit vaisseaux péloponésiens.

On sait quelle est la violence du courant de l'Hellespont. Lord Byron, à l'exemple de Léandre, a pu traverser ce canal à la nage, jamais escadre moderne n'a songé à le choisir pour champ de bataille. Les trières athéniennes y devaient, au contraire, faire excellente figure; les difficultés du terrain profitent toujours à la force la mieux exercée. Les deux flottes se rangèrent d'abord en ligne de file, l'une sur le rivage d'Europe, l'autre sur le rivage d'Asie. Les Athéniens, nous l'avons déjà dit, avaient mouillé au-dessous de Sestos; leur but, en se déployant, était de gagner l'appui de cette place. Il leur fallait, pour cela, doubler le promontoire de Cynosséma, dépasser, en d'autres termes, l'étranglement que commandent aujourd'hui les deux châteaux des Dardanelles. Thrasylle marchait en tête, Thrasybule le suivait. L'avant-garde athénienne venait de tourner le cap que l'armée tout entière devait doubler; elle s'enfonçait peu à peu, longeant de près la rive, dans la baie qui se creuse entre Cynosséma et Sestos,—nous dirions aujourd'hui entre Kilid-Bahr et Bovali-Kalessi, — quand la flotte du Péloponèse se mit, à son tour, en mouvement. Échelonnée d'Abydos à Dardanos, — de la pointe Nagara au château d'Asie, — cette flotte avait le dessus du courant. Il lui suffisait de se laisser emporter de biais à travers le détroit pour arriver avec la rapidité de la flèche sur l'ennemi. Quand Mindaros voit les deux portions de la flotte athénienne séparées par le promontoire qui les cache l'une à l'autre, il donne à ses vaisseaux le signal d'attaquer. Les Syracusains contiendront Thrasylle, sans pousser cependant leur attaque à fond; le reste de la flotte se jettera sur Thrasybule. Ce fut le centre surtout qui eut à subir l'effort de cet assaut; l'arrière-garde athénienne, trop éloignée encore, fut négligée à dessein. En quelques minutes les vaisseaux du centre sont poussés à la côte, contraints à s'échouer; les équipages se précipitent en désordre sur la plage. C'est une effroyable déroute qui commence. Fier de ce premier avantage, Mindaros croit avoir facilement raison de l'arrière-garde; mais l'ar-

rière-garde a brusquement changé son ordre de file en ordre de front et pivote, en ce moment même, sur le vaisseau de gauche. Mindaros s'aperçoit à temps du danger qu'il court; les Athéniens manœuvrent pour l'envelopper. Il rallie précipitamment ses vaisseaux, se reporte à toutes rames sur la côte d'Asie et ne cesse de remonter la côte que lorsqu'il se sent protégé par les remparts d'Abydos. Thrasylle n'a plus à combattre que les vaisseaux syracusains. Il marche droit sur eux par une conversion rapide et les met en fuite. Les Athéniens avaient, dans la première période du combat, perdu quinze vaisseaux; dans la seconde ils en prirent vingt et un. Telle fut la glorieuse journée de Cynosséma. Le succès matériel était insignifiant, le succès moral fut immense. Athènes recouvrait l'ascendant perdu depuis deux ans; la mer redevenait tout à coup son domaine.

Cyzique, dans la Propontide, s'était insurgée; le combat de Cynosséma suffit pour la faire rentrer dans le devoir. La reprise de Cyzique termina la campagne de l'année 411. Le nouveau gouvernement s'empressa de porter à son compte un succès dont il lui était cependant difficile de s'attribuer le mérite, car le temps même lui aurait manqué pour le préparer. Les peuples n'y regardent pas généralement de si près; la victoire remportée par les deux triérarques qui avaient le plus contribué à la chute des quatre cents affermit pour longtemps la prépondérance du parti populaire.

IV.

Alcibiade n'avait pas encore combattu, il avait beaucoup intrigué. Cet enfant gâté de tous les partis revient enfin de Caunes et de Phasélis. La flotte phénicienne n'ira pas rejoindre les Péloponésiens, Alcibiade a détourné Tissapherne de ce projet; les dispositions du satrape, à l'entendre, sont plus que jamais favorables aux généraux d'Athènes. Nous allons donc voir le fils de Clinias se mettre enfin à la tête de son armée, prendre sa place entre Thrasybule et Thrasylle? Le fils de Clinias a d'autres desseins. On a vu Doria posséder en propre des galères, les mettre au service de Gênes, les louer tantôt à François Ier, tantôt à Charles-Quint; Alcibiade paraît avoir joui du même privilège. Il faut moins le considérer comme un général athénien que comme un condottiere sans patrie, qui fait la course ou la guerre au nom de celui des belligérans vers lequel tour à tour il incline. Alcibiade a, comme Miltiade, son château fort dans la Chersonèse. C'est une retraite, — disons mieux, un repaire, — qu'il s'est ménagé. Nous lui avons connu treize vaisseaux, il en équipe neuf autres. Avec cette escadre, il se reporte vers le sud, opère une descente sur la côte

d'Halicarnasse, met cette ville à rançon, entoure Cos d'une muraille et rentre, vers la fin de l'automne, à Samos chargé de butin. Sont-ce là les procédés par lesquels ce chef d'une guérilla que nul contrôle ne gêne se flatte d'attirer aux Athéniens l'amitié de Tissapherne et le concours de la flotte de Tyr? Si Alcibiade a pu concevoir un semblable espoir, Tissapherne lui-même se charge de le détromper. L'astucieux satrape prend la route d'Éphèse; il a résolu d'aller, s'il le faut, jusqu'à l'Hellespont. Pharnabaze ne lui ravira pas sans enchère l'alliance des Péloponésiens.

L'hiver touche à sa fin; de tous côtés on se prépare à la lutte. Vaincus à Cynosséma, les Lacédémoniens ont tiré leurs trières à sec sur la côte de la Troade, non loin des lieux où s'élevait Ilion. Ils ont appelé des vaisseaux de Rhodes, ils en ont appelé de l'Eubée; les Athéniens font partir du Pirée, sous les ordres de Timocharès, une nouvelle escadre; Pharnabaze lui-même achemine tout un corps de troupes au rivage et se réserve de le commander en personne. C'est encore l'Hellespont qui sera le théâtre du combat. Si ce ruisseau venait à se dessécher, on y trouverait probablement, à la grande joie des érudits, à la mienne aussi, je l'avoue, la trière antique. On a tant coulé de ces bâtimens dans la vallée sous-marine qui sépare l'Europe de l'Asie! De l'embouchure du Scamandre et du port de Sestos deux nouvelles flottes acharnées, l'une à consolider sa victoire, l'autre à réparer sa défaite, se sont élancées au premier souffle du printemps. Soyons justes envers les pilotes athéniens: c'est à eux, plus encore peut-être qu'à Thrasylle ou à Thrasybule, qu'il eût fallu faire remonter l'honneur d'avoir ramené la fortune sous les proues dorées de la république. Dans cette seconde rencontre, leur habileté ne se dément pas. Avec quelle adresse ils s'assurent l'avantage du courant pour se laisser tomber sur l'ennemi en rentrant leurs rames et en brisant les siennes! Comme ils savent bien refuser le flanc menacé et présenter brusquement leur avant à l'attaque! Les Péloponésiens ne les prendront pas aisément en défaut. J'attribuais la force de la flotte athénienne à ses chiourmes; que dirai-je donc de ses incomparables pilotes? Aussi est-ce à la vie des pilotes, bien plus qu'à celle des hoplites ou des épibates, qu'en veulent les archers du Péloponèse; de loin ils les accablent de flèches, de près les hoplites eux-mêmes ne dirigent que sur ces vaillans timoniers leurs javelots. Couvrez-les de vos boucliers, soldats athéniens! Laissez-vous percer de mille traits plutôt que de souffrir qu'un seul coup les atteigne! Ont-ils seulement une cuirasse, un de ces casques à la triple aigrette qui protègent le front de vos généraux? Je crains que vous ne les ayez envoyés désarmés au combat, eux qui tiennent votre existence et celle de la trière

dans leurs mains. Nous autres modernes, nous les aurions blindés! Mais voici maintenant qu'on se joint corps à corps. Les piques et les épées ont été de tout temps des armes doriennes; faut-il donc s'étonner si la fortune d'Athènes en ce moment chancelle? Tenez bon, soldats de Doriée, ne reculez pas encore, vaillans équipages de Thrasylle! Le destin n'a pas dit son dernier mot. Qu'aperçoit-on au loin, là-bas, vers le promontoire Sigée, du côté de l'entrée du détroit? Ces points noirs qui grossissent, ne vous y trompez pas, ce ne sont point des barques de pêcheurs, ce sont des vaisseaux. Déjà on en peut compter dix-huit. Les deux flottes s'arrêtent, suspendues entre l'espoir et la crainte. Bon courage, Mindaros! N'as-tu pas demandé les vaisseaux de l'Eubée? Ces vaisseaux, hélas! ne reviendront jamais se ranger sous la bannière du navarque de Sparte, une tempête les a tous engloutis à la hauteur du mont Athos. Mindaros multiplie les signaux de reconnaissance; le seul signal qui réponde aux siens, c'est un pavillon de pourpre arboré au grand mât d'une des trières qui rallient. Ce pavillon ne vous dit rien, généraux et triérarques du Péloponèse; les stratèges athéniens savent quel secours leur est ainsi annoncé. C'est Alcibiade qui arrive, c'est l'heureux favori de la jeunesse d'Athènes et du sort qui apporte à toutes rames la victoire. Il était temps. Depuis le matin on combat, et le soleil est bien près de toucher l'horizon.

Les Péloponésiens s'enfuient vers Abydos; les Athéniens se jugent de force à les y poursuivre. Il faut en finir avec la marine du Péloponèse. Cette marine aurait peut-être vu, en effet, son dernier jour, si Pharnabaze était aussi indolent ou aussi perfide que Tissapherne, mais Pharnabaze s'est précipité au secours de ses alliés. Il pousse son cheval dans la mer, aussi loin que le sable le peut porter: cavaliers, fantassins, excités par sa voix, animés par son exemple, se pressent autour de lui. Pharnabaze, dressé sur sa selle, le bras droit rejeté en arrière, cherche des yeux l'ennemi sur lequel il va darder sa javeline. Pendant ce temps, le fier coursier qu'il monte reçoit sans broncher le choc de la vague qui vient battre son poitrail. Brave cheval! ou plutôt brave satrape! Que Louis XIV n'a-t-il eu un pareil gouverneur à La Hougue! Les embarcations anglaises n'y auraient pas brûlé nos vaisseaux. Les Péloponésiens ont repris courage; ils se rangent en bataille et combattent, fortement appuyés à la terre. La tempête, à son tour, prend parti pour eux; le vent du nord s'élève. Il y aurait pour les Athéniens danger à insister; la flotte athénienne va reprendre son mouillage sur la côte d'Europe, emmenant pour trophée trente vaisseaux vides. Athènes avait déjà la journée de Cynosséma; l'année 410 donne une sœur à cette glorieuse journée. Abydos et Cynosséma se complètent.

Deux victoires successives venaient de confirmer l'ascendant des Athéniens; elles ne les avaient pas enrichis. L'or perse pouvait encore rétablir la balance, la faire même pencher en faveur des Péloponésiens. Thrasylle, un des stratèges, part à l'instant pour Athènes; il va y chercher des hommes, des vaisseaux, de l'argent, — de l'argent? s'il en reste encore dans le trésor jadis si bien rempli de l'Acropole. « C'est Plutus, » ne l'oublions pas, « qui équipe les trières. » Les rameurs athéniens attendront-ils avec patience le retour de Thrasylle? Il y a bien longtemps qu'ils n'ont vu le paiement régulier de la solde; si l'on veut prévenir les désertions, il est sage d'aviser. Les généraux se concertent : quarante vaisseaux suffiront bien pour garder l'Hellespont; les autres peuvent, sans danger, être employés à écumer les îles. Ce ne sera pas la première fois qu'Athènes aura battu monnaie par la perception de contributions forcées. Puis enfin reste la grande ressource, la ressource dont on s'est tant promis, dont on attend tout encore. Cette ressource, c'est l'influence d'Alcibiade. Si Alcibiade possède réellement le crédit dont il s'est targué, l'heure est venue; qu'il le montre! Tissapherne est en ce moment à Éphèse; Alcibiade se fait conduire par une trière à l'embouchure du Caystre ; il est trop prudent pour compromettre dans cette aventure la petite escadre dont il dispose en maître; c'est déjà bien assez d'y hasarder sa personne. Les mains teintes du sang des soldats de Pharnabaze, le fils de Clinias ose se présenter à Tissapherne. Le satrape fait sur-le-champ arrêter son ami. Entre Athènes et Lacédémone le roi de Perse a cessé d'hésiter; ordre est donné à tous les gouverneurs de province de se déclarer contre les Athéniens. Alcibiade arrêté, on le conduit à Sardes. Est-ce bien là une arrestation sérieuse? Quelque complicité secrète n'unit-elle pas encore le vice-roi de l'Ionie et le séduisant conseiller qui a si longtemps possédé sa confiance? Les fers, en tout cas, sont bien mal rivés, car, trente jours après son départ d'Éphèse, Alcibiade arrive de nuit à Clazomène. Il s'est procuré des chevaux et a trompé, dit-il, la surveillance de ses gardes. Dans quelques jours il aura rejoint la flotte, mais, — triste aveu de son impuissance, — il la rejoindra sans argent.

Est-ce toujours à Sestos que réside le gros de cette flotte? Non! c'est de l'autre côté de la Chersonèse que la trouvera le captif de Sardes. Mindaros, au moment où Thrasylle partait pour Athènes, Alcibiade pour Éphèse, d'autres détachemens pour les îles, avait encore sous ses ordres soixante vaisseaux. Le navarque de Sparte s'indigne de se voir ainsi gardé à vue par quarante trières athéniennes; il quitte brusquement le mouillage d'Abydos. A peine sa flotte commence-t-elle à se détacher du rivage que les Athéniens,

avec l'activité vigilante dont ils ont repris l'habitude, appareillent à leur tour, sortent de l'Hellespont, contournent l'extrémité de la péninsule et vont chercher sur la côte de Thrace un nouveau point de concentration moins exposé aux surprises. Ils le trouvent à Cardia, au fond de ce golfe qui a échangé, de nos jours, le nom de Mélas pour celui de Saros. C'est là qu'Alcibiade vient de Clazomène reprendre, avec cinq trières, le commandement qu'il n'a jusqu'à présent exercé que de nom. Son audace a grandi, si sa suffisance est tombée. Le véritable Alcibiade, celui qui peut encore mériter l'indulgence de l'histoire, va enfin apparaître. Il lui serait difficile d'entretenir plus longtemps cette fable sur laquelle il a jusqu'ici vécu. Échappé des prisons de Tissapherne, comment viendrait-il promettre aux Athéniens les subsides de son geôlier? Le fils de Clinias n'essaie plus de dissimuler aux soldats qui l'ont choisi pour chef la triste vérité. On croirait entendre Bonaparte s'adressant à l'armée des Alpes. « Je n'entrevois pas de terme à notre détresse, dit Alcibiade aux équipages dont son retour a trompé l'espoir, et pendant ce temps l'ennemi vit dans l'abondance, grâce aux intarissables libéralités du roi. La guerre seule peut nous procurer ce qui nous manque. Préparons-nous donc à la poursuivre avec vigueur! » Cette mâle assurance électrise les troupes. Sur ces entrefaites, Théramène rallie avec vingt vaisseaux venant de Macédoine, Thrasybule en amène vingt autres de Thasos; la flotte athénienne compte de nouveau quatre-vingt-six trières.

C'est fort bien, mais croit-on que Mindaros, voyant l'Hellespont évacué, sera demeuré inactif à son éternel mouillage d'Abydos? Mindaros est à cette heure sous les murs de Cyzique; il n'y est pas seul, Pharnabaze l'a suivi. Pharnabaze, c'est un autre Mardonius; les Péloponésiens ont trouvé en lui un allié tout à fait digne de seconder leur courage. La garnison athénienne de Cyzique se voit bientôt investie par les troupes du satrape, menacée du côté de la mer par les soixante vaisseaux de Mindaros. Ces soixante vaisseaux se sont déployés en cercle autour des remparts. Une pluie battante, la pluie de Symé, fait clapoter la mer et charge de sa brume épaisse l'horizon. Quel est donc ce long ruban noir qui se déroule, pareil aux anneaux d'un serpent, le long du rivage? Courbez-vous sur vos avirons, rameurs de Corinthe et de Syracuse, voguez à toutes rames vers la terre, si vous ne voulez pas être coupés! Ce n'est pas un détachement ennemi qui arrive, c'est une flotte! Comment une flotte peut-elle ainsi apparaître, sans avoir été signalée ni à Pharnabaze, ni à Mindaros, par les nombreuses vigies échelonnées, comme autant de sémaphores, sur les bords de la Propontide? Alcibiade a mené les choses rondement. Ses vaisseaux une fois concentrés à Sestos, il

leur a donné l'ordre d'abattre leurs mâts pour le suivre. C'est à l'aviron qu'il atteint la côte asiatique au-dessus d'Abydos, au-dessus de Lampsaque, à Parium. Voilà des rameurs auxquels on ne reprochera pas « de n'avoir jamais gagné d'ampoules au service de leur pays. » L'habile et actif stratège quitte Parium la nuit; dès le lendemain, à l'heure où ses équipages doivent prendre leur premier repas, il aborde à Proconèse. On sait que cette île, dont la superficie égale à peu près celle de Ténédos, a changé de nom; nous l'appelons aujourd'hui, comme la mer intérieure dont elle occupe l'entrée, Marmara. La présence de Mindaros à Cyzique est confirmée aux stratèges athéniens par les habitans de Proconèse. Il reste à la flotte une trentaine de milles à franchir pour doubler la presqu'île des Dolions et atteindre le fond du golfe. Le temps incertain eût probablement arrêté un autre général ; Alcibiade ne voit dans cette circonstance qu'une faveur du sort; ce ciel couvert et bas lui permettra de dérober sa marche à l'attention des vedettes ennemies. C'est ainsi que la flotte d'Athènes est tombée à l'improviste au milieu des vaisseaux de Mindaros.

Les Péloponésiens surpris se débandent et fuient vers la côte. Là Mindaros parvient à les rallier. Il les fait mouiller, la proue en avant, une amarre à terre, offrant un front gardé sur ses deux flancs aux vaisseaux athéniens. Pharnabaze désormais se charge de les défendre. Alcibiade juge du premier coup d'œil qu'un assaut ordinaire ne le conduirait à rien. Il prend vingt de ses vaisseaux, les meilleurs, choisit un point de la côte assez éloigné pour qu'on ait négligé de le garnir de troupes, et y débarque tout un corps d'hoplites. Ce mouvement tournant n'a pas échappé à Mindaros. L'amiral de Sparte laisse la défense des trières aux épibates, aux rameurs, et se précipite, à la tête des soldats pesamment armés, sur la plage. Les trières mouillées sont bien encore l'enjeu ; le combat n'est plus un combat naval. Mindaros d'un côté avec l'infanterie de Cléarque, Thrasybule de l'autre avec les soldats qu'il a pris à bord des vaisseaux laissés par Alcibiade devant Cyzique, se rencontrent et se mêlent sur le sol de l'Asie ; l'infanterie de Charès, conduite par Théramène, s'attaque principalement aux troupes du satrape. Quelle que soit l'ardeur de ces troupes auxiliaires, elles ne sont pas de taille à se mesurer avec des hoplites ; c'est là le côté faible de la ligne ennemie. Les soldats de Pharnabaze commencent à plier et leur retraite découvre le flanc gauche de Mindaros. Alcibiade n'avait pas encore donné, il saisit l'occasion aux cheveux, accourt avec la troupe d'élite dont il s'est réservé la conduite, communique sa bouillante ardeur à ses soldats, presse son adversaire et pénètre jusqu'au cœur des phalanges ennemies. Là il se trouve

brusquement arrêté. Mindaros a réuni autour de sa personne tout ce qui se refuse à fuir, tout ce qui prétend vendre chèrement sa vie et disputer la victoire par un dernier effort.

Nous tenons de nos jours en profond mépris les armes des sauvages. Les sauvages, en effet, n'ont point de ces traits acérés qui perçaient les cuirasses et les boucliers des hoplites; l'usage de l'airain et du fer leur est inconnu. Leur façon de combattre n'en peut pas moins jeter quelque jour sur les mêlées qui décidèrent, au temps des Achilles et des Hectors, des Mindaros et des Alcibiades, le triomphe de la cause que les dieux favorisaient. Voyez les Néo-Calédoniens : de loin, ils emploient la fronde et la flèche; de près, ils lancent la javeline; quand ils se sont joints, ils recourent à la massue et à la hache de pierre. On raconte que, près de Nouméa, deux forçats vigoureux s'étaient évadés; une prime est promise aux indigènes qui les ramèneront. Les forçats sont rencontrés, dans le bois qui leur sert de refuge, par des enfans; les enfans leur font signe de se coucher à plat-ventre. Des hommes habitués à braver le baudrier et le tricorne des gendarmes ne pouvaient que rire de cette injonction. Les jeunes Kanaks insistent, se retirent à distance et, du haut des rochers, font pleuvoir sur les réfractaires une grêle de ces cailloux oblongs qu'ils savent si bien faire tourbillonner dans leurs frondes. Les coups ne s'égarent pas; la plupart atteignent les forçats à la tête, leur cassent des dents, leur meurtrissent la face. Les Européens sont vaincus et doivent s'exécuter. Ils se couchent à terre et sont liés sur-le-champ par les enfans qui les ont réduits. Tous ces détails me sont attestés par le témoin le plus digne de foi que je puisse désirer. Comprend-on maintenant le rôle des frondeurs ibères et des lithoboles de l'Acarnanie? Pesez ensuite dans vos mains la hache de jade du grand chef, voyez comme ce large disque a été solidement ajusté à son manche de bois par les tours multipliés de la corde tissée en poil de chauve-souris, songez avec quelle vigueur il a dû s'abattre sur les crânes que la lutte corps à corps l'appelait à pourfendre; vous ne vous étonnerez plus des traces de sang qu'a gardées la pierre. Les sauvages ne sont pas désarmés, les Grecs l'étaient bien moins encore et leurs champs de bataille ont probablement connu de plus vastes hécatombes que les nôtres. S'ils n'eussent eu l'habitude de livrer leurs morts au bûcher, les monticules que nous remarquons aux plaines de la Troade et que nous avons retrouvés sur les falaises de Baltchik ne seraient pas semblables aux cairns écossais; ce seraient des montagnes.

Pourquoi le combat cesserait-il tant qu'il reste un homme debout, lorsque les combattans sont également acharnés, également

endurcis par les jeux du gymnase à la douleur physique? Fort heureusement pour les Athéniens, Théramène ne s'est pas obstiné à poursuivre les troupes de Pharnabaze; il les laisse tranquillement opérer leur retraite et se retourne contre les soldats du Péloponèse. C'en est trop, les Péloponésiens eux-mêmes commencent à lâcher pied; Mindaros, presque seul, fait tête à l'orage. Percé de coups, il tombe enfin, la face tournée vers cette flotte qu'il a cru sauver et que sa mort va laisser sans défense. Soixante vaisseaux se trouvent à la merci des escadres athéniennes. Les Syracusains mettent, de leurs propres mains, le feu à ceux qu'ils montaient; Alcibiade fait jeter les grappins sur les autres et les entraîne triomphant jusqu'à Proconèse.

V.

Les Péloponésiens demeuraient abattus sous ce grand revers; c'est Pharnabaze, c'est un Perse qui vient relever leur courage. « D'où vient cette consternation, dit le fier satrape à ses alliés? Faut-il désespérer pour quelques planches perdues? Des planches! il n'en manque pas dans les états du roi! » Pharnabaze a déjà donné ses ordres, expédié vers le golfe d'Adramyti ses émissaires; le bruit de la cognée retentit bientôt sur les pentes de l'Ida; une nouvelle flotte, avant que l'été s'achève, descendra, soyez-en certains, des chantiers d'Antandros. Est-ce assez pour réparer le dommage essuyé, pour effacer la trace de trois combats perdus : Cynosséma, Abydos et Cyzique? Suffit-il même de délivrer à chacun de ces soldats meurtris, de ces soldats délabrés par la défaite un habillement complet, de leur distribuer d'avance deux mois de solde? Tout cela suffirait peut-être si un grave événement ne venait porter la perturbation au sein de l'escadre de Syracuse. Les Carthaginois ont envahi la Sicile. Cette malheureuse île a eu, de tout temps, à redouter les incursions des Sarrasins. Sélinonte et Himère sont tombées au pouvoir d'Annibal, non du grand Annibal qui fut le fils d'Amilcar, mais d'un autre Annibal, qui n'est que le fils de Giscon. Préoccupée de sa propre sûreté, Syracuse ne va-t-elle pas rappeler ses matelots? Pour le moment, Syracuse se borne à leur assigner de nouveaux chefs. Toute émotion populaire est sujette à troubler la balance des partis et à réagir sur le commandement des armées. Les stratèges syracusains avaient vaillamment fait leur devoir; l'annonce de leur rappel révolte à juste titre les troupes. L'opinion des rameurs importe peu; celle des triérarques, des épibates, des pilotes a le droit de compter davantage, et ce sont précisément les triérarques, les épibates, les pi-

lotes qui protestent avec le plus d'énergie. Au nombre des stratèges sommés de se démettre se trouvait alors l'illustre citoyen qui avait sauvé la Sicile : Hermocrate. Si Hermocrate en eût un seul instant accueilli la pensée, le décret, surpris au caprice populaire par l'influence d'une faction hostile, fût resté sans effet. L'ancien compagnon de Gylippe, l'auxiliaire dévoué de Mindaros, est, au contraire, résolu à respecter jusque dans ses erreurs la volonté de la patrie. Il parle, et à sa voix tout s'apaise. Les nouveaux stratèges peuvent venir; Hermocrate leur laissera une armée docile. Tout favorisait donc Sparte et l'excitait à préparer les moyens de prendre sa revanche; mais ce qui valut mieux pour rétablir la fortune de ses armes que l'amitié dévouée de Pharnabaze, que le concours désormais confirmé des Syracusains, ce fut l'heureux choix que firent les éphores quand ils songèrent à donner un successeur à Mindaros.

Dès qu'il eut remis ses pouvoirs au remplaçant que lui envoyait Syracuse, Hermocrate se hâta de faire voile pour la Sicile. Pourquoi ne demeurait-il pas plutôt en Asie? Pharnabaze l'en pressait et lui ménageait sur ce sol hospitalier le plus honorable asile. Mais la Sicile était envahie et Hermocrate jugeait que sa place, du jour où il cessait d'être à la tête de la flotte, ne pouvait être ailleurs que dans les rangs de ses compatriotes. Se croyait-il donc seulement destitué? Il n'était pas destitué, il était banni; les factions ne procèdent généralement pas par demi-mesures. Hermocrate alla débarquer à Messine. Le flot de l'invasion ne s'était pas encore tout entier retiré, une partie de la côte qui regarde l'Afrique demeurait occupée par les Carthaginois. Le décret qui l'avait frappé interdisait au proscrit l'accès de sa ville natale, de la cité que nous l'avons vu, quatre ans auparavant, arracher par son héroïsme aux mains des Athéniens ; les remparts rasés par Annibal, les montagnes où erraient les débris de populations naguère opulentes et heureuses, qui eût osé s'arroger le droit de l'en exclure? L'exilé offrait ses conseils et son bras; il fut accueilli comme un sauveur. La terre de Sicile ne tarda pas à rejeter cette écume que la vague africaine laisse toujours derrière elle; Sélinonte et Himère relevèrent peu à peu leurs murs. L'éclat d'un tel service finit par amollir le cœur des Syracusains. On parla de rappel, on exprima tout bas un secret repentir. Avisé de ce retour de faveur par quelques amis, Hermocrate crut le moment venu de se présenter pour plaider sa cause en personne. Il commit l'imprudence de se présenter avec une faible escorte. Au lieu de juges, il trouva une foule hésitante et la faction contraire en armes, exaspérée, bien résolue à consommer sa perte. Ses partisans voulurent lui porter secours, ils succombèrent, accablés sous

le nombre ; Hermocrate lui-même fut tué dans ce tumulte. Il périt ; le sort lui réservait un vengeur. Denys le Tyran se chargea bientôt d'apprendre aux Syracusains ce que gagne un peuple à faucher tout ce qui s'élève.

Ne nous égarons pas au milieu de ce dédale ; les fautes de Syracuse pourraient nous entraîner à oublier les erreurs d'Athènes. La démocratie est la même partout ; il était bon pourtant de montrer, à côte du proscrit coupable, le proscrit digne jusqu'à sa dernière heure de respect. L'exemple d'Hermocrate ne rend que plus odieuse la conduite d'Alcibiade. Je voudrais me défendre d'un trop grand penchant à la sévérité vis-à-vis de ce brillant fils de Clinias. Tout n'était pas intrigue chez Alcibiade. Ce ne fut pas l'intrigue qui lui permit de faire vivre sa flotte pendant deux années sans recourir au trésor d'Athènes, de s'emparer, aussitôt après le combat de Cyzique, de Périnthe et de Sélybrie, de fonder à Chrysopolis, sur la rive asiatique du Bosphore, un comptoir destiné à prélever la dîme sur tous les vaisseaux marchands revenant de l'Euxin. On rencontre là les fruits bien légitimes d'une activité sans relâche, d'un zèle de bon aloi. La prise de Byzance enlevée à Cléarque, qui la gouvernait en qualité d'harmoste, au nom de Lacédémone, rentre davantage dans les procédés habituels d'Alcibiade. Ce fut la trahison qui ouvrit aux généraux d'Athènes les portes de cette ville, défendue par une garnison imposante et, depuis un mois, assiégée en vain. Si Alcibiade n'avait jamais eu à se reprocher que d'avoir tenté la conscience des ennemis de son pays, sa propre conscience eût, jusqu'à un certain point, conservé le droit de demeurer légère. Il y a donc dans cette existence agitée une période remplie de services réels, une période qui pourrait, à la rigueur, atténuer et presque effacer le souvenir des autres. Cet intervalle heureux touchait à son terme ; Alcibiade allait rencontrer sur son chemin la pierre d'achoppement : Lysandre, — un Alcibiade aussi, mais un Alcibiade trempé dans les eaux de l'Eurotas. — Le sort avait déjà désigné Lysandre pour terminer, à l'avantage de Sparte, la guerre du Péloponèse. Ce fut Lysandre, fils d'Aristocrite, issu d'une maison presque royale, car elle appartenait à la race des Héraclides, qui vint prendre, au début de l'année 407 avant Jésus-Christ, la place laissée vacante par la mort de Mindaros. Pendant ce temps, Alcibiade allait, le laurier au front, purger sa contumace au tribunal d'Athènes.

Pour obtenir la réparation tardive que lui devait, au dire de ses amis, un peuple trop longtemps égaré par des imputations calomnieuses, Alcibiade s'y prit autrement qu'Hermocrate. La triste fin du grand citoyen de Syracuse ne nous apprend que trop qu'Alci-

biade eut raison. Quelle idée nous ferions-nous donc de la justice du ciel, s'il fallait la juger à l'apparence trompeuse de ses arrêts? Le ciel voudrait-il punir, à l'égal de la perfidie, le manque de prudence politique? Aurait-il résolu de laisser, sans intervenir, s'accomplir les destins de tout homme qui se fie à la foi capricieuse des multitudes? Hermocrate se présente à ses compatriotes, « les deux mains ouvertes et le cœur dedans; » il a le droit de leur dire, comme jadis lord Brougham à ses électeurs : « Mes concitoyens, ces mains sont pures; » il reçoit la mort. Alcibiade, entaché de toutes les trahisons, va être porté par l'universel enthousiasme sur le pavois. Mais aussi avec quelle circonspection le criminel absous par la victoire aborde le Pirée! Ce n'est que deux ans après le combat de Cyzique qu'il se décide à faire voile vers Athènes. Ses affidés ont eu tout le temps de lui aplanir les voies. Il ne descend pas immédiatement à terre. Du pont de sa trière il observe la foule qui s'est amassée sur la plage. Tout va bien. Voilà des visages connus, des physionomies sympathiques! Voilà Euryptolème, le fils de Pisianax, un cousin! Autour d'Euryptolème se sont groupés des parens, d'anciens compagnons de plaisir. Alcibiade se rassure; il est désormais certain de ne pas affronter la justice du peuple sans appui. Sept ans après avoir quitté le Pirée sur la galère qui l'emmenait en Sicile, il débarque et se dirige à pied vers le Pnyx. Une troupe dévouée, durant ce long trajet l'environne. « Athéniens, dit le fils de Clinias aux tribus convoquées d'urgence par les prytanes, je n'ai jamais profané les mystères. Je suis victime d'une inexplicable erreur. » Combien parmi ces juges convaincus et gagnés d'avance se trouvait-il de « justes, » de gens non infectés des doctrines nouvelles et ayant conservé le droit de s'écrier avec le poète : « Je t'ai attaqué en face dans ta puissance et je ne t'ai pas foulé aux pieds, lorsque tu étais par terre? » C'était là l'éducation donnée aux guerriers qui combattirent à Marathon; les sophistes avaient enseigné depuis lors une autre morale. L'assemblée n'eut qu'un cri : « Révoquons l'injuste sentence! Qu'Alcibiade soit nommé commandant absolu de toutes les forces de la république! » Les prytanes trouvèrent à peine le temps de faire lever les mains. En pareille occasion il serait oiseux de vouloir compter les suffrages : *Zitô o vasilevs tis Hellados! viva il re netto!* Voilà le vrai dépouillement du scrutin. Telle est donc, ô dieux immortels, la justice du peuple! Et la vôtre? Nous la ferez-vous enfin connaître?

La justice des dieux, nous ne la connaîtrons qu'en l'année 404. Pharnabaze et Lysandre se chargeront alors de venger l'armée de Sicile.

E. Jurien de la Gravière.

UN

GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN

Kléber, sa vie, sa correspondance, par le comte Pajol, général de division. Paris, 1877.

Lorsque, pendant la révolution, la France, livrée aux fureurs des partis, déchirée par la guerre civile, épuisée de ressources, sans finances, obligée de faire face à la coalition européenne avec des armées démoralisées par la politique et désorganisées par l'incapacité du gouvernement, semblait sur le point de s'effondrer, on vit surgir tout à coup des entrailles de la nation une pléiade de généraux, qui, après avoir délivré la patrie de la présence de l'étranger, auraient sauvé la république, si elle avait pu être sauvée après les violences de la convention et les hontes du directoire. Parmi eux, l'un des plus remarquables par le génie comme par le caractère est Kléber, dont la noble figure est trop peu connue. On sait bien ce qu'il fit comme général, mais on ignorait, ou à peu près, jusqu'ici ce qu'il fut comme homme. Le recueil de ses lettres et de ses rapports, que M. le général Pajol a tirés des archives du dépôt de la guerre et qu'il vient de livrer à la publicité, nous permet de le juger à ce point de vue et nous fait comprendre comment, dans une carrière militaire de huit années seulement, il a su conquérir la première place comme capitaine et attacher son nom de la manière la plus glorieuse à nos victoires comme à nos revers. Patriote ardent, Kléber n'a jamais eu en vue que le bien de la France; républicain convaincu, il ne s'est pas mêlé aux luttes des partis; ennemi de l'intrigue, il avait le plus souverain mépris pour ceux qui faisaient de la politique un moyen d'arriver à la fortune; dévoué à ses devoirs, il n'a jamais hésité à sacrifier ses intérêts per-

sonnels à ceux du pays, et à rentrer dans le rang comme simple général de division, après avoir commandé en chef et remporté des victoires. C'est un grand service que M. le général Pajol nous a rendu en nous faisant connaître cet homme aux vertus antiques, à un moment où s'agitent autour du pouvoir tant d'ambitions vulgaires, où les officiers de notre armée ont plus que jamais à faire preuve d'une patriotique abnégation. L'Académie française a été de cet avis, puisque, sur le rapport d'un bon juge en ces matières, elle a décerné un de ses prix à l'auteur de cette publication. Comme c'est faire œuvre de bon citoyen que de signaler au pays un ouvrage de cette importance, on m'excusera en faveur de l'intention, si je me risque à aborder un sujet un peu étranger à mes études habituelles. J'aurai soin du reste de laisser le plus possible la parole à Kléber et de n'y mettre du mien que ce qu'il faudra pour relier entre eux les documens qui passeront sous les yeux du lecteur.

I.

Jean-Baptiste Kléber naquit à Strasbourg le 9 mars 1753. Son père, qui était tailleur de pierre et attaché à la maison du cardinal de Rohan, mourut dans la même année; sa mère s'étant remariée quelque temps après, le cardinal prit l'enfant sous sa protection et en confia l'éducation à un curé du voisinage qui lui fit faire ses premières études. Comme le jeune Kléber avait montré de grandes dispositions pour les sciences exactes et le dessin, il fut envoyé par son protecteur à Munster d'abord, puis à Paris, pour étudier l'architecture. Revenu en Alsace après deux ans d'absence, il se lia avec des officiers bavarois qui le décidèrent à entrer à l'école militaire de Munich. Sa taille élevée, sa figure martiale, le firent remarquer par le prince de Kaunitz, qui le prit comme cadet dans le régiment dont il était propriétaire, alors en garnison à Mons (1776). Kléber parvint au grade de sous-lieutenant; mais bientôt dégoûté d'un service dans lequel l'avancement n'était accordé qu'à la naissance, il donna sa démission et rentra à Strasbourg (1783). Nommé peu après inspecteur des bâtimens publics de la Haute-Alsace, avec Belfort pour résidence, il vécut de son métier d'architecte (1), en employant d'ailleurs ses loisirs à cultiver son esprit par la lecture des auteurs anciens et des philosophes contemporains dont il devint l'adepte convaincu.

Kléber avait trente-six ans quand éclata la révolution; il en épousa

(1) Parmi les travaux qu'il fit exécuter, on cite le château de Grandvillars, l'hôpital de Thann et la maison des chanoinesses de Massevaux.

les principes avec ardeur, persuadé que seuls ils pouvaient désormais répondre aux aspirations de la société, et lorsque, menacée par la coalition européenne, la France dut pour se défendre faire appel aux gardes nationales de province (1792), il s'enrôla au 4e bataillon des volontaires du Haut-Rhin, dans lequel il servit d'abord comme adjudant-major, puis comme lieutenant-colonel. Il y exerça bientôt toute l'autorité que lui avaient acquise ses connaissances spéciales et la confiance qu'il inspirait aux officiers comme aux soldats. Entre ses mains, le 4e bataillon du Haut-Rhin devint l'un des meilleurs et fit ses preuves au siège de Mayence auquel il prit une part active.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter les campagnes de cette époque ; nous n'en dirons que ce qu'il faut pour suivre Kléber dans sa carrière militaire et montrer ce qu'il fut comme soldat et comme citoyen. Après plusieurs échecs, Custine, obligé de se replier et craignant de voir ses communications interceptées, abandonna Mayence à ses propres forces avec une garnison de vingt-deux mille hommes, commandée par les généraux Doyré et Munnier. La place fut bientôt investie par l'armée de Kalkreuth, forte de cinquante mille hommes et protégée par les armées du duc de Brunswick et de Wurmser. Mayence, située sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de l'embouchure du Mein, était alors une des plus fortes places de l'Europe ; l'enceinte présentait la forme d'un demi-cercle dont le Rhin formait la corde. De l'autre côté du fleuve était le faubourg de Castel, qui avait été mis en état de défense ainsi que les îles du Vieux-Mein, de Mars, de Bley et d'Ingelheim. Le général Munnier défendait Castel et les postes de la rive droite, Doyré dirigeait les travaux dans le corps de la place ; Dubayet et Kléber commandaient les troupes, animées d'une ardeur égale à celle de leurs chefs. Malheureusement la quantité de vivres n'était pas proportionnée à l'effectif de la garnison, et les approvisionnemens de poudre étaient insuffisans ; néanmoins rien de ce qui pouvait contribuer à prolonger la résistance ne fut négligé. Kléber, qui occupait le camp retranché avec neuf bataillons et cent cavaliers, fit plusieurs sorties, infligea à l'ennemi des pertes sérieuses, et fut, à la suite de plusieurs actions d'éclat, promu au grade de général de brigade.

Il se passa pendant le siège un incident analogue à celui qui s'est produit dans la dernière guerre, au siège de Metz, avec l'agent Régnier et qui prouve que, si les traditions se conservent dans l'armée prussienne, il n'en est pas de même dans l'armée française, car les généraux de Mayence montrèrent en cette occasion plus de perspicacité que ceux de Metz. D'après le récit qu'en a laissé Kléber, le vendredi 12 avril, le général Doyré reçut un paquet porté par un trompette prussien et dans lequel se trouvaient deux lettres, l'une du citoyen Boos, commandant du 96e régiment, portant qu'il était

chargé par le général Custine de s'aboucher avec lui; l'autre du major Zastrof, annonçant au général Doyré que le roi de Prusse avait bien voulu consentir à l'entrevue demandée, à la condition qu'elle aurait lieu en présence de deux officiers prussiens. Pensant qu'il s'agissait d'une communication importante, le conseil de défense crut devoir accepter cette entrevue et désigna pour y assister Rewbel, commissaire de la convention, le général Doyré, le chef de brigade Dazincourt et Kléber.

« Le citoyen Boos, en ouvrant la conférence, déclara qu'après les échecs de Dumouriez, le général de Custine désirait renforcer son armée de la garnison de Mayence; qu'en conséquence il invitait le commandant à prendre ses mesures pour venir le rejoindre. Comme cette étrange proposition était faite en présence des majors prussiens, le citoyen Rewbel ne put se dispenser de répondre que nous avions des lois qui réglaient notre conduite en cas de siège, qu'en qualité de commissaire de la convention nationale son devoir lui commandait impérieusement d'en réclamer l'exécution; que, si cependant il y avait matière à une négociation générale, il était prêt à entrer en conférence avec le roi de Prusse, et que, plein de confiance dans sa loyauté, il se rendrait dans tous les lieux qui lui seraient indiqués pour cet effet. Le général Doyré ajouta : « Pour moi, je suis un soldat, je ne puis qu'obéir à la loi et me défendre; j'ai une brave garnison et j'espère que nous nous comporterons de manière à mériter l'estime même de nos ennemis. » Les citoyens Rewbel et Doyré ayant fait part le même soir au conseil de guerre de ce qui s'était passé à l'entrevue, il y fut décidé unanimement que c'était le cas de passer à l'ordre du jour. »

Le 26 avril, le général Kalkreuth envoya de nouveau à Doyré un officier français lui apportant, disait-il, de la part de Custine l'ordre de rendre la place et de venir le rejoindre avec toute la garnison. Le conseil de défense refusa d'obtempérer à cet ordre du général en chef, malgré la certitude où il se trouvait de ne recevoir aucun secours prochain. Les mois d'avril et de mai se passèrent en escarmouches; le 30 mai, les assiégés, sous la conduite de Kléber, firent une sortie générale sur Marienbronn et parvinrent jusqu'au quartier général où ils faillirent s'emparer du roi de Prusse; mais, accablés par le nombre, ils durent rentrer dans la place en laissant un millier d'hommes sur le terrain. Dans une seconde sortie, faite dans la nuit du 24 au 25 juin, Kléber culbuta l'ennemi et encloua ses canons, mais sans obtenir d'autre résultat.

Cependant la situation devenait de plus en plus difficile pour les assiégés, exposés à un bombardement continu, aux horreurs de la famine et au découragement produit par les nouvelles alarmantes sur la situation intérieure que, suivant une habitude qu'ils n'ont

pas perdue, les Prussiens leur faisaient parvenir dans de faux *Moniteurs* imprimés pour la circonstance. Munnier avait été tué ; les postes avancés avaient été successivement enlevés par l'ennemi ; les soldats en étaient réduits à manger des rats, et il avait fallu placer des gardes le long du Rhin pour les empêcher de se nourrir des chevaux morts que le fleuve emportait ; on n'avait plus ni blé, ni médicamens ; la détresse était au comble et le bombardement continuait sans relâche. Convaincu qu'il était impossible de tenir plus longtemps, le conseil de défense se décida à capituler ; mais la capitulation fut des plus honorables, car elle permettait à l'armée de sortir avec armes et bagages sans autre condition que de ne pas servir pendant une année contre les coalisés. Le défilé qu'elle fit devant le roi de Prusse fut presque une marche triomphale ; bien différent, hélas ! de celui que, soixante-dix sept ans plus tard, dut faire la belle armée de Metz devant le même ennemi.

C'est au siège de Mayence que Kléber se révéla tout entier et qu'il montra, joints à une bravoure à toute épreuve, le coup d'œil et le sang-froid qui font les grands généraux. « Je vécus, dit-il, pendant quatre mois sous une voûte de feu ; j'assistais à toutes les sorties, je résistais à toutes les attaques, ignorant pendant ces quatre mois si la France existait encore. » Néanmoins les généraux qui commandaient à Mayence, y compris Kléber, furent décrétés d'accusation ; mais la convention revint à une plus saine appréciation des événemens et déclara qu'ils avaient bien mérité de la patrie. L'armée de Mayence, réduite à seize mille hommes, ne pouvant, d'après les conditions de la capitulation, être employée contre l'ennemi extérieur, fut envoyée en Vendée (1793).

De toutes les résistances que la révolution souleva à l'intérieur, la plus grave, la plus persistante, fut l'insurrection de la Vendée. Dans ce pays fermé, où les nobles et les prêtres avaient conservé toute leur influence, la révolution causa un trouble profond, que la constitution civile du clergé et la mort du roi portèrent à son comble. Peut-être cependant l'irritation se fût-elle calmée peu à peu, si la convention n'avait prescrit la levée de trois cent mille hommes. Cette mesure exaspéra les paysans qui, obligés de prendre les armes, aimèrent mieux se battre contre un gouvernement qui violentait leurs habitudes que pour lui. Ils s'insurgèrent de tous côtés et choisirent pour chefs le garde-chasse Stofflet, le voiturier Cathelineau, l'ancien officier de marine Charette ; ils se précipitèrent dans les villes et dans les bourgs dont ils s'emparèrent et en chassèrent les représentans du nouvel ordre de choses. Bientôt un certain nombre de nobles comme Lescure, Bonchamp, d'Elbée, de La Rochejaquelein, vinrent se joindre à eux et donner à leurs masses confuses la cohésion et la direction qui leur manquaient. On sait quelle fut

leur manière de combattre dans un pays coupé, boisé, sans routes, où les colonnes régulières avaient la plus grande difficulté à se mouvoir, et comment, avertis de tous les mouvemens de l'ennemi, cachés derrière leurs haies, fusillant les soldats à bout portant, fuyant à travers champs quand ils se sentaient les plus faibles, ils infligèrent d'abord aux armées de la république de sanglans échecs.

Lorsque Kléber arriva en Vendée avec l'armée de Mayence, le général républicain Canclaux venait de remporter une victoire signalée (29 juin 1793) qui avait sauvé la ville de Nantes. Cette armée, sous les ordres d'Aubert-Dubayet et dont Kléber commandait une brigade, prit part aux opérations qui, sous la direction de Rossignol et de Canclaux, avaient pour objet, après avoir dégagé Nantes, de marcher sur La Rochelle. Nous ne raconterons pas ici cette guerre de surprises et de combats incessans dans laquelle Kléber se montra aussi humain qu'héroïque. En voyant les villages incendiés, les troupeaux errant au hasard abandonnés à eux-mêmes, il ne pouvait s'empêcher de plaindre, suivant ses expressions, « le sort de ces infortunés habitans qui, égarés et fanatisés par leurs prêtres, repoussaient les bienfaits d'un nouvel ordre de choses pour courir à une destruction certaine. »

Attaqué à Torfou par une armée dix fois plus nombreuse, blessé d'une balle à l'épaule, obligé de se replier, il ne pense qu'à prendre sa revanche :

« J'ai été très sensible, écrit-il au général Beysser, à l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mon malheur; ma blessure est sans danger. Si j'avais été victorieux, je serais resté quelques jours pour la soigner; j'ai été battu, je m'empresse à rechercher ma revanche. Vous m'aiderez à l'obtenir. Par mon rapport vous verrez que Torfou et toutes les hauteurs étaient à moi, malgré l'opiniâtreté que l'ennemi mit à les soutenir, et c'est seulement par suite d'une terreur panique que j'ai perdu tous ces avantages. Du triomphe à la chute, il n'y a souvent qu'un pas. »

Kléber prit en effet sa revanche à Montaigu, où il battit l'armée royaliste forte de trente-deux mille hommes, et, avec une modestie dont il ne se départit jamais, il en fait remonter tout l'honneur à Canclaux : « Le succès de la reconnaissance poussée jusqu'à Tiffanges sur la Sèvre, d'où les royalistes furent obligés de se retirer précipitamment au delà de Saint-Fulgent, fut, dit-il, dû aux sages dispositions de Canclaux. Sa bravoure, sa prudence, ont dirigé les opérations; je n'ai eu d'autre mérite que de les avoir exécutées. »

Canclaux fut néanmoins rappelé par le comité de salut public et le commandement en chef donné à Rossignol, ancien ouvrier orfèvre, aussi incapable que cruel, et soutenu par la faction terroriste.

Lorsque l'armée des côtes de Brest, réunie à celle des côtes de La Rochelle, forma l'armée de l'ouest sous les ordres du général Léchelle, qui ne sut jamais donner à ses généraux d'autres instructions que celle de marcher *majestueusement et en masse*, Kléber en exerça par le fait le commandement; il battit l'ennemi à Cholet, dont il s'empara, et força les Vendéens, au nombre de cent mille hommes, femmes et enfans, à passer la Loire. Il fut à cette occasion promu au grade de général de division, en même temps que Marceau à celui de général de brigade.

La guerre continua sur la rive droite; elle débuta par un échec à Laval, grâce à l'incapacité de Léchelle qui, devant le mécontentement de ses troupes et des représentans du peuple, dut se retirer et céder le commandement à Chalbos. La conduite de Kléber dans toute cette campagne ne le mit pas à l'abri des dénonciations, et, comme tant d'autres, il fut plusieurs fois sur le point d'être victime de la haine et de l'envie.

« Le représentant Turreau, dit-il dans ses Mémoires, me prit à part et, s'enfermant avec moi, me donna lecture d'une lettre du comité de salut public, qui lui avait été adressée ainsi qu'à ses collègues Bourbotte, Prieur (de la Marne) et Framastel; il y était question de la déroute de Laval. Après quelques reflexions sur cette affaire, le comité engageait ces représentans à se défier de moi et de Haxo, comme de deux royalistes, ou au moins à nous observer de très près, et à nous mettre hors d'état de nuire à la chose publique. Il me lut aussi la réponse qu'ils avaient faite à ce même comité, dans laquelle ils mettaient en opposition la conduite des deux généraux prétendus royalistes et des prétendus républicains. Les premiers avaient, entre eux deux, remporté vingt victoires depuis quatre mois, tandis que les deux autres s'étaient signalés jusqu'ici par autant de défaites. »

Une fois l'armée reconstituée à Angers (novembre 1793), les opérations recommencèrent; elles furent déplorablement conduites par Rossignol, Westermann et autres généraux qui n'avaient aucune expérience des choses de la guerre et ne devaient leur grade qu'à leurs violences de langage. Au milieu des difficultés que lui créaient l'incapacité de ces déplorables chefs, les intrigues et les jalousies des représentans du peuple, Kléber se montre toujours le même, patriote sincère et soldat dévoué; il ne se laisse effrayer ni par Prieur (de la Marne) qui le menace de la guillotine, ni par Rossignol qui demande sa destitution et il déconcerte ses ennemis par son sang-froid.

Après de nombreux tiraillemens, Marceau, nommé général de di-

vision, fut mis à la tête d'une petite armée indépendante de celle de Rossignol, mais il ne voulut en accepter le commandement que si Kléber consentait à diriger les opérations de la campagne. « Je garde pour moi, dit-il à celui-ci, toute la responsabilité, et je ne demande que le commandement de l'avant-garde au moment du danger. Je te laisserai à toi le commandement véritable et les moyens de sauver l'armée. — Sois tranquille, répondit Kléber, nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble. » Noble exemple de confraternité et d'abnégation dont malheureusement bien peu de généraux ont su s'inspirer.

Battus au Mans, les Vendéens cherchèrent à repasser la Loire à Ancenis. La Rochejaquelein et Stofflet ayant traversé le fleuve pour y chercher des barques ne purent revenir sur la rive droite et rejoindre l'armée vendéenne. Celle-ci, privée de ses chefs, continua à descendre le fleuve, sans pouvoir le franchir, et s'enfuit, toujours poursuivie, vers la Bretagne. Atteinte par l'armée républicaine à Savenay, elle fut culbutée et jetée dans la Loire et dans les marais où beaucoup se noyèrent; les autres furent pris et mis à mort après avoir été jugés par les tribunaux révolutionnaires. Ce sont les hommes qui se tinrent toujours à l'abri du danger, qui, voulant faire preuve de patriotisme, commirent alors ces atrocités dont la ville de Nantes a gardé le souvenir. La guerre était finie, et ce résultat était dû à Kléber qui, dans les derniers jours, avait dirigé tous les mouvemens de l'armée. En arrivant à Nantes, il y fut avec Marceau l'objet d'une ovation dont s'effaroucha le sans-culottisme du représentant Turreau. Lorsqu'une couronne civique leur fut présentée, celui-ci s'écria que les couronnes n'étaient pas dues aux généraux, mais aux soldats qui gagnent les batailles; que les honneurs rendus à des généraux chargés de broderies lui semblaient *puer à plein nez l'ancien régime*. Contenant son indignation et tenant sa couronne à la main, Kléber répondit :

« Ce ne sont pas les généraux républicains, ayant presque tous, comme moi, commencé par être grenadiers, qui ignorent que ce sont les soldats qui gagnent les batailles; mais ce ne sont pas non plus les soldats de la république, puisque tous peuvent espérer arriver au commandement, qui ignorent que des milliers de bras ne remportent des victoires que lorsqu'ils sont dirigés par une seule tête. Ce sont les armées, c'est-à-dire les officiers et les soldats, qui font triompher la république. Marceau et moi nous n'acceptons cette couronne que pour l'offrir à nos camarades et l'attacher à leurs drapeaux. »

Il n'y avait plus en Vendée que quelques rassemblemens sans importance, dont on serait venu facilement à bout, si le commande-

ment était resté dans les mêmes mains. Mais cela n'eût pas fait le compte de ces rigides républicains, qui refusèrent d'accepter le plan que Kléber leur proposait et qui lui répondirent que leur but n'était pas de pacifier la Vendée, mais de la détruire. Turreau prit en conséquence le commandement de l'armée, il la divisa en douze colonnes qui, parcourant le pays dans tous les sens, brûlèrent tout sur leur passage. Cette habile politique réussit à provoquer un nouveau soulèvement sous les ordres de Jean Chouan et à rallumer une guerre qui pouvait être considérée comme éteinte. Kléber, qui s'était retiré à Châteaubriant avec Marceau, reçut dans cette ville, avec la confirmation de son grade de général de division, l'ordre de rejoindre l'armée du Nord (1794).

II.

La France avait à ce moment à se défendre contre l'Europe coalisée dont les armées, fortes de quatre cent mille hommes, envahissaient ses frontières. Au nord, où se portaient les principaux efforts de ses ennemis, elle n'avait à opposer que trois armées : celle du Nord, commandée par Pichegru, celle de la Moselle, commandée par Jourdan, et celle du Rhin, commandée par Michaud. C'est avec une partie de ces deux dernières que fut formée l'armée de Sambre-et-Meuse, dont Kléber eut à commander une division et qui, sous les ordres de Jourdan, poursuivait alors ses opérations avec des alternatives de succès et de revers. La victoire de Fleurus et la prise de Charleroi ayant forcé l'ennemi à se replier vers la Meuse, Kléber, à la tête de l'aile gauche, s'empara de Mons, de Bruxelles et se mit en communication avec Pichegru. Pendant que celui-ci se porte sur Malines à la poursuite des Anglais et des Hollandais, Kléber marche sur Louvain, s'en empare après une lutte dans les rues, chasse successivement les Autrichiens de Tirlemont, de Tongres, de Liège, les force à repasser la Meuse et établit son quartier général au château de Huy. Ces succès avaient su le faire apprécier du représentant Gillet, qui écrivait à Friant, en lui annonçant sa nomination comme général de brigade :

« Tu seras sous les ordres de Kléber, tu seras heureux et charmé de connaître ce brave républicain. Apprends à apprécier la force de son génie. Tu remplaceras le général Chevalier, que j'ai destitué pour son peu d'ardeur. »

Pendant ce temps, Jourdan, avec l'aile droite de l'armée, était arrivé à Huy, sur la rive droite de la Meuse, et, combinant ses mouvemens avec Kléber, qui opérait sur la rive gauche, remporta

la victoire de l'Ourthe qui rejeta l'ennemi dans Maestricht. Le passage de la Roer fut forcé après une affaire assez chaude, et l'armée tout entière, sauf quinze mille hommes occupés à l'investissement de Maestricht, marcha sur le Rhin et s'empara de Dusseldorf. Après onze jours de tranchée, Kléber prit Maestricht où il trouva trois cent cinquante et une bouches à feu, quatre cents milliers de poudre, vingt mille fusils et des provisions de toute sorte. Après cet exploit, il fut envoyé en observation sur le Rhin, où il mit tous ses soins à instruire et à fortifier son armée, composée en grande partie de recrues. Ses ordres sont des modèles de précision et de clarté qui montrent que ce grand esprit ne croyait pas au-dessous de lui de s'occuper de tous les détails pouvant contribuer au succès des opérations.

Au moment où Kléber s'apprêtait ainsi à prendre ses quartiers d'hiver, le comité de salut public, qui savait que la meilleure part des succès de l'armée de Sambre-et-Meuse lui revenait, l'envoya à l'armée du Rhin prendre le commandement des divisions chargées du siège de Mayence. Kléber fut péniblement affecté de ce changement qu'il n'avait pas sollicité; mais il obéit sans récriminer.

« La vie extraordinairement active que j'avais menée, dit-il, depuis le commencement de la guerre, avait altéré ma santé, et, l'armée de Sambre-et-Meuse étant sur le point de prendre ses quartiers d'hiver, je crus pouvoir demander au gouvernement un congé de deux mois pour me rétablir, mais au lieu de ce congé je reçus du représentant Gillet l'ordre de me rendre sur-le-champ à l'armée du Rhin. Ce coup inattendu me fut sensible. D'un côté je quittais une armée qui venait de se couvrir de gloire, un chef qui était à la fois mon ami et mon maître, et des camarades dont la bonne harmonie ne pouvait faire rêver que des succès; de l'autre j'entrevoyais d'avance que je serais chargé d'une expédition que le concours des saisons rendait impossible et même absurde. »

Il écrit en même temps à Jourdan :

« Il faudrait, cher camarade, que tu connusses toute l'estime et le sincère attachement que je t'ai voués, pour comprendre la peine que j'ai ressentie en recevant l'ordre de quitter l'armée victorieuse que tu commandes. Pourquoi te le dissimulerais-je? j'en ai pleuré comme un enfant. Le tribut payé à l'amitié et à la sensibilité de mon âme, que des gens sans entrailles appelleraient faiblesse, j'en ai sans doute dû prendre mon parti et je pars après-demain.

« Je te demande deux faveurs : la première de m'accorder la permission d'emmener Ney avec moi, jusqu'au rétablissement de Bucquet; la seconde d'apostiller le mémoire que j'envoie à Gillet relativement à

l'avancement de mes jeunes gens et qu'il te communiquera. Je t'en serai à jamais reconnaissant.

« Je pense qu'on me chargera de l'expédition de Mayence à cause des connaissances locales que j'ai acquises pendant le dernier siège de cette place. Je ferai, comme partout ailleurs, tout ce qui dépendra de moi. Si j'ai le bonheur de réussir, je ne demande d'autre récompense que celle de rentrer sous tes ordres; c'est là le terme de toute mon ambition... »

La marche victorieuse de l'armée de Sambre-et-Meuse depuis l'Ourthe jusqu'au Rhin avait singulièrement facilité les opérations des armées de la Moselle et du Rhin, qui, sous les ordres de Moreau et de Michaud, avaient forcé l'ennemi à repasser le fleuve et avaient investi Mayence avec cinq divisions. C'est au commandement de ces troupes que Kléber avait été appelé avec l'ordre de pousser vigoureusement le siège de la place; mais, comme il le disait lui-même : « Accoutumé à voir tout céder à la valeur des troupes, le gouvernement se persuadait qu'il dépendait uniquement de l'armée de mettre la France en possession de Mayence enviée depuis longtemps. Il se contenta d'intimer l'ordre de s'en emparer et négligea, comme par le passé, de fournir aux troupes les moyens propres à les seconder. »

Kléber essaya inutilement de persuader au comité de salut public qu'on ne pouvait rien entreprendre contre Mayence sans l'investir complètement, c'est-à-dire sans faire passer un corps de troupes sur la rive droite ; on ne voulut rien entendre.

« En arrivant à Alzey je trouvai, dit-il, Merlin de Thionville, avec son collègue Neveu, au milieu d'une suite aussi nombreuse que dégoûtante et bizarre. Ils avaient réuni autour d'eux les clubistes et les propagandistes de toute la Germanie. Chacun de ces intrigans venait offrir ses secours, ses services, et faisait entrevoir, comme la chose du monde la plus facile, la prise d'une des meilleures places de l'Europe. Déjà l'on désignait les emplacemens des batteries incendiaires, pour battre telle ou telle rue, suivant la vengeance particulière que chacun de ces misérables avait à exercer. On m'entourait, on me pressait pour sonder mon opinion. L'émettre devant toutes ces canailles eût été non-seulement me compromettre, mais engager une lutte au lieu d'une discussion... »

Quoique peu confiant dans le succès de cette entreprise, Kléber n'en prit pas moins toutes ses dispositions pour commencer le siège : mais les moyens d'attaque faisaient défaut et les opérations ne pouvaient aboutir avec une armée insuffisante et mal pourvue d'ar-

tillerie. Kléber s'en plaint amèrement au représentant Gillet, avec lequel il avait d'excellentes relations :

« Je jugeais, mon cher ami, par la manière pressante avec laquelle on m'appelait devant Mayence, que tout était prêt et qu'il ne s'agissait plus que d'ouvrir la tranchée. Mais combien je me trompais! Voilà près de huit jours que je suis ici et il n'y a point encore d'état-major d'artillerie, pas une pièce de siège, et l'on ne sait encore positivement d'où l'on en tirera. Hier seulement a été organisé l'état-major du génie; la ligne de contrevallation n'est point tirée et il n'existe pas un gabion, ni une fascine. Cependant la saison devient mauvaise et très rigoureuse. Juge, mon cher Gillet, des obstacles que nous avons à vaincre. Ceux-ci ne m'effraient pas encore, et, s'il ne faut que de la constance et de l'audace, je me promets de les surmonter avec le soldat. Mais joins à tout cela que les subsistances nous manquent, que le pain ne se distribue pas régulièrement, et que, malgré le peu de chevaux que nous avons jusqu'ici, on ne délivre aujourd'hui qu'un demi-boisseau d'avoine et dix livres de paille par cheval; demain de la paille et point d'avoine et après-demain cinq livres de foin, sans paille, ni avoine. Voilà cependant notre situation, et il faut avec cela faire le siège d'une place qui n'est point complètement investie... »

Cependant la température devenait de jour en jour plus rigoureuse, le bois faisait défaut, les bivouacs étaient sans feu et les sentinelles gelaient à leur poste. Dans l'impossibilité de rien entreprendre, Kléber proposa de se borner à contenir l'ennemi dans Mayence et de faire rentrer les troupes dans leurs quartiers d'hiver. Merlin s'y opposa et demanda même qu'on profitât de ce que le Rhin était gelé pour tenter une attaque de vive force; mais la démoralisation et l'état de délabrement de l'armée le forcèrent à renoncer à un si beau projet. Kléber, souffrant lui-même d'une maladie de peau, demanda un congé pour aller se soigner à Strasbourg; mais à peine y était-il arrivé qu'il reçut l'ordre de prendre momentanément le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse en remplacement de Jourdan, qui lui-même était tombé malade. Kléber répondit le 17 mars au comité de salut public que sa santé exigeait des soins et qu'il ne pouvait monter à cheval avant quinze jours. Il ajoutait : « Le sentiment de mes forces et mon amour pour la chose publique me font craindre d'accepter un commandement en chef; mais je ne négligerai rien pour hâter mon retour à l'armée de Sambre-et-Meuse et me mettre en état de reprendre mes premières fonctions. »

En même temps il écrivait à Jourdan :

« Tu vois, mon bon camarade, que j'ai été meilleur prophète que

toi; il me serait difficile de t'exprimer la joie que j'ai ressentie en recevant la lettre du comité de salut public, dont je t'envoie copie; mais l'idée de te trouver malade m'afflige. J'aime à croire pourtant que cela ne sera rien et que tu seras bientôt rendu à l'armée et à tes amis. J'allégerai tes travaux et te seconderai de toutes mes facultés. »

Jourdan en effet avait repris son commandement avant même l'arrivée de Kléber, qui dans l'intervalle avait été nommé à l'armée du Rhin en attendant l'arrivée de Pichegru. Kléber, qui n'avait accepté cette nouvelle destination qu'à contre-cœur, rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse au moment où la paix ayant été signée avec la Prusse, le 5 avril 1795 ; on se préparait à continuer vigoureusement la guerre avec l'Autriche.

A l'armée de Jourdan, Kléber avait repris le commandement de l'aile gauche, qui était chargée de passer le Rhin. Sentant pour une opération aussi importante la nécessité de s'entourer d'officiers de choix, il s'adresse à Gillet, qui venait d'être nommé membre du comité de salut public et donne à cette occasion la mesure exacte de ses sentimens politiques :

« Je te félicite de tout mon cœur, mon cher ami, que ton destin ait veillé à ta conservation dans les premiers jours de prairial (1er prairial, 20 mai) au milieu des assassins de la convention, au fer desquels tu as été plus particulièrement exposé par la nature des fonctions que tu as à remplir. Si tous les bons citoyens ont frémi d'horreur en apprenant cet attentat, c'est avec joie et satisfaction qu'ils ont considéré la victoire que vous avez remportée sur les terroristes. Profitez de vos succès pour les anéantir. Mais il faut aussi des mesures répressives contre les royalistes, qui se démasquent impudemment dans tous les départemens. Pourrions-nous consentir, mon ami, après une révolution aussi étonnante que celle à laquelle nous travaillons depuis sept ans, après quatre campagnes de fatigues, de privations, mais de gloire, à reprendre un maître? Nos sacrifices, nos maux, presque autant que les principes, doivent nous attacher à la liberté.

« Si je suis destiné à passer le Rhin, mon cher Gillet, pour entrer dans le duché de Berg, ainsi que cela paraît être décidé, nous n'aurons dans nos marches qu'une langue étroite de terrain qui ne soit pas neutralisée. Tout ce que nous pourrions en tirer serait insuffisant pour faire subsister le corps d'armée chargé de cette expédition, et les inconvéniens de s'approvisionner dans les pays neutres ne sont pas de peu d'importance. Il faudrait à la suite des trésors en numéraire, ou un agent du gouvernement avec chaque colonne, pour traiter des achats nécessaires ou même des indemnités à accorder aux particuliers, dans le cas où il faille passer dans ces pays.

« Comme ce corps d'armée doit être à mes ordres, il est nécessaire pour le succès des opérations que je m'entoure d'officiers instruits et de confiance. C'est à toi, mon cher Gillet, que je m'adresse pour les obtenir du comité de salut public... »

Quelques jours après, il écrit encore au même pour lui signaler l'insuffisance des préparatifs :

« Veut-on continuer la guerre? Il faut passer le Rhin. Veut-on une paix prompte et avantageuse? Il faut encore passer le Rhin. Soixante mille hommes sur la rive droite rendront MM. les princes d'Allemagne tellement souples qu'ils passeront par-dessus bien des formalités. Mais comment se fait-il qu'on ne se soit pas occupé plus tôt des moyens de passage? Il n'est ici pas un bateau, pas un câble de prêt; on est encore à savoir où l'on prendra le premier de ces agrès; il nous manque d'ailleurs trois mille chevaux; d'où les tirer? Il serait important que tu pusses accompagner Saint-Laurent pour te rendre un instant sur les lieux, afin de graisser les rouages de la machine. Quant à moi, mon cher ami, quant aux chefs et soldats sous mes ordres, nous brûlons de guerroyer au delà du fleuve; les vainqueurs de Fleurus, un peu calomniés par l'envie, sont jaloux de vous faire connaître qu'ils n'ont point dégénéré et que jamais ils ne démériteront de la patrie...

« Tu sais sans doute combien nous sommes misérables ici avec nos assignats, qui sont conspués. La convention devrait bien nous en dédommager, non pas en augmentant notre solde, mais par un supplément de distributions de pain et de viande, qui sont à peine suffisantes pour nourrir nos domestiques, et en autorisant les commissaires des guerres à nous délivrer de temps en temps quelques veaux ou moutons.

« Je suis, moi, plus particulièrement malheureux, parce qu'il me répugne d'être à charge à des hôtes et que, comme tu sais, je suis accoutumé à vivre avec mon état-major. Je te jure que, si pendant mon séjour à Strasbourg je n'avais point vendu ma pauvre petite maison, je serais à présent aux plus désagréables expédiens. »

Malgré l'activité de Kléber, les préparatifs pour le passage du Rhin n'avançaient pas. Les bateaux étaient introuvables ou les propriétaires en demandaient des prix exorbitans. Irrité de ces obstacles, le comité de salut public envoya Gillet avec pleins pouvoirs pour les aplanir, et comme le passage de l'aile gauche de l'armée constituait la première opération de la campagne, c'est avec Kléber que celui-ci eut à s'entendre pour construire des ponts avant que l'ennemi eût le temps d'élever des ouvrages et d'amener des renforts. On fait venir des bateaux de Hollande et, malgré la crue des eaux du Rhin, on parvient à réunir le matériel nécessaire. Les rapports de Kléber à Jourdan permettent de suivre pour ainsi dire

heure par heure toutes les péripéties de cette belle opération militaire; le 13 août il écrit :

« Demain j'enverrai l'ordre aux divisions de se rapprocher des points qu'elles devront occuper au moment du passage. Ce qui me désole, ce sont les chevaux d'artillerie disséminés aux quatre coins de la terre, soit pour chercher des bateaux, soit pour chercher des vivres; ce sera une mer à boire que de les réunir. Nous ferons pour le mieux et nous n'aurons au moins pas à nous reprocher le défaut de zèle et d'activité.

« Les forces vis-à-vis de moi augmentent de jour en jour; avant-hier soir encore il est arrivé un gros corps de troupes, tant en infanterie qu'en cavalerie, et hier dans la journée un fort convoi d'artillerie. Tout est hérissé de redoutes et d'ouvrages sur la rive droite. Ce qui me console, c'est de penser que plus je trouverai de résistance de mon côté, moins tu en rencontreras du tien, car j'attache plus d'intérêt à la réussite de ton passage que du mien, persuadé que dès que tu auras un seul bataillon sur la rive droite, ce qu'il y a par ici sera singulièrement ébranlé.

« Il faut encore que les eaux du Rhin baissent de quatre pieds pour nous permettre le passage, car, au dire des gens du pays, il serait impraticable de jeter l'ancre dans son état actuel.

« L'opération dont tu m'as chargé me paraît bien grande, et, si j'avais le choix entre un siège et une expédition de cette nature, je n'hésiterais pas un instant à me décider pour le premier. »

« Crefeld, 15 août 1795.

« J'ai été hier à Essenberg à l'effet d'avoir le résultat du marché dont je t'ai parlé. L'entrepreneur demande par jour pour chaque bateau 36 francs et pour les bateliers qui accompagneront chacun d'eux, et sans lesquels ces bateaux ne seront point délivrés, 18 francs également par jour. Indépendamment de cela, l'entrepreneur exige qu'il soit déposé entre ses mains ou en main tierce, pourvu que ce soit un individu de la rive droite, dans les états prussiens, pour chaque bateau une somme de 3,600 francs en cautionnement. D'après ce calcul, il est évident que nous devons être pourvus d'au moins 150,000 francs en numéraire, en supposant que nous louions seulement trente bateaux, nombre qui nous est indispensablement nécessaire... »

« Crefeld, 16 août.

« A présent, mon cher ami, je te dirai que lorsqu'une fois je serai encadré dans mes moyens de passage sur les points que je t'ai indiqués par ma lettre d'hier, je n'hésiterai pas un instant à exécuter mon projet, et à les attaquer, fussent-ils trente mille hommes, car ce qui me rassure singulièrement, c'est qu'ils ont fait très peu d'ouvrages sur les

derrières, et que, pour peu que mon débarquement réussisse sur la droite et sur la gauche, j'aurai tourné en un instant ces immenses lignes et ces batteries formidables qu'ils ont construites et construisent sans cesse sur les bords du Rhin...

« Ah! mon ami, si une autre fois tu es chargé d'une opération de cette importance, demande des montagnes d'or; l'or seul dans les cas aussi pressans aplanit tout, accélère tout. Gillet se désespère de ce que cela ne va plus vite; mais il est loin de nous en attribuer la faute; il la rejette sur Lacombe (du Tarn) et sur Richard. Le premier, dit-il, savait bien qu'il fallait passer le Rhin, mais il ne croyait pas que pour cela il fallût un pont; le second a perdu un mois entier en tergiversant, avant d'empoigner la chose par le bon bout...

« Tu me proposes du renfort; je l'accepte avec plaisir, si à la tête tu veux me mettre un homme occupé de son métier et qui entende mon langage, sur lequel je puisse compter avec une parfaite sincérité, et qui soit capable enfin de transmettre à ses troupes le feu électrique que je ferai passer dans son âme. Cet homme, avec ses troupes, je le chargerai de l'embarquement et de l'attaque de vive force des postes vis-à-vis de l'Erft, pour tourner ensuite Dusseldorf; je mettrai avec lui les officiers du génie qui me sont arrivés de l'armée du Nord, et dont l'un, très au fait des embarquemens et des débarquemens, réunit beaucoup de talent au plus grand courage.

« Tu comprends bien que c'est de Bernadotte que je veux parler; c'est lui, mon cher Jourdan, que je te demande avec six bataillons et la moitié du régiment de Chamborand; sitôt le Rhin passé, je te le rends...»

Kléber soumet à Jourdan son plan de passage, en indiquant tous les détails d'exécution, assignant à chacun sa place et ordonnant à l'avance, heure par heure, tous les mouvemens à effectuer. Le jour venu, il se rend lui-même au centre des attaques à l'anse d'Uerdingen, où Jourdan, qui voulait assister à l'opération, vint le rejoindre; il donne à ses troupes l'ordre du jour suivant :

« Crefeld, 5 septembre 1795.

« Aujourd'hui, mes camarades, nous passons le Rhin. Depuis longtemps vous attendiez ce signal, avec l'impatience du courage. Il est donné; volez à la victoire.

« Dans cette belle entreprise, j'attends tout de votre valeur; familiarisés avec la gloire et les périls, cette expédition est digne de vous :

« Audacieux dans l'attaque, intrépide dans le combat, emportant tout à la baïonnette, tel est le caractère du Français, tel est le caractère que vous aurez à soutenir.

« Le général Jourdan est parmi vous, il veut partager vos dangers et vos triomphes. »

A neuf heures du soir, Lefebvre embarque une partie de sa division, comprenant quatre bataillons de grenadiers, quelques compagnies de carabiniers et d'infanterie légère, la 10e et la 13e demi-brigades, cent hommes de cavalerie, une pièce de 8 et un obusier. Pendant l'embarquement, Lefebvre et son état-major passèrent le fleuve en même temps que l'artillerie française ouvrait le feu sur toute la ligne pour détourner l'attention de l'ennemi. La traversée s'effectua sans encombre et les troupes débarquèrent avec la plus grande facilité. L'avant-garde se mit aussitôt en mouvement et chassa les Autrichiens de Spick et des différens postes où sur d'autres points ils devaient s'opposer au passage. Au centre, à Uerdingen, la division Grenier éprouva plus de difficultés parce que ses bateaux s'engravèrent; elle réussit cependant à débarquer, grâce aux troupes de Lefebvre qui, menaçant les Autrichiens par derrière, les forcèrent à se retirer. A la droite, la division Championnet fut pendant le trajet accueillie par un feu violent de mousqueterie qui mit le désordre dans le convoi; deux bateaux seulement abordèrent; les quatre-vingts grenadiers qui les montaient chargèrent aussitôt l'ennemi à la baïonnette, le chassèrent de ses positions et facilitèrent ainsi le débarquement du reste de la division.

Cette magnifique opération, conduite avec une prudence et une vigueur remarquables, avait réussi en présence d'une armée ennemie de onze mille hommes qui, depuis huit mois, fortifiait tous les points attaquables. Le corps de Kléber une fois sur la rive droite, le reste de l'armée de Sambre-et-Meuse effectua à son tour le passage; elle se rabattit ensuite sur Mayence de façon à compléter l'investissement de cette place, assiégée sur la rive gauche par les troupes du général Schaal, de l'armée du Rhin-et-Moselle.

Pendant que Jourdan continuait la campagne avec des alternatives de succès et de revers, Kléber fut mis à la tête des troupes qui bloquaient Mayence, et pour la seconde fois chargé de la direction du siège; mais comme à la première fois, les ressources ne répondaient guère au courage des troupes et au génie du général en chef; les outils manquaient, l'artillerie était insuffisante. Aux difficultés très réelles venaient se joindre pour Kléber des ennuis personnels, suscités par l'ancien état-major de Schaal et de Pichegru, qui prétendait conserver la direction du siège :

« Je t'adresse, écrit-il à Jourdan, différentes lettres qui viennent d'être envoyées à Bonamy, par les adjudans-généraux des quatre divisions de la rive gauche. Je puis t'assurer, mon cher camarade, que c'est par amitié pour toi que j'ai accepté le triste et pitoyable commandement que tu m'as confié, et parce que j'espérais que, sous tes ordres, je n'éprouverais pas de ces misérables tracasseries que nous ne connûmes

jamais dans ton armée. Trompé dans mon attente, je viens te déclarer que, dussé-je être arrêté, lié, garrotté et même guillotiné, je ne continuerai pas à commander tes quatre divisions de l'armée du Rhin-et-Moselle. Veuille donc me faire remplacer sur-le-champ et me donner une autre destination. »

Un mouvement tournant opéré dans le Haut-Rhin par l'armée ennemie, commandée par Clairfayt, exposant l'armée française à être prise à revers, obligea celle-ci à se replier vers le Rhin, et même à repasser le fleuve. Les trois divisions Championnet, Bernadotte et Marceau, réunies sous les ordres de Kléber, se mirent en route pour Neuwied où devait s'effectuer le passage, qui ne s'opéra pas sans de grandes difficultés. Les chemins étaient horribles et les soldats avaient de la boue jusqu'aux genoux. On arriva néanmoins sans encombre à Neuwied; mais par malheur Marceau, qui avait traversé le fleuve à Coblentz, fit incendier les bateaux qui se trouvaient sur la rive droite; ceux-ci, entraînés par le fleuve, firent l'office de brûlots, et mirent le feu aux ponts, en coupant ainsi la retraite à Kléber. Dans cette situation périlleuse, celui-ci ne perdit pas son sang-froid et sauva l'armée d'un désastre. Voici comment il en rend compte à Jourdan :

« Neuwied, 19 octobre 1795.

« La débâcle est bientôt réparée; au lieu de trouver de l'abattement, j'ai trouvé partout de l'énergie; avec cela tous les revers seront bientôt réparés...

« Le soldat qui a reçu du pain est grandement disposé à se battre, et notre position étant excellente, nous n'avons absolument rien à craindre. Nous passerons le Rhin cette nuit, et je tiendrai la tête du pont autant que possible. L'infanterie de Marceau garde cette tête ainsi que ses îles. Marceau est au désespoir de cette aventure, mais bien décidé à la réparer, si l'ennemi osait se présenter. »

« 20 octobre.

« Nous n'avons pas été inquiétés hier, nous n'avons fait qu'échanger quelques coups de pistolet, et l'ennemi a cru devoir nous respecter dans notre position. La retraite sur la rive gauche du Rhin s'est effectuée dans le meilleur ordre; toutes les îles sont occupées, et chacun prendra, dans une heure ou deux, la position qui lui est prescrite. J'ai laissé dans la tête du pont une demi-brigade de Championnet et dix-neuf pièces de position que j'y ai trouvées de la division Marceau. Cette tête de pont n'est cependant pas à l'abri d'un coup de main. Les îles et les batteries de la rive gauche sont pareillement armées.

« P. S. — Ne penses-tu pas qu'un corps d'armée qui, poursuivi par

l'ennemi, et au moment de passer un grand fleuve, voit ses ponts rompus, qui, sans se laisser atterrer par cet accident, prend une position importante pour couvrir son échec et fait occuper sur ses derrières les seuls défilés qui peuvent assurer sa communication avec un autre corps d'armée, exposé peut-être aux mêmes dangers pour ces mêmes causes, qui déploie une énergie extraordinaire et une activité infatigable pour le rétablissement de ses moyens de passage, ne crois-tu pas, mon cher camarade, qu'un tel corps ait acquis des droits au tribut de l'histoire et qu'une opération semblable mérite d'être placée sur la ligne des victoires. »

A la suite des échecs éprouvés par Pichegru, l'ennemi, poursuivant sa marche, passa le Rhin à son tour, fit lever le siège de Mayence et força la garnison de Manheim à capituler. Kléber était à Coblentz pour défendre sur ce point le passage.

« J'ai établi ici, écrit-il, la plus grande surveillance, et chacun est sur pied jour et nuit. Tu conçois bien que j'ai assez de troupes pour m'opposer à quelque entreprise de simple débarquement ; mais, si l'ennemi voulait tenter un passage en règle et avec une force un peu respectable, tu sens aussi que vingt-cinq bataillons gardant une étendue de seize lieues pourraient ne pas réussir à l'empêcher. Cependant tu peux compter sur moi ; je ne négligerai rien pour déjouer les projets de ces messieurs ; mais je te prie seulement de me donner une instruction sur la retraite que j'aurais à faire en cas d'événemens...

« La misère est vraiment grande et le mécontentement universel. Le soldat ne reçoit toujours qu'une livre de pain par jour ; je n'ai pas une goutte d'eau-de-vie à leur distribuer, et avec cela il est pieds nus et sans capote. Les officiers sont on ne peut plus découragés et il est à craindre qu'ils n'accroissent encore le mécontentement général. Je t'invite à mettre sous les yeux du gouvernement le tableau fidèle de l'état de l'armée, afin qu'il se hâte de prendre les mesures efficaces, s'il veut prévenir sa désorganisation...

« Depuis un mois, les troupes n'ont pas reçu leur solde en numéraire ; je ne sais où cela tient... »

Le gouvernement ne prenant aucune mesure pour remédier à cet état de choses, le découragement ne fit qu'augmenter de jour en jour ; les soldats désertaient en masse, et Kléber lui-même, dégoûté de servir dans de pareilles conditions, demanda un congé pour aller soigner sa santé. Il resta néanmoins à son poste, et, grâce à un avantage remporté par Marceau, Jourdan réussit à obtenir un armistice, qui fut étendu à Pichegru, et en vertu duquel ses armées devaient respectivement garder leurs positions tout en laissant la navigation du Rhin libre, sauf pour les munitions de guerre (dé-

cembre 1795). Le résultat de la campagne fut donc la reprise par l'Autriche d'une partie de la rive gauche du Rhin.

L'armée de Sambre-et-Meuse prit ses quartiers d'hiver dans les importantes positions qu'elle occupait. Kléber, qui pendant une absence de Jourdan en avait pris le commandement, en profita pour réorganiser tous les services, fortifier les points faibles et remonter les troupes démoralisées par les derniers échecs. Toujours simple, sans plumets ni broderies, sans cesse préoccupé du bien-être de ses soldats, cherchant à leur éviter toute fatigue inutile, partageant leurs dangers, donnant partout l'exemple de l'abnégation, du dévoûment à la patrie, il avait su inspirer à tous une confiance sans bornes. Il arriva promptement à reconstituer l'armée qui, au moment de la reprise des hostilités (mai 1796), se trouva dans d'aussi bonnes conditions que jamais. Kléber, qui avait repris le commandement de l'aile gauche, lui adressa à cette occasion une proclamation chaleureuse dans laquelle, faisant appel aux plus nobles sentimens, il demandait à ses soldats de se montrer les dignes émul de leurs frères de l'armée d'Italie et leur recommandait la plus stricte discipline, le respect des propriétés privées, l'humanité envers les populations inoffensives.

Nous ne pouvons reproduire ici les ordres si précis, si lucides, si minutieux par lesquels Kléber règle jour par jour la marche de son armée, les positions que chaque général doit occuper, les précautions qu'il devra prendre pour éviter toute surprise; ce sont de véritables modèles qui montrent à quelles conditions on est un grand capitaine. Les manœuvres prescrites eurent pour conséquence la victoire d'Altenkirchen, dont Kléber rend compte à Jourdan, en laissant, suivant son habitude, tout l'honneur aux généraux sous ses ordres.

« Hachenbourg, 4 juin 1796.

« Ce matin, à quatre heures, l'avant-garde du général Lefebvre avait ordre de se mettre en mouvement et de diriger sa marche sur Altenkirchen; il était chargé d'attaquer cette position.

« La tête de la seconde division, aux ordres de Colaud, devait suivre à une demi-lieue la queue de Lefebvre et se mettre en bataille en seconde ligne dans la position en avant de Weyerbusch, dès que la première commencerait son attaque, afin de la soutenir.

« Lefebvre culbuta d'abord tous les avant-postes ennemis, et dès qu'il déboucha sur les hauteurs opposées à celles d'Altenkirchen une canonnade des plus vives s'engagea de part et d'autre. Lefebvre, à qui la position ennemie était parfaitement connue pour y avoir combattu l'année dernière, partage aussitôt sa troupe en trois colonnes, donne le commandement de celle de gauche à Soult, celui de celle de droite au chef

de la 25e demi-brigade, Brunet, et de sa personne reste à celle du centre avec le général de brigade Leval. Les deux colonnes de droite et de gauche avaient ordre de déborder les ailes de l'ennemi et de les tourner; la colonne du centre était chargée de l'attaquer de front. Toutes ces dispositions s'exécutent avec le plus grand ensemble : partout on entend battre la charge, partout on voit les colonnes gravir des hauteurs presque inabordables, partout enfin on voit déployer la plus grande audace et la plus grande intrépidité ; l'ennemi oppose à cette attaque la plus vigoureuse résistance, mais enfin la baïonnette triomphe, et des charges de cavalerie, exécutées à propos et avec valeur, achèvent sa défaite, qui bientôt se change en déroute la plus complète...

« Le combat ne dura que deux heures, mais il fut d'autant plus vif et plus sanglant pour l'ennemi. On ne vit jamais infanterie marcher et attaquer avec plus d'ordre, et jamais cavalerie mépriser davantage la grande supériorité de son ennemi... »

La jonction des armées de l'archiduc Charles et de Wartensleben obligea l'armée française à se replier de nouveau, malgré une nouvelle victoire remportée par Kléber à Uckerath.

« L'ennemi est venu à deux heures du matin nous attaquer dans la position que j'occupais avec une vivacité qui ne m'a pas permis de lui refuser la bataille. J'ai donc promptement pris toutes les mesures pour devancer et me procurer l'avantage de l'offensive. Tandis que l'artillerie se canonnait de part et d'autre, j'ai vite disposé trois colonnes...

« Mon attaque a été brusque; l'ennemi en désordre m'a abandonné les hauteurs où il voulait s'établir et une pièce de sept qu'il avait renversée. Bientôt des troupes fraîches se sont avancées; leur cavalerie s'est alors ralliée et se portait sur notre droite et notre gauche. J'ai cru prudent de ne point m'avancer davantage; j'ai ordonné la retraite. L'ennemi se portait sur moi avec des troupes que les plus modérés font monter à quarante mille hommes. Les bataillons de grenadiers hongrois, toute l'élite de leur infanterie et la colonne qui avait débouché sur Wetzlar renforçaient l'armée du prince de Wurtemberg. La cavalerie était innombrable. Les troupes sous mes ordres ont fait des prodiges de valeur; elles en ont imposé par leur contenance fière, puisqu'on me laisse tranquille dans la position que j'occupais, et où il m'a paru sage de revenir... »

Aux félicitations que le directoire lui avait envoyées pour le complimenter de ses succès, Kléber répondit :

« Freilingen, 17 juin 1796.

« Citoyens directeurs,

« Guidé par un grand maître, secondé par le zèle infatigable des

officiers généraux et la plus étonnante valeur des troupes sous mes ordres, il me restait peu de chose à faire pour obtenir les éclatans succès sur la Sieg et les hauteurs d'Altenkirchen ; aussi, par ce même zèle, par cette même valeur et surtout par cet ardent amour pour notre patrie qui nous enflamme tous, j'ose vous promettre que les soldats de Sambre-et-Meuse seront toujours dignes d'eux, toujours dignes des grands exemples qu'ils ont fournis à l'Europe; et, si des raisons militaires leur prescrivaient parfois un mouvement rétrograde, ils sauront encore lui donner un caractère d'audace qui les a distingués jusqu'ici.

« Recevez, citoyens directeurs, les témoignages de ma plus vive reconnaissance des marques de satisfaction que vous avez bien voulu me donner. »

L'armée de Sambre-et-Meuse ne resta que quelques jours dans ses positions; Moreau ayant franchi le Rhin le 24 juin à Kehl, Kléber reprit l'offensive, remporta une nouvelle victoire à Friedberg et entra à Francfort, après avoir fait capituler Wartensleben. Chargé momentanément du commandement en chef de l'armée, que Jourdan avait dû abandonner, il poursuit ses succès, s'empare de Bamberg et de Forchheim, et il se proposait de se porter droit vers le Danube; mais Jourdan, à son retour, n'adopta pas ce plan et crut devoir se conformer aux instructions que Carnot lui envoyait du fond de son cabinet. Compromis par l'arrivée de l'armée de l'archiduc Charles, il fut obligé de battre en retraite après avoir épouvé plusieurs échecs. A cette nouvelle Kléber, qui s'était retiré à Closter-Ebrach, pour y prendre quelque repos, rejoignit l'armée et écrivit à Jourdan : « Je te préviens, mon cher camarade, qu'arrivé ce soir à Lauf, je compte demain coucher à Sulzbach, et qu'après-demain de bonne heure je serai à Amberg, où j'attendrai, par le retour de l'officier que je t'envoie, des ordres sur la destination que tu voudras bien me donner. »

Replacé à la tête de l'aile gauche, Kléber trouva l'armée dans une situation assez critique, poursuivie sans relâche par l'archiduc Charles. Comme toujours, il paya de sa personne; mais, à la suite de faux mouvemens que Jourdan lui avait prescrits, il entra contre le général en chef dans une violente colère, et l'accusa d'être la cause de la mauvaise tournure qu'avait prise la campagne. Il désapprouvait cette retraite précipitée et le peu de ménagemens qu'on avait pour la santé et les forces des soldats. Ses observations étant restées sans effet, il se décida à résigner son commandement. L'armée continua sa retraite, pendant laquelle Marceau, qui commandait l'arrière-garde, fut frappé mortellement, et la campagne, qui avait commencé sous de si favorables auspices, se termina par la reprise des anciens cantonnemens (septembre 1796).

Après les revers de l'armée de Sambre-et-Meuse, Beurnonville avait remplacé Jourdan dans le commandement en chef, mais Kléber n'en était pas moins décidé à se retirer :

« Des indispositions réitérées et des douleurs aiguës de poitrine, écrit-il au ministre de la guerre, me forcent à ralentir de zèle et d'activité dans le service, que je suis obligé de quitter de temps en temps; je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien accepter ma démission ou m'accorder un congé assez long pour rétablir ma santé entièrement altérée. Rien ne pourra me faire varier dans l'une de ces deux demandes ; je suis obligé, dans ce moment, de me retirer derrière l'armée où j'attendrai votre réponse.

« Ce qui me console dans ma retraite, c'est que, l'armée active étant réduite à quatre ou cinq divisions, mon absence ne peut être préjudiciable au bien du service. »

Sur les instances de Beurnonville, Kléber consentit néanmoins à rester quelque temps encore et à lui prêter son concours pour la réorganisation de l'armée, qui se trouvait dans la situation la plus critique, couverte de haillons et découragée par la misère et les privations. A la demande même de Beurnonville, il fut nommé commandant en chef; mais il refusa cet honneur par une lettre d'une modestie touchante, qui mérite de passer tout entière sous les yeux des lecteurs :

« J'ai reçu, citoyens directeurs, avec la plus vive sensibilité, le témoignage de confiance que vous me donnez en me conférant le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse; j'y répondrais mal si je pouvais me déterminer à l'accepter.

« Pénétré du plus ardent amour pour mon pays, prêt à verser pour lui la dernière goutte de mon sang, il n'est qu'un sacrifice que je me sens incapable de pouvoir jamais lui faire : c'est celui de compromettre ses intérêts en acceptant une place que je ne me trouverais pas en état de remplir entièrement. Celle de général en chef exige un homme qui réunisse aux talens d'un habile capitaine ceux d'un excellent administrateur, et, plus encore dans les circonstances actuelles, un génie créateur. Je ne suis qu'un soldat.

« Pour mettre dans les opérations cette audace, cette intrépidité qui amènent quelquefois le succès, il suffit d'être sincèrement attaché à ses devoirs; mais pour les combiner, pour faire marcher de concert toutes les parties qui les rendent presque infaillibles, il faut être un grand homme, un homme vraiment privilégié de la nature; car ici ni la volonté la mieux prononcée, ni les efforts de l'application la plus opiniâtre ne peuvent suppléer à ce qu'elle aurait refusé.

« Les raisons qui ne m'ont jamais permis de répondre dans d'autres temps à la même marque de confiance subsistent toujours; mes actions, mon langage furent et seront toujours les mêmes. Je redoute peu la responsabilité personnelle; que peut-elle avoir d'effrayant pour celui qui a fait à sa patrie tous les sacrifices qu'elle exige? Mon premier conseiller, celui dont je crains le plus la censure, c'est le sentiment de mes propres forces, c'est ma conscience. Je ne pourrais impunément la braver. Elle m'ordonne de ne pas compromettre les intérêts de la république en acceptant une place au-dessus de mes moyens.

« J'obéis à sa voix, et, quoi qu'il arrive, je ne la méconnaîtrai pas. Je ne puis mieux mériter et justifier vos bontés, citoyens directeurs, qu'en sachant moi-même y mettre des bornes, en vous priant de reconnaître celles dans lesquelles la nature m'a renfermé, et que le bien de mon pays ne me permettra jamais d'outrepasser.

« A son arrivée à l'armée de Sambre-et-Meuse, le général Beurnonville l'a partagée en deux ailes; il m'a confié le commandement de la droite, se réservant plus spécialement celui de la gauche. Je crois, dans cette place, pouvoir servir plus avantageusement la république que dans celle où m'appelait votre confiance. Veuillez donc me permettre, citoyens directeurs, de ne pas la quitter. J'emploierai tous mes moyens pour seconder le général Beurnonville dont les talens administratifs et les connaissances militaires doivent encore promettre les plus heureux succès. Nous travaillons sans relâche et de concert, et aussitôt que les subsistances et les effets d'habillement nous permettront de marcher en avant, l'armée nous donnera des preuves qu'elle n'a rien perdu du moral qui la caractérise. Ses revers ne peuvent être attribués aux batailles qu'elle a livrées; mais nu et sans pain, que peut faire l'homme le plus brave? Quand le soldat verra que le gouvernement s'occupe de venir à son secours, qu'il aura de quoi se mettre à l'abri de l'intempérie des saisons, que les subsistances seront en partie arrivées, alors, citoyens directeurs, la république aura bientôt de nouveaux triomphes à célébrer. Les soldats de Sambre-et-Meuse sont encore les mêmes qui ont chassé les Autrichiens de la Belgique et les ont poussés jusqu'aux frontières de la Bohême. Dignes d'eux-mêmes et de la cause qu'ils défendent, ces enfans de la révolution en seront toujours les plus solides appuis.

« L'indiscipline et l'insubordination étaient venues de ce que les distributions ne se faisaient pas, de ce qu'il n'y avait plus dans les services aucune espèce d'organisation. Ces crimes et tous ceux qui en étaient découlés disparaîtront avec la cause qui les a produits. Aussitôt que tous ces maux seront réparés, nous reprendrons l'offensive; nous attaquerons l'ennemi partout où nous le rencontrerons, et la victoire, qui fut si longtemps fidèle à nos drapeaux, couronnera nos efforts. Les

forces que nous avons devant nous ne peuvent nous en imposer; dès que nous aurons réuni quelques moyens de transport, que le soldat n'aura plus à craindre la faim et le froid, nous irons soutenir les brillans exploits de l'armée du Rhin-et-Moselle, et prendre part aux événemens qui doivent nous donner une paix glorieuse, une paix qui nous fasse recueillir le fruit des travaux accomplis pour l'obtenir. »

Kléber s'imaginait que tout le monde était animé des mêmes sentimens patriotiques que lui, et pensait que ceux que leurs intrigues avaient conduits au pouvoir auraient quelque souci du bien-être des soldats qui se battaient pour la France et versaient leur sang sur les frontières. Il se trompait étrangement, le directoire donna bien l'ordre à l'armée de se porter en avant, mais il ne fit rien pour lui en assurer la possibilité. Il la laissa dans la plus grande pénurie, sans vêtemens, sans vivres, sans fourrages, sans solde, sans moyens de transport. Les soldats murmuraient ouvertement et désertaient en masse; les officiers demandaient leur changement, et Kléber lui-même écrivait à Beurnonville : « Je vous prie de ne plus compter sur mes services, si l'on ne vient pas à notre secours, parce que je ne veux pas me déshonorer. » Vivement affecté des revers par lesquels s'était terminée la campagne de 1796, et surtout de la mort de Marceau, il demanda de nouveau au ministre, dès que l'armée eut repris ses quartiers d'hiver, d'accepter sa démission.

« J'ai reçu, lui écrit-il, citoyen ministre, votre lettre du 13. J'ai été on ne peut plus sensible à tout ce que vous avez bien voulu me dire d'obligeant. L'homme qui aime sincèrement ses devoirs, qui aime son pays et le sert de tous ses moyens doit naturellement répondre à a confiance du gouvernement.

« Mon plus grand désir serait de pouvoir continuer à m'en rendre digne dans la carrière militaire; mais ma santé ne me le permet pas. Sans cette circonstance, j'aurais pu me rendre à vos conseils et rester à l'armée, bravant même tous les désagrémens, tous les dégoûts dont on cherche à nous abreuver.

« Permettez donc que j'insiste dans ma demande, et que je vous prie de vouloir bien faire agréer ma démission au directoire exécutif.

« Le général Beurnonville est instruit de cette démarche.

« Je vous aurais volontiers parlé d'une retraite, d'une pension; mais je n'ai ni l'âge, ni les années de service nécessaires pour avoir quelques droits à la gratitude nationale. En me livrant à une branche d'industrie quelconque, j'espère trouver de quoi vivre et rendre toujours, quoique dans une carrière différente, des services à ma patrie. »

Le gouvernement accepta enfin la démission donnée avec tant d'insistance; mais, meilleur appréciateur que Kléber lui-même des

services qu'il avait rendus, il lui maintint le traitement de général en disponibilité. Il resta quelque temps encore à l'armée pour en achever la réorganisation, et la quitta pour se retirer à Strasbourg, lorsque Hoche en fut nommé général en chef (mars 1797).

III.

Kléber resta peu de temps dans sa ville natale; il se rendit à Paris, où la liberté de son langage ne tarda pas à le faire traiter en suspect. Il ne craignait pas d'exprimer ouvertement son mépris pour les directeurs, et, quand ceux-ci lui proposèrent de s'associer au coup d'état de fructidor, il leur répondit : « Je tirerai sur vos ennemis; mais en leur faisant face à eux, je vous tournerai le dos, à vous. » Il faut croire que son intempérance de langue et son esprit caustique lui firent de nombreux ennemis, puisque parmi eux on compte Hoche, qui le dénonça comme royaliste, le fit porter sur la liste de proscription, et qui, en apprenant qu'il avait été épargné, écrivit au directoire : « Vous n'avez rien fait dès que vous avez laissé en France l'homme le plus dangereux à la république, cette langue de vipère qui a perverti la moitié des officiers de l'armée. »

Faut-il croire que les institutions républicaines prédisposent à la défiance et à la jalousie, puisque les esprits les plus distingués ne sont pas à l'abri de ces sentimens? Kléber n'avait pas eu de peine à se justifier, car s'il s'était toujours montré l'adversaire résolu des jacobins, il avait donné trop de preuves de son dévoûment à la république pour qu'on pût douter de ses opinions. Un de ses contemporains disait même qu'il était le seul républicain sincère qu'il eût connu. Il vécut retiré à Chaillot, en compagnie de son ami Moreau, voyant avec tristesse la France, pour laquelle ils avaient tant de fois exposé leur vie, livrée à des hommes qui trouvaient leur intérêt à perpétuer les dissensions intérieures et à continuer la guerre extérieure.

La conclusion du traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) mettait le directoire dans un grand embarras; la gloire du général Bonaparte lui portait ombrage, et l'armée victorieuse rentrée en France devenait une force avec laquelle il fallait compter. C'est en partie pour se débarrasser de l'un et de l'autre qu'on imagina le projet d'une descente en Angleterre et qu'on fit des préparatifs en conséquence. Mais Bonaparte, plus préoccupé de frapper les imaginations que d'obtenir des résultats réellement sérieux, réussit à faire diriger sur l'Égypte les ressources accumulées dans les ports, et à faire décider une expédition qui d'après lui devait, par la conquête de l'Inde, frapper l'Angleterre d'un coup mortel. Nommé

général en chef du corps expéditionnaire, il tint, entre autres généraux, à emmener avec lui Desaix et Kléber dont il connaissait les talens militaires et dont il espérait le concours.

Kléber saisit avec empressement cette occasion de reprendre du service, sans cependant se dissimuler les périls de cette aventure. Il écrivait à cette occasion à une de ses amies :

« Je me suis engagé dans cette expédition, toute légèrement calculée qu'elle me paraît être; ici, comme dans mille autres circonstances, l'imprévoyance sera suppléée par l'audace, et la fortune couronnera peut-être encore le succès des travaux que la froide raison n'aurait jamais osé entreprendre. »

Il ne se laisse pas éblouir par Bonaparte, qu'il se propose d'étudier de près. Nous verrons plus loin qu'il l'eut bientôt percé à jour.

« Je ne le connais point encore, écrit-il à la même personne; il parut si inopinément sur la scène, il s'entoura aussitôt de tant de prestige, et son ascension fut tellement rapide qu'à la distance où je me trouvais placé, il m'eût été impossible de l'observer et de le suivre. C'est donc au milieu des événemens qui se préparent qu'il me faut l'examiner; là, du plus près, je tâcherai de saisir ses traits dans les moyens qu'il emploiera pour parvenir aux grands résultats qu'il espère, et sa physionomie dans des anecdotes qu'il ne manquera pas de fournir dans des conjonctures si extraordinaires. »

On connaît les circonstances au milieu desquelles se firent les préparatifs de l'expédition et la traversée jusqu'à Alexandrie. L'armée s'empara de cette place après une courte résistance. Kléber qui, pendant l'assaut, avait été blessé d'une balle au front, dut y rester avec une petite garnison, pendant que le corps principal, sous les ordres de Bonaparte, après avoir remporté sur les mameluks, milice turque qui dominait l'Égypte, les victoires de Chobrâkit et des Pyramides, entrait au Caire le 24 juillet 1797. Comme gouverneur d'Alexandrie, Kléber s'occupa immédiatement de tous les détails administratifs et militaires; il maintint dans ses troupes une discipline inflexible, fit tous ses efforts pour favoriser la reprise du commerce, s'attacha à percevoir régulièrement les impôts qui devaient alimenter le trésor de l'armée, et sut par son énergie et son esprit de justice triompher des difficultés de toute nature dont il était entouré. Il dut même faire arrêter et transporter sur un des bâtimens de l'escadre le shérif d'Alexandrie dont l'hostilité sourde s'était manifestée dans plusieurs circonstances. L'absence de nouvelles et d'instructions du général en chef ne laissait pas que de

l'inquiéter un peu, et la situation de la flotte ajoutait à ses préoccupations. Celle-ci en effet, malgré les ordres réitérés de Kléber, tenait toujours la mer, le tirant d'eau des bâtimens ne leur permettant pas d'entrer dans le port d'Alexandrie; Brueys cependant s'était décidé à aller dans la rade d'Aboukir pour y décharger une partie de son matériel; il y fut surpris par la flotte anglaise et perdit son escadre (1er août). Ce désastre laissait les Anglais maîtres de la Méditerranée et enlevait à l'armée d'Égypte tout espoir de secours de la part de la mère patrie; il découvrait Alexandrie et l'exposait à un bombardement; il surexcitait enfin les espérances des ennemis de la France qui de toute part relevaient la tête.

Kléber prit immédiatement les mesures que comportait la gravité des circonstances et organisa tout un système de défense le long des côtes, en utilisant les ressources de la marine qui avaient échappé à la destruction. Il lui fallait une grande force de caractère pour ne rien laisser paraître des angoisses qui l'étreignaient et que trahit sa correspondance, pendant qu'il était sans nouvelles de Bonaparte. Il écrit en effet à celui-ci à la date du 11 août :

« Les Anglais viendront nous bombarder dans nos ports; ils entreront sans hésiter dans ces passes que notre marine trouvait dangereuses et impraticables... Nous avons ici une grande quantité de matelots; je vais en former une légion. C'est le seul moyen d'amener ces hommes à l'esprit d'ordre et à la discipline. Je destinerai particulièrement cette légion à la traversée du lac entre Rosette et Aboukir.

« J'ai recours à tous les expédiens imaginables pour me procurer de l'argent. Je fais actuellement vendre du riz afin de subvenir aux dépenses du mois prochain... Il est vrai que si les Anglais bombardent le port, cette ressource sera détruite avec les autres.

« On m'annonce, général, qu'un aide de camp que vous m'aviez envoyé a été pris. Je ne sais où celle-ci vous trouvera et je suis encore à recevoir une lettre de vous depuis votre départ. Ma position cependant est extrêmement délicate; je ne connais ni votre secret, ni vos vues, et je dois agir comme si j'en étais instruit...

« J'ai sur votre santé, sur votre existence des inquiétudes que beaucoup de personnes partagent. Comment se peut-il, en effet, que depuis trente-cinq jours je n'aie pas reçu un mot de vous?.. Il court sur l'armée différens bruits que je cherche à détruire et qui cependant font quelque impression. Un mot de votre part ramènerait tout le monde, et votre présence, malgré nos malheurs, nous comblerait de joie. »

A cette lettre où le commandant d'Alexandrie exprimait ses inquiétudes, Bonaparte répondit : « L'expédition que nous avons

entreprise exige du courage de plus d'un genre. » Kléber, voyant dans cette phrase un reproche indirect, répliqua assez vivement :

« Vous seriez injuste, général, si vous preniez pour une marque de faiblesse et de découragement la véhémence avec laquelle je vous ai exposé nos besoins. Je vous l'ai déjà mandé, l'événement du 1er août n'a produit chez le soldat qu'indignation et désir de vengeance ; quant à moi il importe peu où je doive vivre, où je doive mourir, pourvu que je vive pour la gloire de nos armes et que je meure ainsi que j'aurai vécu. Comptez sur moi dans tout concours de circonstances, ainsi que sur ceux à qui vous ordonnerez de m'obéir.

« J'ai pris, à la vérité, beaucoup d'humeur contre la marine, l'ayant vue sous ses rapports les plus dégoûtans ; l'énormité des bagages que l'on a déchargés à Alexandrie, la sorte d'élégance que les officiers de mer étalent encore dans les rues, font bien voir que peu d'entre eux ont essuyé des pertes particulières ; d'ailleurs les Anglais ont eu le désintéressement de tout rendre aux prisonniers et de ne point souffrir qu'il leur fût soustrait un iota. Il n'en a pas été de même à l'égard de nos officiers de terre ; personne n'a plaidé leur cause, et, trop fiers sans doute pour la plaider eux-mêmes dans cette circonstance, ils arrivèrent ici nus, et la plupart d'entre eux ont mieux aimé se jeter à la mer que de se rendre. »

Le ton de cette réponse est encore sans aigreur, mais la mésintelligence entre Kléber et Bonaparte ne tarda pas à s'accentuer. Pendant que le premier s'attachait à ménager les populations, à leur inspirer confiance par une administration intègre et impartiale, Bonaparte au contraire, appliquant le système qu'il avait déjà mis en pratique en Italie, les écrase d'impôts, les pressure de toute manière et ordonne à Kléber d'en faire autant. Celui-ci répond alors : « Je vous prie de me permettre de rejoindre ma division ; je vois ma conduite trop en contradiction avec vos ordres, trop opposée au système d'administration qui paraît être adopté, pour n'être pas certain de vous déplaire. »

Dans une autre circonstance, Bonaparte ayant paru émettre des doutes sur la bonne gestion des finances, Kléber, profondément blessé, lui écrit aussitôt :

« Je reçois à l'instant, général, votre lettre du 1er septembre. Je devais m'attendre à votre improbation relativement aux 100,000 francs affectés à la marine et dont j'ai disposé contre votre intention pour faire face aux différens services de la place, quoique je me trouvasse alors dans un moment extrêmement difficile et qui peut-être devait me justifier ; mais j'étais loin de croire mériter aucun reproche sur l'administration des fonds.

« S'il est vrai qu'Alexandrie ait coûté le double du reste de l'armée, abstraction faite des réquisitions frappées ailleurs et qui jamais n'ont eu lieu ici, abstraction faite de ce qui a sans cesse été payé au génie, à l'artillerie et à la marine, on a droit de conclure qu'il y a eu une dilapidation infâme. L'ordonnateur en chef doit en conséquence faire juger rigoureusement le commissaire de la place et lui retirer, en attendant sa justification, sa confiance. Ma conduite même doit être examinée et je vous en fais la demande formelle.

« Vous avez oublié, lorsque vous avez écrit cette lettre, que vous teniez en main le burin de l'histoire et que vous écriviez à Kléber. Je ne présume pourtant pas que vous ayez eu la moindre arrière-pensée; on ne vous croirait pas.

« J'attends, général, par retour du courrier, l'ordre de cesser mes fonctions, non-seulement dans la place d'Alexandrie, mais encore dans l'armée, jusqu'à ce que vous soyez un peu mieux instruit de ce qui se passe et de ce qui s'est passé ici. Je ne suis point venu en Égypte pour faire fortune; j'ai su jusqu'ici la dédaigner partout; mais je ne laisserai jamais non plus planer sur moi aucun soupçon. »

A cette fière réponse, Bonaparte, regrettant d'avoir blessé un auxiliaire aussi précieux, répondit :

« J'ai vu avec peine que vous donniez à ma lettre un sens qu'elle n'a ni n'a pu avoir. Si je tenais le burin de l'histoire, personne n'aurait moins à s'en plaindre que vous. »

Kléber, dont l'irritation ne s'était pas calmée pour si peu, persista à demander soit de reprendre le commandement de sa division, soit de rentrer en France pour cause de santé.

« Je suis extrêmement fâché, lui écrit Bonaparte, de votre indisposition. J'espère que l'air du Nil vous fera du bien, et, sortant des sables d'Alexandrie, vous trouverez peut-être notre Égypte moins mauvaise qu'on ne le peut croire d'abord. Ibrahim-Bey est à Gaza; il nous menace d'une invasion; il n'en fera rien; mais nous, qui ne menaçons pas, nous pourrions bien le déloger de là. Croyez au désir que j'ai de vous voir promptement rétabli et au prix que j'attache à votre estime et à votre amitié. Je crains que nous ne soyons un peu brouillés; vous seriez injuste si vous doutiez de la peine que j'en éprouverais. Sur le sol de l'Égypte, les nuages, lorsqu'il y en a, passent en six heures; de mon côté, s'il y en avait, ils seraient passés dans trois : l'estime que j'ai pour vous est au moins égale à celle que vous m'avez témoignée quelquefois. J'espère vous voir sous peu de jours au Caire. »

Cependant le sultan, à l'instigation de l'Angleterre, avait déclaré la guerre à la France et l'armée turque s'était mise en mouvement.

Bonaparte, qui rêvait toujours la conquête de l'Inde, résolut de marcher à sa rencontre et entreprit l'expédition de Syrie, à laquelle Kléber fut attaché comme divisionnaire. On sait comment après de brillans débuts, la prise d'El-Arych et de Jaffa, la victoire du Mont-Thabor remportée par Kléber, l'armée, décimée par la peste, échoua sous les murs de Saint-Jean-d'Acre et dut revenir sur ses pas. Surexcités par ce succès, les Turcs tentèrent un débarquement à Aboukir : ils furent battus ; mais les mamelucks et les Arabes n'en continuèrent pas moins à inquiéter l'armée française et à la tenir sans cesse en éveil.

Bonaparte, qui, après l'échec de l'expédition de Syrie, jugeait la situation compromise, puisque la perte de notre flotte interrompait toute communication avec la mère patrie, qui comprenait que sa gloire personnelle n'avait rien à gagner à un séjour plus prolongé dans ce pays, qui désirait d'ailleurs continuer son rôle sur un plus grand théâtre, se décida à rentrer en France et à laisser à Kléber le commandement de l'armée. Il donna rendez-vous à celui-ci le 24 août 1799 à Rosette, pour conférer avec lui, disait la dépêche, « sur des affaires extrêmement importantes ; » mais il n'attendit pas cette date et, pour éviter les reproches que Kléber n'eût pas manqué de lui adresser, il s'embarqua dès le 22, chargeant le général Menou de remettre à ce dernier la lettre qui lui conférait le commandement. Il emmenait avec lui les meilleurs officiers, abandonnait l'armée au moment même où la situation devenait plus difficile et n'hésitait pas à sacrifier à son ambition les compagnons qui avaient suivi et servi sa fortune. Kléber fut indigné de cette conduite ; mais, sentant désormais peser sur lui la responsabilité tout entière et ne voulant pas imiter l'exemple qui lui était donné, il ne laissa rien paraître de ses sentimens et informa ses divisionnaires par la lettre suivante de sa nomination :

« Le général en chef est parti dans la nuit du 22 au 23 août pour se rendre en Europe. Ceux qui connaissent, ainsi que vous, l'importance qu'il attachait à l'issue glorieuse de l'expédition d'Égypte doivent apprécier combien ont dû être puissans les motifs qui l'ont déterminé à ce voyage ; mais ils doivent se convaincre en même temps que dans ses vastes projets comme dans toutes ses entreprises, nous serons sans cesse l'objet principal de sa sollicitude.

« L'intérêt de la patrie, me dit-il, sa gloire, l'obéissance, les événe-
« mens extraordinaires qui viennent de s'y jouer, me décident seuls à
« passer au milieu des escadres ennemies pour me rendre en Europe.

« Je serai d'esprit et de cœur avec vous, et je regarderai comme mal
« employés tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose
« pour l'armée dont je vous laisse le commandement et pour consolider

« le magnifique établissement dont les fondemens viennent d'être jetés. »

« Ainsi nous devons nous féliciter de ce départ, plutôt que de nous en affliger; cependant le vide que l'absence de Bonaparte laisse dans l'armée et dans l'opinion est considérable. Comment le remplir? En redoublant de zèle et d'activité, en allégeant par de communs efforts le pénible fardeau dont son successeur demeure chargé. Vous les devez ces efforts à votre patrie, vous les devez à votre propre gloire, vous les devez à l'estime et à l'affection que je vous ai voués. »

Kléber adressa ensuite une proclamation à l'armée, harangua les ulémas pour les tranquilliser et leur promettre de faire respecter la justice et la religion; il ne perdit pas un instant pour organiser ses forces et pour se mettre en mesure de faire rentrer les impôts sans pressurer les populations. Dans ses rapports avec ses généraux, il était à la fois ferme et bienveillant, s'attachait à éviter de froisser leur susceptibilité, et, au lieu de leur faire sentir son autorité, il s'en faisait obéir en leur rappelant leurs devoirs et en faisant appel à leur dévoûment à la patrie. C'est ainsi qu'il écrit à Menou :

« On vous a monté la tête contre moi, mon cher Menou, ou vous êtes malade de zèle et d'envie de bien faire. Pensez, avant de vous déterminer, à tout ce que je vous ai dit de vive voix, puis alors seulement agissez. Il serait, ce me semble, aussi ridicule que vous quittassiez votre commandement, qu'il serait ridicule que deux hommes de notre âge, de notre caractère et façon de penser ne pussent vivre ensemble. »

A Desaix, qui demandait à rentrer en France, il répond :

« Le général Bonaparte, dans la dépêche qu'il m'a adressée avant son départ, me dit que l'intention du gouvernement était que vous vous rendissiez en Europe au mois de novembre, à moins de circonstances majeures. Cette circonstance existe, et le général Bonaparte ne pouvait l'ignorer. Ni l'armée, ni moi, ne pouvons être dupes d'une réticence. Ainsi, mon cher général, prenez votre parti et attachez votre fortune à celle de nous tous. Croyez au reste que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous dédommager de ce que pourrait avoir pour vous de désagréable ma résolution de vous garder jusqu'à ce qu'au moins notre querelle soit vidée avec le premier ministre de la Sublime-Porte. »

Il montre également une grande perspicacité politique dans le jugement qu'il exprime, dans une lettre à Menou, sur les rapports des nations entre elles :

« Ce que vous me dites des intérêts de la Porte à l'égard de la Russie est connu et senti de tout le monde; mais quand les gouvernemens

sont parvenus à une certaine vétusté, il ne leur est plus permis que de délirer et de prendre des partis absurdes. La plus grande folie qu'ait pu faire le cabinet de Constantinople, c'est d'avoir permis aux Russes de passer les Dardanelles; une des grandes bêtises de notre directoire est de s'être brouillé avec les Turcs, et, à présent que les affaires n'ont plus ni règle ni mesure, il est très difficile de calculer ce qui se fera ou ce qui ne se fera point.

La situation étant devenue difficile, Kléber avait commencé des négociations ; il n'avait plus aucune communication avec la France, et depuis le départ de Bonaparte, il n'avait reçu aucune instruction du gouvernement. Il crut donc pouvoir reprendre les pourparlers qui avaient été entamés déjà par son prédécesseur et écrivit au grand vizir une dépêche pour lui exposer qu'en entreprenant l'expédition d'Égypte, les Français avaient eu pour objet de contraindre les Anglais à la paix, en les menaçant dans leurs possessions de l'Inde, et de se venger des outrages multipliés des mamelucks. Il insiste sur les dangers que fait courir à la Turquie son alliance avec ses plus mortels ennemis, la Russie et l'Angleterre, et sur la nécessité de conclure le plus tôt possible la paix avec la France, sa plus ancienne alliée.

En même temps que Kléber cherchait à négocier avec la Porte, il envoyait au directoire son fameux rapport du 26 septembre 1799, dans lequel il exposait la situation de l'armée d'occupation, et qui, intercepté par les Anglais, n'arriva en France qu'en *duplicata* après le 18 brumaire. Ce rapport fut donc remis au premier consul, qui put voir ainsi comment sa conduite était jugée par son successeur. Il est trop important et a eu une trop grande influence sur les événemens ultérieurs pour que nous n'en reproduisions pas les principaux passages.

« Citoyens directeurs,

« Le général en chef Bonaparte est parti pour la France le 23 août au matin, sans avoir prévenu personne. Il m'avait donné rendez-vous à Rosette le 24; je n'y ai trouvé que ses dépêches. Dans l'incertitude si le général a eu le bonheur de passer, je crois devoir vous envoyer copie de la lettre par laquelle il me donne le commandement de l'armée et de celle qu'il adresse au grand vizir à Constantinople, quoiqu'il sût parfaitement que ce pacha était déjà arrivé à Damas.

« Mon premier soin a été de prendre une connaissance exacte de la situation actuelle de l'armée.

« Vous savez, citoyens directeurs, et vous êtes à même de vous faire représenter l'état de ses forces à son entrée en Égypte. Elle est réduite

de moitié, et nous occupons tous les points capitaux du triangle des Cataractes à El-Arych, d'El-Arych à Alexandrie et d'Alexandrie aux Cataractes.

« Cependant il ne s'agit plus comme autrefois de lutter contre des hordes de mamelucks découragés, mais de combattre et de résister aux efforts réunis de grandes puissances : la Porte, les Anglais et les Russes.

« Le dénûment d'armes, de poudre de guerre, de fer coulé et de plomb présente un tableau aussi alarmant que la grande et subite diminution d'hommes dont je viens de parler!.. Les troupes sont nues, et cette absence de vêtemens est d'autant plus fâcheuse que, dans ce pays, elle est une des causes les plus actives de la dyssenterie et des ophthalmies qui sont les maladies constamment régnantes... Le général Bonaparte, avant son départ, avait à la vérité donné des ordres pour habiller l'armée en drap; mais, pour cet objet comme pour beaucoup d'autres, il s'en est tenu là, et la pénurie des finances, qui est un nouvel obstacle à combattre, l'a mis sans doute dans la nécessité d'ajourner l'exécution de cet utile projet. Il faut parler de cette pénurie.

« Le général Bonaparte a épuisé toutes les ressources extraordinaires dans les premiers mois de notre arrivée. Il a levé alors autant de contributions que le pays pouvait en supporter...

« Tout ce que j'avance ici, citoyens directeurs, je puis le prouver par des procès-verbaux et par des états certifiés des différens services.

« Quoique l'Égypte soit tranquille en apparence, elle n'est rien moins que soumise... Les mamelucks sont dispersés, mais ils ne sont pas détruits. Mourad-Bey est toujours dans la haute Égypte avec assez de monde pour occuper une partie de nos forces... Ibrahim-Bey est à Gaza avec environ deux mille mamelucks, et je suis informé que trente mille hommes de l'armée du grand vizir et de Djezzar-Pacha y sont déjà arrivés.

« Telle est, citoyens directeurs, la situation dans laquelle le général Bonaparte m'a laissé l'énorme fardeau de l'armée d'Orient. Il voyait la crise fatale approcher : vos ordres sans doute ne lui ont pas permis de la surmonter. Que cette crise existe, ses lettres, ses instructions, sa négociation entamée en font foi : elle est de notoriété publique, et nos ennemis semblent aussi peu l'ignorer que les Français qui se trouvent en Égypte.

« Si cette année, me dit le général Bonaparte, malgré toutes les pré-
« cautions, la peste était en Égypte, et que vous perdissiez plus de quinze
« cents soldats, perte considérable puisqu'elle serait en sus de celle que
« les événemens de la guerre occasionneraient journellement, dans ce
« cas vous ne devez pas vous hasarder à soutenir la campagne prochaine,
« et vous êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte-Ottomane, quand

« même l'évacuation de l'Égypte en serait la condition principale. »

« Je vous fais remarquer ce passage, citoyens directeurs, parce qu'il est caractéristique sous plus d'un rapport, et qu'il indique surtout la situation critique dans laquelle je me trouve...

« Dans cet état de choses, que puis-je et que dois-je faire? Je pense, citoyens directeurs, que c'est de continuer les négociations entamées par Bonaparte; quand elles ne donneraient d'autre résultat que celui de gagner du temps, j'aurais déjà lieu d'en être satisfait. Vous trouverez ci-jointe la lettre que j'envoie au grand vizir, en lui envoyant le duplicata de celle de Bonaparte. »

Les ouvertures faites à la Porte ne furent point accueillies par cette dernière, qui exigeait avant d'entrer en pourpalers l'évacuation de l'Égypte comme condition préliminaire. Kléber, de son côté, ne voulait consentir à cette évacuation que si elle devait conduire à la paix générale de l'Europe, et il entama à ce sujet une correspondance avec sir Sydney Smith, commandant de l'escadre anglaise.

« Je reçois, écrit-il à celui-ci à la date du 30 octobre 1799, votre lettre au sujet de celles que Bonaparte et moi avons écrites au grand vizir...

« Je n'ignorais pas l'alliance contractée entre la Grande-Bretagne et l'empire ottoman; mais je crois inutile de vous expliquer les motifs d'après lesquels je me suis expliqué directement avec le grand vizir. Vous sentez comme moi que la république française ne doit à aucune des puissances avec lesquelles elle était en guerre quand nous sommes venus en Égypte compte des motifs qui nous y ont amenés...

« Les Français n'ont jamais demandé à quitter l'Égypte uniquement pour retourner dans leur patrie; ils le demanderaient encore moins aujourd'hui qu'ils ont vaincu tous les obstacles intérieurs et multiplié les moyens de défense à l'extérieur; mais ils la quitteraient avec autant de plaisir que d'empressement, si cette évacuation peut devenir le prix de la paix générale...

« Les forces que je commande peuvent me suffire encore longtemps, et quelque actives que soient les croisières ennemies de la Méditerranée, elles n'empêcheront pas plus un secours d'arriver qu'elles n'ont pu empêcher l'escadre française de passer de Brest à Toulon et de sortir ensuite de Toulon pour se réunir à l'escadre espagnole. Le moindre secours que j'en recevrais me rendrait pour toujours inexpugnable...

« Mais comme le but auquel, en définitive, il faut atteindre est la paix, qu'on peut en s'entendant la faire dès à présent, comme on la fera plus tard; qu'on épargnerait ainsi l'effusion de beaucoup de sang, qu'enfin je ne connais pas de gloire au-dessus de celle que l'histoire reconnaissante distribuera aux précurseurs d'un si grand bienfait, j'ai fait

les avances convenables pour commencer cet ouvrage, et la place honorable que vous occupez dans la carrière politique m'assure, monsieur le général, que votre âme ne peut concevoir d'autre ambition plus noble que celle de concourir à l'achever...

« Il est temps que deux nations qui peuvent ne pas s'aimer, mais qui s'estiment, les deux nations les plus civilisées de l'Europe, cessent de se battre...

« J'ai écrit au grand vizir d'envoyer deux personnes de marque pour entamer les conférences dans un lieu qu'il indiquera. De mon côté, j'enverrai le général de division Desaix et l'administrateur général des finances Poussielgue. Si vous désirez que ces conférences se tiennent à bord de votre vaisseau, j'y consentirai volontiers. »

Les négociations se poursuivirent sans interrompre les hostilités, qui maintinrent partout l'ascendant de nos armes; mais Kléber sentait que l'expédition touchait à son terme. Voici en effet ce qu'il écrit au directoire à la date du 26 novembre 1799 :

« Depuis le départ de Bonaparte, je vous ai expédié deux courriers pour vous faire connaître la situation dans laquelle ce général a laissé l'Égypte, tant au dedans qu'au dehors...

« Celle-ci, citoyens directeurs, n'est que pour vous prévenir qu'il est plus que probable que dans deux mois l'Égypte sera retournée au pouvoir de la Porte, soit par la voie des négociations, soit par le sort des armes; encore dois-je supposer que je serai victorieux, car, vaincu, il n'est point de salut pour l'armée.

« Si Bonaparte est arrivé en France dans une circonstance où son intérêt ne lui commande pas de trahir la vérité, si les dépêches que je vous ai expédiées vous sont parvenues, vous vous attendiez, citoyens directeurs, à l'événement que je vous annonce; dans le cas contraire, votre justice vous fera suspendre votre jugement sur ma conduite, jusqu'à ce que je puisse me faire entendre.

L'armée elle-même commençait à murmurer et des faits de rébellion s'étaient produits dans la 2e demi-brigade légère. Les généraux même n'étaient pas toujours à la hauteur de la tâche que les circonstances leur imposaient, et Kléber est parfois obligé de les rappeler au sentiment de leurs devoirs. C'est ainsi qu'il écrit au général Verdier :

« Je ne doute nullement de votre zèle, de votre bonne volonté et de votre courage; mais il est des circonstances où tout cela ne suffit pas : telle était la révolte de la 2e légère.

« La plus grande faute que vous ayez faite et que vous ayez pu faire est d'avoir séparé et envoyé à Mahasarah les chefs, officiers et sous-offi-

ciers de ce corps, qui, seuls, devaient nous répondre de son obéissance, ou au moins contribuer efficacement à ramener promptement l'ordre. Je vous avoue que jusqu'à présent je n'ai pu me familiariser avec cette mesure. La seconde faute est d'avoir capitulé avec ces soldats tant qu'ils étaient dans cet état de révolte.

« Un autre reproche que j'ai à vous faire est d'avoir inutilement et inconsidérément envoyé une foule de parlementaires à bord des bâtimens ennemis et surtout du choix singulier que vous en avez fait. Certes, ni Devaux, ni Darmagnac ne devaient prétendre à de pareilles missions, où le courage n'est compté pour rien et le talent de se présenter et de parler est tout. Je suis surtout à connaître encore pourquoi le chef de brigade du génie Lasowski a aussi été de cette partie. Enfin, vous avez reçu des papiers publics, vous les avez lus et fait lire, sans qu'il vous soit venu à l'idée que ces papiers devaient nécessairement m'intéresser et qu'il était rigoureusement de votre devoir de me les faire parvenir le plus promptement possible. La situation de l'Europe, que je ne puis connaître que par ces papiers, doit influer, plus que vous ne pensez sans doute, sur la conduite que j'aurai à tenir ici. Telle est l'explication franche et loyale que j'ai cru vous devoir; il n'en sera désormais plus question. »

Cependant Desaix et Poussielgue avaient été chargés par Kléber de continuer, avec sir Sydney Smith, sur le vaisseau anglais le *Tigre*, les négociations relatives à l'évacuation de l'Égypte; ils devaient y mettre pour conditions que l'alliance formée entre l'Angleterre, la Russie et la Porte serait dissoute, que Corfou, Zante et Céphalonie seraient rendus à la France, que Malte serait maintenue à celle-ci, que les négocians français pourraient continuer à résider en Égypte, et que, dans le cas où ces conditions ne seraient pas acceptées, un courrier pourrait être envoyé à Paris pour demander des instructions.

La situation de l'armée allait cependant en s'aggravant tous les jours; l'esprit d'indiscipline faisait des progrès; le fort d'El-Arych avait été enlevé par surprise par le grand vizir, malgré un armistice conclu, grâce à la complicité de la garnison, qui du reste fut presque tout entière massacrée par l'ennemi; on avait reçu de plus des nouvelles d'Europe qui représentaient l'état de la France sous les plus sombres aspects et ses armées battues sur toutes les frontières. Au milieu de ces perplexités et fort de l'autorisation que Bonaparte lui-même lui avait donnée, Kléber crut pouvoir se relâcher de ses exigences premières; il écrit donc à ses plénipotentiaires, à la date du 3 janvier 1800 :

« D'après cela et la situation plus que pénible dans laquelle je me

trouve, et qui devient de jour en jour plus difficile, je crois, comme général et comme citoyen, devoir me relâcher de mes premières prétentions et tâcher de sortir d'un pays que, sous plus d'un rapport, je ne puis conserver, duquel on ne paraît pas même s'occuper en France, si ce n'est pour en improuver la conquête. L'espoir d'un renfort prompt et suffisant devait nous engager à gagner du temps; cette espérance détruite, le temps que nous passons ici est perdu pour la patrie. Hâtons-nous de lui porter un secours qu'elle est hors d'état de nous faire parvenir.

« En conséquence, dès qu'on vous proposera la simple neutralité de la Porte-Ottomane pendant la guerre et la libre sortie de l'Égypte avec armes, bagages et munitions, avec la faculté de servir partout et contre tous, à notre retour en France, vous devez conclure ce traité sans hésiter, et je m'empresserai de le confirmer. »

Quelques jours après, pressé d'en finir, Kléber convoque un conseil de guerre composé de trois généraux de division et de six généraux de brigade, qui se prononcent à l'unanimité contre la continuation de la lutte et pour l'évacuation. Il écrit aux négociateurs :

« Je n'ai de mon côté autre chose à ajouter à ce que je vous ai écrit, si ce n'est que je vous donne des pouvoirs illimités pour traiter et consentir l'évacuation de l'Égypte pure et simple, et de la manière la plus honorable pour l'armée française; mais il me semble qu'il est de l'intérêt même des Turcs de n'entrer en Égypte que lorsque nous l'aurons évacuée au moins en partie; car, comment éviter sans cela un carnage qui peut-être rendra tous les traités illusoires?.. »

A cette dépêche était jointe une lettre particulière pour Desaix qui montre une fois de plus toute la grandeur d'âme de Kléber :

« Je n'ai point reçu, ainsi que vous le présumez, de nouvelles de France, et j'ai même la conviction qu'il ne m'en arrivera pas, par la raison que, n'ayant point de secours à m'envoyer, on trouvera plus commode de me laisser le soin de débrouiller cette affaire, sauf à m'approuver ou à m'improuver ensuite suivant les circonstances. Il n'en faut pas douter, Bonaparte avait fait le sacrifice de ce pays longtemps avant son départ; mais il lui fallait une occasion pour le fuir, et il ne l'a fui que pour éviter la catastrophe de sa reddition. Je dis plus, c'est que, s'il avait trouvé à Toulon dix mille hommes destinés à me porter du renfort, il se serait bien gardé de les faire embarquer, il en aurait plutôt renforcé l'armée dont il va prendre le commandement; car c'est à présent ou jamais le moment où il doit s'assurer de ses succès en Europe, puisque sans eux il serait perdu et culbuté en moins de temps qu'il ne s'est élevé. Vous me voyez agir en conséquence de tout ce que

je vous dis; mais, si de votre côté votre cœur était ouvert à l'espérance, si, improuvant ma conduite, vous aviez la certitude de mieux faire, je serais charmé que vous vous expliquassiez avec franchise; je vous remettrai alors le commandement dont j'ai été chargé malgré moi, et vous me verrez vous obéir avec autant de zèle et de dévoûment que vous en montrez dans la circonstance. Parlez! Pour moi, qui ne veux point voir assassiner en détail le reste de cette armée, sans avantages réels pour la patrie, pour moi, qui ai regardé cette expédition comme complètement manquée, aussitôt après l'événement désastreux d'Aboukir et la déclaration de guerre de la Porte, je persisterai dans ma résolution sans m'inquiéter si le blâme ou les éloges doivent m'atteindre; ma plus douce récompense a toujours été l'assentiment de ma conscience, et elle me dit que je fais bien. Je crois avoir d'ailleurs des armes suffisantes pour me défendre contre ceux qui voudraient m'attaquer... »

Après de longues et pénibles négociations, la convention pour l'évacuation pure et simple de l'Égypte par l'armée française fut enfin conclue. La lettre que Kléber écrit à Desaix à cette occasion n'est pas moins touchante que la précédente :

« Je conviens, mon cher général, vous avoir donné une mission d'autant plus cruelle que le succès dont vous l'avez couronnée ne peut vous faire espérer d'autre récompense que celle de votre propre satisfaction et de la mienne. Une œuvre de raison a toujours été accueillie avec indifférence, et du public et du gouvernement, quoique pour l'accomplir il ait souvent fallu plus de lumière, de talent et de persévérance que pour l'action la plus brillante en apparence. Je conviens encore que, si je vous avais laissé partir au mois de novembre, vous auriez passé des momens bien agréables à Paris; mais, ou je vous connais mal, ou vous avez toujours préféré de remplir vos momens utilement plutôt qu'agréablement. Enfin, cher général, pour dissiper entièrement votre mauvaise humeur contre moi, mettez un instant Desaix à la place de Kléber, et celui-ci à la place du premier, et demandez alors à Desaix ce qu'en pareille circonstance il aurait fait. Mais la plus grande tâche vous reste à remplir à Paris : c'est là que vous aurez à soutenir contre la toute-puissance irritée le faible qui n'a pour auxiliaire que *raison et vérité*. Si vous êtes écouté, votre triomphe est certain; si vous ne l'êtes pas, vous saurez toujours, je pense, ainsi que moi, élever votre âme au-dessus de l'injustice.

« Je donnerai des ordres pour que les bâtimens que vous demandez soient mis à votre disposition, et vous fixerez vous-même le moment de votre départ. Je vous ferai aussi solder ce qui vous est dû. J'étais loin de penser que j'étais votre débiteur; je me serais, sans cela, empressé depuis longtemps de m'acquitter de ma dette.

« Comptez sur cette somme, mais comptez surtout sur mon inviolable attachement, fondé sur la plus solide estime. »

Si, comme l'a dit M. Thiers, Desaix s'était trouvé en désaccord avec Kléber sur l'opportunité de l'évacuation, ce n'est pas lui que ce dernier aurait chargé de démontrer au gouvernement la nécessité de cet acte de *raison et de vérité*.

D'autre part, le général en chef informe en ces termes le gouvernement, qu'il croit toujours aux mains des directeurs, de la conclusion de la convention :

« Vous trouverez ci-jointe la convention relative à l'évacuation de l'Égypte, que je viens de ratifier, et que je viens de renvoyer à mes plénipotentiaires près le grand vizir. J'ai prévu cet événement avant ma sortie du Caire, et déjà, dans mes précédentes, je vous l'ai fait pressentir. De grandes discussions vont s'élever à ce sujet; mais, si la véracité et la loyauté du général Bonaparte égalent sa haute fortune, je trouverai sans doute en lui le plus intrépide défenseur. Dans le cas contraire, je saurai me défendre de mes propres armes, et j'ose vous prier de suspendre votre jugement jusqu'à ce que j'aie pu me faire entendre... »

Après avoir rappelé toutes les circonstances qui l'ont amené à cette extrémité, il termine en ces termes :

« Cependant, avant de conclure le traité, j'ai voulu connaître l'opinion des officiers généraux présens au camp, et j'ai cru même ne pouvoir terminer une affaire de cette conséquence sans les convoquer en conseil de guerre. Tout y a été discuté lentement et mûrement, et, en commençant par le plus jeune, chacun a émis librement et séparément son opinion. Vous en trouverez, citoyens directeurs, le résultat dans le procès-verbal ci-joint... »

Le 7 mars, Kléber écrit à Berthier, devenu ministre de la guerre :

« J'ai reçu avant-hier soir vos dépêches des 12, 16 et 19 janvier.

« Je m'attendais à quelques nouvelles instructions, à une assurance positive de secours prochain en hommes et en armes; au lieu de cela, je ne lis que des promesses vagues de souvenirs.

« Je m'abstiens, citoyen ministre, de vous communiquer les réflexions que cette conduite m'a suggérées, vous le devinerez bien aisément; je m'abstiens également de vous donner des nouvelles de ce pays-ci : Constantinople paraît trop bien vous servir; mais ce dont je ne puis m'abstenir, c'est de vous accuser réception de la lettre que vous voulûtes bien m'écrire au moment de votre embarquement pour la France, et, les circonstances n'étant plus les mêmes, je vous engage aujourd'hui à *faire connaître au public égaré ce que vous vous proposiez de peindre avec les couleurs les plus fortes au directoire.* »

Cependant le gouvernement anglais, entre les mains duquel était tombé le rapport de Kléber sur la situation de l'armée, et qui espérait amener celle-ci à se rendre à merci, faisant preuve en cette circonstance de cette mauvaise foi qui est devenue proverbiale, avait refusé de sanctionner la convention conclue par sir Sydney Smith, et envoyé dans la Méditerranée l'amiral Keith pour signifier à Kléber cette décision. Tandis que les Français, pour se conformer aux conditions du traité, abandonnaient les places qu'ils détenaient et s'acheminaient vers Rosette et Alexandrie, Keith vint avec sa flotte mettre le blocus devant ces ports pour empêcher les vaisseaux chargés de troupes d'en sortir. Il écrivit à Kléber sa fameuse lettre à laquelle celui-ci répondit par une proclamation à son armée, digne des héros de l'antiquité :

« Soldats !

« Voici la lettre qui vient de m'être adressée par le commandant en chef de la flotte anglaise dans la Méditerranée :

« A bord du vaisseau de sa majesté la *Reine Charlotte*,
à Minorque, le 8 janvier.

« Monsieur,

« Ayant reçu des ordres positifs de sa majesté de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française que vous commandez en Égypte et en Syrie, excepté dans le cas où elle mettrait bas les armes, se rendrait prisonnière de guerre et abandonnerait tous les vaisseaux et toutes les munitions du port et ville d'Alexandrie aux puissances alliées; et, dans le cas où une capitulation aurait lieu, de ne permettre à aucune troupe de retourner en France qu'elle ne soit échangée, je pense nécessaire de vous informer que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord et faisant voile de ce pays, d'après les passeports signés par d'autres que ceux qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers des vaisseaux que je commande de rentrer à Alexandrie, et que ceux qui seront rencontrés retournant en Europe, d'après des passeports accordés en conséquence d'une capitulation particulière avec une des puissances alliées, seront retenus comme prises, et tous les individus à bord considérés comme prisonniers de guerre.

« KEITH. »

« Soldats !

« On ne répond à de telles insolences que par des victoires : préparez-vous à combattre. »

L'effet de cette proclamation fut immense; l'armée, ressentant vivement l'outrage qui lui était fait, brûlait du désir de le venger. Kléber se mit aussitôt en mesure d'attaquer le grand vizir, qui s'était avancé jusqu'au Caire, et la victoire d'Héliopolis, qui refoula l'armée turque dans le désert, fut sa première réponse à la lettre de l'amiral

anglais. Il mit ensuite le siège devant le Caire, qui s'était révolté, et, après un assaut meurtrier, il s'empara du faubourg de Boulaq, qui fut mis à sac par les soldats exaspérés. Peu de jours après, la ville elle-même tomba en son pouvoir.

L'Égypte était reconquise, et l'armée qui, quelques jours auparavant, suivant la pittoresque expression de Kléber, ne possédait plus que le terrain qu'elle avait sous ses pieds, dominait de nouveau le pays. Mourad-Bey lui-même, le chef des mamelucks, qui jusqu'alors n'avait cessé de nous combattre, se déclara notre allié et proclama Kléber *sultan français*. Aussitôt après la soumission du Caire, le général en chef, abandonnant tout esprit de retour dans la patrie, prit toutes les mesures qui pouvaient consolider sa conquête et assurer à la France la possession de l'Égypte. Il profita des bonnes dispositions des habitans pour augmenter ses forces et trouva, notamment chez les Grecs et les Coptes, ennemis naturels des Turcs, des auxiliaires précieux. Il fortifia le Caire et les points importans, organisa un parc de cinq cents chameaux, toujours prêts pour les transports à effectuer, et remonta sa cavalerie par des levées de chevaux. En même temps, il s'occupa de faire rentrer les impôts, d'assurer aux troupes une solde régulière et de rendre partout une justice à laquelle les habitans n'étaient pas habitués. Partout la confiance renaissait, la situation devenait florissante et l'armée elle-même semblait avoir accepté la perspective de fonder un établissement durable, lorsque Kléber tomba sous le poignard d'un fanatique, le 14 juin 1800, le jour même où Desaix, son ami, tombait de son côté sur le champ de bataille de Marengo.

Après la mort de Kléber, Menou prit le commandement en chef de l'armée; mais, comme il manquait de l'autorité nécessaire, il ne sut pas se faire obéir des autres généraux et dut, en 1801, capituler sur les bases de la convention d'El-Arych, devant une armée anglaise qui avait débarqué à Alexandrie.

La plupart des historiens reprochent à Kléber de n'avoir pas, dès le premier jour, pris le parti de rester en Égypte, et de n'avoir pas fait, avant la conclusion du traité d'El-Arych, ce qu'il a été obligé de faire après que l'Angleterre eut refusé de le sanctionner. M. Thiers surtout se montre à son égard d'une sévérité qui touche à l'injustice. Il accuse Kléber d'avoir, dans son rapport au directoire, dépeint sous les couleurs les plus fausses la situation de l'armée et volontairement assombri le tableau, d'avoir donné sur les forces dont il pouvait disposer des chiffres erronés, d'avoir, en calomniant la conduite de Bonaparte, été la principale cause du découragement de l'armée, d'avoir conclu, contrairement à l'opinion des généraux Desaix, Davout, Menou, la convention relative à l'évacuation de l'Égypte, d'avoir enfin, dans cette circonstance,

montré une faiblesse indigne de son caractère. Si M. Thiers avait eu entre les mains la correspondance de Kléber, il n'aurait pas dit que ce général ne voulait ni commander ni obéir, car il aurait pu se convaincre de l'autorité qu'il exerçait sur ses inférieurs et du respect qu'il témoignait à ses supérieurs; il ne l'aurait surtout pas traité d'esprit inculte après avoir vu avec quelle finesse et quelle sagacité il apprécie les hommes et les événemens, après avoir pu juger de la noblesse des sentimens dont ses lettres sont l'irrécusable témoignage.

Animé d'un ardent amour de la patrie, ne se laissant ni abattre par les revers, ni griser par les succès, humain et modéré dans la victoire, Kléber est l'une des plus belles et des plus complètes incarnations de l'homme de guerre qui se soient produites dans notre histoire. Par son courage, l'élévation de ses sentimens, par la grandeur de son caractère, il mérite l'admiration de la postérité, et, contrairement à bien d'autres, cependant plus populaires que lui, les mains dans les trésors, il est mort sans laisser une obole. C'est un héros qui ne le cède en rien à ceux de l'antiquité. Aurait-il, s'il avait vécu, été un obstacle à la fortune de Bonaparte? C'est douteux, car la France, sous le directoire, était tombée si bas qu'on ne pouvait la relever que par une dictature; mais, comme la plupart des généraux de l'armée du Rhin, il aurait refusé de prêter son concours à une usurpation. Il n'était pas homme à se laisser séduire, ni à consentir, pour un titre, à figurer dans un cortège; ses goûts simples, son dédain des richesses, son esprit clairvoyant et caustique le disposaient mal au métier de courtisan. Il était d'ailleurs sincèrement attaché à la république et arrivé à un âge où les convictions ne changent guère. Il était peu sensible à la gloire pour elle-même et détestait la guerre à cause des horreurs qu'elle entraîne avec elle; il ne la comprenait que faite dans l'intérêt du pays et eût à coup sûr refusé de suivre Bonaparte, devenu Napoléon, dans les aventures qui ont conduit la France à sa perte. Ce sont là du reste des questions oiseuses aujourd'hui, et au lieu de nous demander quels services il aurait pu nous rendre, contentons-nous de celui qu'il nous rend en réalité en se montrant à nous comme un exemple à suivre.

La statue qui lui a été élevée en 1840 à Strasbourg, sa ville natale, représente Kléber au moment où il froisse avec indignation la lettre qu'il vient de recevoir de l'amiral Keith, et où il adresse à son armée la proclamation qu'on a lue plus haut; mais aucune sentinelle française ne monte plus la garde au pied du monument, et ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on se dit que cette honte nous eût été épargnée si, pendant la dernière guerre, un autre Kléber s'était trouvé à la tête de nos troupes.

J. Clavé.

LA

CONVERSION DU 5 POUR 100

I.

On a beaucoup parlé de la conversion du 5 pour 100 à la fin du mois de février, après la nomination de la commission du budget, dont la majorité paraissait favorable à cette mesure. On la croyait même imminente, lorsque tout à coup M. le ministre des finances est venu déclarer que, dans l'état actuel de la crise commerciale et industrielle, on ne pouvait pas songer à la conversion, que la question était inopportune. Cette déclaration a beaucoup surpris; on ne voit pas bien la relation qui existe entre la crise industrielle et commerciale qui sévit en ce moment partout en Europe et la nécessité d'ajourner la conversion. Vous dites que, dans les temps difficiles où nous sommes, il serait téméraire d'augmenter les souffrances des rentiers en leur proposant une réduction d'intéret; cependant, vous n'osez pas les rassurer tout à fait et ajouter qu'elle ne se fera jamais. Qu'en résultera-t-il? Que la situation actuelle va continuer; le 5 pour 100 traînera toujours au pied le boulet de la conversion dont vous ne voulez pas et ne pouvez pas l'affranchir; il oscillera autour des cours actuels de 114 à 115; le 4 1/2 restera à 109 ou 110, c'est-à-dire qu'il y aura 4 ou 5 francs de différence, comme capital, entre deux fonds rapportant, l'un 5 pour 100 et l'autre 4 1/2, et le 3 pour 100 n'aura pas non plus tout l'essor qu'il doit avoir. Beaucoup de rentiers, appréciant à leur manière

vos raisons d'inopportunité, croiront que la conversion est enterrée, ou du moins ajournée pour longtemps, et ils préféreront le 5 pour 100, rapportant au cours actuel encore 4 1/2, au 3 pour 100 donnant moins de 4. En un mot, déclarer l'inopportunité de la conversion, c'est pour ainsi dire déclarer l'immobilité du crédit de l'état et par suite celle du crédit public. Est-ce bien là ménager la situation et servir les intérêts du pays? Nous comprendrions mieux, dans l'intérêt de ce crédit, qu'on vînt dire tout à coup : Nous renonçons pour toujours à la conversion, elle serait impopulaire et pourrait troubler l'existence de la république; nous ne voulons pas nous exposer au mécontentement qui en résulterait. Cette déclaration serait grave assurément et jugée sévèrement par l'histoire, mais au moins dans le présent elle créerait une situation nette; le 5 pour 100 monterait à son niveau naturel, à 125 ou 130, le 4 1/2 serait à 115, et le 3 pour 100 à 85, peut-être même à 90; il n'y aurait de sacrifié que l'intérêt des contribuables, qui seraient privés à tout jamais du dégrèvement d'impôt pouvant résulter d'une réduction de la dette; le crédit de l'état au moins aurait repris tout son essor. Au lieu de cela, on fait une déclaration bâtarde qui ne tranche rien et compromet tout. On veut attendre la fin de la crise industrielle et commerciale pour tenter la conversion. Cette crise peut durer longtemps, car elle dépend de causes diverses sur lesquelles malheureusement le gouvernement n'a pas trop d'action. Attendra-t-on toujours? et d'ailleurs c'est une véritable pétition de principes. Qu'est-ce qui peut le plus faciliter la reprise des affaires, si cette reprise est possible, dans l'état d'anarchie économique où l'on est en France et en Europe? c'est à coup sûr le bas prix de l'argent.

Le capital à bon marché a toujours été un élément favorable pour les affaires, et personne n'ignore que le crédit de l'état sert de régulateur au crédit en général, aujourd'hui plus que jamais avec l'importance des fonds qui émanent du gouvernement. Si on obtient 4 1/2 pour 100 avec la rente, on ne placera pas son argent ailleurs à un taux plus bas, à moins de considérations exceptionnelles. Loin donc que la crise industrielle et commerciale soit un obstacle à la conversion, elle est au contraire une invitation à la faire. On peut ajouter de plus qu'elle est presque une garantie du succès. Que faut-il pour ce succès? Qu'il y ait beaucoup de capitaux disponibles et qu'on n'ait pas d'intérêt à les placer ailleurs que dans la rente. Or, quand les capitaux s'éloignent du commerce et de l'industrie pour cause de crise, ils deviennent malheureusement trop nombreux eu égard aux besoins, et on n'en sait que faire. Ira-t-on les placer à l'étranger? On prétend qu'on peut en avoir la crainte, que, déjà pendant les premiers bruits qui ont circulé au sujet de la conversion, un cer-

tain nombre de personnes ont vendu leur rente 5 pour 100 pour chercher des placemens au dehors. Cette crainte nous étonne. Il y a pour les valeurs étrangères des périodes d'engoûment et des périodes d'éloignement; nous sommes en ce moment dans une des dernières. Beaucoup de gens ne se sont pas bien trouvés d'avoir placé leur argent à l'étranger; ils ont subi successivement la banqueroute de l'empire ottoman, la réduction d'intérêt de l'Espagne, la conversion forcée de l'Égypte, les impôts très lourds de l'Italie et de l'Autriche, etc., sans parler des pertes totales essuyées dans les emprunts d'Haïti et des républiques de l'Amérique méridionale. Toutes ces plaies sont encore saignantes, il faudra une génération nouvelle pour qu'on en perde le souvenir, et qu'on remette de l'empressement à prendre des valeurs étrangères. Dans les circonstances actuelles, il n'y a pas beaucoup à craindre, sauf de la part de quelques esprits aventureux que rien ne corrige, que le grand public, que les porteurs de la rente française, qui recherchent surtout les valeurs assurées, envoient leurs capitaux au dehors. Ils préféreront supporter une réduction d'intérêt, avec un fonds qu'ils connaissent et qu'ils apprécient, plutôt que de chercher un revenu élevé dans une valeur étrangère dont ils ont pu voir tous les risques, risques d'autant plus grands que l'intérêt est plus élevé.

Nous craindrions plus pour le succès de la conversion si nous étions au milieu d'une grande reprise d'affaires, avec le capital très recherché, comme cela arrive toujours en pareil cas; alors les porteurs de 5 pour 100 pourraient quitter la rente et porter leur argent dans le commerce et l'industrie avec profit, ou tout au moins avec espérance de profit; mais aujourd'hui, dans l'état des choses, et étant donné l'éloignement que nous supposons pour les valeurs étrangères, ils ne peuvent que subir la conversion ou garder leur argent improductif. Les banquiers, les gros capitalistes, peuvent recourir à ce dernier moyen, en attendant des occasions plus favorables qu'ils ne trouvent pas toujours. Le petit capitaliste ne le peut pas, il vit de son revenu, dont il a grand besoin, et il ne laisse pas son argent à rien faire, il aime encore mieux se contenter de 4 1/2 et même de 4 pour 100 que de n'avoir rien du tout. Ajoutez que, s'il regarde autour de lui sur le marché des valeurs, il n'en verra aucune lui présentant les mêmes garanties de sécurité que la rente et rapportant plus de 4 pour 100.

L'objection d'inopportunité, tirée de la crise, n'a donc aucune valeur; on n'aggraverait pas la crise en faisant la conversion, on apporterait plutôt dans une certaine mesure le moyen de la faire cesser. Maintenant, en se plaçant au point de vue politique, on invoque contre la réduction d'intérêt l'exemple des 45 centimes de la

république de 1848 ; cet exemple n'est pas topique. Nous n'avons pas à justifier la mesure qui a été prise alors et qui était peut-être commandée par la nécessité. Mais c'est voir les choses par un bien petit côté que de croire qu'elle ait été la cause principale de la chute de cette république, elle n'y a joué qu'un rôle très accessoire. D'ailleurs il n'y a aucune comparaison à établir entre les deux situations. En ajoutant 45 centimes au principal de l'impôt foncier en 1848, on atteignait six millions de propriétaires au moins, et cela dans un moment de panique effroyable, lorsque toutes les industries étaient suspendues et que personne ne paraissait avoir de ressources. Aujourd'hui, que se passerait-il avec la conversion du 5 pour 100? On a fait grand bruit de la diffusion de la rente : elle a pénétré, dit-on, jusque dans les plus petits villages et tout le monde en possède. Nous voudrions bien que cela fût vrai, car cela indiquerait un état de bien-être qui dépasserait les suppositions les plus optimistes. Malheureusement il n'en est pas encore tout à fait ainsi. Il y a, paraît-il, deux millions sept cent soixante mille titres de rente 5 pour 100. Or, comme plusieurs de ces titres sont réunis dans la même main, si l'on prend une moyenne de quatre titres par personne, il y aurait aujourd'hui en France à peu près sept cent mille porteurs de cette rente sans tenir compte de ceux qui sont à l'étranger ; et si maintenant on suppose que chaque personne est un chef de famille, ayant quatre individus derrière lui, supposition exagérée et bien improbable, ce sont deux millions huit cent mille individus au plus qui seraient atteints par la conversion. C'est beaucoup assurément ; mais qu'est-ce que ce chiffre à côté de celui des personnes qui ont été frappées par l'impôt des 45 centimes ! Il y a en France et il y avait déjà en 1848 six millions au moins de propriétaires du sol et d'immeubles (1); à quatre personnes par famille de propriétaires, cela fait vingt-quatre millions d'individus, et ils n'avaient pas la compensation qu'on pourrait espérer aujourd'hui à la suite de la conversion, celle d'un dégrèvement ultérieur d'impôts, venant atténuer le sacrifice qu'ils avaient fait. Avec la conversion, non-seulement on ne lèse que deux millions huit cent mille individus au lieu de vingt-quatre, mais on peut satisfaire trente-six millions de contribuables par le dégrèvement. Et, si celui-ci est opéré judicieusement, il peut avoir sur le progrès de la richesse une influence assez importante : les rentiers, privés d'une partie de leur revenu, trouveront une compensation dans la plus-value de cette richesse, comme commerçans ou industriels, comme travail-

(1) Voyez les statistiques officielles publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce.

leurs à un titre quelconque. Il n'y a donc aucune assimilation à faire entre les 45 centimes de 1848 et le projet de conversion d'aujourd'hui.

Nous n'avons qu'un mot à dire du droit qu'a l'état de proposer le remboursement de sa dette et d'arriver ainsi à la conversion en un titre produisant moins d'intérêt. Ce droit est inscrit formellement dans l'article 1911 du code civil, qui est ainsi conçu : « La rente constituée en perpétuel est essentiellement rachetable. Les parties peuvent seulement convenir que le rachat ne sera pas fait avant un certain délai, qui ne pourra excéder dix ans, ou sans avoir averti le créancier au terme d'avance qu'elles auront déterminé. » Et du reste, ceux qui combattent la conversion ne contestent pas le droit de remboursement; ils voudraient seulement qu'il restât à l'état platonique et qu'on ne s'en servît jamais. La seule question à examiner dans une mesure de ce genre est celle de savoir si la mesure est bien justifiée par la nécessité. Cela ne nous paraît pas contestable. Au point de vue financier, elle permet d'abord de réaliser une économie plus ou moins considérable au profit du trésor; et cette économie n'est pas à dédaigner dans les circonstances présentes. Nous avons un budget très lourd, on est obligé pour y faire face de maintenir des impôts qui sont une entrave pour la richesse publique et dont la disparition produirait certainement un excellent effet. On ne peut pas songer à les supprimer, ni même à les réduire, sous peine de mettre le budget en déficit. Avec l'économie provenant de la conversion, cette suppression ou réduction deviendrait possible.

Maintenant, au point de vue économique, nous sommes dans une situation tout à fait fausse, préjudiciable au crédit public, et dont il importe de sortir au plus tôt. Deux fonds sont à côté l'un de l'autre, émanant du même débiteur et capitalisés à des taux différens; l'un, le 5 pour 100, est à 115 francs, et l'autre, le 4 1/2, à 110, avec 5 francs de différence seulement, lorsqu'il y a un écart de 1/2 pour 100 dans le revenu, ce qui devrait représenter au moins 10 francs dans le capital. Cette anomalie tient à la menace de conversion qui pèse sur le 5 pour 100. Ce fonds ne peut pas s'élever. Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée; si on veut la fermer, qu'on déclare hautement qu'on ne fera jamais la conversion du 5 pour 100, les contribuables y perdront tout le bénéfice qu'ils peuvent attendre de la diminution de la dette, et le budget ne sera pas allégé. Mais, je le répète, la situation sera nette, elle se régularisera dans un certain sens. Le crédit de l'état débarrassé de ses entraves s'élèvera au taux qu'il doit atteindre; si au contraire la porte doit rester ouverte, il faut alors qu'on fasse la conversion le plus tôt possible, car il y a perte à rester dans une situation fausse

où le crédit trouve une limite artificielle. La conversion du 5 pour 100 est le prélude indispensable de ces appels aux capitaux qu'on se propose de faire pour l'exécution des grands travaux d'utilité publique dont le programme est devant les chambres.

M. Gambetta, dans son fameux discours de Romans du mois de septembre dernier, a dit « qu'il était opposé à la conversion parce qu'il voulait assurer le crédit, et qu'il importait de ménager les intérêts de ceux qui étaient venus apporter avec bonne foi leur épargne au trésor dans les momens douloureux qu'avait traversés la France. » On a eu lieu d'être surpris d'un pareil langage dans la bouche d'un homme qui avait été plusieurs années de suite président de la commission du budget et qui avait pu voir les choses de près et étudier ce qui est favorable ou nuisible au crédit de l'état. Que la conversion soit désagréable aux porteurs de 5 pour 100, cela n'est pas douteux. Ils aimeraient mieux assurément conserver leur revenu entier que de le voir réduit. Pourtant, si on leur offre 100 francs pour 82 francs qu'ils ont prêtés, en prenant le taux moyen des derniers emprunts de 1871 et 72, ils n'ont pas à se plaindre. Et, parce qu'ils auront apporté leur argent à l'état « dans des circonstances douloureuses » et stipulé en conséquence un intérêt plus élevé que celui qu'ils auraient obtenu en temps ordinaire, sera-t-il donc interdit à ce même état d'améliorer sa situation? Du moment qu'il offre ce qu'il a reçu et même plus, n'a-t-il pas le droit, si on n'accepte pas le remboursement, d'imposer une réduction d'intérêt qui est justifiée par les circonstances nouvelles? Il trouverait facilement aujourd'hui à emprunter à 4 pour 100, et parce qu'il a été obligé un jour de subir un intérêt de 6, il ne pourrait pas profiter de l'amélioration qui s'est produite? Ce serait singulièrement abusif. — On n'a pas songé assez à l'intérêt des contribuables. Nous ne dirons pas comme certaines personnes : tout pour les contribuables. On pourrait aller fort loin avec cette maxime. C'est celle qu'invoquent les états qui ne font pas honneur à leurs engagemens. Mais lorsqu'on a satisfait à ses engagemens de la façon la plus complète, il est bien permis de s'occuper aussi des contribuables et de chercher ce qui peut légitimement alléger le poids qui pèse sur eux.

Maintenant, où a-t-on vu qu'en payant ses dettes on nuisît à son crédit? C'est absolument le contraire qui est vrai. Et sans faire de théorie à cet égard, ce qui serait inutile, nous n'avons qu'à citer l'exemple des États-Unis. Depuis la fin de la guerre de sécession, ils ont déjà remboursé le tiers de leur dette, 5 milliards sur 15. Jamais leur crédit n'a été à un taux plus élevé. Pour montrer l'avantage que peut avoir la conversion, pour le crédit public et les affaires, suppo-

sons que l'état réduise sa rente 5 pour 100 d'un dixième et même d'un cinquième. Sur 375 millions d'intérêts afférant à cette rente qui sont à payer chaque année, c'est une économie de 37 millions dans un cas et de 74 millions dans l'autre. C'est beaucoup assurément, et l'avantage est appréciable pour notre budget. Mais qu'est-ce que cette économie à côté de l'immense avantage qui pourrait en résulter pour les affaires? Cette économie d'un cinquième dans le loyer du capital, appliquée seulement aux 50 milliards et plus qui constituent le fonds de roulement du commerce et de l'industrie, et en admettant que l'intérêt actuel soit de 5 pour 100, représente 500 millions. Il y aurait donc 500 millions de moins à payer pour la production de toutes les marchandises et pour le mouvement commercial alimentés par ce fonds de roulement. Croit-on que ce serait là une chose insignifiante pour le progrès de la richesse publique? Le capital est le grand levier du commerce et de l'industrie à l'égal de toutes les matières premières dont on a besoin, à l'égal du charbon, du fer, du coton et de la laine, et il l'est même à lui seul autant que toutes les matières premières réunies. Or, supposons qu'on apprenne demain que sans sacrifice aucun pour personne, par suite d'une production plus grande et plus économique il y a une réduction de prix d'un cinquième sur toutes les matières premières : quel essor il en résulterait pour l'industrie et le commerce! Eh bien, cet essor peut naître de la diminution seule du loyer du capital, car le capital intéresse toutes les industries. Il faut rappeler ici la belle image de Turgot : « On peut regarder, dit-il, le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plaines immenses. C'est l'abondance des capitaux qui anime toutes les entreprises, et le bas intérêt de l'argent est tout à la fois l'effet et l'indice de l'abondance des capitaux. » Que peut-on dire de mieux pour montrer l'avantage qu'il y a de réduire le prix de l'argent? c'est comme si on ajoutait à la fertilité du sol, à la puissance du travail, comme si on augmentait la production. C'est un des élémens essentiels du progrès, il faut donc s'en préoccuper sérieusement, et loin qu'un pays compromettre son crédit en remboursant sa dette, il le sert au contraire de la façon la plus efficace.

Pour qu'une conversion puisse se faire, disait M. Bineau dans le

préambule du décret du 14 mars 1852, trois conditions sont nécessaires : il faut que par suite de l'abaissement général du taux de l'intérêt dans le pays, le taux réel du crédit de l'état, l'intérêt auquel il pourrait contracter un emprunt, soit inférieur à l'intérêt de la dette qu'il s'agit de convertir; il faut en outre que le trésor soit dégagé de tout embarras, afin d'être en mesure de pourvoir aux remboursemens partiels qui pourraient être demandés. Il faut enfin que le pays soit calme et l'avenir assuré. M. Bineau trouvait que ces trois conditions existaient en mars 1852. On aurait pu le contester, car on était au commencement d'un nouveau règne plein d'incertitude; la guerre civile venait à peine d'être apaisée, et le 5 pour 100, qu'on voulait convertir, dépassait tout juste le pair. En outre, le trésor était loin d'être dégagé de tout embarras, il n'avait pas de grandes ressources pour faire face aux remboursemens, et cependant la conversion a réussi. Que doit-on penser aujourd'hui? La rente qu'il s'agirait de convertir est à 115 francs, les capitaux sont on ne peut plus abondans, jamais ils ne l'ont été davantage. Et si ceux qui sont dans les mains des particuliers ne suffisaient pas pour absorber les déclassemens de titres qui auraient lieu et faire face aux demandes de remboursement, la Banque de France pourrait à elle seule prêter toute l'assistance dont on aurait besoin. Seulement la politique est là qui fait hésiter le gouvernement, et il hésite d'autant plus que depuis 1852 le nombre des rentiers s'est beaucoup étendu. On comprendrait cette hésitation s'il s'agissait d'accomplir une mesure d'un caractère douteux et d'une utilité contestable, ou si encore on pouvait, sans compromettre des intérêts sérieux, rester dans la situation où l'on est. Mais l'utilité de la conversion est évidente, incontestable, et quant à rester longtemps dans la situation actuelle, avec la menace de la conversion pendante et l'immobilité qui en résulte pour les fonds de l'état, cela nous paraît impossible. L'hésitation n'est donc pas permise, elle serait un grand signe de faiblesse de la part du gouvernement. On proclame tous les jours que la république est un gouvernement très fort, qui n'a pas à s'occuper des intérêts particuliers, comme les monarchies ou les aristocraties, qui ne voit que l'intérêt général. Et il reculerait devant la première des mesures que commande aujourd'hui cet intérêt! Ce ne serait pas heureux. Un gouvernement qui est réellement fort considère comme choses secondaires les questions de popularité ou d'impopularité qui sont attachées à telle ou telle mesure. Il fait son devoir sans craindre les récriminations plus ou moins intéressées. En définitive, c'est toujours la vérité qui prévaut. Louis-Philippe a fait ajourner la conversion pendant tout son règne pour ménager la bourgeoisie qui possédait la rente, cela

ne l'a pas empêché de tomber par la faute de ces mêmes bourgeois qui ne l'ont pas soutenu. Louis-Napoléon a fait la conversion résolument et peut-être d'une façon téméraire en 1852; on lui en a su gré plus tard, et cette mesure n'a pas nui à l'essor qu'ont pris les affaires. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter devant cette défaillance subite qui s'est emparée du gouvernement au moment de réaliser la conversion et lorsque l'opinion y était déjà préparée. La question sera reprise, elle ne peut pas être ajournée pour longtemps. C'est pourquoi il nous a paru utile de l'étudier dès à présent et de chercher comment on pourrait la résoudre.

II.

Si, dans le monde économique et financier, on est généralement d'accord sur l'utilité de la conversion, on ne l'est pas autant sur la manière de l'opérer. Quelques personnes voudraient qu'on la fît selon les précédens qui ont eu lieu en Angleterre et en France, en réduisant simplement l'intérêt de 1/2 pour 100, c'est-à-dire en convertissant le 5 pour 100 en 4 1/2; alors la solution serait très facile, personne ne réclamerait, et la conversion serait aussitôt faite que décrétée. Mais cette conversion en 4 1/2 répond-elle bien aujourd'hui au but qu'on doit se proposer? Ce but est double. Il s'agit d'abord de réaliser au profit du trésor toute l'économie qui est compatible avec l'état du marché; il faut ensuite procurer au crédit toute l'élasticité dont il a besoin, en un mot le débarrasser du boulet de la conversion qu'il traîne déjà depuis trop longtemps. Si on convertit en 4 1/2, on donne aux porteurs du 5 un fonds qui vaut aujourd'hui 110 francs, c'est-à-dire 10 francs de plus que la somme qu'on est obligé de leur rembourser. Quelle sera la situation le lendemain? On ne pourra pas promettre aux porteurs du 4 1/2 de ne pas les convertir de nouveau un peu plus tard; on prendra seulement vis-à-vis d'eux l'engagement de ne pas le faire avant un certain délai, et en attendant le nouveau fonds, menacé à son tour d'une conversion plus ou moins prochaine, et elle devra n'être pas très éloignée, si on se préoccupe sérieusement des intérêts de l'avenir, le nouveau fonds, dis-je, ne s'élèvera pas ou presque pas. C'est lui qui traînera le boulet qui est maintenant au pied du 5 pour 100; l'effet sera le même pour le crédit public. Quant à l'économie, elle sera de 37 millions seulement lorsqu'elle pourrait être dès à présent plus forte. On craint que, si dans les circonstances actuelles l'état allait jusqu'au bout de son droit et imposait toute la réduction qui résulte de l'état du marché, il provoquât un grand déclassement parmi les 7 milliards de capitaux qui sont au-

jourd'hui engagés dans le 5 pour 100, et se mît par suite dans l'impossibilité de faire face aux demandes de remboursement qui se présenteraient. Il vaut mieux, dit-on, se contenter d'une simple réduction de 1/2 pour 100 que de courir des risques en en cherchant une plus forte; d'ailleurs on pourra arriver à cette réduction plus forte en procédant successivement et par étapes. Cette considération impressionne beaucoup de gens; elle nous impressionnerait nous-même, s'il n'y avait en jeu que la question d'économie. Ce n'est pas en effet pour 30 ou 40 millions de plus à économiser par an, quoique le chiffre soit assez gros, que nous voudrions courir le risque d'un grand déclassement de capitaux. Mais il y a une raison qui domine tout, c'est l'essor à donner au crédit et l'impossibilité de rester dans la situation où l'on est. Avec le 4 1/2 pour 100 on n'a rien fait pour le crédit, il reste paralysé comme auparavant. Aujourd'hui, c'est le 5 pour 100 qui, à 114 ou 115 francs rapportant 4 fr. 40, ne peut pas monter sensiblement parce qu'il est menacé de conversion; demain ce sera le 4 1/2 qui oscillera autour des mêmes cours et ne pourra pas s'en écarter beaucoup par la même raison. Et quant au 3 pour 100 qui, au taux de 78 fr., donne 3 fr. 80 pour 100, il souffrira de la comparaison avec le 4 1/2. Le capitaliste sérieux qui veut faire un placement n'achètera pas du 3 pour 100 rapportant 3 fr. 80 lorsqu'il pourra trouver au moins 4 fr. avec un autre fonds de l'état. En faisant la conversion en 4 1/2, on aura pour un temps plus ou moins long mis une entrave au crédit. C'est ce qui nous empêche d'accepter les étapes par lesquelles on voudrait arriver à une réduction plus grande de l'intérêt.

On a reproché à l'état d'avoir fixé autrefois à 5 pour 100, par la loi de 1807, le maximum du taux de l'intérêt. Avec la conversion en 4 1/2, on ferait quelque chose d'analogue, sans obéir à la même nécessité; on décréterait pour ainsi dire le maximum du taux de capitalisation de l'intérêt. Non, on ne peut pas proposer aujourd'hui sérieusement la conversion en 4 1/2, elle ne répondrait à rien de ce qu'on doit attendre, ce serait une besogne à recommencer dans quelques années, et d'ici là, je le répète, tout resterait en suspens et en souffrance. Quant aux précédens qu'on invoque, en Angleterre et en France, ils ne signifient rien. La situation n'était pas la même. En Angleterre, pour ne parler que de la plus importante des conversions qui ont eu lieu dans ce pays, de celle qui fut faite en deux parties : la première en 1844 en réduisant le 3 1/2 pour 100 en 3 1/4, et la seconde en 1854 en convertissant le 3 1/4 en 3 pour 100, on va voir que l'analogie n'existait pas. Lorsqu'on proposa la première, le 3 1/2 était à 102 et le 3 1/4 au-dessous du pair; on eut confiance néanmoins, on alla de l'avant, et une fois cette première conversion

opérée, le nouveau 3 1/4 monta à 103, à un taux plus élevé que celui qui avait été atteint par le 3 1/2. Ce qui indique bien, par parenthèse, l'avantage qu'il y a à lever les obstacles qui gênent le crédit. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agissait là d'une mince opération; le fonds à convertir était de plus de 6 milliards; l'état usait de son droit jusqu'à la dernière limite, peut-être même au delà, puisque le nouveau fonds qu'on proposait n'était pas au pair. Sur ce capital de 6 milliards, les remboursemens demandés ont été insignifians et n'ont pas dépassé 1/2 pour 1,000. Chez nous, en 1852, au lendemain du rétablissement du second empire, lorsque M. Bineau fit décréter la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, le 5 pour 100 était péniblement à 103, rapportant par conséquent 4 fr. 90, et le 3 pour 100 à 68 donnait encore plus de 4 1/2; il fallait convertir plus de 3 milliards, l'œuvre n'était pas facile, on peut même dire qu'elle était téméraire, et sans l'assistance de la Banque de France elle aurait bien pu échouer, car le 5 pour 100 pendant l'opération tomba un instant à 99 fr. 05. Le péril était d'autant plus grand qu'on n'était pas embarrassé de placer son argent avantageusement; il y avait à côté des fonds de l'état beaucoup d'autres valeurs recherchées par la spéculation et procurant un revenu plus élevé que la rente: la conversion réussit néanmoins, tant est grande la confiance qu'on a en tout temps dans le crédit du gouvernement. Le trésor n'eut pas à rembourser plus de 75 millions. Que devrait-on craindre aujourd'hui? Le 5 pour 100 est à 115 et le 4 1/2 à 110, de plus on n'a aucune occasion de placement présentant la même sécurité que la rente et donnant un revenu supérieur. Il n'y a donc, je le répète, aucune analogie entre les deux situations. Un ministre des finances qui proposerait aujourd'hui la conversion en 4 1/2 manquerait à son devoir et ne tirerait point de la situation tout le profit qu'il peut en tirer.

Proposera-t-on le 4 pour 100? Les objections qui existent contre le 4 1/2 se retrouvent contre ce nouveau fonds; moins fortes assurément, puisque le cours du 4 pour 100 ne dépasse pas le pair, et que l'état, au point de vue de l'économie à réaliser, obtiendrait immédiatement toute celle à laquelle il peut prétendre aujourd'hui. Le taux de son crédit est en effet à 4 pour 100, et en donnant une valeur rapportant cet intérêt, il offre la conversion à des conditions équitables. Mais, ici encore on crée un fonds qui manquera d'élasticité. Le crédit de l'état ne restera pas toujours à 4 pour 100, il faut bien espérer qu'il s'élèvera plus haut et sera bientôt à 3 1/2, c'est-à-dire qu'il faudra donner 100 francs pour avoir 3 fr. 50 cent. de revenu (il est à 3 pour 100 en Angleterre). Que deviendra alors le 4 pour 100? Il sera paralysé à son

tour, l'obstacle qui gênait l'essor du 4 1/2 pour 100 gênera plus tard celui du 4. Ce sera une amélioration sans doute, puisqu'on aura obtenu une plus grande économie et une plus grande réduction d'intérêt. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on n'aura rien fait de définitif, et le crédit de l'état aura toujours une limite artificielle.

Reste la conversion en 3 pour 100; avec ce fonds évidemment on a une marge beaucoup plus large; jusqu'à ce que le 3 pour 100 ait atteint le pair et qu'on songe aussi à le convertir, il se passera du temps, et d'ici là on aura beaucoup profité du progrès réalisé. Il y a pourtant une grosse objection; on dit : Si vous faites la conversion en 3 pour 100, vous pouvez en effet obtenir immédiatement une plus grosse réduction d'intérêt, on sera séduit par l'augmentation du capital et on se montrera moins difficile sur le revenu. Seulement, cette augmentation de capital est une charge énorme que vous léguez aux générations futures, et qui pourra les gêner beaucoup. Vous vous reconnaissez débiteur de 133 francs pour 100 francs que vous avez le droit de rembourser aujourd'hui, votre dette est accrue d'un 1/3. Est-ce bien sage, bien prévoyant, et devez-vous, pour dégrever un peu le présent, surcharger ainsi l'avenir? Telle est l'objection, et alors on cite l'opinion de tous les hommes d'état célèbres, de tous les financiers qui se sont opposés à une conversion faite dans ces conditions. « J'emprunterais, disait le baron Louis, si j'étais réduit par la nécessité, à de gros intérêts, tant qu'on voudra, en 6, 7, 8, 9 et même 10 pour 100, mais jamais avec augmentation de capital, parce que dans les temps meilleurs je rachèterais avec l'amortissement, tandis qu'au contraire avec un intérêt modique et un capital immense, je ne pourrais jamais racheter et finirais par succomber. » Et en Angleterre, John Sinclair s'exprimait avec plus de force encore. « Ajouter, disait-il, un capital artificiel à un capital réel, obliger l'état à payer 100 francs, lorsque peut-être il n'en a reçu que 50 ou 60, c'est la plus spécieuse des opérations financières, et tout ministre qui proposerait au parlement un pareil moyen devrait être mis en accusation. » Le comte Roy, à propos du projet de conversion de M. de Villèle, en 1824, blâmait également l'augmentation éventuelle de 33 pour 100 de capital qui résultait de ce projet. « Cette augmentation présentée, disait-il, comme une indemnité pour la diminution d'intérêt imposée au rentier n'était avantageuse qu'aux joueurs et aux spéculateurs. » Enfin, M. Bineau, dans les considérans qui précédèrent le décret de mars 1852 sur la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, faisait valoir aussi qu'une des qualités de son projet consistait en ce qu'il n'y avait pas augmentation de

capital. « Le mode de conversion, ajoutait-il, qui a lieu avec augmentation de capital a toujours été écarté, aussi bien en France que chez les autres peuples, car il n'est bon qu'à faire des réductions, qu'on peut appeler prématurées avant l'époque où l'abaissement du taux de l'argent permet d'accomplir plus naturellement la réduction d'intérêt de la dette nationale. »

Ces citations montrent l'objection dans toute sa force. On ne veut pas augmenter le capital de la dette pour ne point sacrifier l'avenir au présent, et, parce qu'on pourrait être entraîné, selon M. Bineau, par l'appât de la prime de remboursement qu'on offre, à aller au delà de la réduction d'intérêt qui est légitime, et en harmonie avec les conditions actuelles du marché. Cette objection a été reproduite encore dans un excellent livre qui vient d'être publié sur la matière par M. Labeyrie, trésorier général, et auquel nous empruntons beaucoup de renseignemens. Eh bien, nous devons le dire, elle ne nous émeut pas beaucoup, et nous croyons qu'elle part d'un point de vue tout à fait faux. On pouvait la faire sous la restauration, à l'époque du baron Louis et du comte Roy, lorsque l'argent conservait toujours à peu près la même valeur, et qu'il y avait une certaine immobilité dans les prix. Déjà en 1852, lorsque parlait M. Bineau, la situation avait un peu changé; mais aujourd'hui, après la révolution qui s'est opérée depuis vingt-cinq à trente ans dans le prix des choses, révolution qui est due à des causes diverses, parmi lesquelles figure la dépréciation des métaux précieux, venir dire que, si on rembourse, après un temps plus ou moins long, un capital égal ou à peu près à celui qu'on a reçu, on est dans des conditions de parfaite équité et qu'on fait ce qu'on doit, cela est parfaitement contestable. Tout le monde sait que pour les choses principales de la vie, pour les denrées alimentaires, par exemple, et pour les loyers, il y a eu un renchérissement d'au moins 30 à 40 pour 100; par conséquent, si vous me remboursez la même somme que je vous ai prêtée il y a trente ans, vous ne me mettez pas dans la situation où j'étais alors, vous ne me rendez même pas ce que vous avez reçu en réalité. Avec les 100 francs que je vous ai prêtés, vous avez pu vous procurer beaucoup de choses dont je n'aurai pas l'équivalent aujourd'hui avec le remboursement que vous m'offrez. Devez-vous bénéficier à mon détriment? C'est en pareil cas qu'on pourrait dire comme M. Gambetta : « Il faut respecter les intérêts de ceux qui sont venus vous apporter avec confiance leur épargne dans les momens difficiles. » Qu'un particulier rembourse exactement la somme qu'il a reçue numériquement, quel que soit le délai après lequel le remboursement a lieu, c'est son droit, et il n'a pas à songer à l'intérêt de son débiteur si celui-

ci a été assez imprévoyant pour ne pas se préoccuper de l'avenir. Mais l'état doit obéir à d'autres considérations. Sans doute il a comme le particulier le droit de rembourser sa dette au taux nominal qui a été indiqué, et, s'il ne s'agissait que d'un remboursement pur et simple, il n'y aurait rien à dire; mais lorsque cette offre de remboursement n'est qu'une manière d'arriver à la conversion, c'est-à-dire à une réduction d'intérêt, c'est alors un nouveau contrat qui va intervenir entre le créancier et son débiteur, il faut que les deux intérêts en jeu soient satisfaits, il faut notamment que le créancier qui consent à une diminution immédiate d'intérêt en trouve la compensation dans l'augmentation du capital. Cette compensation est de toute justice, elle est tellement admise aujourd'hui qu'il n'y a pour ainsi dire plus un état ni une compagnie industrielle ou financière qui emprunte autrement qu'en promettant une prime de remboursement. C'est la condition essentielle pour trouver de l'argent à de meilleures conditions.

Si l'intérêt est plus élevé, dira-t-on, sans qu'il y ait augmentation de capital, au moins on n'engage pas l'avenir, tout le poids de l'emprunt pèse sur la génération présente et cela est juste, car c'est souvent pour payer les folies de celle-ci que l'emprunt a eu lieu. Et quant au prêteur, s'il veut se mettre en état de pouvoir supporter un jour l'accroissement du prix des choses, il n'a qu'à prélever chaque année une part de l'intérêt plus élevé qu'on lui sert et la consacrer à l'amortissement. Cette théorie un peu spécieuse n'a plus beaucoup d'adhérens; on ne voit guère d'états, je le répète, qui, pour diminuer la prime de remboursement dans l'avenir, consentent à augmenter immédiatement l'intérêt de leur dette : c'est tout le contraire qui a lieu. Sans doute, il arrive que des emprunts soient faits pour payer les folies de ceux qui les contractent; mais il arrive aussi souvent qu'ils servent à satisfaire des intérêts permanens dont profite l'avenir, à payer, par exemple, de grands travaux d'utilité publique. Pourquoi la génération présente en supporterait-elle tout le poids? Si l'on est si pressé de décharger les générations futures, on a un moyen bien simple de le faire, c'est d'imiter les États-Unis et de s'imposer extraordinairement pour éteindre la dette le plus vite possible. De cette façon, tous les intérêts sont sauvegardés; l'état ne paie pas plus qu'il n'a reçu, ou peu en plus, et le créancier, qui est remboursé à bref délai, ne souffre pas trop des variations de prix qui peuvent avoir lieu dans l'intervalle. Mais, lorsqu'on stipule pour un long terme et qu'on ne sait pas quand on remboursera, il faut offrir au créancier une augmentation de capital équivalente à celle qui pourra se produire dans le prix des choses. Et quant à compter sur ce créancier pour faire son amortissement lui-

même, cela est puéril. Personne ne le fera, et quand viendra le jour du remboursement, on subira sans compensation une diminution de capital, sinon dans le chiffre en lui-même, au moins dans la puissance d'achat qu'il représentera. L'emprunt avec prime est aujourd'hui absolument conforme aux nécessités financières. Une seule chose est à considérer, c'est de savoir si, à côté de l'augmentation du capital, on a créé un amortissement efficace.

Nous repoussons la conversion en 3 pour 100 pur et simple, non pas à cause de l'augmentation du capital, mais parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un amortissement obligatoire; le fardeau deviendrait plus lourd sans qu'il y eût moyen de l'alléger. Les états qui empruntent aujourd'hui au-dessous du pair ont bien soin, en même temps qu'ils offrent une prime de remboursement, d'organiser un système d'amortissement qui éteigne la dette dans un laps de temps déterminé, de façon qu'ils n'en soient pas grevés indéfiniment. Dira-t-on qu'ils font acte d'imprévoyance en s'engageant à rendre plus qu'ils n'ont reçu? L'annuité qu'ils consacrent à l'amortissement dépasse à peine l'intérêt qu'ils auraient dû payer en plus s'il n'y avait point eu d'augmentation de capital. La charge reste la même, et ils ont au moins la perspective d'être libérés un jour de leurs engagemens.

III.

Si le 3 pour 100 pur et simple n'est pas la valeur à employer pour la conversion, parce qu'il n'est point accompagné d'un amortissement obligatoire, il y a un autre 3 pour 100 de création récente qui, lui, est daté de cet amortissement et qu'on appelle le 3 pour 100 amortissable. C'est avec ce fonds qu'on se propose d'exécuter tous les travaux d'utilité publique qui sont en vue, et cela jusqu'à concurrence de plus de 4 milliards. Pourquoi ne l'emploierait-on pas pour la conversion? C'est un fonds, dit-on, qui n'est pas très connu, qui n'est pas encore assez répandu dans le public, et, quand il s'agit de mettre en mouvement 7 milliards de capitaux, il faut prendre garde et choisir comme type de la conversion un fonds pour lequel les préférences du public sont bien éprouvées. Cette objection n'est pas nouvelle, on l'a produite toutes les fois qu'il s'est agi d'emprunter autrement qu'en rentes perpétuelles. On la faisait déjà à l'origine des chemins de fer, lorsque les compagnies ont commencé à créer des obligations amortissables. Jamais, disait-on, on ne parviendra à en émettre assez pour exécuter le deuxième réseau; il s'agissait alors de dépenser 4 milliards en dix ans. Non-seulement on a emprunté les 4 milliards à raison de 400 millions par

an, mais on s'est procuré 3 ou 4 autres milliards pour accomplir le troisième réseau, et le cours des obligations n'a pas cessé de monter. C'est à ce point que, si on veut se reporter à quelques années en arrière et faire une comparaison entre le 3 pour 100 de l'état sans amortissement et les obligations de chemins de fer amortissables, en un temps pourtant assez long, soixante-quinze ans en moyenne, on trouvera que le crédit des obligations est celui qui a le plus gagné. Il y avait autrefois entre le revenu des obligations et celui de la rente 3 pour 100 un écart de 1/2 pour 100 au profit de la rente, c'est-à-dire qu'on préférait celle-ci à 1/2 pour 100 d'intérêt de moins. Aujourd'hui, comme les cours l'indiquent, c'est le contraire qui a lieu. On donne, à intérêt égal, la préférence aux obligations. Lorsque le comte Roy disait en 1824 que le capitaliste sérieux s'occupait peu de l'accroissement du capital remboursable, cela était peut-être vrai pour son époque, ce serait absolument faux maintenant, il s'en préoccupe au contraire beaucoup et pour l'obtenir il consent volontiers à une réduction d'intérêt.

L'obligation amortissable avec prime de remboursement est le fonds par excellence du père de famille. Non-seulement nos compagnies de chemins de fer ont émis de ces sortes de titres pour 7 ou 8 milliards, mais il en vient tous les jours de l'étranger pour des sommes considérables; c'est par milliards encore qu'il faut compter les obligations des chemins de fer russes, autrichiens, espagnols, italiens, etc., qui circulent dans notre pays. Enfin les grands états n'empruntent plus autrement. Et l'on viendrait dire que cette valeur n'est pas très connue en France! Il est vrai que le premier essai qui a été fait de notre 3 pour 100 amortissable n'a pas été très heureux; on l'avait émis, par je ne sais quelle combinaison, à un taux plus élevé que ne le comportait l'état du marché, à 86 ou 87 francs par exemple; il est retombé immédiatement au-dessous de 80 francs, et les spéculateurs qui en avaient pris ont perdu de l'argent. De là leur rancune contre ce fonds. La spéculation est assurément très respectable, et il serait fâcheux de l'avoir contre soi dans une grande opération financière comme la conversion, mais elle n'a pas l'habitude de bouder longtemps contre ses propres intérêts, ses rancunes sont passagères. Le jour où le 3 pour 100 amortissable deviendrait le principal fonds de l'état, il aurait un grand marché, et les spéculateurs s'empresseraient de l'adopter. Ils s'y rallieraient d'autant plus vite qu'ils auraient une marge plus forte pour leurs opérations.

Le 3 pour 100 ordinaire a toujours été le fonds préféré par les banquiers, précisément à cause de cette marge qu'il y a entre le prix d'achat et le taux du remboursement. Pourquoi n'accueilleraient-ils

pas de même le 3 pour 100 amortissable? Il a sur l'autre l'avantage que la prime est certaine, on la touchera un jour ou l'autre, plus ou moins vite, suivant les chances du tirage, tandis qu'avec le 3 pour 100 ordinaire on dépend de toutes les oscillations de la Bourse, et on peut ne rien gagner à attendre. Il est donc puéril de dire que ce fonds n'est pas assez connu, et qu'il ferait échouer la conversion. Étant donné, au contraire, qu'on veuille imposer aux rentiers une diminution d'un cinquième pour suivre les conditions du marché, le 3 pour 100 amortissable est la seule valeur qu'on puisse leur offrir, parce qu'elle compense la diminution de revenu par une augmentation de capital. Cette augmentation portera la dette de 7 milliards à 9 milliards 333 millions, il faudra créer une annuité en conséquence ; et une partie de l'économie provenant de la réduction d'intérêt sera absorbée par cette annuité, — cela est vrai; — mais, aussi, quel avantage immense on trouvera dans cet amortissement qui s'opérera régulièrement, obligatoirement et éteindra la dette dans un temps donné !

Les Américains avaient créé 15 milliards de dettes pendant la guerre de sécession. Aussitôt la guerre finie, ils se sont mis résolument à organiser un amortissement considérable qui s'est élevé, dans les premières années, jusqu'à 500 millions de francs par an. L'effet ne s'est pas fait attendre. Avant même qu'ils eussent remboursé une partie notable de leurs charges, le taux de l'intérêt avait tellement baissé chez eux qu'ils ont pu convertir successivement leurs obligations de 6 pour 100 en 5 et maintenant en 4 pour 100. Il n'y a rien de plus significatif que cet exemple. Oui, pendant le temps destiné à l'amortissement, on ne jouira pas directement de toute l'économie provenant de la conversion, on en profitera indirectement par l'essor donné au crédit et à la richesse. On paiera peut-être la même somme d'impôts, mais comme on sera plus riche, la charge sera moins lourde. Aujourd'hui, quelle est la situation? Quand on arrive péniblement à réaliser quelques excédans de recette, immédiatement trois intérêts se présentent pour se les disputer : celui des contribuables qui demande une réduction d'impôts, celui de l'amortissement qui réclame pour la diminution de la dette, et enfin celui des travaux publics qui veut qu'on fasse des dépenses utiles pour augmenter la richesse. Et chacun de ces intérêts a d'excellentes raisons à mettre en avant. Après la création d'un amortissement obligatoire, on sera au moins débarrassé du souci de chercher à diminuer la dette; cette diminution se fera naturellement et progressivement ; et, si on a des excédans de recettes, on pourra les consacrer tout entiers soit à dégrever les impôts, soit à faire des dépenses utiles.

Il ne faut pas se nourrir d'illusions, il n'y a d'amortissement efficace que celui qui est obligatoire, faisant partie des engagemens pris vis-à-vis des créanciers et auquel on ne peut pas plus se soustraire qu'au paiement des intérêts eux-mêmes; celui-là seul avec les intérêts composés éteint à coup sûr la dette dans un temps donné. Tous les autres systèmes sont illusoires. Ou on les détourne de leur destination comme on l'a fait pour les dotations spéciales qui avaient été créées autrefois chez nous, ou si, comme en Angleterre depuis 1829, on se borne à racheter la dette avec les excédans de recette, on arrive à des résultats insignifians. Dans ce dernier pays, depuis 1815, l'intérêt de la dette a été diminué par différens procédés d'environ 130 millions par an. Sait-on pour combien figure le rachat avec les excédans de recettes? Pour 14 millions de francs seulement. C'est dérisoire, et on peut déclarer hautement que, si l'on n'avait en France que les excédans de recette pour atténuer la dette, qui est aujourd'hui de plus de 20 milliards, nous en serions grevés à peu près à perpétuité. Quelqu'un a dit : « Plus la démocratie a fait de progrès en France et moindre a été l'amortissement. » Cela est parfaitement vrai et naturel. La démocratie n'aime pas les économies et ne les comprend pas, elle ne comprend que les grandes dépenses pour donner du travail aux ouvriers et augmenter, croit-elle, la richesse publique.

Je sais bien qu'il y a des financiers aussi qui se préoccupent peu de la perpétuité de la dette et qui pensent que tout le problème à résoudre est d'augmenter la richesse. « Quand le fardeau est trop lourd, a dit Robert Peel, il faut renforcer la monture. » Le chiffre de la dette n'est rien, ce qui est tout c'est la faculté des contribuables, et on cite l'exemple de l'Angleterre qui a vu, en 1815, l'intérêt de sa dette absorber 9 pour 100 de son revenu, et qui aujourd'hui ne consacre plus à cet intérêt que 3 pour 100 de ce même revenu, bien que la dette ait diminué tout au plus de 3 milliards. Cette thèse est plus spécieuse que fondée. Sans doute, pour mesurer la charge qui pèse sur un peuple, il faut la comparer avec la force dont il dispose. La France paie plus facilement 1,200 millions d'intérêts par an à ses créanciers que la Turquie n'en pourrait acquitter 200, bien que la population des deux pays soit à peu près la même. Mais il ne faut pas abuser de cette comparaison; les peuples les mieux établis, les plus riches, surtout les plus riches, subissent des crises financières, ils traversent quelquefois des révolutions, comme chez nous, et éprouvent des temps d'arrêt dans leur prospérité. Alors le poids de la dette qui pouvait, en temps normal, n'être pas trop lourd, devient écrasant; on ne peut plus faire face aux engagemens qu'en empruntant à nouveau et en

augmentant encore les charges. Nous n'avons pas besoin de citer des exemples, ils sont malheureusement trop nombreux dans notre pays. Un état riche qui ne se préoccupe pas de sa dette en temps ordinaire, lorsqu'elle est arrivée à un chiffre très élevé, agit comme un homme qui, bien portant aujourd'hui, ne songe pas qu'il peut être malade un jour et ne fait aucune provision en conséquence.

Cette provision, dit-on, nous l'avons dans le retour des chemins de fer aux mains de l'état lorsque l'usufruit actuel des compagnies aura cessé, et il cessera dans une moyenne de soixante-dix ans. A cette époque, en supposant que la recette totale, qui maintenant dépasse 800 millions par an, s'élève à 1 milliard et que les frais d'exploitation continuent à être de 40 pour 100, soit de 400 millions, nous aurons une recette nette de 600 millions à mettre en regard des intérêts de la dette. Voilà un amortissement sérieux et efficace. Bien naïf serait celui qui compterait sur une pareille ressource. Dans soixante-dix ans, quand les chemins de fer reviendront à l'état, celui-ci se trouvera en présence d'autres exigences qui seront certainement très vives; on lui demandera de réduire les tarifs; les bas tarifs, dira-t-on, sont la condition essentielle du progrès de l'industrie et du commerce, l'arme de la concurrence vis-à-vis de l'étranger, et pourquoi l'état ne les abaisserait-il pas au niveau des frais d'exploitation, puisqu'il n'a plus de capital à rémunérer? On objectera en vain qu'il y a nécessité de faire face aux intérêts de la dette. On répondra qu'on y faisait face auparavant et qu'il faut avant tout donner de l'essor au développement de la richesse. L'état a bien construit les routes à ses propres frais, et il ne fait rien payer à ceux qui s'en servent; il a réduit de même à l'extrême limite le péage à percevoir sur les canaux, pourquoi agirait-il autrement en ce qui concerne les chemins de fer? Est-ce parce que ceux-ci sont plus employés et plus utiles? Raison de plus pour les mettre à de bonnes conditions à la disposition du public. On peut donc considérer comme à peu près certain, dès aujourd'hui, que l'état, après le retour gratuit des chemins de fer en sa possession, sera dans l'impossibilité de défendre les tarifs et de les tenir à un niveau sensiblement supérieur aux frais de l'exploitation. Les 600 millions de produit net auront à peu près disparu, et il n'y aura rien pour compenser les intérêts de la dette, si ce n'est la plus-value de la richesse publique. Mais quelle sera alors la dette? Si on pose en principe qu'il n'est pas nécessaire de songer à l'amortissement, elle aura certainement augmenté, et la plus-value de la richesse pourra se trouver fort insuffisante. Non, en tout état bien ordonné et qui veut avoir de bonnes finances, il faut songer à l'a-

mortissement, surtout quand on est en présence d'une dette comme la nôtre et qu'on n'a pas le courage de s'imposer extraordinairement pour l'éteindre en peu d'années, comme ont fait les Américains; et en fait d'amortissement, il n'y a d'efficace que celui qui est lié à l'engagement lui-même et qu'on ne peut pas détourner de sa destination.

IV.

Donc pour toutes ces raisons, si la conversion du 5 pour 100 se fait, et nous croyons avoir démontré qu'elle est nécessaire, elle devra se faire en 3 pour 100 amortissable. Maintenant une autre question se présente, celle de la durée de l'amortissement. En combien de temps amortira-t-on le nouveau fonds? Si on était en face d'une situation très prospère, nous dirions que la durée la plus courte sera toujours la meilleure. Dans un moment de concurrence universelle, où chacun s'applique à réduire le plus possible ses frais de production, l'avenir appartient aux états qui auront le moins de dette; parce qu'ils auront plus de facilité de produire à bon marché. Il y a quelques années, on avait eu l'idée dans notre pays de créer un fonds remboursable en trente ans pour payer certaines dépenses d'utilité publique. Ce laps de temps parut trop court, la charge de l'annuité était trop lourde, et comme en définitive les dépenses qu'il s'agissait de faire profitaient au futur plus encore qu'au présent, on étendit le délai, et les obligations trentenaires devinrent remboursables en soixante-quinze ans. Ce délai est assurément bien long, et il eût été désirable qu'on pût l'abréger un peu. Si la conversion était faite avec une réduction de 1 pour 100 d'intérêt, l'économie serait de 74 millions. En en affectant 57 à l'amortissement on éteindrait la dette en soixante ans et on laisserait encore 17 millions de disponibles. Mais ce serait une innovation; il faudrait modifier le précédent qui vient d'être créé avec la rente amortissable en soixante-quinze ans, il vaut peut-être mieux se rallier purement et simplement à ce précédent et proposer la conversion en 3 pour 100 amortissable en soixante-quinze ans. L'amortissement alors n'absorbera qu'une annuité de 34 millions, laissant libre une économie annuelle de 40, dont on pourrait se servir immédiatement pour dégrever les impôts. Que peut-on dire contre la conversion ainsi proposée? Craindrait-on qu'elle ne réussît pas et que le public préférât son remboursement à ce qu'on voudrait lui donner en 3 pour 100 amortissable? Cette crainte serait fondée, si on ne lui offrait que l'équivalent de 100 francs; alors le moindre caprice, la moindre oscillation dans les cours

de la Bourse pourraient multiplier les demandes de remboursement et faire échouer la mesure, ce qui, je le répète, a failli arriver lors de la conversion de 1852. Mais aujourd'hui on a beaucoup plus de marge qu'à cette époque, les cours sont beaucoup plus élevés; supposons que ceux du 3 pour 100 amortissable se maintiennent aux environs de 81 francs et qu'on offre 4 pour 100 en cette valeur contre l'ancien 5 pour 100; 4 francs de rente en 3 pour 100 amortissable vaudraient immédiatement 108 francs comme capital; or personne ne s'aviserait de demander le remboursement de 100 francs, lorsqu'il pourrait recevoir un titre valant 8 francs de plus, indépendamment de la prime de remboursement. En 1852, pour faire réussir la conversion, tentée un peu prématurément, on a eu recours à la Banque de France, qui a prêté environ 100 millions. Grâce à cette assistance, la mesure a réussi, et les oscillations du crédit n'ont guère dépassé 2 pour 100. Cette intervention de la Banque, en 1852, a pu être critiquée, parce qu'elle tendait à fausser les cours et à leur donner une élévation factice. Une conversion n'est légitime et équitable que lorsqu'elle résulte bien de l'état du marché et qu'on pourrait se procurer aisément à des conditions meilleures les fonds nécessaires au remboursement. Alors, en offrant ce remboursement, on fait une proposition sérieuse d'où découle naturellement la conversion. Qui pourrait critiquer aujourd'hui l'intervention de la Banque de France pour soutenir une mesure de ce genre, alors que le 5 pour 100 est à 115 et que le crédit de l'état, calculé sur le 3 pour 100, est à moins de 4? elle serait parfaitement justifiée et elle n'aurait qu'un but : prévenir la panique et empêcher toutes les manœuvres que pourrait tenter la spéculation en sens contraire de la mesure proposée. Si une assistance de 100 millions a suffi en 1852, aujourd'hui la Banque, après l'épreuve qu'elle a faite de son crédit, mettrait aisément à la disposition de l'état une somme infiniment plus forte : supposons qu'elle offre 500 millions. On ne peut pas douter qu'avec une pareille assistance la conversion ne réussisse parfaitement. Il suffirait de le vouloir pour qu'elle fût opérée sans difficulté et sans trouble et que le lendemain on vît le crédit de l'état reprendre son essor.

Sans doute, il sera douloureux d'imposer aux porteurs du 5 pour 100 une perte d'intérêt d'environ 1 pour 100. Mais qu'y faire? Faut-il, pour leur être agréable, sacrifier les intérêts de l'état, celui des contribuables et l'avenir du crédit? Ils ne peuvent pas contester que le crédit du gouvernement ne soit aujourd'hui au-dessus de 4 pour 100. De quel droit alors leur servirait-on un intérêt de 5? Il faut bien qu'ils se résignent à la réduction qui est dans la

force des choses. Seulement on a commis une grande faute vis-à-vis d'eux en ajournant la conversion, et en la déclarant inopportune. Les rentiers qui ont déjà pu constater par expérience ce que signifient au fond ces questions d'inopportunité se sentiront plus rassurés qu'ils ne doivent l'être. Beaucoup de gens, même sur la foi de cette déclaration, se sont remis à racheter du 5 pour 100, et si on veut plus tard leur proposer une réduction d'intérêt, ils seront d'autant plus irrités et crieront à la trahison.

Quand une mesure est mûre, comme l'est la conversion, il faut l'exécuter résolument; au moins on ne trompe personne, et s'il y a des mécontens, il y en a toujours, même pour les réformes les plus utiles, on doit s'en rapporter à l'avenir pour vous rendre justice et ratifier ce qui a été fait. Le *statu quo* qu'on voudrait maintenir est le plus déplorable des expédiens. S'il nous était permis de prendre un exemple dans une question que nous avons souvent traitée ici, nous dirions qu'on commet à propos de la conversion la même faute qu'on a faite pour la monnaie. Il y a dix ans et plus, lorsqu'on a demandé qu'on adoptât l'étalon d'or unique et qu'on réduisît l'argent à n'être plus qu'une monnaie d'appoint, ce dernier métal n'avait encore perdu que 1 ou 2 pour 100 par rapport à l'or, et il y en avait au plus pour 1,500 millions dans le pays; on a déclaré la question inopportune et on a préféré attendre. Aujourd'hui l'argent perd de 16 à 17 pour 100, et il y en a en France pour 2 milliards 1/2 dont on ne sait que faire. L'embarras est devenu très grand. Cet exemple est précieux, et on pourrait le méditer. Eh bien, au lieu de cela on s'apprête à faire la même faute pour la conversion. Il y a un mois, elle était très facile, tout le monde y était préparé. Elle est un peu plus difficile aujourd'hui, à cause des espérances contraires qu'on a fait naître. Dans quelque temps, on n'osera plus y songer de peur de l'impopularité qui en résulterait et qui aura grandi en raison de l'ajournement.

Les adversaires de la république prétendent que des trois questions financières et économiques qui sont en ce moment sur le tapis, question de la conversion, question des chemins de fer et des traités de commerce, elle n'en résoudra et n'en pourra résoudre aucune; qu'elle vivra dans un éternel *statu quo*, ajournant ou prorogeant ce qu'elle ne peut ou n'ose décider en principe. Veut-on absolument leur donner raison? On a déjà commencé à le faire en ajournant la conversion. Espérons pourtant qu'on reconnaîtra l'erreur, et qu'on ne tardera pas à la réparer.

VICTOR BONNET.

LES CHEMINS DE FER

TRANS-SAHARIENS

Le chemin de fer trans-saharien, jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan, par A. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Paris, 1879.

Personne n'ignore quel est le rôle qu'ont joué les chemins de fer dans l'œuvre de la colonisation aux États-Unis. On ne les a pas construits seulement pour relier entre elles ou aux ports du littoral les villes déjà prospères; on les a tracés au travers des solitudes du *Far-West*. La voie ferrée précède le colon; le wagon commence par circuler à vide à travers les espaces déserts. Loin d'avoir à payer, comme les compagnies d'Europe, de grosses indemnités aux propriétaires qu'elles dépossèdent ou dont elles dépècent les héritages, les compagnies américaines reçoivent à titre gratuit, outre le sol qu'occupe leur plate-forme, une large bande de terrain par lots alternes, tantôt à droite et tantôt à gauche de la voie. C'est sous cette forme que les états agricoles de l'Illinois, de l'Iowa, du Wisconsin subventionnent les chemins de fer. Peut-être ces entreprises réussissent-elles rarement. Ce n'est pas le plus gros souci de ceux qui les ont lancées ou des gouvernemens qui les encouragent. On veut peupler le pays, défricher les terres incultes, exploiter les richesses latentes du sol : on y réussit. L'émigrant arrive, la steppe se met en culture; les fermes se construisent; une ville se fonde et présente, avec des rues presque vides, le mouvement d'affaires d'une vieille cité. Le chemin de fer, après lui avoir donné la vie, profite à son tour de cette agitation qu'il a développée.

Tout cela est bien connu, si connu même que d'autres peuples ont appliqué les procédés américains de colonisation en d'autres régions du globe, par exemple les Anglais en Australie, les Français en Algérie, mais sur une échelle restreinte. Il n'y a encore ni dans la grande île de l'Océanie ni dans notre possession de l'Afrique

septentrionale des milliers de kilomètres de rails comme il en existe entre le Missouri et le Canada. Ce n'est point cependant la place qui manque pour une expérience en grand de la méthode en usage dans le Nouveau-Monde. L'espace s'étend au sud de la zone que nous occupons, immense en largeur et plus encore en profondeur. Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Duponchel, s'est mis en tête de démontrer que la création d'un chemin de fer trans-saharien serait non-seulement possible, bien plus, qu'elle serait profitable. A première vue, l'idée paraît audacieuse. Le Sahara a un mauvais renom dans le monde. Depuis Virgile jusqu'à nos jours, on l'a toujours appelé le pays de la soif, *deserta siti regio.* Où l'eau manque, la végétation fait aussi défaut. Qu'exporter de cette plaine stérile? qu'y conduire, puisqu'il n'y a pas d'habitans? Mais déjà les voyageurs modernes ont rectifié l'idée fausse que nous nous en faisions. Le Sahara n'est pas une plaine, ni un désert; on y a découvert des montagnes; dans ces montagnes vivent des peuplades qui ne sont même pas barbares; on y récolte des productions qui ont une valeur marchande. Bien mieux, à part la chaleur, le climat est salubre. Ce n'est pas à dire que le moment soit déjà venu d'échelonner tout de suite des escouades d'ingénieurs et d'ouvriers entre Alger et Tombouctou. Sans conclure trop vite à une réalisation hâtive, l'étude de M. Duponchel mérite de nous occuper. Le projet que l'on qualifierait d'utopie aujourd'hui sera peut-être mûr avant la fin du siècle. Les colonies sont des pays à surprises. Il n'est pas besoin de sortir de l'Algérie pour en trouver la preuve. Ceux qui s'intéressent depuis longtemps à notre colonie d'Afrique se souviennent sans doute qu'il y a vingt et quelques années (ce devait être en 1855) quelqu'un présenta le projet d'un vaste réseau de chemins de fer reliant les capitales des trois provinces, Alger, Oran, Constantine. On s'en amusa presque, tant le projet semblait extraordinaire. Ce qui paraissait alors invraisemblable est aujourd'hui terminé, ou peu s'en faut, et même les locomotives roulent ou rouleront demain sur d'autres lignes auxquelles on ne pensait pas alors. Suivons donc M. Duponchel, sans nous montrer trop incrédules, à la recherche des stations futures du railway trans-saharien.

I.

Il convient d'abord d'examiner le pays que traverserait ce long chemin de fer. Tant de gens ont visité l'Algérie et tant d'autres en ont entendu parler qu'il serait superflu d'en donner ici la moindre description. Toutefois il est resté quelque chose à dire au point de vue dont il s'agit, puisque ce qui nous intéresse dans la présente

étude est de savoir quels terrains on y rencontre et ce que l'on en peut tirer. Un double examen géologique et agronomique est ainsi nécessaire, en même temps qu'il faut se rendre compte de ce qu'est le climat, des effets qu'il produit sur le tempérament des Européens, de l'influence qu'il peut exercer sur les travaux projetés.

Du golfe de Gabès à l'Océan-Atlantique, l'Afrique septentrionale se présente sous le même aspect géologique. C'est un massif montagneux formé par des soulèvemens à peu près parallèles à la côte. A ne considérer que les lignes générales, ce pays s'offre sous la forme de deux versans inclinés, l'un vers le nord, l'autre vers le midi, avec une cuvette déprimée ou haut plateau entre les deux. Le plus souvent le massif plonge brusquement dans la mer; ailleurs, aux environs de Bone, d'Alger, d'Oran, il en est séparé par une plaine basse que limite du côté de la Méditerranée un petit soulèvement isolé connu sous le nom de Sahel. En dépit de cette disposition topographique, les rivières du versant nord se dirigent plus ou moins droit vers la mer, après avoir traversé par des gorges étroites les chaînes parallèles qui leur barrent le passage. Le plus important des cours d'eau qui prennent naissance sur le plateau, le Chélif, s'est de même ouvert une issue vers le nord. Les autres rivières de cette région centrale se perdent dans les chotts, lacs marécageux et saumâtres, à des altitudes moyennes de 800 mètres. Enfin les affluens du versant méridional se dirigent, ceux de la province d'Oran vers les plaines de sable qui les absorbent, ceux des provinces d'Alger et de Constantine vers la série de bas-fonds desséchés qui se prolonge de Tougourt au golfe de Gabès. On n'a pas oublié le projet de M. Roudaire qui a pour but, après avoir rétabli les communications entre ces bas-fonds et la Petite-Syrte, de les transformer de nouveau en une mer intérieure.

Si l'on veut que le mot Algérie ait une expression géographique déterminée, il faut l'appliquer non-seulement à la zone littorale, au Tell, seule partie que les Européens habitent jusqu'à présent, mais encore à tout l'ensemble de ce massif montagneux dont les lignes de faîte, parfois supérieures à 2,000 mètres, se maintiennent en général à l'altitude de 1,200 à 1,400 mètres.

Quelle est la géologie de cette contrée? Les terrains primitifs ne s'y montrent à découvert qu'en quelques points, notamment dans le Sahel. Les assises jurassiques et crétacées occupent de vastes surfaces, recouvertes parfois par des couches tertiaires de marnes et d'argiles. Au fond des bassins intérieurs que forment les chaînons parallèles se trouvent d'épais sédimens, derniers témoins peut-être des lacs qui se sont vidés peu à peu par les échancrures des montagnes. Comparée aux provinces méridionales de la France, dont la formation géologique est analogue, l'Algérie se distingue

par une superficie plus grande de terres argileuses propres à la culture. On aperçoit çà et là, dans les ravins que les torrens modernes ont affouillés, des berges verticales de 10 à 15 mètres creusées de haut en bas dans un véritable limon. Aussi les eaux courantes se chargent-elles de boue au moindre orage qui en grossit le débit. A surface égale, le Tell et les plateaux ont une valeur agronomique supérieure à celle de la Provence ou du Languedoc.

Lorsqu'il s'agit de culture, la nature du sol n'est pas seule à considérer; il faut aussi tenir compte du climat. Le littoral de la Méditerranée ne laisse sous ce rapport rien à désirer. Sur une largeur trop restreinte par malheur, le voisinage de la mer entretient, avec une humidité suffisante, une température d'une uniformité remarquable. Sans froid l'hiver, sans excès de chaleur l'été, à peine le thermomètre varie-t-il du jour à la nuit. C'est tout au long de la côte une véritable serre tempérée, où, malgré la rareté des pluies, tous les végétaux connus se plaisent et grandissent. L'homme s'en trouve moins bien; personne n'ignore que les variations thermométriques, pourvu qu'elles ne soient ni soudaines ni excessives, entretiennent sa vigueur.

A mesure que l'on s'éloigne du littoral, l'atmosphère devient plus sèche, la chaleur s'accroît; une évaporation d'une intensité prodigieuse par ce soleil ardent enlève au sol le peu d'humidité que les pluies d'hiver lui ont livrée. Les terres les plus fertiles sont rendues stériles par le manque d'eau. On essaie d'y remédier par des barrages et des irrigations artificielles; mais les rivières elles-mêmes se dessèchent sous cette atmosphère embrasée; les sources tarissent, la vie semble fuir ou ne persiste au milieu de l'été que dans une végétation misérable. L'absence de forêts contribue encore à rendre l'évaporation plus active. Il y en a peut-être eu jadis; une exploitation abusive a fait périr les grands arbres; bien que les tentatives de reboisement n'aient pas eu grand succès jusqu'à ce jour, il n'y a pas lieu d'en désespérer. S'élève-t-on sur le versant septentrional des montagnes, les pluies redeviennent plus fréquentes vers 1,000 mètres d'altitude. Des forêts apparaissent, surtout dans les vallons resserrés où les troupeaux n'ont pas l'habitude de paître; les eaux vives sortent fraîches et limpides des plis du terrain. Plus haut encore, sur les hauts plateaux du sommet, on va trouver un climat variable, des étés très chauds suivis d'hivers rigoureux. Aussi la végétation, loin d'être semblable à celle du littoral, se rapproche-t-elle de celle de l'Europe. La terre végétale y est encore abondante comme sur les terrasses moins élevées; les récoltes dépendent du plus ou moins d'eau qu'elles reçoivent, et là aussi la sécheresse est le fléau dominant. Enfin, en redescendant le versant méridional des montagnes, on va rejoindre soit brusquement, soit par des pentes

peu sensibles, les plaines du Sahara où la vie se concentre dans les oasis. Comme on peut le prévoir, la chaleur s'accroît à mesure que la hauteur du sol diminue.

Le Sahara est-il une ancienne Méditerranée qui se serait asséchée un peu avant les temps historiques? Cette hypothèse expliquerait tout au plus l'existence des plaines sablonneuses, des épaisses couches de sel que l'on y rencontre. Elle est peut-être vraie pour la partie au nord de la province de Constantine où le sol reste parfois au-dessous du niveau de la mer; elle est inexacte assurément en ce qui concerne la région centrale où les voyageurs ont aperçu des chaînes de montagnes assez élevées pour que la neige les couronne en hiver.

Le Sahara mesure à peu près 2,000 kilomètres du nord au sud, depuis Laghouat jusqu'à Tombouctou; en largeur, il va de l'Atlantique à la vallée du Nil. C'est une superficie grande comme quinze fois celle de la France. Il est naturel qu'une surface de telle étendue présente les accidens topographiques les plus variés. Deux massifs montagneux y ont été découverts, celui du Djebel-Hogghar, sur le méridien de Constantine, et celui de l'Ayr, plus loin vers le sud. Entre les deux et tout autour de chacun d'eux règnent de hauts plateaux dont l'altitude dépasse parfois 1,000 mètres. Au bord du Maroc, il existerait, paraît-il, une vaste dépression qui peut bien être le lit d'une ancienne mer, d'autant que les indigènes vont s'y approvisionner de sel. En somme, le Sahara, loin d'être une plaine aux horizons réguliers, est un terrain accidenté, sillonné par d'innombrables vallées auxquelles il ne manque que de l'eau.

Au point de vue géologique, l'aspect en est monotone. Les formations primitives se montrent sur tous les sommets et même parfois dans les parties basses, aux moindres saillies du sol. Désagrégées par les intempéries atmosphériques, ces roches ont fourni l'immense quantité de sable qui s'entasse en dunes un peu partout. Là où le granit se cache sous une couche plus récente, c'est le terrain crétacé qui apparaît. A peine existe-t-il des lambeaux de terrains tertiaires, circonstance fâcheuse, car ce sont ceux dont l'homme tire le plus de profit. Toutefois, les dépôts limoneux, de création moderne, ne sont pas rares, et, l'eau aidant, la végétation s'y développerait avec vigueur.

La sécheresse du sol, et plus encore la sécheresse de l'atmosphère, sont le fléau du Sahara. Avec des pluies fréquentes et régulières, le sol se couvrirait de moissons et de forêts; sans eau, c'est un désert stérile. Ce n'est pas qu'il n'y pleuve jamais; seulement, le sol, que rien ne protège contre l'évaporation, restitue bien vite à l'atmosphère l'eau qu'il en a reçue. Ce qui n'est pas pompé par les rayons du soleil s'écoule lentement sous les sables et entretient, au

fond des valguliers, et une végétation amaigrie dont se contentent les bestiaux à défaut de meilleure nourriture. Ainsi se conservent les oasis où la caravane trouve de loin en loin un abri. En dehors de ces endroits favorisés, la terre n'est pas précisément dénudée. Des végétaux rabougris, dont les moutons et les chameaux broutent chaque année les jeunes pousses, luttent encore contre la sécheresse du climat et contre la dent des animaux. Dans le nombre de ces plantes robustes, une mention particulière est due à l'alfa, graminée qui tient le milieu entre l'herbe et le jonc, et dont la fibre ligneuse se prête à divers emplois industriels. L'alfa croît en touffes grêles sur une superficie de plusieurs millions d'hectares. On le sait, des chemins de fer sont déjà construits pour amener au littoral cette plante utile qui pousse sans qu'on s'en occupe, et que l'exploitant n'a que la peine de ramasser sur le sol. En tant que végétation arborescente, le Sahara possède les buissons épineux du jujubier, quelques pistachiers épars qui grandissent avec lenteur lorsqu'ils ont la chance d'échapper à la dent des troupeaux. Ces deux arbres sont le seul combustible que le voyageur rencontre sur sa route; aussi ne les épargne-t-il guère. M. Duponchel émet l'avis que certaines essences de la flore australienne réussiraient sur les terres brûlantes de l'Afrique. C'est une expérience qui mériterait du moins d'être tentée.

Qu'on y fasse attention, cette région d'un aspect si désolé n'est pas malsaine. Sans contredit, la chaleur excessive ne convient pas au tempérament européen; cependant la chaleur sèche n'est pas débilitante. Les oasis sont moins salubres que le désert à cause des eaux dormantes qui s'y trouvent. Ce qu'il y a de plus gênant peut-être pour le corps humain est l'écart excessif des températures suivant l'heure et la saison. Qui le croirait, si tant de gens n'en avaient fait l'expérience? C'est par le froid plus que par la chaleur que l'on souffre sous le 30e degré de latitude. Les populations natives y sont d'ailleurs très clairsemées. Un chiffre fera juger de ce qu'il en est. Le nombre des habitans est évalué à un million et demi. A proportion égale, un département de la France n'aurait guère que deux mille habitans. Les uns Arabes, d'autres Berbères d'origine, tous sont musulmans. Les Touaregs en sont le groupe le plus important. Confinés dans le district montagneux du centre, ils exercent une sorte de suprématie sur les tribus sédentaires ou nomades avec lesquelles ils sont en contact. Quelques voyageurs prétendent que, de Ghadamès à Tombouctou, ils sont redoutés comme des brigands fourbes et cruels, tandis que d'autres leur attribuent des qualités chevaleresques. Quoi qu'il en soit, ce ne seraient pas des ennemis bien redoutables pour des Européens puisque, sans compter qu'ils sont

en petit nombre, la nature du pays les rela[illegible] se co[illegible]res des villes qu'il est facile de défendre contre leurs attaques. Dans le Sahara, quiconque est maître des principales oasis est maître aussi de toutes les routes.

Il y a des routes en effet; que l'on ne se méprenne pas sur le sens qu'il faut ici attacher à ce mot. Ce sont de simples pistes, jalonnées tout au plus par les squelettes des bêtes de somme qui périssent en cours de voyage. Ces routes s'entre-croisent en quelques points plus favorisés que les autres sous le rapport de l'eau potable. Ghat, Ghadamès et Mourzouk au nord-est, Insalah au centre, Tombouctou au sud, sont les centres vers lesquels convergent les caravanes. Les luttes prolongées des Arabes contre nous et surtout, suivant toute apparence, la suppression de l'esclavage dans les provinces soumises à notre domination, ont rejeté vers la côte tripolitaine le courant commercial qui se dirigeait vers la régence d'Alger avant la conquête. Les transports ne s'opèrent qu'à dos de chameaux dans ce grand désert. Moins bien outillés que ne le sont les colons de l'Afrique australe sur un terrain qui n'est pas moins accidenté, les Sahariens ne connaissent pas les chariots attelés de longues files de bœufs. Dans un pays où l'eau ne se rencontre qu'à de rares intervalles, le chameau et le cheval léger sont seuls capables de fournir les étapes. C'est sur leur dos que se transportent les marchandises échangées. Le commerce y a plus d'activité qu'on ne serait tenté de le croire. Les objets d'exportation, poudre d'or, plumes d'autruche, dents d'éléphant, n'ont qu'un faible poids; les esclaves en font l'appoint, et c'est une denrée qui se transporte elle-même. Les objets de retour sont plus lourds, plus variés : d'abord les objets manufacturés d'origine européenne dont les marchés de l'intérieur s'approvisionnent sur le littoral de la Méditerranée, et puis, ce qui est d'une bien autre importance, le sel marin que les habitans du Soudan ne trouvent pas sur leur territoire, en sorte qu'ils sont obligés de le faire venir des *sebkhas* ou lacs desséchés que renferment les bassins intérieurs du Sahara. Un chiffre suffira pour faire voir ce qu'est le trafic du sel marin dans cette région. On estime que le Soudan en reçoit chaque année vingt mille tonnes, ce qui n'est guère pour une population de 50 millions d'âmes. Le prix en serait parfois de 2 à 3 francs le kilogramme. Un instrument de transport qui aurait pour effet d'abaisser ce prix au dixième de sa valeur actuelle ne manquerait pas d'en décupler la consommation.

La sécheresse de la région saharienne n'est pas plus due à la nature géologique du sol qu'à la configuration topographique. C'est dans les mouvemens généraux de l'atmosphère qu'il faut chercher l'explication de ce phénomène. Entre la zone équatoriale, où les

vents sont réguliers, et la zone tempérée, où la lutte entre deux courans atmosphériques contraires produit les temps incertains que nous connaissons tous, règne une zone de calmes relatifs vers le tropique du cancer. En Afrique, en Arabie, en Asie, sous la même latitude ou à peu près, le calme est habituel. L'air ne s'y renouvelle pas; l'Océan n'y envoie pas ses vapeurs; de là la rareté des pluies, l'extrême siccité du sol. Que l'on s'avance au nord, les brumes de la Méditerranée y remédient; au sud, le phénomène s'efface aussi, parce que les pluies équatoriales s'y font sentir. Au-dessous de Tombouctou, le sol n'est ni plus accidenté ni d'une autre composition qu'à la latitude de Mourzouk, et cependant un beau fleuve, le Niger, y roule des eaux abondantes.

Ainsi le Sahara n'a pas de frontières mieux définies vers le sud que vers le nord, puisque ses frontières n'ont aucun caractère géographique. Il cesse où commence la région des pluies équinoxiales; où l'eau se montre, le désert n'a plus de raison d'être. Le pays change alors de nom; c'est le Soudan, qui est borné lui-même, du côté du midi, par une chaîne de hautes montagnes. Entre ces montagnes et les rivages du golfe de Guinée, il n'y a qu'une bande assez étroite de terrain; mais si malsaine que les Européens en sont pour ainsi dire exclus. Les populations qui l'occupent, abruties par l'abus des boissons alcooliques, démoralisées par la traite, passent pour être les plus cruelles de l'Afrique. Borné vers l'ouest par le Sénégal dont on connaît le climat redoutable, du côté de l'orient par les provinces de la Haute-Égypte dont l'accès est peu facile, le Soudan se trouve renfermé entre des frontières presque inaccessibles. Si peu connue que soit cette région, on s'est habitué à en dire plus de mal qu'elle ne le mérite.

S'il faut en croire les géologues, qui n'en parlent au reste que par ouï-dire, car aucun d'eux n'a pénétré jusque-là, les montagnes qui bordent le Soudan de deux côtés sont granitiques; il s'y trouve aussi des formations de grès de l'époque jurassique; mais les terrains plus modernes font défaut. On serait tenté de croire que c'est un sol émergé du sein de l'Océan depuis les premiers temps du monde, en sorte qu'aucune couche des sédimens modernes n'a pu s'y déposer. A l'appui de cette opinion, on fait valoir que les sables aurifères sont abondans et que le sel marin fait défaut presque partout. Le lac Tchad, où se concentrent les eaux d'un vaste bassin géographique, n'est même pas salé. Il semblerait d'après cela que le sol ne doive pas être fertile; les pluies périodiques ont une telle vertu sous ces latitudes basses que la terre y donne sans culture une foule de produits précieux, le riz, le coton, les fruits oléagineux. La canne à sucre et l'arbre à café y sont peu connus; on les y acclimaterait sans peine. Comme climat et comme conditions de cul-

ture, le Soudan peut être comparé à l'Hindoustan, si ce n'est que l'Inde anglaise est entourée par la mer tandis que le Soudan est inaccessible. M. Duponchel n'ose pas affirmer non plus qu'il soit aussi riche, aussi peuplé. Avec une surface à peu près équivalente, on n'y compterait que 50 millions d'habitans au lieu des 200 millions de l'Inde. 50 millions de consommateurs qui ne reçoivent pas encore les produits des manufactures européennes! Il y a de quoi tenter les nations commerçantes. Par malheur, on dit que la discorde règne en ces pays. La race noire indigène paraît y être dominée par des conquérans arabes qui y ont importé l'islamisme. Le vrai fléau de l'Afrique centrale, la cause des guerres incessantes que s'y livrent les tribus, c'est l'esclavage et l'infâme commerce auquel il donne lieu.

II.

Puisque l'on ne peut aborder le Soudan, ni par les côtes du Sénégal ou de la Guinée, qui sont trop malsaines, ni par le Nil dont les cataractes sont infranchissables, pourquoi ne s'y rendrait-on pas en chemin de fer à travers le Sahara? Telle est la question que s'est posée M. Duponchel, et pour la résoudre il a étudié les difficultés techniques que l'ingénieur rencontrerait sur son chemin, puis il a recherché le trafic que recevrait dans ce long parcours, en apparence stérile, une voie de transport perfectionnée. Comparé au chemin de fer américain du Pacifique, le chemin de fer trans-saharien n'a plus rien d'extraordinaire, car la distance est moins longue et le terrain moins tourmenté. Examinons donc le projet sous ces deux aspects, de l'exécution et de l'usage que l'on en fera lorsqu'il sera terminé.

Quels obstacles la nature opposera-t-elle aux ingénieurs? Le premier qui vient à l'esprit est l'excès même de la température. Il n'est pas rare que le thermomètre dépasse 40 degrés centigrades. Pendant les nuits claires et surtout en hiver sur les hauts plateaux, il s'abaisse souvent à zéro. L'écart entre le jour et la nuit est toujours considérable, à tel point que les voyageurs se plaignent plus du froid des nuits que de la chaleur des journées, ce qui paraît singulier. Mais la chaleur du Sahara n'est pas malsaine. Nombre de nos compatriotes en ont assez l'habitude pour nous convaincre que l'on ne doit pas s'en effrayer.

La question des eaux est plus embarrassante. Comment alimenter les chaudières des locomotives, ou même comment fournir de l'eau au monde d'ouvriers qui vit sur une voie ferrée dans une contrée où les caravanes restent parfois plusieurs jours sans rencontrer une source ou un puits? L'hydrologie du Sahara est un problème de

physique géographique que l'on a beaucoup discuté depuis un quart de siècle. Des vallées se dessinent à la surface du sol; mais le fond en est sec; il y a des lits de rivières, mais l'eau n'y apparaît que pendant un temps très court, à la suite des grands orages; le reste de l'année, ils n'offrent à l'œil avide de fraîcheur que des bancs de sable ou de gravier. Cependant l'eau n'est pas loin. Que l'on creuse de quelques mètres, on retrouve une nappe souterraine, sous une épaisse couche de détritus qui s'oppose à l'évaporation. Un barrage étanche dont les fondations descendraient jusqu'au roc la ferait remonter au jour. C'est ainsi qu'aux abords de Laghouat, l'Oued-Mézy, dont le lit d'amont est à sec, redevient un ruisseau qui vivifie cette oasis. Si cette nappe souterraine existe, comme on est induit à le croire, dans le sous-sol de chaque vallée saharienne, il n'est pas impossible de la capter dans des réservoirs d'où l'eau, refoulée par des pompes à vapeur, circulera dans des tuyaux tout au long de la voie.

Quant à la disposition topographique du sol, il est clair qu'en nul autre pays on ne la trouverait plus favorable. En place des alpes aux flancs escarpés, aux ravins étroits et sinueux, que franchit le chemin de fer du Pacifique, on n'aperçoit ici que des lignes de faîte surbaissées, des plateaux sans déclivité sensible, des vallées à large ouverture. Point de tunnels, point de viaducs, à peine quelques ouvrages d'art de médiocre ouverture à la rencontre des torrens où l'eau coule quelques jours chaque année. C'est peut-être trop que d'affirmer qu'il n'y aura pas de tunnels, car la traversée des dunes de sable ne se pourra faire sans que les rails soient abrités contre les ensablemens. Ces dunes, plus ou moins mouvantes, sont une disposition caractéristique du Sahara. Elles s'allongent presque en ligne droite, toujours parallèles ou à peu près au massif atlantique, comme des rides à la surface des plateaux. Quoiqu'on n'ait pas su discerner encore la cause qui en a déterminé la formation, le plus probable est qu'elles sont dues à l'action du vent sur les détritus sablonneux de la surface. Quelle qu'en soit la cause première, il n'est pas contestable qu'une tranchée ouverte au travers se comblerait dans un temps plus ou moins long. La voie ferrée devra donc y être recouverte d'une voûte, de même que dans les Montagnes Rocheuses, et, sans aller si loin, dans les montagnes du Cantal il a fallu la protéger en certains endroits par des abris en charpente ou en maçonnerie contre l'invasion des neiges.

Ayant écarté les objections tirées du sol, du climat et des eaux, voyons quel peut être à grands traits le tracé du chemin de fer dont il est question. Il s'agit de relier le Niger au littoral de la Méditerranée. Tombouctou est au sommet de la courbe que ce grand fleuve décrit vers le nord; c'est donc Tombouctou qui sera la station ter-

minale. A l'autre bout, le point de départ sera-t-il Alger, Oran ou Constantine? Par cette dernière province, la route du sud descend, au sortir du massif atlantique, dans une dépression dont le fond est occupé par les chotts que M. Roudaire projette de réunir au golfe de Gabès. Elle traverse des oasis importantes, Biskra, Tougourt, Ouargla; mais la dépression des chotts, située en divers points au-dessous du niveau de la mer, a la réputation d'être malsaine. Du côté d'Oran, notre ligne s'approcherait trop des régions soumises à l'autorité marocaine. Sur le méridien d'Alger elle reste au contraire au milieu des possessions françaises. Plus au sud il convient d'éviter le massif du Djebel-Hogghar, ce qui ramène naturellement vers les oasis du Touat. Laghouat, Goleah, Insalah, centres de commerce et de ravitaillement des caravanes, jalonnent pour ainsi dire le parcours. La distance entre Alger et Tombouctou est d'environ 2,300 kilomètres.

De cette immense longueur défalquons tout de suite les 400 premiers kilomètres entre Alger et Laghouat. Cette section est pour la colonie d'un intérêt immédiat. Bien que les difficultés techniques y soient plus graves que sur le reste de la ligne par le motif que c'est la traversée du massif atlantique, M. Duponchel estime que le coût n'en dépassera pas 200,000 francs par kilomètre, y compris la dépense assez considérable exigée par le service des eaux. Laghouat est le poste militaire le plus important de l'Algérie méridionale. Une garnison qui s'y serait solidement établie pourrait rayonner sur les plateaux du sud ou, suivant les événemens, prendre à revers les insurgés des trois provinces. C'est en l'état actuel une place d'un entretien fort onéreux, puisque tout s'y amène du littoral par des routes impraticables sur lesquelles les transports reviennent à 50 centimes par tonne et par kilomètre, avec toutes les incertitudes d'un ravitaillement irrégulier. Pourquoi, dira-t-on, ne pas créer avant tout une route carrossable? C'est que les chaussées d'empierrement ne s'accommodent pas d'un climat sec. Au lieu d'une surface dure et lisse, tout au plus un peu boueuse l'hiver, un peu poudreuse l'été, elles ne sont plus, lorsque le soleil a pompé toute l'humidité du sol, qu'un amas de cailloux désagrégés où s'enfoncent les roues des voitures aussi bien que les pieds des chevaux. Une route du Sahara, pour être entretenue bonne, exigerait plus d'eau pour l'arrosement que n'en veulent les locomotives d'un chemin de fer. D'Alger à Laghouat, le chemin de fer est la voie la mieux appropriée au climat. Les plaines du haut Chélif, des Zahrez, du Djebel-Amour sont d'ailleurs assez peuplées pour fournir un trafic considérable. D'innombrables troupeaux y vivent; lorsque survient une sécheresse extraordinaire et avec cette sécheresse une famine, les wagons amèneraient aux ports d'embarquement le bétail que le

pays ne peut plus nourrir. Chaque année il apporterait la laine; en échange il approvisionnerait de blé les populations des hauts plateaux. Puis il aurait pour gros trafic la ressource de l'alfa. Cette plante, longtemps dédaignée, qui couvre de ses touffes, à l'exclusion presque de toute autre espèce végétale, une superficie de 6 à 7 millions d'hectares sur les deux versans du massif atlantique, a pris une grande place dans l'industrie, personne ne l'ignore. Le chemin de fer d'Arzew à Saïda se construit déjà dans le but de mettre en coupes réglées les plateaux de la province d'Oran. Veut-on savoir par un chiffre quel profit ce grossier textile est susceptible de donner à une entreprise de transport perfectionnée? L'alfa pousse sans soin ni culture, sur des terrains où les bestiaux trouvent à peine au printemps de quoi pâturer. Les tribus arabes n'y ont qu'un droit précaire de vaine pâture dont une bien faible indemnité les dédommage. Les frais de récolte ne dépassent pas 30 francs pour une tonne qui se vend 150 francs rendue dans un port de la Méditerranée. L'écart entre ces deux prix représente les menus frais accessoires, les bénéfices de l'exploitation et la dépense du transport. Enfin, le commerce européen en peut absorber déjà 300 à 400,000 tonnes par an. Ceci permet d'apprécier le profit que promet l'alfa aux chemins de fer dirigés vers le sud de l'Algérie.

Au delà de Laghouat, il est vraisemblable que la plate-forme de la voie s'établirait avec moins de frais; les ondulations du sol sont moins accusées; la valeur du terrain est nulle, bien entendu; l'eau manque, c'est le plus grave défaut, ou n'apparaît qu'à de rares intervalles. Qu'exportera-t-on de ce pays et qu'y importera-t-on? Les oasis donneront des dattes; le Soudan enverra ses fruits oléagineux, des gommes, du coton, peut-être plus tard du sucre, du café. Nous leur fournirons ce que les contrées manufacturières envoient dans tous les pays barbares, et en plus des céréales que les populations du Sahara viennent aujourd'hui chercher dans le Tell à dos de chameaux. S'il est vrai que le Soudan manque de sel, comme le racontent tous les voyageurs, ce condiment indispensable suffirait à lui seul au trafic d'un chemin de fer. Que l'on calcule en effet le poids qu'il en faudrait pour 50 millions d'âmes à en juger par ce que l'on en consomme en France.

L'idée qui revient toujours au fond des projets de M. Duponchel est de mettre ces 50 millions de Soudaniens en rapport avec le monde civilisé par l'intermédiaire des ports de l'Algérie. La concurrence industrielle est devenue telle entre les nations européennes que chacune s'efforce de conquérir des débouchés. Que l'on consulte une mappemonde, on s'assurera que ce n'est plus qu'au cœur de l'Afrique qu'il faut chercher de nouveaux consommateurs. Cet épais continent, auquel on accordait généreusement, il y a dix ans,

tout au plus 90 millions d'habitans, serait beaucoup plus peuplé d'après des voyageurs récens. M. Stanley porte à 6 millions le nombre des indigènes qui vivent sur les bords du lac Victoria. Toute la région centrale des grands lacs est fertile, salubre, par conséquent la race humaine s'y est multipliée. D'après les estimations actuelles, il n'y aurait pas moins de 300 millions d'âmes entre le cap de Bonne-Espérance et la Méditerranée.

S'il en est vraiment ainsi, puisque aucun fleuve ne pénètre jusqu'à la région où pullulent ces peuplades primitives, c'est par des chemins de fer qu'il faut les atteindre. Comme point de départ, on n'a que le choix. Toute baie où les navires du commerce stationnent avec sécurité peut devenir le terminus d'une voie ferrée pourvu qu'une chaîne de montagnes ne barre pas en arrière l'accès du continent. Du Zanzibar, du Congo, du Sénégal, d'Alexandrie, de Tripoli, d'Alger, des lignes de rails s'avanceront vers l'intérieur, à peu près partout dans les mêmes conditions de sol, de climat, de trafic. Plus tard, elles se souderont les unes aux autres; pour commencer, chacune aura sa zone propre d'activité. En vérité, comment y aurait-il concurrence entre elles à travers les milliers de kilomètres qui les séparent? Chaque puissance européenne peut s'y faire sa part sans gêner les autres.

Ainsi les Français partiront de l'Algérie d'une part, du Sénégal d'autre part, et se donneront rendez-vous sur le haut Niger; c'est le projet de M. Duponchel développé jusqu'à ses extrêmes limites. Un autre projet français, élaboré par M. Beau de Rochas à une date plus récente, se dirige sur le méridien de Constantine à travers les bas-fonds de Tougourt, de façon à se rapprocher du Djebel-Hogghar et de l'Ayr. Arrivé là, il se bifurque d'un côté vers le lac Tchad, de l'autre vers le bas Niger. Il est notoire que ce tracé atteindrait les plus belles régions du Soudan par une route plus directe que le tracé de M. Duponchel. Ce sont des grands chemins de caravane mieux connus, plus peuplés que les plateaux du Sahara central; mais il est probable que la nature y présentera plus d'obstacles, d'autant plus que l'on n'y est point, comme sur le méridien d'Oran préféré par M. Duponchel, dans le cercle d'influence de nos établissemens algériens.

Plus à l'est encore, une ligne presque directe tracée de la côte de Tripoli au lac Tchad s'offre comme le chemin le plus court entre le Soudan et la Méditerranée. C'est, croyons-nous, la route la plus fréquentée par les caravanes. Le désert stérile s'y réduit à sa moindre largeur; les dunes de sables mobiles, si dangereuses pour un chemin de fer, y disparaissent presque tout à fait. L'un des plus vaillans explorateurs de l'Afrique septentrionale, M. Gerhard Rohlfs, est le chef d'une expédition qui vient de partir dans cette direction,

expédition presque officielle, car elle est subventionnée par le gouvernement de Berlin. Déjà les érudits lui prédisent qu'il y rencontrera des vestiges de l'époque romaine (1). Il y avait jadis dans cette région, au temps de Ptolémée, un vaste empire dont la capitale, Garama, s'élevait sur un massif montagneux un peu plus au sud que le tropique. Ce massif, il figure sur nos cartes ; c'est le Tibesti ; il a, dit-on, de belles sources, bien que déboisé : on le connaît, mais aucun des voyageurs modernes ne l'a traversé. Quelques-uns, qui sont passés à distance, racontent avoir entendu parler d'une ville en ruines. Pourquoi cet empire, si prospère au début de l'ère chrétienne, aurait-il disparu? La cause en est simple : c'est l'invasion arabe qui s'est abattue comme un fléau de l'Égypte au Maroc et qui a tout anéanti.

Passons maintenant sur la côte orientale par où l'on aborde les merveilleux pays de l'intérieur où Livingstone a passé les dernières années de sa vie. On sait quelles descriptions séduisantes le grand voyageur et ceux qui marchaient sur ses traces ont rapportées de la région des lacs. Les négocians anglais se sont dit, paraît-il, qu'il y a là des millions de consommateurs à satisfaire, et déjà dans un meeting à Manchester on a discuté le tracé d'un chemin de fer qui de l'Océan-Indien irait à l'extrémité sud du lac Victoria, du lac Victoria au Tanganika, puis au Nyassa, et complèterait de Mombaz à l'embouchure du Zambèze une voie circulaire moitié fluviale et moitié terrestre. Le terrain est favorable, c'est M. Stanley qui l'affirme, les bois de construction abondent, la main d'œuvre est à bon marché. Quel débouché pour une nation manufacturière que cette région des lacs où l'on prétend avoir découvert 30 millions d'habitans!

A la pointe sud du continent, c'est encore l'Angleterre qui construira des chemins de fer pour l'usage des colonies qu'elle y possède ; puis, comme ces colonies n'ont encore que des communications maritimes avec le reste du monde, le réseau devra le plus tôt possible se relier à celui des lacs dont il vient d'être question, descendre ensuite la vallée du Nil pour aboutir à l'isthme de Suez, ou mieux encore franchir l'espace encore inconnu de l'Albert-Nyanza au lac Tchad et former une ligne continue d'Alger à Cape-Town. Bien entendu un embranchement dirigé du lac Tchad au cap Guardafui à travers les montagnes du Choa et les terres des farouches Somanlis s'ouvrirait aux voyageurs qui vont de l'Europe aux Indes. Tout cela se discute, se dessine sur les cartes, s'évalue en dépenses et en produit net, comme s'il n'y avait plus en Afrique ni déserts de sable, ni chaînes escarpées, ni peuplades sauvages, ni

(1) Voyez *la Prochaine découverte du pays des Garamantes*, par M. Berlioux, professeur de géographie à la faculté de Lyon.

bêtes fauves. Ne critiquons ces beaux projets qu'avec mesure, pourvu qu'il soit bien convenu qu'ils appartiennent au domaine de la fantaisie.

On aurait tort cependant de confondre avec ces entreprises plus ou moins chimériques les trois tracés qui, partant à des points différens du littoral de la Méditerranée, ont pour but commun d'atteindre le Soudan. Chacun d'eux a ses inconvéniens et des mérites qui lui sont propres. Si celui de M. Rohlfs est le plus court et le mieux indiqué sur la carte, il a le défaut de s'allonger d'un bout à l'autre en des contrées où nulle puissance européenne ne commande. La ligne de M. Duponchel a l'avantage d'avoir été discutée par un ingénieur qui sait apprécier au juste les obstacles que la nature du sol ou le climat lui offrira; on lui reproche d'être trop occidental, en sorte qu'il franchit le Sahara dans sa plus grande largeur et qu'il aboutit trop loin des belles provinces du Bournou. Entre les deux, le projet de M. Beau de Rochas se propose de desservir les oasis du Sahara central sans trop s'éloigner des territoires soumis à l'influence française. Il est inutile d'insister. Avant que ne s'allongent à fleur du sol les milliers de kilomètres de rails dont il s'agit ici, tels événemens peuvent surgir dans l'Afrique septentrionale qui entraîneront la préférence en faveur de l'un ou de l'autre tracé par des motifs qu'il nous est impossible de prévoir.

Néanmoins cette étude, bien que prématurée, n'est pas inutile. Ces projets, alignés sur la carte dans le vide d'un continent encore peu connu, ne sont, dira-t-on, peut-être que des chimères d'ingénieurs qui prétendent tout mesurer avec le niveau, la règle ou le compas. Pourquoi ne nous serait-il pas permis à nous autres Français d'avoir de ces chimères aussi bien qu'aux autres nations européennes? Nous y sommes pour moitié tout au moins avec les Anglais qui parlent d'unir les cataractes du Nil à leur nouvelle conquête du Transvaal, avec les Allemands pour le compte de qui M. Gerhard Rohlfs explore le Fezzan. Les Russes, eux aussi, rêvent de mener des locomotives de l'Oural aux frontières de la Chine à travers des steppes qui sont un Sahara Glacial. Les Américains du Nord, plus audacieux que les habitans de l'ancien monde, vont déjà de New-York à San-Francisco. Il se pourrait bien en somme que la machine à vapeur fût l'engin civilisateur par excellence. Les Chinois l'ont bien deviné avec leur flair d'hommes demi-barbares qui ne veulent pas être envahis par le progrès européen. La première locomotive qu'ils ont vue, ils l'ont achetée pour la démolir. Les indigènes du Soudan et des régions innomées de l'Afrique centrale ne sont pas hommes à les imiter. Ils s'en étonneront d'abord, s'en serviront ensuite, et petit à petit ils apprendront à la conduire.

H. Blerzy.

REVUE LITTÉRAIRE

I. *Histoire de Montesquieu*, d'après des documens nouveaux et inédits, par M. Louis Vian, 1 vol. in-8°; Paris, 1878, Didier. — II. *Œuvres complètes de Montesquieu*, annotées par M. Édouard Laboulaye, membre de l'Institut, 7 vol. in-8°; Paris, 1873-1879, Garnier.

Il y a vingt-cinq ans déjà que Sainte-Beuve, parlant un jour de Montesquieu, se plaignait, avec une apparence de raison, que parmi tant de livres d'histoire et de littérature qui viennent de mois en mois ajouter à l'encombrement des bibliothèques, il n'existât pas encore d'histoire de la vie et des ouvrages de l'auteur des *Lettres persanes* et de *l'Esprit des lois*. En effet, Montesquieu n'avait pas rencontré son biographe. Nous avions des histoires de la vie et des ouvrages de Molière et de La Fontaine, de Bossuet et de Fénelon, nous en avions de la vie et des ouvrages de Voltaire et de Rousseau; sur le seul Montesquieu nous n'avions que les panégyriques « philosophiques » de Maupertuis et de d'Alembert, avec cela quelques détails anecdotiques épars dans les correspondances et les mémoires du XVIIIe siècle, des notices biographiques en tête de ses *Œuvres complètes*, plusieurs éloges littéraires, en somme rien de complet, qui pût satisfaire ce que nous appelons les exigences de la critique moderne. Cependant la matière semblait belle, et le sujet paraissait inviter l'historien, l'œuvre étant des plus originales qu'il y ait en aucune langue et l'homme étant de ceux qu'il est le plus facile de respecter en l'admirant. C'est évidemment cette lacune de notre histoire littéraire que M. Vian a voulu combler en donnant l'année dernière son *Histoire de Montesquieu*.

On a mené quelque bruit autour de cet ouvrage; M. Laboulaye, de l'Académie des inscriptions, y a mis une préface, et l'Académie française a couronné l'historiographe. Je crois même, d'autre part, avoir entendu comparer le livre de M. Louis Vian aux livres devenus en quelque façon classiques de M. de Loménie sur *Beaumarchais et son temps* ou de M. Desnoiresterres sur *Voltaire et la société au* XVIIIe *siècle*. La com-

paraison fait honneur à M. Louis Vian; mais elle fait tort à M. de Loménie, elle fait tort surtout à M. Desnoiresterres. Il serait impossible aujourd'hui d'écrire sur Voltaire et sur le XVIIIe siècle sans avoir là, sous la main, pour y recourir à tout coup, les huit volumes de M. Desnoiresterres, inépuisable répertoire de noms, de faits, de dates, de renseignemens précieux, de détails ignorés, d'indications enfin de toute sorte, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs. Mais on pourra très aisément écrire sur Montesquieu sans consulter M. Vian, ou plutôt on se gardera de le consulter, et la seule manière de se servir de son livre ce sera justement d'y puiser de quoi le récrire.

Ce n'est pas que M. Vian ne se soit préparé de longue date à sa tâche. Il n'a pas mis moins de quinze ans à rassembler toutes ses erreurs. Il nous apprend lui-même que « son cabinet contient toutes les éditions originales de Montesquieu, » je l'en félicite, et que « l'amour de son sujet lui a fait acheter toutes celles qui ont suivi, » j'en suis bien aise et je m'en réjouis pour lui. Comment donc se fait-il que tant d'éditions réunies n'aient pas toujours empêché M. Vian de mal lire (1)? car je ne puis croire que ses yeux l'aient trahi, ces mêmes yeux qui dans le portrait de Montesquieu savent lire tant de choses : « Le front respire un grand penchant à l'analyse, et une sérénité superbe... la circonspection est empreinte sur la lèvre d'en haut, et sur l'autre l'enjouement porté à la raillerie. » Sbrigani, d'amusante mémoire, n'a pas mieux lu dans les traits de M. de Pourceaugnac. M. Vian professe d'ailleurs pour son auteur une sorte de culte. Rien de plus naturel, ni de plus légitime, ni de plus louable. Nous vivons dans un temps où la faculté d'admirer est devenue trop rare. On peut admirer, il faut admirer Montesquieu. L'auteur des *Lettres persanes* et de *l'Esprit des lois* n'est pas seulement « un grand professeur de droit constitutionnel, » comme l'appelle M. Vian, ou, comme dit le vulgaire, un grand esprit et un grand écrivain, c'est encore un honnête homme. On les compte, au XVIIIe siècle, ceux qui méritent l'hommage d'un tel nom. Voltaire, Jean-Jacques, Diderot, ce sont les plus grands qu'il est le plus difficile d'admirer et d'aimer tout entiers. Pardonnons donc quelque chose à la superstition de M. Louis Vian. Il se plaît à retrouver toutes les plus rares qualités de Montesquieu, « la variété, l'élégance, la profondeur, l'imprévu, la netteté, la vigueur, » dans la disposition des pelouses et des rocailles du parc anglais de la Brède. C'est son droit, le droit du biographe sur l'auteur de son choix, mais il en abuse.

Aussi bien sont-ce là pures vétilles : M. Vian n'est pas encore maître

(1) C'est ainsi que M. Vian, à l'occasion des voyages de Montesquieu, écrira : « Les pays qui s'étendent sur les deux rives du Rhin attirèrent vivement son attention. Étant à *Luxembourg*, dans la salle où dînait l'empereur... » Le texte porte Laxembourg ou Laxenburg, qui est une résidence impériale, à douze ou quinze kilomètres environ de Vienne.

des méthodes qu'il essaie d'appliquer, et c'est tout. Voici qui est plus grave. C'est de vouloir faire entrer, bon gré, mal gré, tout un monde, pour ainsi dire, dans la biographie d'un seul homme; c'est de remonter jusque par delà le déluge et pour préparer notre ignorance à comprendre *l'Esprit des lois*, c'est de passer par exemple une revue des « prédécesseurs de Montesquieu, » qui sont donc Brahma, Bouddha, Confucius, Moïse, Platon, Aristote, Polybe, Cicéron, Mahomet, Beaumanoir, Machiavel, Bodin, Hobbes, Locke, Grotius, Puffendorf, Bossuet et Fénelon. Sans doute, nous le savons de reste, et depuis longtemps, tout est dans tout. Rien de plus facile, en vérité, parce que les Secondat avaient deux cent cinquante ans de noblesse, que de nous rappeler à ce propos « en quoi consistaient les droits féodaux » à la fin du XVIIe siècle. Je m'étonne seulement, puisque Montesquieu fit ses études chez les oratoriens de Juilly, que M. Vian ne nous ait pas esquissé là-dessus l'histoire de la congrégation de l'Oratoire en général et du collège de Juilly en particulier. Avec de pareils procédés on en arrive un jour à composer des ouvrages comme l'ouvrage posthume de M. de Loménie sur les *Mirabeau*, deux volumes, deux énormes volumes, de chacun six cent cinquante pages, où il est parlé de tout, — des servitudes féodales, du droit d'aînesse, de l'ordre de Malte, de la doctrine physiocratique, — et traité de tout à fond, sauf justement de Mirabeau, le grand tribun de la révolution, le seul homme de la famille qui nous intéresse, et le seul qui compte, à vrai dire, dans la littérature et dans l'histoire. Il ne faut pas désespérer, à voir de quel train courent les choses, que l'on aille plus loin encore et que notre siècle de paperasses ait la gloire de pousser à sa perfection cet art nouveau de parler de n'importe quoi à propos de n'importe qui. Passe au moins quand on possède une connaissance approfondie du sujet que l'on traite, je veux dire quand on en a dès longtemps exploré les alentours, et qu'ayant vécu, comme l'auteur des *Mirabeau,* toute une vie de bénédictin dans la méditation de quinze ou vingt années d'histoire, on s'est en quelque manière insinué dans la familiarité, dans l'intimité d'un siècle et d'une société disparus; mais il ne faut pas lire bien attentivement cette *Histoire de Montesquieu* pour s'apercevoir que tel n'est pas le cas de M. Louis Vian et que l'historien n'a du XVIIIe siècle qu'une connaissance légère.

Je ne parle pas des anecdotes controuvées, comme le récit d'une conversation de Montesquieu avec le « le fameux Marlborough » — mort depuis sept ou huit ans quand Montesquieu visita l'Angleterre. Le coupable est ici Diderot, ce qui nous permet en passant d'inviter les historiens de la littérature du XVIIIe siècle à n'user de la correspondance de Diderot qu'avec des précautions infinies. Mais « en faisant revivre ces aimables salons d'autrefois, » comme l'en félicite M. Laboulaye, de quelle autorité M. Vian se couvre-t-il pour appeler Mme de Lambert « la bru du joli voyageur Bachaumont? » M. Vian aura lu quelque

part que Mme de Lambert était la belle-fille de Bachaumont. Que n'a-t-il copié, sans vouloir traduire? Belle-fille est dit ici d'une fille en premières noces de la femme de Bachaumont. De quelles archives connues de lui seul M. Vian tire-t-il encore ce renseignement « que Mlle de Clermont descendait au deuxième degré du grand Condé et d'une fille légitime de Mme de Montespan? » Ni le code ne savait avant Me Vian que l'arrière-petite-fille fût au deuxième degré, ni l'histoire avant l'historien de Montesquieu que le vainqueur de Lens eût épousé une fille de Louis XIV, car, comme on pense bien, « légitime » est mis ici pour « légitimée. » Mlle de Clermont descendait du grand Condé au troisième degré, et au premier degré de Mlle de Nantes. M. Vian a pris la moyenne. Il n'hésitera pas à nous apprendre plus loin que Mme du Deffant, dont le mari mourut en 1750, était « veuve » quand elle devint quinze jours l'une des maîtresses du régent, qui mourut en 1723; — que la comtesse de Rochefort était la treizième fille du maréchal de Brancas, qui n'eut que onze enfans, dont cinq garçons (1); — que la même comtesse de Rochefort eut pour sœurs la marquise de Boufflers et la duchesse de Mirepoix, toutes deux filles du prince de Craon; — que le duc de Nivernais n'était qu'un « diplomate d'occasion, » le duc de Nivernais qui fut depuis trois fois ambassadeur et qui faillit être un jour ministre des affaires étrangères. Il était pourtant si facile, et même si naturel, dans une *Histoire de Montesquieu*, si l'on touchait deux mots de M. de Nivernais, de ne parler au moins ni de Mme de Rochefort, ni de la duchesse de Mirepoix, ni de la marquise de Boufflers, — que je ne suis même pas bien sûr que M. Vian ne confonde pas avec la comtesse de Boufflers! De quel droit encore, sur la foi de quel témoignage ou sur le vu de quel document M. Vian, ayant découvert « trois billets doux » de Montesquieu, décide-t-il qu'ils devaient être adressés à Mlle de Clermont, princesse du sang, sœur du duc de Bourbon? Montesquieu lui dédia son *Temple de Gnide;* mais Voltaire aussi lui dédia sa *Fête de Bélébat :* est-ce une raison d'inscrire Voltaire avec Montesquieu parmi les caprices galans de l'altesse sérénissime? Sur quelle autorité M. Vian affirme-t-il que Montesquieu fit partie du *Club de l'entresol?* Nous ne connaissons guère le Club de l'entresol que par les *Mémoires* de d'Argenson. Dans quelle édition des *Mémoires* M. Vian a-t-il lu le nom de Montesquieu sur la liste que d'Argenson nous donne des membres de ce club? Comment encore M. Vian peut-il nous raconter cette fable des *Lettres persanes* rééditées ou cartonnées en moins de huit jours à l'usage personnel du cardinal de Fleury? Comment peut-il nous dire

(1) Les généalogistes ne tombent pas d'accord sur le chiffre. Les uns ne donnent que cinq enfans à M. de Brancas; les autres, M. de Loménie par exemple, que M. Vian cite en note, lui en accordent sept; un troisième enfin consent à lui passer les onze; mais il était si simple encore, on l'avouera, dans une *Histoire de Montesquieu*, de ne pas numéroter les demoiselles de Brancas!

que le succès de *Manon Lescaut*, qui parut en 1730, nuisit au succès des *Considérations*, qui parurent en 1734? Comment enfin ne craint-il pas de faire entrer dans l'histoire de Montesquieu je ne sais quel conte bleu sur la publication de *l'Esprit des lois?* Montesquieu donnant à un inconnu, nommé Detz, secrétaire du marquis d'Ussé, le manuscrit de *l'Esprit des lois*, et livrant sans garantie son œuvre de prédilection, le travail de « ses mains paternelles, » le trésor de vingt ans de méditations et d'efforts, à la merci de tous les hasards et de tous les accidens? M. Vian a découvert ce beau récit dans une vieille lettre; il trouve d'ailleurs « le fait vraisemblable, » et pour cesser d'y croire il attend, dit-il, qu'on l'ait réfuté. Je crois qu'il oublie que la preuve, en histoire, incombe à ceux qui produisent des faits « nouveaux » et des documens « inédits. » En vérité, c'était bien la peine, dans son *Introduction*, de le prendre d'un ton si superbe, de crier du haut de la tête aux moutons de Panurge, *durs comme la routine et paresseux comme la sottise humaine*, et d'annoncer à grand fracas qu'on venait enfin détruire « la légende » de Montesquieu.

Dirai-je cependant que M. Vian a fait une trouvaille? Il a découvert que la femme de Montesquieu se nommait *Jeanne Lartigue* et non pas *Jeanne de Lartigue*, avec la particule, comme il paraît qu'on l'avait répété jusqu'à lui. Si vous joignez à cela cette autre trouvaille de la condamnation de *l'Esprit des lois* par la congrégation de l'*Index*, et les *cartons* du même *Esprit des lois*, d'ailleurs assez insignifians, vous aurez la somme des nouveautés que renferme le livre de M. Vian. Au surplus, je ne le chicanerai pas sur son style; je lui passerai volontiers sa phrase sur les « gasconismes » de Montesquieu : « Tous les écrivains du sud-ouest de la France ont, plus ou moins, du château de leurs pères, craché dans la Garonne; » et quand il nous dira que *l'Esprit des lois*, à son apparition, fut accueilli par un « enthousiasme universel, tempéré par une critique générale, » j'avouerai que je ne l'entends pas, mais j'admettrai qu'il s'entend lui-même.

Certes, il s'en faut, et de beaucoup, que nous approuvions toutes les manies tatillonnes qui, de notre temps, se sont glissées dans la critique et dans l'histoire. L'accumulation des petits papiers et l'encombrement des notes au bas de la page ne nous en imposent guère. Ce ne sont pas des « références » et des indications de « sources, » des *ubi supra* et des *loco citato* qui font foi; ce sont des qualités plus rares « que celles qui ne témoignent que de la mémoire ou de la patience » de l'écrivain; c'est la manière d'exposer, de disposer, de composer un sujet. Pour ceux qui savent lire, il n'est besoin ni de tout ce superbe étalage de documens, ni de tout ce fastueux appareil d'érudition. Mais enfin, ce qu'on déclare qu'on veut faire, il faut le faire comme il doit être fait. Si l'érudit ne fait pas œuvre de science, comme il voudrait bien quelquefois nous le persuader, il applique du moins à l'histoire, à la littérature, à la biographie des procédés scientifiques d'investigation et de

constatation; j'ai donc le droit d'exiger qu'il se soumette à toute leur gênante rigueur.

Maintenant, pouvait-on traiter de cette manière une histoire de la vie et des ouvrages de Montesquieu? Oui et non. C'est ici précisément le danger de ces méthodes prétendues nouvelles, inflexibles, autoritaires, tyranniquement étroites, comme si la méthode elle-même en critique, et les règles, ne variaient pas en quelque sorte avec le sujet qu'on aborde, comme si l'on éclairait tous les portraits de la même manière et comme si l'on pouvait sur toutes les figures faire tomber d'aplomb la même lumière crue. Je ne nie pas qu'il soit intéressant pour notre curiosité de connaître Montesquieu tout entier, « de la tête aux pieds, comme dit M. Louis Vian, avec ses habits, ses mœurs et son temps, » sans oublier les autres accessoires. Il saute aux yeux pourtant qu'on ne peut pas étudier Montesquieu comme on étudiera Voltaire, par exemple, ou même Beaumarchais. Étudier Voltaire, c'est étudier un siècle tout entier; car à quels événemens de son siècle Voltaire n'a-t-il pas été mêlé de sa personne? Quelle société de son temps n'a-t-il pas fréquentée? Dans la familiarité, dans le secret, pour ainsi dire, de quel prince de la ferme ou de quelle déesse d'opéra, de quelle favorite régnante ou de quel souverain victorieux, ce mortel, de tous les mortels le plus souple et le plus complaisant, n'a-t-il pas vécu, blasphémé et soupé? Quelle escarmouche, quel combat, quelle grande bataille du siècle enfin s'est livrée sans lui? Pour comprendre non pas même un pamphlet, non pas même un conte, mais seulement une tragédie de Voltaire, j'ai besoin de savoir à quel instant de sa vie, sous quelle influence du moment, pour répondre à quelles préoccupations de l'opinion publique Voltaire a composé. Mais, en vérité, que m'importent les circonstances dans lesquelles Montesquieu composa les *Considérations* ou *l'Esprit des lois?* Les œuvres de Montesquieu se suffisent à elles-mêmes, elles renferment toute leur lumière en elles, on ne les éclaire pas du dehors : ce sont des œuvres et non des actes. C'est que ce grand homme a passé, vivant de la vie de tout le monde, écartant de sa route, avec un soin jaloux, tout ce qui risquait de troubler la liberté de son travail et la sérénité de ses méditations. Il ne demandait à la terre, selon ses propres expressions, « que de continuer à tourner sur son centre; » il ne demandait aux hommes que de lui donner le spectacle de leurs agitations; il ne se mêlait au monde que dans la mesure étroite où l'homme a naturellement besoin de la société de l'homme. Il avait l'impassibilité du sage d'Épicure : « Je n'ai jamais eu de chagrin, disait-il, et encore moins d'ennui. »

Et c'est là pourquoi sa correspondance, ou du moins le peu qu'on a publié de sa correspondance, n'offre qu'un médiocre intérêt. Comparez-la, je ne veux pas dire à la correspondance de Voltaire ou de Mme du Deffant, mais à la correspondance de Diderot ou de Mlle de

Lespinasse : n'était le grand nom qui la signe, il ne vaudrait réellement pas la peine de la lire. Dans la belle édition des *Œuvres complètes* qu'il vient de terminer, M. Laboulaye n'a pas donné moins de cinquante à soixante lettres inédites de Montesquieu. Il n'y en a pas une qui soit vraiment amusante à lire, Montesquieu n'ayant jamais eu ni cette liberté d'abandon ni cette grâce de facilité qui font le charme des correspondances; — il n'y en a pas une qui vienne ajouter à ce que nous savions de sa personne un renseignement utile, vraiment nouveau ; — il n'y en a pas une qui présente un véritable intérêt historique. C'est encore un trait : Montesquieu ne se livrait pas volontiers. « Quand je me fie à quelqu'un, nous dit-il, je le fais sans réserve, mais je me fie à très peu de personnes. » Et de fait je n'en sache pas une à laquelle il se soit donné, pas même la duchesse d'Aiguillon ou l'abbé de Guasco. On connaît le mot de la duchesse de Chaulnes ; il est dans toutes les histoires et même dans celle de M. Vian : « Cet homme venait faire son livre dans la société, il retenait tout ce qui s'y rapportait, il ne parlait qu'aux étrangers dont il croyait pouvoir tirer quelque chose. » Tel il était dans la conversation, tel en effet on le retrouve bien dans sa correspondance. Il était, comme Fontenelle, aimable avec sécheresse et bienfaisant avec hauteur. Jusque dans les formules de sa politesse, il y a je ne sais quoi d'ironique, et quelque chose d'énigmatique jusque dans son art de plaire. Voyez cependant l'injustice ! Vous lirez partout, comme un trait sanglant de l'insensibilité de Racine, qu'en apprenant la mort de la Champmeslé, qu'il avait jadis aimée passionnément, il n'eut pas une larme, lui, Racine, père de famille et dans ce temps-là chrétien presque austère, pour « la pauvre misérable » qui venait d'expirer; mais nul n'osera reprocher à Montesquieu, fils, mari, père, ami, d'avoir laissé quelque part échapper cette parole singulière « qu'il n'eut jamais de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. » Et telle est la force du préjugé que j'ose à peine le lui reprocher, tant il est vrai que nous avons perdu la juste notion des choses et qu'en essayant, comme on le fait depuis quelques années, de déplacer le centre de notre littérature, c'est le centre aussi de la morale qu'il se trouvera quelque beau matin qu'on aura déplacé. M. Vian, qui se voilerait presque la face effleurant le chapitre des bonnes fortunes de Montesquieu, n'aurait-il pas mieux fait d'appuyer fortement sur cette insensibilité du grand homme, qui est un trait de caractère? Les aveux de Montesquieu sont bien rares, sachons du moins en profiter.

Il n'est donc pas étonnant que les documens fassent défaut pour *établir*, si je puis m'exprimer ainsi, la biographie de Montesquieu. Nous n'avons de lui qu'environ cent cinquante lettres, et dans les sept ou huit volumes de ses œuvres, on ne découvrirait guère que huit ou dix pages qui soient une confession de l'homme. C'est beaucoup, c'est assez s'il

ne s'agit que de tracer un portrait de l'homme moral, ou mieux encore du grand écrivain : c'est peu de chose pour suivre dans le détail quotidien une vie tout entière. D'ailleurs, quand les descendans de Montesquieu livreraient au public les correspondances de leur illustre parent et quand nous aurions de lui comme de Voltaire huit ou dix mille lettres, nous connaissons assez Montesquieu pour pouvoir affirmer qu'il y manquerait toujours deux choses : des événemens et cette flamme de passion qui remplit à défaut d'événemens tant de correspondances. Même aux choses littéraires de son temps Montesquieu, dans les quelques lettres que nous avons, ne semble accorder qu'une attention distraite. Il est tout entier à son œuvre, aussi est-il tout entier dans son œuvre. Éditons-le, ne le racontons pas.

Aussi nous semble-t-il que M. Laboulaye, dans son édition, a fait précisément ce que M. Vian aurait dû se contenter de faire et que les curieux avertissemens dont il a fait précéder chacune des œuvres de son auteur donnent la juste mesure de ce que l'on peut mêler de détails biographiques à l'analyse et à l'histoire des œuvres. Non pas à la vérité que nous approuvions sans réserve l'édition de M. Laboulaye, ni surtout l'esprit de son commentaire. « Il est une foule d'allusions, dit M. Laboulaye, que comprenait à demi-mot le lecteur du XVIIIe siècle... et qui sont aujourd'hui des énigmes pour nous. C'est la difficulté que nous avons essayé d'écarter, en donnant le mot de ces allusions de façon qu'il soit aisé d'en saisir aujourd'hui la portée. » Rien de mieux et rien de plus piquant. C'est en effet un trait du génie de Montesquieu. Il a des obscurités voulues, des énigmes calculées, il a d'ailleurs des complaisances pour le goût de son siècle. « Vos recherches, écrit-il en conseillant à l'abbé de Guasco de mêler à je ne sais quel mémoire d'érudition je ne sais quelle histoire galante, vous feront lire des savans, et un trait de galanterie vous fera lire de ceux qui ne le sont pas. » Et d'autre part, tandis qu'autour de lui les philosophes ses contemporains bâtissent avec des matériaux imaginaires leurs cités chimériques, et reconstruisent l'homme sur le modèle d'Otaïti, le seul Montesquieu n'avance rien qu'il n'appuie de l'autorité de l'expérience et de l'histoire; mais il ne faut pas aller plus loin. Il ne faut pas prétendre que *l'Esprit des lois* soit indifférent à toute préoccupation dogmatique, que l'on s'est mépris étrangement jusqu'ici d'y voir « une philosophie de la politique » et que pour l'entendre on doive commencer par lire Athènes ou Rome partout où l'auteur a écrit « république, » France partout où il a mis « monarchie, » Turquie partout où il a mis « despotisme, » car ce ne serait pas seulement diminuer Montesquieu, ce serait vraiment altérer et fausser sa pensée. C'est comme si l'on prétendait que les *Maximes* de La Rochefoucauld ou les *Caractères* de La Bruyère ne sont vrais que du Français et du Français du XVIIe siècle. On peut le soutenir, on l'a soutenu, mais alors on ne commente plus, on n'interprète plus Montesquieu, La Bruyère ou La Roche-

foucauld, on les fait servir à la démonstration de quelque thèse. C'est ce que Sainte-Beuve appelait « tirer à soi toute la couverture. » Il n'est pas douteux que Montesquieu, comme La Bruyère et La Rochefoucauld, ait voulu généraliser, et la preuve, c'est que toutes les fois qu'il ne trouve pas les faits conformes à ses théories, il ouvre les *Lettres édifiantes* et s'en va puiser des argumens à Siam ou au Japon. Macaulay le lui a durement reproché.

Cette réserve faite, l'édition de M. Laboulaye contient de quoi satisfaire sur Montesquieu toute curiosité.

Dans l'*Avertissement* des *Lettres persanes*, il repoussera par exemple cette fable dont nous avons parlé plus haut et que M. Vian accepte, lui, pour ainsi dire, sans la discuter. Il montre quelle était, à leur date, l'originalité des *Lettres persanes*, et que quand on sait les lire on y rencontre déjà Montesquieu tout entier. D'ailleurs il a le courage de reprocher à Montesquieu d'avoir, dans cet ouvrage de jeunesse, « manqué tout au moins de prudence. » Remarquez que c'était au XVIIIe siècle l'avis aussi de quelques esprits très libres et même volontiers frondeurs. « Il y a dans ce livre, disait d'Argenson, en 1736 ou 1737, des traits d'un genre qu'un homme d'esprit peut aisément concevoir, mais qu'un homme sage ne doit jamais se permettre de faire imprimer, » et revenant à ce propos sur la réception de Montesquieu à l'Académie française, il ne craignait pas d'écrire : « On a justement reproché à M. le cardinal de Fleury, si sage d'ailleurs, d'avoir montré en cette occasion une mollesse qui pourra avoir de grandes conséquences dans la suite. » Voilà, si je ne me trompe, des paroles qui intéressent l'histoire des *Lettres persanes;* croyez-vous cependant que M. Vian les ait citées?

Ici, dans l'intervalle des *Lettres persanes* aux *Considérations*, un historien de Montesquieu devait placer le récit des voyages de son auteur. M. Laboulaye ne l'avait pas fait : il s'est contenté de renvoyer le lecteur au livre de M. Vian, qui l'a fait. Mais comment l'a-t-il fait? Justement comme il ne fallait pas le faire. Car enfin est-ce vraiment nous apprendre ce que furent les voyages de Montesquieu que de reproduire ces paroles banales de d'Alembert : « Le résultat de ses observations fut que l'Allemagne était faite pour y voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser et la France pour y vivre. » On attendait quelque chose de plus et de mieux, des détails plus précis, des informations plus sûres. Il y avait à tirer parti des notes, si courtes, mais si pleines, de Montesquieu sur l'Angleterre; il y avait à en retrouver le souvenir dans *l'Esprit des lois* ou même déjà dans les *Considérations*; il y avait à fixer l'impression qu'il rapporta de ses voyages et à nous faire connaître les relations qu'il en conserva. J'ajoute, — puisque M. Vian aime les digressions et que Montesquieu ne les détestait pas, — que c'était, ou jamais, l'occasion ici de

s'en permettre une, de rapprocher de l'auteur de *l'Esprit des lois* l'auteur des *Lettres anglaises*, l'auteur de l'*Histoire naturelle*, de joindre à ces grands hommes quelques écrivains de second ou de troisième ordre, Destouches par exemple ou l'abbé Prévost, de suivre l'un des grands courans et contre-courans de la littérature européenne et de nous montrer les écrivains du temps de la reine Anne et du premier George rendant à la littérature française du XVIIIe siècle, — mais transformé, renouvelé par l'esprit anglais, — ce que les écrivains du temps de Charles II avaient emprunté de la littérature française du XVIIe siècle.

Ce pouvait être encore une étude intéressante à faire, à propos des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, que de préciser ce que l'érudition moderne, armée de ses méthodes exactes, a battu décidément en brèche ou ce qu'elle a laissé debout du chef-d'œuvre de Montesquieu. Cela valait mieux au moins que de recommencer, comme le font M. Louis Vian et M. Laboulaye, cette comparaison usée de Saint-Évremond avec Bossuet et de Bossuet avec Montesquieu. Cela valait mieux surtout que d'affecter pour l'*Histoire romaine* de M. Mommsen un dédain méprisant, avec M. Vian, ou de la qualifier de « roman prétentieux » avec M. Laboulaye. S'il est quelque part où l'on ne soit pas suspect de partialité pour M. Mommsen, c'est ici certainement. On peut cependant lui rendre justice. Mais ce qui valait mieux encore, — les rares qualités de l'écrivain mises à part, — c'était, dans une histoire ou dans une édition de Montesquieu, de faire ressortir la profondeur et l'originalité, dans son temps, de tel principe dont on a pu dire « que l'avènement faisait époque dans la science » et que l'on peut appeler l'âme même de la philosophie de Montesquieu. « L'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers... Si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un état, il y avait une cause générale qui faisait que cet état devait périr par une seule bataille. » En effet, à côté de Montesquieu, les deux grands historiens du XVIIIe siècle, je veux dire Voltaire et Frédéric, continuaient d'expliquer les plus grands effets par les plus petites causes et les révolutions des empires par les caprices de la fortune. « On se fait ordinairement dans le monde, cher Voltaire, écrivait le roi de Prusse en 1742, une idée superstitieuse des grandes révolutions des empires, mais lorsqu'on est dans les coulisses, l'on voit la plupart du temps que les scènes les plus magiques sont mues par des ressorts communs et par de vils faquins qui, s'ils se montraient dans leur état naturel, ne s'attireraient que l'indignation du public. » Et, selon sa coutume, il ajoutait une anecdote irrévérencieuse : « Je me rappelle à ce propos le conte que l'on fait d'un curé à qui un paysan parlait du Seigneur Dieu avec une vénération idiote : « Allez, allez, lui dit le bon presbyte, vous en imaginez plus qu'il y en a : moi qui le fais et qui le vends par douzaine, j'en connais la valeur intrinsèque. » Qui se serait plaint de trouver

dans une *Histoire de Montesquieu*, avec la mesure de développement que comportait le livre et que promettait un tel titre, ce que nous ne pouvons qu'indiquer ici d'un mot?

En tout cas, si c'était une nouveauté moins nouvelle, c'était certainement une entreprise plus utile que de vouloir faire, comme le font encore M. Vian et M. Laboulaye, de l'ordre avec le désordre de *l'Esprit des lois*, — que de s'inscrire en faux contre le jugement consacré, — que de laisser enfin modestement entendre que personne jusqu'à M. Vian et M. Laboulaye n'avait compris le grand ouvrage de Montesquieu. C'est se donner à trop bon marché des airs d'originalité. Non, ni les contemporains ne s'y sont trompés, ni depuis eux les vrais juges. Il est évident que Montesquieu succomba sous le faix et que, même au prix de vingt ans d'efforts, il n'est pas, malgré tout son génie, parvenu à dominer, à maîtriser sa matière. M. Laboulaye discute longuement cette question, depuis longtemps vidée de la composition, de l'ordonnance, de l'unité de *l'Esprit des lois*. Il appelle notre attention sur un passage, — plus connu qu'il ne veut bien le dire, — du troisième chapitre du premier livre : « Il faut, dit Montesquieu, que les lois se rapportent à la nature et au principe du gouvernement. Elles doivent être relatives au physique du pays, au climat, à la qualité du terrain, au degré de liberté que la constitution peut souffrir, à la religion des habitans, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. » Il n'y a qu'un mot à répondre : c'est une énumération, ce n'est pas une classification. Nulle part, entre ces influences, Montesquieu ne distingue les principales d'avec les secondaires, et nulle part il ne s'efforce de les coordonner toutes ensemble à quelque axiome supérieur. Au moins M. Laboulaye discute-t-il la question. M. Vian affirme et se borne d'ailleurs à remplir dix pages d'une analyse de *l'Esprit des lois*, qu'il emprunte au *Dictionnaire philosophique*.

Il y a, comme on voit, à prendre, mais aussi à reprendre dans l'édition de M. Laboulaye. C'est une belle et bonne édition, facile à lire, pleine de renseignemens bibliographiques et biographiques très utiles, où le texte est commenté par un homme d'esprit, qui contient d'ailleurs quelques fragmens inédits, sans compter les lettres que nous avons signalées : ce ne sera pas une édition qui fasse époque dans l'histoire des éditions de Montesquieu. Quant au livre de M. Vian, si l'Académie l'a couronné, c'est sans doute pour l'intention, qui était en effet louable. Mais nous ne sommes guère plus avancés, nous, simples lecteurs, qu'il y a vingt-cinq ans, et nous pouvons malheureusement dire avec Sainte-Beuve, après comme avant le livre de M. Vian, que nous n'avons pas d'histoire de la vie et des ouvrages de Montesquieu.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1879.

Depuis quelques jours, dans le repos un peu désœuvré que nous ont fait les vacances parlementaires, une question assez étrange s'est élevée, elle est devenue le thème des conversations et des polémiques. Le débat est une fois de plus engagé entre les médecins Tant-pis et les médecins Tant-mieux. Doit-on s'alarmer sérieusement de la marche de nos affaires intérieures? N'y a-t-il au contraire que des raisons de se laisser aller à la tranquillité confiante des satisfaits, des optimistes qui ne s'étonnent de rien, qui voient tout sans s'émouvoir ?

Il n'y a, si l'on veut, ni à s'effrayer, ni à se rassurer plus qu'il ne faut; il y a tout simplement à regarder sans illusion, avec quelque sang-froid, une situation qui, après avoir été belle il y a trois mois, reste pour l'instant visiblement altérée par les emportemens des uns, par les faiblesses des autres, par une confusion croissante des esprits et des idées. Rien n'est perdu sans doute parce qu'il y a eu des fautes multipliées, assez sérieuses et assez sensibles pour frapper, pour déconcerter parfois l'opinion; mais il y aurait aussi un singulier aveuglement ou une singulière futilité à ne pas s'avouer des fautes évidentes, à se méprendre sur la signification de tous ces incidens qui se succèdent, sur le danger de cette lutte ouverte entre les dernières garanties conservatrices et des passions ou des prétentions qui ne se déguisent même plus. La vérité est que depuis trois mois tout a changé autour de nous, que des conditions primitivement favorables ont été compromises et que, si aujourd'hui il y a de vagues appréhensions, des défiances qui n'existaient pas, c'est qu'on l'a bien voulu. Tout le monde y a travaillé d'une manière différente, les partis extrêmes en croyant pouvoir désormais tout oser, en ne dissimulant plus l'esprit de violence qui les anime, M. le ministre de l'instruction publique en entraînant le cabinet dans une triste aventure, en exposant le gouvernement à jeter la division dans sa propre armée : de telle sorte que nous sommes arrivés en

peu de temps à cette situation troublée qui se caractérise aujourd'hui par l'élection radicale d'un condamné inéligible et la loi de M. Jules Ferry. Voilà la république en grand progrès, on en conviendra, entre l'amnistie accordée par les électeurs de Bordeaux à M. Blanqui et une déclaration de guerre à la liberté d'enseigner, aux sentimens d'une partie de la société française!

Ce sont là sans doute des faits d'une nature différente qu'il ne faut pas confondre, et il va sans dire que si le gouvernement a pu se tromper en laissant M. Jules Ferry présenter sa loi de combat, il ne peut pas être soupçonné de s'être prêté à l'élection de M. Blanqui qui est plutôt un cruel embarras pour lui. N'aurait-on pas pu épargner cette lugubre facétie aux électeurs girondins en leur représentant avec plus d'autorité, d'un ton plus résolu, qu'ils allaient se livrer à une manitestation dérisoire, que les bulletins nuls ne devaient pas être comptés? Peu importe aujourd'hui; elle ne s'est pas moins accomplie, cette élection, malgré le gouvernement qui a refusé jusqu'ici de publier le résultat du scrutin de Bordeaux, malgré la loi, malgré la raison, malgré tout ce qui devait la rendre invraisemblable et impossible, et c'est là précisément ce qui fait de cette fantaisie électorale le signe d'une situation. C'est la révélation des idées qui règnent dans certaines têtes républicaines, de la manière dont les radicaux entendent la république. Ce n'est pas à coup sûr qu'il y ait un intérêt bien sérieux à retenir en prison un vieux factieux qui est chargé de quarante années de captivité et qui a visiblement perdu le sens de la réalité. Que M. Blanqui soit à Clairvaux ou en liberté, il ne peut plus être un danger. Le gouvernement, après avoir obéi au sentiment de son devoir en refusant de reconnaître le scrutin de la Gironde, serait, dit-on, disposé à gracier le prisonnier lorsque la grâce n'impliquera plus l'amnistie complète, c'est-à-dire la restitution des droits politiques : soit. S'il n'y avait qu'une question d'humanité, elle serait et elle est toujours facile à trancher; mais il est bien clair, et là est la gravité de l'élection de Bordeaux, qu'il ne s'agit pas d'humanité, que ce qu'on a voulu faire c'est un acte politique, une manifestation, une protestation contre la loi.

Les électeurs bordelais se sont donné le luxe de s'ériger en représentans du droit souverain contre la légalité, et il n'y a pas à s'y tromper, s'ils ont choisi M. Blanqui, c'est parce que M. Blanqui est le type du conspirateur, parce qu'il a passé sa vie à s'insurger contre toutes les lois, contre tous les pouvoirs, contre la république aussi bien que contre la monarchie. On s'est passé la fantaisie à Bordeaux, en petit comité radical, de réhabiliter l'insurrection dans la personne du prisonnier de Clairvaux. Il paraît que sans cet acte souverain de l'arrondissement bordelais on ne pouvait pas se croire dans la vraie république! C'est fort bien. Seulement après cela on ne tiendra plus rigueur à l'empire, qui, lui aussi, n'a fait que « sortir de la légalité pour rentrer

dans le droit, » et qui a même trouvé la formule. Ceux qui passent leur vie à chercher des traditions ou des exemples dans toutes les violations des lois, à illustrer la mémoire de tous les conspirateurs, à réhabiliter l'insurrection dans le passé ou à la relever de ses déchéances dans le présent, ceux-là n'ont plus rien à dire contre les 2 décembre qui, eux aussi, ont leur vote. Ils justifient d'avance tous les caprices, tous les attentats qui invoqueront le nom du peuple, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'ils ont la jactance de ce qu'ils font. Ils ne déguisent ni leurs arrière-pensées ni leur intention de persévérer dans l'illégalité impénitente; ils se vantent d'imposer aux pouvoirs publics M. Blanqui, et après M. Blanqui les autres *outlaws* de la commune. Là où a passé Bordeaux passera bien Lyon! Est-ce qu'on croit sérieusement que la république légale, régulière, qui n'est arrivée à se fonder que par des efforts de modération, s'affermit et s'accrédite aujourd'hui par cette habitude renaissante des excentricités périlleuses? Est-ce qu'il est extraordinaire que l'opinion se demande si tout cela va recommencer, qu'elle ressente quelque inquiétude, quelque défiance en voyant sortir de l'urne, par la main de ceux qui se disent les défenseurs du régime républicain, le nom de ce vieux santon de toutes les violences et de toutes les vulgarités révolutionnaires, qui n'a pas pu même être élu aux temps agités de 1848?

Le gouvernement est certes fidèle à son devoir en se montrant décidé à combattre jusqu'au bout l'élection de M. Blanqui, à résister aux sommations de l'anarchie qui demande à entrer dans la république. Il est en règle sur ce point, et cependant de son côté que fait le ministère lorsqu'il laisse un de ses membres proposer une loi qui est une concession évidente aux passions représentées par l'élu de Bordeaux, qui ressemble à un défi gratuit, étourdi, jeté aux sentimens libéraux et conservateurs dont le gouvernement devrait se faire une force et un appui? Est-ce qu'il ne prend pas lui-même l'initiative d'une guerre qui est certainement faite, elle aussi, pour troubler l'opinion, pour mettre la république en suspicion, d'une guerre que rien ne nécessitait, surtout avec un gouvernement qui pouvait désormais se servir des lois avec suite, avec calme, sans chercher les conflits? M. le ministre de l'instruction publique a l'air de s'étonner et même un peu de s'irriter de l'émotion qu'il a provoquée, des dissidences qu'il suscite parmi les libéraux, des pétitions qui s'organisent et se multiplient. Il montre quelque impatience de s'expliquer, de justifier ses mesures, sans attendre la réunion du parlement. Il va porter sa défense et ses commentaires un peu partout, devant l'assemblée des sociétés savantes réunies à Paris, — dans les Vosges devant les conseillers généraux ou municipaux d'Épinal. Il n'a pas justifié sa loi; il l'a aggravée plutôt, ou si l'on veut il l'a précisée sur certains points; il a dévoilé le singulier et dangereux esprit qu'il porte dans une affaire engagée avec une pétulante irréflexion.

Le malheur de M. Jules Ferry est de tout confondre dans ses discours comme dans ses projets, de déplacer, de compromettre par ses confusions une question des plus sérieuses, la question de l'enseignement, qui devrait rester en dehors des partis comme un objet privilégié de la sollicitude des pouvoirs publics. On dirait, au gré de certaines personnes, que si l'enseignement en France laisse aujourd'hui à désirer, c'est la faute des congrégations, c'est parce que les maisons religieuses, recherchant des succès faciles, bornent leurs soins à dresser les jeunes gens pour les examens universitaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier et ce n'est pas de l'intervention plus active des congrégations que date ce système qui ne peut avoir en effet qu'une influence dépressive sur l'enseignement. Déjà dès 1849 et 1850 les doyens des facultés de l'état le voyaient se produire; ils constataient avec chagrin dans leurs rapports l'affaiblissement des études, la tendance à « n'envisager l'instruction classique qu'au point de vue du baccalauréat, à n'acquérir que les connaissances rigoureusement nécessaires pour obtenir le diplôme. » Le mal n'a peut-être fait que s'étendre et s'aggraver depuis; il existe, il appelle un remède, et le remède n'est certainement que d'une manière très incomplète dans les mesures assez décousues dont M. le ministre de l'instruction publique a pris l'initiative, surtout dans la réforme qu'il propose pour la composition du conseil supérieur. Il y a dans tout cela un esprit de précipitation trop visible, dénué de largeur et de supériorité, et si on veut arriver à des résultats sérieux, les projets du gouvernement devront subir d'assez profonds remaniemens; mais la question n'est pas là pour le moment, elle n'est plus même dans la collation des grades, qui est facile à reprendre, pas plus que dans les droits de surveillance de l'état, qu'aucun esprit désintéressé ne contesterait : elle est tout entière dans les dispositions par lesquelles M. le ministre de l'instruction publique porte une évidente atteinte à la liberté d'enseignement, et particulièrement dans l'article qui exclut, par voie d'exception, par un jugement sommaire de tendance, les membres des congrégations religieuses ou de certaines congrégations. C'est là tout le débat : il est assez grave pour que bien des sentimens, bien des intérêts différens s'en soient émus et assez délicat pour que M. le ministre de l'instruction publique pût se dispenser sans inconvénient d'en embarrasser un régime nouveau.

Vainement M. Jules Ferry s'efforce de se rattacher aux « traditions nationales, » à ce qui se faisait sous l'ancienne monarchie, aux précédens du libéralisme de la restauration ou du gouvernement de 1830. Vainement il appelle à son aide les grands mots, les vieux préjugés, les vieilles passions irréligieuses, les déclamations sur le cléricalisme, et il secoue des robes de jésuites devant son public d'Épinal. Les moines ne sont des raisons en aucun sens. Il ne s'agit point ici d'une affaire de religion, d'un droit privilégié de corporation réclamé et exercé par des

communautés à titre de communautés. Les congrégations n'existent pas à ce titre, elles ne sont pas reconnues, elles n'ont ni exemptions, ni immunités particulières, elles rentrent dans les conditions communes de la vie légale. Il s'agit de simples citoyens, qui dans leurs maisons peuvent s'appeler des dominicains, des oratoriens ou des jésuites, mais qui aux yeux de l'état ne sont plus que de simples citoyens, menacés aujourd'hui d'être atteints par la loi de M. Jules Ferry dans l'intégrité de leurs droits. La qualité de Français se perd dans certaines circonstances et pour certaines causes : si ces hommes se sont placés dans ces circonstances, qu'ils soient exclus, rien de plus simple. La perte de la qualité de Français est également attachée à certaines peines prononcées par les tribunaux criminels : si des membres des congrégations ont encouru ces peines, ils ont perdu leur titre, c'est encore de toute évidence et de toute justice. Ce n'est pas tout; le droit d'enseigner est soumis à certaines conditions définies de capacité et de moralité : si les membres des communautés religieuses ne remplissent pas ces conditions, on peut les écarter sans difficulté, tout cela est clair. Enfin, l'état a un droit de surveillance sur toutes les maisons religieuses ou laïques; si quelqu'un prétend se soustraire à cette juridiction on peut le ramener au devoir ; l'état n'a qu'à exercer sérieusement son droit, et M. Jules Ferry amuse à peu de frais son public en lui racontant l'histoire d'un inspecteur dupé par un jésuite : il fait le procès de son inspecteur; voilà tout!

En un mot c'est une situation nette et simple qui a ses limites, ses sanctions et sa protection dans la loi, dont les garanties comme les obligations sont pour tous indistinctement. Hors de là que prétend-on? Sur quoi peut-on se fonder pour appliquer des peines exceptionnelles, des mesures exceptionnelles à ceux qui n'ont commis aucun crime et qui ne réclament aucun privilège exceptionnel ? — Mais ce sont, dit-on, des ennemis : ils ne sont peut-être pas républicains, ce sont des adversaires de la société moderne; on ne peut pas leur laisser de « prétendues libertés qui mettent en péril l'unité nationale... » Ceci est étrange. Quelle idée M. le ministre de l'instruction publique se fait-il donc de la liberté pour se croire le droit de la mesurer selon les opinions présumées? Est-ce que ce n'est pas l'essence de la liberté d'appartenir à tout le monde, même à des ennemis? M. Jules Ferry ne s'aperçoit pas qu'il suit un singulier exemple. Il a un modèle tout trouvé, c'est M. de Persigny, ministre de l'empire, qui, lui aussi, était un grand libéral, qui voulait « la liberté dans l'unité, » — à la condition qu'on fût de son opinion, — mais qui « excluait ceux qui ne cherchent à pénétrer au cœur de nos institutions que pour en vicier le principe et n'invoquent la liberté que pour la tourner contre l'état. » Le langage est le même. C'est une étrange manière d'accréditer la république que de la représenter comme l'héritière du libéralisme de l'empire. Il est plus

que temps, si on veut que la république vive incontestée, de sortir de ces confusions où, au lieu de la paix et du travail sérieux, on ne prépare que la division des opinions et les luttes stériles de partis.

Les affaires du monde sont assurément parfois un bizarre assemblage de complications, d'incidens imprévus et de contrastes. Tandis que dans certains pays il y a des fêtes royales, tandis qu'en Autriche la population de Vienne célèbre avec un affectueux empressement les « noces d'argent » de l'empereur et de l'impératrice mariés il y a vingt-cinq ans, en pleine guerre de Crimée, il y a en Hongrie une malheureuse ville, Szegedin, qui vient de disparaître presque tout entière, submergée corps et biens par la Theiss ; il y a plus loin un vaste empire comme la Russie où, après la peste qui a exercé ses ravages, la contagion du meurtre éclate par un nouvel attentat contre le souverain. Tout se mêle, guerres, négociations, fêtes et deuils, dans ce mouvement universel où se débat encore, pour l'embarras de tout le monde, cette question d'Orient soulevée par la Russie elle-même, qui ne lui doit pas du moins de se sentir mieux garantie dans sa paix intérieure, d'être à l'abri. Ainsi, après l'empereur d'Allemagne, après le roi d'Espagne, après le roi d'Italie, c'est le tsar à son tour qui, au lendemain d'une guerre heureuse, vient d'être l'objet d'une odieuse tentative et a failli être victime de cette désolante conspiration du régicide. L'empereur Alexandre faisait sa promenade du matin simplement, à pied, du côté de l'hôtel de l'état-major ; il a rencontré sur son chemin un homme vêtu d'une sorte d'uniforme administratif, qui a tiré sur lui trois coups de feu. L'empereur a heureusement échappé à toute atteinte, il a pu rentrer sain et sauf au palais d'hiver. L'assassin a été arrêté sur-le-champ, il avait déjà pris du poison qu'on a pu immédiatement neutraliser. C'est un jeune homme de trente ans, du nom de Solovief, qui n'est pas, dit-on, sans quelque culture, et, à en juger par ses premières réponses, son crime est visiblement l'exécution d'un mot d'ordre révolutionnaire. Il paraît appartenir à cette classe de fanatiques dont était l'Allemand Nobiling. L'assassin est désormais prisonnier, il est livré à la justice ; le fait ne reste pas moins avec sa sinistre et menaçante signification, surtout quand on le rapproche de cette série de meurtres tout politiques accomplis ou tentés depuis quelques mois en Russie.

Ce qu'il y a de grave en effet c'est que tous ces crimes qui se succèdent ont un lien manifeste et sont comme les épisodes d'un même drame. Lorsqu'il y a treize ans, le 16 avril 1866, l'empereur Alexandre II se voyait pour la première fois exposé à recevoir la mort d'une main russe dans sa capitale, l'attentat de Karakasof pouvait passer pour un acte de fanatisme solitaire. Aujourd'hui on ne peut plus avoir cette illusion. Depuis plus de dix ans le travail de propagande révolutionnaire et socialiste, sous le nom de nihilisme, a fait d'étranges progrès, et a pénétré en quelque sorte au cœur du pays. On dirait qu'une puissance

occulte enlace la société russe. Il y a un comité mystérieux qui s'appelle lui-même le « gouvernement révolutionnaire, » qui est partout et qui est insaisissable. Il prétend avoir une imprimerie à lui, et le fait est qu'il a son journal, *Terre et Liberté*, où il expose ses plans de réforme sociale, où il entre au besoin en polémique avec l'administration. Il fait afficher ses proclamations et distribuer ses écrits, il signifie des condamnations aux principaux fonctionnaires, et il n'est que trop vrai que ses ordres sont exécutés souvent avec une ponctualité redoutable. Son action se manifeste tantôt sous la forme de cette émeute qui a récemment troublé la ville de Rostof sur le Don, tantôt sous la forme des actes de meurtre dirigés contre le général Mezentsof, contre le général Krapotkin, contre le général Drenteln. Le dernier attentat contre le tsar n'est que le sinistre couronnement de cette suite de violences, dont les auteurs restent souvent inconnus et qui laissent après elles une vague impression de terreur même quand elles ne réussissent pas. Ce dernier attentat contre l'empereur, éclatant en plein Pétersbourg et suivant de si près tant d'autres tentatives meurtrières, a excité naturellement une vive et profonde émotion; il a produit ce que produisent fatalement les crimes de ce genre, un mouvement de réaction un peu effaré. De là les mesures qui se sont succédé depuis l'attentat et qui ne sont peut-être que les préludes de rigueurs nouvelles.

On a créé à Saint-Pétersbourg, à Odessa, à Kharkof, de grands gouvernemens militaires qui, avec les gouvernemens existant déjà à Varsovie, à Kief, embrassent la plus grande partie de l'empire, et à la tête desquels on a placé par un choix habile les généraux qui ont été les héros de la dernière guerre d'Orient, Gourko, Totleben, Loris Melikof. Ce sont, à dire la vérité, les chefs d'un état de siège universel qui disposent de tout sous l'autorité absolue de l'empereur. Ils ont des pouvoirs sans limites sur l'administration, sur la police, sur la justice, sur les universités, et le gouverneur de Saint-Pétersbourg, le général Gourko, a déjà publié un arrêté d'une sévérité assez étrange. Il ne se borne pas à remettre en vigueur d'anciennes dispositions sur les passeports, sur la possession des armes, sur les droits de résidence; il fait aux propriétaires une obligation, sous peine d'amende, d'avoir à toutes les portes de leurs maisons des gardiens qui doivent venir en aide à la police, arrêter les suspects, empêcher l'affichage des papiers non autorisés. C'est un usage qui n'a, dit-on, rien de nouveau en Russie; il est assez original comme moyen de police politique. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg est certes fondé à se défendre. Jusqu'à quel point réussira-t-il avec ces procédés d'une réaction emportée et méticuleuse, avec ces facultés extraordinaires dont il s'arme? Ce ne sont jamais les pouvoirs qui lui ont manqué, puisqu'il les a tous. A chacune de ces tentatives qui se sont produites dans ces derniers temps, il a cru devoir prendre des mesures nouvelles, il a essayé de fortifier la répression, il a multi-

plié les rigueurs; il n'a réussi cependant ni à pénétrer jusqu'au foyer des conspirations, ni à détourner les attentats, ni même le plus souvent à en saisir les auteurs, et là est le phénomène curieux.

C'est que le mal est peut-être plus profond ou d'un ordre particulier. Cette impuissance du gouvernement russe contre ses propres périls paraît sérieusement tenir à ce que l'administration elle-même est en partie complice des agitateurs, en partie terrorisée par leurs menaces. Les nihilistes, s'ils étaient seuls, s'ils n'étaient qu'une bande de révolutionnaires, ne seraient pas fort à redouter; leurs tristes succès ne sont qu'un symptôme. Ce qu'il y a de plus grave, c'est d'un côté le vice d'une administration atteinte dans son intégrité, et d'un autre côté la situation morale tout entière de la Russie, situation profondément troublée, progressivement altérée. Les journaux de Saint-Pétersbourg ou de Moscou se donnent parfois le passe-temps de chercher le secret des agitations de leur pays dans des connivences extérieures, dans des complots formés à Genève et ailleurs. C'est une explication peu sérieuse, dans tous les cas bien insuffisante. Le mal est en Russie même, dans la facilité que les conspirateurs trouvent au sein d'une société ébranlée, sous les yeux d'une administration aux ressorts affaiblis. N'est-ce point cependant une chose curieuse que des nations puissantes comme l'Allemagne, comme la Russie, qui viennent d'avoir d'éclatans succès militaires, se sentent aujourd'hui, plus que toutes les autres, rongées par cette plaie révolutionnaire et socialiste? Et qui sait si la Russie, au lieu de la diversion heureuse qu'elle cherchait peut-être, n'aura pas au contraire trouvé dans la guerre une aggravation de son état moral? qui sait si elle ramènera même définitivement son armée intacte, après cette campagne où elle a pris plus d'une fois pour complices des passions d'insurrection qu'elle est obligée de combattre chez elle? C'est du moins pour le gouvernement de Saint-Pétersbourg un avertissement de ne pas trop se fier à l'illusion des conquêtes orientales, des prépotences embarrassantes, lorsque la Russie a bien d'autres conquêtes à faire sur elle-même, sans sortir de sa maison, qui est assez vaste pour suffire à toutes les ambitions.

La Russie, malgré la gloire qu'elle a conquise, n'a donc pas peut-être rapporté de sa campagne du Danube et des Balkans des garanties bien sûres de paix intérieure, et elle a certainement laissé en Orient une situation pleine d'embarras et de périls, où le traité de Berlin, lentement et laborieusement exécuté, a de la peine à mettre de l'ordre. On y arrivera sans doute avec un peu de bonne volonté, on arrivera à rajuster les fragmens de cet empire turc disloqué, à réaliser les combinaisons qu'on cherche à agencer depuis bientôt un an, à créer en un mot une manière de vivre qui ne soit pas la guerre. C'est l'occupation permanente des cabinets d'Europe, et au demeurant des difficultés principales qui restaient à résoudre jusqu'ici, il y en a déjà qui paraissent dénouées ou écartées.

Ainsi l'Autriche et la Turquie en sont venues définitivement à s'entendre sur la position respective qui leur a été faite par le traité de Berlin, sur la condition quelque peu étrange de ces deux provinces, Bosnie et Herzégovine, qui restent à la fois sous la souveraineté nominale du sultan et sous l'administration effective de l'empereur François-Joseph. Les deux puissances ont fini par se mettre d'accord sur le point le plus épineux, sur un système d'occupation de Novi-Bazar qui satisfait suffisamment l'Autriche en désintéressant la Sublime-Porte. La combinaison dont l'Autriche poursuit avec une patiente et habile souplesse l'application est assurément bizarre. Ce n'est pas une annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, c'est l'occupation et l'administration des deux provinces; c'est un transfert, non de souveraineté, mais de droits réels. La Porte reste une propriétaire idéale, l'Autriche est l'usufruitière, — à perpétuité. Voilà ce que c'est que la diplomatie pratique! C'est une affaire réglée entre Vienne et Constantinople. La difficulté qui tenait aux frontières nouvelles de la Turquie et de la Grèce est aussi diminuée. La question paraît être entrée dans une meilleure phase, on est plus près de s'entendre depuis que Turcs et Grecs ne sont plus en présence à Prevesa et aussi depuis que les cabinets européens s'en sont mêlés. La Turquie peut disputer sur la mesure d'une cession de territoire, elle ne peut pas sérieusement résister aux désirs de la diplomatie, et au fond, ce qu'elle aurait de mieux à faire ce serait de laisser à l'Europe l'initiative et la responsabilité d'une décision; elle y gagnerait de n'être pas engagée et embarrassée partout et de garder la disposition de ses forces, de pouvoir occuper des points plus importans pour elle que la frontière grecque.

Reste donc la région des Balkans, et ici encore on touche peut-être à un résultat, au moins au nord des Balkans, dans la Bulgarie promue à l'indépendance. Une assemblée nationale bulgare, réunie depuis peu à Tirnova, s'est mise aussitôt à l'œuvre de l'organisation constitutionnelle de la principauté, et pour un premier essai elle ne s'est pas montrée plus malhabile que bien d'autres assemblées qui ont fait plus de bruit; elle a su éviter le danger des principes trop absolus sur des points délicats et être suffisamment indépendante en ayant toutes les déférences possibles pour la Russie. Aujourd'hui la constitution est votée, il n'y a plus qu'à élire le prince appelé à régner, et cette élection qui se fait en ce moment, qui est faite à l'heure qu'il est par le choix du prince Battenberg, achève de régler pour le moment la situation de la Bulgarie du nord des Balkans dans les conditions d'indépendance qui lui ont été assurées par le traité de Berlin. Quant à la Roumélie orientale, dont la position reste fort différente, c'est toujours la partie faible, le point incertain et contesté. Rien n'est décidé encore sur ce qui va être fait. Qu'en sera-t-il définitivement de cette province, qui doit être à la fois autonome et reliée à l'empire ottoman? Comment sauvera-t-on

tout d'abord la transition au moment où l'occupation russe va cesser? La combinaison d'une occupation mixte qui avait été mise en avant est décidément abandonnée; l'idée s'est évanouie devant les difficultés de toute sorte que l'exécution aurait rencontrées. Un autre projet aurait, dit-on, surgi, et le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, lord Dufferin, aurait été chargé de le proposer à l'acceptation du cabinet russe. Il s'agirait dès ce moment d'installer un gouverneur général nommé par la Porte et de prolonger pour un an les pouvoirs de la commission internationale, qui resterait placée auprès de lui. Pendant un an, le gouverneur de la Roumélie ne pourrait appeler des troupes qu'avec le consentement de la commission. Les Turcs n'occuperaient pas les frontières des Balkans, qui sont d'ailleurs encore à fixer; mais ils tiendraient garnison à Bourgas, peut-être à Ichtiman : ce serait l'attestation visible de leur droit de souveraineté. Avec ces combinaisons, on espérerait éviter les conflits, les résistances locales, avoir le temps de compléter l'organisation administrative de la province et conduire sans trouble la Roumélie au régime définitif sous lequel elle doit rester placée.

La garantie essentielle en tout cela, on le comprend, est dans la présence et le concours de la commission internationale, qui pourrait en effet avoir un rôle utile à la condition d'être investie de pouvoirs réels et pratiques. Si la commission peut prendre des résolutions à la majorité des voix, elle peut avoir une action efficace et suivie; si l'unanimité est nécessaire comme le veut encore, dit-on, la Russie, c'est une sorte de *liberum veto* qui peut rendre tout impossible en prolongeant l'indécision, en ouvrant une issue à toutes les éventualités. Dans tous les cas, la Porte est la première intéressée à se faire un appui des influences européennes qui ne lui sont point ennemies, qui ne lui demandent qu'un peu de clairvoyance dans la crise qu'elle traverse, et certainement la diplomatie française, représentée par M. Fournier à Constantinople, par les commissaires envoyés à Philippopoli, n'a pas été pour elle la moins utile, la moins bonne conseillère. M. Fournier, placé sur un terrain difficile, a su rester fidèle aux traditions de la France, en aidant récemment à la solution de cette vieille querelle de l'église arménienne qui vient de faire la paix avec le saint-siège, en parlant dans toutes les circonstances au divan le langage d'une politique sensée, civilisatrice. C'est avec le concours de ces influences européennes représentées à Constantinople, à Philippopoli, que la Porte peut sauver encore une province qu'elle a failli perdre et empêcher la Roumélie d'aller se fondre un jour ou l'autre dans la Bulgarie, comme le firent autrefois, après la guerre de Crimée, la Moldavie et la Valachie, réunies aujourd'hui en une même principauté.

L'Italie, sans compter la part légitime qu'elle prend, elle aussi, aux négociations orientales, l'Italie avait assez à faire avec ses questions in-

térieures assez obscures, avec ses réformes financières et politiques en projet, avec ses crises ministérielles toujours possibles dans un parlement diffus et incohérent. A quel propos Garibaldi a-t-il cru devoir quitter son île de Caprera pour s'en aller à Rome, pour se jeter de nouveau dans le conflit des partis? Quelle circonstance imprévue l'a rappelé sur la scène? Le vieux héros est passablement invalide pour commander des volontaires, pour prêcher la croisade en faveur de l'*Italia irredenta*. N'importe, il est arrivé à Rome sans être attendu.

Il a été naturellement bien reçu par tout le monde, par le roi lui-même. Cela ne l'a pas empêché de recevoir les ovations républicaines. Tout perclus qu'il soit, il a assisté à des réunions, il a fait des discours, et comme si le ministère de M. Depretis n'avait pas assez de difficulté à vivre simplement, à préparer des réformes plus modestes, Garibaldi lui a proposé un petit programme, le programme de la ligue démocratique. Il est bien simple ce programme, il se résume dans un petit nombre de choses : révision du statut, de façon à rétablir « l'équilibre entre les droits du pouvoir exécutif et les droits du pouvoir législatif, » abolition du culte officiel, suffrage universel, remaniement des impôts de manière à ce que « celui qui possède paie seul et progressivement » la nation armée pour la libération de *l'Italia irredenta*, guérison « de la plaie de la misère par les moyens qu'indique la science, » etc.; moyennant cela et bien d'autres choses, l'Italie a la chance d'être heureuse. Il est possible, à la vérité, que l'Italie ne soit pas de cet avis; il est même possible que quelques-uns des plus anciens et des plus fidèles amis de Garibaldi, qui sont d'une opinion assez accentuée, s'arrêtent en chemin. M. Cairoli, malgré ses relations avec le vieux chef, a sagement cru devoir à sa loyauté envers le roi, à son ancien titre de président du conseil, de rester complètement en dehors de ces réunions et de ce petit tapage de manifestations; mais enfin c'est le programme de la politique nouvelle, l'évangile de la démocratie italienne selon Garibaldi, et le gouvernement est prévenu que, s'il cherchait à entraver la propagande de ces idées, il serait responsable des revendications qu'on pourrait se permettre, fût-ce à main armée.

On voit que rien n'est nouveau, ni le programme, ni les procédés. Et voilà comment le vieux héros est sorti de son île pour aller porter la bonne nouvelle à Rome, pour mettre en train le parlement et l'Italie! Il rentrera un de ces jours à Caprera pour écrire des lettres en faveur de la candidature de Blanqui ou de tout autre. L'Italie, quant à elle, sait comment elle a conquis son indépendance et sa liberté, comment elle pourrait les perdre.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

LE FILS MAUGARS

TROISIÈME PARTIE (1).

X.

En 1857, l'entrée en loges des peintres admis à concourir pour le prix de Rome eut lieu le 18 avril et l'exposition publique des concours s'ouvrit le 23 juillet. Le matin, un peu avant onze heures, le public d'amateurs, friand de ces sortes d'exhibitions, stationnait dans la jolie cour de l'École des beaux-arts, où le portail du château d'Anet découpait sur le pavé ensoleillé l'ombre bleue de ses arcades. A cette époque, la façade du quai Malaquais n'était pas encore construite, et l'exposition des concours avait lieu dans une salle du premier étage, dite *salle des grands prix*, où l'on a depuis aménagé les ateliers Gérôme et Cabanel. Les arrivans, groupés dans les coins ombreux de la cour, trompaient les ennuis de l'attente en observant le rassemblement tumultueux des élèves de l'École, tassés contre la porte du bâtiment central, et se poussant déjà pour entrer les premiers, dès que le gardien ouvrirait les deux battans.

Onze heures venaient de sonner, et le gardien demeurait immobile devant la porte close. La foule peu endurante des élèves commença de s'impatienter. Sa mauvaise humeur contre l'administration, qui ne se pressait pas, se manifesta par des clameurs variées : — miaulemens, gloussemens, imitations des cris de la rue ; — puis, quand toute la bande se fut suffisamment égosillée,

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril et du 1er mai.

comme la porte restait obstinément verrouillée, on se remit à discuter les mérites et les chances des logistes. Les conversations à haute voix se croisèrent tapageuses, violentes, mêlées de huées et de charges d'atelier :

— Il paraît que le tableau de Laignier est *épatant*.

— Merci, en voilà un qu'on ne me fera jamais avaler!

— Il y a des gens qui aiment sa peinture.

— Sa peinture?.. Une glace aux fruits, moitié citron et moitié vanille... C'est froid et ça vous agace les dents... Maugars est autrement fort! As-tu vu son esquisse?

— Une esquisse, qu'est-ce que ça prouve? grasseya d'une voix enrouée un élève grêle et pâlot, presque un enfant, à la mine effrontée et gouailleuse, je l'ai faite aussi, moi, l'esquisse.

— Il a fait l'esquisse!.. montre ton esquisse! crièrent vingt voix sur vingt tons différens.

— Vite, l'esquisse!

— L'esquisse!..

En même temps l'élève, poussé à droite et à gauche, était soulevé de terre et finalement hissé sur l'entablement de l'une des fenêtres. Il s'y accrocha avec de lestes mouvemens de singe, ébaucha une grimace, fit la charge du *Penseur* de Michel-Ange, et resta un moment impassible, le coude au genou, appuyant sur sa main sa frimousse blafarde, et tirant la langue à l'entourage qui applaudissait.

Au même moment, les deux battans s'ouvrirent et toute la bande, se précipitant avec une longue clameur dans le vestibule, envahit l'escalier et pénétra dans la *salle des grands prix*. Derrière, montaient plus posément les amis des logistes et le gros du public. A mesure que les curieux entraient dans la salle, un silence presque solennel succédait au tapage de tout à l'heure. Des groupes se formaient autour des dix toiles alignées obliquement de chaque côté de la porte et doucement éclairées par le jour égal qui tombait des grandes baies de la façade orientée au nord.

Au fond, un placard affiché par l'administration indiquait le sujet du concours, — *Ruth et Booz*, — avec ces versets de la Bible :

« — Ruth s'en alla donc et elle recueillait les épis derrière les moissonneurs. Or il se trouva que le champ où elle était appartenait à Booz, proche parent d'Élimélech.

« — En même temps, il arriva que Booz venait de Bethléem et qu'il dit aux moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Et ils répondirent : Le Seigneur vous bénisse!

« — Alors Booz dit au jeune homme qui veillait sur les moissonneurs : A qui est cette fille?

« — Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noémi du pays de Moab. »

Deux toiles paraissaient attirer de prime abord les curieux : l'une portant le numéro 3 et l'autre classée sous le numéro 7. La seconde surtout accaparait l'attention ; on faisait cercle autour du chevalet où elle était posée, et il y eut un moment où la foule s'épaissit tellement de ce côté que la circulation devint impossible.

Le numéro 7 avait conçu et exécuté son tableau absolument en dehors de la convention classique. N'eût été le turban de Booz, on se serait cru dans les champs d'un de nos villages. Les moissonneurs, hâlés et demi nus, avaient des expressions toutes modernes; l'un d'eux, la tête renversée, buvait à la régalade l'eau jaillissant d'un broc rustique qu'il soulevait dans ses mains rugueuses. Ruth, agenouillée à demi dans les chaumes, avec sa jupe retroussée, une pièce de toile posée sur ses cheveux noirs, avait l'air d'une belle paysanne de la Touraine ou du Berry. Le paysage lui-même, aux lignes simples et sobres, n'avait rien d'oriental. Les blés, à demi moissonnés, ondulaient vers la gauche; à l'horizon, des collines vertes, semées çà et là de bouquets de châtaigniers, se perdaient dans une vapeur bleuâtre. Le soleil venait de se coucher et, dans le ciel d'un bleu tendre, un mince croissant de lune éclairait la rude figure pensive de Booz. — Cette toile, imprégnée d'un profond sentiment de la réalité, avait une intensité de vie telle qu'il semblait qu'on allait entendre les appels des moissonneurs dans la tranquillité du soir, et le murmure tremblotant des grillons parmi les chaumes.

— Hein ! est-ce assez nature? dit un élève à son camarade, on y est !

— Et comme c'est fait, reprit l'autre, sans trucs, sans ficelles !.. Regarde-moi ces mains, sont-elles étonnantes?.. En voilà un qui sait dessiner et qui n'est pas *vieux jeu*.

— Il aura le prix.

— Savoir !.. Il a trop de talent pour plaire aux gens de l'Institut.

— C'est égal, il est tellement supérieur aux neuf autres...

Des curieux passaient derrière le chevalet pour découvrir la signature du logiste, et lisaient à haute voix le nom inscrit au revers de la toile : — « Étienne Maugars. » — Des journalistes prenaient des notes, des amateurs s'approchaient du tableau, puis se reculaient en clignant des yeux. A travers ces allées et venues, la foule continuait à s'amasser devant le numéro 7.

Pendant ce temps, Étienne Maugars se promenait impatiemment du quai Malaquais au quai Voltaire. Quand il passait devant la rue

Bonaparte, il regardait avec une angoisse fiévreuse la tache claire qui marquait entre les façades noires l'emplacement de la cour de l'École. Un frisson le prenait, il n'osait pénétrer dans la rue et recommençait sa promenade inquiète. — S'il s'était trompé dans sa façon de concevoir et d'exécuter le sujet? Si les neuf autres, qui étaient restés dans la tradition classique, avaient raison pourtant? — Il s'arrêtait au bord du parapet, regardait vaguement couler la Seine ou feuilletait machinalement les livres des bouquinistes ; puis, la fièvre lui mettant des fourmis dans les jambes, il arpentait de nouveau le quai, déjà envahi par le soleil de juillet.

Il en était à son cinquième tour, quand un camarade vint le rejoindre. Étienne le regarda rapidement dans les yeux sans oser l'interroger. — Mes complimens, mon cher, lui cria l'autre en lui serrant la main, on s'écrase autour de ta toile... Tu peux te vanter d'avoir un joli succès!

— Pas de mauvaises plaisanteries, fit Étienne en rougissant, est-ce bon ?

— Je te dis qu'on se marche sur les pieds pour mieux voir ton tableau... Il n'y a qu'un cri ; c'est le meilleur des dix et tu auras le prix haut la main.

— Tu crois? murmura Étienne, en respirant plus à l'aise.

— Parbleu ! viens t'en assurer toi-même.

Il l'entraîna vers l'École et l'accompagna jusque dans la salle. Étienne se blottit dans une embrasure et regarda avec une volupté délicieuse les gens qui se coudoyaient pour approcher de son tableau. Il n'y avait pas à s'y tromper. Les spectateurs étaient empoignés. Les têtes se penchaient curieusement, puis se relevaient, et les figures exprimaient une visible satisfaction. On se récriait tout haut sur la franchise et la vigueur de l'exécution. Un critique d'art fort connu, suivi respectueusement de deux ou trois familiers, stationna longtemps devant la toile. Sa figure un peu endormie s'éveilla, il laissa tomber deux ou trois mots d'éloge que ses disciples recueillirent avec des mines admiratives; puis il s'éloigna lentement et ne s'arrêta plus que devant la toile numéro 3, où il recommença le même manège.

Étienne fut tout à coup ressaisi par l'inquiétude. Ce numéro 3 était le tableau de Laignier, son concurrent le plus sérieux. C'était une peinture léchée, très agréable de couleur, avec des prétentions à l'exactitude archaïque. La gamme fraîche des tons devait plaire aux bourgeois, mais Booz étendait les bras vers Ruth avec un geste de théâtre et les moissonneurs ressemblaient à des figurans d'opéra-comique. Néanmoins les mines attentives du critique remettaient la puce à l'oreille du jeune Maugars. Il recommençait à avoir peur.

Il allait examiner l'œuvre de son rival, puis revenait vers la sienne. — Certainement la toile du numéro 3 manquait de vie et d'originalité, pourtant elle avait quelque valeur, puisque ce critique s'y arrêtait avec les mêmes airs solennels et satisfaits. Étienne, enfiévré, errait comme une âme en peine et ne pouvait se décider à quitter la salle. Parfois il s'asseyait sur une banquette, essayant d'attraper au vol des bribes de conversation; puis, faisant un effort de volonté pour penser à autre chose, il écoutait machinalement le roulement sourd des voitures dans la rue... Au loin, sur le quai, un orgue jouait un air de valse, dont les lambeaux arrivaient par les impostes des hautes fenêtres. Étienne cherchait à reconstituer l'air entier, et tout à coup l'obsession des deux toiles le reprenant, il recommençait ses allées et venues du numéro 3 au numéro 7. — Décidément, se disait-il, la mienne vaut mieux. — Les figures attentives, amassées devant son tableau, le lui disaient aussi, et pourtant il avait peur. Il finissait par ne plus distinguer les détails, la tête lui tournait, ses tempes battaient, et, malgré cela, il ne pouvait détacher ses yeux des deux toiles dont les couleurs papillotaient et se brouillaient...

— Messieurs, on ferme! cria un gardien.

Quatre heures sonnaient. La salle se vida, on le poussa dehors, et il se trouva rue Bonaparte. Alors, tournant le dos au quai et marchant droit devant lui, il arriva près de la gare Montparnasse. Le train de Versailles allait partir; Étienne prit un billet, descendit à Meudon et gagna les bois. Il avait besoin d'être seul sous les arbres et de faire un exercice violent pour se remettre de cette première émotion. — Assurément, son tableau était bon, et il avait été remarqué. Maintenant, qu'on lui donnât le prix ou non, on ne pouvait plus lui refuser un talent réel. Il n'était plus le premier venu; les cinq années de travail et de privations qu'il venait de s'imposer n'avaient pas été dépensées en vain. Il allait avoir un nom... Et tout d'un coup jetant en arrière un regard triomphant, il revoyait la matinée d'hiver où il avait quitté Saint-Clémentin à la fin de décembre 1851. Il lui semblait encore entendre son père s'écrier au moment du départ : — Tu veux manger de la vache enragée? A ton aise!.. Avant six mois, tu m'en diras des nouvelles. — Il revoyait la mine plus que froide de sa mère, vexée elle-même de l'écroulement des projets ambitieux qu'elle avait bâtis pour son fils unique. C'était sous ces tristes auspices qu'il avait repris le chemin de Paris, — léger d'argent, blessé dans son orgueil, portant à la fois le deuil de ses tendresses filiales et de son premier amour, n'ayant d'autre point d'appui que sa ferme volonté de réussir, d'autre encouragement que la lointaine espérance d'un succès qu'il entrevoyait comme

un mirage confus à travers les vitres humides de la diligence...

Ah! les dures journées du début, dans un atelier haut perché de la rue de l'Ouest, au milieu de ce Paris de 1852, qui se ruait au plaisir et ne croyait plus qu'à la force!.. Étienne, tout en marchant, se remémorait le temps où il faisait des prodiges pour ne rien dépenser au delà des 150 francs envoyés mensuellement par Mme Maugars. Il déjeunait d'un pain de seigle et d'un bondon, et il dînait pour dix-huit sous dans une crèmerie de la rue de Vaugirard où on pouvait, les soirs d'hiver, fumer sa pipe en devisant autour du poêle. Il se rappelait les premiers portraits qu'on lui avait payés, et ses joies folles en touchant les 200 premiers francs qu'il eût légitimement gagnés. Au milieu de cette vie de travail, comme les semaines, les mois, les années avaient passé, jusqu'au jour où une dépêche, lui apprenant que Mme Maugars était morte subitement, l'avait rappelé à Saint-Clémentin pour la funèbre cérémonie!

Cette mort avait surpris M. Maugars en pleine prospérité. Il était conseiller général, candidat aux futures élections législatives, et on venait de le décorer. La petite ville tremblait devant ce tyranneau qui était devenu dévot, faisait révoquer les fonctionnaires mal pensans et tenait le pays dans sa main. Ce qu'Étienne avait deviné de vexations arbitraires et d'abús d'autorité pendant la triste semaine qu'il avait passée à Saint-Clémentin n'avait pas contribué à le réconcilier avec son père. Leur pénible entrevue s'était terminée par ce dialogue glacial, au moment où le jeune homme allait monter en omnibus : — Tu persistes à mener ta vie de vagabond? avait demandé sarcastiquement le banquier.

— Je persiste à vouloir vivre de mon travail.

— Tu sais que je te dois le compte de la succession de ta mère? avait ajouté M. Maugars avec une pointe d'embarras.

— Merci, je n'exige aucun compte... Je ne veux rien de plus que ce que ma mère m'envoyait chaque mois.

Le banquier n'avait pas insisté. — Toujours tes idées de puritain! murmurait-il en faisant craquer ses doigts... Tu te nourris de chimères!.. C'est de la viande creuse, et tu seras bien heureux un jour de revenir tâter de ma cuisine!

Étienne n'avait pas répliqué. Toute sa peur en quittant Saint-Clémentin était de voir cette méchante prédiction s'accomplir et de se retrouver à la merci de son père. Il aurait préféré gagner son pain en cassant des pierres sur la grand'route...

Aussi, comme il était fier, ce soir, de ce premier sourire du succès!.. Fatigué de sa course à travers bois, il revint s'attabler sous les tonnelles d'un restaurant de Bellevue, d'où l'on apercevait entre les marronniers un coude de la Seine, et au delà, dans une brume

dorée, tout Paris éclairé par le soleil couchant. En dînant, Étienne regardait avec une orgueilleuse satisfaction le panorama de cette grande ville où dans trois jours peut-être son nom serait acclamé par la voix retentissante des journaux. Des dômes de palais, des flèches d'églises, des milliers de toits émergeaient du milieu des fumées; çà et là, dans la buée, une vitre jetait un éclair de pourpre; puis peu à peu le crépuscule estompait les arêtes vives, le ciel brunissait, les formes devenaient confuses, et tout à coup, comme une traînée de poudre, de longues files de becs de gaz s'allumaient, étoilant l'immense étendue brumeuse. — Étienne, grisé par les émotions de la journée, et peut-être aussi par la bouteille de vin vieux qu'il avait vidée, se demandait si cette grandiose illumination n'avait pas lieu uniquement pour fêter son succès. Il lui semblait lire à l'horizon en lettres de feu : « Tu auras le prix de Rome! »

L'exposition publique dure trois jours, et le jury ne rend son jugement que dans l'après-midi du quatrième. Étienne Maugars aurait voulu pouvoir dormir pendant ces interminables journées d'attente. Un moment il fut tenté de rester à Bellevue et de ne retourner à Paris que lorsque le jugement serait connu, mais la salle de l'École où son tableau était exposé l'attirait comme un aimant. Il rentra le soir même chez lui.

Le lendemain et le surlendemain, les journaux rendirent compte du concours. La plupart des critiques louaient le tableau n° 7 et lui assignaient le premier rang. Ceux mêmes qui formulaient quelques réserves ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le mérite de l'œuvre. Dans le monde des peintres et des élèves de l'École, l'opinion se prononçait nettement en faveur du jeune Maugars. Enfin le jour du jugement arriva. Étienne n'avait pas dormi et se sentait tout frissonnant malgré l'étouffante chaleur de juillet. Il résolut de se raidir contre l'émotion qui lui serrait la gorge et s'en alla déjeuner chez un ami qui demeurait rue de Babylone. Pendant quelque temps tout marcha bien; Étienne, faisant bonne contenance, essayait de manger et causait avec une volubilité nerveuse, mais vers une heure il lui fut impossible de tenir en place; il s'esquiva et s'achemina seul vers les quais. Il allait tantôt à petits pas, comme pour retarder le moment où il connaîtrait la décision du jury, tantôt avec une hâte fiévreuse, s'impatientant de la lenteur des gens qui encombraient le trottoir et songeant qu'à cette même minute on discutait son sort. — Certainement ils me donneront le prix, se disait-il, ils ne peuvent pas me l'ôter... Et cependant s'ils ne me le donnaient pas? — Il s'arrêtait brusquement, effrayé de l'agitation intérieure qui le secouait, et se demandant si les pas-

sans ne lisaient pas son émotion sur sa figure. Mais les gens qui le coudoyaient s'en allaient indifférens, tout occupés de leurs propres affaires. Les omnibus roulaient comme d'habitude, les cochers s'interpellaient, les marchandes de fleurs poussaient en criant leurs petites voitures chargées de bottes de roses et d'œillets, les dames regardaient les étalages; la foule s'écoulait sans avoir l'air de se douter que, dans la grande salle de l'École, en face des dix toiles du concours, l'Institut disposait de l'avenir d'Étienne Maugars.

Dans la cour des Beaux-Arts, les élèves attroupés discutaient avec animation en attendant la décision du jury. On trouvait généralement que, pour une question si simple, les juges dépensaient beaucoup de temps. Là-haut, en effet, les choses traînaient en longueur et le choix du grand prix donnait lieu à un débat interminable. Les avis étaient partagés; les peintres tenaient presque tous pour le n° 7, mais les sculpteurs et les musiciens lui préféraient le n° 3. Le jugement prononcé d'avance par les journaux avait indisposé plus d'un académicien; quelques-uns s'effarouchaient du dédain du jeune Maugars pour les traditions et voyaient un danger dans cet encouragement à l'art *réaliste*; bref, les voix se divisaient, et les scrutins se succédaient sans résultat. Vers deux heures, un des secrétaires, qui descendit dans la cour, fut entouré en un clin d'œil. — Eh bien? lui demanda confidentiellement un élève. — Eh bien, ça ne va pas tout seul, on vote, on revote, et Maugars perd des voix à chaque tour.

Cette confidence, promptement divulguée, provoqua un redoublement d'agitation, et les conversations devinrent orageuses. Enfin à trois heures on entendit un remue-ménage à l'étage supérieur. La séance était levée, et les académiciens, en se quittant, continuaient encore leur discussion dans les couloirs. L'un d'eux descendait l'escalier, fumant sa cigarette d'un air endormi et ennuyé; quelqu'un l'aborda et s'informa du résultat. — C'est fini, murmura-t-il entre deux bouffées, le prix est à Laignier...

A peine tombé de sa bouche, le nom du prix de Rome courut avec une rapidité électrique sur toutes les lèvres. Les élèves se le redisaient les uns aux autres : — Laignier! c'est Laignier! — Et le nom du vainqueur, se détachant nettement au milieu d'un murmure confus, traversait la cour, passait par-dessus la grille et retentissait déjà dans la rue Bonaparte, répercuté comme par un écho multiple.

Étienne, adossé au mur du quai, en face de l'embouchure de la rue, vit tout à coup les élèves se répandre sur les trottoirs avec l'agitation d'une fourmilière sur laquelle on a marché. Il comprit que le jugement était rendu et traversa rapidement la chaussée. Il n'a-

vait pas fait dix pas dans la rue que le nom de Laignier, lancé par les voix des gens qui sortaient de l'École, vint l'atteindre en pleine poitrine. Il s'arrêta, pâlit et fut forcé de s'appuyer à la vitrine du marchand de gravures.

— Eh bien, oui, mon vieux, dit un camarade en s'approchant, ces idiots ne t'ont donné que le second prix !.. Et sais-tu ce qui les a décidés? — « Messieurs, a fait observer un académicien, Laignier est pauvre, et il est trop âgé pour concourir l'an prochain; Maugars est jeune, son père est puissamment riche, il a le temps et les moyens d'attendre... » Et c'est avec cette ânerie qu'il a enlevé le vote.

Étienne ne trouvait rien à répondre. Ses traits s'étaient allongés, ses lèvres souriaient machinalement; il songeait avec une rage sourde à cette raison tirée de la richesse de M. Maugars pour lui refuser le prix. — Il était donc écrit que le châtiment de cette fortune mal acquise s'attacherait à lui comme une lèpre! — Il n'entendait plus rien, les voitures avaient l'air de rouler sur des matelas; il lui semblait que la muraille d'en face et les arbres du quai dansaient autour de lui. Son compagnon, effrayé de sa pâleur, essaya de l'entraîner. Une vingtaine d'élèves avaient organisé une partie au Bas-Meudon; l'un d'eux cherchait à convaincre Étienne qu'il devait faire contre fortune bon cœur et se mêler à la bande, afin de montrer qu'il ne se laissait pas démonter.

— Oui... répondit vaguement celui-ci... J'irai vous rejoindre, mais laissez-moi tranquille un moment... Je veux être seul!

Il tourna brusquement le dos à ses camarades et rebroussa chemin dans la direction de la rue de Seine. Il avait déjà doublé l'angle du quai, lorsqu'il s'entendit interpeller par quelqu'un qui avait emboîté le pas derrière lui.

— C'est bien à M. Étienne Maugars que j'ai l'honneur de parler?

— Oui, répliqua Étienne impatiemment.

En même temps, il dévisageait son interlocuteur, — un homme entre deux âges, grand, sec, avec de petits yeux fureteurs, un nez busqué et des favoris poivre et sel.

— Monsieur, reprit l'inconnu, j'ai vu votre tableau, mes compliments... C'est un très beau morceau de peinture, mais l'Institut a bien fait de ne pas vous envoyer à Rome, vous vous y seriez gâté, et l'Italie n'est pas votre affaire... Si je vous dis ça à brûle-pourpoint, c'est que je m'y entends... Je suis Schwartz.

Étienne dressa l'oreille. Ce M. Schwartz était un israélite très connu à l'hôtel des ventes et dans le monde des arts, moitié amateur et moitié brocanteur, ayant pour spécialité d'acheter les toiles

des peintres encore peu répandus, mais qui donnaient de belles espérances. Il les plaçait dans sa galerie, les y laissait dormir, comme on laisse vieillir un vin un peu trop jeune, et les revendait très cher plus tard, quand l'artiste s'était fait un nom. Il avait un flair merveilleux et se trompait rarement dans ses prévisions.

— Si je me permets de vous déranger, continua-t-il, tandis qu'Étienne balbutiait, encore à moitié ahuri, ce n'est pas pour vous lancer à la tête un compliment banal... La preuve que je pense du bien de votre toile, c'est que je vous l'achète deux mille francs, et que je vous en commande une autre... Vous comprenez les paysans, vous, ça se voit!.. Il faut exploiter cette veine-là... Partez pour la province et cherchez-y un motif campagnard, exécutez-moi un tableau de plein air, bien franc et bien personnel; je vous le paierai mille écus... Ne vous pressez pas, je vous donne jusqu'au prochain salon.

— Pardon, interrompit Étienne qui commençait à respirer plus à l'aise et à retrouver son aplomb, le tableau que vous désirez me prendra beaucoup de temps, et le temps pour moi est de l'argent, car je n'ai que mon pinceau pour vivre, quoi qu'en dise l'Institut.

— Aussi je vous propose de vous payer moitié du prix d'avance... Vous voyez que j'ai confiance en vous... Est-ce marché conclu?

Étienne ne perdit pas longtemps à réfléchir; Paris lui pesait sur les épaules, et ce voyage à la recherche d'un motif campagnard lui souriait.

— Je vous remercie, monsieur, répondit-il en relevant la tête, et j'accepte.

— A merveille! Voici ma carte, venez chez moi demain à dix heures; je vous montrerai ma petite galerie et je vous compterai les espèces... Serviteur, monsieur!

XI.

C'était le soir de l'*assemblée* de Lésigny. On dansait depuis midi sur la place du village, aux sons de la vielle et du violon, sous un chaud soleil un peu voilé par de blanches nuées floconneuses. Étienne Maugars, las et affamé après trois heures passées en plein air à flâner autour des danseurs et à dessiner des têtes de paysans, était retourné à l'auberge qui fait le coin de la place. Les jambes lui rentraient dans le corps, et il ne souhaitait plus que de trouver une chaise et un bout de table où on lui servirait à dîner. Mais là

commençait la difficulté. L'auberge était pleine. Tous les villages poitevins ou tourangeaux, riverains de la Creuse, s'étaient donné rendez-vous à cette *assemblée* de Lésigny qui était la dernière de la saison. Trois salles du rez-de-chaussée en enfilade étaient bourrées de monde. Un vacarme de voix traînantes et de verres choqués à la ronde s'envolait par les fenêtres ouvertes, vers la place où résonnaient les accords grinçans du violon et de la vielle. Autour des tables, l'hôtesse, alerte et avenante, courait les bras chargés de bouteilles.

— Ne pourriez-vous me servir à dîner dans un coin? lui demanda Étienne.

— Dame, monsieur, vous voyez, tout est plein... J'ai bien une chambre en haut, mais M. Brossard, le percepteur de Pressigny, l'a retenue pour y souper.

— Ce monsieur serait bien aimable s'il voulait la partager avec moi.

— Je vais le lui demander, dit l'hôtesse.

Tandis qu'elle montait au premier, Étienne s'était assis dans la cour sur la margelle du puits. En quittant Paris, après son entrevue avec M. Schwartz, sa première idée avait été de retourner dans la Vienne, et d'y chercher un village où il pourrait faire les études nécessaires à l'exécution du tableau commandé. — En Poitou, il se trouvait dans un milieu familier et il lui semblait que l'inspiration lui arriverait là mieux qu'ailleurs; mais Saint-Clémentin et ses environs réveillaient des émotions trop pénibles et il ne voulait pas s'établir dans le voisinage de son père. Il résolut de parcourir la partie du département qui confine à la Touraine et au Berry. On lui avait vanté souvent la beauté des vallées de la Gartempe et de l'Englin, et il se rappelait le naïf enthousiasme de Thérèse Desroches lorsqu'elle lui décrivait les entours de la métairie de ses parens nourriciers. Le souvenir même de cette charmante et sauvage Thérèse n'était pas pour peu de chose dans la prédilection du jeune peintre pour le pays accidenté et peu connu qui s'étend entre la Gartempe et la Claise. Trop de préoccupations avaient traversé sa vie depuis cinq ans pour qu'il fût encore épris de Thérèse, mais les impressions de ce premier et rapide amour étaient restées au fond de son cœur. L'amoureuse était partie après n'avoir fait que traverser sa jeunesse; le parfum qu'elle avait laissé en passant était si pénétrant et si suave qu'Étienne en était encore imprégné. Depuis 1851 il n'avait plus entendu parler de Mlle Desroches. La maison de la rue Louis XIII avait été vendue, et la jeune fille n'avait plus reparu à Saint-Clémentin; mais Étienne savait qu'elle était retournée aux environs de Pressigny, dans la borderie de son père

nourricier, et ce n'était pas sans une confuse espérance de la retrouver qu'il s'était dirigé vers ce coin de la Touraine et du Poitou. Il avait parcouru avec un intérêt mélancolique toutes ces vallées aux fraîches rivières, dont les noms évoquaient le souvenir des tendres conversations d'autrefois; il avait visité tous les endroits que Thérèse lui avait vantés jadis; les bois solitaires où se dresse le château de la Roche-à-Gué; le vieux manoir de la Roche-Bélusson, suspendu comme un balcon au-dessus de l'Englin; la trappe de Fontgombault, qui se mire dans la Creuse. De jour en jour il se rapprochait avec une curiosité inquiète de ce bourg de Pressigny, dans les environs duquel la borderie de Thérèse devait être située. Par une étrange défaillance de sa mémoire, il ne pouvait parvenir à se rappeler comment se nommait cette borderie. D'autres noms insignifians lui étaient restés dans la tête; celui-là s'était évanoui, et malgré tous ses efforts il ne pouvait retrouver les syllabes qui le composaient. La veille, à Barrou, on lui avait parlé de l'*assemblée* de Lésigny, et le nom de ce village l'avait frappé comme l'un de ceux qui revenaient fréquemment dans les récits de Thérèse. Il y était allé en se disant : — Qui sait? un hasard me remettra peut-être sur la trace? — Mais le hasard l'avait peu servi, et, à part quelques croquis amusans, il n'avait tiré d'autre profit de son excursion que l'espoir encore douteux de partager le souper du percepteur de Pressigny.

Sur ce point du moins, il fut tiré de son incertitude par le prompt retour de l'hôtesse. Le percepteur était enchanté d'avoir un compagnon, et le priait de monter sur-le-champ, attendu que la soupe était servie.

Étienne, qui mourait de faim, ne se le fit pas répéter; guidé par l'hôtesse, il grimpa à l'étage supérieur, et pénétra dans une petite chambre assez proprette, blanchie à la chaux, carrelée, et dont un grand lit à baldaquin de calicot rouge faisait le principal ornement. Au milieu, sur une nappe blanche, la soupière fumait, et M. Brossard en personne était en train de poser un second couvert en face du sien.

— Ma foi, monsieur, soyez le bienvenu, dit-il d'un ton jovial à Étienne qui s'excusait, je déteste la solitude, et vous me ferez grand plaisir en me tenant compagnie... Madame Jacobé, montez-nous deux bouteilles de vin de Chinon, et recommandez à Augustine de ne pas laisser calciner son poulet.

M. Brossard, qui frisait la trentaine, était le type du vrai Tourangeau, petit, râblé et un tantinet replet, noir de cheveux et de barbe, le teint très coloré, avec des yeux luisans un peu à fleur de tête; il avait des manières affables et une rondeur bon enfant, nuancée de

finesse. Rien qu'à le voir bien campé sur ses jambes courtes, bien à l'aise dans sa jaquette neuve de drap gris, avec sa chemise de couleur, dont le col rabattu encadrait un cou puissant et hâlé, on se sentait en présence d'un bon vivant dans le tempérament duquel la mélancolie et la rêverie ne devaient entrer qu'à dose homéopathique.

Ils se mirent à table, et sitôt le potage dépêché, la conversation commença. Entre jeunes gens, tous deux ouverts et communicatifs, la glace fut bientôt rompue. Au moment où on apportait le poulet et la salade, le percepteur avait déjà conté à Étienne qu'il était célibataire et qu'il était venu à Lésigny dans l'espoir d'y rencontrer une jolie fille qui lui avait fait faux bond. Pour ne pas être en reste avec lui, Étienne lui apprit pour quelles raisons il avait quitté Paris. Cette qualité de Parisien et l'histoire de la commande du tableau de trois mille francs ne contribuèrent pas médiocrement à grandir le jeune Maugars dans l'opinion du Tourangeau. Le percepteur regardait avec une certaine déférence cet artiste auquel on payait mille écus une toile barbouillée de couleurs. Le vieux vin de Chinon à odeur de framboise, libéralement versé par le percepteur, aidait encore à rendre plus expansifs les deux convives. On parla de Paris et de ses plaisirs. M. Brossard y était allé lors de l'exposition de 1855 et il gardait un souvenir très vif de certaine soirée passée à Mabille. Il en parlait avec des yeux humides et de gros éclats de rire, et il manifesta une violente surprise lorsque Étienne lui avoua n'avoir jamais mis les pieds dans ce lieu de délices. Au dessert, M. Brossard, tout en croquant des amandes fraîches, s'accouda sur la table, et demanda à Étienne dans quel village il comptait s'installer.

— Je n'en sais vraiment rien, répondit le jeune homme, je flâne un peu à droite et à gauche, à la recherche d'un endroit où je trouverai des types intéressans et des modèles qui consentiront à poser... car c'est là le point important, et je sais par expérience que dans ce pays-ci il n'est point facile de décider les paysans, surtout les femmes, à servir de modèles.

— N'est-ce que cela? s'écria le percepteur en vidant son verre, il faut venir avec moi à Pressigny... La vie y est facile et plantureuse. Je vous dénicherai un logement où vous pourrez travailler à votre aise, et foi de Martial Brossard, si vous avez besoin de modèles, je vous ferai faire la connaissance de jolies filles, point bégueules. Et puis vous m'avez l'air d'un bon garçon, quand vous vous ennuierez à l'auberge, vous viendrez manger la soupe avec moi... J'ai une cuisinière qui n'a point sa pareille pour accommoder les oronges... Est-ce entendu?

— J'accepte, repartit Étienne, dans l'esprit duquel le nom de Pressigny s'associait sympathiquement avec le souvenir de Thérèse Desroches.

— Tope! Je vous emmène ce soir, et vous offre l'hospitalité en attendant que vous trouviez un meilleur gîte. — Avez-vous vos bagages ici?

— Non, je les ai laissés à Barrou, au *Cheval blanc*.

— Vous les ferez prendre demain par le messager et nous pourrons nous en retourner à pied, en fumant... Il n'y a que deux lieues d'ici au bourg... Souhaitons le bonsoir à Mme Jacobé et décampons, car le temps se brouille, et ce serait dommage si la pluie nous prenait avant d'être rendus.

Étienne mit le nez à la fenêtre. Le ciel s'était subitement couvert en effet, et de gros nuages s'amoncelaient à l'horizon. Ils se hâtèrent de payer leur écot et gagnèrent le bord de la Creuse, où un bac transportait les piétons sur l'autre rive. Ils étaient encore au milieu de la rivière que les premières gouttes de pluie, larges et tièdes, commençaient à tomber.

— Ce n'est rien, dit Martial Brossard en jetant un coup d'œil inquiet sur sa jaquette neuve, êtes-vous bon marcheur?

— Oui.

— En ce cas, nous ferons les enjambées doubles, et peut-être pourrons-nous esquiver le gros de l'orage.

Ils perdirent encore un peu de temps à cause des indications qu'Étienne dut donner au *Cheval blanc* pour la direction des bagages, et quand ils montèrent la côte des Courtils, la pluie s'annonça sérieusement.

— Saperlipopette! murmura le percepteur en nouant son mouchoir sur son chapeau, nous serons saucés!

Étienne se mit à rire. Il était habitué à ces surprises-là et une averse ne l'effrayait guère. Dailleurs la sève framboisée du vin de Chinon lui avait donné une pointe de gaîté: la perspective de son installation à Pressigny lui souriait; il aspirait avec volupté la bonne odeur de terre mouillée qui s'exhale du sol après les premières ondées; il songeait que là-bas, dans quelque coin de cette campagne que la nuit enveloppait doucement, il y avait une métairie où vivait Thérèse Desroches, et toutes les délicieuses émotions de son premier amour lui montaient à la tête avec les parfums de la terre. Dans le bois des Courtils la pluie glissait à petit bruit parmi les aiguilles des pins. Étienne fredonnait un lambeau de vieille chanson; il trouvait piquant que lui, Parisien, supportât les légers inconvéniens de l'averse plus bravement que son compagnon qui aurait dû être habitué de longue date à ces hasards de la vie cam-

pagnarde. Il en fit l'observation à Martial Brossard, qui était devenu fort taciturne.

— Vous me prenez pour une poule mouillée? répondit le percepteur, eh bien, non, je n'ai peur de l'eau que quand elle tombe dans mon verre, seulement j'ai eu aujourd'hui la malheureuse idée d'étrenner ma jaquette neuve, et cette maudite pluie va me la gâter.

En effet, la jaquette grise courait grand risque de perdre son lustre. A la sortie du bois, le vent s'éleva, et la pluie, devenant plus violente, commença à cingler ferme le visage des deux voyageurs.

— Sacrebleu! c'est insupportable! s'écria M. Brossard en relevant le collet de sa jaquette; il tombe des hallebardes et avec cela il fait noir comme dans un four! — Il s'arrêta indécis, son regard fouilla les ténèbres, et tout à coup il poussa un soupir de satisfaction, tandis que son bras s'étendait vers la droite, dans la direction d'une lumière qui scintillait à travers la nuit pluvieuse.

— Si je n'ai pas la berlue, reprit-il, cette lueur la-bas doit venir de la Joubardière....

Il avait à peine prononcé ce nom qu'Étienne poussa à son tour une exclamation :

— La Joubardière! dit-il.

— Oui, c'est une borderie où nous pourrons attendre la fin de l'averse et où on nous fera du feu pour nous sécher.

— La Joubardière, répétait Étienne, c'est bien cela!

— Y êtes-vous allé déjà?

— Non, mais j'ai entendu parler autrefois d'une métairie de ce pays-ci qui portait le même nom.

— C'est possible, c'est un nom assez répandu, et je connais dans le canton trois ou quatre borderies qui s'appellent de même... mais celle-ci est occupée par de braves gens qui nous feront bon accueil... Allons-y!

Il s'engagea dans les terres sablonneuses et Étienne le suivit, tout en sentant son cœur faire un léger tic-tac au fond de sa poitrine.

A mesure qu'ils s'approchaient, le profil des bâtimens de la Joubardière devenait plus précis. On distinguait le colombier en forme de tourelle, les engrangemens couverts de chaume et le toit aigu de la maison d'habitation. En même temps les chiens se mirent à aboyer. La lumière que les deux compagnons avaient aperçue brillait à la fenêtre d'une pièce du rez-de-chaussée un peu élevée au-dessus du sol, et à laquelle on arrivait par un perron de quelques marches. Le percepteur, après avoir apaisé les chiens en les appelant par leur nom et en les flattant de la main, gravit le

petit escalier et ouvrit la porte, qui n'était fermée qu'au loquet.

La pièce était une grande cuisine avec une haute cheminée au manteau de laquelle pendait une lampe à bec, dont la lueur vacillante éclairait à peine le milieu de la salle. Assise sur une chaise basse, le dos opposé à la porte, une jeune paysanne était occupée à écosser des haricots, dont les tiges encore feuillues formaient un amas de verdure à côté d'elle.

Elle tourna lentement la tête, et tout à coup, apercevant des étrangers, elle se leva un peu effrayée.

— N'ayez pas peur, mademoiselle, dit Martial Brossard en secouant son feutre trempé, c'est moi qui viens m'abriter un moment chez vous, avec un ami, à cause de cette maudite pluie qui nous a pris en chemin.

— Ah! monsieur le percepteur, répondit-elle d'une voix nette et bien timbrée, qui fit tressaillir Étienne jusqu'à l'extrémité de ses talons, excusez-moi, j'avais cru d'abord que c'étaient le père et la mère qui rentraient.

— Le père Baillargeon et la Baillargeonne sont donc dehors par ce temps de canard?

— Ils sont allés à l'*assemblée* de Lésigny pour tâcher d'y *gager* un petit pâtre, le nôtre étant tombé au sort cette année... Ils ne tarderont pas longtemps à cette heure... Asseyez-vous, je vais vous allumer une flambée et vous vous sécherez.

Elle repoussa du pied les tiges enchevêtrées des haricots, avança des chaises, puis jeta sur les chenets une bourrée de sarmens et y mit le feu. Les brins secs pétillèrent bruyamment; une vive flamme lécha la crémaillère, et aux yeux des nouveaux venus la jeune fille apparut, nettement éclairée de bas en haut par cette flambée. On voyait les plis de la jupe d'étamine noire bouffant sur les hanches, la cotonnade brune du tablier à bavette épinglé aux épaules, serré à la taille, et modelant les rondeurs de la poitrine où se croisait un fichu blanc; la lumière dorait légèrement les joues hâlées, faisait rougir les lèvres charnues et scintiller deux yeux noirs; ses mobiles reflets se jouaient sur un front large, encadré d'épais bandeaux bruns, dépassant la coiffe ronde et tuyautée du bonnet tourangeau. Étienne se sentit envahi par une violente émotion : il venait de reconnaître Thérèse, une Thérèse paysanne, telle qu'il se souvenait de l'avoir vue un soir dans le jardin de la maisonnette de Dalident.

Le saisissement, et aussi un douloureux attendrissement à la vue de la fille du docteur Desroches réduite à cette condition plus que modeste, le clouèrent immobile dans l'angle de la porte, où une haute armoire à linge l'enveloppait de son ombre.

Le percepteur s'était déjà assis à chevauchons sur une chaise, et, le dos au feu, séchait sa jaquette dont le drap commençait à fumer.

— N'auriez-vous pas besoin de vous sécher aussi, monsieur? reprit la jeune fille en s'adressant au peintre qui ne bougeait plus de son recoin obscur; venez, ne vous gênez point.

Il obéit, sortit de la pénombre et entra non sans embarras dans le cercle lumineux projeté par les sarmens enflammés. Thérèse, tout en attirant un escabeau vers le tas de haricots, le regardait attentivement. Tout à coup ses yeux brillèrent, et ses bras nus serrèrent nerveusement sur sa poitrine une brassée de tiges vertes. Elle aussi l'avait reconnu. Mais son émotion ne se manifesta que par cette illumination des yeux, vive et brève comme un éclair. Ses lèvres restèrent closes, ses cils s'abaissèrent sur ses joues, elle s'assit sur l'escabeau et se remit silencieusement à la besogne, tournant le dos au jeune Maugars, qui avait pris place au feu en face du percepteur. Étienne, sans réfléchir que lui-même par son attitude et son silence n'avait guère encouragé la jeune fille à sortir de sa réserve, était étonné et presque choqué de ce mutisme.

— Suis-je donc tellement changé qu'elle ne me reconnaisse plus? songeait-il en fourgonnant la braise avec un échalas... Me garde-t-elle encore rancune du mal fait à son père? ou peut-être est-elle gênée par la présence du percepteur?..

Martial Brossard, lui, ne se doutait de rien, étant fort occupé à se sécher sous toutes les faces. Après avoir présenté le dos au feu, il était maintenant en train d'exposer à l'action bienfaisante du foyer les jambes de son pantalon. Appuyant au pied-droit de la cheminée le dossier à demi renversé de sa chaise, la tête inclinée en arrière, les jarrets étendus, il étudiait avec une béate satisfaction les effets du calorique rayonnant. Peu à peu le travail de la digestion s'opérant à l'intérieur, et l'ardeur engourdissante du brasier agissant à l'extérieur, ses paupières s'alourdirent; il ne vit plus que dans un nuage la figure pensive d'Étienne et le profil de Thérèse; son menton s'abaissa sur sa poitrine, et un ronflement d'abord timide, puis plus sonore, indiqua que M. le percepteur Brossard était endormi. La flamme était tombée insensiblement, et de légères braises trouant seules l'amas de cendres, la chambre n'était plus éclairée que par la maigre lueur de la lampe à bec. Étienne resta encore un bon moment occupé à observer le sommeil du percepteur, à écouter ce ronflement égal et paisible qui se mêlait au cri grêle d'un grillon derrière la taque, au ruissellement de la pluie contre les vitres, et au bruit sec des haricots écossés tombant dans un vase d'étain; puis il se retourna

lentement vers la jeune fille, toujours affairée à sa besogne.

— Ai-je tellement changé que vous ne sachiez plus qui je suis, mademoiselle Thérèse? demanda-t-il avec une intonation un peu tremblante.

— Pardon, monsieur Maugars, répondit-elle après avoir attendu un instant, comme pour donner à sa voix le temps de s'affermir; je vous ai parfaitement reconnu.

— Pourquoi donc m'avez-vous traité comme un étranger?

— Parce que j'ignorais s'il vous était agréable de renouer connaissance avec moi... Vous-même, à ce qu'il m'a semblé, vous n'étiez point pressé de montrer à votre ami que nous nous connaissions depuis longtemps.

— Vous vous trompez, répliqua-t-il en faisant faire un demi-tour à sa chaise. C'est le saisissement seul qui m'a empêché de vous adresser la parole, et puis j'avais peur...

— Peur de quoi?

— Je craignais que votre rancune contre moi ne durât toujours...

Elle secoua la tête. — Oh! soupira-t-elle, il s'est passé tant de choses depuis! D'ailleurs, je sais maintenant que vous ne pouviez empêcher ce qui est arrivé.

Il y eut un moment de silence. Elle tirait à elle les tiges bruissantes et continuait à ouvrir les cosses verdâtres d'où les fèves tombaient dans son tablier.

— Qu'est devenu M. Desroches? reprit timidement Étienne.

— On l'a arrêté, il a été transporté en Afrique, et il y est mort.

— Vous n'êtes plus retournée à Saint-Clémentin?

— A quoi bon?.. la maison était vendue par les créanciers... Je suis restée ici chez ma mère nourrice, où j'ai trouvé un toit et du pain.

Elle disait cela d'un ton bref, avec une résignation qui serrait le cœur. Étienne courba la tête presque au niveau des genoux de la jeune fille. — Pardon, Thérèse, balbutia-t-il.

— Pourquoi me demandez-vous pardon? fit-elle en fixant sur lui ses yeux francs et limpides.

— Pour tout le mal que ma famille vous a fait.

— Celui à qui votre père a fait du mal est mort là-bas, à Lambessa, et lui seul avait le droit de pardonner... Pour ce qui est de moi, je ne puis vous en vouloir,.. à vous, ni à personne, car je n'ai jamais été plus heureuse que dans la condition où je me trouve.

— Mais vous n'étiez pas née pour la vie que vous menez.

— Au contraire, répondit-elle en souriant, je crois que je n'étais

bonne qu'à faire une paysanne... Et j'en suis devenue une, une vraie, cette fois... Voyez mes mains !

Elle lui montra en souriant ses poignets hâlés et ses petites mains durcies par le travail de la terre. Étienne, malgré lui, sentait les larmes lui monter aux yeux. Elle vit cette émotion et ne lui en sut pas mauvais gré.

— Croyez-moi, continua-t-elle franchement, cette vie-là me plaît, et je ne voudrais pas la changer contre une autre... Mais vous, qu'êtes-vous devenu? Est-ce que vous habitez maintenant notre pays?

Il lui conta en quelques mots ses travaux et ses projets. — Je crois, dit-il en terminant, que je vais me fixer quelques mois à Pressigny. Me permettrez-vous de vous venir voir quelquefois?

Les sourcils de la jeune fille se froncèrent un moment. — Est-ce mon projet ou ma demande qui vous déplaît? reprit Étienne.

— Ni l'un, ni l'autre... Mais dans la vie que je mène, on n'a guère de loisirs, et je ne crois pas que nous ayons occasion de nous rencontrer souvent... Pourtant, si vous passez parfois devant la Joubardière, vous serez toujours le bienvenu chez nous, ajouta-t-elle en lui tendant la main, pourvu...

— Pourvu? répéta-t-il. — Il lui avait pris la main et la lui serrait affectueusement.

— Pourvu que la chose plaise à mes parens nourriciers... Justement les voici.

En effet, les chiens s'étaient remis à aboyer, et une charrette s'arrêtait dans la cour. Thérèse ouvrit la porte et courut au-devant des métayers. Tout ce bruit avait réveillé le percepteur, qui se frotta les yeux.

— Hein? murmura-t-il, vous disiez?.. — Tiens, le feu s'est éteint et voilà les Baillargeon qui rentrent... Je crois, le diable m'emporte, que j'avais entamé un petit somme... Ma foi, monsieur Maugars, s'il ne pleut plus, je ne serais pas fâché d'aller l'achever dans mon lit...

XII.

A Pressigny, Étienne s'était logé chez un bonhomme nommé Dominique Angéliaume, mais que dans le bourg on désignait familièrement sous le nom de M. Minique. Ce Minique était un petit criquet d'une cinquantaine d'années, à la voix grêle, aux yeux percés en trou de vrille, méticuleux, propret et trottinant du matin au soir avec une allure de vieille femme. Il avait été marié jadis et

assez malheureux en ménage, sa femme l'ayant quitté un beau jour pour s'enfuir avec un commis voyageur. Depuis dix ans, il vivait seul dans son logis, devenu trop vaste, en compagnie d'un chat blanc qui partageait avec lui le vivre et le couvert, et il n'avait pas été fâché de louer à Etienne Maugars les deux pièces qui composaient le premier étage.

L'habitation, un peu isolée sur la route, à l'entrée de la grande rue, n'avait pour vis-à-vis qu'un jardin en terrasse attenant à la maison du notaire, maître Duvigneau; de la fenêtre de sa chambre, Étienne avait le spectacle amusant des allées et venues de Mme Athénaïs Duvigneau et de Mlle Marcelle, sa sœur, deux jeunes femmes fort bruyantes, très en l'air, la fine fleur des pois de la bourgeoisie de Pressigny. Il n'abusait pas du reste de cette distraction, s'étant remis au travail sérieusement et passant une grande partie de son temps dehors.

Il se levait avec le jour. A cette heure matinale, une silencieuse fraîcheur planait encore sur la vallée; on n'entendait que quelques chants de coqs, et au loin le bouillonnement des eaux de l'Égronne et de la Claise qui se mêlaient en amont du moulin. Aux premiers tintemens de l'*Angelus*, M. Minique, en petite tenue, c'est-à-dire en bras de chemise et en salopette de toile bleue déteinte, descendait les marches de son jardin, et criait de sa voix de soprano aigu : — Tiou! Tiou! Tiou! — C'était sa façon de héler son chat. Une tache blanche apparaissait parmi les herbes épaisses du pré, et Tiou-Tiou, la queue en l'air, marchant délicatement dans la rosée et secouant ses pattes, accourait avec de petits miaulemens brefs partager le lait chaud de son maître. Étienne, lui, ayant avalé sa soupe, prenait son parasol, son *pinchard*, deux toiles neuves, et, suivi d'un jeune *drôle*, qui portait une partie de son attirail, s'en allait faire une étude le long de la rivière ou dans les blés qu'on était en train de moissonner.

Pendant les deux premières semaines qui suivirent son installation, une seule fois il poussa jusqu'à la Joubardière; mais le hasard le servit mal. Les gens étaient en *métive*, et la borderie dormait solitaire. Il fit le tour des bâtimens. A l'une des fenêtres, des œillets rouges et des basilics fleurissaient dans des pots de grès bleu; il supposa que cette croisée devait être celle de Thérèse et s'arrêta à la regarder amicalement; puis il dessina le toit de chaume des engrangemens, le vieux puits où verdissaient des touffes de capillaires, la tourelle où les pigeons abrités du soleil roucoulaient sourdement, et il repartit un peu mélancolique et tout vexé d'avoir trouvé la métairie déserte. — Parfois Martial Brossard l'accompagnait dans ses excursions. Tandis qu'Étienne ébauchait son étude, le

percepteur fumait des pipes, puis on déjeunait gaîment au bord de la Creuse, à la Guerche ou à Barrou; mais, le soir venu, Martial Brossard, qui était un enragé coureur de pretantaine, faussait souvent compagnie à Étienne. Celui-ci, après avoir dîné solitairement, remontait alors chez lui, et, accoudé à la fenêtre de la rue, assistait au petit coucher de Pressigny.

Au delà du jardin Duvigneau, de vieux logis et d'étroits jardinets s'étageaient en gradins jusqu'aux tours en ruine de l'ancien donjon féodal. Le soleil s'enfonçait lentement derrière le coteau, les tours se détachaient en noir sur le ciel d'un rose vif, et des martinets poussaient des cris aigus en virant au-dessus des ruines. En bas, dans la grande rue ombreuse, des femmes filaient au fuseau sur le pas des portes. Les persiennes closes de la maison du notaire, poussées brusquement par deux bras blancs, s'ouvraient toutes grandes. La notairesse et sa sœur, en toilettes claires, s'appuyaient aux barreaux pour respirer le frais du soir. S'éventant, parlant haut, minaudant, elles lorgnaient du coin de l'œil les fenêtres du peintre, et leurs bruyans éclats de rire arrivaient par fusées jusque dans l'atelier.

Peu à peu la rue s'assombrissait, deux ou trois étoiles pointaient dans le ciel couleur de turquoise verdie, et au loin, sur la route, on distinguait le roulement de l'omnibus du chemin de fer. Il accourait au trot de trois chevaux haletans, avec ses lanternes allumées et sa lourde caisse dont les vitres tremblaient. Le conducteur faisait halte un moment devant le bureau de la poste; puis la voiture roulait de nouveau, et le tintement des grelots s'éteignait dans la nuit, du côté de la route de Preuilly. Alors la porte du notaire s'ouvrait, un homme déjà mûr et grisonnant apparaissait sur le seuil et, après avoir allumé gravement sa pipe, s'éloignait d'un pas majestueux dans la direction de la place. C'était maître Duvigneau qui allait faire sa partie au cercle. Les deux dames, penchées à la fenêtre, le suivaient des yeux jusqu'au tournant de la rue, puis quittaient la croisée et descendaient au jardin. A travers la nuit tombante, Étienne entrevoyait leurs robes claires parmi les massifs, et saisissait encore par intervalles le murmure de leurs éclats de rire étouffés.

Les rumeurs du bourg s'assoupissaient; le passage de l'omnibus faisait l'office du couvre-feu pour les habitans de la grand'rue. On verrouillait les portes, on tirait les contrevens, et sur la route solitaire on n'entendait plus que le cri des grillons. Du haut de son observatoire, Étienne apercevait tout à coup une ombre circonspecte qui débouchait du *carroir* du moulin en rasant les murs. Cette ombre, qui avait la démarche leste, les jambes courtes et les épaules

carrées du percepteur, s'arrêtait tout net en face du jardin Duvigneau. Martial Brossard, — car c'était bien lui, — toussait doucement, et à cette toux interrogative et discrète, une toux plus délicate et plus brève répondait du fond des clématites de la terrasse. Le percepteur n'hésitait plus, et, poussant une petite porte grillée qui donnait accès dans le clos du notaire, il disparaissait dans l'épaisseur des tonnelles.

Les rires étouffés, les chuchotemens entrecoupés de silence, recommençaient derrière les clématites. Cela sentait d'une lieue un mystérieux rendez-vous d'amour. — Ce diable de Brossard ne respecte rien! se disait le peintre; à laquelle des deux fait-il la cour? — Bien que la complicité de la jeune fille dans cette aventure lui parût choquante, certains indices le portaient à croire que Brossard, ce célibataire endurci, devait s'attaquer de préférence à Mme Duvigneau. Et il plaignait cet infortuné tabellion qui jouait innocemment à la mouche avec les habitués de son cercle; en même temps il s'inquiétait pour la sécurité de Brossard, en songeant que le notaire pouvait revenir à l'improviste et surprendre cet écervelé en tête-à-tête avec sa femme. Il était d'autant moins rassuré qu'il avait la conviction de n'être pas seul à épier le manège de l'amoureux percepteur. Au rez-de-chaussée on entendait le bruit des sabots de M. Minique, et Étienne n'avait qu'une médiocre confiance dans la discrétion et la bienveillance de cet autre mari mal-chanceux.

Heureusement maître Duvigneau était méthodique et réglé comme un parfait notaire; il quittait son logis après le passage de l'omnibus et n'y rentrait invariablement qu'à dix heures. Au dernier tintement de l'horloge, un pas pesant, cadencé et solennel résonnait sur le cailloutis de la grand'rue sonore. Brossard rouvrait sans bruit la petite porte et s'esquivait le long des murs. Les deux dames quittaient le jardin, tandis que gravement, posément, le notaire arrivait sous les panonceaux de son étude. Il secouait contre le mur les cendres de sa pipe, fourrait son passe-partout dans la serrure et refermait sa porte avec précaution. Au même moment, M. Minique, traînant ses sabots sur le seuil du jardinet, commençait à rappeler son chat. Dans sa voix grêle il y avait alors je ne sais quoi de triomphant; la satisfaction de voir son infortune partagée par d'autres maris, tout aussi mal lotis que lui, perçait jusque dans les notes aiguës de l'appel jeté à travers la nuit paisible : — Tiou! Tiou! Tiou! — Le chat rentrait, tout devenait silencieux; les étoiles et les grillons veillaient seuls sur le bourg endormi.

Au lendemain d'une de ces soirées où Étienne avait assisté pour la dixième fois aux imprudentes équipées du percepteur, ce dernier entra dès le matin dans l'atelier.

— Mon cher artiste, dit-il en refermant soigneusement la porte, je viens vous demander un service, seulement j'ai bien peur que vous ne me le refusiez.

— Demandez toujours, répondit gaîment Étienne, je vous le rendrai de grand cœur si je puis, et par-dessus le marché je vous donnerai un avis, que vous trouverez peut-être indiscret, mais qui vous sera utile.

— Parlez vite, reprit le percepteur, vous ne serez jamais indiscret, et je vous sais trop avisé pour que votre conseil ne soit pas bon à suivre.

— Eh bien, vous avez le soir certains rendez-vous sous une tonnelle qui n'est pas loin d'ici... Vous voyez que je me mêle de choses qui ne me regardent guère.

— Allez toujours, répondit Brossard en souriant avec fatuité, je vous écoute d'autant plus volontiers que votre conseil m'a l'air d'être cousin germain du service que j'ai à vous demander.

— Je continue donc... Vous croyez sans doute que, grâce à l'obscurité et à la solitude de la rue, vos visites échappent aux regards des curieux? c'est une erreur... A ma connaissance votre secret a été surpris par deux témoins : moi d'abord, sur le silence duquel vous pouvez compter, et mon propriétaire, M. Minique, dont la discrétion et la charité me semblent sujettes à caution.

— Le diable emporte M. Minique et ses yeux de chouette! grommela Brossard.

— Or, continua Étienne, si, comme je le crains, il y a un mari dans l'affaire...

— Il y en a un.

— Je vous engage à être plus circonspect et à changer le lieu de vos rendez-vous.

— Merci! dit chaleureusement le percepteur, vous avez deviné juste... La petite dame est adorable, mais le mari est peu commode et ridiculement soupçonneux. Ceci m'amène précisément au service que je viens réclamer de votre amitié... Permettez-moi de vous présenter au notaire et à sa femme.

Étienne se récria; il ne saisissait pas bien l'utilité de cette présentation.

— Vous allez voir... D'abord ces dames vous trouvent charmant et seront enchantées de vous connaître, et puis la présence d'un célibataire dans un ménage peut offusquer le mari, mais dès qu'il y en a deux il se sent rassuré, parce qu'il suppose qu'ils se gêneront mutuellement.

— Mazette! vous raisonnez comme feu Machiavel!

— Je ne sais pas, répondit ingénument Brossard; ce qui est

certain, c'est que votre visite flattera maître Duvigneau et me rendra moins suspect... Et puis il y a autre chose... La petite sœur est bien gentille, mais enfin elle commence à devenir gênante, et, si vous étiez là avec moi, tandis que vous vous occuperiez d'elle, je serais plus libre de mes mouvemens... Voilà!

— Savez-vous, reprit sérieusement Étienne, que c'est un singulier rôle que vous me destinez là?

— Je vous conseille de vous plaindre! Marcelle est jolie, coquette, très sémillante et point du tout façonnière; de plus, elle cause de tout comme un homme, et vous trouverez à qui parler.

— Mais c'est dangereux, car enfin elle peut s'imaginer que je lui fais la cour pour tout de bon.

— Eh bien, de deux choses l'une : ou vous en tomberez amoureux, et, comme elle est majeure, bien dotée et bien apparentée, vous aurez mis la main sur un excellent parti, ou bien tout se passera en complimens, et puisque vous n'êtes pas destiné à moisir ici, vous tirerez votre révérence dans trois mois, et tout sera dit... Voyons, est-ce convenu et voulez-vous que je vous présente ce soir?

— Non, franchement, excusez-moi, je ne suis pas mondain et je ne me vois pas bien dans ce rôle.

Mais Martial Brossard était tenace. Il insista tellement, fit sonner si haut le signalé service que lui rendrait son ami Maugars, et revint si souvent à la charge qu'Étienne, moitié par curiosité, moitié par lassitude, finit par céder au désir du percepteur. — C'est ainsi qu'il fut introduit dans le ménage Duvigneau.

Un intérieur caractéristique, d'ailleurs, cette maison Duvigneau : un observateur pouvait y faire de curieuses études sur la vie intime de la riche bourgeoisie campagnarde. Le mari ne s'y montrait guère qu'à l'heure des repas; pendant le jour, ses cliens, et, le soir, les tentations du besigue ou de la *bête hombrée* l'occupaient tout entier. Le logis était livré à deux femmes jeunes, frivoles et désœuvrées qui l'emplissaient du bruit de leur oisiveté tapageuse et capricieuse. Il y avait des jours de remue-ménage et de folle gaîté, où dans les corridors et du haut en bas des escaliers ce n'étaient que longs éclats de voix et envolemens de jupes flottantes; le piano retentissait de lambeaux de valses brusquement interrompues, auxquelles succédaient des roulades lancées à plein gosier. D'autres fois les deux sœurs, prises subitement de velléités gourmandes, nouaient un tablier blanc autour de leur taille et se mettaient à confectionner des plats sucrés; les fourneaux flambaient, les casseroles tintaient, on ne voyait sur les crédences qu'œufs battus en neige, crèmes fouettées et tartes aux fruits; une odeur de caramel

et de vanille montait de la cuisine jusque dans les chambres à coucher. Le lendemain tout était changé : une complète prostration remplaçait cette agitation désordonnée; les deux jeunes femmes, décoiffées et en peignoir, étendues de leur long sur le tapis de leur chambre, dévoraient des romans et finissaient par bâiller jusqu'aux larmes. Il y avait des veilles de fêtes patronales où la maison était transformée en atelier de couture, où les pieds se posaient partout sur des journaux de modes, des corsages faufilés et des étoffes déroulées; il y avait aussi des journées de dévotion, où l'on ne quittait pas l'église, où l'on ne parlait plus que sermons, quêtes et œuvres pies; mais à vrai dire ces journées-là étaient l'exception. Au demeurant, les deux sœurs n'avaient qu'une maîtresse occupation : le plaisir, et quand elles ne voyaient en perspective ni un amusement, ni une émotion, les heures leur semblaient d'une longueur mortelle.

Mme Athénaïs, l'aînée, avait passé la trentaine. C'était une petite femme blanche et rose, grassouillette, avec des cheveux châtains, un nez retroussé, des yeux noirs et brillans, une bouche sensuelle. Peu cultivée, nonchalante et dépourvue de sens moral, elle se piquait néanmoins de dévotion, suivait exactement les offices et faisait élever son fils chez les jésuites de Poitiers. Marcelle, sa sœur, était une fille de vingt-deux ans, bien faite, blonde avec un teint pâle, des lèvres rouges et de grands yeux gris. Elle était lasse du célibat et très désireuse de trouver un mari qui lui donnerait cette complète indépendance pour laquelle elle se sentait un goût prononcé. Son esprit assez ouvert était plein de curiosités hardies et de désirs bizarres; elle avait mis de bonne heure à contribution la bibliothèque de son beau-frère, tombant d'instinct sur les pires lectures et passant des journées à chercher dans la Bible les passages les moins innocens. Elle n'ignorait rien et parlait de tout avec un aplomb et une désinvolture qui renversèrent tout d'abord Étienne, dès qu'il fut admis dans la maison sur un pied d'intimité.

Les deux sœurs se familiarisaient vite. Elles accueillirent le peintre comme une distraction qui leur tombait du ciel. Mme Athénaïs était d'autant plus charmée de cette nouvelle liaison qu'elle lui permettait de goûter tout à son aise la conversation de Martial Brossard, sans être obligée d'avoir constamment sur le dos sa sœur Marcelle. Quant à cette dernière, elle avait dès le premier jour jeté son dévolu sur Étienne et résolu de le rendre amoureux. Pendant toute une semaine le jeune Maugars s'amusa du babil de Mme Athénaïs et des agaceries audacieuses de Mlle Marcelle; puis une fois la première curiosité émoussée, la frivolité de cette conversation roulant dans un cercle étroit de commérages mesquins, ce manège peu

varié de coquetteries provocantes, finirent par le fatiguer, et il se repentit de s'être trop facilement laissé entraîner par Martial Brossard dans ce milieu bourgeois, où il n'y avait d'aliment ni pour l'esprit, ni pour le cœur.

Parfois, las des vulgarités de Mme Athénaïs, dégoûté des agaceries de Marcelle, et trouvant dans cette fille mal équilibrée plus de curiosité perverse que de désirs amoureux, il se retirait chez lui sous prétexte de migraine et s'y enfermait. Il ouvrait alors la fenêtre de l'atelier, qui donnait sur la campagne, et se rafraîchissait le cœur dans la contemplation de la vallée paisible et verdoyante qui s'étendait devant ses regards.

Au delà des jardins baignés par la Claise, les prés coupés de rideaux de peupliers ondulaient jusqu'au bord de l'Égronne dont les eaux rapides rongeaient le bas de la côte des Murets. Les pentes de la colline étaient couvertes de vignes, de pêchers et de noyers trapus au milieu desquels brunissaient des toits de métairie, avec çà et là un carré de blé doré ou une luzerne d'un vert sombre. A gauche, tout au bord de l'horizon, on distinguait le pigeonnier pointu de la Joubardière, émergeant d'un massif d'arbres et où tournoyaient des vols de pigeons ramiers. Étienne pensait à Thérèse, devenue une paysanne et travaillant en plein air avec les gens de la métairie. Il comparait la dignité décente, la grâce un peu sauvage de la jeune fille avec l'agitation inféconde, la dépravation inconsciente de ces deux femmes qu'il venait de quitter. A côté de cette plate et frivole existence, la vie laborieuse et résignée des paysans prenait à ses yeux une grandeur incomparable. Il fallait qu'il flottât dans cette atmosphère de la bourgeoisie des petites villes de mystérieux germes de dégénérescence et de corruption pour que tous ceux qui y vivaient en subissent si profondément l'influence morbide : — M. Maugars, qui avait fait de l'argent son seul dieu ; le percepteur, qui trouvait tout naturel de se servir d'un ami pour mieux duper le mari dont il courtisait la femme ; Mme Duvigneau, qui donnait sans rougir à sa jeune sœur le spectacle de ses amours clandestines avec Brossard, et cette sœur, qui employait le vert et le sec pour trouver un mari qu'elle tromperait elle-même à son tour, — tout ce monde était déjà vicié jusqu'aux moelles, pour avoir vécu dans ces horizons bornés par des ambitions basses et des plaisirs égoïstes. Tout cela sentait l'épuisement et le déclin. Décidément les paysans, avec leurs mains terreuses et leur rudes manières, les paysans valaient mieux, et Thérèse en revenant à la métairie avait choisi la meilleure part. — Oh ! les champs, les villages sans nom, les borderies oubliées à l'ombre des chênes, où ne retentit que la chanson des coqs ; les amours instinctives, l'aveu

franc, simple et spontané de nos désirs et de nos sentimens; la jeune paysanne qui choisit elle-même son amoureux et qui devient une métayère pacifique et féconde; le jeune gars qui se marie à l'heure où la puberté tardive s'éveille en lui; les enfans aux grands yeux purs qui jouent avec de la terre, à côté du paysan courbé et blanchi qui nargue la mort!.. Voilà la vérité! se disait Étienne.

Et devant lui, au long des chemins où roulaient les charrettes pesamment chargées de gerbes, au revers des pâtis où les vaches meuglaient doucement, il voyait passer et repasser l'image de Thérèse, avec sa coiffe tourangelle, sa jupe d'étamine noire et son fichu blanc chastement croisé sur ses robustes épaules.

XIII.

— Vous n'avez jamais été à un *beurlot*, monsieur Maugars?

— Non, mademoiselle; dans ma petite ville on est devenu trop citadin, et on a oublié ces bonnes vieilles coutumes.

— Je vous en félicite... Ici les paysans ne perdent pas une occasion de s'amuser aux dépens des propriétaires. Chaque fin de récolte est pour eux un prétexte de danse et de bonne chère... Il y a le *beurlot* des foins, celui de la moisson, celui des vendanges... Que sais-je!

— Leur vie est rude, c'est bien le moins qu'après la besogne faite ils prennent un peu de bon temps.

— Laissez donc, ce sont tous des paresseux... Est-ce que vous aimez les paysans?

— Moi, beaucoup.

— Ce goût-là vous passera lorsque vous les aurez vus de près, dit dédaigneusement Mlle Marcelle en faisant tourner son ombrelle au-dessus de sa tête blonde. — Elle était coiffée d'un chapeau rond à la *Montpensier*, bordé d'une voilette noire qui retombait comme un loup jusqu'à moitié du visage; et ses grands yeux gris, rendus encore plus provocans par l'ombre mystérieuse de cette coiffure, lançaient en même temps une œillade à Étienne à travers les jours de la dentelle. — Vous vous grillez au soleil, continua-t-elle avec une intonation câline, donnez-moi le bras, vous profiterez au moins de mon ombrelle.

Étienne obéit. Ils suivaient, en longeant l'Égronne, un petit sentier à peine assez large pour qu'on y pût marcher deux de front. A vingt pas devant eux cheminaient Mme Athénaïs et Martial Brossard, puis, très en avant, on apercevait le chapeau de paille du notaire, qui les guidait vers la prairie où devait avoir lieu la fête que célébraient les moissonneurs à la rentrée de la dernière gerbe.

Les prés n'étaient séparés des champs de blés que par la petite rivière, et sur la pente douce du coteau, parmi les champs dénudés, on voyait les *métiveurs* s'agiter autour des charrettes où s'amoncelaient les javelles liées trois par trois. Le ciel était d'un bleu pur; le soleil déclinant illuminait obliquement toute la vallée; les chaumes semblaient pétiller sous cette flambée de rayons; l'air avait ce tremblement particulier aux journées de grandes chaleurs, et dont le susurrement strident des sauterelles vertes est comme l'accompagnement obligé. Dans cette éblouissante lumière, les paysans, les bras, le cou et le poitrail nus, soulevaient à la pointe des fourches les gerbes et les lançaient aux femmes juchées au sommet des charrettes. Celles-ci, n'ayant pour vêtement qu'un jupon de cotonnade et la chemise nouée au cou par une coulisse, se détachaient blanches sur le bleu du ciel et le roux doré des gerbes. Au pied de la haie, à l'ombre grêle d'un poirier, le joueur qui devait mener le bal du *beurlot* accordait sa vielle; de temps en temps un son aigre montait à travers les branches et se perdait dans l'air embrasé. En travers du pré, à l'abri d'un rideau de peupliers, on dressait la table pour le souper que maître Duvigneau offrait à ses métayers et à leurs moissonneurs; en plein soleil, les robes de jaconas et les ombrelles roses des deux sœurs faisaient des taches claires sur l'herbe verte.

Vers six heures, la vielle entonna un air de bourrée, et les charrettes pleines, que traînaient des bœufs liés au joug, se mirent en mouvement.

— Enfin, voici les dernières charretées, ce n'est pas malheureux! s'écria maître Duvigneau en s'épongeant le front avec son foulard, comme s'il avait peiné lui-même au travail du *ramassage*.

Les deux charrettes côtoyèrent lentement l'Égronne jusqu'au pont du moulin, puis descendirent vers la prairie au moment où le soleil, déjà plus bas, commençait à projeter sur les prés les ombres allongées des peupliers. A l'avant de la seconde voiture était attachée la maîtresse gerbe, enrubannée, fleurie et terminée par une croix d'épis de blé. Près des bœufs, à côté du conducteur, le *vielleur* faisait résonner sa manivelle, et derrière, tout l'*ordon* des moissonneurs suivait à la file : — les vieux métayers en tête; après eux les *métiveurs* avec la faucille en sautoir et la veste sur l'épaule, puis les ramasseurs et les lieuses de gerbes, marchant trois par trois et regardant avec des yeux curieux les toilettes des dames Duvigneau; le petit monde enfin, *drôles* et *drôlières*, jambes nues et cheveux ébouriffés, lançant des regards de convoitise vers la grande table chargée de viandes froides et de fouaces.

Quand les files du cortège passèrent devant Étienne Maugars et

Mlle Marcelle, le jeune homme ne put retenir un mouvement de surprise en apercevant Thérèse parmi les lieuses. Elle marchait l'une des dernières, donnant la main à une petite fille occupée à mordre dans une pomme verte. Elle avait remplacé par un large chapeau de grosse paille sa coiffe tourangelle; par-dessus sa jupe d'indienne à mille raies, elle avait une casaque de même étoffe nouée à la taille, et dont les manches courtes laissaient voir ses bras nus. Quand elle fut tout près d'Étienne, celui-ci la salua. Thérèse, étonnée, l'examina un moment ainsi que Marcelle, puis ses cils s'abaissèrent sur ses yeux noirs, elle répondit par un rapide signe de tête et continua de marcher.

Mlle Marcelle jeta au jeune homme une œillade ironique :

— Tiens, dit-elle tout haut, vous connaissez donc cette fille?

— Oui, répliqua Étienne.

— Il n'y a pas de quoi rougir, reprit Marcelle en riant aux éclats et en dévisageant le peintre, qui en effet était devenu rouge... C'est sans doute un de vos modèles? Vous savez qu'elle a une histoire d'héroïne de roman; c'est une déclassée; son père est mort en exil, et elle a été recueillie par Baillargeon, notre métayer de la Joubardière.

— Je le sais, répondit brièvement Étienne, c'est une jeune fille très courageuse et qui supporte dignement son malheur.

— Bah! fit Marcelle, elle est comme les autres, et son malheur ne l'empêchera pas de danser toute la soirée avec son amoureux.

— Son amoureux?

— Dame, croyez-vous qu'elle s'en passe?.. Ici toutes les filles en ont un, ou deux.

Étienne se mordit la moustache et se rapprocha du groupe des moissonneurs. La vielle avait fait silence. Le père Baillargeon et un autre métayer étaient montés sur la charrette pour décrocher la gerbe enrubannée et l'avaient déposée solennellement devant le notaire et sa femme.

— Notre maître, notre maîtresse et la compagnie, dit-il en se découvrant, voici la petite gerbe. Le bon Dieu l'a donnée, nous l'avons moissonnée et nous vous la présentons, pour que l'année durant elle porte bonheur et abondance à votre maison.

Une servante avait apporté une bouteille et deux verres qu'elle remplit; M. Duvigneau en prit un, offrit l'autre au métayer et ils trinquèrent. Le vieux Baillargeon leva à hauteur de l'œil son verre où le vin étincelait au soleil comme un rubis, puis il en versa quelques gouttes sur les épis, et saluant de nouveau :

— A vos santés, notre maître et notre dame, et aussi à la santé de la gerbe!

Et gravement, lentement, il vida son verre.

Il y avait quelque chose de touchant dans la consécration de ce beau froment doré par le paysan qui l'avait semé et moissonné à la sueur de son front, dans cette libation faite en plein soleil en l'honneur des fruits du rude travail de l'année. C'était simple et grand comme une scène antique, et Étienne se sentait ému.

— Vous savez, murmura la voix railleuse de Marcelle, le bonhomme n'en croit pas un mot. Voilà trente ans qu'il répète à chaque moisson le même boniment, comme il dit ses patenôtres... Au fond de tout cela, il n'y a de sérieux pour lui que le rôti qu'il va manger tout à l'heure... Mon beau-frère devrait bien supprimer cette ridicule cérémonie !

Étienne eut un mouvement d'humeur. Cette fille piétinait méchamment sur ses émotions à peine écloses, et lui gâtait tout son plaisir. — M. Duvigneau s'était dirigé vers le centre de la table où il devait présider au souper.

— Mes enfans, s'écria Mme Athénaïs en se retournant vers Marcelle et le peintre, sans quitter le bras de Brossard, nous n'avons pas besoin, n'est-ce pas? de nous suivre à la queue leu leu, comme les canes qui vont aux champs... Maintenant que les voilà attablés, liberté entière ! Allez vous promener où vous voudrez, nous nous retrouverons ce soir autour du bal.

Elle pirouetta sur ses hauts talons et s'éloigna avec son cavalier. Étienne avait bonne envie de profiter de cette liberté pour se diriger vers le groupe de paysannes où il apercevait Thérèse, un peu à l'écart, appuyée à un arbre et regardant machinalement le vielleur qui accordait de nouveau son instrument; mais Mlle Marcelle avait d'autres projets. Elle tira le jeune homme par le bras.

— Eh bien ! s'exclama-t-elle, où allez-vous? Auriez-vous l'intention d'inviter une de ces *métivcuses* pour la première contredanse?

Il fit un signe négatif.

— A la bonne heure ! reprit-elle; du reste je dois vous prévenir que vous perdriez votre temps, elles ont chacune un bon ami avec lequel elles dansent toute la nuit et qui les reconduit chez elles, Dieu sait par quel chemin !.. Venez au bord de l'eau, nous y chercherons un endroit où on puisse se reposer en attendant la fraîcheur du soir.

Étienne essayait de protester. Il insinuait qu'on aurait tout autant de fraîcheur à l'ombre des peupliers qui abritaient la table.

— Près des gens du *beurlot?* Non, nous les gênerions et ils nous ennuieraient... Voyons, ajouta-t-elle en lui coulant un regard à la fois très vif et très caressant, soyez obéissant, et je vous promets de vous donner quelque chose pour votre peine.

Ils s'éloignèrent, tandis que Thérèse, toujours immobile près du vielleur, les yeux fixes, les sourcils rapprochés, suivait avec une singulière expression, irritée et méprisante, le manège de Mlle Marcelle.

Après avoir erré pendant un bon quart d'heure sous les noisetiers enchevêtrés de houblon, ils atteignirent un couvert formé par cinq ou six tilleuls; entre les racines du plus gros une source filtrait en fines gouttelettes et formait ensuite un mince filet d'eau qui allait rejoindre l'Égronne.

Tout autour, dans les cépées de frênes et de viornes aubiers, les clématites sauvages échevelaient leurs tiges flexibles chargées de houppes floconneuses et formaient comme un nid.

— C'est la Font-Gaudron, dit Marcelle en fermant son ombrelle et en s'abattant dans l'herbe à demi desséchée, je parie que vous ne la connaissiez pas?.. Venez vous asseoir, monsieur Maugars, il y a encore juste une place pour vous... N'est-ce pas qu'on est bien ici?

On était bien en effet, dans cette verdure enveloppante, à côté de cette source qui coulait goutte à goutte avec un murmure endormeur ; on ne voyait plus rien de la plaine, si ce n'est les pointes ensoleillées des peupliers, et tout au loin les deux tours sveltes du donjon de Pressigny; une aromatique odeur de menthe s'exhalait des talus de l'Égronne et embaumait l'air. Marcelle s'était décoiffée, et Étienne, blotti près d'elle, dans cette enfoncée d'herbes molles autour desquelles les feuillées se relevaient de tous côtés, pouvait admirer de très près ses abondans cheveux blonds crêpés, ses sourcils minces artistement noircis à l'aide du crayon, ses grands yeux gris hardis, son teint mat que la chaleur pâlissait encore, et sa bouche moqueuse.

— Là, dit-elle en arrangeant les plis de sa robe qui frôlaient les jambes de son compagnon, me voici à merveille pour écouter... Contez-moi une histoire, monsieur Maugars, l'endroit doit vous inspirer, vous qui êtes romanesque.

— Romanesque? mais non, vous vous trompez, répondit Étienne, qui commençait à être fort embarrassé de la situation.

— Si fait, vous devez vivre dans les nuages, à la recherche de l'idéal... Vous n'êtes pas du tempérament de M. Brossard, vous, et les beautés en chair et en os ne vous induisent pas à la tentation... Vous êtes sage et sérieux comme un livre instructif, dont la mère, sans danger, peut permettre la lecture à sa fille. — Elle lui lança au nez un bref éclat de rire, tout en le regardant malicieusement entre ses cils baissés.

— C'est-à-dire que vous me prenez pour un être absolument inoffensif? demanda Étienne, piqué au jeu.

— Ai-je dit inoffensif? fit-elle en levant les yeux en l'air... Non, mais franchement, croyez-vous que, si vous aviez l'humeur de M. Brossard, je me serais risquée à vous emmener ici?

Elle se penchait interrogativement vers Étienne et leurs têtes se touchaient presque. Le jeune homme sentait vaguement contre son épaule le va-et-vient de la poitrine de Marcelle, soulevée mollement par une respiration égale et calme; en même temps une fine odeur de verveine qui imprégnait les vêtemens de la jeune fille lui montait à la tête. Pas plus que Brossard il n'était un ange et il commençait à s'en apercevoir.

— Le percepteur vous semble plus redoutable que moi? murmura-t-il en riant.

— Lui! Il n'aurait pas été deux minutes ici sans devenir d'une galanterie insupportable.

— Diantre! répliqua Étienne en s'enhardissant et en posant sa main sur le bras de Marcelle, que serait-il arrivé alors? Vous auriez bien été forcée de l'écouter...

— M. Brossard? répondit-elle en regardant de côté son interlocuteur, il n'y a pas de danger... Je ne l'aime pas.

Cela commençait à devenir clair, et Étienne était suffisamment averti que ses audaces ne choqueraient pas trop Mlle Marcelle. La peau fraîche du bras nu lui brûlait les doigts. Un grain de réflexion qui lui restait le poussa néanmoins à fuir la tentation, et il se leva brusquement.

— Qu'est-ce qui vous prend? s'écria Marcelle étonnée.

— Je meurs de soif et je vais boire à la fontaine.

Elle le retint par le bras et, le forçant à se rasseoir : — Restez! dit-elle, j'ai promis de vous donner quelque chose pour votre peine et je veux remplir ma promesse. — Elle chercha dans la poche de sa robe et en tira une pêche soigneusement enveloppée de feuilles de vigne, une belle pêche rebondie, cramoisie et veloutée. — Tenez, continua-t-elle, je l'avais prise au jardin comme en-cas, je vous la donne... Elle vous rafraîchira mieux que la fontaine.

L'aspect seul du fruit faisait venir en effet l'eau à la bouche; cependant Étienne se défendait de l'accepter.

— Merci, disait-il en plaisantant, je ne suis pas égoïste à ce point et je ne veux pas vous en priver.

— Eh bien, soit!.. Partageons... Avez-vous un couteau?

Non; il avait même oublié son canif à l'atelier. Marcelle, demi-souriante, regardait d'un air malicieux la pêche, puis Étienne.

— Bah! reprit-elle à la guerre comme à la guerre! — Et, coulant vers lui une diabolique œillade qui aurait ensorcelé saint Antoine : — Vous n'êtes pas dégoûté de moi, je suppose! — Elle enfonça ses petites dents blanches dans la chair juteuse, en mordit

une bouchée, puis tendant la pêche entamée au jeune homme, avec un indéfinissable sourire : — Prenez, murmura-t-elle, voici votre part...

Il saisit brusquement le fruit ainsi que la main qui le présentait. La pulpe savoureuse où étaient encore marquées les dents de la jeune fille fondit en un instant dans la bouche d'Étienne, et en un instant ses lèvres se posèrent sur les doigts tout parfumés du jus de la pêche. Elle le laissait faire, silencieuse, les yeux baissés et souriant sournoisement. Il s'écoula alors quelques secondes de voluptueuse griserie pendant lesquelles Étienne, étourdi comme un enfant qui a bu du vin doux, fut sur le point de commettre la pire des sottises. Tout à coup les sons grinçans de la vielle retentirent au milieu du calme de la prairie que le soleil n'éclairait déjà plus, et, — heureusement pour le peintre, — sa blonde sirène des bords de l'Égronne détruisit elle-même par une réflexion intempestive le charme sous lequel elle avait un moment tenu son compagnon.

— Entendez-vous la vielle? dit-elle de sa voix railleuse, en ce moment votre petite paysanne de la Joubardière ouvre le bal avec son amoureux.

Étienne fronça le sourcil.

— Qu'est-ce que cela peut vous faire? balbutia-t-il.

— Elle m'intéresse, cette jeune Peau-d'Ane... Son histoire a l'air d'un conte de fée... Comment l'appelez-vous?

— Elle se nomme Thérèse.

En passant sur ses lèvres, les syllabes de ce nom lui firent l'effet de l'ammoniaque sur un homme ivre; sa main lâcha les doigts de Marcelle, et il resta pensif et dégrisé. Le sang-froid lui revenait; il eut soudain la vision très nette de ce qui adviendrait s'il poussait plus loin son aventure avec sa voisine. Il se vit doublant le rôle de Brossard ou, ce qui était pis encore, devenant le mari de Mlle Marcelle. Là-dessus un frisson le prit, et il secoua nerveusement les épaules.

Pendant ce temps, Marcelle, froissée d'une distraction aussi prolongée, le regardait en dessous en se mordant les lèvres. Elle avait mis Étienne en si beau chemin qu'elle trouvait étrange qu'il s'arrêtât en route. Le dépit lui montait à la tête et allumait une flamme maligne dans ses yeux. Ovide dit quelque part qu'on se fait une ennemie d'une femme qu'on laisse aller après lui voir pris un baiser. Étienne n'attendit pas longtemps avant de vérifier la justesse de cette observation.

— Eh bien, dit Marcelle d'une voix acerbe, vous voilà muet. Est-ce le nom de cette fille qui vous a pétrifié?

— Je vous en prie, s'écria-t-il impérativement, ne parlons plus de Mlle Desroches!

— Tiens, vous connaissez même son nom de famille!.. Vous en saviez plus long que vous ne vouliez le dire.

Elle s'était levée et brisait violemment les brindilles d'arbustes qui lui tombaient sous la main. Elle finit par ramasser son ombrelle, rassembla d'un geste nerveux les plis de sa jupe, se recoiffa et écarta les branches qui obstruaient le passage.

— Vous partez? balbutia Étienne en se levant à son tour... Êtes-vous fâchée?

— Fâchée, moi?.. Point du tout... Seulement il fait trop froid ici, et je vais chercher un châle.

Elle sortit vivement du fourré, fit quelques pas dans la prairie et, se retournant soudain vers Étienne, qui n'avait pas bougé :

— Si je rencontre Mlle Desroches, dit-elle d'un ton sarcastique, je vous l'enverrai!

Il restait immobile au milieu des clématites, regardant Marcelle s'éloigner et se trouvant ridicule. — Bien que la Bible l'ait proposé pour exemple à la jeunesse, c'est un assez sot personnage que celui de Joseph; c'est ce qu'on appelle au théâtre un rôle sacrifié, et il faut être très fort pour le jouer d'une façon supportable. Il n'y avait réellement pas à s'enorgueillir de ce piteux dénoûment; néanmoins Étienne se trouvait heureux d'en avoir évité un autre plus flatteur pour son amour-propre, mais infiniment plus scabreux. — Le jour tombait; dans le silence crépusculaire, la voix fraîche de l'Égronne semblait avoir doublé de volume. Au loin, derrière les peupliers, les convives du *beurlot* chantaient; une voix traînante entonnait un air rustique dont le refrain était repris par toute la table, et dans les intervalles on distinguait la nasillarde mélodie de la vielle. Étienne demeura longtemps sous les tilleuls de la Font-Gaudron. Il ne se souciait pas de retourner au *beurlot*, et l'idée lui vint de gagner à travers champs la côte des Murets. Là au moins il pouvait se promener en paix sans risquer de rencontrer les dames Duvigneau.

Il marchait lentement sur la route obscure, la tête basse, le front mélancolique, assez mécontent de cette journée de fête et regrettant de n'en avoir pas profité pour parler à Thérèse. Tantôt, s'éloignant de Pressigny, il montait vers les bois de pins déjà noyés dans une chaude brume bleuâtre; tantôt, rebroussant chemin, il revenait vers le bourg où des lumières éparses semblaient regarder aux fenêtres des façades assombries; puis, ennuyé de rentrer chez lui par cette belle soirée d'août, il montait de nouveau vers les bois. Tout à coup un pas net et léger fit crier le sable der-

rière lui. Il se retourna instinctivement et aperçut Mlle Desroches.

Elle avait accroché à son bras son chapeau de paille et marchait nu-tête. En reconnaissant Étienne, elle eut d'abord un geste effarouché. Quant à lui, à la vue de Thérèse il s'était senti redevenir joyeux, et sa figure s'était désembrunie.

— Bonsoir, mademoiselle Thérèse, lui dit-il en lui tendant la main.

Elle le regarda à peine, et sa main effleura froidement la sienne.

— Bonsoir, monsieur Maugars, répondit-elle sans s'arrêter.

— Vous revenez seule? continua-t-il en se mettant à marcher près d'elle.

— J'ai laissé le père avec ses *métiveurs*, et je retourne souper à la borderie.

— Vous n'avez donc pas mangé avec les gens du *beurlot?*

— Non.

— Ni dansé?

— Ni dansé.

Les insinuations de Marcelle revinrent à l'esprit d'Étienne, et il ajouta : — Peut-être vos amis n'étaient-ils pas à la fête?

Elle le regarda droit dans les yeux : — Quels amis?

— Ceux avec lesquels vous dansez d'habitude.

— Je ne danse jamais.

— Vraiment... Vous aimiez pourtant bien le bal autrefois!.. Vous souvenez-vous de la noce de Célestin?

— Oui, dit-elle, mais j'ai changé depuis... Tant de choses ont changé!

Ils étaient arrivés sous bois; un vent faible murmurait dans les pins, et cette musique plaintive, causée par la vibration de l'air dans les aiguilles des arbres résineux, semblait la voix lointaine des jours passés dont Étienne venait d'évoquer le souvenir.

— Laissez-moi vous accompagner encore un peu, reprit le jeune homme, je suis si heureux de vous avoir rencontrée ce soir!.. Je m'en voulais de ne pas vous avoir parlé dans la prairie, et vous avez dû prendre une triste opinion de moi.

— J'ai pensé que vous n'aviez rien de particulier à me dire, ou bien... que vous craigniez de déplaire à la personne avec qui vous étiez.

Étienne haussa les épaules. — Cette personne m'est indifférente, et je me soucie peu de lui plaire ou de lui déplaire.

— Ce n'est pas ce qu'on prétend.

— Et que prétend-on?

— Que vous devez l'épouser.

— On se trompe! s'écria-t-il avec humeur... Je n'ai jamais songé à faire une pareille sottise!

Il y eut un moment de silence. On n'entendait plus que le glissement léger de leurs pas sur le sol jonché d'aiguilles de pins. Il faisait nuit sous les branches et Étienne ne pouvait plus distinguer les traits de Thérèse, sans quoi il eût remarqué que son visage, après être resté longtemps morose et comme fermé, commençait à se détendre et à s'épanouir. Elle s'arrêta un instant pour respirer, puis elle reprit d'une voix radoucie :

— Si on s'est trompé, c'est que vous avez peut-être aidé les gens à se tromper, en fréquentant cette personne plus que de raison.

— J'ai eu tort, j'en conviens, et je m'en suis aperçu ce soir... aussi me suis-je réfugié sur cette route pour éviter d'aller dîner chez le notaire.

Thérèse se mit à rire de son bon rire limpide et enfantin des anciens jours : — Vous vous êtes mis au pain sec!.. Voilà ce qui s'appelle faire pénitence de ses péchés.

— A la bonne heure, s'écria Étienne, je vous retrouve telle que vous étiez autrefois... Votre air rude et chagrin me faisait de la peine.

— C'est que j'étais fâchée.

— Et maintenant?

— Et maintenant je ris, vous le voyez bien.

— J'aime à vous entendre rire.

— Je suis contente parce que je vois que mes craintes n'étaient pas sérieuses... Franchement, cette demoiselle ne vous convient pas... Elle n'est pas digne de vous, et si vous avez envie de vous marier...

— Me marier! interrompit Étienne, je n'ai plus le loisir d'y songer...

Il s'arrêta un moment, et s'appuyant au tronc rugueux d'un pin, les bras croisés, les yeux levés vers les étoiles qu'on entrevoyait parmi les branches : — Il y a eu un temps, soupira-t-il, où je rêvais un intérieur selon mes goûts, une petite maison où il y aurait eu une femme aimée et des enfans... Mon père a bouleversé tout cela... Qu'ai-je à offrir à une femme?.. un avenir douteux, un nom discrédité, exécré dans le pays qu'habite celui dont elle deviendrait la belle-fille.

— Vous ne voyez plus votre père? demanda Thérèse.

— Je ne l'ai pas revu depuis la mort de ma mère, mais ce que j'apprends de temps à autre n'est pas de nature à me peindre l'avenir en rose... Voyez-vous, je suis persuadé que les mauvaises actions portent en elles les germes de leur propre châtiment, et je tremble qu'un jour ou l'autre la catastrophe n'éclate... — Parlons d'autre chose, murmura-t-il en se remettant à marcher, parlons de vous et de votre avenir à vous, Thérèse!

— Mon avenir! dit-elle en souriant, il tient tout entier dans ce petit coin de la Touraine.

Ils avaient atteint la lisière du bois, et à cent pas d'eux se dressait la Joubardière avec son colombier, ses toits de chaume et ses meules de paille. Du côté des engrangemens les chiens aboyaient de leur voix retentissante et profonde; une lumière scintillait à la vitre du rez-de-chaussée, entre les branches d'un figuier.

— Voyez, continua Thérèse en faisant avec son bras un geste circulaire, là-haut, le bois des Courtils; là-bas, la vallée d'Étableaux, voilà où se passe ma vie depuis cinq ans, et je ne forme qu'un souhait, c'est qu'elle s'y passe jusqu'au bout.

Étienne restait muet. Cette métairie, perdue à la lisière des bois et paisible sous le ciel étoilé, lui faisait envie. Il se sentait le cœur serré à l'idée de quitter la jeune fille et de s'en retourner seul vers le maussade logis de M. Minique. Avec sa perspicacité de femme, Thérèse, qui le regardait à la clarté des étoiles, devina la pensée qui rembrunissait son visage.

— Monsieur Étienne, dit-elle en poussant la barrière qui donnait accès dans la cour, vous ne trouverez plus rien à manger à cette heure à Pressigny, et il n'est pas juste que vous dîniez par cœur pour m'avoir accompagnée. Voulez-vous partager le souper de la Joubardière?

Les yeux d'Étienne s'éclairèrent. — Ah! dit-il, j'accepterais de grand cœur, si je ne craignais d'être indiscret.

— Nenni! vous aurez un maigre souper, voilà tout... Venez!

Elle lui prit la main, et après qu'ils eurent ensemble monté les degrés, elle poussa doucement la porte de la cuisine.

A la lueur de la lampe, Étienne revit la haute cheminée, le dressoir où les vaisselles faisaient des taches blanches dans la pénombre, et la grande armoire à linge à côté de l'horloge. A l'un des bouts de la table oblongue et massive deux couverts étaient dressés; au milieu, un jambonneau de mine appétissante faisait vis-à-vis à une salade de laitue et d'œufs durs. Près de la lampe, la Baillargeonne filait un fuseau; derrière les cendres tièdes de l'âtre, un cri-cri chantait, et le chat du logis ronronnait sur une chaise.

— Maman, dit Thérèse à la bonne femme qui ouvrait des yeux ébahis, voici M. Étienne Maugars dont je t'ai souvent parlé... Il m'a reconduite et il soupera avec nous.

André Theuriet.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

III.

LA JUSTICE CRIMINELLE, LE JURY, LES PROCÈS POLITIQUES ET LES RÉCENTES MESURES D'EXCEPTION (1).

La réforme judiciaire, la réforme de la justice criminelle en particulier a été la plus grande conquête du règne actuel. Or ces lois si récentes encore et tant acclamées de la nation, ces lois qui prétendaient doter la Russie d'une justice intègre et indépendante, semblent menacées de disparaître dans la lutte sans merci ni scrupule engagée entre le pouvoir et la révolution. En face des attentats dont chaque jour ou chaque semaine nous apporte la nouvelle, au milieu des mesures de répression qui à la suite de chaque attentat renchérissent les unes sur les autres, l'on ne voit plus nettement ce qui subsiste de la grande réforme, l'on ne sait plus ce qui en subsistera demain. La tâche de faire connaître les institutions actuelles de la Russie est ainsi devenue singulièrement ingrate; on ne peut plus en exposer le plan ou en décrire les parties achevées sans indiquer les altérations qui déjà les défigurent. Aussi n'est-ce

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août et du 15 décembre 1877, du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre, du 15 décembre 1878.

pas sans un sentiment de tristesse et sans une sorte de répugnance que nous abordons en un tel moment l'examen de la partie la plus délicate, la plus importante et la plus compromise des nouvelles institutions judiciaires. En étudiant dans les lois et dans les faits la justice criminelle, nous en voulons apprécier à la fois la valeur théorique et la portée pratique. Nous montrerons avec notre habituelle impartialité ce que se proposait le législateur, ce qu'il a pu réaliser, ce qu'il n'a su accomplir ; nous signalerons, en nous efforçant de les expliquer, ses vues et ses variations, ses succès et ses déceptions, ses tâtonnemens et ses inconséquences, et si dans ces pages, il semble parfois se rencontrer d'apparentes contradictions, je rappellerai au lecteur qu'elles sont le fait des choses et des hommes, le fait des époques troublées, pareilles à celle que traverse la Russie.

I.

De toutes les branches de la justice russe, la plus défectueuse, celle qui avait le plus besoin de réforme, était encore la justice criminelle : tout était à réformer, le mode d'instruction, le mode de jugement et en partie même le code pénal. Sous les prédécesseurs d'Alexandre II, l'instruction de toutes les affaires criminelles était dévolue à la police. Cela seul paralysait singulièrement l'action de la justice. La police, d'ordinaire mal composée, mal rétribuée, ne voyait trop souvent dans les délits et les crimes qu'une mine souterraine à exploiter. Les agens vivaient moins de leur maigre traitement que des affaires qui leur passaient par les mains. Ils avaient deux moyens d'augmenter leurs profits, l'un en ménageant les malfaiteurs, l'autre en inquiétant les innocens, en les impliquant dans des causes criminelles. La police faisait ainsi un double commerce : aux voleurs elle vendait son silence, aux honnêtes gens sa protection. Les criminels de toute espèce devenaient les cliens des hommes chargés de les poursuivre; entre les uns et les autres, il s'était établi une sorte d'association tacite et parfois même de contrat en règle, de manière que les auxiliaires officiels de la justice étaient le principal obstacle à une bonne justice (1).

Pour accroître ses profits, la police avait intérêt à traîner en longueur l'instruction des affaires; mais eût-elle voulu les instruire rapidement que le plus souvent elle n'en eût pas été maîtresse. Toutes les précautions de la loi et de l'autorité se retournaient contre la justice. Dès qu'elle apprenait ou soupçonnait un

(1) Sur le rôle de la police avant les réformes, voyez entre autres les spirituelles lettres de M. G. de Molinari sur la Russie, lettres écrites vers 1860 et réimprimées en 1878.

crime, la police devait immédiatement mettre la main sur tous ceux qui en avaient connaissance ou qui en avaient été témoins pour ne les relâcher que l'instruction terminée. Celui qui dénonçait un acte coupable était arrêté sur l'heure comme suspect et détenu jusqu'à ce que son innocence eût été prouvée. On devine les effets pratiques de pareils procédés. Les vols, les meurtres commis en plein jour, dans un lieu public, n'avaient point de spectateurs.

Personne n'avait jamais rien vu, rien entendu, rien su. Un homme appelait-il à l'aide, tout le monde se détournait et s'enfuyait; les victimes des malfaiteurs pouvaient rester étendues sur la voie publique sans rencontrer aucun secours, tant chacun redoutait d'avoir quelque chose à démêler avec les tribunaux et la police. Pour les crimes les plus notoires, on trouvait difficilement des témoins, et plutôt que de se laisser, à ce titre, impliquer dans une affaire, les gens prudens payaient à la police une rançon. Dans les villages où l'on découvrait un crime, les paysans s'entendaient pour ne rien ébruiter et dérouter toutes les recherches. Un meurtre était-il commis sur une grande route, les familles du voisinage en faisaient avec précaution disparaître toutes les traces.

Un jour, dit-on, un petit marchand avait été attaqué dans la campagne et laissé pour mort dans sa voiture; le cheval, abandonné à lui-même, se remit en route et vint s'arrêter dans un village, devant une auberge où son maître avait coutume de descendre. A peine les habitans virent-ils un homme couvert de sang qu'avant d'examiner si le voyageur était mort, ils chassèrent de devant leur demeure le sinistre équipage, et le malheureux cheval, chassé de porte en porte, dut avec le cadavre reprendre sa course vers un prochain village où il trouva même accueil, jusqu'à ce qu'enfin, repoussé de partout, il s'abattît dans la campagne. La crainte de la police rendait les hommes cruels et faisait des honnêtes gens les complices involontaires des malfaiteurs. Les choses se passent encore fréquemment ainsi pour les crimes politiques, sinon pour les crimes privés. Aujourd'hui même l'appréhension excitée par les agens de la répression explique l'impuissance de la justice.

Les vexations de la police et les lenteurs de l'instruction étaient naguère si fastidieuses, si dispendieuses, que les victimes d'un délit ou d'un crime hésitaient souvent à le faire poursuivre. Avait-on recours à la justice après un vol ou une agression, il fallait payer les frais de l'enquête, payer l'entretien des témoins et des accusés, avec toutes les démarches réelles ou imaginaires de la police, en sorte qu'il en coûtait plus de faire arrêter le voleur que d'être volé. Aussi, au lieu d'en appeler comme ailleurs à l'autorité, voyait-on les Russes qui avaient à se plaindre d'autrui se tenir cois et au besoin nier leur cas ou même payer la police pour qu'elle n'in-

quiétât pas les malfaiteurs. A d'imprudens étrangers qui en pareille circonstance avaient bruyamment commencé des poursuites et subventionné d'abord avec largesse le zèle de la police, il est arrivé parfois de se désister à force d'ennuis, et même d'acheter à prix d'argent la suspension des poursuites qu'ils avaient chèrement payées au début (1). Si sous un pareil régime il n'y avait pas plus de criminels de toute sorte, il en fallait faire honneur au sentiment moral du peuple russe, à ses croyances religieuses et peut-être aussi, dans les campagnes, à la rude discipline du servage, dans les villes aux associations ou *arteles* d'artisans, qui répondent de leurs membres (2).

Avec la méthode d'investigation employée par la police russe, on devine les lenteurs de l'instruction et l'incertitude des jugemens. La justice avait jadis en Russie, comme dans toute l'Europe, un mode d'information rapide, si ce n'est toujours sûr : c'était la question, la torture. Ce procédé de nos anciens tribunaux, qui existait déjà sous les vieux tsars, avait à l'imitation de l'Occident été perfectionné sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand. Catherine II avait beaucoup réduit l'emploi de la question, Alexandre Ier en avait légalement aboli l'usage. Ce souverain philanthrope disait que le mot même de torture devait être effacé de la langue russe. Si la question disparut de la législation, elle ne disparut pas aussi vite du pays.

Grâce au régime des prisons et à l'usage des verges et des châtimens corporels, grâce à l'arbitraire de la police et au défaut de contrôle, grâce enfin à l'éloignement du pouvoir central et à l'absence de toute publicité, la question a pu, sous des formes plus ou moins déguisées, subsister çà et là dans les provinces écartées jusque sous le règne de Nicolas et peut-être parfois même jusque sous le règne d'Alexandre II. En 1875, plus de dix ans après la réforme judiciaire, dans une région, il est vrai, où cette réforme n'avait pas encore été introduite, dans une petite localité des provinces baltiques, on a vu un juge du nom de Kummel convaincu d'avoir employé vis-à-vis d'un prévenu différens moyens de torture tels que les poucettes et les verges, la faim et la soif, si bien que le prévenu en était mort. On a dit, croyons-nous, que ce magistrat était atteint d'aliénation mentale, mais des faits identiques

(1) La police n'était pas uniquement chargée de l'instruction des affaires criminelles, mais aussi de la répression de la plupart des petits délits, qui aujourd'hui sont de la compétence des juges de paix.

(2) Jusqu'à ces derniers temps, la vie était du reste fort peu sûre dans les campagnes où l'émancipation des serfs avait supprimé, sans la remplacer, la police domaniale. Pour remédier à ce triste état de choses, le gouvernement a dû dans l'année 1878 créer à l'imitation de notre gendarmerie une nouvelle police rurale à cheval dont le besoin se faisait singulièrement sentir.

étaient venus à la lumière sous l'empereur Nicolas, et, quelque isolés qu'ils soient, de pareils traits jettent un jour sinistre sur le pays où ils peuvent se produire (1).

En fait, la question ne pouvait pratiquement être abrogée qu'avec la suppression des peines corporelles, et surtout avec la publicité de la justice et la diffusion de la presse. A la torture physique s'ajoutait du reste une sorte de torture morale. La loi, préoccupée avant tout d'arracher à l'inculpé un aveu, prescrivait d'envoyer aux prévenus un prêtre chargé de les exhorter, au nom de la religion et de leur salut, à confesser leur crime. Abandonnés aux mains d'une police rapace, sans conseils et sans défense, soumis à une procédure inquisitoriale et secrète, sans être confrontés avec les témoins qui les accusaient, sans même avoir le droit de se faire montrer les charges écrites et les pièces produites contre eux, les inculpés en butte à l'hostilité de la police, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pour eux ni l'appui d'un protecteur influent ni le secours d'une bourse bien garnie, succombaient inévitablement dans une lutte inégale. Toutes les minutieuses précautions imaginées par le législateur pour éviter la condamnation d'un innocent demeuraient vaines. L'instruction était menée de telle sorte qu'aux yeux des hommes les plus compétens les preuves en apparence les plus concluantes, les aveux les plus catégoriques de l'accusé ne prouvaient rien (2).

Pour corriger un ordre de choses aussi intolérable, la Russie n'avait qu'à regarder ce qui se passait à l'étranger. Le réformateur n'avait guère d'autre embarras que celui du choix. Ici comme pour la composition des tribunaux, comme pour la procédure civile, c'est surtout en France que la Russie semble avoir pris son modèle, et sur ce point elle eût peut-être mieux fait de moins nous imiter. Notre code d'instruction criminelle, qui permet encore de séquestrer le prévenu et de le mettre au secret, qui livre l'accusé sans conseil à l'interrogatoire malveillant d'un juge d'instruction trop disposé à flairer partout un crime, notre code d'instruction criminelle se ressent encore de l'ancienne procédure inquisitoriale, et loin d'y voir un modèle pour autrui, la France, on le sait, songe à le soumettre à une révision.

En Russie, la réforme opérée n'en constitue pas moins un progrès immense sur le passé. Comme en tout pays civilisé, le prévenu dut être estimé innocent et traité comme tel, tant qu'il n'était

(1) Un procès jugé à Kazan, cette année même, a montré que jusque dans le centre de l'empire les agens de police avaient parfois recours à de semblables argumens, et dans ces derniers temps les agens du pouvoir ont même été accusés d'employer de pareils moyens pour arracher des révélations à des prisonniers politiques.

(2) Voyez, par exemple, Nicolas Tourguenef, *la Russie et les Russes*, t. II, chap. III

point régulièrement condamné. De même qu'en Angleterre, la loi russe a même cherché à lui épargner les ennuis et le déshonneur de la détention préventive. Pour certaines affaires, pour celles qui concernent les biens, l'inculpé est maintenant admis à demeurer en liberté à la condition de fournir une caution (1). Dans les cas où l'on n'osait dispenser l'inculpé de la prison préventive, on remit le droit de l'arrêter et de l'emprisonner non plus à l'accusation ou à la police, mais à une magistrature nouvelle, indépendante et impartiale, ou du moins réputée telle.

D'accord avec les principes et avec l'expérience d'autrui, le réformateur de 1864 a partagé les fonctions judiciaires en trois branches séparées et indépendantes l'une de l'autre. L'accusation, l'instruction, le jugement furent strictement distingués et eurent chacun leur organe particulier. On introduisit ainsi dans le domaine judiciaire, dans l'enceinte même des tribunaux et de la magistrature, le principe nouveau de la séparation des pouvoirs et de la spécialisation des fonctions. L'autonomie de chacun des trois services judiciaires fut proclamée par la loi, l'instruction fut rendue aussi indépendante de l'autorité qui poursuivait que du tribunal qui jugeait. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la législation russe est strictement conforme aux principes et théoriquement parfaite; mais sur ce point comme sur trop d'autres, la pratique a bientôt dérogé à la théorie.

D'après la loi, les procureurs ont pour unique mission de poursuivre les crimes et de soutenir l'accusation devant les tribunaux. Des magistrats spéciaux, créés dès 1860, quatre ans avant la réforme des tribunaux et appelés *soudebnye slêdovatéli*, sont seuls chargés de l'instruction ou enquête judiciaire. Le parquet n'y devait point s'immiscer, et la police n'y devait prendre part que comme aide et instrument des nouveaux magistrats. Les faits sont loin de toujours répondre aux vues du réformateur, et en pareille matière, dans un pays comme la Russie, il n'en pouvait guère être autrement. Dans nombre d'affaires, dans les cas qui exigent le plus de diligence, la police est demeurée chargée des perquisitions domiciliaires, du premier interrogatoire des témoins, parfois même de l'arrestation des prévenus. Bien qu'elle n'agisse plus que comme auxiliaire du juge d'instruction, sous la direction et le contrôle de ce magistrat, la police n'a pu en quelques années renoncer à tous ses anciens erremens.

La police a gardé d'autant plus d'autorité que les juges d'instruction n'ont point conservé la position indépendante que prétendait

(1) Dans un procès récent par exemple, une dame de la société pétersbourgeoise, accusée d'avoir falsifié pour 57,000 roubles de lettres de change, put éviter la prison grâce à l'un de ses amis qui offrit pour elle une caution de 60,000 roubles.

leur assurer le législateur. La loi déclarait le juge d'instruction inamovible, à moins d'actes coupables dont l'appréciation devait être remise aux tribunaux; le ministère a pris l'habitude de confier souvent l'instruction criminelle non à des magistrats titulaires, mais à des employés en faisant fonction et révocables à volonté. La loi séparait entièrement l'accusation de l'instruction, et le parquet des *soudebnye slêdovatéli*; l'usage, les mœurs autoritaires, les traditions bureaucratiques, peut-être aussi la commodité du service et les nécessités de la répression ont bien vite amené le parquet à s'emparer de la direction des enquêtes judiciaires, si bien que les juges d'instruction ont fini par n'être plus guère en réalité que les subordonnés et les aides dociles des procureurs.

A cette déviation des principes posés dans la loi, il y avait plusieurs raisons, en dehors même des convenances du pouvoir, jaloux d'étendre la sphère d'action de ses agens les plus directs. Les premiers juges d'instruction ont, pour la plupart, montré peu de capacité, peu de zèle et d'activité. Leur négligence semblait d'autant plus grande que leur position était légalement mieux assurée. Le gouvernement a considéré qu'il ne pouvait les laisser jouir des bénéfices de l'inamovibilité qu'après avoir mis leurs lumières et leurs qualités à l'épreuve. Ces magistrats sont relativement beaucoup plus nombreux que les juges qui portent un nom analogue en France; il y en a plusieurs par tribunaux d'arrondissement, et il n'en saurait être autrement avec la grandeur des distances et la difficulté qu'elles opposent aux enquêtes judiciaires. Le nombre même des juges instructeurs était un obstacle à la qualité de leur recrutement, d'autant que le taux de leur traitement n'était pas assez élevé pour attirer à ces fonctions beaucoup d'hommes cultivés et actifs. Un millier de roubles, tel était, au moins il y a quelques années, tout ce que le trésor accordait en province à la plupart de ces magistrats. Des juges d'instruction comme des juges proprement dits, l'état a longtemps renoncé à exiger aucun diplôme spécial, voire aucun diplôme universitaire. Un grand nombre parmi eux n'ont pas fait leur droit et n'ont d'autres connaissances juridiques que celles qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs fonctions (1).

On comprend qu'une magistrature d'un niveau intellectuel aussi peu relevé avait peu de chance de voir ses prérogatives légales respectées du ministère et des agens du pouvoir. Les *soudebnye slêdo-*

(1) Je dois noter que depuis un an environ, le ministère de la justice paraît décidé à n'admettre dans le personnel judiciaire que des hommes ayant fait leurs études de droit. En cela, l'administration ministérielle ne ferait que se conformer à la loi; mais en Russie plus qu'ailleurs, l'on doit savoir gré à l'autorité d'observer les prescriptions légales.

vatéli sont naturellement tombés sous la double dépendance du parquet et de l'administration, des procureurs et des gouverneurs de province. L'un des principes essentiels de la réforme s'est ainsi trouvé pratiquement violé ou éludé. L'instruction criminelle a été subordonnée à l'accusation, l'enquête judiciaire a perdu son impartialité présumée, et les sujets du tsar ont été privés d'une des garanties qu'avait prétendu leur assurer le législateur.

La loi considérait tout procès criminel comme une sorte de combat ou de duel, où les armes devaient être égales entre l'accusation et la défense, où l'autorité chargée de l'instruction devait, tout comme le juge, conserver vis-à-vis des deux parties une absolue neutralité. Aujourd'hui, cette impartialité théorique, partout si malaisée à obtenir, n'existe visiblement plus dans la phase préliminaire du procès. L'équilibre tant cherché entre l'accusation et la défense se trouve rompu aux dépens de la dernière; il y a dans l'instruction judiciaire un des deux plateaux de la balance qui pèse plus que l'autre, et ce plateau est celui de l'accusation. Par bonheur, en Russie comme en d'autres pays, la balance est d'ordinaire redressée dans l'enceinte du tribunal, et l'équilibre ainsi rétabli; si l'instruction et le juge même qui préside aux débats penchent trop souvent du côté de la sévérité et de la vindicte publique, l'autorité qui prononce souverainement dans les causes criminelles, le jury, incline le plus souvent du côté du prévenu et dans le sens de l'indulgence.

II.

Les lois de 1864 ont introduit en Russie le jury. C'était la plus haute marque de confiance que le gouvernement impérial pût accorder à la nation, ainsi conviée spontanément à prendre une part directe à la répression des crimes. Il fallait en vérité une certaine hardiesse pour recourir à une telle institution au sortir du règne de Nicolas, dans un pays habitué depuis tant de siècles à une vie sociale toute passive, chez un peuple où une moitié de la nation venait à peine d'être affranchie de la servitude de la glèbe. Aux yeux de beaucoup de Russes, de beaucoup de fonctionnaires ou d'hommes de cour, c'était là un acte d'imprudence, presque de démence, que le temps devait bientôt condamner. L'expérience a montré en effet qu'en Russie, plus encore qu'ailleurs, le jury avait ses défauts. Un mode de justice qui dans les vieux pays de l'Occident n'est pas toujours à l'abri de la critique ne pouvait du premier coup se montrer parfait dans l'empire autocratique. En dépit de toutes les attaques, en dépit des récentes restrictions dont il a été l'objet, le jury est

loin cependant d'avoir vérifié toutes les prédictions des prophètes de malheur.

Une dizaine d'années avant que ne s'ouvrît le règne de l'émancipateur des serfs, un ancien fonctionnaire russe qui dans l'exil écrivait des plans de réforme dont la réalisation semblait indéfiniment éloignée, Nicolas Tourguenef, remarquait que le jury, né aux époques barbares chez des tribus demi-sauvages, était une des rares institutions qui parussent susceptibles de s'adapter à tous les âges de la civilisation, et pussent convenir à des peuples enfans aussi bien qu'à des nations d'une haute culture. L'exemple de la Russie n'a point démenti cette remarque de Nicolas Tourguenef (1).

En Russie, comme chez nous, le jury ne fonctionne d'ordinaire qu'au criminel. Sur ce point encore les comités de Saint-Pétersbourg nous ont imités de préférence à l'Angleterre ou n'ont imité l'Angleterre qu'à travers l'imitation française. L'on ne saurait s'en étonner, bien qu'entre la législation russe et la législation anglaise on puisse découvrir assez de ressemblance pour justifier un emprunt d'un pays à l'autre. Le jury en matière civile est surtout à sa place dans les contrées et les tribunaux où règne le droit coutumier, comme par exemple en Russie dans les tribunaux de paysans. En dehors de là, la complexité habituelle des affaires civiles, la difficulté de séparer la question de fait de la question de droit, enfin et surtout la difficulté de recruter des jurés capables dans des contrées aussi arriérées que beaucoup des provinces de l'empire, ont naturellement décidé le gouvernement russe à restreindre le jury aux causes criminelles.

Au criminel même, l'introduction du jury rencontrait d'autant plus d'obstacles qu'on manquait davantage de précédens et que, s'il s'en rencontrait quelques-uns, les principes de la réforme ne permettaient guère de s'y conformer. En remontant très haut dans l'histoire russe, on rencontre bien dans la libre Novgorod et même dans la Moscovie des premiers tsars des institutions plus ou moins analogues à notre jury, des *jurés* ou *jureurs sur la croix* auxquels était confié le jugement de leurs concitoyens (2). Tout cela avait dès longtemps disparu devant les progrès de l'autocratie, et si Catherine II avait sous le nom d'assesseurs (*zasêdatéli*) accordé aux différentes classes du peuple une part dans la justice criminelle aussi bien que dans la justice civile, c'était toujours sous forme corporative, c'est-à-dire sous une forme en opposition avec les mœurs modernes comme avec les tendances nouvelles du gouvernement impérial.

(1) *La Russie et les Russes*, t. II, p. 232. On doit noter que la Russie a accepté le jury avant l'Autriche.

(2) Voyez Hermann : *Russlands Geschichte*, t. III, p. 56. Il est question de quelque chose de semblable dans le *Soudebnyk* ou *Justicier* d'Ivan III.

Dans les tribunaux criminels, à côté d'un président et d'un conseiller nommés par le gouvernement, siégeaient des délégués de la classe à laquelle appartenait le prévenu. En empruntant le jury aux états de l'Occident, la première question était de savoir s'il fallait s'en tenir au système corporatif ou bien si au contraire les jurés devaient pour tous les prévenus être pris indistinctement dans toutes les classes de la nation.

Il eût sans doute été plus conforme aux habitudes, si ce n'est aux idées russes, de donner à chacun le droit de n'être jugé que par ses pairs (1). Le gouvernement de l'empereur Alexandre II n'en est pas moins demeuré fidèle aux maximes qui avaient présidé à la plupart de ses réformes; sur les bancs du jury comme dans l'enceinte des états provinciaux ou dans les rangs de l'armée, il a préféré effacer les vieilles distinctions d'origine et de condition pour rapprocher les différentes classes du peuple naguère encore si profondément séparées par l'usage, l'éducation et la loi. Le noble, le marchand, le paysan, ont dû trouver place dans le même jury, et l'on a pu voir l'ancien seigneur y siéger à côté de l'ancien serf; dans cette réunion des différentes classes, le législateur a cru trouver le meilleur moyen de renverser l'antique barrière des préjugés, de fondre ensemble les différentes parties de la population et en même temps de rehausser le niveau moral du jury, de lui donner un esprit à la fois plus large et plus élevé en le plaçant au-dessus des intérêts comme des préventions de caste.

Cette décision, en apparence la plus simple, n'était pas en réalité d'une exécution fort aisée. Dans un pays comme la Russie, il était difficile de recruter de cette manière un jury homogène et éclairé, capable de comprendre toutes les classes de la nation et de leur inspirer à toutes une égale confiance. Le jury, de même que le suffrage politique, peut être considéré comme une fonction ou comme un droit. Le gouvernement russe l'a surtout regardé sous le premier aspect. En principe la loi reconnaît à chaque citoyen le droit d'être juré, en fait elle n'admet à l'exercice de ce droit que les hommes qui en sont reconnus capables. A cet égard, la Russie ne fait du reste que se conformer aux usages des pays les plus libéraux, qui presque tous exigent plus de garanties de l'homme appelé à prononcer sur la liberté de son semblable que de l'électeur appelé à décider des intérêts de la nation ou de la province.

En aucun pays, il n'était moins facile de trouver un critérium de capacité également applicable à toutes les classes de la nation. Le

(1) C'est ce que proposait Nicolas Tourguenef dans son plan de réforme de la justice. Pour adapter le jury aux mœurs de son pays, il croyait utile de n'admettre parmi les jurés que des hommes de la même classe que l'accusé ou d'une classe supérieure. (*La Russie et les Russes*, t. II, p. 234-236.)

réformateur prétendait ne laisser asseoir sur les bancs du jury que les représentans les plus éclairés et surtout les plus moraux de la société (1), mais à quel signe extérieur reconnaître les qualités intérieures, les qualités morales des hommes? Dans son embarras, le gouvernement russe a dû recourir aux vieux procédés en usage à l'étranger, il a demandé aux jurés certaines conditions d'âge, de domicile, de fortune ou de position. Le principe du cens, nouveau en Russie, a été appliqué au jury aussi bien qu'aux états provinciaux. Pour les *assesseurs jurés* (*prisiagnié zasêdatéli*), le cens varie suivant les localités (2). Dans un pays où les classes qui se livrent aux affaires et au commerce sont encore souvent fort ignorantes et peu délicates, où la richesse même est loin d'être toujours un indice d'instruction et de moralité, un revenu de quelques centaines de roubles n'offre pas à la justice une bien solide garantie. Aussi n'a-t-on pas cru pouvoir se contenter du cens. Les gens que leur âge et leur fortune placent dans les conditions indiquées par la loi sont chaque année inscrits d'office sur les listes générales du jury (*obchtchii spisok*), mais cette inscription ne fait d'eux que des candidats aux fonctions de jurés. Sur les rôles ainsi dressés, on choisit les hommes qui paraissent présenter le plus de garanties de moralité et de capacité, et l'on forme ainsi une seconde liste (*otchered spisok*) qui seule comprend les noms parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés de chaque session. Ce difficile travail d'épuration n'est pas confié aux agens du pouvoir, il a été abandonné aux représentans élus des provinces, à une commission de ces *zemstvos* de district auxquels revient déjà le choix des juges de paix (3).

Il semble qu'un jury ainsi trié, ainsi passé à un double crible, ne doive être composé que d'hommes dignes d'y siéger. Les faits montrent qu'il est loin d'en être toujours ainsi, et beaucoup des dé-

(1) Voyez les considérations dont est accompagné l'article 7 des lois judiciaires dans l'édition donnée par la chancellerie impériale.

(2) Il faut posséder au moins cent desiatines (environ cent neuf hectares) de terre dans les campagnes, ou bien un immeuble d'une valeur de 2,000 roubles dans les capitales, de 1,000 roubles dans les chefs-lieux du gouvernement, de 500 roubles dans les autres localités, ou bien encore il faut jouir d'un revenu ou d'un traitement d'au moins 500 roubles dans les capitales et 200 dans le reste de l'empire.

(3) Dans les provinces de l'ouest qui demeurent privées d'assemblées provinciales, les listes des jurés doivent être dressées par des commissions spéciales composées de juges de paix et de fonctionnaires de la police. La révision de ces listes est confiée à une commission provinciale qui a le droit d'en rayer qui bon lui semble sans avoir à mentionner les motifs de ses décisions. Le chiffre des israélites portés sur les registres du jury doit être proportionnel au chiffre de la population juive du district, mais en aucun cas le chef du jury ne peut être israélite. Ces règlemens spéciaux édictés en 1877 devaient recevoir leur application en 1878; mais le manque d'argent ou les défiances du pouvoir ont, croyons-nous, arrêté jusqu'ici l'introduction des nouveaux tribunaux dans ces gouvernemens de l'ouest qui restent ainsi privés du bénéfice de la réforme.

fauts reprochés au jury russe proviennent de ce premier vice. La formation des listes est souvent défectueuse. Les commissions chargées de ce soin en prennent à leur aise, elles se font accuser de négligence, d'arbitraire, de partialité; on prétend que d'ordinaire la liste des jurés est dressée dans le bureau du maréchal de la noblesse du district. Quand elles apporteraient à cette tâche tous les soins du monde, les commissions des *zemstvos* resteraient singulièrement embarrassées devant la quantité de noms, pour la plupart inconnus, qu'elles ont à examiner, et la quantité de personnes que la loi les oblige à porter sur leurs listes. Dans chacune des deux capitales, il faut inscrire chaque année sur les rôles définitifs douze cents noms, dans les districts ayant plus de cent mille âmes quatre cents, dans les autres deux cents. Si l'on songe que la plupart de ces districts sont aussi grands que nos départemens et que beaucoup sont aussi peuplés, on se rendra compte de la difficulté de tels choix (1). Dans la pratique, les précautions de ce triage officiel semblent si peu efficaces qu'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux y renoncer et se contenter simplement des listes générales en laissant au ministère public d'un côté, de l'autre à la défense, le droit de récuser chacun un certain nombre de jurés (2). Ce serait là, semble-t-il, une garantie moins illusoire que celle de l'examen d'une commission spéciale (3).

Le cens et la fortune ne sont point le seul titre à figurer sur les listes générales du jury; les premiers à être portés sur les rôles sont les serviteurs de l'état en dehors de l'armée, du clergé, de la magistrature et de la police, en dehors de tous les *tchinovniks* des cinq premières classes que leur rang affranchit de cette charge. Il y a plus; l'accès du jury est également ouvert à toutes les fonctions électives locales, et spécialement aux élus des paysans, tels que les juges de bailliage, les *anciens* de commune ou de village

(1) Si, comme notre arrondissement, le district était pour les élections provinciales subdivisé en plusieurs cantons, on pourrait confier la désignation des jurés au représentant de chaque canton, ainsi que cela se passe d'ordinaire chez nous pour nos conseillers généraux, mais cette subdivision n'existe point, et l'on peut trouver des inconvéniens à laisser à un seul individu le choix des hommes qui doivent décider de la liberté ou de la vie de leurs concitoyens.

(2) Ce droit de récusation existe déjà aujourd'hui pour la défense comme pour l'accusation, et s'étend, croyons-nous, à six membres du jury.

(3) Les commissions d'examen des listes sont nommées par les *zemstvos* et sont toujours prises dans leur sein; elles fonctionnent avec la participation d'un juge de paix. L'article 103 de la loi veut qu'on indique quelles sont les personnes étrangères à l'église orthodoxe. Ces listes sont du reste rédigées avec tant de négligence que plus d'une fois il s'est rencontré parmi les jurés désignés au sort des hommes ayant subi des condamnations judiciaires, des vieillards ayant dépassé l'âge légal, ou des colons d'origine étrangère ne comprenant pas le russe.

(*starchina* ou *starosta*), qui sont demeurés un certain temps en place. Or toutes ces fonctions électives sont nombreuses, et par suite le jury russe est loin de n'être composé que de propriétaires ou de censitaires. Le cens ne vient en ligne de compte qu'à défaut de tout autre titre, et les petits fonctionnaires ruraux sont parmi les premiers inscrits sur les listes (1).

Qu'a voulu la loi en adoptant ce double mode de recrutement? Elle a voulu éviter que le jury ne devînt dans la pratique le monopole des classes supérieures, des classes riches ou aisées, du noble et du marchand, à l'exclusion du *mêchtchanine* des villes ou du *moujik* des campagnes. Le législateur prétendait qu'en fait comme en droit le jury demeurât accessible à des hommes de différens degrés de culture, accessible à toutes les couches de la société, à toutes les classes de la nation, sans en exclure les plus humbles. Le *moujik* et le *mêchtchanine* devaient introduire dans le jury un élément indispensable à une bonne justice, la connaissance des mœurs et des habitudes populaires, l'intelligence du milieu social, des notions morales du plus grand nombre des justiciables et par là même une plus fidèle appréciation de la culpabilité des hommes du peuple. Dans un pays où les diverses conditions sont encore séparées par les mœurs, par l'éducation, par les préjugés réciproques, une telle représentation de toutes les classes et de tous les degrés de culture au sein du jury pouvait avoir de singuliers avantages.

D'après ce principe, le jury a en Russie une composition plus démocratique qu'en France ou en tout autre pays de l'Occident. Sur les bancs des *assesseurs jurés*, comme dans les états provinciaux, sont admis à siéger de simples et pauvres paysans, et le réformateur qui les avait émancipés avait peut-être plus de confiance dans la sagacité et l'esprit non sophistiqué des moujiks, dans le jugement sain et droit des affranchis de la glèbe que dans l'instruction et les lumières des hommes plus éclairés (2). Il ne s'agissait pas tant, disait-on, d'avoir en face des criminels des gens instruits et savans que des gens vertueux, consciencieux, et à cet égard l'homme du peuple n'a rien à envier à l'homme du monde.

Ainsi formé, le jury russe a un tout autre aspect, un tout autre esprit que nos jurys d'Occident. Jusque sous les formes de la justice moderne, on y peut retrouver quelque chose de patriarcal et de primitif. C'est déjà une singularité que d'y voir assis côte à côte des gens d'éducation et de mœurs si différentes (3). Cette composition

(1) Ces derniers sont proportionnellement d'autant plus nombreux que, leurs titres étant aisés à constater, ils sont inscrits d'office, tandis que beaucoup de marchands ou de petits propriétaires se gardent de faire valoir leurs droits à être portés sur les rôles.

(2) Voyez les commentaires officiels de la loi.

(3) Voici quel était par exemple la composition du jury dans le grand procès en

bizarre influe naturellement sur les décisions du jury, car en Russie, plus que partout ailleurs, on peut dire que chaque classe de la société a son code de morale. De là des surprises, des verdicts inattendus pour le juge, pour l'accusé, pour l'opinion. D'un jury aussi peu homogène, il eût été difficile de réclamer l'unanimité, bien qu'en pareille matière l'unanimité seule semble emporter la certitude et qu'à cet égard la coutume anglaise eût pu trouver des précédens dans les traditions slaves et les usages du *mir* moscovite où naguère encore tout se décidait par acclamation, d'un consentement unanime. Pour la justice, en Russie plus encore qu'en France, une telle garantie eût trop souvent peut-être bénéficié aux criminels.

La loi qui a voulu réunir dans le jury toutes les classes de la nation y a par là même introduit des hommes de peu d'instruction, voire des hommes entièrement illettrés. Beaucoup en effet des humbles fonctionnaires ou magistrats de village, admis par le législateur sur les listes du jury, ne savent souvent ni lire ni écrire. Des gens dont la main n'a jamais tenu une plume peuvent ainsi être appelés à rendre un verdict dans des affaires de faux. La presse russe a plus d'une fois demandé qu'on imposât aux jurés un cens d'instruction; mais si modestes que fussent à cet égard les exigences, elles risqueraient d'écarter du jury presque tous les paysans et par suite d'aller contre les intentions du législateur. Avec la génération actuelle, on ne saurait demander aux membres du jury les premières notions de l'instruction sans en exclure presque entièrement la classe la plus nombreuse.

Aujourd'hui le seuil du jury est encore si bas qu'avec les illettrés y entrent parfois des pauvres et des vrais indigens. Or pour des hommes appelés à décider de la liberté de leurs semblables, la pauvreté n'est guère meilleure conseillère que l'ignorance. Dans les cours d'assises russes, la présence de ces jurés prolétaires a parfois donné lieu aux scènes les plus tristes et aux faits les plus graves. On a vu des jurés, de malheureux paysans, arrachés au travail qui les faisait vivre, demander l'aumône à la porte du palais de justice, on en a même surpris qui se livraient au vol dans l'intervalle des audiences, et on a découvert que d'autres avaient trafiqué de leur verdict, comme ailleurs certains électeurs trafiquent de leur vote. La dignité, l'intégrité même de la justice, se sont trouvées atteintes par des règlemens dont on doit admirer l'esprit libéral. La Russie a éprouvé dans ce cas quelques-uns des inconvéniens de cette fausse et téméraire démocratie qui, sous prétexte d'égalité, prétend impo-

banqueroute frauduleuse de la banque commerciale de Moscou : dix *méchtchanes*, ou petits bourgeois, dix paysans, deux artisans, un ancien soldat, un marchand, un noble et trois bourgeois notables.

ser à tous les mêmes charges avec les mêmes droits ou les mêmes fonctions.

Il y a bien un moyen de rendre le jury accessible à tous, c'est de le rétribuer. En Russie, où tend à prévaloir le principe démocratique de la rémunération de tout service public, il a naturellement été question d'attribuer aux jurés une indemnité, mais grâce à cette disposition à tout salarier, les fonds manquent pour de nouveaux traitemens, puis le législateur qui a établi le jury prétend lui conserver son caractère de gratuité. Plusieurs assemblées provinciales (*zemstvos*) ont voulu venir au secours des jurés indigens, tantôt en établissant près du palais de justice des logemens et des restaurans à bon marché, tantôt même en concédant aux jurés besoigneux une allocation à titre d'indemnité. La question s'est trouvée portée devant le sénat, qui a décidé que la loi n'accordait pas aux *zemstvos* le droit de voter de tels subsides, et que l'office de juré excluait toute possibilité d'une rémunération. La cause des jurés indigens a vainement été plaidée par quelques journaux effrayés de voir retomber toute la charge du jury sur les gens aisés. En laissant le jury ouvert à la pauvreté et à l'ignorance, on a refusé de les y subventionner. Si dans la personne de leurs *anciens* ou de leurs juges de *volost*, les paysans continuent à pouvoir siéger au banc du jury, c'est aux commissions de révision des rôles à en exclure les plus pauvres comme les plus ignorans.

Un jury ainsi recruté ne saurait manquer d'être en butte à des jugemens fort divers et souvent peu bienveillans. « Vous ne pouvez, me disait un propriétaire des bords du Volga, rien imaginer de plus pitoyable, de plus divertissant, de plus navrant à la fois qu'un jury russe dans l'intérieur de l'empire. J'ai été une ou deux fois juré, et vous ne sauriez croire ce que j'ai vu ou entendu : des gens qui ne savaient rien, ne comprenaient rien ; les uns riant comme d'un bon tour d'une odieuse fourberie et n'y voyant qu'une innocente habileté ; les autres acquittant un voleur parce qu'il se repentait, ou parce que sa famille avait besoin de ses bras ; ceux-là touchés par la voix larmoyante d'un avocat déclamateur, et pleins de commisération pour un pauvre assassin ; ceux-ci au contraire indignés qu'on permette à un scélérat de s'acheter un défenseur et fâchés tout de bon contre ce menteur d'avocat qui ose tromper effrontément les honnêtes gens. Bref il n'y a pas de naïvetés et de bévues qu'on ne rencontre là, et l'on ne saurait s'en étonner quand on sait dans quel monde se recrutent les arbitres de l'honneur et de la liberté des Russes. »

La nouvelle institution a donné lieu à de singulières aventures, il circule à ce sujet plus d'une anecdote ou d'une histoire plus ou moins authentique. Une fois ce sont des jurés qui, après de longues et inutiles discussions, décident de s'en rapporter au sort ;

une autre fois c'est un jury qui, dans sa passion d'indulgence, rend un verdict de non coupable avec circonstances atténuantes, ailleurs ce sont des marchands et des paysans qui, siégeant en cour d'assises durant la semaine sainte, acquittent tous les prévenus, parce qu'au temps de la Passion, des chrétiens ne sauraient condamner leurs frères. En de telles histoires, il faut naturellement faire la part de la légende. Il n'est que trop certain cependant que le jury a plus d'une fois donné lieu aux scènes les plus regrettables et rendu les décisions les plus choquantes : des prévenus dont la culpabilité ne laissait aucun doute, des accusés qui n'essayaient même pas de nier leur crime, obtenaient un verdict d'acquittement. Aussi le jury, qui avait d'abord été accueilli avec un si confiant enthousiasme, est-il parfois devenu l'objet d'un dénigrement peut-être non moins excessif. L'institution qui excitait tant d'espérances a été accusée de troubler les notions morales, et les nouvelles cours d'assises de porter le désordre dans la conscience publique. En présence de tels faits, les uns se sont demandé si le peuple russe n'avait pas été mis prématurément en possession de droits dont il ne savait pas user; d'autres s'il ne conviendrait pas d'obliger les jurés à motiver leur verdict, oubliant que ce serait là dénaturer entièrement le caractère et les fonctions du jury (1).

Faut-il rejeter tous les défauts du jury russe sur sa composition, sur la présence dans son sein d'artisans ignorans et de paysans illettrés? Ces derniers ont leurs défenseurs et ne semblent pas les seuls coupables. « Ne croyez pas à toutes ces doléances à propos du *moujik* ou du *mêchtchanine*, me disait un fonctionnaire que j'interrogeais à ce sujet; ces pauvres gens font souvent de meilleurs jurés que leurs nobles ou riches détracteurs. Certes ils ont leurs défauts et leurs préjugés, ils sont plus indulgens pour les gens de leur classe, pour les crimes commis par misère ou par ignorance, ils ont peu de sévérité ou peu d'indignation pour certaines fraudes qui leur paraissent une malice permise, ou pour certaines violences qui ne leur semblent qu'une brutalité excusable, mais ils n'épargnent point les crimes les plus odieux ou les plus funestes, le vol, l'assassinat, l'incendie. Ils n'entendent pas que l'on badine avec ce qui touche à la religion, à l'état, aux grands principes sociaux. Si nous n'avions que des jurés de cette sorte, nous aurions pu étendre la sphère du jury au lieu d'être obligés de la restreindre. L'on ne saurait au contraire se fier aux classes instruites, à vos Russes civilisés, à leur nuageux libéralisme, à leur philanthropie vide, à leurs idées quintessenciées; ceux-là acquittent parfois les coupables les moins intéressans et les plus dangereux. Pour ma part, je pré-

(1) Cette opinion, par exemple, a été exprimée par la *Gazette de Moscou*.

férerais encore chez nous un jury de *moujiks* et d'ignorans provinciaux à un jury de lettrés de nos capitales. Après tout, si nous acquittons trop de coupables, cela ne vaut-il pas mieux que de condamner des innocens, et n'est-ce qu'en Russie que l'on voit des acquittemens scandaleux ou des circonstances atténuantes pour les crimes qui en méritent le moins? »

L'on sent percer dans ce langage du *tchinovnik* avec un autre point de vue une exagération dans un autre sens. Sur les cours d'assises comme sur bien d'autres questions, l'étranger rencontre ainsi chez les Russes les opinions les plus diverses et les plus contradictoires. La vérité paraît être entre ces extrêmes. Pour apprécier sainement le jury russe, il faut, croyons-nous, remonter à des causes plus générales. Ses défauts proviennent moins d'une sorte de relâchement moral que du caractère national et de l'éducation populaire. L'indulgence peut-être outrée du jury, par exemple, tient à la bonté native et à la douceur du peuple, à ses scrupules à disposer de la liberté d'autrui, à ses sentimens de charité chrétienne, elle vient aussi d'une réaction naturelle contre la sévérité et l'iniquité des anciens tribunaux (1). Une société qui avait longtemps souffert des rigueurs d'une justice à huis clos devait fatalement être portée à se montrer plus compatissante vis-à-vis des prévenus. L'ancienne omnipotence de la police, l'arbitraire séculaire des agens du pouvoir, la vénalité des tribunaux ont inspiré pour tout ce qui touche la police, la justice, l'accusation, une défiance persistante. Dans un pays où le peuple est habitué à regarder de longue date les condamnés comme des malheureux ou des victimes plus à plaindre qu'à blâmer, le prévenu inspire encore plus de pitié qu'ailleurs. A force d'avoir vu poursuivre des innocens, les Russes ont plus de peine à croire à la culpabilité des coupables. Les abus des anciens tribunaux ont émoussé l'indignation publique et la prépotence de la police s'est retournée contre la justice et la loi.

Aux verdicts en apparence irrationnels du jury il y a souvent, en Russie comme en France, une autre raison. Dans les deux états, la loi ne concède au jury que l'examen de la question de fait, le point de droit lui doit demeurer étranger. Pour éviter toute espèce d'empiétement de ce côté, le réformateur interdit de faire connaître aux jurés les conséquences légales que peut avoir leur verdict pour l'accusé. On se flatte d'enfermer ainsi le jury dans la ques-

(1) En 1876, les cinquante-deux tribunaux d'arrondissement de l'empire avaient jugé trente mille quatre-vingt-seize personnes avec l'assistance du jury; onze mille quatre-vingt-douze prévenus, soit plus de 30 pour 100, avaient été acquittés. Dans les années précédentes, la proportion des acquittemens aux condamnations était légèrement plus élevée, ce qui semble montrer que les cours d'assises et le jury inclinent à une plus grande sévérité.

tion de fait; c'est une erreur : il tend invinciblement à porter ses regards plus loin, il ne perd jamais de vue les peines que doit entraîner son verdict. Moins on les lui fait connaître, plus il est défiant; par crainte de rigueurs excessives de la loi ou du juge, il se montrera indulgent de peur de devenir malgré lui le complice de ce qui lui paraît une inique sévérité. Dans la pratique, cette ingénieuse distinction entre le point de fait et le point de droit devient ainsi plus ou moins illusoire. On voit en Russie ce que l'on voit souvent chez nous, spécialement dans les affaires d'assassinat ou d'infanticide : des jurés reconnaître des circonstances atténuantes dans les crimes où l'on n'en saurait découvrir aucune, ou bien encore déclarer non coupable un accusé qui s'accuse lui-même. De pareils verdicts ne sont pas toujours aussi déraisonnables qu'ils en ont l'air au premier abord. Les jurés en effet n'ont pas seulement à constater le fait matériel, la réalité de l'acte incriminé, mais bien aussi la culpabilité morale du prévenu, ce qui parfois les autorise à rendre un verdict d'acquittement en présence des aveux les plus complets et des faits les mieux établis.

Cette prérogative du jury étend indirectement son pouvoir jusqu'au domaine législatif. Partout il a pour effet de redresser ou de tempérer la législation dans ce qu'elle peut avoir d'excessif, d'en adoucir les sévérités outrées, d'en corriger ou d'en éluder les parties qui ne répondent plus aux mœurs. Le jury ainsi considéré cesse d'être un simple ressort ou un rouage inerte de la machine répressive. L'action du jury, c'est-à-dire l'action même de la société intervenant dans la justice, remonte jusqu'au code et affecte la législation même. En un mot le jury a pour effet, si ce n'est pour mission, de plier la rigidité des lois aux mœurs et au sentiment public. C'est par là surtout qu'il est un puissant agent de liberté et de progrès; dans une législation inanimée, il fait, pour ainsi dire, pénétrer la conscience vivante. En Russie comme partout, le jury a pour cela deux moyens : il peut à l'aide de circonstances atténuantes écarter une pénalité qui répugne au sentiment public, il peut même refuser de reconnaître aucune culpabilité dans des actes frappés comme coupables par le code. A certaines époques, le relâchement de la conscience publique peut amener de graves inconvéniens et encourager au relâchement des mœurs. Dans un pays tel que la Russie où, malgré sa douceur générale, la législation garde encore plus d'une disposition arriérée, archaïque, surannée ou vicieuse, l'indulgente initiative du jury peut souvent avoir moins d'inconvéniens que d'avantages. Il y a tels chapitres du code pénal russe qui ne sauraient être appliqués que par un juge esclave de la lettre de la loi, et auxquels l'intervention du jury enlèvera tôt ou tard toute efficacité pratique

Je citerai entre autres certains articles touchant les crimes contre la religion, articles inspirés bien moins par un intérêt moral que par un intérêt politique. En 1877 par exemple, la cour d'assises d'Odessa avait à juger des paysans *stundistes*, innocens sectaires qui, entraînés sans doute par l'exemple de colons protestans ou mennonites du voisinage, rejettent le clergé, les sacremens et toutes les pratiques de l'église orthodoxe (1). Ces *stundistes* étaient traduits en justice pour un crime prévu par le code pénal, celui d'avoir abandonné la foi orthodoxe et d'appartenir à une secte prohibée. Le crime était bien défini et les accusés le confessaient; le jury d'Odessa n'en a pas moins refusé de les reconnaître coupables, et si ce verdict d'acquittement était contraire à la loi, il ne l'était certes pas à l'équité et au droit naturel. On pourrait faire des remarques analogues à propos d'affaires d'un autre genre. Pour couper court à de tels empiétemens sur la puissance législative, il n'y a qu'un moyen, supprimer le jury ou ravir à sa compétence les affaires où l'on redoute son esprit d'indépendance. C'est, comme nous le verrons tout à l'heure, ce qui s'est fait en Russie pour toutes les causes touchant à la politique.

Le jury russe n'est sans doute pas toujours aussi éclairé que celui d'Odessa dans le procès des *stundistes*, on peut cependant citer, comme contre-partie et comme pendant à la fois, le procès de l'abbesse Mitrophanie, jugée à Moscou deux ou trois ans auparavant. Une abbesse orthodoxe d'une famille aristocratique et fort bien en cour, elle-même ancienne *freiline* ou demoiselle d'honneur de l'impératrice, fort réputée pour son intelligence et sa charité, était traduite en cour d'assises pour avoir employé au profit de son couvent et de ses bonnes œuvres des moyens peu réguliers, tels que captations, dols, faux. Le jury était composé de marchands, de petits bourgeois (*mêchtchanes*), de paysans, c'est-à-dire des classes les plus respectueuses de la foi et de l'habit ecclésiastique; on craignait que la robe de l'accusée n'en imposât à ces jurés moscovites. L'abbesse n'en fut pas moins condamnée, et ce procès singulier à plus d'un égard a montré quels progrès avaient déjà faits en Russie les nouvelles institutions et les mœurs judiciaires. Le président du tribunal était, dit-on, protestant, et l'un des avocats de l'abbesse orthodoxe était juif, en sorte que toutes les circonstances semblaient s'être réunies pour faire de ce procès une éclatante démonstration du nouveau principe de l'égalité devant la loi (2).

(1) Sur cette secte, qui a commencé à paraître dans le sud de la Russie vers 1870, voyez la *Revue* du 1er juin 1875.

(2) Nous dirons peu de chose de la procédure des cours d'assises. A cet égard, la Russie a plutôt imité la France que l'Angleterre, bien que sous quelques rapports elle ait cherché à combiner les usages des deux pays. Comme en France, les avocats plaident au criminel aussi bien qu'au civil, mais comme en Angleterre les témoins sont

Le jury a été en Russie l'objet des accusations les plus diverses. On lui a reproché à la fois ses défauts et ses qualités, sa mollesse et son ignorance, ses scrupules et son indépendance ; on a tourné contre lui son inexpérience et ses premières erreurs, on l'a même parfois couvert de ridicule. C'est encore là une de ces institutions vivement désirées et accueillies avec enthousiasme qui, à la société comme au gouvernement, ont apporté plus d'une déception. Faut-il s'étonner de pareils mécomptes ? Faut-il en conclure que le jugement par jurés a été introduit prématurément ? Je ne le pense pas ; si pour certaines réformes on devait attendre la pleine maturité d'un peuple, on risquerait d'attendre indéfiniment, car, si les institutions ne suffisent pas à créer l'esprit public, l'esprit public ne saurait entièrement mûrir sans les institutions.

De ce que telle ou telle réforme n'a pas eu chez lui un succès complet, on n'a pas le droit d'inférer qu'un peuple n'en est pas digne. Et cela ne saurait jamais être plus vrai que lorsqu'il s'agit du jury, c'est-à-dire d'un mode de justice qui, à tous ses précieux avantages et à toutes ses garanties pour l'individu et la société, joint des défauts inhérens à ses avantages. Les inconvéniens, les abus mêmes qui en d'autres pays des deux mondes ont parfois accompagné le jugement par jury eussent dû avertir les Russes de n'en pas trop attendre d'avance et de ne s'en pas trop plaindre après. N'a-t-on pas vu en certains pays, dans le sud de l'Italie par exemple, des cours d'assises où l'on ne pouvait trouver des jurés assez courageux pour condamner les attentats les plus avérés ? N'a-t-on pas vu dans certains états d'Amérique, au temps des *Molly Maguire* par exemple, des jurys tout entiers composés de complices des criminels qui passaient devant eux ? La Russie n'a connu aucune de ces difficultés ou de ces hontes, elle n'a pas eu non plus le spectacle plus triste encore d'un jury sans conscience ni indépendance se faisant par lâcheté l'instrument docile d'un pouvoir tyrannique, comme autrefois chez nous les jurés du tribunal révolutionnaire. Quel que soit en Russie le prestige de l'autorité, elle a toujours rencontré sur les bancs des jurés des hommes décidés à rendre un verdict conforme à leur conscience et non à un mot d'ordre.

Les tribunaux créés par la réforme judiciaire étaient si nouveaux pour la Russie, si libres et indépendans, si sincèrement conçus dans un esprit libéral et progressif qu'ils n'ont pu longtemps subsister dans l'intégrité de leurs droits.

interrogés contradictoirement (*cross-questionning*) par les avocats et le ministère public aussi bien que par le président. Ce dernier termine aussi les débats par un résumé où, comme chez nous, il ne se maintient pas toujours dans une stricte impartialité. Lorsque le jury a rendu son verdict, la défense et l'accusation peuvent être admises à présenter leurs conclusions sur l'application de la peine.

III.

La réforme judiciaire a été le fruit de l'époque la plus libérale du règne de l'empereur Alexandre II, d'une époque de noble engoûment et d'optimisme général. Une œuvre éclose dans une saison aussi courte et dans une atmosphère aussi tiède pouvait-elle ne point se ressentir du prompt refroidissement de la température politique? C'est beaucoup pour les nouveaux tribunaux que d'avoir traversé sans y succomber une période aussi troublée, aussi inquiète, aussi pleine de contradictions que les quinze dernières années. Pour vivre, les règlemens de 1862 et 1864 ont dû se plier aux circonstances, aux défiances et aux incertitudes du pouvoir. Devant les mécomptes de la société, devant les désordres intérieurs et la recrudescence de l'agitation révolutionnaire, le gouvernement s'est pris à douter de son œuvre, il s'est presque repenti de la généreuse témérité avec laquelle il avait compté sur la sagesse et l'esprit de justice de la nation. S'il n'a pas osé abroger ses lois, il s'est efforcé d'en corriger et d'en restreindre pratiquement les effets.

Des grands principes proclamés par la réforme, — séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, égalité devant la loi, publicité de la justice, indépendance des tribunaux et du jury, — presque aucun n'est sorti intact de cette période de tâtonnemens et de recul. Le statut judiciaire qui fait l'honneur du règne n'a pas été révoqué, les nouveaux tribunaux, la nouvelle procédure, sont demeurés debout, peut-être parce qu'en Russie, comme en tout pays, il est difficile de reprendre les franchises une fois accordées. Les nouvelles institutions ont seulement été réglementées par des ukases impériaux ou des arrêtés ministériels qui, avant même les derniers attentats et les derniers décrets, en avaient notablement modifié l'esprit primitif et rétréci la sphère.

Et d'abord le principe fondamental de la réforme, la distinction absolue du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, ce principe qui, dans les campagnes et aux échelons inférieurs des fonctions publiques, est parfois poussé jusqu'à l'extrême, n'a jamais dans l'état reçu une entière et franche application. Il a toujours subsisté une grande et importante exception, une anomalie ostensible que les années n'ont fait que mettre davantage en lumière. On comprend que nous voulons parler de la IIIe *section* de la chancellerie impériale, autrement dit de la haute police (1). La loi déclare qu'aucun sujet du tsar ne peut être puni ou maintenu en détention sans juge-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1877.

ment régulier; mais la IIIe section a toujours conservé le droit d'arrêter et d'interner les sujets russes sans en rendre compte à aucun tribunal. La loi proclame qu'aucun accusé ne peut être condamné sans débats contradictoires et publics; mais le chef des gendarmes a le droit d'expulser et d'enfermer qui bon lui semble sans en prévenir personne et sans en laisser souffler mot à personne.

Une justice indépendante et libre, avons-nous dit, est par soi-même une limite au pouvoir absolu; or cette limite est tournée ou franchie en Russie à l'aide de la IIIe section. Au fond, il n'y a pas tant à s'étonner du maintien, si anormal en apparence, de cette institution. Ce qui eût été surprenant, c'est qu'en ouvrant à ses sujets de nouveaux et libres tribunaux, le pouvoir souverain ne se fût pas réservé pour son usage particulier une porte de derrière. Avec la stricte application des lois de 1864, l'autocratie ne serait plus entière; avec la IIIe section, l'autocratie a conservé indirectement toute sa liberté d'action. L'abolition de cette trop fameuse section de la chancellerie impériale serait le plus grand événement qui pût arriver en Russie, cela équivaudrait presque à des franchises constitutionnelles et vaudrait peut-être plus qu'une constitution.

Il peut sembler singulier que dans un même pays puissent subsister côte à côte deux institutions aussi différentes, aussi inconciliables et contradictoires que les nouveaux tribunaux et la IIIe section. Ce n'est cependant pas la première fois que de tels rapprochemens et de tels contrastes se rencontrent dans l'histoire. La France nous en offre elle-même un exemple. A cet égard, la situation de la Russie est fort semblable à celle de notre ancienne France, qui, elle aussi, à côté de tribunaux libres et indépendans, à côté des tribunaux les plus indépendans peut-être qui aient jamais existé, avait ses lettres de cachet et sa Bastille. La IIIe section, nous le remarquions naguère, a beaucoup d'analogie avec notre lettre de cachet; l'une a servi aux mêmes usages que l'autre, tantôt sérieux, tantôt frivoles, selon les circonstances et le caractère des hommes. Ce contraste qui nous choque si fort dans la Russie contemporaine a duré chez nous des siècles. On pourrait même dire que nous l'avons revu temporairement sous l'un et l'autre empire français, grâce à la loi de sûreté générale.

Un Russe, comme un Français du XVIIIe siècle, a toujours pu être interné par ordre supérieur, être arrêté par mesure administrative (*administrativnym poryadkom*). Le gouvernement est toujours maître d'user de ce procédé et de cette formule envers qui bon lui semble. Grâce aux gendarmes de la IIIe section, on peut remettre la main sur les hommes déjà traduits devant un tribunal et acquittés par un jury. Il va sans dire que cette institution toute politique n'agit habituellement que pour les affaires politiques ou

considérées comme telles, elle ne prétend ni condamner les gens, ni leur infliger un châtiment; elle se contente de les éloigner temporairement ou de les garder à vue, de leur interdire ou de leur imposer telle ou telle résidence, de les confiner pour le bien de tous dans des villes écartées ou des provinces reculées. Là, il est vrai, les suspects de la haute police peuvent dans leur exil rencontrer des criminels régulièrement condamnés par les tribunaux et parfois moins sévèrement traités qu'eux-mêmes.

En temps ordinaire, l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de tout Russe ne frappe que les agitateurs des deux sexes, les malheureux jeunes gens égarés par la propagande révolutionnaire. Le corps des gendarmes n'a point à intervenir dans la justice et ne s'en mêle point, si bien que les gens paisibles et bien intentionnés peuvent continuer à voir en eux les plus sûrs défenseurs de la légalité. Si la IIIe section tournait parfois son attention et ses rigueurs sur des hommes qui n'avaient rien du conspirateur ou du révolutionnaire, parfois même sur les hommes les plus considérables et les plus influens, c'était toujours que ces personnages s'occupaient de politique et qu'ils se permettaient de juger les affaires du dedans ou du dehors d'une manière qui provoquait le mécontentement ou la mauvaise humeur des autorités du jour (1).

Aux yeux du pouvoir, le principal avantage de la IIIe section, c'est la promptitude de ses actes et le secret qui les couvre. On oublie que les formalités légales et la publicité sont souvent non moins utiles à la justice et au gouvernement qu'au public ou à l'accusé, que seules elles peuvent mettre à l'abri de certaines méprises et de certaines calomnies. Dans sa promptitude à saisir les coupables et à déjouer les complots, la haute police est fréquemment exposée à mêler des innocens aux coupables, et le mystère qui recouvre tous ses procédés permet aux Russes comme aux étrangers de lui attribuer des arrestations arbitraires et imméritées, des déportations en masse, des injustices et des violences qui n'ont parfois jamais eu lieu, mais qui augmentent le sinistre renom de la IIIe section et enveniment les haines dont elle est l'objet. Comme les fautes des hommes sur lesquels s'appesantit sa main ne sont connues que d'elle, ses victimes peuvent aisément usurper les sympathies publiques, et ses arrêts, n'étant soumis à aucune discussion, restent livrés à toutes les contestations.

Par malheur cette institution anormale, qui résumait le règne de Nicolas, a sous Alexandre II puisé une vigueur nouvelle dans les

(1) Il y a quelques mois, par exemple, un des hommes les plus populaires de la Russie, M. Aksakof, président de la *Société slave* de Moscou, a été durant quelques semaines exilé dans ses terres, pour avoir dans un discours public blâmé le gouvernement de s'être résigné à l'acceptation du traité de Berlin.

conspirations et les agitations politiques des dernières années. Les attaques, les attentats dont elle a été l'objet n'ont fait que la consolider : depuis le coup de revolver tiré sur l'empereur Alexandre, la IIIe section est en train de redevenir la vraie souveraine de l'empire. En face de la propagande révolutionnaire, en face de sociétés secrètes savamment organisées et sans scrupule, le gouvernement est moins que jamais disposé à licencier une police qui lui paraît le seul moyen de combattre à armes égales contre ses mystérieux ennemis. Combien de temps durera cette lutte déplorable de deux puissances occultes dont l'une semble appeler et justifier l'autre? Personne ne le saurait dire. Il est difficile cependant de ne pas remarquer combien l'omnipotence de la police impériale s'est dernièrement montrée inefficace non-seulement contre la perpétration, mais contre la répression même des crimes commis au plus grand jour. A Pétersbourg, à Kief, à Odessa, à Kharkof, dans toutes les grandes villes, elle a été impuissante à garantir la sécurité personnelle de ses chefs, elle n'a su ni les protéger contre le poignard des assassins, ni découvrir et arrêter les coupables. Si l'on devait juger d'une institution par ses résultats pratiques, les conservateurs les plus décidés pourraient douter de l'efficacité réelle d'un tel instrument de gouvernement. L'observateur est même tenté de se demander s'il n'y aurait pas un lien naturel, une sorte de connexité cachée entre l'institution favorite de l'empereur Nicolas et le développement des sociétés secrètes, ou mieux, les progrès de la propagande révolutionnaire en Russie.

Comment ne pas s'apercevoir en effet que c'est à l'ombre et pour ainsi dire à couvert de cette haute police qu'ont germé et grandi de tous côtés, dans la jeunesse des deux sexes, les idées radicales, le socialisme, le nihilisme et spécialement cet esprit de conspiration, ce goût pour les associations secrètes et les affiliations clandestines, ce penchant aux moyens ténébreux et aux voies souterraines qui aujourd'hui est un des principaux caractères de l'esprit révolutionnaire en Russie, et qui pour nous rappelle par plus d'un trait les fatales habitudes de conjuration, d'espionnage et de trames silencieuses des carbonari et des sectes italiennes, au temps où les gouvernemens de la péninsule combattaient leurs ennemis avec cette même arme d'une police arbitraire et omnipotente.

La IIIe section qui, à côté des tribunaux réguliers, maintient une juridiction anormale est la plus grave infraction aux grands principes proclamés par la réforme judiciaire. Ce n'est pas la seule; il en est d'autres moins connues ou moins apparentes que l'observateur impartial a le devoir de signaler. Ce n'est pas uniquement en dehors des nouveaux tribunaux, c'est dans leur enceinte, jusque dans le temple élevé à la justice, que se rencontrent des dé-

rogations aux règles solennellement inscrites au fronton du nouvel édifice. Dans la sphère judiciaire comme dans la sphère administrative, on a repris parfois en détail ce qu'on avait donné en bloc, et dans l'une comme dans l'autre la pratique est encore loin d'être toujours d'accord avec la théorie. La faute n'en est pas uniquement aux appréhensions ou aux habitudes du pouvoir; elle est en partie à la société, aux classes les plus élevées ou les plus influentes qui répugnent aux obligations parfois gênantes que leur impose le législateur. Les formes égalitaires de la nouvelle procédure par exemple, les ordres de comparution devant les tribunaux, l'obligation de déposer en personne devant les juges ou le jury, choquaient de hauts personnages, enclins à y voir un manque de déférence pour leur rang. Était-il convenable qu'un général ou un conseiller privé actuel dût se présenter en personne tout comme un homme du vulgaire pour déposer simplement devant des juges dans une affaire parfois sans intérêt pour lui? Au lieu d'être tenus de comparaître publiquement à l'audience, ne serait-il pas plus naturel que de tels personnages eussent la faculté de requérir du tribunal qu'il vînt lui-même à leur domicile recevoir leur déposition? Ce droit, les hauts dignitaires du *tchine* se le sont fait accorder, et le privilège s'est ainsi de nouveau subrepticement glissé dans des tribunaux où devait régner l'égalité devant la loi.

De tous les principes consacrés par les règlemens judiciaires, le plus exposé aux restrictions, le plus contesté dans la pratique, devait être naturellement celui de la publicité des débats. Si la publicité est la première et la plus haute garantie de l'individu et de la société, n'est-elle pas souvent aussi un danger pour les mœurs publiques, une incitation au crime? ne donne-t-elle pas aux natures perverses avec des leçons de scélératesse des modèles des plus horribles forfaits? Tant qu'il ne s'est agi que de crimes privés, que d'attentats contre les biens ou les personnes, l'autorité impériale a, dans la presse comme à l'audience, scrupuleusement respecté la publicité des débats, en acceptant les inconvéniens avec les avantages. Il n'en est pas de même pour les affaires politiques, pour ces procès de sociétés secrètes et de propagande révolutionnaire qui se sont tant multipliés depuis une dizaine d'années. « Pouvions-nous tolérer, me disait un fonctionnaire, que des prévenus obscurs, des gens sans notoriété ni talent, de jeunes audacieux sans crainte ni respect de rien, se servissent de l'audience comme d'une tribune pour répandre dans le public leurs pernicieuses théories et inculquer au peuple leurs vaines et chimériques doctrines? Pouvions-nous, grâce aux comptes rendus des journaux, laisser distribuer impunément les discours les plus incendiaires, permettre ainsi aux pires adversaires de l'état d'éluder à leur profit les lois sur la presse

et transformer nos tribunaux en agences de propagande révolutionnaire (1)? » Pour un gouvernement comme celui de la Russie, c'était difficile en effet; plus d'un autre en pareil cas se fût trouvé embarrassé. Le gouvernement impérial a du reste montré à cet égard plus de délicatesse et de scrupules qu'on n'en eût peut-être attendu de lui et que n'en ont fait voir en pareille circonstance ses voisins d'Allemagne. Il lui répugnait manifestement de se démentir lui-même, de supprimer à si courte échéance des franchises ou des garanties qu'il avait accordées de bonne foi. Quoi qu'on en dise souvent, les réformes ont en Russie été faites avec un parfait esprit de sincérité, avec une confiance dans la société qui n'a pas toujours été récompensée, et, quand on s'est cru obligé de revenir sur ces réformes, il semblait que ce fût à contre-cœur, timidement, subrepticement, honteusement, comme si l'on craignait de laisser apercevoir la contradiction. A Saint-Pétersbourg, on n'a jusqu'aux derniers attentats rien eu de ce courage cynique, de cette brusquerie impérieuse et, pour tout dire, de cette crânerie insolente avec laquelle un gouvernement impérial voisin défait ce qu'il a fait, nie ce qu'il affirmait et reprend à ses sujets les droits qu'il leur a solennellement reconnus.

C'est ainsi qu'au lieu d'abolir législativement la publicité pour certaines affaires criminelles, on a cherché en Russie à la restreindre ou à l'éluder au moyen de subterfuges. On s'est d'abord attaqué à la presse, lui faisant interdire officieusement, comme dans le procès de Netchaief, de reproduire les débats de l'audience, et n'en laissant connaître au public que ce qu'en imprimait le journal officiel. Puis, à propos d'un autre procès du même genre, on a fait un pas de plus, on a tenté de restreindre la publicité même de l'audience en se servant dans les grands procès politiques de salles trop petites pour donner accès à beaucoup de spectateurs. Tout en étant maintenue en droit, la publicité devenait ainsi illusoire en fait. Pour cela, on profitait habilement du grand nombre des accusés réunis par l'accusation. Cette manière d'agir a donné lieu à un incident caractéristique dans un procès jugé à Saint-Pétersbourg en 1877. Les avocats, usant largement des droits de la défense, se

(1) A en juger par les comptes rendus, il est certain que la plupart des prévenus politiques cherchent moins à se défendre qu'à proclamer et justifier leurs théories. J'ai par exemple sous les yeux une petite brochure russe intitulée : *les Femmes du procès des socialistes de Moscou; infanticide commis par le gouvernement russe* (Genève, 1877). Cette brochure donne, en termes plus ou moins authentiques, le discours prononcé devant ses juges par l'une des accusées, Sophie Bardine, jeune fille alors âgée de vingt-quatre ans. Au lieu d'une défense personnelle, ce curieux plaidoyer n'est qu'une apologie des principes des accusés, et par le ton à la fois doctrinal, ironique et enthousiaste cette apologie révolutionnaire, rappelle certains des discours mis dans la bouche des confesseurs du christianisme en présence des juges païens.

plaignirent de ce que, contrairement à la loi, leurs cliens fussent jugés à huis clos; ils osèrent demander que les audiences fussent réellement publiques et insistèrent pour qu'elles se tinssent dans une salle plus vaste, au besoin dans la salle des Pas-Perdus. « La publicité n'est pas supprimée, répondit en substance le président, mais le grand nombre des accusés et des témoins ne laisse pas de place au public. » Dans cette affaire, il y avait en effet une centaine d'accusés et une multitude de témoins, ce qui tirait le tribunal d'embarras. Ces procès de propagande révolutionnaire qui se répètent si souvent enveloppent en effet d'ordinaire une foule de prévenus, liés les uns aux autres par de secrets engagemens ou poursuivis comme tels. Cela permettait aisément d'éluder la publicité de l'audience pendant que les comptes rendus officiels, les seuls autorisés, ne donnaient que les noms et l'ordre d'interrogatoire des prévenus et des témoins, sans aucun fait, sans aucune déposition qui permît de juger de la gravité du délit et de la justice du châtiment.

Depuis une année environ, ému de l'audace de ses ennemis, le gouvernement a, pour cette sorte d'affaires, montré moins de scrupules; il a modifié la législation et restreint les droits du jury en même temps que limité la publicité. Il s'est en Russie passé quelque chose d'analogue à ce que vers le même temps nous avons vu en Allemagne. Dans sa lutte avec les nihilistes, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a été entraîné à restreindre les droits du jury et la publicité des débats judiciaires, comme dans sa lutte avec les socialistes M. de Bismarck a essayé de borner les droits du parlement, et au moyen de son projet de discipline parlementaire a prétendu restreindre la publicité des débats des chambres (1). Les gouvernemens, maîtres d'imposer leurs convenances, ont peine à résister à de semblables tentations. Tout cependant n'est point profit pour le pouvoir dans ce silence de l'audience et cet éloignement du public. Pour l'opinion, qui n'en peut apprécier les motifs, les condamnations ainsi prononcées dans l'ombre gardent forcément quelque chose d'obscur et d'équivoque, il devient aisé aux gens malintentionnés d'ériger en victimes innocentes ou en martyrs de la liberté les fous les plus insensés ou les criminels les plus dangereux. En s'enveloppant de mystère, la justice paraît emprunter la procédure et les formes arbitraires de la IIIe section, elle semble n'être plus que l'accessoire et la complice de la haute police, et cette fâcheuse ressemblance la rend naturellement suspecte. Et ce-

(1) Les tribunaux allemands du reste n'avaient pas eu pour la publicité de la justice plus de respect que les tribunaux russes. Depuis le double attentat de Hœdel et de Nobiling contre l'empereur Guillaume en 1878, nombre de procès pour offenses à l'empereur ont été jugés à huis clos.

pendant, à y bien regarder, ces procès politiques, ainsi soumis à une sorte de huis clos, sont peut-être ceux où la publicité aurait le plus d'avantage et le moins de danger, car, en dévoilant à la société aussi bien qu'à l'autorité la profondeur des plaies sociales, la publicité serait le meilleur moyen d'exciter contre les entreprises coupables et les revendications chimériques la répulsion publique. En voulant, pour ne point agiter et troubler la nation, soustraire à ses regards les détails de ces tristes affaires, on risque de la laisser s'endormir dans l'apathie, l'indifférence ou la méfiance. Sous prétexte de protéger le pays contre l'infection des mauvaises doctrines, on l'empêche de se prémunir contre la contagion.

IV.

De tous les procès politiques des dernières années, le plus digne d'attention et à tous égards le plus marquant dans les fastes judiciaires a été le procès de Vêra Zasoulitch, en 1878. C'est la dernière cause de ce genre qui ait été jugée publiquement avec l'assistance du jury. La gravité de l'affaire, la haute position de la victime de l'attentat, le sexe, la jeunesse, la froide exaltation de l'accusée, la décision inattendue du jury, tout, jusqu'à la disparition soudaine de l'acquittée au sortir de l'audience, contribuait à jeter sur ce procès mémorable une teinte romanesque. On n'a pas oublié le fond de l'affaire. Aux bords du Volga, à trois ou quatre cents lieues de la capitale, une jeune fille avait appris par un journal que sur l'ordre du préfet de police de Saint-Pétersbourg, le général Trépof, un jeune prisonnier politique, à elle inconnu, avait été fouetté de verges. Nouvelle Charlotte Corday, la jeune Russe s'était constituée la vengeresse de l'humanité. Sans prendre conseil de personne, elle avait traversé la moitié de la Russie pour venir à Saint-Pétersbourg châtier l'irascible préfet, et dans une audience lui avait tiré à bout portant un coup de revolver, qui l'avait grièvement blessé. On n'a pas oublié non plus que, malgré l'évidence du crime, malgré la préméditation reconnue et les aveux de l'accusée, malgré les efforts de l'accusation, le jury pétersbourgeois avait rendu un verdict d'acquittement aux applaudissemens illégaux du public de l'audience et de la foule du dehors. Le jury, en acquittant Vêra, cédait-il uniquement à un entraînement généreux ou bien, dans leur indépendance du pouvoir, les jurés subissaient-ils la pression d'influences occultes et de menaces révolutionnaires? La chose n'est point certaine. Peut-être obéissaient-ils à la fois à deux mobiles différens. Toujours est-il qu'en absolvant Vêra Zasoulitch, le jury a temporai-

rement compromis ses droits et sa propre existence. En aucun pays de l'Europe, cause semblable n'eût été débattue avec plus de liberté; mais ce fut pour la dernière fois (1).

L'autorité ne voulut pas admettre l'impunité d'un tel attentat. Le ministère public déféra le verdict du jury à la chambre de cassation du sénat. L'accusation fit valoir plusieurs motifs de nullité, le tribunal avait admis des témoins à déposer sur des faits étrangers à la cause, l'assistance avait exercé sur les jurés une pression morale en manifestant, au cours même des débats, par ses applaudissemens ou ses murmures, ses sympathies pour la défense et sa répulsion pour l'accusation. Cette dernière allégation pouvait avoir quelque chose de fondé; tout ce recours en révision contre un verdict d'acquittement n'en était pas moins un procédé irrégulier et anormal. En attaquant le verdict des jurés de Saint-Pétersbourg, on semblait s'en prendre à la souveraineté même du jury et méconnaître l'essence de l'institution (2). Le sénat russe admit le pourvoi de l'accusation, annula pour vice de forme le verdict d'acquittement, et le ministère public, ayant déclaré que la capitale manquait du calme et de l'impartialité nécessaires aux jurés en pareille circonstance, le sénat renvoya l'affaire devant le tribunal de Novgorod. Devant un jury de province, Vêra Zasoulitch eût fort risqué de ne pas trouver la même indulgence qu'à la cour d'assises de Saint-Pétersbourg; mais les amis de l'héroïne du procès avaient pris leurs précautions. A la sortie même de l'audience où elle avait été acquittée, au milieu d'un conflit entre ses admirateurs et la police, à la faveur d'un tumulte et d'une bagarre où avaient retenti plusieurs coups de feu, la jeune fille, enlevée par ses partisans, avait soudainement disparu. A l'étranger, on la supposait entre les mains de la IIIe section, on se l'imagine souvent encore prisonnière dans les cachots de quelque forteresse. Point du tout, la police, irritée de ses nombreuses déconvenues, avait trop d'intérêt à se faire honneur d'une telle capture pour la tenir secrète; Vêra avait dans la capitale échappé à toutes les recherches des agens du pouvoir, et au jour où elle devait comparaître devant la cour d'assises

(1) L'on doit signaler, autant et plus que l'indulgence peut-être excessive du jury, l'impartialité du tribunal et du président de la cour qui, en laissant toute liberté à la défense et aux témoins, laissèrent mettre indirectement en cause le préfet de police, en sorte que cette conduite du président fut dénoncée comme répréhensible par le ministère public dans son recours en cassation.

(2) En tout autre pays, en France par exemple, il n'y a pas, on le sait, de recours en révision contre l'accusé, c'est exclusivement en sa faveur qu'a été établi le pourvoi en cassation. Si le ministère public a la faculté de déférer à la cour de cassation l'arrêt qui acquitte le prévenu, c'est seulement dans l'intérêt de la loi, pour le maintien des principes qui régissent le droit criminel. Le résultat du pourvoi ne saurait faire traduire l'acquitté devant un nouveau tribunal, à son égard le verdict du jury garde tous ses effets (Code d'instruction criminelle, art. 360 et 409).

de Novgorod, elle se trouvait en Suisse, d'où, pour être mieux à l'abri de toute menace d'extradition, elle est, croyons-nous, passée en Angleterre.

A la procédure peu correcte suivie dans cette romanesque affaire, l'autorité n'avait rien gagné. Le gouvernement impérial semble avoir senti lui-même qu'annuler le verdict d'acquittement des jurés c'était en réalité annuler le jury. Mieux valait renoncer à ces voies détournées et s'en prendre directement à l'institution même. Aussi bien, dans ce grave procès était-on mécontent de tout le monde; aux jurés on reprochait leur indépendance, à la défense sa liberté, au public sa partialité pour l'accusée, aux juges leur impartialité. Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner si en haut lieu l'acquittement de Vêra Zasoulitch a été la condamnation du jury.

Un moment, on mit en avant les projets de restrictions les plus singuliers. Au ministère de la justice il fut question, dit-on, d'accorder au président et indirectement à l'accusation le droit de récuser les avocats. Du coup, la liberté de la défense eût été anéantie et toute la réforme judiciaire compromise avec elle. Le gouvernement impérial le comprit, et, cédant aux appréhensions de l'opinion et aux représentations de la presse, il a, croyons-nous, renoncé à ce bizarre projet. Au lieu de cela, on s'est borné à soustraire au jury la connaissance de toutes les causes qui pouvaient prêter à de pareils mécomptes. Un ukase du 9 mai 1878 a déféré temporairement à des cours spéciales les crimes et délits commis sur la personne des fonctionnaires publics pendant l'accomplissement de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions, « meurtre ou tentative de meurtre, blessures, mutilations et tous actes de violence, menaces ou clameurs (1). » Du sommet au bas de l'échelle, les agens du pouvoir étaient ainsi placés en dehors du droit commun, tous les serviteurs de l'état se trouvaient mis en possession des garanties et privilèges jusque-là réservés au souverain.

Le législateur n'avait pas en effet attendu jusqu'en 1878 pour s'apercevoir qu'à l'égard de certains attentats le jury n'était point un sûr instrument de répression. La loi même qui instituait le jury dérobait aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous les crimes contre l'empereur et contre la sûreté de l'empire.

Pour ces crimes d'état, on avait cru nécessaire de maintenir une juridiction aussi bien qu'une législation exceptionnelle. La composition de ces tribunaux d'exception variait suivant la gravité des cas. D'après les lois de 1864, ces crimes devaient être déférés aux cours de justice, statuant sans jury, mais complétées par l'adjonction de quelques délégués pris dans les diverses classes de la so-

(1) Décision du conseil de l'empire sanctionnée par l'empereur le 9 mai 1878.

ciété, comme si là même où il n'admettait point l'intervention du jury, le réformateur en eût voulu laisser aux accusés une réduction corrigée ou une image (1).

Pour les procès les plus considérables, pour les conspirations, par exemple, embrassant plusieurs provinces de l'empire, le jugement des crimes d'état pouvait, sur un ordre du souverain, être transféré à une cour spéciale du sénat qui, d'ordinaire, était également complétée à l'aide de quelques délégués désignés par la loi. C'est de cette façon, devant des membres de la cour suprême, qu'ont été jugés antérieurement à 1879 la plupart des grands procès politiques des dernières années; c'est une haute cour de ce genre qui va prononcer sur le sort du régicide Solovief.

Le législateur, on le voit, avait pris ses précautions; mais les nombreux attentats de 1878 les lui ont fait paraître insuffisantes. La procédure a semblé trop lente, et les débats même trop solennels en présence de l'attitude souvent provocante des accusés. Renonçant aux tribunanx civils, le gouvernement s'est décidé à livrer ses adversaires politiques à la justice la plus expéditive, à la justice militaire. Le 9 août 1878, un ukase impérial, renchérissant sur celui du 9 mai précédent, transférait provisoirement aux cours martiales tous les crimes contre l'état aussi bien que les crimes contre les fonctionnaires. La guerre de Bulgarie était à peine terminée, les troupes russes campaient sur la mer de Marmara, le traité de Berlin n'était pas encore ratifié, et les attentats les plus audacieux contre les représentans du pouvoir se succédaient coup sur coup, à Pétersbourg, à Kief, à Odessa. Le gouvernement, qui en avait à peine fini avec les ennemis du dehors, résolut d'employer contre ses ennemis du dedans les armes dont usent les états contre les séditions à main armée. Les conspirateurs qui recouraient si volontiers au poignard et au revolver ont été ainsi assimilés à des insurgés. L'opinion, inquiète de l'audace et du nombre des ennemis de l'ordre, alors même que la Russie restait exposée à de graves périls extérieurs, l'opinion ne semble pas d'abord s'être alarmée de cette sorte de mise hors la loi des conspirateurs et des révolutionnaires qui, en se montrant assez peu patriotes pour jeter le trouble dans le pays à l'une des heures les plus graves de son histoire, semblaient se faire les complices de l'étranger (2). Déjà, l'hiver dernier, l'on se plaisait à remarquer que

(1) D'après la loi, qui est temporairement suspendue, ces délégués ou assesseurs doivent être un maréchal de la noblesse de gouvernement, un maréchal de la noblesse de district, un maire de ville, et enfin un *starchine* de *volost*, autrement dit un doyen de bailliage de paysans. Les délégués ainsi choisis étaient au nombre de quatre, tandis que les magistrats, y compris le président, étaient au nombre de cinq, ce qui leur assurait toujours la majorité.

(2) « Ces hommes ont indiqué le chemin, disait un article du *Golos*, en cela l'écho

depuis le décret du 9 août, les attentats, si répétés dans les mois précédens, avaient subitement pris fin, déjà l'on y voulait voir une marque de l'efficacité des tribunaux militaires, lorsqu'en février, en mars, en avril 1879, l'assassinat impuni du prince Krapotkine à Kharkof, la nouvelle agression contre le chef des gendarmes à Saint-Pétersbourg et enfin l'attentat de Solovief sur la personne même du tsar sont venus montrer coup sur coup que les mesures répressives les mieux justifiées ne sauraient suffire à rendre à un pays ou à un gouvernement la sécurité.

Après les ukases de mai et d'août 1878, il semblait malaisé d'aller plus loin dans la voie de la répression : le crime de Solovief a fait inventer de nouvelles et plus graves mesures. Comment s'en étonner alors qu'au milieu du siècle, en France même, il a suffi de bombes jetées par un étranger sur le chemin de l'Opéra, pour qu'à l'aide d'une loi de sûreté générale qui n'était que l'abrogation de toute loi, un pays qui n'était point la patrie de l'autocratie fût tout entier dépouillé des garanties légales? La Russie autocratique ne pouvait en un cas pareil rester en arrière de la France du second empire; l'état de siège a été proclamé, on a institué des gouverneurs généraux militaires devant lesquels ont dû s'effacer toutes les lois civiles.

L'ukase du 5 avril dernier investit ces gouverneurs généraux du droit de faire passer devant les conseils de guerre les personnes justiciables des tribunaux ordinaires, du droit de faire transporter administrativement où bon leur semble toute personne dont la présence leur paraît nuisible, du droit de mettre en accusation tous les sujets de l'empereur sans distinction de rang ou de position. Dans un pays où règne la IIIe section, tout cela, il est vrai, n'innovait pas beaucoup en droit; la grande modification est dans l'extension donnée à ces procédés arbitraires, dans les mesures prises pour activer la répression. La procédure habituelle des conseils de guerre a paru trop lente; les gouverneurs généraux sont autorisés à la simplifier pour recourir au besoin à la justice sommaire usitée en campagne. D'après l'ukase du 5 avril 1879, les accusés peuvent être mis en jugement sans enquête préalable, être condamnés sans déposition orale des témoins, être exécutés sans examen de leur pourvoi en cassation.

Il y a une quinzaine d'années, lorsqu'étaient publiés les règlemens judiciaires, lorsqu'était établi le jury, l'opinion se flattait d'assister au rapide développement des institutions nouvelles, on rêvait de voir les Russes enfin en possession d'un *habeas corpus*, on rêvait de voir élargir la compétence du jury, de la voir étendre

de l'opinion, ils ont choisi comme arme le poignard et le pistolet, qu'ils périssent eux-mêmes après un jugement militaire. »

à la presse, par exemple. Au lieu de cela, la sphère d'action du jury a été restreinte, et dans les affaires les plus graves, les tribunaux civils ont dû céder la place à des tribunaux militaires. L'exception est redevenue la règle et l'arbitraire a remplacé la loi. Nous ne voulons point chercher sur qui doit retomber la responsabilité de ces déceptions. Cette responsabilité, il faudrait sans doute la partager. Une grande partie en revient aux tentatives violentes des fanatiques prophètes de réforme sociale. Il nous répugnerait d'accuser des hommes souvent plus égarés que coupables, des esprits séduits par de généreuses chimères, aigris par la misère et l'oppression, et qui, dans leurs criminelles folies, ont au moins le mérite de savoir souffrir et mourir pour leurs doctrines, au lieu de n'y voir, comme ailleurs, qu'un moyen de fortune. C'est à eux cependant, c'est à l'intempérance de leurs désirs, à la témérité de leurs vœux, à la violence de leurs moyens, que la Russie libérale est redevable d'une bonne part de ses désenchantemens. Le spectacle que nous offre la Russie n'a rien de nouveau du reste pour l'Europe occidentale; aux bords de la Néva comme partout ailleurs, l'esprit révolutionnaire et l'esprit de réaction s'appellent, et s'excitent l'un l'autre; les soi-disant apôtres de la liberté se font involontairement les auxiliaires du despotisme dont ils prétendent secouer le joug, et les fauteurs les plus convaincus d'une aveugle répression exaltent inconsciemment les passions subversives.

Les mesures de sûreté prises par le gouvernement en 1879 comme en 1878 ne sont, nous assurent les ukases impériaux, que transitoires, temporaires (*vrememymi*) (1). Par malheur, personne ne peut dire combien de mois, combien d'années dureront ces mesures provisoires. En tout cas, quelle qu'en soit la durée, les récentes restrictions ne sauraient faire oublier tout ce qui subsiste de la réforme judiciaire, tout ce qui en est déjà entré dans les mœurs. Les déceptions du public et du législateur ne doivent pas faire perdre de vue le terrain conquis. Alors même qu'elles semblent disparaître sous les restrictions provoquées par les excès révolutionnaires, les lois de 1864 n'ont pas été détruites. Les ukases impériaux ont beau, sous le coup de la colère et de l'inquiétude, altérer et déformer dans telle ou telle de ses parties la plus belle œuvre du règne actuel, l'œuvre ainsi temporairement mutilée subsiste encore dans ses fondemens; à demi enfouie sous les mesures d'exception, elle traversera la crise actuelle, et en dépit de toutes les altérations momentanées ou superficielles, elle se retrouvera intacte en des temps plus calmes.

« Une des choses qui nous étonnent, qui nous attristent le plus,

(1) Ukases du 9 mai, du 9 août 1878 et du 5 avril 1879.

nous autres Russes, c'est de voir combien, après tant de grandes et multiples réformes, nous avons peu changé, combien dans le peuple comme dans le gouvernement, dans les sujets comme dans le pouvoir, les vieilles idées, les vieilles habitudes ont persisté. On dirait que tous ces changemens qui eussent métamorphosé un autre pays ont passé sur nos têtes sans toucher les âmes, sans atteindre la conscience du peuple qui en était l'objet, ou du pouvoir qui en était l'auteur. » — Que de fois ai-je entendu cette confession dans la bouche de Russes désabusés! Les derniers événemens, les récens mécomptes du dehors et du dedans ne sont pas faits pour corriger ces impressions pessimistes. Peut-être, comme nous l'avons dit à propos du jury, ce pessimisme qui a succédé à un excès d'optimisme est-il également outré.

La réforme judiciaire n'a pas été aussi stérile qu'on se plaît parfois à le dire, déjà l'influence commençait malgré tout à s'en faire sentir dans les mœurs, dans la vie privée comme dans la vie publique. Le rôle de la justice n'est pas tout matériel, il ne consiste pas uniquement à maintenir l'ordre extérieur, la mission de la justice est avant tout d'inculquer au peuple et à la société, aussi bien qu'aux agens du pouvoir, le sentiment du juste et du droit. Or à cet égard la justice est bien loin d'avoir encore accompli son œuvre, mais chez aucun peuple elle n'avait plus à faire. Quel est le reproche le plus souvent et le plus justement fait aux Russes, au fonctionnaire, au marchand, à l'artisan, au paysan, à l'homme civilisé comme à l'homme du peuple, aux hommes publics comme aux hommes privés? C'est de ne point avoir une notion nette et vivante du droit, de ne pas sentir assez la force de l'obligation morale, au moins de l'obligation juridique, de l'obligation légale. Chez aucun peuple peut-être le respect des contrats, le respect des engagemens pris, n'est moins général. Or ce défaut, qui chez les Russes ternit à la fois la vie privée et la vie publique, une justice libre, honnête, impartiale, peut seule le corriger en corrigeant les mœurs séculaires du servage domestique et de l'arbitraire bureaucratique. Cette œuvre, il faudra bien laisser aux nouveaux tribunaux le temps de l'accomplir, car en Russie comme ailleurs il ne saurait y avoir de développement calme et régulier, de progrès vrai et durable sans que le sentiment de l'obligation juridique et de la responsabilité légale ait, avec le respect de la loi et de la légalité, pénétré dans le peuple comme dans le pouvoir. Hors de là, il n'y aurait pour la Russie, aussi bien que pour l'Occident, que crises stériles et énervantes alternatives de réaction et de révolution.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

I.

LES LÉGISLATEURS.

I. — LA PRISE DE POSSESSION.

La tentative que fit le gouvernement régulier pour réintégrer dans les arsenaux de l'état les canons enlevés aux parcs d'artillerie de l'armée et hissés jusque sur les hauteurs de Montmartre fut le prétexte et non pas le motif de la grande insurrection de 1871; car celle-ci était depuis longtemps décidée en principe. On l'avait consciencieusement préparée pendant la période d'investissement, on avait des armes et des munitions en abondance, qui paraissent cependant n'avoir pas suffi aux projets révolutionnaires que l'on nourrissait, car la fabrication des bombes à main ne chôma pas, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant les récits des témoins déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur la journée du 18 mars. Au lendemain de l'armistice, tandis que sous le poids de nos défaites chacun de nous luttait contre son accablement, haussait son cœur et reprenait courageusement son outil pour donner à notre malheureux pays tout ce qu'il gardait encore d'énergie, de bon vouloir et d'intelligence, les futurs membres de la commune et les fédérés de la révolte s'assemblaient en conciliabules, échangeaient des mots de passe, regardaient avec joie l'ar-

mée se dissoudre, et visaient droit au cœur de la civilisation. L'idée de se séparer de la France, de lui arracher sa capitale pour en faire le centre d'une jacquerie nouvelle, les domine et les obsède. Le 3 mars, au comité de la rue de la Corderie, on mit à l'étude un projet qui bientôt allait cesser d'être théorique : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siège du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait immédiatement se constituer en république indépendante. » Ceci se passait au lendemain de l'entrée des Allemands dans Paris, et cette entrée, on s'en souvient, avait servi de prétexte à la fédération d'une partie de la garde nationale sous des chefs désignés par elle, au mépris des élections précédentes et de l'autorité des officiers réguliers, auxquels elle n'obéissait plus. Tous les bataillons réunis dans l'intention mensongère de s'opposer à l'entrée des Prussiens dans le quartier des Champs-Élysées ne s'opposèrent à rien, ainsi que je l'ai déjà raconté, mais restèrent debout et prêts, dans l'espoir qu'une éventualité favorable leur permettrait de s'emparer du pouvoir, qu'ils avaient vainement attaqué le 31 octobre 1870 et le 22 janvier 1871. On prenait ses précautions afin de profiter de toute occurrence ; quelques conspirateurs plus hardis ou plus ambitieux que les autres se dévoilaient brutalement et jouissaient d'une impunité qui servait d'encouragement aux plus timides. Le 9 mars, le XIIIe arrondissement établit un secteur révolutionnaire en face du IXe secteur régulier et lui donna pour chef Émile Duval, dont le père avait été en juin 1848 l'un des assassins du général de Bréa : noblesse oblige.

M. Thiers, contre l'avis des officiers généraux, contre l'opinion du chef de la police municipale consulté, se décida à brusquer l'aventure en se jetant inopinément sur Montmartre et sur Belleville. Si c'était trop tôt ou trop tard, je l'ignore ; mais ce fut inopportun, car l'on échoua. Le mobile qui dirigea M. Thiers a une grande valeur et doit être expliqué. Aux observations très fortes et pressantes qui lui furent adressées, il répondit en substance : « Nos troupes sont insuffisantes, démoralisées, sans cohésion et sans discipline, je le sais ; c'est pourquoi il faut user de surprise. Si nous sommes repoussés, si les canons restent aux mains de l'émeute, si même nous sommes forcés d'évacuer Paris, ce sera un malheur transitoire, auquel il nous sera facile de remédier, car en somme nous aurons été vaincus parce que nous n'avons pas de troupes. Faut-il pour attaquer les repaires de la révolte attendre que nos soldats prisonniers en Allemagne soient revenus et que j'aie pu reconstituer une armée ? Cela est bien tentant, j'en conviens, mais cela offre un danger redoutable auquel je ne me soucie pas d'exposer le pays. En effet, si l'armée à peu près refaite est battue

par les insurgés, tout est à craindre, et l'état de choses que nous allons essayer de créer s'écroule avant même d'avoir reçu un commencement d'existence. En un mot, si nous sommes vaincus avec nos troupes actuelles, c'est une partie à recommencer et à gagner; en admettant, au pis aller, que nous perdions Paris, nous en serons quittes pour le reprendre; mais si nous ne réussissons pas à briser toute résistance avec une armée réorganisée, c'en est fait de nous: ce n'est pas Paris seulement qui serait aux mains de la révolution, c'est la France entière, et c'est là un coup de dés que je ne veux pas jouer. » Ces raisons fort graves et qui méritaient de n'être point dédaignées, M. Thiers les corroborait par une croyance qui n'était qu'une illusion. Il était persuadé que toute la partie saine et tranquille de la population se lèverait pour l'appuyer et l'aider à désarmer la révolte. L'expérience d'une longue carrière et de la pratique des hommes le servit mal en cette circonstance. Lui qui connaissait si bien l'histoire de la révolution française, qui avait eu à sa disposition les archives de tous les pays, il aurait pu se rappeler ce que le comte de Fersen écrivait au roi Gustave III, à la date du 13 juin 1792 : « Les bourgeois et la partie de la garde nationale qui voudraient s'opposer aux projets révolutionnaires n'ont plus de chefs ni de point de ralliement, et ils prendront le parti qu'ils ont pris jusqu'à présent, de gémir, de crier, de se désespérer et de laisser faire. » En 1871 comme en 1792, on laissa faire, et le résultat fut le même : nos pères ont eu la terreur, et nous avons eu la commune.

Au 18 mars, le comité central de la fédération de la garde nationale fut surpris de l'attaque, qui avait été rapidement menée et à laquelle il ne s'attendait pas. Si l'on avait tenu bon, la révolte était écrasée dans l'œuf; mais l'armée paraît avoir été mollement engagée, elle se désagrégea, comme l'on sait, et se perdit au milieu d'une population qui, sous prétexte de fraterniser, la désarma. La résistance locale de Montmartre fut dirigée par le comité de vigilance du XVIIIe arrondissement, établi à la chaussée de Clignancourt et dont faisait partie Théophile Ferré, qui ne consentit jamais à ce qu'on relâchât les gendarmes prisonniers. Les hommes du comité central ont proclamé bien haut qu'ils se lavaient les mains du sang des généraux assassinés et que pendant tout ce jour ils n'avaient pas pris une seule disposition militaire. C'est là une protestation intéressée à laquelle il ne convient pas d'ajouter une foi absolue. D'abord on avait adopté depuis une semaine environ une mesure générale qui ne nuisit pas au succès de la journée; le comité central donnait à ses bataillons fédérés un mot d'ordre et un mot de ralliement qui n'étaient point ceux que distribuait l'autorité compétente. Ainsi, le 18 mars, les mots de la place étaient : Bosquet, Bayonne;

ceux du comité central étaient Masséna, Marseille. Aussitôt que le comité se fut réuni rue Basfroi, il expédia des ordres dont quelques-uns, retrouvés aujourd'hui, constituent des pièces historiques intéressantes à citer. — « 18 mars 1871. — Pouvoir est donné au citoyen Varlin, porteur du présent, de faire ce qu'il jugera convenable dans le XVIIe arrondissement de concert avec les autres quartiers de Paris. Les membres du comité : Grolard, Blanchet, Fabre, N. Rousseau (1). — « 18 mars 1871, deux heures et demie : Ordre est donné aux bataillons disponibles du XVIIe arrondissement de descendre immédiatement sur Paris et de s'emparer de la place Vendôme de concert avec les bataillons disponibles du XVIIIe arrondissement. Par délégation du comité : Grolard, Fabre, N. Rousseau. » — Le comité central ne manquait pas de généraux improvisés par lui en prévision de la lutte qui devait forcément suivre le mouvement de révolte si énergiquement provoqué et entretenu depuis l'armistice, car le 15 mars il avait désigné en qualité de chef de légion Faltot dans le XVe arrondissement, Eudes dans le XXe, Duval dans le XIIIe, Lucien Henry dans le XIVe. Ces futurs héros de la commune ne faillirent point à leur mission, et ils occupèrent valeureusement tous les points que les débris de l'armée française avaient abandonnés sans combattre. Le comité central, vainqueur sans le savoir, était déjà maître de Paris qu'il ne s'en doutait pas encore. Cela paraît ressortir de la lettre suivante que Varlin, — qui dans cette journée déploya une grande activité, — écrivit à Arnold : « 18 mars 1871, onze heures du soir. Citoyen Arnold, j'arrive du comité central. Le mouvement général se continue à notre avantage, mais nous n'avons pas encore réussi partout. Faltot avec les hommes du XVIIIe occupe le Luxembourg. On dit, mais ce n'est pas sûr du tout, que nous occupons le Palais de Justice. L'Hôtel de Ville n'est pas encore pris, ni la caserne Napoléon ; ces deux monumens sont pleins de troupes, gardées elles-mêmes par des gendarmes et des sergens de ville. Il y a eu déjà quelques coups tirés aux premières approches ; nous avons eu quelques hommes tués. Mais actuellement des forces considérables sont dirigées sur ce point, sous le commandement de Lullier. Au moment où j'écris, on nous apprend que l'Hôtel de Ville serait occupé et que les gendarmes du Louvre seraient en train de déménager. Mais on nous signale en même temps de grands mouvemens de troupes au Champ de Mars et aux Invalides. Veillez ! veillez ! Ça va bien, mais il faut se défier d'un retour offensif. » Les mouvemens de troupes dont parlait Varlin étaient réels ; ils indiquaient que l'armée entière, obéissant aux ordres reçus, se mettait

(1) L'écriture de cette pièce est de Blanchet, dont le vrai nom était Pourille.

en retraite sur Versailles, où le chef du pouvoir exécutif l'avait précédée.

Le souci le plus pressé des nouveaux maîtres de Paris fut de s'installer à l'Hôtel de Ville, dans le vieux palais municipal qui, aux jours d'émeute, donne la victoire au premier occupant et dont, si souvent déjà, les ordres ont été servilement obéis par la France. Cette fois heureusement, entre la France et Paris, il y eut Versailles, où l'assemblée nationale venait de se réunir, et qui put protéger ce qui subsistait encore de notre civilisation. C'est là une des crises les plus périlleuses que notre pays ait traversées ; pour en retrouver l'analogue, il faut remonter très haut dans l'histoire, jusqu'en 1418, à ce moment où la lutte d'Armagnac et de Bourgogne atteint son plus violent degré d'acuité, où Capeluche, le bourreau de Paris, mène les truands à l'assaut des prisons, où les Anglais battent l'estrade aux portes de la ville, où la reine Isabeau se travestit en Messaline, où le pauvre roi de France est fou. Grâce à Versailles, où s'était réfugiée toute légalité, la crise fut courte, — quoiqu'elle nous ait paru bien longue, — elle fut violente, mais elle fut surtout honteuse pour ceux qui en profitèrent pendant deux mois et ne surent même pas en tirer parti. Tous les prétextes invoqués furent menteurs; sauf un nombre singulièrement restreint d'hommes égarés, les vainqueurs illettrés qui, dans Paris stupéfait, venaient de se substituer au pouvoir légal, ne se mirent en frais d'imagination que pour prendre le vin, pour prendre les filles, pour boire, pour manger, pour s'amuser tout leur soûl; un d'eux, plus franc que les autres, l'a dit : pour faire la noce.

Leur victoire n'était qu'un coup de main dû à un concours de circonstances, de désastres vraiment extraordinaires; ils le sentaient, et malgré qu'ils en eussent, ils en étaient troublés; mais, comme l'on dit en langage révolutionnaire, le peuple avait l'œil sur eux. Le massacre de deux généraux, l'incarcération de deux autres avaient pu le distraire momentanément, mais en réalité ne constituaient pas le bonheur qu'on lui avait promis, qu'on lui promettait, et dont les tyrans de la bourgeoisie, du cléricalisme et du capital l'avaient seuls jusqu'à présent empêché de jouir. Le peuple était en droit de dire à ces chefs ignorés de tous et peut-être de lui-même : « Nous vous avons suivis jusqu'où vous avez voulu, jusqu'à l'insurrection, jusqu'au crime, jusqu'à la trahison devant l'ennemi; vous nous avez dit que vous possédiez la poudre de projection qui transmue les métaux en or, que seuls vous pouviez résoudre la question sociale, dont on parle sans cesse et à laquelle nous ne comprenons rien; Paris est à nous, est à vous, faites-en la cité modèle; demain au réveil il faut que nous soyons tous heureux. » Or quelque ignorans, quelque insensés qu'ils aient été, les hommes du

comité central savaient fort bien que la question sociale restera insoluble tant que l'état ne sera pas en mesure de donner 25,000 livres de rente à ceux qui les désirent et ne veulent rien faire pour les gagner. C'est pourquoi, afin de faire patienter une population qui pouvait facilement devenir trop impatiente, on entama avec les maires d'illusoires négociations. De cette façon, on gagna du temps; les hostilités commencèrent; on envoya la fédération contre l'assemblée nationale, et elle reçut des paquets de mitraille au lieu de la félicité que ses maîtres lui avaient annoncée.

Les préparatifs d'attaque contre Versailles, que l'on devait enlever, l'action diplomatique avec les maires de Paris, laissaient quelques loisirs aux membres du comité central, et ils en profitaient pour faire des proclamations et des lois. Cela inspirait alors une douce gaîté aux Parisiens, qui dans l'intrusion de ce singulier gouvernement ne voyaient encore qu'une énorme explosion de ridicule. Cremer a très nettement reproduit l'impression générale lorsqu'il a dit : « Qui connaissait ces noms à Paris? Cela n'avait point de consistance et ne pouvait en avoir; il suffisait qu'ils se montrassent pour que tout le monde en rît. » Comment ne pas rire en effet, malgré le dégoût dont on était écœuré, lorsqu'on lisait sur une affiche placardée sur tous les murs : « La journée du 18 mars... sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple! » Dès la première heure, on ment avec impudence; on sait que la population parisienne est crédule entre toutes, qu'elle a une faculté d'inventions prodigieuse, qu'elle ne se refuse à aucune fable et qu'elle adopte sans discussion possible les erreurs les plus extraordinaires et les moins justifiables. Un membre du comité central, Lucien Combatz, nommé directeur général des lignes télégraphiques, lance une proclamation dans laquelle il déclare que toutes les communications avec la province sont rompues : « On veut nous tromper. Les employés sont à Versailles avec *le roi*. Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. » Ce mensonge va se perpétuer pendant deux mois, se reproduire sous toutes les formes, se répéter jusqu'à faire illusion à ceux-là même qui l'ont inventé et qui savaient bien qu'il n'y avait ni roi ni peuples en présence, mais seulement la république et la commune.

Celle-ci pourtant n'avait point encore légalement pris naissance; en attendant que des élections insuffisantes (481,970 électeurs inscrits, 224,197 votans) l'eussent mise au monde, le comité central gouvernait, et son premier soin fut de faire quelques largesses à la population; ce césar à quarante têtes jetait des sesterces à son peuple : « Il sera distribué aux vingt arrondissemens la somme d'un million résultant de l'économie réalisée par notre présence au pou-

voir. » Cette modestie honore le comité central, qui, avant de s'effacer officiellement devant la commune insurrectionnelle et de conserver secrètement presque tout le pouvoir, légiférait ou du moins y faisait effort. Du 19 au 29 mars, il tient à l'Hôtel de Ville onze séances dont les procès-verbaux n'ont point été perdus. C'est Assi qui préside. Promptement on lève l'état de siège et on abolit les conseils de guerre; c'est là en quelque sorte du platonisme, car l'état de siège va être remplacé par l'enrôlement forcé, les perquisitions à domicile, les arrestations arbitraires, les confiscations; aux conseils de guerre on va substituer la cour martiale. La question qui préoccupe le comité n'est point philosophique, elle est d'un ordre exclusivement matériel. C'est la question d'argent. Le *item* faut vivre s'impose avec brutalité; sauf quelques sommes peu importantes, oubliées dans les caisses ministérielles ou municipales, tous les fonds avaient reflué sur Versailles; on se trouvait dénué en présence d'une population qui ne gagnait rien et de trois cent mille fédérés qu'il fallait nourrir. Le comité n'aurait eu qu'à étendre la main pour s'emparer d'une immense fortune: une des annexes de l'Hôtel de Ville, celle où résidait, où réside encore l'Assistance publique, contenait 3 millions en numéraire et 75 millions en titres nominatifs. C'était là un budget tout trouvé que l'on se fût volontiers approprié par voie d'emprunt, si l'on en eût connu l'existence. Lorsque l'on y pensa, il était trop tard; un employé très intelligent avait, au péril de sa liberté, sauvé le patrimoine des indigens de Paris, et avait réussi à le transporter hors et loin de la ville insurgée. Dès la première séance, 19 mars, on décide d'avoir recours à la Banque de France et de lui demander les sommes indispensables aux exigences quotidiennes. Ce qui en résulta, nous l'avons déjà minutieusement raconté. Mais ce que l'on peut arracher à la Banque ne suffira pas; Rousseau propose (21 mars) de frapper un impôt proportionnel sur la caisse de tous les chemins de fer; Grolard et Blanchet demandent que l'on confisque et que l'on vende au profit de la commune (1) les biens de tous les députés et sénateurs qui ont voté la guerre. Dans cette même séance, Varlin, désirant épargner les maigres finances du comité, propose de mettre à la disposition des chefs de poste des bons de réquisition. De là va naître un abus tellement scandaleux que Varlin lui-même se verra forcé plus tard de le combattre énergiquement sans parvenir à le diminuer.

La question financière n'occupait pas tellement les membres du comité central qu'ils ne trouvassent le temps de prendre des déterminations vraiment burlesques. Le 21 mars, Chouteau, appuyé par Blanchet, fait nommer Menotti Garibaldi gouverneur des forces mili-

(1) Je crois que le mot commune doit ici être entendu dans le sens de Paris municipe.

taires de Paris. C'était peu connaître Garibaldi et son fils que d'imaginer qu'ils entreraient dans cette déplorable aventure. Lorsque Garibaldi fut prié de venir prendre le commandement des troupes fédérées, il donna, sous prétexte de conseil, une leçon qui ne fut pas comprise. A ceux qui lui offraient en quelque sorte la dictature, il désigna pour le remplacer Edgar Quinet, un doux rêveur absolument inoffensif; c'était recommander la paix et la soumission aux lois; la commune ne s'en aperçut même pas. Le comité, du reste, ne doutait pas de sa propre autorité; il était persuadé qu'il n'avait qu'à commander pour être obéi et il ne se figurait pas qu'un général pût refuser de le servir; c'est ainsi que le 22 mars, apprenant qu'une manifestation pacifique se promène sur les boulevards, « ayant en tête le drapeau national » (cet aveu est bon à retenir au moment où l'on va adopter le drapeau rouge) il décrète : — Le chef d'état major général du Bisson est chargé, conjointement avec le général Cremer, de faire respecter les volontés du peuple. — Or à cette heure Cremer ne s'occupait qu'à faire élargir le général Chanzy, retenu prisonnier à la prison de la Santé, se mettait à la disposition de l'amiral Saisset et s'offrait à nettoyer l'Hôtel de Ville en jetant le comité central à la porte. Tout en expédiant des ordres à des généraux qui durent en sourire, on ne négligeait pas de pratiquer l'armée et de faire effort pour l'entraîner à la défection. Après avoir ratifié les condamnations à mort prononcées la veille sur la proposition des généraux Henry et du Bisson, le comité s'occupe de nos soldats. Viard demande que des émissaires secrets soient envoyés à Versailles afin d'instruire la troupe de ligne de ses véritables devoirs. Assi répond aussitôt que les émissaires sont partis depuis plusieurs jours, et le surlendemain, 24, il annonce au comité que les nouvelles reçues de Versailles sont excellentes. C'est le même jour, dans une séance secrète, que, sur la proposition d'Assi et de Bergeret, on résolut de rompre toute négociation avec les maires de Paris et de se préparer à la lutte à outrance. Un membre, le seul homme intelligent de la bande, fourvoyé on ne sait comment dans cette équipée impie, Édouard Moreau, parla de conciliation et ne fut pas écouté; on se croyait si fort et si sûr de vaincre que l'on avait hâte d'en venir aux mains.

Dans la séance du 25, Jourde apparaît. A ses paroles on comprend que l'illégalité flagrante de tout ce qui se commet, de tout ce qui va se commettre, le trouble et l'inquiète. Avec une naïveté dont il faut lui savoir gré, il demande quelle devra être l'attitude de l'assemblée municipale si l'assemblée de Versailles ne la reconnaît pas. Les réponses à la fois emphatiques et diffuses qui lui sont adressées équivalent à ceci : on n'oserait pas, — mot essentiellement français et qui si souvent nous a perdus. C'est dans la soirée

du 25 mars que le général Cremer, accompagné du bon Babick, conduisit devant le comité central les généraux Chanzy et de Langourian, enfin délivrés. Cremer rusa et fut habile, car on le soupçonnait déjà de s'être abouché avec Versailles, et il était question de le faire passer par les armes. Il put se dégager et emmener avec lui les deux généraux. Ceux-ci n'ont point oublié le spectacle inconcevable qu'ils eurent à supporter. Il était plus de minuit; au milieu de la fumée du tabac, sous la clarté des lampes, les hommes du comité, mal vêtus, mal peignés, ne ressemblaient guère à un tribunal suprême, jugeant nos plus illustres généraux. Épuisés par un travail qui les accablait d'autant plus qu'ils n'en avaient pas même une notion confuse, soutenant leur énergie défaillante par des verres de vin ou d'eau-de vie, sommeillans ou surexcités, ils ressemblaient à des spectres; écrasés de lassitude, ils avaient retiré leur cravate et plus d'un avait quitté ses chaussures. C'était hideux; l'impression fut profonde, car elle subsiste encore chez ceux qui eurent à subir ce jugement dérisoire. A peine les généraux Chanzy, de Langourian et Cremer furent-ils partis que le comité central se repentit de ce qu'il appelait sa clémence intempestive. Là, pour la première fois peut-être, le mot otage fut officiellement prononcé. On se résolut à faire arrêter de nouveau le général Chanzy et le général de Langourian. Mais on ne savait où les prendre, et l'on ne put donner que des ordres sans précision qui exigeaient quelques recherches avant d'être exécutés. Babick, un peu fou, mais excellent homme, connaissait la retraite du général Chanzy; il y courut et donna un avis qui fut écouté. Le général Chanzy alla chercher le général de Langourian, et tous deux furent sauvés. C'est à Babick qu'ils doivent la liberté et peut-être la vie.

Le dimanche 26 mars, les votes étaient déposés dans les urnes d'où la commune allait sortir, comme le diable sortait jadis de la chaudière des sorciers. En attendant que les bulletins soient comptés, que la solennité imposante réclamée par Andignoux soit, selon le désir exprimé par Gouhier, prise sur le modèle de la fédération de l'immortelle révolution, le comité se prolonge et adopte des mesures militaires; il décrète la formation de vingt-cinq bataillons de marche, de vingt batteries de 7, de quinze batteries de mitrailleuses. Le général Duval organisera l'artillerie, le général Henry organisera l'infanterie, le général Bergeret organisera la cavalerie; le général Cluseret est chargé de l'administration générale; Gouhier, — le seul qui ne soit pas général, — est nommé au commandement des canonniers de la Seine. Ces officiers sont autorisés à recueillir contre des bons de réquisition tout ce dont ils auront besoin. Là apparaît pour la première fois un homme qui jouera son rôle pendant la commune, dont il ne sortira qu'avec la célébrité de

la honte et du déshonneur : « République française; administration du département de la Seine. Le citoyen Rossel, colonel du génie, est nommé par le comité central commandant supérieur du XVIIe arrondissement (Batignolles). Pour le comité central : L. Chalain, secrétaire général du ministre des finances. En l'absence des membres du comité en séance; vu l'urgence, nomination provisoire à ratifier par le comité central : G. Arnold, Dupont, Castioni (1). »

Le comité central avait paré aux difficultés financières et aux nécessités du mouvement agressif que l'on allait entreprendre contre l'armée française ; ce n'était pas assez : il voulut, avant de se séparer, faire un acte réparateur qui serait à la fois son cadeau d'adieu et le don de joyeux avènement de la commune; dans sa séance du 28 mars, sous la présidence du citoyen général Bergeret, il décrète la suppression des agens de police, du service de la sûreté et du service des mœurs. Pour mieux inaugurer le nouveau règne, on lâchait le vol et la prostitution, qui en furent le plus sérieux ornement. Ce fut Assi qui prononça le discours de clôture; il eut, comme l'on dit, le mot de la fin : « La république est à jamais fondée et la sécurité publique n'est plus exposée à aucun péril. D'ailleurs à tout être, quel qu'il soit, qui voudrait attaquer la république, on ne doit qu'un coup de fusil. » C'est probablement en vertu de cette maxime que l'on ne dut qu'un coup de fusil à Mgr Darboy, au président Bonjean, à Chaudey et à tant d'autres.

II. — LE HUIS CLOS DES SÉANCES.

« La solennité » de la proclamation des votes fut très bruyante. Je l'ai vue. On cria, on chanta, on agita des drapeaux rouges. Tout cela avait l'air forcé. On eût dit que les acteurs de cette bouffonnerie, qui si promptement allait devenir sinistre, ne croyaient pas à la réalité de leur rôle. Les fédérés, qui hurlaient leur *Marseillaise* avinée, titubaient comme le pouvoir qu'ils acclamaient. En résumé deux cohues se rencontrèrent; l'une composée de soldats débraillés qui défila; l'autre composée des membres du comité central et de la commune tout chamarrés d'écharpes rouges, qui regarda défiler. Paris ne s'aperçut guère de ce changement de gouvernement; aux inconnus du comité central succédaient les inconnus de la commune. Ces hommes ont été lestement crayonnés par un écrivain

(1) La nomination fut ratifiée par la commune. « 2 avril 1871 ; le citoyen Rossel reste *chef militaire* de la 17e légion. Le citoyen Géroudier représente dans ladite légion le pouvoir civil comme membre de la commune. Les délégués de la commission exécutive : G. Lefrançais; Félix Pyat; E. Vaillant. »

qu'il faut citer, car on ne pourrait dire plus vrai, ni frapper plus juste : « Nous ne nous laisserons point toucher par les bruyantes protestations de coquins si peu célèbres qu'ils ont pu garder l'anonyme tout en signant de leurs noms, dit M. Wilfrid de Fonvielle; nous savons bien que les inconnus qui ont envahi l'Hôtel de Ville sous prétexte de conserver les canons de Montmartre ne se préoccupent de notre commune pas plus que nous nous préoccupons nous-mêmes des communes de New-York, de Rouen et même de Berlin. Nous savons bien, hélas! que nous sommes tombés entre les mains d'une bande de canailles internationales, obéissant à un mot d'ordre qu'ils ne comprennent pas plus qu'ils ne connaissent pour la plupart ceux qui les font marcher. On peut dire (phénomène unique peut-être dans nos annales) que Paris, ville de publicité et de lumière, est gouvernée par des hommes masqués. Ah! c'est bien le cas de dire avec notre pauvre Béranger :

Hommes noirs, d'où sortez-vous?

car jamais bande plus noire ne s'est montrée sanglante sous le glorieux baillon (1). »

M. W. de Fonvielle a raison, ils ne se souciaient guère de la commune de Paris, ni de ces fameuses franchises municipales qui servirent de prétexte à la journée du 18 mars et qui eurent l'honneur d'être louées par le prince de Bismarck à la tribune du parlement de Berlin. Aussitôt que l'on a gravi l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, dès que l'on s'est installé autour d'une table à tapis vert, dans un bon fauteuil convenablement capitonné, on oublie que l'on ne représente que la cité et l'on veut représenter le pays; on cesse d'être conseil municipal pour se transfigurer en conseil de gouvernement, on se préoccupe fort peu des besoins de la ville et l'on ne parle plus que de république universelle. Les papes de la démagogie socialiste élèvent la voix; ils s'adressent *urbi et orbi*; ils s'imaginent volontiers que le spectacle de leurs inepties impuissantes et cruelles va leur donner le monde, que les peuples les contemplent avec admiration et que la ville qu'ils souillent de leur pouvoir va devenir « la Rome de l'humanité; » c'est le mot de Félix Pyat. A la première séance de la commune, sans plus attendre, on se découvre avec l'ingénuité des parvenus qui se hâtent de jouir et de saisir l'objet de leur convoitise. On vote des remercîmens au comité central : « Les membres du comité, dit Delescluze, ont bien mérité non-seulement de Paris, mais de la France et de la république universelle. » La commune se partage en dix commissions qui corres-

(1) *La terreur ou la commune de Paris en l'an 1871 dévoilée*, par W. de Fonvielle. Bruxelles, 1871, p. 7.

pondent aux anciens ministères; les cultes, dont le budget est supprimé par acclamation, sont attribués à la sûreté générale, c'est-à-dire à la préfecture de police.

Les délégués s'établirent dans les ministères où ils représentaient la commune, mais les commissions s'installèrent dans l'Hôtel de Ville même : la commission exécutive dans la salle du Trône, devenue la salle du Peuple; la commission militaire au centre de la galerie des tableaux; la commission de la sûreté générale dans la galerie du conseil municipal, n° 2; la commission des services publics, à l'extrémité de la galerie des tableaux; la commission de l'enseignement (qui, pendant toute la durée de la commune, ne dépensa économiquement que la somme de 1,000 francs) dans la galerie du conseil municipal, n° 5; la commission des subsistances dans la galerie du conseil municipal, à gauche; la commission de la justice dans la galerie du conseil municipal, à droite; la commission du travail, de l'industrie et de l'échange, dans l'aile droite, au troisième étage; la commission des finances siégea au ministère, rue de Rivoli, et la commission des relations extérieures, qui était une véritable sinécure, se réunissait pour fumer au ministère des affaires étrangères. En prévision de l'avenir, on lui avait indiqué un programme à suivre : « Elle devra, dès que l'occasion se présentera, accréditer des représentans auprès des divers états de l'Europe, surtout auprès de la Prusse, quand on connaîtra l'attitude de cette puissance vis-à-vis de la commune. » Le délégué aux relations extérieures, Paschal Grousset, qui fut loin d'être malfaisant, n'eut pas à choisir un personnel diplomatique pour représenter le gouvernement de l'Hôtel de Ville auprès des différentes cours de l'Europe, mais il y suppléa en nommant son tailleur conservateur de la bibliothèque du ministère (1). C'est là une gaminerie divertissante dont il est difficile de ne pas rire.

Le jour même où la commune siégeait officiellement pour la première fois et se distribuait le travail du gouvernement, elle ne paraît pas avoir été très rassurée sur l'état d'âme de la population parisienne. Près de la table même autour de laquelle elle délibéra, on ramassa, le 30 mars au matin, la pièce que voici et que je transcris textuellement : « D'après les circonstances, je crois qu'il serait bon de changer tout employé et que les factionnaires soient tenus à distance des séances, car les discussions sont entendues et rapportées, ce qui est très mauvais; la question de la sortie des denrées est à étudier; nous devons nous attendre à toute sorte d'intrigues qui mènent à la trahison. Nous tenons la poire, ne la laissons pas pourrir, soyons prudens et toujours et quand même révolution-

(1) Procès des membres de la commune devant le 3e conseil de guerre; audience du 18 août 1871.

naires jusqu'à ce que nous soyons sûrs de notre résultat. Paris n'est bon que d'un quart, et les trois quarts de la France est très mauvais. Patience, prudence et surtout énergie et virilité. Nous sommes dans une position critique. Il faut en profiter, vu que nous avons force actuellement. Paris, ce 29 mars 1871 (1). » Si tous ces législateurs improvisés par l'insurrection se sentaient moins que sympathiques à une population consternée, s'ils ne comptaient que sur la force pour maintenir leur pouvoir éphémère, il faut reconnaître qu'ils se faisaient d'étranges illusions sur eux-mêmes et se croyaient des novateurs lorsqu'ils n'étaient au contraire que des hommes ignorans atteints de la monomanie des imitations serviles. Ce fut sur la proposition d'Émile Eudes que le titre de commune fut adopté pour désigner officiellement le nouveau conseil municipal. La motion fut appuyée par Ranc, qui dit : « Le nom de commune de Paris peut seul indiquer que la grande ville veut ses franchises municipales pleines et entières, c'est-à-dire le *self-government*; il faut rompre avec le passé. » C'était se payer de mots, car le seul choix du mot commune indiquait un retour, un retour légendaire, vers ce passé avec lequel on prétendait rompre. La commune de 1871 faisait effort pour se rattacher à la commune de 1793 et renouer une tradition restée justement exécrable à l'histoire. La motion du reste fut votée par acclamation, et les deux parrains du nouveau comité révolutionnaire purent être fiers de leur succès (2).

Sous tous les régimes qu'ils avaient traversés et invariablement combattus, les hommes de la commune avaient incessamment réclamé la liberté et le contrôle de l'opinion publique. Aussi quelques Parisiens naïfs furent-ils très surpris de les voir s'inspirer immédiatement des plus mauvaises coutumes de la monarchie antérieure à la révolution; avec un empressement extraordinaire, ils votèrent le huis clos de leurs séances. Au lieu d'être une assemblée délibérante, ils devenaient une société secrète, obéissant peut-être ainsi à des habitudes invétérées. Cela fut jugé très sévèrement, et, dans sa correspondance diplomatique, M. Washburne n'hésite pas à déclarer que cette mesure est prise « au mépris du principe qui a toujours été proclamé par les peuples libéraux. » Il ne s'agissait pas de libéralisme, il s'agissait de commune, ce qui est tout le contraire. Est-ce dans une des séances secrètes de la commune que l'on discuta le programme ingénieux inventé par François-Julien Chatel, peintre sur porcelaine, capitaine d'une compagnie sédentaire du 209e bataillon qui, pour faire acte de conci-

(1) La signature est tellement douteuse que je ne puis pas la donner.

(2) Ranc donna sa démission le 5 avril et la maintint résolument malgré les démarches très pressantes que Lefrançais fit auprès de lui pour l'engager à la retirer.

liation et rallier toutes les opinions au nouveau gouvernement, proposait de fonder « la république-empire-monarchie, dont les magistrats de l'ordre judiciaire seraient désignés sous le nom de procureurs royaux de la république impériale, et ceux de l'ordre administratif sous celui de chefs de la commune (1)? » Celui-là était un naïf novateur, égaré sur les pas du célèbre Gagne; mais c'était mal prendre son temps que de prêcher la concorde aux hommes de l'Hôtel de Ville.

Du 29 mars au 13 avril, les délibérations sont secrètes, pour ne pas dire mystérieuses: on ferme les portes; on écarte les huissiers, on parle à voix basse. Ce qui s'est passé dans ces conciliabules, on l'ignore, et cependant les procès-verbaux de ces séances doivent exister quelque part, car à Versailles M. Thiers les recevait régulièrement chaque jour de plusieurs mains. En effet, quelques-uns des dictateurs de Paris, avisés ou peu incorruptibles, n'hésitaient point à envoyer au président de la république les documens et les renseignemens qui étaient de nature à l'intéresser. Cette douce confiance dans le chef de l'état fut récompensée, lorsqu'après l'effondrement de la commune il s'agit de quitter Paris et de trouver un refuge à l'étranger. A défaut du procès-verbal des délibérations, on a le *Journal officiel* de la commune que l'on peut compulser et qui parfois est instructif; s'il ne donne pas les résolutions particulières, les discussions spéciales, les opinions motivées, il enregistre au moins le produit des élucubrations, et montre l'esprit général, — pour ne pas dire la folie constante, — dont sont animés les élus de l'insurrection. C'est là plus que partout ailleurs que l'on reconnaît combien cette révolution était peu municipale et combien ses visées, hautement affichées, dépassaient le but qu'elle avait proposé à la crédulité parisienne. Ce n'est pas seulement entre compères que l'on parle de république universelle, c'est en public, par d'emphatiques proclamations. Lorsque le comité central remet les pouvoirs à la commune, il croit devoir annoncer ce grand fait à la population : « Citoyens, groupez-vous donc avec confiance autour de votre commune, facilitez les travaux en vous prêtant aux réformes indispensables ; frères entre vous, laissez-vous guider par des frères; marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance; prêchez d'exemple en prouvant la valeur de la liberté, et vous arriverez sûrement au but prochain : la république universelle.» Ceci est du 28 mars; le lendemain, Parisel fit son rapport sur les élections du 26; il se demande : « Les étrangers peuvent-ils être admis à la commune? » et, « considérant que le drapeau de la commune est celui de la république universelle, » il propose de valider

(1) Procès Chatel; 8e conseil de guerre; débats contradictoires; 12 octobre 1871.

l'élection du citoyen Frankel, qui n'était point un Allemand, comme on l'a cru, mais un Hongrois, né à Buda-Pesth. Le dernier acte du comité central, le premier acte de la commune, démontrent que les prétentions de ces étranges apôtres dépassaient singulièrement les limites de Paris, et même les frontières de la France; loin d'aspirer au gouvernement administratif d'une ville, ils entrevoyaient la domination du monde. Rêver si haut pour tomber dans le sang de la rue Haxo, de la Grande-Roquette, dans le pétrole de Paris incendié, ce serait véritablement burlesque, si ce n'était horrible (1).

Cette domination, — qui passerait sur la terre comme un nouveau déluge, — ils comptaient bien l'exercer eux-mêmes au détriment de toute autre classe sociale, l'exercer au nom du prolétariat révolutionnaire qu'ils avaient la prétention de représenter exclusivement, quoique la plupart d'entre eux ne fussent que de petits bourgeois déclassés. Cela apparaît très clairement dans les *variétés* du *Journal officiel* de la commune. Jean-Baptiste Clément, élu par le XVIIIe arrondissement avec 14,188 voix, connu dans le monde des guinguettes par une chanson intitulée : *Les petites bonnes de chez Duval*, lâche dans le numéro du 3 avril un article d'une bouffonnerie passablement malsaine : *Les rouges et les pâles*. Les rouges représentent le peuple qui a toutes les vertus; les pâles sont les bourgeois patibulaires auxquels nul vice ne fait défaut. « Les rouges sont des hommes de mœurs douces et paisibles qui se mettent au service de l'humanité quand les affaires de ce monde sont embrouillées et qui s'en reviennent sans orgueil et sans ambition reprendre le marteau, la plume ou la charrue. » Les pâles « ont quatorze siècles de tyrannie dans les veines, des crimes par-dessus la tête; des oubliettes, des cadavres, des remords sur la conscience. Ils marchent sournoisement la dague au poing, la fourberie dans les yeux, le coup d'état sur les lèvres. » Le chansonnier conclut en disant : « Dieu, s'il existait, serait avec nous. » Quatre jours après, 7 avril, Albert Regnard renchérit sur ce pathos : *chouans et girondins*, il met tout dans le même sac : « Qu'importe aux Jules Favre! qu'importe aux Thiers et aux Picard! à nous les zouaves de Mentana; à nous les assommeurs de Pietri, les chouans de Charette et de Cathelineau et tout ce que la France a pu vomir d'égorgeurs et d'assassins, y compris les forçats de Brest et de Toulon. » Mais je m'arrête; la plume a peine à suivre le bouillonnement de la haine et de la colère qui débordent. C'est la même idée sous une autre forme. Les chouans et les

(1) On renchérit encore. Un ancien architecte, nommé H. Barnout, qui avait inventé la *borne maudite*, sorte de pilori qu'il proposait d'élever à la honte des malfaiteurs de l'humanité (empereurs et rois), « réduit *la devise* de l'avenir aux quatre termes suivans : souveraineté universelle — contribution universelle — héritage universel — expropriation universelle. » Le *Vengeur*, numéro du 8 avril 1871.

girondins sont les pâles, et les montagnards sont les rouges. C'est l'humanité divisée entre deux castes de frères ennemis, dont l'une doit exterminer l'autre. Jean-Baptiste Millière envoie sa démission de député à l'assemblée nationale dans des termes qui ne sont pas beaucoup plus mesurés : il admire la population parisienne, il honnit les membres de la majorité et déclare que « Paris a été livré à l'ennemi par la plus infâme trahison dont l'histoire ait conservé le souvenir. » On ne sait quelle vieille rhétorique frelatée les obsède ; le 7 avril, la commission exécutive, composée de Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Tridon, Vaillant, Vermorel, signe une proclamation dans laquelle on peut lire : « La violence de nos ennemis prouve leur faiblesse ; ils assassinent ; les républicains combattent. La république vaincra. » Cette dernière affirmation n'a étonné personne ; c'était prédire à coup sûr, et nous savions tous que la république vaincrait la commune ; mais il n'est point surprenant que le peuple de la fédération, surexcité outre mesure par ces objurgations, ces invectives et ces mensonges, ait cru faire acte de patriotisme en essayant d'égorger la patrie.

On ne s'employait pas seulement à troubler l'esprit de la population et à donner ainsi à cette guerre désespérante un caractère de cruauté exceptionnelle. On poussait la commune à prendre des mesures réellement inquisitoriales et à regarder de près au fond de toutes les consciences ; on demandait que les citoyens se dénonçassent eux-mêmes et s'exposassent à toutes les brutalités de l'arbitraire qui avait remplacé la loi. On eût voulu exiger en quelque sorte que chaque habitant de Paris fît une confession publique et prît la police de Raoul Rigault pour confidente de ses pensées les plus intimes. La pétition suivante, reproduite au *Journal officiel* de la commune, fut adressée à l'Hôtel de Ville : « Les soussignés, membres de la commission communale du 1er arrondissement, considérant que le vote à bulletin secret est immoral au premier chef ; qu'il ne peut y avoir de vraie démocratie et d'élections libres que là où les électeurs acceptent la responsabilité de leurs actes : émettent le vœu qu'aux prochaines élections, le vote nominal et à bulletin ouvert soit seul autorisé. Paris, le 13 avril 1871 ; signé : Toussaint, Winaut, Tanguy, Sallée. » Je me hâte d'ajouter, à l'honneur des hommes de la commune, qu'ils ne prirent même pas cette proposition en considération, mais elle n'en est pas moins une preuve des excès auxquels certains esprits mal équilibrés, avides de notoriété et ambitieux, peuvent se laisser entraîner, lorsqu'ils ne sont pas contenus par la loi. Or c'est quand la loi est brisée ou reste sans effet que l'on s'aperçoit combien elle est utile pour maintenir et paralyser les mauvais instincts qui l'attaquent sans cesse ; elle disparue, ceux-ci ont toute licence pour se

manifester et ne s'en font pas faute. Ce qu'un tel état de choses peut produire, nous l'avons vu pendant la commune, qui a simplement été la prédominance des instincts sur la loi. La commune fut encore une autre révélation : elle dénota chez presque tous les hommes qui s'en mêlèrent, l'horreur du métier et l'amour de la fonction; le mépris de l'outil, de l'humble et honorable existence de l'ouvrier, éclate avec une évidence extraordinaire; si l'on eût renvoyé Amouroux à ses chapeaux, Pindy à sa varlope, Trinquet à son tire-pied, Babick à sa pommade et Arnaud à ses filets, ils se seraient crus déshonorés et auraient crié à la tyrannie. Nul ne s'emploie à améliorer le sort de ses compagnons d'atelier, mais tous cherchent à dominer et chacun excelle à faire acte dans les choses qu'il ignore. Cela seul rend la commune burlesque et lui assure une place spéciale dans l'histoire des bouffonneries humaines. Capables de tout, quoiqu'ils ne fussent capables de rien, ces hommes se figuraient qu'il suffisait d'être pourvu d'une fonction pour pouvoir la remplir et que les aptitudes accompagnent nécessairement l'investiture. Leur vanité dépassait les bornes, et lorsqu'ils n'étaient pas absolument ignorans, ils croyaient sérieusement à leur savoir. Un jeune homme, Émile Lebeau, qui fut pendant quelques jours chargé de la rédaction du *Journal officiel* de la commune, écrit ceci, à la date du 29 mars : « Lors de la prise de l'Hôtel de Ville, mon ami Lullier me fit appeler et me demanda à quel poste je voulais être délégué. Je réfléchis un moment et ensuite je lui demandai l'*Officiel*, en lui déclarant qu'avec ce journal et mes profondes études sur les diverses révolutions, je pourrais soulever la province contre le gouvernement Thiers. » La plupart sont ainsi; ils doutent de tout, excepté d'eux-mêmes, et sans broncher ils affirment leur supériorité. Un sous-lieutenant nommé Bourdon, écrivant à Delescluze pour demander un grade important, dit : « Une modestie exagérée me paraîtrait coupable (1). » Du haut en bas de l'échelle communarde, à tous les degrés, on rencontre cette foi en soi-même qui, ne s'appuyant que sur d'injustifiables illusions, a produit toutes les cacophonies que nous avons vues, et les crimes absolument inutiles dont Paris a été le témoin indigné.

III. — LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Tout en continuant à délibérer derrière ses portes closes, la commune ne négligeait aucune occasion de se manifester au dehors et d'apparaître aux yeux de la population dans toute la pompe de

(1) Procès L.-J.-R. Bourdon; débats contradictoires; 4e conseil de guerre, 4 août 1874.

ses écharpes rouges. Aussitôt que les premiers combats eurent fait comprendre que l'assemblée nationale était bien décidée à ne point abaisser la légalité devant les fantoches que le Paris insurrectionnel avait installés à l'Hôtel de Ville, on imagina les funérailles triomphales pour honorer les victimes des sbires de la réaction. Des corbillards, pavoisés de drapeaux rouges, suivis de quelques membres de la commune, escortés par des bataillons fédérés dont chaque homme portait un bouquet d'immortelles, passaient solennellement sur les boulevards, au bruit des tambours voilés et des marches funèbres. C'était donner une satisfaction considérable aux gens du peuple, dont le rêve a toujours été d'avoir « un bel enterrement. » On déploya des splendeurs inusitées pour un certain colonel Bourgoin, qui fut tué le 6 avril devant Neuilly. Le billet de part est à citer comme spécimen de ce style boursouflé qui semble inhérent à la prose révolutionnaire : « Ministère de l'intérieur. Direction générale des lignes télégraphiques. Cabinet du directeur général. République française. Liberté, égalité, fraternité, justice. Commune de Paris. Paris, le 8 avril 1871. Citoyens, citoyennes, vous êtes priés d'assister aux funérailles du citoyen colonel d'état-major de la garde nationale, Louis-Jules Bourgoin, chef de la télégraphie militaire, âgé de trente-six ans, mort héroïquement à la tête de ses compagnons d'armes, devant la barricade de Neuilly, le jeudi 6 avril 1871, à trois heures quinze du soir. Ses funérailles auront lieu le dimanche 9 avril, à une heure très précise. On se réunira à l'état-major de la garde nationale, place Vendôme. Le cortège se rendra de là par les boulevards jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. Le sang des martyrs est une semence de héros! Vive la France! vive la commune! vive la république, une et indivisible, démocratique et sociale! » Je vis passer le corbillard; plus de vingt mille hommes armés l'accompagnaient. J'ignore qui était ce Louis-Jules Bourgoin pour la mort duquel tout le monde de la fédération fut en rumeur, et dont l'oraison funèbre fut prononcée dans plus d'un journal; un homme brave à coup sûr et s'enivrant aux fusillades; mais j'ai sous les yeux un billet écrit par lui et qui démontre que la vaillance et l'orthographe n'ont entre elles aucun rapport : « Citoyen général commandant la place de Paris. J'ai vous prie de m'oyez 3 ou 4 bataille du 4e arrondissement lequel j'apartien pour relever ceux qu'ils sont à ma disposition car ils sont très fatigués. J'ai vous envois 4 chevaux que nous avons regeulli. Veuillez remettre un reçu au porteur du présent ordre. Salu fraternelle. L'adjoin au chef de la 4e légion : Bourgoin. J'ai resterais à la tête des troupes de l'arrondissement jusqu'a l'afin. » Jusqu'à *l'afin* il en fut ainsi, et les corbillards ont défilé dans nos rues, tout empanachés de rouge et suivis par des volontaires de la révolte qui préféraient

peut-être une promenade sentimentale vers le cimetière aux évolutions des champs de bataille. La foule, toujours curieuse, et oisive à Paris, se pressait volontiers sur le parcours de ces cortèges; peu à peu elle s'y accoutuma et ne s'arrêtait même plus pour les regarder. Mais parmi les vrais Parisiens restés dans leur ville, combien ne furent pas violemment attristés et même irrités en voyant que le 6 avril on se battait à Neuilly, à nos portes mêmes, et qu'il fallut attendre jusqu'au 21 mai, jusqu'à l'incident Ducatel, pour être délivrés et rendus à la civilisation?

La commune, qui gardait le silence depuis le jour de son installation, se décida tout à coup à parler en public, et le 13 avril elle inséra dans son *Journal officiel* le procès-verbal de ses séances. Elle a fourni de la sorte à l'histoire une preuve irrécusable de sa médiocrité et de l'inanité de ses conceptions. Ce sont des bavardages sans fin; tous ces hommes, qui ont la prétention de renouveler le vieux monde, ressemblent aux avocats d'une mauvaise cause; ils parlent, ils parlent, et lorsqu'on veut résumer leurs discours, on s'aperçoit qu'ils n'ont rien dit. Le point d'appui leur fait absolument défaut; les prémisses étant erronées, la conclusion est naturellement défectueuse. Lorsqu'ils veulent s'appuyer sur un document, celui-ci est toujours et invariablement frelaté; ils n'ont rien étudié, rien vérifié; les fables ou les calomnies dont ils se repaissent sont toute leur science et l'on s'en aperçoit immédiatement. Ainsi, dans la séance du 13 avril, on veut faire de la philanthropie; Lefrançais demande que l'on mette les mairies en situation de pourvoir aux besoins de la classe indigente; Billioray profite de cela pour déclarer que l'on ne doit pas laisser « une parcelle d'autorité » aux sœurs de charité; Oudet attaque vivement l'ancienne administration de l'Assistance publique, « dans laquelle quinze mille nécessiteux touchent moins que quarante fonctionnaires. » Parmi tous ces apôtres du socialisme à outrance, pas un ne proteste, car pas un n'a eu l'idée de jeter les yeux sur les registres de l'Assistance publique, Oudet sans doute moins que tout autre; sans cela, on aurait reconnu qu'en moyenne cent vingt-cinq mille individus, indigens ou malades, participent chaque année à un budget de 25 millions. En toute chose, du reste, ils commettent des erreurs semblables; même lorsqu'ils sont animés d'un bon sentiment, ils le font dévier en vertu de théories préconçues qui parfois frisent la stupidité de bien près. Pierre Leroux venait de mourir, et Jules Vallès proposait d'accorder un terrain de concession à perpétuité pour y déposer les restes du vieux philosophe humanitaire. La motion était simple et aurait dû être d'autant plus facilement adoptée que l'on était décidé à envoyer une délégation de la commune aux obsèques; mais elle fut repoussée sur les observations de Mortier,

de Lefrançais, de Ledroit et de Billioray, parce que « la concession à perpétuité est contraire aux principes démocratiques révolutionnaires. »

La grosse question qui occupait alors les législateurs de l'Hôtel de Ville était celle des billets à ordre dont l'échéance avait été successivement prorogée. Les économistes, — la minorité, — de la commune ne laissent point échapper cette occasion de mettre en lumière le produit de leurs « profondes études, » comme aurait dit Émile Lebeau. Je ne sais si la discussion fut claire, mais le procès-verbal en est tellement confus, tellement obscur, il contient tant de paroles vagues et indécises, il enregistre un si grand nombre de lieux communs enfermés dans des phrases toutes faites, qu'il en arrive à ne plus rien signifier et que la conclusion prouve que l'on n'a pas conclu. Parmi eux cependant, il en était plus d'un qui avait péremptoirement déclaré qu'il suffisait d'une heure pour résoudre le problème social. Plusieurs séances laborieuses et souvent fastidieuses furent cependant employées à discuter ces fameuses échéances. Les reculera-t-on de six mois ou d'un an? Les coupera-t-on par huitièmes ou par douzièmes? Admettra-t-on les endos, les supprimera-t-on? Créera-t-on un tribunal arbitral? Nul n'en sait rien, et au quatrième jour la discussion est aussi avancée que le premier. Ce n'est que de la logomachie, et rien de plus. A l'heure où tous les économistes sont aux prises et cherchent une solution qu'ils n'aperçoivent pas, on apprend que les fédérés entrent de plain-pied dans la voie pratique et expliquent, par un commentaire vigoureux, comment ils comprennent l'établissement de la république universelle. Le 16 avril, l'hôtel de la légation de Belgique est envahi par des marins et des fédérés du 218e bataillon; ils ont fait des réquisitions, ils ont bien bu, bien mangé, ont amené quelques dames de leur connaissance et se sont donné un bal. C'est la note gaie au milieu de tant de divagations tristes. La commission des relations extérieures fut chargée de faire une enquête, et Paschal Grousset, chef du ministère des affaires étrangères, parla avec compétence des immunités diplomatiques. Le fait paraît blâmable, parce qu'il s'est exercé sur la demeure du représentant d'une puissance étrangère; s'il eût eu pour objectif l'hôtel d'un Parisien, on l'eût trouvé légitime. Dans ce cas sans doute, on eût affirmé que le peuple n'avait fait qu'exercer un des droits innombrables dont il est détenteur. Ces droits, on essayait de les lui faire connaître par toute sorte de moyens. Treillard, le directeur de l'Assistance publique, veut commencer l'éducation révolutionnaire par les malades : « Les hôpitaux et hospices auront à l'avenir une salle de lecture où les convalescens, les blessés, les vieillards trou-

veront les feuilles démocratiques qui défendent la république et propagent les institutions sociales de l'avenir. Cette mesure a pour but d'annihiler les influences malsaines des écrivains et des livres réunis dans les bibliothèques officielles et destinés à dégrader les âmes et à refouler toutes les aspirations démocratiques. » C'est ainsi que l'on parlait alors, et c'est ainsi que l'on parlera toutes les fois que les ignorans auront la parole.

La commune n'était pas au complet : par suite de refus, de décès ou de démissions, elle devait pourvoir à trente et une vacances. Les élections furent fixées au 16 avril, et de nouveaux inconnus vinrent s'asseoir auprès des anciens inconnus. Quelques entêtés du XIXe arrondissement, c'est-à-dire de Belleville, donnèrent encore 6,076 voix à Menotti Garibaldi, qui, plus que jamais, continua à faire la sourde oreille. Jamais élections ne furent plus étranges, plus illégales. Onze arrondissemens sont convoqués dans lesquels 258,852 électeurs sont inscrits, mais on ne trouve que 53,679 votans; trois arrondissemens : le IIIe (Temple), le VIIIe (Élysée), le XIIIe (Gobelins) se refusent à aller au scrutin et ne nomment personne. Deux des élus, Rogeard et Briosne, refusent d'accepter leur mandat, ils estiment que leur élection est entachée d'illégalité; Cluseret est nommé deux fois. Sur trente et un membres à élire, la population n'en désigne que vingt et un; le refus de Menotti Garibaldi, de Rogeard, de Briosne, l'option de Cluseret, réduisent ce nombre à dix-sept sur lesquels sept n'ont même pas obtenu le huitième des voix exigibles. La commune passe outre, elle valide quand même; elle tient compte, dit-elle hypocritement dans son rapport, « des électeurs qui se sont soustraits par la fuite à leurs devoirs de soldats et de citoyens, » elle repousse toute observation et n'écoute même pas l'honnête Arthur Arnould qui lui crie : « Valider ces élections, c'est le plus grand croc-en-jambe que jamais gouvernement ait donné au suffrage universel. Vous tombez dans le ridicule et dans l'odieux. » La majorité communarde se souciait bien de légalité, et c'était perdre son temps que de lui en parler; Paschal Grousset, Varlin, Billioray, Urbain, combattent l'opinion d'Arthur Arnould. « En supposant, dit Billioray, que tout un arrondissement s'abstienne, et qu'il n'y ait que cinq votans, ces votans sont les seuls partisans de la commune; » Urbain va plus loin encore, il dit : « Le citoyen Arnould craint que nous ne tombions dans le ridicule et l'odieux, or je dis que ce sont ceux qui n'ont point voté qui sont tombés dans l'odieux et le ridicule. Ceux qui n'ont point voulu défendre leur liberté par le vote ne sont à mes yeux ni Français, ni Allemands, ni Chinois. » Ranvier s'écrie : « Nous ne connaissons pas de loi électorale; » Régère ajoute : « Tant pis pour ceux qui

ne se présentent pas. » On vote, vingt-six voix contre treize acceptèrent les résultats de ce suffrage trop restreint (1).

On se gourma dans les journaux. La minorité se défendit et protesta. Rogeard, qui était un des rédacteurs du *Vengeur*, attaqua vivement Courbet; celui-ci répondit par une lettre qu'on n'inséra pas et que voici : « Mon cher Rogeard, je vous ai répondu, vous n'avez pas inséré ma lettre contradictoirement aux vôtres, je n'ai pas le brouillon de ce que je vous ai écrit, veuillez me la renvoyer. Dans la situation actuelle, j'aurais été nommé avec trois voix que j'aurais accepté cette situation, parce qu'elle est dangereuse. Je l'aurais acceptée, si on m'avait autorisé à me nommer moi-même. Voyez combien nous différons. Je vous ai porté dans le sixième, croyant que vous étiez révolutionnaire, et j'ai fait faire les affiches et les *bultins* à mes frais, confiant dans cette idée. Je suis dans le droit et la révolution seulement, ce qui exclut la légalité qui ne peut exister pour le moment. Je ne vous en dis pas davantage. Je déplore votre idée d'autant plus que vous savez que l'élection ne pouvait se faire autrement, par la raison que les défections abondent, et que les départs de Paris justifient la situation. J'attends toujours de vous que vous reveniez sur votre décision. Renvoyez-moi ma lettre, je la ferai imprimer dans un autre journal que le *Vengeur*. Salut et fraternité : G. Courbet. — *P. S.* La fédération des artistes nouvellement nommée présente plusieurs résultats semblables. » — Interrogé le 14 août 1871 par le président du 3e conseil de guerre, Gustave Courbet répondit : « J'ai été forcé d'entrer le 16 avril à la commune pour tâcher d'arrêter les mesures de violence; c'était le seul moyen. » Cela ne ressemble guère à ce qu'il écrit à Rogeard : « J'aurais accepté, si on m'avait autorisé à me nommer moi-même. »

Aussitôt que la commune fut complétée par les moyens dont le lecteur a pu apprécier la rectitude, elle crut devoir parler, non pas aux habitans de Paris, mais au peuple français tout entier, et elle fit placarder un manifeste collectif qui est fort important, car il constitue en somme le seul document par lequel elle ait essayé d'expliquer sa raison d'être, sa mission et son but. A ce titre, il mérite qu'on s'y arrête. Comme toujours, c'est du pathos, ce sont des promesses menteuses, ce sont des impostures; mais il s'en dégage du moins quelques aveux bons à retenir. Cela débute naturellement par des injures et des calomnies : « Il faut que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France, et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle

(1) Les treize membres de la commune qui votèrent contre la validation de ces élections tronquées furent : Arthur Arnould, Avrial, Beslay, Clémence, V. Clément, Geresme, Langevin, Lefrançais, Miot, Rastoul, Vallès, Verdure, Vermorel.

et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans les désastres de la république et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime. » Si l'on se rappelle que pendant la période d'investissement la plupart de ceux qui devaient être membres de la commune et leurs adhérens fabriquaient des bombes portatives, refusaient d'aller au combat, se réservaient contre les vrais soldats de la France qu'ils nommaient les Prussiens de l'intérieur; si l'on se rappelle qu'aux journées du 31 octobre et du 22 janvier ils furent les plus actifs auxiliaires de l'Allemagne, on estimera que les rédacteurs de cette proclamation devaient penser à eux-mêmes, lorsqu'ils prétendaient s'adresser à l'assemblée nationale. Paris se fait humble, il ne veut que l'autonomie de la commune, rien de plus, mais rien de moins. Si une telle rêverie avait été réalisée, c'en était fait de la France, qui dès lors eût été composée de trente-six mille petits états indépendans ayant des finances, une armée, une administration distinctes; ces états minuscules, incapables de vivre par eux-mêmes et sur eux-mêmes, n'auraient été rattachés les uns aux autres que par un lien fédératif toujours facile à briser; c'était la guerre civile en permanence, jusqu'au jour où toutes ces républiques lilliputiennes eussent été forcées de fléchir sous la pression de la plus forte d'entre elles, c'est-à-dire de Paris, du Paris révolutionnaire représenté par sa commune et qui y comptait bien. Les chefs de la révolte ont compris cela; il s'agissait de l'unité française, de l'indivisibilité de la patrie, l'objection était grave; ils y ont répondu par une platonique déclaration qui, en réalité, ne répond à rien : « L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous. » Cela ressemble un peu aux consultations du médecin malgré lui; en résumé on a l'air d'avoir voulu créer, pour assurer l'unité de la France, une société en commandite et par actions.

Il y a dans ce fatras rédigé par des hommes n'ayant aucune notion d'économie politique ou d'administration tel passage qui fait horreur, lorsque l'on se reporte par le souvenir aux actes que l'on a commis. Parmi « les droits inhérens à la commune, » on ose citer, « la garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail : » l'incarcération et le massacre des otages, la fermeture des églises et l'expulsion des prêtres ont répondu à cette déclaration, et en ont prouvé la sincérité. Le besoin de despotisme qui les tourmente, la ferme résolution d'agir révolutionnairement, c'est-à-dire en dehors de l'action des lois consenties, apparaissent à leur insu et malgré les précautions dont

ils s'entourent. L'intervention des citoyens dans les affaires communales doit être permanente; ils ont droit à la libre manifestation de leurs idées, à la libre défense de leurs intérêts; mais « la commune est seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité, » ce qui équivaut à dire que la commune s'arroge le pouvoir de suspendre le droit de réunion et la liberté de la presse, quand elle le jugera opportun. Elle n'y faillit pas; la manifestation pacifique de la rue de la Paix fut dispersée à coups de fusil, et quand la commune s'écroula, elle avait supprimé tous les journaux. Ce sont là, du reste, les façons d'agir familières aux gens dont le métier consiste à fomenter et à exploiter les révolutions; n'est-ce pas au nom de la liberté que la loi du 21 prairial fut imposée à la convention?

Sans cette proclamation du 16 avril, nous aurions pensé que la journée du 18 mars n'avait été qu'un coup de main heureux mené par la bande de la révolte permanente. Nous nous trompions : « La révolution communale commencée par l'initiative populaire du 18 mars inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres. » Franchement, nous ne l'aurions jamais cru, car la commune fut précisément une époque où tout le monde était fonctionnaire, où chacun se galonnait et s'empanachait, où tous les membres de tous les comités et de toutes les délégations se considérant comme des êtres privilégiés substituaient leur volonté aux prescriptions des lois, où l'on remplaçait l'agiotage par l'effraction des caisses publiques et particulières, où le prolétariat fut littéralement réduit en esclavage, au plus rude, au plus implacable, à celui du service militaire forcé, sous peine de mort et pour la guerre civile. La guerre civile, la commune ne fut que cela; elle en produisit la plus cruelle explosion que l'on ait vue. Pour ceux qui en vivaient, pour ce troupeau de fédérés auxquels elle servait de prétexte à ne pas travailler, à jouer au soldat, se battre et se griser, elle n'était qu'un but. Mais pour les conspirateurs de la commune, elle était un moyen. Ils espéraient vaguement quelque victoire qui leur assurerait la toute-puissance qu'ils rêvaient, et il est bien probable que, fidèles en cela aux traditions du jacobinisme dont ils s'inspiraient, ils eussent été alors des maîtres sans pitié pour ce prolétariat au nom duquel ils ont prétendu parler. Leur proclamation confuse et flottante au début, tant qu'il n'est question que des réformes à opérer, devient subitement très nette et très ferme lorsqu'il s'agit d'intéresser la France à la révolte, et de lui demander son appui :

« Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévoûment pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit! C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation de son irrésistible volonté. Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit aussi notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris! » Malgré les émissaires que la commune envoya dans quelques grandes villes, la France resta sourde et regarda avec colère du côté de ces malfaiteurs qui violaient sa volonté librement exprimée aux élections du 8 février. Pour la punir de son dédain, ceux-ci essayèrent de brûler sa capitale; ils y réussirent en partie et s'en enorgueillissent.

Le *Père Duchêne* approuva la proclamation; cependant il n'était pas satisfait: « On vend maintenant un tas de sales vins qu'on fait payer neuf sous la chopine! si ce n'est pas honteux! ça rappelle les plus mauvais jours de notre histoire! » Il estime en outre qu'il y a un point qui n'est pas net et qui mérite d'être éclairci; c'est celui des arrestations; il en faut, mais « plus nombreuses que ça! » — Un peu plus tard, 6 floréal an 79, il déclare que : « Fouquier-Tinville lui chatouille les pieds le soir au moment où il va faire un somme. » Néanmoins le manifeste de la commune lui plaît et il essaie de le comparer à la déclaration des droits de l'homme. Le peuple de Paris fut moins indulgent que Vermesch; il lut cet exposé de principes, leva les épaules et passa. Comment s'arrêter à des billevesées pareilles, en présence des actes d'arbitraire et de violence qui étaient la flagrante contradiction des paroles : paix, liberté, travail; à quoi bon ces grands mots qui ne trompaient personne, lorsque les combats sous Paris ne cessaient pas, lorsque le bruit de l'artillerie tonnait jour et nuit autour de la ville désespérée, lorsque nul ne pouvait douter des projets sinistres que l'on se réservait d'exécuter à la dernière heure, lorsque Parisel, chef de la délégation scientifique, réclamait partout du pétrole?

La commune semblait du reste prendre soin de se déconsidérer elle-même, à force de niaise crédulité ou de mauvaise foi. Tout à coup on apprend par les journaux que dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville on a découvert un caveau, sur les murs duquel on reconnaît les empreintes d'une main sanglante. Quelle victime a succombé là, dans le silence et l'obscurité? quel a été le meurtrier? M. Haussmann, M. Henri Chevreau, M. Jules Favre ou le général Trochu? Tous les quatre peut-être. On réclame une enquête, il faut que le jour se fasse sur cette ténébreuse histoire. Quelle femme a péri dans

ce cachot, car ce ne peut être qu'une femme, bien plus, une jeune fille, une fille du peuple, innocente, vertueuse, un visage de vierge, un regard d'ange, blonde, frêle, appelant sa mère; là même, sous cette voûte sombre, elle a été immolée après avoir assouvi la brutale passion de ses bourreaux. L'enquête fut ouverte, c'est à ne pas le croire. On désigna des experts qui firent l'analyse chimique du sang dont la muraille était tachée. Le *Journal officiel* de la commune daigna rassurer la population : « L'expertise a démontré que ce sang était tout simplement du sang de porc et de veau; mais ce qu'il y a de particulièrement curieux, c'est que, d'après les constatations légales, ces traces ne remonteraient pas au delà du mois de janvier dernier. D'où il résulte qu'à l'époque où la canaille de Belleville mourait de faim, on tuait le veau gras pour ces messieurs du 4 septembre. » C'était une déconvenue; beaucoup de braves fédérés s'imaginèrent qu'on avait voulu les tromper, et que le gouvernement de l'Hôtel de Ville trahissait. Ils eurent cependant lieu de croire encore à la pureté des opinions des membres de la commune en lisant dans le même numéro (20 avril) du *Journal officiel* l'entrefilet suivant qui est donné sous la rubrique du *Reynold's Weekly :* « C'est avec une joie sincère que nous annonçons que l'enfant nouveau-né du prince et de la princesse de Galles est mort quelques heures après sa naissance, et qu'ainsi la classe ouvrière n'aura pas à entretenir un mendiant de plus. » Le *Journal officiel* était alors rédigé par Charles Longuet, qui, le 13 mai, se retira devant Vésinier. On ne gagna pas, on ne perdit pas au change. Cette feuille reste une officine de mensonges et de vilenies; elle était vraiment l'organe du gouvernement de la commune.

IV. — LES COMPÉTITEURS.

Ce gouvernement, tout en restant composé des mêmes hommes, avait jugé à propos de changer sa constitution intérieure après les élections complémentaires du 16 avril; sous prétexte de faire place aux nouveaux venus, on modifia les moteurs de la machine sous la pression de laquelle Paris étouffait. Il faut reconnaître que le système des commissions était déplorable. S'agitant dans des attributions mal définies, elles empiétaient volontiers les unes sur les autres, les conflits étaient permanens, dégénéraient en querelles, et il était rare qu'une séance se passât sans échange de gros mots. En outre la responsabilité éparse sur les membres d'une même commission était diffuse, l'autorité était trop divisée, et comme tout le monde commandait, il était naturel que personne ne voulût obéir.

Ce fut dans la séance du 20 avril, sous la présidence du citoyen Viard, qui, de son métier, était vernisseur, que la commune procéda à ce qu'elle nommait elle-même une réorganisation radicale. Aux commissions on substitua les délégations sur la proposition de Paschal Grousset; un délégué doit être nommé près de chacun des grands services publics; en d'autres termes, chaque ministère sera pourvu d'un ministre, mesure singulière pour des hommes qui voulaient si résolument rompre avec le passé et les erremens du vieux monde gouvernemental. « Le délégué a tous les pouvoirs nécessaires pour prendre seul et sous sa responsabilité les mesures exigées par la situation. » Adopté à l'unanimité moins quatre voix. Sur la motion d'Amouroux, il est décidé que : « Le délégué responsable pourra être révoqué par la commune sur la demande de la commission qui devra fournir les pièces à l'appui. » La commission exécutive doit disparaître : par qui sera-t-elle remplacée? Discussion grosse d'orage, car c'est là que gît le pouvoir, et chacun veut s'en emparer. Raoul Rigault, Vermorel, Jourde, Vallès, Viard, Arthur Arnould parlent et ne parviennent pas à s'entendre. Le pontife du jacobinisme, Delescluze, se lève; on l'écoute et on adopte son projet. Le pouvoir exécutif est confié à titre provisoire aux délégués des neuf commissions. — Les délégués se réuniront chaque soir et prendront leur décision en commun, à la majorité des voix. — Chaque jour ils rendront compte, en comité secret, à la commune, des mesures arrêtées, discutées ou projetées; la commune décidera. — Adopté par 47 voix contre 4. Donc ministres, conseil des ministres, rapport des ministres au souverain qui décide en dernier ressort. Pour en arriver à une telle innovation, ce n'était vraiment pas la peine de faire tuer tant de monde et de ruiner Paris. A la majorité des voix, sur cinquante-trois votans, on nomme à la guerre, Cluseret, — aux finances, Jourde, — aux subsistances, Viard, — aux relations extérieures, Paschal Grousset, — à l'enseignement, Vaillant, — à la justice, Protot, — à la sûreté générale, Raoul Rigault, — au travail et à l'échange, Frankel, — aux services publics, Andrieu.

C'était une organisation trop simple pour des hommes que leur ignorance rendait soupçonneux et auxquels leur vanité inspirait non pas l'amour, mais la frénésie du pouvoir. Dès le lendemain, dès le 21 avril, la nouvelle combinaison est si profondément remaniée qu'elle s'écroule. Rastoul et Billioray sont les porte-paroles; d'après le projet qu'ils font valoir, les commissions sont rétablies avec des droits d'investigation presque illimités. Il est inutile de répéter toutes les sornettes qui furent gravement débitées; le résultat fut que le pouvoir des délégués se trouva tout simplement

annihilé. Les anciennes commissions deviennent commissions de surveillance et peuvent à toute heure vérifier les actes du délégué. Elles en font chaque jour un rapport à la commune. De plus une commission supérieure de contrôle doit examiner les actes de la commission des délégués et en rendre compte à la commune. Ainsi chaque commission surveille son délégué spécial; elle correspond avec une commission générale qui surveille la commission des délégués et communique avec l'assemblée communale. Ce système paraît si excellent que le chapelier Amouroux ne peut retenir une exclamation : « On ne décrète pas le droit, on l'applique! » On croit ainsi établir une série de contrôles et l'on ne réussit à créer qu'une confusion d'autorités qui se contrecarrent et constituent une diversité de despotismes tracassiers, jaloux les uns des autres, dénonciateurs et méchans. C'est de ce moment que les haines éclatent au sein de la commune, que les partis se divisent et que l'on se menace mutuellement de se « coller au mur. » Il faut voir comment ils se traitent entre eux; jamais catéchisme poissard ne fournit de telles épithètes : Félix Pyat attaque Vermorel et lui reproche d'avoir été un agent secret de Napoléon III; Vermorel riposte; il dit crûment à Pyat qu'il n'est qu'un lâche et que tout son mérite consiste à avoir fait à Londres du régicide en chambre. Vermesch juge les coups, gourmande les deux adversaires dans le *Père Duchêne* et leur dit proprement : « Vous tombez dans la mélasse. » Il vomit sur tout le monde, ce Vermesch. Lefrançais perd patience et l'invite à venir avec lui faire un tour aux avant-postes du côté de la porte Maillot; Vermesch n'a garde de répondre à cette proposition, qui ne convenait point à ses habitudes sédentaires; Lefrançais triomphe et accable d'injures Vermesch, qui ne s'en soucie guère. Vésinier et Rochefort se prennent aux cheveux et se crachent quelques vérités au visage. Vésinier perd la tête sous les coups de fouet de son interlocuteur et, ne sachant plus que dire, il ramasse l'insulte familière aux gens de son espèce. Il a la niaiserie d'accuser Rochefort d'avoir, sous l'empire, émargé à la préfecture de police. C'était ne pas mettre les rieurs de son côté. Rochefort s'en tira avec esprit, ce qui lui était facile : « Qui donc, dit-il, a pu révéler au gracieux Vésinier ce terrible secret que je croyais si bien gardé? Moi qui n'ai fait paraître la *Lanterne* que pour détourner les soupçons. » Tous ces héros de barricades sont du reste coutumiers de telles polémiques. Qui ne se souvient de la façon dont Rochefort a houspillé Millière dans les derniers mois du second empire? A propos d'une souscription peu importante, mais que l'on ne retrouvait pas, Rochefort écrivait à Millière, dans la *Marseillaise* du 12 juillet 1870 : « J'apprends à l'instant votre refus de rendre l'argent déposé en votre nom. Ceci clôt toute discussion. Vous êtes un lâche et un vo-

leur, et je ne puis que m'applaudir d'être à jamais séparé de l'individu qui a laissé disparaître 16,500 francs de la caisse. Vous voyez que la rédaction avait raison quand elle m'assurait que vous étiez une affreuse canaille. »

D'après les confidences que l'on ne craignait pas de faire au public, on peut se figurer ce que durent être certaines séances de la commune, certains conciliabules des commissions. Vermorel, vers qui il est impossible de ne pas regarder avec commisération, disait : « Le dégoût me prend au milieu de tant de sottise, de tant de prétention, de tant de lâcheté ; nous n'avons que des imbéciles, des fripons ou des traîtres, instrumens vils et ridicules ; rien que des personnalités grotesques ou monstrueuses. » Oui, ce n'était que cela, et c'est pourquoi il n'en pouvait sortir que la commune. Elle avait été frappée d'incohérence le jour même où elle avait pris le pouvoir ; elle ne faisait rien parce qu'elle ne savait rien faire ; elle ne parvenait à résoudre aucune question parce qu'elle en était absolument incapable. Elle sentait son impuissance et, comme toujours, en accusait les menées réactionnaires ; elle accusait les chouans t les cléricaux, comme jadis on avait invariablement accusé Pitt et Cobourg. Ce fut Pourille, dit Blanchet, qui le 22 avril, pendant que Varlin présidait, se chargea d'expliquer pourquoi la commune voyait s'éloigner d'elle la majeure partie de la population. « Nous n'employons pas les moyens révolutionnaires ; parlons moins, agissons plus ; moins de décrets, plus d'exécution. Où en est le décre sur le jury d'accusation? et la loi sur les réfractaires, non appliquée, et la colonne Vendôme, qui n'est pas encore abattue ; la commune n'est pas révolutionnaire. » Le président Varlin eut de l'esprit ; il interrompit l'orateur en disant : « Ceux qui crient le plus fort ne sont pas ceux qui font le plus. » Ce mot put frapper lourdement Blanchet-Pourille, qui sous l'empire avait été employé à la police de Lyon. Delescluze, dans les récriminations de Blanchet, vit une accusation portée contre l'ancienne commission exécutive dont il avait fait partie, il se leva pour la défendre ; sa parole est amère ; l'homme qui au 31 octobre disait avec désespoir : « C'est un 4 septembre manqué, » ne devait point pardonner à ceux qui l'avaient momentanément relégué à un rang inférieur, et il attribue cette demi-chute à « une rancune personnelle. » Il indique clairement du reste le mal dont la commune souffre et souffrira jusqu'à l'heure suprême : « S'il y a quelques discordes, n'est-ce point pour cette question de galons qui divise certains chefs? Il y a des tiraillemens à cause des jalousies et des compétitions. C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait dominer toujours. » On sent là, dans ces derniers mots, la tradition jacobine qui s'affirme ; c'est elle qui l'emportera à la fin, et la stratégie de la commune ne

sera plus qu'une série de reculades et de cruautés. Ce fut dans cette même séance qu'emporté par son ressentiment, Delescluze a prononcé des paroles auxquelles sa mort a donné une sorte de consécration prophétique : « Croyez-vous donc, dit-il, que tout le monde approuve ce qui se fait ici? Eh bien, il y a des membres qui sont restés, et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les insultes qu'on nous prodigue, et si nous ne triomphons pas, ils ne seront pas les derniers à se faire tuer soit aux remparts, soit ailleurs. » Ceci s'adressait à Félix Pyat, que l'on ne put retrouver parmi les morts.

La séance du 23 avril fut importante et provoqua une sorte de révolution de palais qui eut des conséquences graves, car elle entraîna Raoul Rigault à donner sa démission de délégué à la sûreté générale. Voulut-on éloigner Rigault de la préfecture de police qu'il gardait jalousement, et où il menait une existence scandaleuse? Voulut-on lui faire comprendre qu'il n'avait pas le droit d'interdire l'entrée des prisons et la visite des prisonniers aux membres de la commune? Je ne sais. Jules Vallès, qui, comme presque tous les écrivains, était bien plus violent dans ses paroles que dans ses actes, qui, appartenant à la minorité de la commune, penchait vers les idées socialistes, et ne subissait qu'avec peine la brutalité préconçue des jacobins et des hébertistes, Vallès proposa de reconnaître aux membres de la commune le droit de « visiter les prisons et tous les établissemens publics. » La motion fut adoptée à l'unanimité. Raoul Rigault était absent. Le lendemain 24 il accourut; il demanda avec hauteur à la commune de revenir sur le vote de la veille « au moins en ce qui concernait les individus au secret. » La commune se divise immédiatement en deux camps opposés. D'un côté, ceux qui veulent à tout prix maintenir ce qu'ils appellent les principes, — de l'autre ceux qui, n'ayant égard qu'aux circonstances, font abstraction desdits principes et ne tiennent compte que des nécessités du moment. La lutte fut ardente et comme toujours très confuse. Jourde, Amouroux, Billioray, Parisel, Vermorel, sont partisans de toutes les libertés, mais actuellement elles doivent être ajournées; il faut d'abord vaincre la réaction, ensuite on abolira le secret, mais en attendant il n'est que prudent de le maintenir. — Arthur Arnould, ordinairement si obscur et nuageux, est, cette fois, très précis. On a proclamé des principes, on a le devoir de les appliquer quand même : « Il y a quelque chose de bien fâcheux, dit-il; c'est, quand on a tenu un drapeau toute sa vie, de changer la couleur de ce drapeau quand on arrive au pouvoir. Il en est toujours de même, dit-on, dans le public. Eh bien! nous, républicains démocrates-socialistes, nous ne devons pas nous servir de moyens dont se servaient les despotes. » Dans toute cette dis-

cussion, Arthur Arnould fait preuve d'un esprit peu politique, mais animé d'intentions excellentes. L'ordre du jour pur et simple, proposé par Vallès, est adopté par vingt-quatre voix contre dix-sept. Immédiatement Raoul Rigault donne sa démission de délégué à la sûreté générale. Il est imité par Théophile Ferré. Deux jours après, Raoul Rigault était nommé procureur général de la commune ; s'il n'était plus le gardien des prisons, il en devenait le pourvoyeur, et c'est là une fonction qu'il sut accomplir en conscience.

On avait eu beau substituer les délégués aux commissions, la commission supérieure à la commission exécutive, remplacer Bergeret emprisonné par Cluseret qu'on allait emprisonner, les choses n'en allaient pas mieux. La commune craquait de toutes parts ; le vaisseau symbolique qui porte Paris ressemblait au radeau de la *Méduse*. Les administrations municipales ou ministérielles étaient tombées plus qu'en décomposition ; les opérations militaires, malgré les dépêches menteuses qui en rendaient compte, n'étaient qu'une suite non interrompue de défaites. La ville devenait déserte ; seules, les prisons étaient pleines. Ce n'est plus une révolution, c'est un chaos. Un homme de génie ne s'y pourrait reconnaître et, selon le mot de Vermorel, il n'y a que des imbéciles, des fripons et des traîtres. Les yeux les moins clairvoyans sont frappés de ce désarroi, et le comité central de la fédération de la garde nationale, qui n'a cessé de fonctionner malgré son apparente abdication, qui, bien souvent, a neutralisé l'action de la commune, qui, lui aussi et de son autorité privée, surveille les délégués, se glisse partout, écoute aux portes et rêve de rentrer en maître dans l'Hôtel de Ville, le comité central s'émeut. La dernière fois qu'il a parlé au public c'est le 6 avril, et ce qu'il lui a dit ne doit pas être oublié : « Le comité central a la confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde ! » L'héroïque population parisienne ne se battait pas mal, buvait outre mesure, s'immortalisait fort peu, et ne régénérait rien du tout. Le comité central s'en apercevait ; avec un peu de jugement, il aurait pu le prévoir. Loin de croire comme Delescluze que l'élément militaire paralysait l'élément civil, il estime le contraire, car il représentait la garde nationale fédérée, c'est-à-dire l'armée de la révolution, armée formidable, admirablement outillée, que des circonstances exceptionnelles avaient formée, qu'on ne retrouverait peut-être jamais en telle force, et qui cependant fondait avec une rapidité extraordinaire. Vers le 25 avril, au moment où la commune est sur le point de se disloquer encore pour essayer de se concréter bientôt dans un comité de salut public, le comité central intervient. C'est à ce moment qu'il faut, je crois, placer cette pièce non datée

qui indique clairement combien l'esprit des meneurs est troublé, combien les cœurs défaillent, combien d'espérances impies se sont envolées : « Aux membres de la commune. Le découragement le plus grand règne dans la garde nationale. Une colère sourde s'amasse dans les cœurs. Les chefs, Dombrowski, Okolowicz, etc., sont désolés et presque sans hommes. Pour eux la position n'est plus tenable si des mesures énergiques et immédiates ne sont prises. Il faut arrêter Cluseret, nommer Dombrowski commandant en chef, constituer tous les militaires en conseil de guerre, délibérant sous les yeux d'un commissaire de la commune. Il faut des organisateurs civils responsables du contrôle et cela vite, vite, vite, ou tout est perdu. Pour le comité central et sur délégation : E. Tournois, Boisson, A. Bonnet, Houzelot, Marceau, Laroque. » Le principe révolutionnaire, celui-là même qui a perdu toute révolution, se montre là dans sa niaise simplicité : mettre les chefs d'armée en présence d'une assemblée, — commission ou comité, — qui discute les opérations militaires, brise toute initiative individuelle, impose des opinions collectives, c'est-à-dire médiocres, émoussées par les concessions réciproques, et délibère au lieu d'agir. Par cette remontrance adressée à l'Hôtel de Ville, le comité central croyait peut-être changer la marche des choses, il ne faisait, au contraire, que la continuer, que l'accentuer; seulement il substituait son action « militaire » à celle de la commune et ne laissait à celle-ci qu'une organisation civile diminuée par la responsabilité même du contrôle. La commune vit sans doute le piège, et ne répondit pas. La commune, le comité central, la fédération révoltée, tout ce monde étrange qui prenait ses vociférations pour des idées et la cruauté pour du courage, ne s'apercevait pas qu'il mourait d'une maladie à double caractère : d'un côté absence radicale d'initiative, de l'autre manque complet de discipline.

Dans les conseils que le comité central faisait parvenir à la commune, celle-ci n'en retint qu'un seul qu'elle suivit; elle fit arrêter Cluseret, son délégué à la guerre, le chef des opérations militaires qui avaient bien mal réussi. Cluseret n'avait point été tendre pour ses prédécesseurs. Il avait traité Eudes, Duval, Bergeret de « jeunes gens » et avait déclaré, à propos du mouvement tenté le 3 avril sur Versailles, qu'ils « ignoraient le premier mot de ce qu'ils allaient faire. » C'est sur sa demande motivée que Bergeret avait été arrêté et incarcéré à Mazas. La lettre que Cluseret écrivit à la commune contient quelques passages qu'il est bon de citer, car il n'est pas malséant de prouver que ces hommes se sont jugés plus sévèrement que bien souvent nous ne les avons jugés nous-mêmes. Cluseret accuse Bergeret d'avoir déployé un luxe antirépublicain, d'avoir

fait étalage d'un état-major ridicule, d'avoir voulu jouer à l'aristocrate militaire... « d'avoir mis son ambition personnelle au-dessus du devoir et du bien public. » Il demande que Bergeret soit maintenu en état d'arrestation jusqu'à la fin des hostilités, parce que « sa présence parmi les gardes nationaux serait un objet de trouble, vu le caractère présomptueux, intrigant et personnel dudit citoyen. » On dit qu'à Mazas Bergeret écrivit sur le mur de sa cellule : « A bientôt, Cluseret, je t'attends ici. » Cluseret, emprisonné, fut remplacé par Rossel, et ce remplacement concordait avec la nouvelle révolution que la commune accomplissait. Elle laissait les délégués à leur poste, supprimait les commissions, et, sous le titre de comité de salut public, créait une dictature composée de cinq personnes. Cette mesure d'une insurrection *in extremis* fut vivement et vainement combattue dans de longues discussions que j'ai déjà résumées ailleurs (1). Cette fois la scission était définitive; les deux partis qui se partageaient la commune étaient face à face, comme deux frères ennemis se haïssant et cherchant à se supplanter. Ils ne se réuniront qu'à l'heure du dernier combat, lorsqu'il s'agira de mettre à exécution le programme formulé depuis tant d'années : « Paris sera à nous ou Paris ne sera plus! » Mais jusque-là les deux groupes se côtoient et s'observent sans se mêler; d'une part les socialistes, qui se croient intelligens parce qu'ils rêvent tout éveillés; de l'autre les jacobins, qui se croient énergiques parce qu'ils se savent prêts à toutes les violences.

Pendant que la commune entrait déjà en agonie, elle recevait de quelques étrangers des encouragemens qui la chatouillaient au plus vif de son amour-propre et qui lui faisaient peut-être espérer qu'un jour elle serait reconnue comme gouvernement régulier. Un député de Leipzig, socialiste de profession, M. Bebel, était monté à la tribune du *Reichstag* de Berlin et avait fait l'éloge de la commune de Paris; on avait laissé passer ses paroles sans protestations, car il est certains goûts dont il ne faut pas disputer; mais l'hilarité devint générale et presque insultante, lorsque l'on entendit l'orateur s'écrier : « On accuse la commune de pousser à la guerre civile; c'est une calomnie, car la modération a toujours été de son côté. » L'Hôtel de Ville fut très flatté de cette attestation de bonne conduite qui lui était publiquement décernée sur les bords de la Sprée, là même où sept ans plus tard un régicide devait gravir les degrés de l'échafaud en criant : « Vive la commune! » et il la fit insérer dans les journaux. Il y joignit une adresse qu'une société démocratique de Florence lui avait économiquement expédiée par la poste : « Que

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1878, *la Banque de France pendant la commune.*

vous soyez victorieux ou vaincus, notre drapeau (le drapeau rouge) n'en restera pas moins le glorieux étendard de l'avenir; nous ou nos fils recueillerons ce sang, et cette terre ensanglantée, nous la jetterons au ciel avec cette exclamation : « Notre jour viendra! » — La voix alors isolée de Bebel, les phrases prétentieuses de quelques Florentins répondirent seules à cette invitation à la république universelle que le comité central et la commune avaient lancée du haut du perron de l'Hôtel de Ville. C'était peu de chose, et le délégué aux relations extérieures n'eut point d'ambassadeurs extraordinaires à envoyer vers les peuples alliés. La commune devait rester un fait particulier, une sorte d'accès d'envie furieuse que toutes les nations contemplaient avec horreur et que la France supporta avec désespoir.

Si la commune qui, dès l'heure de sa naissance, s'était résolument mise au ban de la civilisation par l'assassinat du général Lecomte et de Clément Thomas, n'eut aucune action diplomatique à entamer, il se trouva des gens de volonté irréprochable que leur ardent désir de la paix poussa vers une négociation dont le résultat était bien incertain. Quelques hommes de bien, d'opinions profondément libérales, désolés de voir l'état convulsif dans lequel Paris se débattait, affligés de cette guerre qui ressemblait à une lutte de gladiateurs, offerte par des vaincus à l'Allemagne victorieuse, blâmant les exigences des deux adversaires, voulurent apaiser les esprits, prêcher la conciliation, obtenir de part et d'autre quelques concessions et fermer cette plaie vive par où le sang de la France menaçait de s'écouler. Mus par une pensée généreuse dont il convient de leur garder une sincère reconnaissance, ils voulurent servir d'intermédiaires entre Paris et Versailles, entre l'Hôtel de Ville et l'assemblée nationale. De chaque côté ils se brisèrent contre d'invincibles résistances. La commune ne voulait déposer les armes qu'après avoir obtenu tout ce qu'elle réclamait; M. Thiers, président de la république, chef du pouvoir exécutif, parlant au nom de la représentation légale du pays, ne voulait rien accorder avant que l'insurrection ne se fût soumise et n'eût ouvert les portes de Paris. On eut beau invoquer la raison, le patriotisme, le sentiment, tout fut inutile, et le duel impie continua. Plusieurs interventions spontanées se produisirent, qui toutes demeurèrent stériles; la plus importante fut celle que l'on nomma alors la manifestation des francs-maçons; elle se fit en grand apparat et avec une pompe un peu théâtrale; elle étonna les Parisiens, et elle fut, je crois, la seule dont la commune accepta franchement le concours. A ce titre, elle ne doit pas échapper à notre récit, et nous en parlerons bientôt.

MAXIME DU CAMP.

LA

MARINE DE L'AVENIR

ET

LA MARINE DES ANCIENS

VI[1].

LA BATAILLE DES ARGI USES.

I

« Belle et brillante Athènes, au front couronné de violettes, » le jour où tu vis repartir Alcibiade avec une armée de quinze cents hoplites, avec cent cinquante chevaux, avec cent trières, tu te promis sans doute de nouveaux triomphes : la république venait de faire un suprême effort et de le faire au moment même où Lacédémone lassée se montrait disposée à demander la paix. Quelle ne fut donc pas ta surprise, quand, au début de l'année suivante, tu appris que ta flotte venait d'être battue ! Dans une seule journée, tu avais perdu vingt-deux vaisseaux ! L'ami de Tissapherne aurait-il vendu l'armée qu'on lui a confiée ? Ce soupçon peu à peu grossit ; les détails transmis de Samos le changent en certitude, — la certitude des masses. — On sait si les masses, quand il s'agit de croire quelque fait monstrueux, ont jamais eu l'habitude d'hésiter. Que s'était-il

(1) Voyez la *Revue* du 1er août et du 15 décembre 1878, du 1er février, du 15 mars et du 1er mai 1879.

donc passé en Asie? Reprenons les choses au point où nous les avons laissées, c'est-à-dire au moment où Alcibiade, vainqueur dans le Bosphore comme dans la Propontide et dans l'Hellespont, se disposait à faire route pour Athènes.

Le roi des Perses, à chaque nouveau succès d'Alcibiade, n'en a que mieux compris la nécessité de resserrer son alliance avec les Lacédémoniens. La politique oscillante de Tissapherne a décidément le dessous; c'est l'intervention franche et loyale de Pharnabaze qui prévaut. Darius envoie à Sardes le second de ses fils, le plus vaillant : Cyrus. De Sardes le prince se rend à Éphèse. Il y trouve Lysandre récemment arrivé de Lacédémone, Lysandre déjà renommé pour sa rare valeur et surtout pour sa connaissance exceptionnelle du métier de la mer. Les rivages de l'Asie n'avaient pas eu souvent le spectacle d'une telle activité. Rhodes, Cos, Milet, Chio ont été mises à contribution; soixante-dix trières sont rassemblées sur la rade d'Éphèse; mais il faut de l'argent pour solder les équipages. « De l'argent! j'en apporte! répond Cyrus. Voici pour commencer un à-compte de 500 talens. Cette somme ne suffit-elle pas? J'aurai recours aux fonds que mon père m'a confiés. Si ce n'est point assez, je ferai fondre le trône sur lequel vous me voyez assis. » Tissapherne n'offrait que son *triclinium*. La solde fixée par ce satrape, d'après le conseil d'Alcibiade, était de 45 centimes; Cyrus la porte de son propre mouvement à 60. Les Athéniens n'ont qu'à bien garder leurs chiourmes, l'appât d'un pareil salaire amènera plus d'un déserteur à Lysandre. L'accord de Lacédémone et de Sardes est donc plus assuré que jamais. Ce n'est pas un simple satrape qui parle, c'est un prince du sang, un *Caranos*, investi pour tous les *bas pays*, dans toute l'étendue des provinces maritimes, de l'autorité souveraine. Le roi des Perses a pris la flotte du Péloponèse à bail. Aux termes du traité conclu entre Tissapherne et Astyochos, la dépense supportée mensuellement par le roi ne devait pas dépasser trois mille francs par trière; Cyrus en promet quatre mille et Darius ratifie cette libéralité. Peut-on payer trop cher la satisfaction de voir les Grecs se déchirer entre eux? Tous ces despotes orientaux ont beau être astucieux, je les trouve singulièrement enclins à l'imprudence. Quand on est aussi riche et aussi mal défendu par son organisation militaire, il n'est vraiment pas sage de faire parade de l'or qu'on possède. Ne court-on pas le risque d'allumer la cupidité des pauvretés avides dont on se procure pour un instant le concours? Les malandrins de Sparte ne tarderont pas à sonder les chemins d'Ecbatane; dix-huit siècles plus tard, vous verrez les preux de l'Occident, soumis à des tentations semblables, se ruer sur les routes qui conduisent à Calicut, à Tenochtitlan ou à Quito.

Cyrus cependant n'a pas fait un si mauvais marché qu'on serait porté au premier abord à le croire. Une trière armée de deux cents hommes pour 4,000 francs par mois! Jamais Gênes ou Venise n'ont fourni de galères à ce prix, et l'or, au moyen âge, avait, si je ne me trompe, une tout autre valeur qu'au temps d'Alcibiade, de Lysandre et de Darius II. Mais à quel taux, m'objecterez-vous peut-être, Guillaume-Pierre de Mar louait-il donc à Philippe le Bel, en l'année 1294 de notre ère, les services de ses compagnons? A un taux beaucoup moins élevé, je le confesse : 360 livres tournois par mois pour chaque galée. Seulement Guillaume de Mar ne fournissait que les équipages : cent soixante hommes par navire. « Nous armerons au roi, disait-il, trente de ses galées de Provence. » Il n'avait à sa charge que « les gages et les viandes desdits hommes; » c'était au monarque qu'il appartenait de construire les navires, de les équiper et de « les garnir d'armures. » Quand le nolis devait tout comprendre, — coque, agrès, armement, archers et mariniers, — le loyer mensuel de la galée s'élevait à la somme de 900 florins d'or. A ce taux, « Ayton Dorea de Gennes, » en l'an 1337, « promit servir le roy de France pour sa guerre à autant de galées comme le roy voudrait. » Si le florin d'or, comme je le présume, valait à cette époque 13 francs 48 centimes, Cyrus entrait dans la querelle d'Athènes et de Sparte à bien moindres frais que Philippe de Valois dans celle de l'Écosse et de l'Angleterre. Pour la somme de 12,000 francs environ, ce n'est pas une galée que les Spartiates auraient mise en mer; le prince eût pu en exiger trois. Considérons d'un autre côté Guillaume de Mar et Lysandre. Il faut 4,000 francs à Lysandre pour la solde d'un seul équipage; Guillaume de Mar n'en réclame que 360, et encore se contentera-t-il « de la moitié de tout ce qu'il pourra gagner sur mer et sur la terre des ennemis, sauf villes, châteaux et forteresses. » Où veux-je en venir? me demandera-t-on. Quelle conclusion arriverai-je à tirer de tous ces rapprochemens? Je vais, sans vouloir insister davantage, vous le dire : il me semble qu'on est en droit de conclure des conditions si différentes auxquelles on obtenait, vers la fin du moyen âge et pendant les dernières années du ve siècle avant notre ère, « des galées et des compagnons, » qu'au moyen âge la construction et l'équipement du navire constituaient la principale dépense, que chez les Grecs, au contraire, la trière comptait pour peu de chose. On la construisait en quelques jours; on la munissait d'agrès sans avoir besoin de faire une bien grande saignée au trésor, car Polybe, dont je ne crois pas, il est vrai, un traître mot, prétend que les cheveux des dames de Carthage suffirent, vers la fin de la troisième guerre punique, pour gréer une flotte. La solde en revanche mettait à une rude épreuve les finances

de l'état. Plus de ces pauvres diables qu'on enrôlait au prix de deux francs vingt-cinq centimes par mois! Les thètes et les métèques se seraient refusés à manier l'aviron, si on leur eût offert une paie inférieure à 13 francs 50 centimes. Brasidas et Pharnabaze avaient donc raison, lorsqu'ils s'écriaient : « Ne vous inquiétez pas des planches! » — Nos planches, à nous, coûtent 14 millions; qu'on veuille bien nous permettre de les ménager! Aussi n'aurai-je de cesse que je n'aie fait prévaloir la pensée de compléter ces colosses par l'adjonction d'un menu fretin qu'on puisse exposer sans tant de scrupule. Le fond de tout mon travail est là.

« Chez Alcibiade, dit Plutarque, ce qui choquait le plus, c'était l'insolence et le luxe joints à la présomption ; dans Lysandre, c'était la dureté du caractère. » Cette rudesse impérieuse ne s'amollissait que devant les princes et devant les satrapes. « La Grèce, ajoute le précepteur de l'empereur Adrien, n'eût pas mieux supporté deux Lysandres que deux Alcibiades. » C'est pour cela peut-être que, ne pouvant opposer à l'Alcibiade d'Athènes un Lacédémonien qui eût autant de souplesse dans l'esprit, autant de charme insinuant dans les manières, il n'était pas sans avantage de le mettre aux prises avec un Lysandre. Ces deux natures félines ne portaient pas le même masque; elles n'en étaient pas moins faites pour se mesurer en champ clos. La grande supériorité de Lysandre sur son adversaire, dans le conflit qui allait s'engager, c'est que la question de solde ne le préoccupait plus; Alcibiade, au contraire, voyait toutes ses opérations entravées par cette difficulté constamment renaissante. Il lui fallait sans cesse songer à battre monnaie avec ses vaisseaux, disséminer sa flotte, se promener d'île en île et laisser souvent, pour courir à la recherche de quelque chétif tribut, ses plus belles victoires inachevées. Lysandre, au moment où Alcibiade quittait le Pirée pour ouvrir la campagne de l'année 407, n'avait plus seulement soixante-dix vaisseaux; il en possédait quatre-vingt-dix. Cette flotte, tirée à terre, se radoubait à loisir sur la plage d'Éphèse; les équipages se reposaient dans leur camp, enveloppé, selon la coutume, de palissades, lorsqu'un incident imprévu vint rompre la trêve qu'imposait encore aux deux partis la saison.

Les Athéniens avaient rétabli leur domination à Byzance; l'Hellespont, d'une extrémité à l'autre et sur ses deux rives, reconnaissait de nouveau leurs lois. Il fallait maintenant s'occuper de raffermir les villes maritimes de l'Ionie et de la Carie dans les sentimens qui les inclinèrent, dès le jour de leur fondation, à chercher contre l'oppression des Perses l'appui des flottes athéniennes. Thrasybule vint de l'Hellespont mouiller devant Phocée; Alcibiade s'établit à Notium, près de Colophon, à portée d'Éphèse. Lysandre, à cette

nouvelle, fait descendre ses vaisseaux du rivage. Quel est l'amiral de nos jours qui, se trouvant mouillé à quelques lieues à peine de la flotte ennemie, d'une flotte formidable tout au moins par le nombre, voudrait laisser à un de ses lieutenans le soin de tenir cette flotte en échec, s'en irait procéder au loin à quelque opération de détail, emmenant avec lui les meilleurs de ses vaisseaux, et croirait que, pour n'avoir rien à craindre des suites de son absence, il lui suffira d'enjoindre à qui le remplace « la plus complète immobilité jusqu'à son retour? » Telle est pourtant l'inqualifiable imprudence que commet Alcibiade. Il part de Notium avec une escadre de choix et s'en va prêter assistance à Thrasybule qui fortifiait Phocée, aux habitans de Clazomène récemment pillés par quelques bannis. Quand il revient jeter l'ancre, de l'entrée du golfe de Smyrne au fond du golfe de Scalanova, sa flotte a subi un échec dont le retentissement se prolonge dans tout l'Archipel et va porter le doute et le soupçon jusqu'au cœur d'Athènes.

Ce fut, paraît-il, à Antiochus, le pilote-major de cette flotte, « bon pilote, dit Plutarque, mais esprit lourd et sans intelligence, » qu'Alcibiade, lorsqu'il se porta vers le nord, remit le commandement. Xénophon ne parle pas avec cette sévérité d'Antiochus, et Diodore de Sicile ne nous montre le pilote d'Alcibiade que sous les traits d'un homme entreprenant sans doute, mais digne à tous égards de la confiance qu'il avait inspirée. Je suis loin de croire, pour ma part, que le chef temporaire de la flotte de Notium ait enfreint ses ordres, le jour où, avec deux vaisseaux, il alla reconnaître la flotte de Lysandre. « S'il eût brûlé du désir de faire quelque action d'éclat, » comme Diodore l'en accuse, ce n'est pas avec deux vaisseaux qu'il eût pris la mer, c'est avec toute la flotte. Serait-il vrai d'ailleurs que cet Antiochus ait été saisi d'un soudain accès de démence, qu'il soit venu défiler insolemment devant les proues des vaisseaux ennemis, « faisant mille folies, jetant au vent mille insultes ridicules, » la responsabilité d'Alcibiade ne s'en trouverait pas pour cela sérieusement atténuée. « Gouverner c'est choisir, » et, quand on choisit un fou pour lui confier la garde de ce qu'on devrait surveiller soi-même, on demeure responsable des conséquences. Lysandre a été provoqué : admettons-le, puisque Xénophon lui-même l'atteste. Il ne rompra pas pour si peu sa ligne d'embossage; il se borne à en détacher quelques navires rapides. Antiochus tourne bride; les trières du Péloponèse lui appuient vigoureusement la chasse. Du mouillage de Notium on l'aperçoit, fuyant, vivement pressé, en danger d'être pris; naturellement, on vole à son secours. Lysandre alors s'avance avec toute sa flotte rangée en bataille. Le grand art de Lysandre paraît avoir été,

comme celui de Latouche-Tréville, l'art de tenir ses vaisseaux toujours prêts à entrer en action. Pour en arriver là, il faut supprimer bien des tolérances; il faut savoir faire succéder au relâchement dont les Athéniens eurent si souvent à souffrir la rude et exigeante discipline des Spartiates. Quand on se résout à donner le premier l'exemple de l'assiduité, il ne reste plus que la moitié du chemin à faire. Déconcertés par la manœuvre imprévue de Lysandre, les Athéniens n'étaient plus maîtres d'éviter le combat. Ils l'engagent avec des forces inférieures, ils l'engagent dispersés et sans ordre. Leur défaite, en quelques instans, est complète. Ils perdent vingt-deux navires, les navires seulement, car les hommes réussirent à gagner la terre à la nage.

Je me figure que Latouche-Tréville et, après lui, l'amiral Émériau, ont dû plus d'une fois rêver sur la rade de Toulon, quand Nelson, Collingwood ou lord Exmouth les bloquaient, de ces surprises à la Lysandre. Les Anglais étaient trop vigilans, montaient de trop fins voiliers, pour qu'il fût possible de les prendre à semblables pièges. On ne cite que la frégate la *Proserpine* qui se soit laissé assaillir à l'improviste durant cette interminable croisière. La *Proserpine* fut enlevée de nuit sous le cap Sepet. La lune brillait cependant au ciel dans son plein. Le capitaine Du Bourdieu trouva le léopard anglais doucement bercé par la houle, ne se doutant guère que des frégates françaises osassent, par ce temps de blocus résignés, s'aventurer ainsi hors de la rade. Comme le lion édenté, la pauvre frégate « fit peu de résistance. » On l'amena dans ce port qui depuis longtemps n'avait vu de prises anglaises ; elle était si peu maltraitée qu'il suffit d'en changer l'équipage pour lui faire prendre place dans les rangs de notre escadre. Méfiez-vous de l'ennemi qui dort!

J'ai déjà exposé, dans une autre partie de ce travail, tous les avantages dont dispose une flotte, suffisamment protégée par le mouillage qu'elle occupe, contre les forces navales qui ont reçu la mission de l'observer. L'escadre de blocus n'est pas libre de prodiguer son charbon; il lui faut charger ses foyers, lubrifier ses machines avec la plus stricte économie. S'imaginerait-on par hasard que c'est chose facile de renouveler sa provision de combustible à la mer? Ceux qui l'ont essayé savent ce qu'il en coûte. Dans les conditions présentes de la science navale, il n'y a pour ainsi dire qu'un port qui puisse en bloquer un autre. Kamiesh réussira peut-être à fermer Sébastopol; sans Kamiesh, il faudra des escadres multiples promptes à se relever, il faudra même probablement deux lignes de blocus, la ligne des vaisseaux de haut bord et la ligne des avisos placés en vedettes. N'y eût-il pas de bateaux-torpilles

pour troubler la sécurité de nos nuits, que nous goûterions peu la pensée d'attendre au mouillage, d'attendre même sous vapeur, mais à petite distance du port bloqué, une escadre ennemie qui viendrait à nous en pleine pression, ses soupapes soulevées par une force frémissante, ses cylindres béants, tout prêts à engloutir le nuage dont la tension ne demande qu'à se dépenser. Pour qu'une sortie en pareil cas réussisse, elle n'a vraiment besoin que du secret. Voyez, en effet, la situation des deux adversaires. L'un s'avance en branle-bas de combat, sûr de sa vitesse, maître de la porter, en quelques secondes, aux dernières limites; il attaque de jour, il attaque de nuit, à l'aube ou aux lueurs mourantes du crépuscule; il choisit, s'il lui convient mieux, l'heure des repas; l'autre, brusquement tiré de sa léthargie, n'a pour ressource que de courir à ses soutes. Tout est en émoi, la générale bat, les sections de manœuvre abaissent la mâture, les canonniers vont démarrer leurs pièces et, dans la coursive des chaudières, retentit, comme un bruit de chaînes, le roulement des chariots et le grincement des ringards. Quand tout cela se passe à la clarté du jour, le tumulte est de peu de conséquence; la nuit, il faut aussi songer à se reconnaître, ne pas s'exposer à tirer sur ses voisins. Les blocus ne sont pas devenus impossibles; ils sont devenus cent fois plus périlleux. Joignez aux difficultés qui résultent de la rapidité avec laquelle l'ennemi peut désormais dévorer l'espace, l'incapacité de la marine nouvelle à tenir la mer en hiver. Une flotte à voiles bloqua les embouchures de la Meuse et de l'Escaut pendant les mois les plus orageux de l'année 1831; nous aurions quelque peine à imiter aujourd'hui ce tour de force. Toute la flotte actuelle est conçue dans la pensée d'une action prompte, d'une intervention brusquement décisive; le terrain sur lequel cette flotte si puissante peut agir est malheureusement des plus limités. Nous en avons fait l'expérience quand nos forces navales étaient confiées aux mains les plus capables assurément d'en faire un emploi utile. Le moyen, je vous prie, d'employer ailleurs qu'en haute mer ces géans qui marchent sur des jambes de 9 et 10 mètres de longueur! Le plus sage ne serait-il pas de se dire : Le temps des blocus est passé; celui des opérations combinées des armées de terre et de mer commence? Que ces opérations alors soient menées vivement et coïncident avec le début même de la campagne! Qu'elles se hâtent de rendre les blocus superflus! car il faut bien donner au commerce la sécurité; il faut bien lui garantir que les chemins de la mer vont rester libres. Que dirait un grand état, si, fier de sa marine, convaincu qu'il n'a pas fait en vain de longs et coûteux sacrifices, il voyait tout à coup ses

vaisseaux marchands interceptés, ses côtes assaillies, ses ports de commerce insultés par de misérables corsaires? Il se croirait infailliblement trahi par ses ministres et par ses amiraux. Et cependant il n'y aurait là que l'effet tout naturel des embarras causés aux plus grandes marines par la nouvelle constitution de la flotte. Nous aurons plus d'une fois à revenir sur ce sujet; pour le moment retournons à Antiochus.

Antiochus était mort; il avait péri dans l'engagement que l'histoire lui reproche d'avoir inconsidérément provoqué. Alcibiade eût volontiers laissé à ce mort la responsabilité d'un échec subi en son absence, échec qu'il se flattait d'ailleurs de pouvoir bientôt réparer; le peuple d'Athènes fut d'un autre avis. Sa colère alla droit à celui que, dans son enthousiasme, il avait investi d'une autorité absolue, à celui qui devait s'emparer d'Andros, réduire Chio et soumettre Milet, à celui qui lui promettait, en partant du Pirée, des victoires et qui, pour première nouvelle, lui envoyait le bulletin d'une défaite. Dans la flotte même qu'il commandait en chef, muni de pouvoirs inusités, Alcibiade ne comptait plus seulement des partisans; il rencontrait des jaloux et des rivaux. Thrasybule se chargea de cultiver le courroux populaire. Suivant lui et suivant ses amis, Alcibiade, « au lieu de livrer le commandement à des hommes qui n'avaient acquis leur crédit près de lui que par leurs débauches et par leurs grossières plaisanteries de matelots, au lieu d'aller s'ébattre dans la société des filles d'Abydos et de donner tous ses soins à la construction des forts qu'il faisait bâtir dans la Chersonèse, pour s'y réfugier, le cas échéant, » devait rester à Notium ou tout au moins à Samos. De là il eût pu suivre les progrès de ce grand armement par lequel Antiochus, infiniment plus malheureux que coupable, s'était laissé surprendre. Tels étaient les reproches, telles étaient les accusations qui circulaient dans Athènes. La disgrâce d'Alcibiade ne se fit pas attendre. Il n'y a pas « d'étale » dans la marée populaire; le flot y succède au jusant et le jusant y refoule le flot avec la rapidité de la foudre. Le peuple avait raison quand il se déclarait mécontent de son favori; il eut tort lorsqu'il le remplaça. On ne trouvera jamais un général qui ne commette des fautes; ces fautes, la plupart du temps, seront mieux réparées par celui qui les a commises que par le successeur qu'on songerait à lui donner. Mais pouvait-on avoir confiance dans Alcibiade? Le succès, — un succès constant, — est indispensable pour qui a la trahison à faire oublier.

II.

Trop de danger accompagne la délégation absolue du pouvoir : le peuple d'Athènes ne veut plus de généralissime; il lui faut, comme par le passé, ses dix généraux, ses généraux exerçant tous le commandement au même titre et commandant en chef, ainsi que le fit Miltiade à Marathon, par quartier. Conon, Diomédon, Lysias, Périclès, Érasinidès, Aristocratès, Archestrate, Protomachus, Thrasylle, Aristogène, remplaceront donc le fils de Clinias. Alcibiade est remplacé; il n'est pas banni : en homme prudent, pour le moment, il se bannit lui-même. Son château de Rodosto, — de Bisanthe, si nous employons le nom antique, — l'attend sur les bords de la Propontide. Il s'y réfugie, ou plutôt s'y retranche, prend à sa solde des troupes étrangères et va guerroyer pour son propre compte contre les Thraces. Singulier citoyen! Quelle est la république, quelle est la monarchie qui résisterait à de pareils exemples? Athènes était perdue le jour où, dans son sein, l'existence, non pas de deux Alcibiades, mais d'un seul, devenait possible.

L'an 407 avant Jésus-Christ, au moment où cette année, la vingt-cinquième de la guerre, allait finir, Conon, devançant ses neuf collègues, venait à Samos prendre le commandement de l'armée navale. Il trouvait la flotte découragée, réduite à soixante-dix trières et se bornait à faire quelques descentes sur le territoire ennemi. Presque à la même époque, dès le début de l'année 406, Callicratidas succédait à Lysandre. Le remplacement de Lysandre n'était pas une disgrâce; il résultait de l'application régulière de la loi. Le vainqueur de Notium arrivait, suivant l'expression consacrée par nos règlemens, « au terme de son exercice. » Ces dépossessions sont inévitables; elles ont la fatalité du destin, et pourtant nul ne les accepte sans murmure. L'armée que nous quittons nous paraît une armée ingrate, dès qu'elle ne porte pas le deuil de notre départ. Il faut une bien grande âme pour souhaiter un joyeux accueil à son successeur; Lysandre prend sur-le-champ ses mesures pour s'épargner la mélancolie d'un pareil spectacle. Il renvoie à Sardes ce qui lui restait de l'argent avancé par Cyrus. « Que Callicratidas aille lui-même en demander au prince! » Les délégués des villes ioniennes se lamentent en apprenant le retraite de l'homme qui les a comblés d'honneurs et de richesses, qui leur a laissé espérer l'anéantissement prochain de la démocratie. Lysandre n'a garde de décourager ces adieux éplorés. Ému lui-même, il se montre touché de l'émotion que son remplacement provoque. Pendant ce temps

ses amis s'agitent. Non-seulement ils apportent peu de zèle au service, mais on les entend répéter partout que les Lacédémoniens commettent une grande faute en changeant ainsi, à des époques périodiques et arrêtées d'avance, le commandement. Qu'arrive-t-il? A l'instant le moins favorable, à l'heure la plus critique, des gens sans talent, des généraux ignorans du métier de la mer, peu familiarisés avec les coutumes du pays allié, viennent se substituer à des chefs investis de la confiance du soldat et de la faveur du roi de Perse. Sparte a le culte de ces pratiques surannées; Dieu veuille qu'elle ne se prépare pas ainsi de grands malheurs!

Toutes ces plaintes finissent par arriver aux oreilles de Callicratidas. Ce jeune général était « le meilleur et le plus juste des hommes, » un Dorien des anciens temps, simple et droit, peu fait pour se mouvoir au milieu de pareilles intrigues. Il passe brutalement la tête à travers la toile d'araignée. « Je n'ai pas sollicité, dit-il, le commandement de la flotte; il m'eût certes été beaucoup plus agréable de demeurer chez moi. Sparte m'a nommé, et j'ai dû exécuter ses ordres. Vous prétendez que je n'entends rien en marine, que Lysandre, au contraire, est un homme de mer consommé. Et quand cela serait! que voudriez-vous en conclure? vous plaît-il que je me démette des fonctions qui m'ont été imposées? dois-je retourner à Sparte et aller annoncer à ceux qui m'ont envoyé l'accueil que me réservaient les amis de Lysandre? » Marchez sur le fantôme, il s'évanouit. Au bout de quelques jours, la soumission est complète. Lysandre le premier en a compris la nécessité; son orgueil indompté n'en rêve pas moins une satisfaction dernière. Il veut qu'on sache bien qu'au moment où il retourne à Sparte, tout ce qu'on pouvait combattre est vaincu, tout ce qu'on pouvait soumettre est conquis. « Je te remets, dit-il à Callicratidas, le commandement de cette flotte que j'ai rendue maîtresse de la mer. C'est à un vainqueur, ne l'oublie pas, que tu succèdes. J'ai acquis devant Notium le droit de prendre le titre de thalassocrate. » Voilà bien du bruit pour vingt-deux vaisseaux coulés! Tromp, en pareil cas, se contentait d'arborer à la tête de son grand-mât un balai. « Si tu es réellement le roi de la mer, répond Callicratidas à Lysandre, montre-le en allant défiler devant Samos. Ne me remets pas la flotte à Éphèse; viens me la remettre à Milet. Je te reconnaîtrai alors comme thalassocrate. » La plaisanterie ne paraît pas avoir été du goût de Lysandre. « Ce n'est plus à lui, dit-il, c'est à Callicratidas de défier les Athéniens, puisque c'est Callicratidas qui commande.» Il dit et s'embarque pour le Péloponèse, désolé de quitter sa flotte, mais heureux de laisser du moins le chef qui le remplace dans l'embarras.

Le successeur de Lysandre n'avait plus en effet le moyen de solder ses équipages, et, sans solde, les équipages ne pouvaient se nourrir. Callicratidas se décide à prendre le chemin de Sardes. Le rappel de Lysandre avait indisposé Cyrus : allez donc parler de règlemens à des gens qui n'ont jamais connu de loi que leur caprice! Callicratidas est mal accueilli; ses propos ne tardent pas à trahir l'humeur qu'il en ressent. « Si jamais, s'écrie-t-il, les dieux permettent que je rentre dans ma patrie, je n'aurai qu'un objet : réconcilier les Grecs de l'Attique et ceux du Péloponèse. Je les préserverai ainsi de l'humiliation d'avoir à mendier les secours des barbares! » Les Milésiens n'étaient ni des barbares, ni des Grecs; colons de la Grèce, anciens sujets des Perses, ils éprouvaient surtout la crainte de retomber sous le joug impérieux des Athéniens. C'est à eux que Callicratidas s'adresse pour obtenir l'argent que lui a refusé Cyrus. « Je n'ai pu me résoudre, leur dit-il, à rester plus longtemps à la porte des barbares. Montrons-leur que nous n'avons pas besoin de nous prosterner devant eux pour tirer vengeance de nos ennemis! » On comprend que Cyrus ait mis peu d'empressement à obliger un allié aussi fier. Quand on veut tendre la main, il faut se résigner à ployer les genoux. Callicratidas était jeune; il avait l'enthousiasme et les nobles passions de son âge; pour aller quêter des subsides, Sparte eût dû faire choix d'un autre général. Les Milésiens sont touchés du mâle langage qui a offensé Cyrus. Ils apportent de l'or, Chio en fournit aussi; Callicratidas se trouve en mesure de distribuer un à-compte de 4 francs 50 centimes à chaque homme. Les beaux jours où Lysandre payait régulièrement solde entière à ses équipages sont passés. Callicratidas a bien envoyé des trières chercher de nouveaux fonds en Laconie, mais on sait que Sparte ne peut guère offrir à ses enfans que sa monnaie de fer et ce n'est pas avec « des ligatures de sapeks » qu'on pourra désormais satisfaire l'hoplite du Péloponèse et le rameur de Corinthe. Le fifre et le tambour de la 32e demi-brigade appartiennent aux temps héroïques. Quand on contemple du haut des Alpes les riches plaines de la Lombardie, on peut faire crédit à la république; quand on revient de ces fertiles et opulentes campagnes, on ne bouche plus les brèches de sa culotte avec des assignats. Heureusement pour Callicratidas il est toujours aux yeux des cités ioniennes, aux yeux des insulaires qui redoutent les vengeances intestines, le champion armé de l'oligarchie; de toutes parts on est venu à son aide. Conon ne possède que soixante-dix trières, le navarque de Sparte en a rassemblé cent quarante.

L'inaction ne s'expliquerait plus; Callicratidas quitte Éphèse et conduit sa flotte devant Méthymne. Cette ville s'est montrée

de tout temps la rivale et l'ennemie invétérée de Mytilène; elle n'a jamais abandonné le parti athénien. Athènes y a mis récemment garnison; cette garnison toutefois est trop faible pour pouvoir défendre bien longtemps les murs sous lesquels Callicratidas est venu dresser ses machines. Il n'y a que la flotte de Conon mouillée à Samos qui pourrait essayer de sauver Méthymne. Conon met à la voile; il arrivera trop tard. La flotte athénienne a un long trajet à faire : il lui faut traverser le golfe d'Éphèse, remonter le canal de Chio, doubler la presqu'île de Clazomène, s'engager enfin dans le détroit qui sépare la côte orientale de l'île Lesbos du continent, car si Mytilène occupe au sud l'extrémité de cette côte, Méthymne en garde l'accès au nord-ouest, du côté qui fait face à la mer Égée. Les soldats de Callicratidas ont si vivement pressé la ville assiégée que Méthymne est en leur pouvoir avant que les vaisseaux de Conon soient mis en mesure d'intervenir. Méthymne regorgeait de richesses; Callicratidas la livre au pillage; les esclaves sont vendus sur la place publique. Ces esclaves sont toujours la meilleure partie du butin. Les Turcs en 1821 mettront à sac, dans les mêmes parages, la ville de Cydonia; ils n'oublieront pas de tirer parti des habitans; les marchés de l'Asie seront soudain inondés de captifs. Callicratidas, lui, ne veut mettre en vente que les barbares; les citoyens de Méthymne ne seraient certes pas de défaite moins facile, mais ce sont des Grecs, et les Grecs pour Callicratidas sont sacrés. « La servitude, dit-il, n'est pas faite pour eux. »

O buon tempo degli cavalieri antichi!
Oh! le beau temps que celui de ces fables!

s'écriait, à la fin du XVIIIe siècle, le sceptique Arouet lui-même. Quand les Juifs se croyaient le peuple de Dieu, quand les Grecs s'imaginaient qu'un sang privilégié coulait dans leurs veines, quand nous nous appelions nous-mêmes « la grande nation, » la philosophie y pouvait trouver à redire; le patriotisme n'était pas alors un vain mot. Nos regards incertains se promènent trop aujourd'hui autour de nous. Je ne sais si les Grecs, dans les courses de chars des jeux olympiques, mettaient des œillères à leurs chevaux; je n'ai pas remarqué cet appendice du harnais moderne sur les bas-reliefs du musée assyrien, mais je crois que les chevaux courent mieux et sont moins sujets à se dérober quand on les oblige à ne regarder que la piste. *Én toutô niki. In hoc signo vinces.*

Callicratidas n'était pas seulement, à mon sens, un vainqueur généreux, il était aussi un politique habile. Le lendemain même du jour où Méthymne s'est rendue, il remet aux habitans le gouvernement de leur ville. C'était leur en confier, par le fait, la défense,

et transformer ces vaincus en alliés. Conon apprend la chute de Méthymne au mouillage des Cent-Iles. Tel était le nom que portait dans l'antiquité ce groupe des Mosco-Nisi derrière lequel s'abrita, en 1849, l'escadre de l'amiral Parseval battue des longues tempêtes d'un rigoureux hiver. Ce mouillage a cessé d'être sûr pour Conon depuis que Callicratidas a recouvré la libre disposition de ses forces; Conon se hâte de le quitter. Ce n'est plus d'ailleurs Méthymne, c'est Mytilène qu'il s'agit maintenant de défendre. La flotte athénienne redescend le canal qu'elle a remonté la veille; elle a commencé son mouvement dès le point du jour. Par malheur, ce mouvement n'a pas échappé aux Péloponésiens: Callicratidas poursuit son adversaire avec une flotte de cent soixante-dix navires. Conon reconnaît que la retraite va lui être coupée, son parti est pris à l'instant : il ira au-devant du combat qu'il lui serait difficile d'éviter. Suivons avec attention les manœuvres des deux flottes; des vaisseaux cuirassés, pour se joindre et pour accomplir leurs passes, ne s'y prendraient pas autrement. Le pavillon de pourpre, ce pavillon, emblème du sang qu'on s'apprête à verser; ce pavillon rouge qui, de siècle en siècle, est demeuré le signal du combat, se déploie tout à coup sur la trière que monte le navarque d'Athènes. Conon vient de le faire arborer en tête de mât. Quand les mâts étaient abattus, ou quand il faisait calme, ce n'était plus un pavillon qu'on déployait; au bout d'une pique on élevait en l'air un bouclier. A peine l'étamine a-t-elle livré ses derniers plis à la brise que toute la flotte athénienne tourne brusquement, tourne à la fois sur elle-même; les troupes entonnent le péan, les trompettes sonnent la charge. Les Péloponésiens n'ont pas eu le temps de se ranger en bataille, leur armée est encore partagée en deux divisions, les meilleurs marcheurs en avant, le gros de la flotte derrière. Tel est l'inconvénient, le danger même, de toute chasse à outrance; il faut rompre sa ligne pour gagner l'ennemi, et l'ennemi aux abois peut se retourner. Conon, avec toutes ses forces, tombe au milieu de vaisseaux épars, il brise les rames des uns, perce le flanc des autres, porte partout l'effroi et, dans cette armée déjà si confuse, augmente la confusion. Les navires surpris, heureusement pour eux, n'ont pas eu la faiblesse de virer de bord, ils reculent, mais la proue en avant; ce sont leurs poupes maintenant qui fendent l'onde. Bientôt leurs rangs se mêlent à ceux des navires arriérés qui accourent; le front de bataille est rétabli. Ainsi furent reçus, au champ de bataille de l'Alma, dans les intervalles de la seconde ligne anglaise, les soldats du général Brown fuyant sous l'impression d'une panique passagère. Conon voit les deux longs bras de cette flotte immense s'étendre autour de lui, déborder ses ailes, se développer en cercle pour

enserrer ses soixante-dix trières; il donne le premier l'exemple de la retraite. Habituées à le suivre, promptes à imiter la manœuvre de leur chef, parce que ce chef ne les tient pas constamment en lisière sous ses signaux, les trières athéniennes se dégagent rapidement de l'étreinte qui les presse. Quarante vaisseaux parviennent à gagner, sous les ordres de Conon, le port de Mytilène; l'aile gauche seule, composée de trente trières, trouve l'accès de ce port fermé. Elle incline immédiatement sa route vers le nord et va s'échouer au point de la côte le plus rapproché. Callicratidas s'empare de ces vaisseaux vides. A l'exemple de Lysandre et à meilleur titre, le jeune navarque pourrait se parer du titre de thalassocrate; il se contente de poursuivre son triomphe. Quarante vaisseaux lui ont échappé, il les aura en même temps que Mytilène. Cette malheureuse cité ne compte plus ses sièges; reine de Lesbos, elle a reçu le fatal don d'attirer par sa beauté suprême tous les envahisseurs. Thorax, un des lieutenans de Callicratidas, amène de Méthymne, à travers les montagnes, l'infanterie spartiate et les troupes auxiliaires. Callicratidas lui-même met à terre les hoplites embarqués sur la flotte. Qui disait donc que Sparte avait besoin pour vaincre d'attendre le bon plaisir et l'or du roi des Perses? Sparte tient sous sa serre les derniers vaisseaux de son ennemie, et Cyrus ne lui a pas fait l'aumône d'un talent. Du moment qu'il apprend que Callicratidas est en voie de se suffire à lui-même, le prince se ravise, il envoie les subsides qu'on a cessé de lui demander. La fierté de Callicratidas a fini par obtenir autant de succès que les basses flatteries de Lysandre; mais Callicratidas a pris Méthymne et s'apprête à prendre Mytilène. La meilleure de toutes les diplomaties consiste à être fort; cette diplomatie-là procure toujours des alliés.

La situation de Conon laissait à la cause d'Athènes peu d'espoir. Le port de Mytilène n'était pas de facile défense; quarante vaisseaux déployés en ligne n'auraient pas suffi pour en barrer l'entrée beaucoup trop ouverte. Conon, dans les parties où les eaux sont suffisamment basses, fait couler des embarcations remplies de pierres; dans les parties plus profondes de la passe, il assujettit sur des ancres de grands bâtimens de transport. Ces bâtimens ne seront pas seulement un obstacle, leur pont servira de plate-forme aux catapultes. On sait que ces machines, dont l'invention a été faussement attribuée à Denys le Tyran, servaient à lancer, par la brusque détente d'un levier qu'on bandait fortement à l'aide d'un treuil, une pluie de cailloux ou d'énormes fragmens de rocher. En arrière de ces batteries flottantes sont rangées les quarante trières, la proue en avant, l'éperon en arrêt. Le port a changé d'aspect, il

faudra plus d'un rude combat pour forcer cette entrée rétrécie. La nature a d'ailleurs ménagé aux Athéniens un dernier refuge. Mytilène possède, comme Syracuse, son grand et son petit port; seulement les deux ports de Mytilène se communiquent : la vieille ville est bâtie sur un îlot de peu d'étendue, que sépare de la grande île un étroit canal aujourd'hui comblé. En face de l'îlot, sur la rive lesbienne, s'élève la ville neuve; une enceinte commune embrasse les deux cités traversées par une sorte d'Euripe. A chaque extrémité de ce long boyau s'ouvre un port : à l'extrémité méridionale, le port ou plutôt la rade, que Conon vient de mettre en état de défense; à l'extrémité qui regarde le nord, un bassin mieux fermé, dont il est facile d'interdire l'approche. On n'a pas forcé l'entrée de beaucoup de ports : Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, l'amiral Roussin dans le Tage, Ferragut à Mobile, ont montré cependant que de pareilles opérations ne sont point impossibles; mais ni à Rio-Janeiro, ni dans le Tage, ni à l'ouvert de la baie de Mobile, on ne fut obligé de s'arrêter sous le canon. Lorsqu'on trouve le chemin barré par des estacades ou par des lignes de vaisseaux embossés, il faut courir les risques de Nelson attaquant Copenhague, à moins qu'on ne préfère imiter la très légitime circonspection de ces deux grandes nations maritimes qui laissèrent, pendant plus d'une année, leurs vaisseaux immobiles devant les batteries de la Quarantaine et devant le fort Constantin.

Callicratidas n'était pas un marin : pour triompher d'un obstacle, il est quelquefois avantageux d'en mal apprécier la puissance. Callicratidas avait pris Méthymne, il se croyait de force à prendre Mytilène; la vue de toutes les défenses accumulées à la bouche du grand port ne l'intimide pas. Il se place lui-même à la tête de ses vaisseaux, s'ouvre par l'impétuosité de son premier élan un passage à travers la ligne des vaisseaux de charge et se rue sur les proues de la seconde ligne composée tout entière de navires de combat. La mêlée fut terrible, une grêle de pierres tombait du haut des vergues, jaillissait des plates-formes; Callicratidas fait sonner la retraite, ses troupes épuisées ont besoin de reprendre haleine. Quelques instans après, il revient à la charge, lutte durant plusieurs heures et parvient enfin à refouler les Athéniens jusque dans l'arrière-port. L'investissement de Mytilène est désormais assuré; Callicratidas a établi sa flotte dans le bassin du sud, dans ce bassin d'où Conon s'est vainement efforcé de l'exclure. Je ne veux pas prendre parti contre les Athéniens : ce sont eux qui défendent, à cette heure, la cause de la Grèce; la victoire des Péloponésiens court, au contraire, le risque de tourner au profit de l'Asie. Je n'en éprouve pas moins une secrète sympathie pour cet honnête et vail-

lant hoplite dont la mâle droiture a si bien déjoué les intrigues de Lysandre. Puissent les dieux lui demeurer jusqu'au bout favorables!

III.

Assiégé par terre et par mer, n'ayant aucun moyen de se procurer des vivres, Conon devait tôt ou tard succomber. La prise de Mytilène n'était plus qu'une affaire de temps, à moins que Mytilène ne fût secourue. Comment demander ces secours? Comment instruire Athènes du danger imminent que court sa flotte? Comment lui faire savoir que, si elle n'avise et n'avise promptement, la guerre peut se trouver terminée, à l'avantage imprévu de Sparte, d'un seul coup? Placés dans une situation aussi délicate et aussi périlleuse, bien peu d'amiraux, — je parle des plus habiles qu'on ait vus de nos jours, — auraient surpassé en industrieuse habileté le vieux Conon. On remplirait un volume des stratagèmes de guerre des anciens; toutes les ruses des modernes tiendraient dans quelques pages. Réfugié dans le port du nord, Conon avait tiré sa flotte à terre. Il fait choix de ses deux meilleurs vaisseaux et les lance, de nuit, silencieusement, avec les plus mystérieuses précautions, à la mer. Ces vaisseaux non-seulement demeurent collés au rivage, on prend soin de les dérober à la vue de l'ennemi en tendant devant eux des rideaux. Chaque jour ils reçoivent, avant le lever de l'aube, leurs équipages au grand complet; aucun homme n'est autorisé à paraître sur le pont; les épibates eux-mêmes se tiennent, avec les rameurs, à fond de cale. La nuit venue, chacun redescend à terre; les premières lueurs du matin blanchissent à peine l'horizon, que chacun retourne prendre son poste à bord. Quatre jours se passent ainsi; Conon épie le moment favorable. Le cinquième jour, une chaleur accablante règne dans la baie; l'ennemi s'est relâché de sa surveillance, les rondes sont mal faites, les vedettes se sont endormies. Conon donne le signal, les rideaux s'abattent, les deux trières s'élancent. L'une se dirige au large, l'autre vogue droit au nord et prend, le long de terre, la route de l'Hellespont. Quel tumulte dans le camp du Péloponèse! On ne s'y attendait à rien de semblable. Les messagers se croisent, les aides de camp vont porter de côté et d'autre des ordres improvisés, ordres qui trop souvent se nuisent et se contrarient. D'eux-mêmes, les soldats ont couru aux armes, mais ce n'est pas en s'agitant ainsi sur le rivage qu'on réparera la négligence commise : « Montez sur les trières, sur les premières venues! Ne cherchez pas votre vaisseau! Tout vaisseau dont les bancs sont garnis peut partir, il n'y a pas

un instant à perdre. Voyez l'énorme avance qu'ont déjà les fuyards! Démarrez donc! Que faites-vous? Est-ce qu'on a le temps de lever les ancres? Coupez, coupez les câbles! Êtes-vous prêts, enfin? *Sentabas, mariniers! Et vogue tout d'un temps!* »

Nous parlons ici une langue morte, la langue des galères; nos officiers peut-être ne nous comprendront pas, Thucydide et Xénophon savent aussi bien que Barras de La Penne et M. de Vivonne ce que nous voulons dire. La chasse a commencé : « *Passe vogue*, mes enfans! *Hippapé*, mes braves coursiers de Sicile! La galère athénienne ne nous échappera pas. » La galère? Il y en a deux. Six heures durant, on poursuivit celle qui s'efforçait de gagner la haute mer; le soleil se couchait quand on l'atteignit. Les chasseurs la ramenèrent à Callicratidas avec son équipage. La trière qui filait le long de la côte fut sauvée par l'obscurité de la nuit. Dès que les ténèbres vinrent couvrir ses mouvemens, elle changea de route, déploya sa voile et, poussée par le vent du nord, arriva en moins de trois jours au Pirée. « Mytilène est investie, les débris de la flotte sont bloqués; envoyez de prompts secours, ou bientôt Athènes n'aura plus de marine. » Tel est le message qui répand en quelques minutes la consternation dans la ville. C'était un brave peuple que ce peuple athénien, bien qu'il fût trop souvent un peuple insensé. Sur-le-champ il décrète l'armement de cent dix vaisseaux. On manque de rameurs? Enrôlez tout sans distinction, les esclaves et les hommes libres! Et vous, honnêtes métèques, qui avez toujours fidèlement servi Athènes, on vous confère, pour encourager votre zèle, les droits de citoyen! En trente jours, la nouvelle flotte est prête à prendre la mer. Elle porte des hoplites, elle porte aussi une nombreuse cavalerie, car ce n'est pas seulement sur mer qu'on est résolu à combattre. Vers quel point se dirige-t-on? Vers Samos avant tout. Samos est une autre Athènes, on y est toujours disposé à prendre les armes pour les intérêts de la démocratie menacée. Les Samiens fournissent à la flotte du Pirée un contingent d'hoplites, un renfort de rameurs. Quand ils ont complété les équipages des trières d'Athènes, il leur reste encore le moyen d'équiper, pour leur propre compte, dix vaisseaux. Si les autres îles montrent moins de ferveur, on aura recours à cette pression morale dont Athènes a su plus d'une fois faire un utile usage. La levée en masse! Voilà ce qu'il faut pour grossir, en cette heure de crise, la flotte de la république. Tous les détachemens épars se concentrent; les généraux d'Athènes partiront de Samos à la tête de cent cinquante vaisseaux. Avec quelle rapidité merveilleuse les échecs se réparent et les vides se comblent dans ces flottes de l'antiquité! S'il avait fallu aux anciens, comme

à nous, quatre années pour entrer en jouissance du vaisseau neuf mis sur les chantiers, on n'aurait pas vu l'équilibre des forces se rétablir ainsi tant de fois et de la façon la plus inattendue.

Voici donc de nouveau la mer en balance; elle ne sait plus qui sera dans quelques jours son maître. D'un côté se présente Callicratidas avec ses cent soixante-dix trières; de l'autre, les généraux d'Athènes prêts à tendre la main à Conon. Les Athéniens ont trente-huit vaisseaux dans le port intérieur de Mytilène, cent cinquante rassemblés sur la rade de Samos. Le difficile sera d'opérer la jonction; Callicratidas ne compte pas rester, pendant ce temps, à sommeiller sur ses ancres. Il laisse cinquante navires devant Mytilène; c'est assez pour bloquer les trente-huit vaisseaux de Conon. Avec les cent vingt autres, il se porte à l'extrémité méridionale de Lesbos. Là, Callicratidas s'arrête : le moment est venu de faire souper à terre les équipages. Au même instant, par une singulière coïncidence, les Athéniens partis de Samos soupaient sur les îles Arginuses. Lorsqu'au mois d'avril 1854, l'amiral Bruat portait dans l'Hellespont les premières troupes envoyées au secours de la Turquie, la majeure partie de son escadre se composait encore de vaisseaux à voiles, et son pavillon flottait à bord d'un vaisseau mixte. On appelait ainsi le vieux vaisseau de ligne auquel une innovation timide consentait enfin à prêter le secours d'une machine. Le vent du nord contraignit cette escadre, attendue par la Sublime-Porte avec une légitime impatience, à venir jeter un pied d'ancre sur la rade de Mételin. Toute la journée nous louvoyâmes entre l'île de Lesbos et le continent de l'Asie. La première bordée nous conduisit sous ces îles dont le nom, en l'année 406 avant notre ère, allait acquérir la célébrité sanglante dévolue de tout temps aux grands champs de bataille. Je crois voir encore le *Montebello* coucher, au souffle strident de la rafale, son large flanc dans le creux de la vague, écarter devant lui les ondes indignées et passer fièrement à travers les hautes gerbes d'écume que chaque coup de son poitrail faisait jaillir. C'était la marine moderne qui venait troubler dans leur séculaire repos les cadavres des trières enfouies au fond de ces eaux bleues et dormant depuis deux mille deux cent soixante ans sur leur lit d'algues et de vase. Sois moins fier, vieux géant! ne foule pas avec tant de dédain les cendres du passé! Tes jours, à toi aussi, sont comptés, tu ne tarderas pas à disparaître et tes pareils, crois-le bien, ne laisseront pas dans l'histoire une trace aussi profonde que ces trières, objet de tes mépris. Les trières ont vécu près de trois mille ans, les vaisseaux à voiles n'auront pas vécu deux siècles.

De l'extrémité méridionale de Lesbos aux îles Arginuses on

compte onze milles marins, vingt kilomètres environ; même pour des trières, c'est une faible distance. Callicratidas aperçoit, à la nuit tombante, des feux nombreux s'allumer sur la côte qui fait face au cap Malée, pointe orientale de ce port magnifique que tous les marins connaissent aujourd'hui sous le nom de port Olivier; il ne met pas en doute un instant qu'il n'ait devant lui les Athéniens. Sans attendre le jour, il appareille. Le temps est sombre; Callicratidas se flatte de tomber à l'improviste au milieu des vaisseaux ennemis. Pour un hoplite, ce n'est pas si mal calculer; les dieux malheureusement ne jugent pas à propos de seconder ce projet. Un violent orage éclate et retient la flotte du Péloponèse près du bord. Des trières ne s'aventurent pas volontairement au large quand le ciel ouvre ses cataractes, ou quand Jupiter fait gronder sa foudre. Notez que la trière ne représente pas toutes les facultés de navigation de la marine antique; elle est essentiellement un vaisseau de combat, un navire bas de bord, parce qu'un navire à rames doit présenter le moins de surface possible à la brise, un navire chargé d'équipage, de faible tirant d'eau, d'une épaisseur de bordage qui dépasse à peine celle des tôles d'acier de nos bateaux-torpilles. Le bâtiment de charge, lourd et enhuché, est, au contraire, de taille à braver tout ce qu'affronte aujourd'hui la sakolève, s'il n'est pas la sakolève même. Les *bateaux du pays* ont trouvé de bonne heure leur formule, et les siècles ont passé sur eux sans altérer leur coque ou leur voilure. Les marins, avant de devenir des mathématiciens, étaient si routiniers! Je ne blâme donc pas Callicratidas de s'être montré docile à la voix des élémens; ce ne fut de sa part que la marque d'un esprit prudent et judicieux. Son peu d'habitude de la mer eût pu l'incliner à un parti plus violent; il s'en fût sans doute assez mal trouvé.

Le jour se lève; les derniers murmures de la tempête s'apaisent. Callicratidas se dirige sur les Arginuses. Prévoyant qu'il pourra succomber dans l'action, il a déjà désigné Cléarque pour lui succéder. L'affaire va s'engager en effet sous de fâcheux auspices. Les devins consultés ont défendu d'en venir aux mains. Les devins ont-ils donc quelque pressentiment dont il faille tenir compte? Les événemens futurs peuvent-ils projeter quelque ombre devant eux? cette ombre, la distinguent-ils dans le vol des oiseaux ou dans les entrailles des victimes? L'appétit des volailles sacrées fut-il jamais un sérieux pronostic? Qui sait? Les préjugés des nations ne doivent point être sans doute tenus, comme les proverbes, pour un fonds commun de sagesse. On aurait tort cependant de les repousser en bloc; commençons d'abord par les retourner sous toutes leurs faces; nous prononcerons ensuite.

L'Auster est le maître inquiet de l'Adriatique; l'Aquilon a été de tout temps le tyran impérieux de l'archipel grec. Ses premiers coups sont irrésistibles. « Dieu vous préserve, disent encore aujourd'hui les pilotes de Milo, du jeune Nord et du vieux Sud! » Si les devins, le jour où Callicratidas marchait avec tant d'assurance à l'ennemi, avaient trouvé leurs volailles nerveuses, le sang des victimes écumeux, s'ils avaient remarqué l'effarement des goëlands et des mouettes, n'étaient-ils pas jusqu'à un certain point en droit de prévoir une bourrasque? Leur devoir ne consistait-il pas alors à retenir plutôt qu'à exciter les combattans? Callicratidas passa outre. « Ce ne sera point, dit-il, un grand malheur pour Sparte, si je dois succomber dans ce combat; ce serait une honte pour elle si sa flotte paraissait éviter les Athéniens. » Sous un soleil redevenu radieux, les vaisseaux du Péloponèse continuent intrépidement leur route. L'aile droite, c'est Callicratidas en personne qui la commande, l'aile gauche est sous les ordres d'un Thébain, Thrasondas. Ces deux hoplites vont avoir affaire à de vieux marins. Les Athéniens ont dix généraux; pour le jour de l'action, ils n'ont qu'un général en chef. Thrasylle se trouve investi ce jour-là du commandement suprême. Ses dispositions sont loin de manquer d'habileté. Il connaît l'impétuosité et l'inexpérience de son adversaire; tout lui conseille donc de rester sur la défensive, d'épier les fautes de l'ennemi et de se tenir prêt à en profiter. Pour obliger Callicratidas à diviser ses forces, le navarque d'Athènes étend démesurément son front de bataille; il y comprend même les îles Arginuses. Garni de soldats, le rivage de ce groupe tient lieu à Thrasylle d'une troisième escadre. Les Péloponésiens ne sauraient songer sans la plus extrême imprudence à laisser une des ailes athéniennes inoccupée; il leur faut se résigner à livrer deux combats distincts, l'un au nord des Arginuses, l'autre au sud. Leur plus grand désavantage est de ne pouvoir dériver, en cas d'avarie, que vers un rivage fortement occupé par les Athéniens.

Lorsque trois cents trières et soixante mille hommes vont être aux prises, il doit y avoir conseil sur l'Olympe. Mais les dieux en ce jour peuvent-ils se partager? Ne reçoivent-ils pas d'Athènes et de Sparte les mêmes adorations, le même culte? Épargnez vos victimes! La fumée du sacrifice ne montera pas au séjour immortel; les dieux se détourneraient de cet hommage fratricide avec dégoût. Ainsi donc trente mille Péloponésiens se préparent à livrer bataille à trente mille Athéniens, en vue des côtes de l'Asie. Sarpédon et Hector en auront tressailli dans leurs tombes. C'est le plus grand combat dans lequel des Grecs aient été opposés à des Grecs; ce fut aussi le suprême effort tenté par Athènes pour ressaisir l'ascendant qui lui échappait. Thrasylle compte avant tout sur la force de sa position;

il attend l'ennemi de pied ferme. Nous allons assister à un immense choc parallèle. Des deux côtés les trompettes ont donné le signal; les soldats y répondent par leur cri de guerre, les rameurs tendent tous à la fois leurs bras nerveux et se courbent, nus jusqu'à la ceinture, sur les rames. En quelques minutes l'espace qui sépare les deux flottes est dévoré. Ce n'est pas un vulgaire triérarque, c'est un général athénien que Callicratidas cherche dans la longue ligne de vaisseaux déployée devant lui. Ses yeux ont découvert la trière de Lysias; le navarque la désigne du doigt à son pilote. Ainsi Nelson montrait à Trafalgar le *Bucentaure* au capitaine Hardy. Les deux galères se heurtent; la galère athénienne, plus faible d'échantillon, a fléchi: un second coup d'éperon l'entrouvre et l'envoie au fond de l'abîme. La mêlée s'établit. La trière victorieuse se débat au milieu des nombreux vaisseaux qui la pressent; elle fracasse les rames, elle écrase les plats-bords, elle troue de tous côtés les carènes. Mais voici un nouveau général qui accourt. Le grand Périclès, Périclès l'Olympien n'avait pas fait souche d'hommes d'état; il fit mieux; il fit souche d'officiers de marine. Un des dix généraux acclamés par la voix populaire portait ce nom à jamais vénéré. Périclès le stratège ne démentira pas le sang illustre d'où il est sorti. C'est lui qui vient à travers le tumulte prendre la revanche de Lysias. Callicratidas a su faire le vide autour de son vaisseau; Périclès peut donc arriver sans peine jusqu'au noble adversaire qui n'a plus devant sa proue que des débris. Le champ est libre, les deux trières se rencontrent de pointe. L'éperon du Spartiate s'enfonce profondément dans la joue de la galère athénienne. « En arrière! En arrière! » *Sciez tout d'un temps*, mes braves thranites! Les zygites et les thalamites ne demandent qu'à vous imiter. Le coup est porté, la plaie est profonde; il faut maintenant dégager son dard. Les rameurs, renversés vers la poupe, s'épuisent en vains efforts; l'éperon reste fixé entre les lèvres de la blessure qu'il a infligée. Périclès donne l'ordre de jeter les grappins; les deux trières désormais n'en font qu'une. Que peut souhaiter de mieux un guerrier de Sparte? Il pourrait souhaiter d'avoir le pied sur la terre ferme, car la houle balance déjà d'une façon gênante ce champ de bataille improvisé.

Les hoplites ont « le pied rond, » comme le disait de sa voix de tonnerre l'amiral Duperré aux législateurs ébahis qu'il essayait d'initier à tout un ordre de choses dont les législateurs n'avaient, à cette époque, nulle idée. Callicratidas chancelle, essaie en vain de reprendre son aplomb; un dernier coup de roulis le fait de nouveau trébucher; le navarque de Sparte est tombé à la mer. Il coule à pic, comme coulera un jour l'amiral Howard. De pareils événemens étaient très fréquens dans la marine des galères; pour faciliter ces faux pas on savonnait les ponts, on

les enduisait de matières grasses. Aussi le vieux Canale, le proséditeur de Venise, se présentera-t-il au combat de Lépante chaussé d'espadrilles. Collingwood à Trafalgar mit des escarpins, mais ce ne fut pas pour prévenir une chute. Il pensa que si quelque projectile ou quelque éclat de bois le blessait à la jambe, il serait bon que le chirurgien n'eût pas de bottes à lui ôter. Quand le chef disparaît aussi soudainement, les soldats ont bientôt perdu courage. La capitane de Sparte cède à l'ennemi. Plus de direction; chacun combat maintenant pour son compte. L'aile droite des Péloponésiens fléchit, l'aile gauche, où les Béotiens commandent, se trouble et prend la fuite. Les Athéniens ont cependant perdu vingt-cinq vaisseaux. Si Callicratidas eût vécu, l'issue du combat fût demeurée plus longtemps douteuse; Callicratidas emporte avec lui la fortune de la journée, la déroute de la flotte du Péloponèse est bientôt sans remède. Une partie des vaisseaux va chercher un refuge à Chio; les autres s'arrêtent à Phocée. Les Athéniens ont pris soixante-neuf navires, neuf trières de Lacédémone, soixante trières fournies par les alliés.

Il ne suffit pas de vaincre; l'essentiel est de savoir tirer parti de sa victoire. Conon n'était pas encore débloqué; un des lieutenans de Callicratidas, Étéonicus, le gardait à vue avec cinquante trières. Ces cinquante trières sont une belle proie qu'il y aurait regret à laisser échapper. Traversera-t-on sur-le-champ le canal? Après une grande bataille, il ne reste guère au vainqueur que des vaisseaux délabrés. Les généraux athéniens observent avec inquiétude le ciel qui se charge, le flot qui se gonfle; les pressentimens des devins ne les ont pas trompés. On se rappelle involontairement ici le soir de Trafalgar et les dernières paroles de Nelson mourant : « Faites mouiller la flotte! » Les stratèges de la république ont une double tâche à remplir : la plus pressante et la plus sacrée consiste à recueillir les naufragés sur les épaves flottantes, les blessés et les morts à la côte. Ce sera le devoir de Théramène et de Thrasybule. On leur confie, pour qu'ils aillent sans délai s'acquitter d'une mission qui n'admet pas de retard, quarante-sept trières, les moins maltraitées de la flotte. Cela fait, les stratèges rassemblent tout ce qui a des rames, tout ce qui peut naviguer encore. Ils parviennent ainsi à composer une escadre assez forte pour couper la retraite à Étéonicus. D'ailleurs Conon est là et l'on a le droit de compter, au moment voulu, sur son concours. En route! Il n'est plus temps, la tempête sournoise s'est déclarée tout à coup. Le vent du nord, le vent de l'Hellespont, balaie avec sa furie accoutumée le canal. Regagnez la plage au plus vite, si les îles Arginuses ont une plage! Cherchez du moins quelque anfractuosité sur la côte pour vous y ca-

cher! Le détroit n'est pas tenable; vos voiles seraient dans un instant en lambeaux et vos rames contre un tel coup de vent sont devenues inutiles. Il faut aller où la tourmente vous mène. Tout le littoral de Cymes sur le golfe actuel de Sandarli, tout le rivage de Phocée à l'entrée du golfe de Smyrne seront le lendemain couverts de cadavres et de débris.

Un bateau péloponésien n'a pas attendu la fin de la bataille pour aller porter à Étéonicus la nouvelle d'un combat dont la mort de Callicratidas faisait suffisamment présager l'issue. Il a pu aborder ainsi au port de Mytilène avant que la tempête éclatât. Étéonicus garde pour lui seul cet avis sinistre. A ses soldats, ce n'est pas un revers, c'est une glorieuse victoire qu'il annonce. « Tous les vaisseaux athéniens ont péri. Qu'on prépare un pieux sacrifice pour remercier les dieux! » Pendant ce temps, ordre est donné aux marchands d'embarquer sans bruit leurs marchandises et de faire voiles vers Chio. L'heure du souper arrive; les équipages des trières prennent comme d'habitude leur repas sur la plage. Le souper terminé, ils s'embarquent et le vent du nord les emporte à leur tour dans la direction du sud. Tout se passe avec calme; aucune agitation bruyante ne vient éveiller l'attention de l'ennemi. Les Lacédémoniens ont mis vingt-six ans à se pénétrer des nécessités de la guerre maritime; ils sont aujourd'hui aussi actifs que des Athéniens et non moins silencieux que des Anglais. Quand la flotte est sauvée, Étéonicus s'occupe d'assurer le salut de l'armée de terre. Il met le feu au camp et emmène à marches forcées ses soldats à Méthymne. La ruse a eu un succès complet. Au point du jour, Conon trouve le rivage évacué, la rade entièrement vide. Il tire ses vaisseaux à la mer et vogue à la rencontre de la flotte, qui venait enfin de quitter le mouillage des Arginuses. S'il fut jamais un thalassocrate, ce fut à coup sûr ce général récemment débloqué. Les Péloponésiens étaient hors d'état d'apporter le moindre obstacle à ses mouvemens; il pouvait les aller insulter à Chio, sinon les y détruire. Conon préféra rentrer à Samos. L'hiver commençait, et une journée d'hiver a quelquefois aussi sûrement raison d'une flottille de bâtimens à rames que la plus sanglante des batailles. Les opérations étaient donc forcément suspendues; on les reprendrait au printemps. Ce qui importait, c'était de mettre ces six longs mois de trêve à profit pour rentrer dans l'arène armé de pied en cap.

IV.

Quelle joie, quelle allégresse doivent régner à cette heure dans Athènes! Vainqueur, quand on se croyait perdu ou tout au moins

réduit pour longtemps à la défensive! Vainqueur, quand il avait fallu recourir aux dernières ressources! Si jamais généraux ont mérité des couronnes, ce sont assurément les généraux qui viennent de combattre aux Arginuses. Des couronnes, allons donc! ce sont des supplices qu'on leur apprête. Une étrange rumeur s'est répandue dans l'armée de Samos : le peuple n'est pas satisfait. Bientôt on apprend que tous les généraux ont été déposés, à l'exception de Conon, d'Adimante et de Philoclès, les deux lieutenans de Conon. Les huit autres, — Conon le navarque ne comptait pas, et Adimante ou Philoclès avait probablement remplacé Archestrate, — les huit autres sont appelés à comparaître devant l'assemblée d'Athènes. Que peut-on reprocher, grands dieux! à ces généreux champions? D'avoir sauvé une escadre condamnée à périr de famine, d'avoir humilié Sparte, d'avoir délivré Mytilène? On leur reproche de n'avoir pas recueilli les naufragés et de n'avoir pas rendu les honneurs funèbres aux morts. Deux des stratèges, Protomachus et Aristogène, ne jugent pas prudent de répondre à la sommation qui leur est adressée; ils cherchent un asile sur les côtes de l'Ionie. Périclès, Diomédon, Lysias échappé lui-même miraculeusement au naufrage, Aristocratès, Thrasylle, Érasinidès, tous également confians dans la bonté de leur cause, se présentent sans crainte à leurs juges. « Avoir oublié les naufragés et les morts! Peut-on leur imputer semblable négligence? A quel soin furent donc commis, dès que la bataille put être considérée comme gagnée, les deux triérarques les plus capables de la flotte, Théramène et Thrasybule, deux capitaines qui avaient mainte fois rempli les fonctions de stratège? On leur donna quarante-sept trières et on leur enjoignit de ne s'occuper que d'une chose : visiter les plages et les épaves éparses pour y porter secours à ceux qui vivaient encore, pour y rendre les derniers devoirs à ceux qui étaient morts en servant la république. » Nul dans Athènes n'ignore ces détails; les généraux, le jour même où ils annonçaient leur victoire, en faisaient part au peuple, car le peuple ne veut et ne doit rien ignorer. C'est pourtant de cette assertion si simple et si sincère qu'est venu tout le mal. Théramène et Thrasybule ont cru que les stratèges voulaient se décharger sur eux de la grave responsabilité qui leur incombe. Ils se sont hâtés de prendre les devans, d'ameuter leurs amis, et ce n'est plus seulement au sein d'une foule ignorante que l'accusation recrute ses partisans; de la flotte même vont surgir les dépositions les plus accablantes. C'est l'histoire du comte De Grasse livré par ses capitaines, après le combat de la Dominique, aux plus sanglantes railleries des Parisiens. Pendant que les Anglais rendaient un juste hommage à la magnifique défense du héros malheureux, pendant que les États-Unis l'honoraient

comme un des fondateurs de leur indépendance, les beaux esprits chez nous se donnaient carrière : « Les croix à la jeannette, disaient-ils, ont un cœur, les croix à la De Grasse n'en ont pas. » *Intelligite et erudimini*, vous qui commanderez un jour des escadres!

Il faut que les stratèges soient brefs dans leur défense, car le temps leur a été avarement mesuré. « Au signal de la clepsydre, » ils devront quitter la tribune. Qu'ils en descendent d'eux-mêmes, car le peuple serait d'humeur à les y aller chercher. Quelques mots heureusement suffisent pour plaider une cause qui serait gagnée d'avance, s'il y avait encore la moindre justice dans Athènes. « Une mission a été donnée; cela est incontestable. Pourquoi cette mission n'a-t-elle pas été accomplie? Toutes les violences, toutes les perfidies de Théramène n'amèneront pas les accusés à déguiser la vérité. La tempête qui s'est élevée a contraint les vaisseaux, les quarante-sept trières comme le reste, à chercher au port le plus voisin un abri. Théramène et Thrasybule ne sont pas plus coupables que les généraux. » Le peuple est ébranlé; tous les pilotes sont venus attester l'impétuosité de la tourmente. Les prytanes se consultent. « Remettons, proposent-ils, l'affaire à l'assemblée prochaine; à cette heure avancée, il serait impossible de distinguer les mains. Nous essaierions vainement de compter les suffrages. » Ce ne sont certes pas les assemblées qui manquent; il y en a régulièrement trois au moins par mois. N'en peut-on pas d'ailleurs convoquer d'autres d'urgence? Que le peuple se rassure; les prytanes ne laisseront pas chômer sa justice. Les accusés ont obtenu caution; ils sont libres; c'est à eux de bien employer le temps qu'on leur laisse. Et la haine, croit-on donc qu'elle va demeurer inactive? Le principal meneur de la cabale, le promoteur ardent de la persécution, ce n'est pas Thrasybule, c'est Théramène, ce Théramène qui sera un jour l'un des trente tyrans, et que les trente immoleront dès qu'il refusera de les suivre dans leurs excès. Théramène est déjà un personnage; ses ennemis l'appellent *Cothurne*, sous prétexte qu'il essaie toujours de s'ajuster aux deux partis; mais ici le soin de sa sûreté l'a rendu résolu. Le peuple ne se paiera pas de discours; on lui doit au moins une victime : Théramène ou les généraux.

De délai en délai, on était arrivé au mois d'octobre de l'année 406 avant notre ère; la fête des Apaturies allait se célébrer. Consacrée à Minerve et à Jupiter, cette fête était une des grandes solennités publiques. Elle durait trois jours, trois jours de réjouissances, pendant lesquels les frères et les parens se rassemblaient les uns chez les autres. Combien de chers absens n'y prendront point part! Vingt-cinq trières ne périssent pas avec leurs équipages sans laisser de nombreux vides dans la cité; Athènes est remplie de vêtemens de

deuil. On ne voit dans les rues que gens habillés de noir et rasés jusqu'à la peau. Cette foule lamentable n'a pas même la consolation de savoir que les dépouilles mortelles de ceux qu'elle pleure ont reçu les honneurs suprêmes. Excitée secrètement par les partisans de Théramène, elle éclate en plaintes, elle se rassemble en groupes. L'indignation grossit et trouve un interprète. Callixène propose au peuple de décréter que l'affaire a été suffisamment entendue. Il faut dans chaque tribu disposer deux urnes; les citoyens qui jugeront les stratèges coupables déposeront leur vote dans l'urne de droite; ceux qui les voudront acquitter laisseront tomber leur suffrage dans l'urne de gauche. Et si l'épreuve tourne contre les accusés, quelle sera la peine? Le peuple, en pareil cas, n'en peut prononcer qu'une : les généraux seront livrés aux Onze pour être mis à mort. Leurs biens, tous leurs biens, seront confisqués et le dixième en sera consacré à Minerve.

L'assemblée, à cette proposition impitoyable, se divise. « Depuis quand, disent les uns, a-t-il été permis de frapper plusieurs accusés par une seule sentence? N'existe-t-il pas une loi, — la loi de Canonus, — qui prescrit d'instruire séparément la cause de chacune des personnes impliquées dans le même procès? » — « Eh quoi! répliquent les autres, vous prétendez restreindre les droits du peuple! Le peuple qui fait les lois n'est-il pas libre de décréter en toute occasion ce qui lui convient? » — L'assemblée devient tumultueuse; Lyciscus s'écrie « qu'on devrait envelopper dans le même décret et les stratèges qui ont failli à leur devoir et les citoyens factieux qui les défendent. » Socrate, fils de Sophronisque, proteste au nom de l'éternelle morale. « Le peuple est souverain sans doute, mais, comme tout souverain, il se trouve enchaîné par les lois qu'il a faites. » Ah! Socrate! Socrate! tu as donc bien envie de boire la ciguë! On t'a déjà livré à la risée du peuple; dans cinq ou six ans le peuple te livrera au bourreau.

Pendant que ce sage, — c'est ce fou que nous voulions dire, — parle à la multitude un langage que jamais multitude n'a compris, un matelot se lève. « J'étais au combat des Arginuses, dit-il. J'ai pu me sauver sur un tonneau de farine, et j'affirme que la tempête n'était pas telle qu'il fût impossible de recueillir les morts. » Ce dernier coup achève les accusés; une immense clameur couvre le peu de voix qui réclament encore; les prytanes, effrayés, se résignent à faire voter par tribu : « Si quelqu'un n'a pas encore déposé son suffrage, qu'il se hâte! » La proposition de Callixène a la majorité; les huit stratèges sont condamnés à la peine capitale. Protomachus et Aristogène éviteront les effets de la cruelle sentence. Ceux-là sont les Girondins prudens qu'au lendemain de thermidor

on sera trop heureux de retrouver et de couvrir de fleurs; les six autres sont livrés aux Onze. « N'oubliez pas, s'écrie Diomédon au moment où les bourreaux l'entraînent, n'oubliez pas, citoyens, d'acquitter les vœux que nous avions faits avant la bataille. C'est Jupiter sauveur, c'est Apollon, ce sont les vénérables déesses qui nous ont donné la victoire. Allez leur rendre grâces pendant que nous marchons à la mort! » Que disait en pareille occurrence le comte d'Estaing? « Portez ma tête aux Anglais! Ils vous la paieront cher! » Voilà de vaillans adieux à la vie! Je les préfère de beaucoup à ceux de Théramène répandant à terre les dernières gouttes de la ciguë « pour le beau Critias. » Théramène, tu railles, ce n'est pas la ciguë, c'est le sang de Diomédon qui t'étouffe. Quand le malheur viendra fondre sur toi, tu croiras en vain te justifier en disant: « Ce n'est pas moi qui ai commencé les attaques; » tu as été injuste, tu as été perfide; Critias n'est ici que l'instrument du ciel. Et ce misérable Callixène, ce sycophante qui a emporté d'emblée la sentence, quel sera son sort? Les Athéniens ont une loi destinée à frapper ceux qui les ont trompés. Naïve et touchante bonhomie du pauvre Démos! Callixène fera les frais de son repentir. Emprisonné d'abord, délivré ensuite à la faveur d'une émeute, le délateur ira traîner à l'étranger une existence humiliée et errante. Les dieux permettront bien qu'il revoie un jour sa patrie; mais, exécré de tous, accablé de mépris, il finira par mourir de faim. *Discite justitiam moniti!*

Les Anglais ont condamné l'amiral Byng; c'était un vaincu! Et encore l'impartiale histoire n'a-t-elle pas ratifié leur rigueur. Le véritable coupable n'était probablement pas celui qui, en 1757, monta, calme et fier, sur le fatal ponton. Des ministres imprévoyans se couvraient, ce jour-là, par le sacrifice de l'homme que leur négligence avait mis dans l'impossibilité de vaincre. Il est difficile d'approuver un jugement qui semble n'avoir été qu'un détestable expédient politique. Combien, à plus forte raison, doit-on blâmer, doit-on, de tout son pouvoir, flétrir cette aberration d'un peuple qu'on voit, follement docile aux inspirations de ses orateurs, appesantir son aveugle colère sur des généraux qui ne méritaient que sa reconnaissance! « C'est ainsi cependant, proclame toute une école, qu'on décrète la victoire. » Il est temps d'en finir avec ces théories. On n'a le droit de décréter la victoire que quand on a pris soin de l'organiser. Le mot du maréchal Bugeaud restera éternellement vrai : « Sans l'armée de Louis XVI, toutes les fureurs de Danton n'auraient pas sauvé la France! »

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

L'ILE DE CYPRE

SON ROLE DANS L'HISTOIRE

III[1].

L'ART ET LA RELIGION A CYPRE, LES ÉLÉMENS PHÉNICIENS DE LA CIVILISATION GRECQUE.

I. Engel, *Kypros*, 2 vol. Berlin, 1841. — II. Di Cesnola, *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples, with maps and illustrations*, 1 vol., Londres, 1877. — III. Hamilton Lang, *Cyprus, its history, its present resources and future prospects*, 1 vol. Londres, 1878. — IV. Franz von Loeher, *Cypern, Reiseberichte ueber Natur und Landschaft, Volk und Geschichte*, 1 vol., Stuttgart, 1878. — V. *The antiquities of Cyprus, discovered principally on the sites of the ancient Golga and Idalium*, by general Luigi Palma di Cesnola, photographed by St. Thompson, from a selection made by C. T. Newton, with an introduction by Sidney Colvin, 36 planches in-f°, Londres, 1873. — VI. J. Doell, *die Sammlung Cesnola* (Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 1873), avec 17 planches lithographiées. — VII. Froehner, *Collection de M. Albert B***. Antiquités grecques, poteries et verres chypriotes*, Paris, 1878, in-4°. — VIII. E. Curtius, *die Griechische Gœtterlehre vom geschichtlichen Standpunkt*. Berlin, 1875. — IX. H. de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, in-f°, Paris, 1852.

I.

L'architecture des siècles antérieurs au moyen âge n'a laissé sur le sol de Cypre que des traces bien rares et bien peu marquées. La faute en est surtout à la prospérité presque ininterrompue dont l'île a continué de jouir, sous des régimes divers, jusqu'à la conquête turque. Les pierres des anciens édifices ont été plusieurs fois

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1878 et du 1er février 1879.

remises en œuvre; elles ont été taillées et remaniées jusqu'à ce qu'elles tombassent en poussière. Celles mêmes que l'usure n'a pas encore tout à fait émiettées ont perdu, dans tous ces changemens de place et de destination, la forme que leur avait imprimée le ciseau de l'ouvrier phénicien ou grec; elles ressemblent à ces monnaies qui, pour avoir passé dans trop de mains, ne laissent plus distinguer ni type ni légende.

A défaut de la surface, l'intérieur du sol n'a pas pu ne point conserver, cachés sous un amas de débris, quelques restes des constructions antiques ; mais pour se reconnaître au milieu de ces décombres, il aurait fallu l'œil d'un architecte ou tout au moins le zèle et les scrupules d'un archéologue, qui se serait astreint à noter sur le terrain, heure par heure, les moindres circonstances de la fouille. Or ce ne sont ni des architectes ni des archéologues qui ont fait à Cypre les grandes fouilles et les belles découvertes; ce sont des diplomates, c'est un banquier, c'est un général de cavalerie. Un seul architecte a visité l'île, M. Duthoit, le compagnon de M. de Vogüé, et sa chance l'a bien mal servi sur ce terrain où ses connaissances spéciales auraient pu rendre de si incomparables services. A Golgos, ses tranchées ont effleuré, sans qu'il en fût averti, l'aire d'un de ces vieux temples cypriotes, où les statues étaient couchées, auprès de leurs piédestaux encore en place, sous les ruines des murs et de la toiture. Un peu plus favorisé par la fortune, comme M. Duthoit nous aurait donné, sur la construction et sur le plan du sanctuaire de Golgos, des renseignemens bien autrement instructifs que ne l'a fait M. de Cesnola! Pour celui-ci, les restes de cet édifice n'ont été qu'une mine à exploiter en toute hâte, pour y trouver des objets de collection et de vente.

La fouille ainsi comprise est brutale et destructrice ; elle s'enfonce dans le sol, elle rejette les terres à droite et à gauche sans s'inquiéter de ce qu'elles recouvrent en retombant à lourdes pelletées; elle sacrifie tout à la conquête de la proie qu'elle poursuit. Tout autre est la fouille entreprise par l'architecte en vue de restituer un édifice que le temps a renversé sans en anéantir tous les élémens. Elle procède autrement; elle ne rencontre pas une assise de pierre sans en relever la direction et sans en mesurer les dimensions, pas un fragment portant la trace du ciseau sans noter la profondeur à laquelle il est enfoui ; la moindre moulure est dessinée avec soin. La marche des travaux exige-t-elle l'enlèvement des matériaux amoncelés, l'explorateur ne laisse disparaître aucune couche de débris sans qu'un coup de crayon en ait marqué l'épaisseur et indiqué la nature.

S'il s'agit d'un monument gréco-romain, bien peu de chose suffit à l'architecte pour en déterminer le caractère, pour en re-

trouver les proportions et en rétablir le plan. Qu'il ait déterré seulement une base ou un chapiteau, il sait à quel ordre appartenait le temple, il calcule, à quelques centimètres près, la hauteur de la colonne et celle de l'entablement, il peut dire quelles dispositions générales avaient été adoptées, quels étaient le style et le goût de la décoration. Grâce à cette suite d'observations, de comparaisons et de calculs, on voit se relever sur le papier l'édifice même que les premiers explorateurs de la contrée avaient pu croire détruit et perdu sans retour.

La tâche de l'architecte est plus difficile quand il étudie les monumens de l'art oriental, de l'art égyptien, assyrien ou phénicien. Là, pour qu'il parvienne à restaurer un ensemble d'une manière probable, il lui faut retrouver sur le terrain plus d'élémens certains, des vestiges plus nets et mieux définis de l'œuvre du constructeur d'autrefois. C'est que l'architecture orientale, l'architecture égyptienne par exemple, n'est pas de même que la grecque, un art chiffré; les diverses parties d'un monument n'y sont pas dans un rapport constant les unes avec les autres. Comme l'a très bien dit M. Charles Blanc, « les monumens égyptiens *ont des dimensions, ils n'ont pas encore de proportions.* On n'y voit point de relation établie et voulue entre la hauteur du chapiteau et la hauteur de la colonne. Tantôt les mêmes colonnes sont couronnées de chapiteaux différens, tantôt des chapiteaux de même hauteur surmontent des colonnes inégales en épaisseur et en élévation. Les Grecs, admirant surtout la création dans la plus parfaite de ses œuvres, qui est l'homme, voulurent imiter l'organisme du corps humain; ils mirent dans leurs édifices des proportions, c'est-à-dire qu'ils choisirent un des membres de l'architecture pour servir de *module*, de mesure à tous les autres, de façon qu'étant donnée la mesure d'une seule partie, on pût reconstruire les autres parties et le tout, de même que, le doigt d'un homme étant connu, on pouvait en induire les proportions de l'homme entier, d'après le *canon* de Polyclète (1). »

Ces rapports constans qui n'existent pas entre les divers membres de la construction, nous ne les retrouvons pas davantage chez les Orientaux, entre les différentes parties dont se compose, en plan, l'édifice par excellence, celui qui, chez tous les peuples, a le plus de grandeur et d'unité, le temple. Le temple égyptien n'est pas un tout organique comme le temple grec. Le sanctuaire y est réduit à sa plus simple expression; c'est ce que les écrivains grecs qui décrivent l'Égypte appellent le *naos*, une petite chapelle monolithe, parfois même seulement une niche pratiquée dans la paroi

(1) *Grammaire des arts du dessin*, p. 160.

d'une des salles du temple. Cette niche ou cette chapelle, le type de *l'arche sainte* des Hébreux, était fermée par une porte à deux battans (on voit encore, sur plusieurs de ces monumens, la trace des gonds), et s'ouvrait à certains jours, comme dans le temple d'Israël le *saint des saints*, devant le prêtre ou le roi, admis à contempler, pendant quelques instans, les objets sacrés qui se conservaient dans ce tabernacle. Les pièces qui entourent ce sanctuaire peuvent être de formes variées et en nombre indéfini. Ce sont des dépendances, des salles d'attente, des appartemens, des magasins. Rien ici de comparable à la *cella* du temple grec, rien qui ressemble à cette grande chambre que tous les arts concourent à décorer pour la rendre digne du dieu qui l'habite, représenté par sa statue qui se dresse au fond du sanctuaire, tandis qu'au-dessus des portiques qui enveloppent sa demeure frises et frontons racontent ses victoires et célèbrent sa puissance et ses bienfaits. L'Orient ne l'a pas connue, cette merveilleuse unité du temple grec, où des règles simples et claires, fondées sur la raison même, déterminent l'accord et la subordination des parties, où des doctrines traditionnelles, tout à la fois fermes et souples, guident le génie de l'artiste sans l'enchaîner et sans l'appauvrir.

Il nous a suffi d'un coup d'œil jeté sur l'histoire de Cypre pour reconnaître combien s'y était établie de bonne heure l'influence de l'Orient sémitique et comme elle y avait persisté tard. Ce que l'on devait donc s'attendre à trouver dans l'île, là où le mouvement de la vie n'aurait pas tout nivelé et tout pulvérisé, c'était moins des édifices grecs et romains que des constructions dont le principe et l'esprit appartinssent à l'Orient. Il n'en eût été que plus nécessaire d'avoir là le concours d'hommes préparés par une éducation spéciale à relever jusqu'aux moindres vestiges de ce qui fut autrefois, à s'orienter et à se reconnaître au milieu de ruines sans beauté pittoresque et sans relief, dont l'insignifiance apparente ne devait pas piquer la curiosité de l'observateur superficiel et n'éveillerait pas son attention. Le sort a voulu que les fouilles se fissent dans d'autres conditions, et les résultats en ont été si brillans que l'on semblerait avoir mauvaise grâce à rien regretter. Cependant nous eussions vivement désiré savoir c mment étaient bâtis et décorés ces temples qui, pendant dix siècles et plus, ont été chantés par les poètes et que des millions de pèlerins ont visités; or, malgré tant de coups de pioche donnés au bon endroit et tant de terres remuées à grands frais, nous n'avons encore, sur ce que l'on peut appeler l'architecture cypriote, que de bien faibles données, que des renseignemens bien insuffisans.

Le seul temple de l'île dont nous sachions quelque chose par des témoignages anciens, c'est le plus fameux de tous, celui de Papho

Pendant la guerre de Judée, Titus, nous raconte Tacite, « eut la fantaisie de visiter ce sanctuaire, célèbre par le concours des indigènes et des étrangers. » L'historien s'arrête à ce propos, pour indiquer en quelques mots « les origines de ce culte, les rites pratiqués dans ce temple, la forme sous laquelle est adorée la déesse, forme qui ne se retrouve nulle part ailleurs. » Ce qu'il rapporte au sujet des origines est insuffisant et obscur, comme ce qu'il dit ailleurs des Juifs, de leur histoire et de leur religion; il y a pourtant là quelques détails assez précis sur les règles suivies pour les sacrifices et sur l'image de la déesse « qui n'est point représentée sous la figure humaine; c'est un bloc circulaire qui, s'élevant en cône, diminue graduellement de la base au sommet. La raison de cette forme est ignorée. » Tacite ajoute que Titus prit plaisir « à contempler les richesses du temple et les dons qu'y avaient accumulés les anciens rois, ainsi que toutes ces antiquités que la vanité des Grecs fait remonter à des époques inconnues. » Il nous montre enfin le futur empereur sacrifiant de nombreuses victimes et interrogeant l'oracle dont les réponses le comblent de joie.

Ce n'était point un temple hellénique que celui où l'œil ne rencontrait qu'une pierre presque brute à la place qu'occupait, dans le sanctuaire de Cos ou de Cnide, l'Aphrodite de Praxitèle. Au lieu de cette image accomplie de la grâce et de la beauté féminine, un grossier symbole phallique, un caillou sacré, un *bétyle,* comme disaient les Grecs, qui avaient emprunté aux Sémites, dans une très haute antiquité, le culte de ces fétiches et le terme même par lequel on les désignait au pays de Chanaan (1). Ces *pierres levées*, les Grecs ne tardèrent pas à les remplacer par des statues, que d'âge en âge ils firent plus belles jusqu'au jour où ils arrivèrent à représenter la divinité sous les plus nobles traits que puisse revêtir la créature humaine dans ses exemplaires les plus rares et les plus achevés. Au contraire Syriens et Arabes, avec leurs conceptions religieuses plus vagues et plus flottantes que celles des Grecs, étaient restés attachés à ces symboles presque informes qu'entourait une vénération d'autant plus profonde que les origines en étaient plus lointaines et plus mystérieuses; rappelez-vous la pierre noire d'Émèse, dont Héliogabale était le prêtre, et celle de la Caaba, devant laquelle faisaient leurs dévotions, avant la prédication de l'islamisme, les contemporains de Mahomet. Tacite se trompe en mettant sur le compte des Grecs les mythes que Titus entendit raconter à Paphos par les *exégètes* du temple, les monumens votifs qu'on lui fit passer en revue; l'historien nous en avertit lui-même, à son insu, par ce qu'il nous dit du symbole qui figurait, à Paphos,

(1) *Beït el,* maison de Dieu.

l'énergie féconde et créatrice. Quand on connaît l'esprit et les goûts d'un propriétaire, on sait d'avance, avant d'être entré chez lui, comment doit être meublée sa maison. Il en est de même ici, pour le temple de Paphos; tout devait être en harmonie, l'image même de la divinité à laquelle les hommages s'adressaient, la disposition générale et la décoration du temple où on l'adorait, les costumes des prêtres et les rites qu'ils faisaient pratiquer aux pèlerins. La présence de la pierre conique dans le sanctuaire, à la place d'honneur, c'était, si l'on peut ainsi parler, la note dominante, celle qui donnait le ton. Ainsi prévenus par Tacite, nous pouvions affirmer, sans crainte d'erreur, que tout devait avoir à Paphos, même encore de son temps, un caractère bien plus oriental que grec, une couleur syrienne très marquée.

L'induction que nous pouvions tirer de ce texte, d'autres documens sont venus la confirmer. Sur toute une série de monnaies de bronze qui ont été frappées sous les empereurs, d'Auguste à Macrin, au nom du congrès de toutes les cités cypriotes (Κοινὸν Κυπρίων), on voit figurer un édifice dans lequel on s'accorde à reconnaître le plus important des sanctuaires de l'île, celui de Paphos. Cette représentation, comme il arrive toujours en pareil cas, est fort abrégée. Elle était destinée à rappeler aux contemporains un monument qu'ils connaissaient, et non à fournir des renseignemens aux archéologues de l'avenir. D'après M. François Lenormant, qui a étudié particulièrement ces pièces cypriotes, « elle consiste en une élévation géométrale de la façade, en avant de laquelle s'étend un parvis formé par une balustrade en demi-cercle. Le toit forme une terrasse, sur laquelle se posent les colombes sacrées de la déesse. Au centre, porté sur un large stylobate qui surmonte un soubassement construit en larges assises régulières, est un pylône en saillie de forme égyptienne qui dépasse de beaucoup en hauteur le toit de l'édifice lui-même. Ce pylône représente des fenêtres dans sa partie supérieure et au rez-de-chaussée une vaste porte d'entrée, dont le graveur a volontairement exagéré l'ouverture, pour faire apercevoir tout au fond du sanctuaire le simulacre de la divinité, sous la forme d'une pierre conique que surmonte une tête grossièrement indiquée, avec des rudimens de bras. Ici, comme au temple de Jérusalem, sous la tour du pylône s'ouvrait le *oulam* ou pronaos, puis en arrière se prolongeait le *debir* ou sanctuaire, qui ne dépassait pas, non plus, la largeur du pylône. Les parties de l'édifice qui l'excèdent de chaque côté étaient occupées par les chambres qui, comme à Jérusalem et en Égypte, régnaient tout autour du sanctuaire, servant à conserver le trésor et les objets du culte ainsi qu'à préparer les cérémonies rituelles. En avant du temple, des deux côtés du pylône, se dressaient des colonnes isolées, comme celles que Lucien vit en

avant du temple d'Hiérapolis, comme les deux colonnes Yakin et Boaz devant l'édifice bâti par Salomon, comme aussi les obélisques des temples égyptiens (1). » Le trait par lequel sont indiquées, sur la médaille, ces colonnes jumelles suggère l'idée d'une forme très décorative, qui, par les renflemens prononcés de ses courbes horizontales, rappelle la silhouette de certains candélabres antiques conservés dans nos musées.

Le graveur de tous ces coins cypriotes, ne disposant que d'un espace très restreint, avait tenu surtout à mettre en vue sur ces pièces l'étrange simulacre qui faisait l'originalité du culte de Paphos. Il en avait donc forcé la proportion et il l'avait placé, ainsi grossi, dans le milieu du champ; puis, comme pour mieux le faire valoir, il l'avait encadré dans la façade du temple proprement dit, du bâtiment couvert qui servait à l'idole d'enveloppe et d'abri; mais avec le peu de place dont il disposait, il n'avait pu songer à montrer en même temps les parties secondaires, les dépendances du sanctuaire. Or, du temple de Jérusalem si bien restitué par M. de Vogüé à celui de Marathus dont M. Renan a retrouvé toute l'ordonnance, tous les édifices religieux de la Syrie ont une enceinte extérieure, un *péribole*, comme disaient les Grecs, qui circonscrit une large cour entourée de portiques (2). Cette enceinte, il en subsiste encore quelques débris imposans, quoique ces murailles servent depuis bien des siècles de carrière aux habitans du petit village de Kouklia, situé sur l'emplacement du même temple, et que jadis les Lusignans en aient tiré les matériaux d'une forteresse et de plusieurs églises, elles-mêmes aujourd'hui ruinées.

M. de Cesnola a fait, en plusieurs fois, des fouilles assez étendues et très profondes sur différens points du plateau qu'occupait le sanctuaire; le plan qu'il donne mérite donc d'être préféré, tout sommaire qu'il soit, aux esquisses que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient tracées après une rapide inspection des lieux. Sans retrouver la trace de ces colonnades, de ces clôtures intérieures et de ces bassins qu'avaient cru reconnaître Ali-Bey et Hammer, il met au centre du plateau les débris d'un massif rectangulaire qui représenterait les substructions du temple figuré sur les médailles; les quatre pierres d'angle sont encore en place. Ce parallélogramme est enveloppé, à distance, par un autre bien plus vaste, que dessinait une puissante enceinte, dont les fondations existent à peu près partout, plus ou moins profondément enfouies. Quelques blocs, qui s'élèvent encore au-dessus du sol, ont des dimensions prodi-

(1) *La Numismatique et l'Architecture,* dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics,* 4e série, 4e volume, 1877.

(2) De Vogüé, *le Temple de Jérusalem, monographie du Haramechchérif,* Paris, 1864, gr. in-f°, avec 37 planches. — Renan, *Mission de Phénicie,* chap. III, pl. X.

gieuses; une pierre a près de 5 mètres de long sur 2 mètres et demi de large. Les assises du temple, sans être aussi énormes, sont encore de très forte taille. On reconnaît là le goût des constructeurs phéniciens pour les grands matériaux, ce goût persistant dont témoignent les murs d'Arados et ceux de Jérusalem comme les fameux temples de Balbek.

Le temple avait 67 mètres de long sur 50 de large et le péribole 210 sur 164; ce sont les mesures que M. de Cesnola fournit, sans en garantir l'exactitude rigoureuse. Le mur extérieur était percé de portes dont l'une a encore gardé, dans un de ses montans, la trace des gonds; avec ses 5 mètres et plus d'ouverture, elle livrait passage à toute une foule. Cette cour spacieuse ne pouvait se passer de portiques qui l'entourassent et qui permissent de se mettre à l'abri pendant les heures chaudes des brûlantes journées d'été; n'en retrouvât-on point de vestiges, nous affirmerions encore qu'ils ont existé jadis, appuyés aux murailles. C'était là que tenaient boutique les marchands d'amulettes et d'idoles, ceux qui vendaient aux pèlerins ces statuettes de la maîtresse du temple qu'ils aimaient à rapporter dans leur pays; on peut lire dans Athénée le récit d'un miracle accompli, comme le racontait Polycharme de Naucratis, par une de ces images. Touchée des prières des matelots, la déesse, au milieu d'une horrible tempête, sauva le navire sur lequel un habitant de Naucratis l'emmenait de Paphos en Égypte (1). Ces galeries, nous les distinguons d'ailleurs très bien sur une médaille impériale de Byblos; elles règnent tout autour du vaste espace à ciel ouvert au centre duquel s'élève le mausolée pyramidal d'Adonis.

Sous ce ciel de feu, la fraîcheur et l'ombre sont les plus exquises jouissances, les plus nécessaires des biens. On devait donc aussi les demander à des fontaines jaillissantes, à des bassins creusés dans le dallage des parvis, aux platanes penchés sur les vasques ruisselantes et trempant leurs racines dans l'humidité que ces réservoirs laissaient filtrer tout à l'entour. Il fallait de l'eau pour les sacrifices et pour les ablutions; il en fallait pour désaltérer tout ce peuple de prêtres et de prêtresses qui vivait autour du sanctuaire, ces multitudes de pèlerins qui, du rivage et de tous les chemins de la montagne, affluaient, à certains jours, dans cette enceinte. L'eau, nourrice des troncs puissans, des larges rameaux et des feuillages épais, on avait été la chercher et la capter au flanc des côtes voisines; on l'avait amenée de loin jusqu'à Paphos à l'aide de ces conduites souterraines dont on trouve partout la trace dans l'île et qui se courbaient en siphons pour franchir les vallées. Si vous avez voyagé en Orient, rappelez-vous les abords des mosquées turques

(1) Livre XV, chap. XVIII.

ou persanes, leurs fontaines toujours coulantes et leurs majestueux ombrages; vos souvenirs vous donneront quelque idée de l'aspect que devait offrir l'enclos du sanctuaire de Paphos lorsqu'on en franchissait le seuil après avoir gravi les pentes boisées de la colline, parmi des arbres séculaires d'où s'abattaient en tournoyant, avec un grand bruit d'ailes, des volées de pigeons blancs, oiseaux chers à la déesse, nourris du grain que ses fidèles leur jetaient à pleines mains.

A pousser trop loin la comparaison et le rapprochement, on risquerait d'ailleurs de se tromper. Les formes architecturales qui ont prévalu dans le monde musulman depuis cinq ou six siècles, depuis qu'il a pris pied en Europe, sont très différentes de celles que préférait l'antiquité sémitique et que l'islamisme naissant avait conservées tout d'abord en Arabie, en Égypte et en Syrie; mais la différence principale, celle dont les effets sont les plus sensibles, c'est la différence des religions et des cultes. Avec son monothéisme d'une grandeur un peu sèche, avec son aversion violente pour tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à l'idolâtrie, avec le caractère si simple et si grave de ses cérémonies, l'islamisme ne saurait offrir, dans les parvis de ses temples, les scènes et les tableaux que l'imagination de l'historien se représente, lorsqu'elle cherche à retrouver l'aspect et la physionomie de quelqu'un des grands sanctuaires du panthéisme syrien. Ce que l'on adorait à Paphos comme à Byblos, c'était l'énergie meurtrière et féconde de la nature toujours occupée à détruire et à créer, à réparer par l'union des sexes et par un éternel enfantement les pertes que la mort fait subir à la vie. Les péripéties de ce drame sans dénoûment, qui recommence toujours pour ne jamais finir, les âmes s'y associaient avec une sincérité de sympathie et une sensibilité passionnée que nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre. L'hiver, elles s'attristaient sur l'alanguissement et le deuil de la nature, elles pleuraient la mort d'Adonis, du jeune dieu solaire que la dent du monstre avait retiré de ce monde dont il était le charme, et couché dans la tombe; mais une fois le printemps revenu, dans les premiers jours d'avril, elles éclataient, avec des transports plus vifs encore et plus effrénés, en cris de joie, en danses et en chansons, en bruyantes orgies; elles célébraient le soleil qui s'était réveillé, l'amour qui coulait à nouveau dans les veines de tout ce qui a vie. L'une des pratiques qui caractérisent le mieux les religions syriennes, les prostitutions sacrées, avaient leur place comme marquée d'avance dans un pareil culte. Les *hierodules* de Paphos n'étaient pas moins fameuses que celles de cette Corinthe qui, elle aussi, dans des temps reculés, avait subi l'action des idées et reçu la tradition des cultes de la Syrie.

Engel, dans l'ouvrage qu'il consacrait à Cypre avant les fouilles et découvertes de ces trente dernières années, a recueilli, avec une rare connaissance de la littérature ancienne et une patiente industrie, tous les passages des auteurs qui se rapportent au culte cypriote, à son esprit et à ses rites. Rapprochez de ces textes les monumens figurés que le sol de l'île a fournis depuis lors à nos musées, et vous pourrez, ce semble, vous donner pour quelques instans tout au moins la vision et comme l'hallucination de tout un monde disparu sans retour, des temples cypriotes et de leurs bois sacrés. Tout y parlait d'amour et de volupté. L'air y était plein de parfums, plein de bruits doux et caressans. C'était le murmure des sources qui coulaient sur des tapis de fleurs; c'était, dans le feuillage, le chant du rossignol, le tendre et long roucoulement de la colombe; c'était les sons de la flûte, l'instrument favori d'Aphrodite et de Dionysos, celui qui sonne l'appel du plaisir et qui conduit à la salle du festin les processions joyeuses et le cortège nuptial. Sous des tentes, sous des cabanes légères dont les parois étaient formées de verts branchages adroitement enlacés, des rameaux odorans du myrte et du laurier, se tenaient les esclaves de la déesse, celles que Pindare appelait, à Corinthe, les *servantes de la persuasion*. C'était des filles grecques ou syriennes, couvertes de bijoux, vêtues de riches étoffes que bordait une frange de couleur brillante. Le sombre éclat de leur chevelure était relevé par la *mitre*, écharpe d'une nuance chaude et gaie qui se mêlait aux épaisses tresses noires; il l'était par des fleurs naturelles piquées sur le front, l'œillet, la rose ou les rouges pétales du grenadier. Dans tout l'Orient, les femmes savent encore ainsi, avec un goût charmant, emprunter leur parure aux buissons des haies et aux parterres des jardins. Sous l'arc de sourcils allongés au pinceau, les yeux étincelaient, agrandis par les teintes brunes de la poudre de henné. Le carmin avivait la fraîcheur des joues et des lèvres, attirantes comme un fruit mûr; des colliers d'or, d'ambre et de verre pendaient sur la poitrine. Tenant en main le pigeon, symbole de fécondité, la fleur ou le rameau de myrte, ainsi décorées d'insignes qui témoignaient de leur office religieux, ces femmes attendaient là, souriantes et calmes. Un soleil radieux brillait au ciel; la brise de mer, courbant doucement la cime des palmiers et des platanes, en faisait bruire les feuilles,

et, sur leurs gorges blanches,
Les prêtresses sentaient trembler l'ombre des branches.

Ce n'était pas seulement la multitude des vivans qui se pressait autour du sanctuaire, qui en remplissait les parvis et en peuplait les bois sacrés; de nombreuses statues y représentaient les gé-

nérations depuis longtemps disparues, les prêtres, les fidèles, les adorateurs d'autrefois. A Paphos, la rage des chrétiens a dû se déchaîner avec plus de violence que partout ailleurs sur les monumens d'un culte abhorré; de plus, des ruines apparentes n'ont jamais cessé de signaler l'aire du temple à l'attention et aux ravages des déprédateurs de toute espèce, chercheurs d'antiquités, maçons en quête de pierres toutes taillées; aussi n'a-t-on trouvé sur les lieux que quelques piédestaux engagés dans les maisons du village. On a été plus heureux à Idalie et à Golgos; dans ces deux sites, à la première sommation des explorateurs, le sol a livré par centaines les statues et statuettes de pierre et d'argile, et le caractère de ces monumens, les inscriptions phéniciennes ou grecques qui ont été recueillies dans les mêmes tranchées, tout enfin concourt à démontrer que la pioche a bien dégagé là les restes d'anciens sanctuaires cypriotes, très fréquentés, très richement décorés, très importans encore, quoique moins vastes que celui de Paphos, le principal de l'île. Par malheur, M. Lang n'a même pas donné la moindre indication sur l'état du terrain où il a ramassé un butin si précieux, et sur les dispositions architecturales dont il a dû y retrouver la trace. Quant à M. de Cesnola, qui paraît, à Golgos, avoir exploité les ruines de deux temples différens, son attention ne s'est pas portée sur ces vestiges de la construction antique; il en a tenu bien peu de compte; malgré toutes les vraisemblances et malgré l'assertion formelle d'un témoin intelligent, qui assistait aux travaux de ses ouvriers, il nie jusqu'à l'existence de l'un de ces temples, de celui qui paraît avoir été le plus ancien des deux (1). Quant à l'autre, nous avons bien une esquisse du plan; mais combien cette esquisse laisse sans réponse de questions qui, peut-être avec quelques recherches entreprises en temps utile, auraient pu être résolues au grand profit de nos études!

En tout cas, voici ce qui résulte de cette esquisse et du témoignage de M. George Colonna-Ceccaldi; celui-ci a visité le chantier de fouilles, mais à un moment où plusieurs des tranchées avaient été déjà comblées. Le temple, comme celui de Paphos, dessinait un rectangle, mais de moindres dimensions; il n'avait ici qu'environ 18^{m}20 de long sur 9^{m}10 de large. Pas plus que celui de Paphos, ce temple n'était orienté à la manière des temples grecs. C'est le sud et le nord que regardent les petits côtés du rectangle, sans que l'on puisse dire où étaient la façade et l'entrée principale. Deux

(1) D'après les dires de M. Lang, ce temple aurait été circulaire. La grande statue d'Hercule qui y a été retrouvée peut faire croire qu'il était consacré à un dieu qui, dans le cours des âges, avait fini par se confondre avec l'Hercule grec. On trouvera la lettre de M. Lang dans la *Revue archéologique*, t. XXIII, p. 336, et M. Ceccaldi en accepte toutes les conclusions.

larges portes, de dimensions inégales, s'ouvraient l'une dans le mur septentrional, l'autre dans l'oriental. Il n'a point été trouvé à l'entour de traces du péribole. Un cône de pierre grise que M. Ceccaldi vit renversé et brisé au milieu de l'enceinte semble indiquer que le temple était consacré à une déesse représentée ici par le même symbole que la déesse adorée à Paphos.

Si le simulacre divin, haut de près d'un mètre, s'élevait au centre de cette grande salle, il ne l'habitait pas seul. Elle était remplie de piédestaux dont chacun portait jadis sa statue. La plupart étaient appuyés aux murailles; on en compta jusqu'à soixante-douze contre la paroi orientale. D'autres, plus grands, dont chacun avait reçu deux statues adossées, divisaient cette salle en cinq travées parallèles, dans le sens de sa longueur. Le pavage était fait de dalles en calcaire de Cypre; les statues furent retrouvées couchées sur ces dalles, sous une épaisse couche de décombres.

M. Ceccaldi a étudié soit sur le terrain même, soit, un peu plus tard, au consulat américain, ce qui était encore apparent de la construction antique, et tous les débris retirés des fouilles. Voici quelle restitution idéale du temple de Golgos il trace d'après l'ensemble de ces données : « Le temple était construit en briques séchées au soleil ou mattons, formant quatre murs, dont la base était assise sur les pierres à rebords du soubassement. Ces murs étaient revêtus d'un crépi blanc ou de couleur, imperméable à la pluie... Des piliers soutenaient à l'intérieur un toit qui était à double pente très peu sensible, vu la largeur de l'édifice; il formait ainsi terrasse, comme les toits cypriotes actuels. Ce toit se composait de pièces de bois très rapprochées; par-dessus étaient étendus des nattes et des roseaux recouverts d'une épaisse couche de terre battue, qui résistait à l'humidité non moins bien qu'aux ardeurs du soleil. L'extérieur du temple de Golgos devait donc être fort modeste. Dans l'intérieur, qui ne recevait de jour que par les larges baies des portes, une foule immobile et silencieuse de personnages de pierre, aux traits et aux vêtemens rehaussés de peintures, entouraient, en perpétuels adorateurs, le cône mystique. Des lampes de pierre en forme d'édicule éclairaient dans les recoins les ex-voto grimaçans pendus aux murs et les tableaux curieux dont ceux-ci étaient garnis. Des bas-reliefs bizarres ornaient le pourtour de l'édifice, où la lumière oblique se réflétait sur les dalles blanches et polies (1). »

Sans satisfaire toutes nos curiosités, Paphos et Golgos nous apprennent donc dans une certaine mesure ce que l'architecture religieuse fut à Cypre jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, quelles formes elle préféra, de quel esprit et de quelles traditions elle

(1) *Revue archéologique*, t. XXII, p. 370.

s'inspira. Sur l'architecture civile et militaire, nous sommes moins renseignés; il ne nous est pas resté une seule enceinte de ville, pas le moindre débris des forteresses ou des palais de ces princes qui étonnaient la Grèce par leur richesse et par les recherches de leur luxe. Quant à l'architecture funéraire, les matériaux ne nous manquent pas : à lui seul, M. de Cesnola a ouvert dans l'île des milliers de tombes; mais presque toutes sont souterraines, de petite dimension et simplement décorées. Les tombes des riches ne se distinguent guère que par la valeur des objets qu'elles contiennent, vases, terres cuites, ustensiles et bijoux, coupes et urnes de verre; parfois aussi elles se signalent par le travail soigné de la stèle qui les surmontait, ou du sarcophage très orné que renfermait le caveau. C'est seulement près de la nouvelle Paphos que l'on trouve une nécropole toute creusée dans le roc qui, par l'ampleur de ses avenues, de ses vestibules et de ses façades monumentales, rappelle les belles sépultures de la Lycie et des autres régions de l'Asie-Mineure; c'était peut-être le cimetière royal des grands prêtres de Paphos. N'oublions pas certaines chambres construites à la surface du sol, en blocs énormes, à peine dégrossis; la couverture en est formée par de puissans monolithes taillés en forme de voûte ou d'ogive. La piété chrétienne s'en est emparée. L'une de ces chambres, qui se trouve aux portes même de Larnaca, a été décrite par tous les voyageurs sous le nom de *Panaghia Phaneromeni* ou de *Chapelle des Amoureux;* une autre, qui se voit près des ruines de Salamine, est appelée par les gens du pays *la prison de Sainte-Catherine.* A la dimension des pierres et à leur mode d'assemblage, on y a reconnu, avec toute vraisemblance, des tombes phéniciennes. Le goût phénicien n'est pas moins sensible dans l'arrangement des stèles de Golgos, ornées de ces sphinx et de ces lions affrontés que la Phénicie aimait à employer comme motifs de décoration funéraire; on le retrouve aussi dans ces volutes superposées, d'un dessin lourd et bizarre, qui appartiennent à ce que l'on a nommé l'ionique primitif ou le *proto-ionique.* Ce type, très ancien, a été signalé sur plusieurs points du monde asiatique, en Assyrie, en Cappadoce, ailleurs encore; les Grecs en ont tiré plus tard une de leurs plus nobles formes architecturales. Sur les sarcophages, vous reconnaissez à chaque instant des moulures et des symboles propres à la Phénicie, ses palmettes, ses rosaces, ses fleurs de lotus, son croissant et ses étoiles. Ce style, riche et compliqué, vous semble trop chargé d'ornemens, pour peu que vos yeux soient accoutumés à l'élégante et simple pureté de l'ornementation grecque. Dans les traditions qu'il applique, derrière la Phénicie, vous devinez cette Égypte dont la Phénicie a été pendant

plusieurs siècles l'élève industrieuse et l'active courtière, où elle a été chercher ces germes de civilisation qu'elle s'est chargée de répandre sur tous les rivages de la Méditerranée.

Les Grecs, au temps des guerres médiques, avaient la même impression. C'est ce que prouve un passage d'Eschyle sur lequel un savant hellène a récemment, fort à propos, appelé l'attention (1). Dans les *Suppliantes* du grand poète athénien, les filles de Danaos, qui viennent de débarquer avec leur père sur la plage voisine de Mycènes, se présentent au roi Pélasgos, pour implorer sa protection. Celui-ci les interroge sur leur patrie. Comme descendantes d'Io, elles se disent d'origine argienne, assertion que semblent démentir leur costume et toute leur apparence. Le roi leur répond : « Vous ressemblez surtout à des femmes de Libye et non à celles de nos pays. C'est le Nil qui nourrit cette plante, et le style cypriote de vos parures féminines montre clairement que c'est par des hommes qu'elles ont été tissées. » La plante dont il est ici question ne peut être que le lotus; une série de corolles épanouies et de boutons mi-clos avait fourni au tisserand ou brodeur un de ces motifs de bordure que nous offre si souvent la décoration égyptienne et dont l'art grec s'est emparé plus tard. Quant au tissage des étoffes par des mains viriles, c'était, comme nous l'attestent plusieurs textes anciens, un usage égyptien; les Grecs l'avaient remarqué, non sans surprise; chez eux, c'était aux femmes qu'étaient réservés de pareils travaux.

Ainsi, pour Eschyle et pour ces Athéniens du ve siècle avant notre ère auxquels il s'adressait, parler de style cypriote, Κύπριος χαρακτήρ, ce n'est qu'une autre manière de dire style *égyptisant*, presque style égyptien. Des vêtemens tissés en Égypte ont un aspect, une physionomie cypriote. Eschyle ne fait point ici d'archéologie; il prend la langue courante de son temps. Pour ces Athéniens dont beaucoup, comme matelots et comme hoplites, avaient servi avec Cimon dans les parages de Cypre ou en avaient, comme trafiquans, visité les ports et les cités, l'expression de *style cypriote* désignait les procédés et le goût d'un art décoratif étroitement apparenté à celui de l'Égypte.

II.

Ce cachet égyptien dont portaient l'empreinte les étoffes que tissait la navette et que décorait l'aiguille de l'ouvrier cypriote, nous le retrouvons à Cypre, non moins net et moins marqué, dans

(1) M. Christos Pappayannakis dans la *Gazette archéologique*, 1877, pages 117-119.

certains des monumens de la statuaire. MM. Stark, Doell, Sydney Colvin, Newton, tous ceux qui ont étudié les figures découvertes par MM. Lang et de Cesnola, sont unanimes à signaler, dans plusieurs d'entre elles, l'imitation de la sculpture égyptienne. Les analogies sont parfois frappantes; par la manière dont elles sont posées et drapées, telles statues de Golgos ou d'Idalie, taillées dans la pierre de l'île, font songer aux ouvrages des artistes de Thèbes et surtout de Saïs. L'attitude est la même : le personnage est debout, au repos; les deux bras pendent le long du corps ou bien l'un d'eux est replié sur la poitrine; les jambes sont à peine séparées. Le modelé est large et sommaire; les étoffes et le nu sont traités à grands plans. Ce qui d'ailleurs est plus significatif encore, ce sont ces détails de coiffure ou de costume dont la ressemblance, dont l'identité ne peut s'expliquer que par une simple rencontre. Telle figure est coiffée du *klaft;* telle autre porte sur la tête ce que les égyptologues appellent le *pchent,* c'est-à-dire la double couronne royale, la couronne de la Haute et celle de la Basse-Égypte, qui forment par leur réunion une sorte de tiare. Certaines figures ont les bras ornés d'armilles, la poitrine couverte d'une riche collerette de broderie ou d'orfèvrerie toute égyptienne de style. Autour des reins est attaché cette espèce de pagne échancré par devant que l'on nomme la *chenti;* la ceinture qui le fixe aux hanches maintient aussi une large bande ou, si l'on aime mieux, un étroit tablier qui, dans la plupart de ces figures, est décoré de deux *uræus* ou serpens dont la tête dressée supporte le disque solaire. C'est l'insigne bien connu de la royauté égyptienne; tout cet arrangement du pagne, de la ceinture et de la bande richement ornée qui la complète semble copié des statues royales que l'on rencontre à chaque pas sur les bords du Nil; tout au plus trouve-t-on, dans quelques-unes de ces statues cypriotes, quelques motifs d'ornementation qui n'ont pas été rencontrés jusqu'ici en Égypte, comme la tête de Méduse.

Le caractère assyrien de certaines figures n'est pas moins frappant. Ce ne sont pas seulement les archéologues qui en témoignent; cette ressemblance a été saisie, nous raconte M. de Cesnola, même par l'œil inexpérimenté des paysans cypriotes. En l'absence du consul, ses ouvriers venaient de trouver la tête colossale, haute de près d'un mètre, dont la découverte inaugura les grandes fouilles d'Athiénau. L'admirable conservation de ce morceau et ses proportions colossales attirèrent aussitôt sur les lieux tous les habitans du village. Jamais on n'avait rien vu de pareil; on se persuada que le sol d'où était sortie une pareille merveille devait contenir bien d'autres trésors. Chaque paysan prit donc une pioche ou une bêche, et une centaine d'hommes se mirent à creuser des trous et à ouvrir

des tranchées, sans s'inquiéter des plaintes du propriétaire ou des réclamations des gens du consul. Commencé dans la matinée, ce travail tumultuaire se continua jusque dans les ténèbres, à la lueur des torches. M. de Cesnola arriva vers minuit; son sang-froid, son accent d'autorité imposèrent l'obéissance aux plus mutins; il envoya tous les paysans se coucher; puis, une fois resté maître du champ de bataille, il y plaça des gardes et alla goûter lui-même quelques heures de repos.

Le lendemain matin, avant que le préfet turc de la ville voisine, averti depuis la veille, se fût encore présenté, le consul conclut avec le propriétaire du terrain un marché qui lui donnait pleine liberté pour y faire toutes les fouilles qu'il voudrait. Ceci réglé, il songea à s'assurer la possession des objets que les Athiéniotes avaient trouvés pendant la journée et la nuit précédente, en remuant et retournant le terrain dont il venait de se faire céder la jouissance; chacun d'eux avait emporté son butin et l'avait caché dans sa maison. Nous laissons ici la parole à M. de Cesnola (1).

« Ces gens savaient que, si je le voulais, je pourrais leur prendre de force leurs trouvailles; ils furent donc enchantés quand ils apprirent que, loin d'exercer mon droit dans toute sa rigueur, j'étais prêt à payer largement tout objet qui me serait remis. On doutait d'abord de ma bonne foi; il fallut manœuvrer adroitement pour arriver à savoir dans quelles maisons il y avait des antiquités. La plupart des détenteurs, une fois rassurés sur mes intentions, m'apportèrent les monumens; restaient quelques obstinés qui se tenaient à l'écart et prétendaient n'avoir pas eu la chance de rien ramasser. Ma police me les signala; elle me procura même une description sommaire des objets dont les possesseurs n'avaient pas répondu à l'appel. Alors je fis comparaître, un à un, les récalcitrans, et voici le stratagème auquel j'eus recours pour triompher de leur résistance. J'avais auprès de moi, sur une chaise, un volume de l'ouvrage de Layard, *Ninive et ses ruines*, qui faisait partie de ma petite bibliothèque de campagne. Je choisissais une page où fût représenté un monument qui ressemblât, autant que possible, au monument que je savais avoir été caché par tel ou tel villageois, puis je commençais mon interrogatoire. On niait, on prétendait n'avoir rien déterré, ne rien avoir. Alors je prenais un ton sévère; je disais à l'accusé que ce livre, ouvert sous ses yeux, était un livre magique, à l'aide duquel je pouvais savoir s'il avait, oui ou non, détourné quelque antiquité. On répétait les mêmes dénégations, mais d'une voix déjà moins assurée. Alors, d'un geste vainqueur, je

(1) Chap. v.

montrais à mon interlocuteur la vignette dont j'avais fait choix à l'avance; c'était là, lui disais-je, l'image de l'objet qu'il avait volé. Je le sommais de me le restituer à l'instant; s'il s'exécutait de bonne grâce, au lieu de le punir, comme je pourrais le faire, pour avoir cherché à me tromper, j'aurais encore la bonté de lui faire un beau cadeau.

« Pris au piège, le malheureux paysan se frappait la tête des deux mains ou levait les bras au ciel en signe d'étonnement et d'effroi. « *Panaghia mou,* Vierge chérie, s'écriait-il, comment faire? Il a un livre qui lui dit tout! » Il se confondait en excuses, et bientôt arrivait l'objet désiré. M. Layard n'a jamais pu prévoir que ses découvertes assyriennes rendraient à l'un de ses successeurs ce genre de service, que son livre deviendrait ainsi un instrument de *découverte.* Ce fut de cette manière que je réussis sans trop de peine à rentrer en possession de tout ce qui avait été recueilli avant mon arrivée. »

L'accent et l'aplomb de M. de Cesnola étaient sans doute pour beaucoup dans cette rapide perception des rapports qui rattachent l'art cypriote à l'art assyrien; cependant le consul aurait risqué de manquer son effet s'il n'y avait pas eu ce que l'on appelle un air de famille entre plusieurs des monumens d'Athiénau et les bas-reliefs de Khorsabad, de Kouioundjik et de Nimroud. Dans toutes les collections et tous les recueils où l'on a voulu classer les statues et statuettes cypriotes, une des catégories que l'on a été conduit à former comprend ce que l'on a nommé les figures de style assyrien. Dans celles-ci, la coiffure n'est plus celle que nous avons décrite; c'est une sorte de casque ou plutôt de bonnet pointu qui semble fait d'une étoffe treillissée; il ressemble au *tutulus* étrusque et les prêtres grecs portent encore aujourd'hui, dans certains cantons de l'île, un bonnet tout pareil. Leurs prédécesseurs ont dû le recevoir, lors du changement de culte, des derniers prêtres du paganisme; ils l'ont conservé avec cette ténacité dont il y a tant d'exemples dans cet immobile Orient, pour qui les siècles ne comptent pas plus que pour l'Occident les semaines et les jours. Cette coiffure qu'ils ont transmise à nos contemporains, les prêtres de l'Aphrodite-Astarté cypriote l'avaient eux-mêmes empruntée, selon toute apparence, à ceux des divinités assyriennes et chaldéennes; nous la retrouvons, à de très légères différences près, sur la tête de personnages qui paraissent remplir des fonctions sacerdotales, dans la bordure émaillée d'une grande porte de ville, à Khorsabad.

Les figures dans lesquelles le caractère égyptien est le plus marqué ont les cheveux cachés sous la tiare ou sous une pièce d'étoffe qui retombe sur les épaules; le visage y est presque toujours im-

berbe. Ici au contraire, comme à Ninive, la chevelure encadre le front d'un bandeau de boucles symétriques et se ramasse sur la nuque en un lourd chignon. La barbe, très longue et largement étalée, se partage, elle aussi, en boucles qui forment deux ou trois étages superposés.

Le costume consiste en une robe qui tombe droite jusqu'à la cheville et qui est ornée parfois d'un listel à son bord inférieur. Une sorte de galon d'une très forte saillie descend en ligne presque verticale de l'épaule gauche, puis, décrivant une courbe au niveau des mains, va rejoindre le côté droit; il dessine ainsi sur le devant la lisière de la pièce d'étoffe, et il est accompagné de petits plis réguliers et parallèles. La manche s'arrête d'ordinaire au-dessus du coude; parfois elle descend jusqu'au poignet. Comme dans les figures de Ninive ou de Persépolis, le corps est tout entier caché sous le vêtement; on n'aperçoit à nu que le visage, l'avant-bras et les pieds.

Si ces figures se distinguent à première vue de celles où domine l'imitation de l'Égypte, il est moins facile de tracer une ligne de démarcation entre elles et les statues, certainement postérieures, qui rappellent le style grec archaïque. La barbe et les cheveux sont encore disposés en boucles symétriques et les personnages drapés de la tête aux pieds; quelques-uns sont encore coiffés du même bonnet conique; mais le plus souvent la tête est nue, couronnée de narcisses ou de feuillages variés. Parfois, comme dans les statues grecques très anciennes, la chevelure est partagée en tresses qui tombent, trois par trois, sur chaque épaule, pendant que d'autres, en nombre égal, pendent sur le dos; mais la différence principale est dans la draperie, traitée avec plus d'aisance et d'ampleur, dans le mouvement des bras, qui s'infléchissent et s'écartent du corps pour soutenir des attributs à peu près toujours les mêmes; c'est tantôt une colombe, tantôt une patère ou une *pyxis*, sorte de petite boîte où l'on serrait l'encens; parfois c'est une fleur, un fruit ou un rameau. Dans le rendu de l'étoffe et des broderies qui la décorent, dans les zigzags que les plis dessinent à leur extrémité inférieure, on sent les procédés chers aux sculpteurs grecs du VIe siècle et de la première moitié du Ve. Enfin il se rencontre des figures qui, par la liberté du ciseau comme par le mouvement et le jet de la draperie, semblent contemporaines des beaux siècles de l'art grec; dans l'air de tête de certaines d'entre elles, on croit même deviner les allures et le goût de l'époque romaine.

Toutes ces statues, les plus anciennes comme celles qui paraissent l'ouvrage de siècles plus rapprochés de nous, offrent d'ailleurs bien des traits de ressemblance; conduit à l'improviste en face de

l'une de ces figures, l'archéologue n'hésitera guère, même sans enquête préalable, à en deviner, à en signaler la provenance. Un premier caractère commun, c'est la matière employée, un calcaire tendre, d'un grain homogène et assez fin, qui se trouve en abondance dans les montagnes de l'île.

Cypre n'a pas une seule carrière de marbre; aussi les monumens de marbre y sont-ils fort rares. Ceux que l'on y a recueillis, en très petit nombre, doivent être pour la plupart d'importation étrangère; ils appartiennent aux temps où commençait à s'effacer l'originalité de la civilisation cypriote, et ne se rattachent ni par le sujet ni par le style aux traditions de la religion locale et aux procédés des sculpteurs indigènes. Ceux-ci, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux derniers jours du monde antique, n'ont guère taillé que cette roche friable, qu'ils avaient partout sous la main. Cette pierre est blanchâtre au sortir de la carrière; mais elle prend, par une longue exposition à l'air, un ton d'un gris jaune qui, tout en demeurant un peu terne, n'est pas désagréable à l'œil. L'ongle la raie; le ciseau l'entame donc avec bien plus d'aisance et de rapidité que le marbre; mais dans le domaine de la plastique comme dans celui des lettres et de la poésie, ce qui n'a pas coûté grand'peine n'a guère chance de durer. Ce tuf poreux est trop mou pour fournir les effets et les contrastes que le marbre donne comme de lui-même; il ne saurait recevoir ce beau poli qui s'oppose si bien aux ombres noires des parties fouillées par le ciseau. Celui-ci, malgré ses recherches et son application laborieuse, ne saurait mettre ici ces accens vigoureux et francs qui dessinent la charpente osseuse, qui font saillir les muscles et les veines sous l'épiderme des statues grecques. Le travail est tout à la fois minutieux et lâché; il manque de largeur et de fermeté. D'ailleurs la pierre, trop peu résistante, le conserve mal; ce que l'on a pu y mettre de finesses et de touches un peu vives, elle le perd aisément par les intempéries et par le frottement. Quelques-unes des figures déterrées à Athiénau par M. de Cesnola se sont trouvées dans des conditions toutes particulières; de l'abri d'un temple couvert, elles ont passé sans transition à celui d'une couche protectrice de poussière durcie et partout adhérente à leur surface; comme la statue connue sous le nom de *Prêtre à la colombe*, elles ont ainsi gardé une rare fraîcheur et sont encore à fleur de ciseau. Sauf ces exceptions, les figures cypriotes ont leurs arêtes arrondies et leurs saillies atténuées. Voyez cette curieuse suite de têtes, provenant surtout des fouilles de M. de Vogüé, que possède le Musée du Louvre; presque toutes présentent la même apparence d'usure et de fatigue. C'est un peu l'aspect d'une page d'écriture où l'encre, avant d'avoir eu le temps de sécher en con-

servant son éclat, a été absorbée par le papier buvard et n'a laissé que des traces faibles et pâles.

Autre trait caractéristique de la statuaire cypriote : dans presque toutes les statues qu'elle a produites, il y a une déformation volontaire du corps humain par voie d'aplatissement; les figures, quelle qu'en soit la proportion, n'ont pas l'épaisseur qu'à même échelle donnerait la nature. Elles semblent avoir été taillées, non dans des blocs prismatiques, mais dans de la pierre débitée en carrière, sous forme de dalles épaisses. Un côté de la dalle, celui qui représentait le devant de la figure, était travaillé avec le plus grand soin; mais l'autre était à peine dégrossi ou ne l'était pas du tout; lorsque les grandes lignes du corps y étaient indiquées, c'était de la manière la plus sommaire. La face postérieure n'était pas faite pour être vue; l'artiste n'avait jamais pensé que l'on dût tourner autour de sa figure; il l'avait composée avec l'intention de l'appliquer contre une muraille et de l'y laisser adossée. Comment il la plaçait, c'est ce que nous indique cette série de piédestaux qui règne le long des quatre parois, à l'intérieur du temple rectangulaire d'Athiénau. Sur les piédestaux plus larges qui sont disposés en trois files au milieu du vaisseau, les statues devaient être de même dressées contre un montant en pierre ou en bois; faites avec plus de soin, les fouilles nous auraient sans doute apporté quelques renseignemens à ce sujet. En quelque endroit de l'aire du temple qu'elles aient été ramassées, ces statues sont traitées de la même manière; toujours elles supposent une surface verticale où elles s'appuyaient, sans la pénétrer, sans s'incorporer avec elle, comme fait le bas-relief. Elles sont détachées du mur, mais elles ne sauraient se passer de lui et s'en éloigner; elles sont ainsi le résultat d'une sorte de compromis entre les procédés du haut relief et ceux de la ronde bosse.

Le costume, dans toutes ces figures, est à peu près le même. Si nous mettons à part celles qui sont coiffées et habillées à la mode égyptienne, nous trouvons partout la même disposition, un vêtement qui cache et enveloppe tout le corps. Dans les figures dites assyriennes, ce vêtement colle aux membres et a tout l'aspect d'une robe orientale; puis il prend peu à peu, dans des figures moins anciennes, toutes les apparences du *peplos* grec, ce grand rectangle d'étoffe de laine qui donne des plis si variés et si beaux. De même pour la pose : elle a plus d'aisance dans les figures qui paraissent les moins anciennes; mais elle reste toujours celle d'un personnage qui, debout devant l'image de la divinité, s'en approche en lui présentant ses offrandes. Si, d'un bout à l'autre de cette série, le costume et l'attitude ne varient que dans des limites très étroites et

par un insensible changement, le visage, modelé toujours avec beaucoup de soin, avec une précision qui n'est pas exempte de sécheresse et de froideur, nous offre à peu près partout des variantes d'un même type, assez arrêté et assez constant pour que l'on ait pu le définir sous le titre de *type cypriote;* aujourd'hui même, affirment les voyageurs, on le rencontre souvent encore dans l'île, parmi les Grecs; le sang serait resté pur dans certaines familles, et les traits des ancêtres lointains s'y reproduiraient parfois avec une singulière persistance. Nous avons cité M. Pieridis, de Larnaca, comme l'un des hommes qui, dans ces dernières années, ont rendu le plus de services à l'étude des antiquités cypriotes; ôtez-lui son fez et sa redingote, nous disait-on, coiffez-le du bonnet assyrien ou de la couronne de narcisses, frisez-lui la barbe et les cheveux, habillez-le de la robe asiatique ou du peplos grec, et vous aurez l'illusion d'une statue de Golgos ou d'Idalie qui serait descendue de son piédestal, d'un contemporain de Sargon ou d'Évagoras qui ressusciterait en plein XIXe siècle.

Les traits distinctifs qui caractérisent ce type, les voici tels qu'ils se dégagent d'une étude comparative de tous ces monumens. Le crâne est haut, la tête étroite, le front un peu fuyant. Les yeux sont grands, à fleur de tête, et sensiblement relevés aux angles externes, les pommettes saillantes et les joues souvent creuses. Le nez est fort et gros du bout, en forme d'œuf; le menton saillant et lourd. La bouche, petite et lippue, a quelque chose de sensuel. A tout prendre, ce type manque d'élégance et de noblesse; il n'a ni l'air honnête et grave des figures égyptiennes, ni l'énergie un peu dure des assyriennes, ni cette pureté de lignes que l'art grec recherche dès ses débuts et que l'on devine même dans la naïve inexpérience de ses premiers ouvrages. Ces visages n'ont pas de finesse ni de fermeté; ils respirent une certaine mollesse un peu pesante qui s'accorde fort bien avec l'idée que l'histoire nous donne de cette race, avec ce qu'elle nous apprend de sa vie et de ses mœurs.

Plus ou moins marqués, ces traits se retrouvent dans toutes les figures de cette série; mais ici l'artiste ne se contente pas, comme le fait par exemple le sculpteur assyrien, de saisir et de rendre, d'une main persistante et sûre, les caractères constans d'un type national. Cette vérité abstraite et générale ne lui suffit point; il aspire à y joindre, dans une certaine mesure, la vérité particulière, la représentation de l'individu avec ce qui le distingue de ses compatriotes et de ses contemporains. Tous ceux qui ont étudié ces têtes recueillies parmi les décombres ou dans le voisinage des anciens sanctuaires de l'île en ont reçu la même impression : elles se

ressemblent et pourtant elles diffèrent l'une de l'autre; il n'y en a pas deux qui soient tout à fait pareilles. Dans telle physionomie, M. de Cesnola signale une expression d'astuce et de ruse qui contraste, dit-il, avec l'air placide et le sourire débonnaire de la plupart de ces personnages; tel autre visage a quelque chose de vieux et de renfrogné; on en trouve enfin, parmi les monumens qui paraissent les moins anciens, dont l'intelligente et sévère dignité fait songer aux œuvres de la statuaire grecque.

Il y a donc un effort visible pour atteindre à la fidélité de l'image. Sans doute jamais l'expression de la vie individuelle n'atteint ici la même intensité que dans un buste grec ou florentin; aucun de ces visages de pierre n'est de ceux qu'il est impossible d'oublier, ne les eût-on vus qu'une fois, tant l'originalité de la forme y révèle clairement celle de l'âme qui jadis anima ce corps et qui marqua cette physionomie de son empreinte. N'accusez d'ailleurs de cette insuffisance que le talent et non les intentions de ces artistes; ce sont bien des portraits qu'ils ont voulu faire, de leur mieux et en toute sincérité. Ce que ces portraits représentent, on ne saurait le dire avec certitude; phénomène étrange, toutes ces statues sont muettes. Ni à Dali, ni à Athiénau, pas d'inscriptions sur les piédestaux. L'attitude de la plupart de ces figures et les objets qu'elles portent en main ne peuvent nous laisser aucun doute sur leur caractère; ce sont des adorateurs qui se présentent devant la divinité pour lui offrir leurs hommages. La richesse de leur costume et surtout la couronne dont est ceint leur front nous engagent même à y voir autre chose que de simples fidèles; des couronnes semblables à celles-ci étaient l'insigne des grands sacerdoces de la Grèce, par exemple du *dadouque* et de l'*hiérophante* d'Éleusis. Nous reconnaîtrions donc dans ces personnages drapés la suite des grands prêtres du temple depuis l'époque où l'île dépendait de l'Égypte et de l'Assyrie jusqu'au temps des Romains. Ces fonctions sacerdotales étaient probablement héréditaires; elles appartenaient à une famille sacrée, comme celle des Cinyrades, souvent mentionnés par les anciens, qui fournissaient le haut clergé de Paphos et de plusieurs autres sanctuaires de l'île; il y avait aussi celle des Tamirades, dont on ignore le lieu de culte. Leur nom a fait conjecturer qu'ils prétendaient descendre de Tammuz-Adonis, comme les Cinyrades de Cinyras, dont les Grecs avaient fait plus tard un fils d'Apollon. Aussitôt entré en fonctions, chaque prêtre consacrait sa propre statue; c'était là le meilleur, le plus sûr moyen de perpétuer à son profit le sacrifice et l'acte d'adoration, de rester toujours présent au souvenir de la divinité dont il avait été le serviteur.

Une observation de M. de Cesnola confirme cette conjecture; il a

remarqué que ces statues étaient rangées dans le temple par groupes de même style. Celles qui sont de couleur et d'apparence égyptienne ont été retrouvées les unes près des autres; de même pour celles qui font songer à l'Assyrie, pour celles qui s'inspirent de l'art grec archaïque et pour les monumens où l'on sent le goût du siècle des successeurs d'Alexandre et de l'époque romaine. Ceci fait comprendre comment les choses se sont passées. Les premiers venus ont pris les meilleures places, celles qui étaient les plus rapprochées de l'image divine; les générations suivantes ont rempli, peu à peu, l'espace disponible et, dans les derniers temps du paganisme, on ne trouvait plus où se mettre que près des portes, très loin du centre. C'est là qu'ont été recueillies les figures où, sans être complètement effacée, l'influence des traditions locales se fait le moins sentir et où les œuvres de la statuaire cypriote ne se distinguent parfois plus guère que par la matière dont elles sont faites, la pierre blanche de l'île.

De toutes les statues recueillies à Cypre, les plus intéressantes sont peut-être ces images sacerdotales; seules elles forment une série où l'on peut rétablir, jusqu'à un certain point, la suite chronologique et suivre à la trace les lentes modifications que subit un même type, les variations d'un style qui, tout en n'échappant pas à l'action d'influences successives, conserve avec une singulière ténacité les habitudes et les procédés qui lui sont propres. Les fouilles ont d'ailleurs mis au jour bien d'autres figures qui n'appartiennent pas à cette série, mais que l'on ne saurait étudier sans entrer dans un détail où l'on se perdrait. Ce sont des personnages que leur costume plus simple semble désigner comme des prêtres d'un rang inférieur ou des dévots laïques, comme des bourgeois de l'île ou des pèlerins qui, en signe de piété, auraient tenu à dresser leur image dans le sanctuaire ou dans son voisinage. Ce sont des femmes, prêtresses ou courtisanes sacrées, tenant en main la fleur ou la colombe. Ce sont des matrones, assises dans un large fauteuil, qui portent sur leurs genoux ou dans leur bras un ou plusieurs enfans nouveau-nés; faut-il voir dans ces dernières figurines, en général d'assez faible dimension, des déesses-mères ou bien l'image d'une femme qui est heureusement accouchée, grâce à la protection d'une déesse de la vie et de la fécondité? Il est difficile de se prononcer à ce sujet; on n'est pas moins embarrassé à propos de petites figures de cavaliers ou de guerriers debout dans des chariots, qui ont été recueillies en grand nombre à peu près sur tous les points de l'île et qui se trouvent souvent dans les tombes. Elles sont d'ordinaire en terre cuite; le harnachement des chevaux, la coiffure et l'armement des cavaliers rappellent les bas-reliefs assyriens. On a voulu y voir des

jouets d'enfant; le type semble pourtant trop marqué, trop traditionnel pour que ces groupes n'aient pas eu, au moins à l'origine, un sens, un caractère religieux. Ce caractère est encore plus marqué dans une autre figure qui se rencontre non moins fréquemment à Cypre, soit en terre cuite, soit en pierre; elle représente une femme nue, vue de face. Un riche collier à plusieurs étages s'étale sur la poitrine; les hanches sont très marquées, les flancs amples et larges. Les deux mains pressent les seins, comme pour en faire jaillir une source de vie. Parfois une seule des mains est posée sur la poitrine; l'autre s'applique sur le ventre.

Ces dernières figurines sont toujours d'un travail très primitif, très grossier; on s'accorde à y reconnaître cette Astarté syrienne qui, sur toutes les côtes de la Méditerranée, a précédé l'Aphrodite grecque, avec laquelle elle a fini par se confondre. Rien de plus informe et de plus barbare que ces idoles, qui, pendant plusieurs siècles, sont sorties par milliers des ateliers de Tyr, de Sidon et de Kition pour être répandues à profusion sur toutes les plages où abordaient les navires phéniciens; cependant, selon toute apparence, ce sont elles qui ont suggéré au génie grec la première idée de l'un de ses types les plus charmans, celui de l'Aphrodite cnidienne, de la Vénus du Capitole et de la Vénus de Médicis. Dans ces vieux simulacres asiatiques, dont le premier modèle paraît avoir été fourni par l'image de la Zarpanit babylonienne, le geste appelle l'attention d'une part sur ces flancs qui reçoivent la semence et qui abritent l'enfant pendant la gestation, de l'autre sur ces mamelles qui l'abreuveront quand il aura vu la lumière du jour. C'est une allusion directe et naïvement brutale aux mystères de la fécondation et de la génération. Pour éveiller des pensées toutes différentes, l'artiste grec n'a eu qu'à modifier légèrement le geste; ce que la main désigne dans le modèle oriental, elle le cache ici comme par un mouvement instinctif de pudeur; elle fait songer aux sentimens les plus délicats que comporte la nature féminine, affinée et cultivée par la civilisation. La statuette phénicienne représente la femelle de l'homme; la *Vénus pudique*, embarrassée de sa nudité, gracieuse et décente, représente la femme.

En dehors de ce qui touche au culte de la grande déesse adorée à Paphos et dans les principaux sanctuaires de l'île, nous savons bien peu de chose des religions cypriotes et des mythes qui leur étaient propres; lorsqu'il ne s'agit pas de simples portraits ou de scènes de genre, nous avons donc souvent quelque peine à trouver un nom pour certaines figures que nous ont fournies les fouilles de Cypre, pour expliquer certains sujets qui se rencontrent dans les bas-reliefs des temples ou dans ceux des sarcophages. Sur plusieurs

d'entre eux, on a pourtant reconnu des mythes grecs, ainsi la décapitation de Méduse par Persée, avec la naissance de Pégase et de Chrysaor. Le culte d'Hercule paraît avoir été en grand honneur à Golgos; peut-être s'y était-il enté, lui aussi, sur un culte phénicien, celui de Melkarth ou d'une autre divinité analogue. Quoi qu'il en soit, il se pourrait qu'Hercule y ait été, comme disaient les Grecs, le *parèdre* d'Aphrodite-Astarté, c'est-à-dire qu'il ait habité le même sanctuaire et qu'il y ait eu ses autels voisins de ceux de la déesse. Il y avait certainement sa statue; une des pièces les plus importantes de la collection Cesnola est une figure colossale, haute de près de deux mètres, qui représente Hercule debout, dans une pose qui conserve encore une singulière raideur, bien que le style ne puisse plus être dit égyptien ou assyrien. Le dieu est coiffé de la peau du lion de Némée; il est armé de l'arc et de la massue. L'arrangement de la coiffure et celui du costume ont quelque chose de très particulier; malgré ces attributs qui ne permettent pas de méconnaître le fils d'Alcmène, ce n'est ni l'Hercule des vases grecs archaïques, ni celui de la statuaire de l'âge classique. Le piédestal de la figure retrace un de ses travaux, l'enlèvement des troupeaux de Géryon. La lutte du héros contre ce géant paraît avoir surtout été célébrée par les artistes cypriotes; on a retrouvé au même endroit les restes de plusieurs statues qui représentaient ce monstre à trois corps; l'une est de grandeur naturelle, les autres sont de beaucoup plus petite dimension. C'est peut-être encore Hercule qui s'offre à nous dans une autre figure, d'un assez beau mouvement, qui est malheureusement mutilée; nous voulons parler d'un archer qui s'est agenouillé pour lancer la flèche et qui rappelle le Teucer des frontons d'Égine. Un Hercule assis, armé de la massue, se rencontre sur plusieurs monnaies frappées dans l'île, au IVe siècle, par Évagoras. Un Hercule debout, tirant de l'arc, se voit sur les pièces de Baal-Melek, roi de Kition, qui paraît avoir été le premier prince phénicien installé dans cette ville après que les Athéniens eurent abandonné Cypre, au milieu du Ve siècle. Il est tout à fait pareil à celui qui, sur le piédestal de la grande statue, décoche ses flèches aux troupeaux en fuite.

Si l'on pouvait prétendre épuiser ici la matière, il conviendrait de faire dans cette étude une large place à la numismatique cypriote; nous y trouverions, plus multipliées encore et plus sensibles que dans la statuaire, les traces de l'influence orientale. Comme l'a montré M. de Vogüé dans ses *Mélanges d'archéologie orientale*, les types qui s'y rencontrent sont des expressions diverses d'une même idée qui fait le fond de toutes ces religions syriennes; ce sont des symboles plus ou moins clairs dont chacun représente l'élé-

ment mâle ou femelle de l'un de ces couples divins en qui se décompose, pour les Sémites, l'unité de la substance et de la puissance divine. Notre attention devrait se porter sur les œuvres de la glyptique, et surtout sur la collection de pierres gravées qui faisait partie du trésor de Curium. Sans doute il est impossible de savoir lesquels de ces petits monumens ont été exécutés dans l'île même, lesquels apportés du dehors; mais, tout au moins, par le fait même de leur réunion dans un seul dépôt, ils témoignent des habitudes et du goût qui régnaient dans l'île pendant le cours des siècles où la richesse et la piété des fidèles entassèrent ces objets dans les caves du temple. En classant ces scarabées, ces cylindres, ces entailles, ces bagues dont le chaton est ciselé pour servir de cachet, on sent par quels liens étroits Cypre tenait à l'Égypte et à la Syrie, et comme il fallut du temps pour que ces attaches, sans jamais se rompre, en vinssent à se relâcher et à se détendre.

L'examen des bijoux et de l'orfèvrerie, l'étude de la céramique cypriote, nous conduiraient à la même conclusion. Les vases provenant de l'île se comptent aujourd'hui par milliers dans le musée de New-York, par centaines dans toutes les grandes collections de l'Europe. Par leur couleur comme par les dessins qui les décorent et les formes qu'ils affectent, ils se distinguent à première vue des produits de toutes les autres fabriques du monde ancien. Ce qui s'en rapproche peut-être encore le plus, ce sont ces vieux vases du Mexique et du Pérou, qui étaient exposés l'année dernière au Trocadéro. Même ton de la pâte, terne et comme décoloré; mêmes dessins, losanges et chevrons, spirales et cercles concentriques; même galbe d'une recherche naïve, où le modelé du vase imite tantôt certaines formes végétales, comme celle des fruits de la famille des courges, tantôt certains types empruntés au monde animal, celui d'un oiseau ou d'un quadrupède, du porc par exemple. Parfois même c'est à la figure humaine que le potier emprunte ses motifs; le col et la panse offrent alors, avec un relief plus ou moins accusé, une tête et une gorge de femme vues de face, avec quelques autres traits indiqués d'une manière conventionnelle.

Sans doute nous ne prétendons pas qu'il y ait identité; si l'on en venait au détail, on aurait plus d'une différence à signaler; mais, à tout prendre, la poterie cypriote diffère moins de ces antiques poteries américaines que d'un beau vase grec de Vulci ou de Nola. L'origine phénicienne de plusieurs des vases trouvés dans les tombes les plus anciennes de l'île nous est attestée par de courtes inscriptions en caractères phéniciens qu'y a tracées en noir, avant la cuisson, le roseau ou la pointe du pinceau; ces textes se composent de trop peu de lettres et n'ont pas été transcrits avec assez de soin

pour que l'on ait pu en déterminer encore la nature. Les ateliers que les potiers phéniciens avaient établis à Kition et dans d'autres endroits furent le berceau d'une industrie locale, qui se répandit ensuite dans l'île tout entière et qui paraît y avoir gardé ses traditions et ses procédés jusqu'aux derniers jours de l'antiquité. Des figures d'hommes et d'animaux se rencontrent bien dans la décoration peinte de certains vases qui, par leur couleur, par leurs formes et leurs dessins, ont un caractère cypriote très marqué; mais ces figures n'y prennent jamais d'importance et n'y arrivent jamais à la beauté. Une chasse, un défilé de soldats, de cavaliers et d'animaux, tels sont à peu près les seuls motifs auxquels la céramique cypriote fasse parfois une place à côté de cette ornementation toute géométrique qui lui sert d'ordinaire à décorer les surfaces. A proprement parler, il n'y a jamais ici de sujet traité; jamais le potier ne représente, sur l'argile fraîche, une de ces scènes que les artistes grecs tiraient, en les variant à l'infini, du fonds inépuisable de leurs mythes nationaux ou du spectacle de la vie domestique et des jeux de la palestre. Un très petit nombre de vases, trouvés dans l'île, semblent faire exception à cette règle; mais ce sont ou des ouvrages importés du dehors, ou le résultat de tentatives isolées qui n'ont pas fait école. En thèse générale, on peut dire que les fabriques cypriotes n'ont jamais eu l'idée de se servir du champ des vases qu'elles produisaient par milliers pour y peindre un tableau; Cypre n'a pas eu, à prendre ce mot dans son vrai sens, de peintre céramiste; elle n'a eu que des décorateurs qui, pendant de longs siècles, ont obstinément répété les mêmes formes, les mêmes dessins, laborieusement contournés et monotones dans leur bizarrerie (1).

Là où n'existait même pas la peinture sur vase, la peinture d'histoire, celle des Polygnote et des Zeuxis, des Parrhasius et des Apelle, n'a pas dû fleurir; aucun texte ne nous apprend que Cypre ait pris une part quelconque au développement et aux progrès de la peinture grecque. L'art, à Cypre, est toujours resté dans la dépendance et sous l'influence des modèles orientaux; or l'Orient, l'Égypte aussi bien que l'Assyrie, n'a jamais connu la peinture proprement dite; il en est toujours resté à l'enluminure; il n'a pas su s'élever au-dessus de cette convention qui prête à toute partie de l'objet représenté, quelles qu'en soient l'importance et l'étendue, un ton plat, toujours le même, que ne font varier dans son identité ni

(1) Au sujet de la céramique cypriote, on consultera avec fruit le mémoire très judicieux et très savant qu'a joint au livre de M. de Cesnola M. A. S. Murray, conservateur adjoint des antiquités au Musée britannique. Il est intitulé *On the pottery of Cyprus*, et est accompagné de plusieurs planches curieuses.

la distance à laquelle est censé se placer le spectateur ni les jeux de l'ombre et de la lumière sur une surface inégale et courbée. Comme sur les bords du Nil ou sur ceux du Tigre, un coloriage habile et franc déguisait partout à Cypre la blancheur un peu froide de la pierre employée par l'architecte et le sculpteur ; mais nous ne pouvons appeler des peintres les artisans qui venaient, une fois la statue terminée, étendre sur les draperies une couche de vert ou de bleu, relever les lèvres d'une touche de carmin, et, d'un coup de pinceau, faire saillir en noir la prunelle sur le globe de l'œil; il ne fallait là que de la pratique et du métier.

III.

Pour ne pas fatiguer l'attention, nous avons dû, chemin faisant, négliger plus d'un groupe de monumens qui auraient peut-être mérité de nous retenir au passage. De cette étude, toute sommaire qu'elle soit, se dégagent pourtant, si nous ne nous trompons, les traits principaux, les lignes maîtresses de cette histoire, telle que nous permettent de nous la représenter aujourd'hui les monumens de la plastique, qui suppléent heureusement à l'insuffisance des textes écrits.

Lorsque les Phéniciens, se sentant manquer d'air et d'espace sur cette mince bande de terrain où leurs cités étaient serrées entre la montagne et la mer, commencèrent à tourner vers le large les proues hardies de leurs légers navires, les rivages de Cypre furent les premiers où ils abordèrent, après une traversée qui avait alors ses périls et ses émotions. Ce fut une première étape, le premier pas dans cette carrière d'entreprises et de découvertes maritimes qui finirent par conduire les vaisseaux phéniciens jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, en plein Atlantique; Kition fut le premier anneau de cette longue chaîne de comptoirs et de postes fortifiés qui rattachaient Tyr et Sidon à toutes les côtes de la Méditerranée, et même aux plages plus lointaines encore de l'Afrique et de l'Europe occidentales. Solidement établis dans l'île à une époque très ancienne, les Phéniciens n'ont jamais laissé s'interrompre un jour, pendant dix siècles et plus, ces relations constantes et familières; des ports de la Syrie, il ne partait presque pas un navire à destination de l'Asie-Mineure, de la Grèce ou de l'Italie qui ne touchât aux ports de Cypre; on s'y arrêtait de même au retour, avant de rentrer dans la patrie, on y complétait son fret en chargeant quelques tonnes de ce métal que les ateliers de la métropole employaient en si grande quantité. Pour les grandes villes industrielles et commerçantes du continent voisin, Kition, Amathonte, Paphos étaient

ainsi comme des faubourgs d'outre-mer, et les riches campagnes de l'île comme une seconde banlieue, plus spacieuse et plus fertile que leur territoire inégal et montueux, découpé en étroits compartimens par de hauts promontoires, derniers prolongemens des puissans contre-forts auxquels s'appuyaient les sommets du Liban.

Il y avait donc comme un courant qui partait des cités phéniciennes et qui venait baigner les plages orientales et méridionales de Cypre, y porter les croyances et les cultes, l'industrie, les arts et les mœurs de la race chananéenne. Quand plus tard les Grecs débarquèrent à leur tour sur ces mêmes grèves, déjà, par l'effet de cette action lente et prolongée, le sol de Cypre, jusque dans ses couches les plus profondes, s'était, si l'on peut ainsi parler, imprégné de ces influences. Celles-ci s'exercèrent donc tout d'abord sur les nouveaux arrivés; elles s'imposèrent à eux comme le climat qu'ils avaient trouvé dans l'île, comme l'air même qu'ils respiraient; elles continuèrent d'ailleurs de se faire sentir avec la même force et dans la même direction bien longtemps après la fondation des premières colonies achéennes. Les Grecs de Cypre restèrent donc soumis à l'ascendant d'une civilisation qui pouvait déjà se prévaloir alors d'un passé très long et très bien rempli. Ils étaient loin des grands foyers où s'alluma et où brilla le plus éclatante et le plus pure la flamme du génie hellénique; ils étaient loin de l'Ionie, ce printemps de la Grèce, plus loin encore d'Athènes, son riche et glorieux été. Tout au contraire, ils étaient avec les Phéniciens en un contact intime et journalier; par leur intermédiaire, ils se trouvaient rapprochés de l'Assyrie et de l'Égypte, plus tard de la Perse. Dans leur mouvement d'expansion et de conquête, l'un après l'autre, ces grands empires asiatiques ou africains se saisirent de Cypre, de ses mines et de ses forêts, réduisirent ses princes à la condition de tributaires.

Une telle situation et de tels contacts durent amener plus d'un croisement entre Sémites et Aryens. Hérodote, au ve siècle, était frappé de la diversité des élémens dont se composait la population de Cypre; il croyait y trouver, outre des Grecs de provenances différentes, des Phéniciens et même des Éthiopiens. Le mélange des races était d'ailleurs favorisé, ce semble, par l'esprit et par les rites du culte de Paphos, d'Idalie et de Golgos, par la licence de mœurs que ce culte provoquait et paraissait autoriser. Autour de ces sanctuaires que visitaient tant d'étrangers, dans ces ports que fréquentaient tant de marins et de commerçans de tout pays, il s'était formé un peuple de sang mêlé qui parlait à la fois le grec et le phénicien, qui comprenait aussi les dialectes araméens de la Syrie septentrionale et de la Cilicie. Le type que nous offrent les monumens de la

sculpture et que nous avons appelé le type cypriote est-il celui de cette race croisée, chez qui certains caractères physiques et moraux se seraient à la longue fixés par l'hérédité? Ce qui est certain, c'est qu'il se distingue, par un ensemble de traits faciles à définir, du type égyptien, de l'assyrien et du grec. Sans doute l'apparente étrangeté de ce type tient en partie aux habitudes et au style des sculpteurs cypriotes; chaque peuple a sa manière de voir et de rendre la nature; sans s'en douter, il en atténue certains traits et en exagère d'autres. La physionomie du modèle n'en est pas moins pour quelque chose dans celle de la copie, dès que la copie est intelligente et consciencieuse. L'emploi de certaines matières et la préférence accordée à certains procédés contribuent à souligner tels ou tels traits de la figure, mais ne les créent pas; autrement dit, tout portrait contient une part de vérité, surtout lorsque plusieurs générations d'artistes s'appliquent l'une après l'autre à tirer des épreuves d'un même original.

Toutes ces alliances plus ou moins régulières avaient donc, au bout de quelques siècles, donné naissance à une race secondaire qui tenait à la fois de la race syrienne et de la grecque. A l'est et au sud de l'île, le sang phénicien coulait en plus forte proportion dans les veines des Cypriotes; dans l'ouest et le nord, c'était le grec qui dominait. A Kition, vous auriez rencontré plus d'une figure toute juive de lignes et d'expression, à Salamine, à Curium ou à Soli, plus d'un profil grec, plus d'une tête dont le noble et pur dessin vous aurait rappelé les fils de la mère patrie. Il en était de même pour les habitudes, les idées, le caractère moral; le désir de se rattacher à la Grèce, d'en cultiver les arts et les lettres, d'en prendre les mœurs et l'esprit, était sensible chez ces princes de Salamine et de Soli, qui s'associèrent avec tant d'ardeur à la révolte des Ioniens vers la fin du VIe siècle, chez ceux qui plus tard secondèrent les efforts de Cimon, enfin chez cet Évagoras, qui lutta si brillamment contre Artaxerce et qui entretint avec Athènes des rapports si affectueux; certains particuliers durent partager ces dispositions et ces goûts. Ce ne furent pourtant là que des tentatives isolées et toujours malheureuses, des exceptions qui ne tirèrent pas à conséquence. Avec sa richesse, Nicoclès pouvait payer chèrement à un Isocrate l'éloge de son père Évagoras; mais il ne dépendait pas de lui que beaucoup de ses sujets sentissent les délicatesses de cette fine prose attique dont jouissaient si vivement les compatriotes du célèbre rhéteur.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il s'était donc établi, d'un bout à l'autre de l'île, une sorte de moyenne. Les Phéniciens de Cypre avaient tous appris le grec, comme le prouve l'u-

sage des inscriptions bilingues; mais les Grecs de Cypre étaient, par l'esprit, les moins Grecs de tous les Grecs. Ils n'eurent jamais ni le goût de la liberté républicaine, ni les hautes curiosités de l'intelligence, ni la passion désintéressée du beau. Il semble qu'ils aient été alourdis et comme abâtardis par cette large infusion de sang asiatique et même africain; on ne trouve pas chez eux cette recherche du mieux, ce désir du progrès, qui caractérisent la race hellénique pure. La population cypriote, à la prendre dans son ensemble, telle que nous la font connaître les textes anciens et surtout les ouvrages sortis de ses mains, sa statuaire et sa céramique, était d'humeur stationnaire et de tempérament conservateur. Grâce aux leçons des Phéniciens, élèves et héritiers de l'Égypte et de l'Assyrie, cette population était arrivée de très bonne heure à un assez haut point d'habileté agricole et industrielle; elle avait de beaucoup précédé, dans cette voie, les tribus de la Grèce propre et des îles de la mer Égée; mais elle ne les suivit pas dans leur marche en avant lorsque celles-ci, prenant pour point de départ les résultats acquis des civilisations orientales, commencèrent à tenter des chemins nouveaux dans le domaine de la science et dans celui de l'art. Dans le reste du monde hellénique, les esprits, tenus en haleine par le mouvement de la vie publique et les luttes de la parole, éveillés et stimulés par les spéculations de la philosophie et les recherches de l'histoire, échauffés par l'amour des belles formes et des proportions heureuses, s'émancipaient de la tradition sans renoncer au bénéfice des méthodes et des procédés qu'elle leur avait apportés; quant aux Cypriotes, docilement soumis à leurs princes, satisfaits de leur richesse, engourdis par leur culte voluptueux, ils n'éprouvaient pas le besoin de changer et de perfectionner ce que leurs pères avaient si bien réglé, dans un temps où Cypre était renommée par l'adresse de ses artisans et par l'éclat de ses fêtes religieuses. Leur langue, comme l'attestent les inscriptions récemment déchiffrées et les gloses d'Hésychius, reste un dialecte très particulier, contenant beaucoup de formes et de mots qui n'avaient point cours hors de l'île; il ne se trouve point de poètes ou d'écrivains pour l'ennoblir en le cultivant et pour l'élever à la dignité de langue littéraire. On en a, très anciennement, représenté les sons à l'aide d'un alphabet dont les signes paraissent empruntés à l'écriture cunéiforme, et ce fut là peut-être la première notation qui ait été appliquée aux mots de la langue grecque. L'alphabet cypriote aurait donc été, à son heure, un grand progrès, une invention très justement admirée par les contemporains; mais, par le caractère syllabique et la multiplicité de ses signes, il est très inférieur à l'alphabet dit *cadméen*, à celui que d'autres Grecs, probablement dans le même siècle, tirèrent de l'alphabet phénicien

pour figurer les articulations de leur idiome. Bien moins nombreuses et plus commodes à tous égards, les lettres cadméennes pénétrèrent à Cypre; mais elles ne réussirent pourtant pas à y faire tomber en désuétude l'ancienne écriture, malgré sa complication et ses défauts. On continua, jusque sous les successeurs d'Alexandre et peut-être plus tard encore, à se servir de l'alphabet cypriote sur les monnaies, dans les inscriptions funéraires et votives, dans les contrats; il avait sans doute, aux yeux des insulaires, je ne sais quel caractère vénérable et sacré. Ce prestige tenait-il seulement à l'antiquité de ce système? Ne s'expliquait-il pas aussi par une origine surhumaine qui lui aurait été attribuée par certains mythes locaux dont la mémoire ne s'est pas conservée? Nous ne saurions le dire; ce qui paraît certain, c'est que les textes écrits ainsi semblaient prendre, par le fait même de cette notation, quelque chose de plus authentique et de plus solennel. Cet attachement superstitieux au passé, cette persistance dans l'emploi d'un instrument imparfait et suranné, c'est, croyons-nous, un phénomène unique dans l'histoire de la civilisation grecque.

Dans les arts plastiques, même fidélité à la tradition; pour tout dire en un mot, même routine. Ce grand élan d'études, d'efforts et de génie qui, vers le milieu du ve siècle avant notre ère, conduisit à la perfection l'architecture, la sculpture et la peinture grecques, ne se fit sentir à Cypre que bien faiblement et bien tard. Il faut descendre jusqu'au IVe siècle pour reconnaître dans la numismatique cypriote l'influence du style libre et noblement aisé qui règne depuis longtemps déjà dans les terres vraiment grecques, au delà des mers. Quant à ces statues qui nous ont paru être des portraits, les bases n'en portent pas d'inscriptions; il est donc très difficile de leur assigner une date même approximative. Pourtant tous les archéologues qui ont étudié cette suite de monumens s'accordent à penser que nombre de ces figures, malgré leur pose traditionnelle et leur faire si particulier, sont postérieures au temps où déjà les temples de la Grèce étaient remplis des chefs-d'œuvre d'un Phidias et d'un Praxitèle, où le ciseau si ferme et si sûr d'un Lysippe, sans sacrifier la noblesse de l'attitude et du type, savait définir l'individu par les traits qui le distinguaient de tous les hommes du même pays et du même siècle. Parfois même, à l'air de tête, à l'arrangement de la coiffure, à divers indices du même genre, on croit deviner dans certaines de ces statues des ouvrages qui ne sont guère antérieurs à la réduction de l'île en province romaine et dont quelques-uns peut-être dépassent ce terme; pourtant, jusque dans ceux qui semblent les moins anciens, vous retrouvez encore quelque chose du style et de la touche des plus anciens monumens de la sculpture cypriote, vous sentez se per-

pétuer des habitudes persistantes et tenaces, des procédés héréditaires. Surtout depuis la conquête d'Alexandre et le triomphe définitif de l'hellénisme, l'école cypriote n'a pu se soustraire tout à fait à l'influence des exemples qui lui venaient du dehors; mais elle a toujours été d'un siècle ou deux en retard. L'étude des poteries trouvées dans l'île suggère des observations analogues. Toute donnée chronologique fait ici défaut, plus encore que pour la statuaire; mais ce qui est certain, c'est que les potiers cypriotes n'ont jamais fabriqué de ces beaux vases peints qui sont l'honneur de la céramique grecque. Qui plus est, les princes de Cypre et leurs sujets n'ont pas eu l'idée de profiter de leur opulence pour tirer ces vases des ateliers de Corinthe ou de ceux d'Athènes, comme le faisaient par exemple en Italie les Étrusques de Vulci et de Nola, au fond du Pont-Euxin les marchands et les tyrans du Bosphore cimmérien. Parmi les milliers de vases qui ont été recueillis dans les nécropoles de l'île, à peine en compte-t-on un ou deux qui aient des figures noires avec inscriptions grecques, et l'on s'accorde à les regarder comme des objets importés, tant ils diffèrent de la poterie indigène. Quant à ces vases à figures rouges sur fond noir qui représentent l'âge d'or de l'art grec, l'île n'en a pas, que nous sachions, fourni même un seul. Qu'est-ce à dire? Faut-il croire qu'au temps où les ateliers grecs produisaient et où les étrangers mêmes recherchaient ces poteries décorées de personnages, les potiers de Cypre aient brisé leurs outils et éteint leurs fours? Est-ce admissible? Ce qui est vraisemblable, c'est que les artisans cypriotes, sans se préoccuper de ce qui se faisait ailleurs, ont répété pendant plusieurs siècles encore, avec une fécondité stérile, les formes tourmentées et bizarres, les dessins à la fois élémentaires et compliqués auxquels était accoutumée leur clientèle locale. C'est très tard, c'est seulement vers l'époque ptolémaïque et romaine que les vases de verre remplacent dans les tombeaux ces étranges produits de la céramique indigène, et encore cela ne suffit-il point à prouver qu'elle ait alors suspendu sa fabrication et modifié ses procédés bien des fois séculaires.

Si nous ne nous trompons, voici l'impression que doit laisser cette enquête sommaire, cette rapide étude des monumens conservés de l'art cypriote; dans ce monde grec si mobile, ou se succèdent si vite les constitutions et les empires, les formes littéraires et les écoles artistiques, Cypre fait exception. Vue de loin et en gros, elle semble échapper pendant plusieurs siècles, autant que faire se peut, à la loi du changement. Quoique la race et la langue grecques y prédominent, elle garde une physionomie à part, avec son état social très stable, son agriculture savante, son industrie très active et très avancée, son alphabet incommode et arriéré, son

indifférence pour les lettres et pour la science, son art sans mouvement et sans idéal, son culte tout sensuel. Si de pareilles comparaisons n'étaient toujours, par quelques endroits, inexactes et forcées, nous dirions que la Cypre antique fait songer à l'Égypte et surtout à la Chine; c'est, dans un certain sens, la Chine de la Grèce.

La différence, c'est que cette Chine grecque est une île, placée entre l'Égypte, la Syrie, l'Asie-Mineure et la Grèce propre; c'est une Chine ouverte, qui n'a jamais cessé d'être en étroites relations avec ses voisins, de les appeler sur ses rivages et dans ses ports hospitaliers. Par l'effet de sa situation même, ceux qui l'habitaient ont servi d'intermédiaires entre l'Orient et la Grèce; ils ont transmis des germes qui devaient produire sur le sol de la Grèce des fleurs plus brillantes et de plus beaux fruits que dans leur terre natale et que dans cette station provisoire où ils avaient paru si bien s'acclimater. Cypre est un des endroits où les Grecs se sont trouvés le mieux placés pour recevoir à loisir de la main des Phéniciens cet ensemble de recettes et de procédés, de conventions et de méthodes que l'on a si bien appelé l'*alphabet de l'art*. Cette île n'est sans doute pas le seul point où se soit fait ce contact, où ces élèves, destinés à bientôt surpasser leurs maîtres, aient pu s'assurer le bénéfice de cette sorte d'initiation, de cet enseignement élémentaire, qui devait leur épargner de longs tâtonnemens; mais nulle part ils n'ont eu les modèles plus à portée et n'ont pu les étudier plus à l'aise. Que ces exemples et ces suggestions aient moins profité aux Grecs de Cypre qu'à ceux du continent, il ne sied pas de s'en étonner. Les Grecs de Cypre avaient trop de sang oriental dans les veines, l'action de l'élément phénicien s'exerçait sur eux de trop près et d'une manière trop constante pour qu'ils fussent capables d'approprier ces rudimens des arts plastiques et cette série de procédés à l'expression d'idées et de sentimens nouveaux; il y fallait le tempérament plus robuste, l'originalité plus franche d'une race plus pure, se développant librement sur une terre dont elle serait l'unique et souveraine maîtresse.

Nous n'insisterons pas; cette influence exercée par la Phénicie sur le premier éveil du génie grec, c'est presque un lieu commun de la doctrine archéologique aujourd'hui régnante; il nous a suffi de rappeler quelle part importante a prise dans cette transmission des secrets techniques et des formes premières la population mêlée qui habitait Cypre au temps d'Hérodote et qui s'y maintint, pendant plusieurs siècles encore, sans altération notable. Ce qui a été moins étudié, ce qui mériterait de nous retenir plus longtemps, c'est l'influence exercée par ce même élément sémitique non plus seulement sur les moyens d'expression dont disposaient

les Grecs, mais sur le fond même de leurs idées et de leurs conceptions religieuses. Ici le rôle de Cypre paraîtrait encore plus actif et plus prépondérant. Quiconque aurait l'ambition de jeter quelque jour sur cette question encore si mal éclaircie devrait, après avoir constaté l'origine syrienne de la grande déesse de Cypre, chercher à en définir avec précision le caractère historique et à savoir si les principaux des traits qui la distinguent ne se retrouvent pas chez une ou plusieurs des divinités du panthéon hellénique. C'est ce qu'a tenté, dans un travail récent, l'un des savans les plus éminens de l'Allemagne contemporaine, M. Ernest Curtius, l'auteur de cette belle histoire grecque qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, sauf en français (1). A la fois épigraphiste, archéologue et philologue, aussi familier avec les monumens figurés qu'avec les chefs-d'œuvre de la littérature, cet érudit était mieux préparé que personne à cette tâche; les idées qu'il a exposées à ce propos, dans une brillante esquisse qui deviendrait aisément tout un livre, tiennent de trop près au sujet qui nous occupe pour que nous n'essayions pas de les résumer avant de nous éloigner des rivages de Cypre et d'en voir les sommets décroître à l'horizon.

IV.

L'emploi de la méthode historique a renouvelé, de notre temps, l'étude de l'antiquité sous presque toutes les formes, l'histoire des institutions comme celle de l'art, comme l'étude même des langues. L'étude de la mythologie est celle où ce progrès s'est fait jusqu'ici le moins sentir; dans les manuels qui traitent de cette science, on aime encore à se représenter le monde des divinités grecques comme un système complet dont on n'explique point l'origine et que l'on considère comme ayant duré sans changement appréciable pendant de longs siècles. Les contours arrêtés sous lesquels nous sont connues, depuis notre jeunesse, les nobles formes des dieux olympiens nous font illusion; nous sommes tentés de croire que tous ces personnages divins ont dès le début été tels que nous nous les figurons, qu'ils ont toujours soutenu entre eux les mêmes rapports. Pourtant, — il suffit pour s'en convaincre de réfléchir un instant, — la conception des dieux chez les anciens ne s'est pas soustraite plus que leurs institutions, leur littérature et leurs arts plastiques aux lois du développement historique; elle n'a pas échappé, plus que les autres manifestations de leur génie, aux conditions du devenir.

(1) La traduction française existe; un savant français qui occupe une place distinguée dans notre enseignement supérieur l'a, depuis plusieurs années, en portefeuille; mais il n'a pu trouver encore un éditeur qui se charge de la publier.

Cette vérité a déjà été soupçonnée par quelques-uns des plus récens historiens de la pensée religieuse des Grecs. Ottfried Muller a montré comment certaines tribus grecques avaient apporté et répandu certains cultes, et il a établi ainsi une liaison féconde entre l'histoire et la mythologie; mais il n'a pas su refaire la synthèse et il a été entraîné à sacrifier telle race à telle autre, les Ioniens par exemple aux Doriens. Welcker s'est préservé de ce défaut; il a embrassé le monde divin dans son ensemble, et il y a distingué d'*anciennes* et de *nouvelles* divinités, des couches superposées et des générations qui se succèdent; mais il n'a pas poussé ses vues jusqu'aux conséquences qu'elles comportaient et, après lui, on s'en est tenu presque toujours à une exposition systématique où la question d'origine est négligée, où les lois du développement sont méconnues, où les Grecs semblent vivre dans une enceinte fermée, en dehors du mouvement de cette civilisation complexe qui fleurit autour du bassin oriental de la Méditerranée. On peut adresser le même reproche à Ed. Gerhard et à sa méthode statistique, au riche dénombrement qu'il entreprend de toutes les conceptions religieuses que les Grecs ont traduites par le culte ou par la plastique.

Une autre école a prétendu retrouver tous les élémens importans de la mythologie grecque dans un fonds de croyances communes à tous les peuples de race aryenne, par eux apporté de leur lointain berceau. Cette école, celle d'Adalbert Kuhn et de Max Muller, a rendu de grands services par les comparaisons qu'elle a établies entre les plus anciens monumens de la pensée religieuse chez les peuples aryens, par les lumières qu'elle a jetées sur la manière dont s'éveille et se développe le sentiment qui se trouve au fond de tous les cultes. Sa faiblesse, ç'a été de ne pas apprécier à leur juste valeur les influences qu'a subies le peuple grec depuis que, détaché de ses frères aryens, il est entré dans le cercle des peuples riverains de la Méditerranée (1). On a eu aussi le tort d'attribuer aux conceptions religieuses la même persistance qu'à la langue, de croire qu'elles résistent aussi victorieusement à l'infiltration des élémens étrangers. Malgré l'attachement que tout peuple de race pure et de tempérament jeune porte à ses dieux, il ne lui est pas possible de se soustraire à l'action des religions du dehors; il y a là pour ses croyances un péril auquel celles-ci auront d'autant moins chance d'échapper que le peuple voisin aura une civilisation plus brillante et un culte où les images et la pompe extérieure jouent

(1) Dans l'ouvrage vraiment remarquable qu'il vient de publier sous le titre de *Mythologie de la Grèce antique*, M. Decharme n'est pas tombé dans ce défaut. Il n'a pas manqué, dans son introduction (pages XXVIII-XXIX) d'indiquer quelle part devait revenir à l'Orient sémitique dans la formation des mythes grecs.

un plus grand rôle et qui, par ces moyens, agit plus fortement sur la sensibilité. C'est ce dont témoigne toute l'histoire religieuse de l'antiquité, et particulièrement celle des Juifs, des Perses, des Grecs et des populations italiques.

La Perse ancienne fournit un exemple curieux entre tous de cette action presque irrésistible. Le maintien, dans toute sa pureté, du culte spiritualiste d'Ahura-Mazda, le seul dieu que connaissent dans leurs monumens Darius et Xerxès, est affaire d'état dans la monarchie des Achéménides, et pourtant il suffit de la durée de deux ou trois règnes pour que les Perses empruntent aux Sémites leurs voisins le culte de la déesse Anahit; déjà, comme l'atteste Bérose, Artaxerxès Mnémon lui fait une place dans la religion officielle et lui élève des autels (1). Nous assistons là, dans les temps historiques, à un phénomène qui dut se produire bien souvent, dans une période antérieure, alors qu'il n'y avait pas d'historien pour le noter au moment même où il s'accomplissait; cet emprunt fait par le monde aryen au monde sémitique s'est répété bien des fois et sous bien des formes.

Les Grecs n'ont pas été, comme les Perses, les voisins immédiats des Assyriens et des Babyloniens; c'est par l'intermédiaire d'autres peuples que sont parvenus jusqu'à eux les fruits de la civilisation des grands états sémitiques. Ces relations à distance ont suivi une double route, la voie de mer et la voie de terre. Par la voie de mer, ce sont les Phéniciens qui ont servi d'intermédiaires. La divinité féminine, qui se retrouve partout où ont abordé les navires des Phéniciens, paraît sous deux formes dans les mythes grecs, tantôt comme une déesse errante, sous les traits changeans d'une Io, d'une Europe, d'une Hélène, d'une Didon, tantôt comme une déesse sédentaire. Les marchands phéniciens ont établi leur déesse à Cypre, le territoire le plus avancé vers l'est où se soit anciennement fixée une population grecque : on sait là les sanctuaires où les Grecs, quand ils sont venus s'établir dans l'île, ont trouvé la déesse syrienne déjà installée à demeure, où leur imagination a été frappée des symboles par lesquels on la représentait et de la puissance qu'on lui attribuait, où ils ont été charmés et séduits par la pompe de ses fêtes orgiaques et de leurs rites voluptueux. C'est sous le nom d'*Aphrodite*, nom que l'on croit pourtant de provenance aryenne, que la déesse sémitique a passé chez les Grecs de Cypre, et la même influence l'a portée, elle et son culte, plus loin vers l'ouest, à Cythère, tout contre la côte de l'Europe. Dans *l'Iliade*, Aphrodite est souvent appelée *Kypris*, dans *l'Odyssée* et dans les *hymnes*, *Kythereia*. Ce sont là des faits incontestés ; les plus jaloux mêmes des

(1) Fr. Lenormant, *Essai de commentaire des fragmens cosmogoniques de Bérose*, p. 154 et suiv.

défenseurs de l'autochthonie des dieux olympiens n'osent pas nier cette origine; mais ils parlent d'Aphrodite comme de la *seule étrangère* de l'Olympe. Cette assertion est-elle fondée? On commence à ne plus le croire, depuis que l'on connaît mieux le caractère de cette divinité féminine qui, dans les religions sémitiques, se groupe, sur le premier plan, avec le grand dieu mâle; c'est un même être sous différens noms, Belit, Beltis ou Mylitta à Babylone, Istar en Assyrie, Nana en Élymaïde, Anahit dans la Chaldée méridionale, Astarté en Phénicie, Tanit à Carthage. Tous ces noms, dont chacun désigne un côté particulier de cette essence divine, s'appliquent également à une déesse dont l'activité n'est point limitée à tels ou tels corps isolés de la nature, à telle ou telle de ses manifestations, mais n'est autre chose que la puissance même de cette nature, le principe humide qui joue son rôle dans la naissance de toute vie, la matrice qui reçoit tous les germes, qui enfante sans trêve et qui entretient toute existence sans jamais s'épuiser.

Les chemins suivis sur le continent par les influences orientales sont moins faciles à relever; cependant certains monumens qui, depuis une quarantaine d'années, ont été découverts dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, sont comme autant de jalons qui nous indiquent la direction de ces routes, à travers la Cappadoce, la Phrygie et la Lydie; nous pouvons compter les étapes, noter les plus importantes des stations intermédiaires. D'autre part l'exhumation de Ninive, l'étude des sculptures assyriennes et le déchiffrement des inscriptions cunéiformes nous révèlent de jour en jour, entre la Grèce et la civilisation du bassin de l'Euphrate, des rapports que l'on ne soupçonnait pas autrefois. La grande divinité d'origine babylonienne que les Phéniciens ont promenée avec eux sur les mers, nous la retrouvons dans l'Asie antérieure, sur le sol occupé par des peuples de race aryenne, en Arménie, sous le nom de la *grande déesse Artémis*, sous le nom de Ma en Cappadoce, d'Anaïtis à Zéla dans le Pont. A propos de ce dernier sanctuaire, l'origine mésopotamienne de ce culte est attestée par Strabon, comme elle l'est aussi pour l'Arménie. En Phrygie et en Lydie, c'est encore cette déesse orientale qui s'appelle, au pied du mont Dindymène et du mont Sipyle, Rhéa-Cybèle; de là les Pélopides en ont porté le culte dans la Grèce propre, où cette même déesse devient tantôt Artémis, tantôt Aphrodite. C'est elle encore, à n'en pouvoir douter, que l'on reconnaît dans l'Artémis du fameux sanctuaire d'Éphèse; là tout le corps de la déesse est couvert de mamelles gonflées de lait. C'est la mère et la nourrice; elle n'a de commun que le nom avec l'Artémis homérique, la vierge chasseresse dont le type a été immortalisé par les poètes et les sculpteurs de la Grèce (1).

(1) Au sujet de l'histoire d'Éphèse, du culte et du sacerdoce asiatique que les Grecs

Ainsi les principaux foyers du culte de cette grande déesse-nature se répartissent, comme autant de haltes, sur les principales routes de caravane qui, de la Babylonie, de l'Assyrie et de la Médie, conduisent vers l'Euxin et la mer Égée, à travers le territoire des Arméniens, des Phrygiens, des Mysiens et autres peuples aryens, proches parens de tribus grecques établies sur la côte depuis une haute antiquité. Pourquoi la transmission se serait-elle arrêtée à la limite du territoire de ces tribus, pourquoi le fil se serait-il brisé au moment où il atteignait le rivage de ces deux mers? L'hypothèse de cette brusque interruption devait paraître, *a priori*, peu vraisemblable; nous pouvons aujourd'hui l'écarter sans retour. Sur tout ce littoral, nous trouvons une série de sanctuaires de divinités féminines, qui représentent toutes, dans leur essence, une même conception religieuse; mais, sur ces côtes découpées en un si grand nombre de petits états autonomes, cette conception, en passant par l'esprit actif et subtil des Grecs, a subi divers changemens de forme et pris différens noms. Ainsi le culte célèbre d'Héra, à Samos, a le même fond que celui d'Éphèse. Si l'on a méconnu l'identité primitive de ces déesses, Aphrodite et Artémis, Héra et Cybèle, c'est que l'on a trop isolé les Grecs de leurs voisins. Les métaux précieux livrés aux Grecs d'Asie-Mineure, en lingots et en flans pesés d'après l'étalon babylonien, recevaient de leurs mains l'empreinte du génie grec et couraient ensuite comme monnaies nationales; ainsi les idées religieuses qui dominaient dans l'Asie antérieure, adoptées par les Grecs, ont été comme surfrappées par eux et marquées d'un nouveau coin. Sur les côtes de l'Archipel, l'idée panthéistique se brise en tant de rayons que l'on a pu méconnaître jusqu'à nos jours l'unité du foyer primitif.

Malgré l'intérêt que présente cette recherche, nous ne pouvons suivre M. Curtius dans toute la série des observations et des rapprochemens ingénieux à l'aide desquels il essaie de retrouver quelques-uns des traits de la déesse orientale jusque dans les figures de l'Olympe classique qui paraissent le plus profondément empreintes du caractère hellénique, chez Déméter et Koré, par exemple, même chez cette Athéné qui, dans un certain sens, est la plus grecque de toutes les divinités de la Grèce. Partout il reconnaît et signale des formes diverses d'un même type divin qui représente la puissance de la nature opérant dans le sol humide et nourrie par la rosée du ciel. Ce sont comme autant d'épreuves qui, pour être sorties d'un même moule, n'en ont pas moins une valeur et une beauté très inégale. Pour toutes, le moule donnait la même pose et les mêmes

y trouvent établi quand ils viennent se fixer en Ionie, on lira avec profit une dissertation de M. Curtius, insérée dans les mémoires de l'Académie de Berlin (1872), sous ce titre : *Beitræge zur Topographie und Geschichte Klein-Asiens.*

masses; mais chacune de ces épreuves a été reprise ensuite par le ciseau du sculpteur, et celui-ci, suivant qu'il avait plus d'adresse et de loisir, s'est borné aux retouches nécessaires ou bien a pris plaisir à serrer le modelé, à varier d'une figure à l'autre l'expression et l'effet, par le travail de l'outil et la fermeté des accens. L'artiste qui a créé cette diversité, c'est ici le génie grec et italiote, avec le besoin invincible qu'il éprouve de déterminer les dieux, de les distinguer les uns des autres par des attributs spéciaux et une physionomie tranchée. Les différences frappent d'abord plus que les ressemblances; elles pourraient abuser un observateur inattentif et sans expérience; mais le connaisseur ne s'y trompe pas, il devine, il proclame l'unité du type primitif.

Aphrodite cesse donc d'être à nos yeux la seule divinité étrangère qui se soit assise aux banquets de l'Olympe; si l'on remonte jusqu'à ces siècles lointains et sans histoire où les Grecs ont fait leur apparition sur les côtes de la mer Égée, on voit s'abaisser cette haute barrière que les humanistes d'autrefois aimaient à dresser entre Hellènes et barbares; cette frontière fictive s'efface et s'évanouit. Est-ce à dire que les divinités grecques y perdent quelque chose de leur originalité, de leur beauté sans rivale? Non certes : nous n'en concevons qu'une plus haute idée de l'activité créatrice du génie hellénique, lorsque nous voyons ce qu'il a su faire de cette idée sans forme, que l'Orient ne savait exprimer que par une accumulation indéfinie de symboles. De ce panthéisme impropre à la plastique, l'art grec a tiré des personnes libres et vivantes, de cette déesse universelle, des dieux nationaux. Suivant que les cités grecques se sont plus ou moins écartées du type oriental primitif, elles sont arrivées à un degré plus ou moins haut de civilisation. Nous avons là comme une échelle de comparaison entre les différentes branches de la même race; nous pouvons mesurer la force que chacune d'elles à déployée pour s'approprier, en les transformant, ces élémens exotiques; nous trouvons là, si l'on peut ainsi parler, la formule et la dose de son hellénisme. Corinthe avait été, dans des temps très anciens, en relations étroites avec les Phéniciens; il lui en resta toujours quelque chose. Son culte d'Aphrodite était bien plus matérialiste que les cultes athéniens. Tandis qu'Athènes avait les Panathénées et les Dionysiaques, la procession que représente la frise du Parthénon et les fêtes du théâtre tragique et comique, Corinthe offrait aux étrangers, comme Cypre, ses bandes de courtisanes esclaves de la déesse et le charme grossier des prostitutions sacrées.

Dans la vie des sociétés humaines comme dans celle de l'individu, ce qui finit ressemble étrangement à ce qui commence; la vieillesse copie l'enfance, avec l'espoir et l'avenir en moins. Le

dernier chapitre d'une histoire des dieux du paganisme ferait passer de nouveau devant les yeux de l'historien les images et les formes qu'il aurait étudiées dans le premier. Dans la décadence du monde antique, dans le perpétuel travail de la pensée religieuse, sans cesse occupée à modifier ses conceptions, les figures des dieux olympiens, que le génie grec avait créées si fermes et si nettes de contour, finissent par se résoudre en simples attributs de la Divinité suprême; elles s'évaporent, et le polythéisme retourne au panthéisme. La déesse-nature d'Asie, dans cette période, reprend toute sa valeur, tout son empire sur les imaginations; elle clôt ce cycle qu'elle avait ouvert un millier d'années plus tôt. C'était elle qui, sous les noms de *déesse syrienne*, de Rhéa, d'Artémis d'Éphèse, d'Isis et de Tyché, était la maîtresse du monde gréco-romain, au temps où le christianisme commença à inspirer aux païens de sérieuses alarmes. Le seul thème qui eût encore alors le don d'échauffer les cœurs et de fournir ample matière à l'éloquence, c'était la souveraineté de cette déesse-nature, de cette déesse-destin, qui était toute en tous et qui embrassait en elle seule l'être de toutes les divinités grecques et romaines. Les hommes du second et du troisième siècle de notre ère se sentaient peut-être moins touchés en présence du Zeus ou de l'Athéné de Phidias, d'un dieu qui avait son histoire et son nom, qu'en face d'un symbole comme le cône de pierre grise qui se dressait dans le sanctuaire de Paphos. Ce simulacre sans grâce et sans beauté plaisait par son obscurité même à leur esprit qui n'avait plus le goût des idées claires, à leur âme fatiguée et crédule, éprise du merveilleux et de l'incompréhensible; par son indétermination il échappait aux objections des philosophes, aux railleries des sceptiques, aux attaques des chrétiens. Que fallait-il d'autre à tous ces cœurs troublés qui se refusaient encore au christianisme, mais qui voulaient pourtant adorer et prier? Ces émotions religieuses dont ils avaient soif, ils ne les rencontraient ni dans les mythes usés et comme fanés de l'Olympe grec, ni dans ces cultes officiels de l'empire qu'avaient restaurés ou fondés les premiers Césars; ils les cherchaient donc, avec inquiétude et désir, dans les formules plus larges du panthéisme oriental et ils y trouvaient prétexte à s'incliner, dans une vague rêverie qui leur donnait l'illusion de la piété, devant cette nature qui restait toujours jeune et féconde pendant que vieillissaient les hommes et les sociétés, devant cette puissance infinie et indéfinissable à qui tous les noms convenaient et qui les épuisait, qui les dépassait tous.

GEORGE PERROT.

LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

I.

LE DROIT PUBLIC.

C'est toujours un spectacle affligeant que celui d'un grand pays condamné par une sorte de fatalité à ne jamais faire un pas en avant sans être aussitôt ramené en arrière. Ces alternatives d'action et de réaction déréglées révèlent une mobilité de caractère et d'impression, un défaut d'équilibre et surtout une absence d'esprit public peu compatibles avec le progrès des institutions et des idées. Le véritable progrès, celui qui dure et qui résiste, ne va pas ainsi par soubresauts et par bonds; il est d'allure plus grave et plus mesurée; sa marche est lente, insensible, mais, ce qu'il a conquis pied à pied, il le garde. Une fois établi dans une position, il s'y retranche et défie tous les assauts. C'est ainsi qu'après s'être élevés par un effort persévérant et réfléchi au plus haut degré de liberté politique qu'un peuple ait jamais atteint, les Anglais s'y sont tenus avec la ténacité qui est le propre de leur race. Ils ont vu, comme nous, de sombres jours où tout semblait à la fois les abandonner: leur confiance dans la vertu de leurs institutions n'en a pas été ébranlée; comme nous, ils ont traversé de redoutables crises : leur constance ne s'est jamais lassée; jamais, même au milieu des plus

cruelles angoisses, ils n'ont cherché le salut en dehors de leur charte. Notre histoire politique et sociale ne se déroule pas, hélas! avec cette sérénité : tantôt emportés par un mouvement désordonné vers la liberté, tantôt entraînés par un courant fait de peur et d'affolement vers l'autorité, nous avons connu tour à tour toutes les extrémités, acclamé tous les régimes, essayé sept ou huit constitutions; nous avons inscrit dans ces constitutions les plus immortels principes et les plus solennelles déclarations, à commencer par celle des droits de l'homme et du citoyen; il n'y a qu'une chose que nous n'ayons pas su faire, c'est d'apporter un peu de suite et d'unité dans notre conduite, c'est de nous attacher à de certains points fixes, qui devraient être en politique et pour tous les partis ce que sont en géométrie les axiomes, c'est-à-dire des vérités incontestées.

Un de ces points, sur lesquels il semblait que l'accord fût définitif, vient précisément d'être remis en question par un acte considérable émané de l'initiative du gouvernement : nous voulons parler des projets de loi déposés par M. le ministre de l'instruction publique dans la dernière session. La presse libérale ne s'y est pas trompée; dès le premier jour, en dépit de leur titre insidieux, elle a vu dans ces projets une grave atteinte à la liberté d'enseignement. Elle a compris que, sous prétexte de restitution, ce qu'on poursuivait en réalité, c'était le rétablissement du monopole universitaire. En vain, pour lui en imposer, s'est-on réclamé d'une auguste mémoire; cette évocation de l'ancien régime et de l'ancien droit, de Charles X et des ordonnances de 1828, a paru suspecte dans la bouche d'un ministre de la république. On s'est dit qu'il fallait que la cause fût bien mauvaise pour que ses avocats fussent allés chercher si loin des argumens aussi surannés, et la casuistique officielle a manqué son effet.

Nous voudrions à notre tour examiner ces projets dans leurs rapports avec le droit public, montrer leur portée, préciser leur intention, rechercher s'il est vrai qu'ils se bornent, comme on l'affirme, « à reconstituer le patrimoine de l'état dans les choses de l'enseignement, » ou s'ils n'impliquent pas en fait la suppression de toute concurrence. Graves questions, qui préoccupent à bon droit l'opinion publique et qui ont éveillé dans tous les cœurs un peu généreux d'intimes susceptibilités! Ce ne sont pas en effet les intérêts contingens de tel ou tel parti, de telle ou telle nuance d'opinion qui sont engagés dans le débat qui va s'ouvrir, c'est la cause même des libertés les plus chères à ce pays, la cause de la liberté de conscience et de la liberté religieuse, menacées dans leurs droits. La bataille sera rude, il ne faut pas se le dissimuler; vaincus, dit-on,

d'avance à la chambre des députés, les partisans de la liberté ne l'emporteront pas sans lutte au sénat. Il faudra qu'ils fassent des concessions; l'opinion publique les attend là. En 1875, ils ont un peu abusé de leur supériorité numérique pour introduire dans la loi des dispositions que les régimes précédens avaient toujours repoussées. Ils feront bien de ne pas s'obstiner à défendre cette partie de leur œuvre; elle est trop critiquable, à trop d'égards, et nous ne saurions, quant à nous, appuyer sans distinction toutes les revendications de la presse et des orateurs catholiques. Nous tenons même à faire les plus expresses réserves à ce sujet dès le début de cette étude, afin d'éviter toute équivoque et toute confusion dans les rôles.

I.

Le droit public de l'ancienne France a de tout temps joué un rôle considérable dans les questions d'enseignement. Tour à tour invoqué par les adversaires et par les partisans du monopole, il a servi d'argument aux thèses les plus contraires et de prétexte aux revendications les plus opposées. Cousin et Montalembert, Villemain et M. de Falloux s'en étaient réclamés, bien avant M. Jules Ferry. Cette invocation des faits historiques, dans les questions d'intérêt actuel et de politique présente, est-elle bien justifiée? La chose est contestable. Sans doute il peut être intéressant de remonter jusqu'aux sources du droit actuel. Le passé n'abdique jamais complètement, et une société qui meurt lègue toujours à la société qui lui succède un certain nombre d'idées et de maximes dont elle a vécu et qui survivent à sa chute; mais c'est affaire d'historien de remonter ainsi le cours des âges : l'homme d'état, l'homme public, ne sont point tenus à tant d'érudition. Il suffit qu'ils s'attachent au droit actuel, au droit positif, aux circonstances et aux faits qui l'ont déterminé et aux discussions qui l'ont fixé. Dans ces limites, leur tâche est encore assez grande. C'est pourquoi, dans une étude qui s'adresse surtout à des hommes politiques, nous passerons très rapidement sur les origines mêmes de la question, nous contentant de rappeler ce qu'était en France la liberté d'enseignement sous l'ancien régime.

Il n'y a qu'une époque dans l'histoire de la monarchie française où l'enseignement ait été complètement libre : c'est l'époque intermédiaire où, dans la rupture de tous les liens civils et dans l'indépendance de la vie barbare, le prêtre était devenu, pour le plus grand bien de l'humanité, le seul dépositaire de la science en même temps que de la foi. L'enfant appartient alors à l'église, comme il appartenait jadis en Grèce à la cité, chez les Romains au père de

famille. A ce moment, l'état est mort, ou plutôt il n'est pas encore né; la notion même en a disparu. Trois ou quatre sociétés juxtaposées, d'origine diverse, sans autre lien qu'un latin barbare et sans limite bien précise, s'agitent confusément sur le sol de notre vieille France. Un rudiment de civilisation, un mélange sans nom de droit romain et de coutumes barbares, quelques vestiges d'administration municipale, voilà tout ce qui a surnagé du passé. Dans ce naufrage universel, une seule chose est debout, une seule chose est inviolable : l'église. Qui songerait à lui disputer l'enfant? Elle le prend donc; elle l'emmène dans ses écoles, elle lui ouvre, à l'abri de ses temples et de ses cloîtres, d'impénétrables asiles où son innocence et sa foi seront en sûreté; elle le soigne, elle l'instruit, elle l'élève, et pour toute récompense elle lui demande de confesser le vrai Dieu. C'est l'âge de la foi pure et désintéressée : nulle pensée ambitieuse, nulle préoccupation terrestre, rien qu'une piété profonde et une grande charité.

Mais voici qu'à cet âge héroïque, à ces temps primitifs, succède un autre ordre de choses; voici que du chaos du moyen âge se dégagent des idées, une civilisation, un état social et une forme de gouvernement tout nouveaux. La notion de l'état, si longtemps obscurcie, se retrouve à la fin; avec Charlemagne et ses successeurs immédiats, elle avait déjà fait une première apparition; avec les Capétiens, elle se précise, elle devient concrète et tangible; elle trouve en se personnifiant dans le roi son expression définitive et populaire. Commencée vers le milieu du XIIe siècle, cette transformation s'achève au XIVe avec Philippe le Bel. Alors ces deux forces devenues rivales, l'église et l'état, se rencontrent et se heurtent dans un conflit qui a duré, sous une forme ou sous une autre, autant que l'ancienne monarchie. L'état émancipé, représenté par le roi, « seule puissance après Dieu dans les affaires temporelles, » étend sa rude main sur les écoles et les fait rentrer sous la loi. Singulier rapprochement! le prince qui souffleta la papauté fut aussi le premier qui proclama le droit de la royauté sur l'enseignement : c'est dans une ordonnance de 1312, signée de Philippe le Bel, que ce droit fut pour la première fois inscrit. C'est là qu'apparaît réellement pour la première fois cette maxime fondamentale que l'instruction publique dépend de l'état. Le principe est posé : comment la royauté va-t-elle l'appliquer? De deux façons : d'une façon immédiate et directe par les ordonnances et par les édits réglementaires, et d'une façon indirecte par l'intermédiaire des parlemens auxquels Charles VII accordera juridiction sur les universités. Le grand édit de Blois (mai 1579) renfermait déjà, dans une série d'articles, un règlement d'organisation pour toutes les universités de France, et,

tout en reconnaissant leurs privilèges, il maintenait le droit d'autorisation, l'obligation des épreuves et des grades, et la condition d'études régulièrement faites et attestées (1).

Vingt ans après, un acte d'une portée moins générale, mais dont l'influence fut capitale, l'édit réglementaire d'Henri IV sur l'Université de Paris, affirmait de nouveau les droits de l'autorité royale en matière d'enseignement public. « Tout est remarquable, a dit M. Villemain, dans cet acte royal et dans les dispositions accessoires dont le parlement de Paris en fortifia l'enregistrement. Préparé par une commission où siégeaient avec un seul prélat, délégué par le roi, le premier président de chambre De Thou, le procureur général et d'autres magistrats, cet édit marquait pour ainsi dire la sécularisation commencée de l'enseignement public en même temps que l'action indépendante de l'état. » Il consacrait à nouveau la condition de grades obligatoires pour toutes les fonctions de l'enseignement. Il exigeait également un grade dans les lettres pour l'admission aux facultés de médecine et de théologie. Il prescrivait d'instruire la jeunesse dans l'obéissance au roi et aux magistrats civils. Il déterminait d'une manière générale l'objet des études. Enfin il établissait expressément l'obligation (2) pour tout établissement particulier d'éducation de ne recevoir d'élèves au-dessus de l'enfance qu'en leur faisant fréquenter les classes d'un collège.

Tel se forma peu à peu et tel se maintint, jusqu'en 1789, le droit public de l'ancienne France en matière d'enseignement. Adopté par les divers parlemens, qui dans cette œuvre d'unification furent toujours les plus fidèles alliés de la royauté, l'édit d'Henri IV, bien que spécial à l'Université de Paris, ne tarda pas à gouverner les autres universités. Ainsi, en 1662, l'université de Reims fut réformée par un arrêt du parlement de Paris, qui lui imposa les statuts réglementaires d'Henri IV. En 1657, un acte royal, enregistré au parlement de Toulouse, reconstituait l'université de Cahors en lui imposant ces mêmes statuts. En 1669, le parlement de Rouen accomplissait une réforme semblable dans l'université de Caen. Bref, la maxime fondamentale établie par Philippe le Bel, confirmée par plusieurs édits royaux, consacrée par la jurisprudence constante des parlemens, cette maxime que l'instruction publique dépend de l'état est devenue la règle commune, la loi générale du royaume; seule désormais elle préside aux rapports du pouvoir royal non-seulement avec

(1) « Les degrés ne seront conférés si non à personnes qui auront estudié par temps, intervales oportuns selon les ordonnances des rois nos prédécesseurs, dont ils seront tenus faire apparoir par certificat et rapport de leurs régens et recteurs. » Édit de Blois, art. 85.

(2) Obligation qui s'est maintenue jusqu'à la loi du 15 mars 1850.

les universités, mais encore avec les corporations enseignantes. C'est ainsi que le premier collège établi par les jésuites à Paris, en 1562, fut longtemps sans pouvoir obtenir le plein exercice; c'est ainsi qu'en 1603, lorsque après les avoir expulsés une première fois le roi leur permit de rentrer, ce fut à la condition « de ne rien faire ni entreprendre contre la paix publique et le repos du royaume, et de n'ouvrir aucune école qu'en vertu d'une permission expresse. » Bien plus, on leur défendit de préparer directement leurs élèves aux grades, et quand ils voulurent violer cette défense, les parlemens intervinrent et provoquèrent par leur résistance une ordonnance royale de 1629 qui disposait ainsi : « Nul ne sera reçu aux degrés qu'il n'ait étudié l'espace de trois ans en l'Université, où sont conférés lesdits degrés. »

La révolution, qui brisa tant de choses, n'apporta tout d'abord aucune modification profonde à ce régime. Elle supprima bien d'un trait de plume, et sans savoir exactement comment elle les remplacerait, universités, collèges et petites écoles : elle les soumit à la même loi que les parlemens, les provinces et leurs états; mais ce ne fut pas en appliquant à l'enseignement les principes de liberté, dont elle se montrait si prodigue dans tout le reste, qu'elle entreprit dès le début la restauration des études. Le rapport et le projet de décret de Talleyrand établissaient, il est vrai, d'une façon générale « qu'il serait libre à tout particulier, en se soumettant aux lois générales sur l'enseignement public, de former des établissemens d'instruction. » Mais ce rapport et ce projet ne furent ni votés ni même discutés par la constituante. A la législative, le rapport de Condorcet eut le même sort : cette assemblée se sépara, comme celle qui l'avait précédée, sans avoir rien réglé. C'est dans un décret du 29 frimaire an II qu'apparaît pour la première fois le principe que « l'enseignement est libre; qu'il sera fait publiquement, sous la condition de déclarer à la municipalité l'intention d'ouvrir une école. » Encore ce principe fut-il soumis à des restrictions qui lui ôtent bien de sa valeur : ainsi l'impétrant devait produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs signé par la moitié des membres au moins du comité de surveillance, condition qui, en fait, équivalait presque au maintien de la législation antérieure.

Un moment seulement, sous l'empire de la constitution de l'an III, la liberté d'enseignement cessa d'être une fiction. Aux termes de l'article 299 de cette constitution, les citoyens « eurent le droit de former des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction ainsi que des comités libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. » Mais on devine bien ce que l'exercice de ce droit comportait de réserves, de restrictions et même de dangers pour les instituteurs libres. Soumis à la surveillance jalouse des

administrations municipales (1) et des sociétés populaires, astreints aux plus tyranniques exigences, à la prestation du serment de haine à la royauté, à l'enseignement obligatoire des droits de l'homme et du catéchisme républicain, à la célébration des fêtes républicaines, dénoncés à tout propos, traités en suspects et considérés par les autorités locales comme des émigrés à l'intérieur, les malheureux n'étaient guère en situation de faire une concurrence sérieuse aux écoles de la république. Aussi ne s'éleva-t-il aucune réclamation lorsqu'en 1802, devant la nullité des résultats obtenus par les écoles particulières, le législateur inscrivit de nouveau dans la loi (loi du 1er mai 1802) le principe de l'autorisation préalable dont les lois et décrets organiques rendus par l'empereur en 1806, 1808 et 1812 furent l'application étendue et généralisée. Ainsi reparut, après une éclipse de quelques années, le vieux droit monarchique que la révolution avait bien aboli, mais qu'elle n'avait su remplacer par rien de viable et de fort. Ce fut cet ancien droit qui fournit à l'empereur la plupart de ces dispositions restrictives de la liberté d'enseignement dont la paternité devait lui être un jour si faussement imputée. Napoléon se contenta de les reprendre et de les coordonner; seulement il y mit, comme à tout ce qu'il touchait, son empreinte, celle de son génie centralisateur et méthodique. Aux anciennes universités, éparses sur toute la surface du territoire sans lien d'aucune sorte entre elles, sans discipline et sans direction communes, vivant de leur vie propre, indépendantes, isolées, animées de l'esprit étroit des corporations, il substitua l'Université de France, c'est-à-dire un corps unique, fortement relié dans toutes ses parties et vigoureusement hiérarchisé, ayant à sa tête pour l'action un grand maître, pour la délibération et pour la juridiction disciplinaire, un conseil, gardien des doctrines et des garanties du corps tout entier. A ce corps ainsi pétri, qu'il voulait inspiré d'un esprit à la fois national et religieux, et dont il avait rêvé de faire le « conservateur de l'unité française, » Napoléon donna le monopole de l'enseignement. L'Université fut seule officiellement chargée de l'éducation de toute la jeunesse française, et de la délivrance des grades; il ne fut admis d'exception qu'en faveur des frères de la doctrine chrétienne et des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires qu'un besoin du service religieux avait fait créer par plusieurs évêques. Les premiers continuèrent à pouvoir exercer, en tant que congrégation, l'enseignement primaire; les autres furent dispensés de la fréquentation des collèges et lycées impériaux. Quant aux autres établissemens privés, institutions ou pensions, la loi de 1802 les avait déjà fait rentrer sous le régime du pouvoir discrétionnaire;

(1) Arrêté du directoire du 17 pluviôse an VI.

les lois et décrets subséquens les y maintinrent. Telle fut cette grande fondation de l'Université de France que M. Cousin, qui n'était certes pas un adorateur superstitieux de Napoléon Ier, proclamait un chef-d'œuvre, et dont un autre homme éminent, M. Guizot, disait en pleine monarchie de juillet « qu'aucun gouvernement, aucune assemblée n'aurait eu une énergie assez concentrée, assez soudaine pour créer une telle machine. » La machine était solide en effet : on le vit bien à la force de résistance qu'elle opposa sous la restauration aux formidables inimitiés coalisées contre elle. La première pensée de Louis XVIII avait été de supprimer l'Université et de la remplacer par dix-sept universités, gouvernées par un conseil, présidé par le recteur et par un conseil royal composé d'un président et de onze conseillers nommés par le roi et choisis : deux dans le clergé, deux dans le conseil d'état ou dans les cours souveraines et sept parmi les personnes les plus recommandables par leurs talens et leurs services dans l'instruction publique. Une ordonnance conforme à ces données fut rendue le 17 février 1815; c'était la contre-partie du décret de 1808. Mais le 20 mars arriva qui remit tout en question : les ordonnances et le roi lui-même.

Après les cent jours, il était à craindre que Louis XVIII ne reprît sa première idée. Mieux conseillé sans doute, il eut la sagesse de « surseoir à toute innovation importante dans l'instruction publique. » L'organisation des académies fut *provisoirement* maintenue, il n'y eut de changés que le grand maître et le conseil de l'Université, dont les pouvoirs furent attribués à une commission de cinq membres, qui prit le nom de commission de l'instruction publique (1), et qu'on plaça sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Ce provisoire, comme il arrive souvent, se maintint sans changemens notables, jusqu'en novembre 1820. A cette date, une ordonnance restitua à la commission son titre de conseil royal de l'instruction publique. C'était une première réparation à l'Université, due sans doute à l'influence de M. Royer-Collard; deux ans plus tard, en juin 1822, la grande maîtrise elle-même était rétablie. La machine était si bien entrée dans les mœurs, elle s'était si complètement identifiée avec les tendances et les besoins de ce pays que, n'osant la détruire ou ne sachant par quoi la remplacer, on prenait le parti de lui rendre ses premiers organes.

La question de la liberté d'enseignement n'avait pas été sérieusement soulevée pendant toute cette période transitoire. Aucune voix autorisée, ni dans les chambres, ni dans les conseils du roi, ne s'était élevée pour demander la suppression du monopole. L'Université

(1) Royer-Collard, Cousin, Silvestre de Sacy, l'abbé Frayssinous firent partie de cette commission.

comptait pourtant de puissans ennemis : aucun n'osa l'attaquer sur ce terrain. Ce phénomène nous étonne à la distance où nous sommes aujourd'hui des hommes et des choses de ce temps. L'explication n'en est pourtant pas difficile à trouver : à l'époque de la restauration, l'argument tiré de la liberté religieuse et de l'autorité paternelle était sans valeur ; on ne pouvait guère accuser de violenter les consciences un corps qui prenait pour base de son enseignement « les principes de la religion catholique (1). » Cette règle imposée à l'Université par son fondateur était encore très exactement observée sous Louis XVIII, et ce n'est que plus tard, dans les dernières années du règne de Charles X, que le corps enseignant, emporté par le mouvement général, commença de s'en affranchir. On est allé chercher bien loin les causes de la scission profonde qui s'est faite entre l'église et l'Université. Sans doute ces causes sont d'un ordre plus général et de nature diverse, et si le divorce de ces deux puissances rivales est aujourd'hui consommé, l'église y a bien sa part de responsabilité. La violence de ses revendications et l'intolérance de beaucoup de ses défenseurs n'ont pas peu contribué à la rupture. Il n'en est pas moins vrai que, si le corps universitaire ne s'était pas écarté de l'esprit de son institution, s'il avait eu plus de ménagemens pour certains scrupules de conscience, s'il s'était attaché, dans un pays qui compte encore plus de catholiques que de libres penseurs, à ne froisser aucune susceptibilité, en un mot si son enseignement, sans cesser d'être laïque, avait continué de faire une place importante à la religion, il n'en est pas moins vrai que l'Université n'aurait pas perdu la confiance de tant de familles et bientôt, par une suite nécessaire, son monopole. Quoi qu'il en soit, la question de la liberté d'enseignement sommeilla pendant toute la durée du règne de Louis XVIII et pendant la plus grande partie de celui de Charles X. Même quand elle reparut, ce ne fut qu'incidemment et sans donner lieu dans les chambres à aucune discussion de principes. Il s'agissait des petits séminaires, qui commençaient à faire une concurrence sérieuse aux collèges royaux et qu'on accusait de nombreuses illégalités. L'incident n'avait pas en soi-même une grande importance ; on l'exagéra jusqu'au point d'en faire un gros événement, que les échos du temps ont encore grossi et dont les adversaires de la liberté d'enseignement ont singulièrement abusé. La lecture de l'exposé des motifs du projet de loi de M. Jules Ferry en fournirait au besoin la preuve.

Ces petits séminaires, ou plutôt ces écoles secondaires ecclésiastiques, étaient de simples écoles préparatoires à l'enseignement des séminaires métropolitains ou diocésains qui avaient été reconnus par

(1) Décret organique de 1808.

le concordat et organisés par une loi du 14 mars 1804. L'empereur, on l'a vu plus haut, avait fait une exception en faveur de ces écoles; il les avait assimilées aux établissemens publics et leur avait accordé certaines immunités. Sous la première restauration, les choses avaient été poussées beaucoup plus loin. Une ordonnance royale du 5 octobre 1814 avait autorisé pour chaque diocèse, sans distinction de lieu, une ou plusieurs écoles préparatoires au grand séminaire avec dispense pour les élèves de la fréquentation des collèges et de la rétribution imposée par les règlemens universitaires aux autres établissemens privés. La même ordonnance qui qualifiait ces écoles d'ecclésiastiques et qui les plaçait à ce titre en dehors du droit commun les avait encore autorisées à recevoir des élèves, internes ou externes, sans aucune limite de nombre, et à les préparer indistinctement à toutes les professions, avec un privilège de gratuité pour l'obtention du baccalauréat ès lettres. Un tel régime, on le comprend, était singulièrement avantageux pour les petits séminaires; il en faisait de véritables collèges d'enseignement secondaire, dispensés de toute obligation de grades quant aux maîtres, de toute rétribution envers l'Université quant aux élèves; bref, il les favorisait tout à la fois au détriment des collèges et des institutions particulières. Ce n'était pas tout : indépendamment des écoles secondaires ecclésiastiques, au nombre de cent vingt-six, établies conformément à l'ordonnance royale de 1814, cinquante-trois établissemens *annexes* s'étaient formés sous le nom d'écoles cléricales, sans en avoir reçu l'autorisation et sans avoir satisfait aux conditions de grade et de capacité exigées des autres maisons d'éducation privées. Enfin plusieurs de ces établissemens étaient notoirement dirigés par des membres de la congrégation de Jésus.

Un état de choses aussi peu régulier avait pu passer inaperçu sous un ministère complaisant. Il devait nécessairement appeler l'attention d'un cabinet libéral. Le premier acte de M. de Martignac, après la création d'un ministère spécial de l'instruction publique, concession faite au parti constitutionnel, fut de nommer une commission chargée d'examiner la situation des petits séminaires au point de vue légal, et d'en faire son rapport. Ce rapport, rédigé par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, établit la réalité des accusations portées contre les écoles secondaires ecclésiastiques et leurs succursales et constata très nettement que plusieurs de ces établissemens étaient aux mains des jésuites; seulement, sur les conséquences de ce dernier fait, il y eut division dans la commission. La minorité soutint que les lois du 19 février 1790 et du 18 avril 1802 et le décret du 22 juin 1804 étaient encore applicables à la congrégation de Jésus, que par conséquent cette congrégation demeurait interdite; la majorité conclut au contraire,

en se fondant sur l'ordonnance du 5 octobre 1814, que la direction des petits séminaires pouvait être confiée, sans qu'il y eût pour cela violation des lois du royaume, « à des prêtres suivant pour leur règle intérieure la règle de Loyola. » C'est par cette périphrase que Mgr de Quélen désignait les jésuites. Il paraît qu'on craignait déjà, dans ce temps-là, de les appeler par leur nom.

A part cette divergence, qui avait bien sa valeur et qui n'aurait pas dû, ce semble, échapper à des yeux quelque peu clairvoyans, la commission fut unanime à conseiller des mesures énergiques pour faire rentrer les écoles secondaires dans l'esprit de leur institution et dans la légalité. Elle proposa notamment de fixer une limite au nombre de leurs élèves et d'astreindre ceux de ces élèves qui, après avoir abandonné l'état ecclésiastique, voudraient obtenir le diplôme de bachelier ès lettres, à faire un nouveau cours d'études « suivant les règlemens de l'Université. »

Ces conclusions ne manquaient pas de force, surtout sous la plume d'un évêque. Cependant elles soulevèrent dans les rangs des constitutionnels une telle clameur, elles provoquèrent dans la presse et dans les chambres, même à la chambre des pairs (1), de si vives réclamations, que le cabinet se sentit perdu s'il ne donnait pas à l'opinion publique une satisfaction éclatante. Une circonstance dont on n'a pas assez tenu compte, et qu'il est bon de rappeler, acheva de le décider. En acceptant la succession de M. de Villèle, M. de Martignac et ses collègues s'étaient engagés à empêcher toute poursuite contre leurs prédécesseurs. Or dans le même temps que la commission des écoles secondaires ecclésiastiques travaillait à son rapport, la chambre avait été saisie par M. Labbey de Pompières d'une demande de mise en accusation contre les membres du dernier cabinet. La prise en considération de cette proposition avait même été votée à une grande majorité, et les bureaux avaient nommé pour l'examiner une commission spéciale de neuf membres. La situation était donc grave, et le moindre incident pouvait l'aggraver encore. Nul doute que la résistance du cabinet, par exemple, n'eût immédiatement provoqué contre M. de Villèle et ses collègues des représailles dont il était difficile de prévoir les conséquences. Pour les sauver, pour se sauver lui-même, M. de Martignac n'avait qu'un moyen : jeter les jésuites en pâture à la chambre. C'est ce que firent les fameuses ordonnances du 16 juin, qui replacèrent sous le régime de l'Université huit écoles secondaires ecclésiastiques, limitèrent à vingt mille le nombre des jeunes gens pouvant être reçus dans les autres, et soumirent les directeurs et professeurs des éta-

(1) La chambre des pairs avait précisément, l'année d'avant, discuté, sur le rapport de Portalis, la question des congrégations non autorisées.

blissemens particuliers « à l'*affirmation par écrit* de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.»

On s'est souvent demandé comment la même main qui signa les ordonnances de 1830 avait pu signer celles de 1828, comment le pieux Charles X avait pu consentir à sacrifier les jésuites. Il n'est pas nécessaire de recourir à beaucoup de suppositions pour s'expliquer cette contradiction. Les raisons qui déterminèrent M. de Martignac et ses collègues à présenter les ordonnances à la signature du roi s'imposaient avec plus de force encore au roi lui-même. L'intérêt du cabinet, celui de la dynastie, déjà bien compromise, la nécessité de faire des concessions à l'opinion publique, le salut de M. de Villèle et de ses collègues, tout commandait au roi de céder. Mais ce fut surtout la dernière de ces considérations qui l'émut, à ce que rapporte un écrivain dont le témoignage n'est pas suspect. « Chaque fois, dit M. de Vaulabelle, dans son *Histoire de la restauration*, que les ministres soumettaient la question (des ordonnances) à Charles X, ce prince leur opposait les argumens de la majorité de la commission; il invoquait comme celle-ci les droits de l'église, la liberté de conscience ainsi que la charte, et défendait ses conclusions avec une ténacité d'autant plus obstinée que son étroite dévotion était plus sincère. M. de Martignac et ses collègues crurent cependant avoir fortement ébranlé cette résistance lors du dépôt de la proposition d'accusation contre le dernier ministère et firent entendre à Charles X que la majorité se montrerait probablement moins opiniâtre à poursuivre leurs devanciers si on donnait satisfaction à sa passion contre la société de Jésus; ils avaient lieu d'espérer, disaient-ils, que le sacrifice des jésuites comme prêtres enseignans servirait de rançon à M. de Villèle. »

Ainsi dans la pensée des conseillers de Charles X, les ordonnances n'avaient pas d'autre portée que celle d'un expédient, et loin d'y voir l'affirmation solennelle d'une maxime d'état, on devrait les considérer comme un simple accident de la vie parlementaire, et des luttes passionnées qui marquèrent les dernières années de la restauration. Quoi qu'il en soit, il nous a paru bon de rappeler ces faits. Isolées des circonstances politiques qui les provoquèrent, les ordonnances de 1828 ont pu être invoquées par les adversaires de la liberté d'enseignement comme un des principes de notre droit public; placées dans leur milieu, considérées dans leurs rapports avec l'état des esprits dans les chambres et dans le pays, il est plus facile de leur restituer leur véritable caractère et leurs proportions.

On sait d'ailleurs le peu de succès qu'eut cette concession *in extremis;* elle réussit tout juste à sauver M. de Villèle et ses collègues, elle ne sauva ni M. de Martignac ni la dynastie. Les jésuites n'avaient été pour l'opposition qu'un prétexte. Quand celui-là vint à lui man-

quer, elle n'eut pas de peine à en trouver d'autres. Un des membres les plus distingués du parti constitutionnel sous la restauration nous a laissé sur ce point un précieux témoignage. M. le comte Beugnot a pu, sans être démenti, faire en 1836 à la tribune de la chambre des députés cet aveu bien digne d'être médité : « Vous vous rappelez, messieurs, la croisade que nous fîmes contre les jésuites. Je ne sais si mes souvenirs me trompent, mais il me semble qu'en 1828 nous poursuivions tout autre chose que les jésuites. Je rappellerai aux personnes qui étaient alors dans l'opposition que, si les jésuites nous avaient manqué, nous aurions trouvé autre chose pour justifier et affirmer notre opposition, parce qu'elle était en effet légitime et nationale. » Que de rapprochemens piquans on pourrait faire ici! Que de retours en arrière et de réflexions sur le rôle des oppositions! On trouva donc « autre chose; » il est vrai que Charles X y mit du sien. Seulement au lieu de se faire au cri de : *A bas les jésuites*, 1830 se fit au cri de : *Vive la charte*; ce fut toute la différence.

Une révolution qui était le triomphe des idées libérales devait nécessairement donner beaucoup de force au principe de la liberté d'enseignement. La nouvelle charte inscrivit au nombre des objets que le législateur aurait à régler « l'instruction publique et la liberté d'enseignement. » Cependant trois années s'écoulèrent avant que cette prescription constitutionnelle reçût un commencement d'exécution. C'est M. Guizot qui le premier, en 1833, eut l'honneur d'inaugurer dans le sens fixé par la charte la réforme de notre législation scolaire. La loi qu'il présenta aux chambres à cette époque et qu'elles votèrent à une grande majorité supprimait le régime de l'autorisation préalable et le remplaçait par le système, aujourd'hui général, de la déclaration d'ouverture. Toutefois elle maintenait l'obligation du certificat de bonnes vie et mœurs et du brevet de capacité, pour l'instituteur libre aussi bien que pour les instituteurs publics. C'était un premier pas fait dans la voie de la liberté; mais c'était de beaucoup le plus facile. En réformant le régime des écoles primaires, M. Guizot était allé, sans doute, au plus pressé. Là, en effet, nul système antérieur, nulle organisation d'ensemble n'existait, tout était à faire ou du moins à constituer. Le gouvernement de juillet avait pour ainsi dire carte blanche. Mais cette tâche, si importante qu'elle fût, n'était rien en comparaison de celle qui l'attendait le jour où, pour se conformer aux promesses de la charte, il toucherait à l'organisation de 1808. De ce côté, le terrain était en quelque sorte hérissé d'obstacles; on n'y pouvait avancer qu'avec une extrême précaution. D'abord la charte laissait planer une certaine obscurité sur la question même de la liberté d'enseignement. Comment devait-on entendre l'article 69? Fallait-il

l'interpréter dans le sens d'une liberté réglée par des lois spéciales ou dans le sens de la liberté absolue, de la liberté comme en Belgique? Les deux opinions avaient leurs partisans également convaincus. Dans la pensée des premiers l'article 69 ne pouvait signifier qu'une chose, c'est que le monopole universitaire devait disparaître et faire place à un régime de droit commun pour tous les citoyens, sauf la surveillance exercée par l'état sur les établissemens libres et les garanties exigées de leurs professeurs. Suivant les autres, une liberté réglée de cette sorte, soumise à toutes ces conditions de grade et de surveillance, n'était qu'une forme de la servitude. Au lieu de faire disparaître le monopole, elle le consacrait; au lieu d'enlever à l'Université ses privilèges, elle maintenait son détestable « esprit d'inquisition et de fiscalité (1). » Au lieu d'abaisser les barrières, elle créait une sorte de « douane des intelligences. » Telles étaient les prétentions exclusives et contradictoires en face desquelles allait se trouver la monarchie de juillet. Ajoutez-y la question brûlante des écoles secondaires ecclésiastiques et des congrégations qu'il fallait s'attendre à voir revenir, et vous n'aurez qu'une faible idée des difficultés qui se préparaient. Toutefois il faut lui rendre cette justice, le gouvernement du roi Louis-Philippe n'hésita pas à se jeter dans cette mêlée. Fort des promesses de la charte et désireux d'y faire honneur, il n'eut pas de cesse avant d'avoir apporté devant les chambres un projet qui étendait à l'enseignement secondaire le principe de liberté déjà contenu dans la loi de 1833. Ce fut encore à M. Guizot que revint l'honneur de cette initiative. Lors de son second passage au ministère de l'instruction publique, en 1836, il déposa sur la tribune de la chambre des députés un projet qui devait servir de base à tous ceux qui furent successivement présentés et rejetés ou abandonnés dans les années postérieures, en 1841, 1844 et 1847. M. Guizot n'eut pas la prétention de faire une loi qui donnât satisfaction à toutes les exigences des partis extrêmes. « Nous ne sommes pas, lisons-nous dans son exposé des motifs, de ceux qui voient dans la prolongation indéfinie des mouvemens, des idées et de l'esprit révolutionnaire la conséquence nécessaire et légitime de la révolution de 1830. Nous avons pensé de bonne heure que cette crise nationale devait être contenue dans les limites du grand résultat qu'elle avait glorieusement accompli et qu'il y avait hâte de ramener la société à sa marche légale et régulière. Mais nous n'en voulons pas moins dans leur plénitude les conséquences raisonnables de notre révolution; nous n'en sommes pas moins empressés à poursuivre et à réaliser les modifications vraiment utiles qu'elle doit amener dans nos lois.

(1) Discours de M. de Montalembert dans la discussion de 1844 à la chambre des pairs.

« Le principe de la liberté appliqué à l'enseignement est une des conséquences promises par la charte. Nous vous avons proposé, en 1833, de le réaliser pour l'instruction primaire, et l'œuvre est accomplie. Nous venons aujourd'hui vous proposer d'introduire aussi ce principe dans l'enseignement secondaire, où il doit avoir une plus grande portée. » Ces fortes prémisses ainsi posées, M. Guizot en faisait découler l'obligation de soustraire les établissemens privés aux trois conditions qui les régissaient dans l'organisation de 1808 : la nécessité d'une autorisation spéciale et discrétionnaire, l'obligation pour les établissemens privés d'envoyer leurs élèves aux classes des collèges royaux, enfin le droit pour le grand maître de l'Université de retirer les autorisations après une enquête académique. Ces trois conditions, pensait M. Guizot, détruisaient, en principe au moins, toute liberté. En conséquence, il proposait d'y substituer les dispositions suivantes :

1° Droit pour tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la loi de 1833, de former un établissement d'enseignement secondaire, sous la condition de déposer entre les mains du recteur : 1° un brevet de capacité délivré par un juge spécial; 2° un certificat de moralité délivré par le maire; 3° le règlement intérieur et le programme d'études de l'établissement projeté; 4° le plan du local choisi pour l'institution et la pension.

2° Obligation pour les aspirans au brevet de capacité de chef d'institution de produire, soit les diplômes de licencié ès lettres et de bachelier ès sciences, soit celui de licencié ès sciences; obligation pour les aspirans au brevet de capacité de maître de pension de produire le diplôme de bachelier ès lettres.

Enfin, pour compléter ce système de garanties préventives par un système de surveillance et de répression efficace, M. Guizot proposait de soumettre les établissemens privés à l'inspection de l'état, représenté par le corps universitaire. Un article spécial réglait d'une façon générale l'exercice de ce droit, qui ne comportait dans la pensée du gouvernement d'alors aucune restriction ni réserve. Un autre article fixait la procédure à suivre en cas d'infraction ou de refus d'obéissance de la part des chefs de pension, et déterminait les pénalités ainsi que la juridiction chargée de les appliquer.

Ces dispositions nous paraissent singulièrement compliquées aujourd'hui, et l'on comprend qu'elles aient soulevé de vives réclamations. L'opinion libérale ne put s'empêcher d'y voir un luxe de précautions et de garanties peu compatibles avec le principe même qu'il s'agissait d'introduire dans la loi. « Pourquoi, dirent les adversaires du projet, toutes ces barrières superposées, échelonnées? Pourquoi cette obligation d'un brevet spécial ajouté à celui des

grades universitaires? Pourquoi surtout ce système de surveillance permanente attribué à l'Université sur les établissemens concurrens? On se défiait donc bien de la liberté; on avait donc peur de ses effets? L'Université n'était-elle pas assez forte pour supporter la lutte à armes égales? Qu'avait-elle besoin de ce régime protecteur? »

A quoi M. Guizot répondait : « L'Université n'a pas besoin du régime protecteur; mais la liberté d'enseignement sans garanties préalables et sans la surveillance de l'état n'est pas celle qu'a voulue la charte. L'enseignement n'est pas une industrie comme toutes les autres; c'est une industrie qui exige infiniment de précautions. Si l'on réglemente les professions libérales, à plus forte raison doit-on réglementer celles qui se rapportent non-seulement à l'intelligence, mais à la moralité des hommes, qui influent non-seulement sur leur esprit, mais sur leur âme. Il est évident qu'alors la puissance publique ne peut rester dans l'inaction; il faut qu'elle avise et surveille efficacement ces industries. »

Il semblait difficile qu'un rapprochement sincère et durable se fît entre des prétentions aussi contradictoires. Pourtant le gouvernement l'emporta de haute lutte à la chambre des députés; sa loi fut votée dans la séance du 29 mars 1837 par cent soixante et une voix contre cent trente-deux. Mais il lui restait à subir une épreuve à laquelle elle eût très vraisemblablement succombé : celle de la discussion devant la chambre des pairs. Les circonstances épargnèrent cet échec à M. Guizot : il tomba le 15 avril de cette même année 1837, lors de l'avènement du cabinet Molé, et son projet fut pour le moment abandonné. Toutefois les principes et le système sur lesquels était fondé ce projet ne devaient pas périr. Dès 1841 M. Villemain le reprenait dans ses dispositions principales et le soumettait de nouveau aux chambres qui, pour des raisons qu'il serait trop long de rappeler ici, ne le discutèrent qu'en 1844.

Le projet de M. Villemain se rapprochait beaucoup, avons-nous dit, du projet de M. Guizot, cependant il n'en était pas la reproduction servile. Il en différait sur quelques points, il le complétait sur d'autres; en général il l'aggravait. On avait déjà trouvé le système de la loi de 1837 excessif, ultra-protecteur; on lui reprochait de faire une trop grande part à l'intervention de l'état et d'être infiniment trop compliqué. Le système de M. Villemain prêtait plus encore à ces critiques. Les garanties qu'il exigeait des candidats au brevet de capacité, les formalités et conditions auxquelles il les soumettait, les pénalités, la juridiction, tout dans ce système était forcé, poussé à l'excès. L'esprit de corps et l'esprit de routine dans ce qu'ils ont de plus étroit y étaient manifestes. Le projet contenait d'ailleurs une série de dispositions relatives aux

écoles secondaires ecclésiastiques, qui devaient nécessairement le faire succomber devant l'une ou l'autre chambre. M. Guizot s'était bien gardé de soulever cette brûlante question des petits séminaires. Il tenait que ces établissemens devaient rester dans le droit particulier qui les régissait depuis 1828, ou, si l'on jugeait nécessaire d'apporter quelque changement à leur régime, que ces changemens devaient être introduits par des lois spéciales et non par une loi d'enseignement. Moins prudent, moins homme d'état, M. Villemain crut pouvoir ajouter à son projet, déjà si embrouillé, un article qui modifiait sensiblement la condition des écoles secondaires. Cet article, d'une rédaction obscure et tourmentée, comme la pensée qui l'avait inspiré, avait l'inconvénient de ne rien trancher. Il dérogeait aux ordonnances, mais il n'y dérogeait qu'à moitié. Il en supprimait certaines parties; il laissait subsister les autres; bref, il constituait un compromis bâtard entre le droit particulier de 1828 et le droit commun, plaçant ainsi les petits séminaires dans une situation qui tenait également du privilège et de la règle générale. Voici du reste le dispositif de cet article : « Les écoles secondaires ecclésiastiques établies conformément à l'ordonnance du 16 juin 1828, où les maîtres chargés des classes de rhétorique, de philosophie et de mathématiques seraient pourvus des grades mentionnés au paragraphe 3 de l'article 9 de la présente loi, pourront user du même droit que les instituteurs de plein exercice, en ce qui concerne, dans les limites du nombre d'élèves qui leur est attribué, l'admissibilité desdits élèves aux épreuves pour l'obtention du diplôme ordinaire de bachelier ès lettres. Dans celles desdites écoles ecclésiastiques où ne seraient pas remplies les conditions de grades précitées, les élèves qui, cessant de se destiner au sacerdoce, voudraient obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès lettres, pourront à cet effet se présenter aux épreuves, dans une proportion qui n'excède pas la moitié des élèves sortant chaque année de ces écoles, après y avoir achevé leurs études. Ladite proportion sera constatée d'après une liste nominative annuellement transmise au garde des sceaux, ministre des cultes, et par lui communiquée au ministre de l'instruction publique. »

Cet étrange grimoire tombé, par on ne sait quelle aberration, de la plume d'un des plus vifs et des plus clairs esprits qui aient honoré les lettres françaises, n'était pas, on le comprend, de nature à satisfaire les deux grandes opinions qui allaient se rencontrer à la chambre des pairs dans le mémorable débat de 1844. D'avance on pouvait être sûr que les partisans du monopole universitaire et ceux de la liberté d'enseignement y trouveraient matière à des critiques également justifiées. En effet, de toutes les dispositions du projet Villemain, l'article 17 fut de beaucoup le plus contesté, celui

qui provoqua les débats les plus vifs et les plus passionnés. Il faut relire dans le *Moniteur* du temps les deux admirables réquisitoires de M. Cousin et de M. de Montalembert, l'un s'élevant au nom du droit commun violé contre « ce principe inconnu, disait-il, à l'ancienne monarchie comme à la nouvelle, celui d'établissemens qui seraient exemptés des conditions communes imposées à tous les autres, par cela seul qu'ils sont des établissemens ecclésiastiques; » l'autre venant au nom de la liberté religieuse protester avec toute la fougue de sa jeune éloquence contre une loi « de prévention, de restriction et de police. » Rarement la tribune française avait retenti de pareils accens, et ce fut certes un des plus beaux spectacles qui aient été donnés à ce pays que celui de cette joute oratoire entre des hommes qui s'appelaient de Broglie et Cousin, Portalis et Rossi, Guizot et Montalembert. Commencée le 22 avril, la discussion se prolongea jusqu'au 24 mai suivant et se termina, grâce à l'intervention personnelle de M. Guizot, par un vote favorable au projet, légèrement amendé. C'était un succès pour le cabinet, mais un de ces succès qui ne terminent rien et qui laissent, après un grand effort et de grandes ressources déployées des deux parts, les partis vaincus, mais non désarmés. Avant comme après le vote de la chambre des pairs, la question de la liberté d'enseignement et des petits séminaires demeurait ouverte; la formule de la réconciliation entre l'église et l'état était encore à trouver. C'est en vain que M. Guizot, dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, avait appelé de ses vœux la fin de cette lutte entre l'esprit laïque et ce qu'il appelait l'opposition ecclésiastique, en la distinguant de l'opposition vraiment religieuse. L'opposition ecclésiastique, par l'organe de M. de Montalembert, avait dédaigneusement repoussé ces avances, et la lutte, un moment suspendue, allait reprendre avec plus de violence que jamais (1).

Il avait fallu la révolution de 1830 pour introduire dans le droit public le principe de la liberté d'enseignement; il fallut 1848 et les journées de juin pour dégager ce principe des incertitudes et des malentendus qui en avaient retardé l'application pendant toute la durée de la monarchie de juillet. Où la charte s'était contentée d'une déclaration générale et susceptible d'interprétations diverses, la constitution de 1848, rédigée sous l'impression encore toute fraîche des grands débats de 1844, fut beaucoup plus nette et beaucoup plus précise. « L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'état. Cette sur-

(1) La chambre des députés ne ratifia pas le vote des pairs. La loi ne fut même pas discutée; M. Villemain étant tombé malade à cette époque, son successeur ne reprit pas son projet.

veillance s'étend à tous les établissemens d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. »

Il était difficile d'équivoquer cette fois sur le sens et la portée d'une affirmation aussi catégorique. Aussi ne l'essaya-t-on d'aucun côté. En relisant les documens de l'époque, on est frappé de l'unanimité qui règne dans tous les partis relativement à l'interprétation de l'article 9. Chacun accepte désormais la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'état comme une des conséquences nécessaires du statut constitutionnel; on ne dispute plus que sur des nuances et sur des détails d'organisation. Dans le fond, catholiques et protestans, républicains et royalistes, amis et ennemis de l'Université sont d'accord.

Deux choses surtout avaient empêché les divers projets de loi présentés sous la monarchie de juillet d'aboutir : d'une part le gouvernement, tout en se plaçant sur le terrain de la charte, n'avait pas su trouver un *modus vivendi* qui sauvegardât les droits de l'état et ceux de la société; cette grande distinction ne lui était pas apparue comme une nécessité dans un pays livré à d'ardentes controverses. Imbu de traditions et de préjugés universitaires, il s'était attardé dans un système de protection et de garantie tout à fait suranné, qui avait le double inconvénient d'être aussi vexatoire qu'inefficace. D'autre part, les partisans de la liberté d'enseignement avaient manqué de franchise : en réclamant le droit commun, ils s'étaient bien gardés de le réclamer pour les écoles secondaires ecclésiastiques; ils n'avaient pas entendu que ce droit leur fût appliqué, notamment en ce qui concernait les grades et la juridiction. Des deux côtés, on peut le dire, on avait rusé avec la charte.

La constitution républicaine de 1848 ne comportait pas tous ces détours. On le vit bien lors du dépôt en 1849 du projet de loi organique de l'enseignement secondaire. Préparé par une commission dont M. Jules Simon fut le rapporteur, ce projet de loi consacrait déjà la plupart des principes qui devaient être un an plus tard adoptés par le législateur de 1850. Il supprimait l'autorisation préalable et les nombreuses formalités ou conditions des projets antérieurs, telles que le certificat de moralité, le brevet de capacité, la production du règlement intérieur et du programme d'études des établissemens projetés, le certificat d'études et l'affirmation de n'appartenir à aucune congrégation religieuse « non légalement établie.» Il se contentait d'exiger de tout Français âgé de vingt-cinq ans, voulant fonder un établissement privé d'enseignement secondaire, une déclaration d'ouverture dudit établissement faite devant les autorités, et le grade de bachelier ou, à défaut de ce grade, un brevet de capacité délivré par un jury d'état. Quant aux écoles secondaires ecclésiastiques, le projet les faisait rentrer dans le droit

commun sans restrictions ni réserves d'aucune sorte, en les soumettant simplement à la surveillance des inspecteurs de l'Université, sous le rapport de l'hygiène, de la morale et de la constitutionnalité de l'enseignement.

Ce n'était pas tout : dans le système de la commission de 1849, l'ancien conseil royal de l'Université recevait une organisation et des attributions toutes nouvelles. Il devenait le conseil supérieur non plus seulement de l'Université, mais de l'instruction publique. Il s'ouvrait libéralement aux représentans de toutes les forces sociales : le Conseil d'état, l'Institut, le clergé, la magistrature, l'administration elle-même dans la personne du préfet de la Seine. En outre la nomination des conseillers était enlevée au gouvernement, afin d'éviter, disait le rapport, « l'arbitraire de ministres étrangers à l'Université, à ses besoins et à ses habitudes, » et ayant « comme hommes politiques des amis et des ennemis à satisfaire. » Telles étaient les principales dispositions de ce projet dont le savant rapporteur de la commission de 1849 a pu dire que « la constitution lui avait servi de texte, » et qu'il se bornait « à en faire passer les prescriptions dans la pratique. » Dans un autre passage de son rapport, M. Jules Simon démontrait, avec non moins de force, la nécessité de placer à côté du ministre une autorité suprême chargée tout à la fois de représenter les droits de l'état et de garantir ceux de la liberté. Quant aux écoles secondaires ecclésiastiques et aux congrégations religieuses, c'est en ces termes qu'il justifiait les articles qui les concernaient :

« Votre loi, messieurs, ne laisse pas subsister les immunités; il était juste qu'elle détruisît les entraves. Les petits séminaires rentrent dans le droit commun; qu'ils y rentrent pour tout. Leurs professeurs feront preuve de moralité et de capacité; ils seront soumis à l'inspection, mais leurs élèves pourront se présenter partout, s'ils sont capables. La république n'interdit qu'aux ignorans et aux indignes le droit d'enseigner et elle ne connaît pas les corporations; elle ne les connaît ni pour les gêner ni pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs. »

C'est ainsi qu'à la conception étroite d'une liberté soumise à plus d'entraves et de restrictions que l'ancien régime discrétionnaire lui-même n'en avait connues, la république de 1848, généreuse comme toutes les républiques à leur aurore, substituait du premier coup une formule beaucoup plus large et en même temps beaucoup plus pratique, celle de la liberté pour tous, y compris les membres des corporations religieuses, sous une seule condition de grade à remplir, et sous la surveillance générale de l'état. Comment cette formule vainement cherchée pendant dix-huit années par les mi-

nistres de la monarchie de juillet s'était-elle ainsi dégagée sans effort des premières délibérations de la commission de 1849? Comment la conciliation si longtemps et si vivement poursuivie était-elle tout à coup devenue possible? Il faudrait ici faire un retour en arrière, et se rappeler par quelle effroyable crise politique et sociale nous venions de passer: un trône brisé, le suffrage universel déchaîné, la démocratie de M. Royer-Collard et d'Odilon Barrot coulant à pleins bords, les ateliers nationaux, le droit au travail, du pain ou la mort, les journées de juin, et, comme si ce n'était pas assez de tant de ruines intérieures, l'Europe entière embrasée par notre incendie. Une telle succession d'événemens tragiques, a très bien dit M. le comte Beugnot, devait plus contribuer « à calmer les esprits, à modérer les désirs, à rapprocher les personnes que les plus savantes discussions n'auraient pu le faire. Lorsque la société tout entière avec sa religion, ses mœurs, ses plus précieux intérêts, ses saintes et éternelles lois est devenue tout à coup l'objet d'attaques aussi audacieuses que multipliées, quand un désordre moral dont nul ne soupçonnait la profondeur s'est révélé au milieu de nous, alors tous les hommes sages, tous les amis sincères de la patrie ont compris qu'il ne s'agissait plus de savoir par qui et dans quelle mesure précise le bien se ferait, mais qu'il fallait recueillir toutes les forces morales du pays, s'unir intimement les uns aux autres pour combattre et terrasser l'ennemi commun qui, victorieux, ne ferait grâce à personne. » Il ne s'agissait plus en effet dans cette extrémité de disputer sur des garanties de capacité, et l'heure n'était plus aux vaines arguties. La révolution de février avait été pour tout le monde une surprise; l'insurrection de juin fut pour beaucoup de ceux qui l'avaient provoquée par leur aveuglement et leur imprudence une sorte de chemin de Damas. Ces grandes crises ont une singulière vertu d'apaisement. On vit alors, — spectacle qui s'est renouvelé depuis dans des circonstances analogues, — les hommes dont les écrits, les discours, les critiques et l'égoïsme avaient eu le plus de part à la chute de la monarchie constitutionnelle, on vit ces mêmes hommes épeurés et repentans, fléchissant sous le poids de leurs responsabilités, mettre leurs mains dans la main de leurs adversaires de la veille et se frapper la poitrine. On les vit, éclairés par une grâce soudaine, illuminés par un rayon d'en haut, se porter à la défense avec la même ardeur qu'ils avaient mise à l'attaque. Jamais revirement plus complet d'opinions et d'idées, jamais plus brusque renversement des rôles et des situations n'avait eu lieu.

Cette métamorphose des opinions les plus accusées est le fait le plus caractéristique de cette étrange époque; elle éclate partout à la fois, et ce serait un curieux chapitre d'histoire contemporaine

que d'en raconter les plus célèbres manifestations. Mais nulle part elle n'est plus visible que dans la célèbre discussion de la loi de 1850. Émanée de l'initiative de M. de Falloux, amendée par une commission dans laquelle siégeaient, étroitement unis, M. Thiers et M. de Montalembert, cette loi, si violemment attaquée aujourd'hui, fut avant tout une loi de transaction. Le projet de M. Jules Simon avait déjà ce caractère; dans le projet de M. de Falloux, il est encore plus accusé. L'idée d'appeler les représentans de tous les grands intérêts sociaux à participer au gouvernement de l'instruction publique afin de la diriger dans un sens conservateur, cette noble et généreuse idée se dégage des obscurités d'une première ébauche; elle prend corps et vie. M. Jules Simon s'était contenté de partager son conseil supérieur en trois sections, et c'était seulement dans l'une de ces sections, celle de l'enseignement privé, qu'il introduisait un certain nombre de membres de la magistrature et du clergé. La loi de 1850 composa le conseil supérieur de membres étrangers en majorité au corps enseignant. Par là se marquait déjà bien nettement l'intention du législateur de substituer à la doctrine étroite et dangereuse de l'état enseignant la maxime bien autrement large de la représentation libre et fidèle de tous les élémens de la société également intéressés dans la préparation des générations à venir. Le reste du projet n'est que le développement parfois excessif de cette maxime (1). Dès l'instant que l'état consentait à partager avec la société la direction de l'instruction publique, il lui fallait, par une suite nécessaire, abandonner son vieux système de garanties et de prohibitions. Vingt et un ans d'âge et le brevet de capacité pour les instituteurs, vingt-cinq ans et le grade de bachelier pour les maîtres de l'enseignement secondaire, voilà toutes les conditions qu'il exigera désormais. Il se réserve seulement de surveiller les écoles libres, comme dans le projet de M. Jules Simon, au point de vue de la morale et de la constitutionnalité de l'enseignement; l'inspection ne portera plus désormais sur d'autres objets.

Restait la fameuse question des petits séminaires et des congrégations. Sur ce point, le législateur de 1850 n'eut pas grand effort à faire : la constitution avait parlé, le droit était clair, certain ; plus d'immunités particulières, plus de régime spécial, mais en même temps plus d'exception de personnes; la liberté pour tous, aux mêmes conditions, la loi égale. « La république ne connaît les corporations ni pour les protéger ni pour les gêner. » Donc les membres des congrégations religieuses en général et les jésuites en particulier pourront enseigner. La loi du 15 mars 1850 ne con-

(1) Nous aurons occasion de revenir sur cette idée.

tient pas, à vrai dire, d'article spécial à cet égard. Mais les termes mêmes des articles relatifs aux conditions d'exercice de la profession d'instituteur et de chef d'institution ne comportent aucune exception dans leur généralité. Au surplus, si le doute était permis, les déclarations réitérées de M. le comte Beugnot, rapporteur du projet, et de M. Thiers, qui en fut le parrain, n'en laisseraient rien subsister. « Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'état pourront-ils ouvrir et diriger des établissemens secondaires et y professer? lisons-nous dans le rapport de M. Beugnot. La réponse ne saurait être douteuse, nous réglons l'exercice d'un droit public à la jouissance duquel sont appelés tous les citoyens sans autre exception que ceux dont l'immoralité a été déclarée par un arrêt de la justice. Ainsi donc nul doute. D'après le projet de loi, les membres des associations religieuses non reconnues jouiront de la faculté d'enseigner parce que cette faculté est un droit civil et qu'ils possèdent tous les droits de ce genre. »

Dans la discussion générale du projet, M. Thiers ne fut pas moins catégorique. Il parla plusieurs fois dans le même sens avec son abondance habituelle et même en se répétant un peu : « Nous avons donné la liberté aux uns et aux autres. Et comment? Y a-t-il dans la loi une différence dans la manière de qualifier ceux qui se présenteront pour établir des maisons d'enseignement? Non, c'est la même pour tous... Nous avons accordé la liberté d'enseignement à *tout le monde*, car la constitution nous y obligeait. L'église en profite; nous ne lui avons pas fait de faveur, elle demande, comme tout le monde, à vivre sous la constitution, à en avoir le bénéfice comme tous les citoyens.

« Il est résulté de cela, comme je vous l'ai dit, le grand avantage auquel elle prétend : c'est que les petits séminaires pourront devenir eux aussi une université; ils feront aux collèges communaux une grande concurrence, cela est vrai; c'est là le danger, il n'y en a pas d'autres à mes yeux, mais tout cela résulte de la constitution. »

Dans une autre séance (19 janvier 1850), prenant à partie les adversaires du projet, il leur disait pareillement :

« Je demande la permission de m'adresser brièvement une dernière fois à tous ceux qui peuvent avoir des objections à la loi. Eh bien, je leur avoue l'indigence de mon esprit. J'y ai pensé mille et mille fois depuis beaucoup d'années, particulièrement depuis une année, je me suis demandé comment mes adversaires de toute espèce s'y prendraient pour faire une autre loi et je leur demande à eux de me dire quelle rédaction, quelle forme ils trouveraient pour empêcher que la constitution soit applicable à tout le monde et pour que les petits séminaires ne puissent pas enseigner? C'est là l'important, et quand vous venez me parler de l'enseignement du

clergé, et que je vous réponds que l'enseignement du clergé ne se donnera que dans les petits séminaires, pas ailleurs, vous répliquez : « Les jésuites rentreront. » Eh bien, je vous demande au nom de vos principes comment vous ferez pour empêcher que les jésuites entrent dans l'enseignement? Comment ferez-vous?.. On me dit, je m'y attendais bien, que nous aurons à examiner ce point lors de la loi sur les associations. C'est vrai : quand on fera la loi sur les associations, on devra traiter des associations laïques et des associations religieuses, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé, et il ne faut pas dire que par un silence perfide nous avons cherché à introduire les jésuites en France. Soit, c'est une question d'association religieuse que vous réserverez pour le moment où vous discuterez la loi sur les associations.

« Seulement je me permettrai de vous dire que je vous y attends pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les jésuites, vous, vous!!! »

Ce « vous » répété serait bien naïf aujourd'hui. En 1850, s'adressant à des républicains de principe, il dut être d'un grand effet. Mais ce fut dans la discussion des articles que se marqua le plus nettement la volonté du législateur et que l'intervention personnelle de M. Thiers se produisit avec le plus d'éclat. Battue en première lecture, l'opposition s'était réservé de se compter sur un amendement à l'article 65 du projet relatif aux conditions d'ouverture des écoles libres d'enseignement secondaire. Cet amendement, qui fut discuté dans la séance du 23 février 1850, disposait en substance : 1° que les membres des congrégations non reconnues ne pourraient tenir d'écoles publiques ou libres, primaires ou secondaires, laïques ou ecclésiastiques, ni même y être employés ; 2° qu'aucune congrégation ne pourrait s'établir que dans les formes et sous les conditions déterminées par une loi et sans avoir au préalable fait vérifier ses statuts par le conseil d'état. C'était tout le système de la loi remis en question. Une discussion solennelle s'engagea sur cet amendement. Soutenu par son auteur M. Bourzat, il fut combattu par Mgr Parisis au nom du clergé catholique, et par M. Thiers au nom de la commission. Dans son discours, Mgr Parisis s'était contenté de déclarer que le clergé séculier ne consentirait jamais à « livrer le clergé régulier de tout ordre comme la rançon des avantages que la loi pouvait lui promettre. » A son tour, élargissant le débat, le replaçant sur son véritable terrain, celui de la constitution de 1848, M. Thiers intervint avec une extrême vivacité.

... « En fait d'association, messieurs, que disait-on sous le dernier régime? Le droit d'association n'appartient pas aux citoyens ; l'état seul peut permettre de s'associer; on avait tort ou on avait raison : tel était le régime. En fait de droit d'enseigner on disait : « N'en-

seignera pas qui voudra; on n'enseignera qu'avec la permission de l'état. » On avait tort ou on avait raison, je ne l'examine pas... Vous avez trouvé apparemment tout cela détestable, puisque vous l'avez renversé. Vous n'avez plus voulu de la liberté limitée, vous avez dit dans la constitution : « Les citoyens ont le droit de s'associer..... tous les citoyens peuvent enseigner. Eh bien... je vous demande si sous le régime des principes existans, on pourrait sérieusement, avec *pudeur*, venir dire aujourd'hui à un homme qui a prouvé sa capacité et sa moralité : Mais vous appartenez peut-être à telle ou telle congrégation. Je vous demande si cela serait possible?.. Non, lorsque nous avons, avec la constitution, exigé des preuves de moralité et de capacité, nous ne pouvions pas en exiger d'autres sous peine d'inconséquence. Il en est résulté que nous ne pouvions pas, dans la loi, déclarer en vigueur les ordonnances de 1828; nous ne le pouvions pas, et c'est pour cela que nous nous taisons. »

Ainsi, dans la pensée de M. Thiers, comme dans celle de M. Jules Simon, la constitution de 1848 avait souverainement tranché la question des membres des congrégations religieuses. Elle avait aboli le droit spécial qui les régissait depuis 1828 et les avait replacées dans le droit commun. Ils ne devaient plus être l'objet d'aucune prohibition particulière. L'article 9 avait « proclamé la liberté d'enseignement d'une manière précise et positive, » non pas pour les prêtres seulement, « mais pour les prêtres comme pour tout le monde. » « Devant la liberté, devant la loi, » il n'y avait pas de prêtres (1). Successivement présentée sous trois ou quatre formes différentes et chaque fois avec une nouvelle force, par un homme dont les sentimens universitaires étaient bien connus et qui s'était autrefois constitué l'adversaire résolu des jésuites, cette opinion devait nécessairement avoir beaucoup de poids sur l'assemblée législative. L'amendement de M. Bourzat fut en effet repoussé par 450 voix contre 148, c'est-à-dire à une des plus fortes majorités qui se soient jamais vues dans une chambre française.

Après ce vote définitif, il n'y avait plus qu'à passer au scrutin sur l'ensemble du projet : il fut adopté, — chose remarquable, — à une plus petite majorité que celle qui venait de repousser l'amendement Bourzat : 399 voix contre 237 (2).

II.

Telle fut cette mémorable discussion de 1850, si complète et si

(1) Séance du 13 février 1850.

(2) Au nombre de ces voix on relève, au *Moniteur*, entre autres celles de M. Arnaud de l'Ariège, Odilon Barrot, Casimir Perier, Coquerel, Léon Faucher, Lamartine, Lainé, Ferdinand et Jules de Lasteyrie, de Rémusat, Wallon.

féconde en grands résultats : l'ancien droit, le droit de la monarchie de juillet et de la restauration aboli, la loi commune substituée au régime d'exception des écoles secondaires ecclésiastiques et des membres des congrégations non reconnues; la liberté d'enseignement soumise aux garanties strictement nécessaires; la société, par ses représentans les plus éminens, appelée à participer, de concert avec le gouvernement, à la direction de l'instruction publique et privée; enfin et surtout la réconciliation de l'église et de l'état scellée pour de longues années: au nom de l'état par M. Thiers; au nom de l'église par M. de Montalembert. Il y avait là, ce semble, de quoi faire pardonner au législateur de 1850 quelques concessions fâcheuses. Peu de lois cependant ont été jugées avec plus d'injustice et de partialité. Accueillie dans le principe avec une faveur marquée par l'opinion libérale, elle a bientôt vu ces bonnes dispositions se tourner en aigreur. L'Université surtout s'est signalée par son ardeur à critiquer une œuvre qui n'est certes pas sans défaut, mais qui eut du moins le mérite d'inaugurer dans ce pays une ère de paix et de liberté. Au lieu d'en considérer les côtés élevés et généreux et de la placer pour la juger équitablement dans son milieu véritable, on s'est appliqué à en faire ressortir les parties faibles et défectueuses; on l'a dénoncée comme une entreprise réactionnaire et cléricale, et son véritable auteur, celui qui eût mérité bien plus que M. de Falloux d'attacher son nom à la loi de 1850, l'illustre M. Thiers lui-même, s'est vu représenté dans maint pamphlet sous les traits les plus noirs. N'a-t-on pas été jusqu'à lui jeter à la face, comme le dernier des outrages, l'épithète de jésuite!

Au surplus, à qui n'a-t-on pas adressé cette accusation banale? Et qui pourrait se flatter d'y échapper? Ç'a toujours été un travers de l'esprit français de croire à l'existence d'une vaste conspiration de la société de Jésus contre la société civile et contre ses lois. Aucun malheur, aucune leçon n'a pu nous guérir de cette manie, elle est incurable. Aux jours sombres, quand l'émeute est dans la rue, quand Paris brûle, un moment la peur de l'incendie, jointe à des sentimens d'un ordre plus élevé, l'emporte en nous sur la peur des « hommes noirs. » Nous commençons à nous douter qu'il pourrait bien y avoir un péril social aussi dangereux que l'autre, et nous cessons de déclamer contre la congrégation et le « parti prêtre. » Aussi bien il serait de mauvais goût d'accabler des gens dont la poitrine vient de servir de cible aux libres penseurs des barricades. Mais voici que l'ordre renaît : la rue est tranquille, le feu ne menace plus nos maisons, la Bourse remonte; bref nous respirons. Dès ce moment la rechute est imminente : elle ne se déclare pas immédiatement; elle attend, suivant les circonstances et les époques, un an, deux ans, quelquefois trois, jamais davantage. Passé

ce délai, l'idée fixe reparaît, vous en pouvez suivre le progrès. Insensible au début, sa marche ne tarde pas à devenir plus résolue; bientôt elle se précipite et nous emporte. C'est ainsi qu'après chacune de nos grandes crises sociales on peut constater un redoublement d'attaques contre le clergé régulier en général et les congrégations enseignantes en particulier. Alors tous ceux qui ne sont pas atteints de cette maladie, tous ceux dont le jugement n'en est pas obscurci sont traités d'ennemis ou dénoncés comme des complices: il n'y a pas de pitié pour eux.

L'empire, qui n'était pas plus jésuite que M. Thiers, était condamné d'avance aux mêmes récriminations. La loi de 1850 n'était pas son œuvre, mais il s'en appropria l'esprit et en maintint les principales dispositions. Un décret-loi du 9 mars 1852 substitua seulement au principe électif celui de la nomination des membres du conseil par le chef de l'état. Cette innovation de M. Fortoul ne fut pas en général approuvée, et, pour parler avec une entière franchise, elle ne méritait pas de l'être. L'autorité du conseil supérieur en fut plus affaiblie que rehaussée. Sans doute il ne cessa pas d'être indépendant, et les hommes considérables qui furent appelés à y siéger ne laissèrent pas de prouver dans bien des circonstances qu'ils jouissaient d'une entière liberté; plus d'une fois il leur arriva de se mettre en opposition directe avec le ministre. Néanmoins on ne saurait contester qu'ils avaient plus de prestige et qu'ils jouissaient d'un plus grand crédit sur le corps enseignant lorqu'ils étaient élus par leurs pairs au lieu d'être nommés par décrets. Par contre, M. Fortoul eut la main plus heureuse lorsqu'il rétablit, deux ans plus tard, les « grands rectorats, » supprimés par la loi de 1850. Le fractionnement des anciennes circonscriptions académiques avait été l'œuvre personnelle de M. de Montalembert : c'est assez dire que le bien de l'Université n'en avait pas été l'unique mobile. « L'empereur voulut, dans l'intérêt d'une bonne administration, que les fonctions rectorales reprissent plus de dignité et que l'enseignement supérieur reçût des recteurs une plus forte impulsion : cette haute pensée produisit la loi du 14 juillet 1854. » C'est en ces termes qu'un savant jurisconsulte, qui avait la passion de la justice et du droit, et qui fut l'un des plus fermes défenseurs de la liberté d'enseignement, M. Laferrière appréciait cet acte réparateur.

Toutefois, à part ces deux changemens apportés à la loi de 1850 et que nous devions signaler, l'empire respecta jusqu'au bout l'œuvre de ses devanciers. Il se préparait même à la compléter en appliquant à l'enseignement supérieur le principe de liberté qui régissait déjà les deux autres ordres d'enseignement. Ses résolutions étaient arrêtées, son siège fait. Une grande commission extra-parlementaire,

présidée par M. Guizot et dans laquelle figuraient M. Prévost-Paradol et le père Captier, de tragique mémoire, avait été constituée pour préparer les élémens d'un projet de loi sur la matière. Le sénat, d'autre part, était déjà saisi d'une proposition émanée de l'initiative d'un de ses membres, quand soudain éclata la crise qui devait tout emporter.

Une assemblée dont le premier acte avait été de porter au pouvoir l'éminent défenseur de la loi de 1850 ne pouvait manquer de reprendre la question au point où l'avait laissée le précédent gouvernement. En effet, dès les premiers jours de l'établissement de l'assemblée nationale à Versailles, M. le comte Jaubert déposait une proposition de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il eût été difficile en ce temps-là, qui n'est pourtant pas bien éloigné de nous, de venir dénoncer à la tribune le péril clérical. Le sang des otages fumait encore, et de nos palais brûlés s'élevait un long cri d'horreur et de malédiction. L'assemblée nationale fit donc à la proposition de M. le comte Jaubert un accueil empressé; personne ne songea ni sur les bancs du gouvernement ni sur ceux de la gauche à en contester l'opportunité; il se fit là une espèce d'accord tacite entre tous ces hommes réunis pour un moment dans une commune pensée de résistance. Comme en 1848, un souffle généreux, un élan de confiance joints au plus impérieux besoin de repos, animaient et rapprochaient les cœurs.

Cependant la proposition de M. le comte Jaubert ne devait pas venir à discussion avant les derniers jours que vécut l'assemblée nationale. Traversée par une foule d'accidens qu'il serait trop long de rapporter ici, contrariée par une succession de crises ministérielles et gouvernementales dont le souvenir est encore présent à tous les esprits, elle n'aboutit, après bien des remaniemens et bien des retouches, qu'au mois de juin 1875. Les temps étaient déjà bien changés, hélas! A la confiance, aux élans de la première heure, avaient succédé la discorde et le ressentiment de blessures réciproques. Néanmoins la proposition de M. le comte Jaubert ne rencontra que chez un très petit nombre d'orateurs de la gauche une opposition de principe. A part M. Challemel-Lacour et M. Paul Bert, qui en attaquèrent le fond, les adversaires du projet se contentèrent en général d'en critiquer certaines dispositions, d'ailleurs fort contestables, telles que les jurys mixtes. A coup sûr, ils y mirent une extrême ardeur et leurs objections prirent parfois une forme provocante; mais ils n'apportèrent pas moins de chaleur à se poser, dans ce grand débat, comme les défenseurs résolus de la liberté d'enseignement, et nous entendons encore un des leurs s'écrier dans une péroraison pathétique :

« — Et puis, messieurs, alors que vous venez de faire une très

grande chose, *que j'ai faite avec vous*, alors que vous venez de proclamer la liberté de l'enseignement, la libre diffusion des doctrines, non-seulement pour les individus, mais pour les associations, alors que vous venez d'autoriser une grande, une très grande expérience, une si grande nouveauté dans ce pays, arrêtez-vous là, ne compliquez pas le problème... » Ainsi parlait M. Jules Ferry, M. Jules Ferry lui-même dans la séance du 13 juin 1875 ; nous l'entendons, nous le voyons encore ! Nous entendons également l'honorable M. Pascal Duprat se déclarer partisan de la liberté d'enseignement, « non-seulement pour les individus, mais aussi pour les corporations. »

Ainsi, dans la pensée de M. Jules Ferry, le législateur de 1875 avait fait une grande chose en complétant l'œuvre du législateur de 1850, en proclamant la libre diffusion des doctrines pour les associations, comme pour les particuliers. Et cette grande chose, M. Jules Ferry déclarait en réclamer sa part. *Quorum pars parva fui!* Cette glorification de l'œuvre du législateur de 1875 par le ministre actuel de l'instruction publique nous étonne et nous afflige aujourd'hui ; elle passa presque inaperçue quand elle se produisit, tant elle était naturelle dans la bouche d'un orateur républicain, tant il est vrai que sur le fond même de la loi, sur le principe de la liberté d'enseignement, étendu à tout le monde, aux membres des congrégations non autorisées comme au commun des citoyens, il ne pouvait s'élever de contestation sérieuse. Au surplus si ce principe avait été menacé, l'éminent homme d'état qui avait tant contribué par l'autorité de sa parole et de son exemple à l'introduire dans notre législation, M. Thiers, qui vivait encore, eût sans doute retrouvé pour défendre son œuvre un peu de cette chaleur communicative qu'il tenait toujours en réserve pour les grandes circonstances. N'était-ce pas sous sa présidence, en 1873, qu'un projet de loi sur la réorganisation du conseil supérieur avait été présenté en commun par M. le duc de Broglie et par M. Waddington, le même qui vient de contresigner comme président du conseil les projets de M. Jules Ferry ? N'était-ce pas son gouvernement, ses ministres qui avaient soutenu ce projet dont l'idée fondamentale, les principales dispositions, le libellé même étaient empruntés à la loi de 1850. N'était-ce pas enfin à son influence, à ses conseils qu'on devait attribuer cette énorme majorité de 530 voix contre 103 par laquelle l'assemblée nationale avait adopté le projet Waddington-de Broglie? Non, certainement, si la loi de 1875 eût été sérieusement contestée dans son principe, M. Thiers n'eût pas gardé le silence. Il eût jeté dans la balance le poids de sa parole; on l'eût vu monter à la tribune et de sa voix la plus incisive rappeler, comme dans la discussion de 1850, le parti républicain « à la pu-

deur. » Il n'eût pu faire autrement, son honneur politique y était engagé, comme l'est aujourd'hui l'honneur de M. Waddington, auteur et signataire du projet de 1873, comme l'est celui de M. Jules Ferry, auteur de la déclaration que nous venons de rappeler.

Les circonstances heureusement ne rendirent pas cette intervention nécessaire, et la loi de 1875 fut votée par 316 voix contre 266, en dépit de la regrettable innovation des jurys mixtes. C'est par ce grand acte de libéralisme que l'assemblée nationale termina sa carrière. Après avoir doté la France d'une constitution républicaine, elle n'avait pas cru pouvoir se séparer avant d'avoir achevé l'œuvre commencée par la république de 1848, avant d'avoir réalisé, dans toute son étendue, les promesses successives de la constitution de l'an III, de la charte de 1830 et de la constitution de 1848.

Telles sont, aussi brièvement résumées que possible, les diverses phases par lesquelles a passé la question de la liberté de l'enseignement supérieur en France. Ainsi s'est formée lentement, péniblement, au milieu de crises terribles, cette partie de notre droit public : ainsi l'ont fixé définitivement les mémorables discussions de 1850 et de 1875. Et maintenant que conclure de cet exposé? Qu'a-t-on voulu prouver en rappelant tout ce passé? S'est-on proposé une simple recherche historique, sans autre intérêt qu'un intérêt d'actualité? Non certes : le but de ce travail est plus haut. Avant d'entreprendre l'étude critique des projets de M. Jules Ferry, il nous a paru bon de démontrer historiquement que ces projets avaient contre eux, sans compter la justice, le droit public, le droit public actuel, non pas celui de la restauration et de l'ancien régime. Nous avons voulu faire justice de l'équivoque qui consiste à dire en supprimant d'un trait de plume et la loi de 1875 et la loi de 1873 et la loi de 1850 et la constitution de 1848 : « Le droit public des Français, c'est le droit consacré par la restauration. » Nous avons cru qu'un pareil défi méritait d'être relevé. Que la république de 1879 supprime la liberté d'enseignement proclamée par ses deux devancières ; que les hommes d'état qui nous gouvernent se donnent à eux-mêmes ce cruel démenti ; qu'ils brûlent aujourd'hui ce qu'ils adoraient encore il y a quatre ans, qu'ils foulent aux pieds tous leurs principes et toutes leurs traditions, nous sommes, hélas! habitués à ces reniemens et l'opinion publique a depuis longtemps perdu l'habitude de s'en émouvoir. Mais qu'ils osent placer leurs projets sous l'invocation d'un droit aboli, mort et enterré depuis bientôt trente ans; qu'ils viennent se réclamer d'une législation tombée sous leurs propres coups; qu'ils veuillent nous ramener par delà 1830 et par delà 1789, au régime des ordonnances royales,

qu'ils tentent d'abuser par leur casuistique un pays qui, grâce à Dieu, se souvient encore des *Provinciales*, une telle confusion des rôles, des situations et des temps n'était pas tolérable, et nous devions la combattre au nom de l'histoire, au nom du vrai droit avant de lui opposer d'autres argumens.

Quand le roi de France expulsait les jésuites ou fermait leurs établissemens, ce n'était pas seulement comme roi qu'il les frappait, c'était comme *évêque* du dehors et comme fils aîné de l'Église; c'est en cette qualité qu'il autorisait ou prohibait les congrégations, c'est dans sa prérogative ecclésiastique et comme gardien d'une religion d'état qu'il trouvait une assez souveraine autorité pour dire aux unes : « Allez et enseignez, » aux autres : « Je vous bannis pour le plus grand bien du royaume et de l'église. » Le gouvernement actuel n'a sans doute pas la prétention ridicule de ressusciter des titres et prérogatives qui sont enfouis avec le dernier de nos rois dans la tombe où il dort. Nous avons vu bien des choses étonnantes, nous ne nous représentons pas encore M. le ministre de l'instruction publique en évêque du dehors. Qu'on cesse donc d'invoquer un droit que la royauté légitime elle-même n'a jamais exercé qu'en vertu de son institution divine et qui, virtuellement aboli depuis 1789, l'est en fait depuis près de trente ans. Au lieu de recourir à des subtilités de procureur pour soutenir une thèse insoutenable, on ferait mieux de dire tout bonnement qu'on a peur et qu'on ne veut plus de la concurrence. Les ordonnances et les édits royaux, la pétition Montlosier, le rapport légèrement retouché de la commission de 1828, celui de Portalis, tout ce vieux grimoire, toute cette poussière d'ancien régime n'ont été soulevés que pour obscurcir et compliquer une question d'une clarté parfaite. Il n'y a que les âmes naïves ou les personnes atteintes de jésuito-manie qui s'y soient trompées. Pareillement, l'opinion libérale ne s'est pas laissé prendre aux avances que le cabinet a jugé à propos de faire au clergé séculier. Une sollicitude aussi touchante a généralement paru plus intéressée que sincère, et la lettre de M. le ministre des cultes à l'évêque de Grenoble n'a pas eu beaucoup plus de succès que l'érudition de son collègue. Bref, toute cette campagne a paru louche, et, dès le principe, elle a rencontré dans l'opinion d'invincibles défiances : on n'a pas pu, on ne pourra jamais lui faire croire que le bien de l'état, celui de l'Université commandaient au gouvernement de bouleverser toute notre législation et de provoquer dans ce pays déjà si divisé un redoublement des passions révolutionnaires et religieuses.

ALBERT DURUY.

RÉCITS

DE

L'HISTOIRE DE PRUSSE

III[1].

LA CHUTE DE L'ORDRE TEUTONIQUE.

I.

L'ordre teutonique atteint dans les premières années du xve siècle le plus haut degré de sa puissance; puis tout à coup, sans déclin, il est précipité. Ses ennemis ne l'ont point tué : il portait en lui les germes de mort. C'est qu'il était une corporation, et Freytag dit excellemment pourquoi les destinées d'une corporation ne peuvent ressembler à celles d'un peuple. Beaucoup d'idées et de passions conduisent un peuple, le font penser et vouloir : il est tantôt faible et tantôt fort, bien portant aujourd'hui et demain malade; il peut tomber et se relever plusieurs fois, jusqu'au jour où la cendre de ses idées et de ses actes encombre sa route et en marque le terme; mais des individus lui survivent et portent sa civilisation à d'autres peuples, dont ils élargissent le génie : ainsi firent les Juifs et les Grecs. Une corporation n'a qu'une idée : le jour où cette idée n'est plus comprise par le monde, qui se transforme sans cesse, elle

(1) Voyez la *Revue* des 15 mars et 15 avril.

tombe tout d'un coup, très bas, sans gloire, indifférente, ou même méprisée et haïe, car l'histoire s'intéresse à un peuple ou à un homme qui a eu des passions humaines, non point à un être de raison à qui le progrès du temps a fait perdre la raison d'être.

L'état fondé par l'ordre teutonique était d'ailleurs exposé à de certains périls, parce qu'il était une création artificielle; mais l'état fondé par les margraves de Brandebourg était artificiel aussi; en Brandebourg comme en Prusse, un peuple avait été supprimé pour faire place à une colonie allemande : seulement la colonie brandebourgeoise était régie par une dynastie, c'est-à-dire par une succession d'hommes, qui, tous portant le même nom et poursuivant la même œuvre, étaient capables, parce qu'ils se succédaient et que leur volonté demeurait libre, de descendre le cours du temps, en compagnie des autres hommes. Au moyen âge, les rois ont fait les royaumes et les princes les principautés : sitôt que la féodalité dépérit et que quelques familles s'élèvent au-dessus d'elle, les différens états s'incarnent dans leur prince. Ni le prince ni les sujets ne distinguent le public du privé; les joies privées de la famille régnante sont celles des sujets; l'agrandissement du domaine du prince est l'agrandissement même de l'état : tout le gouvernement tient dans sa maison, on y rend la justice, on y fait la loi, on y fabrique la monnaie; ses officiers particuliers sont des officiers publics; le chef de son écurie devient le chef de sa cavalerie; le chambellan a soin de la chambre royale et siège dans la cour de justice. Après que ce régime a quelque temps duré, les peuples n'imaginent pas d'autre condition politique où ils puissent vivre : tout leur patriotisme est dans la fidélité au prince, et cette fidélité est une partie de la religion. Nul homme n'a été placé plus près de Dieu par les autres hommes que le roi de France par les Français du XIVe siècle. Aujourd'hui, beaucoup des vieilles dynasties royales ont disparu, et celles qui demeurent ne prolongent leur existence qu'en se transformant: elles sont descendues du ciel sur la terre, qui ne les portera pas toujours. L'historien ne fait point la folie de croire à la résurrection des morts; mais dans l'épitaphe il doit inscrire les services rendus. Seules les nations ont été grandes dans les temps modernes qui ont eu au moyen âge des dynasties consacrées : la Bohême, la Pologne, la Hongrie, ont perdu leur indépendance pour s'être fiées aux hasards de l'élection d'un roi, et l'état teutonique a péri pour avoir été régi par une aristocratie, superposée pour ainsi dire à la colonie allemande et vivant d'une vie distincte, non par des princes qui auraient fait corps avec elle et vécu de sa vie.

Au commencement du XVe siècle, l'ordre est en désaccord mani-

feste avec ses sujets. Ceux-ci, bourgeois et paysans, hommes libres et feudataires, établis à l'origine dans leurs villes, leurs villages ou leurs terres par chartes distinctes, avaient fini par former une sorte de peuple : la cohabitation sur le même sol, le service en commun dans les armées de l'ordre, les intérêts industriels et commerciaux les avaient rapprochés les uns des autres. Il s'était formé deux aristocraties, l'une dans les villes, l'autre dans les campagnes, et toutes les deux avaient contre le souverain des griefs graves. Les marchands supportaient impatiemment la concurrence de ce grand marchand, qui était l'ordre, et qui parfois usait de sa souveraineté au profit de son commerce, par exemple lorsqu'il défendait l'exportation des grains, sans se croire lié lui-même par cette prohibition. Il est vrai que, si l'ordre pratiqua l'excellente politique commerciale qui l'enrichit en enrichissant son peuple, c'est parce qu'il était marchand lui-même; mais ses sujets, qui en recueillirent les bienfaits, n'en furent que plus irrités contre sa concurrence, car un bienfait incomplet fait plus d'ingrats que la dureté ou l'inintelligence d'un régime ne fait de mécontens. Bourgeois et feudataires s'indignaient d'ailleurs d'être gouvernés par une caste étrangère; ils auraient voulu être admis dans l'ordre, qui ne pouvait leur donner cette satisfaction; s'il eût ouvert ses rangs aux fils des bourgeois ou des feudataires prussiens, ceux-ci n'auraient point tardé à s'emparer des grands offices et de la maîtrise : qu'auraient dit alors les chevaliers d'Allemagne, d'Autriche, de tous les pays? Un schisme se serait certainement produit. L'ordre avait besoin, pour durer, de devenir une institution nationale prussienne; mais il fallait aussi qu'il demeurât un institut universel, tout au moins allemand et indissolublement lié à l'Allemagne où il se recrutait et possédait de si riches domaines. C'était une difficulté insoluble.

Contre les bourgeois qui murmurent, contre les feudataires qui forment des confédérations secrètes, l'ordre ne peut s'appuyer sur les petits. Une monarchie peut être démocratique, mais non point une aristocratie : les deux mots ne se rencontrent que pour s'opposer l'un à l'autre. Le roi de France aime les petits et les petits aiment le roi de France, parce qu'il est au-dessus des grands comme au-dessus d'eux-mêmes, et qu'il y a, devant ce trône si haut placé, une sorte d'égalité des hommes. Roi et peuple ont le même ennemi, le noble, et alors même que le peuple se révolte, c'est le grand qu'il menace, non le roi. « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, chantent les paysans anglais, où donc était le gentilhomme? » Mais à peine le roi a-t-il paru devant eux qu'ils l'acclament. En France, les pastoureaux s'insurgent à la nouvelle que saint Louis est prisonnier et ils réclament le roi. Après Poitiers, la colère populaire tombe sur ces

nobles qui ont laissé, eux vivans, prendre le roi, et le peuple attend son salut de la délivrance du roi Jean qui a tout perdu. Une corporation chevaleresque recrutée à l'étranger ne pouvait inspirer au populaire cette dévotion, et l'ordre, pour se défendre, n'avait à compter que sur lui-même.

Aurait-il les forces nécessaires pour résister? Il s'affaiblissait, au sein même de sa prospérité. Les vertus monastiques, à supposer qu'elles aient été pratiquées par tous dans les temps de misère et de lutte, n'y avaient pas survécu. Des discordes, la déposition de Charles de Trèves et celle d'Henri de Plauen, l'assassinat de Werner d'Orseln par un chevalier témoignent qu'on a oublié le vœu d'obéissance. Comment garder le vœu de pauvreté au milieu de cette opulence, ou seulement les règles d'une vie simple, parmi ces fêtes qui se succèdent à Marienbourg et dans les commanderies, à propos des continuels passages d'hôtes illustres se rendant en Lithuanie? Un poète du XIVe siècle dit qu'à Marienbourg la pièce de monnaie est chez elle : encore si l'ordre seul eût été riche, et que chaque chevalier fût demeuré pauvre! mais les chevaliers du XVe siècle font des testamens; ils ont donc une fortune propre. Quant au vœu de chasteté, il était enfreint tous les jours. Au XIVe siècle, la lutte contre la doctrine de la mortification de la chair et de l'asservissement de l'esprit, qui prendra bientôt la double forme de la renaissance et de la réformation, est déjà commencée, et la chair écoute partout les excitations à s'affranchir, mais nulle part plus volontiers qu'en Allemagne. L'Allemand aime la vie commode; de bonne heure il s'est moqué des ascètes et n'a point épargné ses sarcasmes aux chevaliers. Ceux-ci ne les méritaient pas assez. Leur vœu de chasteté leur paraissait lourd, et l'austère Dusbourg disait déjà que, « pour être chaste, il faut une grâce spéciale de Dieu, *castus nemo potest esse, nisi Deus det.* » Un proverbe avertissait le paysan qui avait des filles de fermer soigneusement sa porte sur le passage des chevaliers, et nous savons que dans les villes ces moines, à qui les règles de l'ordre défendaient d'embrasser même leur mère, portaient souvent leurs manteaux blancs en des quartiers où la couleur de l'innocence était déplacée. Dans les premières années du XVe siècle, les vilaines aventures se multiplient : dans un château, des femmes polonaises ont été enfermées et violées; le commandeur Wirsberg offre à sa maîtresse une maison de plaisance, qu'il a payée très cher. Un autre commandeur, celui de Thorn, fait décapiter un innocent dont il convoite la femme. Bientôt Dlugloss dira, faisant le portrait d'un grand maître, qu'il sacrifie immodérément à Bacchus et à Vénus, *in Bacchum et Venerem parum temperatus.* Ainsi s'accroît sans cesse la gazette scanda-

leuse, à la grande joie des ennemis de l'ordre, qui la colportent par les villes et les campagnes.

C'était un nouveau sujet de railleries que les chevaliers fussent ignorans, et considérassent l'ignorance comme une condition de salut. Ils n'avaient jamais été fort instruits, et il paraît que plus d'un entrait dans l'ordre sans savoir même son *Pater* ni son *Credo*, car la règle donne six mois pour apprendre l'indispensable prière et le symbole de la foi. Plus tard la règle permit au frère entré dans l'ordre avec quelque instruction d'entretenir ses connaissances, mais elle voulut que l'ignorant demeurât ignorant, sans doute afin d'éviter que le chevalier devenu savant ne déposât l'épée pour se faire prêtre. Encore moins veut-elle qu'il devienne philosophe; un comte de Nassau est condamné, après procédure secrète, à la prison perpétuelle, parce qu'il « doute. » La Prusse, qui n'avait que très peu de monastères, et très pauvres, ne possédait point ces écoles monastiques ou épiscopales qui, en se transformant, sont devenues les écoles modernes; du moins le bourgeois s'instruisait dans les villes; il visitait les universités étrangères; il savait que partout s'annonçait le grand mouvement intellectuel de la renaissance et que l'Allemagne en était enorgueillie; avec cette vanité que donne la première initiation à la science, il méprisait ces chevaliers ignorans, et se croyait déshonoré d'être commandé par tel grand maître, qui ne savait ni lire ni écrire.

Il n'y avait point de remède aux maux dont se plaignaient les sujets des teutoniques, parce que ces maux étaient constitutionnels. C'est la règle qui défend à l'ordre de se faire prussien. C'est elle qui lui interdit d'associer au gouvernement les bourgeois et les feudataires, car elle ne veut pas que les frères délibèrent avec les laïques. C'est elle qui sauvegarde et perpétue l'ignorance. Elle va livrer l'ordre enchaîné, incapable de se mouvoir et de s'affranchir, aux périls du xve siècle où les grandes puissances du moyen âge achèvent leur décadence. Les services rendus sont oubliés, comme toujours, et il ne sert point de déclamer contre cette ingratitude, car les peuples ne peuvent être reconnaissans contre leur intérêt : leur affaire, c'est de vivre, et il faut qu'ils éliminent ce qui fait obstacle à la vie. Jadis la forteresse teutonique était une protection et un asile : au xve siècle, elle n'est plus pour les colons qu'un lieu de délices et de débauches, et les bourgeois de Danzig appellent *lupanar* le château de l'ordre. Jadis, au temps des grands périls, l'arrivée des manteaux blancs à croix rouge était le signe certain de la délivrance prochaine; maintenant que l'ennemi n'est plus à redouter, et qu'on a pris l'offensive contre les voisins, le chevalier n'est plus qu'un personnage inutile, qu'il faut nourrir et dont la nourriture coûte

cher; l'on chante en Prusse : « S'habiller, se déshabiller, manger, boire, dormir, voilà tout le travail des seigneurs teutoniques! »

Réduit à l'état de caste dans son propre pays, l'ordre est un étranger dans la chrétienté. Pour expliquer sa chute, il faut, au risque de se répéter, rappeler encore ce que sont devenus le pape et l'empereur qui, au XIIIe siècle, ont commandé et béni la conquête. Le schisme est dans l'empire et dans l'église, et il y a au début du XVe siècle deux papes et trois empereurs. Les papes rivaux s'anathématisent et s'excommunient, à la grande joie des païens. « Il paraît, dit-on en Lithuanie, que les chrétiens ont à présent deux dieux : si l'un ne leur pardonne leurs péchés, ils peuvent s'adresser à l'autre. » Émus de ce spectacle, les chefs de la chrétienté eux-mêmes réclament la réforme de l'église dans son chef et dans ses membres; mais quel trouble dans l'esprit des plus humbles! Ils attribuent aux péchés des riches et des grands ces désordres et les calamités publiques, comme cette peste noire qui a décimé l'Europe et rempli de cadavres les rues des villes, où retentit le cri du *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous! Le XVe siècle, autant que le XVIIIe, a vu la décadence du respect. Dans une ville d'Allemagne, les filles de joie députent au conseil pour se plaindre que les filles des conseillers leur fassent par leurs débauches concurrence dans leur industrie. Les paysans et les gens des communes ne redoutent plus les chevaliers qu'ils ont vaincus. Les Flamands ont suspendu dans l'église de Courtrai huit mille éperons dorés de chevaliers français. Les paysans suisses, après avoir battu les chevaliers autrichiens, ont chanté : « Nous leur avons donné le fouet, ça leur a fait bien mal. » Le paysan prussien lui-même est enclin à la révolte, puisque l'ordre est obligé de défendre les rassemblemens armés. L'esprit du temps, qui avait porté jadis les teutoniques, s'était donc retiré d'eux, et, par un singulier retour de fortune, l'ordre se trouvait au XVe siècle dans le même état qu'au XIIIe les Prussiens exterminés par lui : il représentait une civilisation disparue; au milieu d'un monde transformé, il était un monument du passé, une ruine que le premier accident devait abattre.

II.

Cependant l'ordre teutonique avait gardé jusqu'à la fin du XIVe siècle une raison d'être : la guerre contre la Lithuanie païenne durait toujours. Il en faut parler parce que l'histoire de cette guerre est un curieux chapitre de l'histoire de la civilisation au XVe siècle, mais aussi parce qu'on y voit la fausseté de l'institution teutonique, réduite à exploiter, pour maintenir son crédit dans le monde, la

folie de la chevalerie expirante. D'Allemagne et de tous les pays de la chrétienté, quantité de princes, barons et aventuriers hautement qualifiés se rendent en Prusse au XIVe siècle, et de là en Lithuanie. Qu'ils eussent quelque souci de convertir les Lithuaniens, c'est à quoi l'on ne peut même songer : ils étaient attirés par la curiosité de voir de près cet ordre, honneur de la chevalerie, régnant sur la terre arrachée aux infidèles, et surtout par le goût de l'extraordinaire et du romanesque, par l'ambition de rapporter des pays lointains de quoi conter aux dames. Cette chevalerie, brave encore, mais pompeuse et volontiers hableuse, ressemblant à celle du XIIIe siècle comme la déclamation ressemble à l'éloquence, eut en Lithuanie son champ clos, dont les portes lui étaient ouvertes solennellement par les teutoniques.

Parmi les plus illustres parurent successivement en Prusse les rois Ottocar et Jean de Bohême, Louis de Hongrie, les rois allemands Charles IV, Günter de Schwarzbourg, Ruprecht du Palatinat; l'héroïque Bolingbroke, qui fut plus tard Henri IV, roi d'Angleterre; le comte de Warwik, deux ducs d'Autriche, deux comtes de Hollande, le Français Boucicault, l'Écossais Douglas, et ce singulier aventurier, le poète Oswald de la Roche des Nuages (*Wolkenstein*), qui, n'ayant que dix ans, quitta le château paternel avec trois pfennigs et un morceau de pain dans son sac, courut à pied derrière les cavaliers d'Albert d'Autriche, gagnant sa vie à panser les chevaux et à soigner les armes : il resta huit ans en Prusse à servir dans les troupes de l'ordre, où il égayait les chevaliers par ses chansons; puis il se mit à parcourir l'Europe et l'Asie, combattit à Nicopolis, revint en Prusse et commença ses voyages, chantant partout et combattant où il pouvait. Il fallait que ces expéditions lointaines fussent entrées dans les mœurs de tous les pays, car mainte chanson allemande commence par ces mots : « Il y avait une fois un chevalier qui alla en Prusse; » maint conte français nous a gardé le souvenir d'un chevalier qui, pour avoir fait « le très saint passage de Prusse, » encourut une mésaventure conjugale, et le roi Charles V, qui n'aimait pas les folies et qui avait besoin de ses chevaliers contre l'Anglais, défendit d'aller en Prusse sous peine de mort.

C'était une véritable parodie de la croisade que donnaient ces croisés du XVe siècle. Guillaume IV de Hollande est allé trois fois en Prusse : la seconde fois, en 1344, il mène à sa suite trente-huit chevaliers et cinquante-cinq écuyers, des artisans et des serviteurs, parmi lesquels des hérauts, un peintre, un tailleur, un juif chargé des achats de chevaux, de draps et de fourrures. Il se rencontre avec Louis de Hongrie et Jean de Bohême, ce royal aventurier qui

viendra mourir dans nos rangs à Crécy. On était en hiver et, comme il fallait passer le temps avant d'entrer en campagne, on jouait aux dés, jeu de prince : Jean gagna 600 florins à Louis de Hongrie, environ 30,000 francs d'aujourd'hui, et, comme le pauvre roi se lamentait, Jean prit les écus et les jeta au peuple, montrant ainsi le mépris que le vrai chevalier doit avoir pour l'argent. Dans la troupe qui suivit ces princes en Lithuanie, il y avait trois ménestrels prêtés par le grand maître, des ménétriers, des trompettes, des danseurs, des fous, des hérauts, des baladines, des prêtres aussi, car Guillaume de Hollande a donné une somme d'argent à Pierre, son chapelain, pour être dispensé de jeûner et de faire maigre. Belle dispense pour un croisé !

Au vrai, c'est une expédition de brigandage qu'on va faire en Lithuanie, comme le montre la relation que nous a laissée le poète Pierre Suchenwirth du voyage entrepris, l'an 1377, par le duc Albert d'Autriche.

En l'an de grâce 1377, le vertueux duc Albert s'arma pour la croisade de Prusse, afin de devenir chevalier, car il pensait avec raison que l'éperon d'or du chevalier lui siérait mieux que l'éperon d'argent de l'écuyer. Avec lui chevauchèrent cinq comtes, nombre de chevaliers et d'écuyers. Si belle troupe ne s'était encore vue : hommes et chevaux portaient armures et vêtemens splendides. Les croisés s'en vont par villes et par pays sans faire de mal à personne. A Breslau, le duc convie les belles dames qui, parées comme le bois quand mai fleurit, viennent au château plaisanter, danser et rire. Autre fête à Thorn, en Prusse, où brillent les bouches et les joues roses, les perles, les couronnes et les rubans. On y danse beaucoup, en tout bien tout honneur. De là on gagne Marienbourg où habite le grand maître Henri de Kniprode : le noble seigneur reçoit le duc en grande pompe, et généreusement offre bonne boisson et riche nourriture; mais c'est à Kœnigsberg surtout que l'on mène belle et grande vie, à la manière des cours! Le noble duc commence les fêtes en donnant à dîner au château. Chaque service est annoncé par le son des trompettes et des fifres; dans les plats d'or on sert à profusion les pâtisseries et les rôtis; dans les coupes d'or et d'argent coulent les vins de France et d'Autriche.

Enfin on s'apprête au voyage de Lithuanie; n'était-ce pas pour cela que l'on était venu? Le maréchal recommande à chacun de se pourvoir de vivres pour trois semaines; on n'épargne rien et l'on achète plus qu'il n'était nécessaire. Alors le grand maître ordonne de se mettre en marche pour l'honneur des Autrichiens et de la mère de Dieu. Au bord de la Memel, six cent dix bateaux sont préparés, et les bateliers ont rude besogne depuis midi jusqu'au soir.

Sur l'autre rive, un millier d'hommes marchent en avant, frayant à coups de hache le chemin dans les broussailles, et l'on va par la plaine, coupée de fossés, de ruisseaux et de marécages. Ah! il fait bien meilleur chevaucher dans la plaine de Hongrie! A tout moment on descend de cheval, puis on remonte; tantôt on saute un fossé, tantôt on se baisse dans les bois, et plus d'un est rudement saisi au collet par les branches. On n'entend plus plaisanter ni rire. La nuit venue, il faut camper; de bon logis il n'est pas question; mais le lendemain on entre dans la terre des païens, et joyeusement les chevaux sont mis au trot. D'abord vient, selon l'usage, la bannière de Ragnit, puis celle de saint George, la bannière de Styrie, celles du grand maître et du duc d'Autriche. Beaucoup d'autres encore flottent dans les airs. Les fiers héros chrétiens portent couronnes et panaches sur leurs casques; l'or, l'argent, les pierres précieuses, les perles, don des nobles dames dont ils sont les serviteurs, resplendissent au soleil. Enfin voici un village. Les chevaliers s'y précipitent comme des hôtes qu'on n'a point invités à la noce. Ils dansent avec les païens la première danse : on tue cinquante de ces misérables; le village est brûlé, la flamme monte haut dans les airs! Alors le comte Hermann de Cilly tire son glaive du fourreau, l'agite dans l'air et dit au duc : « Mieux vaut chevalier qu'écuyer, » et il l'arme chevalier. Le duc, à son tour, tire son épée et fait chevaliers tous ceux qui se présentent, pour l'honneur de sainte Chrétienté et de Marie toujours vierge. Après quoi on se met à ravager le pays. Dieu a fait aux chrétiens cette grâce, que les païens se sont laissé surprendre. Il leur en coûte cher; on les poignarde, on les assomme. Le pays était plein d'hommes et de richesses : autant de bien pour les chrétiens que de perte pour les païens. Ce fut un bien bon moment.

La nuit fut moins gaie. Les Lithuaniens attaquèrent; on recevait leurs coups sans les voir, mais on les entendait hurler comme bêtes fauves. Le lendemain le maréchal fit ranger chacun sous sa bannière et à son rang. Les païens criaient toujours dans le buisson, mais cela ne leur réussit pas. On en tua beaucoup; on prit des femmes et des enfans : c'était comique vraiment de voir ces femmes, qui avaient deux enfans attachés au corps, l'un devant, l'autre derrière, et ces hommes, qui marchaient par troupes, attachés les uns aux autres comme des meutes. La journée avait été bonne, aussi le soir on fit un joyeux repas. On dévora quantité d'oies, de poules, de moutons, de vaches, de miel, et l'on s'endormit. Le maréchal, pour éviter le danger de la nuit précédente, avait fait planter une forte haie et placé des sentinelles, si bien que l'on dormit tranquillement.

Le troisième jour, on entre dans un autre canton. Ce sont les mêmes exploits; on chasse les païens exactement comme le renard et le lièvre, et le soir le comte Hermann de Cilly traite le duc d'Autriche et les nouveaux chevaliers. Très loin était le marché où l'on avait acheté les vivres, car on y mangea un cerf qui avait été chassé à deux cents milles de là, et l'on ne but que du vin de Wippach, de Lutenberg et de Reisal.

Huit jours passent ainsi. On ravage trois cantons entiers. Des villages brûlés monte une telle fumée qu'au loin l'air est obscurci. Alors vient le mauvais temps; il pleut, il grêle; les provisions se gâtent; partant plus de plaisir : on se remet en marche vers la Memel, à travers marais et fossés. A Kœnigsberg, chevaliers et Autrichiens se congratulent et se séparent, et voyez comme tout finit bien : à Riesenburg, le duc reçoit un message de la duchesse qui lui annonce la naissance d'un fils : grande joie d'Albert, dont c'est le premier enfant. Les bals recommencent. A Schweidnitz, la duchesse, Autrichienne de naissance, fait si généreusement les choses qu'on n'a pas le droit d'acheter même un œuf. Dames et demoiselles se montrent très aimables, et l'on vit ainsi pendant trois jours en joie. Enfin on arrive en Autriche. « A tout noble homme je donne le conseil de servir saint George et de penser aux mots : mieux vaut chevalier qu'écuyer, pour que la louange orne son nom. Voilà le conseil que je donne, moi Pierre Suchenwirth. »

Tel est presque mot pour mot le récit du vieux poète : il est exact et conforme à ceux que nous ont laissés les historiens. C'est donc une guerre sans danger et sans pitié que les chevaliers et leurs hôtes font en Lithuanie. Contre les païens, tout est permis; tuer les hommes, même les femmes et les enfans, brûler moissons et maisons, c'est, comme on dit, faire la guerre en l'honneur de saint George, *exercere militiam in honorem sancti Georgii*. Une véritable traite de païens suit ces expéditions; les nobles croisés emmènent des prisonniers dans leur pays, pour les montrer comme bêtes curieuses; les commandeurs et même le grand maître vendent les leurs, et tel officier de la frontière, comme l'avoué de Rossiten en Livonie, vit de ce commerce. Il faut répéter que ces croisés n'ont cure de convertir les infidèles, puisqu'il n'y a point de prêtres parmi eux : le duc d'Autriche est venu seulement pour gagner ses éperons, on a vu par quels exploits. Quant aux teutoniques, s'il n'est point juste de leur reprocher d'avoir à dessein négligé de conquérir la Lithuanie, ils sont bien aises assurément d'avoir ainsi près d'eux un parc de païens : de temps à autre, une ou deux fois l'année, le plus souvent l'été, mais quelquefois l'hiver, ils convient les aventureux de la chrétienté à des parties de chasse, où il ne manque rien, pas même

le dîner de chasse. On emporte ses provisions, des bourriches et de la vaisselle. L'ordre dirige l'expédition, maintient la discipline, envoie ses éclaireurs, qui frayent la route à travers bois, et ses pontonniers, qui jettent des ponts sur les rivières. Chaque croisade lui coûte gros, car il faut faire des présens aux hôtes, leur donner une hospitalité fastueuse, leur prêter de l'argent quand les sacs sont vides, et souvent racheter les prisonniers; mais ce n'est pas trop payer cette illusion, qu'il importe d'entretenir, que les teutoniques gardent la frontière chrétienne. Rien n'y était plus propre que la pompe des fêtes données aux nobles voyageurs au retour de l'expédition en Lithuanie. Sous une tente magnifique, on dressait la table ronde, où s'asseyaient, au bruit des trompettes et timbales, les dix chevaliers qui avaient été proclamés les plus braves et dont les noms étaient célébrés dans toute la chrétienté par les poètes. Ces récits rimés, comme autrefois les prédications de Pierre l'Ermite ou de saint Bernard, enflammaient les courages, et l'ordre gardait sa raison d'être, grâce à cette parodie de la vraie croisade : quand elle aura cessé, la Lithuanie étant devenue chrétienne, on pensera dans toute l'Europe ce que dira plus tard Luther : « A quoi servent des croisés qui ne font pas de croisades? »

III.

La Lithuanie devint chrétienne en 1386. En ce temps-là vivait dans cet étrange pays un prince singulier du nom de Jagal, sorte de païen philosophe, justicier sévère, chasseur passionné, aimant les bois et le chant du rossignol, brave et bon soldat, pacifique pourtant, en paix avec tous ses voisins, sauf avec l'ordre, qui ne cessait de le provoquer à la guerre. Point fanatique et incapable de mettre à mort un missionnaire, ce païen était en relations diplomatiques avec la cour de Rome. Il devint un grand prince et fut le vengeur de la Lithuanie. Comme les Polonais, à la mort du roi Louis, ne voulurent point accepter pour roi Sigismond de Luxembourg, ils députèrent vers leur voisin Jagal, lui offrant la couronne s'il voulait se convertir. Le 15 février 1386 le païen fut baptisé; trois jours après il épousait Edwige, fille du feu roi; quelques semaines après, il était couronné roi. Il retourna dans son pays natal, éteignit le feu sacré qui brûlait à Wilna, tua les serpens sacrés et entreprit de convertir son peuple. Bon nombre de Lithuaniens se laissèrent baptiser, comme avaient fait autrefois les Saxons, pour recevoir le vêtement qu'on donnait aux néophytes, et il fallait seulement prendre garde que ces empressés ne se fissent baptiser plusieurs fois, pour mieux munir leur garde-robe. Jagal, ou plutôt Ladislas

Jagellon, comme on l'appelle depuis qu'il est chrétien et roi de Pologne, ne rencontre pas grande résistance; pour la Lithuanie, le temps était venu où les dieux s'en allaient tout seuls. Il fit entrer ses sujets par grandes troupes dans des ruisseaux où on les baptisait, en donnant un seul prénom à tous les hommes, un seul à toutes les femmes, et voilà de quelle façon la Lithuanie entra dans la communauté chrétienne. Quelques années après, Jagellon faisait grand-duc de Lithuanie son cousin Witowd, qui fut son fidèle lieutenant et allié. Pologne et Lithuanie formèrent comme un seul royaume dont les forces réunies se portèrent contre les teutoniques.

Point de doute que la grande guerre de l'année 1410 ait été une guerre de haine et de vengeance contre les Allemands. Witowd leur veut mal de mort et le dit tout haut. Ce prince, qui est obéi fort avant dans la plaine russe par des tribus russes ou tartares, semble plutôt un khan que le chef d'un peuple chrétien. Il veut jeter les teutoniques dans la Baltique et les y noyer. Quant au nouveau roi de Pologne, il va reprendre la vieille querelle au sujet de la Pomérellie. Les troubles qui s'annoncent dans l'état teutonique encouragent son ambition. Jagellon ne laisse passer par ses terres ni marchands, ni soldats pour la Prusse, et mille difficultés à chaque instant renouvelées précèdent et annoncent la lutte. Enfin, en juillet 1410, le roi et le grand-duc se donnent rendez-vous en Prusse, où ils font leur jonction. C'est une bataille de peuples qui va s'engager : à côté des Lithuaniens et des Polonais, des mercenaires de Bohême et d'autres pays, servent, dans l'armée de Jagellon, des Tartares, commandés par un khan, comme si l'Orient européen, menacé, entamé par la conquête allemande, se levait tout entier contre les Allemands. Les Tartares païens font la guerre sans merci, et se signalent par l'atrocité de leurs ravages. Jagellon maintient comme il peut la discipline : deux Lithuaniens, voleurs d'église, sont condamnés, selon la coutume du pays, à s'étrangler eux-mêmes. A l'approche de l'ennemi, les précautions redoublent : un conseil de guerre défend de dépasser l'avant-garde, commandée par le maréchal Zindram, et de souffler du cor dans l'armée, où l'on ne doit entendre que le cor royal; la première sonnerie commande de se lever, la seconde de se mettre en selle, la troisième de marcher. Le 15 juillet au matin, dans sa marche vers Tannenberg, le roi de Pologne apprend qu'il a devant lui l'armée teutonique; il achève d'entendre la messe pendant que Zindram et Witowd mettent l'armée en bataille, et rangent les Polonais sous cinquante bannières, les Lithuaniens, Ruthènes et Tartares, sous quarante; les bannières lithuaniennes portent l'image du cheval qui avait été jadis l'animal sacré des Lithuaniens; celles des Tartares, l'image

du soleil, qu'ils adorent encore. La messe dite, Jagellon monte sur une colline pour reconnaître l'ennemi; il arme chevaliers un certain nombre de Polonais en les ceignant du ceinturon doré, se confesse, sans descendre de cheval, et met son casque. C'est alors que se présentent devant lui les deux hérauts de l'ordre portant deux épées nues; ils demandent au roi de désigner le champ où il veut combattre; Jagellon répond qu'il accepte le champ de bataille que Dieu lui a donné; puis il fait sonner les trompettes et ordonne l'attaque.

Les Lithuaniens, qui forment l'aile droite, se précipitent avec fureur sur l'armée des teutoniques. Ceux-ci tiennent bon, et leur canon fait des ravages dans les rangs des ennemis, qui, au bout d'une heure, reculent et se débandent; beaucoup fuient jusqu'en Lithuanie, où ils répandent la nouvelle de la défaite de Jagellon. Une petite partie de l'armée polonaise est entraînée dans la déroute; la bannière de saint George a reculé, et même la bannière royale a été jetée par terre; mais elle a été aussitôt relevée : le centre se raffermit, et l'aile gauche est intacte. Cependant les teutoniques s'étaient répandus à la poursuite des Lithuaniens; joyeux, ils chantaient, voyant fuir ces ennemis du Christ, l'hymne qui commence par ces mots : « Le Christ s'est levé; » mais ils avaient perdu leur ordre de bataille et compromis la journée en portant leur principal effort sur le contingent lithuanien. Au moment où ils reviennent vers leurs positions, après avoir abandonné la poursuite, Jagellon les attaque de flanc et les met en désordre. Bientôt le grand maître se voit obligé de faire donner les seize bannières de la réserve. Il les conduit lui-même au centre de l'armée polonaise, où le roi, comme il avait été décidé en conseil de guerre, se tenait au milieu du retranchement formé par les chariots de guerre. Jagellon veut se précipiter dans la mêlée; un des siens se jette aux rênes de son cheval; le roi l'écarte avec sa lance, mais se souvient qu'il doit demeurer et demeure. Il veut du moins faire donner sa garde de soixante lances; sa garde demeure derrière lui. Les teutoniques ne peuvent entamer le retranchement; un d'eux, qui a pénétré jusqu'au roi, tombe à ses pieds, frappé d'un coup de lance par le notaire royal Sbigneus, qui sera plus tard archevêque. Alors on entendit le grand-maître commander un mouvement vers la droite, où était la bannière royale. La petite troupe héroïque se précipita; elle fut cernée; le grand maître ne demanda pas merci : il périt avec presque tous les officiers.

Le désordre était tel dans l'armée teutonique que ce mouvement désespéré n'avait pas été soutenu. Les fuyards encombraient les retranchemens de chars, situés au-dessus du village de Tannenberg.

Jagellon défendit qu'on commençât la poursuite avant que le retranchement fût emporté. Ce fut l'affaire d'un quart d'heure. Le roi de Pologne alla se poster alors sur la colline où la veille avait campé le grand maître, et il vit briller aux rayons du soleil couchant les armures des soldats teutoniques éparpillés dans la déroute. Beaucoup furent pris ou se noyèrent dans les étangs. Dlugloss, chanoine de Cracovie, le plus véridique historien de cette grande journée, rapporte, sans y croire, que l'armée prussienne y perdit cinquante mille hommes tués et quarante mille prisonniers; ces chiffres sont exagérés, mais le désastre fut immense. Au soir de la bataille, Jagellon, fatigué, se jeta sous un arbre en attendant qu'on préparât sa tente, et il donna l'ordre qu'on ensevelît dans la petite église de Tannenberg les corps des commandeurs. Le lendemain, pendant la célébration de la messe, les bannières prisonnières flottaient autour de l'autel de campagne du roi de Pologne. Toute la journée, six secrétaires écrivirent sur des tableaux la liste des prisonniers, pendant que les soldats vainqueurs estimaient leur butin, et, faisant couler le vin à flots, célébraient les funérailles de l'ordre teutonique.

Le coup était terrible; mais ce n'est pas de cette défaite que l'ordre devait mourir. La marche du vainqueur ressembla d'abord à un triomphe. Jagellon, évitant les violences, se donnait l'air d'un libérateur, et beaucoup parmi les sujets des teutoniques ne demandaient qu'à l'en croire. Les évêques, qui n'aimaient pas l'ordre, donnèrent l'exemple de la soumission. Les nobles acceptèrent le don qui leur était promis de la « liberté comme en Pologne, » et Danzig reçut l'envoyé de Jagellon solennellement, au son des tambours et des trompettes. Mais il suffit de la résistance d'un homme énergique pour changer le sort de la campagne. Henri de Plauen commandait un corps d'observation à la frontière poméranienne, quand il apprit la nouvelle du désastre. Vite, il courut à Marienbourg et s'enferma dans le château après avoir brûlé la ville. Jagellon fut impuissant contre ces murailles héroïquement défendues. Après deux mois d'investissement, de bombardement et d'assauts inutiles, il leva le siége et rentra dans ses états. Encore une fois, la Pologne montra qu'elle ne savait pas soutenir un effort; menacée d'une guerre par Sigismond de Hongrie, elle accorda aux teutoniques une paix honorable et inespérée; mais l'accueil fait aux envahisseurs par les sujets des vaincus avait montré que la vieille corporation portait en elle-même les causes de sa ruine, dont la guerre étrangère ne fit que précipiter les effets.

Henri de Plauen, devenu grand maître, fit un pas très hardi pour la sauver. Les forces militaires des chevaliers étaient très réduites;

les meilleurs étaient morts à Tannenberg, et Henri, dans une revue qu'il fit des survivans, ne trouva plus qu'une poignée de vieillards fatigués et des jeunes gens qui, n'ayant point connu les beaux jours, apportaient dans les rangs éclaircis un esprit inquiet et désordonné. Cependant l'ordre, si affaibli, avait à demander de grands sacrifices à ses sujets. Il fallait, pour racheter les prisonniers et payer les mercenaires, prélever d'énormes impôts sur le pays à moitié ruiné par l'invasion. Les registres teutoniques montrent que le produit de la fabrication de la monnaie s'est accru énormément après la bataille de Tannenberg; on fabriquait donc de la monnaie faible, et c'était un grave grief ajouté à tous ceux qu'avaient contre les chevaliers leurs sujets de Prusse. Le grand maître espéra calmer la mauvaise humeur, prévenir les résistances et intéresser le peuple à la destinée du souverain, en invitant, malgré la règle qui défendait aux frères de délibérer avec les laïques, les députés des villes et de la noblesse à former des états de Prusse. Il vit bientôt que le peuple de Prusse, avant de consentir à l'alliance qui lui était offerte, attendrait qu'on satisfît à toutes ses exigences. La levée d'un impôt par tête fut ordonnée; mais Danzig refusa de payer et, en face du château de l'ordre, éleva une tour, d'où les bourgeois surveillaient ce qui s'y passait et qu'ils appelaient *kiek in de kuk*, c'est-à-dire regard dans la cuisine. Il fallut que le commandeur, un frère du grand maître, fît saisir et égorger plusieurs conseillers, crime dont les bourgeois gardèrent le souvenir. D'ailleurs tout est conjuré contre Plauen : peste, mauvaise récolte, et le populaire, qui se défie de ce novateur, le soupçonne d'être un hussite. Plauen était dur aux prêtres; lorsque les évêques de Prusse, qui s'étaient enfuis après le départ du roi de Pologne, demandèrent à rentrer, en vertu de l'amnistie promise, il refusa, disant qu'il ne voulait pas « réchauffer les couleuvres dans son sein. » Cependant Jagellon et Witowd surveillaient ce désordre; le premier fait ravager la frontière prussienne, piller et arrêter les marchands prussiens sur ses routes; l'autre bâtit sur le territoire teutonique un château, et, comme l'ordre réclame, il répond qu'il a bien le droit de faire ce qu'il veut dans un pays qui appartenait autrefois à son peuple : parole à retenir, car elle montre que le terrible passé n'est point oublié, et que Witowd poursuit la revanche d'une race.

Plauen, irrité par tant d'obstacles et provoqué par ses ennemis, veut recommencer la guerre; mais il ne commande même plus aux chevaliers. Le grand maréchal Sternberg empêche l'armée de le suivre. Plauen convoque un chapitre pour y faire déposer le rebelle; c'est le rebelle qui fait déposer le grand maître et qui est élu à sa place. Le héros des jours de détresse descendit au rang de

simple commandeur et ne sut point porter sa disgrâce. On apprit bientôt qu'il correspondait avec le roi de Pologne. Jeté en prison, il y demeura seize années, se plaignant que ses gardiens lui ménageassent le pain et l'orge. Toute discipline était perdue; le serviteur avait chassé le maître, le héros avait fini par une trahison, et l'ordre ne fit plus que prolonger son agonie. Il s'adressa en vain à l'empereur, au pape, aux conciles qui s'efforçaient alors de remettre la paix dans l'église. L'Europe monarchique du XVe siècle ne comprenait plus cette vieille institution aristocratique. Le pape avait défendu les hostilités contre la Lithuanie depuis que la Lithuanie était chrétienne : on parlait de transporter ces croisés inoccupés à Chypre ou sur le Danube, en face des Turcs, et, pendant ce temps, les Slaves continuent tranquillement la lutte contre les Allemands. Le roi de Pologne s'allie avec les ducs de Poméranie, même avec les hussites de Bohême, alléguant la parenté du sang. Les Polonais prêchent en Prusse l'hérésie de Jean Huss; ils enseignent que la Prusse est polonaise, et, appelant la philologie à leur secours, le prouvent par les noms des provinces et des villes. Des bandes de hussites, acharnés à la destruction de la chevalerie et de tout ce qui est allemand, se répandent sur le territoire teutonique. Le monastère d'Oliva, d'où le moine Christian est parti au XIIIe siècle pour convertir la Prusse, est brûlé après avoir été pillé : c'est comme une vengeance offerte aux mânes des Prussiens. Les hussites saluent la Baltique de leurs chants tchèques et emplissent leurs bidons de l'eau de cette mer, en signe que de nouveau elle appartient aux Slaves. Il fallait que l'ordre fût irrémédiablement condamné à périr, pour que de tels dangers n'y ramenassent pas l'union. Le grand maître était en querelle avec le maître d'Allemagne, qui voulait le supplanter; les chevaliers de la basse Allemagne avec ceux de la Souabe et de la Bavière. De plus en plus le peuple se détachait de ces souverains qui ne savaient plus se gouverner eux-mêmes ni protéger leurs sujets; la police n'était plus faite sur les routes infestées par les brigands; des malheurs, dont l'ordre n'était point responsable, s'ajoutèrent à ceux qu'on lui imputait : la Hanse, en pleine dissolution, laissait l'union de Calmar se former et la Scandinavie lui échapper; enfin, en 1425, le hareng quitta la côte de Schonen pour celle de Hollande où allait fleurir Amsterdam. La colonie allemande résolut de s'émanciper.

Le grand maître Paul de Russdorf essaya comme Plauen de s'appuyer sur la noblesse et sur les villes. Les villes se déclarèrent prêtes à le soutenir à condition qu'il garantît leurs droits et leurs libertés contre les officiers teutoniques ; mais il n'osa prendre cet

engagement. Les villes lui offrirent alors leur appui pour rétablir la discipline dans l'ordre; il ne voulut rien conclure, craignant de donner au maître d'Allemagne un prétexte que cherchait celui-ci de se substituer au grand maître. Les teutoniques étaient en pleine dissolution. Alors, en février 1440, à Marienbourg même, une partie de la noblesse de Prusse et les villes conclurent une ligue. On ne parla d'abord que de maintenir chacun dans ses droits, puis on se donna un conseil et des revenus; on fit un état dans l'état. Les coalisés révélèrent leurs intentions, quand, après l'élection de Conrad d'Erlichshausen, ils firent hommage, non plus à l'ordre, mais au grand maître personnellement. Louis d'Erlichshausen, successeur de son frère, n'obtint cet hommage que difficilement, après qu'il eut promis d'accroître les privilèges des états. Dans cette extrémité, le pape et l'empereur s'intéressèrent enfin à l'ordre menacé de toutes parts; mais ces vieilles puissances déchues n'apportèrent que des mots pour défendre cette puissance qui s'en allait. Elles déclarèrent la ligue contraire au droit divin et humain : en présence de ce droit de l'ancien temps, la ligue maintint le sien, qui était le droit moderne des peuples à disposer d'eux-mêmes, et, le 4 février 1454, les nobles et les villes signèrent l'acte d'affranchissement, qu'un huissier du conseil de Thorn alla porter à Marienbourg.

Aussitôt commence la guerre des bourgeois contre les châteaux; ceux de Thorn attaquent et brûlent la vénérable forteresse qui avait si longtemps protégé une des premières villes bâties sur le sol prussien. En quelques semaines, cinquante-quatre châteaux mal défendus tombent aux mains des révoltés, qui, pour achever l'œuvre, s'adressent au roi de Pologne. Casimir IV célébrait à Cracovie les fêtes de son mariage, quand il reçut les députés de l'ordre et ceux de la ligue. Un débat contradictoire s'établit devant lui; les députés teutoniques, appuyés par les légats pontificaux, rappelèrent que, dans le dernier traité, l'ordre et le roi s'étaient mutuellement promis de ne pas seconder les révoltes de leurs sujets; mais les ligueurs proposèrent de reconnaître la souveraineté du roi de Pologne, et menacèrent, s'il ne voulait pas les prendre pour sujets, de porter leur hommage au roi de Bohême. Casimir reçut en présence de l'archevêque de Gnesen l'hommage des députés prussiens; il institua les palatinats de Thorn, Elbing, Danzig et Kœnigsberg; il affranchit les villes et les nobles de toutes charges; il ordonna que les châteaux détruits ne seraient pas relevés, et déclara la guerre aux teutoniques. Le 23 mai 1454, il entra triomphalement à Thorn; puis il alla recevoir à Elbing l'hommage des évêques, des nobles et des villes. On eût dit que l'ordre n'existait

déjà plus. La guerre dure pourtant treize années, sans actions d'éclat : guerre civile en même temps qu'étrangère, car, dans chaque ville, il y a des factions opposées. Les trois quartiers de Kœnigsberg se battent sur le fleuve qui les sépare ; à Danzig, les métiers de la ville nouvelle sont en guerre avec les patriciens de la vieille ville : les patriciens vainqueurs détruisent la ville nouvelle. La ligue accusait la lenteur des Polonais et s'impatientait de cette longue résistance des teutoniques et de leurs mercenaires; les chevaliers en effet ne se soutenaient qu'à l'aide de ces soldats recrutés dans tous les pays. A la fin, ne pouvant plus les payer, ils furent réduits à leur donner en gage même le château de Marienbourg. Quand ils y entrèrent, ces bandits, qui étaient hussites pour la plupart, s'en donnèrent à cœur joie. Ils pénétrèrent dans les cellules, coupèrent la longue barbe des vieux chevaliers qu'ils y trouvèrent et les chassèrent à coups de fouet dans le cimetière. Le grand maître s'enfuit en barque sur la Nogat et gagna Kœnigsberg, où le conseil de la ville, à qui il était demeuré fidèle, lui envoya en présent un tonneau de bière! Les mercenaires livrèrent le château au roi Casimir qui vint y célébrer les fêtes de la Pentecôte.

Il fallut bien parler de paix quand la désolation fut telle dans ce pays autrefois si prospère que, du haut des murailles des villes, le regard, comme dit un contemporain, ne découvrait pas à l'horizon un arbre où l'on pût attacher une vache. Même « les infidèles de Notre-Dame la Vierge Marie » se plaignaient au roi de Pologne de la misère où ils étaient plongés. Quand on s'aboucha pour négocier, l'ordre avait perdu la Pomérellie et les provinces occidentales. Une fois de plus les négociations montrèrent que l'état teutonique était ruiné par ses propres discordes, non par la force étrangère; car dans le congrès qui se tint sur la *Frische Nehrung*, le débat fut entre les ennemis de l'ordre et ses partisans, non entre l'ordre et le roi. Baisen, partisan de celui-ci, discute avec Steinhaupt, bourgmestre de Kœnigsberg, qui est demeuré fidèle aux teutoniques. Il est curieux de voir comme ces frères ennemis cherchent péniblement le moyen de s'entendre, pour que la colonie allemande continue au moins à vivre sous un commun régime. Demeurons unis sous un maître, disait Baisen; le roi deviendra le protecteur et le suzerain de l'ordre, auquel il laissera une partie de ses possessions. Steinhaupt répondait que ceux qui avaient versé leur sang pour l'ordre ne se laisseraient point séparer de lui. Il avertissait les ligueurs de ne point trop se fier aux promesses du roi, qui n'en aurait plus cure, après que les chevaliers seraient dépossédés. Les ligueurs répliquaient en conseillant aux fidèles de l'ordre de ne point repousser le patronage du roi, attendu que le grand maître

pourrait avoir besoin d'y recourir pour plier ses propres officiers à l'obéissance. On discuta longuement cette proposition : le roi de Pologne serait indemnisé des frais de guerre ; l'ordre garderait la souveraineté, mais recevrait une autre constitution, qui établirait l'égalité entre les colons et les chevaliers et donnerait aux premiers le droit de participer à l'élection du grand maître. L'état teutonique fût ainsi demeuré allemand, et c'eût été une heureuse conclusion de tant de misères, « car, disaient les partisans des teutoniques, il n'est pas bon d'être gouverné par des hommes qui ne sont point Allemands. » Cette évocation du nom de la mère patrie prouve que ces colons, qui délibéraient sur leur propre sort, comprenaient la gravité de ce qu'ils allaient faire. Ils hésitaient entre le patriotisme et l'amour de l'indépendance. Le dernier sentiment l'emporta. Quand on reprit à Thorn en 1466 les conférences, un moment interrompues, ce fut pour consacrer sous le nom de paix perpétuelle les résultats de la guerre de treize ans, c'est-à-dire la défaite de l'ordre et le partage du pays. Le roi de Pologne reçut en toute souveraineté le pays à l'ouest de la Vistule et de la Nogat, où se trouvaient Marienbourg, Elbing et Danzig, — le Culmerland, où étaient Thorn et Culm, — et l'Ermland, enfoncé comme un coin dans les provinces qui furent laissées à l'ordre, en qualité de fief polonais. Le traité disait que le grand maître, l'ordre et son territoire demeureraient unis au royaume de Pologne, de manière à former avec lui un seul corps, une seule famille, un seul peuple en amitié, amour et bonne entente ; que le grand maître siégerait dans la diète polonaise, à la droite du roi, comme prince et conseiller de Pologne. Jamais texte de traité ne fut plus ironique que celui de cette paix perpétuelle : c'est en pleurant que le grand maître alla prêter le serment de fidélité à son roi, à l'hôtel de ville de Thorn.

IV.

Si l'on pense que le roi de Pologne a commencé les hostilités contre l'ordre en 1454, au moment où les Turcs venaient de planter le croissant sur l'église patriarcale de Sainte-Sophie, et que des chrétiens faisaient aux croisés teutoniques cette guerre sans merci, pendant que le pape Pie II promenait en Italie ses prédications impuissantes à soulever les princes et les peuples, on voit bien que les désastres de l'ordre et l'abandon où il est laissé sont un des signes nombreux de la fin du moyen âge : né au temps où la chrétienté, forte et unie sous son chef spirituel, prend l'offensive contre l'infidèle, il tombe quand l'infidèle prévaut sur la chrétienté désu-

nie et réduite à défendre même son domaine séculaire. Mais c'est surtout dans l'histoire de la lutte entre Allemands et Slaves que la défaite de l'ordre marque une date importante. La Pologne a enfin gagné le combat pour la Pomérellie. Elle a coupé les communications entre l'avant-garde germanique et le corps de bataille. Partout, au même moment, l'Allemand recule : sur la rive droite de l'Elbe, la noblesse des duchés a reconnu le roi de Danemark pour duc de Schleswig-Holstein ; à côté des Scandinaves paraît, pour disputer à la Hanse le commerce de la Baltique, le peuple russe : les Moscovites s'emparent de Novgorod, et en face de la ville allemande de Narva s'élève Ivangorod. La Hongrie et la Bohême, enlacées dans le réseau de la politique allemande, s'en dégagent et semblent commencer avec Podiébrad et Corvin une vie nationale.

Pour l'histoire ultérieure de cette lutte de deux races, il faut que l'histoire considère avec une attention toute particulière la conduite que tint en ces conjonctures l'électeur de Brandebourg Frédéric Hohenzollern. Ici va se vérifier cette parole écrite au début de ces études, que la connaissance de cette vieille histoire est nécessaire à qui veut connaître les causes d'événemens très graves et modernes. Le Brandebourg avait enfin retrouvé ce qu'il avait perdu depuis l'extinction de la famille ascanienne, une dynastie nationale. L'héritage ascanien s'était singulièrement amoindri ; mais c'était la ferme volonté des Hohenzollern de le reconstituer et de l'accroître. On se souvient que les teutoniques, au temps de leur force et de leur richesse, avaient acquis la nouvelle marche et gardé ainsi à l'Allemagne cette conquête des armes allemandes. Frédéric avait l'ambition de recouvrer ce pays menacé par la Pologne. Seul il fut dans l'infortune l'allié de l'ordre : le grand maître et le margrave se sentaient liés par la communauté de leurs intérêts ; tous deux, menacés par les progrès des Slaves, étaient vraiment des patriotes allemands. Le grand maître, au moment du danger, adjura le margrave de s'honorer au regard de toute la noblesse en ne laissant point chasser les chevaliers de la terre prussienne, et le jour même où le roi Casimir déclara la guerre à l'ordre, un officier teutonique alla porter à Frédéric le traité qui lui donnait la nouvelle marche comme gage d'un emprunt de 40,000 florins. Il était temps ; la propagande polonaise avait commencé là aussi ; Casimir avait promis aux villes et aux nobles la liberté comme en Pologne, et quand un député de l'ordre se présenta dans l'église de Friedeberg, où les états étaient réunis, pour leur faire ratifier la convention, nobles et bourgeois hésitèrent un instant avant de se prononcer pour la réunion au Brandebourg, c'est-à-dire à l'Allemagne.

Frédéric, faible et pauvre, ne put sauver les teutoniques. Il es-

saya d'interposer sa médiation et se fit envoyer en Prusse comme plénipotentiaire de l'empereur; mais ses efforts pour réconcilier les états avec l'ordre furent vains, et il fallut qu'il reprît le chemin de l'électorat, après que les mercenaires eurent visité ses équipages et se furent assurés qu'il n'emportait pas le trésor de Marienbourg. Alors il négocia des emprunts pour l'ordre; il obtint du roi de Danemark la promesse qu'il enverrait sa flotte à l'embouchure de la Vistule pour forcer les villes prussiennes à se détacher de la ligue polonaise. Il supplia l'empereur d'envoyer trois mille cavaliers, auxquels il joindrait ses troupes, pour faire diversion en Pologne; l'empereur ne l'écouta pas, le roi de Danemark ne tint pas sa promesse, et les destinées s'accomplirent; mais dans cette sollicitude du margrave allemand pour les chevaliers allemands il y avait une promesse pour l'avenir.

C'est le Brandebourg en effet qui se chargea de la revanche des teutoniques. On a marqué aux premières lignes de ces études le curieux enchaînement des faits : comment un Hohenzollern, Albert de Brandebourg, élu grand maître en 1511, embrassa la réforme, sécularisa le domaine laissé aux chevaliers par la paix de Thorn, et se fit duc héréditaire de Prusse; comment, la nouvelle dynastie ducale s'étant éteinte, moins d'un siècle après, les Hohenzollern de Brandebourg héritèrent de leurs cousins de Prusse, comment enfin l'histoire du pays teutonique se confondit dans celle de l'état prussien. Une partie importante de l'histoire de la Prusse est celle des revendications exercées par cet état allemand sur la Pologne. Il a fallu, pour les faire prévaloir, beaucoup de temps et d'efforts. Longtemps le duc de Prusse fut un humble personnage. Dès le premier jour, au lendemain de son élection, Albert de Hohenzollern avait essayé de s'affranchir de la suzeraineté polonaise, estimant qu'il était indigne pour un prince de l'empire d'être vassal d'un étranger; il avait compté sur l'aide que lui avait promise Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne; il avait essayé de réveiller dans le vieux corps germanique l'orgueil et le patriotisme d'autrefois : il n'y avait pas réussi. L'Autriche avait ses affaires, qui n'étaient point celles de l'Allemagne, et, pour combattre la Pologne, l'Allemagne n'avait envoyé au grand maître que quelques aventuriers du XVIe siècle, parmi lesquels le fils de ce Franz de Sickingen, qu'on appelait le dernier des chevaliers. Battu, Albert de Brandebourg était allé quérir de nouveaux secours. C'est alors qu'il avait rencontré Luther et que le réformateur lui avait prêché la réforme. Cependant la réforme faisait d'elle-même des progrès en Prusse comme dans les pays allemands. Le jour de Noël de l'année 1523, dans l'église cathédrale de Kœnigsberg, l'évêque an-

nonça aux fidèles « cette joyeuse nouvelle que le Seigneur était né une seconde fois! » L'année d'après, la première imprimerie s'établit en Prusse; l'esprit nouveau fit des progrès rapides; des chevaliers même venaient s'asseoir au prêche, et le grand maître ne rencontra point de résistance sérieuse en Prusse quand, éclairé par son ambition autant que par la parole de Luther, il accomplit la sécularisation; mais ce n'était point encore l'indépendance; il fallut que le duc reçût l'investiture du roi de Pologne, et celui-ci, même après que les Hohenzollern de Brandebourg furent devenus ducs de Prusse, était plus qu'un suzerain ordinaire. Il exigeait que l'aigle noire du blason ducal, cette aigle jadis donnée par l'empereur Fréderic II au grand maître Hermann de Salza, et qui rappelait de si grands souvenirs, portât sur la poitrine la lettre initiale du nom du roi de Pologne. Il commandait si bien dans le duché, dont la noblesse lui était très attachée, qu'il y convoquait les diètes, sans l'agrément des ducs. Pour plaire à cette noblesse, demeurée étroitement luthérienne, il proscrivit le calvinisme en Prusse, quoique les électeurs-ducs fussent devenus calvinistes; si bien que, lorsque mourut en 1640 le duc George-Guillaume, son fils fut obligé de demander à la cour polonaise la permission de le faire enterrer selon le rite calviniste; mais ce fils était Frédéric-Guillaume, le grand électeur, c'est-à-dire le prince qui fonda l'état prussien moderne en détruisant l'esprit provincial dans ses territoires disséminés de la Vistule au Rhin. Après lui, Clèves, Brandebourg et Prusse devinrent les membres d'un seul corps, commandés par une seule tête. La Pologne, vaincue par lui, dut renoncer à la suzeraineté sur la Prusse, et quand le fils du grand électeur voulut se faire roi, son principal titre fut qu'il possédait hors de l'empire allemand un domaine où il n'avait d'autre suzerain que Dieu.

C'est ainsi qu'il fallut deux siècles pour qu'une partie de la terre teutonique fût réintégrée dans un état allemand; mais deux tronçons demeuraient en des mains étrangères : les provinces orientales, c'est-à-dire l'antique domaine des chevaliers porte-glaives qui s'était détaché après les catastrophes du xve siècle, pour se perdre peu à peu dans l'immense empire moscovite, et les provinces occidentales que la paix de Thorn avait attribuées à la Pologne. Celles-ci étaient devenues toutes polonaises. Danzig demeura une ville à peu près libre et qui s'illustra par la part qu'elle prit aux découvertes maritimes : elle ne regretta point les chevaliers et mérita que le roi lui permît de mettre sur son écusson la couronne royale. Le caractère allemand se perdit plus vite encore dans le reste du pays; noms d'hommes et noms de villes devinrent polonais : Culm s'appela Chelmno et Marienbourg, Malborg. Les privi-

lèges laissés à ces provinces par la paix de Thorn tombèrent en désuétude, et, dès la fin du XVI siècle, elles étaient incorporées au royaume, de sorte que leurs députés, au lieu de former une assemblée particulière, siégèrent dans la diète de Pologne. Il faut que le souvenir des temps teutoniques ait complètement disparu pour que le roi de Prusse Frédéric le Grand ait négligé de l'invoquer en 1772, lorsqu'il démembra la Pologne. Dans le mémoire justificatif publié par lui après la prise de possession de la Prusse polonaise, le nom de l'ordre ne fut pas même prononcé; il ne le fut point le jour où le général Thadden se présenta devant les portes de Marienbourg, qui s'ouvrirent, ni celui où le roi reçut dans cette ville le serment des députés de la province. Frédéric n'aimait point le moyen âge; il en détestait les institutions comme les monumens, et la dégradation du château de Marienbourg s'acheva sous son règne. Ce pays n'était pour lui qu'une terre à blé, dont la conquête lui assurait l'embouchure de la Vistule et la liberté des communications entre ses provinces allemandes et prussiennes; mais qu'il le voulût ou non, le philosophe de Sans-Souci fut le continuateur de ces barbares chevaliers; c'est parce que ceux-ci avaient colonisé la rive droite de la Vistule que Frédéric Ier est devenu roi, et que Frédéric II a coopéré au partage de la Pologne, car les historiens allemands contemporains ont raison de le dire : entre les grands maîtres d'autrefois et les rois de Prusse d'aujourd'hui il y a descendance et filiation morale, et la monarchie prussienne, pour avoir dans les dernières années accéléré prodigieusement sa fortune, ne doit point cependant être traitée d'état parvenu ; derrière ces deux derniers siècles, il y a un long développement historique, et, comme dit M. de Treitschke, dont nous avons déjà cité la belle étude, « il faut, pour connaître la nature intime du peuple et de l'état prussien, être versé dans l'histoire de ces combats sans miséricorde dont la trace, que le Prussien s'en doute ou non, est gravée dans son caractère, ses habitudes et sa vie. »

Cependant la tâche que semblait s'être donnée l'état prussien de ressaisir les territoires jadis colonisés par les Allemands est encore inachevée : les provinces baltiques sont demeurées russes. Il n'est point indifférent de noter à ce propos que l'écrivain dont nous venons de parler, qui est en même temps un homme politique non sans autorité, un des représentans les plus considérables du parti national libéral dans la presse et dans le parlement, laisse percer en parlant des provinces baltiques des sentimens très marqués de regrets patriotiques. Il flétrit la guerre atroce faite par Ivan le Terrible aux chevaliers livoniens et semble tout près de dire que Pierre le Grand et Catherine ont commis une usurpation en sou-

mettant au sceptre russe « la plantation allemande. » Il regrette que la Livonie et l'Esthonie aient perdu leur vieux nom de duchés et que la race germanique y décroisse, au point qu'elle compte seulement deux cent mille âmes sur deux millions. Ces deux cent mille, il est vrai, valent pour lui plus que tout le reste : « de ces provinces, dit-il, partent tous les ans quantité d'hommes qui portent dans l'intérieur de la Russie la culture allemande. » Enfin l'écrivain trahit une secrète espérance par le ton dont il dit que la pédagogie allemande et l'église luthérienne regagnent du terrain en Livonie depuis quelques années. Pense-t-il donc que l'œuvre d'Albert de Brandebourg, du grand électeur et du grand Frédéric soit inachevée et qu'il la faut finir? qu'après avoir repris le patrimoine des teutoniques, il reste à reconquérir celui des porte-glaives? Oui, sans doute, et les provinces baltiques sont encore à ses yeux « une colonie allemande menacée » par les Russes; mais c'est là une fantaisie d'érudit. Les successeurs des margraves et des grands maîtres ont cessé depuis longtemps de faire face vers l'est, et avant de reconquérir les provinces baltiques, il conviendrait qu'ils honorassent d'une plus grande sollicitude cette province même de Prusse, qui a été le berceau de la monarchie. M. de Treitschke se plaint qu'on n'y ait jamais revu la prospérité d'avant Tannenberg, et M. Weber, dans la conclusion de son livre *la Prusse il y a cinq cents ans*, répète la même plainte avec plus de vivacité; il est même ingrat envers le grand Frédéric, au point d'oublier les efforts de ce prince pour peupler la Prusse; mais il reproche avec plus de raison au gouvernement de Berlin d'avoir laissé peser sur le pays de l'est, après qu'il eut tant souffert des guerres napoléoniennes, les contributions qui l'ont écrasé. Les grandes villes, dit-il, achèvent à peine de payer leurs dettes; la province fut longtemps menacée de faire banqueroute; la terre perdit de sa valeur: avant 1807 elle coûtait plus cher en Prusse qu'en Brandebourg et en Poméranie; elle coûte moins aujourd'hui, bien qu'elle vaille certainement plus. Le mauvais état économique du pays n'est-il pas d'ailleurs attesté par l'émigration qui entraîne tant d'hommes hors de ces provinces, et contraste si fort avec l'immigration d'autrefois?

Il y a contradiction manifeste à regretter que la Prusse n'ait pas poussé plus loin la revendication du territoire des antiques colonies allemandes et à constater en même temps qu'elle néglige les parties reconquises de ce territoire. M. de Treitschke ne sait-il pas pourquoi les provinces baltiques sont demeurées russes et pourquoi le pays de l'ordre a été si fort négligé? Les deux faits ont une même cause. On a remarqué avec raison que la Prusse proprement dite a commencé à être moins bien traitée par ses souverains après l'in-

stitution de la royauté prussienne. Seuls, les deux premiers rois ont été des bienfaiteurs pour la province : c'est qu'avec le troisième la Prusse, devenue grande puissance européenne, a quitté l'étroit théâtre où elle avait vécu, pour s'engager fièrement et glorieusement dans l'arène de la politique européenne. Cet état, produit de la lutte des Allemands contre les Slaves, a employé à consommer sa rapide fortune les forces acquises dans cette lutte et devenues en quelque sorte permanentes, grâce aux institutions qu'il s'était données pour ce combat séculaire. La Prusse a fait comme l'Autriche au XVIe siècle. L'Autriche aussi a commencé par être une marche ; elle a défendu la frontière allemande contre les Slaves et les Hongrois, comme ont fait les margraves et les grands maîtres contre les Slaves et les Lithuaniens; comme eux, elle a reculé cette frontière. Arrivés avant les margraves de Brandebourg à la grande fortune politique, les margraves d'Autriche, devenus empereurs allemands, sont sortis des limites où ils étaient enfermés, pour gouverner l'Allemagne et le monde, du haut de leur Babel bâtie par des peuples qui parlent toutes les langues. Ils y ont usé leurs forces, perdu leur domination sur l'Allemagne et sur le monde, et c'est pour l'historien un curieux spectacle que de les voir aujourd'hui revenus à ce rôle primitif de défenseurs des intérêts germaniques dans la vallée du Danube. C'est la toute-puissante Prusse qui les y a ramenés, elle qui, depuis le jour où ses rois sont apparus sur la grande scène politique, a détourné ses regards de l'Orient pour les porter vers la vallée du Rhin où se jouent les grands drames. Depuis la fin du siècle dernier, les successeurs des margraves du nord sont devenus des margraves de l'ouest; le principal ennemi a été non plus le Slave, mais nous. Nul ne peut dire assurément que la Prusse soit réservée au même sort que l'Autriche. Sa constitution est plus simple et plus forte que n'a jamais été celle de sa rivale, et les temps sont très éloignés sans doute où le regret lui viendra d'avoir déserté le terrain sur lequel elle a grandi d'une lente et sûre croissance; mais quand on remonte, comme nous venons de le faire, si loin dans le passé, on a le droit de regarder au-dessus des circonstances présentes, loin dans l'avenir, et cette consultation du passé permet de conjecturer qu'un jour il deviendra difficile aux successeurs des margraves et des grands maîtres de régir l'Allemagne et en même temps de monter efficacement la garde à la fois sur la Moselle et sur le Niémen.

ERNEST LAVISSE.

LA CINQUANTAINE

DE L'INSTITUT ALLEMAND

DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE A ROME

Rome est plus que jamais la ville des contrastes, par cette double raison qu'elle a conservé vivans tous les souvenirs, et que les événemens précipités des vingt dernières années ont avancé pour elle les aspirations et les perspectives de l'avenir. Il n'y suffit pas des surprises archéologiques, qui sont quotidiennes : on abat un mur du moyen âge, et on y trouve en morceaux jusqu'à sept statues, que l'on recomposera. On fouille la rive du Tibre, et des chambres admirablement peintes apparaissent. A Porto d'Anzio, il y a quelques semaines, la mer, en ruinant une partie de la falaise, met à jour une statue charmante. Chez le prince Torlonia, vers Canino, il y a quinze jours, on trouve une tombe où le cadavre, entouré des cristallisations d'une eau voisine, se sera sans doute consumé et offrira, comme à Pompéi, un moule que le plâtre reproduira. Ce n'est là que la simple chronique archéologique. Qu'on juge par une seule journée du mois dernier de ce que peut être à Rome le concours des épisodes les plus divers. On y avait à la fois le dimanche 20 avril une grande démonstration populaire improvisée, avec des illuminations, en l'honneur de la Madone, — un meeting ultra-démocratique sous l'inspiration de Garibaldi, — un banquet des météorologues, — une fête de nuit au Capitole pour l'anniversaire de la fondation de Rome, — et sur la route d'Ostie une attaque de brigands.

La fête pour la fondation de Rome aurait dû plutôt avoir lieu le lundi 21 avril, onzième jour des calendes de mai, jour des *Palilia*. Elle était célébrée à cette date dès le xve siècle par les humanistes, par

l'académie de Pomponius Létus et de Platina; pendant tout le milieu du XIXe siècle, les princes romains prêtaient alternativement chacun sa villa pour célébrer ce souvenir; deux fois, en 1858 et en 1861, Ampère lut à cette occasion des fragmens de son *Histoire romaine à Rome*. Le municipe s'en est emparé maintenant; mais, l'*Institut allemand de correspondance archéologique*, qui a toujours tenu pendant ce même jour sa séance solennelle, ayant cette fois à fêter son cinquantième anniversaire, le syndic avait gracieusement avancé d'un jour les libéralités municipales.

Le lundi 21, à deux heures, dans le nouvel édifice, voisin du palais Caffarelli, qu'habite depuis un an l'Institut germanique, sur le sommet tarpéien, tout près de ce qui fut peut-être l'ancien Capitole, s'ouvrait la séance de présentation des félicitations et adresses. Le nouvel empire allemand, en le prenant sous son immédiate protection, en lui imposant un caractère officiel, a soumis l'Institut de correspondance à un comité de directeurs dont les principaux habitent à Berlin. Deux secrétaires, le savant épigraphiste M. Henzen et M. Helbig, le régissent à Rome. Directeurs et secrétaires présidaient cette fois, en laissant parmi eux la première place à M. Henzen. L'assistance comptait le grand-duc de Saxe-Weimar, l'ambassadeur d'Allemagne, le ministre de l'instruction publique d'Italie, le syndic de la ville, M. de Rossi, membre honoraire de la direction, M. Fiorelli, directeur général des fouilles et musées du royaume italien, MM. Sella et Mamiani, présidens de l'académie des Lincei, les délégués des académies et universités italiennes ou étrangères. Parmi les Allemands, M. Brunn et M. Schöne, tous deux membres de la direction centrale, tous deux connus par leurs travaux sur l'art antique et sur les vases grecs, M. Jordan, qui a si habilement étudié la topographie romaine, M. Halm, le cicéronien, M. Bücheler, l'habile philologue, M. Arnold Schaefer, l'historien de Démosthène. Au nombre des savans italiens, le respecté sénateur Amari, M. Comparetti, l'ingénieux professeur de Florence, M. Pietro Rosa, M. Lanciani, membre très actif de la commission archéologique municipale, — et Mme la comtesse Lovatelli.

La France était représentée par le directeur de l'École française de Rome et par M. Gaston Boissier, qui a suivi avec une si sympathique attention dans cette *Revue* les découvertes archéologiques de ces dernières années. On devine aisément quelles durent être les diverses harangues, prononcées en allemand, en italien, en grec moderne, en latin, en français. Le soir, un banquet offert par la direction allemande réunissait les ministres, le corps diplomatique, une centaine d'invités. Un des toasts offrait à l'ambassadeur de France, M. le marquis de Noailles, l'occasion d'une spirituelle réponse, sur la différence entre l'archéologue et le diplomate, celui-ci qui doit être discret et qui s'efforce

de prévoir le lendemain, celui-là qui doit deviner les siècles passés et auquel on permet de beaucoup disserter. Séance et banquet se terminaient après un échange de paroles parfaitement courtoises. Le lendemain, dans les salons de l'ambassade d'Allemagne, on offrait à de nombreux invités, en présence du roi et de la reine, du prince Amédée, du grand-duc et de la grande-duchesse de Saxe-Weimar, le spectacle mythologique et classique de tableaux vivans organisés par M. Helbig. Après un prologue en vers récité par la marquise del Grillo (Mme Ristori), quelques-unes des personnes qui sont le mieux connues parmi la société romaine représentaient les scènes suivantes: *La querelle entre Agamemnon et Achille, — Périclès et Aspasie dans l'atelier de Phidias, — Alexandre le Grand et Héphestion en présence des femmes de Darius, — Ovide lisant les Métamorphoses devant la cour d'Auguste.* Ce qu'on appelle les tableaux vivans est un plaisir des yeux fort recherché dans quelques pays de l'Europe; à en juger par ceux-ci, il y aurait bien, cela est vrai, de quoi réconcilier certains médisans avec l'érudition et l'archéologie. Les attitudes et les aspects de l'antiquité classique n'ont certes qu'à gagner, sous quelques rapports, à être traduits avec tant de charme et de grâce par des interprètes modernes. Il y a toutefois une difficulté : l'idéal de convenance délicate et de bon goût que revêtent et respirent inévitablement de telles imitations en si exquise compagnie ne peut, ce semble, que s'éloigner toujours davantage, plus il se montre, de cet autre idéal qui animait l'antiquité païenne; il s'ensuit que le sentiment esthétique moderne dont s'inspirent des spectateurs instruits et amis du style ne s'accommode pas facilement de voir trop écarter la couleur locale, que d'autre part on ne consentirait pas à voir trop respectée... Mais c'est après tout une occasion de rares élégances, qu'il n'y a pas besoin de beaucoup discuter, et qu'on doit accepter comme elle est offerte, avec un désir de plaire par une réciproque condescendance entre personnes sachant le prix de ce qui est brillant et gracieux.

Il faut rendre cette justice à l'Institut archéologique de Rome, qu'il a été fondé avec un caractère international, et qu'il a conservé ce caractère en une certaine mesure, même depuis qu'il est devenu un établissement officiel. Nous n'avons pas besoin de nous en souvenir pour reconnaître ses mérites; mais c'est un mérite de plus, qui rehausse le prix des résultats obtenus. La tâche proposée était souverainement utile : observer, commenter, mettre en œuvre les monumens de toute sorte, si abondans en Italie, qui peuvent servir à l'étude érudite de l'antiquité classique. Cette tâche a été accomplie, avec un nombreux concours, grâce à une méthode vraiment scientifique, celle de l'analyse et de l'observation patiente.

M. Henzen, dans son discours d'ouverture de la séance du 21, a tout

le premier reconnu et proclamé le caractère international qui a secondé la naissance et les premiers efforts de l'Institut archéologique. On a rendu un spécial hommage aux érudits italiens et français, et tout d'abord à ceux qui, dans les deux derniers siècles, avaient de leur seule initiative commencé de mettre en œuvre les innombrables documens d'épigraphie ou d'archéologie figurée trouvés en Italie. On a nommé (1) parmi ces ancêtres notre infatigable Peiresc, Jacob Spon, qui rapportait en 1676 trois mille inscriptions latines, six cents inscriptions grecques, cent cinquante manuscrits, et Montfaucon; on pouvait ajouter et le père Sirmond, dans les papiers duquel M. de Rossi, qui n'ignore aucun dépôt, trouvait il y a quelques années le complément et l'explication de la fameuse *laudatio funebris* de Thuria, et Mabillon, et dans le siècle dernier, ce François Séguier, de Nîmes, qui avait commencé un vaste recueil des inscriptions antiques.

Quelques services qu'aient rendus ces érudits, il est certain que Winkelmann, — et le comte de Caylus, son immédiat prédécesseur, — ont apporté une vue nouvelle et plus pénétrante de l'antiquité. Avec Winkelmann est vraiment née la science de l'esthétique. Nul n'avait encore parlé de l'art chez les anciens avec une pareille hauteur d'imagination et un si ferme langage; nul n'avait si noblement recommandé l'étude de la grande archéologie.

Un tel enseignement, continué en Allemagne par Lessing, dont le *Laocoon* parut un an seulement avant la mort de Winkelmann (1768), et en Italie par Antonio et Quirino Visconti, aurait-il porté tous ses fruits sans les grands événemens du commencement de notre siècle? On peut en douter; mais les profondes secousses des quinze premières années, ces triomphes prodigieux, ces prodigieuses défaites, le calme à la suite de tant d'orages, l'union naissante après des alternatives communes de succès et de malheurs, l'ébranlement et puis l'apaisement des imaginations, tout cela avait amené les peuples à se recueillir, à se reconnaître, à rejeter les imitations étrangères, à revendiquer leur génie national, et par suite, les colères étant calmées, à s'estimer et à s'invoquer mutuellement.

Un dernier épisode vint déterminer, pour ce qui est du sentiment esthétique et d'une meilleure intelligence de l'antiquité, l'ouverture et la direction des esprits : ce fut, en 1827, la journée de Navarin. A partir de ce jour seulement, l'art grec put être librement contemplé et compris : on put fouiller le sol hellénique; on put comparer et juger; on cessa de jurer par Vitruve, de croire qu'il n'y eût eu que l'art romain dans l'antiquité, et que le Parthénon fût un monument du temps

(1) Voir le tableau des cinquante années de l'Institut de correspondance, qui vient d'être publié par M. Michaëlis. Nous avons sous les yeux la traduction italienne : *Storia dell' Instituto archeologico germanico 1829-1879*, in-8°.

d'Adrien; on commença de comprendre la majesté des temples grecs et de l'ordre dorique, et le caractère simple, sévère, vraiment religieux des contemporains ou des prédécesseurs de Phidias. Rien de tout cela n'avait été possible auparavant. En vain, dès 1674, M. de Nointel avait fait exécuter d'après les bas-reliefs du Parthénon les célèbres dessins de Carrey. L'artiste lui-même, voyant avec les yeux de son siècle, avait fait une médiocre reproduction, et son œuvre avait été si peu comprise qu'on avait égaré immédiatement ses envois, pour beaucoup d'années. L'ouverture de la Grèce fit tomber les derniers voiles; la meilleure intelligence du génie hellénique remit au juste point la vue des œuvres romaines. Désormais d'aussi importantes découvertes que celles qui résultaient des fouilles de Pompéi, devenues actives de 1812 à 1814 sous l'impulsion des Français, et celle des premières tombes peintes de Corneto, en 1827, purent être comprises et porter tous leurs fruits.

Ces paisibles et laborieuses années, cette période de réconciliation et de concorde européenne qui paraissait poindre de 1815 à 1829, sont celles qui ont vu naître l'*Institut de correspondance archéologique*. Son titre dit bien que l'esprit de son institution n'était pas exclusif; il s'est formé comme de lui-même; on peut dire qu'avant d'être annoncé et reconnu, il existait déjà dans le vivant échange d'idées, de commentaires, de recherches auquel se livraient plusieurs cercles distingués de la société romaine. C'était d'abord la maison hospitalière de M. de Humboldt, chez qui se rencontraient les prélats romains, les princes, les grandes dames, les voyageurs spirituels ou instruits, Lucien Bonaparte, le vieux d'Agincourt, Paul Louis Courier, Mme de Staël, Federica Brun, A. W. Schlegel, Tieck, Rumohr, Thorvaldsen et Rauch. Un autre cercle, plus intime et encore plus actif, se groupait autour de Niebuhr et de Bunsen. Un soir du mois de juin 1818, on était resté après le souper chez ce dernier, dans la *loggia* du palais Caffarelli. Tout à coup, au milieu d'un silence, la grosse cloche voisine sonna minuit. Le ciel, sans lune, était parsemé d'étoiles: une d'elles brillait plus que les autres. Niebuhr prit la main de Thorvaldsen et dit: « Buvons au vieux Jupiter! le vois-tu là-haut qui regarde sa vieille roche Tarpéienne? — Thorvaldsen répondit d'une voix émue: — De tout mon cœur! — Cornelius se joignit à nous, et notre évocation (écrit Niebuhr), retentit dans les airs! » Ce souvenir donne, ce semble, la note assez exacte de l'enthousiasme archéologique et mythologique qui animait ces érudits et ces artistes. Une ardeur analogue, toute de vive imagination, enfantait vers ce temps, d'abord en Allemagne, puis en France, un mouvement des esprits, une sorte de souffle nouveau, qui allait renouveler la littérature et les arts, l'érudition et la critique.

Cependant l'excellent Gerhard, déjà malade des yeux, mais épris de Rome et enivré d'archéologie, agissait sans relâche, fondait la petite

société des *Hyperboréens* à Rome, nouait une foule de relations personnelles et de correspondances, et commençait de créer l'institution qu'on pressentait. Il n'était pas seul. Ce que fut pour le nouvel établissement à ce moment décisif et plus tard encore un généreux Français, M. le duc de Luynes, on se le rappelle à Rome avec reconnaissance. Son buste occupe une place principale dans la salle des séances de l'Institut germanique, son médaillon est sculpté sur la façade extérieure du nouveau palais, à côté de ceux de Borghesi, de Bunsen, de Gerhard et de Winkelmann. M. le duc de Luynes (on l'a redit à cette fête) était de ces hommes à la fois fiers et modestes, qui traversent la vie sans perdre un instant du regard un noble idéal; la haute naissance n'était pour lui qu'un engagement impérieux d'honneur et de vertu; il mettait son immense fortune au service de toutes les grandes et nobles idées : il avait le culte de la science. Satisfait du caractère international de l'entreprise qu'on méditait, il n'entendait pas que la France y restât indifférente, et tant que durèrent les sections étrangères de l'Institut archéologique, sa collaboration, à la tête de la section française, fut dévouée et féconde; plus d'une fois, sans son utile concours, les publications commencées eussent été interrompues.

Une fois l'Institut archéologique libéralement fondé, on l'ouvrit libéralement à tous, on invoqua les communications de toutes parts, on rendit publiques les séances où, chaque semaine, des mémoires étaient lus et discutés. La liste serait longue des collaborateurs français, depuis le duc de Blacas, président des premières années, qui ouvrit aux travailleurs l'Italie méridionale, depuis Charles Lenormant, Champollion le jeune, Letronne, Raoul Rochette, Quatremère de Quincy, etc., jusqu'à nos confrères actuels de l'enseignement supérieur et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Si on ajoute une brillante pléiade de savans italiens, héritiers et continuateurs des fortes traditions archéologiques, non pas seulement Borghesi, Canina, Fea, mais, parmi les vivans, quelques-uns des plus illustres, si l'on ajoute pour l'Allemagne un Boeckh, un Otto Jahn, un Welcker, pour ne parler aussi que des morts, on ne s'étonne plus que le triple recueil des *Annales* du *Bulletin* et des *Monumens* soit devenu une précieuse encyclopédie pour la science de l'antiquité (1). Il n'est pas un homme s'occupant à fond des études classiques qui n'y ait contribué ou puisé. Philologie, épigraphie, archéologie figurée, esthétique, histoire de l'art, chacune de

(1) Quarante-six volumes in-octavo d'*Annales* jusqu'en 1877 inclusivement; quarante-huit volumes in-octavo de *Bulletin* jusqu'en 1878 inclusivement; neuf volumes grand in-folio de *Monumens inédits*, et un dixième presque achevé. Ajoutez-y les années 1854 et 1855 (*Annales*, *Bulletin*, *Monumens*) en format petit in-quarto, ainsi que l'année 1856 (*Annales* et *Monumens*), deux volumes in-octavo de *Memoriæ* (Rome, 1832, et Leipzig, 1865), et quatre volumes in-octavo de Tables.

ces sciences spéciales y trouve des informations précieuses et d'utiles représentations figurées. Il serait injuste à ceux qui ont tiré de cette collection beaucoup de profit d'en méconnaître ou de n'en pas proclamer les mérites.

Le service particulier qu'a rendu l'Institut de correspondance archéologique de Rome a consisté dans la bonne méthode et la bonne discipline, qualités maîtresses pour la direction des travaux en commun. Il a su instituer une enquête utile, convoquer de partout et réunir les informations diverses, recommander et pratiquer l'observation patiente et critique, sauvegarder, en durant, une organisation simple. Il est rare que les groupes ne se divisent pas après un temps : la force centrale s'accuse trop ou abdique, des secousses arrivent qui la déplacent ou la dissolvent, les élémens se trouvent détachés violemment ou attirés ailleurs, ou bien revendiquent leur autonomie. Tant qu'il verra à sa tête des hommes tels que M. Henzen, dont le caractère égale la science et le talent, et M. Helbig, dont l'activité scientifique est peu commune, l'Institut de correspondance n'aura pas à craindre.

On a pu considérer, à tort ou à raison, comme signes de sa fécondité jusqu'à ce jour les créations nouvelles qu'il a vues naître autour de lui. Déjà en 1863 le maître de l'archéologie chrétienne, M. de Rossi, avait fondé son *Bulletin* particulier, dont il a depuis lors poursuivi exactement la publication périodique. La commission archéologique municipale de Rome a fondé de son côté, en novembre 1872, son propre *Bulletin*, où elle enregistre et illustre les découvertes locales. Des cours et des conférences d'épigraphie, d'archéologie classique ou chrétienne, sont institués dans Rome, soit à l'Université, soit, par l'initiative du pape Léon XIII, au palais Spada, soit autour du savant père Bruzza. Les Allemands eux-mêmes ont ajouté aux publications ordinaires de l'Institut archéologique d'autres importans travaux. Non contens de collaborer par quelques-uns de leurs meilleurs maîtres à la publication française des mémoires et lettres de Borghesi, ils ont élevé ce monument, le *Corpus*, ils y ont adjoint l'*Ephemeris epigraphica*, ils ont fondé l'*Institut de correspondance hellénique*. M. Michaëlis, qui a retracé à propos du cinquantième anniversaire l'historique de l'Institut archéologique, se demande, en présence de ces résultats, si l'œuvre primitive n'est pas achevée, et si, en continuant, elle ne deviendra pas vraiment superflue. Il peut s'assurer du contraire. Le génie de l'antiquité classique a été si puissant, et notre science est, quoi qu'on fasse, si incomplète, que les musées et le sol de l'Italie recèlent encore des problèmes innombrables. Plus il y aura de travailleurs sur cette terre, plus riche sera la moisson et plus abondante la semaille pour les années suivantes.

C'est pour cela que la France, après avoir tant contribué à la fonda-

tion et à la prospérité de l'Institut de correspondance archéologique, vient revendiquer depuis quelques années à Rome, sous une autre forme et en d'autres conditions, sa part de travail. Les Allemands ont rendu justice à notre École française d'Athènes, qui a rendu depuis longtemps de si réels services, et qui a fait récemment, sous l'habile direction de M. Albert Dumont, d'énergiques efforts. L'École française de Rome peut déjà, sans se borner aux promesses, montrer ses travaux. Le recueil intitulé : *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fondé il y a trois ans, compte à l'heure qu'il est dix fascicules au moins, — un pareil nombre attend l'impression, — parmi lesquels la part de l'École de Rome est importante. Ayant modelé son cadre sur la variété des ressources qu'offre l'Italie pour les études érudites, non-seulement par la richesse de son sol et de ses musées, mais par ses bibliothèques et ses incomparables archives, elle admet de plus que l'Institut germanique l'étude critique de l'archéologie chrétienne et des documens relatifs au moyen âge. Ceux qui ont suivi ses premiers efforts et qui peuvent lui servir de témoins savent par quels travaux remarqués ses premières générations ont inauguré le recueil de ses mémoires. On peut demander à M. de Rossi et à M. Mommsen ce qu'ils pensent de M. l'abbé Duchesne et de sa dissertation sur le *Liber pontificalis;* ils s'en sont d'ailleurs expliqués. M. G. Waitz vient d'étudier le même monument, et ses conclusions sont un peu différentes; on lui répondra. On peut interroger quiconque s'intéresse à l'histoire monumentale de Rome sur l'érudition infatigable et pénétrante de M. Eugène Müntz. Son étude des arts à la cour des papes pendant le xve et le xvie siècle, avec le secours des documens d'archives, apporte à la science une foule d'informations nouvelles. M. de Rossi leur rend justice à l'un et à l'autre, en citant leurs démonstrations sur plus d'un point historique, dans le beau travail qu'il vient de publier ces jours-ci même concernant les plans de Rome avant le xvie siècle, travail dont nous reparlerons (1).

L'Institut allemand de correspondance continuera ses travaux : il le faut espérer dans l'intérêt des études archéologiques. La science française y restera moins que jamais indifférente, après y avoir été, pendant beaucoup d'années, si peu étrangère.

A. Geffroy.

(1) *Piante icnografiche et prospettiche di Roma anteriori al secolo* xvi, *raccolte e dichiarate da* Gio. Battista de Rossi. Roma, 1879, un volume de texte in-4° et un atlas in-folio. Indépendamment de cette belle publication et du travail historique de M. Michaëlis, la cinquantaine de l'Institut germanique a été fêtée par un certain nombre d'écrits : *Sur deux tablettes antiques d'ivoire de la bibliothèque royale de Munich,* par M. W. Meyer, in-4°; — *Miscellanea capitolina,* contenant des dissertations de MM. Bormann, von Duhn, Mau, etc., in-4°; — Kluegmann, *l'Effigie de Rome selon les plus anciens types monétaires*, in-8°, etc.

LES EXPOSITIONS D'ART

LES INDÉPENDANS ET LES AQUARELLISTES

La république des arts n'est point celle où l'on pratique le mieux la liberté. Il n'y manque pas de voix bruyantes pour dénoncer le despotisme académique et pour prêcher l'insurrection contre la tutelle gouvernementale. Jusqu'à ce jour cette agitation s'est évanouie en paroles. Malgré l'exemple, fréquemment invoqué, de leurs confrères d'Angleterre, qui savent s'organiser en groupes actifs, les artistes français n'ont fait que de timides tentatives pour se soustraire à la protection officielle et pour demander sans intermédiaire au public la consécration de leur talent. Quand une administration libérale, allant au-devant de leurs vœux, a voulu faire entre leurs mains l'abandon de son autorité, on les a vus trembler en masse devant l'indépendance qui les menaçait et supplier l'état de reprendre au plus vite une responsabilité dont ils n'osaient accepter la charge. Les appels généreux qui leur furent adressés en 1870, par M. Maurice Richard, ministre des beaux-arts, et en 1874 par M. le marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts, n'ont rencontré chez eux que de faibles échos. En fin de compte la grande foule des peintres et des sculpteurs s'est rejetée en toute hâte sous l'abri d'un pouvoir qu'ils peuvent, non sans quelque plaisir, trouver parfois en faute, mais dont la disparition les mettrait aux prises avec des soucis et des difficultés qu'ils redoutent.

Depuis quelques années cependant un grand nombre d'expositions particulières, ouvertes, soit à l'École nationale des beaux-arts, soit dans les cercles, soit à l'hôtel des ventes, soit chez des marchands, ont appris aux artistes et aux amateurs d'autres chemins que le chemin des Champs-Élysées. Il faut s'en féliciter. On a senti le prix de ces réunions peu nombreuses d'ouvrages méthodiquement groupés qui permettent d'étudier avec profit un artiste ou un groupe d'artistes dans ses manifestations intimes, on y a savouré ce plaisir délicat de la comparaison facile et de la dégustation prolongée qui est absolument interdite aux explorateurs ahuris de la Babel officielle. Quand le public s'amuse, il n'hésite pas à payer son plaisir. Le succès des expositions gratuites a

donc préparé le terrain aux expositions payantes. Aujourd'hui, au moment même où s'ouvre un Salon plus encombré que jamais, deux expositions d'art contemporain, dues à l'initiative privée, n'ont pas encore fermé leurs portes. L'une est celle d'un *Groupe d'Artistes indépendans*, dans l'avenue de l'Opéra, l'autre celle de la *Société des Aquarellistes français*, dans la rue Laffitte. Bien qu'elles soient organisées sans grand luxe, le public qui les visite est assez nombreux pour prouver aux artistes que le temps de leur libération est venu, s'ils y apportent quelque résolution.

Le succès, cela va de soi, ne sera fidèle qu'à ceux qui le méritent. On peut douter que le groupe dit « des indépendans, » s'il ne se fortifie, soit assuré d'une vie longue et prospère, bien qu'il compte déjà quatre ans d'existence. Son exposition, comme autrefois la fameuse exposition des refusés, s'est soutenue par une certaine vogue d'hilarité sur laquelle il serait imprudent de faire fond. Le Parisien aime à rire et comprend la mystification, mais il n'admet pas qu'on rie toujours à ses dépens, il se lasse d'une plaisanterie qui se prolonge. Or les indépendans ont la raillerie lourde et la farce monotone. L'opiniâtreté prétentieuse avec laquelle ils accumulent, devant l'œil effaré du visiteur innocent, des ébauches plus qu'aventureuses et des pochades plus qu'incertaines finit par leur aliéner les quelques sympathies dont ils étaient suivis. Les moins défians se frottent les paupières, commencent à craindre de trouver sous cette abondance de manifestations rudimentaires un fonds solide d'incurable impuissance ou d'incorrigible niaiserie, où s'entremêlent toutes sortes de paradoxes stérilisans, de pernicieuses présomptions et de vanités grotesques.

En réalité, la petite troupe des *indépendans* n'est qu'un dernier débris du groupe des *impressionnistes*, lequel n'était lui-même qu'une queue égarée du bataillon des *réalistes*. Tous ceux qui ont pu troquer leur indépendance contre une place, contre la plus humble place au Salon officiel, ont déserté sans vergogne le drapeau en loques autour duquel on fait serment de haïr le dessin et de mépriser la ligne, de maudire l'école et d'ignorer la tradition, de confondre dans la même horreur la Grèce et l'Italie, l'antiquité et la renaissance. Où sont, hélas! où sont les impressionnistes d'antan? Où est M. Renoir, qui exposait naguère dans une brochure spirituelle la théorie de l'impressionnisme? Au Salon. Où M. Marcelin Desboutin, le graveur vif et mordant, doublé d'un poète hardi et abondant? Au Salon. Où le grand chef lui-même, l'inventeur et l'apôtre, l'incorruptible M. Manet, qui, nous dit-on, porte, comme les preux, une devise fière et parlante, *Manet manebit?* Au Salon. Ces défections, à jamais déplorables, ont réduit le bataillon sacré à quatorze combattans. Encore, parmi ces guerriers, en est-il qui paraissent des alliés de complaisance. Que viennent faire ici, par exemple, M. Bracquemond, le graveur original, dont les caprices poétiques sont

exécutés d'une pointe savante et sûre, Mme Bracquemond, dont les cartons très sages n'impliquent point une rupture bien éclatante avec les traditions ordinaires de l'art décoratif? Que viennent faire tels et tels, peintres de portraits, de natures mortes, de paysages, qui peignent comme on peint dans les ateliers les plus bourgeois, lourdement et maladroitement, sans regarder la nature ou sans la comprendre, avec les mêmes procédés et les mêmes formules? Ce qui manque en vérité le plus aux trois quarts de ces indépendans, c'est une indépendance quelconque, une façon particulière de voir. Tel se traîne de loin, avec quelle pesanteur! sur les traces de Millet et s'y embourbe jusqu'au cou; tel autre change en haillons hideux les joyeux chiffons de couleur que Corot savait suspendre, légers et frémissans, aux ramées indécises de ses bois entrevus. Presque chez tous la banalité est criante, sans y garder l'excuse de la modestie.

C'est un fait bien rare pourtant, dans l'histoire des arts comme dans l'histoire des sociétés, qu'une agitation collective se manifeste quelque part, sans prendre sa source dans un besoin réel et un désir légitime. La manifestation peut affecter des formes violentes, se donner une importance tout à fait disproportionnée, compromettre d'avance son succès par des théories absurdes. Il n'en reste pas moins au fond le symptôme d'une évolution, grande ou petite, de l'esprit public qu'il est toujours prudent d'analyser. L'insurrection réaliste, dirigée vers 1855 contre l'art officiel, avec un fracas grossier, par le fameux Courbet, donnait satisfaction à une certaine lassitude des formules classiques et romantiques, à un certain désir d'un art plus vigoureux et plus naturel, qui commençait à gagner la génération nouvelle. Le mot de réalisme n'était qu'un mot à effet inventé pour l'oreille; toutefois, sous le mot, il y avait la chose, c'est-à-dire ce retour salutaire vers le naturalisme auquel sont périodiquement soumis, chez les peuples vivans, tous les arts qui ne veulent pas mourir. Courbet mena cette révolution avec la brutalité opiniâtre d'un paysan matois et borné. N'importe, il avait donné le branle. Depuis ce lourd passage, les artistes les moins disposés à oublier la noblesse native de l'art n'ont pu dédaigner comme auparavant la peinture solide et l'observation franche. Courbet voyait court, mais il voyait juste; tous les peintres qui ne verront pas juste seront désormais délaissés.

L'école vigoureuse des réalistes et la coterie débandée des impressionnistes n'ont pas sans doute la même importance. L'une reprenait, en somme, avec conviction, le puissant mouvement de rénovation par la vérité qu'avaient déterminé Théodore Rousseau, Troyon, Millet, et qu'ils soutenaient encore; l'autre se confine dans un piétinement sur place, trop limité pour n'être pas inutile. Les réalistes avaient déjà amoindri l'art en le voulant réduire à une reproduction indifférente de la réalité, les impressionnistes le veulent amoindrir encore en ne lui

permettant que l'expression incomplète d'une sensation superficielle devant certains détails de cette réalité. On peut comprendre que, d'une part, l'incessant besoin de raffinemens et de subtilités qui ronge, dans un milieu de bavardages fiévreux et de surexcitations maladives, des esprits prématurément blasés, et que d'autre part une répugnance, souvent généreuse, pour les formules imposées aient pu pousser un certain nombre de jeunes gens inexpérimentés à considérer le travail des siècles comme non avenu et à rechercher la conception de l'art telle que pouvaient l'avoir les premiers inventeurs de la peinture. Les maîtres primitifs, dans toutes les écoles, expriment en effet leurs sensations les plus vives avec une simplicité de moyens qui contraste étrangement avec les complications tourmentées des procédés modernes. Chez eux, la maladresse est poétique et l'incorrection sublime, parce que l'incorrection n'y est qu'une forme naturelle et parlante de l'émotion. Ils vont si droit à l'expression juste, sans s'attarder aux recherches parasites, qu'ils simplifient tout, composition, formes et couleurs, avec une hardiesse et un bonheur qui nous font envie. Pour retrouver cette simplicité et cette santé d'expression que faudrait-il donc? Retrouver la simplicité et la santé de leur âme. Voilà précisément où nos impressionnistes échouent. Ils veulent faire de l'art naïf, ils ne sont pas naïfs, ils ne désirent même pas l'être, et c'est par là surtout qu'ils se montrent inférieurs à leurs prédécesseurs, les réalistes. Tandis que ceux-ci, recrutés parmi les paysagistes, prêchaient à leurs adeptes l'horreur des villes empestées et l'amour des campagnes salubres, les nouveaux réformateurs s'enferment de parti pris dans les milieux les plus factices de la capitale. C'est dans les théâtres, dans les brasseries, sur les boulevards, dans les ateliers, partout où les figures humaines apparaissent maquillées, fatiguées et troublées, qu'ils vont faire récolte d'impressions. S'ils vont aux champs, c'est le dimanche, avec la cohue des citadins, poussant jusqu'à Asnières et Bougival, tout au plus jusqu'à Fontainebleau, pour y retrouver ce qu'il y a de moins champêtre au monde, les guinguettes peinturlurées, les canotiers en déshabillés prétentieux et les canotières en falbalas de pacotille.

Nos indépendans ne sont en réalité que des retardataires isolés, enfonceurs de portes ouvertes, plaideurs de causes gagnées. Ils ne sont les seuls ni à savoir faire l'analyse subtile des phénomènes lumineux, ni à vouloir placer les choses dans leurs vrais milieux, ni même à subir le charme honnête et délicat de l'art anglais ou à saisir la poésie vive et capricieuse de l'art japonais. L'influence de l'Angleterre et du Japon est visible dans notre école; mais ce n'est point à M. Degas ni à Mlle Marie Cassatt que nous devons ce mouvement. M. Degas et Mlle Cassatt sont pourtant les seuls artistes qui se distinguent dans ce groupe d'indépendans soumis, et qui donnent quelque attrait et quelque

excuse au prétentieux étalage de pochades et de barbouillages enfantins au milieu desquels on est presque surpris de rencontrer leurs toiles négligées, mais vivement observées. Tous deux ont le sens vif des décompositions lumineuses dans les intérieurs parisiens; tous deux trouvent des finesses singulières de colorations pour rendre l'aspect des carnations de femmes fatiguées par les veilles et le frémissement léger des toilettes mondaines. M. Degas, plus mûr et plus habile, possède en plus une certaine expérience de dessinateur dont il se sert à l'occasion et qu'il ne parvient pas toujours à déguiser. Comme peintre de mœurs contemporaines, M. Degas pourrait prendre un bon rang; mais il est difficile de voir comment il le prendrait par des procédés nouveaux, et en quoi un homme qui combine habilement l'imitation des aquarellistes anglais avec l'imitation de Goya se montre plus indépendant que ses confrères des Champs-Élysées imitant Terburg, Pieter de Hooghe, Decamps, Meissonier ou Fortuny.

Si la Société des indépendans ne paraît pas avoir chance de durée, il n'en va pas de même pour la jeune Société des aquarellistes français qui vient d'ouvrir sa première exposition dans la rue Laffitte. Ceux-ci n'affichent aucune prétention, n'étalent aucun programme. Tous sont des artistes déjà connus, qui doivent leur renommée au travail et au talent. Ce n'est pas sans plaisir qu'on retrouve à leur tête, marchant d'un pied encore alerte, de respectables combattans du romantisme, les compagnons ou les disciples de Bonnington, de Decamps, d'Eugène Delacroix, de Roqueplan, de Louis Boulanger, de Célestin Nanteuil. Comme tous les survivans de cette glorieuse époque, ils n'ont rien perdu de leur ardeur. La renaissance de 1830, que les naturalistes d'aujourd'hui affectent, non sans une grossière ingratitude, d'oublier ou de mépriser, s'étendit à tous les genres et à tous les procédés. Tous les moyens d'expression, inventés ou poussés à la perfection par les artistes du xve, du xvie et du xviie siècle, puis inconsidérément délaissés par ceux du xviiie, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois, lui doivent, ainsi que la peinture à l'aquarelle, leur vaillante résurrection. C'est dans ces heures joyeuses, entre 1825 et 1845, qu'Eugène Lamy, Eugène Isabey, Henri Baron, remportèrent leurs premières victoires. Les voici donc, toujours les mêmes, toujours épris des feutres empanachés, des jupes bouffantes, des mobiliers étranges, vivant au milieu des pages sourians, des chevaliers, des soudards, des moines, des grandes amoureuses. La fantaisie est restée la maîtresse fidèle qui continue à les égarer, parmi les donjons fantastiques et les paysages de théâtre, au milieu de ce monde invraisemblable et charmant dont Shakspeare et Alfred de Musset leur avaient ouvert les portes enchantées. Quand on voit la *Querelle après déjeuner*, les *Suites d'un duel*, le *Rendez-vous* par M. Eugène Isabey, on est pris de l'envie de relire *Don Paez*, *Portia*, *les Caprices de Marianne*. La désinvolture avec

laquelle M. Eugène Lamy continue à froisser les toilettes, à allumer les visages, à précipiter les gestes, à mêler joyeusement ses figurines grouillantes aux agitations des draperies, des paysages et des architectures, dans ses illustrations de Shakspeare, de Molière, de Perrault, nous reporte à des habitudes passionnées qui ne sont point celles d'une génération plus rassise, plus défiante et plus froide. Nos illustrateurs d'aujourd'hui veulent des compositions plus calmes, des figures plus arrêtées, plus de réalité dans les visages et plus d'exactitude dans les accessoires. M. Henri Baron marque bien la transition entre les deux écoles. Bien que ses sujets *Chez l'imagier, Chez un sculpteur, Dans un jardin, Départ pour la pêche,* soient conçus et traités dans l'esprit romantique, sa manière, plus réservée et plus prudente, qui l'avoisine à Delaroche plus qu'à Delacroix, a déjà perdu cette liberté chaleureuse et vivace qu'on admire encore, toute calmée qu'elle soit par les ans, chez MM. Isabey et Lamy. Sans doute, tout cela sent son vieux temps; ces chers maîtres touchent à leur automne, leur pinceau, comme leur visage, se décolore un peu aux approches de l'hiver, mais avec quelle résignation légère et quelle naturelle sérénité! Comme on sent en eux les artistes de race! Quoi de plus vrai, de plus vif, de plus chaud chez les plus habiles naturalistes de l'école actuelle que cet *Intérieur de l'église de Frari* où M. Eugène Isabey traduit, en quelques traits hardis, une vision rapide de toutes les somptuosités décoratives de Venise, de cette Venise chaude et vivante, si chère aux rêveurs romantiques. Quel est l'impressionniste capable de donner aux yeux pareille fête?

Quel serait encore l'impressionniste digne de lutter avec M. Jules Jacquemart pour la vivacité et la franchise de la sensation devant les effets de paysage ? Dieu sait cependant si M. Jules Jacquemart en prend à l'aise et s'il se moque du qu'en dira-t-on ! Nul n'a moins souci de cette propreté méticuleuse et de cette énumération des détails qui est, pour le gros public, la perfection de l'art. Ses aquarelles ressemblent aux pochades des indépendans, en ce qu'elles apparaissent comme des séries de taches vivement éparpillées sur le papier sous le coup d'une émotion brusque devant un phénomène extérieur. Seulement, M. Jacquemart, qui était un savant graveur avant d'être un habile aquarelliste, M. Jacquemart, qui ne peint qu'à ses heures, après avoir longtemps dessiné, M. Jacquemart, quand il fait un croquis, sait ce qu'il fait. De toutes ces taches, papillotantes et frétillantes, qui tremblent et pétillent sous le verre, aucune n'est lancée au hasard, et l'ensemble de tous ces lambeaux de couleurs, agités par une sensation intense, traduit énergiquement l'état d'âme de l'artiste, au moment où tel effet l'a frappé. On dirait de ces lettres écrites à la hâte, dans une auberge, sur un coin de table, à un ami intime, sous le coup d'une profonde et récente impression de voyage. Les phrases sont hachées, les mots écorchés, les virgules absentes, mais dans ces soubresauts et ces halètemens d'un

langage incorrect la pensée vibre, toute spontanée et toute chaude, et l'enthousiasme éclate avec une sincérité imprudente et hardie que l'écrivain plus tard, devant sa table de travail, ne retrouvera jamais. Les croquis peints par M. Jacquemart devant les paysages de Nice, de Menton et des alentours ne sont que des notes, mais des notes d'une justesse admirable et d'une vivacité communicative. On peut citer, comme les meilleurs, les *Platanes sur la route de Nice*, où les troncs écorchés des arbres frileux revêtent des pâleurs si singulières dans l'aigre clarté du ciel d'hiver, et le *Vieux château de Menton*, où les grands bois d'oliviers déroulent, avec mille teintes délicates, leurs longs massifs grisâtres sous les éclats violens des maçonneries blanches et du ciel profondément bleu.

L'aquarelle qui, entre les mains de M. Jacquemart comme dans celles de Mme Nathaniel de Rothschild, dont on voit là quelques beaux paysages, est un moyen d'improvisation rapide, de notation exacte devant la nature, devient, pour d'autres artistes, un genre à part de peinture complète et définitive qui peut lutter et qui lutte, pour la finesse et l'achèvement, avec la miniature. Les plus habiles, suivant les cas, font appel à l'une ou l'autre des ressources propres au genre. M. Louis Leloir, en particulier, excelle à choisir son moment, pour être vif ou calme, libre ou réservé, hardi ou précieux, large ou minutieux. Il n'agit pas de même lorsqu'il enlève une scène joyeuse comme *les Premiers pas* ou lorsqu'il détaille, avec la patience d'un enlumineur du moyen âge, sur les marges étroites d'un livre, les figurines spirituelles de *Gil Blas* et du *Mendiant*. Dessinateur correct, compositeur attentif, observateur patient, M. Leloir n'a gardé de l'héritage un peu mêlé de Fortuny que ce qui convient au goût clair des amateurs français. Son seul défaut est celui de presque tous nos peintres de genre, une certaine froideur, mais qui chez lui se dissimule d'ordinaire sous un voile de grâce et de distinction, tandis qu'elle apparaît sous des formes plus banales chez quelques-uns de ses confrères. MM. Worms et Vibert, par exemple, praticiens fort habiles, ne perdraient point à réchauffer leur couleur et à ranimer leur dessin. Leurs figurines, soignées à ravir, placées avec un soin extrême au milieu d'accessoires bien choisis, mais immobilisées dans leurs attitudes et glacées dans leurs physionomies, semblent n'oser faire un mouvement de peur de gâter leurs vêtemens ou de perdre leur pose. *La Menace de l'Amour*, *le Barbier poète*, par M. Worms, n'en sont pas moins d'agréables anecdotes, et M. Vibert, malgré son rire froid, montre toujours son talent de dessinateur dans les drôleries, un peu vieillottes, dont il fait supporter les frais aux gens d'église, *le Cardinal lisant Rabelais*, *le Champ du repos*, *le Calme plat*. On peut préférer pourtant à ces plaisanteries douteuses, renouvelées avec trop de gravité, de simples études pittoresques telles que *le Sanglier* et la *Maïa*. Quant à M. Maurice Leloir, le plus jeune de tous, il

marche sans trop de dépendance sur les traces de son frère aîné. *Le Rémouleur* et *la Déclaration* le mettent au rang de nos plus habiles reproducteurs des costumes et des physionomies du XVIIIe siècle.

Ce n'est pas toutefois dans ce dilettantisme facile et un peu mesquin qu'on aimerait à voir s'attarder nos aquarellistes. Ils ont mieux à faire qu'à devenir les doublures, toujours affaiblies et insuffisantes, des petits maîtres de la Hollande au XVIe siècle et de la France au XVIIIe siècle. Leur vrai rôle est de fixer, dans un langage rapide et expressif, l'aspect sans cesse changeant de la société moderne. Le goût public se porte de plus en plus vers les représentations détaillées de nos costumes, de nos actions, de nos mœurs; c'est une tendance qui n'est point à dédaigner. La Hollande et l'Angleterre doivent leurs meilleurs artistes à cette recherche de l'exactitude dans l'observation de la vie quotidienne. Or quel procédé se prête mieux que l'aquarelle à ce genre de travail? MM. Heilbuth et Detaille nous paraissent donc rester dans la véritable voie, lorsqu'ils s'en tiennent à l'étude attentive l'un de la vie mondaine, l'autre de la vie militaire. Quand l'ingénieux M. Heilbuth quitte Rome, où il a su, l'un des premiers, voir les Romains modernes tels qu'ils sont, dans leurs habitudes familières, d'un œil assez malin, avec un esprit fort désabusé des légendes majestueuses, c'est aux environs de Paris qu'il se plaît d'ordinaire. Le monde qu'il fréquente a quelque parenté avec le monde où se rencontrent les impressionnistes. A Bougival, à Sainte-Adresse, à Fontainebleau, le peintre s'attarde à regarder les jolies Parisiennes, en fraîches toilettes, dont les silhouettes élégantes se découpent sur les verdures légères des futaies ensoleillées ou les horizons clairs des dunes marines. Les délicates images de M. Heilbuth auront, pour l'avenir, une valeur historique égale à leur valeur d'art. M. Heilbuth exprime avec une habileté surprenante tout ce que prétendent découvrir les impressionnistes, la clarté des eaux, la transparence de l'atmosphère, la légèreté des étoffes, la fraîcheur des chairs; mais il a fait des études premières qui ne sont pas, paraît-il, à la portée des indépendans.

La Société des aquarellistes débute dans d'excellentes conditions. Du succès qu'elle obtiendra, si elle persévère, dépend, dans une certaine mesure, l'organisation, si désirable, des artistes français en groupes distincts. Or c'est par l'association que les artistes assureront la sauvegarde de leurs intérêts; c'est par l'association seule qu'ils seront vraiment indépendans, et leur indépendance, en rendant à l'état sa liberté d'action, permettra aussi à l'état d'apporter dans sa protection plus de générosité et plus de décision, en le dispensant de couvrir également, d'une tolérance indifférente, toutes les manifestations d'une activité commerciale qui n'a droit au respect et aux sacrifices du pays que lorsqu'elle devient une activité désintéressée et morale de l'intelligence.

GEORGE LAFENESTRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1879.

Le sénat est rentré l'autre jour sans bruit dans son paisible palais de Versailles. La chambre des députés rentre demain à son tour, sans plus de cérémonie, dans la résidence officielle des pouvoirs publics. Ces six semaines de vacances parlementaires qui viennent de passer auraient pu, auraient dû être fructueusement employées : on peut déjà craindre qu'elles n'aient été à peu près perdues, qu'elles n'aient servi qu'à mettre en lumière quelques difficultés, quelques discordances de plus.

Les deux assemblées vont se retrouver à leur retour, comme au moment où elles sont parties, en présence de toutes ces questions qui se succèdent, qui naissent les unes des autres et s'enchevêtrent bizarrement au courant de notre vie publique. Elles vont revoir tout ce qu'elles ont déjà vu, sans compter les surprises nouvelles que le hasard et l'esprit de parti peuvent mettre sur leur chemin, et le mal le plus sensible, le plus redoutable, n'est même pas dans tel ou tel incident, dans l'invalidation ou la validation de M. Blanqui, dans l'embarras de se prononcer sur le retour à Paris; il est plus encore et avant tout dans ce qui fait que tous les incidens sont possibles, dans la profonde confusion des idées, dans l'incohérence des volontés, dans une sorte de décomposition et d'émiettement de toutes les forces morales et politiques. Le mal le plus grave est dans l'altération évidente et croissante d'une situation générale où M. Blanqui peut un seul instant être un personnage, où le sentiment indistinct d'une crise permanente se répand à tout propos, et où l'on est si occupé à disputer la vie de chaque jour qu'il ne reste plus ni temps ni liberté d'esprit pour traiter sérieusement les affaires sérieuses, pour s'attacher aux intérêts supérieurs du pays. Un député radical, dont les froides violences de langage devraient au moins être un avertissement, disait ces jours derniers dans une réunion populaire que le gouvernement « manquait d'orientation. » Ce représentant du radicalisme entendait sans doute d'une étrange manière son « orientation, » il aurait bientôt orienté la république sur le cap des tempêtes.

Le mot, dégagé des interprétations radicales, n'est pas moins d'une certaine vérité. Le gouvernement, — et par là nous n'entendons pas tant le ministère seul que tous les pouvoirs, tous ceux qui peuvent diriger ou aider à diriger, — le gouvernement des affaires de la France « manque d'orientation. » Voilà toute la question, que ces six semaines de vacances parlementaires n'ont ni simplifiée ni atténuée, qui se retrouve tout entière, plus pressante, plus irritante que jamais, au moment où les chambres rentrent à Versailles, où tous les pouvoirs vont être de nouveau en présence. L'alternative est claire et impérieuse pour eux : ils ont à décider sans plus de retard s'ils s'arrêteront, s'ils feront un énergique effort pour se ressaisir et se redresser en quelque sorte eux-mêmes ou s'ils se laisseront aller, faute d'une direction supérieure, en gémissant, à ce courant troublé, mêlé de conflits factices, de crises obscures, d'incidens plus ou moins bruyans, plus ou moins sérieux.

Tout est là, et on ne dira certainement pas que c'est l'état moral du pays qui pèse sur les pouvoirs publics, qui rend la sagesse et la résolution difficiles. S'il y a un phénomène frappant au contraire, c'est la tranquille longanimité de cette nation française, qui se laisse si aisément conduire et même tromper quelquefois, qui donne tout ce qu'on sollicite d'elle, hommes, argent, bonne volonté, soumission, patience, et qui reste assurément en grande majorité étrangère à toutes les questions dont on l'assourdit. Le pays, il est sans doute au scrutin le jour où il faut voter, mais il est avant tout et tous les jours à ses affaires, à sa vie simple et laborieuse. Le pays, le vrai pays, il envoie des délégués à M. le président de la république, aux ministres, aux commissions parlementaires, pour demander à tous de s'occuper enfin de ses intérêts les plus pressans, de régler ses relations commerciales auxquelles il n'entend plus rien, de lui dire dans quelles conditions il peut travailler et se livrer à son industrie. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères la paix, à M. le ministre des travaux publics des chemins de fer et des canaux, à M. le ministre de l'instruction publique des écoles, non des diversions tapageuses, au gouvernement tout entier une direction, aux assemblées une application éclairée et suivie à tous les intérêts publics. C'est là ce que demande instinctivement, simplement, le pays, c'est toute sa politique. Le mal n'est point certainement dans cette masse nationale avec laquelle tout serait si facile. Le mal est dans ce qu'on peut appeler les régions officielles et superficielles, dans les partis si obstinément occupés à se créer une vie toute factice qu'ils finissent par ne voir qu'eux-mêmes dans la politique, eux et leurs passions, leurs calculs, leurs ambitions et leurs préjugés.

Ce qui est certain, ce qui entre de plus en plus dans le sentiment général, c'est qu'au commencement de l'année il y avait une situation favorable, incontestée, dans laquelle le pays mettait volontiers sa con-

fiance, et qu'en trois mois cette situation a été dilapidée, à demi perdue, conduite au point où elle est aujourd'hui. Elle a été pour le moins singulièrement compromise par les partis, par des complicités bien diverses, volontaires ou involontaires. Tout le monde y a contribué, si l'on veut, les uns par leurs emportemens et leurs prétentions, les autres par leur faiblesse et leur indécision. Le fait est qu'à partir du jour où l'on a cru que la république entrait définitivement dans son règne, le danger a commencé, les complications n'ont plus tardé à se multiplier et à s'aggraver. Que les radicaux, dès le premier moment, aient joué leur rôle d'agitateurs, qu'ils aient prétendu au pouvoir et essayé de rendre tout impossible pour se frayer un chemin, qu'ils se soient du moins efforcés d'introduire dans la république nouvelle leurs passions exclusives, leurs idées excessives, leurs procédés révolutionnaires, ce n'est pas là en vérité ce qui peut surprendre : les radicaux ne sont pas faits pour aider les gouvernemens et pour rendre la vie facile même aux régimes qu'ils préfèrent. Ils étaient dans leur rôle en suscitant toute sorte de difficultés, en tentant audacieusement de s'imposer par le contingent qu'ils apportaient à une majorité républicaine; mais ce qu'il y a de plus grave, de plus dangereusement significatif, c'est que les modérés eux-mêmes ont peut-être contribué autant que les radicaux, quoique d'une autre manière et dans une autre mesure, à laisser se développer cette situation pleine de troubles et de faiblesses qui existe aujourd'hui. Ils ne le voulaient pas, ils n'y ont pas moins aidé par une sorte de connivence directe ou indirecte qui n'a eu d'autre résultat que de les affaiblir eux-mêmes en prolongeant une illusion.

L'erreur, la fatale erreur des partis républicains modérés, au moment où s'inaugurait l'ordre nouveau avec la présidence de M. Jules Grévy, l'erreur de ces groupes a été de ne pas prendre position dès le premier jour, de ne pas rester ouvertement dans la victoire commune qu'on venait d'obtenir avec des idées précises, avec leur politique, avec leur rôle de modérateurs avoués et résolus. Ils ont peut-être senti la nécessité de cette conduite; ils n'ont pas méconnu le danger des exagérations et des prétentions qui allaient se produire. Ils ont hésité; ils ont craint de trop se hâter, de paraître suspects, d'avoir l'air de se replier vers d'autres fractions modérées dont l'alliance les aurait compromis. Ils ont cru sans doute agir avec plus de prudence ou d'habileté en suivant jusqu'à un certain point le mouvement, en acceptant une solidarité complète avec une majorité dont ils ne partageaient pas toutes les idées ou en faisant des concessions auxquelles ils se réservaient de mettre des limites. Ils ont pu réussir quelquefois à demi; mais ils n'ont pas vu qu'ils jouaient un jeu de dupes pour eux-mêmes et pour leur politique, qu'en entrant dans cette voie ils se condamnaient à des transactions perpétuelles, à des abdications graduelles devant des exigences croissantes, et sous prétexte de maintenir la cohésion d'une

majorité dont ils faisaient partie, ils s'exposaient à subordonner incessamment leurs propres idées aux idées des autres. Ils n'ont pas remarqué qu'à ce régime de transactions et de concessions forcées ils s'affaiblissaient sans profit, ils perdaient tout pouvoir de direction, ils se mettaient à la merci d'une série d'entreprises tentées contre l'indépendance de leur initiative.

Le résultat a été ce qu'on a vu, une politique d'équivoques successives, d'ajournemens, de compositions souvent étranges, une situation progressivement altérée où toute la bonne volonté possible et les meilleurs, les plus sincères efforts n'ont pas suffi à pallier des incohérences choquantes. Sans doute il y a eu des exagérations qui ont été combattues avec succès et arrêtées au passage; mais il est malheureusement trop évident qu'on n'a combattu et écarté pour le moment ces exagérations qu'avec toute sorte de tempéramens et d'atténuations de nature à diminuer d'avance l'autorité d'un acte public. En un mot, dans un intérêt de conciliation, pour prolonger autant que possible l'illusion de l'alliance de toutes les fractions républicaines, on s'est prêté à tout, au moins à beaucoup de choses qui auraient pu être évitées avec un peu de décision : on n'a réussi qu'à se désarmer, à livrer les garanties les plus sérieuses, au détriment de l'autorité de la république elle-même, qui est la première à en souffrir. On n'est arrivé qu'à ouvrir cette carrière où l'imprévu se déchaîne sous toutes les formes, et c'est ainsi que par une série de faiblesses ou de connivences mal calculées on s'est mis à la merci de surprises toujours nouvelles. C'est ainsi qu'on a laissé naître, grossir et s'envenimer tous ces incidens qu'un peu de fermeté déployée à propos aurait pu réprimer au moment voulu, — et l'élection de M. Blanqui, et le retour des chambres à Paris, et l'affaire de la préfecture de police, et les conflits religieux, et la question du conseil municipal parisien. On a tout sacrifié à l'union d'une majorité républicaine insaisissable et indéfinie. On a cru bien faire, on n'a pas réussi; on n'est arrivé qu'à affaiblir la politique de modération et de conservation par laquelle la république a été fondée, et avec cette politique une situation tout entière. C'est là que nous en sommes aujourd'hui, à l'heure où les chambres, revenues à Versailles, vont offrir une occasion naturelle à toutes les explications.

Eh bien! le moment est venu de s'arrêter sur ce chemin où l'on s'est engagé, de reprendre pied sur un terrain plus solide. La république n'est nullement en question ici. Il ne s'agit même pas de savoir quelle part doit être faite à tel ou tel parti, au centre gauche ou à la gauche dans l'administration des affaires de la France. Il s'agit du choix d'une politique à laquelle les hommes sensés de tous les partis doivent pouvoir s'associer dans l'intérêt du pays. Une chose est certaine, c'est qu'on ne peut plus vivre longtemps ainsi dans une situation qui depuis trois

mois va en s'amoindrissant. Cette situation, elle a été visiblement compromise par l'affaiblissement de toutes les garanties modératrices et conservatrices. Le mal indique le remède. L'important aujourd'hui est d'en finir avec tous ces incidens qui grossissent dans le bruit des polémiques et qui finissent par troubler les esprits; avec un peu de résolution ce n'est point assurément impossible. Le gouvernement lui-même, dit-on, sent la nécessité d'une action plus décidée. Si le ministère a besoin de se modifier, de se fortifier par quelques accessions nouvelles, il n'a qu'à le faire et à se présenter ensuite aux chambres avec une politique arrêtée sur les points essentiels. Il n'y a plus à éluder, ce serait inutile; la décision est peut-être à l'heure où nous sommes la plus grande habileté et, dans tous les cas, la dernière ressource. — Mais un ministère résolument modéré n'aura pas, dit-on, la majorité dans la chambre. D'abord que sait-on si un peu de fermeté ne tranchera pas bien des difficultés? Et de plus, si la chambre refuse une majorité à un ministère, avouant sans détour l'intention de raffermir une situation ébranlée, de redresser la marche des affaires de la France, ce sera une équivoque de moins. Le ministère peut tomber honorablement dans ces conditions, et la politique modérée n'est point compromise dans des expériences nouvelles, dont ceux qui les auront provoquées garderont la responsabilité.

Tout n'est point certes favorable à l'heure qu'il est, pas plus dans les affaires de la France que dans les affaires de bien d'autres pays de l'Europe. On peut observer partout des nuages, des difficultés, des complications intimes. Il y a du moins cette chance rassurante que ce printemps maussade qui continue l'hiver ne semble pas annoncer pour cette année des guerres nouvelles, un de ces conflits imminens qui finissent par engager plus ou moins toutes les politiques en mettant en péril la sécurité universelle. Que le traité de Berlin, accepté par l'Europe comme une dernière garantie, ne soit pas de nature à créer une situation sûre et indéfiniment durable, que l'exécution de ce traité soit destinée à passer encore par bien des phases laborieuses et ingrates, c'est possible et même vraisemblable. Il finit du moins par être exécuté, ce traité de pacification orientale, dans ce qu'il y avait de plus essentiel, de plus important pour l'Europe. Les questions capitales sont tranchées, le reste est l'affaire de négociations plus ou moins prolongées, plus ou moins traversées par des incidens secondaires. A l'heure présente, les Russes ont commencé leur mouvement de retraite et quittent les Balkans, où ils ont régné en maîtres depuis plus d'un an. Leur retraite graduée s'accomplira à travers la Roumanie pour être définitivement terminée à l'époque fixée par le traité de Berlin. Le prince Battemberg, élu l'autre jour chef de la Bulgarie, paraît entièrement disposé à accepter sa quasi-souveraineté. Il est en route, se rendant tout d'abord

à Livadia, auprès de l'empereur Alexandre, à qui il doit bien sa première visite. Il va vraiment recevoir la couronne des mains de celui qui l'a conquise, et avant que le nouveau prince ait paru en Bulgarie, on en est déjà à faire des plans pour lui préparer un palais, à lui organiser des gardes du corps, à discuter sur le cérémonial de l'investiture qu'il devra aller recevoir à Constantinople. Dans la Roumélie orientale, destinée à rester plus directement sous l'autorité du sultan, le danger des collisions intérieures semble avoir singulièrement diminué, et avec le concours de la commission internationale on pourra peut-être arriver à une organisation suffisante. La question des frontières grecques, d'un autre côté, est décidément remise à l'arbitrage de l'Europe, qui se charge de la trancher, soit par des négociations directes, soit par les ambassadeurs à Constantinople, de sorte que sur les points les plus difficiles ou les plus aigus on semble toucher à une solution.

L'autre jour, dans un banquet de l'association conservatrice de Middlesex, puis à la chambre des lords, le chef du *foreign-office*, le marquis de Salisbury, s'est plu à retracer cette situation sous des couleurs parfaitement satisfaisantes. Les choses, il est vrai, n'ont marché ni aussi vite ni aussi aisément que le prédisait lord Beaconsfield il y a six mois, et même aujourd'hui cette exécution du traité de Berlin dont on peut se contenter laisse plus d'une question incertaine en Asie comme en Europe. Il y a eu en vérité, chemin faisant, plus d'une déception, et ce serait une singulière illusion de prendre trop au mot lord Salisbury dans ses déclarations sur la bonne santé de l'empire ottoman ; mais enfin l'essentiel est fait : on est sorti pour le moment des passes les plus dangereuses, et l'Angleterre peut assurément se rendre le témoignage flatteur d'avoir contribué sérieusement au résultat. Le ministère anglais, pour ce qui le regarde personnellement, a bien quelque raison de se sentir soulagé et de vouloir communiquer son optimisme. Il y a eu un moment, et ce moment n'est pas encore bien éloigné, où il s'est trouvé entraîné dans toute sorte de complications et de conflits sur plusieurs points du globe. Il avait assumé une responsabilité des plus sérieuses dans les affaires d'Orient. Au même instant il allait faire dans l'Afghanistan, sur la frontière de l'empire indien, une expédition difficile, et lorsqu'il s'y attendait le moins, à une autre extrémité, sur la côte africaine du Cap, il avait à soutenir avec une peuplade barbare, avec les Zoulous, une guerre qui commençait par des désastres pénibles pour l'orgueil britannique. L'opinion anglaise n'a pas laissé un moment de s'émouvoir de tant d'affaires engagées à la fois par l'audacieuse imagination de lord Beaconsfield. L'opposition retrouvait des armes contre le ministère. Aujourd'hui tout change d'aspect. La question orientale est entrée dans une phase où elle cesse d'être inquiétante, et par une coïncidence heureuse la guerre de l'Afghanistan se termine en même temps par une

paix qui assure à l'Angleterre de nouvelles frontières faites pour garantir sa prépondérance. Le nouvel émir de Caboul, Yakoub-Khan, s'est rendu de sa personne au camp du général Brown pour sceller son alliance avec les maîtres de l'Inde. Voilà encore une question menée à bonne fin. Il ne reste plus que la guerre avec les Zoulous, et, si agaçante que soit cette affaire, elle ne peut pas embarrasser la puissance anglaise. Lord Beaconsfield et lord Salisbury peuvent donc triompher à l'aise et se complaire dans leur optimisme, à la condition toutefois de surveiller leur imagination et de ne pas trop se laisser aller à une politique aventureuse dont l'Angleterre ne tarderait pas à s'inquiéter.

Ce n'est pour le moment ni des affaires diplomatiques de l'Europe, ni de la guerre d'Orient et de ses suites, ni du *kulturkampf*, ni même du socialisme que le prince-chancelier d'Allemagne, M. de Bismarck, est le plus occupé. Il s'est donné une tâche peut-être assez nouvelle pour lui et devant laquelle son énergique volonté a paru hésiter quelque temps. Il a entrepris de changer la législation douanière de l'Allemagne et de relever le drapeau du protectionnisme. Déjà il y a plusieurs mois il publiait avec intention une lettre qui était comme le programme de sa politique nouvelle, qui annonçait visiblement des résolutions arrêtées. L'idée n'avait plus qu'à prendre la forme d'une proposition officielle. Aujourd'hui la question est devant le parlement de Berlin, et la discussion a été ouverte par M. de Bismarck lui-même, qui s'est fait économiste et financier pour être le premier défenseur de ses projets. Il a fait la guerre pour d'autres conquêtes dans sa vie, il la poursuit maintenant pour les tarifs, pour la réforme douanière dont il entend doter l'empire.

Chose curieuse qui apparaît à l'heure qu'il est en Allemagne comme dans d'autres parties de l'Europe! Il y a un peu partout le même mouvement de réaction contre les idées de libéralisme commercial. C'est une sorte d'émulation indéfinissable et dangereuse; on s'excite mutuellement. Dans chaque pays, les partisans de la réaction douanière se serrent et rentrent en campagne en montrant le protectionnisme prêt à triompher chez les nations voisines. En Allemagne, on relève les tarifs sous prétexte que la France, l'Italie, l'Autriche, en font ou vont en faire autant. En France, en Italie, l'agitation protectionniste se sert de l'exemple de l'Allemagne. M. de Bismarck dit : « La France abandonne son point de vue... » M. Pouyer-Quertier et ses amis disent : « Voyez l'Allemagne et son chancelier! » Tout le monde en est là, et tout le monde invoque les mêmes faits, la même raison, la crise industrielle et économique qui sévit plus ou moins dans tous les pays. La crise est évidente, elle ne date pas d'hier, et elle peut se prolonger encore en infligeant à tous les intérêts de cruelles souffrances, c'est malheureusement trop vrai; mais peut-on dire que cette crise soit le résultat de la liberté commerciale?

Est-ce que cette liberté modérément appliquée, comme elle l'a été, comme elle l'est encore, n'a pas favorisé au contraire un immense développement de richesse? Est-ce que cette épreuve que subissent l'industrie et le commerce du monde n'a pas une multitude d'autres causes, et les accidens imprévus, et les guerres incessantes, et les bouleversemens soudains d'intérêts, et les dépenses militaires démesurées? L'Allemagne souffre dans son commerce et dans son industrie comme presque toutes les nations aujourd'hui; l'opulence factice qu'elle s'est créée un moment par la guerre ne lui a pas profité : revenir à un régime de restrictions douanières, ce n'est pas un remède bien efficace pour elle, pas plus que ce n'est un remède pour d'autres, et, à vrai dire, ce n'est pas peut-être par de simples considérations économiques que M. de Bismarck s'est décidé à relever le drapeau du protectionnisme.

Le chancelier, dans ses combinaisons, peut assurément avoir tenu compte de l'intérêt économique, des conditions particulières de l'agriculture et de l'industrie; il peut être fondé dans tout ce qu'il dit sur les diverses natures d'impôts, sur la nécessité de demander plus de ressources aux impôts indirects. Au fond, cela est bien clair, il a principalement obéi à une raison politique, il a vu surtout dans ce remaniement des douanes, dans le relèvement des tarifs, un moyen de constituer les finances de l'empire. Jusqu'ici l'empire n'a vécu réellement que de ce qu'on appelle la « contribution matriculaire, » c'est-à-dire le contingent financier assigné à chacun des états confédérés; il n'a pas eu ses ressources propres, indépendantes et permanentes. C'est ce budget indépendant que M. de Bismarck a voulu créer : c'est un des ressorts de son système. Il a donné à l'Allemagne l'unité militaire, l'unité diplomatique, l'unité de représentation parlementaire. Il est toujours préoccupé de placer sous l'autorité directe de l'empire l'ensemble des chemins de fer. Les projets qu'il a présentés, qu'il défend aujourd'hui, en constituant le budget permanent de l'empire, sont un pas de plus dans la voie de l'unification, et c'est la raison de l'insistance qu'il met à faire accepter un système par lequel il croit compléter son œuvre, fonder définitivement l'autorité impériale. Réussira-t-il à obtenir du parlement la sanction des combinaisons qu'il propose ? Ce qui est certain, c'est que ses projets ont jeté quelque trouble dans les partis, et que son discours savamment préparé, peut-être aussi un peu embarrassé, n'a pas produit tout l'effet que produisent d'habitude les paroles du tout-puissant et impérieux chancelier. Ce qui est positif, c'est que si M. de Bismarck a trouvé des alliés inattendus dans le centre catholique, qui ne l'appuie sans doute que dans l'espoir d'un adoucissement de la politique religieuse, il a rencontré d'un autre côté, dès les premiers pas, des oppositions de diverse nature. Il a eu avec lui un des chefs des nationaux-libéraux, M. de Bennigsen, converti au protectionnisme; il a

eu contre lui un autre chef du parti-national libéral, M. Lasker, les progressistes du parlement, qui ont vertement critiqué les nouveaux projets. Tout n'est pas facile dans cette voie de réaction, et ce qui est peut-être assez curieux, assez significatif, c'est que M. de Bismarck a trouvé un adversaire fort sérieux dans un de ses collaborateurs officiels d'autrefois, l'ancien chef de l'office de la chancellerie impériale, M. Delbrück, qui s'est nettement prononcé contre la nouvelle politique commerciale.

L'opposition que cette politique soulève dans une partie de l'Allemagne, qui s'est produite avec un certain éclat dans le parlement de Berlin, cette opposition est évidemment très complexe. Pour les uns, la question économique passe avant tout, c'est la lutte d'une liberté modérée et bienfaisante contre le régime protecteur renaissant. Pour les autres, il y a une question de garanties constitutionnelles; il y a en jeu le principe du contrôle parlementaire qui pourrait être annulé ou éludé par la création de ressources permanentes laissées à la disposition d'une omnipotence centrale. La discussion n'a pas laissé d'être vive, et après bien des discours on a fini par renvoyer une partie des projets douaniers à une commission spéciale. C'est peut-être, dans la pensée de ceux qui ont fait cette proposition, un moyen déguisé d'ajournement ou d'atermoiement; mais M. de Bismarck n'est pas homme à se laisser amuser, à s'arrêter pour si peu, et il vient de saisir le parlement d'un projet particulier par lequel le gouvernement serait autorisé à établir dès ce moment, par voie sommaire et provisoire, les tarifs proposés, en attendant le vote définitif. Il faut dire que la situation, étant donnée, cette mesure était devenue peut-être nécessaire, parce qu'en vue d'une prochaine élévation de tarifs le commerce allemand se hâtait d'augmenter ses approvisionnemens à la faveur des droits qui existent encore. Le chancelier a voulu déjouer ce calcul de la spéculation, qui n'est après tout que le petit côté dans la grande discussion poursuivie aujourd'hui à Berlin. M. de Bismarck arrivera vraisemblablement à son but, dût-il avoir quelque peine à réaliser sa réforme; il réussira, puisqu'il y tient, puisqu'il a longuement prémédité l'évolution qu'il accomplit, puisqu'il met visiblement une volonté forte à ce qu'il a entrepris. Il reste à se demander s'il aura bien préparé cette prospérité commerciale et financière à laquelle il entend travailler, s'il n'aura pas gratuitement provoqué des représailles qui ne seront après tout que légitimes, s'il ne sera pas entraîné dans des guerres de tarifs, qui n'ont jamais servi ni les intérêts économiques ni l'intérêt supérieur de la paix générale. La question est de savoir quelles seront les conséquences plus ou moins prochaines de la réaction protectionniste en Allemagne, dans quelle mesure cette évolution, tout économique en apparence, se lie à l'ensemble de la politique du chancelier. Ce n'est peut-être pas sans quelque dessein que M. de

Bismarck s'engage et engage l'Allemagne avec lui dans une voie où les expériences peuvent coûter cher.

L'Italie a bien, elle aussi, sa place dans cet imbroglio des relations commerciales de l'Europe, que l'intervention du chancelier allemand ne simplifie pas, et elle n'a pas à s'occuper seulement de ses tarifs, des conditions d'un régime économique qui reste aussi incertain pour elle que pour tous les autres pays; elle a ses affaires intérieures, sa situation morale, ses incohérences de partis, ses embarras ministériels et parlementaires, ses réformes toujours en projet, son équilibre budgétaire toujours en discussion; elle a ses grandes et ses petites questions. A dire vrai, l'Italie, dans son bon sens, ne s'est pas beaucoup émue de la diversion que Garibaldi a voulu dernièrement lui procurer en reparaissant à Rome sans y être appelé. Est ce la suite du déclin trop visible de l'homme? Est-ce l'effet de circonstances contraires? Le fait est que le vieux héros n'a poin eu décidément de succès dans ce récent voyage. Il semble assez embarrassé de lui-même, il se perd dans les manifestes, les discours et les lettres, tiraillé entre le roi et la ligue, entre la monarchie et la république. Il est par trop dépaysé dans la vie officielle et régulière, en dehors de son île de Caprera, d'où il ne sortait autrefois que pour les prouesses retentissantes qui ne conviennent plus à un invalide.

Pour cette fois, Garibaldi aura traversé Rome assez obscurément. Il n'a ni remué l'opinion, ni gêné beaucoup le ministère pour qui il aurait pu être en d'autres momens un embarras. Il a laissé en paix le parlement qui, après avoir passé quelques jours à discuter une loi sur les chemins de fer, a maintenant devant lui le budget, l'exposé financier qui vient de lui être soumis, et un projet de réforme électorale qui vient de lui être présenté. Le ministre des finances, M. Magliani, est un homme à l'esprit net, au langage clair et facile, qui a tracé dans son exposé un tableau peut-être un peu optimiste. Il s'est plu à constater la décroissance du déficit depuis quelques années, à énumérer les ressources évidemment nombreuses et sérieuses dont l'Italie peut disposer pour suffire aux dépenses nécessaires. Le point capital dans ces combinaisons est toujours la perspective de l'abrogation graduelle de l'impôt sur la mouture qui a été déjà votée en principe; mais cette abrogation, dont tous les ministères de la gauche se font une obligation en arrivant au pouvoir, c'est une diminution de recettes, et M. Magliani ne l'accepte qu'en cherchant avant tout un moyen d'y suppléer, sinon par une contribution nouvelle, du moins par une augmentation de certains impôts anciens sur les sucres, sur les alcools, sur l'enregistrement. C'est une carrière ouverte à de sérieuses discussions où M. Magliani rencontrera pour contradicteurs des hommes habiles et expérimentés: M. Sella, M. Minghetti, M. Luzzati. Quant à la réforme électorale qui

vient enfin d'être livrée à l'examen de la chambre, elle est assez compliquée et elle n'a certes rien d'excessif; elle reste loin du suffrage universel que les partis les plus avancés du parlement n'admettent pas. Elle consiste particulièrement dans la substitution du scrutin de liste au scrutin par circonscription, dans l'abaissement à vingt et un ans de l'âge exigé pour l'électorat, dans une série de combinaisons destinées à établir le cens légal, un cens d'ailleurs assez réduit. Quel sera le résultat politique de cette réforme, qui sera nécessairement revue et corrigée par les chambres avant d'être consacrée définitivement par une loi? C'est là une autre question. L'Italie est depuis quelques années dans une situation morale où les esprits sont singulièrement indécis, où les ministères de la gauche, qui sont arrivés successivement au pouvoir, ont moins de force par eux-mêmes que par l'affaiblissement, par la décomposition des partis modérés qui, les premiers, ont dirigé la révolution italienne.

Ce règne des partis modérés renaîtra sans doute un jour ou l'autre par le mouvement naturel de l'opinion. Il a été interrompu même avant la mort de Victor-Emmanuel. Il appartient pour le moment à cette histoire qui a eu ses épisodes, ses personnages, et que des écrivains bien inspirés reproduisent de temps à autre avec un affectueux respect pour ce passé d'hier. Il n'y a pas longtemps, un ancien ministre de l'instruction publique, M. Berti, dans un livre sur *Cesare Alfieri*, racontait la vie d'un de ces Piémontais de forte race qui, par le bon sens, par la solidité, par la sagesse dans les conseils, ont préparé la fortune de la maison de Savoie. C'est le marquis Alfieri de Sostegno, l'ancien serviteur de Charles-Albert, l'ancien président du sénat italien, le père du libéral sénateur d'aujourd'hui. Tout récemment M. Chiala, dans une étude publiée sous le modeste titre de *Commemorazione*, remettait au jour la chevaleresque figure d'Alfonso de La Marmora, qui a été la personnification la plus originale du vieil honneur au service de l'Italie nouvelle et qui va trouver en M. Massari un historien. C'est une génération qui disparaît par degrés, d'année en année, de jour en jour; mais elle a laissé partout, dans la politique comme dans la guerre, les marques de son passage, et l'Italie ne peut oublier que c'est surtout par de tels hommes, par leur dévoûment, par leurs conseils, qu'elle est arrivée à vivre, à être une nation indépendante et respectée.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

LE FILS MAUGARS

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIV.

— Monsieur Étienne, votre soupe est prête!

Dès que l'appel matinal de Thérèse montait de la cour et pénétrait dans la chambre haute, par la fenêtre ouverte qu'ombrageait la feuillée d'un figuier, Étienne Maugars bouclait ses guêtres et descendait à la cuisine, où une flambée dansait dans l'âtre. La soupière était posée sur la table; la Baillargeonne enlevait le couvercle, et une savoureuse odeur de choux, de pommes de terre et de poireaux s'exhalait à mesure que la fumée s'élevait au plafond. Étienne se servait une large écuellée de soupe, et la dégustait, tout en regardant Thérèse aller et venir à travers la grande pièce ensoleillée.

Depuis la soirée du *beurlot*, il était devenu l'hôte familier de la Joubardière. Il avait conquis les bonnes grâces des époux Baillargeon en exécutant leurs portraits, dont la ressemblance frappante les avait plongés dans l'émerveillement. Son entrain et la rondeur de ses façons lui avaient fait des amis de tous les gens de la métairie; il travaillait en plein air et trouvait des modèles à discrétion; aussi maintenant abandonnait-il pendant des trois et quatre jours son logement de Pressigny pour s'installer à la borderie, où il payait libéralement son écot. Jamais il ne s'était senti aussi heureux que dans ce coin de terre où il vivait de la même vie que Thérèse.

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril, du 1er et du 15 mai.

Celle-ci était l'âme de la Joubardière. Elle avait l'œil à tout et mettait la main à toutes les besognes. Alerte, robuste et bien portante, elle répandait dans la vieille borderie comme un parfum de jeunesse et de bonne humeur. Les Baillargeon, qui avaient perdu leurs enfans en bas âge, avaient reporté leur affection sur elle. Ils l'adoraient et obéissaient d'autant plus docilement aux volontés de leur fille adoptive qu'ils reconnaissaient combien ses conseils et son activité étaient utiles à la prospérité de la métairie. A mesure qu'Étienne voyait Thérèse plus familièrement, il la comprenait et l'appréciait mieux. Dans les premiers jours de son arrivée à Pressigny, il s'était pris de compassion pour elle, en songeant qu'après avoir appartenu à la classe moyenne et relativement cultivée de Saint-Clémentin, la jeune fille se trouvait condamnée à de pénibles labeurs et au contact de gens sans éducation. Les préjugés bourgeois qu'il avait sucés avec le lait maternel lui faisaient considérer ce changement de condition comme une déchéance. En examinant les choses de plus près, il s'aperçut peu à peu de son erreur. — Il n'y avait pas eu pour Thérèse de déclassement, mais seulement un retour à son véritable milieu. A vrai dire, c'était au couvent et dans le logis de la rue Louis XIII qu'elle avait vécu en dépaysée. Son caractère indépendant et son besoin d'activité la faisaient regarder comme une sauvage par les dames et les jeunes filles de la société de Saint-Clémentin. Une fois replacée par les événemens dans cette campagne de la Joubardière où elle avait été élevée, elle y était redevenue elle-même et sa personnalité avait gagné à s'y développer à l'aise. — La plus exquise rose des bois paraît grêle et décolorée si on la transplante dans un parterre de fleurs civilisées et doublées par la culture. Pour qu'elle apparaisse dans sa vraie beauté, il lui faut l'encadrement des arbres forestiers, la lumière verdissante des dessous de feuillées, et le ciel campagnard entrevu parmi les branches. — Il en était ainsi de Thérèse. Jamais Étienne ne l'avait vue si franchement séduisante que dans le cadre rustique de la Joubardière.

Lui-même sentait son esprit devenir plus large et plus fort depuis qu'il avait échangé le milieu étroit du bourg de Pressigny pour la vie à l'air libre, en pleine campagne. Quand on observe de très petits objets, les lignes du front et les pupilles des yeux se contractent, l'être entier semble se rapetisser sous l'effort de cette attention minutieuse; si au contraire on contemple un vaste paysage, la poitrine se dilate, les yeux s'élargissent comme pour s'emplir de la grandeur du spectacle. Ainsi l'existence qu'Étienne menait à la Joubardière lui transformait le cœur et les idées; dans cet air pur et sain, il s'apercevait que son talent gagnait à la fois en vigueur et en simplicité.

Quand, au premier chant du coq, il ouvrait sa fenêtre, la vue de la vallée encore baignée de vapeurs transparentes imprégnait ses sens d'une délicieuse fraîcheur. Peu à peu les buées légères, s'envolant vers le ciel d'un bleu fin, laissaient surgir derrière les peupliers les deux tours de Pressigny et les toits gris d'Étableaux; des miroitemens argentés marquaient le cours de la rivière entre les saules, et, dans la pacifique lumière matinale, on voyait les paysans, un à un, s'acheminer vers leurs tâches quotidiennes. Ils marchaient lentement, d'un pas lourd d'animal patient et robuste. L'éclair d'une faux brillait au-dessus d'une haie, le hennissement d'un cheval retentissait dans l'air sonore, ou bien le rythme pesant d'un chariot roulant sur la route empierrée. Puis le soleil montait, et de toutes parts s'élevaient les rumeurs du travail commencé : bruissemens de faux, ronflemens de batteuses, huchemens de laboureurs encourageant leurs bœufs. Pendant les heures chaudes de midi, un assoupissement s'étendait sur la vallée et éteignait tous les bruits. Le soleil tombait d'aplomb sur les labours, sur les chaumes flamboyans, sur les bois de pins bleuâtres, et dans cette pleine lumière on n'entendait plus que la lime aiguë des sauterelles et l'aile mélodieuse des pigeons du colombier, jusqu'à ce que le soleil, déclinant, ramenât la reprise des travaux. A la brune, il y avait comme un retour de l'animation du matin, mais avec quelque chose de plus doux et d'assourdi. Les bœufs, dételés, regagnaient les métairies; les pastours élevaient la voix sur un ton légèrement cadencé pour rappeler leurs bêtes; les charrettes, chargées de gerbes d'avoine, remontaient la côte assombrie; des points rouges étoilaient les vitres et des rires d'enfans tintaient aux portes des maisons. La nuit descendait, et sur les champs solitaires le silence tombait amicalement avec la calme lueur des étoiles. Plus de bruit, sauf de loin en loin un aboiement de chien, un bêlement de mouton et, comme une basse bourdonnante, le frais bouillonnement de la Claise et de l'Égronne mêlant leurs eaux en amont du moulin.

Cette existence recommençait tous les jours et les paysans ne la trouvaient pas monotone. Le besoin d'agitation qui emporte les civilisés dans un tourbillon d'émotions changeantes est un signe de décadence et de faiblesse. Il faut au paysan une bien autre énergie, une bien autre confiance dans sa force pour ne se lasser jamais de cet uniforme usage des mêmes hommes et des mêmes choses, pour recommencer patiemment les mêmes labeurs, pour sourire pendant une longue vie aux mêmes sourires de ses voisins. — Ces gens-là, pensait Étienne, sont autrement solides que nous!.. Nous sommes des malades et des agités; eux ont une volonté droite dans un corps robuste, et le contact de la terre leur donne une énergie sans cesse renouvelée...

Il savait gré à Thérèse d'avoir compris cela. Il admirait le bon sens et le vouloir énergique de cette fille qui avait osé dépouiller les habitudes et les préjugés de la vie bourgeoise, pour remonter courageusement le courant, pour se retremper dans les eaux un peu dures, mais salubres et fortifiantes de la source agreste.

Elle n'était jamais oisive, et participait à toutes les tâches rustiques qui se succédaient, formant chacune un cadre à sa beauté simple et harmonieuse. — Un soir, pendant qu'on fauchait les regains, Étienne, qui avait passé toute une semaine à la Joubardière, était descendu dans la prairie pour prendre congé de la jeune fille avant de rentrer à Pressigny. Les prés étaient tondus à ras, le père et la mère Baillargeon venaient de remonter à la métairie, et Thérèse râtelait les fauchées d'herbe afin de former la dernière meule. Sur le vert jaunissant de la prairie sa silhouette affairée se détachait en noir aux lueurs chaudes du crépuscule. On distinguait par masses les lignes simplifiées et agrandies de la tête nue, du buste serré dans la chemise de toile et de la jupe de laine. Au bruit sourd des pas sur le gazon, elle se retourna, aperçut Étienne et sourit. Elle jeta encore deux ou trois râtelées sur la meule, et secouant les brins épars dans ses cheveux : — Voilà qui est fait, dit-elle, le foin est sec et demain on pourra venir le charger. — Elle laissa tomber son râteau et s'assit au milieu de la meule. — Ah ! soupira-t-elle en croisant les bras sur sa poitrine, j'ai bien travaillé aujourd'hui et je suis lasse.

— Je vous admire, s'écria Étienne;... toujours en mouvement, toujours la première et la dernière à la besogne.

— Il faut bien... Le père Baillargeon devient vieux, et la mère est déjà assez occupée à la borderie... D'ailleurs je ne sais pas rester inactive, le mouvement et le grand air me sont nécessaires comme le pain.

Étienne s'était assis près d'elle. — Vous êtes une parfaite ménagère, murmura-t-il.

— Vous trouvez? Avouez que j'aurais manqué ma vocation si j'étais restée à Saint-Clémentin, à tirer l'aiguille derrière les rideaux de ma fenêtre!

— Oui, peut-être, tant que vous seriez demeurée fille, mais si vous vous étiez mariée?

— Mariée ! Eh ! qui aurait voulu d'une espèce de sauvage comme moi? Non, voyez-vous, j'aurais coiffé sainte Catherine et je serais morte d'ennui... Tout ce qui est arrivé a été un mal pour un bien.

Étienne secouait la tête silencieusement et regardait d'un air charmé les yeux noirs de sa voisine, ainsi que ses épaules moulées par la toile de la chemise qui se tendait sous l'étreinte des bras croisés sur la poitrine. Le jour tombait. Autour d'eux, l'émanation

des herbes fauchées se répandait exquise et pénétrante. Sous l'influence de cette odeur amoureuse, Étienne se sentait au cœur un renouveau de tendresse, et Thérèse elle-même semblait gagnée par cet enivrement du foin frais coupé. L'amour les enveloppait de son charme invisible et pourtant sensible; il était dans leurs regards baissés, dans le soulèvement de leurs poitrines émues, dans leur silence même... Thérèse la première comprit ce que ce silence avait d'embarrassant et de dangereux, et elle fit un effort pour le rompre.

— Vous nous quittez ce soir? demanda-t-elle tout à coup.

— Oui, il faut que j'aille voir là-bas s'il n'est rien arrivé pendant mon absence; mais je reviendrai bientôt... le plus tôt possible, si toutefois on n'est pas fatigué de moi à la Joubardière.

— Quelle idée! Le père et la mère vous aiment, et tous les gens de la métairie chantent votre éloge.

— Et vous, Thérèse?

— Moi? dit-elle en riant, je fais chorus, naturellement. — Elle ramassa son râteau, sans doute pour cacher à Étienne la rougeur qui lui montait aux joues, puis elle se leva tout d'un bond. — Allons, voici la nuit, il faut que j'aille préparer le souper de nos gens... Bonsoir, monsieur Étienne!

Il s'était levé à son tour et lui avait pris la main. — Thérèse, commença-t-il, je... Il s'interrompit et porta la petite main brune à ses lèvres. — A bientôt! s'écria-t-il brusquement, et, la laissant un peu interdite, il s'éloigna à grandes enjambées dans la direction de Pressigny...

Le lendemain, dans l'après-midi, il flânait à travers son atelier, occupé à remettre un peu d'ordre parmi les études entassées contre la muraille, quand on frappa discrètement, et sa porte livra passage à Martial Brossard.

— Enfin! s'exclama ce dernier sur un ton légèrement gouailleur, on vous trouve, monsieur l'artiste!... Je me suis cassé le nez deux ou trois fois à votre porte, cette semaine, mais l'oiseau était déniché... Que devenez-vous donc?

— J'ai passé huit jours à la Joubardière et j'y ai beaucoup travaillé.

— D'après nature? demanda Martial avec un sourire de plus en plus goguenard.

— Oui, répondit Étienne, pourquoi riez-vous?.. J'ai fait des études de plein air, dont je suis même assez satisfait.

— Je crois bien, avec un pareil modèle!

— Hein! que voulez-vous dire?

— Rien, rien, je me comprends!.. Vous avez voulu faire le discret avec moi, mais ce n'est pas à papa qu'on fait prendre des ves-

sies pour des lanternes. — Il se rapprocha d'Étienne, lui saisit la main, et la lui secouant avec une gravité comique : — Mes complimens, scélérat! lui souffla-t-il à l'oreille, elle est jolie à croquer, la petite de la Joubardière!

Étienne était devenu rouge. — Qu'est-ce que cela signifie, balbutia-t-il, et de qui voulez-vous parler?

— De qui?.. Farceur! Ce n'est pas de la mère Baillargeon, naturellement.

— Monsieur Brossard, la plaisanterie dépasse les bornes!

— Ne nous fâchons pas, répliqua Martial d'un ton bonhomme en mettant la main sur l'épaule du peintre, c'est votre discrétion qui dépasse les bornes!.. Vous pouvez bien me montrer votre jeu, cachottier que vous êtes... Ai-je fait tant de façons, moi, pour vous avouer que la dame d'en face était ma maîtresse?

— C'est trop fort! s'écria Étienne exaspéré, prétendez-vous par hasard que Mlle Thérèse?..

— Est votre maîtresse?.. Eh bien, oui, parbleu, où est le mal?.. Mais du moment que c'est un secret d'état, ajouta plaisamment le percepteur en pirouettant sur ses talons, n'en parlons plus!.. Seulement, je dois vous avertir que c'est le secret de Polichinelle... Tout le bourg le connaît, et il y a plus de huit jours que les dames Duvigneau m'ont conté la chose.

— Elles ont menti... C'est une méchanceté inepte.

— Permettez, si c'est un mensonge, il faut convenir que vous avez agi merveilleusement pour lui donner un air de vérité... D'abord vous m'avez fait poser, ce fameux soir de la ballade de Lésigny, quand nous avons été à la Joubardière... Vous connaissiez déjà la demoiselle, et on prétend même que vous n'êtes venu à Pressigny que pour la revoir... Ensuite, vous avez loué le logement de M. Minique, et à peine installé, vous voilà parti pour la métairie des Baillargeon... Vous y passez des semaines, couchant porte à porte avec une jolie fille mal gardée, qui vous sert de modèle... Ma foi, il faudrait être un saint pour y résister, et vous ne persuaderez à personne...

— Assez! interrompit impérieusement Étienne, Mlle Desroches est une honnête fille, je la respecte, et je vous prie de le dire très haut à ceux ou à celles qui la calomnient.

— Je le veux bien, repartit le percepteur d'un ton piqué et avec un imperceptible haussement d'épaules, je le proclamerai à son de trompe, si cela vous fait plaisir... Mais, vous savez, on n'en croira pas un mot!.. Bon, voilà que vous refroncez les sourcils?.. Il n'y a plus moyen de rire... Bonsoir, je m'en vais!

Il s'esquiva, et tandis que son piétinement lourd et régulier faisait craquer les marches, Étienne l'entendait fredonner en s'éloignant :

La danse n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est la fille à Nicolas;
Lorsque je la tiens par le bras,
Alors mon plaisir est extrême...
Et puis nous nous parlons tout bas,
Tout bas... Tout bas!..

Le jeune Maugars restait immobile au milieu de l'atelier, se mordant les lèvres et froissant un morceau de papier à dessin. — Il était évident que le percepteur avait dit vrai. Aux yeux des gens du bourg, naturellement friands de scandale et jugeant les choses sur l'apparence, son installation à Pressigny devait avoir l'air d'un prétexte pour retrouver Thérèse. Ses fréquentes visites à la Joubardière avaient dû confirmer les soupçons, et les dames Duvigneau ne s'étaient sans doute point fait scrupule de les interpréter peu charitablement. — Ainsi, par sa faute, Thérèse se trouvait livrée aux risées du public, et cruellement compromise. Il était donc écrit que, sans le vouloir, il serait constamment une sorte de porte-malheur pour la jeune fille?.. Cette fois, du moins, il pouvait porter remède au mal. — Il consulta sa montre, quatre heures venaient de sonner, il avait le temps de monter à la Joubardière avant la nuit.

Il s'élança sur le chemin de la côte des Murets, sans se soucier d'échapper aux regards ironiquement curieux de Martial Brossard, qui fumait sa pipe à la fenêtre de son bureau et qui le suivit des yeux jusqu'au tournant de la route. En arrivant à la Joubardière, Étienne apprit que Thérèse était allée aider le père Baillargeon à l'arrachage des pommes de terre dans un champ situé à la lisière du bois des Courtils, et il se dirigea rapidement de ce côté.

Par delà les labours bruns et les jachères aux teintes violettes, il distingua bientôt les champs de la métairie. La terre, fraîchement remuée à coups de hoyau, montrait çà et là des trous béans, jonchés de *fanes* noircies et de tubercules oubliés. Un ciel marbré de nuées blanches baignait de sa lumière voilée les sillons sablonneux, les travailleurs occupés à cette dernière récolte d'automne, et les contours lointains des collines bleuâtres. De distance en distance, des sacs déjà pleins se dressaient tout droits au long des *réges*, et des feux allumés avec des pommes de pin et des *fanes* desséchées se consumaient lentement, en envoyant vers le ciel de fines fumées perpendiculaires. D'un champ à l'autre, des appels familiers se croisaient. Une couleur assoupie et fondue enveloppait ce mélancolique paysage d'octobre.

Presque à la lisière du bois, Thérèse était occupée à verser dans un sac placé devant elle une pleine corbeille de pommes de terre. Son profil attentif se détachait sur la verdure des pins, et le vent

du soir soulevait les plis blancs de son fichu. Étienne marcha droit vers elle. La jeune fille, surprise et un peu gênée, lui jeta un regard questionneur, tandis que ses sourcils rapprochés donnaient à son visage une expression sévère.

— Eh quoi, c'est vous? fit-elle; vraiment, on ne vous attendait pas aujourd'hui.

— Je suis revenu, répondit Étienne en s'arrêtant pour reprendre haleine, je suis revenu uniquement pour vous entretenir d'une chose dont je n'ai pas osé vous parler hier, et qu'il faut cependant que je vous dise... Avez-vous le temps de m'écouter?

— Je vous écoute, murmura-t-elle en jetant sa corbeille et en s'accoudant sur le sac qu'elle venait de remplir, de quoi s'agit-il?

— Thérèse, poursuivit le jeune homme, vous souvenez-vous de cette journée de pluie où nous nous sommes réfugiés à la métairie des Ages?

Elle inclina la tête. — Oui, soupira-t-elle, elle s'est terminée pour moi trop tristement pour que j'aie pu l'oublier.

— Et vous rappelez-vous notre conversation pendant que l'averse tombait?.. Nous trouvions le logis fort pauvre, et je vous disais que je serais pourtant heureux d'y mener une vie de paysan avec vous.

— Je me souviens, répéta-t-elle en baissant le front.

— Thérèse, je n'ai pas changé d'avis,... et moi, qui suis tout aussi pauvre que le métayer des Ages, je viens vous demander si vous voulez m'épouser afin que nous vivions ensemble une simple et bonne vie de paysans.

Thérèse, très émue et maniant machinalement les pommes de terre pleines de sable, le regarda en face : — Vous n'y pensez pas, répondit-elle, moi j'ai changé de condition, tandis que vous êtes resté ce que vous étiez; nos habitudes ne sont plus les mêmes, ni nos façons de penser et de parler... Un jour viendrait où vous rougiriez de moi... Non, non, jamais!

— Et pourquoi rougirais-je de vous? parce que vous travaillez à la terre?.. L'oisiveté seule est une déchéance, Thérèse... Vous êtes une fille de grand cœur et de grand sens, et ce sont là les qualités qu'on doit demander avant tout à la femme qu'on épouse.

— Oui, murmura-t-elle en baissant de nouveau la tête; mais au moins faut-il que cette femme apporte à son mari un nom intact et qui soit bien à elle... Et,... je suis obligée de vous le dire, bien que cela me fasse grand'peine : — J'ai ma mère... Vous savez son histoire, n'est-ce pas?

— Et moi, n'ai-je pas mon père? répliqua Étienne avec un douloureux accent; croyez-moi, Thérèse, nous ne sommes pas coupables de leurs fautes, et puisque cette peine nous a été infligée

d'avoir à rougir d'eux, du moins mettons nos misères en commun, elles seront moins lourdes à porter.

— Vous avez une profession qui vous oblige à vivre dans un monde où je serais déplacée... Je vous gâterais votre vie.

— Vous ne serez déplacée nulle part, et mon métier a cela de bon qu'il me permet de vivre où je voudrai, — aux champs ou à la ville... — D'ailleurs, je ne vous demande pas de m'épouser sur-le-champ... Promettez-moi seulement d'être ma femme. D'ici à un an, je verrai clair dans mon avenir, et alors je viendrai vous rappeler votre promesse... Dites oui, et je serai content... Vous ne répondez pas!.. Est-ce que vous n'êtes plus libre? Est-ce que vous en aimez un autre?

— Moi! s'exclama-t-elle avec véhémence. Oh! Dieu, non!

— Eh bien, Thérèse, je vous aime et je ne vous demande que de vous laisser aimer.

Elle restait muette, les bras toujours accoudés sur le sac de pommes de terre, tordant ses mains l'une dans l'autre, regardant vaguement les fumées bleues des feux de broussailles, et l'étendue des champs nus où les paysans remuaient la terre. Ses yeux étaient humides, ses lèvres s'entr'ouvraient hésitantes. Un moment de plus cependant, et sa réponse allait tomber de sa bouche, le sort d'Étienne allait être fixé, quand une voix stridente s'éleva à l'extrémité du champ, une voix qui fit tressaillir le jeune Maugars des pieds à la tête.

— Monsieur Étienne! criait-on, monsieur Étienne!

Ils se retournèrent. Sur le ciel rouge du soir, ils virent se détacher la longue et maigre silhouette de Célestin Tiffeneau. Il accourait vers eux, guidé par le petit pâtre de la Joubardière.

— Ah! s'écria-t-il haletant, ah! monsieur Étienne, je vous trouve enfin... Pardon, jeune fille, j'ai à parler à M. Maugars. — Il reconnut soudain Thérèse et jeta ses grands bras en l'air : — Mlle Desroches!.. Ah! bon Dieu, que d'événemens!.. Je ne pensais guère vous rencontrer ce soir...

— Célestin, interrompit anxieusement Étienne, qu'y a-t-il? Comment êtes-vous ici?

Célestin s'essuya le front. — Il y a, monsieur Étienne, qu'on vous demande à Saint-Clémentin. Pour plus de sûreté, votre père m'a envoyé vous quérir, et je cours depuis hier... Je suis arrivé il y a une heure à Pressigny et, grâce à un monsieur qui vous avait vu passer, j'ai eu la chance de vous rejoindre.

— Est-ce que mon père est malade? demanda Étienne en tirant le commis à l'écart.

— Malade, non, physiquement du moins... Mais c'est la banque Maugars qui est malade... Qui aurait jamais cru cela, bonnes gens, une maison qui avait les reins si solides!.. Depuis un mois, on

ne cesse pas de venir retirer l'argent qu'on avait placé chez nous, et ça jette un mauvais son de cloche... Hier, M. Maugars m'a fait monter dans son cabinet. Il s'y promenait comme un lion en cage. — Va me chercher mon fils, s'est-il écrié en me donnant un papier sur lequel était votre adresse, dis-lui qu'il y a urgence, et ramène-le sans perdre de temps... Il me le faut, entends-tu, ou je ne réponds plus de rien!.. Les yeux lui sortaient de la tête; j'ai couru faire mes adieux à Seconde, j'ai pris l'omnibus, le chemin de fer, une voiture à Châtellerault, et me voici... Partons, monsieur Étienne.

— Oui, répondit le jeune homme d'une voix altérée, dans un instant.

Il revint vers Thérèse, qui était restée immobile et les regardait d'un air inquiet.

— Thérèse, reprit-il, je suis obligé de partir à l'instant pour Saint-Clémentin... On m'appelle là-bas, et je crains bien que ce ne soit pour y assister à la catastrophe que je redoutais... Qui sait dans quelles conditions je vous reviendrai?.. Mais je reviendrai. Donnez-moi votre main, cela me rendra des forces.

Elle obéit. — Du courage! lui dit-elle, et au revoir!

Célestin à son tour lui avait serré la main, en s'excusant de son mieux. Thérèse secoua la tête sans pouvoir parler, et ils partirent. Elle les regarda s'éloigner à travers les labours, et les larmes qui l'aveuglaient l'obligèrent à passer la main sur ses yeux; quand elle l'enleva, Étienne et son compagnon avaient disparu dans les brumes qui montaient de la vallée.

XV.

Les mains derrière le dos, l'œil inquiet et les lèvres rentrées, Simon Maugars arpentait son cabinet. Le banquier avait vieilli. Ses robustes épaules s'étaient voûtées, ses cheveux en brosse étaient presque blancs, et son teint avait pris des tons de brique de mauvais augure. Seule, sa physionomie dure et obstinée n'avait pas changé, non plus que celle du maussade cabinet de travail. — Le vert fané des rideaux avait un peu plus jauni, les déchirures du papier s'étaient élargies, le cuir des chaises devenait plus luisant par places, et c'était tout. Les vitres, ternies par les mouches et la poussière, laissaient toujours passer le même jour blafard, et de sa même voix cassée la pendule venait de sonner neuf heures du matin. M. Maugars s'arrêta un moment pour l'écouter et poussa un soupir de soulagement. Il songeait qu'à cette heure le train de Poitiers stationnait à la gare des Maisons-Blanches, et pour la dixième fois, tout en reprenant sa promenade, il refaisait le calcul du temps qu'il fallait à Célestin et à Étienne pour aller de Pressigny à Saint-Clé-

mentin. — Si Tiffeneau, en débarquant au bourg la veille au soir, avait eu la chance d'y trouver Étienne, il avait dû l'emmener sur-le-champ. Ils étaient dans ce cas arrivés à Châtellerault au milieu de la nuit, et par conséquent ils roulaient maintenant dans l'omnibus qui desservait les Maisons-Blanches. Encore cinquante ou soixante minutes, et ils seraient à Saint-Clémentin. Cette dernière heure d'attente semblait au banquier plus insupportable après une longue nuit d'insomnie. Il avait la fièvre. Parfois, las de piétiner dans cette pièce étroite, il s'asseyait, prenait une liasse de papiers et essayait de penser à autre chose pour tromper son impatience, mais l'inquiétude l'empoignait de nouveau et il recommençait son va-et-vient saccadé et violent.

Tout à coup il s'arrêta et prêta l'oreille. On entendait sur le pavé de la rue un roulement sourd accompagné d'un tintement de grelots. C'était l'omnibus. Encore cinq minutes, et M. Maugars allait être fixé. Il n'en pouvait plus et se laissa choir dans son fauteuil, ramassant son énergie et s'efforçant de ressaisir tout son sang-froid afin de faire bonne contenance devant son fils. Il y eut dans le cabinet un moment de silence profond, puis des pas firent crier les marches de l'escalier de service. M. Maugars se leva tout d'une pièce, et au même instant la porte du couloir, brusquement ouverte, livra passage à Étienne et à Célestin, couverts de poussière.

— Enfin, te voici! s'écria le banquier d'une voix rauque.

Le père et le fils se regardèrent avec embarras pendant quelques secondes, émus de se revoir dans de telles circonstances, mais cependant n'ayant pas assez oublié leurs rancunes pour se jeter dans les bras l'un de l'autre.

— Vous m'avez appelé, je suis venu, dit Étienne... Que se passe-t-il?

Le banquier hésita un moment, puis, faisant taire son orgueil, il saisit le bras d'Étienne et l'entraîna vers la fenêtre. Il sentait le besoin de toucher ce fils qui était maintenant son seul point d'appui, et de s'assurer en quelque sorte matériellement qu'il pouvait encore se raccrocher à lui. — Viens ici, murmura-t-il, as-tu faim? veux-tu prendre quelque chose?

Étienne ayant répondu que Célestin et lui avaient déjeuné en route : — Bon, reprit M. Maugars, de cette façon nous pouvons causer tout de suite... Célestin, laisse-nous!

Tiffeneau s'inclina et disparut. Étienne s'était assis ; le banquier à son tour se rejeta dans son fauteuil et chercha son début, tout en rangeant machinalement les papiers épars sur le bureau.

— Vous avez besoin de moi? demanda le jeune homme.

— Oui, j'ai jugé nécessaire de te mettre verbalement au courant de ma situation... Célestin ne t'a rien dit?

— Il m'a confié que la banque marchait mal et que vous aviez des embarras d'argent.

— Oh! ils ne sont que momentanés, s'écria vivement le banquier, mais enfin ils existent... Voici : j'ai fait de mauvaises spéculations, cela peut arriver aux plus habiles... L'empereur répétait partout : « L'empire c'est la paix... » J'ai cru à sa parole, moi... J'ai acheté des terrains à Poitiers, j'y ai bâti des maisons, tout un quartier, *nom de jou!* Je comptais que le commerce allait se porter du côté de la gare et que je revendrais mes bâtisses au poids de l'or; mais cette s..... guerre de Crimée m'a cassé bras et jambes. J'ai voulu me rattraper à la Bourse, et j'ai joué à la baisse, juste au moment où on annonçait la prise de Malakoff... Un guignon infernal, quoi!.. J'ai perdu des sommes considérables, on l'a su ici et mon crédit s'est trouvé ébranlé. Puis, comme j'ai des ennemis, on a clabaudé, on m'a calomnié... Voilà le monde! Selon qu'on réussit ou qu'on se blouse, on est à ses yeux un grand homme ou un coquin!.. Les gens ont pris peur et se sont précipités vers ma caisse comme un troupeau de moutons... J'en suis là. Si la panique continue et si on me réclame brusquement les millions que j'ai drainés dans tous les coins du département, je serai dans l'impossibilité de faire face à mes engagemens; je me trouverai réduit à opérer honteusement une liquidation désastreuse pour rembourser tous ces poltrons qui bêlent après leur argent.

Il frappa du poing sur le bureau et se leva en jurant : — Nom de nom! quand je songe qu'avec six mois de plus devant moi j'étais au pinacle!.. J'y touchais comme je touche à ce mur. Je me présentais comme candidat officiel aux élections de cet hiver. Lancé par le préfet, soutenu par le clergé, j'arrivais d'emblée, et je faisais mon trou au corps législatif... Et il faut que tout s'écroule comme un échafaudage mal construit!.. Malheur!.. Enfin, je n'ai pas dit mon dernier mot. J'ai la poigne et les reins solides, et je puis encore tout remettre d'aplomb, pourvu que tu me donnes un coup de main.

Étienne avait écouté son père avec une certaine méfiance d'abord, puis avec une attention de plus en plus émue. Tandis que le banquier détaillait ses mécomptes, le jeune homme se sentait involontairement remué à l'aspect de cet homme si orgueilleux et si absolu, contraint par la mauvaise fortune de mettre à nu ses misères et ses blessures d'amour-propre. Une lueur de compassion passa dans ses yeux tandis que M. Maugars se rasseyait.

— Vous avez eu raison de compter sur moi, répondit-il d'un ton presque affectueux; dès qu'il s'agit de l'honneur de notre nom, je n'ai rien à vous refuser. La maison Maugars ne doit pas suspendre ses paiemens. Je vous ai laissé l'administration de la succession de ma mère; disposez-en comme de votre propre fortune.

Vendez les terres et les titres de rente, je vous donne carte blanche... Quand on vous verra payer à bureau ouvert, on reprendra confiance et votre crédit se consolidera.

En répondant de la sorte, il avait cru aller au-devant des désirs de son père; mais, en relevant les yeux, il s'aperçut que Simon Maugars était loin de paraître émerveillé de cette offre. Le banquier serrait les poings et regardait Étienne avec une expression de dédain et de colère.

— Voilà tout ce que tu trouves pour raccommoder les choses? répliqua-t-il... Merci! Je ne t'en fais pas mon compliment. Aliéner le bien de ta mère?.. Et le mien aussi, n'est-ce pas, puisque la fortune est indivise?.. Mais, malheureux, ce serait une goutte d'eau dans l'océan. Du moment qu'on me verrait forcé de vendre, on s'entendrait pour acquérir mes immeubles à vil prix. Loin de relever mon crédit, une pareille opération lui porterait le dernier coup... Non, non, pas de ces sottises-là! Si j'ai compté sur toi, c'est pour un secours plus efficace, et j'ai d'autres propositions à te faire.

— Je vous écoute, murmura Étienne, subitement refroidi.

— Ce qu'il faut en ce moment, reprit le banquier, c'est payer d'audace... Lorsqu'on verra que des gens bien posés à Saint-Clémentin, des gens de la haute volée, méprisent les clabauderies de mes ennemis et consentent à mettre leur main dans la mienne, on aura de nouveau confiance. Ta pauvre mère avait grandement raison quand elle me répétait que ce qu'il nous fallait avant tout, c'était de la considération, et quand elle visait à une alliance avec une des bonnes familles du pays... Voilà où est le remède, et voilà en quoi tu peux m'aider.

— Je ne vous comprends pas.

— Vraiment! poursuivit Maugars en enfonçant son regard aigu dans les yeux de son fils, en ce cas je vais te mettre les points sur les i... Il y a ici une famille très influente; les Boisseguin. Ils n'ont pas de fortune, c'est vrai, mais ils sont proches parens du président Sourdeval et de l'évêque de Poitiers. Il y a trois filles dans la maison : les deux aînées sont mûres et n'ont plus de prétentions, mais la dernière, Christine, a vingt et un ans; elle est jolie, intelligente, et elle crève d'envie de se marier. Il paraît qu'elle a un faible pour les artistes et que tu lui plais. On te la donnerait volontiers, tu n'as qu'un mot à dire; et le jour où ton mariage sera publié, la banque Maugars sera sauvée.

Le banquier, tout en parlant, continuait à dévisager son fils, mais la figure d'Étienne restait impassible et impénétrable.

— Pardon, objecta-t-il enfin, ne disiez-vous pas tout à l'heure que la fortune de ma mère serait insuffisante pour désintéresser vos créanciers?

— Oui, si nous étions forcés de vendre; mais, si tu épouses, c'est une autre affaire. Les mauvais bruits s'apaiseront, la confiance reviendra, et nous serons plus solides que jamais.

— Cependant cette famille Boisseguin doit connaître votre situation, et il me paraît invraisemblable qu'elle conclue une alliance dans des conditions aussi hasardeuses.

— Bah! elle sait que tu possèdes en propre une fortune à laquelle mes créanciers ne peuvent toucher... J'y ai mis bon ordre... D'ailleurs le père et la mère sont très dévots; j'ai pour moi le clergé, qui a de nombreux capitaux placés dans ma maison et qui a intérêt à prévenir une déconfiture... Ces messieurs exerceront au besoin une pression sur les Boisseguin pour...

— Pour les tromper! interrompit Étienne.

— Hein! murmura le banquier, que chantes-tu là?

— Pour les tromper, répéta froidement le jeune homme, c'est évident, puisque leur fille croira épouser un mari riche et qu'elle se trouvera la femme d'un pauvre diable... Car, s'écria-t-il, au cas d'un désastre, vous imaginez-vous que je consentirais à disputer à vos créanciers la fortune de ma mère? Non, désabusez-vous, je leur abandonnerais jusqu'au dernier sou... Par conséquent ce mariage n'est pas faisable, et il ne se fera pas.

— Tu aimes mieux me voir ruiné, déshonoré?

— Il n'y a pas de honte à être pauvre, et votre honneur aura moins à souffrir de mon refus que de mon acceptation.

— Si fait, car je ne t'ai pas tout dit! répliqua M. Maugars en baissant la voix.

Comme il achevait, on frappa à la petite porte du couloir. Il se leva avec un geste d'impatience, alla ouvrir et recula en apercevant dans l'embrasure la face rougeaude et rasée de M. Landuré, huissier près le tribunal de Saint-Clémentin.

— Faites excuse, monsieur Maugars, bredouilla l'officier ministériel, faites excuse, si je vous dérange... Je viens pour un petit mandat de comparution dans l'affaire Berloquin, et j'ai préféré vous remettre la copie en mains propres, comme c'est mon devoir d'abord, et puis par discrétion, afin de ne pas laisser traîner cela dans vos bureaux.

Il tira de sa poche un papier plié en quatre et le tendit au banquier qui le parcourut rapidement, tandis que l'huissier, prenant des airs distraits, regardait vaguement en l'air, avec la mine détachée d'un homme qui ignore de quoi il s'agit.

— C'est bien, grogna M. Maugars de son ton le plus hautain, merci, vous pouvez vous retirer.

L'huissier salua, disparut, et la porte se referma doucement. Alors Maugars se retourna vers son fils et, lui jetant le papier dans les mains:

— Je ne t'ai pas tout dit, répéta-t-il d'une voix brève, lis cela.

Étienne lut à son tour l'exploit par lequel Simon Maugars, banquier, était mandé à comparaître devant le juge d'instruction de Saint-Clémentin, comme prévenu du délit d'habitude d'usure, commis de complicité avec le sieur Jean Berloquin, — délit prévu par les articles 3 et 4 de la loi du 3 septembre 1807, et 2 de la loi du 27 décembre 1850.

Le jeune homme garda longtemps le papier dans ses doigts tremblans. Les lignes dansaient devant ses yeux. Le rouge lui montait au front. — Ses pressentimens ne l'avaient pas trompé, la catastrophe tant redoutée était imminente, le chef de la maison Maugars allait être traîné comme un misérable sur les bancs de la police correctionnelle... Il posa le mandat de comparution sur le bureau et leva sur son père un regard douloureux :

— Est-ce vrai ce qu'on dit là dedans? murmura-t-il.

M. Maugars secoua les épaules :

— Cet imbécile de Berloquin a fait des sottises et m'a compromis, voilà la vérité, répondit-il. Il se peut que nous ayons eu tort au point de vue strictement légal, mais on sait bien qu'en matière commerciale le taux de l'intérêt ne peut être sérieusement celui que la loi a fixé... Ce serait inepte!.. Judiciairement, j'aurais gain de cause, mais je ne m'en tirerais pas sans quelques éclaboussures, et il est préférable que l'affaire soit étouffée... Tu comprends maintenant pourquoi il faut agir vite. Sourdeval est l'oncle de Mlle Boisseguin, et si tu épouses la petite, il est clair qu'il ne condamnera pas le beau-père de sa nièce... Dans ces prétendus délits d'usure, tout est laissé à l'appréciation du tribunal; on fera entendre raison au juge d'instruction, on enterrera l'affaire, et je sortirai de là blanc comme neige... Mais pour cela il faut que dès ce soir nous demandions la main de Christine de Boisseguin par l'entremise du curé de Saint-Nicolas... Tout dépend de toi; tu peux me sauver ou me perdre.

Sa voix tremblait légèrement et son regard cherchait celui d'Étienne; mais le jeune homme avait détourné la tête. A travers les vitres poudreuses, il contemplait le jardin, dont le vent agitait les arbres. Dans l'air brumeux, les feuilles jaunissantes s'éparpillaient comme un vol de papillons, et bien loin, au delà de la fenêtre maussade, au delà du jardin effeuillé par l'automne, Étienne voyait comme un mirage les champs de la Joubardière et la loyale figure de Thérèse.

— Tu ne réponds rien? reprit le banquier.

— Ce que vous demandez est impossible.

— Impossible! répéta M. Maugars avec emportement, après ce que tu sais, après ce que je viens de te dire?

— Surtout après ce que vous venez de me dire.

— Alors, s'exclama-t-il exaspéré, tu préfères me perdre, n'est-ce pas?.. Je puis être condamné à de la prison, et, si tu n'épouses pas sa nièce, Sourdeval ne me ménagera pas... Cela ne te fait rien, à toi, de voir ton père ruiné, déshonoré, mis sous les verrous!

— Comprenez-moi bien, mon père, je suis prêt à faire pour vous tout ce qu'on peut tenter honnêtement et au grand jour... Ma fortune et mon travail sont à vous. Disposez-en. Annoncez dès aujourd'hui la vente de vos biens et abandonnez-en le prix à vos créanciers... Cette façon d'agir préviendra les juges en votre faveur et donnera plus de force à votre défense.

— Tu veux que je me mette sur la paille?

— Mieux vaut vous dépouiller spontanément que d'y être réduit par une condamnation judiciaire.

— Mais je n'entends ni être dépouillé ni être condamné... Rien de tout cela n'arrivera si tu consens au mariage que je te propose.

— Jamais!.. Il y a dans votre proposition quelque chose de louche et de honteux qui répugne à mon cœur et à ma conscience... Je n'admets pas ce moyen de leurrer la justice en frustrant les victimes de vos spéculations; je ne suis pas l'homme de ces marchés-là... N'en parlons plus.

— Je ne sais pas quel homme tu es, répliqua le banquier d'une voix sourde et rageuse, mais à coup sûr tu n'es pas mon fils... — Il se mit à arpenter violemment son cabinet. — Un garçon pour lequel j'ai tout fait! s'écria-t-il, car enfin il faut que tu le saches bien; si je me suis acharné au travail, si j'ai été dur envers moi et envers les autres, si je me suis livré à ces opérations qu'on me reproche et qui me jettent aujourd'hui dans l'embarras, c'était pour toi!.. Je désirais te voir un jour remuant l'or à la pelle et satisfaisant tes caprices sans compter... Voilà pourquoi je n'ai jamais voulu avoir d'autres enfans... J'en suis joliment récompensé! Si je t'avais donné des frères, j'en aurais trouvé au moins un qui m'aurait compris et se serait dévoué à mes intérêts. Tandis que toi tu n'es qu'un mauvais fils... Tu n'as jamais su que me contrarier, et aujourd'hui que je suis dans la peine, tu m'abandonnes comme un ingrat... Oui, comme un vil ingrat, entends-tu?

— Je songe si peu à vous abandonner que je vous offre ce que je possède. Liquidez tout, quittez Saint-Clémentin et venez avec moi. Je travaillerai de façon à ce que vous n'ayez pas à souffrir de la pauvreté, même après avoir cédé tous vos biens.

— Mais c'est justement ce que je ne veux pas, mille tonnerres!.. Tu ne comprends donc pas que ces terres, ces maisons, ces valeurs que j'ai amassées à la sueur de mon front, c'est la chair de ma chair, c'est le plus pur de mon sang, c'est mon existence à moi!.. Il me

faut de l'argent et du pouvoir. J'ai trimé toute ma vie pour être riche, et tu me proposes niaisement de jeter ma fortune par les fenêtres... J'ai vu tout le pays à mes pieds; et tu veux que j'aille comme un mendiant manger le pain des autres!.. Mais c'est une dérision... Saigne-moi aux quatre veines tout de suite, et tue-moi, cela vaudra mieux!.. Non, non, je ne lâcherai ni un sou, ni un morceau de terre. Je tiendrai tête à mes ennemis, et on verra que Simon Maugars a encore bec et ongles.

Il se démenait furieusement par la chambre. Sa figure était devenue pourpre, les veines de son front se gonflaient, ses yeux injectés de sang, ses lèvres balafrées et frémissantes donnaient à sa physionomie une expression sauvage. Étienne, pâle et violemment secoué par cette scène pénible, se tenait debout contre le bureau et demeurait silencieux. Le banquier, après avoir exhalé toute sa fureur, s'était arrêté, épuisé et hors d'haleine. Il reprit peu à peu son sang-froid et revint précipitamment vers son fils.

— Voyons, continua-t-il d'un ton moins hautain, tu dois pourtant comprendre cela, toi, tu es un garçon intelligent. Sois raisonnable. Je t'ai adressé tout à l'heure des paroles un peu dures, j'ai eu tort, oublie-les. Je t'ai accusé d'être égoïste, je n'en pensais pas un mot. Je sais au contraire que tu as un bon cœur et que tu es généreux. Montre-le. Sois mon sauveur. Après tout, qu'est-ce que je te demande? D'épouser une fille qui est jeune, jolie et de bonne famille. Ce n'est pas la mer à boire, cela, et ça ne peut ni entraver ton avenir, ni gêner ton indépendance. Les mariages d'affaires sont comme les mariages politiques, une pure formalité. Tu seras libre après de suivre ton caprice, si le cœur t'en dit. Songe que c'est l'honneur de ton père et le tien qui sont en jeu. Cela vaut bien un léger sacrifice... Fais-le pour moi, je t'en prie!.. — Il lui avait pris les mains et lui parlait d'une voix presque caressante. — Sois un bon enfant, je t'en supplie au nom de ce qu'il y a de plus sacré, au nom de ta mère!.. Veux-tu que je me mette à tes pieds, veux-tu que je te le demande à genoux?..

La voix du banquier s'élevait avec un accent lamentable. Elle réveillait dans les plis des rideaux fripés, dans les gerçures des cloisons, dans la poussière des cartons bourrés de paperasses, comme un écho des supplications qu'Étienne avait autrefois, à la même place, adressées à son père et qui étaient restées inentendues.

— Sauve-moi de la prison, sauve-moi de la ruine! continuait M. Maugars en s'accrochant à son fils; voyons, tu n'as pas une pierre à la place du cœur... Si tu m'adressais une prière pareille, je t'écouterais, moi, je ne serais pas inflexible.

— Je vous ai fait un jour, ici même, répondit Étienne, une prière

que vous n'avez pas écoutée... Je m'en souviens!.. Et pourtant si vous me demandiez aujourd'hui un sacrifice possible, je serais prêt à l'exécuter... Vous exigez de moi un acte déloyal, et, malgré mon désir de vous sauver, malgré tout ce que je souffre, je me vois forcé de vous dire non!

Le banquier releva la tête et regarda son fils en face. Il lut sans doute sur la figure d'Étienne une résolution inébranlable, car il lui lâcha brusquement les mains et se rejeta en arrière.

— Ah! murmura-t-il, tu es plus dur que je ne l'ai jamais été... Va-t'en, tiens, je regrette de t'avoir appelé... Tu n'as jamais été et tu ne seras jamais qu'une entrave dans ma vie... Retourne là d'où tu viens!

— Non, répliqua le jeune homme d'une voix ferme, non, quoi que vous puissiez penser de moi, je ne vous quitterai pas dans un pareil moment. Je resterai ici. Je serai près de vous devant les juges, et vous me retrouverez près de vous après le jugement pour vous aider à tenir tête à la mauvaise fortune.

— Je n'ai pas besoin de ton aide et je tiendrai tête moi-même aux hommes et au diable! s'écria le banquier exaspéré; je vous montrerai à tous ce que je vaux et de quelle trempe je suis... Va-t'en, ta vue m'irrite, et je ne veux pas avoir sous les yeux un niais qui n'est bon à rien... Va-t'en ou je te...

Il le poussait devant lui, les poings serrés, les yeux allumés, tandis qu'Étienne, navré et interdit, le regardait avec une expression de douloureuse pitié. A la fin, M. Maugars ouvrit la porte du vestibule et mit son fils dehors en lançant une dernière imprécation; puis, une fois seul, il revint vers son bureau et s'affaissa dans son fauteuil en jetant un cri de rage qui ressemblait à un rugissement.

C'était fini; il venait de sentir la dernière branche se briser dans ses mains. Il ne pouvait plus maintenant compter que sur ses propres forces pour remonter le courant dont il entendait déjà les flots tourbillonnans lui bourdonner aux oreilles. — Lui qui avait assisté d'un œil sec à tant de naufrages et à de si lamentables débâcles, lui qui avait désespéré tant de gens, il éprouvait à son tour ce que c'est que de perdre sa dernière espérance. Dans ce sinistre et sombre cabinet, entre ces quatre murs délabrés, il se sentit tout à coup misérable et abandonné, comme un mendiant qui, le soir venu, voit les dernières maisons du village se fermer une à une à son approche, et qui se trouve à la nuit face à face avec la solitude de la plaine nue, ténébreuse et inhospitalière.

XVI.

A la rentrée de novembre, l'affaire Berloquin et Maugars, étant

complètement instruite, vint à l'une des premières audiences du tribunal correctionnel. Il bruinait ce jour-là; mais malgré la pluie fine et persistante qui mouillait les branches noires des tilleuls à demi effeuillés, une foule compacte encombrait dès le matin la place qui s'étend devant le modeste palais de justice de Saint-Clémentin. C'était précisément jour de marché, et tous les paysans qui avaient eu peu ou prou à se plaindre de la maison Maugars étaient accourus pour goûter chacun leur part de vengeance. Les Saint-Clémentinois, petits bourgeois et boutiquiers, n'avaient pas non plus manqué l'occasion. Simon Maugars, pendant ces cinq dernières années, les avait trop molestés pour qu'il ne leur fût pas doux d'assister à la déchéance de leur tyranneau de la veille. Il n'était fils de bonne mère qui n'abandonnât son comptoir ou n'avançât l'heure de son déjeuner pour voir cet homme, hier encore si cassant et arrogant, traîné à la barre de la police correctionnelle comme un simple vagabond. Les jaquettes de drap, les blouses courtes et les vestes de droguet se mêlaient sous les arbres. Chacun voulait avoir une bonne place pour tout observer à son aise; on était d'avance impitoyable pour le principal accusé, et dans les groupes on entendait des gens s'écrier avec une joie peu dissimulée, en montrant les murs détrempés du tribunal : — Enfin, après y avoir fait passer tant de monde, il va donc y passer à son tour!

Les femmes elles-mêmes étaient venues au palais. Les hautes coiffes des métayères et des artisanes égayaient de leur blancheur mate la masse sombre des chapeaux ronds à larges bords. La fine fleur de la société Saint-Clémentinoise avait voulu également jouir de la déconvenue des Maugars; toutes les épouses de fonctionnaires et de magistrats intriguaient depuis huit jours près de M. Sourdeval pour qu'il leur réservât des places dans le prétoire, et le président s'était mis en quatre pour les contenter.

Toujours empressé et galantin, il était arrivé au palais avant l'audience afin d'introduire en catimini les belles dames par une petite porte qui communiquait avec le jardin de la sous-préfecture. Il allait les chercher lui-même sous la pluie avec des airs mystérieux d'homme en bonne fortune. Il était ravi de cette occasion de serrer le bras et de couler des douceurs aux plus jeunes, en les guidant à travers les couloirs étroits et obscurs. Il leur faisait traverser la chambre du conseil, encore déserte, et les plaçait avec d'aimables précautions dans les bancs occupés d'ordinaire par les avoués et les avocats.

Elles s'y installaient bruyamment, un peu étonnées de l'effet de leurs toilettes voyantes dans l'encadrement sombre des boiseries de chêne. — L'endroit tout d'abord leur donnait une sensation de froid, et elles s'y trouvaient dépaysées. Elles ouvraient de grands

yeux et regardaient avec un respectueux effroi l'hémicycle peint à la détrempe, d'où un jour terne tombait de trois fenêtres voilées de rideaux passés ; le grand christ de bois noir qui se dressait derrière les fauteuils des juges, le bureau du tribunal tendu de drap vert, les sièges du parquet, les vieux bancs lustrés par le frottement des robes d'avocats, l'espace nu et vide réservé au public. Puis peu à peu elles s'apprivoisaient, rajustaient les brides de leur chapeau, lissaient leurs bandeaux, s'adressaient de la main et des yeux de petits signes d'amitié ou saluaient cérémonieusement la présidente, qui trônait au premier rang avec les trois demoiselles de Boisseguin ; puis finalement toutes se mettaient à jaser en jetant des éclats de rire argentins, qui contrastaient singulièrement avec l'austérité renfrognée du lieu.

Onze heures sonnèrent. Le concierge du tribunal ouvrit les deux battans de la porte du fond, et le public se précipita dans la salle avec un tumulte pareil à celui de l'eau qui sort d'une écluse. Les dames, surprises, se levèrent tout d'une pièce et, se retournant, contemplèrent avec des mines effarouchées le flot houleux de ces têtes humaines pressées les unes contre les autres, et dont les masses confuses devenaient à chaque instant plus épaisses et plus orageuses. Les hommes s'invectivaient, les femmes criaient ; les deux gendarmes postés de chaque côté de la barre avaient fort à faire pour maintenir l'ordre et empêcher les plus hardis d'envahir les places réservées. Pendant ce temps, les avoués et les avocats en robes cherchaient à s'insinuer entre les crinolines envahissantes et à se caser de leur mieux dans l'espace très restreint qu'on leur avait laissé. Tout à coup, à travers les rumeurs de la foule, les chuchotemens discrets et les rires féminins, une voix glapissante retentit, la voix de l'huissier audiencier qui criait : — Le tribunal, messieurs, chapeaux bas ! — Le tumulte se changea en un grondement sourd, et peu à peu le silence s'établit.

Un groupe de robes noires émergea dans l'hémicycle par une porte du fond : en avant, le président Sourdeval, l'oreille rouge et le teint fleuri, dépassant de la tête les deux juges rabougris aux figures glabres et frustes ; puis le procureur et son substitut, tous deux maigres et austères, enfin le greffier obèse, trottinant dans sa robe à laquelle l'âge et l'usage avaient donné des tons verdis. Presque au même moment un commis du greffier introduisait par la porte des témoins Simon Maugars accompagné de Célestin et d'Étienne, Jean Berloquin et les deux avocats.

Toutes les têtes se haussèrent pour voir les principaux acteurs du drame. Quelques dames avaient apporté des lorgnettes et les braquaient sans façon dans la direction de Maugars et de son fils. Le banquier, boutonné dans sa redingote, au revers de laquelle le

ruban de la Légion d'honneur mettait une note rouge, resta un moment debout, arrogant, hautain, soutenant de son air dur et impérieux les regards qui convergeaient vers lui. Étienne avait les yeux cernés, la figure pâle et tirée; on eût cru que c'était lui et non son père qui comparaissait comme accusé. Quant à Berloquin, plus humble, plus mince et plus souple que jamais, il s'était glissé dans le banc avec des mouvemens de couleuvre et s'y tenait coi, coulant de temps à autre vers les juges un regard tortueux et contrit.

On commença par juger une série peu intéressante de petits délits. A l'indifférence somnolente des juges et au train dont ils expédiaient ces broutilles, on devinait qu'ils avaient hâte d'arriver à la pièce de résistance. Aussi, quand l'huissier cria de sa voix de tête : « Le ministère public contre Berloquin et Maugars ! » il se produisit dans l'auditoire un long frémissement pareil au murmure d'un coup de vent qui passe sur un champ de blé.

— Simon Maugars, levez-vous, et sortez de votre banc, dit le président Sourdeval d'un ton sec qui ne lui était pas ordinaire.

Le banquier s'avança la tête haute, déboutonna son gant pour prêter serment et répondit d'une voix nette et ferme aux questions préliminaires. Le président l'interrogea sur les pratiques que le ministère public qualifiait d'usuraires. Avec un grand sang-froid M. Maugars répondit que le parquet se méprenait sur le caractère des opérations de banque auxquelles sa maison s'était livrée. Il affirma n'avoir jamais exigé de ses cliens un intérêt supérieur à celui de 6 pour 100, qui est le taux légal en matière de commerce. Le président l'interrompit et se mit à énumérer les faits relevés par l'accusation : — Ventes à réméré déguisant des stipulations illégales, prêts d'argent sur lesquels les emprunteurs recevaient une faible partie de la somme en numéraire, et le surplus en marchandises invendables que Berloquin rachetait à des prix dérisoires; usure sous couleur de change et de rechange; renouvellement onéreux de billets avec endos de complaisance; bref, tout l'arsenal des manœuvres frauduleuses inventées par les prêteurs pour dissimuler la stipulation d'intérêts excessifs.

M. Maugars discutait une à une les articulations du président avec une lucidité merveilleuse et un aplomb dédaigneux. Il établissait victorieusement qu'on ne pouvait appliquer aux transactions commerciales les exigences d'une légalité étroite; il rétorquait les argumens de l'accusation avec des explications pratiques très ingénieuses; et dans ce duel entre le magistrat et l'homme d'affaires, le président n'avait pas toujours l'avantage. En terminant l'interrogatoire, M. Sourdeval, avec une certaine animation, rappela le prêt de 30,000 francs fait au docteur Desroches, par l'entremise

de Berloquin, et reprocha au banquier d'avoir manœuvré en vue d'obtenir à vil prix le domaine de la Fénicardière.

— Où sont les preuves ? demanda hardiment M. Maugars.

Le président fut obligé d'avouer que le tribunal n'avait que des présomptions, et que pour cette raison l'accusation ne retenait pas ce délit. — Il nous manque le témoignage de la partie intéressée, dit-il sévèrement au prévenu, et vous savez trop bien pourquoi le docteur Desroches ne peut plus le donner.

— Va-t-on aussi m'accuser de sa mort ? répliqua arrogamment le banquier.

Cette réponse excita dans l'auditoire une telle rumeur réprobatrice que l'huissier fut obligé de réclamer le silence, et que le président menaça de faire évacuer la salle. Simon Maugars se rassit, et l'interrogatoire de Berloquin commença.

Celui-ci fut aussi humble que son patron avait été hautain et cassant. Il invoquait d'une voix pleurarde et pateline la miséricorde du tribunal en alléguant sa misère et son ignorance. — Il n'était qu'un pauvre diable, et la nécessité seule l'avait mis au service de M. Maugars. Ces messieurs les juges devaient bien comprendre qu'il n'était pour rien dans toutes ces manigances. Où aurait-il pris de si grosses sommes, bon Dieu, lui qui n'avait pas toujours de quoi manger son content? Jamais il n'avait prêté un rouge liard; il servait d'intermédiaire, signait sans lire, et voilà tout. S'il s'était douté qu'on lui fît commettre des abominations pareilles, il se serait coupé la main, certainement, plutôt que de signer le moindre bout de papier; mais tout était arrangé d'avance à la banque, et il n'avait qu'à dire amen...

— Vous entendez, reprit le président en interpellant Simon Maugars, qu'avez-vous à répondre?

— Rien, riposta froidement le banquier, tout mauvais cas est niable; cet homme ment pour se défendre... Il est dans son rôle... Le tribunal appréciera s'il est vraisemblable qu'un ancien huissier signe des actes sans les comprendre.

On procéda à l'audition des témoins, et le défilé des victimes de Simon Maugars commença. C'étaient pour la plupart de pauvres paysans dans le genre du père Jacquet. Le désir d'acheter un pré ou un champ les avait mis dans les griffes du banquier. Leur histoire à tous était pareille : billets souscrits à Berloquin, escomptés et renouvelés par Maugars moyennant d'énormes droits de commission qui grossissaient prodigieusement à chaque renouvellement; puis tout le cortège des poursuites : commandemens, significations, saisies mobilières, saisies-brandon, et finalement la vente forcée à bas prix de ces mêmes lopins de terre, achetés primitivement

pour une valeur triple ou quadruple. Tous ces malheureux, ébaubis par l'attirail de la justice, par les interrogations brèves du procureur et du président, tournaient leur chapeau entre leurs doigts, regardaient avec une crainte méfiante les gens de la justice et semblaient trembler encore devant le banquier, bien qu'ils le vissent au banc des accusés. Ils déposaient timidement, avec force réticences et circonlocutions, embrouillant à dessein leurs réponses, afin de se compromettre le moins possible.

Tous ces détails d'opérations commerciales amusaient médiocrement l'auditoire dont l'attention, tendue depuis quatre heures, commençait à se lasser. Quelques dames bâillaient derrière leurs éventails; d'autres avaient tiré de leurs poches des fruits et des gâteaux. Elles faisaient sans façon la dînette au nez des juges scandalisés; elles étendaient leur mouchoir sur leurs genoux, mordaient dans des poires avec des mines friandes, s'essuyaient la bouche et souriaient.

Tandis qu'il se défendait pied à pied sans broncher contre les témoins, le parquet et les juges, Simon Maugars entendait derrière lui ces bruits irritans de fruits croqués, de papiers froissés, de rires inattentifs. — Au fond, la foule grouillante s'impatientait, la chaleur devenait étouffante, et au-dessus de toutes ces têtes, dans l'air épaissi de la salle, montait une lourde buée, dont les dames des places réservées combattaient les âcres émanations en respirant leurs flacons de sels.

L'intérêt ne se réveilla que lorsque le procureur impérial se leva pour prononcer son réquisitoire.

Ce jeune magistrat, aux formes raides et dignes, au ton doctrinaire et grave, fut relativement doux pour Simon Maugars. Tout en soutenant l'accusation, il ne se montra ni acerbe, ni provocant. Il était nouveau venu à Saint-Clémentin, n'avait encore épousé aucune des haines locales, et, sachant le banquier soutenu par la préfecture et le clergé, il croyait prudent de le ménager. Il requit l'application de la loi, mais mollement, avec une modération qui n'est pas dans les habitudes du parquet.

Après avoir entendu ces conclusions indulgentes, Simon Maugars respira, et Étienne se sentit un poids de moins sur la poitrine. Les gens du barreau, qui connaissaient les rubriques de l'éloquence judiciaire et les dessous de « l'enragée boutique à procès, » traduisirent mentalement ce bénin réquisitoire par un désir d'acquittement. La foule du fond devina également qu'elle courait risque d'être frustrée dans ses espérances vindicatives, et le serrurier de la grand'rue grogna à l'oreille de son voisin : — Les loups ne se mangent pas, et Maugars s'en tirera encore les braies nettes. —

Les juges eux-mêmes étaient surpris de cette mansuétude, et le président se rongeait les ongles d'un air vexé.

Mais le plus désappointé de tous fut l'avocat que M. Maugars avait fait venir de Poitiers. Cet aigle du barreau poitevin, tenant à éblouir de son éloquence l'auditoire de ce petit tribunal d'arrondissement, avait préparé sa plaidoirie en conséquence. L'indulgence inattendue du ministère public lui coupait tous ses effets, et il n'était pas homme à quitter la place sans avoir remporté son petit succès oratoire. Il prit la parole et passionna le débat en y faisant intervenir la politique. Pompeux, loquace, agressif, il exalta maladroitement Simon Maugars en le représentant comme le bouclier du parti de l'ordre à Saint-Clémentin. Il fit du banquier une sorte d'homme providentiel et énuméra avec ostentation les services rendus par M. Maugars, son dévoûment à l'empereur, les grandes entreprises qu'il avait conçues et dont le succès devait rejaillir sur le département. A l'entendre, les accusations portées contre la maison Maugars étaient une machination des anciens partis, une manœuvre de ces libéraux dangereux qui, n'osant faire de l'opposition au chef de l'état, s'attaquaient lâchement à l'homme qui avait eu la confiance du pouvoir. Poussé par le besoin de produire de l'effet, il insinua même que la magistrature n'avait pas su résister assez énergiquement à la perfide influence des ennemis politiques de Simon Maugars; il reprocha au parquet d'avoir mis dans la poursuite une animosité qui pouvait, aux yeux des bons esprits, passer pour de la partialité...

Tandis que ce Cicéron poitevin pomponnait ses phrases à panache et faisait rouler ses mots sonores, le temps se passait et la grise journée de novembre tirait à sa fin. Les fenêtres de l'hémicycle ne jetaient plus qu'un jour morne et crépusculaire sur la salle d'audience. Les têtes des juges semblaient s'être immergées dans un bain d'ombre, les figures du procureur impérial et du greffier n'apparaissaient plus que comme des silhouettes noires. Dans les bancs de chêne, les couleurs des toilettes s'éteignaient et se confondaient en lourdes masses grises, où l'on distinguait encore çà et là des palpitations d'éventails et des scintillemens de prunelles brillantes. Au fond de la salle, les têtes de la foule entassée formaient une surface confuse, compliquée, aux remous mystérieux et funèbres. Au milieu de l'obscurité envahissante, l'avocat, les manches retroussées, la tête rejetée en arrière, continuait à corser sa défense en posant M. Maugars comme une victime des adversaires du gouvernement.

Il lançait sa voix à toute volée sans s'apercevoir du mauvais effet que produisait son plaidoyer sur l'humeur des juges, dont il ne

pouvait distinguer les figures ennuyées et rembrunies. Il frappait comme un sourd à droite et à gauche, tandis que le procureur se mordait les lèvres et s'agitait sur son siège. Il termina enfin sa malencontreuse harangue et s'assit essoufflé, s'épongeant la tête et se retournant d'un air satisfait vers M. Maugars et vers Étienne.

On avait apporté des lampes; leur lumière jaune trouait l'obscurité de la salle; elle donnait des tons blafards aux visages des juges et les faisait ressortir d'une façon à la fois grotesque et sinistre; elle grandissait démesurément la maigre silhouette du procureur impérial, qui s'était levé pour répliquer.

Dès les premiers mots, on comprit que le plaidoyer de l'avocat lui avait agacé les nerfs et qu'il allait être impitoyable. La magistrature de l'empire, ayant de grandes prétentions à l'indépendance, ne souffrait pas volontiers qu'on touchât à ce point délicat. Le chef du parquet commença par protester contre les insinuations étranges de la défense; puis, arrivant à cette prétention émise par l'avocat de rendre le gouvernement solidaire des actes de M. Maugars, il annonça qu'il allait en faire bonne et prompte justice. Il convint qu'à une certaine époque le banquier s'était constitué le champion de l'autorité, mais il démontra que ce spéculateur n'était devenu le chef du parti de l'ordre que dans des vues étroites d'intérêt et pour satisfaire ses rancunes privées. — « Ah! s'écria-t-il en s'animant, la justice voit clair, elle discerne à travers son bandeau les pratiques louches d'un tripoteur d'affaires déguisé en homme politique. De même qu'il y a de faux dévots, il y a de faux amis du bien public, et Simon Maugars est de ceux-là. » — Alors il montra le banquier abusant du prestige que donne l'autorité, pressurant ses administrés, intimidant ses victimes afin de les empêcher d'élever la voix, arrachant aux ouvriers leur épargne, aux paysans leurs morceaux de terre, aux commerçans leurs bénéfices légitimes, grossissant sa fortune de toutes les épaves arrachées aux malheureux dont il avait prémédité le naufrage, et, avec cet argent volé, se livrant à des spéculations scandaleuses.

La parole du procureur était devenue coupante comme un rasoir; elle tombait avec des cinglemens de cravache sur la réputation de M. Maugars, n'y laissant pas une place qui ne fût zébrée de coups et toute saignante. La foule, que les métaphores de l'avocat avaient trouvée froide, s'animait maintenant. Les yeux luisaient dans l'ombre; on devinait que l'auditoire était en communication intime avec l'orateur. On n'osait pas applaudir, mais de longs murmures approbatifs marquaient d'une façon significative que, cette fois, le chef du parquet s'était fait le fidèle interprète de la vindicte publique.

Sous ce cruel fouaillement qui le cinglait à vif, Simon Maugars

s'agitait et geignait sourdement. Sa figure devenait cramoisie, ses oreilles tintaient. Il se sentait perdu et essayait encore de protester par des gestes violens. Son avocat avait grand'peine à l'empêcher d'interrompre et à le contenir sur son banc. Les yeux lui sortaient des orbites, ses lèvres se tordaient, les veines de son front étaient saillantes comme des cordes.

Sans souci des tortures de sa victime, le procureur continuait son impitoyable exécution. — « Et cet homme, s'écriait-il, a été accablé des faveurs du chef de l'état, il porte sur sa poitrine le ruban de l'honneur !.. Mais le gouvernement issu du suffrage populaire est trop l'ami des classes laborieuses pour se laisser duper plus longtemps par un exploiteur qui a sucé le plus pur de la substance des paysans et des ouvriers. Il le chassera de toutes les positions qu'il a indignement accaparées, il ne se laissera pas compromettre plus longtemps, il le dégradera publiquement. Et quand tout ce faux prestige aura été enlevé, quand toute cette fantasmagorie se sera dissipée au souffle vengeur de la justice, on verra alors ce qu'il y a d'ignominies, de corruption et de scandales dans ce mauvais lieu qui s'appelle la banque Maugars ! »

Le chef du parquet s'était rassis. M. Maugars se dressa, comme poussé par un ressort, et fit signe qu'il voulait parler. — Monsieur le président, commença-t-il d'une voix rauque, messieurs, je... je proteste...

Il se passa la main sur le front; on eût dit que sa mémoire l'abandonnait; il bredouilla encore quelques sons inarticulés, chancela, et retomba comme une masse sur son banc.

— Un médecin ! vite un médecin ! s'écria Célestin Tiffeneau.

Il y eut un moment de confusion tumultueuse; les dames s'effaraient, les têtes se haussaient pour tâcher d'apercevoir le banquier titubant et à demi évanoui, que Tiffeneau et Étienne soutenaient et entraînaient vers la petite porte des témoins. Le président avait remis au surlendemain le prononcé du jugement et s'était hâté de lever l'audience. Par les portes ouvertes à deux battans, la foule s'écoulait lentement avec un bruit sourd et se dégorgeait sur la petite place du palais déjà enténébrée.

Il y avait un médecin dans la salle; il accourut dans le couloir où Simon Maugars demeurait affaissé sur les dalles, tandis que Célestin lui déboutonnait son gilet et lui enlevait sa cravate. Le docteur ayant déclaré qu'il fallait immédiatement transporter le malade dans sa maison, on trouva dans la cour une civière oubliée par des ouvriers, et on se mit en devoir d'y étendre le banquier. Il rouvrit alors les yeux, vit la civière, la tâta curieusement et fit un effort comme pour se souvenir... Dans ce cerveau où tout se brouillait, les impressions de jeunesse de l'ancien maçon revinrent seules à la

surface; par une singulière confusion rétrospective, il s'imagina qu'il était encore au temps où il grimpait sur les échafaudages, et la vue de la civière s'associa en lui à l'idée d'une chute terrible. Il promena des yeux hagards sur les gens penchés autour de lui et balançant lentement sa tête : — Tombé! bégaya-t-il, tombé!..

A travers la nuit, par des rues détournées, deux hommes, escortés de Célestin et d'Étienne, l'emportèrent à la banque. Le cabinet de travail étant de plain-pied avec le vestibule, on l'y déposa sur un lit improvisé, d'après l'avis du médecin, qui semblait stupéfait des progrès de la maladie, et griffonnait à la hâte des prescriptions... Mais son crayon avait beau courir sur le papier, la mort courait encore plus vite. La pendule au timbre fêlé n'avait pas eu le temps de sonner sept heures, de sa voix sourde et lugubre, qu'une exclamation d'Étienne arracha le docteur à la rédaction de son ordonnance. M. Maugars se débattait sur son matelas; tout d'un coup ses yeux rencontrèrent ceux de son fils; il se releva sur ses deux poings, ses prunelles prirent une couleur étrange : — Tombé! répéta-t-il, tombé! — Et en effet, il tomba pour ne plus se relever.

— L'apoplexie a été presque foudroyante, murmura flegmatiquement le médecin en refermant sa trousse; c'est fini...

Oui, c'est fini. Le sombre cabinet inhospitalier s'est ouvert cette fois pour livrer passage à une visiteuse qui n'adresse pas de prières et qui n'en écoute pas, — une visiteuse sourde et muette qui fait le silence partout où elle entre. — Le balancier de la pendule à colonnes ne scandera plus les sanglots des victimes du banquier; les rideaux fanés et les cartons poudreux n'entendront plus de menaces impitoyables ni de supplications désespérées. C'est fini. Les boutiquiers de Saint-Clémentin peuvent maintenant songer aux échéances de fin de mois sans avoir l'angoisse au cœur; les paysans peuvent semer leur blé en paix. — Simon Maugars est mort.

XVII.

Il est nuit close. Dans l'atelier, uniquement éclairé par un feu de pommes de pins, Étienne, rentré depuis deux jours à Pressigny, va et vient machinalement comme un homme désorienté. De temps à autre il s'arrête, appuie son front contre la vitre et contemple mélancoliquement la campagne endormie sous la froide clarté de la pleine lune de novembre. Autour de la maison de M. Minique, le vent mène une ronde enragée; il souffle violemment contre les carreaux, brame sous les portes, fait grincer les girouettes et battre les volets mal assujettis. A de certains momens on entend très distinctement le bouillonnement de l'Égronne que la bourrasque apporte avec elle; puis une seconde rafale semble l'emporter à des

lieues au delà. Sur la chaussée du pont, le clair de lune projette les ombres grêles des peupliers effeuillés. Le ciel est semé de blancs nuages échevelés; ils ne cessent de fuir et se succèdent si vite que la lune a l'air de courir parmi eux. Quand, après une éclipse, elle se remontre soudain, la campagne assoupie paraît se réveiller en sursaut. Les prés et les eaux, où plane le brouillard, s'illuminent subitement. Des hôlemens de chouettes et des chants de paysans retentissent dans la nuit. Puis, quand la lune se replonge sous les nuées, de nouveau tout s'apaise et s'éteint.

Avec une impatience enfantine, Étienne guette avidement ces retours de clarté et de bruit. Il en voudrait plus encore. Il souhaite que ces voix lointaines soient plus tapageuses et que cette bourrasque aux rumeurs éparses ne se calme jamais, tant il a horreur de se retrouver seul avec lui-même dans le silence de la nuit.

A chaque instant, il a l'hallucination des juges en robes noires, du procureur écrasant le banquier sous la violence de sa réplique, de la foule malveillante et grondeuse au fond de la salle du tribunal. Il revoit Simon Maugars étendu sur la civière et emporté à travers les ruelles obscures. Il le revoit mort, couché dans son cercueil, enterré en hâte et sans bruit à la brune, comme un supplicié. Le châtiment a été terrible et l'écroulement plus désastreux encore qu'on ne le croyait. A l'heure actuelle, la banque Maugars est en déconfiture, et Célestin a été chargé de liquider les affaires embrouillées de la maison. En partant, Étienne lui a donné pleins pouvoirs et lui a recommandé de vendre jusqu'au dernier meuble pour désintéresser les victimes de M. Maugars. La mort du banquier a arrêté l'action de la justice, et la honte d'une condamnation judiciaire a été épargnée au nom de Maugars; mais, si les juges n'ont pas eu le temps de prononcer leur sentence, l'opinion publique n'en a pas moins formulé la sienne, et d'une façon impitoyable. L'affaire a eu du retentissement, et les journaux l'ont racontée. Dès son retour à Pressigny, Étienne a pu s'apercevoir à certains signes qu'on savait de qui il était fils et comment avait fini son père.

Il a trouvé Martial Brossard plus réservé et presque cérémonieux; le notaire Duvigneau le salue maintenant avec une dignité qui frise le dédain; M. Minique même, en lui parlant, a des sons de voix hypocritement doucereux et des airs de commisération irritans.

Étienne ne peut plus se faire d'illusions : son aventure est connue partout, et son nom est devenu affreusement lourd à porter, — si lourd que le jeune homme recule maintenant devant l'idée d'offrir à une femme d'en partager le poids avec lui. Il ne songe plus à Thérèse qu'avec une amère pensée de renoncement. Simon Maugars a été jusqu'au bout funeste à sa descendance; il a emporté

dans sa fosse les derniers rêves de bonheur de son fils. A travers la brume laiteuse qui voile l'horizon, Étienne suit les contours de la côte des Murets et cherche la place où s'élèvent les toits de la Joubardière. — Thérèse est là-bas; peut-être, à cette même heure, songe-t-elle au jour où le peintre viendra reprendre l'entretien commencé en octobre dans le champ des Courtils. Étienne est convaincu que, ce soir-là, sa requête a été sur le point d'être accueillie, et que Thérèse allait dire oui quand Tiffeneau est intervenu. Mais aujourd'hui, si elle savait ce qui s'est passé, sa réponse serait-elle encore la même? — Il ne veut pas chercher à la connaître, ni avoir l'air de réclamer l'exécution d'une demi-promesse faite à une époque où son nom n'avait pas été publiquement déshonoré. Il lui répugne de peser sur la détermination de Thérèse, et de devoir à sa compassion ce qu'il voulait obtenir uniquement de son amour.— Non, se dit-il en s'éloignant brusquement de la fenêtre, je ne peux plus être le mari de cette charmante fille; je dois oublier ce rêve d'une vie intime, à deux, au fond d'une campagne, comme on oublie un heureux coin de terre entrevu en voyage pendant que le train file à toute vapeur...

Assez de songeries !.. Il faut aborder maintenant les réalités maussades de la vie pratique; il faut lutter pour gagner le pain quotidien et faire honneur aux engagemens déjà pris. Le tableau commandé par Schwartz n'est pas encore commencé, et Étienne se reproche de vivre avec l'argent d'un travail qui n'est pas exécuté. Dans ses courses de l'automne, il a fait, à la vérité, de nombreuses études et recueilli de précieux renseignemens; mais l'œuvre n'est pas nettement conçue, le sujet de son tableau flotte dans sa tête comme un embryon obscur. Il est temps ce soir de passer du rêve à l'exécution. — Allons, soyons courageux et tâchons de vouloir! — Étienne allume sa lampe, choisit dans un carton une grande feuille de papier à dessin, taille un fusain et reste en méditation devant la feuille blanche.

Au dehors, les bruits s'éteignent; l'*Angelus* est sonné, l'omnibus vient de passer et Pressigny s'endort. Seul, le vent continue à mener sa ronde autour de la maison de M. Minique. Il ébranle les vitres, gémit aux portes, emplit les couloirs de sa plainte aiguë et sifflante; on dirait qu'il parle de bonheurs perdus, de joies passées sans retour, d'amours ensevelies à jamais... Sous l'impression de ce chant désolé, Étienne travaille avec acharnement. La page blanche commence à se zébrer de lignes noires, d'abord confuses, puis plus précises. Cinq ou six fois le jeune homme les efface et recommence. Les heures se passent, il reste penché sur son papier, n'entendant même plus le vent qui brame et la girouette qui grince. Dans la

cheminée, le feu s'est consumé et la lampe baisse. Enfin, Étienne jette son bout de fusain et se redresse, la tête brûlante, les pieds glacés. Il a achevé le croquis de son tableau : — *Un Enterrement au village.*

Dès le lendemain il prépare son attirail de peintre, boucle ses guêtres, met le sac au dos, et, accompagné du gamin qui porte son bagage, il gagne l'endroit qu'il a choisi pour y exécuter son œuvre en plein air. — C'est à deux lieues de Pressigny, tout à l'opposé de la Joubardière, un village ou plutôt un hameau, situé au bord du Brignon et nommé le Châtellier.

Le Châtellier se compose d'une vingtaine de chaumières assises en demi-cercle autour des douves d'un ancien manoir du XVIe siècle, qui est devenu avec le temps une simple ferme. Du porche cintré de la cour du domaine, un chemin montant conduit au village de Paulmy, dont l'église encapuchonnée d'un toit d'ardoises se montre à une portée de fusil, au-dessus de la cime ronde des noyers. Étienne s'est installé à l'auberge et a tout d'abord lié connaissance avec le curé. Celui-ci, alléché par la promesse d'un tableau pour son église, a mis à la disposition du peintre son sacristain, ses chantres et ses enfans de chœur, en les autorisant à poser comme modèles. Du matin à la nuit, Étienne travaille sans relâche devant le porche du Châtellier, au grand ébahissement des paysans qui viennent s'attrouper autour de sa toile. Les courtes journées d'hiver passent maintenant trop vite; son tableau l'absorbe et l'enfièvre. Chaque nuit, dans ses rêves, il voit les effets de lumière et les colorations qu'il n'a pu encore parvenir à rendre. Il vit avec ses personnages, et, dans cette lutte passionnante de l'exécution, les grises semaines de novembre et de décembre s'accumulent plus rapides que l'eau courante du Brignon dans les douves de l'ancien manoir...

A la Joubardière, pendant ce temps, les journées semblent trop longues, au contraire. Les travaux du dehors sont terminés. Le père Baillargeon, devenu casanier et frileux comme les chats aux premiers froids, vient s'asseoir devant l'âtre sur une chaise basse, douillettement recouverte d'une peau de mouton; il y reste des heures à fumer et à cracher sur les landiers, ce qui met de fort méchante humeur la Baillargeonne. La bonne femme, elle, ne demeure jamais en repos; elle tracasse du matin au soir, passant comme une navette de la cuisine à la basse-cour et de l'étable au fournil. La lessive d'automne est finie; les buandières ont rapporté le linge du lavoir et l'ont fait sécher dans le verger, où chaque soir Thérèse en va chercher des brassées qu'elle monte dans sa chambre, car c'est elle qui se charge du pliage et du raccommodage. Dès le matin,

elle s'installe près de la fenêtre et, ayant à ses pieds la manne où les chemises et les draps de toile bise sont entassés, elle tire l'aiguille tout en regardant à travers les carreaux verdâtres les collines brumeuses qui s'échelonnent dans la direction du bourg. — Les jachères nues ont des teintes d'un violet sombre ; le blé, qui commence à pousser, s'étend çà et là en carrés verdoyans au milieu des labours bruns. Au ciel, de longs nuages d'un gris noir fuient vers les tours de Pressigny, comme s'ils étaient chassés par une puissance mystérieuse. Un vol de corbeaux plane dans l'air, puis va s'abattre sur des champs ensemencés...

Et Thérèse songe à Étienne. Elle se demande quels tristes incidens peuvent le retenir à Saint-Clémentin; elle commence à s'étonner d'une si longue absence. Depuis le départ du jeune homme, elle n'est descendue qu'une fois au bourg pour assister à la grand'messe de la Toussaint. Dans les regards et les sourires des gens assemblés à l'église, elle a cru retrouver cette expression à la fois curieuse, sournoise et ironique dont elle a tant souffert déjà un soir, dans le salon des Palatries. Mal à l'aise et inquiète, elle est revenue très triste à la Joubardière, et n'est plus retournée à Pressigny.

Elle ne doute pas d'Étienne, mais elle est troublée. Chaque matin elle se lève, anxieuse, en se disant : — Il reviendra peut-être aujourd'hui ! — Les heures se traînent lentement jusqu'au soir, et la borderie s'endort sans qu'aucun visiteur soit venu la distraire de sa solitude. La Joubardière, si joyeuse, si chantante et ensoleillée à l'automne, ressemble maintenant à un tombeau. Thérèse n'a plus sa vivacité d'autrefois, elle ne fredonne plus en tirant son aiguille. Elle est pâle, ses yeux sont cernés, ses sourcils se rapprochent et se froncent avec une expression assombrie, inquiétante. Elle a perdu l'appétit; en la voyant manger du bout des dents, le vieux Baillargeon secoue la tête et la Baillargeonne se désole.

Ainsi tout novembre se passe, puis décembre arrive avec ses claires journées de gelée, où le ciel est tout bleu et la prairie toute blanche de givre. La borderie est si bien enfouie entre les bois des Courtils et les replis de la côte des Murets qu'aucune des rumeurs de la ville n'y parvient; les journaux y sont inconnus, et le piéton ne s'y arrête pas quatre fois dans l'année. Les relations de voisinage, déjà peu fréquentes en été, sont tout à fait nulles au cœur de l'hiver. On n'y sait rien de la catastrophe de Simon Maugars ; on n'y a même pas appris le retour d'Étienne et son brusque départ pour le Châtellier. Pourtant un pressentiment douloureux agite sans cesse l'esprit de Thérèse. Elle devine que quelque chose de

grave a dû se passer à Saint-Clémentin, elle craint qu'Étienne n'y ait été retenu par un deuil ou une maladie, et un soir, perdant patience, elle prend le parti d'écrire à Célestin Tiffeneau. Elle connaît la discrétion de Célestin et son dévoûment pour la maison Maugars ; elle est certaine que celui-là, tout en lui gardant le secret, lui fera connaître la vérité. — Une fois la lettre écrite et confiée au piéton qui passe chaque matin à la corne du bois, elle revient bravement s'enfermer dans sa chambre haute. Elle reprend son aiguille, et elle attend; elle attend, le cœur plein d'angoisse, calculant à chaque aiguillée les heures que met une lettre pour parvenir à Saint-Clémentin, et le temps nécessaire à l'expédition de la réponse...

Cependant la semaine de Noël approche, et le tableau d'Étienne est presque achevé; du moins tout ce qui devait être exécuté en plein air et sur les lieux est terminé. Maintenant la toile est revenue dans la maison de M. Minique. Étienne, avant de s'occuper des derniers détails, contemple son œuvre sous le jour plus égal et plus sobre de l'atelier. Le tableau est bien venu et l'ensemble donne vivement l'impression que l'artiste a voulu traduire. — C'est un enterrement de jeune fille. Le cercueil, voilé d'un drap blanc, est porté par quatre paysans vêtus de droguet. Le cortège sort du porche moussu du Châtellier et se répand sur le chemin qui longe les douves. En avant, trois filles de la congrégation du rosaire, en robes blanches, escortent la bannière de la Vierge, brodée d'argent mat. Le prêtre et les chantres en surplis les suivent. Aux mains des enfans de chœur, les encensoirs brillent et fument, et au-dessus de leurs têtes le crucifix d'argent scintille doucement. Autour des porteurs, les cierges jettent un flamboiement blafard; enfin, derrière le cercueil, dans l'ombre du porche, le groupe des parens et des amis en deuil forme repoussoir. Ce blanc convoi de vierge chemine lentement sur le sol semé d'une légère poudre de neige, entre les peupliers étincelans de givre; les bâtimens du vieux Châtellier s'enlèvent en noir sur un ciel lilas où des nuées, mollement tendues comme un manteau d'hermine, filtrent à travers leur blancheur la lumière assourdie d'un pâle soleil d'hiver. Les physionomies sont rustiques et graves; l'impression est mélancolique, sans mélange de sentimentalité. L'air circule à travers les groupes et les baigne délicatement. Il semble qu'on va entendre, à travers l'atmosphère vaporeuse, le tintement argentin de la cloche qui doit sonner là-bas, dans l'église, dont le clocher d'ardoise pointe entre les arbres. On se sent remué intimement par l'harmonie sympathique de ce paysage semé de givre et de ce blanc deuil de jeune fille. On retrouve là « ces larmes des choses » qui touchent

si profondément notre cœur parce qu'elles sont en quelque sorte le signe éloquent d'une mystérieuse parenté entre l'homme et la nature. On se dit que l'artiste qui a su rendre ces secrètes affinités les a vivement senties et a été vivement ému lui-même.

En effet, Étienne a été plus d'une fois secoué par une poignante émotion en travaillant à son tableau. Ne mène-t-il pas lui aussi le deuil de son amour et de ses meilleurs rêves de jeunesse? Lui aussi, pendant ces blanches journées de décembre, il a pleuré intérieurement sur ses espérances mortes, et il a dit adieu à une jeune fille aimée. C'est son cœur qu'il a répandu sur cette toile, et c'est pour cela sans doute que, rien qu'à la regarder, on se sent des larmes dans les yeux. — Lui-même, en l'examinant sous ce jour froid de l'atelier, il est pris d'une tristesse navrante. Il songe qu'il faut faire une croix sur les jours heureux de sa jeunesse, qu'il faut rentrer à présent dans la lutte, dans l'inconnu, sans avoir à ses côtés la femme qu'il aimait, la Thérèse énergique et loyale, dont la tendresse robuste l'aurait soutenu...

Un moment le courage l'abandonne. Il est tenté de fuir la maison de M. Minique, de gravir la côte des Murets, de courir à la Joubardière pour voir Thérèse une dernière fois et lui exposer les raisons qui le condamnent à s'éloigner. Mais une réflexion accablante le cloue à sa place. — S'il se présente à la borderie, il aura l'air d'invoquer la pitié de celle qu'il aime et de chercher à peser sur sa volonté, pour obtenir de son bon cœur un oui qu'elle ne dirait peut-être pas si elle était laissée à elle-même. Non, il ne fera pas cela. Il s'éloignera silencieusement, et, une fois parti, il lui écrira pour lui donner une suprême explication. Demain soir, il sera à Paris, et quatre-vingts lieues s'étendront entre lui et la Joubardière...

Il va se rasseoir devant sa toile; ses yeux s'arrêtent sur la jeune fille qui porte la bannière de la Vierge, et dont la tête a été peinte d'après une étude de Mlle Desroches, ébauchée à la Joubardière. C'est bien Thérèse, avec son teint mat et ses bandeaux bruns dépassant les tuyaux de la coiffe tourangelle ; ce sont bien ces mêmes lèvres rouges et franches, ces mêmes yeux aux prunelles brillantes comme des cerises noires, cette charmante et sauvage figure qu'il a tant aimée. Par instans il croit la voir s'animer, et, fermant à demi les paupières, il songe au temps où il vivait près d'elle dans le clos de la borderie. — Au dehors, tout est silencieux. C'est dimanche, et M. Minique est sorti. La paix de la solennité dominicale enveloppe le bourg; dans l'air glacé on entend seulement le tintement endormant et monotone des cloches des vêpres. Glissant de plus en plus dans le rêve, les yeux tout à fait clos, Étienne se laisse

bercer par cette lente sonnerie. Soudain il lui semble qu'on a poussé la porte de l'atelier, dont le tableau lui masque l'ouverture. Ses paupières se soulèvent à demi, et brusquement il se dresse sur ses pieds. Ce n'est plus la figure peinte sur la toile, c'est Thérèse en chair et en os qu'il a devant lui.

— Thérèse!

Les franches lèvres rouges s'entr'ouvrent pour laisser passer un bon sourire, les yeux noirs plongent dans ceux d'Étienne leur ferme et limpide regard, et tout en se débarrassant de sa cape :

— Depuis quand êtes-vous de retour? demande la jeune fille.

Étienne se trouble, son héroïsme de tout à l'heure l'abandonne; il balbutie et répond d'une façon évasive : — Depuis hier seulement.

— Menteur! s'écrie Thérèse en levant un doigt menaçant.

Il baisse la tête et ne trouve plus rien à dire.

— Vous êtes ici depuis six semaines, continue-t-elle, pourquoi n'êtes-vous pas revenu à la Joubardière?

— Je ne suis pas resté au bourg, réplique enfin Étienne, j'ai travaillé au Châtellier où j'ai peint ceci; — et il lui montre le tableau de l'*Enterrement*.

Mlle Desroches examine attentivement la toile, ses lèvres font la moue, ses sourcils se rapprochent; tout à coup une lueur mouillée passe dans ses yeux. — Ah! murmure-t-elle d'une voix moins nette, il y a une des figures qui me ressemble!.. — Après un silence, elle reprend : — C'est beau, bien que le sujet soit trop triste... Je comprends que ce travail vous ait occupé, mais vous êtes tout de même très coupable de ne pas avoir donné de vos nouvelles... Ce n'est pas ce que vous m'aviez promis en partant!

— Thérèse, s'écrie Étienne, je ne suis pas revenu, parce que j'avais à vous dire des choses trop pénibles, et que je préférais vous les écrire... Si vous saviez ce qui s'est passé à Saint-Clémentin!

— Je le sais... Célestin m'a écrit.

— Vous êtes au courant de tout? répète-t-il en rougissant et en baissant les yeux.

— Je sais que maintenant vous êtes malheureux, comme je l'ai été... mais je ne vois pas en quoi votre malheur vous empêchait de venir chercher une réponse à la proposition que vous m'aviez faite dans le champ des Courtils... Ne vous en souvenez-vous plus?.. Une simple et bonne vie de paysans à nous deux?

— Ah! s'écrie-t-il d'une voix confuse et brusquement coupée de silences, cette offre, je ne puis plus, je ne dois plus la faire... Je suis déjà trop misérable!.. Je veux souffrir seul!

— Vous êtes un orgueilleux!.. Eh bien, moi, je suis moins fière,

et puisque vous ne vous décidiez pas à monter chez nous, je suis venue vous dire que j'accepte, parce que je sais que vous m'aimez, et parce que...

— Thérèse!.. Il s'est rapproché d'elle et lui a pris les deux mains...

— Parce que je vous aime! poursuit-elle en se laissant tomber dans ses bras.

Ils restent longtemps ainsi, serrés l'un contre l'autre, devant le grand tableau muet. La maison est toujours silencieuse et comme assoupie; au loin seulement les cloches de vêpres continuent à égrener leur sonnerie lente et berceuse.

XVIII.

Les jours d'été sont revenus. La lumière argentée des belles matinées de juin s'épand libéralement sur le bois des Courtils, la côte des Murets et la vallée de l'Égronne. Dans le clos de la Joubardière, à l'endroit où finit le potager et où commence la prairie, Étienne travaille, assis devant son chevalet, tandis qu'à ses pieds, parmi l'herbe drue, se roulent ses deux premiers nés, deux *drôles* de trois à cinq ans, gaillards et râblés à souhait. A travers les branches des arbres fruitiers, le soleil fait pleuvoir des gouttes lumineuses sur les têtes bouclées, sur les chairs dorées par le hâle et sur les grands yeux épanouis des bambins. — Étienne est maintenant maître et seigneur de la Joubardière. Un an après son mariage, grâce au zèle de Célestin Tiffeneau, la liquidation de la maison Maugars s'est trouvée terminée, et, les créanciers une fois désintéressés, il est resté net une somme de vingt mille francs, plus une quantité de créances d'origine équivoque dont le fils du banquier s'est hâté de faire l'abandon aux débiteurs. Quant à cette épave de vingt mille francs, représentant à peu près la dot de sa mère, Étienne l'a employée à acheter la métairie louée aux Baillargeon et il s'y est installé avec Thérèse et les deux métayers qui achèvent d'y vieillir en paix. Le succès de l'*Enterrement au village*, au Salon de 1858, lui a valu une médaille et de nombreuses commandes, qui lui permettent de mener une existence tranquille et indépendante à la Joubardière. Il ne passe guère à Paris que deux ou trois mois; il vit le reste de l'année dans ce coin de la Touraine, où il travaille plus à l'aise et où il est tout entier à sa femme et à ses enfans.

Les deux jeunes *drôles* ont sucé la force et la santé aux mamelles de la mère nature. En piochant son étude, Étienne les regarde de temps à autre se vautrer dans l'herbe, et les admire. Autour de

lui tout est clair et joyeux. L'herbe haute de la prairie ondule et semble vouloir submerger les troncs des pommiers avec ses vagues blondissantes. Le bouillonnement de la rivière, le bourdonnement des insectes, la flûte des loriots, les mugissemens des vaches et le clairon des coqs s'unissent pour former une musique allègre et réconfortante. Des touffes de coquelicots jettent leurs notes écarlates dans la verdure des prés; au long des plates-bandes du potager, les amarantes, les juliennes et les œillets se pavanent en pleine lumière. Un parfum de girofle se mêle à la senteur exquise des fraises mûrissantes. Les framboises aux baies purpurines foisonnent sous les feuilles à triple découpure, et les cerisiers sont rouges de fruits. Une bonne odeur de bien-être et d'abondance s'exhale de partout.

Des pas légers font crier le sable de l'allée, les ramures des framboisiers s'écartent vivement, et, dans une flambée de soleil, Thérèse apparaît, encadrée de verdure et accueillie par les cris d'oiseaux des marmots. Elle est vêtue en campagnarde, et elle a conservé la coiffe tourangelle, dont ses cheveux épais soulèvent la mousseline tuyautée. Le moelleux gonflement de sa poitrine, la courbe élargie et onduleuse des hanches, un certain alanguissement de la démarche semblent déjà annoncer que les deux premiers nés ne seront pas les derniers, et que l'épouse robuste n'est pas lasse des joies de la maternité. Ses yeux noirs ont un éclat humide, ses dents blanches et saines étincellent dans un sourire, une nuance rosée colore ses joues mates et rondes. Dans ses bras demi-nus elle porte un panier plein de fraises et de framboises fraîchement cueillies.

Étienne, émerveillé, dépose sa palette pour mieux voir sa femme. Leurs yeux aimans et charmés se rencontrent dans un sourire. Au milieu des frondaisons plantureuses de la Joubardière, sous ce doux ciel de Touraine, en face de ces prés en fleurs, de ces cerisiers mûrs, de ces enfans hâlés qui se roulent dans l'herbe, de cette épouse jeune et féconde, Étienne se sent royalement heureux. Son cœur ploie sous ce trop-plein de bonheur comme une branche plie sous le poids des fruits. — Tous deux se regardent émus; une même pensée gonfle leur poitrine et mouille lentement leurs paupières : cette complète félicité les effraie. — Ils sont pris en même temps de cette inquiétude mystérieuse qu'on éprouve parfois dans l'enfance, à la veille du dimanche, lorsqu'avec un frisson mélancolique on songe que le lendemain, à pareille heure, la fête sera presque finie et la coupe de joie déjà presque épuisée.

André Theuriet.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

II[1].

LES NOVATEURS.

I. — LA MANIFESTATION DES FRANCS-MAÇONS.

Malgré ses fanfaronnades, ses proclamations et les ordres du jour où elle affichait la certitude de vaincre, la commune était loin d'être rassurée. Elle se savait battue partout, sur les champs de bataille aussi bien que dans l'opinion publique. Elle avait beau chanter victoire, les jours de son existence étaient comptés; elle ne l'ignorait pas. Aussi ne repoussait-elle aucune des interventions qui s'offraient, dans l'espoir de parvenir à traiter avec ce gouvernement de Versailles qu'elle affectait de mépriser si fort, mais dont elle connaissait la puissance et dont elle redoutait l'action prépondérante. Il est donc fort probable que c'est elle qui, par ses membres affiliés, mit en œuvre la manifestation maçonnique, manifestation restreinte à laquelle on essaya de donner un caractère menteur d'universalité et dans laquelle le gouvernement de l'Hôtel de Ville comptait plus d'un adhérent. En un mot, elle tenta de compromettre la maçonnerie tout entière et de la rattacher à la commune. Il est inutile de dire qu'elle échoua en ceci comme en toutes choses, car sa courte et trop longue domination sur Paris ne devait être qu'une suite de déceptions pour elle-même et de désastres pour la population.

Dès le 11 avril, quelques francs-maçons, agissant individuel-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

lement, s'étaient rendus à Versailles, afin de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu de faire une sérieuse tentative de conciliation. M. Thiers les accueillit avec courtoisie, approuva leur conduite, loua les efforts qu'ils faisaient pour mettre fin à la guerre civile, mais ajouta, — un peu ironiquement sans doute, — que c'était à la commune et non pas à lui qu'il fallait prêcher la paix; que cette paix, il était prêt à l'accorder, aussitôt que l'insurrection aurait déposé les armes, fait acte de soumission et reconnu le gouvernement légal de la France. M. Thiers leur fit observer, en outre, qu'ils n'étaient munis d'aucun mandat régulier et qu'il les avait reçus parce qu'il ne se refusait de dire à personne quelles étaient ses intentions et sa ferme volonté. Les francs-maçons, qui s'étaient délégués eux-mêmes, revinrent un peu penauds et rendirent compte à leurs loges. Celles-ci convoquèrent les membres des ateliers pour nommer une commission qui définirait le mandat dont les délégués devaient être officiellement chargés. C'est alors que les T.·. C.·. F.·. de la commune interviennent et imposent un mandat impératif qui est accepté par les délégués dans la séance du 21 avril : « 1° Obtenir un armistice pour l'évacuation des villages bombardés; 2° demander énergiquement à Versailles la paix basée sur le programme de la commune, le seul qui puisse amener la paix définitive. » En ne repoussant pas immédiatement ce mandat, les francs-maçons cessaient d'être des intermédiaires et devenaient les alliés de la commune. Il était facile d'obtenir la suspension d'armes spécialement réclamée pour Neuilly, car la *Ligue d'union républicaine* l'avait déjà demandée, et avait à cet égard reçu des promesses qui devinrent bientôt une réalité; mais exiger que l'assemblée nationale adoptât « le programme de la commune, » c'était dépasser ce que le bon sens autorisait et ce que le patriotisme pouvait permettre. Les délégués purent s'en apercevoir à la réception que M. Thiers leur réservait.

Jamais homme d'état ne fut plus accablé de soins et de soucis que M. Thiers à ce moment. Il dirigeait tout, assumant sur sa tête avec une énergie juvénile la responsabilité du grand acte qui devait faire rentrer la France en possession de sa capitale. Non-seulement il menait l'œuvre d'ensemble, mais il n'était si mince détail qui ne l'occupât et dont il ne voulût être instruit. Ramener les prisonniers d'Allemagne, reconstituer l'armée, donner l'impulsion à tous les ministères, travailler directement avec les chefs de service, être en rapport constant avec la commission des quinze qui, législativement placée près de lui pour l'aider, ne faisait souvent qu'entraver son initiative et diminuer son pouvoir; paraître incessamment devant une assemblée inquiète, impatiente, qu'il fallait calmer, gourmander, raffermir, exciter ou distraire; écouter tous les faiseurs de projets, en-

tretenir avec Paris insurgé des relations occultes, nourrir les troupes allemandes, activer les négociations pour la paix encore indécise, ne décourager aucune espérance et n'encourager aucune ambition, c'était un labeur effroyable sous lequel tout autre peut-être eût succombé et que ce frêle vieillard supporta avec une fermeté sans égale. Il eût été naturel qu'au milieu de ces préoccupations poignantes et multiples, avare de son temps dont chaque minute était précieuse, M. Thiers refusât de recevoir une délégation sans autorité, dont les propositions connues d'avance ne pouvaient être que repoussées. Il n'en fut rien ; sur la demande de M. Jules Simon, la députation d'un certain nombre d'ateliers de quelques loges de Paris fut admise, le 22 avril, quoiqu'elle se présentât une heure après le moment indiqué pour l'audience. M. Thiers écouta les observations qui lui furent faites, il ne sourcilla pas, même lorsqu'on lui proposa la paix à la condition d'accepter le programme de la commune ; puis avec une froideur voulue et calculée, car elle n'était guère dans ses habitudes un peu remuantes et souvent expansives, il répondit simplement qu'il avait pour premier devoir de défendre l'assemblée nationale envers et contre tous et qu'il saurait n'y point faillir.

Si les francs-maçons délégués étaient restés fidèles à leur devise pacifique, ils se le seraient tenu pour dit et en seraient restés là. Leur intervention toute fraternelle, tout humanitaire, déjà détournée de son principe par l'adoption du programme de la commune, avait échoué et ne pouvait aboutir à aucun résultat; ils auraient dû le comprendre et ne point essayer d'entraîner la totalité de la franc-maçonnerie dans la guerre civile. Le 24, les délégués, irrités de l'accueil qu'ils avaient reçu, firent le récit de leur mésaventure et convoquèrent pour le 26 avril une assemblée plénière de tous les francs-maçons présens à Paris. C'est alors que la commune s'empare, non pas de la franc-maçonnerie, mais du groupe libre penseur et dissident qui s'arrogeait le droit de la représenter. Au-dessous de la convocation on lisait la déclaration suivante : « En présence du refus du gouvernement de Versailles d'accepter les franchises municipales de Paris, les francs-maçons réunis en assemblée générale protestent et déclarent que, pour obtenir ces franchises, ils emploieront, à partir de ce jour, tous les moyens qui sont en leur pouvoir. » Plusieurs délégués avaient sagement refusé de signer cette provocation, entre autres M. Ernest Hamel, le plus connu d'entre eux. Il pouvait convenir, en effet, à quelques hommes honorables d'intervenir dans une œuvre de conciliation, mais ils répudiaient énergiquement, par le seul fait de leur abstention, toute part, même indirecte, prise à la révolte.

L'affiche était à peine placardée que les protestations se produisirent de toutes parts, individuelles ou collectives. Un vénérable

écrit : « Dans la voie nouvelle où s'est engagée la réunion maçonnique, il m'est impossible de la suivre. Il ne s'agit plus de conciliation; on a délaissé le but humanitaire et patriotique que l'on poursuivait d'abord. » Le Grand-Orient de France, par les membres du conseil de l'ordre, déclare « que la réunion générale de tous les représentans des ateliers de l'obédience, régulièrement convoqués, a seule le droit de prendre le titre d'*assemblée générale de la maçonnerie française*, qu'en conséquence la franc-maçonnerie du Grand-Orient de France ne se trouve nullement liée par la résolution prise; car celle-ci n'engage que les maçons qui y ont personnellement adhéré. » Il était impossible de recevoir un désaveu plus catégorique; les délégués savaient bien qu'ils ne représentaient pas la franc-maçonnerie et qu'ils ne représentaient qu'eux-mêmes; la commune le savait bien aussi, mais c'était là une excellente occasion de faire un peu de tapage, d'organiser un défilé théâtral, d'abuser la population parisienne et de mentir une fois de plus; cette occasion, elle se garda bien de la laisser échapper. Le 26, environ mille huit cents maçons se réunirent dans le théâtre du Châtelet; selon l'usage, on nomma un orateur. C'était un député, — il l'est encore, — qui appartenait au rite écossais. La résolution adoptée fut criminelle : « Ayant épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles, la franc-maçonnerie est résolue à planter ses bannières sur les remparts de Paris, et si *une seule balle les touchait*, les frères maçons marcheraient contre l'ennemi commun. » On fit plus, on se rendit en corps à l'Hôtel de Ville pour faire part à la commune de cette résolution. Les membres de la commune descendirent au-devant des délégués de la maçonnerie, pour les recevoir dans la cour d'honneur. Il faut dire que ces délégués représentaient la maçonnerie de France à peu près comme le groupe d'étrangers, conduit par Anacharsis Clootz à la convention, avait représenté « le genre humain. » L'orateur de la manifestation s'appelait Thirifocq; il dit : « Depuis que la commune existe, la franc-maçonnerie a compris qu'elle serait la base de nos réformes sociales. C'est la plus grande révolution qu'il ait jamais été donné au monde de contempler. Si au début du mouvement les francs-maçons n'ont pas voulu agir, c'est qu'ils tenaient à acquérir la preuve que Versailles ne voulait entendre aucune conciliation. Comment supposer, en effet, que des criminels puissent accepter une conciliation quelconque avec leurs juges?.. » Ce fut une explosion de bravos et de cris : « Vive la commune! vive la franc-maçonnerie! vive la république universelle! » — La commune était très fière; depuis qu'elle campait à l'Hôtel de Ville, c'était la première fois que quelque chose venait la féliciter. Jules Vallès offrit son écharpe rouge au frère

Thirifocq, qui l'accepta et déclara que « cet emblème resterait dans les archives de la franc-maçonnerie en souvenir de ce jour mémorable. » Lefrançais parla, Allix parla aussi et ne fit pas allusion aux escargots sympathiques ; un vénérable de la rose écossaise annonça que la commune était le nouveau temple de Salomon. Avant de s'éloigner, la députation attacha l'écharpe de Jules Vallès à sa bannière et reçut un drapeau rouge. Puis, après « deux triples batteries aux rites français et écossais, » on se sépara en s'ajournant au samedi 29 avril, pour faire une grande manifestation et mettre le gouvernement légal en demeure de capituler. Les communards ne se tenaient pas de joie ; Jules Vallès écrivit dans le *Cri du peuple* : « C'est la défaite de Versailles. »

Les convocations furent faites ; celles du Grand-Orient par voie d'annonce dans les journaux ; celles du rite écossais par lettre individuelle d'une rédaction singulièrement emphatique : « T.·. C.·. F.·., vous êtes invité à vous rendre... pour accompagner votre bannière qui, représentant la fraternité des peuples, va par sa présence protester contre la tyrannie et assurer aux générations futures l'avenir de la liberté. » Le rite de Misraïm ne fut point officiellement appelé ; il ne fut représenté que par une dizaine de délégués dont l'un portait la petite tenue de sous-lieutenant d'infanterie. Le rendez-vous était fixé pour neuf heures du matin, et indiquait la cour du Louvre. Chaque loge avait sa bannière ; chaque membre de l'atelier a revêtu les insignes de son grade. Les chevaliers rose-croix ont au cou le cordon rouge, les chevaliers Kadoches ont en sautoir l'écharpe noire frangée d'argent. J'étais là ; j'avais voulu me rendre compte de l'importance de cette manifestation. Je me trouvais placé près d'un peintre de talent, nous causions ; nous regardions ces bannières de toutes couleurs où s'étalaient des devises de fraternité qui avaient bien peu de raison d'être en ce moment ; les étendards, les écharpes, les tabliers, les rubans formaient une indescriptible confusion de nuances déplaisantes ; le peintre eut un geste très sincère de colère et me dit : — Je ne serai jamais franc-maçon ; ces gens-là sont trop peu coloristes.

On avait l'intention de se réunir dans le Carrousel, mais on avait compté sans la foule désœuvrée, avide de spectacles, qui avait envahi, non-seulement le Carrousel, mais encore le square Napoléon. On résolut alors de se transporter dans la cour des Tuileries, et à dix heures du matin le cortège se mit en marche, précédé par les chasseurs de la commune, suivi par le 129e bataillon de fédérés. Au moment où les maçons, après avoir à grand'peine traversé le flot de curieux qui encombraient leur route, allaient pénétrer dans la cour des Tuileries, les délégués de la commune, Félix Pyat, Lefrançais, Frankel, Pottier et Clément, arrivaient en grand appareil, escortés

de deux bataillons commandés par quatre officiers supérieurs à cheval et accompagnés d'une musique qui ne s'épargnait pas. On échangea quelques félicitations, et tout ce monde, membres de la commune, fédérés, tambours, officiers à cheval, ophicléides, Grand-Orient, rite écossais, Misraïm, grosses caisses, bannières, curieux et curieuses s'en allèrent par la rue de Rivoli vers l'Hôtel de Ville. Là on fit du Cirque-Olympique; les porteurs de bannière se rangèrent, comme pour l'apothéose d'un cinquième acte, sur les marches de l'escalier d'honneur; on cria beaucoup, et lorsque le calme fut à peu près rétabli, Félix Pyat fit un discours : « Balles homicides, boulets fratricides, votre acte restera dans l'histoire de la France et de l'humanité... Aux hommes de Versailles, vous allez tendre une main désarmée, mais désarmée pour un moment... » Et, obéissant au mot d'ordre de la commune, il termine en criant : « Vive la république universelle! » Le vieux dramaturge dut être satisfait, car il fut plus applaudi qu'au théâtre. Le père Beslay était ému; il fit aussi un petit discours un peu terne, un peu sénile, et donna « l'accolade fraternelle » à un frère placé près de lui. On demanda *la Marseillaise*, et la musique d'un bataillon ne se le fit pas répéter. Lorsqu'un sang impur eut suffisamment abreuvé nos sillons, Léo Meillet prit la parole : « Vous venez d'entendre la seule musique que nous puissions écouter jusqu'à la paix définitive. Voici le drapeau rouge que la commune de Paris offre aux députations maçonniques... il sera placé au devant de vos bannières et devant les balles homicides de Versailles. » — O citoyen Léo Meillet! croyez-vous donc qu'elles n'étaient point homicides, les balles qui ont tué le général Lecomte, Clément Thomas, le docteur Pasquier et tant d'autres? Toutes ces épithètes, cette phraséologie, cette boursouflure ne feront jamais prendre le change à l'histoire.

Ce fut encore le T.·. C.·. F.·. Thirifocq qui reçut le drapeau et profita de l'occasion pour parler. « Si nous ne sommes pas entendus et si l'on tire sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances. Tous ensemble, nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille, et encourager de notre exemple les courageux et glorieux défenseurs de notre ville. » Puis le citoyen Thirifocq, agitant le drapeau de la commune, s'écria : « Maintenant plus de paroles, à l'action! » L'action consistait simplement à déployer les bannières maçonniques sur le talus des fortifications, et à obtenir une suspension d'armes afin de faire une dernière démarche auprès de M. Thiers. Au moment où le cortège se reformait pour se mettre en route, on enleva un ballon en baudruche sur lequel on pouvait distinguer les trois points maçonniques et lire : *La Commune à la France*. C'est ainsi que les hommes de l'Hôtel de Ville espéraient apprendre au pays tout entier que la

maçonnerie parisienne, représentée par un nombre infime d'individus, venait de mettre sa main dans leurs mains sanglantes. Le cortège s'en alla faire un petit tour sur la place de la Bastille pour saluer le monument des martyrs de la liberté, puis descendit les boulevards, prit la rue Royale et s'engagea dans les Champs-Élysées.

Si les francs-maçons qui ont cru devoir se mêler à cette manifestation derrière laquelle se cachait une déclaration de guerre adressée au gouvernement légal se sont imaginé qu'ils ont produit une impression sérieuse sur la population de Paris, ils ont eu de grandes illusions. On en a ri, et plus d'un quolibet les a salués au passage. On a parlé de leur nombre; on a dit qu'ils étaient cinq mille. Ce chiffre est extraordinairement gonflé; en le réduisant au moins de moitié, on fera encore une large part à l'exagération. Ce n'était point un cortège, comme on l'a dit; ce n'était même pas une troupe, c'était une cohue. Les gamins les regardaient et disaient : « En voilà des marchands de rubans ! » Les uns étaient à pied, les autres en voiture ; autour des bannières, il y avait cependant quelques groupes compacts. Sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées, ils trouvèrent une nouvelle foule de curieux qui, marchant dans les contre-allées ou se mêlant à eux sur la chaussée, les escorta jusqu'aux environs de l'Arc-de-Triomphe. Un obus vint éclater à l'entrée de l'avenue d'Eylau ; la panique fut générale, tous les curieux décampèrent et quelques francs-maçons aussi. On eût pu croire que cet obus était un signal, car un combat d'artillerie terrible s'engagea immédiatement. Les batteries françaises de Courbevoie, les batteries fédérées de la porte Maillot et de la porte des Ternes ne ralentissaient pas leur feu. Les pièces voisines se mirent de la partie; de Montrouge à Saint-Ouen, les fortifications faisaient rage.

La place était un peu chaude. Avec une sage prudence, la manifestation se dirigea vers l'avenue de Friedland et se groupa, loin de tout danger, à la hauteur du n° 59. Le temps s'était gâté. Il tombait une petite pluie fine peu propice aux actes d'héroïsme. Au lieu de s'en aller planter bravement ses bannières sous le feu de l'ennemi et de l'arrêter par la seule « force morale, » ainsi que l'on en avait eu l'intention, on expédia des estafettes aux postes fédérés pour faire cesser le feu et l'on arbora le drapeau parlementaire sur la barricade élevée en avant de l'Arc-de-Triomphe. Le général Leclerc savait à quoi s'en tenir, car le gouvernement de Versailles n'ignorait aucun des projets que l'on devait, ce jour-là, tâcher de mettre à exécution. Sur son ordre, la batterie de Courbevoie se tut. La délégation, composée des vénérables accompagnés des porte-bannières, défila dans l'avenue de la Grande-Armée. Depuis la porte Dauphine jusqu'au delà de la porte Maillot, de cent mètres en

cent mètres, les bannières maçonniques, flottant au vent, furent fichées sur les remparts. Les fédérés battaient des mains et criaient : «Vivent les francs-maçons.» Les principaux délégués, — environ une quarantaine, — franchirent les défenses de la porte Maillot et s'avancèrent avec calme dans l'avenue de Neuilly, précédés par une bannière qui, je crois, était blanche et portait la devise : *Aimons-nous les uns les autres*, écrite en lettres rouges. Au pont de Neuilly, le général Leclerc accueillit les délégués et en conduisit trois, les yeux bandés, au général Montaudon, qui commandait en chef. Celui-ci était franc-maçon; on échangea les saluts d'usage et les signes de reconnaissance. Le général fut très net. Il était soldat, il obéissait à des ordres qu'il n'avait pas le droit de discuter. A la vue des bannières maçonniques qu'il était accoutumé à respecter, il a pu prendre sur lui de faire momentanément suspendre le feu, mais c'était là une sorte de trêve courtoise qui, à moins d'instructions supérieures, ne pouvait se prolonger. Il engageait donc les T.·. C.·. F.·. à envoyer une députation à Versailles, et à cet effet il mettait une voiture à leur disposition. Pendant qu'un des trois vénérables retourne à Paris porter les nouvelles de l'entrevue, et que les deux autres partent pour Versailles, les porte-bannières s'installent comme ils peuvent sur les fortifications pour y passer la nuit près de leurs étendards. Le général Montaudon avait du reste promis qu'il ne rouvrirait son feu qu'après le retour des délégués. Les autres francs-maçons rentrèrent simplement chez eux, sauf une centaine qui se constituèrent en permanence, avenue de Wagram, dans le salon d'un bal public.

Les délégués qui parvinrent jusqu'à M. Thiers ne se présentaient plus comme les mandataires d'un groupe de citoyens animés d'intentions pacifiques et cherchant une base de conciliation possible; ils arrivaient en quelque sorte avec le caractère usurpé d'ambassadeurs d'une puissance médiatrice, imposant la paix et se préparant à la guerre si leurs conditions étaient rejetées. C'était intempestif, pour ne pas dire plus, et si M. Thiers n'avait été doué d'une longanimité à la fois naturelle et politique, il est fort probable que ces parlementaires irréguliers ne seraient pas rentrés coucher chez eux. M. Thiers les reçut, et fut hautain : « Que Paris mette bas les armes, et j'écouterai alors toute proposition raisonnable; sinon, non.» Les délégués, qui avaient compté sur la manifestation et sur l'exhibition des bannières pour inspirer quelque respect et peut-être même quelque crainte au président de la république, se trouvèrent assez déconfits. L'entrevue n'avait pas duré cinq minutes, mais elle avait suffi à leur prouver une fois de plus, une dernière fois, que le chef de l'état était résolument décidé à ne reconnaître, sous aucun prétexte, les droits que Paris révolté s'arrogeait de vou-

loir disloquer la France à son profit. Les délégués se retirèrent. Ils ne se sentaient pas en sûreté à Versailles; ils s'imaginaient, bien à tort, qu'on allait les arrêter. On dit qu'ils cherchèrent vainement une voiture et que, n'en trouvant pas, ils se dirigèrent modestement à pied vers Paris, où ils arrivèrent à six heures du matin très fatigués et fort mal satisfaits. On a prétendu que parmi les délégués il y avait un membre de la commune; c'est une erreur.

Les francs-maçons qui, au nombre d'une centaine, s'étaient établis en permanence dans une maison de l'avenue Wagram furent les premiers avertis de la déconvenue de leurs délégués. On discuta, et les avis furent partagés; les uns voulaient retirer immédiatement les bannières exposées sur les remparts; les autres disaient : Non, il faut les laisser, et prendre les armes si une seule d'entre elles est atteinte par « les projectiles versaillais. » Il me semble que l'on adopta un moyen terme afin de contenter tout le monde. La majeure partie des bannières fut enlevée le jour même, vers cinq heures du soir, peu d'instans avant la reprise des hostilités. Quelques-unes restèrent plantées sur les fortifications jusqu'au 2 mai. Alors on les fit disparaître, et il n'en fut plus question. Le major commandant la place Vendôme, Simon Mayer, qui fut, sur les buttes Montmartre, un des mieux méritans de la journée du 18 mars et qui, le 16 mai, devait précipiter le drapeau français du haut de la colonne de la grande armée, escorta la manifestation et fit son rapport au « général commandant la place de Paris : » — « J'ai constaté la présence des citoyens et frères Jules Vallès et Ranvier, ainsi que celle des citoyens Bergeret et Henry Fortuné (le vrai nom de celui-ci était Sixte Casse), tout s'est bien passé. Comme impression universelle, je dois dire à la gloire de la franc-maçonnerie que cette journée sera la plus belle page de son histoire. »

La vraie franc-maçonnerie ne partagea point l'opinion du citoyen Simon Mayer, et elle protesta vigoureusement contre le rôle impie que l'on avait essayé de lui faire jouer. Quelques hommes considérables n'attendent pas que l'assemblée générale soit réunie; ils ne craignent pas, à cette heure où tout est péril pour les modérés, de flétrir les maçons qui ont compromis l'ordre tout entier. MM. Jules Prunelle, Malapert, Ernest Hamel, Beruniau, dans des lettres très fermes et de bon style, rappellent les dissidens au sentiment du devoir. Plus tard, aussitôt que les communications seront rouvertes entre la France et Paris délivré, dès le 29 mai, le suprême conseil du Grand-Orient adressera à toutes les loges de l'obédience une protestation formelle et motivée contre les actes coupables commis par des révolutionnaires qui ont tenté de rendre la maçonnerie solidaire de la commune.

La sotte fin de cette manifestation n'arrêta point les meneurs;

Jules Vallès, dans le *Cri du peuple*, invitait les maçons à la révolte. Le 2 mai, il établit tout un plan de campagne : « On voulait, dit-il, se former en légion sacrée et se faire tuer au pied des bannières; mais il a été résolu, comme plus sage, de répartir dans les bataillons les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté. Les autres iront dans la province prêcher la croisade maçonnique, marchant bannière au *vent*, soule*vant* les populations de*vant* l'autel de la fédération. » Il est inutile de dire, je pense, que les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté dont parle Vallès n'existaient que dans son imagination. Si la manifestation si piteusement avortée donna deux cents nouveaux insurgés, c'est beaucoup, mais c'est beaucoup trop. Non-seulement on avait essayé d'entraîner la maçonnerie dans la commune, mais on s'adressa aussi aux bons cousins frères charbonniers, c'est-à-dire aux carbonari. Ce fut en vain : ni ce qui reste du carbonarisme, ni les différens rites de la maçonnerie ne répondirent à ces appels d'une cause désespérée. La commune le comprit et ne rechercha plus des alliances qui la fuyaient; mais avant de renoncer à soulever en sa faveur des sociétés dont le but doit être la bienfaisance, et qui ne pouvaient se rapprocher d'elle que par quelques rares individualités abusées ou égarées, elle trouva moyen encore de commettre une mauvaise action. Elle fit partir deux ballons sans aéronautes chargés d'une proclamation extraordinairement violente : « Les francs-maçons et les compagnons de Paris à leurs frères de France et du monde entier. » Les ballons furent lancés sur la place de l'Hôtel de Ville; autant en emporta le vent (1)!

Un mot prononcé par le frère Thirifocq ne fut pas perdu. Le 3 mai, Paschal Grousset, qui présidait la séance de la commune, déclare, en qualité de délégué aux relations extérieures, qu'il a reçu d'excellentes nouvelles; que l'Europe commence à comprendre la commune et que l'on doit s'attendre à recevoir prochainement du gouvernement de Versailles des propositions acceptables ; il ajoute : « Je demande à la commune d'en finir avec les négociations... » Un autre dit : « Nous ne sommes pas des belligérans, nous sommes des juges (2). » Des juges? — Non ; mais des bourreaux, ce qui n'est pas la même chose.

II. — LES USURPATIONS.

Si la commune était une assemblée de juges, comme un de ses membres l'avait dit, il faut reconnaître qu'elle faisait de la justice

(1) Pour tout ce qui concerne le rôle de la franc-maçonnerie pendant la commune voir le *Journal officiel* de la commune, *les Francs-Maçons et la Commune de Paris*, par un franc-maçon M.·. Paris, Dentu, 1871.

(2) *Le Gouvernement de M. Thiers*, par M. Jules Simon, t. I, p. 410.

à l'envers et qu'elle n'hésitait pas à réhabiliter les assassins. On se rappelle que pendant l'insurrection de juin 1848, le général de Bréa et son aide de camp, le capitaine Mangin, attirés tous deux dans un guet-apens, avaient été massacrés par quelques énergumènes au milieu desquels on comptait plusieurs « bons pauvres » de Bicêtre. En ce temps-là, on avait encore un peu de pudeur, et l'on trouva que ce crime était exécrable. La population fut indignée, et à la place même où ces malheureux étaient tombés, dans l'avenue d'Italie, on éleva une chapelle commémorative. Cette chapelle offusquait la commune, qui résolut de la détruire. Il ne lui suffisait pas que le sanctuaire eût été abominablement souillé par Sérizier qui en avait fait sa buvette et même son alcôve, elle en décréta la démolition dans la séance du 27 avril, présidée par Allix, que Raoul Rigault n'avait pas encore fait enfermer comme « atteint d'imbécillité et convaincu de trahison. » Ce fut Léo Meillet, délégué du XIIIe arrondissement, qui proposa à ses collègues, — à ses complices, — l'adoption du décret que voici : « La commune de Paris, considérant que l'église Bréa, située à Paris, 76, avenue d'Italie, est une insulte permanente aux vaincus de juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple, décrète : Article 1er. L'église Bréa sera démolie; article 2. L'emplacement de l'église s'appellera place de Juin. » Arthur Arnould et J.-B. Clément combattirent ce projet, qui fut adopté et voté après un discours de Johannard. Ce n'était pas assez, il fallait songer à réparer les erreurs volontaires de la justice, et Racine-de-buis, c'est-à-dire Vésinier, proposa d'ajouter au décret l'article suivant, article platonique, qui prouvait de bonnes intentions, mais dont l'effet ne paraissait pas devoir être immédiat : « La commune déclare en outre qu'elle amnistie le citoyen Nourri, détenu depuis vingt-deux ans à Cayenne, à la suite de l'exécution du traître Bréa. La commune le fera mettre en liberté le plus tôt possible. »

Ce décret, lorsqu'il fut connu à Versailles, y excita une vive colère que je ne m'explique pas très bien. La commune était logique, elle devait assassiner et elle amnistiait les assassins; rien n'est plus simple. Mais que faisait-elle, sinon suivre les exemples qu'on lui avait donnés et se conformer à une tradition admise? Après la révolution de 1848, on ouvrit une souscription pour offrir des récompenses nationales aux combattans de février et aux victimes de la royauté de juillet. Quelques-unes des subventions accordées s'égarèrent sur des régicides que l'on s'était hâté de faire sortir de prison. Après le 4 septembre, un des premiers soins du gouvernement de la défense nationale ne fut-il pas de mettre en liberté Eudes et Brisset condamnés à mort pour avoir patriotiquement assassiné, à la Villette, des pompiers qui leur tournaient le dos. Et Mégy qui était au bagne de Toulon? On semble y mettre un peu plus de ré-

flexion; mais on se décide enfin; on échange des dépêches à son sujet, et voici la dernière : « Toulon, 9 septembre 1870; 4 h. 40. N° 43,604. P. maire à intérieur, Paris : Le citoyen Mégy a été élargi. — B. » Eudes devait incendier le palais de la Légion d'honneur et la rue de Lille. Dans cette œuvre de régénération sociale, il fut secondé par son ami Edmond Mégy qui allait être un des assassins de Mgr Darboy. C'est pourquoi on eut tort de vitupérer la commune d'avoir promulgué un décret que la situation rendait grotesque et inexécutable. En le votant, elle avait peut-être cru faire acte de gouvernement régulier.

Tout en se montrant pleine de gratitude pour les hommes qui, comme Nourri, l'avaient modestement précédée dans la voie où elle devait marcher avec une ampleur dont rien n'effacera le souvenir, la commune ne témoignait aucun ménagement pour ceux de ses membres auxquels les superstitions du papisme n'étaient pas toujours restées inconnues. Dans la séance du 5 mai, le procureur général de la commune, Raoult Rigault, vint développer le cas du citoyen Pourille dit Blanchet. La commune avait, à sa manière, assuré toute garantie à la liberté individuelle, car elle avait décidé que lorsqu'un de ses membres serait mis en état d'arrestation, elle en connaîtrait immédiatement et recevrait un rapport à ce sujet. Raoul Rigault, scrupuleux observateur des lois, remplit son devoir et expliqua pourquoi Pourille était à Mazas. On soupçonnait depuis quelque temps que le nom de Blanchet n'était qu'un pseudonyme, et Théophile Ferré avait été chargé de faire une enquête à cet égard. Du procès-verbal qui fait effort pour singer les formes judiciaires et que lut Raoul Rigault, il résulte que Blanchet s'appelle Stanislas Pourille, qu'il a été secrétaire d'un commissaire de police à Lyon, puis capucin, et qu'il a été condamné à six jours de prison pour banqueroute simple. En conséquence, Pourille dit Blanchet est envoyé à Mazas par ordre du comité de sûreté générale : « Laurent, Th. Ferré, A. Vermorel, Raoul Rigault, A. Dupont, Trinquet. » Le reproche principal qu'on lui adresse n'est pas d'avoir servi la police de Lyon, d'avoir fait banqueroute, mais d'avoir « embrassé la vie monastique avec tout ce qu'elle comporte. » Capucin! en vérité c'était trop pour des hommes qui dans leur manifeste avaient proclamé la liberté de conscience. Blanchet ne pouvait continuer à siéger à l'Hôtel de Ville, il le comprit et s'exécuta : « Je soussigné, député à la commune sous le nom de Blanchet, déclare donner ma démission de membre de la commune. » Longuet dit sentencieusement : « L'élection était nulle! » Ah! si l'on avait regardé avec autant de soin dans le passé de tous les membres de la commune, on aurait fait de singulières découvertes.

On commençait à s'épurer à l'Hôtel de Ville, pendant que la po-

pulation fédérée commençait à se fatiguer de cette longue bataille qui devait toujours se terminer par une victoire éclatante, et qui finissait invariablement par des défaites. Pour relever les courages hésitans et les cœurs amollis, on faisait des proclamations où l'on insultait ceux qu'on ne pouvait vaincre, où l'on disait son fait à « ce gouvernement sans nom dont les membres sont recrutés pour la plupart parmi les lâches et les incapables du 4 septembre. » On prétend apprendre au peuple ce qui se passe à Versailles : « Mac-Mahon et Ducrot vont donner leur démission ; les duels entre officiers sont fréquens ; la démoralisation s'est emparée des troupes. » A ces mensonges on ajoute les flagorneries ordinaires dont on nourrit la vanité des foules : « Vous avez été héroïques ! » Si Paris pouvait être vaincu, Paris serait détruit : « Après nos barricades, nos maisons, après nos maisons, nos mines ! La France serait perdue à jamais si l'ignoble gouvernement de Versailles réussissait dans son projet machiavélique. » Cette diatribe, signée par Mortier, Verdure, Delescluze, Avrial, est du 6 mai. C'était en quelque sorte un appel suprême jeté à la révolte ; on s'efforçait de remuer en elle tous les mauvais instincts, non pour la sauver, mais pour la rendre plus redoutable encore, car à cette date nulle illusion ne pouvait subsister.

La commune ne délibère plus, elle divague. La minorité, vaincue par le vote et l'installation du comité de salut public, fait à peine acte de présence. Les jacobins et les hébertistes sont les maîtres. La commune obéit à l'immuable loi qui régit les parlemens sans consistance et sans principes ; elle est tombée entre les mains des violens ; or c'est la destinée des assemblées délibérantes d'être toujours perdues par les partis extrêmes. Cette expérience, la commune l'eût faite, si la France n'était enfin venue mettre un terme à ses aberrations. Lorsque l'armée française rentra dans Paris, les jacobins de l'Hôtel de Ville se préparaient à supprimer les économistes ; c'était un acheminement à la dictature ; plus d'un y visait : Delescluze, Rigault, Eudes et autres. Quant à Rossel, délégué à la guerre depuis le 30 avril, il avait tenté de l'établir à son profit et n'avait réussi qu'à rendre plus inextricable encore une situation déjà tellement confuse que nul ne s'y pouvait plus reconnaître. La commune avait compté sur Rossel, elle s'était dit : Enfin, nous tenons un homme de guerre ! Il sortait de l'École polytechnique, il avait été officier dans le génie, c'était de quoi faire illusion à des hommes dont l'incurable ignorance était le moindre défaut. Rossel, de son côté, était plein d'illusion sur lui-même. Il se sentait, il se savait supérieur à la tourbe qu'il commandait, et en concluait naturellement qu'il lui serait facile de la dominer, de s'en rendre maître,

de la faire servir à son ambition personnelle, — erreur profonde dont sa vaniteuse médiocrité n'est jamais revenue. Plus que tout autre, plus que Bergeret, plus que Cluseret, il désorganisa l'armée de la commune et la commune elle-même. Il crut naïvement que sa présence à la tête de la révolte frapperait d'admiration ses anciens compagnons d'armes et les engagerait à lui apporter le concours de leur défection. Il essaya de les attirer par des moyens secrets, et, voyant qu'il ne réussissait pas, il engagea la commune à proclamer un décret qui constituerait une sorte de contrat dont les officiers de l'armée française reconnaîtraient la valeur. La commune se hâta d'obéir : « Considérant que beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée de Versailles ne sont arrêtés dans leur désir formel de fraterniser avec la commune que par le seul fait de leur avenir brisé, un décret de la commune ayant aboli l'armée permanente, reconnaissant de plus qu'il est urgent d'aider nos frères à entrer dans nos rangs, la commune décrète : 1° Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Versailles, désireux de défendre le principe social de la commune seront admis de droit dans les rangs de la garde nationale ; 2° les officiers, sous-officiers et soldats auront droit, par décret de la commune du 28 avril, à tous les avantages, tels que grades, retraite, etc., qui leur sont acquis par décrets antérieurs. » Est-il besoin de dire que cet appel à la trahison resta sans réponse ? Rossel eut beau regarder du côté de Versailles, il ne vit pas un de nos soldats déserter le drapeau de la nation pour venir servir celui de la révolte.

Ce fait permet de porter un jugement sur la moralité, le patriotisme et l'intelligence de Rossel. Au milieu de la multitude en armes qu'il dirigeait et qu'il prenait innocemment pour une armée, il se croyait un général en chef, un ministre de la guerre, un administrateur général ; il faisait des ordres du jour, voulait rétablir la hiérarchie militaire, faire respecter la discipline, empêcher ceux qu'il appelait lui-même « ces gueux de fédérés » de se griser et de se promener avec des filles publiques. Il n'est alors que ridicule, mais bientôt il devient odieux. La cour martiale siège en permanence, et il fait exposer dans les fossés des forts les fédérés récalcitrans : « 4 mai ; citoyen commandant du fort de Vanves, je vous envoie des réfractaires du XIXe arrondissement. Vous les installerez dans les fossés de votre fort, vous les nourrirez, vous les ferez travailler et vous leur imposerez la discipline la plus rigoureuse. Veillez surtout à ce qu'il n'y ait pas d'évasion. Salut et fraternité. Le délégué à la guerre : Rossel. » A Brunel, qui commandait le fort d'Issy, il écrit : « Formez un conseil de guerre et fusillez tous ceux qui se rendront coupables de désobéissance ou d'abandon de leur poste devant l'ennemi. J'approuverai tout ce que vous ferez dans

cet ordre d'idées, pourvu que vous y mettiez de l'énergie. » Il était superflu de recommander à Brunel ce que les gens de la commune appelaient de l'énergie ; il le prouva, le 23 mai, en faisant incendier la rue Royale.

Rossel ne s'imaginait pas seulement qu'il était un grand capitaine, il croyait aussi être un homme politique; il voulut jouer au Machiavel, opposer les partis les uns aux autres, tenir la commune en bride à l'aide du comité central, les ruiner l'un par l'autre et apparaître tout à coup comme l'homme indispensable, comme l'homme du destin devant lequel tout doit fléchir. Il embrouilla si bien les choses qu'il fut le premier à en perdre le fil. Ce fut lui qui fit sortir le comité central de la demi-obscurité où il se tenait depuis les élections de la commune et qui lui rendit une sorte d'existence officielle. Il l'admit près de lui sous forme de commission de contrôle, après s'être entendu avec le comité de salut public, et lui donna ainsi une importance considérable qui ne prendra fin qu'au milieu de la chute suprême (1).

La commune fut exaspérée de cette ingérence déplaisante, et l'on échangea de vilaines paroles dans les séances de l'Hôtel de Ville. Le 8 mai, sous la présidence du citoyen Eudes, on est mécontent; Miot demande pourquoi depuis trois jours nul rapport n'est venu de la délégation de la guerre. — Voilà huit jours que nous n'en avons pas, dit Dereure. — Eudes, qui ne se sent pas très à l'aise en pensant à Rossel, par lequel il a été vertement mené, propose d'envoyer demander ces rapports au comité de salut public. — Régère réplique : Le comité est comme nous, il n'a rien reçu. — C'est alors que Jourde se lève, et qu'il communique à la commune une pièce qu'il qualifie avec raison de « très importante » et qui n'est autre qu'une sommation du comité central : le délégué à la guerre est absent, on n'a pu s'entendre avec lui; le citoyen Tridon, membre de la commission militaire, abandonne l'ordonnancement à la commission du comité central qui en centralisera, dès le lendemain, tous les services au lieu et place des citoyens Rossel, Tridon, Varlin, Avrial, Henry. Le comité d'artillerie a une caisse spéciale; celle-ci doit être remise au comité central. « Si les explications de cette note ne vous suffisent pas, citoyens, nous nous transporterons auprès de vous, pour bien définir nos attributions : Lacord, Josselin, Papray, L. Piat. » Jourde termine en disant : « Je demande

(1) Voici le décret du comité de salut public, publié le 5 mai au *Journal officiel* de la commune : « Art. 1er. La délégation à la guerre comprend deux divisions : direction militaire, administration. — Art. 2. Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. — Art. 3. Le comité central de la garde nationale est chargé des différens services de l'administration de la guerre sous le contrôle direct de la commission militaire communale. »

si le gouvernement s'appelle la commune ou le comité central? »

Le feu est aux poudres; à qui appartient le pouvoir? Le comité de salut public est complice; la commune n'est donc plus rien! Le vrai, le seul maître d'une situation, c'est celui qui tient les cordons de la bourse; or l'ordonnateur en chef, le dispensateur des finances exigées par la guerre, c'est le comité central. Donc trois pouvoirs en présence : le comité de salut public, la commune, le comité central; ce dernier, représentant la fédération de la garde nationale, est en réalité commandant supérieur des forces militaires; voilà, en outre, qu'il s'empare de l'action financière; c'est une usurpation. Jourde n'est pas content, il lui déplaît d'obéir à la fédération; nul n'ose dire le mot; ils redoutent tous cette fédération d'où ils sont sortis par le 18 mars. Elle possède un pouvoir multiple qui s'exerce individuellement sur chaque bataillon, sur chaque corps franc, pouvoir d'autant plus à craindre qu'il est irresponsable. Avrial pousse des cris de désespoir, va-t-il donc voir revenir à la délégation ce comité d'artillerie qu'il a eu tant de peine à mettre à la porte? Il a constaté, — un de ses ordres du jour en fait foi (16 mai), — que cinquante mille revolvers ont été indûment distribués aux officiers de la garde nationale. Plus nettement on pourrait dire que les arsenaux de l'état, comme les ministères, comme les caisses publiques, comme toutes les administrations, sont au pillage. Certes il y avait là de quoi mettre la commune de méchante humeur. Mais le comité central est vraiment sans pudeur; il ne se contente pas seulement d'usurper la fonction, il usurpe le costume, et cela est impardonnable. Écoutez les lamentations du fleuriste Johannard : « Je demande qui a autorisé le comité central à se faire délivrer un costume spécial, des cachets spéciaux? Ses membres vont plus loin, ils portent, comme nous, une rosette à la boutonnière. Il est vrai que les franges sont en argent; mais pour le public il n'y a aucune différence entre eux et nous. Ils montent à cheval revêtus de leurs insignes, se présentent à la tête des bataillons, et on crie : « Vive la commune! » Varlin se plaint à son tour d'avoir été supplanté à la commission militaire par des délégués du comité central. La commune sent bien qu'on lui inflige une sorte de déchéance; elle redoute le comité de salut public, elle a peur du comité central; elle voudrait bien faire quelque chose, car sa protestation stérile ne la satisfait guère. C'est dur de jouer au législateur, au ministre, au général en chef et d'être dépossédé par des acteurs plus nombreux qui poussent l'impudence jusqu'à revêtir le costume de l'emploi. Mais que faire? Les idées sont peu abondantes, et les phrases sonores ne les remplacent pas. Après bien des discussions et bien des récriminations, l'incident est clos, et l'on reste Jean comme devant : ahuri, incapable et consterné.

Le lendemain 9 mai, coup de théâtre! Au moment où, sous la présidence de Billioray, la séance s'ouvre par un discours d'Arthur Arnould, qui se plaint, comme un simple député, de l'insuffisance des comptes rendus du *Journal officiel*, Delescluze se précipite : « Vous discutez quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy! Il faut, citoyens, aviser sans retard. » La nouvelle était grave en effet, l'armée française, occupant le Mont-Valérien et s'étant emparée du fort d'Issy, était maîtresse, à jours comptés, de l'enceinte sud-ouest de Paris. Le discours de Delescluze fut véhément : « Il faut prendre des mesures immédiates, décisives. La France nous tend les bras; si nous avons des subsistances, faisons encore huit jours d'efforts pour chasser ces bandits de Versailles! » Il récrimine : que fait la commune, qu'a fait le comité central? « Votre comité de salut public est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge, il ne fait même pas ce que pourrait faire une bonne commission exécutive. » Tout cela est vrai; c'est un éclair de bon sens au milieu de cette nuit faite d'ambitions folles et d'incapacités sans pareilles. — On reconnaît le mal; mais qui donc pourrait y porter remède? Il n'y a là que des impuissans.

Ils sentent la trépidation du sol qui va manquer sous leurs pieds. Leur résistance militaire s'effondre. Après dix jours de dégoût, de déboires, de colère, Rossel vient de donner sa démission. Il a demandé à être arrêté, puis s'est ravisé, et s'est paisiblement éloigné en emmenant avec lui le membre de la commune que l'on avait préposé à sa garde. La commune éperdue se forme en comité secret, et « pour sauver la patrie » adopte les résolutions suivantes : — Remplacer le comité de salut public actuel, — nommer un délégué civil à la guerre, — nommer une commission chargée de rédiger une proclamation, — ne se réunir que trois fois par semaine en assemblée délibérante, — rester en permanence dans les mairies pour pourvoir souverainement aux besoins de la situation, — créer une cour martiale, — mettre le comité de salut public en permanence à l'Hôtel de Ville. — En conséquence de ces décisions, le comité de salut public est modifié dans un sens absolument terroriste, et Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. Pourquoi? Peut-être parce que son père, ancien sergent des armées du premier empire, était mort pensionnaire à l'Hôtel des Invalides. L'inflexibilité des opinions politiques ne suffit pas pour « organiser la victoire; » il faut être plus qu'un sectaire pour combattre et vaincre la légalité; Delescluze fit cette expérience sur lui-même, expérience pénible à laquelle il ne voulut pas survivre. La commune répondit à la prise du fort d'Issy en décrétant la démolition de la maison de M. Thiers, vengeance puérile et tellement médiocre que

l'on reste surpris de voir qu'elle ait pu être conçue, même par les hommes de l'Hôtel de Ville. Rochefort y poussa, au vif étonnement de tous ceux qui lui croyaient de l'esprit.

La prise du fort d'Issy sonnait l'avant-quart de l'heure suprême. La commune en perd la tête; ne pouvant atteindre les hommes, elle s'en prend aux choses; aujourd'hui l'hôtel de la place Saint-George, demain la colonne de la grande armée, après-demain la chapelle expiatoire que l'on n'aura pas le temps de détruire. Je l'ai déjà dit, c'est le moment du grand effarement; à toute minute, on s'attendait à voir paraître les pantalons rouges; si après l'occupation du fort d'Issy l'armée française avait pu forcer l'enceinte, tout ce mauvais monde se serait éparpillé et enfui comme une volée de corbeaux. On lui laissa le loisir de se remettre, de préparer les élémens de la dernière lutte, et Paris fut près de périr. La terreur fut très intense. Je me souviens que le 11 mai, dans la soirée, je passais au point d'intersection du boulevard des Batignolles et du boulevard de Courcelles; tout était silencieux, désert et comme abandonné. Deux officiers fédérés, deux commandans arrêtés à causer à quelques pas de moi, se quittèrent lorsque je passai près d'eux. — Au revoir, dit l'un. — Ah! ouiche! repondit l'autre, au revoir au Père-Lachaise! — Ou à Cayenne, répliqua le premier. — Celui-ci fit route près de moi, il grommelait : « Chien de métier, j'aimerais mieux être crevé; on ne sait à qui obéir, ils sont plus bêtes les uns que les autres! » Se parlait-il à lui-même, me parlait-il, je n'en sais rien. Je me hasardai à lui dire : « Si le métier vous paraît si dur, pourquoi ne le quittez-vous pas? » Il lâcha un gros juron et répondit : « Eh! quand on s'est mis dans le pétrin, il faut savoir y rester, sous peine de passer pour un... poltron. Vous avez de la chance, vous, de ne pas être dans la bagarre; c'est égal, quand les Versaillais seront dans Paris, il y aura des pruneaux pour bien du monde. »

« Quand les Versaillais seront dans Paris, » cela se répétait partout. Sauf la basse populace des fédérés, sans jugement comme sans prévision, chacun savait qu'ils étaient aux portes et qu'ils allaient bientôt les franchir. C'est alors, je l'ai déjà raconté, que tous les personnages importans de la révolte prirent leurs précautions afin de pouvoir s'esquiver en temps opportun. Tous, non, il y eut des exceptions; j'en sais une que je dois citer. Le 14 ou le 15 mai, Vermorel, à la fois surexcité et découragé, reçut la visite d'un journaliste absolument conservateur, auquel il avait, je crois, jadis rendu service. Le journaliste, mû de pitié pour ce pauvre être maladif, lui apportait un passeport dont le signalement libellé avec soin correspondait au sien. C'était pour Vermorel le salut et la sécurité; mais il refusa avec une fermeté invincible. Son ami insis-

tait, il lui parlait de la défaite inévitable, de la répression, des châtimens qui seraient sans merci. Vermorel, secouant tristement la tête, répondit : Non; portez cela à d'autres qui en profiteront; moi j'en ai trop fait tuer pour me dérober. Mon heure est venue, je dois mourir.

III. — LES DERNIÈRES SÉANCES.

Sur la table du cabinet que Delescluze occupait au ministère de la guerre, on trouva la pièce suivante, non datée, non signée, mais écrite par lui : « Que sont devenus les 67,000 francs remis par Cluseret à Rossel lors de son arrestation? — Demander à Cournet (1). » Nous ignorons la réponse qui fut faite à cette note, mais elle prouve que le contrôle administratif du comité central accepté et peut-être réclamé par Rossel ne s'exerçait pas avec une attention bien scrupuleuse. Jourde, qui seul pouvait connaître les difficultés contre lesquelles il avait à lutter pour faire face aux dépenses qu'on lui imposait, avait beau prêcher l'économie; on ne l'écoutait guère. Tous ces prétendus comités de surveillance et de contrôle n'étaient en réalité que des comités de prodigalité. C'était, comme l'on dit vulgairement, un gâchis, et Jourde voyait avec désespoir fondre l'argent qu'il avait tant de peine à conquérir sur la Banque de France ou ailleurs. — On dépensait certainement beaucoup en débauches faciles, mais on mettait de côté, on se faisait une réserve pour parer aux éventualités d'un avenir très prochain. De grosses sommes ont été emportées, on peut l'affirmer sans hésitation, quoique nul document authentique n'en fournisse la preuve irrécusable. Par les dépenses excessives que certains contumax ont faites à l'étranger, dépenses qui ont été constatées et presque contrôlées par des yeux attentifs, on est amené à conclure que le budget des diverses délégations n'a pas toujours servi à l'objet qui leur avait été attribué. Cela du reste est bien peu grave, et si les membres de la commune, les membres du comité central, les délégués, les généraux, les colonels, les fédérés, les vivandières, les ambulancières, les clubistes et le reste n'avaient fait que se « remplir la poche et se sauver après, » il faudrait les absoudre; mais cela ne dut point leur sembler suffisamment révolutionnaire, et jusqu'où ils ont poussé ce qu'ils n'ont pas craint d'appeler « la défense du droit, » nous le savons tous, quoiqu'ils l'aient oublié. La cruauté commence à s'exercer d'une façon pour ainsi dire régulière et voulue aussitôt que la chute du fort d'Issy est annoncée. La commune

(1) Delescluze est nommé délégué à la guerre le 9 mai, dans la soirée. Le 13 mai, Cournet est remplacé à la sûreté générale par Théophile Ferré; cette note a donc été écrite entre le 10 et le 12 mai.

fait exactement comme le carnaval, qui devient d'autant plus bruyant qu'il se rapproche du mercredi des cendres : la mascarade rouge devient d'autant plus violente qu'elle touche à sa fin. Les hommes de l'Hôtel de Ville veulent qu'on sache qu'ils seront sans pitié, et pour qu'on n'en doute, ils le prouvent.

Le 12 mai, pendant la séance présidée par Félix Pyat, — pour la circonstance, on ne pouvait choisir un président meilleur, — Léo Meillet fait un rapport qui relate minutieusement des faits de trahison reprochés à Émile Thibault et l'exécution de celui-ci. Ce Thibault, garde à la 2e compagnie du 184e bataillon fédéré, avait été arrêté, revêtu d'un costume bourgeois, aux environs de la tranchée qui reliait la redoute des Hautes-Bruyères à la barricade de Villejuif. C'est un capitaine du 184e et une brave cantinière qui ont fait cette capture importante. Ramené à la redoute, interrogé par des officiers, il fut conduit au fort de Bicêtre et jeté au fond d'une casemate. Dans la nuit, peu d'heures après l'arrestation de Thibault, le fil télégraphique qui mettait en communication le fort de Bicêtre et les Hautes-Bruyères fut coupé; une colonne française fit une démonstration sur la redoute, et les gendarmes surprirent à la tranchée du moulin Cachan une compagnie de fédérés qui se gardait mal ou ne se gardait pas. On en conclut immédiatement que Thibault a fourni des renseignemens à l'ennemi. On réunit la cour martiale, on le condamne et on le fusille en présence des citoyens « Amouroux, Dereure, Meillet, membres de la commune de Paris, et de différens détachemens délégués. » On approuve Léo Meillet d'avoir donné cet exemple de sévérité salutaire, et nul ne pense à s'inquiéter si Thibault était innocent; il l'était, et voici la vérité.

Émile Thibault était un garçon de vingt-huit ans, faisant métier de journalier, un peu lourd d'allures, s'attardant parfois plus que de raison dans les cabarets, assez crédule et représentant bien ce que les paysans appellent : un simple. Il était né à Cachan, où on le connaissait sous le surnom de Cadet ou sous celui de Langouin; très bon fils du reste et dévoué à sa famille. Il avait servi pendant la guerre, et, aussitôt que l'armistice fut signé, il quitta son uniforme et reprit son travail. Le 1er mai, il voulut se rendre à Villejuif pour faire visite à une de ses tantes, et, suivant paisiblement sa route, il traversa les lignes des insurgés. Ceux-ci l'arrêtèrent et l'incorporèrent de force dans le 184e bataillon fédéré, qui occupait la redoute des Hautes-Bruyères. Émile Thibault n'avait aucun goût pour l'insurrection, à laquelle il ne comprenait rien, sinon qu'elle l'arrachait à son labeur quotidien et lui imposait un service très pénible qui ne lui convenait guère. Voulant à tout prix s'éloigner des bandes révoltées au milieu desquelles on l'avait jeté malgré

lui, il résolut de se dérober et de se rendre à Versailles, où du moins il pourrait vivre en repos loin des fédérés dont il redoutait les mauvais traitemens. Il s'ouvrit de son projet à sa mère et à un marchand de tabac de l'Hay nommé Robinet, qui tous deux l'approuvèrent. Dans la soirée du 10 mai, Thibault revêtit une blouse, un pantalon de toile et se mit en route. Il entendit un bruit de cavalerie qui marchait dans le lointain, il craignit d'être arrêté par les patrouilles volantes que l'armée française lançait en avant, il revint sur ses pas pour se rendre à l'Hay afin d'y passer la nuit, préférant mettre son projet à exécution en plein jour. C'est alors que, vers dix heures du soir, il fut aperçu par des hommes de sa compagnie, qui prenaient position dans la tranchée de la redoute des Hautes-Bruyères. Il fut appréhendé au corps; on lui lia les mains derrière le dos, et le lendemain il fut conduit au fort de Bicêtre, dont Léo Meillet était gouverneur. Thibault y trouva nombreuse compagnie : M. Barré, cultivateur des environs, M. Delanoue, adjoint du maire de l'Hay, Mme Delanoue; un vieillard de soixante-dix ans, M. Robinet, sa femme et sa servante; M. et Mme Robinet moururent des suites des émotions qu'on ne leur avait point ménagées.

Le capitaine du 184e bataillon et la cantinière qui prétendaient avoir arrêté Thibault se sont vantés; ce pauvre diable tomba entre les mains de deux mauvais drôles, Gustave Meissonnier et Paul Bontemps, qui n'en étaient point à leur coup d'essai. Le premier, adjudant de place à la redoute des Hautes-Bruyères, où sa brutalité l'avait fait surnommer le père Latrique, était un corroyeur de la rue du Château-des-Rentiers; le second, Paul Bontemps, était forgeron, mais il avait précédemment servi dans les équipages de la flotte, où il avait laissé quelques souvenirs, car en 1854 il avait été condamné à un mois de prison pour vol, en 1857 à deux mois de prison pour rébellion, en 1858 à quatre mois pour coups et blessures, en 1859 à deux mois pour désertion à l'intérieur; libéré du service, il fut en 1864 condamné à deux mois de prison pour actes de violence. C'étaient là, comme l'on voit, d'utiles auxiliaires de la commune, qui en eut beaucoup de semblables. Dans la nuit du 11 mai, les fédérés furent, selon leur habitude, battus aux environs de leurs tranchées. Dès lors Thibault était coupable. C'était un espion des Versaillais, dont il avait reçu 10,000 francs. Pour toute fortune, il avait alors trente-trois sous dans sa poche, mais rien ne prévaut contre la sagacité communarde, pour laquelle toute accusation est prouvée, par cela même qu'elle est formulée. La cour martiale fut réunie au fort de Bicêtre, Léo Meillet eut l'honneur de la présider, et Thibault, malgré ses protestations, fut condamné à mort à l'unanimité. On le ramena à la redoute, où il devait périr. Le 12 mai, à cinq heures du matin, Meissonnier et Bontemps rassemblèrent le peloton d'exé-

cution. Le malheureux Thibault disait en marchant : « C'est malheureux de mourir comme ça, quand on n'a jamais fait de mal à personne. » Meissonnier commanda le feu, Bontemps donna le coup de grâce. On porta le cadavre au cimetière de l'Hay, et sur la fosse on planta une croix avec cette inscription : Mort aux traîtres (1) !

C'est de cet assassinat travesti en exécution militaire que Léo Meillet rendit compte dans la séance du 12 mai. Cela mit toute la commune en veine, et elle résolut de faire une proclamation au peuple pour lui apprendre à quel danger il venait d'échapper. Ce serait à en rire, si le point de départ de cette sornette n'avait été la mort d'un innocent, et voici dans quels termes invraisemblables le fait du pauvre Émile Thibault est raconté : « Citoyens ! la commune et la république viennent d'échapper à un péril mortel. La trahison s'était glissée dans nos rangs; désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces (les forces de Paris) par la corruption. Son or (l'or de la réaction) jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter. — Cette fois encore la victoire reste au droit. » Dans ce placard, Rossel est qualifié de misérable qui a livré le fort d'Issy, et cela se termine par des objurgations qui promettent modestement un triomphe assuré.

Dans la même séance, Jean-Baptiste Clément signale ce qu'il appelle un fait grave. Tous les jours, aux barrières, on voit se présenter des voitures de déménagement sur lesquelles il est difficile d'exercer une surveillance efficace. Jean-Baptiste Clément, en homme avisé et qui sait ouvrir un œil vraiment révolutionnaire, a pris le parti de faire arrêter invariablement toute voiture qui tente de sortir par les portes de son arrondissement (XVIIIe); il demande que cette mesure soit généralisée et appliquée à toutes les barrières de Paris. Cette proposition a lieu de surprendre. Paris était alors l'inverse de l'île de l'honneur, on y pouvait entrer, on n'en pouvait sortir. C'était comme une ville atteinte de la peste; on faisait tout pour s'en échapper, et, malgré les précautions prises par les inquisiteurs de la revendication sociale, on y réussissait. Ils en étaient furieux, et sous prétexte d'atteindre les émissaires secrets du gouvernement légal, mais en réalité pour exercer sur chaque habitant les vexations d'une police odieuse, ils promulguèrent l'arrêté que voici : « Article 1er. Tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge et domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. Art. 2. Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régu-

(1) Procès Meissonnier et Bontemps, débats contrad. 3e conseil de guerre, 24 août 1875.

lièrement son identité. Art. 3. L'exhibition de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national. Le comité de salut public : ANT. ARNAUD, BILLIORAY, E. EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER. » Cet arrêté était si peu en harmonie avec les mœurs du XIXe siècle qu'il fut considéré comme non avenu et qu'il alla retrouver les vieilleries de Marat et d'Hébert dans les oubliettes de l'histoire (1).

Le 17 mai la séance fut exceptionnellement grave, car on y adopta une résolution, on y décréta une mesure qui seule dégrade à jamais de l'humanité les êtres qui s'en sont rendus coupables. Soixante-six membres sont présens. Léo Meillet préside. Urbain donne lecture d'un rapport du lieutenant Butin, de la 3e compagnie du 105e bataillon, d'où il résulte qu'une ambulancière soignant les blessés sur le champ de bataille a été faite prisonnière par les Versaillais, qui l'ont massacrée après lui avoir infligé les derniers outrages. C'est à l'aide de sa longue-vue que le susdit Butin a constaté le crime. Je crois inutile de dire au lecteur que le fait relaté était absolument faux. Il est possible que les hommes de la commune y aient ajouté foi ; ils étaient si particulièrement crédules et ignares que certains d'entre eux ont dû accepter ce mensonge avec confiance sans même le discuter. Le citoyen Urbain demande que dix otages soient choisis parmi ceux que l'on tient sous la main, et qu'ils soient solennellement fusillés dans les vingt-quatre heures, cinq à l'intérieur de Paris et cinq aux avant-postes. « J'espère, ajoute Urbain, que ma proposition sera acceptée. » Jean-Baptiste Clément appuie la proposition et désire adresser une question au docteur Parisel, chef de la délégation scientifique. Or le chef de la délégation scientifique était chargé de réunir les moyens de détruire Paris, si l'armée française en forçait les portes. On réclame le comité secret, qui est voté. Que s'y passa-t-il ? A cette question l'on pourrait répondre par ce que Jules Vallès écrivait l'avant-veille : « On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi. Les forts peuvent être pris l'un après l'autre, les remparts peuvent tomber ; aucun soldat n'entrera dans Paris. » Lorsqu'Urbain eut reçu de Parisel des affirmations rassurantes, la séance fut reprise. Rigault propose de frapper les coupables, c'est-à-dire les otages et non les premiers venus. Il demande la création d'un tribunal exceptionnel dont les arrêts seront exécutoires dans les vingt-quatre heures. Urbain n'insiste pas : « Si l'on nous donne les moyens d'exercer légalement, d'une façon convenable et promptement, les représailles, je serai satisfait. » Le citoyen Amouroux, qui du 17 mars 1869 au 26 avril 1870 avait été condamné dix fois pour attentat à la sûreté de l'état, dégorge d'un mot les lèpres qui le

(1) A ce moment l'on exige que tout propriétaire fournisse la liste des locataires de chaque maison ; on devait indiquer le sexe, l'âge et la profession.

rongent : « Nous avons des otages, parmi eux des prêtres, frappons ceux-là de préférence, car ils y tiennent plus qu'aux soldats. » Fenouillat, qui n'est connu que sous le sobriquet de Philippe, et qui représente le XIIe arrondissement, réclame des mesures énergiques, car « il faut que l'on sache que nous sommes bien décidés à briser tous les obstacles que l'on oppose à la marche triomphale de la révolution ! » Ces insensés se grisent de leur propre rhétorique et glissent dans le crime sans même s'en apercevoir. On adopte un décret dont l'article 5 dit : « Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan de la commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus et qui seront désignés par le sort. » C'en est fait, Paris est livré aux bêtes. Ce décret une fois voté, la séance continue ; la minorité et la majorité échangent des paroles peu courtoises ; c'est une série de divagations sans intérêt, sans portée, comme peuvent en émettre des gens qui ont pris l'habitude de parler pour ne rien dire et pour s'écouter eux-mêmes. Tout à coup, Billioray entre et, reprenant la formule chère aux amateurs de phraséologie révolutionnaire, il s'écrie : « Vous délibérez, vous discutez, et la cartoucherie de l'avenue Rapp vient de sauter ; elle brûle encore, c'est de la trahison ; on a arrêté le traître qui a mis le feu ! » Or le traître qui a mis le feu et que l'on a arrêté n'est autre que le comte Zamoyski, lequel avait eu l'imprudence de passer par là en rentrant chez lui : il s'en fallut de peu qu'il ne la payât de sa vie.

On voulut absolument persuader à la population parisienne, qui n'en crut pas le premier mot, que l'explosion accidentelle de la cartoucherie Rapp était le fait de la trahison, qu'elle était due exclusivement aux manœuvres monarchistes de Versailles, et qu'elle était le résultat d'un complot imaginé, dirigé, soldé par M. Thiers. On prétendit avoir reçu à la délégation de la sûreté générale, où rauquait Théophile Ferré, une lettre qu'une femme inconnue,

Qui ne dit point son nom et qu'on n'a pas revue,

aurait trouvée entre Paris et Versailles, dans un wagon de première classe. Cette lettre, tellement explicite qu'elle en devient absurde, portait textuellement ceci : « État-major des gardes nationales, Versailles le 16 mai 1871. Monsieur, la deuxième partie du plan qui vous a été remis devra être exécutée le 19 courant, à trois heures du matin. Prenez bien vos précautions de manière à ce que cette fois tout aille bien. Pour vous seconder, nous nous sommes arrangés avec un des chefs de la cartoucherie pour la faire sauter le 17 courant. Revoyez bien vos instructions pour la partie qui vous concerne et que vous commandez en chef. Soignez surtout la Muette.

Le colonel chef d'état-major : Ch. Corbin. — P. S. Le deuxième versement a été opéré à Londres à votre crédit. » Cette lettre, certainement écrite par un employé de commerce peu familiarisé avec la grammaire, obtint un succès de gaîté qui ne fut point du goût de la commune. Nul n'ajouta foi à cette bourde calomnieuse qui n'avait ni par la forme, ni par le fond, le mérite de la vraisemblance.

Pendant que la commune continuait à discuter, le désarroi était aux avant-postes, que l'armée française refoulait avec vigueur. Sous prétexte de remettre un peu d'ordre dans cette confusion militaire, Delescluze, fidèle à son principe que l'élément civil doit dominer partout, fait voter par le comité de salut public une décision en vertu de laquelle des commissaires civils sont délégués auprès des généraux des « trois armées de la commune, » près de Dombrowski, Dereure; près de La Cécilia, Johannard; près de Wrobleski, Léo Meillet. Il est à remarquer que les trois généraux en chef de la commune sont deux Polonais et un Italien. En quoi consistaient les fonctions de ces nouveaux représentans du peuple en mission auprès des armées? Le citoyen Johannard nous le dira. Le 19 mai il arrive à l'Hôtel de Ville ; il n'aurait point quitté les avant-postes, s'il n'avait un fait important à révéler. Sa présence a produit le meilleur effet parmi les combattans, mais il ne s'agit pas de cela. On a mis la main sur un jeune homme qui portait des lettres aux Versaillais. Ceci n'avait rien d'excessif au moment où les communications postales entre Paris et la province étaient interrompues, où l'on cherchait toute sorte de moyens pour envoyer les lettres hors des fortifications. Cette simple réflexion n'a pas même effleuré la pensée de Johannard. Il raisonna ou plutôt il déraisonna tout autrement et se dit : « Cet homme porte des lettres ; donc c'est un espion ; c'est un espion, donc il doit être fusillé, » et il donna l'ordre de le passer par les armes, recevant pour ce fait d'énergique sagacité l'approbation du général La Cécilia et des officiers de son état-major. « Cet acte m'ayant paru grave, ajoute Johannard en terminant, j'ai cru devoir le faire connaître à la commune, et je dirai qu'en pareil cas j'agirai toujours de même. » Va-t-il s'élever une protestation? quelqu'un demandera-t-il si l'on a du moins la certitude que ce malheureux était réellement un espion? Non; mais Dereure, un cordonnier, à cheval sur les formes, s'enquiert si l'on a eu soin de rédiger le procès-verbal de l'exécution. Johannard répond oui, et Dereure est satisfait.

On n'était pas doux pour les prétendus espions, ainsi qu'on vient de le voir; dans ce cas du moins, on pouvait invoquer les lois de la guerre, — de la guerre civile que l'on avait déchaînée sans motifs, — mais on ne s'en tient pas là. Je ne sais quelle émulation de

cruauté a saisi ces hommes; Frédéric Cournet, qui fut l'un des moins violens d'entre eux, fait une motion dont la brutalité est incompréhensible : « Considérant que dans les jours de révolution, le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime : « Mort aux voleurs! » la commune décrète : Art. 1er. Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires accusés de concussions, de déprédations, de vols, seront traduits devant la cour martiale. La seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort. Art. 2. Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le maniement des fonds publics. » La motion de Cournet est adoptée avec un amendement: aux fonctionnaires on ajoute les fournisseurs. Autant voter une exécution en masse. Miot, Régère, E. Pottier veulent établir, dès à présent, une commission de comptabilité; le décret qu'ils proposent est voté. Régère, qui préside, fait remarquer que c'est une cour des comptes que l'on va installer, et il ajoute : « Je crois qu'elle sera d'une grande utilité. » Il me semble que cette commune, si parfaitement révolutionnaire et si foncièrement novatrice, rentrait un peu dans les vieilles ornières de la monarchie. La peine de mort, passe encore, cela sent convenablement la loi de prairial; mais la cour des comptes, dont l'organisation actuelle a été déterminée par le décret du 16 septembre 1807, c'était là, si je ne me trompe, faire œuvre de réaction et prêter à rire aux mauvais plaisans.

Un contrôle sérieux n'eût point été superflu; deux jours après, dans la séance du 21 mai, la séance suprême, alors que nos soldats cheminaient déjà dans Paris et que la commune ne le soupçonnait même pas, Jourde dit : « Je demande que l'assemblée prenne une décision qui touche vos finances. Hier il y a eu une dépense de 1,800,000 francs; depuis dix jours, il y a eu une augmentation de 4,500,000 francs (1), » et Jourde, cherchant encore à rassurer le crédit public, — qui n'existait plus, — s'élève avec force et obtient un désaveu de la commune contre la note par laquelle Grêlier, membre du comité central, a déclaré que les titres de rentes appartenant aux « émigrés » seraient brûlés, si ceux-ci ne rentraient dans Paris avant vingt-quatre heures. Paschal Grousset regimbe un peu : « Tout en blâmant l'insertion de la note de Grêlier, dit-il, je demande qu'on prenne des mesures pour l'anéan-

(1) Je crois qu'il ne doit pas y avoir hésitation sur la somme : la réimpression du *Journal officiel de la commune* dit 45 millions, ce qui est impossible; le *Journal officiel*, édition originale, dit 4,5000,000, ce qui est une faute typographique. 4,500,000 fr. pour dix jours donne 450,000 fr. par jour; c'est là une augmentation normale et qui représente, fort probablement, le chiffre que Jourde a énoncé.

tissement de tous les titres appartenant aux Versaillais, le jour où ils entreraient à Paris.» L'incendie du ministère des finances et de la caisse des dépôts et consignations semble prouver qu'en effet des mesures ont été prises. Grâce à François Jourde, la commune termine sa vie législative par un vote qui condamne absolument la sauvage proposition de Grêlier. Elle se constitue immédiatement après en haute cour de justice pour juger Cluseret, et pendant que, sous la présidence de Jules Vallès, elle procède à l'interrogatoire de l'inculpé, elle est interrompue par Billioray, qui arrive du comité de salut public et semble avoir le privilège d'apporter les mauvaises nouvelles. Il est environ sept heures du soir. Billioray est très ému; il fait effort pour paraître calme et écouter Vermorel qui parle. Il n'y peut tenir et s'écrie : « Concluez! mais concluez donc! J'ai à faire une communication de la dernière gravité; je demande le comité secret. » Vermorel se tait, et Billioray lit la dépêche suivante : « Dombrowski à guerre et à comité de salut public : Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud. Je prends des dispositions pour les repousser. » On se remet en séance afin d'acquitter Cluseret; on n'adopte aucune mesure d'ensemble; les membres de la commune se disposent à se rendre dans leur arrondissement respectif. La commune compte sur le comité de salut public; le comité de salut public compte sur la délégation à la guerre, où « le délégué s'enferme pour composer une proclamation (1). » La commune en a fini avec ses délibérations; la bataille dans les rues, les incendies et les massacres vont commencer.

IV. — LA DÉLÉGATION A LA GUERRE.

Le dernier délégué à la guerre, — le délégué civil, — Delescluze, ne connut probablement jamais les dangers très réels dont il était menacé dans l'intérieur même de Paris, dangers qui se seraient infailliblement produits avec une excessive violence, si le général Douay, éclairé par Ducatel, n'était venu mettre un terme au sabbat de la commune. Delescluze, en prenant possession du ministère de la guerre, c'est-à-dire en acceptant la responsabilité des opérations militaires d'une révolte que l'ouverture du feu de Montretout et la prise du fort d'Issy réduisaient à une défensive illusoire, Delescluze fut très effrayé. Il passait subitement, sans éducation préalable, de la théorie à la pratique, et s'apercevait que tout lui faisait défaut : la science, les aptitudes et même les moyens d'action. Il se perdait au milieu de difficultés sans cesse accrues; il avait assez adroitement essayé d'en rejeter une partie sur Dereure,

(1) Lissagaray, *Hist. de la commune de 1871*, p. 342.

sur Johannard et sur Léo Meillet, délégués auprès des chefs d'armée; mais le côté technique des choses ne lui en échappait pas moins, et il se trouvait perpétuellement en face d'un problème dont il ignorait le premier mot. Il eût voulu avoir près de lui un homme du métier, un vrai soldat qu'il eût pu consulter secrètement et dont il eût suivi les conseils. Il le chercha et crut bien l'avoir trouvé. Rossel n'avait point quitté Paris; il se cachait, sous le nom de Tirobois, dans un hôtel garni du boulevard Saint-Germain, non loin du ministère de la guerre. Delescluze allait le voir mystérieusement tous les soirs, l'écoutait, et, grâce à ses avis, parvenait à se reconnaître un peu dans ces fonctions si nouvelles et si difficiles pour lui.

Delescluze ne fut pas le seul que Rossel reçut en secret dans sa retraite. Vermesch, le rédacteur en chef du *Père Duchesne*, qui tirait alors à soixante mille exemplaires, et qui exerçait une très positive influence sur la population fédérée, Vermesch était resté en relation avec Rossel et allait souvent conférer avec lui en compagnie d'un troisième personnage qu'il est inutile de nommer; tout ce que nous en pouvons dire, sans le désigner plus clairement, c'est qu'il remplissait à la sûreté générale des fonctions qui ne manquaient pas d'importance. Tous les trois ils rêvaient d'escalader le pouvoir. Emportés par l'erreur de leurs persistantes illusions, il est probable qu'ils ont souvent évoqué le souvenir du général Bonaparte, de Talleyrand et de Fouché. Il s'agissait de soulever Belleville, d'en réunir les bataillons, de se mettre à leur tête, de s'emparer de l'Hôtel de Ville, d'en jeter les impuissans sous les verrous, de continuer la guerre pour son propre compte, de vaincre Versailles, — ce qui ne semblait pas douteux, — et de proclamer une république dictatoriale que l'on eût immédiatement escamotée à son profit. Rossel devenait consul, Vermesch ministre des affaires étrangères, et le troisième acolyte ministre de la police. L'aventure était périlleuse, mais dans le désarroi général où Paris se débattait alors il n'était pas absolument impossible qu'elle réussît. Mais pour ne pas échouer honteusement, elle devait être menée par des hommes d'une indomptable énergie; or Rossel était un rêveur, Vermesch était un viveur sottisier, mais timide; restait le troisième personnage, trop subalterne pour prendre la direction du complot. On était cependant bien résolu à jouer cette grande partie : elle n'était pas encore entamée que l'armée française campait sous les fenêtres de Rossel, qui ne put l'apercevoir sans ressentir une émotion dont il a lui-même consigné le souvenir.

Belleville semble avoir été le point de mire, l'objectif des ambitieux déclassés qui voulaient supprimer la commune. C'est de ce

côté-là aussi que regardait Lullier, ulcéré, furieux d'avoir été non-seulement dédaigné, mais persécuté par ceux mêmes qu'il croyait fermement avoir poussés au pouvoir, car il était persuadé que seul il avait remporté la victoire du 18 mars. Or, au lieu d'en faire un général en chef, on l'avait incarcéré au dépôt; il s'en était sauvé; il s'était promené avec quelques revolvers passés dans la ceinture, menaçant de brûler la cervelle à qui mettrait la main sur lui; on l'avait néanmoins arrêté de nouveau et enfermé à Mazas, d'où il avait encore trouvé moyen de s'évader. C'était un aliéné à accès intermittens, très remuant, très hardi, et d'une conception rapide qui n'excluait pas une certaine prudence. Moins vaniteux ou moins abstrait que Rossel, il n'ambitionnait pas le pouvoir, quoiqu'il s'en crût digne; mais, entraîné sans doute par un sentiment de vengeance, il voulait, comme il le disait lui-même, « coffrer les braillards de l'Hôtel de Ville et en délivrer le pays. » Pour entreprendre ce nettoyage, il s'était allié à deux « victimes du despotisme de la commune, » à Ganier d'Abin et à Du Bisson. Ces deux personnages, absolument extraordinaires, avaient tous deux bien mérité du comité central, le premier en faisant fusiller quelques gendarmes dans la soirée du 18 mars, sur les buttes Montmartre; l'autre en commandant le feu contre la manifestation pacifique de la rue de la Paix. Ils avaient en outre quelque chose d'exotique qui aurait dû les rendre chers aux promoteurs de la république universelle, car le premier avait été général à la solde d'un roi de Cambodge ou de Tonquin, et le second, après avoir servi sous les ordres de Cabrera, avait été créé comte et général de division par Ferdinand de Naples. C'étaient là des titres qui furent gravement méconnus, puisque Ganier d'Abin fut condamné à mort par le comité central, et que Du Bisson fut révoqué par la commune. Ces trois mécontens voulaient, eux aussi, enlever les bataillons de Belleville et prouver aux membres de la commune que l'on ne se joue pas impunément d'hommes de leur sorte. Lullier vivait au milieu du XXe arrondissement, ne se cachait guère, donnait des poignées de main aux fédérés, cajolait les officiers, se rendait populaire et attendait avec impatience l'heure de se mettre en marche afin de « châtier les satrapes de l'Hôtel de Ville. » Pour réussir dans son projet, il ne lui manquait plus que de l'argent, une misère, 30,000 francs. S'il les avait eus, il était très capable d'exécuter le coup qu'il avait préparé et d'établir ainsi une puissante diversion en faveur de l'armée française. Lullier a fourni lui-même des explications qu'il est bon de recueillir; il a dit : « Le rôle que j'ai joué sous la commune est parfaitement clair. Je m'étais mis en mesure de balayer la commune le front haut, la poitrine décou-

verte. Je l'ai écharpée dans les journaux, dans les cafés, partout. J'avais sous la main des généraux et des officiers de mon état-major, j'ai voulu m'en servir. C'est alors qu'est venu un homme qui m'a offert ses services; je les ai acceptés. Il a dû me remettre de l'argent. Il n'a pas pu le faire à cause de certaines circonstances indépendantes de sa volonté. » L'homme dont parle Lullier était un sieur C..., qui avait facilité sa seconde évasion et qui se donnait pour un agent direct du gouvernement de Versailles chargé de favoriser une contre-révolution à Paris. Nous ignorons si le sieur C... était bien réellement ce qu'il prétendait être, mais nous savons que Lullier ne reçut pas en temps opportun l'argent dont il avait besoin pour mettre son complot en mouvement. La combinaison imaginée entre lui et le sieur C... fut abandonnée; mais, si elle eût été menée à bonne fin, qui donc en aurait profité? Nous croyons que Lullier n'en aurait retiré que d'assez maigres avantages personnels et que tout le bénéfice en eût été à la légalité.

Dans la dernière quinzaine de son existence, la commune fut menacée par une demi-douzaine de complots qui, faute d'une action d'ensemble, ne produisirent que des résultats insignifians. La commune les soupçonnait; elle se sentait environnée de périls qu'elle ne pouvait combattre, car elle ne savait où les prendre. Elle avait cependant placé à la guerre, auprès de Delescluze, un homme très intelligent et qui s'était trop gravement compromis pour pouvoir reculer. C'était Édouard Moreau, membre du comité central, dont il était l'âme. Delescluze ne le supportait près de lui qu'avec peine; il eût voulu être débarrassé de ce surveillant gênant, très perspicace et spirituel : « Le soussigné demande l'annulation de l'arrêté pris par le comité de salut public à l'effet d'instituer le citoyen Moreau délégué civil de la commune près du délégué à la guerre, ledit arrêté inséré à l'*Officiel* du 9 mai 1871 : Charles Delescluze. » Le comité de salut public ne tint compte de la demande; seulement, quand Delescluze en fit partie, on changea le titre d'Édouard Moreau, et on le nomma intendant : il n'en conservait pas moins ses fonctions, et, si j'en crois certains renseignemens qui me paraissent sérieux, il fut le véritable ministre de la guerre, pendant toute la délégation de Delescluze. Comment un tel homme, bien né, instruit, marié à une fille de très bon lignage, jeune et remarquable à bien des égards, s'est-il perdu dans cette criminelle équipée ? Cela est inexplicable. Il avait été vaudevilliste, avait essayé, sans y réussir, de diriger un théâtre et avait été chercher fortune à Londres. Il y était lorsque la guerre éclata entre l'Allemagne et la France. Il accourut à Paris, laissant en Angleterre sa femme et son jeune enfant. Il fut très vaillant pendant cette période. Simple garde national dans une compagnie de mar-

che du 183e bataillon, il se conduisit si courageusement à l'affaire de Montretout qu'il fut proposé pour la croix; — il refusa la croix et demanda un crêpe. Pendant toute la guerre, il fit un service militaire irréprochable, et portait sur lui, comme une sorte d'amulette sacrée, une épingle qui avait servi à attacher les langes de son enfant. Il faut croire que les dernières et définitives défaites l'exaspérèrent, car après la capitulation, au lieu de retourner à Londres auprès de sa femme, il entra dans la fédération de la garde nationale, et de là au comité central. Il fut un de ceux qui s'occupèrent le plus activement à faire transporter les canons du parc Wagram jusqu'à la place des Vosges et à la rue Basfroi.

Après le 18 mars, au milieu de la bande illettrée et grossière qui composait le comité central, il apparut avec toute sa supériorité d'écrivain et d'orateur. Dès le début, et jusqu'à la fin, il fut et resta le maître du comité. Il s'y était engagé sans esprit de retour; le 18 mars, tous les membres du comité s'étaient attribué une somme de 300 francs, afin de pouvoir fuir en cas de défaite. Trois membres, N. Rousseau, Fabre et Édouard Moreau, refusèrent cet argent, qui, remis en dépôt à Bouit, lui fut volé, le soir même, à l'Hôtel de Ville. Il paraît avoir été convaincu de la légitimité de l'insurrection et croire que cette insurrection n'a été faite que dans l'hypothèse que l'assemblée nationale voulait détruire la république; erreur profonde dans les deux termes; d'une part, l'insurrection a été menée par des gens qui voulaient le pouvoir pour eux-mêmes et ne se souciaient que fort médiocrement de l'étiquette gouvernementale; d'autre part, en présence des partis qui divisaient l'assemblée, il ne pouvait être douteux pour un esprit doué de quelque clairvoyance que la république seule était possible. Mais, quoique de bonne foi, Édouard Moreau se laissa emporter par la passion, et lui, homme d'intelligence et d'esprit, il répéta les niaiseries qui avaient cours alors dans le monde des clubs et des cabarets. A la date du 9 avril, il écrit : « Les chefs du gouvernement de la défense nationale, en livrant la France à la Prusse, n'ont eu en vue que de tuer la république, qu'ils craignaient de voir consolidée par la victoire. » Il croit, il dit que le comité central a sauvé Paris; enfin il ajoute — et ceci est grave : — « J'affirme *qu'aucune condamnation, quelle qu'elle soit,* n'a été prononcée par le comité central. » Il oublie que le 22 mars « le comité ratifie les condamnations à mort prononcées par les généraux Henry et Du Bisson. » Le 28 et le 29 mars, au moment de disparaître, les élections pour la commune étant déjà faites, le comité central condamna à mort par coutumace Ganier d'Abin et Wilfrid de Fonvielle. Je m'étonne que ces incidens soient sortis de la mémoire d'Édouard Moreau, car il était présent lorsqu'ils se sont produits.

La commune le redoutait, et n'avait point tort, car il la méprisait et le lui laissait voir. Dès le milieu d'avril, il avait dit : « Si la commune ne se conduit pas mieux, nous nous battrons contre elle. » Ce fut lui qui, après s'en être entendu avec Rossel, incita le comité central à ressaisir le pouvoir, et à exiger qu'on lui fît sa part, la part du lion, au ministère de la guerre. C'était s'y prendre trop tard; rien n'était déjà plus possible pour le salut de l'insurrection. Édouard Moreau, accompagné de Lacord et de B. Lacorre, se présenta devant la commune, en qualité de député du comité central; il parla seul, et il parla en maître. Il fut à la fois ironique et impérieux : « C'est le comité de la fédération de la garde nationale qui a fait le 18 mars, il prétend en tirer bénéfice et n'être point tenu à l'écart; la commune oublie trop volontiers qu'elle est la fille, la fille mineure du comité, et elle semble ne pas s'apercevoir qu'elle a plus que jamais besoin des conseils paternels. » La commune, qui régnait par la terreur et qui s'en vantait, n'était point accoutumée à un tel langage; elle entra en fureur, et menaça Édouard Moreau de le faire arrêter. Il haussa les épaules et répondit : « Si, par malheur pour vous, vous commettiez la bévue de mettre la main sur un seul des membres du comité central, nous nous rendrions tous dans nos arrondissemens, nous reviendrions ici à la tête des fédérés qui n'obéissent qu'à nous, et je me charge seul de vous envoyer tous à la Grande-Roquette. » La commune, qui savait qu'Édouard Moreau disait vrai, resta interdite et l'écouta lorsqu'il reprit : « Dans l'intérêt de la cause que nous servons, il est plus sage de s'entendre et de rester unis. » La commune céda; les commissions choisies dans le comité central furent installées à la délégation de la guerre, où Moreau, choisissant le poste qui lui convenait, se chargea de la haute police civile et militaire (1). Il y excella et sut déjouer les tentatives qui avaient pour but de livrer une des portes de Paris à l'armée française et auxquelles M. Thiers lui-même se laissa prendre plusieurs fois. Il faisait surveiller les membres de la commune, les officiers généraux de la fédération, les délégués aux différens services publics; en outre, il avait deux escouades d'agens spéciaux; les uns qui parcouraient les quartiers dits conservateurs, les autres

(1) Le comité central était le maître au ministère de la guerre : il y régnait, à l'intendance par Moreau; à l'ordonnancement par L.-F. Piat et B. Lacorre; à la solde par Geofroy; au contrôle général par Gouhier, Prudhomme, Gandier; à la commission médicale par Fabre, Tiersonnier, Bonnefoy; à l'infanterie par Lacord, Tournois, Barroud à l'artillerie par Rousseau, Laroque, Maréchal; à l'armement par Bisson, Houzalot; au génie par Brin, Marceau, Levêque; à la cavalerie par Chouteau, Avoine fils; à l'examen disciplinaire par Navarre, Husson, Lagarde, Audoynaud; à l'état-major par Hanser, Soudry; à l'équipement par Lavalette, Chateau, Valatz, Patris, Fougeret; au train par Millet, Boullenger; aux subsistances par Bouit, A. Ducamp, Grêlier et Drevet. Il avait, comme l'on voit, accaparé tous les services.

les quartiers populeux. De tous les rapports qu'il recevait, Moreau faisait un résumé qu'il signait, toujours à l'encre rouge. J'ai plusieurs de ces résumés sous les yeux, ils sont intéressans et constatent invariablement que la commune est antipathique à la population. Il avait organisé un système d'espionnage complet qui lui rapportait des renseignemens précieux sur le mouvement de nos troupes, mais dont l'incapacité des chefs militaires de la commune ne sut jamais profiter. Les hommes chargés de ce service étaient tous porteurs d'un laisser-passer ainsi conçu : « Laissez passer le citoyen N. chargé par le délégué à la guerre de prendre des informations extérieures. La garde nationale est invitée à lui faciliter son service. — Le chef du service des reporters, G. Pour la commission de la guerre, le membre de la commune : H. Geresme. » Édouard Moreau était une puissance. Il avait horreur des hébertistes et s'était déclaré l'adversaire implacable de Rigault et de Ferré. Ceux-ci s'inclinaient fort bas devant lui, car ils redoutaient son énergie et l'influence très sérieuse, quoique peu apparente, qu'il exerçait sur toute la fédération. Le gouvernement de Versailles savait à quoi s'en tenir sur sa valeur; j'ai lieu de croire, sans cependant me permettre de l'affirmer, que plusieurs fois, et toujours maladroitement, on essaya de l'enlever à l'insurrection et de le rattacher au parti de la légalité. On le faisait surveiller, autant que cela était possible, car l'on était inquiet en pensant à lui. M. Thiers s'en préoccupait et disait : C'est l'Éminence grise de la révolte.

Supérieur à Delescluze par l'intelligence, supérieur à Rossel par le caractère, Édouard Moreau était peut-être, de tous les hommes mêlés à la commune, celui qui l'eût le plus facilement absorbée et détruite à son profit, si cette extravagance sociale avait pu se prolonger. Il avait été question de le nommer délégué à la guerre lorsque Rossel se retira, et de lui donner ainsi la haute main sur l'armée insurrectionnelle. La commune eut peur d'avoir l'air d'abdiquer en désignant un membre du comité central et elle choisit Delescluze, qui ne devait point, qui ne pouvait pas la conduire à la victoire. Moreau, quoique subalternisé, avait une importance extraordinaire; il envoyait des instructions aux chefs de légion pendant que Delescluze expédiait des ordres aux chefs d'armée. De là naissaient des conflits, des confusions dont notre armée, souvent mal renseignée, ne sut profiter. Le délégué de la commune à la guerre et le délégué du comité central se jalousaient mutuellement, et ont plus d'une fois, sans le savoir, neutralisé leurs efforts. Comme rien ne délimitait leurs attributions, ils empiétaient constamment l'un sur l'autre, car chacun d'eux se croyait le maître, l'un parce qu'il représentait la commune, l'autre parce qu'il représentait le comité

central. Le résultat de cet antagonisme se faisait sentir jusqu'aux avant-postes. En présence des ordres contradictoires qui leur étaient adressés, les chefs de corps, les simples commandans n'obéissaient plus qu'à leur initiative personnelle, et ajoutaient leurs propres sottises à celles qu'on leur prescrivait. Du 10 au 21 mai, la défense de Paris et des ouvrages sous Paris fut d'une incohérence dont rien ne peut donner idée.

Il est extraordinaire qu'Édouard Moreau n'ait point résolument abandonné cette partie qu'il savait perdue; les renseignemens qu'il recevait de l'intérieur et de l'extérieur de Paris ne pouvaient plus lui laisser aucun doute à cet égard. Ceux qui l'ont connu, qui l'ont aimé, qui avaient apprécié les qualités excellentes dont il était doué, ont vu en lui une sorte de joueur ruiné qui met sa fortune et sa vie sur un dernier enjeu. Il était humilié de l'état de médiocrité auquel des revers, — mérités ou non, — avaient réduit sa femme et son enfant qu'il adorait. Il savait qu'en temps de révolution, la chance appartient au plus audacieux, au plus énergique, et que l'on peut souvent obtenir en quelques heures ce qu'une longue vie de labeur est impuissante à donner. C'est cela probablement qui l'a décidé à se précipiter dans cette aventure, et qui l'a engagé à y demeurer, lors même qu'il n'ignorait plus qu'elle était condamnée à une fin honteuse. Il était ambitieux de pouvoir, ambitieux de richesse ; il voulut forcer la destinée; l'heure n'était pas propice, il en mourut, car, quoiqu'il n'eût encore que trente-quatre ans, il ne voulut pas survivre à l'écroulement de ses espérances.

Je ne sais rien de la part qu'Édouard Moreau a prise à la lutte, lorsque l'armée française se heurta dans les rues de Paris contre les bandes fédérées; je croirais volontiers cependant qu'il évita de combattre et qu'il fut simplement un spectateur ironique de cette grande bataille. Il avait été, je l'ai dit, tout spécialement signalé au gouvernement de Versailles, et chaque chef de corps avait reçu ordre de s'emparer de lui. Le 26 mai, lorsqu'il rentrait chez lui, rue de Rivoli, n° 10, vêtu d'une redingote bourgeoise, et ayant dans sa poche un passeport signé d'Edmond Levrault, chef de la première division à la préfecture de police pendant la commune, au moment où il prenait sa clé dans la loge du portier, une escouade de soldats conduite par un sous-officier se présenta devant sa maison. Il se porta au-devant du peloton; le dialogue fut court : « Qui demandez-vous? — Le sieur Édouard Moreau, membre du comité central. — C'est moi ! — Je vous arrête. — Je vous suis. » On le conduisit au théâtre du Châtelet, dans le grand foyer duquel une prévôté était établie depuis la veille. Il y avait trois bureaux devant lesquels on interrogeait les individus arrêtés. On les fouillait,

on inscrivait leur nom, leurs prénoms, leur âge, leur demeure, le lieu, le motif de leur arrestation, les objets et papiers trouvés sur eux. Ce travail préliminaire étant fait par un lieutenant-colonel, on divisait ces malheureux en deux groupes : les plus coupables, les moins coupables. Les premiers étaient amenés devant un colonel qui leur faisait subir un nouvel et dernier interrogatoire; on vérifiait si les mains étaient noircies par la poudre, si l'épaule était meurtrie par le recul du fusil. Sur l'état récapitulatif de tous les noms, en face de chaque nom, on mettait une lettre majuscule indiquant la sentence prononcée : L signifiait en liberté; V, envoyé à Versailles; F, condamné à mort. L'histoire se répète toujours, et ses cruautés se reproduisent avec une désagréable monotonie. Lorsque la convention eut promulgué le décret du 19 mars 1793 qui mit hors la loi les porteurs de cocarde blanche, une commission, composée de Félix, de Morin et de Vacheron, fut envoyée à Angers pour recenser les détenus vendéens; cette commission, qui en l'espace de trois mois fit exécuter sept cent soixante-dix individus, jugeait aussi par lettres : R, à revoir; F, à fusiller; G, à guillotiner. Était-ce donc un souvenir de la ligue qui était venu par tradition jusqu'aux commissaires de la convention? Pierre de L'Estoile raconte, à la date du 25 novembre 1591, que les seize avaient résolu, dans leurs conseils, de chasser ou de tuer une partie des Parisiens, « et pour ce, en leurs rolles, ils les distinguaient par les trois lettres P, D, C, qui estaient à dire : pendu, dagué, chassé. »

En présence de l'encombrement des prévôtés et du nombre énorme (38,000) de prisonniers que l'on amenait de toutes parts, on procéda comme au temps de la ligue et comme au temps de la convention. A cette heure où, sous l'impression des incendies de Paris, du massacre des otages, nulle pitié ne survivait dans les cœurs, il suffisait d'avoir pris une part active aux œuvres de la commune pour n'avoir point la vie sauve. Ce fut le cas d'Édouard Moreau. Il ne chercha pas à nier son identité, que du reste révélait le passeport trouvé sur lui. Devant son nom, on mit un F. Une personne de ses amis qui l'avait vu arrêter l'avait suivi. Il marchait avec calme, la tête haute, le visage pâle, il fumait une cigarette et serrait de la main le revers de sa redingote, là même où il avait fixé l'épingle qui avait attaché les langes de son fils. Il reconnut dans la foule la personne qui le regardait passer et qui pleurait; il lui fit un signe de tête, puis il pénétra dans la caserne Lobau, d'où il ne ressortit pas.

MAXIME DU CAMP.

LES MIRABEAU

Louis de Loménie. — *Les Mirabeau*, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle. Paris, 1879.

La théorie de l'hérédité que les modernes croient avoir découverte, mais qui remonte aussi haut que la doctrine du péché originel, — qui n'est vraie d'ailleurs que dans une certaine mesure, à condition qu'on ne l'invoque pas toujours et à tout propos comme une loi fatale de la nature humaine, — reçoit une éclatante confirmation de l'histoire des Mirabeau. On comprendrait moins bien le génie et les vices du grand orateur, si on ne connaissait les passions violentes de ses ancêtres, les démêlés de ses parens et les scènes de famille au milieu desquelles il a grandi. « Cette race tempestive, » comme l'appelle le marquis de Mirabeau, revit tout entière dans les deux volumes qui ont été le testament littéraire de M. de Loménie. En possession de tous les documens qu'avait rassemblés le fils adoptif de Mirabeau, autorisé à s'en servir avec la plus complète indépendance, M. de Loménie, qui ne voulait rien donner au hasard, qui aimait la vérité jusqu'au scrupule, a exploré patiemment les moindres recoins de l'histoire du XVIIIe siècle pour y découvrir quelques renseignemens nouveaux sur le sujet qui l'occupait ; il a poursuivi son œuvre pendant vingt ans, sans s'accorder un jour de repos, et il en corrigeait encore les dernières épreuves sur son lit de mort.

On peut suivre un tel guide avec confiance. Il ne mêle pas le roman à l'histoire, il n'a souci que d'être exact, il n'affirme rien qu'il ne prouve, et si par hasard il ignore, s'il hésite ou s'il doute, il a la bonne foi de nous en avertir. Il ne tombe pas non plus dans le travers des possesseurs de documens qui se croient quittes envers le public lorsqu'ils éditent des textes sans choix, sans discernement, en nous laissant le soin de distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, en s'épargnant la peine de pénétrer jusqu'à la

moelle des choses. M. de Loménie, tout en ne négligeant aucune source d'information, ne se dispense d'aucun effort d'esprit, il cherche résolument parmi les manuscrits dont il est accablé, sous le monceau de lettres ou de mémoires qui encombrent sa table, la page décisive, la seule qui mérite de vivre et qui conserve pour la postérité un trait de mœurs ou de caractère. Essayons de pénétrer avec lui dans l'intimité d'une famille qui a obtenu plus d'un genre de célébrité avant d'atteindre la gloire. C'est la préface en quelque sorte nécessaire d'une biographie du grand orateur que M. de Loménie préparait de longue date, dont il avait réuni tous les matériaux et que ses héritiers se proposent de publier prochainement.

I.

Les Mirabeau du XVIIIe siècle se disaient originaires de Florence d'où leurs ancêtres auraient été chassés au moyen âge par les discordes civiles, mais ils n'en fournissaient aucune preuve. Les Arrighetti, Riqueti ou Riquety, — car eux-mêmes écrivaient leur nom de plusieurs manières, — étaient peut-être tout simplement des Riquet de Provence qui, comme beaucoup de leurs compatriotes, se faisaient passer pour Italiens afin de se donner un vernis de noblesse. Le premier d'entre eux qui acquit au XVIe siècle la seigneurie de Mirabeau est désigné par lettres patentes tantôt sous le nom de Jehan Riquet, ci-devant premier consul de la ville de Marseille, tantôt sous celui de Jehan Riqueti, marchand de Marseille. Sa noblesse paraît alors si peu authentique qu'on lui réclame le droit de *francs-fiefs*, comme on l'exigeait de tous les roturiers acquéreurs de biens nobles. Il demande une enquête à la suite de laquelle il est reconnu noble en 1584, il prend le titre d'écuyer qu'aucun des siens n'avait encore porté jusque-là et il transmet à ses descendans, avec une qualité désormais incontestable, le nom sonore de Mirabeau.

La prétention constante de ceux qui viendront après lui sera de sortir des rangs de la noblesse obscure et longtemps contestée pour se faire compter parmi les gentilshommes de vieille souche. Thomas de Riqueti, petit-fils de Jean, donnera un nouveau lustre à sa famille en s'alliant à la maison de Pontevès, une des plus anciennes de la Provence, et en faisant recevoir son fils cadet chevalier de Malte. « Ce fut un nouvel ordre de choses, écrit le marquis de Mirabeau, du moins nous n'avons pas dans nos papiers de preuves faites dans l'ordre avant celles de François de Riqueti. » Quoique l'*Ami des hommes* lui reproche d'avoir trop donné dans « la gloire » et d'avoir introduit le premier à Marseille des domestiques à livrée rouge que le peuple appelait les suisses de monsieur de Mirabeau,

il recueille avec une complaisance manifeste les bénéfices d'une situation agrandie par l'ambition de son bisaïeul. Ce fut, en effet, Thomas de Riqueti qui, ayant reçu dans sa maison, la plus belle de Marseille, le jeune roi Louis XIV, obtint l'érection en marquisat de la terre de Mirabeau. A partir de 1685, les Riqueti de Florence ou les Riquet de Marseille font place aux marquis, aux comtes, aux chevaliers de Mirabeau.

« Ciel brûlant, climat excessif, promenoirs arides, rochers, oiseaux de proie, rivières dévorantes, torrens, ou nuls ou débordés, » dit le marquis de Mirabeau en décrivant le pays où vécurent ses ancêtres. « Des hommes faits, forts, durs, francs et inquiets, » ajoute-t-il en peignant ses ancêtres eux-mêmes. Nous sommes obligés de croire sur parole à l'exactitude de ces portraits, car nous ne connaissons guère les premiers Mirabeau. Ce qui rend tout à fait vraisemblable l'assertion de leur descendant, c'est ce que nous savons de son propre caractère et de celui de son fils. Tels enfans, tels pères. Les traits dominans de la race paraissent bien avoir été la force, la dureté, l'inquiétude. Joignons-y ce que le marquis appelle dans son langage original « un air de singularité tranchante » aussi marqué chez les Mirabeau que pouvait l'être l'esprit chez les Mortemart ou le don de la plaisanterie chez le duc de Roquelaure. Lorsqu'ils se présentaient dans le monde et qu'on entendait prononcer leur nom, on les regardait avec curiosité, comme si l'on s'attendait à l'explosion de quelque emportement soudain ou à quelque trait d'originalité hardie. Le grand-oncle du marquis commença la réputation de la famille en ce genre par un mot justement célèbre. Il était capitaine aux gardes françaises et revenait de la cérémonie que la basse adulation du duc de la Feuillade avait organisée sur la place des Victoires autour de la statue de Louis XIV. En passant avec sa compagnie sur le Pont-Neuf, il dit à ses soldats devant la statue d'Henri IV : « Mes amis, saluons celui-là, il en vaut bien un autre. » Ce sont là des hardiesses qui n'aident point à la fortune d'un officier.

Le marquis Jean-Antoine, père de l'*Ami des hommes* et grand-père de l'orateur, ne sut jamais non plus tenir sa langue. Quoiqu'il fût un des plus beaux hommes de son temps, très brave et très vigoureux officier, criblé de blessures, il ne réussit point à dépasser le grade de colonel. La liberté de son langage fit tort à son avancement. On cite de lui bien des traits singuliers et plaisans. Il n'était encore que capitaine lorsqu'un commissaire inspecteur, envoyé par Louvois, ne le trouvant point à la tête de sa compagnie, voulut le porter absent; il revint sur l'entrefaite, et ne pouvant obtenir, malgré ses réclamations, d'être considéré comme présent, cravacha le commissaire en lui disant d'un ton dégagé : « Puisque

je suis absent, mettez que ceci se passe en mon absence. » Devenu colonel sans devenir plus prudent, à la suite d'un combat où son régiment avait été écrasé et lui-même blessé, il rencontra le frère de Chamillard, maréchal de camp de fraîche date, qui devait toute sa fortune à ce lien de parenté. « Monsieur, dit le courtisan en s'approchant du colonel et en le félicitant de sa belle conduite, je vous promets que j'en rendrai bon compte à mon frère. » Chamillard était alors ministre de la guerre, ce qui n'empêcha point le marquis Jean-Antoine de répondre insolemment : « Monsieur, votre frère est bien heureux de vous avoir, car sans vous il serait l'homme le plus sot du royaume. » On fit une promotion de maréchaux de camp; naturellement on n'y comprit pas l'auteur de cette réponse.

Quoiqu'il eût une grande vénération pour Louis XIV, on raconte que, présenté au roi par le duc de Vendôme, il lui dit fort librement : « Sire, si, quittant les drapeaux, j'étais venu à la cour payer quelque coquine, j'aurais mon avancement et moins de blessures. » Au sortir de cette audience, Vendôme, fin courtisan, ne put s'empêcher de dire à son protégé : « Désormais je te présenterai à l'ennemi, mais jamais au roi. » Dans les circonstances les plus embarrassantes, l'esprit audacieux de sa race lui soufflait un de ces mots imprévus et plaisans qui tranchent les nœuds gordiens. Pendant la campagne d'Italie, quelques déserteurs de son régiment s'étaient réfugiés dans un couvent dont on lui refusait l'entrée en invoquant le droit d'asile. Il allait faire enfoncer les portes lorsque l'abbé parut sur le seuil, suivi de tous ses moines et précédé du saint-sacrement. Le marquis hésita un instant, puis, se tournant vers son major, il lui dit : « Dauphin, qu'on appelle l'aumônier du régiment et qu'il vienne retirer le bon Dieu des mains de ce drôle-là ! »

Original jusque dans sa bravoure, qui n'était plus de son siècle, le marquis Jean-Antoine gardait quelque chose des temps héroïques de la chevalerie française. Il entendait la guerre à la façon de Du Guesclin ou de Bayard. Chargé en 1705 de garder un pont, au combat de Cassano, il fait coucher ses soldats à plat ventre, reste seul debout et offre à l'ennemi sa haute taille comme point de mire; un premier coup de feu lui casse le bras droit; il prend une hache de la main gauche; un second coup de feu lui traverse la gorge, lui coupe la jugulaire et les nerfs du cou; il tombe, et toute l'armée du prince Eugène lui passe sur le corps. Il vivait encore cependant, on réussit à le sauver, quoiqu'il eût le cou à moitié séparé des épaules, et trois ans après, la tête soutenue par un collier d'argent caché sous sa cravate, il épousait Mlle de Castellane, dont il eut sept enfans. Deux de ses fils, le marquis et le bailli de Mirabeau, méritent l'attention de la postérité.

M. de Loménie nous donne un portrait très nouveau et très attachant du bailli, que l'on connaissait moins que son frère et qui gagne à être connu. C'est le meilleur, le plus droit, le plus sensé des Mirabeau du XVIIIe siècle, quoiqu'il soit, lui aussi, incapable de contenir à certaines heures la fougue de son tempérament et d'assouplir la fierté hautaine de son caractère. Né pour jouer les premiers rôles, il reste au second rang, malgré son énergie, son application et la supériorité de son esprit; — non que les occasions lui aient manqué, — mais parce qu'il ne se résigne jamais à aider les événemens. Disons tout de suite à son honneur qu'il vécut dans un temps où l'on ne pouvait guère arriver au pouvoir que par des moyens bas et que son âme fière et loyale n'eut même pas la tentation de les employer. Il n'en servit pas moins bien son pays sans se faire illusion sur la faiblesse de ceux qui en dirigeaient les destinées.

Toutes les publications qui viennent de se succéder sur le règne de Louis XV, et qui nous font pénétrer plus avant dans les intrigues de la politique française au XVIIIe siècle, la vie du dauphin écrite par M. Emmanuel de Broglie, l'ouvrage de M. le duc de Broglie, intitulé *le Secret du roi*, les *Mémoires* du cardinal de Bernis, les extraits du journal de Montcalm donnés par M. de Bonnechose, les deux volumes de M. de Loménie aboutissent à des conclusions accablantes contre le gouvernement de cette époque. L'inertie et la frivolité d'un pouvoir sans dignité paralysent les plus nobles efforts, les plus beaux dévoûmens, de grands talens et de grandes vertus. La société française est encore riche en hommes de mérite et de cœur, aux armées, sur mer, dans les administrations publiques; mais on les sacrifie, on les abandonne dans les pays lointains, où ils soutiennent l'honneur du drapeau, on fait échec aux négociations déjà si difficiles de la diplomatie officielle par les menées équivoques d'une diplomatie occulte, on inflige à de braves gens l'humiliation dangereuse de servir sous des chefs incapables et reconnus comme tels, déjà ridiculisés par la cour avant d'être chansonnés par les soldats. C'est le temps où nos fautes consolident la monarchie prussienne, détruisent notre marine et livrent aux Anglais avec nos colonies l'empire incontesté de la mer. La longue décadence du règne de Louis XV prépare et rend inévitable la révolution qui va éclater sous son successeur. Tous les esprits sagaces en ont le pressentiment; le père et l'oncle de Mirabeau l'annoncent à plusieurs reprises, sans croire peut-être qu'elle soit aussi prochaine, sans soupçonner surtout qu'un héritier de leur nom en deviendra bientôt la plus éloquente, la plus puissante personnification.

La violence des passions se transmet si naturellement avec le

sang chez les Mirabeau que le plus sage d'entre eux, l'honnête bailli, commence par des excès. Admis dès l'enfance dans l'ordre de Malte et dans la marine royale avant l'âge de treize ans, il ne passait pas huit jours de l'année hors de la prison, « et sitôt qu'il voyait le jour, dit son frère, il courait se perdre d'eau-de-vie, et de là tomber sur le corps de tout ce qu'il trouvait en son chemin jusqu'à ce qu'on l'abattît et le portât en prison. » Personne ne pouvait l'arrêter; ce qui le distingue de la plupart des siens, c'est qu'il s'arrêta tout à coup de lui-même. Il eut sur eux l'avantage d'être jeté tout jeune au plus fort de l'action, trempé par la rude discipline de la mer, condamné à des travaux, exposé à des périls où se dépensa sans s'user la fougue de sa jeunesse. A vingt-trois ans, il avait déjà fait une longue croisière en Amérique et commandé la mousqueterie d'un bâtiment de guerre dans un engagement contre une escadre anglaise; à vingt-sept ans, il prenait part à une grande bataille navale et y recevait une blessure au pied; à vingt-huit ans, une nouvelle blessure, beaucoup plus grave que la première, le faisait tomber entre les mains des Anglais et le retenait trois mois au lit. Nommé capitaine de vaisseau à trente-cinq ans, il trouvait, l'année suivante, dans les fonctions de gouverneur de la Guadeloupe le plus noble emploi d'une activité toujours jeune, toujours exubérante.

La pensée dominante du bailli de Mirabeau fut d'appliquer au gouvernement de la colonie ces idées d'humanité et de justice qui font tant d'honneur à la philosophie française du XVIIIe siècle, et qui pénétraient alors dans toutes les classes de la société. Parmi les gentilshommes qui recueillaient, même sans le vouloir, les enseignemens de la philosophie, et que tourmentait le besoin de réformes, il y en eut peu que l'élévation naturelle de leurs sentimens rendissent plus accessibles aux idées nouvelles que le bailli et son frère. Le sens profond de l'humanité qui éclate dans les discours du grand orateur, la chaleur de cœur avec laquelle il s'intéresse aux misères humaines, lui viennent de sa famille, au même titre que l'héritage des passions violentes et déréglées. Les lettres que le gouverneur de la Guadeloupe écrit au marquis de Mirabeau semblent inspirées, à certains momens, par l'esprit même de la révolution. L'insolence et la cruauté des blancs à l'égard des nègres révoltent tous ses instincts généreux. Le préjugé de la couleur, si puissant alors aux colonies et qui a duré si longtemps chez les Anglo-Saxons, n'existe pas pour lui. A ses yeux, un nègre est un homme aussi digne de vivre et d'obtenir justice qu'un blanc. Pour comprendre ce qu'il y a de nouveau et de courageux dans une opinion de ce genre publiquement exprimée, confirmée d'ailleurs par des actes, il faut se rappeler qu'avant l'arrivée du bailli de Mira-

beau à la Guadeloupe, il était d'usage de ne jamais punir le meurtre d'un nègre. Le nouveau gouverneur employa toute son énergie à déraciner un si odieux abus. « L'on ne peut se cacher, écrit-il à son frère, qu'un nègre est un homme, et un philosophe qui considérerait l'humanité de sang-froid dans ce pays-ci donnerait peut-être la préférence aux nègres. Je sais les divers reproches que l'on fait aux gens de cette couleur; mais, en approfondissant, je ne vois, moi, confesseur de tout le monde, que le crime des blancs. Qu'un homme fasse travailler un autre homme autant que ses forces le lui permettent, et refuse de lui donner la nourriture la plus vile, si celui qui est si cruellement traité commet quelque crime, qui a tort? C'est l'histoire perpétuelle de ce pays-ci. » Ailleurs il écrivait encore : « L'on a dans ce pays et l'on remporte assez communément une prévention contre les nègres, qui est injuste. Je regarde ce peuple-là comme tout à fait le même que nous, à la couleur près. Je doute même que l'esclavage ne nous rendît pas pires que lui. » Sur cette question de l'esclavage, les deux frères parlent en chrétiens ou plutôt encore en philosophes, car on doit dire, à l'honneur de la philosophie, que le christianisme tout seul n'a pas réussi à extirper l'esclavage; il y a fallu le concours et la propagande des idées philosophiques. « On ne peut concevoir l'esclavage avec le christianisme, disait le marquis de Mirabeau. Comment s'est-il donc introduit si généralement dans le Nouveau-Monde? C'est une chose inconcevable. Je sais bien que si j'étais ministre de la marine demain, je ferais passer un édit qui déclarerait tout nègre libre. » Ne croit-on pas entendre d'avance dans la bouche du père de Mirabeau un fragment de la « Déclaration des droits de l'homme? »

Les bureaux des ministères aiment rarement les novateurs et les idées nouvelles, la routine administrative s'accommode à merveille du *statu quo*. Le bailli en fit l'expérience. Son frère qui, par attachement pour lui et par dévoûment aux intérêts de sa famille, allait s'enquérir à Versailles de ce qu'on pensait du nouveau gouverneur de la Guadeloupe, en rapportait des impressions peu favorables. Les commis de la marine reprochaient au bailli de montrer trop de zèle et d'envoyer de trop longs mémoires sur les abus du pays. « D'abord c'est trop tôt, disait-on, comme pour l'accuser de précipiter son jugement sur les hommes et sur les choses; ensuite il doit penser qu'il y a des choses que nous voyons sans avoir la force d'y remédier, d'autres auxquelles nous ne voulons pas remédier. » La mauvaise humeur causée aux bureaux par les idées novatrices du bailli fut sans doute une des causes qui l'empêchèrent plus tard de s'élever au premier rang. Peu lui importait, du reste, il n'était pas homme à sacrifier ses principes à son ambition. « Je t'ai toujours dit, cher frère, écrivait-il, qu'il y a longtemps que j'ai re-

noncé à la fortune; si elle vient, tant mieux; mais cette vile maîtresse du genre humain n'aura pas seulement la gloire de me faire fléchir le genou... Si c'est pour moi que tu te donnes le souci d'aller à Versailles, n'y va pas; tu auras beau faire et beau dire, je ne ferai pas fortune, c'est moi qui te l'assure, quoique je te promette de me conduire très sagement; mais je te demande ton avis net, quoique mon parti soit pris sans lui. Veux-tu que je sois honnête homme et me casser le col, ou bien veux-tu que je fasse une fortune dont je rougisse pendant la vie et frémisse à l'article de la mort? »

Obligé par le dépérissement de sa santé de rentrer en France, le bailli de Mirabeau ne repoussa pas absolument l'espérance que caressait son frère de le voir servir son pays en grand. Il aborda même la cour, mais avec peu de patience et en courtisan toujours prêt à fuir. « Je te répéterai, écrit-il au marquis, ce que je t'ai dit mille fois : les coups de vent, les coups de mer et de canon, la faim, la soif, la peste, sont choses auxquelles les enfans d'Adam furent condamnés en punition de leur père commun, et jamais je n'ai trouvé ces choses assez dures pour projeter de tout planter là pour m'y soustraire; mais les antichambres me feraient devenir fol. » Jean-Antoine-la-Bourrasque, comme l'appelait son frère, était plus fait pour affronter les canons anglais que pour subir les lenteurs et les dégoûts de la cour. Fatigué des antichambres, il alla respirer un air plus pur en s'embarquant sur la flotte que La Galissonnière conduisait à l'attaque de Minorque. Il prit part au combat naval dans lequel l'amiral Byng fut vaincu par l'escadre française et retourna à Versailles où l'appelaient de nouveau les espérances tenaces du marquis.

Le public crut, pendant quelque temps, que le bailli de Mirabeau serait adjoint au ministre de la marine, Berryer, ancien lieutenant de police, tout à fait étranger aux choses du métier. Le ministre lui-même sembla accueillir cette pensée en le faisant venir au ministère et en lui parlant des affaires de son département. « Je n'y vois qu'un étang, lui dit-il, mais avec votre secours j'espère relever la marine. » La marine ne se releva point, et le bailli ne fut pas nommé. Il passait pour une tête chaude, les bureaux exploitèrent probablement contre lui cette réputation; Mme de Pompadour, qui avait paru d'abord s'intéresser à lui, l'abandonna, et tout fut dit. Quel besoin cependant n'avait-on pas d'une expérience et d'une énergie telle que la sienne? C'était le moment où Louisbourg et l'Ile Royale, la clé du Canada, venaient de tomber entre les mains des Anglais. « Notre marine est perdue, s'écriait avec tristesse l'honnête marin, nous n'aurons bientôt plus de vaisseaux; ils pourrissent mal soignés dans les ports; on nous en a pris douze; nous

en avons perdu en tout vingt de ligne et une multitude de frégates. » Malgré tant de désastres, il ne désespérait pas encore : il connaissait le courage des officiers et des marins; il savait de quel héroïsme des équipages bien commandés seraient capables. On avait fait des pertes énormes ; mais il restait encore de plus grandes ressources. Un chef résolu pouvait tout sauver; c'est ce chef qu'appelait la marine et qu'elle croyait avoir trouvé dans le bailli de Mirabeau. Celui-ci voyait fuir avec une profonde tristesse l'unique occasion qui pût lui être donnée de sauver nos colonies. Le langage qu'il tenait alors n'est point celui de l'ambition déçue ; il songe à la France plus qu'à lui-même lorsqu'il regrette l'inaction où on le laisse. Son frère et lui avaient au plus haut degré le sentiment du patriotisme ; c'est encore là une vertu et une force que Mirabeau trouvera dans son héritage de famille. « Rien n'est perdu, écrivait le bailli après la prise de Louisbourg; je connais l'énorme perte que nous faisons, mais je connais nos ressources et ne crains que Versailles. Un bon plan d'administration réveillerait tous les cœurs engourdis... j'ai vu avec un sentiment que je pourrais appeler tendresse la crinière de notre jeunesse se hérisser à cette terrible nouvelle, et tout son sang prêt à se verser avec joie pour réparer ce qu'ils appellent un affront et l'opprobre éternel de notre nation. »

Chargé par le maréchal de Belle-Isle d'inspecter et de réorganiser les milices gardes-côtes de Picardie, de Normandie et de Bretagne, le bailli trompe sa douleur par son activité. Il éprouve même une joie passagère en se retrouvant au milieu de ces officiers de marine dont il connaît le dévoûment, dont il se sait aimé, qui accompliraient des prodiges de courage sous des chefs dignes d'eux. Sa correspondance déborde alors de patriotisme et de sympathie pour tant de gens de cœur. Dans des lettres que M. de Loménie ne pouvait publier tout entières et dont nous devons la communication à l'obligeance de Mme de Loménie, on trouve des passages pleins de feu, les confidences émues d'une âme qui reste jeune et que l'amour du pays ne cesse de consumer. Le 28 août 1758, le bailli écrit de Brest à son frère : « J'ai la satisfaction de voir qu'une brillante jeunesse, qui est encore dans l'âge de bien penser, veut bien me regarder comme une sorte de boulevard, et je sais que je suis en opposition avec ceux qu'elle regarde comme lâchement vendus et énervés. » Dès qu'une action d'éclat s'accomplit sur la côte, il la raconte à son frère avec orgueil; les malheurs de la patrie lui paraissent moins cruels lorsqu'il voit se continuer parmi les jeunes marins les vieilles traditions de la valeur française. « Il y a deux jours que deux de nos jeunes gens ont fait avec deux frégates la plus jolie action du monde, ont sauvé un convoi dont ils étaient chargés à la barbe de cinq vaisseaux anglais... Le petit Du Chillot, commandant

une corvette, vient de sauver peut-être Saint-Malo. Il a manœuvré avec toute l'audace et le sens droit et rassis que je désirerais, après près de trente ans de service. »

Au sentiment d'admiration que lui inspire tant de courage se mêle chez le bailli un accent de tristesse, lorsqu'il songe au peu que fait la cour en faveur de ces jeunes gens. « La marine est pleine d'excellens sujets, dit-il, mais on les étouffe de bonne heure. » Il semble même indiquer dans une autre lettre inédite que les beaux faits d'armes de nos marins sont plus appréciés par nos ennemis que par le gouvernement français. « Je t'ai marqué, écrit-il, les actions de deux ou trois de nos jeunes gens. M. Duguay-Trouin, s'il vivait, aurait été flatté d'en augmenter ses mémoires... Un de nos jeunes gens de vingt ans aussi, nommé Trobriant, attaqué la nuit dans un mouillage par deux frégates anglaises plus fortes que lui, les combat, en démâte une et se sauve. Il part de là pour aller considérer et donner des nouvelles de la flotte anglaise. Il est attaqué, se bat cinq heures contre deux frégates plus fortes que lui ; trois autres arrivent, il se bat encore une heure, et est pris, comme tu juges bien. Cela se passa à la vue du duc d'Harcourt, et le combat fut si vif et si long qu'il a fallu, pour que nous pussions penser qu'une pareille frégate l'eût soutenu, que nous l'ayons appris par l'Angleterre, où on a la générosité de respecter un enfant qui a paru respectable. »

Le marquis de Mirabeau ne sent pas moins vivement que le bailli les malheurs de la France et l'insuffisance des gouvernans. Les confidences qu'échangent les deux frères pendant la guerre de sept ans se terminent presque toujours par des plaintes amères sur les fautes de la monarchie. Après la bataille de Minden, le marquis exprime son indignation dans une lettre inédite qui vaut la peine d'être citée : « Jamais telle boucherie de notables et le tout pour être conduits par un aveugle. Nous jouons le jeu de nous faire détruire à la fin ; nous parions, avec tous les outils de l'anarchie, contre la puissance la plus économe et la plus ordonnée. » La nation elle-même, lasse d'être si mal gouvernée, lui parait prise de vertige et entraînée sans le savoir vers les catastrophes. « Au dedans, tout le monde extravague, les bons comme les méchans, les habiles comme les ignares ; tous semblent placés exprès par la Providence au lieu et au moment où ils peuvent le plus promptement accélérer le bouleversement. » Dans une autre lettre également inédite, parlant d'un acte de trahison reproché à un officier général par l'héroïque Chevert, il laisse échapper le cri d'un honnête homme épouvanté du trouble des esprits : « Si ces faits, que celui qui me l'a dit tient de Chevert lui-même, sont vrais, il faut avouer qu'un siècle corrompu influe terriblement sur les êtres qui le composent, car

assurément celui-là n'était point né pour de telles manœuvres! Mais on devient méchant par théorie en vivant. » Lui-même sera un exemple de la vérité de cette dernière réflexion. Il y aura des momens dans sa vie où tous les principes de sagesse et d'honnêteté dont il s'est muni seront emportés par la fougue des passions ou par le désir d'écraser ses adversaires. Il est temps d'étudier cet étrange personnage, ce composé de vertus et d'imperfections, de raison et d'utopie, qui fut le père, le tyran et la victime de Mirabeau.

II.

Il avait servi dans sa jeunesse au régiment de Duras, et commencé, comme il nous le dit lui-même, par des excès « étonnans. » Vauvenargues, son ami et son parent, peignait alors en quelques traits l'originalité de son caractère : « Vous, mon cher Mirabeau, lui disait-il, vous êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer et souverainement avide de plaisirs, de science et d'honneurs. » Le marquis lui-même ne se faisait aucune illusion sur ses défauts ; comme le dit très justement M. de Loménie, il jugeait ses folies avec sa raison. A aucune époque de sa vie, il ne fut maître de ses sens. Pendant sa jeunesse, ce fut une véritable obsession, une infirmité humiliante qu'il transmit à son fils. « La volupté, écrivait-il, est devenue le bourreau de mon imagination, et je paierais bien cher mes folies et le dérangement de mœurs qui m'est devenu une seconde nature. » Sa première grande folie fut de quitter le service à vingt-huit ans, et de se marier avec une femme qu'il connaissait à peine, dont il devait dire plus tard qu'elle avait eu « la plus pestilentielle et impudente éducation. » Il ne lui fallut pas longtemps pour s'édifier sur le compte de ses beaux-parens et particulièrement de sa belle-mère, « bonne femme au fond, mais la plus tracassière, tracassée et tracassante femme de l'univers ; elle a le malheur d'avoir l'esprit si gauche que rien n'y entre comme dans un autre. » La seule qualité de fille unique et de future héritière que possédait Mlle de Vassan décida de ce mariage. Une des idées fixes du marquis, idée qu'il tenait des premiers Riqueti ou Riquet, reconnus gentilshommes, était de laisser à ses descendans une grande situation sociale. C'est ce qu'il appelle, dans son langage original, le sentiment du futur appliqué à l'esprit de famille. Dès sa jeunesse il se traça un plan et travailla pour ses fils, avant même que ceux-ci fussent nés. En attendant qu'il pût faire, comme il le souhaitait, « d'une maison en Provence une maison en France, » il eut à subir les soucis, les humiliations et les orages de l'union la plus mal assortie. La durée de la vie de « l'éternelle » belle-mère recula de bien des années la prise de possession de l'hé-

ritage, et lorsque la succession de Mme de Vassan s'ouvrit, la totalité en fut réclamée par sa fille, alors en guerre ouverte avec le marquis. Celui-ci travailla, spécula, économisa, entreprit un canal, acheta un duché, exploita une mine de plomb, pour se trouver à la fin de sa vie débiteur de 678,740 livres et menacé d'une séparation de biens qui pouvait lui enlever tous ses revenus disponibles. L'agitation perpétuelle et les tendances chimériques de son esprit le conduisirent presque à sa ruine, sans lui laisser un jour de repos. « J'ai gâté, dit-il, bien des choses par vivacité et précipitation, et ne me suis mêlé d'aucune avec entendement. »

Il a gâté surtout sa vie par la folie de son mariage. « Quiconque a une femme destructrice, écrit le bailli à son frère, travaillera en vain à faire une maison, si habile qu'il soit. Or depuis la création du monde, on ne vit pas une femme de l'espèce de celle que Dieu t'a donnée, ni des enfans de l'espèce des tiens. » Quoique le marquis parût d'abord supporter les défauts de sa femme avec plus de patience qu'on n'aurait pu l'attendre d'un caractère tel que le sien, quoique tout semblât se tourner entre eux en *conjugalité*, il jugeait sans illusion la mère de ses onze enfans, comme le prouve le portrait qu'il trace d'elle pour une de ses filles, Mme du Saillant. Il ne semble même pas tenir compte, tant il est emporté par le ressentiment, de l'inconvenance qu'il commet en étalant sous les yeux d'une fille les défauts de sa mère. Il reproche à sa femme de n'avoir ni ordre, ni tenue, ni propreté, ni pudeur. « Hommes et femmes, ouvriers, marchands, oisifs, valets, tout entrait dans sa chambre, qu'elle fût au lit ou non. On la voyait échevelée, dépoitraillée, courant après un mantelet ou un mouchoir; tout en désordre dans sa chambre, enseigne distinctive de l'appartement des filles de joie. » Toute contrainte, tout effort lui étaient odieux; à table même, au lieu de tenir sa place de maîtresse de maison, elle suivait sa fantaisie, sans s'occuper des convives. L'impuissance absolue de se contenir et de se dominer semble avoir été le trait principal de son caractère. Son fils, qui tenait d'elle, écrivait à Mme de Monnier : « Elle sera toujours la dupe de sa violence. » Pendant dix ans néanmoins la vie commune parut supportable. Le marquis se plaint quelque part « de la sorte d'attachement turbulent dont sa femme le fait enrager ; » mais, tout en s'en plaignant, il s'y résigne. Il s'y résignera longtemps encore, jusqu'à ce qu'il découvre des papiers qui ne lui laissent aucun doute sur les dérèglemens de la marquise. Elle avait eu l'effronterie de remettre à un de ses amans, peut-être même à plusieurs, un certificat de leurs relations écrit de sa main et signé de son nom. C'est ce que le marquis appelle « le fumier qu'un honnête homme ne peut couvrir de son manteau. »

A partir de ce moment, la séparation était inévitable; elle aboutit bientôt entre les deux époux à une lutte acharnée où le mari se défend avec des lettres de cachet, où la femme essaie de ruiner le mari à force de procès. Leurs enfans grandissent au milieu de ces fureurs, détestés par leur mère quand ils se rapprochent de leur père, et par celui-ci quand ils se rapprochent de leur mère. Voilà l'école de violence et de cynisme à laquelle fut élevé Mirabeau. Il y perdit le sens de la délicatesse morale et la notion du devoir. Confident des griefs réciproques de ses parens, il apprit malheureusement à ne les estimer ni l'un ni l'autre et à ne suivre dans ses relations avec chacun d'eux que l'impulsion de son intérêt. Le rôle de négociateur ne lui ayant point réussi, sa mère ayant déchargé sur lui un pistolet parce qu'il parlait de conciliation, il prit parti, suivant le besoin, tantôt contre le marquis, tantôt contre la marquise, avec une égale véhémence et un égal détachement de tous deux. On connaît surtout ses invectives contre son père qui ont eu plus de retentissement; mais M. de Loménie, dont les informations sont si justes, établit qu'à d'autres momens il n'a pas non plus ménagé sa mère.

Au milieu de cette famille divisée et furieuse apparaît une personne d'un caractère plus calme, habituellement maîtresse d'elle-même, aimable et insinuante, mais que l'embarras d'une situation équivoque et peut-être même une disposition naturelle entraînent à plus d'un artifice. Le marquis de Mirabeau paraît avoir rencontré vers 1755, douze ans après son mariage, la femme la plus propre à lui procurer le genre de bonheur qu'il ne pouvait trouver auprès de la marquise : le repos et l'égalité d'humeur dans l'affection. Mme de Pailly, née en Suisse, d'une famille protestante d'origine française, femme d'un officier suisse au service de la France, possédait des qualités qui formaient le contraste le plus complet avec les défauts de Mlle de Vassan. Sans apporter dans le monde une intention marquée de coquetterie, elle plaisait généralement et s'insinuait peu à peu dans les bonnes grâces de chacun. Dès que le marquis la connut, le charme opéra sur lui et lui rendit la présence de Mme de Pailly aussi douce que celle de sa femme lui était pénible. La première trace d'une intimité qui allait devenir durable et publique se retrouve dans une lettre adressée par le marquis à son frère. Exilé au Bignon en 1760, l'*Ami des hommes* y emmène avec sa femme Mme de Pailly et semble se consoler de la présence de la première par l'agrément que la seconde apporte dans un intérieur ordinairement fort maussade. « Il y a déjà longtemps que tu as jugé cette digne femme, écrit-il au bailli, mais il faut la voir en société avec des gens difficiles pour bien connaître ce que c'est. » Difficile ou endormie, voilà le portrait que le marquis trace de la marquise,

tandis qu'il ne tarit pas en éloges sur le compte de Mme de Pailly. Racontant l'emploi de ses soirées à Mme de Rochefort, il termine ainsi : « Ma femme s'endort, et nous causons encore une heure, Mme de Pailly et moi, et quelque commensal ou survenant, ce qui nous mène à minuit, heure de la retraite. » La marquise ne put ignorer longtemps une liaison qui ne se cachait guère, et plus tard, séparée de son mari, elle se servit contre lui de cette faiblesse comme d'une arme presque aussi redoutable que les papiers infâmes dont il pouvait se servir contre elle.

Mme de Pailly ne fut certainement pas la cause de la rupture des deux époux, comme on l'a dit quelquefois. Ils se seraient brouillés et séparés sans elle, mais elle rendit plus difficile la situation du marquis. Celui-ci, au lieu de prendre, comme il en avait le droit, l'attitude d'un mari offensé qui demande justice, en fut réduit à se tenir sur la défensive. Dans la lutte engagée entre le mari et la femme, c'est le mari qui conserve des ménagemens; c'est la femme qui essaie de déshonorer celui dont elle porte le nom, qui publie et fait publier contre lui par son propre fils des mémoires outrageans et qui remplit la France du scandale de ses démêlés domestiques. A coup sûr, la violence du tempérament y est pour beaucoup; mais la femme serait moins audacieuse et le mari moins prudent si celui-ci n'avait rien à se reprocher. Parmi les accusations que la marquise portait contre son mari avec une exagération et une mauvaise foi manifestes, il y en avait une qui atteignait le marquis au point le plus sensible de son cœur. On ne nommait pas encore Mme de Pailly; mais on pouvait un jour prononcer son nom, et en attendant on la menaçait à mots couverts. Mirabeau, le plus véhément des adversaires du marquis, la désignait effrontément au mépris public en écrivant que la place de sa mère était déjà remplie « par une de ces femmes intrigantes, séductrices dangereuses, qui, n'ayant point assez de vertus pour être mères de famille, ont assez d'adresse et d'impudence pour en usurper les droits. »

Le marquis, qui aimait à jouer au baron féodal et qui parlait volontiers de son « règne » dans les mémoires qu'il écrivait pour sa postérité, était au fond beaucoup moins hardi qu'il ne paraissait l'être. Poussé à bout, comme il le fut par son fils, il pouvait abuser de son autorité et remplacer la justice par la lettre de cachet; il pouvait même, dans un accès de colère qui dépassait sa pensée, exprimer le désir de faire disparaître au fond de quelque oubliette, connue de lui seul et du souverain, ce fils incorrigible. Mais, au lieu d'habiter un donjon et de régner sur des vassaux, il vivait sous les regards implacables d'une société frondeuse, déjà pénétrée de l'esprit de la révolution et qu'il savait disposée à

prendre parti pour le plus fort contre le faible. Il ne se dissimulait pas que l'autorité n'était point en faveur, et c'est d'un acte d'autorité qu'il aurait eu besoin pour en finir tout de suite avec sa femme. Ses amis attendaient de lui plus de vigueur qu'il n'en montra d'abord. Outre la crainte du blâme et de l'impopularité qu'il ne réussit point à détourner de sa tête, outre le danger d'exposer au déshonneur le nom de la femme qu'il aimait, un fonds de bonté et de générosité le retenait encore. Mme de Pailly, qui le connaissait bien et qui eût peut-être été plus courageuse que lui, quoiqu'elle risquât davantage, signale ce trait curieux de son caractère à Mme de Rochefort : « Il n'y a que l'autorité, dit-elle, mais de la vouloir conseiller à notre ami, c'est vouloir coudre un morceau de drap à de la mousseline. Il fera bien un acte de force dans un mouvement de chaleur, mais cet acte sera isolé, n'assortira à rien ni pour le passé ni pour l'avenir. »

Les hommes, même les plus forts, sont rarement tout d'une pièce ; on ne les juge bien qu'en tenant compte des nuances. La fougue du tempérament, l'énergie apparente ne doivent point nous cacher ce qu'il y avait de bon et même de tendre dans l'âme du marquis. Admirable de dévoûment pour sa mère et pour son frère, mieux disposé pour ses enfans qu'aucun de ceux-ci ne l'était pour lui, il a été le plus fidèle et le plus sûr des amis. L'ouvrage si intéressant que M. de Loménie a consacré Mme de Rochefort en fournit des preuves nombreuses; l'histoire de sa liaison avec Mme de Pailly les complète par de nouveaux traits. Il y a là un de ces liens illégitimes que la société indulgente du XVIIIe siècle couvrait de sa tolérance, qui avait cependant besoin, pour être tout à fait accepté, de l'épreuve du temps et de la constance. L'affection et le dévoûment que les deux amis se témoignèrent jusqu'au bout leur assurèrent le respect de ceux qui les connaissaient. Mme de Pailly apporta dans ces relations de plus de trente années, avec l'agrément habituel de son commerce, la sagacité d'un esprit très net, très avisé, dont les conseils devinrent indispensables à son ami ; elle l'aida à faire face aux complications d'une existence presque toujours troublée par des soucis financiers, par des luttes domestiques, par d'interminables procès ; elle prit courageusement sa part de difficultés sans cesse renaissantes et engagea même une partie de son modeste avoir pour diminuer les charges d'une maison obérée. Le marquis, de son côté, lui témoigna la tendresse la plus attentive. Quoiqu'elle fût d'humeur enjouée, elle était sujette à des vapeurs, à des accès de tristesse involontaire qu'expliquent suffisamment l'embarras d'une situation irrégulière, le remords de la faute commise, et la difficulté de soutenir un rôle si délicat au milieu d'une famille si violente et si divisée. Le marquis eut à la

défendre successivement contre chacun des siens et il le fit d'un ton si résolu, avec une telle sincérité d'émotion qu'il fit presque tomber les armes des mains de ses adversaires. On vit qu'il s'agissait de ce qui lui tenait le plus au cœur, du fond même de sa vie.

Sa mère, qui avait horreur de la marquise, qui lui préférait de beaucoup Mme de Pailly, mais que tourmentaient de grands scrupules religieux, ne supporta pas toujours facilement la présence sous son toit d'une étrangère dont elle ne pouvait ignorer les relations avec le maître de la maison. Des scènes violentes éclataient quelquefois entre les deux femmes, et le marquis, maltraité par toutes deux, s'épuisait en efforts pour les réconcilier. A la suite d'une de ces discussions, il écrivait à Mme de Rochefort : « Je ne suis, quant à moi, pauvre *bouleux*, sur le théâtre de notre société que comme celui qu'on paie à la comédie pour recevoir les coups de pied et les soufflets. » Il y a loin de cette situation bourgeoise, presque comique, au grand rôle de justicier que s'arroge quelquefois le marquis et qu'on lui attribue trop fréquemment. M. de Loménie, préoccupé avant tout de découvrir et de fixer toutes les nuances de la vérité, ramène les choses à des proportions plus justes et replace les personnages dans le cadre plus modeste qui leur convient. Le marquis, qu'on croit si dur et si absolu, avait un tel besoin d'affection qu'il ne pouvait se passer de Mme de Pailly; c'est même le sentiment du bien qu'elle lui faisait et du mal irréparable qu'elle lui aurait causé en le quittant qui décida cette femme dévouée à rester auprès de lui, quoique le fils aîné du marquis, le futur orateur, eût réussi à ameuter contre elle presque toute la famille. Le père le sait et en témoigne son irritation dans une lettre où il résume ce que tous les siens doivent de reconnaissance à son amie. « Je vous ai dit, à vous mon fils, l'article sur lequel je n'entends point de composition et qui me hérisse la tête en me navrant le cœur... Au fond, il est injuste que quelqu'un qui a voué son être tout entier, son savoir-faire unique, son temps et sa vie au maintien continuel et journalier d'une famille n'en reçoive que haine, prévention et suspicion. » Il compare même, avec une amertume bien justifiée, la conduite de ses enfans à celle de Mme de Pailly. « Tandis que mes enfans me dévoraient, il me fallait d'autres secours que des conseils; je les ai toujours trouvés là. »

Malheureusement pour la mémoire du marquis, les côtés aimables de son caractère sont restés dans l'ombre. Il a été livré à la malignité publique par les accusations que portaient contre lui en même temps sa femme, son fils aîné, sa troisième fille, et par les pamphlets outrageans dans lesquels le futur orateur s'essayait à l'éloquence. D'ailleurs il sembla se condamner lui-même lorsqu'à la fin de sa vie, abreuvé d'amertumes, poussé jusque dans ses der-

niers retranchemens, il eut recours à la force pour étouffer les voix de ses adversaires. L'opinion publique ne pouvait pardonner à l'*Ami des hommes*, au philanthrope autrefois populaire, de donner un démenti si éclatant à ses anciennes opinions. Il lui était permis moins qu'à tout autre d'abuser de son crédit auprès des ministres pour faire intervenir l'autorité royale dans ses querelles de famille. De quel droit ce réformateur, qui avait tant écrit sur les abus de la société, invoquait-il à son profit le plus criant des abus de l'ancien régime? La lettre de cachet pour raisons de famille, dont la magistrature n'avait jamais accepté le principe, eût dû révolter une conscience aussi éclairée que celle du marquis. Il ne se justifia point de l'avoir employée en la désapprouvant. Il ne peut être question ici de le disculper de cette faute sur laquelle il ne se faisait point d'illusion. Il ne sera peut-être pas sans intérêt cependant d'examiner les circonstances qui ont pu troubler son jugement et l'entraîner à des actes si contraires à ses principes.

Qu'on se représente cet administrateur chimérique, qui a englouti beaucoup d'argent dans des entreprises malheureuses, qui a consenti aux plus grands sacrifices pour l'établissement de ses enfans, qui ne parvient à équilibrer son budget qu'à force d'industrie, apprenant tout à coup que son fils aîné, déjà marié, vient de contracter en quinze mois près de 200,000 francs de dettes, et que sa femme, liguée avec sa troisième fille, lui intente un procès qui le ruinera si elle le gagne. Il y eut là, dans cette existence si traversée, une de ces crises douloureuses dont on croit ne pouvoir sortir que par des moyens extrêmes. Il entra dès lors dans une période de luttes où il se crut tout permis contre des adversaires sans scrupules. Son premier mouvement fut un accès de fureur contre Mirabeau. « Mieux vaudrait, écrivait-il au bailli, pour notre repos momentané, écraser ce mauvais fils d'une mauvaise mère. » L'équité oblige ici à reconnaître que Mirabeau ne négligea rien pour pousser à bout un père au désespoir. Condamné par ordre du roi à résider avec sa femme au château de Mirabeau, il fait argent de tout, coupe les bois et vend les meubles; envoyé en résidence à Manosque, il rompt son ban, maltraite un gentilhomme, est décrété de prise de corps, tombe sous le coup d'un procès criminel, et serait condamné si une nouvelle lettre de cachet ne le faisait enfermer au château d'If, d'où on le transféra au château de Joux, près Pontarlier. On connaît le scandale de ses relations avec Mme de Monnier, leur fuite et leur départ pour la Hollande. Pendant ce temps, la marquise, qui était brouillée avec son fils, qui n'avait point voulu figurer dans son contrat de mariage et qui refusait même de répondre à ses lettres, se rapproche de lui pour continuer sa campagne contre son mari avec un auxiliaire de plus, de nouvelles armes et de nouveaux

griefs. A ses récriminations personnelles elle ajoute, afin de produire plus d'impression sur le public, les plaintes d'une mère qui plaide la cause de son enfant. Elle a même l'audace de publier, sans l'autorisation de celui-ci, les lettres injurieuses qu'il écrit au ministre Malesherbes contre son père.

Le cynisme de la marquise de Mirabeau s'étale en plein jour dans sa correspondance avec Mme de Monnier, qui lui envoie son portrait et à qui elle permet de l'appeler « ma chère maman, » de même qu'elle nomme « mon gendre » l'aventurier Brianson, amant de sa fille, Mme de Cabris. Elle a certainement une grande part de responsabilité dans l'indigne conduite que Mirabeau tint en Hollande à l'égard de son père. Elle le sait fort gêné et elle lui laisse entrevoir que, si elle gagne son procès, il en profitera plus que personne. Lui-même d'ailleurs n'a pas besoin d'être excité; son intérêt et sa passion l'animent contre le marquis. Il le poursuit de ses railleries et fait imprimer contre lui à Amsterdam un pamphlet, dont il envoie à sa mère cinq cent cinquante exemplaires. Le bailli, exaspéré de l'outrage qui atteint le chef de sa famille, écrit à son frère : « Le misérable devrait bien se faire assommer dans quelque coin. » Au lieu de retenir le marquis, il le pousse aux résolutions extrêmes. « Je ne crois pas, dit-il, que la plus grande rigueur vis-à-vis de cette mégère et de son indigne fils puisse jamais te donner l'air de la tyrannie. » On comprend, sans l'approuver, que le marquis, profondément ulcéré par ce qu'il appelle « des faits et gestes de parricide, » excité par son frère, cède encore une fois à la tentation d'invoquer contre son fils l'appui de l'autorité, le fasse arrêter en Hollande et enfermer à Vincennes. La lutte a été si vive et les coups portés laissent de telles blessures qu'il annonce cette nouvelle au bailli avec un accent de triomphe. « Je reçus hier avis que le scélérat était serré et aux fers;... ma conscience me disait qu'indépendamment des crimes qu'il va semant comme la paille, son sort serait finalement de se faire rouer sous notre nom, et ce n'est pas pour souffrir cela que nos pères nous l'ont transmis avec ses avantages. »

Débarrassé de son fils, le marquis se tourne vers sa femme et obtient sur elle une première victoire en gagnant devant le parlement le procès qu'elle lui intente. Mais cette victoire n'est pas sans danger. La marquise, déboutée de sa demande en séparation de corps et de biens, reconquiert, en vertu même de l'arrêt qui la condamne, le droit de rentrer au domicile conjugal qu'elle a quitté depuis quinze ans et fait invasion chez son mari. Elle n'y trouve que des gens de service auxquels elle donne le spectacle de ses violences. Un soir entre autres elle fit scandale. Le suisse de l'hôtel Mirabeau, qui avait reçu du marquis des instructions formelles, refusant de laisser entrer l'avocat de la marquise, celle-ci se jeta à bas de son

lit, prit à peine le temps de passer un jupon, se précipita dans l'escalier, traversa la cour, jambes nues, à six heures du soir, et voulut empêcher le suisse de fermer la porte. Elle interpella les passans, invoqua leur assistance et, malgré ses efforts, les domestiques de la maison ayant réussi à s'enfermer, elle entra dans la loge du suisse et harangua la foule par une fenêtre. C'est ce que le marquis attendait; réfugié chez son ami, le duc de Nivernois, beau-frère du principal ministre, il obtint sans peine que, pour mettre un terme à ces scènes scandaleuses, sa femme fût enlevée par ordre du roi et enfermée au couvent des dames de Saint-Michel. La troisième fille du marquis, Mme de Cabris, personne dangereuse et corrompue, dont son frère disait : « Son moindre vice est d'être une prostituée, » reçut à son tour une lettre de cachet qui la confinait dans un couvent de Lyon. C'était l'adversaire que le marquis redoutait le plus et qui lui avait fait le plus de mal. Cette fille dénaturée, quoique longtemps préférée et gâtée par son père, dans un accès de jalousie contre sa sœur, Mme du Saillant, avait oublié tous les bienfaits qu'elle avait reçus du marquis, avancé à sa mère pour les frais du procès l'argent qu'elle tenait de lui, servi d'intermédiaire entre sa mère et son frère et aidé celui-ci à enlever Mme de Monnier. « Tant que je ne la tiendrai pas sous clé, écrivait le marquis, je ne tiendrai rien, elle est l'âme de cette ligue de brigands, la mère même sera démantelée quand elle ne l'aura plus... Pour celle-là, jamais elle ne démord, elle est du bois précis dont on fait les damnés. »

On ne serait pas équitable envers le marquis de Mirabeau, on ne comprendrait pas le secret de ses fureurs et de ses abus d'autorité, si on ne savait à quels ennemis sans pudeur et sans frein il avait affaire. Tout en reconnaissant ses torts, il est permis de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, comme le fait avec beaucoup de mesure et en termes excellens M. de Loménie. Cette vie commencée avec tant de courage et de si belles espérances, entourée un moment de tant d'éclat, puis terminée si misérablement au milieu de combats humilians et douloureux, mérite d'être jugée avec plus de compassion encore que de sévérité. Comment se défendre d'un sentiment de pitié lorsqu'on lit dans les lettres du marquis de Mirabeau des passages tels que ceux-ci : « Quelle offrande à la succession de mes vénérables pères ! Quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime et d'une considération méritée, du moins par la modération !.. On m'a remis une maison saine, florissante, sans dettes, ni procès, parfumée d'honneurs et de dignité, en possession de l'estime générale. En quel état!.. N'allons pas plus loin. » Le malheureux vieillard s'arrête pour ne pas sonder l'abîme dans lequel s'engloutissent l'honneur et la fortune de sa maison.

Ce qui défend d'ailleurs mieux que tout le reste contre un juge-

ment trop sévère la mémoire du marquis de Mirabeau, c'est l'inspiration élevée qui, à travers tant de soucis et de combats, entraîne sa pensée vers les plus nobles objets. Son esprit se tourne naturellement vers le grand; quoiqu'il ait le sentiment très vif de ce qui lui est personnel, il ne se confine guère dans les limites étroites de ses intérêts ou de ses droits; il en sort d'un coup d'aile, au moment où on s'y attend le moins, pour entrer dans la région de la théorie pure et des idées générales; même lorsqu'il écrit à son frère et qu'il traite des questions domestiques, il les dépasse presque toujours par des réflexions ou par des développemens qui élargissent le point de vue primitif. Comme les puissans nageurs, il ne s'arrête pas aux bas-fonds où chacun peut prendre pied; il aime les vagues orageuses et les lointaines perspectives de la haute mer. Cette activité d'esprit s'exerce dans tous les sens. La fécondité du marquis paraît inépuisable; il ne se fatigue jamais d'écrire; pendant cinquante années d'une vie presque toujours tourmentée, il entretient une correspondance au moins aussi vaste que celle de Voltaire et y ajoute la rédaction d'innombrables mémoires. « Si ma main était de bronze, dit-il, elle serait usée. » Il y a assurément beaucoup de fatras dans ces improvisations; mais aussi que d'ouvertures sur ce qu'il y a de plus digne d'intéresser les hommes, que de vues fortes et neuves, quelquefois en opposition, le plus souvent d'accord avec le grand courant d'idées qui entraînait les esprits au XVIIIe siècle! Comme l'a dit finement et justement Tocqueville, le marquis de Mirabeau représente « l'invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal. » Il est à la fois en arrière et en avant de son siècle, suivant une expression non moins juste de M. Victor Hugo.

Il y a des momens où il revient vers le passé, lorsqu'il voudrait, par exemple, reconstituer une aristocratie provinciale qui tiendrait en échec tous les agens du pouvoir central et ferait contre-poids à la toute-puissance de la royauté. C'est la centralisation excessive de Richelieu et de Louis XIV qu'il propose de réduire en reportant la vie aux extrémités du royaume. L'aristocratie paraît-elle manquer de force pour rétablir l'autonomie des provinces, il abandonne cette conception et reprend l'idée de la décentralisation sous la forme moderne des états provinciaux. Quand il énumère les services que ces états rendaient à la monarchie, ce n'est plus le représentant du passé qui parle, c'est le représentant de l'avenir, c'est le précurseur de Turgot, de Necker et des assemblées provinciales de 1787. Le livre de *l'Ami des hommes*, qui eut, dit-on, vingt éditions et rendit le nom de son auteur populaire, renferme à coup sûr plus d'un préjugé de caste. Le fond en est cependant patriotique, empreint de la plus noble fierté nationale et du plus pur amour de l'humanité.

Le marquis de Mirabeau, comme s'il devinait, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'avènement inévitable de la démocratie, voulait qu'on honorât et qu'on élevât ces classes populaires, dans lesquelles réside la force de la nation. Il prononce déjà de ces mots qui exaltent les foules et font trembler les sociétés vieillies, lorsqu'après avoir adjuré ceux qui gouvernent d'honorer les petits, il ajoute presque aussitôt sous forme de menace : « Ceux qui ne voient pas le danger sont bien aveugles, car nous y touchons. » Le père de Mirabeau ouvrait à son fils le grand chemin de la popularité en attachant à son nom une signification presque révolutionnaire. Mirabeau lui-même ne dira jamais rien de plus hardi que ce qu'écrivait son père en 1760, dans la *Théorie de l'impôt*, où il commence par établir que le souverain n'a pas le droit d'imposer ses sujets sans leur concours et leur consentement. En face de la monarchie absolue, le père invoquait déjà, avant le fils, les droits et la volonté de la nation.

Nous connaissons maintenant, grâce au travail de M. de Loménie, les élémens divers qui ont concouru à former l'organisation puissante et orageuse de Mirabeau, la source de ses passions, de son audace, de son génie. Il tient de ses ancêtres l'originalité et l'insolence native, — de sa mère un principe de dérèglemens et de folie, ce que le marquis appelle « le coup de hache » des Vassan, — de son oncle et de son père la promptitude et la force des conceptions, la vigueur d'un style incorrect et tourmenté, mais plein de feu et qui, au besoin, ramasse l'idée en une phrase expressive pour la lancer comme un trait, l'habitude de penser librement sur tous les sujets et de ne jamais reculer devant la forme la plus hardie de la pensée, par-dessus tout la générosité et la chaleur de cœur, qui font honneur à l'homme, la sincérité sans les petitesses du patriotisme, le don de s'émouvoir pour les plus nobles causes et de donner une voix aux revendications de l'humanité. Ajoutons-y la marque et l'empreinte personnelle, cette supériorité que le génie porte en soi, qui n'a même pas besoin de grands événemens pour éclater et qui faisait de Mirabeau sortant de prison, condamné à mort, exécuté en effigie, l'oracle et l'arbitre des avocats, lorsqu'il se présentait au parlement dans le procès de son père. Avant lui, il y a eu chez les Riqueti une longue préparation à de grandes destinées, beaucoup d'efforts, de volonté, d'énergie, des ébauches puissantes, mais incomplètes, un reste d'alliage mêlé à l'or le plus pur ; il atteint le premier ce degré au bas duquel se sont arrêtés tous les siens, le sommet que le talent entrevoit, mais où le génie seul s'élève, et il résume en lui, comme en un exemplaire unique, ce que les grandes qualités d'une race ont pu produire de plus puissant et de plus complet.

A. Mézières.

LA

FAMILLE ET LA JEUNESSE

D'HENRI DE ROHAN

II [1].

ROHAN SOUS LE RÈGNE D'HENRI IV. — LES PRÉLUDES DE LA GUERRE CIVILE.

I.

Henri de Rohan montra dans sa jeunesse peu de dispositions à l'étude; il disait de la langue latine qu'il ne pouvait se persuader qu'elle fût nécessaire pour faire un grand homme; il ne sut jamais le grec et apprit l'italien avec peine, bien qu'il réussit à l'écrire fort élégamment : l'histoire, la géographie, les mathématiques étaient, suivant lui, la véritable science d'un prince. L'histoire surtout était sa passion, et il donnait à Plutarque tout le temps qu'il dérobait aux exercices du corps, où il excella de bonne heure. A l'exemple des héros de Plutarque, il travailla dès sa jeunesse à se rendre frugal, indomptable à la fatigue, maître de ses passions. Sa mère l'éleva durement; il endurcissait son corps à la chasse, passait des nuits sans sommeil, des jours sans manger, ne buvait jamais que de l'eau, habitude qu'il conserva toute sa vie. Il se croyait appelé à de grandes choses et avait choisi pour ses modèles Épaminondas,

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai.

Scipion et César. Il ne songeait point aux plaisirs, ses mœurs restèrent toujours austères, dans un temps où la facilité des mœurs était générale et où la sévérité huguenote se laissait aussi volontiers corrompre que la vertu catholique.

Rohan et son frère Soubise eurent pour gouverneur Daniel Durant, frère de Samuel Durant, pasteur de Charenton, théologien et sermonnaire protestant, dont Tallemant des Réaux dit « qu'il savait, était hardi et avait l'esprit agréable et plaisant. » Daniel Durant avait disputé à Du Moulin la chaire de philosophie à l'université de Leyde et s'était consolé d'être vaincu en rouant son adversaire de coups. Il avait quitté les belles-lettres pour les armes et avait suivi M. de Béthune à Rome, où il s'attira quelques fâcheuses affaires par sa violence.

Il sut inspirer une véritable amitié à Rohan et à son frère, qui le gardèrent toujours pour conseiller. Il n'est connu dans l'histoire des troubles religieux que sous le nom de Hautefontaine. L'ancien précepteur de Rohan devint dans la suite un de ses ambassadeurs et même un de ses lieutenans pendant la guerre civile.

Le jeune vicomte de Rohan fit ses premières armes au siège d'Amiens en 1597; il eut un jour un cheval tué sous lui et étonna les plus vieux capitaines par son intrépidité froide et hautaine. La campagne terminée et la paix signée à Vervins en 1598, plutôt que de perdre son temps à la cour, il résolut de compléter son éducation en allant visiter les principaux pays de l'Europe. On a le journal de ce voyage, commencé dans les premiers mois de l'année 1598 et fini en 1600 (1).

Cette relation, écrite d'un style qui ne fait guère pressentir l'auteur des fameux Mémoires, ne ressemble en rien à ce que serait aujourd'hui le journal d'un jeune homme de vingt ans. Le voyageur semble n'avoir d'autre objet que d'observer toute chose en militaire et en politique; il ne s'intéresse qu'à l'assiette des places fortes et aux ressorts du gouvernement. Si en Italie il décrit des ruines et des monumens, c'est un sacrifice qu'il fait au respect de l'antiquité classique. A Rome, il ne voit que la Rome ancienne; ses yeux sont fermés sur la Rome des papes, sur Raphaël, sur Michel-Ange, sur les merveilles de la renaissance, soit que sa ferveur huguenote lui commandât un silence iconoclaste, soit que son esprit fût rebelle à tout ce qui n'avait point d'utilité directe ou indirecte. Il est toujours sec, précis, il prend ses notes comme un fourrier d'armée; il ne trahit aucune émotion devant les plus grands spectacles de la nature ni devant les plus belles œuvres de l'art.

(1) Ce journal est en manuscrit à la bibliothèque Mazarine (Collection Godefroy, n° 170).

Il avait songé un moment à pousser jusqu'en Orient. Les huguenots étaient des politiques et s'occupaient volontiers du Grand Turc; Coligny avait en 1566 envoyé une ambassade à Constantinople et le Grand Sultan Soliman avait recherché son amitié. Rohan dit qu'il avait projeté d'aller voir l'empire des Turcs, « non par superstition, comme la plupart de ceux qui, faisant ce voyage, y vont seulement pour voir Jérusalem. » Il dut se contenter de se promener dans le pays de la chrétienté; il décrit le gouvernement de Strasbourg, avec ses *ammeisters* roturiers, ses *statmeisters* nobles et ses cinq conseils. Il n'y a rien encore chez lui qui sente le républicain : « Je n'ai, dit-il, pris la peine de décrire ce bizarre ordre de république que par bizarrerie aussi, et non pour approuver cet état populaire. Tout ce que j'en ai le mieux aimé, c'est la bonne chère qu'on m'y a faite, et tout ce que je veux que ma mémoire en réserve, c'est le souvenir de plusieurs belles choses que j'y ai vues, qui seraient autant dignes d'un grand roi que telle populace est indigne d'elles. » Il s'étonne que les Strasbourgeois n'aient point de canon de batterie : « Leur raison tient fort du roturier; car, à ce qu'ils disent, ils ne veulent attaquer personne, mais seulement se défendre. »

Rohan visita à Heidelberg l'électeur palatin, à Mayence l'électeur ecclésiastique, à Stuttgart le duc de Wurtemberg, à Munich le duc de Bavière. Il entra en Italie par le Tyrol, « se réjouissant de sortir de la « petite barbarie et buvette universelle. » Il vit Padoue, Venise, « un des cabinets des merveilles du monde, » où il demeura un mois; du château de Milan il dit : « C'est la plus accomplie forteresse que j'aie jamais vue, n'y manquant rien, à mon jugement, sinon que la garnison n'est pas française. » Pavie lui arrache un soupir, et il s'écrie en songeant à « Monsieur de Bourbon, par qui le roi François fut pris et défait, » que « la nation françoise ne pouvait être vaincue que par elle-même. »

Toute la relation du voyage d'Italie sent à la fois l'écolier ignorant qui passe sur les chemins de l'antiquité et le gentilhomme qui cherche d'anciens champs de bataille français. Il y a un tour plus original dans la relation du voyage d'Allemagne et de Hollande. « Lequel pays, dit-il en parlant de l'Allemagne, encore qu'il soit le seul qui reste sujet à l'empire, je le trouve le plus libre de l'Europe. Car, outre toutes les villes et républiques qui en effet ne doivent que ce qu'elles veulent audit empire, les princes ont une espèce de liberté, parce qu'ils ne rendent respect ni obéissance qu'en ce qu'il leur plaît à l'empereur. » Mais Rohan se plaît surtout aux Pays-Bas, particulièrement en Hollande. Il s'étend avec de grands détails sur les villes de ce pays, qui lui semble une merveille. Amsterdam le séduit autant que Venise. De Hollande il passa en Angleterre; il fut

reçu avec beaucoup de courtoisie par la reine Élisabeth. En Écosse, le roi Jacques, le traitant en cousin, lui demanda d'être parrain d'un enfant qui lui naissait et qui devait s'appeler plus tard Charles Ier. Rohan voit dans Jacques celui qui a mission de réduire « toute cette belle isle de la Grande-Bretagne sous un même Dieu, une même foi, une même loi, un même roi. » Il vante, avec un enthousiasme un peu juvénile, « la façon de vivre politique et particulière du roi d'Écosse, ses mœurs, ses actions, l'excellence de son esprit, son savoir et son éloquence. »

La relation de voyage finit par une suite de ces parallèles auxquels on se plaisait autrefois, et qui rappellent les parallèles de Plutarque. Rohan compare l'Allemagne à l'Italie, la France à l'Angleterre, l'Écosse à la Bohême, la république de Venise à la république des Pays-Bas. Un penchant secret l'entraîne vers la Hollande et vers Venise, deux républiques aristocratiques; il admire surtout la Hollande, parce qu'elle est guerrière, parce qu'elle est un des boulevards de sa foi. Venise n'emploie que des mercenaires et « les armes auxiliaires ou mercenaires sont aussi infidèles que les naturelles sont fidèles. » Venise est la plus heureuse; la Hollande est toujours menacée d'un des plus puissans princes du monde, mais ce péril même la grandit à ses yeux.

L'aristocratie française lui semble plus fortunée que l'anglaise « tant parce que celle-ci paie taille comme le peuple, qu'aussi pour la rigueur de justice qui est si ordinairement exercée contre eux, qu'il y en a qui tiennent à beaucoup d'honneur et prennent la grandeur de leur maison par le nombre de leurs prédécesseurs qui ont eu la tête tranchée, au lieu que cela est fort rare parmi nous. » Richelieu n'avait pas encore tenu le pouvoir quand Rohan écrivait ces lignes, et l'on voit que le jeune prince avait vu la cour d'Henri IV, quand il vante « les privilèges de la noblesse en France, sa liberté, la familiarité dont le roi en use envers elle, au lieu de la superstitieuse révérence que les Anglais rendent à leur roi. » Il est sévère pour la nation française « tenue fort courageuse, fort clémente, fort civile et fort spirituelle : vertus qui sont combattues de grande légèreté, inconstance, insolence, vanité et outrecuidance. » Il l'est encore plus pour les Anglais : « Ils sont cruels, vindicatifs, superbes, gens qui s'offensent aisément et pardonnent difficilement; qui en somme (je parle de la plupart) ont pour patron l'Italie; mais comme n'ayant pas tant d'esprit, n'ont pas si bonne grâce au prix d'eux, à déguiser leurs mauvaises conceptions. » Ce journal montre en somme un jeune prince sérieux, né pour le commandement, soucieux de connaître le fort et le faible des états, amoureux surtout de gloire militaire; il l'adresse à sa mère, comme pour témoigner qu'il a profité de ses leçons et cherché à se rendre digne d'elle; il y

règne un ton où la hauteur et la modestie se balancent et qui trahit déjà l'homme qui devait être faible avec les siens et fort devant Richelieu.

Le voyage du comte de Rohan avait dû coûter cher, et pourtant les affaires de sa mère étaient embarrassées. Le roi était le tuteur des enfans mineurs de la duchesse. Celle-ci écrivait le 26 mai 1598 du Pèlerin, près de Nantes, à M. Du Plessis pour le prier de faire en sorte que le roi autorisât la vente de quelque terre pour payer les dettes de la maison de Rohan (1).

On voudrait avoir plus de détails sur les rapports d'Henri IV avec la duchesse de Rohan. Le roi, avons-nous dit, la redoutait un peu; il n'ignorait pas que Catherine de Parthenay ne lui pardonnait pas ses faiblesses pour les anciens ligueurs et l'accusait d'ingratitude pour ceux qui l'avaient porté sur le trône.

En 1601, la duchesse de Rohan (2) séjourna en Lorraine chez la duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur du roi. Nous en avons la preuve dans une lettre d'Henri IV à sa sœur, où il lui dit notamment : « Je vous prie d'aymer bien Mme Destarges; elle est fort douce et point brouglone pourvu que ma cousine de Rohan ne la guate point. Montrès lui ce que je dys d'elle, je dys à ma cousine. » On voit qu'Henri IV aimait à tourmenter Mme de Rohan; il avait l'humeur taquine, elle avait l'humeur « brouillonne » et la langue acérée.

Pour Henri de Rohan, qui n'avait point de malice, Henri IV semble n'avoir jamais eu qu'une amitié sans mélange. Il aimait et protégeait tout ce qui portait ce nom de Rohan. Il fit un moment la cour à Catherine de Rohan; mais quand il lui demanda comment on arrivait à sa chambre, elle répondit simplement et fièrement « par l'église. » Lorsqu'il résolut de chercher une seconde femme, il songea un moment à cette vertueuse princesse et, s'il faut en croire Sully, il ne la raya de sa liste qu'à cause de la religion. Sully raconte en effet que le roi lui dit un jour : « Voilà pour ce qu'il y a de princesses : vous avez après cela une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guémené, ma cousine Catherine de Rohan; mais celle-là est huguenote, et les autres ne me plaisent pas (3). »

(1) Dans la même lettre, elle se préoccupait de la dot qu'elle donnerait à ses filles lors de leur mariage, et elle recommandait à Du Plessis de lui faire avoir Tilénus pour ministre privé. (Catalogue Charavay. Autographes de M. Benjamin Fillon, 1878.) En l'année 1603, Mme de Rohan vendit la terre de Montpaon, qui avait été donnée comme supplément de légitime à Isabel de Navarre. (Papiers de D. Morice et de D. Taillandier.)

(2) *Lettres missives d'Henri IV*, l. IX, p. 122.

(3) *Économies royales de Sully*, t. I, p. 383.

Henri IV fit plus tard conclure le mariage de Catherine de Rohan avec le duc de Deux-Ponts, Jean de Bavière, prince palatin (1).

M. Du Plessis fut le négociateur de ce mariage, à la prière du père du jeune duc. Le père mourut avant que le mariage ne fût accompli; « mais par la dextérité de M. des Bauves, fils de M. Du Plessis, qui se trouva sur les lieux, il fut conduit a fin premier qu'il sceust le décez de son père; parce que retournant en Allemagne, la chose encor en son entier, il y eust trouvé de contraires conseils au préjudice des promesses de part et d'autre avancées (2). » Henri IV créa M. de Rohan duc et pair dès qu'il fut de retour en France : Rohan fut reçu pair de France le 7 août 1603 et prêta serment à la cour, accompagné de beaucoup de noblesse protestante; M. Bouthelier fut son avocat (3).

Il semble qu'un nuage ait un moment passé sur l'amitié que Henri IV témoignait au jeune duc. Voici ce que M. de Villeroy écrivait à Sully le 3 juillet 1604 : « Un nommé Durand, né à Genève, qui se dit sieur de Hautefontaine, a été envoyé en Angleterre il y a quelques jours par M. le duc de Rohan, pour y conduire et présenter au roi dudit pays un cheval de la part dudit duc, lequel s'est embrouillé en des pratiques préjudiciables au service du roi et y a semé de très mauvaises graines, abusant du nom dudit duc, lequel sa majesté ne peut croire avoir donné charge audit Durand de faire telles pratiques, jusqu'à proposer de le marier en Angleterre et le faire passer audit pays pour cet effet, puisqu'il n'en a fait avertir sa majesté et ne luy en a demandé la permission : car encore qu'il y ait envoyé ledit cheval sans congé, ce qu'il ne devait faire, sa majesté n'estime pas qu'il ait entrepris le reste sans sçavoir sa volonté, néanmoins sa majesté désire que vous mettiez peine d'apprendre par delà la vérité, ayant opinion qu'il pourrait bien aussi s'estre laissé aller à faire cette faute par le conseil de Mme sa mère, de laquelle sa majesté dit que vous connaissez la portée comme elle fait (4). »

Sully était en Poitou quand Henri IV l'avertit des projets de mariage formés par Mme de Rohan pour son fils; il alla à Saint-Jean et à Brouage, où il fut reçu par MM. de Rohan et de Saint-Luc. Sully parla à Rohan de tout ce que Villeroy lui avait mandé, « sur lequel discours il fit paraître d'estre étonné et encore plus de pouvoir découvrir qui m'avait pu faire ce rapport, duquel il y avait, ce me dit-il, quelque chose de véritable; mais tout le surplus entièrement faux et supposé et qu'il fallait que ce fût quelque sien enemy

(1) La date du traité de mariage est le 14 octobre 1602.

(2) *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Marly.* Leyde, 1647, p. 303.

(3) *Journal d'Henri IV*, t. III, p. 114.

(4) *Économies royales.* Sully, t. II, p. 248.

qui m'eût dit tout cela, lequel désirant luy nuire en pourrait dire autant à votre majesté, me priant s'il venait à ma cognoissance que cela eût été fait ou se fist cy-après de vouloir prendre la protection de son innocence, me pouvant jurer de n'avoir jamais donné charge audit sieur Durand des choses que je luy avais dites, et que s'il les avait advancées, il l'en désavouait absolument; que quant au cheval il recognoissait la chose estre très vraye, mais qu'aussi espérait-il bien s'en justifier si jamais votre majesté luy en parloit, d'autant qu'il la feroit fort bien souvenir qu'il ne l'avait point entrepris sans lui en avoir demandé permission auparavant (1). »

Henri IV voulait donner une femme à Rohan de sa propre main. Il avait voulu d'abord le marier à la fille de Charles, duc de Sudermanie, depuis roi de Suède; mais les négociations avaient été rompues à cause du douaire (2). Il fit un matin quérir Sully aux Tuileries et, se promenant avec lui sur la grande terrasse vers les Capucins, il lui dit : « Je crois que vous vous souvenez bien comme à cause que feue ma sœur et ma tante de Rohan (qui me faschoit bien souvent en faisant la niaise et la resveuse) vous avait fait proposer, sans m'en avoir fait sçavoir la moindre chose du monde, le mariage de mon cousin de Rohan avec votre fille; ma sœur promettant de leur donner ses biens à bon escient et que vous, mais encore plus votre femme, escoutates tout cela sans m'en parler ni sçavoir ma volonté, je vous défendis d'y penser et vous commanday d'entendre à celui de M. de Laval (3) dont M. et Mme de Fervacques m'avaient parlé, estant beaucoup plus riche que M. de Rohan, lequel avait peu de biens pour estre de si grande maison et mon parent si proche, que, si ma sœur et moi n'avions point d'enfans, il serait héritier du royaume de Navarre et de tous les biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armaignac, mais je vous ay envoyé quérir pour vous dire que j'ay maintenant changé d'avis (4). » Le roi ordonna donc à Sully de rompre avec M. de Laval, et lui annonça

(1) *Économies royales*, t. II, p. 254.

(2) La négociation au sujet de ce mariage avait commencé dès 1601. Henri IV avait envoyé en Suède le sieur Dubrail, conseiller au parlement de Paris.

(3) M. de Laval était de la maison de Châtillon. — Henri IV essaya de le tourner à la religion catholique. « Ce pauvre seigneur, emporté des vices et vanités du monde, ne la fit pas longue après, tué en une charge tumultuaire en Hongrie. » (*La Vie de M. Du Plessis*, t. I, p. 305).

(4) M. de Rohan avait aussi prié M. de La Force d'incliner le roi à la recherche qu'il faisait de la fille de Sully. M. de La Force le fit, il espérait lui-même obtenir la plus jeune sœur de Rohan pour son fils aîné : il parle d'elle comme d'une fille « des plus accomplies qui se puisse voir; c'est un des plus beaux esprits de France, sa taille et son visage fort agréables. La mère et la fille doivent arriver en cette ville dans trois ou quatre jours. » Paris, 23 décembre 1604. (*Mémoires et Lettres de M. de La Force*, t. I, p. 386.)

que M. de Rohan irait dans trois jours le voir avec sa mère. « Et pour témoigner que c'est moi qui fais ce mariage, eux et moi vous irons demander votre fille, en feray dresser le contrat en ma présence et le signeray comme parent des deux côtés, sçachant bien qu'à cause des maisons de Béthune, Luxembourg, Coussi et Melun, vous avez des alliances avec la mienne, et veux donner 10,000 escus au marié et autant à la mariée pour les festins et habits de nopces, et feray après tant d'autres avantages à mon cousin de Rohan que vous en serez content. »

Mme de Rohan (1), passant par Orléans, alla faire la cène à Ablon et arriva à Paris le 2 janvier 1605 avec la duchesse de Deux-Ponts et ses deux autres filles. Elle pria M. de La Force de parler au roi sur le traité du mariage de son fils; elle espérait marier sa fille Anne au fils aîné de La Force et disait ne vouloir pas marier la cadette avant l'aînée. Elle tomba malade dès son arrivée; le roi et la reine allèrent lui faire visite. Les dames de la cour apprirent un grand ballet pour le mariage; même la duchesse de Deux-Ponts, quoique grosse, y joua son rôle.

La Force raconte dans ses *Lettres* ce ballet de la reine. « Ce ballet de la reine fut fort magnifique, et à la fin entrèrent deux chameaux avec deux sauvages dessus, les trompettes marchant devant eux; comme les chameaux furent devant le roi, ils se mirent tous deux à genoux, et lors celui qui était dessus descendit et présenta au roi le cartel que je vous envoie. C'est un défi de la part de M. de Nevers, pour combattre à la barrière, d'une partie qu'il a faite de quatre tenans, pour recevoir et soutenir contre tous ceux qui viendront. Il y a plusieurs parties qui se préparent pour assaillir. Parmi ces princes, M. de Rohan en fait aussi une; il a prié notre aîné d'en être avec lui. Je suis après à pourvoir à ce qu'il lui faut. Voilà les principales occupations d'à présent. M. de Rohan et moi avons dîné ce matin à l'arsenal avec M. de Rosny. »

M. de Rohan épousa la fille de Sully le dimanche 13 février 1605 à Ablon. « Étant mariée, on lui mit aussitôt audit Ablon la couronne ducale sur la tête, et lui bailla lors le manteau ducal, et fut en cet équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avait donné à dîner audit château d'Ablon (2). » Le mariage avec la fille de Sully venait sans doute à propos pour tirer Rohan de ses embarras financiers. « M. le chan-

(1) Catherine de Parthenay transigea avec le duc de Rohan au sujet de son domaine et des donations que lui avait faites le vicomte de Rohan son mari; à cause des dettes de la maison, elle voulut bien se contenter de jouir par faveur de provision des terres et seigneurie de Landerneau, de la seigneurie de Fresnay et de la forêt du Pont. La transaction est du 28 octobre 1604. (Papiers de D. Morice et D. Taillandier.)

(2) L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. III, p. 268.

celier, écrivait Henri IV (1) à Fontainebleau, m'estant courroucé à mon cousin le duc de Rohan de ce qu'il ne se rendait plus sujet suivy près de moy, il s'en est excusé sur ce qu'il ne peut, à cause de la crainte qu'il y a que, aussitôt qu'il y sera avec son équipage, que l'on le lui fasse saisir et arrester à cause de ses debtes. » C'est pourquoi le roi commande au chancelier de donner au duc de Rohan des lettres patentes pour empêcher qu'on ne saisisse son équipage quand il sera près du roi.

Cette lettre est du 28 avril, mais n'a point d'autre date : le roi Henri IV s'est trouvé à Fontainebleau le 28 avril en 1600, en 1604 et 1605; il n'y était certainement pas en 1602; il pouvait y être en 1601 et en 1603; la lettre a donc été écrite entre 1600 et 1605; elle se rapporte peut-être à l'année 1604.

Nous avons déjà parlé des embarras de la duchesse douairière de Rohan. Les grandes familles de cette époque, surtout en Bretagne, avec de grandes terres, avaient le plus souvent des dettes. Pendant les guerres civiles, elles avaient été presque ruinées; la guerre dévorait le plus clair des revenus. La propriété d'ailleurs avait encore quelque chose de patriarcal, elle n'était ni fiscale ni oppressive; le seigneur tenait plus à la fidélité des tenanciers qu'à leur argent. Le roi, qui avait fait le mariage de Rohan, lui donna la charge de colonel général des Suisses (vacante par la démission de Sancy) (2). La fille de Sully, quand elle épousa Rohan, était encore si jeune que la consommation du mariage fut différée quatre ans. Henri IV voulait s'attacher Rohan par ses bienfaits en même temps que flatter par une grande alliance l'orgueil de son ministre. Catherine de Parthenay fut elle-même reconnaissante au roi et s'adoucit à son égard (3).

Très peu après son mariage, Rohan alla conduire sa sœur Catherine en Allemagne : « Je vous dirai donc, écrivait-il à son retour à M. de La Force (de Fontainebleau, le 3 mai 1605), que nous avons conduit ma sœur des Deux-Ponts chez elle, où elle a trouvé une cour demi-française, mais un prince tout entièrement français, qui l'aime extrêmement, ce qui convie les autres à l'honorer; certes, je la crois fort heureuse, et plût à Dieu que mes autres sœurs fussent pourvues de maris qui les aimassent autant! En passant par la Lorraine, nous avons reçu infinis honneurs et courtoisies de ces

(1) *Lettres d'Henri IV*, t. IX, p. 58. Original conservé à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

(2) M. de Rosny avait fait avoir à M. de Rohan la charge de colonel des Suisses, qu'avait M. de Bouillon de Maulevrier. *(Mém. de La Force,* t. I, p. 358.)

(3) A la mort d'Henri IV, elle fit des vers pour le pleurer; ces vers, détestables d'ailleurs, sont cités dans l'article que lui consacre la *France protestante.*

princes; bref, je suis depuis quinze jours de retour, fort content surtout de voir ma sœur des Deux-Ponts contente. »

Henri IV pourtant commençait à méditer son « grand dessein, » et dès le mois de janvier 1605, Villeroy confiait sous le sceau du secret à Du Plessis-Mornay (1) que le roi ordonnait trois régimens nouveaux pour entamer la guerre au printemps du côté des Flandres; l'un était pour M. de Soubise, frère du duc de Rohan, le second pour M. Boves, le fils de M. Du Plessis (2), le troisième était encore douteux entre M. de Béthune et le fils de M. de Favas. L'ambassadeur d'Espagne et le nonce eurent vent de ces projets, et l'ambassadeur d'Espagne déclara à Henri IV que, si ces nouvelles levées étaient faites, son roi déclarerait la guerre à la France. Il fallut ajourner l'exécution de ces projets, et nous n'en parlons que pour faire voir qu'Henri IV voulait y convier tous les représentans des grandes maisons huguenotes.

Les plaisirs de la cour ne suffisaient pas à Rohan. En 1606, il quitta secrètement la France pour aller faire la guerre avec le prince Maurice. Henri IV, sur les plaintes de l'ambassadeur d'Espagne et de celui de l'archiduc, feignit de le disgracier.

Le 20 octobre 1606, Rohan était au camp devant Wesel; il écrivait à son ami M. de La Force pour le prier d'apaiser la colère du roi. Henri IV lui avait écrit lui-même plusieurs fois pour lui commander de revenir; s'il avait tardé à obéir, c'est seulement qu'il attendait une occasion. « Mon malheur ne m'ayant permis d'en voir, quelque recherche que j'en aie faite et voyant que les armées vont bientôt se retirer, je ne puis que je ne sois en peine, me voyant près de revoir mon maître et ne sachant de quel œil il me regardera. Certes, j'eusse préféré mon honneur à mon contentement et étais prêt de m'en retourner quand je reçus sa dernière dépêche par le pauvre M. de Saint-Angel, qui m'assura que sa majesté serait fort aise que je me fusse trouvé en quelque bonne occasion, et qu'incontinent après il me conseillait de la retourner trouver, à quoi je me suis résolu et n'ai demeuré si longtemps qu'en espérance de la rencontrer; ce me serait un déplaisir trop grand que j'apprisse la nouvelle de quelque combat à Flesingue ou à Calais (3). »

Un mois après, le 25 novembre, il est à Boulogne. Il raconte à La Force qu'il a voulu voir « l'événement du siège de Groll; » il n'a pu assister à aucun combat et s'est décidé à revenir. Le roi, pour satisfaire l'ambassadeur d'Espagne et l'archiduc, le condamna à se

(1) *La Vie de M. Du Plessis*, p. 305.
(2) Le même qui fut peu après tué dans l'armée du prince Maurice.
(3) *Mém. de M. de La Force*, t. I, p. 447 et suiv.

retirer dans ses terres sans paraître à la cour. Nous le voyons, le 29 novembre, à Paris, d'où il était venu en poste de Boulogne; il y écrivait à La Force pour le supplier de faire abréger son exil.

L'exil de Rohan n'était que pour la forme; nous trouvons dans les *Économies royales* (1) une lettre d'Henri IV à Sully du 29 novembre 1606, où le roi, apprenant que Rohan est venu contre ses ordres à Paris, enjoint à son ministre de l'envoyer à Sully ou à quelque autre maison; il le charge de faire connaître à tout le monde le déplaisir qu'il a éprouvé de la désobéissance de Rohan. « Pour mon cousin de Soubise, ajoute-t-il, parce que je lui donnerai congé d'aller en Flandres, il me pourra venir trouver icy (à Fontainebleau) ou m'attendre à Paris, où après que je seray arrivé, j'aviserai avec vous ce qu'il faudra que mon cousin de Rohan fasse lorsque je le verray, tant pour me satisfaire que pour donner contentement au monde, afin que son exemple serve à faire retenir chacun en son devoir (2). »

Rohan ne tarda pas à être rappelé à la cour. A l'occasion de la naissance d'une fille du roi, en 1606, la cour donna un ballet à cheval, qui est raconté par M. de Thou (3). Nous y voyons figurer le dieu Vulcain, suivi d'Henri de Rohan et de douze cavaliers vêtus en Parthes. Les cavaliers de l'air et du feu s'attaquèrent, brisèrent leurs bords, leurs flèches et leurs lances. Emmanuel de Lorraine, Sommerive, représentait le dieu de l'air. Le duc de Bellegarde et Charles Gonzague, duc de Nevers, étaient les chefs des deux autres groupes qui complétaient le quadrille (4).

La correspondance d'Henri IV nous montre Rohan jouissant de la confiance intime du roi et de Sully, et chargé fréquemment de leurs messages les plus secrets.

Un jour Henri IV (5) écrit à Sully que Rohan lui a demandé à Fontainebleau d'aller faire la cène à Charenton; il ajoute : « Nous avons discouru ensemble touchant quelques avis que l'on m'a donné fort secrètement comme estant grandement importans, en quatre ou cinq sortes d'affaires auxquelles six ou sept personnes, dit-on, sont bien avant meslés, et jugerés, je m'asseure, si différens en opinions, désirs, humeurs, fantaisies et intérests qu'ils convien-

(1) Tome III, p. 71.

(2) Le roi, faisant de nouvelles levées pour les Pays-Bas, accorda en effet un régiment à M. de Soubise et un autre au fils aîné de M. de La Force (*Mém. de La Force*, t. I, p. 418). Ces deux régimens devaient aller servir auprès du prince Maurice.

(3) Tome V, l. 136, p. 1241.

(4) On voit, dans le beau livre de Pluvinel, Rohan figurer dans les tournois du jeune Louis XIII avec les principaux de la cour.

(5) *Économies royales*, édit. orig., t. III, ch. xv.

draient fort difficilement en un tout semblable dessein. J'ay donné charge à mon cousin de Rohan de vous en dire les noms et toutes les particularités que l'on m'a fait savoir. » Dans la correspondance intime de M. de La Force avec sa femme, on trouve la preuve que M. de Rohan avait assez de crédit pour faire payer à M. et à Mme de La Force les arrérages de pensions que le roi leur avait accordées. La Force se plaint dans ses lettres des grandes dépenses que causaient à ses enfans les « galanteries de ballets et combats de barrière. »

Rohan figurait d'ordinaire dans toutes les grandes cérémonies. Au mois de février 1610, Henri IV fit maréchal de France le seigneur de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Six pairs de France : MM. de Vendôme, de Guise, de Montbazon, de Rohan, de Sully et M. Le Grand, accompagnèrent le nouveau maréchal, qui parut habillé de noir, avec un simple collier de pierreries au cou et à son chapeau une grande rose de diamans.

La jeune duchesse de Rohan était l'objet des bontés particulières du roi, elle cherchait naturellement à lui plaire, elle lui racontait en confidence les colères et les propos de la reine. « J'ai su tout ceci de ma cousine de Rohan, votre fille, » écrit-il à Sully, en parlant de quelque sortie de la reine. « Je rie et joue avec elle comme avec un enfant; je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un enfant, elle me donne quelquefois de très bons avis, et surtout elle est très secrète (1). »

Soubise avait obtenu aussi une part de cette grande faveur, bien qu'il montrât déjà son humeur difficile. Le 22 février 1607, Soubise se battit en duel avec M. de Boccal, « et fut, le sieur de Soubise, grièvement blessé (par sa faute, ainsi que chacun disait), ayant forcé Boccal au combat, lequel respectant sa maison, qui touche de parenté au roi, ne voulut accepter ledit combat et ne s'y hasarda qu'à l'extrémité (2). »

Quand le « grand dessein » fut sur le point d'être dévoilé, Henri IV accorda, le 8 mars 1610, à Soubise la permission de lever une compagnie de chevau-légers et lui fit donner 12,000 livres (3). Le duc de Rohan servait lui-même, en sa qualité de colonel-général des Suisses, dans l'armée du duc de Nevers, où était déjà attendu Henri IV, quand l'attentat de Ravaillac vint couper court aux projets conçus contre les Pays-Bas espagnols.

La mort d'Henri IV fut un grand déchirement dans notre histoire nationale. Les protestans furent consternés; ils perdaient celui qui

(1) *Économies royales*. Édit. de Londres, 1745, t. III, p. 70.
(2) *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 414.
(3) *Lettre d'Henri IV à Sully*. — *Lettres missives d'Henri IV*, t. VII, p. 856.

par son autorité pouvait donner force de loi aux édits de tolérance.

Dans le désarroi général qui suivit le crime de Ravaillac, Sully perdit la tête et s'enferma d'abord à l'Arsenal; il envoya un messager à Rohan pour lui mander de venir en toute hâte; il en dépêcha un second pour lui dire de retourner à l'armée. Rohan ne parut donc pas à la cour pendant les premiers temps qui suivirent la mort du roi. Sous la tente et pendant les lenteurs du siège de Juliers, il trouva le temps d'écrire son *Discours politique* sur la mort du roi. Il garda toute sa vie l'habitude de ces « discours, » dont quelques-uns seulement nous sont parvenus, sorte de mémoires ou de confidences qu'il se faisait à lui-même.

Le « Discours » sur Henri IV a de fort belles parties. « Si jamais j'ai eu sujet de joindre mes regrets avec ceux de la France, c'est à la mort malheureuse d'Henri IV, pleine de tristesse et d'accidens funestes pour nous, et cependant qui peut être estimée pour son regard et, selon le monde, heureuse... Depuis son avènement au royaume, il a employé huit années à le remettre à son obéissance, lesquelles, quoique pénibles, ont été les plus heureuses de sa vie, car, augmentant sa réputation, il augmentait son état. Le vrai heur d'un prince magnanime ne consiste pas à posséder longuement un grand empire qui ne lui serve qu'à se plonger dans les voluptés, mais bien d'un petit à en faire un grand et à contenter non son corps, mais son courage. L'on dort souvent plus mal parmi les délices sur de bons matelas que sur des gabions, et il n'y a de pareil repos que celui qui s'acquiert avec beaucoup de peine. »

Il faut citer encore ces lignes vraiment admirables, où la langue conserve encore toute la saveur du XVIe siècle et où parle une âme bonne, fidèle et vraiment française :

« Je regrette en la perte de notre invincible roi celle de la France. Je pleure sa personne, je regrette l'occasion perdue, et soupire, du profond de mon cœur, la façon de sa mort. L'expérience nous fera connaître en peu de temps le sujet légitime que nous avons de le pleurer et regretter. Le peuple frémit déjà et semble prévoir son malheur. Les villes font garde comme si elles attendaient le siège. La noblesse cherche sa sûreté parmi les plus relevés de son corps : mais elle les trouve tous désunis, et il y a toute occasion de crainte et nulle apparence de sûreté. Bref, il ne faut pas être Français, ou regretter la perte que la France a faite de son bonheur. Je pleure en sa personne sa courtoisie, sa familiarité, sa bonne humeur, sa douce conversation. L'honneur qu'il me faisait, la bonne chère dont il me favorisait, l'entrée qu'il me donnait en ses lieux plus privés, m'obligent, non-seulement à le pleurer, mais aussi à ne me plus aimer où j'avais accoutumé de le voir. Je plains la plus belle et glorieuse entreprise dont on ait jamais ouï parler... occasion que

je ne verrai jamais, pour le moins sous un si grand capitaine... Certes, quand j'y songe, le cœur me fend. Un coup de pique donné en sa présence m'eût plus contenté que de gagner une bataille. »

Rohan avait trente et un ans au moment de la mort d'Henri IV; il avait bien raison d'écrire : « Je veux donc séparer ma vie en deux, nommer celle que j'ay passée, heureuse, puisqu'elle a servi Henri le Grand; et celle que j'ay à vivre, malheureuse, et l'emploier à regretter, pleurer, plaindre et soupirer. » Il voyait bien les dangers de l'état sous « le règne d'un enfant et sous la conduite d'une princesse peu instruite aux affaires, traversée par les grands du royaume, qui se veulent élever durant la faiblesse de son gouvernement, où les desseins particuliers empêchent les bonnes et publiques instructions, où les finances sont prodiguées, les arsenaux dissipés et les favoris en vogue. »

Nous avons dit que Rohan était entré avec le maréchal de La Châtre dans le duché de Juliers (1); en l'absence du maréchal, il commanda en chef, comme maréchal de camp général, les troupes françaises qui firent avec le prince Maurice le siège de Juliers. La place capitula le 1er septembre 1710, et Rohan revint en France. Il y trouvait tout changé; il avait quitté Henri IV dans toute sa gloire, Sully au comble de la faveur. Henri IV n'était plus : Sully était désormais en disgrâce, les anciens conseillers du roi ou n'étaient plus écoutés ou trahissaient les desseins de leur ancien maître pour saisir un débris de pouvoir; de nouveaux acteurs, bruyans, remuans, remplissaient déjà la scène.

II.

Deux forces confuses, tantôt confondues et tantôt séparées, entrèrent en lutte contre l'autorité royale après la mort d'Henri IV, l'ambition des grands, les églises privées de celui qui avait cru leur assurer la tolérance. Après le plein jour du règne du grand

(1) « Je vais en Juliers avec ces troupes que la reine y envoie sous la charge de M. le maréchal de La Châtre. J'y mène un fort beau régiment suisse et le bon homme Jalatty fait encore le voyage, c'est afin de me divertir de l'affliction que j'ai, car je vous jure que je ne puis demeurer dans cette ville sans une tristesse merveilleuse, surtout maintenant qu'on est sur l'enterrement du feu roi, où je n'ai su aller ni même voir son effigie, tandis qu'elle était en son lit de parade. Quant aux affaires, l'on ne voit que toute confusion. M. le comte de Soissons a enfin obtenu le gouvernement de Lorraine, au grand mécontentement du prince de Conty et de toute la maison de Lorraine. M. le prince de Condé n'est encore ici, on l'attend dans huit jours; il semble qu'il se joindra avec la maison de Lorraine, car M. le comte de Soissons est rallié avec M. d'Épernon et sa suite. Quant aux huguenots, il faut qu'ils demeurent bien unis, afin de bien servir la France et l'état et d'empêcher qu'on ne les opprime. » — Paris, 29 juin 1610. (Lettre de Rohan à La Force. *Mém. de La Force,* publiés par le marquis de La Grange, t. II, p. 286.)

Henri vient une sorte d'éclipse : l'histoire n'a plus de traits précis, les caractères sont effacés, énigmatiques, la défiance et la trahison pénètrent partout. Des personnages ambigus, maréchaux sans armées, favoris sans services, ministres sans intelligence et sans vues, s'arrachent les lambeaux d'un pouvoir dont ils ne savent que faire. La nuit se fait sur la France, et l'historien est réduit à étudier comme des énigmes les événemens et les hommes. Rien ne reste de ces années ténébreuses qu'une multitude de pièces, de lettres, de pamphlets : c'est dans ces feuilles légères, si nombreuses alors et devenues aujourd'hui si rares, que se trouve la véritable histoire.

Des deux passions qui agitèrent la France après la mort, je veux dire l'ambition remuante des grands et l'exigence des églises, Rohan ne ressentit vivement que la seconde. Il était de nature sujet fidèle et ne se croyait le droit de prendre les armes contre le roi qu'au nom de sa foi. Autant on le voit hésitant et froid quand il ne s'agit que de servir les intérêts des princes, autant il est difficile, hautain et prêt à la révolte quand il s'agit des libertés religieuses.

Les guerres de religion, interrompues par un règne glorieux, ne recommencèrent qu'après les prises d'armes des grands inspirées par des passions et des convoitises assez vulgaires. Les épées une fois tirées des fourreaux n'y purent rentrer aisément. Les mouvemens des grands forment comme la préface naturelle des trois guerres de religion durant lesquelles Rohan eut le périlleux honneur de tenir tête à la royauté. Il semble que les réformés ne se jetèrent pas naturellement dans la guerre civile, qu'ils y furent poussés par le désordre des mœurs politiques, par les excitations incessantes de ceux qui se faisaient de toute chose un instrument d'ambition. Rohan et ses amis glissèrent en quelque sorte dans la guerre civile; ils ne se mirent en révolte ouverte que lorsque la France était déjà déchirée par les factions et quand tout le monde eut donné l'exemple du mépris de l'autorité royale. Si les grands étaient toujours tentés de se servir des églises, comment les églises n'auraient-elles pas été tentées de se servir des grands? Les seigneurs trouvaient une arme dans les garanties de l'édit de Nantes; et quand ces garanties semblaient en péril, les ministres invoquaient le secours des seigneurs. Ainsi l'intérêt religieux et l'intérêt aristocratique, si différens dans leur essence, se trouvaient pourtant sans cesse rapprochés. Parlons d'abord des grands.

Parmi les acteurs qui montèrent sur la scène politique après la mort d'Henri IV, il en est deux qui méritent notre attention particulière : le duc de Bouillon et le prince de Condé. Bouillon pouvait être à ce moment considéré comme le chef militaire du parti protes-

tant (1). On sait l'histoire de ses démêlés avec Henri IV ; après avoir erré quelques années à l'étranger, il avait accepté avec un peu de hauteur le pardon du roi, et il vivait entre les remparts de Sedan, plutôt comme un souverain que comme un sujet. Il poursuivait d'une haine mortelle Sully qui l'avait toujours dénoncé et desservi auprès du roi ; après le crime de Ravaillac, il vint offrir ses services à la reine mère. Il n'aspirait à rien moins qu'à continuer Henri IV, à commander l'armée qui devait entrer dans le duché de Juliers. Le prince Maurice était son beau-frère. Il espérait en unissant ses armes à celles des Nassau et des princes allemands élever à la fois sa propre fortune, servir la France et la religion protestante. Profond politique, homme de guerre, capable de former et d'exécuter les plus grands desseins, il n'avait besoin que d'une occasion ; elle lui fut refusée. En vain fit-il taire un moment sa haine contre Sully; sans violer ouvertement la parole donnée aux états par Henri IV, le nouveau gouvernement ne voulait pas avoir un duel à mort avec l'Espagne. L'expédition de Juliers ne fut donc qu'une promenade militaire. Le commandement fut donné au maréchal de La Châtre, et Bouillon dut se contenter de belles paroles. Il se vit joué ; furieux contre la reine mère, il invita le jeune prince de Condé à retourner au prêche et à se mettre à la tête du parti protestant.

A défaut de Bouillon, déjà fatigué, rongé de goutte et toujours prêt à enfermer sa mauvaise humeur dans Sedan, il était naturel que les protestans missent leur espoir dans l'héritier de ces Condé qui avaient si vaillamment combattu pour leur cause. La mort d'Henri IV avait délivré ce prince; il sortait de ce demi-jour de l'exil, qui grandit les objets et dans lequel l'imagination populaire aperçoit volontiers toutes les grandeurs et toutes les vertus.

Henri de Bourbon, deuxième du nom, était le premier prince du sang. Il était né le 1er septembre 1588, six mois après la mort de son père, qui avait été empoisonné. Un mystère enveloppait sa naissance. Sa mère, Catherine-Charlotte de la Trémoille, avait été décrétée à Saint-Jean-d'Angely comme coupable de la mort de son mari (2).

Le procès avait duré plusieurs années; Henri IV avait enfin renvoyé l'affaire au parlement de Paris. Il s'était servi de l'accusation portée contre la princesse pour la faire venir avec son fils à la cour. N'étant encore que roi de Navarre, il avait été soupçonné d'avoir eu les bonnes grâces de cette princesse, et l'on prétend qu'il continua à la voir secrètement malgré l'accusation portée contre elle. Il avait

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1876 et du 15 janvier 1877.

(2) Voir sur Henri II de Bourbon l'*Histoire des princes de Condé* de M. le duc d'Aumale. Tome II.

fait élever le jeune prince à Saint-Germain-en-Laye, et donné sa parole au pape qu'il le retirerait des mains protestantes. Le petit prince, à l'âge de huit ans (1596), fut conduit à la messe et instruit dans la religion catholique par Pierre de Gondi, cardinal-évêque de Paris. Henri IV lui octroya, quand il n'avait que neuf ans, les provisions du gouvernement de Guienne. Sa mère, Charlotte, abjura solennellement le calvinisme entre les mains du légat à Rouen, le 26 décembre 1596.

Condé avait l'humeur difficile; en 1607, il fit appeler M. de Nevers (1) pour quelques paroles. Le duc de Nevers alla au rendez-vous, mais le roi, averti, mit empêchement au duel et réprimanda le duc de Nevers pour n'avoir point assez respecté la qualité d'un prince du sang. Condé avait épousé en 1609 Charlotte-Marguerite de Montmorency; l'amour du roi pour la princesse, la fuite des jeunes époux, les mouvemens qui en furent la suite, sont parmi les événemens les plus connus de notre histoire.

C'est à Milan que Condé apprit la mort d'Henri IV. Il résista à toutes les ouvertures du comte de Fuentes, qui tâcha de piquer son ambition et lui montra le chemin de la royauté; il fut encore sollicité par l'Espagne à Bruxelles; mais il résista à toutes les avances.

Sully, qui voyait son crédit détruit, alla au-devant du prince avec deux cents chevaux comme fit d'Épernon, qui redoutait la venue de l'exilé. Monsieur le prince entra à Paris à cheval, parmi une grande foule de cavaliers, ayant à côté de lui le prince d'Orange, son beau-frère (2). Les huguenots regardèrent avidement le jeune homme, monté sur une belle hacquenée pie donnée par l'archiduc. « Il fut remarqué de tous fort triste, et comme un homme qui a peur, descontenancé, se jouant tantôt au collet de sa chemise, puis à ses gants qu'il mordait, après à sa barbe et à son menton (3). » Il se rendit ainsi au Louvre pour saluer la reine régente, qui le reçut fort bien, et alla en son logis, à l'hôtel de Lyon, en traversant le Pont-Neuf.

Condé protesta qu'il ne voulait tenir d'autre parti que celui de la reine et du roi, et qu'il voulait maintenir l'autorité des parlemens; il fit de grandes politesses à MM. de Thou et Molé. Il suivait, en agissant ainsi, les conseils du maréchal de Bouillon, avec qui il avait conféré à Senlis, et du connétable, son oncle, « vieux routier et sage mondain » suivant le mot de L'Estoile.

(1) M. de Nevers était fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, et d'Henriette de Clèves.

(2) Philippe-Guillaume de Nassau.

(3) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 166.

Les protestans mirent un moment tout leur espoir dans Condé, élevé presque de force dans la religion catholique, et dans le duc de Bouillon. Ils les regardaient, pour ainsi dire, comme des alliés naturels. Une union intime entre ces deux personnage eût été d'autant plus nécessaire à leur cause que les autres princes du sang étaient le prince de Conti, qui était à peu près imbécile, et le comte de Soissons. Le comte de Soissons, Charles de Bourbon-Conti, fils du prince de Conti et de Françoise d'Orléans (la fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, et de Jacqueline de Rohan), avait prétendu à la main de Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV. Elle avait agréé sa poursuite et avait échangé avec lui par écrit des promesses de mariage à Pau, quand le parlement de Pau, par ordre du roi, s'était saisi du château, avait renvoyé le comte de Soissons et donné des gardes à la princesse. Celle-ci avait écrit à son frère pour se plaindre; il la manda à Saumur, où elle le joignit en 1593. Elle se soumit aux volontés de son frère et porta elle-même le comte de Soissons à renoncer à sa main. Le comte continua cependant à rendre des devoirs à la sœur du roi, et à la voir à son insu. Henri IV avait pour lui une véritable antipathie, bien qu'il l'eût nommé grand maître de France, à cause de son rang. Sully et le comte de Soissons étaient ennemis depuis que le premier s'était chargé de rompre le mariage de la sœur du roi avec le comte. Celui-ci ne voulut pas assister au sacre de la reine (1610); il était mécontent du roi, mais il couvrit sa mauvaise humeur d'un scrupule d'étiquette et se plaignit qu'on voulût laisser porter à la femme du duc de Vendôme, fils naturel du roi, une robe semée de fleurs de lys. Il était dans une de ses maisons quand il apprit le crime de Ravaillac. Dès qu'il sut que la reine avait été déclarée régente, il jeta feu et flammes. Il se plaignit qu'on eût laissé au parlement le soin de l'établissement d'une régence qu'il prétendait ne pouvoir être établie que par le testament des rois ou par des états-généraux; qu'en tout cas, le parlement ne pouvait rien sans les princes du sang, les ducs et les pairs.

Il alla toutefois au Louvre saluer la reine; le grand bruit qu'il avait fait auprès des ministres nouveaux était surtout pour obtenir 50,000 écus de pension, le gouvernement de Normandie, le paiement d'une dette de 200,000 écus (dus au duc de Savoie pour Moncalieri, qui était à sa femme), la survivance du gouvernement du Dauphiné et de la charge de grand maître pour son fils qui n'avait encore que cinq ans; tout cela fut accordé. Sully alla s'humilier devant lui et s'excuser bassement de n'avoir travaillé que par les ordres du roi à empêcher son mariage avec Catherine de Navarre. Le comte de Soissons fit semblant de le croire : le mensonge était sur toutes les lèvres.

Le comte de Soissons se jeta dans le parti espagnol. « Ce jour, raconte L'Estoile, M. le comte de Soissons, étant dans sa chambre, où il y avait plus de trente à quarante gentilshommes, menaça de donner de son poignard dans le sein au premier qui serait assez hardi de dire que les jésuites avaient fait mourir le roi (1). » Il s'unit fortement à d'Épernon. Il traitait la France en pays conquis. « La compagnie du comte de Soissons, ayant séjourné huit jours seulement à l'entour de Dreux, y fait tort de six-vingt mille francs. L'avoine étant faillie, mettent leurs chevaux dans les bleds et se font traiter en rois (2). » Le comte de Soissons courait les rues de Paris avec une jeune noblesse insolente qui semblait avoir secoué le joug d'un maître et voulait recommencer le temps des Valois.

Le nom des Guise n'était pas encore oublié, et le parti espagnol fondait toujours sur eux des espérances.

Pendant tout le règne d'Henri IV, le duc de Guise (3) s'était tenu coi dans son gouvernement de Provence. Il se trouva tout prêt à Paris, comme par hasard, à cheval, au passage du duc d'Épernon, quand on porta Henri IV de la rue de la Ferronnerie au Louvre. Il embrassa d'Épernon. Il se promena à cheval dans les rues « aussi prodigue de bonnetades au peuple de Paris, comme feu son père passant par la rue Saint-Honoré, et y saluant tout le monde. Une femme alla lui dire : « Nous n'avons que faire de tes salutations; celles de ta famille nous coustent trop cher. » La régente lui avait donné dès les premiers jours 200,000 écus.

Ce tableau du monde agité, dont toutes les forces allaient lutter contre la pure et jeune ambition d'Henri de Rohan, ne serait pas complet si nous ne parlions de ces seigneurs hardis qui, tout pénétrés encore du vieil esprit féodal, avaient réussi, même sous Henri IV, à rester à demi indépendans dans leurs gouvernemens. La Force en Béarn, d'Épernon en Guienne, Lesdiguières dans le Dauphiné, étaient, comme le duc de Bouillon à Sedan, les propres juges de ce qu'ils croyaient devoir à l'état et de ce qu'ils croyaient devoir à leur propre intérêt. La fidélité monarchique n'avait pas encore pris la forme d'une religion ; on s'armait contre le roi au nom de la royauté : les mécontens affectaient d'entreprendre sa délivrance quand ils avaient à se plaindre eux-mêmes des ministres et des favoris. On ne comprenait la fidélité que comme un échange de services, et le droit naturel de la force semblait le recours légitime contre les droits de l'état. Il faut se souvenir qu'on sortait de longues et sanglantes guerres civiles,

(1) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 172.
(2) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 192.
(3) Charles de Lorraine, duc de Guise.

que la pacification d'Henri IV n'avait été qu'une trêve, que lui-même avait dû traiter pour porter la couronne, abjurer, combler de bienfaits ses ennemis. Lui disparu, chacun suivit la pente naturelle de son ambition : il se fit une sorte de nuit dans laquelle les grands marchèrent à tâtons, cherchant quelque chose où se prendre. La cour devint méprisable ; les puissans gouverneurs rêvèrent tous de devenir indépendans, de se faire de petits royaumes où la parole des ministres aurait peine à parvenir. Lesdiguières, en pratiquant le duc de Savoie, avec lequel il traitait presque comme avec un égal, avait gagné quelque chose de la finesse d'une race toujours occupée à opposer et à peser les alliances. Il savait prendre : toujours sollicité des églises et de la cour, il poussait sa propre fortune ; son rôle d'entremetteur politique devait lui valoir enfin l'épée de connétable. La Force, d'humeur plus généreuse, témoin des derniers momens d'Henri IV, défenseur sincère de la reine mère et du dauphin, si fidèle d'abord à la cour qu'il devint presque suspect aux siens, fut jeté presque de force dans la guerre civile.

D'Épernon, d'âme dure et perverse, se fit une joie cruelle de frapper après la mort d'Henri IV tout ce que celui-ci avait aimé et servi. Il ne chérissait rien lui-même que ses haines ; il servit la veuve d'Henri IV par haine d'Henri IV ; son alliance était aussi redoutable que son inimitié.

III.

Les calvinistes avaient joui tranquillement sous Henri IV des immunités que leur avait données l'édit de Nantes. Cet édit était la charte d'une liberté bien chèrement achetée. Elle stipulait la liberté de l'exercice du culte protestant : 1° dans les châteaux de seigneurs hauts justiciers, au nombre de trois mille cinq cents, et dans trente châteaux de gentilshommes ne jouissant pas de la haute justice ; 2° dans deux endroits par bailliage ou sénéchaussée ; 3° dans les villes et villages, fort nombreux, où l'exercice public de la religion s'était introduit jusqu'en 1597. Il était pourvu aux appointemens des ministres et des régens des collèges par l'allocation d'une somme de 165,000 livres et par la permission de recevoir des donations et legs. Le culte de la religion restait interdit dans les grandes villes de la ligue. Il était défendu à cinq lieues de Paris, il ne fut autorisé d'abord qu'à Ablon, qui est à quatre lieues, et à Charenton qui est à deux lieues. Prohibé dans le bailliage de Rouen, il fut établi par tolérance à une demi-lieue de cette ville sous Henri IV. Les religionnaires obtinrent les mêmes droits civils que les catholiques. Il

fut défendu aux prédicateurs et aux professeurs de les injurier et de soulever les peuples contre eux. Les universités, collèges, etc., furent ouverts à leurs enfans. Les causes des protestans furent portées à des chambres spéciales dites *de l'édit*, où les juges catholiques ne purent siéger que sur la présentation des calvinistes. Dans les parlemens de Paris et de Normandie, la chambre eut seize membres, dont quinze catholiques et un réformé. Dans les départemens du Midi, de Bordeaux, de Toulouse, de Grenoble, elle fut composée de deux présidens, l'un catholique, l'autre réformé, et de douze conseillers, dont six calvinistes. Les réformés furent admis à tous les états, offices, charges, dignités royales, seigneuriales ou municipales. Henri IV réussit à en faire admettre dans le parlement de Paris.

Au point de vue politique, — celui qui nous intéresse particulièrement, — l'édit avait donné à ceux de la religion une triple garantie : 1° les places fortes, 2° les assemblées, 3° les finances.

Pour les places de sûreté, l'édit en accorda deux cents, outre les places du Dauphiné. Le roi y entretenait les fortifications et payait les garnisons, ce qui coûtait 540,000 livres par an. Il s'engageait à ne nommer comme gouverneurs que des réformés ayant obtenu l'agrément des églises. Les places de sûreté furent accordées jusqu'à 1607 et ensuite jusqu'à 1611.

Henri IV lui-même ne put permettre longtemps aux assemblées de se réunir à leur gré, d'admettre les étrangers dans leur sein et de députer à l'étranger. Après la conspiration de Biron, on régla que les assemblées ne pourraient se réunir qu'avec l'autorisation du roi, dans un lieu consenti par lui. Dans l'intervalle des assemblées, les églises étaient représentées auprès de lui par deux ambassadeurs nommés députés généraux. Les assemblées de ceux de la religion étaient de deux sortes : ecclésiastiques ou politiques. Les ecclésiastiques commençaient par les consistoires, de là on passait aux colloques et aux synodes provinciaux et nationaux. Les consistoires, simples assemblées du ministre et des anciens dans chaque église, se tenaient toutes les semaines; les colloques, qui recevaient les ministres et anciens députés des consistoires, tous les ans d'ordinaire; aux synodes provinciaux se rendaient tous les membres de plusieurs colloques, on n'y députait point; enfin aux synodes nationaux allaient les députés de plusieurs synodes provinciaux.

Les assemblées politiques se formaient d'une manière semblable, sauf que les consistoires députaient directement aux assemblées de province, sans passer par les colloques; les assemblées de province députaient à l'assemblée générale, véritables assemblées délibé-

rantes où se trouvaient la noblesse, les ministres et le tiers-état. Les gentilshommes présidaient aux assemblées générales, les ministres aux synodes.

Pendant le règne d'Henri IV, les assemblées ne sortirent pas un moment de la légalité. A Châtellerault en 1605, à Fargeau en 1608, tout se passa le plus tranquillement du monde.

Henri IV avait eu les plus grandes difficultés à vaincre pour forcer les catholiques à accepter l'édit de Nantes et les protestans à s'en contenter. Il l'avait imposé comme une trêve; mais il n'avait fait qu'ajourner la lutte entre deux partis irréconciliables. Les protestans étaient toujours hors du droit commun, ils n'étaient que tolérés; leur faiblesse avait besoin de garanties spéciales, telles que places fortes, assemblées particulières, et ces garanties étaient regardées par beaucoup comme un danger pour l'unité nationale. Plus leur position était précaire, plus ils avaient besoin de se protéger : ainsi leur faiblesse même les rendait plus menaçans, leur infériorité numérique plus exigeans.

Henri IV avait acheté par sa conversion le droit de protéger les protestans; même entouré de jésuites, n'était-il pas toujours à ceux parmi lesquels il avait été nourri, qui avaient versé leur sang pour lui et qui l'avaient aidé à conquérir son royaume? Lui mort, la protection royale leur fut retirée : la force toute puissante qui les avait maintenus en face de leurs ennemis se tourna contre eux : il ne leur resta bientôt que l'espoir ambitieux de former un petit état au sein du grand état, une France diminuée, éparse, découpée en petites églises, avec ses assemblées, ses synodes, abritée derrière des murailles et défendue, au besoin, par ses propres armées; cette petite France eut ses ambassadeurs, ses alliances, sa politique propre. Les églises protestantes cherchèrent des modèles dans les Pays-Bas; mais les Pays-Bas hollandais formaient une province naturelle, qui défendait son indépendance en même temps que sa foi: leur union fut affermie par une famille providentielle, devenue une sorte de dynastie républicaine. Ces avantages manquèrent aux églises unies de France; quand la monarchie se tourna contre elles, elles furent perdues.

Aussitôt après la mort d'Henri IV, une déclaration royale avait promis aux protestans le maintien des édits ; mais on ne tarda pas à les violer. Il se fit des mouvemens en Guienne, des conflits s'élevèrent entre les parlemens et les cours protestantes. Les protestans eurent cependant permission de tenir une assemblée à Châtellerault et de la transporter à Saumur, où M. Du Plessis était gouverneur.

Rohan a consigné dans un « discours » les sentimens qu'il ap-

portait à l'assemblée de Saumur. Ce *discours*, il faut s'en souvenir, n'a jamais été prononcé; il ne faut entendre sous ce nom qu'une analyse subjective, un examen de conscience, une façon de consultation qui ne fut pas imprimée, si elle fut communiquée à quelques-uns. « Nous sommes arrivés en un carrefour, disait en pensée Rohan aux églises réformées, où plusieurs chemins se rencontrent : mais il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie d'Henri le Grand la maintenait : il faut à cette heure que ce soit notre vertu. » Il veut que les protestans s'affermissent sur trois points « comme essentiels et dont tous les autres dépendent. Le premier est l'union parmi nous; le second, l'admission à toutes charges; le troisième et dernier de pourvoir à notre sûreté. »

Si Henri IV avait jugé les places de sûreté nécessaires aux réformés, combien ne le devenaient-elles pas davantage pendant la minorité d'un roi et sous une régence demi-espagnole? « Il faut premièrement, écrit Rohan, ravoir les perdues, ou d'autres en leur lieu, afin d'ôter l'espérance de nous en diminuer le nombre pour l'avenir; puis obtenir la confirmation de toutes pour certain nombre d'années, jusqu'à ce que tous les sujets de méfiance nous soient ôtés. » Il ne veut pas que les garnisons des places soient « transubstantiées en terres et en meubles. » Homme d'épée, il proteste contre l'avarice des églises : comme à tous les hommes de son temps, la force lui semble la défense naturelle du droit.

L'assemblée s'ouvrit à Saumur au mois de mai 1611, sous les yeux de MM. de Boississe et de Bullion, conseillers d'état. Les églises de Bretagne y avaient député Rohan et son frère Soubise. Le duc de Bouillon y joua avec Rohan le principal rôle. Le duc de Bouillon avait écrit à Du Plessis qu'il ne lui semblait pas à propos qu'on choisît aucun des grands seigneurs pour présider l'assemblée. Pourtant, quand il arriva à Saumur, il brigua la présidence. Les ducs de Rohan et de Sully s'y opposèrent avec l'appui des ministres, et Du Plessis fut choisi.

Après l'élection du président, on renouvela le serment d'union. Puis on nomma des députés pour dresser le cahier des articles que l'on devait envoyer à la reine. On s'accorda à demander : 1° le rétablissement de l'édit de Nantes, en ôtant toutes les modifications introduites par le parlement de Paris; 1° la continuation des places de sûreté pour dix ans (en cas de mort d'un gouverneur, le roi n'y pourrait nommer un calviniste à son choix, mais nommerait un élu des églises; il serait permis de fortifier ces places); 3° l'augmentation des sommes allouées pour l'entretien de ces places et des ministres; 4° la permission de s'assembler tous les deux ans;

5° la nomination de deux députés généraux seulement que le roi serait tenu d'agréer.

L'assemblée exigea l'accommodement du duc de Sully et du duc de Bouillon; mais la réconciliation ne fut que sur les lèvres. Sully voulait intéresser l'assemblée à sa disgrâce et la déterminer à faire obstacle au procès dont il était menacé. Il refusait de se démettre volontairement, comme le voulait la cour, de la charge de grand maître de l'artillerie et du gouvernement.

Bouillon fit de grands efforts pour empêcher que l'assemblée ne mêlât les affaires de Sully aux affaires générales des églises. Il traversa les démarches de Sully et alla jusqu'à chercher à refroidir Rohan lui-même. Il lui rendit visite un jour que celui-ci était malade et lui dit que, si grande qu'eût été l'exactitude de Sully, il était bien difficile qu'on ne trouvât pas quelque chose à lui reprocher : « Croyez-vous, lui dit-il, qu'on ne trouvera pas au moins quelque prétexte plausible? Le roi n'a-t-il pas le droit d'examiner la conduite de ses officiers, et l'assemblée a-t-elle quelque chose à y voir? De quel droit réclamerions-nous un privilège sur les catholiques? Monsieur, ajouta-t-il, vous aimez trop le bon ordre, vous faites profession d'une probité trop exacte pour souffrir qu'on entreprenne sur l'autorité du roy la plus légitime. Nous sommes vous et moy ses officiers; nous avons fait serment de la maintenir; la justice et la religion nous le demandent, et rien ne nous en peut dispenser (1). »

Rohan reçut très mal ce discours étrange. Il s'échauffa, et répondit qu'il ne souffrirait jamais qu'on opprimât son beau-père, qu'il ferait son devoir en cette occasion. Bouillon comprit qu'il s'était trompé, il se leva et dit à Rohan : « Je vous ai parlé en ami, vous en userez comme il vous plaira. »

C'est à Saumur que Rohan commença à être regardé comme le vrai chef des protestans. Bouillon poursuivait le duc de Sully d'une haine mortelle depuis la conspiration du maréchal de Biron et l'exil auquel il avait dû se condamner pour échapper aux soupçons d'Henri IV. Rohan tenait naturellement pour son beau-père : il décida l'assemblée à soutenir le vieux ministre qu'on avait dépouillé déjà du gouvernement de la Bastille et de la surintendance des finances et à qui on voulait encore enlever son gouvernement du Poitou. Sur d'autres points, l'influence de Bouillon l'emporta. Les ministres étaient inquiets de sa modération et de sa complaisance pour la cour, mais ils n'osaient se révolter contre lui.

L'assemblée ne voulait pas se dessaisir du droit d'élection directe des deux députés généraux qui étaient les ambassadeurs per-

(1) *Histoire du duc de Bouillon*, par Marsollier. Paris, 1719, t. II, p. 337.

manens des églises auprès du roi de France. Bouillon réclamait pour la couronne le droit de choisir les deux députés généraux sur une liste de six candidats nommés par l'assemblée générale.

L'assemblée envoya des articles à la reine; elle répondit qu'elle accordait la prolongation des places de sûreté pour cinq ans, qu'elle choisirait deux députés généraux sur six personnes nommées par l'assemblée; mais elle exigea que l'assemblée se séparât avant de remettre les cahiers répondus et les brevets de ses grâces. Le duc de Bouillon travailla à obtenir que l'assemblée obéît à la reine, à l'encontre de ceux qui ne voulaient point choisir de noms avant que l'on n'eût renvoyé les cahiers. Bouillon l'emporta, et l'assemblée se sépara; les mécontens partirent en l'accusant hautement d'avoir trahi les églises.

Ceux de La Rochelle refusèrent de recevoir les commissaires de la reine. On fit de tous côtés des assemblées particulières où l'on se plaignait que la reine eût ôté à l'assemblée générale la liberté de parler, qu'elle eût répondu trop tard et trop défavorablement aux cahiers. Ces petites assemblées envoyèrent leurs délégués à Paris pour surveiller les députés généraux.

L'assemblée de Saumur avait organisé la tenue de ces petites assemblées provinciales et fait un règlement pour les constituer. Rohan avait eu une part importante à la rédaction de ce règlement. Il fut appelé à présider l'assemblée provinciale de Saintonge, qui se réunit le 2 novembre 1611 à Saint-Jean-d'Angely. L'assemblée prit connaissance de la réponse faite par la cour au cahier des plaintes dressé par l'assemblée générale de Saumur. Mécontente de cette réponse, elle se mit en rapport avec l'assemblée provinciale du Poitou, qui se tenait à Thouars. Elle nomma un conseil provincial (1) conformément au règlement de Saumur. Deux membres furent choisis pour porter à la cour des remontrances.

Ainsi des centres de résistance s'organisaient de toutes parts. La main ferme qui avait tout tenu dans l'ordre ne se faisait plus sentir; les intérêts particuliers se déchaînaient; le trouble des églises s'accroissait et s'entretenait par les ambitions provinciales, par les prétentions des villes, par les haines de famille, les rivalités des gentilshommes et des princes.

IV.

C'est vers le commencement de l'année 1612 que Condé et le comte de Soissons avec lui commencèrent à se séparer de la cour,

(1) Ce conseil fut ainsi composé : pour la noblesse, de Rioux, de Montausier, du Parc-d'Archiac, de Ciré (suppléans : de Genouillé, de Couvrelles, de Saujon et de la

jaloux qu'ils étaient de l'influence prise par les ministres, par le chancelier, par Villeroy et par le président Jeannin. Le mécontentement de Condé datait déjà de loin. A la fin de 1610, il avait demandé à la reine mère le Château-Trompette et Blaye et s'était plaint de n'avoir pas assez de part aux affaires d'état; le conseil disposait sans lui de toutes les charges et pensions, et réglait le paiement des gens de guerre, l'état des garnisons, etc. Le 19 décembre, il était parti pour Valery, disant qu'il ne retournerait à la cour qu'avec le comte de Soissons. Ses plaintes furent écoutées; la reine lui avait donné le comté de Clermont et 200,000 écus pour payer ses dettes. Il eut le gouvernement de la Guienne et se rendit dans cette province (juin 1611); on lui fit des entrées à Poitiers, à Saint-Jean-d'Angely; il avait pris la route du Limousin et du Périgord pour se rendre à Bordeaux sans rencontrer d'Épernon, qui l'attendait avec force noblesse à Saintes.

Le conseil avait fait connaître le 26 janvier 1612, en présence des princes, le projet de traité au sujet des mariages du roi et de Madame avec le prince et avec l'infante d'Espagne. Condé se plaignit que son avis n'eût pas été pris avant que la résolution des mariages eût été rendue publique.

Villeroy et don Inigo de Cardenas signèrent, le 30 avril 1612, le traité du double mariage espagnol; le même jour ils signèrent à Fontainebleau un traité d'alliance défensive entre l'Espagne et la France, abandonnant ainsi la cause des Provinces-Unies et la politique d'Henri IV. La France catholique, qui n'obéissait plus aux passions de la ligue, fut blessée de cette trahison faite à la mémoire d'un roi bien aimé et à ses propres intérêts.

Le 26 mai 1612 ceux de la religion ouvrirent un synode national à Privas, en Vivarais, sans rencontrer d'opposition, parce que ces synodes n'étaient pas contraires à l'édit de Nantes. On y traita fort mal le ministre Ferrier, qui à Saumur avait été de la cabale du duc de Bouillon. Le synode de Privas, sous couleur de traiter de simples matières ecclésiastiques, fit une œuvre demi-politique; il divisa les provinces en cercles, donna à chaque cercle un conseil et établit des correspondances permanentes entre ces conseils. On créait ainsi une façon de gouvernement sinon occulte, au moins indépendant des officiers royaux, et tout prêt, en cas de troubles, à organiser une résistance.

Le gouvernement, inconséquent et sans force, inquiet d'ailleurs du prince de Condé, dont le nom ralliait tous les mécontens, ferma les yeux sur tout ce qui se fit à Privas. En même temps, il tourmentait les protestans et les exaspérait par ses injustices.

Garde), quatre députés; pour les consistoires, deux députés et deux suppléans; pour le tiers, deux députés et deux suppléans.

M. de Rohan fut mandé à Saumur, où était la cour. Il fut bien reçu de la reine et y resta quinze jours. Pendant tout son séjour, il témoigna beaucoup d'animosité contre Bouillon. On lui fit de grands reproches sur sa conduite à Saumur : il s'excusa du mieux qu'il put, et le 19 mars, vers dix heures du soir, il prit congé de la reine sous prétexte que son frère Soubise était fort malade. A minuit, il était parti : il ne se hâtait si fort que pour arriver vite à Saint-Jean-d'Angely, où il voulait faire nommer un maire à sa dévotion. Rohan était pourvu depuis quelques années du gouvernement de la ville de Saint-Jean, mais il y avait à demeure dans cette place un lieutenant pour le roi, qui commandait en son absence, le sieur de La Roche-Beaucourt, de la religion réformée. La Roche-Beaucourt était dans les intérêts de la cour et était devenu l'ennemi de Hautefontaine, à qui Rohan avait confié ses intérêts. Il avait réussi à faire nommer un maire hostile au gouverneur.

La reine avait écrit aux officiers de la maison de ville de Saint-Jean-d'Angely pour peser sur l'élection. Rohan, « sans avoir assez bien digéré, dit Du Plessis, ce qu'il aurait à faire, s'y opposa formellement et par escrit signé, disant qu'on avait abusé de l'authorité de la roine (1) ». Rohan fit armer le peuple, tint les portes fermées, refusa l'entrée de la ville au sénéchal de Saintonge et à M. de La Roche-Beaucourt. Il fit ôter au maire les clés de la ville et repoussa d'abord toutes les propositions des envoyés de la reine.

La cour feignit une grande colère, on fit défense à toutes les dames de Rohan, mère, femme et filles, de sortir de Paris, on mit à la Bastille le sieur de Teine (2) que M. de Rohan avait envoyé pour excuser sa conduite. Rohan fut déclaré rebelle et coupable de lèse-majesté. On arrêta ses pensions et le paiement des garnisons de ses places de sûreté. Il devint, à Saint-Jean, la tête de tous les mécontens. La chambre de justice de Nérac envoya des commissaires pour informer des menées qui se faisaient dans cette ville; ils n'osèrent y entrer : arrêtés à Saintes, ils citèrent le sieur de Hautefontaine devant eux. Celui-ci roua de coups de bâton l'huissier qui lui apporta l'ordre de comparution (3).

Mme de Rohan dépêcha en poste, de Paris, son maître d'hôtel, le sieur des Grutières, pour prendre les avis de M. Du Plessis et pour les porter à ses deux fils Rohan et Soubise : la reine, de son côté, envoyait elle-même à Rohan M. de Thémines, sénéchal du Querci, pour lui remontrer ses devoirs. Du Plessis écrivit à Rohan pour lui

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 361.

(2) Ce nom est écrit Tenis dans les *Mémoires de Rohan*, p. 26.

(3) *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*. La Haye 1720, t. I, p. 98.

conseiller de recevoir Thémines, ajoutant « qu'en conservant la seureté de sa place rien ne lui devoit couster pour satisfaire la dignité de la roine. » La jeunesse qui entourait Rohan et Soubise ne pensait qu'à prendre les armes; mais Rohan, « bien que plusieurs grinçassent les dents de despit, qui pour l'obliger au combat lui conseilloyent toutes choses extrêmes, se résoult enfin de suivre les advis de M. Du Plessis, et de les préférer, comme il luy escrivoit, à tous autres; et pour ce coup fut ceste tourmente appaisée; le vieux maire, en apparence continué pour quelques jours, le nouveau, en effect créé tel qu'il voulut; donc l'authorité de la reine demeuroit satisfaite et M. de Rohan asseuré de la ville (1) ».

Rohan redoutait Bouillon : il le soupçonnait de vouloir lui soustraire Saint-Jean-d'Angely et d'y vouloir maintenir un lieutenant de roi à sa dévotion. Il craignait toutefois de rompre ouvertement avec la reine : il fut convenu que pour huit jours les clés de la ville resteraient entre les mains de l'ancien maire, que l'on procéderait ensuite à une nouvelle élection de trois candidats parmi lesquels le sénéchal choisirait un maire; que La Roche-Beaucourt resterait dans sa charge et en ressortirait tout de suite après. M. de Thémines fit assembler les habitans au son de la cloche, fit procéder à l'élection, et tout se passa comme il avait été convenu. Rohan fit retirer de la ville tous les gens de guerre et les gentilshommes qui l'étaient allés trouver. En fait, il avait, tout en donnant satisfaction à l'autorité royale dans la forme, fait triompher son autorité personnelle dans la ville.

Sully avait été troublé dans sa retraite par l'affaire de Saint-Jean-d'Angely : « Je ne pensois qu'à vivre doucement en ma mayson sans me mesler d'affaires publiques, écrivait-il à M. d'Hypérien, ny désirant aucunes charges, honneurs ni dignités nouvelles, me contentant de celles que je possédois et de la gloire d'avoir dignement, utilement et agréablement servi le plus grand et judicieux roy du monde; maintenant je me trouve embarasé dans ce malheureux affaire, mon fils l'ayant demandé (le gouvernement de Chastelleraut) si solennellement et chacun connoissant que cela nous appartient, par plusieurs promesses réitérées du feu roy, confirmées par la parole de la royne à toutes les occasions... Cet accident et quelques procédures un peu précipitées et non accoutumées contre un seigneur de la maison et qualité de M. de Rohan sont près de traverser entièrement toutes les affaires, lesquelles avant cela prenaient chemin tel que l'on pouvait désirer...

« Quant à ce qui est de Saint-Jean-d'Angeli, Chastelerault, MM. de

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 362.

Rohan, de Roucy, la Roche-Beaucourt, de Foucaut et moy, il y a encore moyen de concilier tout cela (1). »

Un incident comme celui que nous venons de raconter est bien fait pour étonner ; il faut pourtant réfléchir que les religionnaires ayant des places de sûreté, le gouvernement municipal de ces places devenait pour eux un intérêt de premier ordre. La tenue des assemblées ne pouvait avoir lieu en pleine liberté si elles ne trouvaient des asiles inviolables. La couronne tentait sans cesse de reprendre d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. Elle détestait ces assemblées nomades qui se réunissaient tantôt ici, tantôt là, et qui toujours avaient des plaintes ou des remontrances à faire. Synodes nationaux, synodes provinciaux, députés généraux, tout en protestant sans cesse de leur dévotion à la personne du roi, tenaient un langage où perçaient les ressentimens des grands et les pieuses colères des ministres. M. Du Plessis avait bien compris la gravité de l'affaire de Saint-Jean : « Je crains que la conséquence de cette affaire ne soit pas assez pesée... Je suis loin des affaires, mais si vois-je bien avec mes lunettes que si nous prenons plaisir à avoir du mal, nous n'en aurons que trop. » (Lettre à La Force, 17 septembre 1612.)

Rohan, après la petite émotion de l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, avait été rétabli dans ses pensions et dans sa charge de colonel des Suisses. « Mais voyant qu'il ne pouvoit plus aller à la cour et qu'il ne faisait pas la fonction de sa charge (de colonel général des Suisses), que mesme il étoit mal payé des appointemens d'icelle, il vit bien que l'on l'obligerait à s'en défaire. Il le fit volontairement et en voulut obliger M. le maréchal de Bassompierre (2). »

L'affaire de Saint-Jean l'avait rendu tout-puissant dans la Saintonge ; il avait répandu à profusion la relation de ce qui s'était passé à Saumur : l'accommodement qu'il avait fait était tel, suivant le mot d'un historien du temps, que « la cour avait eu pour elle les apparences et Rohan la réalité. »

L'acharnement de Bouillon contre le vieux ministre d'Henri IV lui avait aliéné les cœurs ; en France comme au dehors, on commença à regarder Rohan comme le chef du parti protestant. Il écrivit à cette époque un « discours sur l'état de la France durant mes persécutions de Saint-Jean, » où il trace nettement le programme politique de son parti. Il s'élève contre l'alliance de la cour et de l'Espagne, contraire aux traditions et aux intérêts de la France ;

(1) Lettre de Sully à M. d'Hespérien, 29 octobre 1612. (Archives nationales.) Il y a aussi aux Archives nationales une lettre sur le même sujet, adressée au même, du 20 octobre 1612.

(2) Mémoire de la duchesse de Rohan. Fonds français. 15873. Bibliothèque nationale.

« La France, dit-il, a l'Angleterre, les Vénitiens, les états du Pays-Bas, la Savoie, les princes protestans d'Allemagne, le duc de Lorraine, les cantons des Suisses et la plupart des villes impériales, tous intéressés pour la crainte de la maison d'Autriche, c'est-à-dire d'Espagne, mais pourtant diversement. » Il montre dans le parti de l'Espagne l'empereur, les princes allemands catholiques, les villes impériales catholiques, les cantons suisses catholiques; le pape sera neutre dès que la France sera assez forte, mais la France ne peut se fortifier que par des alliances protestantes. Rohan est pénétré de cette pensée, que le parti dont il est l'âme et la voix sert la grandeur de la France; les mauvais conseillers, ceux qui trahissent, perdent, livrent le pays, sont les anciens ligueurs, les ennemis d'Henri IV; le roi enfant, la reine mère sont entre leurs mains. Pour les princes du sang, il n'en faut rien espérer, « ayant perdu par leur changement de religion ceux qui avoient maintenu leurs pères. » Condé, c'est de lui surtout qu'il veut ici parler, n'a pas de force dans l'état. Il ne reste à côté du parti de la cour et du parti des princes que « le parti de la religion, lié par la conscience avec tous les protestans de la chrétienté, parti seul capable de maintenir la France, comme il a fait autrefois; ayant conservé les enfans de la maison contre l'étranger, et entre autres nourri et élevé Henri le Grand, restaurateur de cet état. »

Rohan est ici tout entier; il est royaliste, il ne médite rien contre la monarchie, il veut la grandir, la tirer des liens de l'Espagne, il voudrait la ramener au berceau de la première foi d'Henri IV. Il est protestant à la façon de Jeanne d'Albret, bien plutôt qu'à la façon des ministres, dont il devait dire plus tard, après ses labeurs et ses guerres, qu'il aimerait mieux présider une assemblée de loups qu'une de leurs assemblées. Rohan est un aristocrate, un grand seigneur, il poursuit une chimère en voulant convertir la monarchie à sa foi; mais sa chimère n'est pas la chimère républicaine, son ambition n'a rien de personnel et d'étroit. Il est resté après la mort d'Henri IV le lieutenant d'Henri IV. Il se dit que, si « Paris vaut bien une messe, » le moment peut venir où la France vaudra bien le prêche. Pour que ce moment vienne, il faut que le prêche ait des généraux et des armées, des alliés puissans au dedans et au dehors.

Vers la même époque, il ouvrait aussi le fond de son cœur dans une lettre adressée à M. de La Force (1).

« Je suis asseuré que, si vous m'aviez entendu, vous ne me condamneriez en chose aucune que j'aye faitte; depuis Saumur j'ay

(1) Communiquée par Mme Labouchère.

esté très mal traitté, mais non tant qu'on désiroit. J'ay couru fortune de la vie pour conserver la ville de Saint-Jean à laquelle on en voulait fort.

« En attendant une entrevue, j'en ay entretenu le porteur que je connois vous estre fidelle pour vous en faire rapport; il vous dira où j'en suis et comme l'on tasche par tous moyens de me ruiner en me séparant du public. Mais j'ay mon recours en Dieu, qui ne m'abandonnera point s'il lui plaist; il sait mon but et comme je n'entends qu'à la sécurité des églises et au repos de cest estat.

« Vous savez comme de nouveau l'on nous veut flestrir d'une abolition. Je vous promet qu'elle ne sera jamais publié où j'aurai du pouvoir. Le sinode national a fait une bonne déclaration là-dessus.

« Saint-Jean, 3 de juillet 1612. »

Le côté politique des desseins de Rohan nous intéresse aujourd'hui plus que le côté religieux. A travers la poussière de nos passions, nous n'apercevons plus qu'un peu confusément les incidens d'un débat, qui se poursuivait tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans le gouvernement des provinces et des villes, tantôt dans les assemblées des églises et dans les parlemens. Politiquement, Rohan nous apparaît ici comme le successeur de Coligny et d'Henri IV. Les protestans, — l'histoire leur rendra cette justice, — ont toujours tendu à pousser la France sur les Pays-Bas espagnols; ils rêvaient le partage avec la maison d'Orange de ces provinces dont une partie seulement devait être soustraite à la souveraineté espagnole; si tant de provinces soulevées contre l'Espagne, offertes au duc d'Anjou par Guillaume le Taciturne, toutes prêtes à se donner à la France pendant si longtemps, se laissèrent de nouveau choir et pour si longtemps sous le joug, allégé, il est vrai, de leurs anciens maîtres, il ne faut pas s'en prendre aux protestans francais. Entre Henri IV et Richelieu, ils furent, ce semble, les seuls à conserver le sentiment exact de ce qui était utile, nous dirions volontiers nécessaire à la grandeur et à la sécurité nationales. La passion religieuse leur donna dans cette occasion la clairvoyance politique; si elle les inclinait peut-être trop aux alliances protestantes, une passion semblable en détournait trop les catholiques. Richelieu, revêtu de la pourpre romaine, osa rechercher toutes les alliances utiles à la France et fut un vrai politique; mais de précieuses occasions avaient déjà été perdues quand il reçut le pouvoir et put gouverner à son gré.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉRUDITION CONTEMPORAINE

ET LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU MOYEN AGE

Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge, par M. Ch. Aubertin, 2 vol. in-8°. Paris, 1878.

Le moyen âge appartient aux érudits. Ils en ont fait leur chose, leur domaine, leur fief, et depuis tantôt un siècle ils règnent, mais ils règnent souverainement, sur huit ou neuf cents ans de littérature et d'histoire. Nul ne contestera qu'ils aient exercé l'empire pour le plus grand profit de l'histoire. Inférieurs que nous sommes par tant de côtés aux hommes du XVIIIe et du XVIIe siècle, nous avons cependant sur eux un avantage. Nous avons appris cet art qu'ils ignoraient, de vivre dans le lointain des temps et de nous faire les contemporains du passé ; l'art de juger les hommes sur les mœurs de leur siècle et de peindre les choses avec les couleurs de leur époque, art difficile, art dangereux, qui mène aisément à l'indifférence critique, au scepticisme moral, art mortel aux convictions fortes, légitime toutefois, puisque enfin nous lui devons quelques-unes des plus belles œuvres de ce temps. Ce serait une criante injustice que de disputer aux érudits leur part et leur part considérable dans cette transformation de la manière d'écrire l'histoire, ou plutôt elle est vraiment leur ouvrage. Mais leurs découvertes, leur méthode, leur influence, ont-elles rendu le même service à la littérature? C'est une autre question et c'est une autre réponse.

I.

Si l'érudition de nos jours avait su se contenir dans les limites qu'elle observait autrefois, — ou seulement il y a trente ans encore, — dans les justes limites qu'avaient posées jadis ces vénérables bénédictins dont la science n'était égalée que par leur modestie, nous n'aurions rien à dire. Les érudits de ce temps-là, qui valaient bien ceux du nôtre, les Mabillon et les Montfaucon, les Adrien de Valois et les Du Cange, tant d'autres encore, excellens humanistes, bons écrivains d'ailleurs, quand ils avaient accompli leur tâche, ne croyaient pas avoir tout fait, ni qu'en dehors d'eux il ne restât rien à faire. Ils avaient trop de goût pour enfler démesurément la voix, trop de naïf et modeste bon sens pour vouloir persuader à leurs contemporains qu'il n'y a rien au-dessus de ce qu'on appelle aujourd'hui la recension d'un texte ou le déchiffrement d'un parchemin gothique, ils ne considéraient pas enfin que ce fût l'effort suprême de l'esprit humain que d'avoir collationné, classé, numéroté les manuscrits de la *Chanson de Roland*, — d'autant qu'ils ne les connaissaient pas, et que personne encore ne s'était avisé des beautés cachées que renferme l'épopée du moyen âge.

Rappellerons-nous ici, — depuis eux, — quelques-uns des hommes qui précisément remirent chez nous, vers 1830, le moyen âge en honneur? Il est trop évident que ni les Mérimée, par exemple, ni les Vitet ne couraient le risque de s'égarer et de se perdre dans les petitesses de l'érudition. Constatons seulement que les érudits de profession, mais de la bonne marque et du juste aloi, les savans continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, quand ils abordèrent les chansons de geste et les fabliaux, se gardèrent bien de surfaire leur œuvre en surfaisant cette littérature qu'ils ramenaient à la lumière. Et comment Victor Le Clerc eût-il oublié qu'il avait commencé par être le traducteur juré des élégances cicéroniennes? ou M. Paulin Pâris qu'il avait autrefois débuté dans les lettres par une *Apologie de l'école romantique?* Ils n'abdiquèrent donc pas tout esprit de critique et de juste sévérité. L'application laborieuse qu'ils mirent à leur tâche ne leur fit pas illusion sur l'importance et sur l'intérêt littéraire des résultats. Ils n'affichèrent pas enfin la prétention de déplacer le centre de l'histoire de la littérature française.

Nous avons changé tout cela, sous prétexte d'antiquités nationales. De l'ombre des bibliothèques et du fond de l'école des chartes, il s'est levé de nos jours toute une jeune génération d'érudits, à qui cet enthousiasme tempéré de la littérature et de la langue du moyen âge a cessé de suffire. C'est depuis que la linguistique et

la philologie ont usurpé, dans l'éducation de l'érudit, ce premier rang qui jadis n'appartenait qu'aux seules humanités. C'est depuis qu'on a vu des réputations européennes se fonder sur la lecture ou la traduction d'une chanson de geste. C'est depuis qu'on a cessé de demander à *l'honnête homme* s'il savait distinguer un mot spirituel d'une plaisanterie douteuse :

. . . inurbanum lepido seponere dicto,

pour lui demander s'il connaissait dans leur fond les mystères de la *prothèse*, de l'*épithèse* et de l'*épenthèse*. Le mal est venu d'Allemagne. C'est Jacob Grimm, dit-on, qui formula le premier ce surprenant aphorisme « que l'époque littéraire des langues était celle de leur décadence au point de vue linguistique, » et l'aphorisme a fait fortune. Bien plus, on a craint que sous cette forme, non pas certes acceptable, mais discutable au moins, il ne heurtât pas encore assez brutalement le bon sens. M. Max Muller a donc, un beau jour, enchéri sur Grimm et déclaré, sans plus d'ambages, qu'aux yeux du linguiste, une langue littéraire était purement et simplement « ce que le naturaliste appellerait un *monstre*. » Il se répète aujourd'hui couramment dans le pays de Rabelais et d'Amyot, de Molière et de Bossuet, de Voltaire et de Rousseau, « que l'instinct construit les mots et que la réflexion les gâte, que la perfection des langues est en raison inverse de la civilisation, que les langues se déforment à mesure que les sociétés se civilisent. » Il y a des théoriciens de la peinture aussi, — je crois qu'on les appelle des préraphaélites, — qui font dater de Raphaël le commencement de la décadence. Comme si la peinture n'était pas d'abord le charme des yeux, comme si la poésie sous toutes ses formes et l'éloquence elle-même n'étaient pas d'abord la volupté de l'oreille et de l'esprit! Comme si la perfection d'une langue était ou pouvait être autre chose que la perfection même avec laquelle elle traduit la pensée! Comme si l'histoire d'une langue était ou pouvait être quelque chose, indépendamment de l'histoire d'une littérature!

Vidons les mots de ce qu'ils contiennent d'idées. On abuse étrangement des termes quand on place aux débuts d'une langue une prétendue perfection. Il est vrai qu'en remontant pas à pas le cours historique d'une langue, et qu'en allant ainsi la surprendre en flagrant délit de transformation, on démêle avec plus de sûreté la loi de sa métamorphose. Elle sera donc plus simple à sa naissance qu'en aucun autre temps de son existence. Mais nulle part, que l'on sache, simplicité n'est mesure de perfection. Tout au contraire; et puisque l'on a tant fait que de comparer les langues à des organismes, c'est ici le cas de se bien souvenir qu'un « organisme »

est d'autant plus voisin d'une perfection relative qu'il est plus compliqué, c'est-à-dire formé du concours d'un plus grand nombre de parties, jointes entre elles par des ressorts plus subtils et des pièces plus délicates. Enseigner qu'une langue littéraire est un « monstre, » c'est donc oublier que la langue n'est faite que pour l'usage de la pensée. Étudier une langue « au point de vue linguistique, » en elle-même, indépendamment de sa littérature, c'est peut-être une étude pénible, c'est à coup sûr « au point de vue littéraire » une étude stérile. Allons plus loin : on n'étudie pas, à proprement parler, une langue « au point de vue linguistique, » on étudie dans une langue les lois générales du langage, ou du moins on s'efforce à les y découvrir. Philologues et linguistes, je le sais, accordent la distinction : seulement ils font aussitôt comme s'ils ne l'accordaient pas. Ils la posent et de là vont leur chemin sans en tenir plus de compte. En effet, avec la meilleure volonté du monde, cette régularité de structure, cette beauté d'analogie, cette simplicité de moyens que l'on rencontre à l'origine des langues et que l'on décore du nom de perfection, il est bien difficile au linguiste de ne pas étendre insensiblement l'admiration qu'elles lui inspirent aux œuvres qui sont, de par la chronologie, les monumens et les modèles de cette perfection. C'est précisément contre cette fâcheuse tendance de l'érudition contemporaine qu'il faut lutter, et maintenir ce principe qu'une langue n'existe comme langue que du jour où elle a été fixée dans sa forme littéraire. « Il en est des histoires comme des rivières, qui ne deviennent importantes que de l'endroit où elles commencent à être navigables. » Ni le français, ni l'italien, ni quelque autre langue de la même famille ne datent du latin roman. L'italien date du jour où, dans les rues de Florence, tout un peuple montra du doigt celui qui revenait de l'enfer. Et pour le français, entre nous et les admirateurs intempérans du moyen âge, la question est justement de savoir à quelle date et par quelle œuvre doit commencer l'histoire de la langue et de la littérature françaises.

Les érudits soutiennent qu'il n'y a pas question. La langue française date pour eux des *Sermens de Strasbourg* ou des *Gloses de Reichenau*; la littérature des *Chansons de geste* est déjà pour eux une grande littérature. Tel des plus aventureux, M. Léon Gautier par exemple, se fait fort de nous présenter dans la personne de Guibourc une héroïne d'épopée qui laisse loin, bien loin derrière elle toutes les Andromaque de l'antiquité. C'est ce que Courier, de désagréable mémoire, appelait ne pas sentir la différence qui sépare Tivoli de Pontoise et Gonesse d'Albano. Car vainement nous répétera-t-on que Godefroi de Bouillon dépasse Énée de « cent coudées » et qu'on ne sait vraiment à quel personnage de l'antiquité comparer « ce Renaud de Montauban, ce rival altier de Charlemagne, cet

illustre conquérant de l'Orient; » vainement accumulera-t-on les épithètes sur les adjectifs, on ne nous persuadera pas, non, pas même quand on nous persuaderait. Ni les Guibourc en effet, ni les Godefroi, ni les Renaud, voire de Montauban, n'ont reçu de l'art de nos trouvères cette consécration souveraine qui seule immortalise dans la mémoire des hommes le souvenir des grandes actions. « On ne confie rien d'immortel à des langues toujours incertaines et toujours changeantes. » Le pieux Énée garde au moins sur les Renaud et sur les Godefroi qui ne parlent ni le latin ni le français de personne cette incontestable supériorité de parler le latin de Virgile. Que l'on ne vienne donc pas s'écrier d'une voix retentissante « que pour ne pas sentir la beauté des caractères de nos chansons de geste, il faut aimer bien peu Jésus-Christ et bien peu la France. » Qu'a de commun Jésus-Christ avec nos chansons de geste? Dans la poésie, non plus que dans la vie, les bonnes, les meilleures intentions ne suffisent. Pour qu'un chant soit sublime, ce n'est vraiment pas assez « que la voix de nos pères l'ait entonné. » Car enfin, que n'a-t-elle pas entonné, la voix de nos pères? Combien de choses qui n'auraient droit de cité dans aucune littérature? Combien de choses que M. Gautier repousserait de toutes ses forces et que nous repousserions avec lui?

Certes, si ce n'étaient là que des erreurs de goût, quelques taches dans des livres très savans, et, d'ordinaire, quoique assez mal faits, assez intéressans, il ne vaudrait pas la peine d'insister. Et si linguistes ou philologues, modestement, se cantonnaient dans leur domaine, assez vaste d'ailleurs pour qu'ils ne soient pas encore près de l'avoir mis en culture tout entier, ce serait presque donner dans le ridicule que de s'armer en guerre. Avec cela, si de plus intolérans ou plus habiles que les autres, parce qu'ils ne savent pas développer une idée, nient qu'il existe un art de la développer, ou même un art d'écrire, parce qu'en effet ils écrivent sans art, il suffit de leur rappeler en passant une vieille fable de cette vieille langue dont ils font profession de goûter, eux seuls, toutes les délicatesses :

De la gourpille vous doit bien ramembrer
Qui siet soz l'aubre et veult amont haper,
Voit les celises et le fruit méurer
Elle n'en gouste, qu'elle ni puet monter.

Le malheur est qu'on ne commette impunément aucune erreur de goût. Les erreurs de goût mènent aux erreurs de jugement, les erreurs de jugement aux erreurs de doctrine, et c'est ici le cas. On ne se contente pas d'admirer silencieusement ces vieux textes, à part soi; dans le secret de la bibliothèque, on crie son enthou-

siasme à tous les échos qu'on rencontre. C'est déjà trop peu de se défendre, on attaque. Et comme si c'était une loi de la nature humaine, le signe de son imperfection, la marque indélébile de sa perversité foncière, qu'on ne pût louer convenablement personne qu'aux dépens de quelqu'un, c'est au pire dommage de la littérature classique, de la littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle que l'on poursuit depuis quelques années cette glorification systématique de la littérature et de la langue du moyen âge.

Il est incroyable, en effet, de quel style tous ces chaleureux avocats de la barbarie littéraire traitent aujourd'hui Boileau pour avoir osé, dans un passage connu de son *Art poétique*, ne faire dater que de Villon les premières origines de la littérature française. Ici, dans le camp néo-catholique, c'est le savant auteur du gros livre sur les *Épopées françaises* qui ne craint pas, dit-il, « de trop s'irriter contre un Boileau pour avoir osé prétendre qu'entre tous les êtres Dieu seul n'est pas poétique, » comme si l'on pouvait admettre, ajoute-t-il pédantesquement, que les créatures fussent poétiques et que le Créateur ne le fût pas! Là, dans un camp tout opposé, c'est un récent éditeur du *Roman de la Rose* déclarant à pleine bouche « qu'au temps de ses auteurs, — le subtil Guillaume de Lorris et le très fameux Jehan de Meung, — on ne faisait pas sa fortune, comme au temps de Boileau, avec une plate épître au plus flagorné des rois, » et proclamant là-dessus, avec une juvénile assurance, « que ce maître ès arts n'atteint, ni comme poète, ni comme satirique, à la cheville de ses deux romanciers. » Remarquez, je vous prie, que sous le nom du seul Boileau, ce vrai modèle, s'il en fut, du bon sens critique et de la probité littéraire, c'est bien le siècle tout entier que l'on entend mettre en cause. « Le théâtre de ces deux grands hommes, dit en parlant de Corneille et de Racine l'auteur d'un petit livre ennuyeux sur le *Drame chrétien*, est beau malgré sa forme et non à cause d'elle... La tragédie française demeura toujours un exercice de rhétorique, une amplification plus ou moins ingénieuse. » Voilà qui est désormais entendu : *le Cid* est un exercice de rhétorique, et *Phèdre* une amplification plus ou moins ingénieuse. Mais le *Mystère de la Passion*, d'Arnould Gréban, sans doute voilà le drame, le drame image de la vie, le drame tiré des entrailles de la réalité? — C'en est assez pour indiquer la tendance. Il n'en est pas de plus fâcheuse, ni qui mette à plus brève échéance en péril plus certain les plus rares qualités de l'esprit français. Évidemment ceux qui tiennent un tel langage, qui seraient à peine excusables de le laisser échapper dans le hasard d'une improvisation et qui cependant, comme pour l'aggraver encore, le reprennent à loisir dans les pages laborieuse-

ment méditées du livre, n'ont rien compris, il faut le leur dire une bonne fois, rien senti, rien soupçonné de cette littérature classique dont ils s'instituent, non pas même les juges sévères, mais les exécuteurs. Quelques rares beautés de détail dans cette vaste littérature du moyen âge les éblouissent et les aveuglent. Ils n'ont plus d'yeux pour les défauts, et ils ne voient pas que de cette abondance de production qu'ils vantent, le vrai nom est stérilité. Mais au contraire, s'ils s'élevaient un peu au-dessus de leurs habitudes et de leurs préjugés d'érudits, s'ils savaient voir les choses à leur vraie place et sous leur vrai jour, surtout s'ils avaient le courage de sacrifier un peu de l'importance factice qu'ils attachent à leurs travaux, ils parleraient d'autre sorte. Sans doute il est louable d'avoir pâli consciencieusement sur d'antiques parchemins et d'avoir usé sa vue sur l'illisible. Rien de plus ordinaire à chacun de nous, malheureusement, que d'estimer au delà du juste prix l'objet de ses études. Il est naturel d'ailleurs qu'on ne veuille pas avoir inutilement dépensé son temps, sa peine et son enthousiasme. Ce n'est pas une raison cependant de prétendre imposer à tous les nez les lunettes grossissantes de l'érudition. Ce n'est pas une raison de venir brouiller l'histoire, de dénaturer les rapports exacts des choses et de déplacer, encore une fois, par un coup de force, le centre d'une grande littérature. Ce n'est pas une raison enfin de prétendre à réformer les jugemens consacrés, d'enseigner que la renaissance aurait fourvoyé l'esprit français dans sa route, que les écrivains du XVIe siècle auraient interrompu « tyranniquement » le développement naturel de la langue, de telle sorte en vérité que depuis trois cents ans notre admiration pour la renaissance aurait vécu sur un mot et d'une duperie. Tandis qu'il est aisé de démontrer que la littérature du moyen âge n'avait rien en soi d'une grande littérature, — qu'elle était morte, comme la scolastique et comme l'art gothique, lorsque la renaissance est venue renouveler l'esprit humain, — et qu'enfin, bien loin d'avoir donné « l'exemple d'une ingratitude scandaleuse envers nos antiquités nationales, » le XVIIe et le XVIIIe siècle en ont sauvé tout ce qui méritait vraiment d'en être sauvé.

II.

On peut regretter, mais on ne saurait nier que nos ancêtres aient parlé, du Xe au XVIe siècle, la langue la plus barbare, rude comme leurs mœurs et grossière comme leurs appétits. Elle a manqué de toutes les qualités qui sont la richesse d'une langue et la splendeur d'un idiome. Ces beaux mots, si chers aux poètes, ces mots qu'ils aiment à sertir dans leurs vers comme on ferait dans l'or pur une

pierre précieuse, ces assemblages de sons, tantôt pleins et sonores, ou tantôt murmurans et presque étouffés, qui sont comme une caresse ou comme une volupté pour l'oreille, c'est en vain que l'on dépouillerait le fatras de nos *chansons de geste :* je doute que l'on en rencontrât un seul. Évidemment ce jargon, demi-latin demi-germanique encore, est toujours en travail d'enfantement d'une langue digne de ce nom. Et s'il est, — comme il l'est, — par les mots, plus voisin de ses origines que notre langue du XVIIe siècle, ou par la syntaxe, d'une régularité de structure plus logique aux yeux du linguiste que la plus belle prose de la grande époque, c'est justement que ni la grammaire ni le vocabulaire encore n'ont pu parvenir à se dégager du latin. Ils s'agitent pour en sortir, mais ils n'y réussissent pas. Ils y sont empêtrés comme un nouveau-né dans ses langes. Les termes eux-mêmes du langage quotidien, les termes nécessaires aux besoins, à l'usage courant de la vie commune, semblables en quelque sorte à ces êtres indécis qui flottent sur les confins de deux règnes et dont les apparences multiples raillent silencieusement la confiance du naturaliste dans ses classifications, ni latins ni français, n'ont pas encore cette physionomie personnelle et, comme on l'a si bien dit, « cette figure entière qui fait son impression à la fois sur l'œil et sur l'esprit. » On les écrit en vingt manières, ils se prononcent en vingt façons. Voici par exemple douze manières de figurer l'eau : *aigue*, — *aige*, — *aighe*, — *aive*, — *ague*, — *awe*, — *egue*, — *eve*, — *iave*, — *yaue*, — *eave*, — *eaue;* en voici quatorze d'écrire le pronom démonstratif : *cil*, — *chil*, — *sil*, — *chel*, — *cis*, — *chis*, — *ceus*, — *cieus*, — *cieux*, — *chius*, — *cheus*, — *chiex*, — *cilz*, — *çax*, — et peut-être n'y sont-elles pas toutes. On explique historiquement cette diversité. D'une part en effet il n'y a rien de plus changeant, de plus humblement soumis aux caprices de la mode, que la prononciation de l'usage et, partant, que l'écriture. Tant de façons d'écrire un même et seul mot représenteront donc autant d'époques de la langue, autant de phases, pour parler comme les linguistes, de l'évolution d'un idiome, autant de dates de l'histoire d'un mot. Que si d'ailleurs, après cela, quelques formes continuent de faire double emploi, nous devrons y voir les témoignages mourans du patriotisme local qui résiste à l'unification de la langue, les débris des anciens patois qui luttent et qui défendent un reste d'existence contre le français envahissant de l'Ile-de-France. On pourrait discuter l'explication; admettons-la cependant; aux causes qu'on signale ajoutons même les fautes du copiste et ses fantaisies d'orthographe : expliquer n'est pas justifier, et le fait reste là. La langue est dure, dure à l'oreille, dure à la gorge, et jusqu'aux plus belles pensées du monde, elle les marque de son caractère de barbarie :

Frappe de ta lance, Olivier, et moi de Durendal,
La bonne épée que me donna le roi.
Et si je meurs, qui l'aura pourra dire :
C'était l'épée d'un brave.

Quand le cri de Roland serait plus fier, plus généreux encore, qui ne conviendra qu'il perd toute sa beauté dans l'étrange cacophonie de l'original :

Se jo i moerc, dire poet ki l'avrat
Que ele fut à nobilie vassal.

Et que l'on ne dise pas que nous avons la partie belle, à juger ainsi d'une oreille moderne une langue dont nous ne connaissons pas ni ne pouvons connaître l'exacte prononciation. Prononçons-nous donc le latin comme à Rome, ou mettons-nous sur les mots du grec l'accent des fruitières d'Athènes? Je défie cependant qu'une oreille, même inexercée, méconnaisse le nombre d'une période cicéronienne ou l'harmonie de vingt vers d'Homère.

En second lieu, rien de plus monotone que la versification de ces interminables poèmes et rien de traînant comme ces couplets « assonancés, » comme ces « laisses » inégales où le rythme s'en va cahotant, où les consonnes se heurtent et s'entrechoquent avec un bruit de mauvais allemand, où le nombre même des vers ne semble avoir d'autre limite que la longueur d'haleine du jongleur. Je ne sais si l'on peut, avec les docteurs germaniques, tout fiers de leur ïambe de cinq pieds non rimé, considérer comme un « malheur national » pour les Français que leur langue poétique n'ait jamais pu réussir à se débarrasser de l'alexandrin. Jamais du moins l'hexamètre classique, l'alexandrin monotone, avec son double hémistiche et sa double césure, l'alexandrin avec sa rime, l'alexandrin de Campistron lui-même, n'exaspéra l'oreille par une plus impitoyable uniformité que le décasyllabe de l'épopée du moyen âge.

Dex, dit Guillaumes, biau pere esperital,
Qui en la Virge préistes votre ostal,
De li nasquistes au saint jor del Noual.....
Si come c'est voirs, si aidiés vo vasal,
K'encore voie Guiborc au cuer loial,
Et Loéis, l'enperéor roial,
Et Aimmeri, mon chier pere carnal,
Et Ermengart, la france natural
Et mes chiers freres ki sont enperial...

Il continuerait encore, si nous n'arrêtions ici la citation. Nous l'empruntons à cette chanson d'*Aliscans*, que l'on a proclamée « de toutes nos chansons la plus importante et la plus belle après la

Chanson de Roland. » Il est vrai que ce sont paroles d'éditeur. La musique du moins, dont le jongleur accompagnait sa déclamation, soulageait-elle la patience de l'auditoire en plein vent, et les soupirs de la « rote » ou de la « viole » enchantaient-ils une attention que le poème était certainement incapable de retenir? Il faut le croire : autrement, parmi tant de témoignages que l'histoire nous a légués de la longanimité de nos pères, celui-là ne serait pas le moindre, ni le moins digne à coup sûr d'une respectueuse admiration de leurs fils. « Que notre poète ait été dominé par le souci du style, par la préoccupation littéraire, c'est ce que nous ne croirons jamais, » s'est écrié quelque part le plus remuant des admirateurs de la *Chanson de Roland.* Il a raison. Et nous non plus, non, par ceux qui sont morts dans les gorges de Roncevaux ou dans les plaines d'Aliscans, nous ne le croirons jamais.

Encore si le fond de toute cette littérature valait la peine qu'il faut se donner et l'ennui qu'il faut surmonter pour l'entendre. Sans doute, rien ne vit et rien ne dure que par la perfection de la forme; si précieuse que soit une matière, le temps ne respecte en elle que ce que l'art y ajoute. Mais enfin, dans un âge de curiosité comme le nôtre, les nobles inspirations, les sentimens généreux pourraient encore du fond d'une littérature crier contre un injuste oubli. Ce qu'on admire, dit-on, c'est souvent qu'on l'ignore, il n'est guère moins fréquent qu'on dédaigne aussi parce qu'on ignore. Si les *chansons de geste* nous enlevaient donc au présent pour nous reporter vers un âge vraiment héroïque de l'histoire nationale; — si les *fabliaux* ou les *chansons* d'amour étaient vraiment les chefs-d'œuvre de cette urbanité dans la plaisanterie ou de cette fratcheur dans le sentiment que l'on vante comme les qualités primesautières de l'esprit gaulois, — si les *mystères* enfin contenaient en germe ce drame chrétien dont on a si beau jeu pour célébrer les splendeurs possibles, attendu qu'il n'existe nulle part, — il faudrait pardonner quelque chose à l'enfance de la langue, ou plutôt je ne sais si cette absence même de toute étude, si cette naïveté de l'expression, si cette hésitation enfin d'une parole qui semble douter de soi ne prêterait pas à tous ces vieux poèmes un charme de plus, le charme de toutes les choses qui commencent. Peut-on dire qu'il en soit ainsi? Il serait facile ici de répondre en invoquant des raisons générales. On montrerait d'abord que, si la langue est encore hésitante, c'est précisément que le travail de la pensée, que la discipline de la méditation ne l'ont pas encore assouplie, domptée, asservie. Si la langue est pauvre, c'est que la pensée manque de hardiesse et de fécondité; si la langue est rude, c'est que la sensibilité manque de délicatesse et de grâce; enfin si la langue est difficile à manier, c'est que l'esprit ne sait pas encore distinguer, démêler, analyser les

nuances. On montrerait ensuite que cette impuissance de l'esprit et que cette stérilité de la pensée n'ont pas d'autre cause que la constitution même de la société du moyen âge... mais il vaut mieux interroger les œuvres.

Nous connaissons aujourd'hui une centaine de chansons de geste environ. Toutes n'ont pas encore été mises au jour, toutes ont été du moins analysées. Presque toutes ont subi l'injure du temps. Ni *l'Iliade*, ni *l'Odyssée* n'ont souffert plus de mutilations, d'interpolations, de remaniemens : à peine en est-il deux ou trois dont on puisse admettre, jusqu'à preuve du contraire, que nous possédions le texte original. Toutes ont d'étroites ressemblances entre elles : marquées des mêmes caractères généraux, elles commencent toutes sur le mode épique pour finir sur le mode romanesque, par un laborieux enchaînement d'aventures invraisemblables; construites sur le modèle de la même formule, elles contiennent toutes un certain nombre d'épisodes obligés, morceaux d'éclat, airs de bravoure; composées pour le même auditoire, elles semblent toutes partir d'une même main et procéder d'une seule inspiration. Je laisse donc de côté les autres, et, quoique l'on parle avec éloges d'*Aliscans*, comme on l'a vu, de la *Chanson d'Antioche* encore, ou de *Raoul de Cambrai*; quoiqu'au fond de nos campagnes Renaud de Montauban, l'aîné des quatre fils Aymon, travesti dans la prose de la *Bibliothèque bleue*, conserve jusque de nos jours un reste de popularité, je viens à cette *Chanson de Roland*, où les admirateurs du moyen âge, d'abord qu'on fait mine de vouloir modérer l'excès de leur admiration, se retranchent et s'embastillent comme derrière les remparts de quelque inexpugnable forteresse.

Tant qu'elle n'était pas encore traduite, cette *Iliade* carolingienne, l'illusion était possible. On en pouvait encore vanter quelques épisodes, on y pouvait admirer ce qui n'existe peut-être dans aucune autre littérature, la glorification chevaleresque du vaincu. Que ne l'a-t-on donc enfermée sous une triple serrure? Car c'est un grand tort qu'on lui a fait que de la vouloir mettre à la portée de tout le monde. Et les érudits eux-mêmes le comprenaient bien, puisqu'on voit dans leurs traductions qu'il n'est artifices d'une rhétorique puérile auxquels ils ne recourent pour imprimer au vieux poème une allure vraiment épique. Exclamations, inversions, répétitions, prosopopées, ils corrigent le vieux texte avec une licence souveraine. L'ornent-ils? C'est une question, mais à coup sûr ils l'altèrent. D'ailleurs ils ne réussissent pas à y insinuer ce qu'il ne contient pas en effet. En dépit de toutes les corrections, ce qui reste vrai, c'est que le poème est mal composé. La chanson n'a pas de commencement, car la trahison de Ganelon y est sans cause; elle n'a pas de fin, car la victoire de Charlemagne y demeure quasi sans effet; elle n'a pas de

centre, car la mort de Roland n'y occupe pas plus de place que la bataille de Charlemagne contre les Sarrasins. C'est pourquoi tel de ses admirateurs y découvre un plan suivi qu'il distribue en cinq parties, et tel autre, en trois parties, un autre plan non moins suivi. Les personnages ne vivent pas : les Olivier et les Turpin de France n'y diffèrent que par le nom des Estorgant et des Estramarin d'Espagne. Les uns jurent par Mahum et Tervagan, les autres par « Diex l'espirital ; » c'est la seule caractéristique. Elle est de pure forme. Au fond, ils respirent tous la même férocité brutale, ils ont tous la même valeur insultante et bravache, ils déchargent tous les mêmes grands coups d'épée. Je cherche consciencieusement tout ce que les préfaces m'assuraient que je trouverais en eux, des soldats qui combattent pour les autels et les foyers de la patrie, des chrétiens qui meurent pour leur Dieu. Dans les « eschieles » de l'armée de « nostre emperere magnes, » comme aussi dans « l'ost des païens d'Arabie, » je ne trouve que de hardis aventuriers, violens et sanguinaires, qui ne croient qu'à deux choses au monde : la trempe d'un glaive enchanté, la vertu d'une bonne armure.

Mais rien d'humain ne bat sous cette bonne armure,

rien que l'intraitable et risible orgueil du barbare, et son arrogante confiance dans la vigueur de son bras. Quant à la vivifiante inspiration chrétienne, dans ces interminables récits de combats qui remplissent la meilleure partie du poème, c'est avoir de bons yeux que de l'y découvrir. Si Charlemagne adresse une prière au Dieu de Jonas et de Daniel, ou s'il fait solennellement baptiser dans Aix-la-Chapelle la reine païenne Bramimunde, on nous permettra de ne pas oublier que, pour le lancer contre les infidèles, il ne faut rien moins que l'intervention de Gabriel archange. Encore le premier mot du triste sire est-il pour s'écrier « que sa vie est peineuse, » comme son premier mouvement pour « pleurer des yeux » et s'arracher la barbe à poignées, sa belle barbe « fleurie ; » c'est même sur l'expression de ces nobles sentimens que finit la chanson :

Pluret des oilz, sa barbe blanche tiret.

Je ne crois pas que ce soit là le véritable esprit du christianisme. M. Paulin Paris avait cru jadis pouvoir noter « l'influence secondaire des sentimens religieux sur tous les hommes de fer du xe et du xie siècle. » Il avait bien vu ; sur ce point comme sur tant d'autres, il avait raison par avance contre les érudits de la génération nouvelle.

C'est pourquoi je ne m'étonnerai ni surtout ne me lamenterai de ce que l'érudition germanique ait précédé l'érudition française dans

la lecture et dans l'admiration déréglée de ces fastidieuses rapsodies. L'esprit en est tout germanique. Et si toutes ces grandes chansons de geste sont les flots pressés d'un grand fleuve épique, ce fleuve a sa source en Allemagne.

Non loin de lui coule un humble ruisseau dont le léger murmure est quelque temps couvert par le bruit impétueux du torrent. On dirait que l'esprit germanique n'a pu si complètement triompher de l'esprit gaulois qu'il n'en survécût quelque chose. Déjà, dans la chanson de geste elle-même, à quelques épisodes clairsemés, d'un goût douteux, d'un comique brutal, il semble qu'on puisse reconnaître une résistance de l'esprit gaulois et démocratique à l'esprit tout aristocratique et tout germain de l'épopée. Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse, et les historiens disputent. Cependant trouvères qui composent, et jongleurs qui vont chantant par les villes, les uns et les autres sont peuple. Ce n'est pas sans quelque plaisir intime qu'ils livrent le traître Ganelon, dans la *Chanson de Roland*, à la brutale risée des cuisiniers de Charlemagne; ce n'est pas sans quelque satisfaction d'amour-propre que, dans la chanson d'*Aïol*, ils donnent en proie le jeune seigneur aux « gaberies » du bon populaire de Poitiers. Il faut entendre toute la ville se gausser du cheval et du maître :

> Molt le vont porsivant trestout a pié
> Et serjant et borgois et escuier
> Et dames et puceles et ces molliers;
> Ains mais n'entra tel joie dedens Poitiers.

Dans telle autre chanson, des symptômes plus graves commencent d'apparaître. Ainsi dans *Renaud de Montauban*, sous la rude plaisanterie d'un ogre en belle humeur, c'est la révolte contre le moine et contre l'église. « Quoi! s'écrie le duc Aymon, parlant à ses fils qu'il a chassés du foyer de famille, et qu'un jour, il retrouve assis à la table de leur mère ; quoi! si vous mouriez de faim, ne pouviez-vous chercher une autre table! ou que ne tâtiez-vous de quelques gens de religion,

> Qui sont blancs sor les cotes et ont blanc le guitron...
> Et si ont les chars tendres, si ont gras le roignon,
> Mieldres sont à manger que cisne ne paon...
> Miodre est moines en rost que n'est car de mouton.

Le passage est deux fois caractéristique : par l'accent, il décèle chez le baron féodal l'impatience du joug de l'église ; dans le détail et dans le fond, c'est le thème qui va devenir pour le fabliau le plus ordinaire, le plus riche en variations, le plus agréable évidemment aux oreilles populaires.

Il n'est pas douteux qu'on ne puisse un jour multiplier ces sortes d'exemples. Dès à présent, on signalerait même tel poème qui, comme *Beaudoin de Sebourc*, est une véritable parodie de la grande épopée, quelque chose comme une première et grossière ébauche du genre au développement duquel la littérature italienne devra plus tard son *Roland furieux*, et l'espagnole son *Don Quichotte*. Le fabliau vient-il de là? Ces intermèdes comiques ont-ils fait partie, dès l'origine, de ces grandes compositions où nous les retrouvons incorporés? Et le fabliau s'est-il détaché de la chanson de geste comme nous savons que la farce, par exemple, s'est détachée du mystère? Les érudits décideront. La question est de leur domaine. Il n'importait ici que de montrer, dans les vastes eaux de l'épopée, le courant gaulois qui se mêle au courant germanique.

On a longtemps désigné sous le nom de fabliaux, sans y regarder de très près, des récits de genres très divers, et quantité de compositions qui n'avaient de commun entre elles que d'être d'assez courte haleine. Plus sévères aujourd'hui, nos érudits ne réunissent plus sous ce nom que le conte et la nouvelle en vers. « Le fabliau, dit un nouvel éditeur, est le récit, plutôt comique, d'une aventure réelle ou possible, même avec des exagérations, qui se passe dans les données de la vie humaine moyenne. » On pourrait se proposer, comme un exercice utile, de traduire cette définition savante. La langue des fabliaux en général est plus claire, plus souple surtout que la langue des chansons de geste. Elle a souvent des rencontres heureuses et des trouvailles d'expression. La gloire lui revient d'avoir frappé nombre de proverbes dont on use encore aujourd'hui dans le style bas et dans la liberté de la conversation démocratique. Elle ne manque d'ailleurs ni d'une certaine bonhomie narquoise ni parfois, sous l'enveloppe grossière, d'une certaine finesse. Cependant, comme la langue des chansons de geste, elle nous est encore une langue étrangère, et pour les mêmes raisons, je veux dire parce qu'elle n'a nulle part atteint la perfection de son genre.

Ce n'était pas que le genre fût bien relevé. La mode, il est vrai, s'est établie, comme de vanter dans les chansons de geste je ne sais quoi de plus grand même que *l'Iliade*, *nescio quid majus Iliade*, de célébrer aussi dans nos fabliaux je ne sais quels prétendus chefs-d'œuvre d'ingénieuse malice et d'observation satirique. Il y a des grâces d'état. En fait, nos conteurs du moyen âge n'ont connu ni cet art de railler avec politesse, qui seul donne du prix à la médisance, ni ces indignations vigoureuses qui sont l'âme de toute satire digne de ce nom. Il n'y a de satire littéraire que celle qui procède, comme la satire de Boileau, d'une haine irréconciliable des sots livres, et la satire sociale n'a de valeur, comme la satire d'Aristophane, qu'autant qu'elle trahit chez le poète une constante préoc-

cupation de la dignité de l'homme. Les fabliaux sont presque tous indécens : quelques-uns sont orduriers. La liberté n'y consiste pas à nommer les choses par leur nom, mais à choisir entre tous les noms d'une même chose le plus bas et le plus digne du vocabulaire des halles. Ce n'est donc pas assez de remarquer que Boccace et La Fontaine n'ont puisé nulle part plus abondamment qu'à cette source. On peut lire du moins La Fontaine et Boccace. S'il y a une poésie de l'indécence et de la gravelure, ils l'ont trouvée; mais la plupart de nos fabliaux sont littéralement illisibles. Il serait difficile d'en exposer le sujet, impossible d'en transcrire seulement les titres. Je crains pour l'honneur de notre littérature que dans aucune langue peut-être il n'y ait rien de plus obscène et que jamais on n'ait pris un tel plaisir à promener la pensée sur de plus sales et de plus répugnantes images. Et l'on se demande, en les parcourant, quel intérêt il pouvait y avoir, non pas même pour l'histoire littéraire, mais pour l'histoire de la langue, à tirer de l'obscurité qui nous les cachait jusqu'ici ces hideux modèles de la brutalité dans les mœurs, de la grossièreté dans la plaisanterie, de la naïveté dans l'impudeur.

J'ai tort d'écrire naïveté. Rien de tout cela n'est naïf. Les fabliaux ne sont pas l'œuvre d'une corruption qui s'ignore. Le trouvère sait ce qu'il fait. Il se complaît dans ses inventions et son auditoire s'y délecte avec lui. Son impudence n'a d'égale que sa lâcheté. Car il ne faut pas l'oublier : le fabliau c'est une satire, mais une satire qui n'a de courage que contre les faibles et les désarmés. Les traits de sa raillerie, le fabliau ne les a jamais ou presque jamais dirigés contre les puissances, contre le seigneur ou contre le prélat; il n'a même attaqué le moine qu'en de bien rares occasions et fort tard. C'est qu'au XIIe, c'est qu'au XIIIe siècle la hiérarchie féodale est encore debout dans sa force ; c'est que les ordres religieux, prêcheurs et mendians, sont alors dans le plus beau temps de leur splendeur et de leur omnipotence. Plus tard on les attaquera, non pas quand ils auront dégénéré de la vertu de leur institution primitive, mais quand on sentira qu'on peut les attaquer sans danger. En attendant c'est le prêtre séculier, c'est l'humble clerc de village qu'on met en scène et qu'on bafoue : « c'est tout ce monde du clergé inférieur qui vivait dispersé, isolé au milieu du peuple, et sous son regard, qui n'avait ni l'éclat de la richesse pour imposer, ni l'appui des grandes communautés pour se soutenir, ni les armes du pouvoir pour effrayer (1). » C'est aussi la femme qu'on insulte, la femme qui dans le monde bourgeois du moyen âge semble avoir courbé la tête aussi bas qu'en aucun temps et

(1) Ch. Aubertin, t. II.

qu'en aucun lieu de la terre sous la loi de la force et de la brutalité. Je n'en citerai qu'un seul exemple, et c'est au célèbre fabliau du *Vilain Mire* que je l'emprunterai. La comédie de Molière, — *le Médecin malgré lui*, — a immortalisé le sujet. Comme Sganarelle bat Martine, le vilain du fabliau bat sa femme, qui se venge comme Martine. Mais savez-vous pourquoi le vilain bat sa femme? Ce n'est pas qu'elle le trompe, ce n'est pas qu'il soit ivre, c'est qu'il a peur qu'elle le trompe. Et chaque jour que Dieu fait, il la roue de coups pour qu'elle passe à pleurer le temps qu'il va passer aux champs. En sortant de table, quand il s'est largement repu :

De la paume qu'ot grant et lée
Fiert si sa fame lez la face
Que des doiz y parut la trace.

Peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué. En effet, dans les fabliaux du moyen âge la femme est fertile en ruses et les maris trompés abondent; mais il ne faut pas s'arrêter à la surface. On ne fait pas attention qu'amans ou maris ne traitent la femme que comme une créature inférieure, ou plutôt comme un instrument de plaisir, et pour un bon tour qu'elle leur joue, qu'il n'est d'ailleurs propos insultans et grossières injures dont ils ne débordent contre elle. Il semble qu'on ne lui connaisse aucune vertu, qu'elle ne soit capable que du mal, et que paillardise et perfidie soient son tout. Ni la mère, ni la sœur, ni l'épouse, n'ont de place dans cette sorte d'épopée populacière. Une telle conception de la femme est, si je puis dire, le déshonneur d'une littérature, et je comprends sans peine l'indignation qu'éprouvent à la lecture des fabliaux tous ceux qui ne voudraient retrouver dans cette littérature du moyen âge que les productions de la « muse chrétienne. »

En effet, à côté de ce double courant germanique et gaulois, l'un qui porte l'épopée, l'autre le fabliau, il faut signaler « ce flot plus pur qui jaillit du pied de la croix » : l'expression est de Michelet. Malheureusement la littérature n'y a puisé que bien peu de chose, et tandis que partout ailleurs, dans les *sommes* de la scolastique aussi bien que dans les chefs-d'œuvre de l'architecture on reconnaît l'influence de l'église, c'est ici précisément qu'on a beau faire, on ne réussit pas à la retrouver.

Il y a déjà de cela quarante ans, Montalembert, dans l'introduction de sa *Sainte Élisabeth*, conseillait aux catholiques d'aller « chercher quelques-unes des plus charmantes productions de la muse chrétienne » dans les chansonniers du XIIe et du XIIIe siècle. J'aime à croire qu'il n'avait alors des chansons et jeux partis de ce temps-là qu'une connaissance un peu superficielle. On ne voit pas très

clairement ce que la muse chrétienne pouvait avoir de commun avec de telles questions : « Lequel des deux est le plus à blâmer de l'homme qui trompe sa maîtresse ou de la femme qui trahit son amant? » Un certain abbé Certain s'est même posé quelque part cette question peu canonique : « Laquelle des deux vaut-il mieux avoir pour maîtresse, une religieuse ou une dévote, une nonnain ou une béguine? » D'un abbé, le propos est leste. Faute de chansons, on s'est depuis rabattu sur les mystères, et dans cette fastidieuse littérature on croit avoir enfin reconnu les germes d'une littérature chrétienne.

On sait à peu près aujourd'hui d'où viennent les *mystères*. Ils sont nés chez nous, comme le drame chez les Grecs, à l'ombre de l'autel et, pour ainsi dire, sur le parvis du temple. L'église n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'assujettir à la longueur de ses offices les grands enfans barbares qu'elle avait entrepris de guider vers la civilisation. Aux jours solennels, il se faisait donc une interruption de l'office divin, et le drame liturgique s'essayait entre deux hymnes. Moïse, Aaron, les prophètes, Isaïe, Jérémie, Daniel, Habacuc, « très vieux et boiteux, ayant dans une besace des racines et de longues palmes dont il faisait semblant de manger, tenant un fouet pour en frapper les nations, » Balaam « bien vêtu, monté sur son âne, et portant des éperons à ses souliers, » Élisabeth, habillée tout de blanc et paraissant enceinte « *quasi prægnans*, » s'avançaient à travers la nef, dans un bel ordre, en longue procession, traduisant aux yeux des fidèles tantôt l'Ancien et tantôt le Nouveau Testament. Peu à peu, le drame sortit du sanctuaire, et la langue vulgaire commença d'envahir sur le latin d'église. Alors des scènes entières de l'Évangile, la *Passion*, la *Résurrection*, se déroulèrent avec un attirail pompeux d'attributs, de décors, de costumes, jusqu'à ce qu'enfin l'esprit laïque, s'emparant du genre et mêlant librement à cette paraphrase dramatique d'un texte sacré des intermèdes empruntés à la vie quotidienne, vînt donner à ces vastes compositions l'ampleur que l'on admire et que nous déplorons dans ces mystères de soixante à quatre-vingt mille vers, où défilent jusqu'à six cents personnages et dont la représentation a duré quelquefois quarante jours.

Il va sans dire que, non plus que les fabliaux et les chansons de geste, ces mystères ne supportent la lecture. Peut-être même la langue en est-elle d'un degré plus barbare :

> Vir propheta Dei, Daniel, vien al roi
> Veni, desiderat rex parler à toi
> Pavet et turbatur, Daniel, vien al roi
> Vellet quod nos latet savoir par toi.

Ces sortes de couplets abondent, et l'on conviendra que jamais le

latin finissant et le français qui commence ne se sont enchevêtrés l'un dans l'autre d'une façon plus bizarre que dans ces « farcitures. » Faut-il ajouter la faiblesse ou le ridicule des inventions? l'âne de Balaam prenant sa part du dialogue? ou Darius, roi des Perses, annonçant ses volontés en ces termes :

Ego mando
Et remando
Ne sit spretum
Hoc decretum
Ohé!

la grossièreté du dialogue, l'irrévérence des scènes comiques intercalées dans le drame sacré, quelques-unes poussées jusqu'à la dérision sacrilège? A quoi veut-on dans tout cela que notre curiosité, que notre sympathie se prennent? Évidemment ce sont encore les spectacles d'un peuple enfant, que l'on surprend par la brutalité naïve des émotions, que l'on soulève par le gros rire, que l'on enchante par l'éblouissement des yeux et par les splendeurs de la mise en scène. Car, comme il n'est pas inutile de le remarquer, cette partie matérielle de l'art dramatique a reçu de bonne heure en France le plus curieux développement. Le luxe gothique s'y donne pleine carrière. Dans les *Actes des apôtres* ce sont jusqu'aux portefaix, mendians, voleurs et autres « beslistres » que l'on habille tout de velours. Il y a même déjà des machines. Dans le *Mystère d'Adam* on établissait le paradis sur un échafaud tout entouré de « courtines et de tentures de soie. » Il était tout rempli d'arbres chargés de fruits « de plusieurs espèces, comme cerises, poires, pommes, figues, raisins et telles choses artificiellement faites. » Au milieu, pour l'ébahissement du populaire accouru, le serpent « *artificiose compositus,* » — ingénieusement fabriqué, — s'enroulait autour de l'arbre de la science du bien et du mal. Je ne m'étonne pas que de vingt et trente lieues à la ronde la foule se portât à de semblables spectacles. Elle y trouvait ce que la foule de nos jours va demander aux scènes du boulevard, — de quoi frissonner et pleurer comme à nos mélodrames; — de quoi rire, comme aux grosses plaisanteries du vaudeville et de l'opérette; — mais surtout, comme aux féeries, la vision passagère de ces splendeurs fantastiques et de ces aventures prodigieusement invraisemblables dont les rêves du pauvre sont toujours et partout hantés.

N'insistons pas inutilement. On ne défend pas ou du moins on ne s'est pas avisé jusqu'ici de défendre sérieusement la valeur littéraire des mystères. Les hommes de bonne volonté semblent eux-mêmes y avoir, pour le moment, renoncé. Sans doute ils continuent de publier des textes; ils reconnaissent du moins « que l'art est sur-

tout ce qui a manqué à nos mystères, — qu'ils sont grotesques de la pire façon, c'est-à-dire sans le savoir, — que c'est un sérieux qui veut être touchant et qui fait rire (1) ». Par malheur ils ne jugent pas que des considérans aussi sévères motivent une condamnation. Ils en appellent eux-mêmes de leur propre jugement, et là-dessus de se lamenter que la renaissance païenne soit venue brusquement comme écraser dans l'œuf le drame, le drame national et chrétien, qui ne demandait qu'à naître. Mais il reste permis de croire que les premiers mystères datant du XIIe siècle et les derniers du XVIe, s'il n'en est rien sorti, c'est qu'il n'en pouvait rien sortir. Quand la fortune d'un style et d'un genre a duré quelque quatre cents ans, s'il ne survit de ce genre qu'un souvenir avec un nom dans l'histoire, et pas une œuvre, on peut dire hardiment que ce genre portait en soi quelque germe, non pas de fécondité, mais de corruption et de mort. C'est ici qu'il faut élever plus haut la question. Car parmi toutes les erreurs qui depuis quelques années aspirent à sortir de cette glorification du moyen âge, de cette admiration volontairement aveugle de sa littérature et de son art, si les unes sont moins graves et qu'on puisse après tout s'en remettre au temps d'en faire bonne justice, les autres n'iraient à rien moins, sous prétexte de littérature et d'art, qu'à la falsification de l'histoire, si l'on n'essayait de se mettre en travers de la propagande.

III.

Nous ne sommes pas de ceux qui calomnierons le moyen âge. Son histoire est une grande histoire. Il ne nous coûte nullement de convenir que jamais peut-être de plus rares dévoûmens, de plus entiers sacrifices, de plus glorieuses folies enfin n'ont honoré l'homme que dans ces mêmes siècles qu'encore aujourd'hui quelques historiens et quelques publicistes voudraient en vain nous représenter comme les âges triomphans de la sottise et de la barbarie. Il n'est pas vrai que la nuit se soit faite subitement dans le monde quand s'effondra l'énorme édifice de l'empire romain. Les hommes du XVIIIe siècle, qui faisaient arme de tout, ont inventé cette légende : ce sera l'honneur de l'érudition contemporaine que de l'avoir mise en morceaux. Il n'est pas vrai que l'homme, après avoir passé près de mille ans dans les ténèbres à se chercher,

(1) J'emprunte ces paroles au petit livre déjà cité sur le *Drame chrétien au moyen âge*. C'est ainsi que l'on parle en effet dans les livres que l'on destine au grand public, pour le séduire par une apparence de critique et d'impartialité littéraire. Mais ailleurs, dans les livres spéciaux, on continue d'admirer les « splendeurs naïves » du drame gothique et l'on nous invite à admirer « dans notre vieille Gaule, comme dans les riantes campagnes de l'Attique, au temps de Thespis, cette aimable simplicité d'un monde naissant. »

comme à tâtons, sans réussir à se retrouver, n'ait enfin revu la lumière du jour qu'avec le lever de la grande aurore de la renaissance italienne. Allons plus loin : homme pour homme, les plus illustres de l'antiquité païenne, ces politiques subtils et raffinés de la Grèce classique ou ces durs héros de l'insensibilité romaine, sont petits quand on les compare à ces rois, à ces chevaliers, à ces moines du moyen âge que soulève au-dessus de terre la folie de la Croix. Et nous-mêmes nous sommes petits en face de tant d'exemples d'abnégation simplement, naïvement donnés, par tant de saints héroïques, tant de saintes adorables, par les rois sur leur trône, comme par les pauvres écoliers dans leurs taudis de la montagne Sainte-Geneviève ou par tant de milliers encore de nos humbles ancêtres sur les chemins poudreux qui menaient vers Jérusalem. Et nous ne craignons pas de répéter avec Michelet, le Michelet d'avant 1840, celui que l'on rencontre partout où il y avait à exprimer une pensée vraie sur le moyen âge: « Nous pouvons nous enorgueillir à bon droit de tant de progrès accomplis, et cependant le cœur se serre quand on voit que dans ce progrès de toutes choses, la force morale n'a point augmenté. » Pourquoi faut-il seulement que cette « force morale » ne se soit déployée que dans le domaine de l'action et que rien, comme on l'a pu voir, n'en ait passé dans la littérature?

Mais, aux yeux mêmes de l'historien, les regrets ne sauraient faire que quand la renaissance parut, le moyen âge ne fût mort et bien mort. Il avait accompli son destin. La renaissance n'a rien détruit. Comme toute chose de ce monde périssable, où la vie naît de la mort, elle a été engendrée de la corruption même de l'âge auquel elle succédait. Elle ne s'est établie que sur des ruines. Le grand siècle du moyen âge, celui que nous pouvons en nommer le siècle classique, c'est le XIIe; avec le XIIIe siècle finissant, la décadence commence; au XIVe siècle, c'est la dissolution. En religion, c'est la forte discipline des âges précédens qui se relâche et se brise, tandis qu'au loin grossit l'orage d'où sortira l'effroyable tempête de la réforme; en politique, c'est l'édifice féodal vermoulu qui craque de toutes parts sous les coups redoublés d'une royauté jalouse enfin de régner; en philosophie, c'est la gloire des plus illustres docteurs qui commence à pâlir et la superstition de leur infaillibilité qui chancelle; jusque dans l'art enfin, c'est le style gothique, ce merveilleux contre-sens architectural, qui dépérit et qui marche à la ruine prochaine, victime du « principe de mort » (1) qu'il avait apporté en naissant. En effet, ce n'est pas d'une mort imprévue que meurt le moyen âge. Depuis longtemps déjà malade, tout ici succombe sous l'excès de son propre principe: l'église, pour avoir oublié, dans son avidité de domina-

(1) E. Renan, *Histoire littéraire*, t. XXIV.

tion, que si l'homme n'est pas capable de toute la liberté, cependant il n'est pas capable non plus de toute la servitude; la féodalité, pour avoir, dans son amour déréglé de l'indépendance, rompu le lien social en posant le droit de l'individu comme une barrière insurmontable au progrès; la scolastique, pour avoir, dans sa manie raisonnante, asservi l'esprit humain à la toute-puissance du mot et pour avoir voulu duper l'intelligence en lui persuadant qu'elle n'était jamais plus libre que quand elle soumettait la liberté de ses recherches aux injonctions de la théologie; l'art, pour avoir voulu, dans l'enivrement de sa puissance, défier les conditions du travail mortel, sacrifié la beauté, outré l'expression, violemment importé dans son domaine des intentions de morale et d'édification et presque mérité l'anathème célèbre jeté par Vasari contre ces maudits édifices, — *questa maledizione di fabbriche*, — dont le moindre défaut est de mentir à leur destination et de paraître plutôt découpés dans le carton que taillés dans la pierre ou le marbre.

Et l'on voudrait qu'à cette universelle décadence la poésie, — et quelle poésie! — la poésie des chansons de geste, des fabliaux et des mystères eût elle seule échappé? qu'au milieu des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts elle fût seule restée debout? ou plutôt que tout se renouvelât autour d'elle et qu'elle seule, comme étrangère à tout ce qui se passait, eût vécu sur le fonds épuisé d'autrefois? Cette remarque pourrait suffire : il est aisé de la justifier et, dans tous les genres poétiques, de noter les symptômes de l'irrémédiable décadence. Ici, dans la chanson de geste, c'est l'invraisemblance des aventures, la multiplication des épisodes, la stérile abondance des mots s'évertuant à qui mieux pour dissimuler la nullité de l'inspiration. Je n'invoquerai pas le témoignage, qui serait suspect, de quelque littérateur de profession, de quelque professeur d'éloquence : je renverrai le lecteur à l'analyse de *Tristan de Nanteuil*, telle que l'a donnée M. Paulin Paris dans l'un des derniers volumes parus de l'*Histoire littéraire*. Il verra là dans quel fatras de « contradictions » et de « redites, » de « fantaisies désordonnées et confuses, » on peut noyer quelques détails originaux et quelques inventions presque heureuses. Ailleurs, dans le fabliau, c'est la satire non plus seulement irrespectueuse, mais, si je puis dire, déjà révolutionnaire, jetant le mépris et l'injure précisément sur tout ce que le vrai moyen âge avait cru, respecté, aimé, adoré. Comme dans la miniature que l'on voit à la dernière page d'un manuscrit du *Roman de Renart* (1), c'est « foi, » c'est « loyauté, » c'est « humilité, » c'est « charité » qui tombent au plus bas de la roue de fortune, et c'est Renart glorifié, c'est la ruse et le mensonge

(1) Lenient. *La Satire en France au moyen âge.*

portés au pinacle. Ailleurs encore, dans la chanson d'amour, c'est le raffinement d'allégorie, c'est le tour de force du versificateur remplaçant l'expression naïve du sentiment vrai. Et rien ne manque à cette poésie du XIIIe et du XIVe siècle de ce qui caractérise une décadence littéraire, pas même la préoccupation de la forme, ni la recherche des rythmes bizarres, du jeu de mots, de l'allitération puérile. Ce sont les ballades, par exemple, que l'on distingue en « léonines, sonnantes, équivoques, rétrogrades, » ou les rimes en rimes « batelées, brisées, enchaînées, à double queue. » Sous ce rapport, on peut dire que ce n'est pas au XVIe siècle, comme elle a failli le croire, que l'école française de 1830 est remontée, c'est jusqu'au XIVe et jusqu'au XIIIe siècle. Telle pièce fameuse du maître :

En chasse, le maître en personne
Sonne.
Fuyez, voici les paladins
Daims,

n'est qu'un *descort* de tel chansonnier du XIIIe siècle :

Icelle est la très mignote
Note
Qu'amors fet savoir.
Avoir
Qui puet bele amie
Mie
Nel doit refuser.

On pourrait multiplier les exemples. La décadence grecque et la décadence latine, elles aussi, connurent ces jeux enfantins du désœuvrement poétique. Mais surtout, dans tous les genres, c'est cette déplorable fécondité, sans loi, sans règle, sans mesure, ce débordement de la manie d'écrire et partout cette triomphante invasion de la formule et du procédé. Nous qui souffrons aujourd'hui du même mal, et qui pouvons évaluer par notre propre expérience ce que coûte à l'originalité des œuvres cette confusion de l'art et du métier, nous pouvons mieux que personne reconnaître à ce signe une littérature qui finit. On s'est demandé « pourquoi la muse française, déjà si pure et si bien inspirée dans la première moitié du XIIIe siècle, a fait de si faibles progrès, ou même a tant rétrogradé, durant deux cents ans. » Il nous semble que maintenant la réponse est facile : c'est que les conditions mêmes dans lesquelles elle était née, c'est que l'imperfection de l'instrument dont elle avait dû se servir, c'est que les mœurs enfin qui l'avaient inspirée l'empêchaient de s'élever

plus haut; — c'est qu'il fallait que la langue, les sources de l'inspiration, la société même, se renouvelassent dans leur fond, pour que de nouvelles destinées s'ouvrissent à la poésie nationale. Ce fut là vraiment le grand service que la renaissance rendit à la littérature, et c'est par là que la réforme de Ronsard et de la pléiade n'a pas complètement avorté. Quand il voulut refondre le vocabulaire, il échoua; quand il prétendit reconstruire la syntaxe à l'image du latin et du grec, il échoua; mais quand il voulut « *pétrarquiser* » et « *pindariser*, » il ouvrit les voies à Malherbe, son ennemi, mais son héritier cependant, et par Malherbe à la grande poésie du XVIIe siècle. Il releva la poésie des trouvères de ce fonds de vulgarité dans lequel elle avait fini par s'embourber et se salir. Il apprit aux lettres françaises la décence, la dignité, la noblesse. Il crut que la langue était capable d'aborder les grands sujets, capable de chanter autre chose que le gai savoir et le martyre d'amour, autre chose que les mésaventures d'un bourgeois qui trompe sa femme ou les joies d'une commère qui goberge son amant, autre chose enfin que *les Braies du Cordelier* ou le *Dit de la Vieille Truande*. Et si Boileau dans son *Art poétique* s'est montré sévère, j'oserais presque dire injuste, pour quelqu'un, ce n'est pas pour les prédécesseurs de Villon, c'est pour Ronsard et son école. Ils ont failli peut-être ou gauchi dans l'exécution : la leçon du moins n'a pas été perdue. C'est toujours pour une littérature un pas difficile à franchir que de s'élever en poésie d'une plate imitation de la vie journalière à la peinture de la vie universelle, comme de s'élever en prose de la constatation du fait et de l'expression des vérités d'expérience vulgaire à la traduction des idées générales, si difficile en vérité, qu'on ne voit pas qu'aucune littérature, sauf la grecque, ait pu le faire d'elle-même, par ses propres forces, sans le secours d'un modèle. Le modèle qui manquait à la littérature du moyen âge, la renaissance le retrouva. Mieux encore, elle réussit, selon la belle expression de Du Bellay, à l'imiter si bien « que de le convertir en sang et nourriture; » et c'est pourquoi, comme la prose française ne date que de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne, ainsi la poésie ne compte que de Ronsard et de ses disciples.

IV.

Est-ce à dire que, si quelques débris de la littérature du moyen âge méritaient encore d'être sauvés de la ruine et de survivre ou plutôt de renaître sous une forme nouvelle, un coupable dédain du XVIe et du XVIIe siècle les aient ensevelis dans l'ombre et condamnés à l'éternel oubli ? Ce serait une trop grande erreur

que de le croire : c'est une criante injustice que de le répéter. Ni le XVIe ni le XVIIe siècle n'ont approfondi l'histoire de cette littérature qui les précéda : cependant ils la connaissaient plus et mieux qu'on ne croit d'ordinaire. Je n'ai pas ouï dire que le président Fauchet fût un élève de Jacob Grimm, ni que le comte de Caylus sortît de l'École des chartes. Ni le siècle des Du Cange, dans l'érudition laïque, des Mabillon et des Montfaucon, dans les couvens bénédictins; ni le siècle des La Curne de Sainte-Palaye, des dom Rivet et des dom Bouquet n'ont vécu dans cette ignorance des siècles qui les avaient précédés. Tous ces grands travaux dont l'érudition contemporaine s'honore à juste titre, toutes ces grandes collections que l'Académie des inscriptions poursuit avec autant de patience que de zèle, c'est le XVIIe, c'est le XVIIIe siècle qui les ont commencées, ou celles mêmes qu'il ne leur a pas été donné de commencer, ils les ont au moins ébauchées. Un érudit, dont le nom seul fait autorité, n'écrivait-il pas en 1867 « que depuis vingt-cinq ans l'histoire du moyen âge avait été étudiée en France, d'après les documens authentiques, avec une ardeur et un succès qui rappelaient les plus belles époques du XVIIe et du XVIIIe siècle (1)? » Telle est bien la vérité vraie. La tâche n'a guère consisté pour nous qu'à remplir des programmes et des cadres. Si donc le XVIIIe et le XVIIe siècle n'ont pas fait plus qu'ils n'ont fait pour cette littérature du moyen âge, c'est qu'ils ont estimé qu'il n'y avait pas plus à faire. Tout changement n'est pas un progrès. Nous ne voyons pas cette littérature du même œil que la voyaient nos pères; est-ce à dire que nous la voyions mieux? Nous l'admirons, eux la jugeaient. Et parce qu'ils la jugeaient, ils savaient précisément y reconnaître et y reprendre leur bien. Qu'y a-t-il dans les fabliaux que nous ne retrouvions dans Rabelais, dans La Fontaine et dans Molière? quelle bonne humeur d'invention? quelle gaîté communicative? quelle abondance de verve? ou quelle puissance de satire? mais tout cela, chez ces grands hommes, véritablement transformé par la profondeur de l'observation, plié aux règles de la composition, soumis enfin aux lois du style. Il s'est fait comme un triage de ces imaginations tantôt, mais rarement heureuses, plus souvent burlesques, ou honteuses, de la satire au moyen âge. Les imitations étrangères, l'imitation italienne surtout, ont passé comme au crible cette première moisson du génie français. La paille s'est envolée, le grain est resté. Quand vous voudrez savoir ce qu'il y eut de littéraire dans cette littérature du moyen âge ne prenez donc ni le temps ni la peine d'en apprendre la langue, ouvrez Rabelais, lisez La Fontaine et relisez Molière.

(1) Léopold Delisle. *Rapport sur les études relatives au moyen âge*, 1867.

Tout de même, je cherche en vain dans la littérature des *mystères* quelque chose de grand et de vraiment chrétien qui ne se retrouve pas dans le drame religieux du XVIIe siècle, dans le *Saint Genest* de Rotrou, dans le *Polyeucte* de Corneille, dans l'*Esther* et dans l'*Athalie* de Racine, — que Dangeau dans son *Journal* a si bien nommées, d'un nom que l'on entend si mal, *des comédies de dévotion*, — jusque dans la *Zaïre* enfin et dans le *Tancrède* de Voltaire. Ne suffirait-il pas d'ailleurs, pour prouver d'un seul mot le danger qu'il y avait à pousser plus loin l'imitation, de rappeler la *Théodore* de Corneille? C'était là précisément l'une de ces données hardies qui n'eussent pas effrayé les faiseurs du moyen âge : — une vierge chrétienne enfermée par son séducteur éconduit dans un lieu banal de prostitution, — mais les spectateurs du XVIIe siècle n'en purent supporter l'indécence, et nous-mêmes, à quelque degré de mauvais goût que nous soyons descendus, quelques scènes d'une vigueur et d'une beauté cornéliennes ne réussissent qu'à peine à nous en faire soutenir la lecture. Aussi bien n'est-il pas jusqu'aux sujets païens de notre théâtre tragique, on en a fait la remarque, et plus d'une fois, qui ne soient traversés de ce souffle chrétien qui jadis, de très loin en très loin, avait ennobli les *mystères*. La fille même de Minos et de Pasiphaé, la Phèdre d'Euripide, le génie de Racine l'a si bien transfigurée qu'aux accens de sa passion et de ses remords nous répondons involontairement par le vers d'un autre poëte :

> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

D'ailleurs pouvait-on de la littérature des *mystères* tirer quelque autre chose? Pouvait-on en dégager le drame chrétien, dans le sens qu'il plaît aux érudits de donner à ce mot, chrétien dans le choix du sujet, chrétien dans le nom des personnages, chrétien, si je puis dire, jusque dans le décor et dans le costume? Non, et sur les fantaisies de l'érudition, c'est encore une fois la revanche du ferme bon sens de Boileau :

> De la foi des chrétiens les mystères terribles
> D'ornemens égayés ne sont pas susceptibles.

Quant à savoir d'autre part s'il n'y aurait pas lieu de regretter du théâtre du moyen âge cette souveraine liberté d'allures avec laquelle il disposait du temps et de l'espace, ce sans façon avec lequel il accouplait aux scènes les plus sublimes de la légende pieuse les plus vulgaires détails de la vie quotidienne, ce n'est pas une question que l'on puisse trancher en passant. Pourtant nous ne craindrons pas d'avancer que dans les règles du théâtre français classique, il n'y a rien d'arbitraire, en ce sens qu'elles lui ont été

imposées, non pas, comme on le va répétant, au nom d'une théorie d'Aristote mal comprise, abusivement interprétée, mais par les lois même du génie français.

Reste la chanson de geste. Il faut considérer d'abord que la chanson de geste n'est proprement qu'une *matière épique*, l'étoffe, en quelque sorte, de l'épopée possible, mais nulle part, on l'a vu, non pas même dans le *Roland*, l'épopée réalisée. Dans l'histoire de notre littérature, comme dans l'histoire de la littérature latine ou grecque, la chanson de geste est moins une poésie qu'un acheminement vers la prose, et non pas tant un genre capable de se suffire à soi-même qu'un long et laborieux apprentissage de la manière d'écrire l'histoire. De même à Rome les premiers historiens furent des poètes et la primitive histoire s'y constitua d'une sorte d'agrégation des fragmens dispersés de l'épopée populaire. » En Grèce aussi, ces « logographes » qui furent les prédécesseurs immédiats d'Hérodote racontaient encore en vers. La prose naissante les fit tomber dans l'oubli. Tout de même dans notre moyen âge, à mesure que l'on avance et que l'on approche des temps modernes, on constate la déchéance de la chanson de geste. On peut en citer ce bien curieux exemple : Froissart avait composé d'abord en vers le premier livre de ses *Chroniques*. Toutefois, si la forme périt, le fond subsiste. Les Français du XIVe et du XVe siècle lisent encore avec plaisir, dévorent même avec avidité les remaniemens des vieilles chansons : mais il les leur faut dans la prose de la *Bibliothèque bleue*. C'est que le charme de l'aventure et le prestige du merveilleux ne perdent jamais leur empire sur l'esprit de l'homme. Le prodigieux et le surnaturel sont l'univers idéal des déshérités de ce monde; les plus cultivés eux-mêmes ne dédaignent pas quelquefois de laisser leur imagination s'égarer dans le domaine de la fantaisie. Mais pourquoi gâteraient-ils leur plaisir, quand ils peuvent le puiser à la source voisine en allant bénévolement le demander aux sources plus lointaines, dont les eaux sont moins pures et l'abord moins facile?

C'est une loi de nature qu'il n'est pas permis aux poètes d'être médiocres. On est inexcusable « d'assonancer » comme de rimer sans génie. Là fut le crime de nos trouvères, et là le secret du dédain dans lequel ils sont justement tombés. Pour les déposséder de leur popularité, ce fut assez que la prose apparût. Leur poésie n'avait de la poésie que le dehors; la versification et le rythme. Le rythme, inégal, arbitraire ne donnait pas même à l'oreille l'impression d'une prose cadencée. Dans ces interminables rapsodies, l'introduction de la prose vint faire circuler l'air et la lumière. Ainsi le plus grand service que les chansons rendirent à la littérature nationale, ce fut de disparaître et de céder à la prose la place qu'en

son absence elles avaient cru pouvoir occuper. Elles avaient d'ailleurs amusé l'esprit français dans le temps qu'incapable encore de tout divertissement littéraire, il lui fallait cependant un moyen de remplir le vide de ses loisirs. Elles avaient longtemps flatté l'orgueil d'une féodalité chevaleresque et d'une aristocratie militaire, qui se plaisait à reconnaître dans ces récits épiques l'image de sa vie, l'écho de ses passions, le retentissement sonore de ses grands coups d'épée, son armorial enfin, les héros éponymes de sa race, et ses glorieuses généalogies. Elles avaient encore entretenu ce patriotisme local dont l'humeur indépendante a persisté dans nos provinces jusqu'à la veille même de la révolution française. Mais, comme elles n'avaient rien en elles de ce qui conserve les œuvres, de ce qui les défend et les soutient contre les révolutions des mœurs, de la langue et du goût, de ce qui les sauve du naufrage de toute une civilisation, — ni l'originalité de l'invention, ni la délicatesse ou la profondeur du sentiment, ni la perfection de la forme, — quand vint le moment de périr, elles ne pouvaient manquer de périr comme d'un coup et tout entières. Il n'y eut même point à combattre : elles s'enfoncèrent naturellement dans l'oubli. Nous n'avons rien à en regretter. Le bon sens national avait fait bonne justice. N'en appelons pas de son arrêt. N'allons pas prendre pour l'harmonie d'un concert le bruit discordant et le tumulte cacophonique d'un orchestre qui cherche l'unisson. Et réservons notre enthousiasme pour les œuvres deux fois consacrées, par le jugement de leurs contemporains et par celui de la postérité.

V.

Nous ne demandons pas d'ailleurs que l'on proscrive en masse toute cette littérature et que l'on fasse sur elle à jamais la paix du silence. L'étude en est utile, pour peu qu'on sache la diriger, intéressante, si seulement on la prend comme elle doit être prise. Nous ne méconnaissons aucun des services qu'elle peut rendre, qu'elle a déjà rendus à la linguistique, à la critique, à l'histoire. Elle a permis aux philologues de débrouiller et de formuler déjà quelques lois très curieuses de la dérivation et, si je puis dire, de la transmutation des langues : ce ne sont pas là des résultats dont nous voulions nier l'importance. Elle a permis encore à la critique, éclairée par l'histoire de la naissance des *chansons de geste* ou des *mystères*, de tracer par analogie la théorie générale de la formation des épopées populaires ou de l'origine du drame d'Eschyle et de Sophocle : ce ne sont pas là des recherches dont l'intérêt soit médiocre.

Quand d'ailleurs on ne considérerait ni le profit qu'on en tire ainsi, comme par occasion et subsidiairement, pour la connaissance des lois générales du langage ou pour l'histoire des littératures comparées, elle n'est pas seulement utile, on peut dire qu'elle est indispensable à l'étude approfondie de l'histoire nationale même, à la condition pourtant, ici comme toujours, que l'on ne dépasse pas la mesure.

Il est curieux à coup sûr de suivre à travers l'histoire les variations d'un même mot, par exemple, puisque les mots ont leur fortune, et que chaque génération qui passe les marque au coin de ses idées, de ses besoins, de ses passions. Reconnaître et classer toutes les significations d'un mot, les préciser, les distinguer, les rapporter chacune à sa date certaine, c'est véritablement établir la chronologie d'une langue tout de même que la numismatique, en classant ses monnaies, établit la chronologie de l'histoire officielle. Il est bien évident que les monumens de l'histoire littéraire sont la matière même d'une étude et d'une classification de ce genre. Il convient seulement de faire observer qu'étude et classifications ne sont et ne peuvent être véritablement instructives qu'autant que la langue est, comme on dit, fixée. Si nous ne parlons plus la même langue tout à fait qu'au temps de Racine et de Bossuet, il m'intéresse vivement de savoir, dans l'espace de ces deux cents ans, quels changemens ont eu lieu. Le vocabulaire s'est-il enrichi? s'est-il au contraire appauvri? par quelles voies? sous l'influence de quelles causes? la syntaxe s'est-elle modifiée? dans quel sens? et pourquoi? Toutes ces questions méritent qu'on les pose et qu'on les discute, parce qu'on est assuré d'avance que les nécessités de la réponse entraîneront l'examen des plus grandes questions historiques. C'est que précisément, une fois fixées, les langues, jusqu'à ce qu'elles périssent, ne se modifient plus qu'à mesure des modifications mêmes de la pensée. Ce n'est plus un principe interne de progrès ou de décadence qui gouverne leur évolution, elles subissent la dépendance, la tyrannie de la société qui les parle et des écrivains qui s'en servent. Mais si la langue au contraire n'est pas encore fixée, de pareilles questions deviennent, je ne veux pas dire oiseuses, du moins bien spéciales et d'un intérêt bien technique.

Il est certain encore que la connaissance de cette littérature du moyen âge rend d'inappréciables services à l'histoire des coutumes et des mœurs. En effet, dans les chansons, fabliaux, ou mystères, les détails de mœurs abondent. On peut dire que sous ce rapport les littératures qui commencent ressemblent aux littératures qui finissent. Les unes et les autres, encore ou désormais inhabiles à l'observation du dedans, s'arrêtent et se complaisent à l'observation

du dehors. Incapables de pénétrer jusqu'à l'homme intérieur, elles notent avec une insatiable curiosité, quelquefois avec un rare bonheur d'expression, le détail matériel, visible et tangible. Avec ce qui survivra, dans quelques siècles d'ici, des romans de Balzac et de ses imitateurs on pourra reconstituer, si l'on juge du moins que la chose en vaille la peine, une vie du XIXe siècle; au moyen des chansons et des fabliaux, c'est plaisir de reconstituer une vie bourgeoise ou féodale du XIIe ou du XIIIe siècle. Voulez-vous connaître le menu d'un gala du temps de saint Louis ou de Philippe le Bel : ouvrez quelque chanson de geste. Aimez-vous mieux assister à la toilette de quelque « folle pécheresse? » Parcourez les fabliaux ou lisez quelque mystère : vous y trouverez tous les « amignonnemens pour tenir le cuir bel et frais. » Joignez-y quelque passage d'un prédicateur tonnant contre le siècle, — quelque compte d'un argentier, — quelque livre de ménage ou même de cuisine, — il n'en manque pas et d'assez détaillés, contenant « enseignemens qui enseignent à aparelier toutes manières de viandes, » comme « chivez de lièvres » ou « pastés qui aient savor de formage; » — confondez ou plutôt ordonnez dans l'unité d'un même récit et l'harmonie d'un même tableau tous les détails épars, et vous aurez de l'histoire du passé cette connaissance intime, vivante, pour ainsi dire, que ni la chronologie ni les documens d'archives accumulés ne donnent. Rien de mieux : quoique les détails du même genre ne manquent pas ailleurs, voire dans les chroniques latines; quoique d'autre part, en de pareilles « restitutions, » la conjecture tienne toujours plus de place que la certitude, quoiqu'on puisse avec cette méthode écrire des livres parfaitement ennuyeux, témoin Alexis Monteil et son *Histoire des Français des divers états;* quoique enfin on se demande par l'effet de quelle illusion de perspective et de quelle aberration de curiosité nous affectons de prendre un intérêt historique si vif à ces sortes de détails, sur lesquels, autour de nous et dans notre temps, nous daignons à peine jeter les yeux.

Il n'importe : et tant que nos érudits respecteront les bornes des genres tant qu'ils ne chercheront dans l'étude assidue de cette littérature du moyen âge que des matériaux pour l'histoire, loin de nous la criminelle pensée de vouloir troubler leurs innocens plaisirs ou refroidir leurs savantes ardeurs. Puisque la veine de l'invention semble tarie chez eux, qu'ils fouillent donc ce passé : rien de mieux. Peut-être vaut-il mieux encore éditer un texte mérovingien que d'écrire des romans naturalistes : d'accord. Et c'est rendre service à l'histoire que de ramener au jour les amas de documens ensevelis dans nos archives : à merveille. Et cependant qu'ils pren-

nent garde que le mal qu'ils ont déjà fait est plus grand qu'ils ne l'imaginent. En usant leurs yeux sur la lettre gothique, c'est leur goût aussi qu'ils ont usé dans l'admiration des fabliaux et des chansons de geste. Redevenus en quelque sorte barbares à mesure qu'ils enfonçaient plus avant dans le moyen âge, c'est vers la barbarie qu'ils nous tirent insensiblement. Combien de bons esprits, que leurs qualités naturelles destinaient à quelque chose de mieux, l'exemple de leurs succès faciles a-t-il déjà séduits? Ici, comme ailleurs, je ne sais quel vent d'imitation a soufflé sur l'esprit français et l'a dirigé dans des voies qui jamais n'avaient été les siennes. On a publiquement abjuré, avec un pédantisme solennel, ce vif sentiment de l'art, de la proportion, de la mesure qui jadis caractérisait le génie national. Encore quelque temps, et pour quelques éloges venus d'outre-Rhin, on aura sacrifié le meilleur de l'héritage que nous avaient légué nos pères, pour un plat de lentilles, ce droit d'aristocratique suprématie littéraire que l'autre jour encore, avec raison, un rare écrivain revendiquait en pleine Académie française. Mais si nous avons ce glorieux héritage à cœur, si nous ne voulons pas le laisser dépérir, si nous considérons enfin comme un devoir de probité intellectuelle de le transmettre à notre tour tel que nous l'avons reçu, revenons à nos traditions, ne nous flattons pas d'acquérir ces qualités qui caractérisent l'esprit allemand, à pareil jeu nous ne pourrions que perdre les nôtres, et si nous pouvions hésiter un instant, souvenons-nous que nous suivons le conseil du plus grand et du plus illustre prosateur de la langue, « en résistant à cette critique importune qui, faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinemens, ne laisserait à la fin aucun lieu à l'art et nous ferait retomber dans la barbarie. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, en fermant ici l'excellent livre qui nous a servi de guide. Si nous avons emprunté beaucoup à l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* et que chemin faisant nous ayons omis de le dire, c'est que nous avons peut-être dépassé, sur plus d'un point, ou dans l'expression, ou dans la pensée, ce que nous nous permettrons d'appeler parfois la timidité de l'auteur. Il n'eût pas été juste de faire partager à M. Aubertin la pleine responsabilité de toutes nos opinions; il ne serait pas juste cependant de manquer à dire une fois tout ce que nous lui devons et à l'en remercier.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

II[1].

Après avoir examiné les projets de M. le ministre de l'instruction publique au point de vue du droit, il nous reste à les considérer en eux-mêmes; ce sera l'objet de la présente étude.

Ces projets, nous devons tout d'abord en faire la remarque, sont au nombre de deux. Pourquoi deux? Pourquoi pas un seul? M. Jules Ferry a cru devoir séparer des questions que le législateur de 1850 avait réunies. L'un de ses projets traite de la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques, l'autre a la prétention d'être « relatif à la liberté d'enseignement. » Cette disjonction est-elle fortuite? Est-elle au contraire le résultat d'un profond calcul? Profond serait peut-être beaucoup dire; mais qu'il y ait eu volonté réfléchie de ne point rapprocher les deux sujets, c'est ce qu'on ne saurait guère contester, et l'idée qui a manifestement inspiré M. le ministre de l'instruction publique apparaît déjà là. L'assemblée nationale avait été conduite à faire deux lois séparées sur le conseil supérieur et sur la liberté d'enseignement : le gouvernement de la république ne pouvait pas moins que d'opposer deux contre-projets à ces deux lois réactionnaires. Il le fallait pour que la réparation fût complète. En

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

douterait-on? La précipitation, pour ne pas dire la légèreté, avec laquelle ont été rédigés ces projets de loi, les inexactitudes qui s'y rencontrent, les incorrections qui les déparent, tout en eux révèle et trahit une préoccupation politique dominante. Si M. le ministre de l'instruction publique avait été moins pressé, il n'eût pas prêté le flanc à de méchans propos, soit en produisant des textes altérés dans un document officiel, soit en paraissant ignorer, entre autres choses, qu'il existe des jurys spéciaux pour l'agrégation qui n'ont rien de commun avec les jurys de facultés (1). Ces taches sont évidemment le résultat d'une improvisation hâtive; on ne se les expliquerait pas autrement; mais elles n'en ont pas moins jeté quelque discrédit sur leur auteur. L'une d'elles, surtout, a fait du tort à M. Ferry : nous voulons parler de la confusion qu'il a commise en attribuant à la majorité d'une commission l'opinion de la minorité. Ce n'était pas un cas pendable assurément; ce n'était qu'une école, et, sur ce point particulier, nous trouvons qu'on a été bien injuste pour M. le ministre de l'instruction publique : on l'a accusé de machiavélisme, il n'a été qu'inconscient. Toutefois l'erreur était grave en tant qu'indice du peu de maturité que nos hommes d'état apportent à leurs résolutions; elle était surtout grave en ce qu'elle mettait en leur vrai point des projets qui ne sont en réalité qu'un expédient, et, sous ce rapport, on avait bien le droit de la signaler. Elle fait partie des circonstances de la cause; ce n'est qu'un accident, mais bien significatif, et si l'opinion publique avait eu besoin d'un peu plus de lumière, elle l'eût trouvée là : rien ne montre mieux à quels motifs d'intérêt personnel et tout politiques le gouvernement a obéi en provoquant le conflit actuel; nulle part on ne voit plus nettement que ce conflit a été voulu, et qu'en l'élevant on s'est beaucoup moins proposé le bien de l'Université que d'opérer une diversion puissante à de pressans embarras.

Quoi qu'il en soit, nous devons respecter la division adoptée par M. le ministre de l'instruction publique et traiter comme lui séparément de la réorganisation du conseil supérieur et des conseils académiques et de la liberté d'enseignement; nous pourrons mieux suivre ainsi dans ses développemens la pensée ministérielle : elle se dégagera d'une façon plus précise et plus complète, et nous risquerons moins soit de l'exagérer, soit de l'affaiblir.

I.

« Le projet de loi que nous soumettons aux délibérations des chambres n'est ni une loi de circonstance ni une œuvre de parti,

(1) Voir l'article 5 du projet de loi relatif à la liberté d'enseignement.

c'est l'acte d'un gouvernement soucieux des droits de l'état, jaloux de sa responsabilité et qui s'est donné pour tâche de restituer à la chose publique dans le domaine de l'enseignement la part d'action qui doit lui appartenir et qui va s'amoindrissant depuis bientôt trente ans sous l'effort d'usurpations successives. » C'est en ces termes que débute l'exposé des motifs du projet de loi relatif au conseil supérieur et aux conseils académiques. Un peu plus loin, après avoir rappelé que « le conseil supérieur est la clé de voûte de l'édifice élaboré par le législateur de 1850, » l'exposé conclut que cette institution, « remaniée, fortifiée, aggravée par l'assemblée nationale en 1873, » est devenue « dans sa composition actuelle incompatible avec une direction libérale et progressive de l'enseignement public. » La conception « qui lui sert de base est aussi fausse que dangereuse. » Le conseil supérieur ne doit pas être le représentant des droits et des intérêts de la société tout entière. Il n'y a pas de société distincte de l'état; la société n'a pas d'autre « organe reconnu, pas d'autre représentation régulière et compétente que l'ensemble des pouvoirs publics émanés directement ou indirectement de la volonté nationale, et cet ensemble s'appelle l'état. » D'où il suit que les législateurs de 1850 et de 1873 ont complètement dénaturé le caractère du conseil supérieur en le composant, comme ils l'ont fait, de membres en majorité étrangers au corps enseignant. La mission de ce conseil est avant tout « pédagogique » et la première condition pour y figurer « est d'avoir une compétence scolaire; » tous les autres élémens systématiquement « accumulés » doivent en être exclus. L'état enseignant ne sera le maître chez lui que si le conseil supérieur cesse d'être autre chose qu'un conseil d'études, où l'Université seule aura voix délibérative.

Tels sont, aussi brièvement résumés que possible, les argumens sur lesquels le gouvernement fonde son premier projet. Quelle valeur ont ces argumens? Nous ne croyons pas qu'ils puissent résister à une discussion un peu sérieuse. Et tout d'abord ils reposent sur des erreurs matérielles qu'il faut sans doute attribuer aux mêmes causes que l'étrange confusion à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure, mais qui affaiblissent singulièrement la thèse ministérielle. Où M. le ministre de l'instruction publique a-t-il vu par exemple que l'action de l'état se fût amoindrie depuis trente ans? Où a-t-il vu surtout que cet amoindrissement ait été le fait d'usurpations successives? Voilà certes une bien grave affirmation et de bien gros mots, mais nous cherchons vainement ce qu'ils signifient. Dans les trente dernières années, le seul fait que l'on pourrait considérer comme une usurpation, légale en tout cas, c'est le vote, en 1873, de la loi portant réorganisation du conseil supérieur de l'in-

struction publique. Cette loi fut, on l'a déjà rappelé, l'œuvre collective de deux hommes qui sur ce terrain de la liberté d'enseignement s'étaient naturellement rapprochés, bien qu'appartenant à des cultes différens : M. le duc de Broglie et M. Waddington; et même, à ce titre, M. le ministre de l'instruction publique aurait peut-être pu se dispenser de la qualifier d'usurpation. Le mot est bien dur pour M. Waddington. Or peut-on dire que cette loi de 1873 ait amoindri l'action de l'état et *fortifié*, *aggravé* même l'institution du conseil supérieur de 1850? Quelques chiffres répondront.

En 1870 le conseil supérieur de l'instruction publique comptait : trois sénateurs, trois conseillers d'état, trois membres de la cour de cassation, cinq archevêques ou évêques, trois représentans des cultes non catholiques, cinq membres de l'Institut, huit inspecteurs généraux, deux chefs d'institution libre. En 1879 il compte : trois conseillers d'état, quatre évêques, trois membres des cultes non catholiques, deux membres de la cour de cassation, cinq membres de l'Institut (dont trois universitaires et un professeur du Collège de France), un membre de l'Académie de médecine, *quatre* professeurs élus par les facultés, un professeur du Collège de France élu par ses collègues, trois membres élus des conseils supérieurs du commerce, de l'agriculture et des arts; deux représentans des ministres de la guerre et de la marine, sept membres de l'Université nommés par le ministre, quatre membres de l'enseignement libre, élus par le conseil; c'est-à-dire que la loi de 1873 a diminué la part de la magistrature et du clergé, et augmenté celle de l'Université. La cour de cassation et l'épiscopat ont perdu chacun un siège; l'Université en a gagné trois, sans compter l'avantage d'être représentée par des professeurs que les facultés élisent librement elles-mêmes, avantage que la législation antérieure ne leur reconnaissait pas. Voilà comment l'institution du conseil supérieur a été aggravée, voilà par suite de quelle usurpation l'œuvre du législateur de 1873, l'œuvre de MM. Waddington et de Broglie, a cessé d'être « compatible avec une direction libérale et progressive de l'enseignement public. » Le conseil supérieur de 1873 est plus universitaire que ne l'était le conseil supérieur de 1850 : si l'institution a été fortifiée, c'est dans le sens d'une plus large représentation de l'enseignement public.

Cette erreur matérielle, échappée sans doute aussi à l'improvisation de M. le ministre de l'instruction publique, a bien son importance; mais que dire des hérésies dont l'exposé des motifs la fait suivre? Ainsi M. Jules Ferry non-seulement n'admet pas que la société ait une part quelconque à la direction de l'instruction publique, mais encore il ne connaît pas la société : ce mot est pour lui vide de

sens. L'état et la société sont une seule et même chose; ils se confondent ou plutôt l'une est tout entière absorbée dans l'autre. Elle n'a pas de vie propre, elle n'existe pas, avec ses besoins particuliers, ses intérêts, ses habitudes, ses traditions, ses croyances : la magistrature, le clergé, l'Institut, ne sont que des agrégations factices, des corps sans organes et sans attributs, qui ne représentent rien qu'eux-mêmes et qui par suite n'ont aucun droit à une autre représentation que celle des pouvoirs publics. Parti de ce principe, M. le ministre de l'instruction publique en arrive logiquement à ressusciter la vieille formule de Royer-Collard : l'Université, c'est l'état enseignant. L'état enseignant! Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois sur la valeur de cette définition sortie un jour de la bouche du chef de l'école des doctrinaires. Y a-t-il un état enseignant? De ce que l'état subventionne des établissemens d'enseignement supérieur, secondaire, primaire, professionnel, etc., s'ensuit-il qu'il enseigne? De ce qu'il entretient, rétribue, nomme et révoque un corps de professeurs, s'ensuit-il qu'il professe? De ce qu'il délivre des diplômes et confère des grades, faut-il conclure qu'il soit fabricant de bacheliers, de licenciés et de docteurs? Assurément non : l'état n'enseigne pas; il n'a pour cela ni qualité ni compétence. Tout ce qu'il peut, c'est d'avoir des écoles où l'enseignement soit donné suivant de certains principes qui importent à sa conservation et qu'il a le droit et le devoir de surveiller. Là se borne sa mission. Dire qu'il enseigne, c'est se payer d'un vain mot, d'une formule qui peut paraître séduisante au premier abord, et qui repose en réalité sur une équivoque. Autant vaudrait dire que l'état est fabricant de porcelaines ou de tapisseries parce qu'il subventionne les manufactures de Sèvres et des Gobelins. Ce n'est pas ainsi que le fondateur de l'Université de France comprenait le rôle de l'état! L'empereur avait l'esprit trop net pour confondre des choses aussi profondément distinctes. Loin de prétendre absorber l'Université dans l'état, il en avait fait une sorte de congrégation laïque composée (dans le principe) de membres voués au célibat, se recrutant par elle-même, possédant une fortune propre et vivant de ses revenus, capable de recevoir des dons et legs dans les formes prescrites par les règlemens d'administration publique, une congrégation placée comme toutes les autres congrégations reconnues sous la surveillance de l'état. Telle était l'Université primitive, celle qu'avaient organisée les lois et décrets de 1806, 1808 et de 1811, celle dont l'empereur disait dans les instructions qu'il adressait à M. de Fontanes : « Je veux un corps enseignant parce qu'un corps ne meurt jamais et qu'il y a transmission d'organisation et d'esprit. Je veux un corps dont la doctrine soit à l'abri des petites

fièvres de la mode, qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, et dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. »

Plus tard, il est vrai, cette belle conception d'un corps étranger aux vicissitudes de la mode et de la politique, animé d'une vie propre, possédant une fortune personnelle et l'administrant lui-même devait être singulièrement altérée. La loi de finances du 24 mai 1834 a privé l'Université de sa caisse générale et centralisé son budget au trésor public. C'était une première atteinte à la personnalité civile de l'Université. Une autre loi du 7 août 1850 lui a porté le dernier coup, en statuant que « les propriétés immobilières et les revenus fonciers qui appartenaient à l'Université feraient retour à l'état; que la rente 5 pour 100 de 523,000 francs inscrite au nom de l'Université était anéantie et serait rayée du grand-livre, » enfin en abrogeant les articles 131 et 137 du décret de 1808, qui lui donnaient la faculté d'acquérir à titre onéreux ou gratuit.

Toutefois, on doit le remarquer, si le législateur de 1850 a dépouillé l'Université de sa qualité de personne civile, il s'est bien gardé d'enlever aux établissemens d'instruction publique le droit d'acquérir et de posséder. L'exception qui les concerne est très formellement spécifiée dans l'article 15 de cette même loi du 7 août 1850. Aux termes de cet article, les établissemens d'instruction publique ont gardé la faculté de posséder et d'acquérir, sauf l'autorisation dans les formes de droit, c'est-à-dire dans les mêmes formes que les communes et les hospices : l'avis du conseil d'état et l'acceptation par le ministre de l'instruction publique ou par le chef de l'établissement. L'Université, prise dans sa généralité, n'existe plus comme personne civile, mais ses établissemens ont encore ou peuvent avoir cette personnalité. Par suite, ils se distinguent de l'état, et constituent des entités parfaitement définies; par suite, ils ne forment pas dans leur ensemble une simple branche de l'administration; par suite enfin, la formule de M. Royer-Collard n'est qu'une définition dépourvue de toute valeur juridique. En fait, l'absorption de l'Université par l'état a été telle qu'on a bien pu quelquefois les confondre; en droit, cette confusion n'a jamais existé; jamais à aucune époque aucun acte émané des chambres ni même du pouvoir exécutif ne l'a consacrée.

L'argumentation de M. le ministre de l'instruction publique est donc en ce point radicalement vicieuse. Ailleurs, elle est pire encore : elle méconnaît toutes les règles de bonne administration, de justice et d'égalité que le législateur de 1850 avait établies et que celui de 1873 avait maintenues. Dans la pensée des hommes émi-

nens auxquels revient l'honneur de cette législation, dans la pensée de M. Jules Simon, dans celle de M. Thiers, dans celle de M. le duc de Broglie, le conseil supérieur de l'instruction publique ne devait pas être un simple conseil de l'état et de l'Université; il devait être « le conseil de la société, de la grande famille française (1). » A ce titre, il importait qu'il fût libéralement ouvert aux représentans de toutes les forces sociales : l'administration, le clergé, la magistrature; l'armée. Il y avait d'ailleurs une autre raison de ne le point composer exclusivement de membres du corps enseignant, une raison tirée de ses attributions disciplinaires et contentieuses. « Tant que la liberté d'enseignement n'a pas existé, disait excellemment M. Jules Simon dans son rapport de 1849, tout professeur était justiciable de l'Université. Aujourd'hui il n'en saurait plus être ainsi. S'il est nécessaire de placer auprès du ministre un comité consultatif pour le remplacer dans quelques-unes de ses attributions, on ne saurait, sans violer l'esprit de la constitution, composer ce corps de membres de l'Université. C'est là sans doute une vérité d'évidence et qu'on nous dispensera de démontrer. »

Quelques mois plus tard, dans la discussion de 1850, M. Thiers donnait encore plus de force et de relief à cette idée. Il disait dans la séance du 18 janvier : « Quand vous créez le jury, de quoi le composez-vous? Vous le composez de la société elle-même... Comment, vous comprenez dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques, des écoles privées et laïques, des écoles de diverses méthodes, et vous ne voulez pas que ces écoles aient leur représentant dans le conseil universitaire! Mais vous voudriez une chose inique, absurde, insoutenable!! » Tels étaient les sentimens maintes fois déclarés des hommes qui préparèrent ou qui firent la loi de 1850; et qu'on ne vienne pas dire que ces sentimens étaient ceux d'une époque de réaction cléricale et monarchique. M. Thiers ne faisait pas de réaction cléricale en 1873; il faisait tout autre chose, à ce qu'il nous semble. M. Jules Simon n'a jamais passé, lui non plus, pour un ennemi de l'Université. Cependant, quel fut son langage dans la discussion de 1873? Que disait-il, non plus comme simple rapporteur d'un projet de loi, mais comme ministre? Il disait : « Messieurs, le gouvernement est sympathique à l'enseignement libre autant que qui que ce soit dans cette enceinte. Comme vous allez, par une prochaine loi, augmenter le nombre des établissemens libres et créer peut-être, je l'espère, des facultés d'enseignement libre, je crois que, quand ces facultés seront créées et qu'elles existeront, *il y aura une raison péremptoire de réclamer*

(1) Rapport de M. le duc de Broglie, en 1873.

l'augmentation du nombre des représentans de l'enseignement libre dans le conseil. » Ainsi le gouvernement de M. Thiers, dans la personne de M. Jules Simon, loin d'être hostile à la représentation des grands intérêts sociaux dans le conseil supérieur, prévoyait déjà le moment où, par suite du développement de l'enseignement libre, il deviendrait nécessaire d'y admettre un plus grand nombre de membres étrangers à l'Université. Il était prêt à donner cette satisfaction à l'opinion libérale; il en prenait à l'avance l'engagement spontané.

Tout autre est le sentiment du gouvernement actuel; il ne connaît pas ces vains scrupules. Dans le projet de M. Jules Ferry, le conseil supérieur n'est plus qu'un conseil d'études : le thème grec et le vers latin, voilà tout son royaume. L'éducation morale et religieuse, la direction de l'enseignement public et privé, la discipline et l'esprit de l'enseignement, tous ces grands objets lui sont enlevés ou relégués au second plan. La haute mission qu'il tenait des lois antérieures devient une mission « pédagogique, » et il devient lui-même une assemblée de *scholars* d'où sont systématiquement exclus tous les élémens « incompétens. » Incompétent le clergé? Incompétente la magistrature? Incompétens le conseil d'état et l'Institut? Incompétens les membres de l'enseignement libre? Incompétent tout ce qui n'aura pas la marque et l'attache universitaire? Il y aura jusqu'à six inspecteurs primaires dans ce conseil et il ne comptera pas moins de cinquante membres, tous de la maison (1). Si Bossuet revenait, il n'en serait pas! Portalis et d'Aguesseau, pas davantage!

Mais du moins cette assemblée de pédagogues sera-t-elle tenue de se renfermer dans ses attributions spéciales? Point, et c'est ici qu'éclate vraiment toute la hardiesse de M. le ministre de l'instruction publique. « Le conseil en assemblée générale donne son avis : sur les règlemens relatifs aux examens communs aux élèves des écoles publiques; sur les règlemens relatifs à la surveillance des écoles libres; sur les livres qui peuvent être interdits dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois. Et il statue, en dernier ressort, sur les jugemens rendus par les conseils académiques dans les affaires contentieuses relatives : 1° à l'obtention des grades et aux concours devant les facultés, 2° et 3° à l'interdiction du droit d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement prononcée contre un membre de l'enseignement public ou libre, 4° à l'exclusion des étudians de toutes les académies. C'est-à-dire qu'il est à la fois juge souverain des

(1) A l'exception de quatre membres de l'enseignement libre nommés par le président de la république sur la proposition du ministre.

méthodes et cour suprême des membres de l'enseignement libre. D'un coup de baguette, voilà nos pédagogues transformés en magistrats, rendant la justice, la rendant sans appel, et, on peut le dire, sans contradiction sérieuse, puisque aux termes de l'article 3 du projet, l'enseignement libre n'est plus représenté que par quatre membres, nommés par le président de la république sur la proposition du ministre. Singulière contradiction, en vérité, que ce « conseil d'études » devenant tout à coup compétent dans des matières contentieuses et conservant dans ses attributions une prérogative dont les anciens conseils de l'instruction publique n'usaient qu'avec le concours des membres de la cour de cassation et du conseil d'état! Quel que soit le mérite des hommes qui seront appelés à siéger dans le futur conseil, nous doutons qu'ils puissent suffire aux exigences de ce double rôle pédagogique et judiciaire.

L'ancien conseil en tout cas offrait d'autres garanties de bonne justice et d'impartialité. L'enseignement libre y comptait quatre représentans, qui n'étaient pas nommés par le président de la république; c'était le conseil lui-même qui les élisait. Il trouvait d'ailleurs une absolue sécurité dans la présence des membres de l'épiscopat, ses défenseurs et ses représentans naturels. Dans le projet de M. Jules Ferry, tous ces élémens incompétens étant éliminés, quelle sera la situation de l'enseignement libre? Celle d'un prévenu qui serait jugé par la partie concurrente. Sans doute cette partie concurrente s'efforcera d'être impartiale; elle ne voudra pas abuser de sa force. L'Université compte encore, grâce à Dieu, trop d'esprits élevés pour que l'enseignement libre ait à redouter de sa part une malveillance systématique ou des dénis de justice. Mais pourquoi la mettre dans le cas de voir ses arrêts frappés de suspicion légitime? Pourquoi l'exposer à des défiances et à des récriminations inévitables? Pourquoi méconnaître ce principe tutélaire de droit que « nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause? » On s'étonne qu'un homme aussi versé dans les questions juridiques que doit l'être M. Ferry n'ait pas vu tout ce qu'il y avait d'énorme à placer ainsi les établissemens privés sous la juridiction souveraine et sans contrôle efficace des fonctionnaires et des membres de l'instruction publique. M. Thiers était meilleur jurisconsulte, lorsqu'il qualifiait d'*inique* une telle prétention. Il était surtout plus libéral et plus juste, car ce qui fait le plus défaut à ces projets, c'est l'esprit de justice et le sentiment de la vraie liberté; c'est par là surtout qu'ils manquent et qu'ils ont si vivement froissé l'opinion publique. Le législateur de 1850, ceux de 1873 et de 1875 ont pu se tromper sur quelques points, ils ont pu, nous le montrerons, aller plus loin qu'il ne convenait,

faire des concessions inutiles ou dangereuses; mais du moins, quand ils péchaient, c'était par excès de scrupules; ils conservaient jusque dans leurs défaillances une largeur de vues qui est leur excuse et qui restera leur honneur. Au contraire, ce qui domine tout le projet ministériel, ce qui en est le fond, c'est une indifférence absolue pour tout ce qui n'est pas l'état. La société, M. Ferry ne la connaît pas; les forces sociales, il les dédaigne et les exclut; l'enseignement libre, il lui enlève sa représentation, ses garanties, son ancienne juridiction; il en fait un suspect, presque un accusé, il lui ôte ses avocats naturels et lui compose un jury où ses adversaires seront dans la proportion de douze contre un. Hors l'état enseignant et l'Université, hors leur domination exclusive et leurs intérêts communs, point de droit particulier, point d'intérêts privés et concurrens, point d'associations, pas de recours possible contre l'arbitraire. La pédagogie régnera désormais sans rivale; elle régnera et elle gouvernera.

Telle est, dans son audacieuse simplicité, la pensée ministérielle. Très nettement accusée dans l'exposé des motifs, il nous serait facile de la suivre et de la saisir, d'article en article, dans le projet lui-même. Tout d'abord à l'article 1er elle se manifeste sous la forme d'une affirmation catégorique : « Le conseil supérieur se compose de 50 membres *appartenant à l'enseignement.* » C'est tout le système du législateur de 1850 renversé de fond en comble, c'est la fausse et tyrannique doctrine de l'état enseignant traduite en deux lignes tranchantes et sèches. L'article 3 est plus éloquent encore. Le conseil aura 50 membres : 46 appartenant à l'administration centrale ou relevant du gouvernement à un titre quelconque; 4 appartenant à l'enseignement libre, mais nommés par le président de la république, sur la proposition du ministre. Sur ces 50 membres, 15, en outre des 4 membres de l'enseignement libre, seront nommés par décret et formeront, avec les 3 directeurs d'enseignement, le vice-recteur de l'académie de Paris et le directeur de l'École normale, la section permanente. Soit en tout 24 membres sur 50 qui tiendront leur pouvoir du gouvernement et non du suffrage de leurs pairs; 24 membres dont il n'est pas vraisemblable que l'indépendance dégénère jamais en opposition systématique. Chez nos voisins et même chez nous au temps de la monarchie constitutionnelle, quand la chambre haute donnait de l'embarras au cabinet, le cabinet faisait une fournée de pairs, et tout était dit. Dans le système de M. Jules Ferry, la section permanente tiendra lieu de fournée; seulement, au lieu d'être un accident, on l'élève à la hauteur d'une institution. Un ministre habile aura toujours là de quoi mater son conseil. Il n'y faudra qu'un peu de discernement dans le choix des hommes.

Et cependant M. le ministre de l'instruction publique ne s'est pas encore trouvé suffisamment armé. Débarrassé de l'épiscopat, de la magistrature, du conseil d'état, de l'armée, de la marine, entouré de ses pédagogues, soutenu par ses directeurs et ses inspecteurs généraux, il semblait qu'il pût dans cette situation défier toutes les attaques, attendre l'ennemi. M. Jules Ferry a mieux aimé le prévenir et l'écarter. C'est pourquoi la pauvre faculté de théologie ne sera pas représentée dans le conseil. Toutes les autres facultés y posséderont un siège, elle seule en demeure exclue. Le projet ministériel n'en fait pas même mention, il l'a sans doute considérée comme une quantité négligeable. Cette omission n'a pas en soi-même une grande importance, et nous nous gardons bien de l'exagérer. Le représentant de la faculté de théologie n'eût pas fait grande figure à côté des quatre membres de l'enseignement privé nommés par le ministre, perdu, noyé comme eux dans la foule. Peut-être même l'exclusion complète, systématique de tout élément religieux vaut-elle mieux qu'une représentation insuffisante et disproportionnée de cet élément. Néanmoins ce petit fait est bien significatif, et nous devions le mentionner; nulle part l'intolérance de la pensée ministérielle ne se trahit plus complètement. Mais ce n'était point assez d'exclure la théologie : destitué de tous « les élémens incompétens » qui faisaient autrefois sa force et son prestige, le conseil d'études eût encore formé une aristocratie puissante par les lumières et l'indépendance qu'elles donnent. Pour le démocratiser, on y fera entrer six proviseurs ou professeurs titulaires de l'enseignement secondaire public, élus au scrutin de liste par leurs collègues de tous les lycées et collèges de France, pourvus du titre d'agrégé ou de docteur, et six membres de l'instruction primaire élus également au scrutin de liste par les inspecteurs primaires, directeurs et maîtres adjoints des écoles normales. Nous ne sommes pas, en principe, hostile à toute représentation de nos deux premiers degrés d'enseignement dans le conseil supérieur. A vrai dire, ils étaient déjà très largement représentés par leurs directeurs respectifs et par les inspecteurs généraux, mais ils ne l'étaient pas directement, et nous comprenons qu'on ait voulu leur donner cette satisfaction. Toutefois fallait-il leur attribuer un pareil nombre de sièges : douze sur cinquante! Six sièges aux professeurs de l'enseignement secondaire, quand les facultés des sciences, des lettres, de droit, de médecine et l'école supérieure de pharmacie n'en auront que cinq! Six sièges aux membres de l'enseignement primaire (et, qu'on le remarque bien, cette désignation n'exclut nullement les instituteurs) quand le Collège de France n'en possèdera qu'un, quand l'Institut lui-même n'a pas trouvé grâce. En vérité M. le ministre de l'instruction publique n'a pas le sentiment des proportions nécessaires;

on peut aimer les maîtres d'école, mais il y faut un peu de mesure.

Fallait-il aussi étendre à l'enseignement primaire et secondaire le principe électif? N'est-il pas à craindre que l'esprit de discipline et de subordination hiérarchiques, déjà si affaibli dans l'Université, ne souffre de cette innovation? Eh quoi! vous refusez aux membres de l'enseignement libre le droit d'élire eux-mêmes leurs délégués, et vous accordez ce même droit à des gens que vous nommez, que vous révoquez et que vous payez, à des fonctionnaires. Vous permettez qu'ils s'assemblent et choisissent eux-mêmes leurs mandataires, et vous interdisez cette même chose aux chefs d'institutions. Vous l'autorisez là où elle peut avoir des inconvéniens, vous la défendez où elle n'aurait que des avantages. Voilà certes une étrange inconséquence et qui marque bien encore le fond de votre pensée.

Au surplus, ces anomalies n'ont rien qui doive nous étonner : la logique les commandait. Quand on entre dans la voie de l'ostracisme, il y faut aller jusqu'au bout. Une exclusion appelle une autre exclusion, une proscription en provoque une autre. Ainsi l'épuration du conseil supérieur impliquait celle des conseils académiques, et M. le ministre de l'instruction publique a très justement pensé que la réforme des uns devait coïncider avec la réorganisation de l'autre et qu'il était tenu d'appliquer les mêmes principes à toute notre législation. C'est le but du titre II de son projet.

Les anciens conseils académiques étaient composés du recteur président, des inspecteurs de la circonscription, des doyens de facultés et de sept membres choisis tous les trois ans par le ministre de l'instruction publique, savoir : un parmi les archevêques ou évêques de la circonscription; deux parmi les membres du clergé catholique ou parmi les membres des cultes non catholiques reconnus; deux dans la magistrature; deux parmi les fonctionnaires publics ou autres personnes notables de la circonscription (loi du 14 juin 1854). Les conseils de M. Ferry ne seront composés, conformément à la règle générale établie par l'article 1er, que de membres appartenant à l'enseignement public. Plus de clergé catholique ou protestant; plus de magistrature; plus de notabilités; rien que des inspecteurs, des doyens et des professeurs de facultés, des proviseurs ou principaux et des professeurs d'enseignement secondaire. Une seule exception en faveur des conseils généraux et municipaux: dans chaque conseil, il y aura quatre membres choisis par le ministre de l'instruction publique dans les assemblées départementales ou communales du ressort. A part cette dérogation qui constitue une flatterie pleine de délicatesse à l'endroit des puissances du jour, le conseil académique ne comptera, comme l'autre, que des pédagogues. Comme dans l'autre aussi, la représentation de l'enseignement libre y sera complètement illusoire. On ne l'exclut pas absolu-

ment; il aura deux délégués, nommés, bien entendu, par le ministre, et qui siégeront quelquefois, rarement, dans les affaires contentieuses ou disciplinaires intéressant les membres des établissemens privés. Ils ne seront pas membres comme tous les autres, au même titre, ils seront membres adjoints, intermittens. On les convoquera pour la forme, dans certains cas, lorsqu'il s'agira, par exemple, d'interdire un membre de l'enseignement libre. Une fois la sentence rendue, on les priera de sortir. C'est dans cette situation effacée, presque humiliante, c'est à l'état d'infime minorité que les représentans des établissemens privés auront siège et voix dans les conseils académiques. A Paris, par exemple, le conseil académique ne comptera pas moins de 37 membres se décomposant ainsi : le vice-recteur, 8 inspecteurs de l'académie de Paris, 8 inspecteurs d'académie des départemens du ressort, 8 doyens ou directeurs d'écoles supérieures, 2 proviseurs, 3 professeurs de facultés, 3 professeurs de lycée et 4 conseillers généraux ou municipaux. L'état enseignant, l'Université, la pédagogie, seront donc représentés par 33 membres; la politique par 4 et l'enseignement libre, dans de certaines questions seulement, par 2. En vérité la proportion est dérisoire, et, si nous ne craignions de nous répéter, nous renouvellerions ici les observations que nous avons déjà présentées à propos du conseil supérieur. Nous insisterions sur la gravité d'une telle violation des plus simples règles de la justice et du droit. Mais il nous faut aller vite et glisser légèrement sur tous ces points, car il nous reste encore une longue tâche à parcourir, et le moment est venu d'aborder le second des projets ministériels.

II.

Le projet de loi de M. Jules Ferry « relatif à la liberté de l'enseignement supérieur » appelle tout d'abord une observation de forme. Le titre en est radicalement vicieux : ce n'est pas un projet particulier, spécial à l'enseignement supérieur, puisqu'il vise dans une de ses principales dispositions les trois degrés (1) d'enseignement primaire et secondaire aussi bien que supérieur; c'est encore moins un projet de liberté, puisqu'en fait, il supprime toute liberté. Le seul titre qui lui conviendrait serait le suivant : projet de loi contre la liberté d'enseignement en général, et contre les congrégations religieuses en particulier. Considérez le contenu de l'exposé des motifs et des dix articles du projet : vous ne lui trouverez pas d'autre étiquette, d'autre définition possible. Une courte analyse suffira, pensons-nous, à le démontrer.

Les deux premiers articles ne sont que la reproduction littérale

(1) Degrés et non pas *ordres*, comme le dit incorrectement l'art. 7.

d'un projet dont l'honorable M. Waddington est l'auteur, et qui, voté par la chambre en juin 1876, fut, on s'en souvient, repoussé par le sénat. Ils restituent à l'état, représenté par les facultés, la collation des grades, et soumettent les élèves des établissemens publics et libres d'enseignement supérieur aux mêmes règles d'études, aux mêmes conditions d'âge, de grade, de travaux pratiques, de stage dans les hôpitaux et les officines, de délais obligatoires entre chaque examen et de droits à percevoir au compte du trésor public. Nous n'avons, hâtons-nous de le dire, aucune objection grave contre ces deux articles. La pensée qui les a inspirés en 1876 a été une pensée de réparation bien plus qu'une pensée de réaction systématique et violente contre l'œuvre du législateur de 1875, et certes, si M. le ministre de l'instruction publique avait borné là ses revendications, il n'eût pour ainsi dire pas rencontré d'adversaires dans les chambres, il n'en eût pas, en tout cas, rencontré dans cette *Revue;* il aurait eu pour lui tous les esprits modérés et libéraux, tous les hommes un peu versés dans les questions scolaires.

Les jurys mixtes, tels que l'assemblée nationale les avait institués, ne sont pas, en effet, sérieusement défendables; ils ne le sont ni en droit, ni en fait. En droit, ils constituent une dérogation à des principes et à des traditions séculaires; ils mettent l'état en suspicion, ils enlèvent à la puissance publique une de ses prérogatives naturelles, une prérogative qu'aucun gouvernement soucieux de son autorité ne saurait abdiquer. En fait, ils n'ont jamais donné, dans le seul pays qui les ait adoptés avant nous, que de mauvais résultats. Ils ont eu pour conséquence d'abaisser le niveau des examens et par suite celui des études. Les preuves abondent : elles ont été fournies jadis, dans une importante discussion au sénat impérial, nous les avons présentées ici même (1) il y a quelques années, et la grande commission extra-parlementaire de 1870 présidée par M. Guizot les avait trouvées si topiques qu'elle avait repoussé à une grande majorité le système qui a prévalu depuis. Nous tenons donc les jurys mixtes pour une institution défectueuse et nous estimons que le gouvernement de la république se devait à lui-même et devait surtout aux bonnes études d'en proposer la suppression.

Devait-il aller dans cette voie jusqu'à rendre aux seules facultés la collation des grades? Sur ce point, et sans critiquer le fond même du projet ministériel, nous aurions une réserve à faire. Certes les jurys de facultés sont d'excellens jurys d'examens : au point de vue de la compétence et des lumières, ils offrent à l'état, comme aux familles et aux candidats, toutes les garanties désirables. Composés d'hommes éminens parfois, savans et distingués toujours, on trou-

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1870.

verait difficilement leurs pareils, et l'on peut dire à leur honneur que jamais, à aucune époque, aucun parti n'a contesté l'autorité de leurs décisions. Toutefois en se plaçant au point de vue de certaines susceptibilités, peut-être exagérées, mais qui existent, au point de vue des susceptibilités de l'enseignement libre, n'est-on pas conduit à penser que des jurys d'où seraient exclus les professeurs des facultés de l'état aussi bien que ceux des facultés libres offriraient une impartialité plus haute encore? C'était la conclusion à laquelle était arrivé le ministre qui eut l'honneur de diriger l'instruction publique de 1863 à 1870, et bientôt après la commission extra-parlementaire présidée par M. Guizot. C'est cette même conclusion que l'honorable M. Raoul Duval soutint devant la chambre en 1875 et 1876 et qui ne rencontra alors aucune objection de principe. On se contenta de la repousser et le jury mixte de M. Chesnelong l'emporta sur le jury d'état de M. Raoul Duval. Mais nous ne croyons pas que ni dans cette circonstance ni dans aucune autre on lui ait opposé des argumens bien solides.

Et tout d'abord le jury d'état ne serait pas une innovation, comme on l'a prétendu. Il existe déjà sous une forme ou sous une autre à tous nos degrés d'enseignement, et nous ne sachons pas qu'il ait donné de mauvais résultats. Dans l'instruction primaire, c'est un jury nommé par le conseil départemental qui fait passer les examens du premier et du second degré; la loi n'a pas voulu que les candidats de l'enseignement libre fussent examinés par des instituteurs communaux. Dans l'enseignement secondaire, le titre d'agrégé, qui est le titre par excellence, est conféré par un jury d'état, d'où sont soigneusement exclus les maîtres de conférences de l'École normale supérieure, qui pourraient être suspects d'involontaire complaisance à l'égard de leurs élèves. De même pour l'agrégation de droit et de médecine. Ces jurys comptent toujours trois magistrats pour l'une et trois membres de l'Académie de médecine pour l'autre. Enfin ne sont-ce pas des jurys d'état qui fonctionnent à l'entrée de la plupart de nos grandes écoles, militaire, polytechnique, de la marine, etc.? Les examinateurs à l'entrée et souvent même à la sortie de ces grandes écoles ne sont-ils pas choisis en dehors du cadre des professeurs? Le dualisme qui existe malheureusement ailleurs entre l'enseignement public et l'enseignement privé n'était pas à craindre là. Saint-Cyr et l'École polytechnique n'ont pas d'établissemens concurrens comme nos collèges et nos facultés. Néanmoins l'administration de la guerre a pensé que des commissions composées de membres étrangers pour la plupart à nos écoles présenteraient plus de garanties d'impartialité, et chaque année, depuis bien longtemps, c'est à des commissions de cette sorte qu'elle confie la

tâche d'ouvrir ou de fermer la porte de ses établissemens aux jeunes gens qui viennent y frapper. Le système est donc éprouvé; voilà des années qu'il fonctionne, à la grande satisfaction des familles, et qu'il fonctionne avec succès. Loin d'abaisser le niveau des examens, il l'a maintenu très haut. C'est un fait constant que le recrutement de l'École polytechnique et de Saint-Cyr n'a jamais été d'une meilleure qualité qu'à l'heure actuelle.

Au surplus les chiffres sont là : sur une moyenne de 11 à 1,200 candidats qui se présentent annuellement à Saint-Cyr, il y en a, suivant les besoins du service, de 350 à 400 d'admis, et si le jury n'avait pas à tenir compte de ces besoins, s'il était livré à lui-même, il est notoire qu'il n'en admettrait guère plus de 250 à 300. C'est donc une proportion des deux tiers au moins des candidats que le jury d'état élimine chaque année. Eh bien, veut-on savoir quelle est cette proportion pour le droit, la médecine et la pharmacie? Voici les chiffres extraits du compte définitif des dépenses de l'exercice 1873 (année normale) :

	EXAMINÉS	AJOURNÉS	ADMIS
Droit.	8902	1551	7351
Médecine.	6668	932	5736
Pharmacie	2716	357	2359

Pour les sciences et les lettres, la proportion est notablement plus forte, et les jurys sont manifestement plus sévères; mais est-elle encore suffisante?

	EXAMINÉS	AJOURNÉS	ADMIS
Sciences	6385	3659	2726
Lettres.	10266	5688	4578

Assurément nous ne prétendons pas tirer de ces chiffres des argumens contre les jurys de facultés; mais enfin, quand on les compare à ceux que donnent les jurys d'état, tels que le jury de Saint-Cyr et les jurys d'agrégation, par exemple, on est bien forcé de reconnaître que l'avantage n'est pas précisément du côté des premiers.

Quant à l'objection tirée de la difficulté de trouver, en dehors des professeurs en exercice de l'état ou de l'enseignement privé, des juges compétens en nombre suffisant, nous pourrions en être touché, s'il s'agissait d'établir des jurys d'état dans toutes les villes où il existe des jurys de facultés. Mais ce n'est pas ainsi que nous comprenons l'institution. Deux ou trois jurys d'état pour chaque ordre d'enseignement suffiraient très bien, à la condition d'être ambulatoires. La commission qui examine les candidats à l'École

militaire n'agit pas autrement. Tous les ans, au mois d'août, elle se met en route et revient seulement au commencement d'octobre, après avoir examiné dans un certain nombre de villes désignées d'avance les candidats de province, auxquels on évite ainsi des déplacemens et un séjour onéreux à Paris. Or veut-on savoir de combien de membres se compose cette commission? De cinq membres, auxquels sont adjoints, pour le classement des copies, un nombre égal de correcteurs. Ces cinq membres suffisent amplement à leur tâche et la recommencent chaque année sans fatigue. Il ne saurait d'ailleurs être question, hâtons-nous de le dire, de substituer dès à présent et par une mesure d'ensemble le jury d'état aux jurys de facultés. Cette solution s'imposera sans doute un jour, car elle est commandée tout à la fois par la justice et par l'intérêt de notre enseignement supérieur, lequel aspire à être déchargé d'une besogne un peu fastidieuse, où il perd, au moins à Paris, le meilleur de son temps. Mais dans l'état actuel des choses, les partisans du jury d'état n'ont pas tant d'ambition. Ils se déclareraient satisfaits, si la loi à intervenir donnait aux élèves des établissemens d'enseignement supérieur libre la faculté de se présenter à leur choix devant un jury d'état, dont la composition serait réglée par le conseil supérieur, ou devant les jurys de facultés actuels. On cherche un terrain de transaction et de rapprochement pour tous les esprits modérés de la chambre et du sénat : le voilà trouvé. Le jury d'état sauvegarderait également les droits de la puissance publique et ceux de la liberté. C'est à ce titre qu'il avait séduit les hommes dont nous invoquions tout à l'heure l'autorité et qu'il rencontrera, nous en avons le ferme espoir, de nombreux défenseurs dans le parlement.

Ainsi, pour nous résumer, sur les deux premiers articles du projet, pas d'objection fondamentale : la nécessité de la restitution de la collation des grades à l'état ne fait pas question pour nous. Seulement auprès des jurys de facultés, dans un intérêt de justice et de bonne administration, pour donner satisfaction aux légitimes susceptibilités de l'enseignement libre et pour soulager en même temps les membres de l'enseignement public, nous souhaiterions qu'on établît des jurys d'état, au lieu et place des jurys mixtes.

Malheureusement le projet de M. Ferry ne se borne pas à cette reprise de possession des droits de l'état, et nous retrouvons dans les autres dispositions qu'il consacre le même esprit d'intolérance, le même mépris de la justice que précédemment. L'article 3, qui n'a l'air de rien, par exemple, a tout simplement pour but de ruiner les établissemens d'enseignement supérieur libre. Aux termes de cet article, les élèves de ces établissemens sont tenus de prendre

leurs inscriptions aux dates fixées par le règlement dans les facultés de l'état. Conséquemment, tous les trois mois, l'étudiant en droit de l'école libre d'Angers devra se transporter de sa personne à Poitiers pour se mettre en règle avec la faculté. Là on lui délivrera une inscription gratuite. Mais, ajoute aussitôt le projet, un règlement délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique, après avis du ministère des finances, déterminera le tarif des nouveaux examens; c'est-à-dire, pour qui sait lire entre les lignes, que le gouvernement se réserve d'augmenter les droits d'examens d'une somme équivalente au montant des droits actuels d'inscription. Or comme d'un autre côté le projet enlève aux établissemens la part que la loi de 1875 leur attribuait dans les droits d'examens subis devant les jurys mixtes, il s'ensuit nécessairement, ou que les élèves des établissemens libres auront double droit à payer : droit d'examen devant les facultés de l'état, et droit d'inscription dans leurs propres maisons; ou que les établissemens libres, déjà privés de leur principale ressource, seront encore obligés, pour garder leurs élèves, de réduire considérablement, sinon de supprimer, leurs droits d'inscription. Dans la première hypothèse, c'est une bien grosse charge imposée aux familles : dans l'autre, on le voit, c'est la ruine.

L'article 4 est manifestement inspiré par une pensée du même genre; après avoir enlevé leurs revenus aux établissemens libres, on leur prend leur nom. Désormais les écoles fondées ou entretenues par des particuliers ou des associations ne pourront s'intituler universités, ni même facultés. L'exposé des motifs glisse légèrement sur cette partie de la loi : « Nous nous sommes reportés, dit-il, pour la rédaction de l'article 4, à celle de l'article 17 de la loi du 15 mars 1850, en l'appliquant aux écoles d'enseignement supérieur, dont ladite loi ne pouvait faire mention. » Ladite loi ne pouvait en effet mentionner des établissemens qui étaient encore à naître. Mais elle s'était bien gardée de disposer que les établissemens d'enseignement secondaire libre ne pourraient pas prendre le titre de collège ou de lycée. Et vraiment M. le ministre de l'instruction publique n'est pas heureux dans ses citations : quand il ne les altère pas, il en dénature le sens; quand il ne produit pas des textes erronés, il équivoque et joue sur les mots, ce qui est toujours grave dans un document public.

La rédaction de l'article 5 appelle une observation analogue. Ici la pensée ministérielle devient tout à fait cabalistique : « Les titres ou grades *d'agrégé*, de docteur, de licencié, de bachelier, etc., ne peuvent être attribués qu'aux personnes qui les ont obtenus après les concours ou examens réglementaires subis devant les facultés de

l'état. » M. le ministre de l'instruction publique n'est pourtant pas sans savoir que l'agrégation est un examen qui se passe en général devant des jurys spéciaux : ainsi de l'agrégation des lettres, de grammaire, de philosophie, d'histoire, etc. La phrase n'a donc pas de sens; pour qu'elle fût intelligible, il faudrait y ajouter ces mots : devant les facultés de l'état, *ou devant les commissions d'examen nommées par le ministre.* Ce n'est qu'un vice de forme, un *lapsus*, assurément; mais tous ces lapsus venant s'ajouter les uns aux autres sont du plus fâcheux effet : on n'écrit pas de verve deux exposés de motifs et deux projets de loi comme un compte fantastique, et M. Ferry, qui s'est montré si sévère en d'autres temps pour des improvisations grandioses, aurait bien dû surveiller d'un peu plus près les siennes.

L'article 6 est d'une meilleure rédaction : il est vrai qu'elle est empruntée presque textuellement à la loi de 1875 : « L'ouverture des cours isolés est soumise, *sans autre réserve*, aux formalités prévues par l'article 3 de la loi du 12 juillet 1875. » C'est-à-dire que les cours libres isolés ne seront plus considérés comme des réunions publiques. Quiconque voudra faire une leçon sur un sujet quelconque, politique ou non, devra simplement en aviser l'autorité académique dix jours auparavant. La pensée ministérielle est ici d'une clarté parfaite, et l'on devine aisément le but de cet article : ce n'est pas autre chose qu'une prime d'encouragement offerte aux professeurs de politique qui s'agitent dans les bas fonds de toutes nos grandes villes; c'est la loi sur les réunions publiques éludée. Viennent des jours de trouble, et l'on verra le parti que le radicalisme saura tirer de cette disposition. En tout cas, l'enseignement libre, le vrai, s'entend, ne réclamait nullement des facilités qui ne serviront qu'aux charlatans, en attendant mieux; il avait la conférence, il avait les cours non isolés, il avait, au besoin, la réunion privée. M. le ministre de l'instruction publique a pensé que le moment était venu d'abolir une législation surannée. En quoi nous le trouvons parfaitement logique et conséquent avec lui-même : ceci devait tuer cela; fermant d'une main les établissemens congréganistes, il était juste que de l'autre il rouvrît les clubs; l'article 6 était la préface nécessaire de l'article 7.

L'article 7 est avec l'article 1er toute la loi. Il disposait qu'à l'avenir « nul ne sera plus admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » La commission n'a pas trouvé cette rédaction suffisamment nette, et y a introduit ces mots : à diriger un établissement de quelque ordre que ce soit *ou à y donner l'enseignement.* C'est-à-dire qu'au-

cun membre d'une congrégation non autorisée ne pourra plus désormais diriger un établissement quelconque, ni même y être employé comme professeur. L'article 7 s'applique également aux trois degrés d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il embrasse tout dans sa généralité : jésuites et dominicains, maristes et eudistes, etc. La loi ne distingue pas entre toutes ces congrégations; elle les place, comme les établissemens insalubres, en dehors du droit commun. La république de 1848 ne les connaissait « ni pour les protéger, ni pour les gêner; » la république de 1879 ne les connaît que pour les frapper.

Nous avons essayé d'établir dans un précédent article que cette prohibition générale était contraire au droit public, au droit moderne. Nous voudrions démontrer ici par des chiffres et par des argumens empruntés, pour la plupart, aux documens officiels eux-mêmes, quel trouble elle jetterait dans les intérêts matériels et moraux, non-seulement des congrégations, mais encore et surtout d'une très nombreuse classe de citoyens.

Il existe actuellement en France 141 congrégations non autorisées (1), se livrant effectivement à l'enseignement, soit : 125 congrégations de femmes et 16 congrégations d'hommes. Ces congrégations possèdent 641 établissemens, dont le total se décompose ainsi : établissemens de femmes, 560; établissemens d'hommes, 81. Le nombre des élèves qui fréquentent ces établissemens est de 61,409 : soit 41,174 filles et 20,235 garçons, sur lesquels on compte environ 9,513 bourses entières ou partielles. Enfin le nombre des professeurs, des surveillans de l'un et l'autre sexe, appartenant à ces diverses congrégations et qui se consacrent à l'enseignement, est de 6,454 : soit 4,898 religieuses et 1,556 religieux.

Voilà donc, si l'article 7 était voté, 141 congrégations, 641 établissemens, 61,409 jeunes filles et jeunes gens, dont 9,513 boursiers, qui seraient atteints. Voilà d'un seul coup 641 établissemens qui vont se trouver expropriés, pour cause d'utilité publique, sans aucune enquête préalable, et sans indemnité, bien entendu. Voilà 67,000 individus, par conséquent 67,000 familles, appartenant pour une bonne part à la bourgeoisie, qui vont être frappées dans leur fortune, opprimées dans leurs croyances, ou tout au moins gênées dans leurs habitudes. Voilà plus de 9,000 enfans, que les congrégations non autorisées élevaient gratuitement, et pour lesquels elles dépensaient chaque année 1,186,076 francs, qui vont être

(1) Ces chiffres et les suivans qui ont été communiqués aux chambres sont le résultat d'une enquête faite par un comité qui s'est mis en relation directe avec les supérieurs des congrégations intéressées; ils portent sur l'année 1879.

rendus à la misère et au vice. Qui les recueillera? L'état? Mais ses établissemens regorgent déjà de boursiers; la dernière statistique officielle en fait l'aveu, son budget enfle démesurément, d'exercice en exercice; et c'est à peine s'il a pu donner des pensions aux fils de tous ceux qui ont succombé sur nos champs de bataille dans la dernière guerre.

En vérité la pensée ministérielle est bien dure ici, et le gouvernement aura quelque peine à faire accepter ce nouveau massacre des innocens par tous les cœurs un peu généreux, car enfin, pour justifier une mesure aussi violente, il faudrait au moins l'appuyer de quelques bonnes raisons. Il faudrait invoquer autre chose que les ordonnances de 1828, et les arrêts de 1762. Charles X et Louis XV sont des autorités un peu surannées. A-t-on fait une enquête? Résulte-t-il de cette enquête que l'enseignement donné par les congrégations non autorisées soit immoral, inconstitutionnel, ou même antinational? Les inspecteurs généraux ont-ils constaté des faits graves à la charge des établissemens tenus par des congréganistes? Ces faits ont-ils été consignés dans leurs rapports?

A vrai dire, sur ce dernier point on peut nous répondre que l'inspection telle que l'ont organisée les lois de 1850 et de 1875 est complètement insuffisante. C'est tout à fait notre avis; nous tenons que la surveillance de l'état sur les établissemens libres d'enseignement ne comporte aucune restriction, qu'elle devrait être entière, absolue; mais qui empêche de l'organiser? qui empêchait M. Jules Ferry de reprendre cette position malencontreusement abandonnée par le législateur de 1850? Dans cette question, comme dans celle de la collation des grades, tous les esprits modérés, tous ceux qui ne pensent pas qu'on doive refuser à la république les droits et prérogatives exercés par les régimes antérieurs, en un mot tous les hommes de gouvernement, se seraient joints à lui. Il n'avait qu'à réclamer cette restitution; on la lui eût certainement accordée. Au lieu de cela, que fait M. le ministre de l'instruction publique? Il vient, sans enquête préalable et sans autres raisons que des raisons tirées d'un droit aboli, proposer aux chambres une mesure d'exception contre des gens auxquels la loi reconnaît depuis près de trente ans les mêmes droits, en matière d'enseignement, qu'à tous les autres citoyens. A l'abri de cette législation, des établissemens considérables se sont formés, des habitudes et des besoins particuliers se sont développés; un enseignement d'un caractère spécial est né. Cet enseignement n'est pas plus mauvais qu'un autre, nos concours le prouvent. Il est en tout cas fort goûté d'un grand nombre de familles, puisqu'il a de nombreux élèves. Est-ce un mal, est-ce un bien? C'est un fait, un fait indiscutable.

Est-il bon, est-il mauvais qu'il y ait des établissemens où l'éducation morale et religieuse ait le pas sur l'instruction proprement dite, et des établissemens animés d'un esprit plus laïque, plus scientifique, où la part faite à la religion soit moindre? Ce dualisme est-il bon? Nous ne le prétendons pas, nous sommes de ceux qui regrettons notre vieille Université de France, avec sa discipline, ses mœurs et son esprit à la fois laïque et religieux. Nous croyons que cette grande institution a rendu d'éminens services à ce pays, et quand nous comparons les fortes générations qu'elle a formées avec la nôtre, nous ne pouvons nous empêcher de faire un triste retour sur nous-même, et d'évoquer le temps où toute la jeunesse française passait par la même éducation, comme elle passe aujourd'hui par le régiment. Mais que pouvons-nous à ces choses? Le gouvernement, les chambres, peuvent-ils empêcher que le monopole universitaire ait succombé? Peuvent-ils empêcher surtout qu'il ait succombé sous la pression de l'opinion publique? A tort ou à raison, l'Université n'a plus aujourd'hui la confiance d'un grand nombre de familles; elle a perdu son ancienne clientèle aristocratique et bourgeoise. Faut-il pour la lui rendre rétablir indirectement ce que M. Ledru-Rollin appelait dans sa langue colorée « la conscription de l'enfance, » ce qu'il considérait « comme la plus grande souffrance qu'on pût infliger à un individu? » Au fond, l'article 7 n'a pas d'autre portée : en apparence, il n'atteint que les congrégations non autorisées; en fait, comme les congrégations non autorisées sont les seules qui soient florissantes dans l'enseignement secondaire, il supprime toute concurrence, au moins à ce degré d'enseignement. La monarchie légitime en usait plus fièrement avec les jésuites : elle ne fermait pas leurs établissemens, elle les bannissait; elle ne leur interdisait pas l'enseignement, elle leur interdisait la France; ce n'est pas dans l'intérêt d'une corporation rivale, c'était dans l'intérêt bien ou mal entendu de la chose publique, dans l'intérêt supérieur de l'état et de la religion qu'elle les frappait. Aujourd'hui qu'invoque-t-on en dehors des pauvres argumens tirés de l'ancien droit public? Rien, absolument rien. L'exposé des motifs est muet : tournez-le dans tous les sens, prenez-le par tous les bouts, vous n'en ferez pas sortir un grief, un seul, contre les congrégations. Il n'y en a qu'un, mais qu'on n'avoue pas, celui-là : elles ont fait recevoir en 1876 127 élèves à Saint Cyr et 39 à l'École polytechnique. C'est tout leur crime, et l'article 7 n'est pas autre chose que le châtiment de ce crime.

Et croit-on qu'il n'y aura qu'elles de châtiées? Croit-on qu'elles seront seules à souffrir, elles et les 67,000 familles qui leur confient

leurs enfans? Trouve-t-on que c'est là du sentiment, que les argumens tirés de la liberté de conscience, du droit, de la justice sont sans force et sans valeur? Eh bien, n'en parlons pas. Considérons l'article 7 au point de vue tout positif et tout matériel des finances publiques. Voyons quelles en seraient les conséquences budgétaires. Ici nous n'emprunterons pas nos chiffres à des statistiques particulières; nous les demanderons à l'administration elle-même.

A la date du 31 décembre 1876, les établissemens d'enseignement secondaire dirigés par des congrégations non autorisées recevaient 19,960 (1) élèves tant internes qu'externes, savoir : les jésuites 9,131, les maristes 4,476, les lazaristes 499, les basiliens, picpuciens, doctrinaires, etc., 5,885. Ces établissemens, est-il besoin d'en faire la remarque, ne recevaient aucune subvention de l'état, ni des départemens, ni des communes. Ils se suffisent à eux-mêmes. Est-ce à dire qu'ils imposent aux familles des sacrifices exagérés? Non, car d'après la statistique officielle la moyenne des frais supportés par les parens pour chaque élève ressort pour le pensionnat à 543 fr. 76, pour la demi-pension à 342 fr. 20, pour l'externat à 133 francs. En sorte que voilà 19,960 élèves qui ne coûtent absolument rien ni à l'état, ni au département, ni aux communes, et dont l'éducation n'impose, en somme, que des sacrifices très raisonnables aux familles.

Or, si nous mettons en regard de cette situation celle des lycées et collèges, que voyons-nous? En 1876 la subvention de l'enseignement secondaire public s'est élevée pour l'état à 5,568,355 francs, pour les départemens à 467,073 francs, pour les communes à 4,143,626 francs; soit 10,179,056 francs. En cette même année 1876, le nombre des élèves était dans les lycées de 40,995; dans les collèges de 38,636; au total 79,631. Divisons maintenant le chiffre de la subvention par celui des élèves: 10,179,056 par 79,631; résultat: 127. C'est donc 127 francs qu'il faut prélever chaque année sur les fonds généraux, départementaux ou communaux par tête d'élève dans nos lycées et collèges. D'un côté néant; de l'autre 127 francs. Mais, objectera-t-on, si l'éducation publique revient plus cher que l'éducation privée, c'est que la clientèle de nos établissemens publics est insuffisante. Versez dans nos lycées les 20,000 élèves qui reçoivent l'enseignement secondaire dans les maisons congréganistes, et vous verrez aussitôt les recettes augmen-

(1) Ce chiffre n'est pas complètement exact : en portant à l'actif des maristes 22 établissemens et 5,000 élèves, la statistique officielle a commis une erreur manifeste; elle a confondu les maristes proprement dits avec les frères de la société de Marie et les petits frères de Marie, qui sont autorisés. Les maristes n'avaient en 1876 que 6 établissemens et 1,500 élèves.

ter, les frais diminuer. Erreur, illusion; considérez ces chiffres : En 1865, nous possédions 77 lycées, comptant 32,630 élèves et recevant en moyenne une subvention de 22,331 francs. Nous en avons aujourd'hui 81, qui comptent 40,995 élèves. La moyenne de la subvention a-t-elle diminué ? Bien au contraire, elle a plus que doublé. Elle s'est élevée pour 1876 à 48,320 francs par lycée. Ainsi, non-seulement la réduction qu'on pouvait espérer en raison de l'accroissement des recettes n'a pas été obtenue, mais les charges se sont accrues dans des proportions considérables. Ainsi, loin d'être une source de revenus, la suppression des établissemens appartenant à des congrégations non autorisées constituerait une nouvelle charge pour nos finances. Une augmentation de moins d'un quart dans le nombre des élèves a nécessité un accroissement de plus de moitié dans la moyenne des subventions accordées à nos lycées. Si, par suite du vote de l'article 7, les 20,000 jeunes gens qui fréquentent en ce moment les écoles congréganistes venaient à passer dans nos lycées, il faudrait immédiatement quadrupler la subvention, sans compter les millions qu'on devrait mettre aux bâtimens. Tel serait, au point de vue budgétaire, le résultat le plus clair du vote de l'article 7. Et qu'on remarque bien que notre argumentation porte uniquement sur l'enseignement secondaire. En ce qui concerne l'enseignement primaire, nous ne possédons malheureusement que des données incomplètes. Mais qui ne sait le rôle important que jouent les congrégations non autorisées dans cet ordre d'enseignement? Qui ne sait avec quelle abnégation les membres de certaines communautés religieuses se vouent aux plus rudes tâches? Si M. le ministre de l'instruction publique était un peu moins nouveau dans le métier, il saurait qu'où l'on ne trouve pas toujours d'instituteurs et d'institutrices laïques pour aller s'établir à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans nos départemens alpins et pyrénéens, par exemple, l'administration n'est jamais à court de congréganistes. Ils vont là sous la neige, comme ils allaient du temps du siège ramasser nos blessés sous les balles; c'est leur fonction de se dévouer.

Dans le seul département de l'Aveyron, — nous empruntons ce chiffre à l'état des congrégations publié par le gouvernement en 1876, — il n'existe pas moins de 25 congrégations de femmes non autorisées, qui comptent 1,142 membres voués à l'enseignement. Comment les remplacera-t-on? Où trouver le personnel et les millions qu'il faudrait pour séculariser l'enseignement? La république a déjà plus que doublé le budget de l'instruction publique. Chaque année les dépenses augmentent de ce chef dans des proportions considérables; chaque année les besoins sont plus nombreux, plus

pressans. Le corps enseignant est plus exigeant ; il veut être mieux rétribué. Il ne l'était pas assez jadis, il l'est plus aujourd'hui qu'aucune autre catégorie de fonctionnaires. Un professeur de faculté à Paris a 15,000 francs, plus qu'un général de brigade ; un professeur agrégé de lycée à Paris a 7,500 francs, autant qu'un colonel. Un jeune homme sortant de l'École normale avec le titre d'agrégé peut avoir de 5 à 6,000 francs au bout d'un ou deux ans de stage. Et l'on ne se contente pas d'augmenter les traitemens, on multiplie les places. Tout récemment encore M. le ministre de l'instruction publique a titularisé d'un seul coup 54 employés auxiliaires de son administration. Nous ne critiquons pas ces dépenses, nous les constatons, et, les ayant constatées, nous nous demandons si le moment est bien choisi pour grever le budget d'une charge aussi lourde qu'inutile. En 1793, on a voulu aussi substituer partout l'action de l'état à l'action et à l'initiative privées ; la convention supprima d'un trait de plume universités, collèges et petites écoles ; elle fit table rase de toutes les institutions scolaires de l'ancien régime, et de toutes ces ruines accumulées elle essaya de dégager un système d'éducation nationale. Elle n'aboutit, après beaucoup de tâtonnemens et sauf quelques belles créations, comme le Muséum et l'École polytechnique, qu'à la plus complète impuissance. Prenons garde de tomber dans la même faute. Défions-nous de la dangereuse théorie de l'état enseignant. Restituons à l'état ses droits ; rendons-lui son domaine, tout son domaine, mais laissons en même temps le dévoûment, la charité, la foi, défricher leur champ ; ne nous privons pas de ces précieux auxiliaires. Ce ne serait pas seulement une iniquité, ce serait une ineptie. Quoi ! vous voulez établir l'enseignement obligatoire et vous serez amené par voie de conséquence à le rendre gratuit. Vous allez de ce chef dépenser des sommes énormes : 200 millions au moins, rien qu'en constructions de maisons d'école et d'écoles normales. Une partie de ces dépenses est déjà engagée. Vous voulez fonder d'un seul coup quatre-vingts lycées de filles ! Et c'est le moment que vous choisiriez pour interdire des milliers de volontaires, hommes ou femmes, qui ne vous demandent, pour toute rémunération, que de leur laisser suspendre un christ dans leurs salles d'études. Vraiment ce n'est pas trop cher et vous avez tant à dépenser ailleurs, vous avez déjà tant dépensé qu'il serait prudent de vous arrêter dans une voie qui vous conduira, si vous n'y prenez garde, à la ruine de nos finances.

Ruines publiques et privées, voilà donc, sans compter toutes les considérations d'ordre moral qui ont été épuisées dans les grands débats de 1844, 1850 et 1875, et que nous omettons à dessein, voilà quelles seraient les conséquences de l'article 7. Mais ce n'est pas

le seul argument à lui opposer : d'autres raisons, les unes particulières à l'Université, les autres ayant rapport à la politique, à notre état social, aux relations de l'église et de l'état, sont encore plus péremptoires. Quand un gouvernement, quel qu'il soit, grève le trésor et trouble l'ordre établi, la seule excuse qu'il puisse invoquer, c'est la grandeur du résultat qu'il poursuit. Il n'y a que le succès pour excuser l'oppression. Or le résultat que poursuit le gouvernement, quel est-il? et l'obtiendra-t-il? Il y a là deux questions bien distinctes et d'une inégale importance : une question purement universitaire et une question de politique générale. Les projets de M. le ministre de l'instruction publique peuvent et doivent être envisagés de ces deux points de vue.

Au point de vue de l'enseignement, de ses besoins, de ses vœux, ils appellent tout d'abord cette critique : c'est qu'aucune urgence, aucune considération tirée de l'état des écoles publiques n'en justifiaient la présentation. Ils n'ont pas même pour eux l'opportunisme! Nous emprunterons encore ici quelques chiffres à la statistique de l'enseignement secondaire. En 1865, nous possédions 77 lycées et 251 collèges; en 1876, nous comptions, malgré nos pertes de territoire, 81 lycées et 252 collèges, soit 333 établissemens au lieu de 328. Le nombre de maisons publiques d'enseignement secondaire a donc augmenté dans de notables proportions; et d'ici à très peu d'années, cette augmentation sera plus sensible encore puisqu'en outre des 81 lycées en exercice, il en existe actuellement 5 en voie de construction. En ce qui concerne le mouvement de la population scolaire, la statistique constate le même accroissement. Au lieu de 66,000 élèves que l'Université recevait en 1865 dans ses collèges et lycées, elle en comptait plus de 79,000 en 1876.

A vrai dire, l'enseignement congréganiste a fait dans le même temps de rapides progrès. Les jésuites notamment ont, en moins de douze ans, presque doublé le nombre de leurs maisons et de leurs élèves. Mais ce phénomène trouve son explication toute naturelle dans la disparition graduelle et continue des établissemens libres laïques. De 1854 à 1876, dans une période de vingt-deux ans, l'enseignement secondaire libre non congréganiste a perdu 331 maisons et 12,000 élèves. Est-il étonnant que les jésuites en aient profité? Sans doute, il est regrettable que le nombre des pensionnats laïques s'en aille ainsi diminuant de jour en jour; il y en avait dans le nombre d'excellens dont la prospérité était intimement liée à celle de nos collèges, où beaucoup d'entre eux envoyaient leurs élèves. Mais il y en avait aussi de détestables, qui étaient exploités par de véritables charlatans, où les mœurs, la discipline, l'enseignement, tout était à réformer. Ces établissemens sont tombés.

Est-ce un si grand mal? Les jésuites ont hérité d'une partie de leur clientèle. Franchement les pères de famille n'y ont pas perdu.

Quoi qu'il en soit, la concurrence des établissemens congréganistes n'est pas à beaucoup près aussi menaçante qu'on l'a prétendu. L'Université lutte, et lutte avec succès; jusqu'à présent elle ne s'est pas laissé distancer; au contraire, elle n'a jamais eu plus d'établissemens ni d'élèves. Mais, dira-t-on, ces établissemens, ces élèves n'ont plus autant de succès qu'autrefois dans les concours publics. Voyons encore ici les chiffres :

En 1865, sur 133 élèves reçus à l'École polytechnique, 103, c'est-à-dire 77 pour 100, venaient des lycées et collèges, et 12 seulement ou 9 pour 100 des établissemens ecclésiastiques. A Saint-Cyr, la part des lycées et collèges était de 90 sur 260, ou de 36 pour 100, celle des établissemens ecclésiastiques de 76 ou 29 pour 100.

En 1876, les lycées et collèges ont envoyé 215 élèves sur 291 à l'École polytechnique et 207 sur 395 à l'École militaire, soit 79 pour 100 et 52 pour 100. Les maisons religieuses ont fait recevoir à l'une 39 candidats ou 14 pour 100, à l'autre 127 ou 33 pour 100.

Ainsi un progrès de 5 pour 100 pour l'École polytechnique et de 4 pour 100 pour Saint-Cyr, voilà l'immense résultat qu'ont obtenu les maisons religieuses en onze années! De son côté, l'enseignement public a gagné 2 pour 100 d'admissions à l'École polytechnique et 16 pour 100 à Saint-Cyr. Qui a perdu là encore? Les pensionnats laïques; mais il n'y a qu'eux. L'état, lui, a maintenu ses avantages: il est serré de près; mais il n'est pas jusqu'ici, quoiqu'on l'ait dit, en décadence.

Les projets de M. le ministre de l'instruction publique n'ont donc pas l'excuse de la nécessité, et rien, ni le nombre de ses établissemens, ni leur population, ni la qualité de son enseignement constatée par nos concours, n'autorise à penser que l'Université ne soit plus en mesure de supporter la concurrence. Croit-on d'ailleurs que cette concurrence lui soit inutile? Pense-t-on que nos professeurs de mathématiques élémentaires et spéciales prendraient tant de peine et de soins de leurs cours s'ils n'avaient pas à redouter les progrès de l'école Sainte-Geneviève? Ils s'endormaient un peu sous le régime du monopole, on peut bien le dire aujourd'hui; la loi de 1850 les a réveillés, comme la création de l'École des hautes études en 1869, des universités catholiques en 1876, a réveillé nos facultés. De tout temps, les corporations ont eu besoin d'être stimulées, de tout temps, il a fallu leur faire sentir l'éperon. Au XVIe siècle, François Ier crée le Collège de France, en face de la Sorbonne; au XVIIe, Louis XIII fonde le Jardin des Plantes à côté de la Faculté de

médecine. Sous le régime du monopole universitaire, en vertu des mêmes nécessités, pour répondre aux mêmes besoins, les concours généraux des lycées de Paris sont institués, et, de nos jours, on a cru devoir étendre à toutes nos académies cette institution.

Voilà des preuves, des exemples. Veut-on maintenant qu'à l'appui de ces preuves nous invoquions l'autorité des hommes les plus compétens, les plus illustres même? M. Saint-Marc Girardin disait en 1837 à la tribune de la chambre des députés : « Je ne crains pas la concurrence pour l'Université; tout au contraire, je la désire... il faut de la concurrence, de la rivalité; sans rivalité, on s'endort. Vienne donc l'esprit de rivalité, nous en avons besoin. » M. Guizot disait pareillement dans la même discussion : « Avant 1789, il y avait en France, messieurs, en fait d'éducation, une grande et active concurrence entre tous les établissemens particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations savantes, littéraires, religieuses qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très active, très efficace, et c'est à cette concurrence qu'ont été dus en grande partie les bienfaits du système d'éducation de cette époque. »

Cinquante ans plus tôt, Talleyrand exprimait déjà cette même pensée dans son fameux rapport : « Si chacun, disait-il, a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à la répandre. Car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien... Tout privilège est par sa nature odieux. Un privilège en matière d'instruction serait plus odieux et plus absurde encore. »

Enfin le grand cardinal, Richelieu lui-même, était partisan de la concurrence; il lui trouvait une vertu particulière, et l'on peut lire dans l'admirable monument de sagesse politique qu'il a laissé, dans son Testament, cette phrase significative : « Il convenait que les universités et les jésuites enseignassent à l'envi, afin que l'émulation aiguisât leur vertu et que les sciences fussent d'autant plus assurées dans l'état que, si les uns venaient à perdre un si sacré dépôt, il se retrouvât chez les autres. » Ainsi, loin d'appeler des mesures de rigueur contre les congrégations enseignantes, le bien de l'Université, son intérêt, commandaient au contraire de les respecter. Si le corps enseignant n'était pas tenu constamment en haleine par une crainte salutaire, il n'y a pas de règlement, pas de surveillance, pas d'inspection qui pourraient obtenir de lui ce que l'émulation lui fait donner aujourd'hui. D'ailleurs croit-on qu'il gagnerait beaucoup en prestige, en dignité, à la proscription de ses adversaires? Ne voit-on pas que cette proscription achèvera de perdre l'Université dans l'esprit d'un très grand nombre de gens? On lui reproche

déjà d'être beaucoup trop mêlée à nos luttes, d'y intervenir par la direction qu'elle donne à son enseignement de façon à froisser d'intimes susceptibilités. On l'accuse de ne pas faire la part assez large à l'éducation morale de la jeunesse, de ne pas savoir tenir entre les opinions extrêmes un assez juste milieu. Bref, elle a bien des ennemis et des ennemis bien puissans. Que sera-ce le jour où ses adversaires, exaspérés par la persécution, soutenus par l'opinion publique, qui finit toujours par se tourner du côté des opprimés, pourront la dénoncer comme la complice des rigueurs ministérielles? Que serait-ce surtout le jour où, par un de ces retours de fortune qu'il faut toujours prévoir en ce pays, les proscrits d'aujourd'hui deviendraient les maîtres de demain?

Ah! ils sont bien légers et bien imprudens, ils aiment bien peu l'Université, les hommes qui voudraient l'entraîner avec eux dans les aventures et lui faire courir toutes les chances de leur propre fortune politique! Ils ne savent pas quel abîme de haines et de colères ils vont creuser sous ses pieds, et quelle rude tâche ils préparent à ceux qui auront peut-être dans l'avenir à la défendre contre ses adversaires, comme ils défendent aujourd'hui les congrégations contre un fanatisme intolérant et mesquin. Non, le corps enseignant n'approuve pas cette politique d'oppression; ce serait lui faire injure que de le penser; qu'on le consulte, et l'on verra ce qu'il répondra. Qu'on lui demande ce qu'il souhaite, ce qu'il attend, ce qu'il espère; qu'on lui permette de rédiger ses cahiers, car enfin dans toute cette affaire on n'a pas pris son avis, qu'on le laisse parler, et l'on connaîtra vite qu'il voulait des réformes, mais qu'il ne réclamait pas de proscriptions. La restitution à l'état de la collation des grades, une plus large représentation dans le conseil supérieur, l'inspection des établissemens libres rendue plus sérieuse, enfin et surtout la création d'un conseil spécial, investi d'attributions étendues, chargé des affaires intéressant exclusivement l'enseignement public, voilà ce que l'Université réclamait. Elle voulait des garanties contre les vicissitudes et l'arbitraire ministériels; elle ne demandait pas de rigueurs contre les jésuites. Elle eût souhaité qu'on lui rendît ses anciennes prérogatives; elle n'appelait pas de ses vœux l'iniquité qu'on va peut-être commettre. Et certes, si M. le ministre de l'instruction publique la connaissait mieux, s'il était mieux informé de ses besoins, de son esprit, ce n'est pas à la compromettre dans une vaine tentative de réaction qu'il eût donné ses premiers soins, c'est à la mettre en dehors et au-dessus de nos tristes conflits d'opinion qu'il se fût appliqué. Elle n'est déjà que trop, dans la politique, soumise aux influences parlementaires, obligée de subir leurs caprices et leurs évolutions, conduite au jour

le jour, gouvernée sans suite et sans méthode par les premiers politiciens venus. C'est ce régime qui l'énerve et qui l'épuise bien plus que la concurrence; c'est lui l'ennemi, bien plus que « les hommes noirs. » L'Université n'a pas peur des hommes noirs; ce qu'elle redoute par-dessus tout, M. Jules Simon le disait déjà en 1849 et il n'a pas dû changer d'avis, ce sont les incapables et les brouillons.

Mais laissons l'Université, abordons un côté plus général et plus élevé de la question; considérons les projets de M. le ministre de l'instruction publique au point de vue des rapports de l'église et de l'état, et demandons-nous quel effet salutaire et bienfaisant nous devons en attendre. Une division de plus dans les familles et dans le pays, un trouble profond dans les intérêts matériels et moraux d'une grande partie de la population, une émotion extraordinaire dans l'église, l'épiscopat tout entier se croisant, la majorité des conseils généraux hostiles, et, comme si ce n'était pas assez de tant de difficultés, le jacobinisme, mis en appétit par la proie qu'on lui a jetée, réclamant la proscription en masse de toutes les congrégations, voilà jusqu'à ce jour le plus clair résultat de la campagne entreprise par M. Jules Ferry. Or, nous le demandons, une telle lutte était-elle nécessaire? est-elle bonne, et fallait-il élever ce conflit? Nous vivions, l'état vivait, depuis 1850, dans une tranquillité relative avec l'église; une ou deux fois, sous le dernier régime, ils s'étaient heurtés, mais sans que le dissentiment prît les proportions d'une rupture. Des deux côtés on s'était fait des concessions pour éviter un choc. Ce choc, le gouvernement de la république vient de le provoquer. C'est bien du courage ou bien de la présomption. C'est surtout une singulière illusion que de compter, pour venir à bout des résistances de l'église, sur je ne sais quelle division qu'on cherche à susciter dans son sein, et nous n'avons pu nous empêcher de trouver singulièrement naïves les avances qu'un des collègues de M. Jules Ferry faisait récemment au bas clergé. Ces avances auraient pu produire de l'effet, il y a quelque cent cinquante ou deux cents ans. Il y avait une église de France alors, une église et une doctrine gallicane; il y avait des évêques qui s'appelaient Bossuet et un roi qui s'appelait Louis XIV. Où est l'église de France aujourd'hui? Et qui songe encore à la déclaration de 1682? L'église de France est morte et pour croire qu'on la ressuscitera, qu'on réveillera le vieil antagonisme du clergé séculier contre les congrégations, il faut bien peu connaître l'histoire ecclésiastique.

Considérez en effet cette histoire, suivez-en les phases successives à travers les âges, remontez jusqu'au premier anneau de cette chaîne que le concile de 1870 a définitivement rivée dans

la main du pape, et vous verrez qu'elle se développe avec toute la régularité d'une déduction logique. Née dans les catacombes, contrainte à s'y cacher pour échapper à la persécution, l'église n'est d'abord qu'une société secrète, et, comme toutes les sociétés secrètes, elle se donne une organisation purement démocratique. Les fidèles nomment leurs pasteurs, diacres, prêtres, évêques et discutent avec eux tous les intérêts de la communauté. Point de représentation particulière, point d'autre gouvernement que celui de tous. C'est au IIIe siècle seulement que la nécessité d'établir un lien doctrinal et disciplinaire entre les nombreuses églises éparses dans tout l'empire amène l'usage des conciles provinciaux, et c'est au IVe siècle que se réunira le premier concile œcuménique où seront arrêtées la hiérarchie sacerdotale et l'unité de la foi. La constitution de l'église change alors : c'est encore une démocratie, mais une démocratie gouvernée par des évêques tous égaux en droits; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'évêque de Rome lui-même, n'ont qu'une primauté d'honneur sur leurs collègues.

Mais voici venir l'invasion; la grande unité de l'empire est dissoute; la société s'émiette et se divise à l'infini. L'autorité prend la forme féodale. L'église se fait alors, elle aussi, féodale; elle entre dans le système; elle s'y taille une large et forte place. Ses évêques deviennent de grands seigneurs, à la fois temporels et spirituels, armés du double glaive et formant une puissante oligarchie. C'est le second âge de l'église; l'âge de fer après l'âge héroïque. L'épiscopat est tout entier dans le siècle, et quel siècle! il a perdu sa vertu primitive; le vice et la corruption dont il est entouré l'ont gagné. Alors se lève sur lui, pour le châtier et le courber sous sa loi, le grand pape réformateur du XIe siècle. Le premier, Grégoire VII montre Rome à la catholicité comme le symbole et l'instrument nécessaire de son unité : *signum salutare*. Toutefois ce n'est qu'au XVIe siècle, en face de la réforme menaçante, après Luther et Calvin, que l'esprit du fougueux pontife devient celui même de l'église; c'est alors seulement qu'elle sent la nécessité de se serrer autour de son chef spirituel et de s'organiser pour la lutte : le concile de Trente s'ouvre et les jésuites naissent. Cependant nos rois, arrivés de leur côté, par des causes analogues, à l'absolutisme, s'effraient pour leur autorité des tendances théocratiques de la société de Jésus et des prétentions du saint-siège au gouvernement des églises particulières. Contre ces prétentions, ils font appel au vieil esprit d'indépendance de l'épiscopat français; ils émancipent l'église de France, comme ils affranchissaient autrefois les communes, et lui donnent une charte que Bossuet rédige. L'ultramontanisme est abattu par la même main qui signera la révocation de l'édit de Nantes, et les liber-

tés gallicanes deviennent un des principes de notre droit public. Acceptée par les parlemens, enseignée par les universités, la déclaration de 1682 est désormais la loi du royaume, et c'est pour avoir méconnu cette loi qu'au siècle suivant les jésuites sont expulsés.

Sur ces entrefaites, la révolution éclate et brise toutes les institutions de l'ancien régime : les parlemens, les universités, les provinces et leurs états particuliers sont supprimés; aux anciennes autonomies judiciaires, administratives, universitaires, l'assemblée nationale substitue un vaste système de centralisation qui comprend et qui absorbe tout. L'église gallicane ne pouvait échapper à la loi commune; à son tour elle est brisée, dépouillée, soumise à une constitution civile, en attendant qu'elle soit proscrite et menacée dans son existence même. Cette grande crise ne dure, il est vrai, qu'un petit nombre d'années; le concordat y met fin au commencement de ce siècle et scelle la réconciliation officielle de l'église et de l'état. Néanmoins, en dépit de ce grand acte de réparation, l'abîme creusé par la révolution entre la société religieuse et la société civile va s'élargissant de jour en jour, et la lutte, un moment interrompue, reprend avec plus de violence que jamais dans les dernières années de la restauration. Alors, menacée dans son patrimoine intellectuel, le seul qui lui reste, l'église se serre de nouveau, comme au XVIe siècle, autour de son chef. Contre la libre pensée, cent fois plus redoutable que la réforme, elle appelle à son secours les jésuites et leur forte discipline; elle en fait ses soldats et bientôt, par une suite nécessaire, ses conducteurs et ses chefs; elle abdique entre leurs mains, et les dernières résistances de l'esprit gallican viennent se briser au concile du Vatican devant l'ultramontanisme vainqueur. L'église trouve là sa forme suprême, et la proclamation du dogme de l'infaillibilité donne à cette forme son expression définitive. Telles sont au résumé les grandes évolutions qui ont marqué l'histoire de l'église et qui l'ont conduite, à travers une incroyable succession de grandeurs et d'épreuves, du pur régime démocratique des premiers âges à l'absolutisme pontifical. Poursuivi par le saint-siège, pendant plusieurs siècles, avec une indomptable opiniâtreté, ce dénoûment devait nécessairement s'imposer un jour ou l'autre à la catholicité : menacée par la révolution, il était fatal que l'église serait amenée à sacrifier ses libertés les plus chères aux intérêts de sa défense. C'est pourquoi le gallicanisme est mort et c'est pourquoi les jésuites ont pris sa place. Au XVIIIe siècle, ils n'étaient que l'expression isolée d'une doctrine antipathique à l'immense majorité du clergé français; aujourd'hui, depuis le concile du Vatican, ils sont l'expression la plus brillante et la plus achevée d'une doctrine qui est passée à l'état de dogme incommutable, accepté, reconnu par toute la chrétienté.

On peut le regretter; de très grands esprits, au sein même du clergé, avaient rêvé d'autres destinées pour notre vieille église de France; ils ont essayé de la galvaniser; ils n'ont pu qu'en mener le deuil et lui faire de pompeuses funérailles.

Or donc, quand le gouvernement de la république frappe les jésuites, il frappe l'église elle-même, et s'il s'était flatté de séparer ce que plusieurs siècles d'efforts et de luttes ont réuni, il a pu voir à l'attitude de l'épiscopat dans quelle erreur il était tombé. Les projets de M. le ministre de l'instruction publique ont été considérés par la catholicité comme une déclaration de guerre, et la bataille s'est immédiatement engagée sur toute la ligne. Depuis le cardinal-archevêque de Paris jusqu'au dernier curé de village, tout le clergé séculier s'est levé pour défendre les congrégations; il n'y a pas eu dans cette armée si nombreuse une seule défaillance, une seule défection. La constituante avait trouvé des évêques constitutionnels et des prêtres assermentés; la république de 1848 a pu faire bénir ses arbres de la liberté par un clergé opportuniste; le gouvernement actuel n'a pas détaché de la ligue qui s'est formée contre lui dès le premier jour une seule voix dissidente. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il aura, c'est qu'il a déjà contre lui dans cette folle entreprise tout le parti libéral, c'est-à-dire tout ce que l'ultramontanisme redoutait le plus au monde : en sorte qu'obligé de se défendre contre l'esprit clérical, il s'est encore mis sur les bras l'esprit laïque dans la très grande majorité de ses représentans, et que pour les combattre l'un et l'autre il ne lui reste plus qu'une ressource, c'est de reprendre la tradition de 1793 et de livrer ce pays à toutes les fureurs jacobines. Telles sont les redoutables éventualités dont nous menace la campagne entreprise par M. Jules Ferry; c'est dans ces conditions funestes pour l'Université, plus funestes encore pour la république, que va s'engager le premier acte de ce détestable conflit, provoqué de sang-froid, sans aucune nécessité : trop heureux si, dans ce choc, le dernier mot reste aux idées moyennes, à ceux qui ne veulent pas plus d'une France cléricale que d'une France jacobine, et qui estiment que nous avions assez de toutes nos luttes et de toutes nos divisions sans qu'on vînt encore y ajouter une guerre plus que civile, une guerre religieuse.

ALBERT DURUY.

LA DÉCOUVERTE

DE LA

CIRCULATION DU SANG

Il y a peu d'études plus attrayantes que l'histoire des grandes découvertes scientifiques; on peut suivre ainsi les progrès de l'esprit humain et sa marche, lentement conquérante, dans la recherche de la vérité. Ce n'est pas d'ailleurs une simple curiosité qui inspire le goût de ces investigations historiques, nous y trouvons un enseignement précieux. L'étude des erreurs d'autrefois peut nous empêcher d'en commettre de nouvelles, et doit en tout cas nous rendre très modestes dans notre jugement sur la science d'aujourd'hui. Il y a enfin une sorte de gratitude qu'il est juste de montrer envers les grands hommes qui, par leurs efforts, leurs luttes, souvent leur martyre, nous ont mis sur la voie de la vérité : le meilleur moyen de leur témoigner notre reconnaissance est de leur rendre justice (1).

I.

Pour faire bien comprendre les opinions et les travaux des hommes illustres qui ont contribué à nous faire connaître la circulation du sang, il est peut-être nécessaire de suivre une marche différente de la marche historique, et, quoique ce soit évidemment un début peu engageant, il faut tout d'abord résumer les faits

(1) *Harvey. Des Mouvemens du cœur et du sang. Deux Réponses à J. Riolan.* Traduit en français avec une introduction historique et des notes par Ch. Richet. Ce volume paraîtra prochainement à la librairie Masson.

précis, aujourd'hui connus et bien démontrés. Nous commencerons donc par dire brièvement en quoi consiste la circulation du sang chez l'homme.

Le cœur est l'organe principal de la circulation : c'est un muscle creux composé de quatre cavités : deux oreillettes et deux ventricules. Il y a un cœur droit et un cœur gauche; par conséquent le cœur droit est formé d'une oreillette et d'un ventricule, et le cœur gauche également d'une oreillette et d'un ventricule. Le cœur droit et le cœur gauche, par suite de leur accolement intime, semblent ne former qu'un seul organe : ils sont pourtant séparés par une cloison qui n'est perforée d'aucun orifice. Entre l'oreillette et le ventricule est un système de valvules tel, que le sang passe sans difficulté de l'oreillette dans le ventricule, mais ne peut en aucune manière refluer du ventricule dans l'oreillette, et cela aussi bien à droite qu'à gauche.

Du ventricule gauche part une artère, l'artère aorte, qui se divise et se subdivise en rameaux de plus en plus petits, de même que le tronc d'un arbre donne naissance à une multitude de branches. Ce sont les artères du corps qui finalement deviennent extrêmement petites pour former des branches ténues qu'on appelle des capillaires. Par suite d'un appareil de valvules placé à la base de l'aorte, le sang lancé par le ventricule gauche ne peut refluer dans ce même ventricule, de sorte que chaque contraction du cœur envoie du sang dans toutes les artères sans que le liquide ainsi projeté puisse revenir en arrière. En poursuivant les dernières ramifications des artères qui se distribuent ainsi à tout l'organisme, on voit qu'elles deviennent de plus en plus fines, et comme capillaires, puis qu'une nouvelle ramification se forme, mais disposée en sens inverse, pour constituer le système veineux. Ainsi le sang lancé dans les artères passe dans les capillaires et de là dans les veines. Le sang devenu veineux retourne au cœur et va affluer dans l'oreillette droite. Alors l'oreillette droite se contracte, lance le sang dans le ventricule droit. A son tour le ventricule droit se contractant lance le sang dans l'artère pulmonaire et de là dans les poumons. Le sang circule dans les poumons, et au contact de l'oxygène de l'air devient, de noir qu'il était, rutilant et vermeil. Après avoir traversé les poumons, ce même sang revient au cœur dans l'oreillette gauche qui le lance dans le ventricule gauche. Puis le même circuit recommence : du ventricule gauche à l'oreillette droite, à travers le corps; du ventricule droit à l'oreillette gauche, à travers les poumons. Il y a donc deux circulations : la grande circulation qui se fait dans tout l'organisme du cœur gauche au cœur droit, la petite circulation qui se fait dans les poumons, du cœur droit au cœur gauche.

C'est ainsi que la circulation a lieu chez l'homme et chez tous les animaux à sang chaud. Chez les animaux à sang froid, comme le cœur est construit sur un type un peu différent, il y a aussi quelque différence dans le circuit du sang. Mais le principe est toujours le même: c'est toujours un organe d'impulsion, le cœur, qui, recevant sans cesse le sang, le chasse sans cesse dans les différentes parties du corps.

Nous allons voir comment, pour arriver à ces notions élémentaires, les savans de tous les âges ont dû accumuler une somme colossale d'erreurs.

II.

Voyons d'abord ce que pensaient les anciens.

Il ne nous reste guère des ouvrages physiologiques de l'antiquité que les écrits de trois grands hommes, Hippocrate, Aristote et Galien. Mais, quoique ces trois écrivains soient à peu près égaux par le génie, leur œuvre n'a pas dans l'histoire de la circulation une importance égale. Hippocrate était avant tout médecin; Aristote, naturaliste; Galien, anatomiste et physiologiste. Hippocrate traite surtout de l'art de guérir, des épidémies, des symptômes, des causes, des terminaisons des maladies. Il ne fait ni expériences, ni dissections, mais se contente d'observer des malades et de consigner dans ses écrits les précieux résultats de son observation et des vieilles traditions médicales. Aristote, dont le vaste génie avait embrassé tout ce que la nature ou la société présentent à l'intelligence humaine, étudie les animaux, leurs mœurs, leurs moyens de vivre, et la structure de leurs organes. Quant à Galien, il est probablement le premier qui ait institué de véritables expériences. Le premier, il affirme et prouve que l'art de guérir doit être appuyé sur la connaissance de la structure et des fonctions des organes; aussi fait-il de l'anatomie, disséquant des singes, des porcs, des chiens, et appliquant à la structure du corps de l'homme ce que ses dissections lui ont appris sur la structure du corps des animaux. Non-seulement il fait de l'anatomie, mais encore il fait de la physiologie expérimentale. D'après lui tous les organes ont une fonction, un rôle, une utilité, et cette utilité peut se connaître de deux manières, d'une part par la disposition des parties, d'autre part par l'expérimentation. Aussi Galien a-t-il fait de nombreuses expériences (sur la moelle, — sur les nerfs laryngés, — sur les artères), devançant son époque, et donnant un exemple qui n'a été suivi que bien plus tard. Il a réellement créé la physiologie, comme Hippocrate la médecine, et Aristote l'histoire naturelle.

Les idées d'Hippocrate sont extrêmement confuses. Il admet qu'il y a dans le corps quatre principes élémentaires : le sang, la pituite, la bile jaune et la bile noire; toutes ces humeurs viennent du ventre où passent les boissons et les alimens. C'est dans le cœur qu'il y a le plus de chaleur. L'air pénètre dans les poumons et de là va au cœur, où il refroidit le sang.

Les idées d'Aristote, quoique plus précises, sont aussi erronées. Une de ses expériences a exercé une influence funeste sur la physiologie de Galien et par conséquent sur tout le moyen âge, qui suivait aveuglément les traditions des anciens. En liant la trachée d'un animal mort et en insufflant de l'air dans ce canal avec un soufflet, Aristote aurait vu l'air pénétrer par la veine pulmonaire jusque dans le cœur. Par conséquent la pénétration de l'air dans le cœur est acceptée par Aristote comme un fait positif. L'air arrive au cœur pour refroidir le sang. Le cœur est la source de la chaleur, et c'est cette chaleur qui transforme les alimens en liquide sanguin.

Le cœur, dit Aristote, est comme un autre animal vivant en celui qui le contient. C'est l'acropole du corps, c'est en lui que réside l'âme animale qui y brûle. Deux choses sont nécessaires pour vivre. C'est d'abord la chaleur du cœur, et la transformation des alimens que cette chaleur rend animés et semblables au sang, et ensuite la réfrigération par l'air qu'on respire, ce qui empêche la chaleur de brûler le cœur. Il y a donc deux sortes de consomption, deux sortes de mort, la mort par la chaleur excessive du cœur, la mort par le froid et l'absence d'alimens. Tous les animaux ayant du sang ont un cœur : chez ceux qui n'ont pas de cœur, la vie est entretenue par l'âme sentante qui est le principe de la vie. Le cœur se développe de très bonne heure. Chez l'embryon, on voit un point animé de mouvemens contractiles. Le sang vient donc du cœur, car on voit du sang dans le cœur avant que les veines soient formées.

Nous arrivons maintenant aux idées de Galien sur la circulation. Elles sont disséminées dans plusieurs des traités de ce grand homme, et, quoique étant souvent en désaccord entre elles, forment néanmoins un tout assez complet. Un des points fondamentaux de la théorie de Galien est que les artères ne contiennent pas de l'air, mais du sang. Il a même écrit un traité intitulé ainsi : — *Le sang est-il naturellement contenu dans les artères?*

En observant les artères sur le cadavre, Érasistrate et d'autres auteurs trouvaient constamment les artères vides de sang. Ils ont conclu que les artères ne contiennent pas de sang : erreur incompréhensible que les symptômes des blessures artérielles et bien d'autres encore auraient dû leur faire éviter. Il est curieux de voir combien avec des théories on peut arriver à fausser la vérité.

Au lieu de constater ce double fait que les artères des vivans contiennent du sang et que les artères des cadavres ne contiennent que de l'air, Érasistrate suppose que c'est la blessure de l'artère qui y fait affluer le sang, et que par cette blessure les *esprits*, c'est-à-dire l'air, s'en dégagent. Galien oppose à cette erreur une expérience précise. Il fait à une artère quelconque une double ligature, la liant à la fois en haut et en bas, et dans l'intervalle il ne trouve que du sang. «Voyez, s'écrie-t-il alors, combien cet Érasistrate est impudent, d'oser affirmer des choses qu'il n'a pas pu voir. » Malheureusement à cette expérience, qui est exacte, Galien en ajoute une autre qui est fausse, et qui a singulièrement embarrassé Harvey. « Si, dit-il, on met un tube creux dans le canal d'une artère, de manière à rétablir la continuité du vaisseau, on continuera à sentir le pouls dans le segment artériel placé au-dessus du tube. Mais si avec un fil on serre fortement la paroi artérielle sur la tige creuse, immédiatement le pouls cessera au-dessous de la constriction. Par conséquent, dit-il, le pouls des artères vient du cœur et est transmis par les parois de ces vaisseaux. »

Cette expérience est cependant tout à fait fausse, et certes il est regrettable que Galien n'ait pas su voir que dans ces conditions il se forme presque toujours un caillot dans le tube. Si on évite cette cause d'erreur, on voit que le pouls bat aussi bien après qu'avant la constriction. Si Galien avait bien observé, il aurait compris peut-être que le pouls est dû au jet de sang lancé par le cœur et non, comme il le suppose à tort, à je ne sais quelle vibration transmise du cœur aux artères par l'intermédiaire de leurs parois.

Aristote, malgré son génie d'observation, avait confondu les nerfs et les artères, sans pouvoir démêler ce qui appartient au cerveau et ce qui appartient au cœur. Galien a sur tous ces points des idées très arrêtées et très exactes. Pour connaître les phénomènes de la vie, il va aux fêtes religieuses regarder comment tombent les victimes. Pendant que le pontife cherche dans les entrailles des animaux sacrifiés les secrets du destin, lui, il contemple cette agonie et cherche à dérober à la nature ses secrets. Lorsque le cœur de l'animal est arraché de la poitrine et placé sur l'autel, l'animal continue à respirer, à crier, à se débattre, jusqu'à ce qu'enfin, ayant perdu tout son sang, il tombe inanimé. A ce moment il n'y a plus de pouls dans les artères, car le pouls des artères vient du cœur. Au contraire, lorsque pour sacrifier des taureaux on leur tranche d'un coup brusque la moelle épinière, immédiatement l'animal tombe et ne peut plus faire aucun mouvement : cependant le cœur et les artères continuent à battre. C'est que le mouvement vient du cerveau et de la moelle, comme le pouls vient du cœur.

Sans rapporter en détail toutes les opinions de Galien, nous ajouterons quelques mots qui expliqueront les théories qu'il professait sur l'état du sang dans le corps.

Les alimens vont par les veines dans le foie et de là au cœur : le cœur reçoit l'air du poumon, et ce mélange des alimens et de l'air se fait par les pores de la cloison qui sépare les deux ventricules. Ce n'est pas là une des moindres curiosités de l'œuvre de Galien que la croyance à cet orifice fantastique. La cloison qui sépare les deux ventricules n'est traversée par aucun pore; elle n'a aucun trou, aucun orifice, et cependant, sur la foi de Galien, jusqu'à Servet on admet l'existence de ces pores. « Mondini dit que la cloison est percée. Vassœus ou Le Vasseur dit comme Mondini; vingt autres disent comme ces deux-là; Béranger de Carpi le premier avoue que les trous ne sont pas bien visibles chez l'homme. » (Flourens.)

Une autre erreur de Galien est de croire que la veine pulmonaire, à savoir le vaisseau qui ramène le sang du poumon au cœur, contient de l'air. L'aveuglement est manifeste; car, de même que Galien a prouvé que les artères ne contiennent que du sang, de même il aurait pu prouver que la veine pulmonaire ne contient que du sang. Il ne le fait pas cependant, et, sur la foi d'Aristote, il suppose que l'air passe du poumon au cœur par la veine pulmonaire.

La troisième erreur de Galien n'est pas moins grave que les deux précédentes : il pense que les veines viennent toutes du foie, que le sang veineux chemine du foie dans les organes et que le foie est le grand réservoir du sang. Les anciens se faisaient une idée exagérée de l'importance du foie, et leur doctrine, religieusement conservée par les médecins, se transmettra jusqu'au moyen âge et au delà. Il faut arriver jusqu'au milieu du XVIIe siècle pour que le foie soit détrôné. On lui fera même des funérailles, et Bartholin l'enterrera en termes ironiquement pompeux (1652).

Ne nous arrêtons pas trop longtemps sur les erreurs de Galien. Il vaut mieux reconnaître la grandeur des découvertes qu'il a faites, car une erreur peut être réparée par les recherches des successeurs, tandis qu'un progrès acquis est un bienfait dont tous les successeurs profitent. Guidé par ce principe, que la nature ne fait rien en vain et que toute disposition de l'organisme est adaptée à une fonction, Galien a reconnu l'usage des valvules du cœur. Il a vu que le sang passe de l'oreillette dans le ventricule. Il a vu que le sang de la veine cave va au cœur pour être lancé par l'oreillette droite dans le ventricule droit, et par le ventricule droit dans les poumons. Il a vu que le ventricule gauche chasse le sang dans les artères et que les artères sont pleines de sang, contrairement à Érasistrate, enfin

que l'aorte se termine par des artères et non par des nerfs, comme le croyait Aristote. Avec deux ou trois expériences mieux faites, Galien aurait peut-être découvert la circulation; en tout cas c'est celui qui, avant Servet, s'est rapproché le plus de la vérité. Tout le moyen âge vivra sur les paroles de Galien. On *ratiocinera* sur ses expériences, mais on ne les répétera pas et on n'en fera pas de nouvelles.

III.

C'est au XVIe siècle, en ce grand siècle de la renaissance, que fut découverte la circulation du sang : en 1553 parut le fameux ouvrage de Servet. Il faut cent ans pour que la découverte soit complètement divulguée ou acceptée. Harvey meurt en 1649 sans avoir pu convaincre tous ses adversaires (1).

Servet s'appelait peut-être Michel de Villeneuve, peut-être Michel Reves. Toute son histoire est obscure : on a fait l'ombre sur lui. Il naquit en Aragon, mais étudia en France, à Toulouse, à Lyon, à Paris. Son livre date de 1553. Il n'en reste plus, dit-on, que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à Vienne. Dans ce livre de théologie, il y a un passage que Flourens a reproduit, et où la circulation du sang est nettement indiquée : *A dextro ventriculo, longo per pulmones ductu, agitatur sanguis, a pulmonibus præparatur, flavus efficitur, et a venâ arteriosa in arteriam venosam transfunditur. Ille itaque spiritus vitalis* (sang artériel) *a sinistro cordis ventriculo in arterias totius corporis deinde transfunditur.*

On conçoit l'importance historique de ce passage. Soixante-dix ans avant Harvey, la circulation est formellement indiquée, et cependant en général on dénie la gloire de cette découverte à Michel Servet. Il faut savoir jusqu'à quel point cette défaveur est justifiée. La question peut se résumer ainsi : la découverte de Servet a-t-elle eu de l'influence sur l'œuvre de Harvey? La réponse à cette question n'est pas douteuse. Oui, c'est le livre de Servet qui a inspiré Vésale, Colombo, Césalpin et Harvey.

D'abord il est impossible que tous les exemplaires du livre de Servet soient restés absolument inconnus du vivant de Servet. La *Christianismi Restitutio*, imprimée en 1553, existait déjà manuscrite en 1546, et sans doute l'auteur, dans ses voyages à Bâle, à Paris, à Lyon, surtout à Padoue, dut montrer le manuscrit à ses amis et à ses maîtres en anatomie.

(1) Sa réponse à Riolan date de 1646.

L'impression du livre commença en 1552 et fut achevée en 1553. Mille exemplaires sont imprimés. Le 27 octobre 1553, à Genève, Servet est brûlé, et avec lui deux exemplaires de son livre, l'un manuscrit, l'autre imprimé. Est-il possible que les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf exemplaires restans aient tous disparu? Un grand nombre ont été brûlés à Vienne, d'autres à Francfort-sur-le-Mein: cela est vrai, mais combien ont été vendus? combien ont été envoyés par Servet à ses amis de Lyon, de Venise, de Bâle et de Padoue? Voilà ce qu'on ne saura jamais exactement; en tout cas, il serait bien invraisemblable de supposer que les deux seuls exemplaires qui nous restent de la *Restitution du Christianisme* ont été les seuls qui, dès le XVIe siècle, avaient échappé au fanatisme religieux.

Nous allons voir en effet qu'à Padoue les anatomistes et les physiologistes, pendant un demi-siècle, font une série de découvertes contenues dans ce livre fameux.

D'abord Servet a dit le premier, contrairement à l'opinion d'Aristote et de Galien, que la cloison du cœur n'est pas perforée: *Paries ille medius non est aptus ad communicationem et elaborationem* (*sanguinis*) *licet aliquid resudare possit.* Flourens admet que Vésale a le premier découvert la non-perforation de la cloison interventriculaire. Mais M. Tollin a bien montré que, dans la première édition de Vésale, le passage où il est question de l'imperforation de la cloison n'existe pas : c'est seulement dans l'édition de 1555, deux ans après la publication de la *Restitution du Christianisme*, que Vésale ose dire que la cloison n'est pas percée. Ainsi voilà la première erreur de Galien relative à la communication des deux ventricules renversée, et cela, non par Vésale, mais par Servet.

Et si Vésale ne parle pas de Servet, c'est qu'en ces temps d'intolérance universelle, soutenir les doctrines d'un aussi grand hérétique était un péché véritablement mortel. On sait que, malgré toutes ces précautions, Vésale n'échappa pas à l'inquisition. Un si illustre anatomiste devait être un homme dangereux. On l'accusa d'avoir ouvert le corps d'un vivant; on l'envoya en terre-sainte pour faire pénitence, et au retour il mourut dans un naufrage.

Quelques années après la mort de Michel Servet, Realdo Colombo décrit avec une très grande exactitude la circulation pulmonaire : mais ses expressions sont celles de Servet. En mettant les deux textes en regard, on voit bien que ce qu'il dit de la petite circulation est textuellement ce que dit Servet. Comment donc ose-t-il dire en parlant de la petite circulation (du ventricule droit à l'oreillette gauche à travers le poumon) : *Quod nemo hactenus* (c'est-à-dire avant moi, 1559) *aut animadvertit aut scriptum deliquit.* Est-ce

par crainte de l'inquisition, ou par déloyauté scientifique (1)? Car, je le répète, il est évident que Colombo a copié Servet, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nous avons vu les disciples et les amis de l'infortuné théologien se réfugier en Italie, à Padoue notamment et à Venise.

Voilà donc la seconde erreur de Galien, ou plutôt l'erreur d'Aristote acceptée par Galien, à savoir le passage de l'air dans la veine pulmonaire, définitivement renversée, par Servet d'abord, puis par Colombo qui copie Servet : de sorte que, pour ce qui concerne la petite circulation, Harvey n'a rien inventé. Le livre de Colombo a eu plusieurs éditions (1559, 1572, 1590). Il était classique à Padoue, et d'ailleurs Harvey en parle, mais sans reconnaître à la découverte de Colombo (ou plutôt de Servet) toute l'importance qu'elle mérite. Dans les objections, si souvent ridicules, que Primerose fait à Harvey, il lui reproche de ne pas faire autre chose que de reproduire sans preuves nouvelles l'opinion de Colombo. *Illam sanguinis traductionem quam Columbus primum excogitavit, tu asserere coneris, sed eam non probas.*

C'est à ces deux grandes découvertes que se borne la gloire de Servet. Certes elles suffisent pour illustrer un homme : cependant il n'est pas absolument certain que l'auteur de la *Restitution du Christianisme* ait compris toute la circulation, et en particulier le retour du sang au cœur par les veines. Comme Galien, il sait que l'aorte envoie du sang aux membres, mais ce qu'il ne dit nulle part, c'est que ce sang envoyé dans les membres par les artères retourne au cœur par les veines. C'est un homme de génie, aussi grand que Michel Servet et Harvey, André Césalpin, qui découvre la circulation générale. C'est même lui qui prononce le premier le mot de circulation (1569).

Césalpin observe ce qui se passe dans les veines lorsqu'on lie le bras : et il voit que les veines se remplissent au-dessous, non au-dessus de la ligature. Il en serait tout autrement, dit-il, si le mouvement du sang dans les veines était dirigé du cœur aux viscères et aux membres. Aussi, comme d'une part la circulation pulmonaire était connue (depuis Servet et Colombo), comme d'autre part le cours du sang dans les artères avait été mis en lumière par Galien (sauf certaines erreurs de détail), Césalpin, en découvrant la direction du sang dans les veines, complète le circuit, et démontre la circulation tout entière. « Le sang, dit-il, conduit au cœur par les veines, y reçoit sa dernière perfection, et, cette perfection acquise,

(1) Colombo fit, en 1556, l'autopsie de saint Ignace, à Rome. Cela semble indiquer qu'il était bien vu du clergé. Il est tout naturel qu'il ait redouté la lutte avec ses protecteurs.

il est porté par les artères dans tout le corps. » — On ne pouvait mieux concevoir, dit Flourens, la circulation générale, ni la mieux définir dans une phrase aussi courte. Pourquoi Césalpin, qui professait à Pise, ne parle-t-il pas de Colombo, qui professait tout près de là, à Padoue? Pourquoi ne cite-t-il pas le livre de Servet, qui lui était certainement connu? Peut-être faut-il voir dans ce silence la crainte des persécutions religieuses? Malgré ces précautions, Césalpin n'échappa pas à la calomnie. On l'accusa d'athéisme, et, s'il n'avait pas été le médecin, et à ce titre le protégé, du pape Clément VIII, peut-être aurait-il expié la hardiesse de ses doctrines. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir de l'œuvre de Césalpin, c'est cette expérience, ou plutôt cette observation fondamentale relative à la circulation du sang dans les veines. Cette expérience suffirait à sa gloire : car c'est le fondement de la théorie de la circulation, et une grande partie de l'ouvrage de Harvey est consacrée à la démonstration de ce fait, que les veines ramènent le sang au cœur, contrairement à l'idée de Galien et des anciens.

Quelque temps après, Jérôme Fabrice d'Acquapendente fit une découverte anatomique presque aussi importante que l'observation physiologique de Césalpin. Il découvrit les valvules des veines (1574) et montra qu'elles étaient dirigées vers le cœur, et facilitaient le cours du sang dans ce sens (1).

De là à conclure, avec Césalpin, que le sang dans les veines revient au cœur, il n'y a qu'un pas, assurément, peu difficile à faire; cependant cette conclusion, Fabrice d'Acquapendente ne l'a point énoncée. C'est son élève, W. Harvey, qui devait la formuler, quarante ans plus tard, avec une précision admirable.

Tels sont, en réalité, les prédécesseurs immédiats de Harvey. Servet montre que la cloison du cœur n'est pas perforée et découvre la petite circulation. Colombo vulgarise la doctrine de Servet (qu'il ne cite pas) et la propage dans un livre qui se répand rapidement, en sorte que tous les savans de l'époque le lisent et l'étudient. Césalpin démontre que le sang des veines va au cœur, et Fabrice d'Acquapendente trouve dans les veines des valvules qui facilitent la direction du sang veineux vers le cœur.

Outre ces auteurs illustres, on peut citer encore, depuis la publication du livre de Servet jusqu'à celle du livre de Harvey (1553-1629), bien des écrivains obscurs qui ont écrit sur la circulation du sang. Flourens a montré que Le Vasseur n'avait rien dit qui ne fût

(1) Il est juste d'ajouter que Charles Estienne, le frère du célèbre imprimeur Robert Estienne, avait décrit, en 1545, les valvules de certaines veines. D'autres auteurs paraissent avoir aussi fait des remarques analogues; mais ces observations incomplètes ne diminuent pas la gloire de Fabrice d'Acquapendente.

dans Galien. Relativement au P. Sarpi, il est clair qu'il n'a pas découvert les valvules; mais il parle d'un grand secret qu'il ne faut révéler à personne : et on peut, avec M. Tollin, supposer qu'il s'agit de la circulation du sang découverte par Servet, et regardée comme un secret diabolique, émanant de Servet l'hérésiarque et le confident du diable. Carlo Ruini (de Bologne), dans un *Traité de l'anatomie du cheval*, parle de la circulation pulmonaire, comme Servet et Colombo, en 1598. Il en est de même d'Eustachio Rudio, professeur à Padoue, qui parle aussi de la circulation pulmonaire en 1600; de Jean de Valvèdre (*Anatome corporis humani*, 1556), et de beaucoup d'autres dont je n'ai pas à citer les noms, car la question historique est jugée. Il est impossible de ne pas remarquer quelle part importante les anatomistes italiens, et spécialement l'école de Padoue, ont à la découverte de la circulation du sang, et il faut ne pas oublier que Harvey étudia pendant quatre ans à Padoue.

Toutes ces découvertes, antérieures à Harvey, ne diminuent pas la gloire de ce grand homme. Il n'y a que bien peu de découvertes jaillissant tout entières du cerveau d'un seul homme, comme Minerve sortit tout armée du front de Jupiter. Elles sont préparées, mûries, pressenties depuis longtemps; puis un homme arrive qui réunit les faits épars, reprend, discute, éclaircit les idées confuses de ses prédécesseurs inconsciens, et enfin établit la vérité. Tel a été le rôle de Harvey. Certes, parmi les élèves de Fabrice à Padoue, plus d'un, qui connaissait les valvules et la circulation pulmonaire, qui avait lu Servet, Colombo, Césalpin, a dû penser à la circulation, imaginer cette chose magnifique, le circuit perpétuel du sang, des artères aux veines, des veines au cœur, du cœur au poumon, du poumon au cœur et aux artères; nul n'a fait le livre que Harvey publie en 1629.

IV.

Ce qui caractérise ce livre, *le plus beau de la physiologie*, dit Flourens, c'est que c'est un adieu définitif aux théories, aux dissertations théologiques, métaphysiques, scolastiques. Harvey ne croit qu'à l'expérience, au phénomène visible, expérimental : c'est là sa supériorité sur Servet. Entre la *Christianismi Restitutio* et le traité *De circulatione sanguinis et motu cordis*, il y a l'abîme qui sépare, au point de vue scientifique, le moyen âge de l'âge moderne (1). Servet ne fait pas d'expérience : il dit que le sang

(1) Le *Novum organum* apparut en 1620. Ce n'est que neuf ans après que parut le *Traité de la circulation du sang*. Toutefois, depuis douze ans au moins, Harvey professait la théorie de la circulation. L'œuvre de Bacon n'a donc pas eu, vraisemblablement,

de l'artère pulmonaire va au poumon, puis retourne au cœur; mais il n'en donne pas la preuve. La seule expérience précise des prédécesseurs de Harvey est celle de Césalpin : la veine, étant comprimée, se gonfle au-dessous, non au-dessus de la compression. Quant à Harvey, à chaque instant il fait des observations, des expériences. Les opinions d'Aristote ou de Galien lui importent peu : il regarde le cœur qui se contracte, les veines qui se vident du côté du cœur, il suppute la quantité de sang passant en un moment donné soit dans les artères, soit dans les veines. Servet, Ruini, Colombo, Césalpin ont conçu la circulation. Harvey l'a démontrée.

Non-seulement Harvey est le premier qui ait prouvé la circulation du sang, mais c'est encore celui qui l'a vulgarisée. Jusque-là les érudits seuls connaissaient les écrits de Servet, de Césalpin, de Fabrice même. Après Harvey, on ne peut passer la doctrine de la circulation sous silence. Protestans et catholiques seront impuissans à l'étouffer et à la livrer aux flammes, comme ils ont fait pour la *Restitution du Christianisme*. Rapidement l'ouvrage de Harvey se propage : les réfutations, les objections se présentent de toutes parts. L'idée de la circulation du sang, émise, comme nous l'avons dit plus haut, par Servet et Césalpin, n'est plus spéciale à un petit groupe d'anatomistes de Padoue : elle entre dans le domaine général, et à partir de 1629 s'impose à toutes les doctrines médicales, à toutes les recherches physiologiques.

La vie de Harvey peut se résumer en quelques mots. Il naquit à Folkestone dans le comté de Kent, le 1er avril 1578. Il fit ses premières études à Canterbury, près de Cambridge. En 1598, il alla à Padoue, et revint en Angleterre en 1609. Membre du *College of Physicians* de Londres en 1604, il fut, en 1609, nommé médecin de l'hôpital Saint-Barthélemy. Il enseigna l'anatomie au collège royal, et dès 1615 il professait déjà la circulation du sang. Médecin du roi Charles Ier, il partagea les vicissitudes politiques de son souverain. La populace de Londres, pendant la guerre civile, pilla son logement, et détruisit un manuscrit où il traitait de la génération des insectes. Il n'eut pas d'enfans, et mourut, en 1657, à l'âge de quatre-vingts ans. Comme médecin, il avait une clientèle considérable. Il paraît que la publication de son livre sur la circulation diminua brusquement sa clientèle, et lui fit perdre beaucoup d'argent. La postérité l'a suffisamment récompensé.

Les objections que Harvey a eu à combattre sont le plus souvent absurdes. Le principale est que la circulation du sang n'est admise

d'influence immédiate sur l'esprit de Harvey. Néanmoins il faut remarquer ces deux dates. Le *Novum organum* est pour ainsi dire l'apothéose de la méthode expérimentale. Le livre de Harvey fait mieux : il en démontre les avantages.

ni par Galien ni par Aristote. Aussi commence-t-il par s'excuser de sa hardiesse : « Ce n'est pas, dit-il, dans les livres anciens, mais dans l'observation de la nature qu'il faut chercher la vérité, et ceux qui invoquent Galien souvent ne l'ont pas compris. Il n'y a pas d'esprit assez étroit pour croire que chaque art ou chaque science nous ont été légués par les anciens dans un état de perfection absolue telle que rien ne reste plus au génie et aux efforts de leurs successeurs. Néanmoins, que le sort en soit jeté, j'ai confiance dans la loyauté des savans et dans leur amour pour la vérité. » Ce n'est pas sans raison qu'il prenait ses précautions. En effet, comme dans un chapitre particulier il avait étudié avec le plus grand soin les mouvemens du cœur chez les animaux inférieurs, suivant en cela l'exemple illustre d'Aristote, un de ses adversaires, Primerose, le lui reproche amèrement : « Tu as, dit Primerose, observé une sorte de cœur pulsatile chez les limaçons, les mouches, les abeilles, les crevettes. Nous te félicitons de ton zèle : que Dieu te conserve des yeux si perspicaces; mais pourquoi dis-tu qu'Aristote a refusé un cœur aux petits animaux? Aurais-tu voulu faire entendre par là que tu sais ce qu'Aristote ignorait ? Ceux qui voient dans tes écrits les noms de tant d'animaux divers te prendraient pour le souverain investigateur de la nature, pour un oracle dictant du haut d'un trépied ses décisions. Je parle de ceux qui ne sont pas médecins et qui n'ont qu'une teinture de cette science; mais en lisant les vrais anatomistes, Galien, Vésale, Fabrice, Casserius, on voit qu'ils ont donné des planches gravées où sont représentés les animaux disséqués par eux. Quant à Aristote, il a tout observé et personne ne doit oser venir après lui. »

Ce qui caractérise la polémique acerbe dirigée contre Harvey par les médecins de son époque, c'est l'abus du raisonnement et de la dialectique. Harvey a appris de son maître Fabrice qu'il y a des valvules dans les veines. Il en conclut que ces valvules facilitent le cours du sang veineux dans le cœur. A ce fait précis et irréfutable, on lui oppose un dilemme singulier : « De deux choses l'une, lui dit Parisanus : ou bien le cours du sang dans les veines est dirigé vers le cœur par l'effet de la pression artérielle, et alors les valvules sont inutiles, ou bien la circulation ne se fait pas comme tu l'indiques, et alors ta théorie est fausse. »

Primerose fait un raisonnement de même force : « Toutes les veines n'ont pas des valvules; or d'un fait particulier on ne peut conclure une théorie générale, par conséquent de ce qu'il y a des valvules dans certaines veines on n'a pas le droit de conclure que le sang de toutes les veines revient au cœur. »

C'est par de pareils procédés logiques qu'on répond aux expé-

riences de Harvey. On croyait que l'air inspiré dans le poumon pendant la respiration va au cœur et de là dans les artères. « Le fait n'est pas possible, répond Harvey, attendu que lorsqu'on ouvre la trachée, on voit l'air entrer et sortir par l'ouverture; tandis que lorsqu'on ouvre une artère, il n'y a absolument qu'un jet de sang artériel sans issue ou pénétration de l'air; par conséquent il ne faut pas confondre la trachée, où il y a un mouvement alternatif d'entrée et de sortie de l'air, et les artères, où il y a seulement un jet de sang. » — « Grand Dieu! s'écrie Parisanus, cette comparaison peut-elle se tenir sur quatre pieds? Les poumons sont ouverts constamment, tandis que les artères sont fermées; lorsque les poumons sont blessés, ils continuent à rejeter et à prendre l'air, car ils n'en sont pas empêchés par l'abord impétueux du sang. Il en est tout autrement pour les artères, qui ne peuvent pas à la fois rejeter du sang et absorber de l'air. Quant à la raison qui empêche l'air contenu dans les artères d'en sortir, est-ce que Démocrite n'a pas vécu plusieurs jours en se nourrissant seulement d'odeurs? » Primerose trouve une objection plus simple encore. Lorsque l'artère est ouverte, dit-il, il y a probablement pénétration de l'air extérieur et rejet de l'air contenu; mais nous ne pouvons rien y voir par suite de la rapidité des mouvemens artériels.

Répondre à des faits précis par une audacieuse négation, tel est le plus souvent le système des adversaires de Harvey. Il avait annoncé, probablement le premier, que la contraction du cœur produit un bruit dans la poitrine. « Cela est possible à Londres, lui répond un médecin; mais à Venise on n'entend rien de semblable. »

On comprend que Harvey, sûr d'être en possession de la vérité, ait été exaspéré par cette polémique déloyale et ridicule. Aussi n'épargne-t-il pas ses adversaires, tout en ne leur répondant pas directement. « Répondre à des injures par des injures est indigne d'un philosophe qui cherche la vérité, et il vaut mieux confondre les méchans par la lumière de l'observation et de la vérité. On ne peut éviter que les chiens aboient ou vomissent leur crapule; parmi les philosophes, il doit y avoir des cyniques, mais on doit se mettre en garde contre leurs morsures et empêcher que leur rage malsaine ne détruise les fondemens de la vérité. Tous ces contempteurs, ces pitres dont les écrits sordides pullulent d'outrages, je ne les ai jamais lus, car on ne peut rien trouver de solide dans leurs écrits que des injures, et naturellement je ne crois pas nécessaire de leur répondre. Je les abandonne à leur mauvais génie. Ils ne rencontreront pas de lecteurs, car Dieu, qui est juste, ne fait pas aux méchans le don précieux de la sagesse. Qu'ils continuent leurs

injures, jusqu'à ce que sinon la honte, au moins la lassitude les prenne. »

En France, où il y a en général beaucoup de résistance aux idées nouvelles, la circulation du sang ne fut que difficilement admise. Un des rares adeptes de Harvey fut l'illustre Descartes, qui, à une époque où la circulation était regardée comme une hérésie, osa la défendre hardiment : « Tous ceux, dit-il, que l'autorité des anciens n'a pas tout à fait aveuglés et qui ont voulu ouvrir les yeux pour examiner l'opinion de Harvey touchant la circulation du sang ne doutent point que toutes les veines et les artères du corps ne soient comme des ruisseaux par où le sang coule sans cesse fort promptement... »

Au contraire, Riolan, Guy-Patin et la Faculté de Paris repoussent la circulation; non-seulement en 1640, non-seulement en 1650, après la réponse si péremptoire de Harvey à Riolan, le seul adversaire auquel il ait daigné répondre, mais encore quelques années plus tard, alors que les faits et les expériences ont établi, sur des bases irréfutables, la théorie de la circulation. Le dernier adversaire de Harvey est Thomas Diafoirus, qui soutient sa thèse, enrichie d'enluminures, contre les circulateurs. « Jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang » (1673).

V.

Quelque temps avant que parût le livre de Harvey, une autre découverte avait été faite qui eut une importance considérable. Le 23 juillet 1622, Aselli, professeur d'anatomie à Pavie, ouvre un chien pour montrer à des amis les nerfs récurrens; puis, pour étudier les mouvemens du diaphragme, il fend l'abdomen. Il voit alors les intestins et la membrane qui les porte sillonnés de vaisseaux blancs et fins. Il ouvre ces vaisseaux : une liqueur blanche comme du lait ou de la crème en jaillit aussitôt. « Alors, dit-il, ne pouvant retenir ma joie, je me tourne vers ceux qui étaient là et je leur dis comme Archimède : *J'ai trouvé!* » Cependant le chien meurt; les vaisseaux blancs s'évanouissent, disparaissent devant les yeux et entre les mains des assistans, de manière à ne laisser aucun vestige de leur présence. Le lendemain, un autre chien est ouvert qui ne présente pas le même phénomène. Faut-il donc renoncer à cette découverte et croire qu'on a eu affaire à un jeu de la nature? Aselli se rappelle que le premier chien avait pris des alimens avant d'être tué; aussi pour observer de nouveau les chyli-

fères recommence-t-il l'expérience sur un autre chien qui venait de faire un repas abondant. Son attente ne fut pas trompée, et le même spectacle de vaisseaux blancs sillonnant le mésentère vint frapper ses regards.

Là est le génie, et non pas, comme le dit Flourens, dans cette action insignifiante de piquer les vaisseaux blancs pour faire écouler le suc qu'ils contiennent. Une expérience ne peut être comparée à une autre que si on se place dans les mêmes conditions, et c'est pour avoir, par un trait de génie instinctif, compris et appliqué cette règle absolue de la méthode expérimentale qu'Aselli a découvert les chylifères et illustré à jamais son nom.

D'autres observateurs avaient déjà vu ces chylifères; mais comme ils n'avaient pas su préciser dans quelles conditions ils apparaissent, leurs observations avaient passé inaperçues. Ainsi, au temps de l'antiquité, Hérophile et surtout Érasistrate avaient remarqué que sur des jeunes chevreaux nourris à la mamelle, on voit en ouvrant l'abdomen de nombreux vaisseaux blancs comme gorgés de lait. Galien, qui rapporte cette opinion, ne la réfute pas, et, s'il l'avait crue fausse, il n'aurait certes pas manqué de combattre Érasistrate dont il poursuit sans pitié les erreurs.

Avant qu'Aselli eût fait sa découverte, un autre anatomiste italien, Eustachi, avait vers 1553 découvert dans le thorax un vaisseau analogue à une veine et contenant une liqueur blanche. Eustachi appela ce vaisseau veine blanche du thorax. Aselli, qui mourut quelque temps après sa découverte, ne sut pas voir que les vaisseaux chylifères allaient se rendre à la veine blanche d'Eustachi.

La découverte d'Aselli eut un grand retentissement, et quoiqu'elle ait moins d'importance que celle de Servet et de Harvey, elle fut plus rapidement connue, moins contestée et plus célèbre. En 1626, Pieresc, sénateur d'Aix, fit une expérience sur un criminel condamné à mort. Celui-ci avait fait un repas copieux peu de temps avant d'être conduit au supplice; une heure et demie après son exécution, les médecins auxquels son corps était abandonné en firent l'ouverture; et tous les assistans virent de la manière la plus évidente les vaisseaux lactés du mésentère remplis de chyle. Partout, dit M. Milne-Edwards, les lymphatiques furent publiquement démontrés, par Rolfink à Iéna, Simon Pauli à Copenhague, Fabrice de Hilden à Berne, Fournier à Paris, Highmore en Angleterre. Le célèbre tableau de Rembrandt qu'on a appelé *la Leçon d'anatomie* représente l'anatomiste hollandais Tulp faisant la démonstration des chylifères.

La découverte d'Aselli était incomplète, comme celle d'Eustachi, puisqu'on ne voyait pas la chaîne qui relie les vaisseaux chylifères

au canal thoracique. C'est un jeune étudiant français, Jean Pecquet, de Dieppe, qui reconnaît que les chylifères nés par de fines ramifications dans l'intestin se rendent à une sorte de poche placée en avant de la colonne vertébrale ; que de là le chyle passe dans le canal d'Eustachi pour déboucher dans une grosse veine près du cœur.

On crut alors avoir créé une physiologie nouvelle, on mena les obsèques solennelles du foie, devenu inutile, puisque les veines ne portent plus les alimens dans son tissu. Ces vaisseaux chylifères, ce sont les vaisseaux absorbans; les alimens passent par eux dans le sang. Le seul produit de la digestion, c'est le chyle, lequel est seul apte à entretenir la vie du sang. Ce qui contribue encore à augmenter l'importance des vaisseaux absorbans, ce sont les découvertes de Rudbeck et de Bartholin (1650, 1651). Alors l'enthousiasme est général ; il y a des vaisseaux absorbans : ce sont les chylifères et les lymphatiques, et le sang ne joue plus aucun rôle dans l'alimentation ou dans l'absorption. Il faut attendre près de deux siècles pour qu'enfin Magendie rende aux veines leur pouvoir absorbant (1820).

Tel a été le sort d'une des plus grandes découvertes de la science de la vie, Eustachi trouve le canal thoracique rempli d'une sérosité blanche. Aselli montre qu'il y a dans le mésentère des vaisseaux remplis de chyle blanc. Pecquet découvre le réservoir du chyle et prouve que les vaisseaux chylifères se rendent par là dans le canal d'Eustachi et dans le système veineux. Rudbeck et Bartholin font voir qu'il y a dans tout l'organisme une infinité de vaisseaux blancs, ramenant toujours le chyle ou la lymphe dans le canal d'Eustachi.

Pour découvrir la circulation du sang, comme pour découvrir les lymphatiques, il a fallu l'effort de plusieurs hommes de génie : Servet, Césalpin, Harvey, Eustachi, Aselli, Pecquet, Rudbeck. Dans les sciences d'observation, la vérité n'est pas comme un éclair qui éblouit, c'est un voile qui se détache par lambeaux. A ceux qui ont consacré leur vie, leurs labeurs, à nous faire connaître une petite part de cette vérité, il faut rendre l'honneur qui leur est dû, et, tout en admirant les conquêtes de la science d'aujourd'hui, ne pas méconnaître celles que nous ont léguées nos ancêtres.

Ch. Richet.

LA

SITUATION INTÉRIEURE

EN RUSSIE

Une femme qui avait beaucoup d'imagination, beaucoup d'esprit et quelquefois du bon sens a dit : « C'est prodigieux, tout ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout. » Voilà une réflexion qu'il est naturel de faire et que tout le monde a faite au sujet des événemens qui se passent depuis peu en Russie. Ce pays où le principe d'autorité était tenu en si haute vénération, ce pays où le pouvoir est si fort, où le gouvernement n'est obligé de compter ni avec des chambres indiscrètes et tracassières, ni avec l'éloquence des tribuns, ni avec la liberté de la presse, ce pays de 80 millions d'habitans qui n'ont que rarement le droit de parler, et qui ont presque toujours lieu de se repentir quand ils ont manqué une bonne occasion de se taire, ce grand pays qui donnait à l'Occident agité, fiévreux, tumultueux et bavard des leçons d'ordre, d'obéissance, de tenue, de discipline et surtout de silence, offre aujourd'hui au monde un spectacle bien étrange.

Des entreprises pleines d'audace et de péril, des complots ténébreux, des conspirateurs presque insaisissables, des fanatiques toujours prêts à jouer leur tête pour une idée qui n'est que le fantôme d'une idée, des attentats impunis, des tentatives de régicide qui n'avortent que par un miracle, de sombres aventures telles qu'en inventent ces romanciers dont l'imagination ne se refuse rien et creuse à plaisir dans le noir, voilà les nouvelles, les récits qui nous arrivent de Saint-Pétersbourg. Sous la Russie qu'on voit, il y en a une autre qu'on ne voit pas, une Russie souterraine, où siègent des tribunaux secrets et où s'impriment des journaux subversifs, un sous-sol profond et mystérieux, d'où sortent

des voix terribles, des défis, des cris de vengeance, d'effroyables menaces et des mains armées de pistolets ou de poignards, qui, après avoir frappé, disparaissent dans l'ombre. Cette ombre leur est hospitalière et tutélaire; elle fait bonne garde autour de ses enfans, elle les protège contre les plus fins limiers de la police, contre les officiers bleus de la IIIe section. Malheur à quiconque profane le mystère de cette caverne! l'ombre se venge. — « Le comité national, a-t-on pu lire dans *Terre et Liberté*, ce journal officiel et intermittent du nihilisme, a condamné à mort le général Mezentsof, la sentence a été exécutée hier. » — Après Mezentsof, le général Krapotkin a subi le même sort. Le général Drenteln, condamné lui aussi par ces mêmes juges invisibles, en a heureusement appelé, et enfin un dernier attentat, plus criminel, plus odieux que tous les autres, est venu prouver à la Russie qui se laisse voir tout ce que peut oser la Russie qu'on ne voit pas. Le gouvernement s'est ému de cette situation, et, tout en prenant les mesures les plus énergiques, il a exhorté la nation à lui venir en aide. La police a pensé qu'elle ne suffisait plus à sa tâche, et qui s'en étonnerait? elle est si mal payée! Elle a invité courtoisement les portiers à monter chaque nuit la garde devant leur porte, en les menaçant d'une amende de 500 roubles s'ils avaient le malheur de s'endormir. Oh! que Paris est loin de Saint-Pétersbourg, et que diraient nos concierges si on portait une si rude atteinte à leur sommeil! Mme Swetchine avait raison, il est bon de méditer sur les impuissances de ceux qui peuvent tout.

La guerre d'Orient a été sans contredit la cause déterminante de la crise intérieure que traverse en ce moment la Russie, tant l'histoire est féconde en avertissemens et en leçons pour les victorieux comme pour les puissans. Les Russes peuvent se rendre ce témoignage que la campagne de 1877 a fait honneur au courage et à l'admirable endurance de leurs soldats, que les négociations qui l'ont suivie ont justifié la réputation d'habileté de leurs diplomates. Mais on n'a pas pris Byzance, on n'a pas arboré la croix sur la coupole de Sainte-Sophie. Il a fallu se contenter d'installer un vassal sur le trône de Bulgarie; c'est quelque chose assurément, mais les slavophiles estiment que c'est trop peu. Ce qui les afflige surtout, c'est que la Bosnie est devenue une province autrichienne; ils n'ont jamais aimé l'Autriche et ils se plaignent « qu'elle soit entrée dans leur héritage. » Ils avaient été les Pierre l'Hermite de la nouvelle croisade; leurs prédications et leurs cantiques d'allégresse avaient ému les cœurs, et en voyant sortir du fourreau l'épée qui est la terreur du Croissant, la nation avait dit : Dieu soit loué, nous allons délivrer nos frères. Aujourd'hui les slavophiles désenchantés désavouent et maudissent cette guerre sainte qui a trompé leurs plus chères espérances. Comme Rachel, ils refusent de se laisser consoler; comme les Israélites exilés sur les bords de l'Euphrate, ils s'écrient : « Nous suspendons aux saules nos harpes qui ne savent plus chanter. » M. Katkof

est sombre, M. Aksakof est triste, et, si M. Aksakof est triste, qui donc sera content? Alors que les affaires de la république espagnole étaient fort bas et qu'elle glissait de jour en jour vers une irrémédiable anarchie, le président du conseil exécutif, M. Figueras, optimiste convaincu, délibéré, faisait seul bon visage aux événemens, et un journal de Madrid remarquait à ce propos qu'on ne pouvait trop se féliciter que M. Figueras existât, parce qu'il y avait au moins en Espagne un homme heureux. Il y aurait un homme heureux en Russie, si M. Aksakof l'était, mais il pleure ses illusions perdues, il ne sait plus à quoi se prendre, il se querelle avec le passé, et il interroge en vain l'avenir, qui ne lui répond pas.

C'est un symptôme de la situation que le mécontentement des slavophiles, et il est fâcheux que M. Katkof tourne à l'aigre, que M. Aksakof s'enfonce dans le noir; mais non-seulement les résultats de la guerre d'Orient ont trahi les espérances des slavophiles, ils ont fait naître dans tous les cerveaux capables de réflexion certaines pensées chagrines, accompagnées de quelque inquiétude d'esprit. On vient d'assurer aux Bulgares les bienfaits du régime constitutionnel; une fois de plus, le gouvernement russe a été en Orient le missionnaire de la liberté politique. Il est naturel que la bourgeoisie de Moscou et de Saint-Pétersbourg se demande si la liberté politique demeurera éternellement un article d'exportation, si ce qui doit faire le bonheur des Bulgares ne ferait pas aussi le sien. Le monde vit de contradictions, il en est cependant de si criantes qu'elles ne peuvent se soutenir longtemps et qu'on risque d'en mourir; les contradictions ressemblent à certains poisons d'où l'on tire d'excellens remèdes, c'est une question de doses. Ajoutez que les inquiétudes de l'esprit sont plus vives, plus dangereuses, lorsque les intérêts sont en souffrance; l'absurde paraît supportable quand les affaires vont bien, on ne le supporte plus quand elles vont mal. Il y a quelques semaines, un journal russe faisait de lugubres réflexions sur les conséquences économiques de la glorieuse campagne qui a fait un nom au général Gourko et accru la juste renommée du général Totleben. Il remarquait qu'avant la guerre la Russie était en voie de s'enrichir, de tirer parti de ses immenses ressources naturelles, qu'elle faisait épargne de forces vives, de capital et de sang, que son commerce s'étendait, que son industrie métallurgique prenait son essor, que le réseau et l'outillage de ses chemins de fer se développaient rapidement. Le journal ajoutait que des derniers événemens la Russie avait retiré « l'enseignement précieux qu'une guerre même heureuse est une calamité, et qu'en matière de politique comme de finances, même en matière d'influence et de prestige, la paix est la recette et la guerre la dépense. » Était-il besoin d'une nouvelle expérience pour se convaincre d'une vérité si claire? Les avertissemens n'avaient pas manqué, on les a méprisés, et tout le monde s'en est mal trouvé, à l'exception des nihilistes.

L'existence d'un parti de désordre n'est jamais par elle-même un danger très sérieux. De quelque nom qu'ils s'appellent et quel que soit leur programme, il y a partout des hommes de désordre; depuis que le monde est monde, un corps entièrement sain ne s'est jamais rencontré dans la nature, mais si ce corps est robuste, il triomphe sans peine des maladies ou des malaises qui le travaillent. Dans une société bien ordonnée et satisfaite, les utopistes sont facilement tenus en échec; dans une société affaiblie et mal disposée, les rêveries les plus creuses mettent l'ordre en péril. Le radicalisme est impuissant si les libéraux ne lui viennent en aide, la folie ne peut rien si la sagesse ne conspire avec elle, et ce qui fait la force des absurdes propagandes, ce sont les intelligences qu'elles trouvent dans la place, ou l'inertie, la mollesse, l'indifférence avec lesquelles on les combat. La situation est critique quand les honnêtes gens en viennent à dire : « La tentative d'assassinat contre le chef de la IIIe section est une entreprise abominable; mais cependant, mais après tout... » Voilà des *mais* pernicieux, et les criminels ne sauraient témoigner trop de gratitude aux gens de bien qui leur accordent le bénéfice des circonstances atténuantes. C'est là qu'en est la Russie; les peuples encore novices dans la vie politique abusent du plaisir de critiquer leur gouvernement. — « Le blâme, a dit Hegel, est le commencement de la sagesse, et le blâme universel est la marque d'une éducation incomplète. » La Russie est un pays où l'éducation politique est assurément fort incomplète, mais c'est aussi un pays où la matière critiquable abonde un peu plus qu'ailleurs et où l'on fournit aux mécontens trop de griefs légitimes.

— Tout le mal vient de la jeunesse, dit-on à Saint-Pétersbourg, un vent empesté a soufflé sur elle; l'esprit de négation, les plus funestes doctrines ont tué dans son cœur tous les saints respects, l'amour de toutes les saines traditions. Le désordre est son élément, nos universités deviennent des repaires ou des sentines. Nous les avions fondées en l'honneur et au profit de la vraie science, mais la fausse science s'en est emparée. Comme dit le proverbe allemand, on ne bâtit jamais une église au vrai Dieu, sans que le diable réussisse à se construire une petite chapelle à côté; notre jeunesse ne va plus à l'église, elle ne hante que la petite chapelle du diable. Nos femmes aussi ont voulu manger du fruit de l'arbre de la connaissance, et ce fruit maudit les a empoisonnées. C'est le malheur de la Russie que les femmes y ont des curiosités et des ambitions d'esprit, un goût d'émancipation, des fureurs de tout savoir qu'on ne voit pas ailleurs. Qui nous délivrerait de nos étudiantes nous sauverait du nihilisme.

Il est fâcheux d'avoir contre soi la jeunesse et les femmes, l'avenir et les influences secrètes. Mais si la jeunesse se livre à des excès, à des débauches de raisonnement ou de déraison, si elle se laisse entraîner à de regrettables écarts, n'a-t-on rien fait pour l'y pousser? Au mois de

décembre de l'an dernier, le ministre de l'instruction publique, le comte Tolstoï, s'alarmant des désordres qui s'étaient produits dans les universités, crut devoir consulter les professeurs de la capitale sur les causes de ces désordres et sur les remèdes qu'il convenait d'y apporter. Les professeurs, délibérant en séance plénière sous la présidence du recteur, rédigèrent un rapport que le ministre s'est gardé de publier, mais qui a été mis au jour par le journal des nihilistes, *Terre et Liberté*, car ce sont de terribles indiscrets que les nihilistes, et plût au ciel qu'ils ne fussent que cela ! Les signataires de ce rapport, dont l'authenticité n'a point été contestée, représentaient au comte Tolstoï qu'on calomnie la jeunesse, que sans doute on peut lui reprocher d'être jeune, et partant d'avoir trop de goût pour les chimères, une foi trop candide dans la mission régénératrice qu'elle s'attribue, cette tendresse excessive pour l'absolu que donne l'inexpérience, mais qu'on l'accusait à tort de perversité, qu'à certaines exceptions près elle est demeurée étrangère aux tendances révolutionnaires, qu'au surplus ses aspirations et ses sentimens n'étaient que le reflet de l'opinion générale. — D'ailleurs, ajoutaient-ils, ne fait-on pas comme à plaisir tout ce qu'il faut pour exalter ses résistances, pour aigrir son humeur? On la considère et on la traite comme un danger, « comme une force sombre et cruelle. » On prend à son égard d'injurieuses précautions, on la tient en suspicion et dans une surveillance continuelle, et c'est l'homme de police qui représente pour elle le gouvernement. « Plusieurs étudians ne peuvent se réunir chez l'un de leurs camarades sans exciter des alarmes. Le propriétaire de la maison et les *dvorniks* ou portiers sont tenus de faire en toute occasion leur rapport à la police et de lui apprendre où se rend l'étudiant, de quoi il s'occupe, à quelle heure il rentre chez lui, ce qu'il lit, ce qu'il écrit. » On voit par là que les *dvorniks* sont en Russie d'importans personnages, l'un des principaux rouages de l'état; mais il est dur pour un jeune homme que sa sécurité, son avenir, sa vie peut-être, soient à la discrétion de l'intelligence de son portier.

— Dans beaucoup de cas, disaient encore les auteurs du rapport, les pouvoirs disciplinaires dont nous sommes nantis suffiraient pour calmer les effervescences passagères de nos étudians; mais nous hésitons à en faire usage parce que nous ne saurions appliquer une peine sans que la police, arrivant à la rescousse, la complique d'une peine administrative, absolument disproportionnée au délit. C'est ainsi qu'en 1876 un étudiant, nommé Organof, fut arrêté, puis interné sans jugement dans une ville éloignée et mis sous surveillance. Personne ne savait ce qu'il était devenu, lorsque en 1878 il reçut l'autorisation de rentrer à l'université, où il s'est fait estimer par son caractère et ses goûts studieux. Autre fait non moins significatif : trois étudians, qui avaient subi pendant trois ou quatre ans l'amer supplice de la détention cellulaire, furent acquittés par le tribunal. Plus tard, le lieutenant général Silvers-

tof, malgré cet acquittement, jugea à propos de les renvoyer en exil administratif, et le conseil de l'université dut multiplier ses démarches pour obtenir la faveur d'en garder au moins deux sous la caution personnelle du recteur. « De pareils incidens, lisons-nous dans le rapport, ne sont pas propres à inspirer à la jeunesse le respect des lois. » La crainte est trop souvent une mauvaise conseillère; à force d'appréhender certains dangers, on les crée, et on travaille pour l'ennemi. Il est notoire que les plus importans dignitaires de l'empire, une fois ou l'autre, ont tous été menacés de châtimens terribles ou de mort par ces tribunaux secrets qui siègent dans la nuit de l'Érèbe. On assure que le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique, a seul été l'objet d'une exception plus avantageuse à son repos que flatteuse pour son amour-propre, et qu'il reçut un jour un avis ainsi conçu : « Vous nous rendez trop de services pour avoir rien à craindre de nous, et vos jours nous sont trop précieux pour ne pas nous être sacrés. »

Ce qui germe secrètement dans la tête de la jeunesse a paru à la lumière du soleil pendant le séjour que vient de faire en Russie l'auteur de *Fumée* et des *Terres vierges*. M. Ivan Tourguénef a été partout entouré, choyé, applaudi, harangué, acclamé. Son voyage n'a été qu'une longue ovation, qui l'a étonné lui-même et dont il n'a pas démêlé tout de suite le sens caché. Ce n'était pas seulement au romancier, au poète, que s'adressaient tous ces empressemens; on saluait avec transport le vieux libéral, l'homme qui a consacré son premier livre à représenter les horreurs du servage, l'écrivain qui a peint si vivement les maladies dont souffre son pays, et qui n'a pas laissé de l'aimer et de croire à son avenir. C'est lui qu'ont fêté les étudians, c'est lui que les six cents étudiantes des cours supérieurs de Saint-Pétersbourg ont presque étouffé sous les bouquets et les couronnes. Comme les bouquets, il a vu pleuvoir les adresses; il lui en est arrivé de Kief et de Karkof, aussi bien que des deux capitales, et de la petite Russie autant que de la grande. Les étudians lui ont dit : « Les hommes nouveaux des terres vierges défilent maintenant sous vos yeux; vous êtes le seul qui n'ait pas jeté de la boue à leur face, et si vous ne les avez pas toujours compris, vous leur avez témoigné de l'intérêt, vous les avez défendus contre la calomnie. » Les étudiantes ont ajouté : « De tous nos écrivains, vous êtes celui qui a le mieux pénétré le cœur de la femme russe; vous n'avez pas dissimulé ses défauts, mais vous avez su montrer au monde ce qu'il y a en elle d'excellent. »

Ce n'est pas seulement la jeunesse qui lui a souhaité la bienvenue; la génération mûre, les adultes, les barbes grises, savans, professeurs, artistes, tout le monde s'est mis de la partie. Il est à remarquer que dans toutes ces rencontres et ces agapes, on a évité soigneusement d'articuler le mot magique, le mot sacré, le mot fatal qui dit tant de choses,

qui éveille tant de rêves, le mot qui grise les cerveaux et qui risque à tout moment de s'échapper des lèvres les plus circonspectes, mais qu'on ne prononce pas, parce qu'il est interdit de le prononcer; car on peut parler en Russie de révolution, de socialisme, de communisme, d'athéisme, de nihilisme, mais l'autre mot, malheur à l'étourdi qui le dirait tout haut, malheur au jounaliste distrait qui s'oublierait à l'écrire! Dans toutes les adresses qu'a reçues M. Tourguénef, il est cependant question, sous des périphrases plus ou moins recherchées, de ce bien suprême, de cette chose infiniment précieuse dont jouissent les Roumains, qu'on a octroyée aux Bulgares, qui ne sera pas refusée aux Rouméliens, dont les Monténégrins ont un à peu près et que les Turcs sont censés posséder. Cette chose de grand prix, on n'a pas osé la nommer, mais on a cherché des circonlocutions, des tours, des métaphores, pour l'exprimer tant bien que mal. Les uns ont parlé « de cette étincelle de la conscience publique qui éclaire un peuple, » d'autres « des réformes nécessaires à une nation qui n'a pas encore goûté de la liberté, » d'autres encore « des formes nouvelles du développement social. » M. Tourguénef lui-même, dans le discours prononcé par lui au banquet de Moscou auquel assistait, parmi cent cinquante convives, le recteur de l'université, a trouvé des paroles pour faire entendre ce qu'il n'est point permis de dire : « A l'heure présente, s'est-il écrié, lorsque tout semble prouver que nous sommes à la veille d'un changement régulier et légal, mais profond et décisif, dans notre vie publique et sociale, cette manifestation acquiert une importance qui ne peut échapper à personne. Vous tâchez de renouer le fil des traditions de liberté modérée et sage dans sa fermeté, et si, comme on l'assure, ce revirement dans les idées de la génération actuelle est de date récente, je suis heureux d'avoir assez vécu pour le voir; mais il vous reste encore beaucoup à faire pour vous mettre à la hauteur du nouvel ordre de choses qui se prépare. » L'étincelle, les réformes, le changement régulier et légal, le nouvel ordre de choses, tout cela voulait dire : « Ce que nous désirons par-dessus tout, c'est une constitution, et nous finirons bien par l'avoir. »

Le parti slavophile et la police ne s'y sont pas trompés, ils ont compris ce que signifiait « l'étincelle. » La *Gazette de Moscou* s'est empressée d'attribuer à des intrigues polonaises, internationales et révolutionnaires, cette grande manifestation en l'honneur des idées constitutionnelles, à laquelle M. Tourguénef fournissait une occasion ou un prétexte; elle a déclaré « qu'on cherchait à introduire le cheval de Troie dans la ville, que M. Tourguénef était une dupe, un pantin ridicule, dont les ficelles étaient tenues par des mains dangereuses, et que par vanité il jouait le rôle de Lafayette en 1830. » La police n'a eu garde de parler du cheval de Troie et de Lafayette, elle a évité tous les gros mots, elle a seulement insinué à l'éminent romancier que le gouver-

ment russe était charmé du bon accueil qui était fait à un homme de son mérite, mais que ses allées et venues pouvaient avoir des inconvéniens pour d'autres que lui, et que dans certains cas on se voyait réduit à la cruelle nécessité d'interner ou d'enfermer dans une prison cellulaire quelques-uns de ces admirateurs trop échauffés du génie, qui ont le goût de griffonner des adresses. M. Tourguénef a été aussi intelligent que la police, il a compris tout de suite et il est parti.

Comme la jeunesse des universités, la bourgeoisie éclairée de Moscou et de Saint-Pétersbourg s'accommoderait sans peine de quelque chose qui ressemblerait à une constitution. En vain M. Katkof lui déclare crûment que ce dont la Russie a besoin, ce qui peut la sauver, c'est le régime discrétionnaire et une dictature implacable. En vain les slavophiles lui remontrent qu'une constitution est une chose qui vient de l'Occident, que tout ce qui en vient est suspect et qu'il est indigne de la sainte Russie de copier l'étranger; elle leur répond avec un personnage de *Fumée :* « Nos vieilles inventions nous viennent de l'Orient, nos nouvelles inventions sont tirées de l'Occident. Quelques fous se flattent d'avoir découvert une science ou une arithmétique russe; mais deux et deux font quatre chez nous comme ailleurs, quoique à la vérité plus crânement, paraît-il. » En vain M. Aksakof s'attache-t-il à démontrer que l'âme immense du peuple russe ne dit qu'au tsar ses immenses secrets, qu'il ne faut pas troubler par des bavardages parlementaires ces entretiens mystérieux du sphinx avec son confident providentiel, avec celui qui est son cerveau, sa volonté et son bras. La bourgeoisie goûte peu cette théorie mystique; elle dirait volontiers avec Pascal : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » — Et elle se figure que si le sphinx se tait, c'est qu'apparemment il n'a rien à dire. Un semblant de constitution serait mieux son fait; ce qu'elle désire surtout, c'est un peu de contrôle. Elle sait qu'il s'est commis dans la guerre des dilapidations scandaleuses, elle pourrait nommer les principaux concussionnaires, les grappilleurs les plus effrontés. Elle se doute que chaque fois qu'on accroît les charges qui pèsent sur le pays, beaucoup d'argent reste dans certaines mains ou s'égare dans certaines poches, dont personne n'a jamais vu le fond. Elle conclut de là que, si les assemblées provinciales électives ou *zemstvos* étaient autorisées à nommer des délégués qui se rendraient de temps à autre à Saint-Pétersbourg, que si ces délégués avaient le droit de s'occuper un peu du budget, d'adresser quelques questions aux ministres et de s'assurer que les lois sont exécutées, tout le monde, y compris le sphinx et le tsar lui-même, s'en trouverait mieux. Quelqu'un avait dit avant la guerre d'Orient : « Cette guerre prématurée conduira la Russie à une constitution prématurée. » On ne l'a pas encore, cette constitution, on ne l'aura pas de sitôt; mais on y pense, on s'en occupe, et on en parlerait, s'il était permis d'en parler.

— Notre gouvernement, disait un autre Russe, regarde le plus scélérat des nihilistes comme un moindre danger que le plus pacifique des constitutionnels, par la raison qu'on peut pendre un assassin, mais qu'il est impossible de pendre une constitution. — A cela on pourrait répliquer, avec le philosophe, qu'un pendu n'est bon à rien, et que les constitutions ont quelquefois des avantages qui en balancent et en dépassent les inconvéniens. Après des élections qui n'avaient pas répondu à ses désirs, on disait à Cavour : « Comment vous y prendrez-vous pour gouverner avec cette chambre? » Il repartit : « Une mauvaise chambre vaut encore mieux qu'une antichambre. » A la vérité, ce n'est pas l'opinion de ceux qui fréquentent les antichambres et qui n'y perdent point leur temps. Les constitutionnels ont beaucoup d'ennemis très acharnés et très redoutables. Les uns pensent qu'une constitution est un acte de défiance, et que la défiance est un sentiment impie. D'autres ont découvert, en étudiant l'histoire, que les souverains qui font des concessions se perdent immanquablement et courent à l'abîme. D'autres ne voient dans l'immense majorité de la nation russe que « des fils fugitifs de l'heure et des têtes doublées de vent, » et ils jugent qu'il n'y a pas à compter avec l'heure, qui fuit, avec le vent, qui souffle et qui tombe. Ils ajoutent que lorsqu'un peuple n'est pas encore en âge de se conduire, lui octroyer ce qu'on appelle une liberté sage, c'est le convier à la liberté folle. Les sociétés d'abstinence absolue ont été inventées pour l'usage des gens incapables de se modérer; le jour où ils cessent de s'abstenir, on les voit rouler sous la table. Il faut tenir compte aussi de tous les intéressés, de ceux qui ont sujet de redouter tout contrôle, de ceux dont le cas est louche et qui seraient inconsolables si la fantaisie venait aux délégués des *zemstvos* de visiter leurs poches. Les chercheurs de riches aventures et de grasses rencontres estiment que ce qu'il y a de mieux sur notre pauvre terre, c'est un bon abus qui fait des heureux et nourrit son monde. Il faut tenir compte enfin d'augustes et indicibles répugnances bien difficiles à vaincre, et que le plus odieux des attentats vient de renforcer. Il est dur, convenons-en, d'avoir été un souverain glorieusement libéral, d'avoir fait à ses sujets de généreuses concessions, et de se dire : « L'abolition du servage, l'institution du jury et des *zemstvos* les ont mis en appétit; ce qu'il leur faut maintenant, ce sont des garanties, et ils les cherchent dans cette chose précieuse peut-être, mais très gênante, qu'ont les Bulgares et qu'il est défendu de nommer. » Beaucoup de gens sont persuadés qu'on ne viendra pas à bout des répugnances fort naturelles dont nous parlons. On demandait dernièrement à un grand personnage : Quel remède voyez-vous à la situation? Il répondit avec mélancolie : « Un seul, *vis medicatrix naturæ.* » Et comme on le pressait de s'expliquer plus nettement, il ajouta : « Je ne parle plus que latin, tant pis pour qui ne me comprend pas. » Nous aimons mieux ne pas

comprendre, d'autant que l'histoire est pleine d'événemens qu'on avait jugés improbables ou même impossibles, et qui n'ont pas laissé d'arriver.

Incerti quo fata ferant, ubi sistere detur,

est-il écrit dans Virgile, et c'est le sort de tous les grands de la terre.

Les hommes d'état qui estiment qu'une constitution serait un remède pire que le mal se flattent de venir à bout des révolutionnaires et du nihilisme par des mesures violentes, en y joignant les petites habiletés. On a établi l'état de siège ou l'équivalent, on a créé des gouverneurs généraux, munis de pouvoirs discrétionnaires et dictatoriaux, on arrête beaucoup de suspects, on en pend quelques-uns. Les arrestations ont été plus d'une fois maladroites, puisqu'on a dû relâcher nombre de ces suspects arrêtés après l'attentat de Salavief, et que l'un d'eux vient d'être élu bâtonnier par l'ordre des avocats de Saint-Pétersbourg. Ajoutons que les mesures violentes ne sont vraiment efficaces que si elles sont réclamées ou approuvées par l'opinion publique; or l'opinion publique ne les approuve qu'à moitié; elle s'imagine, à tort ou à raison, que de bonnes lois seraient plus utiles à l'état que les meilleures cravates de chanvre. Dans un projet d'adresse qui, pour cause, n'a jamais été présenté, le *zemstvo* de Tchernigof s'exprimait ainsi : « Penser que les idées anarchiques puissent être détruites par des mesures de rigueur est une pure illusion. Ces idées vivent et se propagent tant qu'elles trouvent un milieu favorable. On peut frapper les individus; d'autres prendront leur place, et cela durera aussi longtemps que l'état des choses restera le même. »

Quant aux petites habiletés, elles consistent à ne pas supprimer les réformes accordées, mais à les annuler dans l'application. Le pape Boniface VIII ayant demandé au comte Guido di Montefeltro comment il fallait s'y prendre pour s'emparer de Preneste, cet homme de guerre, devenu cordelier, lui répondit qu'il n'avait qu'à beaucoup promettre et à peu tenir.

Lunga promessa con l'attender corto
Ti farà trionfar nell' alto seggio.

Dante a cruellement châtié ce donneur de méchans conseils en le logeant dans le huitième cercle de son enfer, ce qui à la vérité nous fait trembler pour le bonheur à venir de tel ou de tel de nos plus illustres contemporains. — La petite habileté, disait un homme d'esprit, est une qualité qu'on a bien surfaite; elle procure de petits profits peu certains et une grande déconsidération très certaine. — On a comparé ces libéraux plus généreux que sensés, qui aspirent à doter un pays fort arriéré de réformes fort avancées dont il n'a cure, à un postillon

qui, ne pouvant retirer de son ornière un attelage embourbé, croit faire preuve de génie en coupant les traits des chevaux de volée et en partant avec eux au galop, sans s'aviser que la voiture ne les suit pas. Les habiles rétrogrades dont nous parlons font autre chose; ils attellent les chevaux de volée derrière la voiture pour qu'ils tirent en sens contraire, moyennant quoi on est sûr de ne pas démarrer et que toutes choses resteront en l'état. On avait accordé des lois tutélaires, on ne les supprime pas, mais on laisse subsister le bon plaisir administratif. On a institué le jury et un ordre des avocats, on ne les abolit point, mais on retire tout doucement au jury les occasions de juger et aux avocats les occasions de plaider. On a créé les *zemstvos;* on leur dénie le droit de pétitionner, on ne leur reconnaît que le droit de se taire. On a fondé des établissemens d'enseignement supérieur et on les a pourvus d'excellens professeurs; mais on en rend l'accès de plus en plus difficile. On permet aux femmes d'étudier la médecine, on les met à peu près dans l'impossibilité de l'exercer. On a soustrait les fils de popes et de diacres à la servitude héréditaire qui pesait sur eux; ils ne sont plus emprisonnés dans une caste, ils peuvent faire un autre métier que celui de leurs pères; mais on leur interdit de compléter leurs études en entrant à l'université. On veut les punir d'avoir donné parfois dans les idées subversives. A peine fut-il sorti du séminaire, le pauvre Pomjälovski s'essaya, faute de mieux, dans ce genre de littérature douteuse qu'on appelle le roman naturaliste, lequel, n'en déplaise à nos illusions patriotiques, est tout simplement une invention russe. Il consacra son talent à raconter avec une crudité brutale et féroce tout ce qui peut se passer dans un séminaire russe, puis il s'enrôla dans le journalisme radical, et bientôt, las d'écrire, il hanta les tripots, les filles de joie, les tavernes, et mourut à vingt-neuf ans du *delirium tremens.* Écrire des romans fangeux n'est pas un beau métier; il est plus fâcheux encore de mener une existence qui ressemble à un mauvais roman, et cela se voit souvent en Russie. Le gouvernement n'y est-il pour rien? Faudra-t-il s'étonner s'il se rencontre parmi ces fils de popes qu'on exclut de l'université quelque Catilina nihiliste?

Les concessions opportunes et sages n'ont jamais perdu les états; ils périssent par des crises financières qu'on est impuissant à conjurer. Nous craignons qu'en matière de finances comme dans le reste le gouvernement russe n'ait trop de foi dans les petites habiletés. Des milliards de papier-monnaie déprécié, un cours de change désastreux, peu de crédit extérieur, un crédit intérieur nul ou onéreux, voilà de fâcheuses conditions, et les intérêts des particuliers en sont gravement atteints. Pour guérir le mal, qui est grand, il faudrait des mesures promptes, énergiques et judicieuses, qui seraient du même coup le meilleur remède à une crise révolutionnaire dont il est bon de sentir la gravité, sans l'exagérer. On peut dire qu'aujourd'hui l'autorité de

la Russie, le poids de sa parole dans le concert des puissances, son salut même, dépendent avant tout de sa politique financière. On en a confié la direction à un nouveau ministre, et ce nouveau ministre des finances est un général. Cela n'a rien de surprenant dans un pays où il est admis comme un point de doctrine que les spécialités ne sont rien, et que le choix du souverain équivaut à une communication de tous les dons de la nature et du ciel. N'a-t-on pas vu pendant de longues années le saint-synode dirigé dans toutes ses délibérations par un général de hussards, vêtu d'un uniforme rouge, armé d'éperons retentissans et d'une lourde cravache? En revenant d'une revue où il avait fait parader son régiment, le comte Protassof indiquait aux métropolitains et aux archevêques placés sous sa garde les chemins qui mènent au royaume des cieux (1). Si le Saint-Esprit se communique aux hussards, pourquoi l'esprit des affaires ne se révélerait-il pas à la cavalerie de réserve? Brillant officier de cuirassiers, le général Greig, après avoir séjourné dans les bureaux de la marine et traversé le contrôle, est devenu tout à coup et sans transition ministre des finances. Ses ennemis prétendent que jamais la responsabilité d'un avenir plus lourd n'a été assumée par un passé plus léger.

Son entrée en matière n'a pas été des plus heureuses; on lui reproche déjà tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il n'a pas fait. Ce qu'il a fait se réduit à peu de chose. Il a débuté par établir un impôt sur les chemins de fer, et on sait à combien d'objections prête ce genre d'impôts. On se plaint qu'il est inique, parce qu'il pèse de tout son poids sur les provinces qui ne se trouvent pas à proximité des voies navigables. On se plaint aussi qu'il est d'un rendement médiocre s'il porte sur les voyageurs et sur la grande vitesse, et que, s'il s'attaque à la petite vitesse, il devient dangereux par le tort qu'il peut faire à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, surtout dans un pays tel que la Russie, où le développement des forces productives est la première des nécessités. Cet impôt aura peut-être pour effet de diminuer le mouvement sur les voies ferrées, et partant de diminuer les recettes. Or en Russie les recettes sont garanties par l'état et constituent la sécurité de cette garantie, qu'elles ne réussissaient pas à couvrir alors qu'elles étaient libres de toute redevance. Le trésor russe a dépensé de ce chef 15 millions de roubles dès 1875. Il est donc à craindre que le général Greig, en créant une nouvelle source de revenus, n'ait créé du même coup une source nouvelle de dépense, et, quand les prévisions des pessimistes ne seraient pas justifiées par l'événement, il faut convenir qu'en tout cas une telle mesure est un palliatif très insuffisant. En ce qui concerne les autres mesures annoncées par M. Greig, on s'accorde à dire qu'elles font honneur à ses intentions plus qu'à sa prudence. Sur sa demande,

(1) *Aus der Petersburger Gesellschaft*, p. 185.

un ordre impérial l'autorise à s'occuper d'abolir l'impôt détesté de la capitation, et à combler le déficit qui en résultera par des moyens qu'il s'agit de rechercher et de trouver. Est-il sage, dans les circonstances présentes, de faire luire une telle promesse aux yeux d'un peuple travaillé par une propagande anarchique, avant de s'être assuré qu'on pourra faire honneur à sa parole dans le plus bref délai? Appliquée aux questions d'impôts et de dégrèvemens, la politique que recommandait l'homme de guerre, devenu cordelier, offre beaucoup moins d'avantages que d'inconvéniens, et quand l'homme de guerre, au lieu de se faire cordelier, devient ministre des finances d'un grand empire, il devrait se dire que dans cet ordre de choses la suprême habileté consiste à promettre peu et à tenir plus qu'on ne promet.

Il semble qu'en Russie les empiriques tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Aux grands maux il faut de grands remèdes, et les grands remèdes ne sauraient être prudemment ordonnés et administrés que par de savans médecins. Ce qu'on fait est d'une utilité douteuse; ce qu'on ne fait pas, on sera peut-être obligé de le faire, et les vrais hommes d'état n'attendent pas d'avoir la main forcée par les événemens. — « Un seul rayon de lumière perçant les nuages, s'est écrié M. Tourguénef dans le banquet qui lui a été offert à Saint-Pétersbourg, il ne nous en faut pas davantage, et les miasmes s'évanouiront; le nihilisme retombera dans le néant. » Ce rayon de lumière que réclame l'auteur de *Fumée*, c'est « l'étincelle » après laquelle soupirent les étudians de Moscou, et l'étincelle, c'est tout simplement un peu de contrôle. Quand le marquis Wielopolski vint pour la première fois à Saint-Pétersbourg, il se présenta au Palais d'hiver un soir de réception, et le maréchal de cour qui était de service déclara à cet hôte inattendu et fâcheux qu'il ne savait où le placer. — « Je saurai trouver ma place, » répondit l'intrus d'une voix sonore, et il alla se ranger à la suite du corps diplomatique. — Il est des réformes nécessaires que les maréchaux de cour éconduisent et qui répondent comme le marquis Wielopolski : Je trouverai mon lieu et mon endroit. Les hommes ne savent pas toujours garder leur place après l'avoir trouvée; les idées la gardent toujours, et il vaut mieux la leur faire soi-même, parce qu'on peut la choisir à sa convenance. Assurément la Russie n'est pas à la merci d'une révolution; ce qu'il faut craindre pour elle, c'est une sorte de malaise prolongé et fiévreux, des désordres, des troubles sporadiques, mais incessans, l'incohérence des pensées et des volontés, un état d'anarchie morale, qui, aggravé par de gros embarras financiers, compromettrait pour longtemps son autorité dans les conseils de l'Europe, au vif regret de tous ceux qui pensent que l'Europe, lorsqu'elle a quelque chose de sérieux à faire et surtout quelque chose de dangereux à empêcher, ne peut se passer du concours efficace de la Russie.

G. Valbert.

EXPOSITIONS D'ART

LES DESSINS DE MAITRES ANCIENS A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

La passion pour les dessins de maîtres, que nous voyons chez quelques amateurs poussée jusqu'aux plus nobles prodigalités, n'est point une passion nouvelle. Dès qu'il y eut de grands peintres, il se trouva autour d'eux des disciples et des admirateurs pour recueillir avec respect ces lambeaux de vélin et ces chiffons de papier sur lesquels leur génie, ému par la nature vivante ou transporté par l'imagination, avait jeté ses premières et vives empreintes. Ces collectionneurs, d'ailleurs en petit nombre, mirent à grossir leurs portefeuilles un acharnement d'autant plus grand que le plaisir qu'ils en tiraient était plus rare et plus exquis. Grâce à eux, grâce à Vasari, à Jabach, à Crozat, à Mariette, à Lawrence et quelques autres, la pensée intime des siècles arrive jusqu'à nous dans sa pureté, et lorsque la cruauté du temps ou des hommes aura livré toutes les œuvres d'art, tableaux, fresques, statues, à l'inévitable destruction, l'âme des grands artistes vivra encore dans leurs esquisses pieusement conservées. Il ne semblait pas toutefois que cette curiosité raffinée pour les travaux intimes qui préparent l'œuvre d'art, pour des ébauches d'apparence informe, pour des croquis à peine indiqués, pour des griffonnages souvent malpropres, pût être le partage d'un groupe bien nombreux. La foule n'aime que les œuvres achevées et ne les trouve jamais achevées à son gré. Pour goûter tout ce qu'il y a de charme dans les tâtonnemens d'un dessin, dans les hésitations d'un contour, dans les surcharges d'une hachure, dans les vivacités, les repentirs, les désespoirs de la plume ou du crayon n'obéissant qu'à moitié à l'imagination impatiente, il faut une éducation assez étendue, un goût déjà fort aiguisé. MM. Ephrussi et Dreyfus ont pensé que

les Parisiens étaient assez mûrs pour être initiés à ces joies délicates. Ils ont frappé aux portes des cabinets les plus connus de France, chez M. le duc d'Aumale, chez MM. Armand, de Chennevières, Gatteaux, Dutuit, Étienne Arago, Dumesnil, Louis Galichon, de Goncourt, etc. Partout on leur a ouvert avec grâce. Ils ont fait appel à l'étranger, et cet appel a été entendu. Ils ont pu ainsi réunir à l'École des beaux-arts sept cents dessins environ, classés suivant l'ordre chronologique, où l'on suit, d'un vol rapide, l'histoire de la peinture depuis Giotto jusqu'à Prudhon. Les Parisiens leur ont donné raison en se portant à cette exposition intéressante. Beaucoup d'entre eux ignoraient, sans doute, jusqu'à ce jour, que le Louvre contient, dans ce genre, d'incomparables trésors; les voilà désormais mis en goût. Quant à ceux qui fréquentaient déjà les salles du Musée où sont rangés les plus beaux des trente-six mille dessins qu'il possède, ils retrouvent encore au quai Malaquais des motifs nouveaux d'admiration pour ces vieux maîtres, toujours jeunes, dont la variété ne lasse pas.

L'Italie ouvre la marche, et, par droit de génie, tient la grande place. Dès son réveil, à l'aurore du XIVe siècle, avec quel admirable instinct elle devine toutes les voies où pourra passer l'art de la peinture, avec quelle vivacité elle les tente, avec quel bonheur elle les ouvre! Du premier coup, Giotto voit la nature et sait s'en servir; du premier coup, il a compris que vérité et beauté, c'est tout un, la beauté n'étant que la vérité simplifiée, réchauffée, exaltée par la foi ou l'enthousiasme. Comparez ses esquisses pour le *Jugement de Joseph* avec les miniatures suivant la formule byzantine du siècle précédent, vous êtes frappés d'étonnement pour ce génie à la fois si positif et si hardi. Au lieu de tradition, l'observation, au lieu d'idoles, des hommes; le voile est déchiré, l'artiste se met en face de la vie. Les hommes que le peintre esquisse d'un trait naïf, mais ferme et profondément expressif, ne sont plus des abstractions; ce sont de bonnes gens qu'il a vus, qu'il a coudoyés, dont il a suivi les gestes et surpris les attitudes avec sa finesse, volontiers goguenarde, d'avisé Florentin. Tout l'art de l'Italie est en germe dans le Giotto comme toute sa poésie est en fleur dans le Dante; ce sont deux génies de même portée; il ne manqua au peintre qu'un instrument préparé comme l'était déjà la langue pour le poète. Je doute un peu que le dessin de la *Navicella* soit de sa main, mais la composition, les gestes, les expressions sont bien de lui. Comme cela est réfléchi, équilibré, expressif! comme cela annonce et prépare, à deux siècles d'avance, la *Cène* de Léonard!

Après Giotto, il y eut en Italie, durant la première génération, comme une sorte d'incubation latente de son génie; mais la floraison qui suivit au XVe siècle fut d'un éclat unique. Le seul qui était de force à reprendre la tâche entière, Masaccio, mourut, par malheur, trop jeune; mais d'autres, se partageant la besogne, cultivèrent avec ardeur, dans tous les

coins, le terrain où Léonard, Michel-Ange, Raphaël devaient récolter de si riches moissons. On peut suivre, au quai Malaquais, presque tous ces efforts indiqués dans des pièces bien choisies. Masaccio, il est vrai, et c'est regrettable, manque dans la série; mais Fra Angelico s'y révèle avec de discrètes études d'*Évangélistes* et d'*Anges* dans toute l'exquise fraîcheur de son âme. Nul ne regarda les créatures vivantes d'un œil plus sincère, ni d'un cœur plus aimant. Ses croquis sont ceux d'un miniaturiste, fins et nets, légèrement posés sur des papiers à teintes tendres, comme le seront ses fresques sur les parois azurées des cellules de Saint-Marc. Des contours minces et précis, peu ou point de hachures, presque pas de modelés, çà et là seulement quelques rehauts de blanc délicatement jetés, c'est tout et c'est charmant. Un demi-siècle après, en plein triomphe de la science pittoresque, les Florentins fidèles, les plus purs, les plus graves, se contenteront encore de cette façon honnête et modeste de dessiner. Il n'en faut pas plus à Lorenzo di Credi pour animer d'une vie intense ses portraits, si légers à la fois et si profonds, de vieillards pensifs et de naïfs adolescens où l'intelligence illumine et ennoblit les linéamens souvent épais de la physionomie locale. Il n'en faut guère plus à Fra Filippo Lippi, ni à son fils Filippino, pour faire vivre leurs délicieuses figurines, ni même à cet audacieux et magnifique Signorelli pour tordre, sur le papier, les corps musculeux de ses damnés. Avec Botticelli, le dessin s'affine et se complique; le crayon est souvent laissé pour la plume dont l'accent est plus vif; mais, chez lui, ce travail de la plume n'est qu'un prétexte à un second travail précieux de lavage au bistre et de rehauts à la gouache qui font de ses études des œuvres d'art spéciales et complètes. La svelte figure de *l'Abondance*, étude pour le beau tableau qui vient de passer de la galerie Reiset dans la galerie d'Aumale, révèle tout entier ce génie, subtil et profond, chez qui la recherche semble si naturelle qu'elle n'enlève rien aux charmes de sa grâce incomparable et de son étonnante tendresse.

A côté de lui, presque tous ses contemporains saisissent aussi la plume et le pinceau de bistre, qui sont désormais les instrumens habituels des dessinateurs italiens pour leurs projets et esquisses. Quelques-uns s'en tiennent même à la plume qui donne au dessin une force et une franchise incomparables. La plume n'a pas le droit d'hésiter et ne peut cacher ses repentirs; c'est l'arme des forts. C'est l'arme du grand Donatello, qui la manie, le premier, avec une hardiesse qu'on ne dépassera guère, c'est l'arme de Verocchio, qui s'en sert en orfèvre, avec moins de majesté, mais avec une vivacité savante, ce sera enfin l'arme terrible du grand Michel-Ange qui réunit en lui toutes les puissances du génie florentin devenu le génie universel. Les dessins de Buonarotti forment un des panneaux les plus curieux de l'exposition; et, parmi eux, les deux feuilles d'étude à la plume pour une *Sainte famille* et pour *la Vérité*

sont comparables aux plus intéressantes du Louvre ou des Uffizii. C'est là, sur ces feuillets couverts jusqu'aux bords de figures entremêlées, d'esquisses interrompues, de projets entreheurtés et souvent surchargés d'écritures, vers, prières, ou notes d'atelier, que se révèle, dans toute son exubérance et son activité, cette intelligence prodigieuse où la décision du vouloir accompagne et sert toujours la variété du désir. Les croquis de Michel-Ange ne semblent confus qu'à cause de la multiplicité des pensées qui s'y agitent, car chaque pensée, même non poursuivie, s'y montre nette et ferme, dans une forme résolue et arrêtée, qui serait définitive pour tout autre que pour cet infatigable chercheur. Lorsque le maître formidable s'apaise et s'adoucit, il prend le crayon et la sanguine, si fondante et si moelleuse; il reste alors grand dans le charme comme il était grand dans la force et il assoit sur les genoux d'*Adam* une *Ève* élancée et robuste qui porte dans son allure plus encore que dans sa coiffure la marque indélébile attachée à toutes ses créations.

Léonard de Vinci et Raphaël sont, ce semble, moins bien représentés que Michel-Ange. Le Louvre, il est vrai, possède de leurs mains des morceaux si éclatans qu'on aurait peine à trouver les semblables dans des collections particulières. Cependant tous les croquis, si alertes et si vivans, de Léonard (*des Soldats*, *des Victoires*, *des Hommes nus*), toutes ses études d'enfans et de draperies, renouvellent en nous de délicieuses émotions. Le *Buste de Guerrier* est de sa façon la plus fière, la plus rigide et la plus riche; le *Portrait de femme*, sœur de la Joconde et mère de notre Prud'hon, peut-être un peu restauré, est d'une ampleur et d'une beauté incontestables, et nous avons là encore la première conception de l'*Adoration des Mages* du musée de Florence. Si c'est dans leurs dessins, plus que dans leurs peintures, que peut être devinée la pensée mobile et créatrice des vrais maîtres, c'est aussi dans leurs dessins, librement exécutés dans l'atelier, sans souci de la vente ni de l'effet à produire, qu'on saisit le mieux les traces de leur filiation intellectuelle. Certaine façon d'attaquer le contour, de mêler les hachures, d'accentuer les cassures des plis ou les saillies de la forme, se transmet de génération en génération et révèle la communauté d'origine. C'est dans ses dessins que Léonard dit clairement : « J'ai passé chez Verocchio. » C'est dans ses dessins que Raphaël s'avoue le disciple successif, mais rapidement émancipé, de Perugin, de Fra Bartholomeo et de tous les grands Florentins dont il s'approprie en bloc l'héritage. Rien de plus curieux à suivre, chez lui, que cette assimilation sympathique de tout ce qui l'entoure, jusqu'au jour bien proche où il attaque le dessin, soit à la plume, soit au crayon, sans hésitation, sans système, sans manière, avec une aisance abondante et une souplesse puissante qui le signalent entre tous. Nul ne dit plus franchement et plus simplement ce qu'il veut dire,

toujours fidèle à la nature, mais toujours libre dans sa fidélité. On voit que, comme son maître Fra Bartolomeo, il faisait d'abord, pour toutes ses compositions, des études nues. Il ne drapait ses saints et ses vierges que lorsqu'il était certain de leur avoir donné des corps viables. En cela, il se montrait sans doute plus consciencieux que son maître, l'habile et sceptique Vannucci, dont les figures soignées, toujours munies de têtes exquises, témoignent souvent, par la mesquinerie disproportionnée de leurs extrémités, d'une indifférence pour la vérité que son activité commerciale explique sans l'excuser. Dans les dessins de Raphaël, même les plus jeunes, on sent, au contraire, l'artiste délicieusement sincère qui va toujours droit à l'impression de sa pensée ou de ses sensations, qui se sert tour à tour de tous les procédés, quand ils lui paraissent bons, mais ne s'attache à aucun et ne pense à tirer vanité d'aucun. Un carton, une esquisse, une étude, un croquis de Raphaël, non-seulement ne sont point faits par les mêmes moyens, mais ils ne contiennent jamais que ce qu'ils doivent contenir. Le dessinateur ne s'y complaît point dans son dessin et ne lui donne d'agrémens que ce qu'il en faut, soit pour offrir à ses collaborateurs une indication certaine, soit pour fixer sa propre pensée. Plus tard, nous trouverons de brillans dessinateurs qui savent que leurs esquisses iront prendre place chez les amateurs, qui cherchent dans leurs croquis la tournure à la mode, qui leur donnent, suivant le goût courant, la désinvolture d'une improvisation ou la tenue d'un ouvrage définitif. A l'aube du XVIe siècle, en général, on n'en est point là. Cette triomphante sincérité qui est le charme souverain de Raphaël est aussi le charme de ses aimables contemporains à Florence et à Milan, Andrea del Sarto et Bernardino Luini. Un fragment recollé de carton par ce dernier, *l'Enfant Jésus et le petit saint Jean s'embrassant*, montre, dans toute sa grâce, l'héritier attendri de Léonard.

Quand on passe de Florence et de Rome à Padoue et à Venise, quel brusque changement de direction! Dès l'origine, en plein XVe siècle, au milieu de cette grande poussée vers les études naturalistes et les imitations de l'antique qui fut commune aux deux centres d'art, dans les dessins de la haute Italie, éclate la diversité du tempérament. Voisins de l'Allemagne, les peintres du nord n'échappent pas à une certaine influence, mal précisée jusqu'ici mais incontestable, du naturalisme septentrional plus rigide et plus âpre que le naturalisme méridional dont la tendance est plus calme. En même temps, par Venise, ils sont tous initiés de bonne heure à l'éclat décoratif des colorations orientales. Tous les dessins de cette première période, fièrement et rudement serrés dans leurs contours, mais en même temps hardiment relevés par des accens chaleureux qu'on ne trouve guère dans les dessins toscans, dénotent, sans hésitation, cette double tendance, la recherche de l'expression par le mouvement et de la séduction par la couleur.

Rien de plus agréable à suivre que l'évolution rapide et facile par laquelle les maîtres vénitiens font sortir de l'enseignement austère de Mantegna l'art enchanteur et magnifique qui convient aux riches seigneurs de la laborieuse cité. Les maîtres graveurs, Nicoletto da Modena, Giulio Campagnola, imitent naturellement de plus près le style fier et décidé du grand Padouan; mais Giovanni Bellini, tout en conservant le goût des ordonnances hardies et des attitudes superbes, substitue résolument les figures pittoresques aux figures sculpturales et les enveloppe dans une harmonie chaude et souple que dédaignait encore l'énergique génie de son beau-frère. C'est la grande heure de Venise! Bellini survit à son cher élève Giorgione, mais il laisse derrière lui Carpaccio pour quelques années, Titien pour plus d'un demi-siècle! Tous ces maîtres ont quelques croquis au quai Malaquais, croquis à l'encre presque toujours, croquis larges et vibrans, où les contours ne sont plus étriqués, comme chez les Florentins, mais où la coloration puissante est déjà marquée par les piqûres frémissantes de la plume qui pétille sur le papier. Toutes les collections d'Europe possèdent de ces beaux paysages à figures par Titien où l'imagination voluptueuse du maître se joint à une haute observation de la nature; on en retrouve toujours de nouveaux avec joie. C'est chez Titien qu'éclate le plus naturellement cet amour ardent de la vie et du plaisir qui soutint l'école de Venise plus longtemps que toutes les autres, et fit sortir, longtemps après l'incomparable Véronèse, des cendres d'une vieille décrépitude, le dernier des peintres italiens, le léger Tiepolo! De Mantegna à Tiepolo, la chute est grande sans doute, et de ces fiers dessins aux arêtes audacieuses à ces lavis chiffonnés où s'agitent de vagues apparitions, la décadence est bien marquée; mais, si appauvri qu'il soit, l'héritier est légitime et porte, avec une désinvolture qui lui tient lieu de force, comme les derniers patriciens de Venise agonisante, le souvenir d'un passé héroïque.

L'école espagnole, qui n'est d'ailleurs qu'une ramification des écoles italiennes, est représentée par un trop petit nombre de dessins pour permettre d'y suivre, dans le développement de leur manière, des maîtres originaux tels que Velasquez et Goya; mais la grande école du nord a fourni d'abondans matériaux pour l'étude de ses trois branches, l'école allemande, l'école flamande, l'école hollandaise. Les organisateurs de l'exposition ont pensé avec raison qu'il importait surtout de mettre en lumière le génie des puissans inspirateurs autour desquels se range la multitude des maîtres secondaires. Des panneaux entiers ont donc été réservés à Albert Dürer, à Rubens et Van Dyck, à Rembrandt, où l'on peut saisir sur le vif les mouvemens variés de ces puissantes imaginations, toujours soutenues, dans leurs étonnans caprices, par un amour de la vie et un sentiment de la réalité qui ne s'affaiblirent jamais. Personne n'était mieux préparé que M. Ephrussi, par ses

longues et sérieuses études sur Albert Dürer, à présenter un choix significatif des dessins de ce maître unique. Le *Séraphin* de 1497 (Dürer avait vingt-six ans) nous montre l'élève de Wohlgemuth déjà tout émancipé et mêlant déjà la poésie profonde de la vieille Allemagne aux recherches de haut style que lui avait apprises son premier voyage en Italie; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de ne pas assister aux premiers tâtonnemens de son génie devant la magnifique série d'ouvrages virils, datés de sa maturité, qui nous étonnent tous par la saine et hautaine franchise de leur style. Y eut-il au monde un artiste plus convaincu et plus sincère qu'Albert Dürer? Je ne le crois pas. Fermement attaché aux traditions de son pays, mais l'âme ardemment ouverte à tout ce qui lui pouvait arriver du dehors et la grandir sans la troubler, Albert Dürer établit entre le génie du nord et le génie du midi une communication féconde et digne, où nul des deux ne s'abaisse, que tous ses successeurs en Allemagne, sauf Holbein, furent impuissans à reprendre. Les *portraits* de *Wilibald Pirkheimer* et de *Maître Hieronymus* (1503-1506), entre plusieurs autres, souples et colorés comme à Venise, précis et nets comme à Bruges, montrent la fusion accomplie. Rien n'égale la variété des sujets que traite Albert Dürer, si ce n'est la variété des procédés qu'il y applique. Dans la poursuite de l'expression par la vérité, il apporte la même sincérité incorruptible et touchante que Raphaël dans la poursuite de l'expression par la beauté. Aussi de tous ces dessins, les plus intenses, les plus vivans, les plus émus, sont-ils ceux qu'il faisait devant la nature même. Les feuillets détachés de ses carnets de voyage, soit en Italie en 1505, soit surtout dans les Pays-Bas en 1520, où des portraits admirables d'inconnus côtoient presque toujours des vues microscopiques de paysages, de villas ou d'auberges, sont d'un enseignement précieux. On n'imagine pas de croquis à la fois plus vifs et plus complets, plus libres et plus nets, ni surtout plus hardiment sincères et plus profondément empreints de cette bonhomie savante qui est un des caractères d'Alber Dürer.

Albert Dürer, génie fier et viril, dur jusqu'en ses tendresses, grave jusqu'en ses joyeusetés, comme ce vieux Mantegna qu'il adorait et ne put voir, le premier graveur de son temps, concevait la peinture comme un dessin très résolu, aux lignes inexorables, que la couleur pouvait rehausser, mais non dissimuler. Aussi se sert-il volontiers dans ses croquis des instrumens durs et un peu secs familiers aux Florentins et aux Padouans du xve siècle, la plume sans lavis et la pointe d'argent. Pour les illustres Flamands du xviie siècle, toujours décorateurs même lorsqu'ils tracent la figure humaine, la pierre noire, la sanguine, le lavis de bistre ou d'encre, tout ce qui mollit aisément sous la main et peut se répandre en teintes délicates, deviennent au contraire les outils

préférés. Rien n'est assez souple, assez libre, assez abondant pour représenter vivement, au gré de l'imagination luxuriante de Rubens, les mêlées tumultueuses d'hommes et d'animaux, les débordemens de la chair, les emportemens du geste, l'agitation des draperies. Ses esquisses, hardies et flottantes, coulent d'un bond sur le papier, comme des torrens lâchés. Chez Van Dyck, le cours de la pensée est moins violent, d'allure plus attentive et plus retenue, mais les procédés sont les mêmes, surtout dans les compositions mouvementées ou pompeuses comme le *Portement de Croix, le Jardin d'amour*, *l'Assemblée de magistrats*. Dans ses portraits, destinés au graveur, il reprend le crayon, mais alors avec quelle élégance, quelle pénétration et quelle légèreté!

Toutes les esquisses des Flamands, en somme, sauf les croquis attentivement délicats des primitifs ou de leurs suivans, de Van Eyck, de Van der Weyden, de Breughel (*portraits du peintre P. Hoeck*), donnent déjà, comme les esquisses des Vénitiens, la pensée des peintures qui en sortiront. Les effets de couleur y sont indiqués par les noirs et les blancs, comme le but visé, avec une vigueur décidée. Mais celui de tous qui remue les clairs et les ombres du bout de sa plume audacieuse avec le plus de liberté et d'autorité, c'est certainement le Hollandais sans pareil, c'est Rembrandt. Vingt-trois dessins, esquisses, croquis ou griffonnages, marqués à sa griffe, trahissent l'agitation incessante de ce génie si humain et si compréhensif qui bondissait sans repos du monde de la réalité au monde du rêve avec une familiarité merveilleuse. Tous ces papiers, sabrés et hachés par une plume nerveuse, salis et maculés, comme au hasard, de taches violentes, soit qu'ils racontent des épopées bibliques ou des scènes de famille, soit qu'ils retracent les traits d'un contemporain ou les perspectives d'un paysage, parlent, dans leur langue entrecoupée et haletante, le langage le plus ému et le plus communicatif que jamais peintre ait su parler. On a peine à concevoir comment des barbouillages tels que le *Jésus prêchant*, le *Judas restituant aux prêtres le prix de sa trahison*, le *Tobie recouvrant la vue*, l'*Esther implorant Assuérus*, etc., peuvent jeter dans l'âme des émotions si dramatiques et si poignantes. La puissance de l'art ne se manifeste nulle part avec une telle évidence, car elle apparaît là dénuée de tous les charmes dont elle aime d'ordinaire à se revêtir. Autour des lumineux fouillis de Rembrandt, on rencontre bon nombre de jolis dessins, exacts, sincères, émus, par toute l'honnête famille des petits maîtres, ses compatriotes. L'œil retombe avec surprise sur tous ces calmes pâturages, sur tous ces intérieurs rians, sur tous ces animaux pacifiques, comme au sortir d'un rêve étrange. Si exquis que soit Ruysdaël, si exact que soit Potter, si sincères que soient Albert Cuyp, Salomon Koninck, Van Goyen, les Van de Velde, si gais que soient Adriaan Van Ostade et Jan Steen, leurs fines hachures, leurs légers lavis ne peuvent

effacer de la vue ces éclats frémissans de lumière qu'y a jetés le fantastique éblouissement de Rembrandt.

On pouvait craindre que l'école française, avec ses qualités raisonnables et tempérées, fît médiocre figure à côté des génies si originaux du midi et du nord. Heureusement Poussin, Claude Lorrain, Prud'hon sont de la partie; ce sont eux qui nous sauvent. Tous les aimables auteurs de crayons et aquarelles du XVIIIe siècle, si fort à la mode aujourd'hui et pour lesquels l'exposition a dû se montrer hospitalière, n'y fussent pas parvenus. Boucher, Natoire, Nattier, Carle Vanloo, Greuze ont leur prix; il n'en faut point faire fi, cependant il faut les laisser à leur place. De Fragonard lui-même, ce demi-Tiepolo égrillard, n'a-t-on pas abusé? Peut-être eût-on pu réserver un peu de la grande place qu'il occupe à Chardin, à Latour, les vrais sauveurs de la franchise nationale, représentés par de trop rares spécimens, et agrandir, à ses dépens, l'espace devant les aïeux de Chardin et de Latour, devant ces graves et délicats portraitistes du XVIe et du XVIIe siècle, les Clouet et leurs élèves, les Dumoustier et les Lagneau. Les quelques spécimens de cette époque qui ont été accueillis, les *portraits d'Isabelle de la Paix*, de *M. d'Alençon*, de *la duchesse d'Angoulême*, de *Mme de La Rochefoucauld*, de *Jean de la Valette*, de *Louis de Lorraine* mettent en appétit singulier de voir des séries plus complètes. Il est clair qu'en présence du grand nombre de documens offerts pour l'histoire du dessin français les organisateurs ont dû se résoudre à faire des sacrifices. Ont-ils craint que les maîtres démodés fussent trop naïfs ou trop nobles pour un public plus touché par la grâce maniérée des décadences que par la grandeur simple des beaux siècles à qui l'on imposait déjà ce rude effort d'admirer Michel-Ange dans son énergie, Albert Dürer dans sa sincérité, Rembrandt dans son désordre? Peut-être. Comme il fallait encore l'arrêter devant la vigueur sereine du Poussin et l'éclatante majesté de Claude Lorrain, on a dû le flatter, dans ses petites curiosités, en laissant s'introduire Baudouin, Carmontelle, Lawrence, Debucourt et autres légers coureurs des boudoirs, des coulisses et des rues, fins observateurs de mauvaises mœurs, agréables à consulter comme témoins d'une élégante décadence, mais qui se trouvent fort dépaysés en cette héroïque compagnie.

Quoi qu'il en soit, MM. Ephrussi et Dreyfus ont fait la part belle à Poussin et à Lorrain, c'est là l'important, et, en mettant à côté de leurs compositions un grand nombre d'études d'après nature, ils ont offert à nos artistes, trop souvent dédaigneux, un utile enseignement. Nicolas Poussin n'est pas seulement un ordonnateur admirable de grandes scènes historiques et mythologiques, c'est encore un des interprètes les plus sincères et les plus sains de la nature vivante, soit animée, soit inanimée, qui ait paru depuis l'antiquité. Par le sentiment chaste et

puissant de la beauté qu'il manifeste en toutes ses conceptions, il va se rattacher directement à la Grèce; de plus il retrouve, avec la haute et saine vision de la figure humaine, qui lui était enseignée par la statuaire antique, l'intelligence plus inattendue de la nature environnante que les Grecs ont sans nul doute possédée, mais dont le temps a fait disparaître les preuves. Ses études de paysages, si fermement construites, si hardiment colorées, n'ont d'égales que les études de Claude Lorrain, exécutées, en général, comme les siennes, d'un trait vigoureux de plume, relevé de taches de bistre. Dans ces croquis émus et hardis où la lumière, toujours abondante, se distribue avec une incomparable splendeur, on retrouve les essais et les modèles de toutes les formes que le paysage a successivement revêtus. Le paysage héroïque, le paysage poétique, le paysage familier ont été poussés à leur perfection par ce sublime amoureux des bois, des eaux et du soleil. Telle de ces esquisses semble avoir été l'inspiratrice constante de Corot, telle autre devine et prépare, à deux siècles de distance, les chefs de notre école moderne, Théodore Rousseau et Millet. Cette communauté de sensations qui relie, à travers les temps, les véritables artistes et qui leur donne une certaine marque uniforme, malgré la variété de leurs ouvrages, se révèle encore de la façon la plus charmante dans la belle série de dessins de Prud'hon, par lesquels se clôt l'histoire de l'art français. La plupart d'entre eux sont connus pour avoir déjà figuré dans diverses expositions; mais il n'était pas mauvais qu'on les vît à côté des dessins de Léonard, de Corrège, de Luini, d'Andrea del Sarto, de tous les Italiens, pénétrés de la grâce antique et de la tendresse chrétienne, dont Prud'hon est le dernier frère. Ce voisinage redoutable n'enlève rien à la gloire du plus exquis de nos peintres, qui ferait à lui seul l'honneur d'une école.

L'exposition des dessins anciens à l'École des beaux-arts est donc en vérité une des fêtes les plus heureuses qui aient été depuis longtemps données aux artistes et aux amateurs. La méthode chronologique, résolument appliquée au classement des diverses écoles, permet à l'œil le moins exercé d'y suivre aisément les mouvemens d'ascension et de décadence de l'art dans chaque pays, autour des grands génies qui en forment les sommets. Cette méthode permet encore à l'esprit le plus confus d'en tirer ces deux conclusions qui ne sauraient être inutiles par le temps qui court : la première, c'est que tout grand épanouissement de l'art n'est que la résultante d'une longue série d'efforts dirigés avec ensemble vers le même but; la seconde, c'est qu'il n'est de grands maîtres que les artistes laborieux et sincères, ceux qui prennent toujours la nature pour guide et leur âme pour flambeau.

GEORGE LAFENESTRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1879.

On s'est assez fréquemment amusé depuis quelques mois, ceux qui se croient les fortes têtes de la république surtout se sont plu bien souvent à signifier leur congé aux opinions modérées en leur annonçant avec toute sorte de condoléances ironiques la fin de leur règne. C'était bon d'avoir quelques égards pour ces opinions, de ne pas les décourager tout au moins quand elles pouvaient être utiles, quand elles aidaient à fonder la république, à l'accréditer dans le pays en la présentant sous une figure conservatrice. Alors on ne dédaignait pas leur concours et leur autorité, on leur laissait le soin de créer des institutions acceptables, d'inaugurer l'expérience toujours difficile d'un régime nouveau sans troubler les intérêts; on les poussait à l'action et au pouvoir. Maintenant, à ce qu'il paraît, leur jour est passé. Elles ont fait leur étape, la république est et doit être désormais aux mains des républicains. Le centre gauche! qu'a donc à réclamer encore le centre gauche lui-même? Sans doute il est bien pour quelque chose dans les premiers succès de ce régime qu'il a contribué à mettre au monde; il y a aidé, c'est tout ce qu'on lui demandait : il n'a plus aujourd'hui qu'à s'éclipser ou à se confondre dans le grand parti républicain, maître légitime et incontesté des affaires depuis l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence. Il a sa place à l'arrière-garde avec tous les retardataires, s'il le veut; on n'a plus besoin de lui, de son influence, de sa politique! On le dit comme on le pense, sérieusement ou ironiquement, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les opinions modérées elles-mêmes, ainsi traitées par tous les présomptueux, n'ont pas été bien loin de passer condamnation. Elles ont eu l'air de s'avouer avec plus ou moins de conviction qu'effectivement c'était peut-être vrai, que leur règne pouvait être pour le moment épuisé, qu'à des circonstances nouvelles il fallait des hommes nouveaux et sans doute aussi une politique nouvelle: de sorte que tout a concouru à faire une vérité de ce congé signifié par cer

tains républicains, de cette éclipse momentanée des influences modératrices dans nos affaires.

Eh bien! on en dira ce qu'on voudra, c'est là justement la cause, au moins une des causes de cette confusion qui va en croissant depuis quelques mois, qui reste le plus singulier comme le plus dangereux phénomène du moment. C'est le principe de cette désorganisation de vie publique où l'on finit par n'avoir plus ni direction, ni point d'appui. Ces opinions modérées, dont certains républicains ont cru si présomptueusement pouvoir se passer et qui se sont un peu prêtées elles-mêmes à leur propre défaite, elles étaient la force d'équilibre, l'élément consistant et solide d'un régime dont l'instabilité est le piège et la faiblesse, dont les entraînemens sont le perpétuel danger. Elles se sont effacées en effet, comme on le voulait, et en s'effaçant elles ont laissé une sorte de vide dans une situation sans garanties, sans limites définies, dans une situation où tout semble devenu possible et où rien n'est possible. Ce n'est point, entendons-nous bien, que la modération, qui est une des formes de l'esprit de gouvernement, ait disparu subitement des conseils. Elle est, nous n'en doutons pas, à l'Élysée, dans les intentions de M. le président de la république. Elle est représentée dans le ministère par des hommes comme M. Waddington, M. Léon Say, M. Le Royer, M. de Freycinet, qui ne se prêteraient pas à de périlleuses violences; elle était l'autre jour dans les paroles de M. le ministre de la marine résistant à de puériles pressions de parti et revendiquant avec une si énergique droiture les droits de son initiative aussi bien que les devoirs de sa responsabilité. La modération, elle est par momens jusque dans cette chambre où s'entre-choquent tant d'élémens flottans; elle est dans les instincts, même quand elle n'est pas toujours dans les actes ou dans les votes. Il y a une limite qu'on ne dépasserait pas, qu'on voudrait du moins ne pas dépasser : il y a encore un sentiment public, une sorte d'influence générale qui contient tout; mais les opinions modérées sérieusement coordonnées, réunissant une majorité et un ministère sous un même drapeau, servant de force régulatrice, animant une politique, soutenant et caractérisant une situation, c'est là ce qui n'existe pas, et c'est parce que ces conditions de gouvernement se sont affaiblies que tout va si visiblement au hasard. C'est parce qu'il n'y a ni la fixité, ni les garanties d'une direction sérieuse et précise que la politique n'est plus qu'une série d'oscillations énervantes entre l'imprévu de la veille et l'imprévu du lendemain. Les républicains habiles qui ont préparé ce résultat en évinçant autant qu'ils l'ont pu les influences modératrices peuvent triompher, ils en ont bien le droit, — et si ceux qui sont restés obstinément modérés voulaient prendre leur revanche, ils pourraient bien aussi triompher à leur tour au spectacle d'une si étrange confusion : car enfin c'est cela et ce n'est rien que cela; on s'agite dans la confusion, au milieu de toute sorte de ques-

tions, de revendications de partis, d'interprétations et d'incidens, dont on ne peut avoir raison qu'en allant au-devant de difficultés nouvelles.

Le gouvernement, quand il est en face de lui-même, est vraisemblablement le premier à sentir la faiblesse et l'incohérence d'une situation où il ne peut faire un pas sans trébucher sur quelque incident, sans se trouver en face de quelque fantaisie ou de quelque exigence de parti. L'embarras pour lui est de se décider à revenir aux conditions invariables de tout régime sérieux, de prendre son parti sur certains points essentiels, de se fixer une limite. Le gouvernement, on le voit trop, est fort perplexe, fort ballotté entre les conseils de sa raison et toutes les provocations, toutes les pressions organisées autour de lui. Il comprend qu'à suivre le chemin où l'on voudrait parfois l'entraîner il risque de tout compromettre sans se sauver lui-même, qu'il livre par degrés la république à ceux qui veulent lui imprimer le sceau du radicalisme; d'un autre côté, il ne peut se défendre de donner des gages à ce qu'on appelle toujours la politique républicaine, à tout ce qui se présente sous le pavillon de la majorité républicaine. Il hésite, il a parfois l'air de résister, de tenir bon sur certains points, il rachète aussitôt ses velléités de résistance en cédant sur d'autres points, en laissant au moins une espérance ou en livrant à l'ardeur des passions quelque aliment nouveau. Il s'épuise en compromis, en vaines tactiques, et il finit par se créer une vie aussi incertaine que laborieuse, où rien n'est résolu, où tout recommence, se complique et s'aggrave.

Qu'est-il arrivé de cette question de l'amnistie à laquelle on n'a pas réussi à intéresser l'opinion, qui a été après tout imposée par les partis extrêmes? Le gouvernement a cru faire pour le mieux en allant d'un seul coup à la dernière limite des concessions possibles, en dépassant la mesure où s'était arrêté M. Dufaure. Il a accepté cette combinaison d'un délai de trois mois pendant lequel la grâce équivaudrait à l'amnistie, et il a fait assurément le plus large, le plus libéral usage de ce droit embarrassant et délicat qui lui a été donné. Il a multiplié autant que possible, au delà même de toutes ses promesses, les grâces impliquant l'amnistie : il est arrivé à ce qu'il considère sans doute comme la partie irréductible; mais cela ne suffit pas, on ne le tiendra pas quitte tant qu'il ne sera pas allé jusqu'au bout, tant que cette amnistie, dont il a fort éloquemment répudié le principe, n'aura pas été en fait appliquée à tout le monde des condamnés de la commune. Le voilà menacé d'une marque de confiance d'une nouvelle espèce sous la forme d'une motion qui tendrait à lui laisser pour trois mois encore le droit d'amnistie qui allait expirer le 5 juin. Le ministère croyait en avoir fini avec cette question, il n'en a jamais fini avec elle, il la voit sans cesse renaître, et aujourd'hui, qu'il refuse ou qu'il accepte le droit qu'on lui propose, il risque de n'avoir ni le bénéfice d'une résolution nette, ni l'avantage d'une concession libre.

Qu'est-il arrivé de cette affaire de l'élection de M. Blanqui à Bordeaux, qui se rattache, elle aussi, à l'amnistie? Au premier aspect, il n'y avait et il n'y a encore rien de plus simple. M. Blanqui est un insurgé de profession et de vocation, de tous les temps et de tous les régimes. Par sa position de condamné, il est légalement inéligible. C'est clair et évident. L'élection de Bordeaux est virtuellement nulle. La chambre elle-même, qui n'est souveraine que dans la mesure de ses pouvoirs constitutionnels, la chambre, par un acte qui lui serait propre, ne pourrait sans usurpation se mettre au-dessus de la loi. Le gouvernement n'a point hésité à le déclarer lorsqu'il a été interrogé; une commission parlementaire qui vient de déposer son rapport est tout aussi nette que le ministère sur la nullité de l'élection de Bordeaux. Tout cela ne fait pas un doute; mais la question n'est plus là : on lui a laissé le temps de grossir et de s'envenimer. La question est aujourd'hui de savoir si le gouvernement se laissera arracher, avant le 5 juin, en faveur du prisonnier de Clairvaux, une grâce qui serait une amnistie et qui rendrait à M. Blanqui le droit d'éligibilité après une première invalidation. Ici encore sans doute M. le garde des sceaux s'est prononcé assez énergiquement; il a décliné la pression qu'on voulait faire peser sur lui, il a refusé de s'expliquer. Il ne paraît pas cependant avoir découragé les espérances de ceux qu'il appelait un jour les « amnistieurs de profession; » il faut bien qu'il n'ait découragé personne, puisqu'une interpellation nouvelle qui devait lui être adressée a été retirée avec l'intention évidente de laisser au gouvernement une certaine apparence de liberté, et que toutes les influences se sont remises en mouvement. On a si bien fait qu'une simple affaire de légalité électorale est devenue une affaire toute politique et que l'importance donnée à cette résurrection du nom de M. Blanqui au moment présent ressemble à un symptôme. Si le ministère finit par céder à la dernière extrémité, s'il rend les armes devant M. Blanqui avant de les rendre devant d'autres, pourquoi n'avoir pas commencé par là? Pourquoi n'avoir pas accepté tout simplement l'amnistie générale? Si, dans le sentiment de son droit et de sa responsabilité, par un conseil de prévoyance, il résiste jusqu'au bout, il se sera préparé des difficultés nouvelles, et c'est ainsi que, faute d'un peu de volonté au service d'une idée nette, on laisse les complications grandir. On n'a ni la force éphémère, mais redoutable, d'une politique ouvertement révolutionnaire, ni l'autorité bienfaisante d'une politique justement, libéralement conservatrice.

L'Académie française n'est pas un parlement; mais elle a comme les parlemens ses émotions et ses troubles où la politique a souvent aussi son rôle. L'Académie, il est vrai, ne devrait connaître la politique que par ce qu'elle a de plus élevé, de plus impartial, de plus incontesté.

Hors de cette sphère paisible et indépendante, tout devient sujet à conflits, même la mémoire d'un homme qui par l'éclat de ses talens, par la diversité puissante de sa vie, par la glorieuse popularité de son nom, par la grandeur de la fin de sa carrière, déjoue et domine toutes les contradictions. C'est ce qui vient d'arriver à propos d'une séance où devait être reçu M. Henri Martin, élu comme successeur de M. Thiers, et où M. Émile Ollivier, comme directeur de l'Académie, devait souhaiter la bienvenue au récipiendaire. — L'orage est venu d'un choc à peu près inévitable entre deux esprits d'une nature si différente appelés à parler d'un homme qui a été mêlé, comme ministre, comme chef de gouvernement, comme orateur, comme historien, à toute la vie de son siècle. M. Henri Martin et M. Émile Ollivier se sont heurtés dans leurs appréciations de M. Thiers et des événemens contemporains, ce n'est pas là ce qui peut étonner beaucoup. La commission chargée de l'examen préalable des discours des deux orateurs a demandé à l'un et à l'autre des suppressions ou des modifications auxquelles M. Henri Martin s'est empressé d'accéder; M. Émile Ollivier a consenti, lui aussi, à certaines suppressions, il n'a pas consenti à toutes celles qu'on lui demandait. Il a réservé notamment d'une manière absolue son droit de jugement sur une époque douloureuse entre toutes, l'année 1870, et voilà la guerre de parole allumée à propos de l'autre guerre bien autrement terrible et cruelle. Voilà la question délicate récemment portée par la commission devant l'Académie tout entière qui, en personne sage, s'est prononcée pour l'ajournement d'une séance aux préliminaires si orageux.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que tout le monde parle des deux discours, tout le monde les juge sans les connaître exactement, à l'exception bien entendu des membres de la commission. L'Académie elle-même, dans son assemblée plénière, a refusé de les entendre, et elle a prudemment agi. Elle a compris qu'en se saisissant des discours, en se faisant juge, elle entrait dans une voie des plus scabreuses; elle faisait d'une majorité académique la régulatrice des opinions. Elle a compris aussi qu'elle ne pouvait, dans un premier mouvement, par un coup d'autorité, enlever à un de ses membres, élu par elle, choisi par elle comme directeur, le droit d'exercer une prérogative de sa fonction. L'ajournement ne tranche rien, mais il ne compromet rien. Il n'atteint aucun droit et il laisse à M. Émile Ollivier le temps de se rappeler qu'il y a des positions où un homme est tenu à d'autant plus de mesure qu'il a été plus engagé et plus malheureux, — qu'il y a aussi des souvenirs cruels, poignans pour une nation dont on ne peut se servir comme d'une arme de combat, surtout contre une grande mémoire qui doit rester en dehors et au-dessus de ces conflits.

L'Europe a pour le moment le bienfait d'une paix qui ne semble pas menacée et qui lui permet de songer à tout, excepté aux conflits sanglans; elle a l'avantage de n'être pas sous le poids de quelqu'une de ces

grandes complications dont le premier résultat est de mettre sous les armes, de tenir au moins en éveil toutes les politiques. La question d'Orient elle-même, après avoir été tragiquement débattue par le fer et le feu sur les Balkans, est définitivement entrée, par la paix de Berlin, dans la phase des négociations, et elle ne donne plus à la diplomatie que des préoccupations intermittentes qui, sans être entièrement dissipées, vont en s'atténuant de jour en jour.

Les difficultés qu'on redoutait, qui ont paru un moment d'une solution difficile dans la région des Balkans, en Bulgarie, dans la Roumélie, tendent de plus en plus à s'évanouir, elles ont cessé d'inspirer des inquiétudes. La Russie est en plein mouvement de retraite. Le prince de Battenberg, le nouveau souverain élu de la Bulgarie, après être allé porter ses premiers hommages au tsar à Livadia, fait ses visites en Europe, et il se dispose à aller avant peu prendre possession de sa principauté, en passant par Constantinople, où il doit recevoir du sultan l'investiture. Le traité depuis si longtemps négocié entre l'Autriche et la Porte pour régler l'occupation de Novi-Bazar est définitivement signé et ratifié. De ce côté, il n'y a plus de nuages. Il ne reste donc que cette éternelle affaire des frontières grecques, et M. le ministre des affaires étrangères, avec la générosité d'un philhellène qui a été le premier à prendre en main la cause de la Grèce au congrès de Berlin, M. Waddington, a tout récemment adressé une circulaire aux divers cabinets pour les provoquer à une médiation collective. A vrai dire, la question a été posée plutôt que résolue dans les protocoles et le traité de Berlin, qui ont surexcité les espérances des Grecs sans imposer des conditions bien précises, indiscutables aux Turcs. Une négociation directe, suggérée par le traité lui-même, s'est engagée entre la Porte et le cabinet d'Athènes. Des plénipotentiaires ottomans et hellènes se sont réunis à Prevesa : ils ont discuté sans fin sur des limites que les uns voulaient étendre indéfiniment, que les autres voulaient restreindre autant que possible. Ils n'ont pu naturellement s'entendre ; la négociation directe est tombée d'elle-même, et c'est dans ces conditions que M. le ministre des affaires étrangères de France fait appel à l'intervention conciliatrice, à l'arbitrage de l'Europe. Sous quelle forme précise va s'exercer cette médiation, qui paraît acceptée en principe? Dans quelle mesure sera-t-elle efficace? Tout dépend évidemment du degré d'intérêt qu'y mettront les diverses puissances médiatrices. Dans tous les cas, la Grèce dût-elle être obligée de se résigner à quelques sacrifices d'espérances, que le zèle de M. Waddington s'efforcera certainement de limiter autant qu'il le pourra, la difficulté ne peut avoir rien d'insoluble. Il reste encore et toujours sans doute la question égyptienne que le khédive ne simplifie pas par ses actes, qui a laissé la France et l'Angleterre dans une situation assez délicate. C'est un ennui, il faut en convenir, c'est une complication épineuse, d'autant plus aga-

çante qu'on ne sait comment s'y prendre pour faire l'essentiel sans aller trop loin. Ce qui serait beaucoup plus grave, ce serait qu'à propos de cette question égyptienne et de la question grecque il se fût élevé, comme on s'est un peu hâté de le dire, quelques nuages entre la France et l'Angleterre. Que la France ait mis un peu plus de chaleur dans les affaires de Grèce, dans la défense d'intérêts et de droits communs à Alexandrie ; que l'Angleterre, détournée par d'autres entreprises, ait mis quelque froideur à seconder notre diplomatie, c'est possible. Il ne peut y avoir d'autre complication, d'autre nuage. S'engager dans cette voie de dissentimens et de récriminations ce serait trop visiblement subordonner à des questions relativement secondaires des relations générales, permanentes, où les deux pays peuvent trouver d'égales garanties, un égal intérêt.

L'évolution qui s'accomplit, qui s'accentue de jour en jour en Allemagne sous la vive et forte impression de M. de Bismarck, cette évolution, sans se rattacher directement ou ostensiblement aux affaires générales de l'Europe, a certes de l'importance. Elle a eu, au moins en apparence, un point de départ tout économique, elle prend de plus en plus maintenant un caractère politique, elle arrive à être une sorte de révolution dans la direction et les alliances intérieures du gouvernement, dans toutes les combinaisons parlementaires. Au moment où tout se prépare à Berlin pour la célébration des « noces d'or » du vieil empereur d'Allemagne, qui n'auront pas moins d'éclat que les récentes « noces d'argent » de l'empereur d'Autriche, la campagne engagée par M. de Bismarck pour la politique commerciale suit son cours à travers des incidens qui en dégagent par degrés la portée et la signification.

Ce qui est évident, c'est que, si le chancelier a pris son temps, s'il a longuement médité avant de se mettre en mouvement, il est désormais en pleine opération stratégique et il paraît tout décidé à aller jusqu'au bout. Les mesures commerciales sont visiblement une partie du système dont il poursuit l'application, et il est bien clair qu'une fois parti il ne s'arrêtera pas pour quelques difficultés, pour quelques résistances. Il n'est pas assez naïf pour s'être dissimulé quelques-unes des conséquences ou des conditions de la révolution économique dont il a pris l'initiative en proposant de relever les tarifs des douanes allemandes sur la plupart des objets d'importation, particulièrement sur les plus essentiels, les fers, les céréales. Il savait bien qu'il ne pouvait faire réussir ses projets dans le Reichstag que par de nouvelles combinaisons parlementaires. Il n'ignorait pas qu'il allait se trouver entre les nationaux-libéraux qui l'ont bruyamment soutenu jusqu'ici, sur lesquels il ne pourrait plus compter, et les conservateurs, le centre catholique dont il s'est séparé par sa politique religieuse, dont il avait à reconquérir l'appui. Il n'a point hésité, il s'est rapproché de ceux qui pouvaient lui donner une majorité, en se réservant sans doute de mesurer le

prix qu'il mettrait à l'alliance. Le dernier discours qu'il a prononcé, — c'est le troisième dans cette longue et grave discussion, — est des plus nets, des plus catégoriques. M. de Bismarck a eu certainement sa pensée en flattant les agriculteurs, les propriétaires, les paysans, en faisant presque appel aux forces rurales contre l'influence des villes; il y a mis même quelque âpreté, au risque de provoquer des sifflets dont il se moque et d'aggraver la rupture avec les nationaux-libéraux ses anciens amis, qui en sont réduits aujourd'hui à lui reprocher avec amertume cet abandon. Son mot d'ordre pour le moment est conservation et protection! Il a réussi avec ses nouveaux alliés: il est à peu près certain désormais d'avoir ce qu'il voulait, de faire adopter le régime commercial sur lequel il prétend fonder l'indépendance financière de l'empire, et pour commencer il a obtenu la perception provisoire des tarifs qui restent à voter définitivement. Le chancelier compte une victoire de plus, encore une fois il a fait prévaloir ses volontés. Seulement tout est changé dans la situation parlementaire. Une majorité conservatrice, dont le centre catholique est un des principaux élémens, tend à se former et a déjà attesté son existence. Le parti national-libéral, déçu et irrité, revient en désordre à l'opposition. Le coup de théâtre est complet, et cette évolution s'est résumée d'une manière plus sensible dans un incident personnel qui a surgi au courant des derniers débats, en pleine bataille parlementaire: cet incident, c'est la démission du président du Reichstag, M. de Forkenbeck, qui, après avoir été nommé par les nationaux-libéraux, n'a pas cru pouvoir garder une position que lui rendaient désormais difficile et le changement de la majorité et ses propres sentimens à l'égard de la politique nouvelle du gouvernement.

A dire vrai, cette démission était devenue à peu près inévitable, elle a été précipitée par une manifestation extra-parlementaire à laquelle M. de Forkenbeck s'est associé très volontairement, avec intention. Déjà, il y a quelques mois, dans des discussions fort vives du Reichstag, le président avait eu à essuyer d'assez vertes boutades du chancelier, qui lui avait reproché sans façon de montrer moins de tolérance et d'impartialité à l'égard du gouvernement qu'à l'égard de ses adversaires; mais ce n'était là encore qu'un premier signe de guerre, ou si l'on veut d'incompatibilité d'humeur entre le chancelier et le président. En réalité, M. de Forkenbeck est de cette fraction des nationaux-libéraux qui a refusé de suivre M. de Bismarck dans ses velléités de réaction politique et commerciale. Tout récemment il n'a pas craint de figurer, comme bourgmestre de Berlin, dans une réunion de délégués des principales villes de l'Allemagne qui ont essayé de protester contre la nouvelle loi des tarifs, et il a fait un appel assez hardi à « la bourgeoisie allemande libre et active, » qu'il a pressée de se réveiller. « Il est temps, a-t-il dit dans un toast, il est temps qu'elle concentre ses forces en présence

des tendances contraires qui se font jour et qu'elle jette dans la balance tout le poids de son opinion... Le moment approche où un parti libéral ayant pour noyau la bourgeoisie allemande pourra acquérir de l'influence sur le développement ultérieur de l'empire allemand... » Après avoir tenu ce langage, que les députés de la droite ont vivement relevé et que l'un d'eux a même appelé un « pronunciamiento » libéral, M. de Forkenbeck n'avait plus qu'à abdiquer la présidence, à envoyer sa démission, qui a été silencieusement ratifiée par le Reichstag; il a été suivi dans sa retraite par le premier vice-président, M. de Stauffenberg. C'est là justement que l'évolution s'est encore plus accentuée et a paru dans tout son jour. Le nouveau président est un homme qui a été dans la haute administration, qui est considéré pour ses qualités personnelles, qui a été surtout choisi comme conservateur, M. de Seydewitz; le nouveau vice-président, M. de Frankenstein, est un membre du centre catholique. Cette double élection est comme la manifestation visible de l'avènement de la majorité nouvelle, de l'alliance de cette majorité avec le chancelier. Voilà un premier résultat des lois économiques.

Ce serait sans doute assez vain de chercher partout des calculs, des raffinemens de machiavélisme ou de profondes arrière-pensées, de se demander si M. de Bismarck, en dehors d'une question de douanes, n'a pas quelque intention secrète et inavouée. Il a fait après tout ce qu'il fait toujours : il a subordonné ses alliances avec les partis, ses combinaisons parlementaires, aux intérêts de sa politique. Il pratique l'éclectisme transcendant d'un sceptique supérieur entre la droite et la gauche. Depuis quelque temps, les menées socialistes et révolutionnaires l'ont conduit à un système de répression qu'il s'est efforcé de légaliser par un vote du parlement; aujourd'hui il est préoccupé d'assurer des finances indépendantes à l'empire; pour demain, il a un projet tout prêt sur les chemins de fer, il vient de le présenter. Il veut réussir, il se rapproche de ceux qui veulent l'aider au succès. Il se moque des libéraux qui lui marchandent un vote, il accepte les concours qui rendent son œuvre possible. C'est tout le secret de ses mouvemens et de ses combinaisons. Il n'est pas moins vrai que cette évolution d'aujourd'hui a une gravité particulière et des conséquences inévitables qui dépassent peut-être les limites de l'Allemagne. De quelque façon qu'on la juge, l'alliance du chancelier de Berlin avec les catholiques du Reichstag est évidemment un premier pas vers la paix religieuse, la fin de la campagne du *Kulturkampf*. Le chancelier n'ira pas pour cela à Canossa, puisqu'il a promis ne n'y pas aller; mais son collègue, M. Falk, pourrait bien quitter le ministère de l'instruction publique, où sa présence rappelle un temps de conflits. D'un autre côté, cette attitude fortement conservatrice prise par le plus puissant de nos contemporains au centre de l'Europe a une signification générale sur laquelle les esprits à demi prévoyans ne peuvent s'abuser. Sans conduire né-

cessairement à des résultats immédiats ou frappans, elle est faite pour donner à réfléchir à ceux qui s'inquiètent de tous les symptômes, particulièrement à ceux qui ont intérêt à suivre tous les mouvemens de la politique allemande; elle crée une situation où tout peut n'être pas facile, même dans les rapports commerciaux qui auront à s'établir, où à chaque instant les divergences d'idées, de direction et d'intérêts peuvent amener des difficultés intimes qu'il est de la plus simple prudence de surveiller. En un mot, M. de Bismarck prend position à sa manière, dans la mesure de ses convenances du moment; il prend la tête d'un mouvement de conservation politique et de protection commerciale. Son évolution d'aujourd'hui, qui n'est peut-être pas plus définitive que toutes les autres évolutions auxquelles il s'est livré dans sa vie, est du moins à l'heure qu'il est le signe d'un certain état européen qu'on ne doit jamais perdre de vue. C'est jusqu'ici toute la moralité des derniers incidens de Berlin.

Le chancelier d'Allemagne n'oublie rien d'ailleurs. Tout en défendant ses tarifs dans le Reichstag et en se créant pour son usage une nouvelle majorité conservatrice, il vient de s'occuper de l'Alsace-Lorraine, qu'il se propose de doter d'une sorte de statut organique. Il a tout dernièrement soumis au conseil fédéral un projet qui a la libérale intention d'octroyer aux récentes conquêtes de l'empire allemand une certaine autonomie politique et administrative. Les provinces d'Alsace-Lorraine sont restées jusqu'ici sous l'administration directe du chancelier, représenté par un président supérieur; elles auraient maintenant un gouverneur général qui serait, dit-on, pour le début, le feld-maréchal de Manteuffel. Le nouveau gouverneur général serait un lieutenant impérial résidant à Strasbourg, ayant auprès de lui un secrétaire d'état, chef d'une sorte de cabinet, assisté d'un conseil d'état où entreraient, avec quelques membres de droit, un certain nombre d'autres membres en partie nommés par l'empereur, en partie désignés par la délégation provinciale. Cette délégation provinciale, qui représente l'élément électif, subirait elle-même quelques modifications et serait accrue en nombre; elle continuerait à être nommée par les conseils généraux et les conseils municipaux. C'est un petit sénat surmonté d'un ministère autonome et d'un lieutenant de l'empereur. Ces libéralités, il est vrai, sont limitées ou, si l'on veut, dominées par un article prévoyant qui laisse au gouverneur général les « pouvoirs extraordinaires » attribués jusqu'ici au président supérieur « en cas de danger pour la sûreté publique, » c'est-à-dire les pouvoirs conférés par l'état de siège à l'autorité militaire. C'est, on le voit, une autonomie discrète, prudemment surveillée, que le feld-maréchal de Manteuffel, par son esprit et sa bienveillance, s'efforcera sans doute d'accréditer auprès des Alsaciens-Lorrains, assez peu portés vraisemblablement à voir dans ces concessions un dédommagement suffisant. L'Allemagne

est la souveraine maîtresse de ses libéralités dans ses conquêtes!

Elles ne nous appartiennent plus, quant à nous, ces provinces détachées par la guerre, elles ne sont plus à nous que par les souvenirs, par ce lien de solidarité intime qui déjoue les coups de la fortune; mais, en dehors de toute politique, elles peuvent, elles doivent rester l'objet de cet intérêt qui a trouvé son expression dans l'œuvre d'humanité et de protection de la « Société des Alsaciens-Lorrains demeurés Français. » Cette Société de patriotique bienfaisance accomplit sa tâche sans faste et sans bruit; elle s'est réunie ces jours derniers encore une fois pour entendre l'exposé de ses travaux. Une de ses créations les plus intéressantes est assurément la fondation d'un certain nombre de villages alsaciens-lorrains en Algérie. Le président de la Société, M. le comte d'Haussonville, est allé récemment lui-même visiter ces établissemens naissans, si dignes de la sympathie publique; il a raconté d'une manière aussi spirituelle qu'attachante son excursion. Ces villages, en réalité, vivent sous la protection vigilante qui a présidé à leur naissance. Les colons ont même déjà commencé à rembourser les avances qui leur ont été faites, rendant ainsi à la Société les moyens de continuer son œuvre par des créations nouvelles. Après ces premiers centres de colonisation qui s'appellent Haussonviller, Boukhalfa, un autre village va bientôt offrir un asile à de nouveaux émigrans. Tout cela est d'une prévoyance bienfaisante et pratique, en dehors de toute considération de politique et de confession religieuse. C'est l'expression libre et spontanée des sympathies françaises pour des populations qui, en quittant leurs foyers d'Alsace et de Lorraine, en refusant, même au prix d'une expatriation, de devenir étrangers, donnent obscurément à la France la plus touchante marque de fidélité.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Ernest Bersot. — *Mesmer, le Magnétisme animal, les tables tournantes et les esprits*, 4e édition. — *Études et Discours* (1818-1878).

M. E. Bersot nous donne à la fois deux ouvrages : l'un ancien et depuis longtemps populaire, mais fort augmenté et parvenu à une quatrième édition, sur *Mesmer et le Magnétisme;* l'autre, nouveau, sous le titre d'*Études et Discours*, dans lequel il a réuni tout ce qu'il a écrit depuis dix ans. Dans ces deux volumes, M. Bersot se montre à nous sous trois points de vue différens : comme philosophe, comme journaliste, comme directeur de l'École normale. Il est toujours fin et spirituel; mais il l'est diversement, suivant qu'il faut penser, discuter ou gouverner.

Comme philosophe, M. E. Bersot appartient à la grande école de ceux qui n'ont pas d'école : comme les Montaigne, les Vauvenargues, les Joubert, les Sainte-Beuve, M. Bersot a des opinions, il n'a pas de système. Il a des goûts et des préférences, mais il repousse la formule; il en a horreur. Pour lui, philosopher, c'est penser et penser librement. C'est jeter en courant une vue personnelle et perçante sur la vie, les hommes et les choses humaines. Il est à la fois moraliste et psychologue; son livre sur Mesmer est un chapitre achevé sur la psychologie du merveilleux, qui est elle-même une partie d'une autre psychologie nouvelle, très à la mode depuis quelque temps, la psychologie de l'inconscient. Que de choses nous faisons sans nous en apercevoir! Que de choses sont en nous sans que nous nous en doutions! Cette vue profonde de Leibniz est devenue le principe de toute une science; elle est l'explication de la plupart des faits merveilleux que n'expliquent pas la supercherie et le charlatanisme. Tous les prodiges de l'histoire du merveilleux depuis un siècle sont résumés dans le livre de M. Bersot avec la précision et la légèreté de touche qu'on lui connaît. Il a ajouté à cette nouvelle édition tous les documens nouveaux, tous concourant à détruire l'appareil de la superstition. C'est par exemple un *Rapport de la société de physique de Russie,* qui a essayé de soumettre à toutes les épreuves de la méthode scientifique les illusions et les prestiges du magnétisme et du spiritisme, et qui a échoué devant les résistances systématiques des intéressés; c'est l'histoire des frères Davenport, qui a si bien mis à nu la part de l'escroquerie dans cette affaire; c'est le prodigieux procès des photographies spirites auquel M. Bersot a assisté, et dont il nous fait une relation piquante; c'est enfin le récit des expériences de M. Charcot, à la Salpêtrière, sur la catalepsie produite par l'influence de la lumière. Ainsi chaque jour détruit une part du merveilleux qui a fait le fond de la croyance dans la plupart des sociétés humaines. M. Bersot paraît presque le regretter : « Je suis tendre pour ces faiblesses, dit-il, je n'ai point d'humeur contre un songe, et je n'en veux point aux fées. » Mais quand ces rêves sont des maladies, quand ils conduisent leurs victimes jusqu'à la folie, ou, ce qui est pire, jusqu'à l'escroquerie, ce n'est plus de la poésie, et il n'y a pas grand'chose à regretter. « Le procédé a tué le mystère. »

Comme journaliste, M. Bersot a été un des plus rares et des plus brillans dans ce grand *Journal des Débats,* qui en a tant produit. A côté de Paradol et de M. John Lemoinne, et plus anciennement de Saint-Marc Girardin, il a son originalité propre. Saint-Marc Girardin, pour commencer par le plus ancien et l'un de ses maîtres, avait un bon sens nonchalant et négligé qui plaisait infiniment, avec une pointe très vive d'allusion et d'ironie. Classique en tout, il ne sortait pas de la sphère des idées moyennes, on n'oserait pas dire banales, tant il les relevait par la manière de dire; mais, sous la grâce d'une langue toute fran-

çaise, on ne sentait pas assez l'aiguillon de la vie ni l'émotion de la pensée. Paradol, moins varié, moins fécond, moins étendu, était une nature plus originale, que le souffle d'un siècle malade avait frappée, trop frappée! C'était une nature noble et fière tant qu'il n'a pas été « humilié par la vie, » selon l'expression admirable d'Aristote; comme beaucoup d'esprits élevés, il avait reçu le don de l'ironie et il y était passé maître. La Providence semble l'avoir fait exprès pour la perte du second empire. Tout se taisait quand une voix nette, claire, dans la angue la plus délicate, vint apprendre au pays que, si l'on ne pouvait résister à la tyrannie, on pouvait s'en moquer. Toutes les lois de sûreté générale étaient impuissantes contre cette raillerie froide qui tous les matins pendant dix ans mettait le gouvernement en pièces sans même qu'il s'en doutât : car c'est le châtiment des pouvoirs fondés sur la force de méconnaître et d'ignorer la puissance de l'esprit. M. John Lemoinne est aussi à sa manière un grand journaliste, mais il l'est différemment: c'est un humoristique; comme la moitié de son nom est anglais, il semble que la moitié de son talent le soit aussi; au moins a-t-il quelque chose de ce que nos voisins appellent l'humour : il a de ces traits inattendus, d'une plaisanterie inventive et qui restent; il a la verve, la légèreté, pas toujours la suite, mais un entrain et un *brio* qui fait tout passer devant le public français.

En faisant le portrait de ces grands journalistes, il semble que nous nous sommes rendu la tâche bien difficile; car comment trouver des traits nouveaux pour caractériser celui qui nous intéresse le plus en ce moment, puisque c'est de lui-même que nous parlons ici? Comment distinguer M. E. Bersot par des traits qui lui sont propres et le désigner avec précision? Et cependant il ne se confond avec aucun de ceux qui précèdent, il est autre, il est lui. Ce qui lui appartient, c'est d'unir à l'esprit, qu'il a autant qu'homme du monde, la sensibilité et l'imagination, en un mot une sorte de poésie. C'est un élève de Voltaire qui a aimé passionnément Rousseau. Il a le bon sens de Saint-Marc Girardin, mais avec cette pointe d'inquiétude, cette nuance de trouble, cette vue en dedans qui indique l'homme qui a senti la vie et ne s'est pas contenté d'en jouir. Sa plaisanterie n'a pas le froid de Paradol ni la fantaisie de M. John Lemoinne, elle est douce, elle est bienveillante; elle est pacifique sans cesser d'être piquante et charmante. Lorsqu'il disait à M. Ernoul en 1873, à propos de son rapport contre la dissolution : « C'est mal connaître les Français que de les condamner aux chambres éternelles; » lorsque, parlant d'un préfet des Pyrénées qui avait interdit la farandole comme révolutionnaire, il termine en disant : « Nous espérons qu'il permettra le menuet, » ces mots spirituels n'avaient rien de blessant, et ceux qu'ils visaient devaient en rire les premiers.

Comme journaliste, M. E. Bersot touche aux questions les plus variées. Littérature, enseignement, politique et encore philosophie, il est

prêt sur tout; et on retrouvera rassemblées dans ce volume nombre de pages charmantes, aimables, d'un ton vif, léger, ému et d'une pensée quelquefois profonde, qui ont droit à une place dans la littérature française. Comme directeur de l'École normale, dans les discours de rentrée solennelle, en présence du ministre et des élèves, M. Bersot émet des principes de gouvernement qui pourraient avoir des applications plus étendues et s'appliquer plus haut. Nos hommes d'état devraient venir apprendre la politique à l'École normale; ils y verraient appliquer l'art de rendre l'innovation douce et la conservation large, de marier la discipline et la liberté, l'ancien et le nouveau. C'est ainsi qu'il explique dans la perfection comment on entend à l'École normale l'histoire, la philosophie et les lettres, comment dans chacune de ces branches on peut introduire un esprit nouveau sans rien compromettre d'essentiel et sans sacrifier nos meilleures traditions. En histoire, il encourage l'étude des sources et le maniement « des instrumens de précision. » Mais il pense que « ce n'est pas manquer à la dignité de l'histoire de la faire lisible, de lui donner la clarté, le mouvement, la vie. » Quant à la philosophie, il invite « à oser » et en même temps « à se contenir. » Il reconnaît que la philosophie présente « ose beaucoup » et que « l'habileté avec laquelle on détruit et on construit donne des éblouissemens. » Il n'est pas, dit-il, sans inquiétude sur « ces prestiges. » Mais après tout l'audace convient à la jeunesse, et les jeunes philosophes « ont auprès d'eux des conseillers pour les avertir de prendre garde. » Quant à la littérature « pendant longtemps elle a paru un art; aujourd'hui elle paraît surtout une science. » Il ne faut pas négliger « l'étude scientifique du français, » mais, « au risque de paraître surannés, nous nous essayons à l'École à composer et à écrire. » Ainsi sur tous les points graves, M. E. Bersot dans le gouvernement de notre jeune école universitaire maintient l'essentiel en ouvrant les voies aux sages nouveautés. « Il ne faut réformer que pour conserver. »

A côté du philosophe, du journaliste, du directeur pédagogique, on pourrait encore trouver dans le livre de M. Bersot une quatrième personne, l'académicien, et ce serait une agréable étude de chercher comment cet esprit personnel et indépendant s'arrange avec les solennités académiques : contentons-nous de dire qu'il n'en est nullement embarrassé, et qu'il est toujours le même, sensé avec malice, et naturel avec grâce.

PAUL JANET.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

MÉMOIRES

DE

MADAME DE RÉMUSAT

1802-1808

I.

SA VIE ET SA FAMILLE

I.

Mon père m'a laissé, avec le devoir de le publier, le manuscrit des Mémoires de ma grand'mère, dame du palais de l'impératrice Joséphine. Il attachait à ces souvenirs une importance extrême pour l'histoire des premières années de ce siècle. Sans cesse il a songé à les publier lui-même, sans cesse il a été retenu par des travaux, des devoirs, ou des scrupules. Sa vraie raison pour retarder le moment où le public connaîtrait ces précieux souvenirs sur une époque si récente et si mal connue de la génération nouvelle était précisément que cette époque était récente, et qu'un grand nombre des personnages vivaient encore. Quoique l'auteur ne puisse être accusé d'une malveillance systématique, la liberté de ses jugemens sur les personnes et sur les choses est absolue. On doit aux vivans, et même aux fils des morts, des égards dont l'histoire ne s'accommode pas toujours. Les années ont passé cependant, et les raisons de silence diminuaient avec les années. Peut-être dans les environs de 1848 mon père se fût-il décidé à publier ce manuscrit, mais bientôt l'empire et l'empereur revenaient, et le livre eût pu être considéré soit comme une flatterie à l'adresse du fils de la reine Hortense, qui y est fort ménagée, soit, sur d'autres points, comme un outrage direct à la dynastie. Les circonstances eussent ainsi donné un carac-

tère de polémique ou d'actualité, comme on dit, à un ouvrage qui ne doit être pris que comme une histoire désintéressée. On aurait transformé en un acte politique le simple récit d'une femme distinguée, racontant avec élévation et sincérité ce qu'elle a vu du règne et de la cour, et ce qu'elle a pensé de la personne de l'empereur Napoléon. Dans tous les cas, il est probable que le livre aurait été poursuivi, et que la publication en eût été interdite. Ajouterai-je, pour ceux qui ne trouveraient pas suffisantes ces raisons délicates, que mon père, qui a si volontiers livré sa politique, ses opinions et sa personne aux discussions des journaux et des critiques, qui vivait au milieu de la publicité la plus éclatante, ne hasardait cependant qu'avec une extrême réserve devant le public les noms qui lui étaient chers. Il redoutait pour eux la moindre sévérité, le blâme le plus léger. Pour sa mère et pour son fils, il était timide. Sa mère avait été la grande passion de sa vie. Il lui rapportait et le bonheur des premières années de sa jeunesse, et tous les mérites, tous les succès de son existence entière. Il lui tenait autant par l'esprit que par le cœur, par la ressemblance des idées que par les liens de l'affection filiale. Ses pensées, son souvenir, ses lettres prenaient dans sa vie une place que peu de gens ont pu soupçonner, car il parlait rarement d'elle, précisément parce qu'il pensait sans cesse à elle, et qu'il craignait de ne point trouver chez autrui une sympathie suffisante d'admiration. Qui ne connaît ces passions farouches qui nous unissent à jamais à un être qui n'est plus, auquel on songe sans relâche, que l'on i terroge à tout instant, dont on rêve les conseils ou les impressions, que l'on sent mêlé à la vie de tous les jours comme à celle des grands jours, à toutes ses actions personnelles ou publiques, et pourtant dont on ne saurait parler aux autres, même aux amis les plus chers, dont on ne peut même entendre prononcer le nom sans une inquiétude ou une douleur? Bien rarement la douceur des louanges accordées à ce nom par un ami, ou par un étranger, parvient à rendre supportable ce trouble profond.

Si une réserve délicate et naturelle porte à ne point publier des mémoires avant qu'un long temps se soit écoulé, il ne faut pas non plus trop tarder. Mieux vaut que la publication n'arrive point en un jour où rien ne reste plus des faits racontés, des impressions ressenties, ni des témoins oculaires. Pour que l'exactitude, ou tout au moins la sincérité, n'en soit pas contestée, le contrôle des souvenirs de chaque famille est nécessaire, et il est bon que la génération qui les lit procède directement de celle que l'on y dépeint. Il est utile que les temps racontés ne soient pas tout à fait devenus des temps historiques. C'est un peu notre cas en ce moment, et ce grand nom de Napoléon est encore livré aux que-

relles des partis. Il est intéressant d'apporter un élément nouveau aux discussions qui s'agitent autour de cette ombre éclatante. Quoique les mémoires sur l'époque impériale soient nombreux, jamais on n'a parlé avec détail et indépendance de la vie intérieure du palais, et il y avait de bonnes raisons pour cela. Les fonctionnaires ou les familiers de la cour de Bonaparte, même empereur, n'aimaient pas à dévoiler avec une sincérité absolue les misères du temps qu'ils avaient passé près de lui. La plupart d'entre eux, devenus légitimistes après la restauration, se trouvaient quelque peu humiliés d'avoir servi l'usurpateur, surtout en des fonctions qui, aux yeux de bien des gens, ne peuvent être ennoblies que par la grandeur héréditaire de celui qui les donne. Leurs descendans eux-mêmes auraient été parfois embarrassés pour publier de tels manuscrits, s'ils leur avaient été laissés par leurs auteurs. Peut-être trouverait-on difficilement un éditeur, un petit-fils, qui fût plus libre que celui qui écrit ces lignes de publier un tel ouvrage. Je suis bien plus touché du talent de l'écrivain et de l'utilité de son livre que de la différence entre les opinions de ma grand'mère et celles de ses descendans. La vie de mon père et sa renommée, les sentimens politiques qu'il m'a laissés comme son plus précieux héritage, me dispensent d'expliquer comment, et pour quelles raisons, je ne partage point toutes les idées de l'auteur de ces mémoires. Il serait au contraire facile de rechercher dans ce livre les premières traces de l'esprit libéral qui devait animer mes grands parens dans les premiers jours de la restauration, et qui s'est transmis et développé chez leur fils d'une façon si heureuse. C'était presque être libéral déjà que de n'avoir pas pris en haine les principes de la liberté politique à la fin du dernier siècle, lorsque tant de gens faisaient remonter jusqu'à elle les crimes qui ont souillé trop de jours de la révolution, et de juger librement, malgré tant de reconnaissance et de franche admiration, les défauts de l'empereur et les misères du despotisme.

Cette impartialité si précieuse et si rare chez les contemporains du grand empereur, nous ne l'avons même pas rencontrée de nos jours chez les serviteurs d'un souverain qui devait moins éblouir ceux qui l'approchaient. Mais un tel sentiment est facile aujourd'hui. Les événemens se sont chargés de mettre la France entière dans un état d'esprit propre à tout accueillir, à tout juger avec équité. Nous avons vu changer plusieurs fois l'opinion sur les premières années de ce siècle. Il n'est pas nécessaire d'être très avancé dans la vie pour avoir connu un temps où la légende de l'empire était admise même par ses ennemis, où l'on pouvait l'admirer sans danger, où les enfans croyaient en un empereur, grandiose et bonhomme à la fois, à peu près semblable au bon Dieu de Béranger, qui

a pris d'ailleurs ces deux personnages pour les héros de ses odes. Les plus sérieux adversaires du despotisme, ceux qui devaient plus tard éprouver les persécutions d'un nouvel empire, ramenaient sans scrupule la dépouille mortelle de Napoléon le Grand, ses *cendres*, comme on disait alors, en donnant une couleur antique à une cérémonie toute moderne. Plus tard, même pour ceux qui ne mettent point de passion dans la politique, l'expérience du second empire a ouvert les yeux sur le premier. Les désastres que Napoléon III a attirés sur la France en 1870 ont rappelé que l'autre empereur avait commencé cette œuvre funeste, et peu s'en faut qu'une malédiction générale ne vienne sur les lèvres à ce nom de Bonaparte, prononcé naguère avec un respectueux enthousiasme. Ainsi flotte la justice des nations! Il est cependant permis de dire que la justice de la France d'aujourd'hui est plus près d'être la vraie justice qu'au temps où elle prenait ses considérans dans le goût du repos et l'effroi de la liberté, trop heureuse quand elle se laissait aller seulement à la passion de la gloire militaire. Entre ces deux extrêmes combien d'opinions se sont placées, ont eu des années de vogue et de déclin! On reconnaîtra, je pense, que l'auteur de ces Mémoires, arrivant jeune à la cour, n'avait nul parti pris sur les problèmes qui s'agitaient alors, qui s'agitent encore, et que le général Bonaparte pensait avoir résolus. On reconnaîtra que ses opinions se sont formées peu à peu comme celles de la France elle-même, bien jeune aussi en ce temps-là. Elle a été enthousiaste et enivrée par le génie, puis elle a, peu à peu, repris son jugement et son sang-froid, soit à la lueur des événemens, soit au contact des caractères et des personnes. Plus d'un de nos contemporains retrouvera dans ces Mémoires l'explication de la conduite ou de l'état d'esprit de quelqu'un des siens, dont le bonapartisme ou le libéralisme à des époques diverses lui paraissaient inexplicables. On y retrouvera également, et ce n'en est point le moindre mérite à mes yeux, les premiers germes d'un talent distingué, qui, chez son fils, devait devenir un talent supérieur.

Un précis de la vie de ma grand'mère ou du moins des temps qui ont précédé son arrivée à la cour est nécessaire pour bien comprendre les impressions et les souvenirs qu'elle y apportait. Mon père avait souvent conçu le plan et préparé quelques parties d'une vie très complète de ses parens. Il n'a laissé rien d'achevé sur ce point, mais un grand nombre de notes et de fragmens écrits par lui sur lui-même et sur les siens, sur les sentimens de sa jeunesse et les personnes qu'il avait connues rendent facile de raconter avec exactitude l'histoire de la jeunesse de ma grand'mère, des sentimens qu'elle apportait à la cour, et des circonstances qui l'ont déterminée à écrire ses mémoires. Il est même possible d'y joindre

quelques jugemens portés sur elle par son fils, qui la font connaître et aimer. Mon père souhaitait fort que le lecteur éprouvât ce dernier sentiment, et il est difficile en effet de ne pas le ressentir en lisant ses souvenirs, et plus encore sa correspondance, qui sera publiée plus tard.

II.

Claire-Élisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes, née le 5 janvier 1780, était fille de Charles Gravier de Vergennes, conseiller au parlement de Bourgogne, maître des requêtes, puis intendant d'Auch, et enfin directeur des vingtièmes. Mon arrière-grand-père n'était donc pas, quoi qu'on dise dans les biographies, le ministre si connu sous le nom du comte de Vergennes. Ce ministre avait un frère aîné qu'on appelait le *marquis*, le premier de la famille, je pense, qu'on ait titré ainsi. Ce marquis avait quitté la magistrature pour entrer dans la carrière diplomatique. Il était ministre en Suisse en 1777, lorsque les traités de la France avec la république helvétique furent renouvelés. Il eut plus tard le titre d'ambassadeur. Son fils Charles Gravier de Vergennes, né à Dijon en 1751, avait épousé Adélaïde-Françoise de Bastard, née vers 1760, d'une famille originaire de Gascogne, dont une branche s'était établie à Toulouse, et distinguée au barreau, dans l'enseignement du droit et dans la magistrature. Son père même, Dominique de Bastard, né à Lafitte (Haute-Garonne), avait été conseiller au parlement, et il est mort doyen de sa compagnie. Son buste est au Capitole dans la salle des illustres. Il avait pris une part active aux mesures du chancelier Maupeou (1). Le mari de sa fille, M. de Vergennes, ne portait point de titre, ainsi qu'il était d'usage dans l'ancien régime, étant de robe. C'était, dit-on, un homme d'un esprit ordinaire, aimant à se divertir sans beaucoup de choix dans ses plaisirs, d'ailleurs sensé, bon fonctionnaire, et appartenant à cette école administrative dont MM. de Trudaine étaient les chefs.

Mme de Vergennes était une personne plus originale, spirituelle et bonne, dont mon père parlait souvent. Tout enfant il était en confiance avec elle, comme il arrive souvent des petits-fils aux grand'mères. Dans sa propre gaîté, si douce et facile, moqueuse avec bienveillance, il retrouvait quelques-uns de ses traits, comme dans sa voix juste et prompte à retenir les airs et les couplets de vaudeville, son habitude de fredonner les ponts-neufs de l'ancien

(1) On peut consulter sur la famille Bastard l'ouvrage intéressant intitulé : *les Parlemens de France*, essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité, par le vicomte de Bastard-d'Estang, ancien procureur général près la cour impériale de Riom, conseiller à la cour de Paris, 2 vol. in-8°; Paris, Didier, 1857.

régime. Elle avait les idées de son temps, un peu de philosophie n'allant point jusqu'à l'incrédulité, et quelque éloignement pour la cour, avec beaucoup d'attachement et de respect pour Louis XVI. Son esprit gai et positif, vif et libre, était cultivé; sa conversation était piquante et quelquefois hasardée, suivant l'usage de son siècle. Elle n'en donna pas moins à ses deux filles, Claire et Alix (1), une éducation sévère et un peu solitaire, car la mode voulait que les enfans vissent peu leurs parens. Les deux sœurs travaillaient à part du reste de la maison, dans une chambre sans feu, sous la direction d'une gouvernante, tout en cultivant les arts qu'on peut appeler frivoles : la musique, le dessin, la danse. On les menait rarement au spectacle, parfois cependant à l'Opéra, et de temps en temps au bal.

M. de Vergennes n'avait ni prévu, ni désiré la révolution. Il n'en fut cependant ni trop mécontent, ni trop effrayé. Ses amis et lui-même faisaient partie de cette bourgeoisie, ennoblie par les emplois publics, qui semblait être la nation même, et il ne devait point se trouver trop déplacé parmi ceux qu'on appelait les électeurs de 89. Aussi fut-il élu chef de bataillon dans la garde nationale et membre du conseil de la commune. M. de Lafayette, dont son petit-fils devait quarante ans plus tard épouser la petite-fille, M. Royer-Collard, que ce petit-fils devait remplacer à l'Académie française, le traitaient comme un des leurs. Ses opinions suivirent cependant plutôt celles du second de ces politiques que du premier, et la révolution l'eut bientôt dépassé. Il ne se sentit pourtant nul penchant à émigrer. Son patriotisme, autant que son attachement à Louis XVI, le portaient à rester en France. Aussi ne put-il éviter le sort qui menaçait en 1793 ceux qui avaient la même situation et les mêmes sentimens que lui. Très faussement accusé d'émigration par l'administration du département de Saône-et-Loire, qui mit le séquestre sur ses biens, il fut arrêté à Paris rue Saint-Eustache, où il habitait depuis 1788. Celui qui l'arrêta n'avait d'ordre du comité de sûreté générale que pour son père. Il se saisit du fils parce que celui-ci vivait avec le père, et tous deux moururent sur le même échafaud, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), trois jours avant la chute de Robespierre (2).

(1) Mlle Alix de Vergennes a épousé quelques années plus tard le général de Nansouty.

(2) Voici le texte de l'arrêt du père et du fils :

Du sixième jour de thermidor de l'an second de la république française une et indivisible.

Par jugement rendu ledit jour en audience publique à laquelle siégeaient : Sellier, vice-président, Foucault, Garnier, Launay et Barbier, juges, qui ont signé la minute du jugement avec Tavernier, commis-greffier.

Sur la déclaration du jury de jugement portant que Jean Gravier, dit Vergennes, père, ex-comte, âgé de soixante-quinze ans, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, de-

M. de Vergennes, en mourant, quittait sa femme et ses deux filles malheureuses, isolées, et même gênées d'argent, car il avait peu de temps auparavant vendu son domaine de Bourgogne, dont le prix fut touché par la nation. Il leur laissait pourtant un protecteur, sans puissance, mais de bonne volonté et de bonne grâce. Dans les premiers temps de la révolution, il avait fait connaissance avec un jeune homme dont la famille avait eu autrefois quelque importance dans le commerce et l'échevinat de Marseille, de sorte que les enfans commençaient à entrer dans la magistrature et dans l'armée, parmi les privilégiés en un mot. Ce jeune homme, Augustin-Laurent de Rémusat, était né à Valensoles en Provence, le 28 août 1762. Après avoir fait d'excellentes études à Juilly, ancien collège d'Oratoriens qui existe encore près de Paris, il avait été nommé, à vingt ans, avocat général à la cour des aides et chambre des comptes réunies de Provence. Mon père a retracé le portrait de ce jeune

meurant à Paris, rue Neuve-Eustache, n° 4. Charles Gravier, dit Vergennes, âgé de quarante-deux ans, ex-noble, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, demeurant chez son père, et autres, sont convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple et d'avoir conspiré contre sa souveraineté en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur de la république, en leur fournissant des secours en hommes et en argent pour favoriser le succès de leurs armes sur le territoire français, en participant aux complots, trames et assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple français, notamment dans les journées du 28 février 1791 et 10 août 1792, en conspirant dans la maison d'arrêt, dite Lazare, à l'effet de s'évader et ensuite dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple, et notamment des membres des comités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement républicain, et rétablir la royauté, enfin, en voulant rompre l'unité et l'indivisibilité de la république.

L'accusateur public entendu sur l'application de la loi, appert le tribunal avoir condamné à la peine de mort Jean Gravier, dit Vergennes, père, et Charles Gravier, dit Vergennes, fils, conformément aux articles 4, 5 et 7 de la loi du 22 prairial dernier, et déclaré leurs biens acquis à la république.

De l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public le 5 thermidor, présent mois, contre les nommés Vergennes, père et fils et autres, a été littéralement extrait ce qui suit :

Qu'examen fait des pièces adressées à l'accusateur public, il en résulte que Dillon, Rousin, Chaumette et Hébert avaient des agens et des complices de leurs conspirations et perfidies dans toutes les maisons d'arrêt pour y suivre leurs trames et en préparer l'exécution. Depuis que le glaive de la loi a frappé ces grands coupables, leurs agens, devenus chefs à leur tour, ont tout tenté pour parvenir à leurs fins et exécuter leurs trames liberticides.

Vergennes, père et fils, ont toujours été les instrumens serviles du tyran et de son comité autrichien, et n'ont paru se couvrir du masque du patriotisme que pour diriger dans les places qu'ils occupaient la révolution au profit du despotisme et de la tyrannie. Ils étaient d'ailleurs en relation avec Audiffret, complice de la conspiration de Lusignan; des pièces trouvées chez ce dernier établissent leurs intelligences criminelles et liberticides.

Pour extraits conformes délivrés gratis par moi dépositaire archiviste soussigné,

DERRY ou ABRY?

homme, son arrivée à Paris, sa vie au milieu de la société nouvelle. Cette note explique mieux que je ne le saurais faire comment M. de Rémusat a aimé et épousé Mlle Claire de Vergennes :

« La société d'Aix, ville de noblesse et de parlement, était assez brillante. Mon père y vécut beaucoup dans le monde. Il avait une figure agréable, une certaine finesse dans l'esprit, de la gaîté, des manières douces et polies, une galanterie assez distinguée. Il y chercha et y obtint les succès qu'un jeune homme peut le plus désirer. Cependant il s'occupa de son état qu'il aimait, et il épousa Mlle de Sannes, fille du procureur général de sa compagnie (1783). Ce mariage fut de courte durée, et donna naissance à une petite fille qui, je crois, mourut en naissant, et que sa mère suivit de près.

« La révolution éclata. Les cours souveraines furent supprimées. Le remboursement de leurs charges fut pour elles une assez grande affaire, et pour cette grande affaire la cour des aides députa à Paris. Mon père fut un de ces délégués. Il m'a souvent dit qu'il eut alors occasion de voir pour son affaire M. de Mirabeau, député d'Aix, et, malgré ses préventions de parlementaire, il fut charmé de sa politesse un peu pompeuse. Jamais il ne m'a raconté en détail la manière dont il vivait. J'ignore encore quelle circonstance le conduisit chez mon grand-père Vergennes. Seul et inconnu dans Paris, il y passa sans inquiétude personnelle les mauvaises années de la révolution. La société n'existait plus. Son commerce n'en fut que plus agréable et même plus utile à ma grand'mère (Mme de Vergennes) au milieu de ses anxiétés, et bientôt de ses malheurs. Mon père m'a souvent dit que mon grand-père était un homme assez ordinaire, mais il apprécia bientôt ma grand'mère, qui prit de son côté un certain goût pour lui. Ma grand'mère était une femme raisonnable, sage, sans illusions, sans préjugés, sans entraînement, défiante de tout ce qui était exagéré, détestant l'affectation, mais touchée des qualités solides, des sentimens vrais, et préservée par la clairvoyance d'un esprit pénétrant, positif et moqueur, de tout ce qui n'était ni prudent, ni moral. Son esprit ne fut jamais la dupe de son cœur, mais, ayant un peu souffert de quelques négligences d'un mari à qui elle était supérieure, elle avait du penchant à prendre l'inclination et le choix pour la règle des mariages.

« Lors donc qu'après la mort de mon grand-père un décret enjoignit aux nobles de quitter Paris, elle se retira à Saint-Gratien dans la vallée de Montmorency avec ses deux filles, Claire et Alix, et permit à mon père de la suivre. Sa présence leur était précieuse. Mon père était d'une humeur égale, d'un caractère facile, attentif et soigneux pour ceux qu'il aimait. Il avait du goût pour la vie intime et calme, pour la campagne, pour la retraite, et son esprit

cultivé était une ressource pour un intérieur composé de personnes intelligentes, et où se poursuivaient deux éducations. Je regarde comme difficile que ma grand'mère n'eût pas prévu de bonne heure et accepté par avance ce qui allait arriver, en supposant même qu'il n'y eût dès lors rien à lire dans le cœur de sa fille. Ce qui est certain (ma mère le dit dans plusieurs de ses lettres), c'est que, bien qu'elle fût une enfant, son esprit sérieux avant le temps, son cœur prompt à l'émotion, son imagination vive, enfin la solitude, l'intimité et le malheur, toutes ces causes réunies lui inspirèrent pour mon père un intérêt qui eut dès l'abord tous les caractères d'un sentiment exalté et durable. Je ne crois pas avoir rencontré de femme qui réunît plus que ma mère la sévérité morale à la sensibilité romanesque. Sa jeunesse, son extrême jeunesse, fut comme prise entre d'heureuses circonstances qui l'enchaînèrent au devoir par la passion, et lui assurèrent l'union singulière et touchante de la paix de l'âme avec l'agitation du cœur.

« Elle n'était pas très grande, mais bien faite et bien proportionnée. Elle était fraîche et grasse, et l'on craignait qu'elle ne tournât trop à l'embonpoint. Ses yeux étaient beaux et expressifs, noirs comme ses cheveux, ses traits réguliers, mais un peu trop forts. Sa physionomie était sérieuse, presque imposante, quoique son regard animé d'une bienveillance intelligente tempérât cette gravité avec beaucoup d'agrément. Son esprit droit, appliqué, fécond même, avait quelques qualités viriles fort combattues par l'extrême vivacité de son imagination. Elle avait du jugement, de l'observation, du naturel surtout dans les manières et même dans l'expression, quoiqu'elle ne fût pas étrangère à une certaine subtilité dans les idées. Elle était foncièrement raisonnable, avec une assez mauvaise tête. Son esprit était plus raisonnable qu'elle. Jeune, elle manquait de gaîté, et probablement de laisser-aller. Elle put paraître pédante parce qu'elle était sérieuse, affectée parce qu'elle était silencieuse, distraite, et indifférente à presque toutes les petites choses de la vie courante. Mais avec sa mère, dont elle embarrassait parfois l'humeur enjouée, avec son mari dont elle n'inquiéta jamais le goût simple et l'esprit facile, elle n'était ni sans mouvement, ni sans abandon. Elle avait même son genre de gaîté, qui se développa avec l'âge. Dans sa jeunesse, elle était un peu absorbée ; en avançant dans la vie, elle prit un peu plus de ressemblance avec sa mère. J'ai souvent pensé que, si elle avait vécu assez pour respirer dans l'intérieur où j'écris aujourd'hui, elle eût été la plus gaie de nous tous. »

Mon père écrivait cette note en 1857, à Lafitte (Haute-Garonne), où tous ceux qu'il aimait étaient alors près de lui heureux et gais. Cette citation devance d'ailleurs les temps, car il parle de sa mère

comme d'une femme et non d'une jeune fille, et c'était une très jeune fille que Claire de Vergennes, lorsqu'elle se mariait au commencement de l'année 1796, ayant seize ans à peine.

Mon grand-père et ma grand'mère, ou plutôt M. et Mme de Rémusat, car les termes de parenté uniquement employés donneraient quelque obscurité au récit, demeuraient tantôt à Paris, tantôt à Saint-Gratien dans une maison de campagne fort modeste. Les environs en étaient agréables, et par la beauté du site, et par le charme du voisinage. Les plus proches et les plus aimables des voisins étaient les hôtes de Sannois avec lesquels Mme de Vergennes était fort liée. Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, les *Mémoires* de Mme d'Épinay, et cent écrits du siècle dernier ont fait connaître les lieux et les personnes. Mme d'Houdetot (Sophie de Lalive) avait paisiblement traversé la révolution dans cette maison de campagne où elle réunissait sur ses vieux jours son mari, M. d'Houdetot, et M. de Saint-Lambert (1). La célébrité de ce lien et sa durée permettent de prendre ici les libertés de l'ancien régime. Entre les habitans de Sannois et ceux de Saint-Gratien, l'intimité fut bientôt complète, à ce point que, cette dernière propriété ayant été vendue, mes grands parens louèrent une maison plus rapprochée de leurs amis, et les jardins communiquaient par une entrée particulière. Pourtant, de plus en plus, M. de Rémusat venait à Paris, et, les temps devenant plus tranquilles, il songeait à sortir de l'obscurité, et, pourquoi ne le dirait-on pas ? de la gêne où la confiscation des biens de M. de Vergennes

(1) Voici comment Mme d'Épinay s'exprime d'abord sur le mari de sa belle-sœur, puis sur M. de Saint-Lambert :

« Mimi se marie, c'est une chose décidée. Elle épouse M. le comte d'Houdetot, jeune homme de qualité, mais sans fortune, âgé de vingt-deux ans, joueur de profession, laid comme le diable et peu avancé dans le service; en un mot ignoré, et, suivant toute apparence, fait pour l'être. Mais les circonstances de cette affaire sont trop singulières, trop au-dessus de toute croyance pour ne pas tenir une place dans ce journal. Je ne pourrais m'empêcher d'en rire si je ne craignais que le résultat de cette ridicule histoire ne fût de rendre ma pauvre Mimi malheureuse. Son âme est si belle, si franche, si sensible... C'est aussi ce qui me rassure, il faudrait être un monstre pour se résoudre à la tourmenter. » — « Le marquis de Croismare, qui nous est arrivé hier (par parenthèse, plus gai, plus aimable, plus *lui* que jamais), a fait tête à tête une promenade avec la comtesse (d'Houdetot), qui n'a fait que l'entretenir à mots couverts plus clairs que le jour de sa passion pour le marquis de Saint-Lambert. M. de Croismare l'a mise fort à son aise, et au bout d'un quart d'heure elle lui a confié que Rousseau avait pensé se brouiller avec elle dès l'instant qu'elle lui avait parlé sans détour de ses sentimens pour Saint-Lambert. La comtesse y met un héroïsme qui n'a pu rendre Rousseau indulgent sur sa faiblesse. Il a épuisé toute son éloquence pour lui faire naître des scrupules sur cette liaison qu'il nomme criminelle; elle est très loin de l'envisager ainsi; elle en fait gloire et ne s'en estime que davantage. Le marquis m'a fait un narré très plaisant de cette effusion de cœur. » *Mémoires et Correspondance de Mme d'Épinay*, tome I, page 112, et tome III, page 82.

plaçait la femme, et la privation de son emploi dans la magistrature réduisait le mari. Naturellement, comme il arrive toujours dans notre pays, c'est aux fonctions publiques que l'on pensa. Sans avoir nul rapport avec le gouvernement, ni même avec M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, c'est à ce département qu'il fut attaché. Il y obtint sinon une place, du moins une occupation devant donner lieu à une place, dans le contentieux du ministère.

A côté de la relation purement agréable et intellectuelle de Sannois, les habitans de Saint-Gratien avaient noué des liens moins intimes, mais qui devaient avoir une plus grande influence sur leur destinée, avec Mme de Beauharnais et sa fille, Mme Bonaparte. Lorsque celle-ci devint puissante par la toute-puissance de son mari, Mme de Vergennes lui demanda son appui pour son gendre qui désirait entrer au conseil d'état, ou dans l'administration. Mais le premier consul, ou sa femme, eurent une autre idée : la considération dont jouissait Mme de Vergennes, sa situation sociale, son nom qui appartenait à la fois à l'ancien régime et aux idées nouvelles, donnaient alors un certain prix à la relation du palais consulaire avec sa famille. On y avait en ce temps peu de rapports avec la société de Paris, et, tout à l'improviste, M. de Rémusat fut nommé en 1802 préfet du palais. Peu après Mme de Rémusat devenait *dame pour accompagner* Mme Bonaparte, ce qui s'appela bientôt *dame du palais.*

III.

On n'avait nul sacrifice à faire, quand on pensait comme M. et Mme de Rémusat, pour se rallier au nouveau régime. Ils n'avaient ni les sentimens exaltés des royalistes, ni l'austérité républicaine. Sans doute ils étaient plus proches de la première opinion que de la seconde, mais leur royalisme se réduisait à une vénération pleine de piété pour le roi Louis XVI. Les malheurs de ce prince rendaient son souvenir touchant et sacré, et sa personne était dans la famille de M. de Vergennes l'objet d'un respect particulier; mais on n'avait pas encore inventé la légitimité, et ceux qui déploraient le plus vivement la chute de l'ancien régime, ou plutôt de l'ancienne dynastie, ne se sentaient nulle obligation de penser que ce qui se faisait en France sans les Bourbons fût nul en soi. On avait une admiration sans nuages pour le jeune général, revenu tout couvert de gloire, qui rétablissait avec éclat l'ordre matériel, sinon moral, dans une société tout autrement troublée qu'elle n'a été plus tard lorsque tant de sauveurs indignes se sont présentés. Les fonctionnaires d'ailleurs avaient conservé cette opinion, très naturelle

dans l'ancien régime, qu'un fonctionnaire n'est responsable que de ce qu'il fait, et non point de l'origine, ni des actes du gouvernement. Le sentiment de la solidarité n'existe pas dans les monarchies absolues. Le régime parlementaire nous a rendus heureusement plus délicats, et les honnêtes gens admettent qu'une responsabilité collective existe entre tous les agens d'un pouvoir. On ne saurait servir qu'un gouvernement dont on approuve la tendance et la politique générale. Il en était tout autrement en ce temps-là, et voici comment mon père, plus libre que personne d'être difficile en ces matières, et qui devait peut-être quelque peu de son exquise délicatesse politique à la situation difficile où il avait vu ses parens dans son enfance, entre leurs impressions et leurs devoirs officiels, voici, dis-je, comment il a expliqué ces nuances dans une lettre inédite, écrite par lui à M. Sainte-Beuve auquel il voulait donner quelques détails biographiques pour une étude de la *Revue des Deux Mondes :*

« Ce ne fut point par pis-aller, nécessité, faiblesse, tentation ou expédient provisoire que mes parens s'attachèrent au nouveau régime. Ce fut librement et avec confiance qu'ils crurent lier leur fortune à la sienne. Si vous y ajoutez tous les agrémens d'une position facile et en évidence, au sortir d'un état de gêne ou d'obscurité, la curiosité et l'amusement de cette cour d'une nouvelle sorte, enfin l'intérêt incomparable du spectacle d'un homme comme l'empereur, à une époque où il était irréprochable, jeune et encore aimable, vous concevrez aisément l'attrait qui fit oublier à mes parens ce que cette nouvelle situation pouvait avoir au fond de peu conforme à leurs goûts, à leur raison, et même à leurs vrais intérêts. Au bout de deux ou trois ans, ils connurent bien qu'une cour est toujours une cour, et que tout n'est pas plaisir dans le service personnel d'un maître absolu, lors même qu'il plaît et qu'il éblouit. Mais cela n'empêcha pas que pendant assez longtemps ils ne fussent satisfaits de leur sort. Ma mère surtout s'amusait extrêmement de ce qu'elle voyait; ses rapports étaient doux avec l'impératrice, dont la bonté était extrêmement gracieuse, et elle s'exaltait sur l'empereur, qui d'ailleurs la distinguait. Elle était à peu près la seule femme avec qui il causât. Ma mère disait quelquefois à la fin de l'empire :

« Va, je t'ai trop aimé pour ne te point haïr! »

Les impressions que la nouvelle dame du palais recevait de la nouvelle cour ne nous sont pas parvenues. On se défiait fort de la discrétion de la poste; Mme de Vergennes brûlait toutes les lettres de sa fille, et la correspondance de celle-ci avec son mari ne com-

mence que quelques années plus tard, pendant les voyages de l'empereur en Italie et en Allemagne. On voit cependant dans les *Mémoires*, quoique peu abondans en détails personnels, combien tout était nouveau et curieux pour une très jeune femme, transplantée tout à coup dans ce palais, et assistant de près à la vie intime du chef glorieux d'un gouvernement inconnu. Elle était sérieuse comme on l'est dans la jeunesse, quand on n'est pas très frivole, et disposée à beaucoup regarder, à beaucoup réfléchir. Elle ne paraît avoir nul amour-propre sur les choses du dehors, nul goût de dénigrement, nul empressement à briller ou à parler. Que pensait-on d'elle en ce temps-là? Nous ne le savons guère, quoiqu'on ait la preuve, par quelques passages de lettres ou de mémoires, qu'on lui trouvait de l'esprit, et qu'on la craignait un peu. Il est probable pourtant que ses amies ou ses compagnes devaient la croire plutôt pédante que dangereuse. Elle réussit bien, surtout dans les premiers temps, la cour étant alors peu nombreuse, les distributions ou les faveurs à briguer presque nulles, les rivalités peu ardentes. Mais peu à peu cette société devint une cour véritable. Or les courtisans craignent fort l'esprit, et surtout cette disposition des gens d'esprit qu'ils ne comprennent guère, à s'intéresser d'une manière désintéressée, pour ainsi dire, à savoir les choses et à juger les caractères, sans même chercher un emploi profitable de cette science. Ils sont disposés à toujours soupçonner un but caché à toute observation, à tout jugement. Les personnes distinguées sont très vivement prises par le spectacle des choses humaines, même lorsqu'elles ne veulent que regarder. Elles aiment à se mêler même de ce qui ne les regarde pas, comme on dit en mauvaise part, et on a bien tort. Cette faculté est la moins comprise de toutes par ceux qui en sont dépourvus, et qui en attribuent les effets à quelque arrière-pensée personnelle, à quelque calcul d'intérêt. Ils supposent un dessein, ils soupçonnent l'intrigue ou le ressentiment toutes les fois qu'ils aperçoivent du mouvement quelque part, et ne savent ce que c'est que l'activité spontanée et gratuite de l'esprit. Tout le monde a été exposé aux défiances de ce genre, plus redoutables lorsqu'il s'agit d'une femme douée d'une faculté un peu maladive d'imagination, entraînée à participer par l'intelligence aux choses qui ne sont pas de son ressort. Beaucoup de gens, surtout dans ce monde un peu grossier, devaient trouver au moins de la prétention et de l'amour-propre dans sa conversation et dans sa vie, et parfois l'accuser indûment d'ambition.

D'intrigue ou d'ambition, son mari en devait paraître tout à fait exempt. La situation que lui donnait la faveur du premier consul ne lui convenait guère, et il eût sans doute préféré quelque fonction laborieuse et administrative. Il ne trouvait là l'emploi que de

sa bonne grâce et de sa douceur. Tel que le représentent ses lettres, les mémoires et les récits de mon père, il avait de la bonhomie et de la finesse, de l'esprit de conduite et de l'égalité d'humeur, assez du moins pour ne se point faire d'ennemis. Il n'en aurait jamais eu si une certaine sauvagerie, qui paraît s'allier si mal avec l'agrément de la conversation et des relations, et qui ne l'exclut pas toujours, le goût du repos, et un fonds de paresse et de timidité ne l'eussent de plus en plus porté à la retraite et à l'isolement. Lorsqu'on ne leur déplaît pas précisément par des côtés rudes et inaccessibles, les hommes ne pardonnent guère la négligence ou l'indifférence. Il avait un mélange de modestie et d'amour-propre qui, sans le rendre insensible aux honneurs du rang qu'il avait obtenu, le portait quelquefois à rougir des vétilles solennelles auxquelles ce rang même dévouait sa vie. Il croyait mériter mieux que cela, et n'aimait pas à poursuivre péniblement ce qui ne lui venait pas de soi-même. Il prenait peu de plaisir à faire usage de l'art, qui peut-être ne lui était pas refusé par le sort, de traiter avec les hommes. Il n'aimait pas à se mettre en avant, et le laisser-aller convenait à son indolence. Il a été plus tard un préfet laborieux, mais c'était un courtisan négligent et inactif. Il n'employa son savoir-faire qu'à éviter les collisions, à remplir ses fonctions avec goût et avec mesure. Après avoir eu beaucoup d'amis et de relations, il laissa tomber ses amitiés, ou du moins ne parut rien faire pour les retenir. Si l'on n'en prend grand soin, les liens se relâchent, les souvenirs s'effacent, les rivalités se forment, et toutes les chances d'ambition s'échappent. Il n'avait aucun goût à jouer un rôle, à former des liaisons, à ménager des rapprochemens, à faire naître les occasions de fortune ou de succès. Il ne paraît pas l'avoir jamais regretté. Je pourrais très aisément en développer les causes, et peindre en détail ce caractère, ses défauts, ses ennuis et même ses souffrances. C'était mon grand-père.

La première épreuve très cruelle qui attendait M. et Mme de Rémusat dans leur nouvelle situation est le meurtre du duc d'Enghien. Voir tout à coup se couvrir d'un sang innocent celui que l'on admirait et que l'on s'efforçait d'aimer comme la plus pure image du pouvoir et du génie, comprendre qu'une telle action n'était que le résultat d'un calcul froid et inhumain, devait causer une douleur profonde dont on verra les témoignages dans ce récit. Il est même remarquable que l'impression qu'en ressentirent les honnêtes gens de la cour dépassa ce qu'on éprouva au dehors. Il semble qu'on fût un peu blasé sur les crimes de ce genre. Même chez les royalistes absolument ennemis du gouvernement, cet événement causa plus de douleur que d'indignation, tant en matière de justice politique et de raison d'état les idées étaient perverties!

Où les contemporains en eussent-ils appris les principes? Est-ce la terreur ou l'ancien régime qui les eussent instruits? Peu de temps après, le souverain pontife venait à Paris, et parmi les raisons qui le faisaient hésiter à sacrer le nouveau Charlemagne, il est fort douteux que ce motif ait été un moment mis dans la balance. La presse était muette, et, même pour s'indigner, les hommes ont besoin qu'on les prévienne. Espérons que la civilisation a fait tant de progrès que le retour de pareils événemens soit impossible. Ce que nous avons vu de nos jours nous défend d'être, sur ce point, trop optimistes.

Les Mémoires qui suivent retracent précisément la vie de l'auteur en ce temps-là et l'histoire des premières années de ce siècle. Il n'y faut donc pas insister. On y verra quels changemens l'établissement de l'empire apporta à la cour, et combien la vie et les relations y devinrent plus difficiles, combien peu à peu diminuait le prestige de l'empereur, à mesure qu'il abusait de ses dons, de ses forces, de ses chances. Les mécomptes, les revers, les défaillances se multiplient. En même temps l'adhésion des premiers admirateurs devient moins précieuse, et la manière de servir se ressent de la manière de penser. Par leurs sentimens naturels, par leur famille, par leurs relations, M. et Mme de Rémusat, entre les deux partis qui se disputaient la faveur du maître, les Beauharnais et les Bonaparte, étaient comptés comme appartenant au premier. Leur situation se ressentit par conséquent de la disgrâce et du départ de l'impératrice Joséphine. Mais déjà tout était bien changé, et lorsque sa dame du palais la suivit dans sa retraite, l'empereur paraît avoir fait peu d'instances pour la retenir. Peut-être était-il aise d'avoir auprès de sa délaissée, et un peu imprudente épouse, une personne de sens et d'esprit; mais aussi, depuis longtemps, la mauvaise santé de ma grand'mère, le goût du repos et le dégoût des fêtes, l'avaient rendue presque étrangère à la vie de la cour.

Son mari, dégoûté, ennuyé, cédait davantage chaque jour à son humeur, à sa répugnance à se produire, à se ménager auprès des grandeurs froides ou hostiles. Il se désintéressa surtout de ses fonctions de chambellan pour se renfermer dans ses devoirs d'administrateur des théâtres, qu'il mena singulièrement bien. Une grande part des règlemens actuels du Théâtre-Français lui est due. Mon père, né en 1797, et bien jeune assurément quand son père était chambellan, mais dont la curiosité et la raison étaient dès l'enfance très éveillées, avait un souvenir très précis de ces temps de découragement et d'ennui. Il m'a raconté qu'il voyait souvent son père revenir de Saint-Cloud accablé, excédé du joug que la puissance et l'humeur de l'empereur faisaient peser sur tout ce qui l'approchait. Ses plaintes s'exhalaient devant son enfant dans ces

momens où la sincérité est manifeste, car, reprenant son sang-froid, il tentait à d'autres jours de se représenter comme satisfait de son maître et de son service, et de laisser son fils dans l'ignorance de ses mécomptes. Peut-être était-il plus fait pour servir le Bonaparte simple, serein, sobre, spirituel, et encore nouveau aux plaisirs de la souveraineté, que le Napoléon blasé, enivré, qui apporta plus de mauvais goût dans sa représentation, et se montrait chaque jour plus exigeant en fait de cérémonial et de démonstrations adulatrices.

Une circonstance, futile en apparence, dont les intéressés ne comprirent pas tout de suite la gravité, augmenta les difficultés de cette situation et hâta un éclat inévitable. Quoique l'histoire en soit un peu puérile, on ne la lira pas sans intérêt, et sans mieux connaître ce temps, heureusement loin de nous, et que les Français ne verront pas renaître, s'ils ont quelque mémoire.

L'illustre Lavoisier était fort lié avec M. de Vergennes. Il mourut, comme on sait, sur l'échafaud, le 19 floréal an II (9 mai 1794). Sa veuve, mariée en secondes noces avec M. de Rumford, savant allemand ou du moins industriel visant à la science, inventeur des cheminées à la prussienne et du thermomètre qui porte son nom, était restée dans les relations les plus étroites avec Mme de Vergennes et ses enfans. Ce second mariage n'avait pas été heureux, et c'est du côté de la femme que très justement se tourna la compassion du monde. Elle eut besoin d'invoquer l'autorité pour échapper à des tyrannies, à des exigences tout au moins intolérables. M. de Rumford étant étranger, la police pouvait prendre des renseignemens sur lui dans son pays, lui adresser des remontrances sévères, même l'obliger à quitter la France. C'est, je crois, ce qui fut fait. M. de Talleyrand et M. Fouché s'y étaient employés à la demande de ma grand'mère. Mme de Rumford voulut remercier les deux premiers, et voici comment mon père raconte les résultats de cette reconnaissance :

« Ma mère consentit à donner à dîner à Mme de Rumford avec M. de Talleyrand et M. Fouché. Ce n'était pas un acte d'opposition que d'avoir à sa table le grand chambellan et le ministre de la police. C'est cependant cette rencontre assez naturelle, assez insignifiante par son motif, mais qui, j'en conviens, était insolite et ne s'est point renouvelée, qui fut représentée à l'empereur dans les rapports qu'il reçut jusqu'en Espagne comme une conférence politique, et la preuve d'une importante coalition. Que Talleyrand ou Fouché s'y soient prêtés avec un empressement qu'ils n'auraient pas eu dans un autre temps, qu'ils aient profité de l'occasion pour causer ensemble, que même ma mère, entrevoyant la disposition respective de ces deux personnages, ou mise sur la voie par quelque propos

de M. de Talleyrand, ait cru l'occasion plus favorable pour provoquer une entrevue qui l'amusait, et qui était en même temps utile à une de ses amies, je ne le contesterai pas comme impossible, quoique je n'aie aucune raison de le supposer. Je suis au contraire parfaitement sûr d'avoir entendu mon père et ma mère, revenant sur cet incident après quelques années, le citer comme un exemple de l'importance inattendue que pouvait prendre une chose insignifiante et fortuite, et dire en souriant que Mme de Rumford ne savait pas ce qu'elle leur avait coûté.

« Ils ajoutaient qu'on avait prononcé à cette occasion, autant par haine que par dérision, le mot de *triumvirat*, et ma mère disait en riant : « Mon ami, j'en suis fâché, mais votre lot ne pouvait être que celui de Lépide. » Mon père disait encore que des personnes de la cour, point ennemies, lui en avaient quelquefois parlé comme d'une chose positive, et lui avaient dit sans hostilité : « Enfin, maintenant que cela est passé, dites-moi donc ce qui en était, et que prétendiez-vous faire? »

Ce récit donne un exemple des tracasseries des cours, et fait connaître l'intimité de mes grands parens avec M. de Talleyrand. Quoique l'ancien évêque d'Autun ne semble pas avoir apporté dans cette intimité le genre de préoccupation qui lui était le plus ordinaire avec les femmes, il avait beaucoup de goût, d'admiration même pour celle dont je publie les Mémoires, et j'en trouve une preuve assez piquante dans le portrait qu'il a tracé d'elle, sur le papier officiel du sénat, pendant l'oisiveté d'une séance de scrutin qu'il présidait en qualité de vice-grand électeur, probablement en 1811 :

SÉNAT CONSERVATEUR.

« Luxembourg, le 29 avril.

« J'ai envie de commencer le portrait de Clari. — Clari n'est point ce que l'on nomme une beauté; tout le monde s'accorde à dire qu'elle est une femme agréable. Elle a vingt-huit ou vingt-neuf ans; elle n'est ni plus ni moins fraîche qu'on ne doit l'être à vingt-huit ans. Sa taille est bien, sa démarche est simple et gracieuse. Clari n'est point maigre; elle n'est faible que ce qu'il faut pour être délicate. Son teint n'est point éclatant, mais elle a l'avantage particulier de paraître plus blanche à proportion de ce qu'elle est éclairée d'un jour plus brillant. Serait-ce l'emblème de Clari tout entière, qui plus connue paraît toujours meilleure et plus aimable?

« Clari a de grands yeux noirs; de longues paupières lui donnent

un mélange de tendresse et de vivacité, qui est sensible même quand son âme se repose et ne veut rien exprimer. Mais ces momens sont rares. Beaucoup d'idées, une perception vive, une imagination mobile, une sensibilité exquise, une bienveillance constante sont exprimées dans son regard. Pour en donner une idée, il faudrait peindre l'âme qui s'y peint elle-même, et alors Clari serait la plus belle personne que l'on pût connaître. Je ne suis pas assez versé dans les règles du dessin pour assurer si les traits de Clari sont tous réguliers. Je crois que son nez est trop gros, mais je sais qu'elle a de beaux yeux, de belles lèvres et de belles dents. Ses cheveux cachent ordinairement une grande partie de son front, et c'est dommage. Deux fossettes formées par son sourire le rendent aussi piquant qu'il est doux. Sa toilette est souvent négligée; jamais elle n'est de mauvais goût, et toujours elle est d'une grande propreté. Cette propreté fait partie du système d'ordre ou de décence dont Clari ne s'écarte jamais. Clari n'est point riche, mais modérée dans ses goûts, supérieure aux fantaisies, elle méprise la dépense; jamais elle ne s'est aperçue des bornes de sa fortune que par l'obligation de mettre des restrictions à sa bienfaisance. Mais outre l'art de donner, elle a mille autres moyens d'obliger. Toujours prête à relever les bonnes actions, à excuser les torts, tout son esprit est employé en bienveillance. Personne autant que Clari ne montre combien la bienveillance spirituelle est supérieure à tout l'esprit et à tout le talent de ceux qui ne produisent que sévérité, critique et moquerie. Clari est plus ingénieuse, plus piquante dans sa manière favorable de juger, que la malignité ne peut l'être dans l'art savant des insinuations et des réticences. Clari justifie toujours celui qu'elle défend, sans offenser jamais celui qu'elle réfute. L'esprit de Clari est fort étendu et fort orné; je ne connais à personne une meilleure conversation; lorsqu'elle veut bien paraître instruite, elle donne une marque de confiance et d'amitié. — Le mari de Clari sait qu'il a à lui un trésor, et il a le bon esprit d'en savoir bien jouir. Clari est une bonne mère, c'est la récompense de sa vie... La séance est finie; la suite aux élections de l'année prochaine. »

L'empereur voyait avec déplaisir cette intimité entre le grand chambellan et le premier chambellan, et l'on trouvera dans ces Mémoires la preuve qu'il chercha plus d'une fois à les désunir. Il réussit même assez longtemps à les mettre en défiance l'un et l'autre. Mais l'intimité était parfaite précisément au moment où M. de Talleyrand tombait en disgrâce. On sait quels motifs honorables pour celui-ci avaient amené entre lui et son maître une scène violente en janvier 1809, au moment de la guerre d'Espagne, commencement des malheurs de l'empire, et conséquence des fautes de l'empereur. MM. de Talleyrand et Fouché avaient exprimé, ou du

moins fait pressentir, l'opinion publique en voie de désapprobation et de défiance : « Dans tout l'empire, a dit M. Thiers (1), la haine commençait à remplacer l'amour. » Ce changement s'opérait dans l'âme des fonctionnaires comme dans celle des citoyens. M. de Montesquiou d'ailleurs, membre du corps législatif, qui succédait à M. de Talleyrand dans sa place de cour, était un personnage moins considérable que celui-ci, lequel laissait au premier chambellan ce que ses fonctions avaient de pénible, mais aussi d'agréable ou d'honorifique. C'était une diminution de position que de perdre un supérieur dont la grande importance relevait celui qui venait après lui. En vérité cette époque est étrange! Ce même Talleyrand, disgracié comme ministre et comme titulaire d'une des grandes charges de cour, n'avait pas perdu la confiance de l'empereur. Celui-ci l'appelait par accès auprès de lui, lui livrant avec sincérité le secret de la question ou de la circonstance sur laquelle il voulait ses conseils. Ces consultations se renouvelèrent jusqu'à la fin, même aux époques où il parlait de le mettre à Vincennes. En revanche M. de Talleyrand, entrant dans ses vues, le conseillait loyalement, et tout se passait entre eux comme si de rien n'était.

La politique et la grandeur de sa situation donnaient à M. de Talleyrand des privilèges et des consolations que ne pouvaient avoir un chambellan et une dame du palais. En s'attachant au pouvoir absolu d'une façon si étroite, on ne prévoit pas qu'un jour viendra où les sentimens entreront en lutte avec les intérêts, et les devoirs avec les devoirs. On oublie qu'il y a des principes de gouvernement, et que des garanties constitutionnelles doivent les protéger; on cède au désir naturel d'être quelque chose dans l'état, de servir le pouvoir établi; on ne regarde pas à la nature et aux conditions de ce pouvoir. Pourvu qu'il n'exige rien de contraire à la conscience, on le sert dans la sphère où l'on est par lui placé. Mais il arrive un moment où, sans qu'il exige de vous rien de neuf, il a poussé si loin l'extravagance, la violence et l'injustice, qu'il en coûte de le servir, même en choses innocentes, et qu'on reste obligé aux devoirs de l'obéissance, en ayant dans l'âme l'indignation, la douleur, et bientôt peut-être le désir de sa chute. Il y a, dira-t-on, un parti fort simple à prendre : qu'on donne sa démission. Mais on craint d'étonner, de scandaliser, de n'être ni compris, ni approuvé par l'opinion. D'ailleurs nulle solidarité ne lie le serviteur de l'état à la conduite du chef de l'état. N'ayant point de droits, il semble qu'on n'ait point de devoirs. On ne saurait rien empêcher, on ne craint pas d'avoir rien à expier. C'est ainsi qu'on pensait sous Louis XIV et qu'on pense dans une grande partie de l'Europe;

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XI, p. 312.

c'est ainsi qu'on pensait sous Napoléon, qu'on penserait encore peut-être... Honte et malheur au pouvoir absolu ! Il retranche de vrais scrupules et de vrais devoirs aux honnêtes gens.

IV.

On entrevoit, en germe tout au moins, dans la correspondance de M. et Mme de Rémusat, une partie de ces sentimens, et tout contribuait à leur ouvrir les yeux. Les rapports directs avec l'empereur devenaient de plus en plus rares, et sa séduction, encore puissante, atténuait moins les impressions que donnait sa politique. Le divorce rendit aussi à Mme de Rémusat une partie de la liberté de son temps et de son jugement. Elle suivait l'impératrice Joséphine dans sa disgrâce, ce qui n'était point fait pour relever son crédit à la cour. Son mari même quitta bientôt une de ses places, celle de grand maître de la garde-robe, dans une circonstance que ces Mémoires racontent, et la froideur s'en accrut. J'emploie à dessein ce mot de *froideur*, car on a allégué dans des libelles écrits contre mon père que sa famille eut alors des torts sérieux dont l'empereur fut très irrité. Il n'en est rien, et la meilleure preuve est que, cessant d'être grand maître, M. de Rémusat resta chambellan et surintendant des théâtres. Il n'abandonnait que la plus minutieuse et la plus assujettissante de ses charges. Il est vrai qu'il perdait ainsi la confiance et l'intimité qu'amène la vie commune de tous les jours. Mais il y gagnait d'être plus libre, de vivre davantage dans le monde et dans sa famille, et cette vie nouvelle, moins renfermée dans les salons des Tuileries et de Saint-Cloud, donna à la femme et au mari plus de clairvoyance et d'indépendance pour juger la politique de leur souverain. Il leur devint plus facile, avant les derniers désastres, les conseils et les pronostics de M. de Talleyrand aidant, de prévoir la chute de l'empire, et de choisir par la pensée entre les solutions possibles du problème posé par les faits. On ne pouvait espérer que l'empereur se contenterait d'une paix humiliante pour lui plus que pour la France; l'Europe n'était même plus d'humeur à lui accorder la faveur d'un pareil affront. On songeait donc tout naturellement à la rentrée des Bourbons, malgré les inconvéniens dont on se rendait imparfaitement compte. Les salons de Paris n'étaient pas précisément royalistes, mais contre-révolutionnaires. En ce temps-là, on n'avait pas encore inventé de faire des Bonaparte les chefs du parti conservateur et catholique. C'était assurément prendre une bien grande résolution que de revenir aux Bourbons, et on ne le faisait pas sans des déchiremens, des inquiétudes, des anxiétés de toute espèce. Mon père avait gardé du spectacle que présentait en 1814 sa famille si simple, si

honnête, si modeste au fond, un souvenir cruel qu'il considérait comme la plus grande leçon politique, et cet enseignement a contribué, autant que ses propres réflexions, à le décider en faveur des situations simples et des convictions fondées sur le droit.

Voici d'ailleurs comment il a décrit et jugé les sentimens qu'il trouvait autour de lui au moment de la chute de l'empire :

« C'était la pure politique qui avait amené ma famille à la restauration. Mon père, entre autres, ne me parut pas un seul moment dans une autre disposition que celle d'un homme qui fait une chose nécessaire, et qui en accepte volontairement les conséquences. Ces conséquences, il eût été puéril de se les dissimuler et de prétendre les éviter entièrement, seulement on aurait pu les mieux combattre, ou tâcher de les atténuer davantage. Ma mère, un peu plus émue en sa qualité de femme, un peu plus accessible au sentimentalisme bourbonien, se laissait plus aller au mouvement du moment. Il y a dans tout grand mouvement politique quelque chose d'entraînant qui commande la sympathie, à moins qu'on n'en soit préservé par une inimitié de parti. Cette sympathie désintéressée, jointe au goût de la déclamation, est pour une bonne part dans les platitudes qui déshonorent tous les changemens de gouvernement. Cette même sympathie fut cependant, dès l'origine, combattue chez ma mère par le spectacle de l'exagération des sentimens, des opinions et des paroles... Le côté humiliant, insolent, de la restauration, et de toute restauration, est ce qui m'en choque le plus; mais si les royalistes n'en avaient abusé, on le leur aurait passé en grande partie. Ce qu'en ce genre ont supporté de très honnêtes gens est étrange. Je sais encore bon gré à mon père d'avoir, dès les premiers jours, relevé assez vivement une personne qui, dans notre salon, soutenait dans toute son âpreté la pure doctrine de la légitimité. Cependant il fallait bien l'accepter, au moins sous une forme plus politique. Le mot même fut, je crois, accrédité, surtout par M. de Talleyrand, et de là un cortège inévitable de conséquences qui ne tardèrent pas à se dérouler. »

Ce n'est pas là seulement de la part de mon père un jugement historique; il commençait dès lors, tout jeune qu'il fût, à penser par lui-même et à diriger, tout au moins à éclairer les opinions de ses parens. Il me sera donné de publier bientôt les souvenirs de sa jeunesse, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y insister ici. Il faut pourtant un peu parler de lui à propos des Mémoires de sa mère, auxquels il n'a pas été si étranger qu'on le pourrait croire. Dans ce bref récit, je n'ai point parlé d'un des traits caractéristiques et touchans de celle dont je raconte la vie. Elle était une mère admirable, soigneuse et tendre. Son fils Charles, né le 24 ventôse an v (14 mars 1797), paraît lui avoir donné dès le premier jour les

espérances qu'il a tenues, et lui inspirait le goût qu'il ressentit lui-même, à mesure que l'âge et la raison lui venaient. Elle avait eu un second fils, Albert, né cinq ans plus tard, mort en 1830, et dont le développement et les facultés ont toujours été incomplets. Il est resté enfant jusqu'à sa fin. Elle avait pour celui-ci une tendre pitié, et ces soins constans qu'on doit admirer, même chez une mère. Mais la vraie passion était pour l'aîné, et jamais affection filiale ou maternelle n'a été fondée sur des analogies plus évidentes dans la nature de l'esprit et la façon de sentir. Ses lettres sont remplies des expressions de la plus ingénieuse et de la plus spirituelle tendresse. Il n'est pas inutile, pour expliquer ce qui va suivre, de donner ici une des lettres qu'elle écrivait à ce fils, alors âgé de seize ans. Il me semble qu'on en concevra une opinion favorable à tous deux :

« Vichy, 15 juillet 1813.

« J'ai été assez souffrante d'un violent mal de gorge depuis quelques jours, et je me suis fort ennuyée, mon enfant; aujourd'hui, je me trouve un peu mieux, et je vais m'amuser à vous écrire. Aussi bien vous me grondez de mon silence, et vous me jetez à la tête vos quatre lettres depuis trop longtemps. Je ne veux plus être en reste avec vous, et celle-ci, je crois, me mettra en état de vous gronder à mon tour, si l'occasion s'en présente.

« Mon cher ami, je vous suis pas à pas dans vos travaux, et je vous vois bien occupé dans ce mois de juillet, tandis que je mène une vie si monotone. Je sais aussi à peu près tout ce que vous dites et faites les jeudis et les dimanches. Mme de Grasse (1) me raconte ses petites causeries avec vous, et m'amuse de tout cela. Par exemple, elle m'a conté que l'autre jour vous lui aviez dit du bien de moi, et que lorsque nous causons ensemble, vous êtes quelquefois tenté de me trouver trop d'esprit. En vérité, ce n'est pas cette crainte qui doit vous arrêter, parce que vous avez assurément au moins, mon cher enfant, autant d'esprit que moi; je vous le dis franchement, parce que cet avantage, tout avantage qu'il est, a besoin ordinairement d'être appuyé sur beaucoup d'autres choses, et que dans ce cas, en vous le disant, c'est plutôt vous avertir que vous louer. Si ma conversation tourne souvent avec vous un peu gravement, prenez-vous-en à mon métier de mère que j'achève encore avec vous, à quelques bonnes pensées que je crois découvrir

(1) Mme de Grasse était la veuve d'un émigré qui demeurait dans la maison de ma grand'mère, et qui était fort liée avec elle. Son fils, le comte Gustave de Grasse, a été lieutenant-colonel dans la garde royale, et a toujours vécu dans la plus étroite intimité avec mon père jusqu'à sa mort en 1859, malgré de grandes différences dans les opinions et les habitudes.

dans ma tête, et que je veux faire passer dans la vôtre, au bon emploi que je veux faire du temps que je vois courir, et prêt à vous emporter loin de moi. Quand je croirai être arrivée au moment de l'abdication de tous les avertissemens, alors nous causerons mieux ensemble l'un et l'autre pour notre plaisir, échangeant nos réflexions, nos remarques, nos opinions sur les uns et les autres, et cela franchement, sans craindre de se fâcher mutuellement, enfin dans toutes les formes d'une amitié fort sincère et toute unie de part et d'autre, car je me figure qu'elle peut très bien exister entre une mère et son fils. Il n'y a pas entre votre âge et le mien un assez long espace pour que je ne comprenne votre jeunesse, et que je ne partage quelques-unes de vos impressions. Les têtes de femme demeurent longtemps jeunes, et dans celles des mères il y a toujours un côté qui se trouve avoir justement l'âge de leur enfant.

« Mme de Grasse m'a dit aussi que vous aviez quelque envie pendant ces vacances de vous amuser à écrire quelques-unes de vos impressions sur bien des choses. Je trouve que vous avez raison; cela vous divertira à revoir dans quelques années. Votre père dira que je veux vous rendre écrivassier comme moi, car il est sans façon, monsieur votre père; mais cela m'est égal. Il me semble qu'il n'y a nul mal à s'accoutumer à rédiger ses idées, à écrire seulement pour soi, et que le goût et le style se forment de cette manière. Parce qu'il est, lui, un maudit paresseux qui n'écrit qu'une lettre en huit jours..., il est vrai qu'elle est bien aimable, mais enfin c'est peu..., suffit ! qu'il ne me fasse pas parler.

« Dans ma retraite j'ai eu, moi, la fantaisie de faire votre portrait, et si je n'avais pas eu mal à la gorge, je l'aurais essayé. Je crois qu'en y pensant, et en trouvant que, pour n'être point fade, et enfin pour être vraie, il fallait bien indiquer quelques défauts, le mal que j'étais obligée de dire de vous m'a prise au gosier, et que c'est là ce qui m'a donné une esquinancie, parce que je n'ai jamais pu le mettre au dehors. En attendant ce portrait, et en vous dévidant avec soin, je vous ai trouvé bien des qualités tout établies, quelques-unes qui commencent à poindre, et puis de petits engorgemens qui empêchent certains biens de paraître. Je vous demande pardon de me servir d'un style de médecine, c'est que je suis dans un pays où il n'est question que d'engorgemens, et du moyen de les faire passer. Je vous défilerai tout cela un jour que je serai en train, et seulement aujourd'hui je ne toucherai qu'à un point. Voici ce qu'il me semble par rapport avec ce que vous êtes vis-à-vis des autres : Vous avez de la politesse, même plus qu'on n'en a souvent à votre âge, et beaucoup de bonne grâce dans l'accueil, dans les formes, dans la manière d'écouter. Conservez cela. Mme de Sévigné dit que le silence approbatif annonce toujours beaucoup d'esprit

dans la jeunesse. — Mais, ma mère, où en voulez-vous venir ? Vous m'avez promis un défaut, et jusqu'à présent je ne vois rien qui y ressemble. Tout père frappe à côté. Allons donc, ma mère, au fait! — En un moment, mon fils, m'y voici : Vous oubliez que j'ai mal à la gorge et que je ne puis parler que doucement. Enfin, vous êtes donc poli. Si on vous *invite* à saisir l'occasion de faire quelque chose qui doive plaire à ceux que vous aimez, vous y consentez volontiers. Si on vous *montre* cette occasion, une certaine paresse, un certain amour de vous-même vous fait un peu balancer, et enfin *à vous tout seul* vous ne cherchez guère cette occasion, parce que vous craignez de vous gêner. Entendez-vous bien ces subtilités? Tant que vous êtes un peu sous ma main, je vous pousse, je vous parle ; mais bientôt il faudra que vous parliez tout seul, et je voudrais que vous parlassiez un peu des autres, malgré le bruit que vous fait votre jeunesse, qui en effet a bien le droit de crier un peu haut. Je ne sais si ce que je vous ai dit est clair. Comme mes idées passent à travers d'un mal de tête, de trois cataplasmes dont je suis entourée, et que je n'ai point aiguisé mon esprit avec Albert depuis quatre jours, il se pourrait qu'il y eût un peu d'esquinancie dans mes discours. Vous vous en tirerez comme vous pourrez. Enfin le fait est que vous êtes fort poli extérieurement, que je voudrais que vous le fussiez aussi intérieurement, c'est-à-dire bienveillant. La bienveillance est la politesse du cœur. Mais en voilà assez.

. . . . . .

« Votre petit frère figure joliment au bal. Il devient tout champêtre ici. Il pêche le matin, se promène, connaît mieux que vous les arbres et les différentes cultures, et le soir il figure avec de grosses bergères d'Auvergne auxquelles il fait toutes les petites mines que vous savez.

« Adieu, cher enfant ; je vous quitte parce que mon papier finit, car je m'amusais de toutes ces pauvretés qui me tirent un peu de mon ennui, mais il faut cependant ne pas vous assommer en vous en donnant trop à la fois. Veuillez bien présenter mes hommages respectueux à Griffon (1), faites bien tous mes complimens à M. Leclerc. »

C'est sur ce ton de confiance, de tendresse et de goût que s'écrivaient la mère et le fils, bien jeune encore. Un an plus tard, en 1814, celui-ci sortait du collège, tenait ce que son jeune âge avait promis, et prenait naturellement une plus grande place dans la vie et les préoccupations de ses parens. Ses opinions même devaient

(1) Griffon est un petit chien. — M. Leclerc est le membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres, mort il y a peu d'années. Il était alors professeur au lycée Napoléon, et donnait des répétitions à mon père.

de plus en plus agir sur les leurs, et d'autant mieux que rien ne les séparait d'une manière absolue. Il était seulement plus positif et plus hardi qu'eux, moins gêné par des souvenirs ou des affections. Il ne regrettait pas l'empereur, et, si touché qu'il fût par les souffrances de l'armée française, il voyait la chute de l'empire avec indifférence, sinon avec joie. C'était pour lui, comme pour la plupart des jeunes gens distingués de sa génération, une délivrance. Il saisissait avec avidité les premières idées d'ordre constitutionnel qui faisaient leur rentrée avec les Bourbons. Mais l'apparition des royalistes de salon le frappait par le ridicule ; beaucoup de choses et de mots qu'on remettait en honneur (1) lui semblaient

(1) Dans une autre publication les impressions et les sentimens de mon père seront décrits par lui-même, de sorte qu'il est inutile d'insister ici. On me permettra toutefois de donner, comme exemple de ce qu'il pensait alors, de ce qu'il a pensé toujours, une des chansons qu'il faisait en ce temps-là, car ce n'est un secret pour personne qu'il écrivait et chantait de jolies chansons qui avaient grand succès dans le monde. Ceux qui ont l'habitude, ou le talent, de ces compositions savent combien les auteurs en sont sincères, et plus qu'en tout autre écrit peut-être, on voit là sous une forme piquante le fond même des idées d'un écrivain. Mon père a lui-même écrit quelque part que l'on retrouverait dans le recueil de ses chansons le germe, sinon le développement, de la plupart de ses idées. Il en est qui répondaient à un sentiment si intime qu'il ne les chantait qu'à lui-même, et ne les montrait à personne. La poésie, légère ou sérieuse, est une confidente à laquelle on ne peut rien cacher quand l'habitude est prise de se confier à elle. Voici donc une de ses chansons politiques du commencement de la restauration. Je ne la donne point comme une des meilleures au point de vue de l'art, mais comme un renseignement. Et pourtant il est difficile de n'en pas remarquer le tour aisé et la finesse, rares pour un jeune homme de dix-huit ans :

LA MARQUISE OU L'ANCIEN RÉGIME.

AIR : *Croyez-moi, buvons à longs traits.*

« Vous n'avez pas vu le bon temps;
Que je vous plains d'avoir vingt ans ! »

Ainsi parlait une marquise,
Une marquise d'autrefois,
Qui fit sa première sottise
En mil sept cent cinquante-trois.
« Ah ! disait-elle, quand j'y pense,
Je voudrais m'y revoir encor :
C'était vraiment le siècle d'or,
Moins le costume et l'innocence.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans !

Mise au couvent selon l'usage,
Grâce aux leçons du tentateur,
De mes questions avant l'âge
J'effrayais notre directeur.
Un frère de sœur Cunégonde,

des niaiseries; les injures contre l'empereur et les hommes de l'empire le révoltaient, mais ni ses parens ni lui, encore qu'un

Le marquis, venait au parloir.
Il m'apprit ce qu'il faut savoir
Pour se présenter dans le monde.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Il fit tant que, par convenance,
A m'épouser il fut réduit.
Je n'ai pas gardé souvenance
D'avoir vu son bonnet de nuit.
C'était un seigneur à la mode,
Pour lui je n'avais aucun goût,
Et lui ne m'aimait pas du tout...
Je n'ai rien vu de si commode.

Mes enfans, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Ce que j'ai vu ne peut se rendre,
Ah! les hommes sont bien tombés.
Tenez, je ne puis pas comprendre
Comment on se passe d'abbés.
Que j'ai vu d'âmes bien conduites
Par leur galante piété!
Sans eux j'aurais bien regretté
Qu'on ait supprimé les jésuites.

Mes enfans, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans.

C'est un sot métier, sur mon âme,
Que d'être jolie aujourd'hui.
Je vois plus d'une jeune femme
Sécher de sagesse et d'ennui.
Plus d'un grand mois après la noce,
J'ai vu, certes j'en ai bien ri,
J'ai vu ma nièce et son mari
Tous deux dans le même carrosse.

Vous n'avez pas vu le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Hélas! des plaisirs domestiques
Ignorant la solidité,
Petits esprits démocratiques
Vous radotez de liberté.
Cette liberté qu'on encense
N'est rien qu'un rêve dangereux.
Ah! de mon temps, pour être heureux
C'était assez de la licence.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Mais sous un règne légitime,

peu défians du nouveau régime, n'avaient une malveillance systématique contre ce qui se passait. Les malheurs ou du moins les ennuis personnels qui en étaient la conséquence : la privation des emplois, la nécessité de vendre, et fort mal, une bibliothèque qui était la grande joie de mon grand-père, et qui a laissé une trace dans la mémoire des amateurs, mille autres contrariétés, ne les empêchaient point de se sentir délivrés. Ils étaient tout près de réaliser une parole célèbre de l'empereur : celui-ci, en pleine puissance, demandait aux personnes qui se trouvaient autour de lui ce qu'on dirait après sa mort, et chacun s'empressait à un compliment ou à une flatterie. Il les interrompit en disant : « Comment ! vous êtes embarrassés pour savoir ce qu'on dira ? On dira : Ouf ! »

V.

Il était difficile de songer aux intérêts personnels, et de ne pas être occupé ou distrait uniquement par le spectacle que donnaient la France et l'Europe. La curiosité devait prévaloir sur l'ambition dans la famille telle qu'on la peut concevoir. Mon grand-père pensait pourtant à entrer dans l'administration, et reprenait ses projets, toujours déçus, du conseil d'état, mais il y mettait la même négligence ou indifférence. S'il y fût entré, il n'aurait fait qu'imiter la plupart des anciens fonctionnaires de l'empire, car l'opposition bonapartiste n'a commencé que vers la fin. Les membres mêmes de la famille impériale avaient des relations suivies et amicales avec le nouveau régime, ou plutôt avec l'ancien régime restauré. L'impératrice Joséphine fut traitée avec égards, et l'empereur Alexandre la venait voir souvent à la Malmaison. Elle désirait se faire une situation digne et convenable, confiait à sa dame du palais qu'elle voulait demander pour son fils Eugène le titre de connétable, ce qui était peu connaître l'esprit de la restauration. La reine Hortense, qui devait plus tard être l'ennemie acharnée des Bourbons, et entrer dans de nombreuses conspirations, obtint le duché de Saint-Leu dont elle voulut remercier le roi Louis XVIII. Tous les projets de ce genre d'ailleurs furent bientôt abandonnés,

Dédaignant de vaines clameurs,
Reprenez à l'ancien régime
Ses lois, afin d'avoir ses mœurs.
Alors comme dans ma jeunesse
Un chacun sera bon chrétien :
Vous voyez, je m'amusais bien,
Et n'ai jamais manqué la messe.

Croyez-moi, c'était le bon temps !
Que je vous plains d'avoir vingt ans ! »

car l'impératrice Joséphine fut subitement enlevée par un mal de gorge gangreneux en mars 1814, et le dernier lien qui rattachait les miens à la famille Bonaparte fut à jamais rompu.

Les Bourbons toutefois semblèrent prendre à tâche d'irriter, de décourager ceux que leur gouvernement aurait dû rallier, et peu à peu s'établissait l'opinion que leur règne serait peu durable, et que la France, alors surtout plus passionnée pour l'égalité que pour la liberté, demanderait à reprendre ce joug que l'on croyait brisé, et que les jours reviendraient d'éclat et de misère. Ce ne fut donc pas avec autant d'étonnement qu'on le pourrait croire que mon grand-père revint un jour chez lui, annonçant qu'il venait d'apprendre d'un de ses amis que l'empereur, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué à Cannes. Les événemens historiques étonnent plus ceux qui en entendent le récit que les témoins. Il semble qu'une sorte de pressentiment s'ajoute à toutes les inductions de la logique. Ceux-là surtout qui avaient vu de près ce grand homme le devaient croire capable de venir mettre de nouveau en péril, par une égoïste et grandiose fantaisie, et les Français et la France. C'était pourtant une grande aventure, et qui obligeait chacun à songer non-seulement à l'avenir politique, mais à l'avenir personnel. Même ceux qui n'avaient, comme M. de Rémusat, témoigné d'aucune façon publique de leurs sentimens, et qui ne demandaient que le repos et l'obscurité, pouvaient avoir tout à craindre, et devaient tout prévoir. L'incertitude ne fut pas longue, et avant même que l'empereur ne fût entré dans Paris, M. Réal venait annoncer à M. de Rémusat qu'il était exilé avec douze ou quinze personnes, au nombre desquelles se trouvait M. Pasquier.

Un événement plus grave que l'exil, et qui a laissé dans le souvenir de mon père une trace plus profonde, s'était passé entre la nouvelle du débarquement de Napoléon et son arrivée aux Tuileries. Le lendemain même du jour où ce débarquement était public, Mme de Nansouty était accourue chez sa sœur, tout effrayée et troublée des récits qu'on lui faisait, des persécutions auxquelles seraient exposés les ennemis de l'empereur, vindicatif et tout-puissant. Elle lui dit qu'on allait exercer toutes les inquisitions d'une police rigoureuse, que M. Pasquier craignait d'être inquiété, et qu'il fallait se débarrasser de tout ce que la maison pouvait contenir de suspect. Ma grand'mère, qui d'elle-même peut-être n'y eût pas pensé, se troubla en songeant que chez elle on trouverait un manuscrit tout fait pour compromettre son mari, sa sœur, son beau-frère, ses amis. Elle poursuivait en effet dans le plus grand secret depuis bien des années, peut-être depuis son entrée à la cour, des Mémoires écrits chaque jour sous l'impression des événemens et des conversations. Elle y racontait presque tout ce qu'elle avait vu

et entendu. A Paris, à Saint-Cloud, à la Malmaison, elle avait pris depuis douze ans l'habitude de tracer des éphémérides où, mêlés avec les événemens, les mouvemens du caractère et de l'esprit tenaient la plus grande place. Ce journal avait la forme d'une correspondance intime. C'était une série de lettres écrites de la cour à une amie à laquelle on ne cachait rien. L'auteur sentait tout le prix de cet ouvrage, ou plutôt ces lettres fictives lui rappelaient sa vie tout entière, ses plus chers et ses plus douloureux souvenirs. Comment risquer, pour ce qui pouvait ne paraître qu'un amour-propre littéraire ou sentimental, le repos, la liberté, la vie même de tous les siens? Personne ne connaissait l'existence de cet écrit, sauf son mari et Mme Chéron, femme du préfet de ce nom, très ancienne et fidèle amie. Elle songea à celle-ci, qui déjà avait gardé ce dangereux manuscrit, et courut la chercher. Malheureusement Mme Chéron était absente, et ne devait de longtemps rentrer. Que faire? Ma grand'mère rentra toute émue et, sans réflexion ni délai, jeta dans le feu tous ses cahiers. Mon père entra dans la chambre tandis qu'elle brûlait les dernières feuilles avec quelque lenteur afin que la flamme ne fût pas trop vive. Il avait alors dix-sept ans, et m'a souvent raconté cette scène, dont le souvenir lui était très pénible. Il crut d'abord que ce n'était là qu'une copie des Mémoires qu'il n'avait point lus, et que l'original précieux restait caché quelque part. Il lança lui-même le dernier cahier dans les flammes sans y attacher une grande importance : « Peu de gestes, me disait-il, quand j'ai su la vérité, ont laissé de plus cruels regrets dans une âme. »

Ces regrets dès le premier moment furent si vifs chez l'auteur et chez son fils, car ils comprirent immédiatement que ce sacrifice cruel était inutile, que durant des années ils n'en purent parler même entre eux, ni surtout à mon grand-père. Celui-ci prit très philosophiquement son exil, qui ne lui interdisait pas le séjour de la France, mais seulement Paris et les environs. Il décida que tous iraient passer l'orage en Languedoc. Il avait là une terre rachetée par lui aux héritiers de M. de Bastard, aïeul de sa femme, et dont l'administration était depuis longtemps négligée. Ils partirent donc tous pour Lafitte, où mon père devait vivre plus tard tant de mois, tant d'années, tantôt au milieu de l'agitation politique, tantôt y retrouvant une vie laborieuse et douce, tantôt s'y reposant d'un nouvel exil, car le mal que devait faire le pouvoir absolu aux bons citoyens ne devait point se borner à cette année 1815, et les Napoléon sont revenus en France de plus loin que de l'île d'Elbe.

Mon grand-père partit le 13 mars pour Lafitte, où sa famille le rejoignit peu de jours après. C'est là qu'ils passèrent les trois mois de ce règne plus court, mais plus funeste encore que l'autre, et que l'on a appelé les *cent jours*; c'est là que mon père a commencé sa

carrière d'écrivain, ne composant pas encore des œuvres personnelles, mais traduisant Pope, Cicéron et Tacite. Ses seuls écrits originaux étaient ses chansons. Ils vivaient tranquilles, unis, presque heureux, attendant la fin de cette tragédie dont le dénoûment était prévu, et la nouvelle de la bataille de Waterloo vint les y trouver. En même temps que l'abdication de Napoléon, ils apprenaient que M. de Rémusat était nommé préfet de la Haute-Garonne, par ordonnance du 12 juillet 1815. Cet emploi convenait parfaitement au mari, en le faisant rentrer dans l'administration qu'il aimait, sans l'obliger à la parade des cours, mais plaisait moins à la femme, qui regrettait Paris et ses amitiés, et redoutait les agitations de la ville de Toulouse livrée à la violence du royalisme du Midi, à la terreur blanche, comme on disait alors. Le nouveau préfet s'y rendit aussitôt, et y apprenait en arrivant l'assassinat du général Ramel, qui avait pourtant arboré le drapeau blanc au Capitole. Tant est grande l'injustice et la violence des partis, même triomphans, surtout triomphans! Mais, tout intéressant que soit cet épisode de nos troubles civils, il n'est pas nécessaire d'y insister. Il s'agit ici non du préfet, mais surtout de Mme de Rémusat. Celle-ci, un peu inquiète des événemens, et peut-être, craignant la vivacité des opinions de son fils, médiocrement compatibles avec une situation officielle, permit à celui-ci de revenir à Paris, ce qui lui convenait fort. Alors commença entre eux une correspondance qui les fera tous deux mieux connaître, et en apprendra peut-être plus sur l'auteur de ces Mémoires que ces Mémoires mêmes.

C'est pourtant de cet ouvrage seulement qu'il s'agit ici, et il n'est pas nécessaire de raconter en détail les mois, même les années qui suivirent cette année 1815. Inaugurée dans un jour sanglant, l'administration du département fut très difficile pendant dix-neuf mois. Tandis qu'à Paris, le fils, vivant dans une société très libérale, arrivait à un royalisme constitutionnel très avancé, qui n'était plus guère que tolérant envers les Bourbons, le père subissait d'une société fort différente un effet tout semblable, et, par ses actes et ses propos, se plaçait au premier rang parmi les fonctionnaires les moins royalistes, les plus libéraux, du gouvernement royal. Il était modéré, ami des lois, équitable, point déclamateur, point aristocrate, point dévot. La ville de Toulouse était à peu près le contraire de tout cela; il y réussit cependant, et y a laissé de bons souvenirs qui disparaissent peu à peu avec les hommes, mais dont mon père a plus d'une fois retrouvé la trace. Ces premiers temps de liberté constitutionnelle, même en une province peu destinée à en pratiquer hardiment les théories, sont curieux. A la lueur de cette liberté s'éclairait ce que l'empire avait laissé dans l'ombre. Tout renaissait : les opinions, les sentimens, les rancunes, les passions, la

vie enfin. Le gouvernement des Bourbons était représenté par un prêtre marié, M. de Talleyrand, et un jacobin régicide, M. Fouché; mais ce n'était pas encore assez pour résister à la faction réactionnaire de ce temps-là, et la politique libérale ne triompha que par l'avènement du ministère de MM. Decazes, Pasquier, Molé, et Royer-Collard, et par l'ordonnance célèbre du 5 septembre. Cette politique nouvelle devait naturellement profiter à ceux qui l'avaient pratiquée d'avance, et l'on ne sut pas mauvais gré au préfet de l'échec des libéraux dans les élections de la Haute-Garonne. Dès que le ministère se fut consolidé, et que M. Lainé eut succédé à M. de Vaublanc, mon grand-père fut nommé préfet de Lille, et voici comment mon père, dans une lettre déjà citée, rapporte les causes et les effets de ces événemens :

« La nomination de mon père à Lille ramena ma mère au sein du grand mouvement de l'esprit public, mouvement qui allait bientôt se prononcer comme il ne l'avait point fait peut-être depuis 1789. Son esprit, sa raison, tous ses sentimens et toutes ses croyances allaient faire un grand pas. L'empire, après lui avoir donné d'abord la curiosité et l'intelligence des grandes affaires de ce monde, lui avait donné plus tard le principe d'un mouvement propre vers un but moral, en lui inspirant l'horreur de la tyrannie. De là un goût vague pour un gouvernement régulier fondé sur la loi, la raison et l'esprit national ; de là une certaine acceptation des formes de la constitution d'Angleterre. Son séjour à Toulouse et la réaction de 1815 lui donnèrent une connaissance des réalités sociales qu'on n'acquiert jamais dans les salons de Paris, l'intelligence des résultats et même des causes de la révolution, l'instinct des besoins et des sentimens de la nation. Elle comprit d'une manière générale où était l'appui solide, la force, la vie, le droit. Elle sut qu'il existait une France nouvelle, et quelle elle était, et que c'était pour cette France et par elle qu'il fallait gouverner. »

VI.

Le séjour à Lille fut interrompu par quelques voyages à Paris, où ma grand'mère retrouvait son fils, qui préludait par des plaisirs de société aux succès plus littéraires qu'il devait obtenir quelques mois plus tard. C'était d'ailleurs déjà écrire et composer que d'envoyer sans cesse à sa mère des lettres de politique et de littérature. Celle-ci avait plus de loisirs à Lille qu'à Paris, et quoique sa santé fût toujours faible, elle reprit le goût des travaux de l'esprit. Jusque-là elle n'avait guère écrit que ses Mémoires brûlés, et à peine

s'était-elle essayée à quelques courtes nouvelles ou petits articles. Elle tenta dans l'oisiveté de la province un roman par lettres intitulé : *les Lettres espagnoles, ou l'Ambitieux.* Tandis qu'elle y travaillait avec goût et succès, en 1818, parurent *les Considérations sur la révolution française*, ouvrage posthume de Mme de Staël, et elle en ressentit la plus vive impression. Après soixante ans écoulés, on se rend mal raison de l'effet extraordinaire d'un tel ouvrage, conversation éloquente sur les principes de la révolution. Les opinions de l'auteur, très nouvelles alors, ne sont plus pour nous que d'excellens et nobles lieux communs, dont la vérité est partout admise. Il n'en était pas de même au lendemain de l'empire. Tout était nouveau alors, et les fils, troublés par vingt ans d'empire, avaient besoin d'apprendre ce que savaient si bien leurs pères de 1789. Ce qui frappa surtout ma grand'mère, ce sont les pages véhémentes où l'auteur se livre à sa haine un peu déclamatoire contre Napoléon. Elle éprouvait bien quelques sentimens analogues, mais elle ne pouvait oublier qu'elle avait pensé d'une façon tant soit peu différente. Les personnes qui aiment à écrire sont bien aisément tentées d'expliquer sur le papier leur conduite et leurs sentimens. C'est une manière de les mieux comprendre. Elle fut prise du désir de porter le jour dans ses souvenirs, d'exposer ce qu'avait été l'empire pour elle, comment elle l'avait aimé et admiré, puis jugé et redouté, puis suspecté et haï, puis enfin abandonné. Les Mémoires qu'elle avait détruits en 1815 auraient été la plus naïve et la plus exacte exposition de cette succession de faits, de situations et de sentimens. On ne pouvait songer à les reproduire, mais il était possible d'en faire d'autres auxquels une mémoire fidèle et une conscience honnête pouvaient donner autant de sincérité. Toute animée à ce projet, elle écrivait à son fils le 27 mai 1818 :

« J'ai été prise hier d'une lubie nouvelle. Vous saurez maintenant que je m'éveille tous les jours très exactement à six heures, et que j'écris depuis lors très exactement jusqu'à neuf heures et demie. J'étais donc sur mon séant, avec tous les cahiers de mon *Ambitieux* autour de moi. Mais quelques chapitres de Mme de Staël me trottaient par l'esprit. Tout à coup je jette le roman de côté, je prends un papier blanc; me voilà mordue du besoin de parler de Bonaparte; me voilà contant la mort du duc d'Enghien, cette terrible semaine que j'ai passée à la Malmaison, et, comme je suis une personne d'émotion, au bout de quelques lignes, il me semble que je suis encore à ce temps; les faits et les paroles me reviennent comme d'eux-mêmes; j'ai écrit vingt pages entre hier et aujourd'hui, cela m'a assez fortement remuée. »

La même occasion qui réveillait les impressions de la mère, éveil-

lait les opinions et les goûts littéraires du fils, et tandis qu'il publiait dans les *Archives* (1) un article sur le livre de Mme de Staël, le premier qu'il ait imprimé, il écrivait à sa mère les lignes qui suivent, le même jour 27 mai 1818. Les deux lettres se sont croisées en route, comme on dit :

« Honneur aux gens de bonne foi! Ce livre, ma mère, a réveillé très vivement mon regret que vous ayez brûlé vos Mémoires, mais je me suis dit aussi qu'il faut y suppléer. Vous le devez, à vous, à nous, à la vérité. Relisez d'anciens almanachs, prenez le *Moniteur* page à page, relisez et redemandez vos anciennes lettres écrites à vos amis, et surtout à mon père. Tâchez de retrouver, non pas les détails des événemens, mais surtout vos impressions à propos des événemens. Replacez-vous dans les opinions que vous n'avez plus, dans les illusions que vous avez perdues; retrouvez vos erreurs même. Montrez-vous, comme tant de personnes honorables et raisonnables, indignée et dégoûtée des horreurs de la révolution, entraînée par une aversion naturelle, mais peu raisonnée, séduite par un enthousiasme, au fond très patriotique, pour un homme. Dites que nous étions tous alors devenus comme étrangers à la politique. Nous ne désirions que la faculté d'exercer notre esprit librement, et de cultiver des vertus privées. Nous ne redoutions nullement l'empire d'un seul, nous courions au-devant. Montrez ensuite l'homme de ce temps-là, se corrompant, ou se découvrant, à mesure qu'il croissait en puissance. Faites voir par quelle triste nécessité, à mesure que vous perdiez une illusion sur lui, vous tombiez davantage dans sa dépendance, et comment moins vous lui obéissiez de cœur, plus il a fallu lui obéir de fait; comment enfin, après avoir cru à la justesse de sa politique parce que vous vous trompiez sur sa personne, une fois désabusée sur son caractère, vous avez commencé à l'être sur son système, et comment l'indignation morale vous a conduite peu à peu à ce que j'appellerai une haine politique. Voilà ce que je vous demande en grâce de faire, ma mère. Vous m'entendrez, n'est-ce pas? et vous le ferez. »

Deux jours après, le 30 mai, ma grand'mère répondait à son fils :

« N'admirez-vous pas comme nous nous entendons? Je lis donc ce livre; je suis frappée comme vous; je regrette ces pauvres Mémoires sur nouveaux frais, et je me mets à écrire sans trop savoir où cela me mènera; car, mon cher enfant, c'est une entreprise réellement un peu forte que celle qui me tente, et que vous me prescrivez. Je vais donc voir cependant à me rappeler certaines époques,

(1) *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, t. V. Paris, 1818. Mon père a réimprimé cet article dans le recueil intitulé : *Critiques et études littéraires, ou Passé et présent*, par Ch. de Rémusat, 2 vol. in-18. Paris, 1857.

d'abord sans ordre ni suite, comme les choses me reviendront. Vous pouvez vous fier à moi pour être vraie. Hier, j'étais seule devant mon secrétaire. Je cherchais dans mon souvenir les premiers momens de mon arrivée près de ce malheureux homme. Je sentais de nouveau une foule de choses, et ce que vous appelez si bien *ma haine politique* était toute prête à s'effacer pour faire place à mes illusions premières. »

Quelques jours plus tard, le 8 juin 1818, elle insistait sur les difficultés de sa tâche :

« Savez-vous que j'ai besoin de tout mon courage pour faire ce que vous m'avez prescrit? Je ressemble un peu à une personne qui aurait passé dix ans aux galères, et à qui on demanderait le journal de la manière dont elle y employait son temps. Aujourd'hui mon imagination se flétrit quand elle revient sur tous ces souvenirs. J'éprouve quelque chose de pénible et de mes illusions passées, et de mes sentimens présens. Vous avez raison de dire que j'ai l'âme vraie, mais il s'ensuit que je ne sens pas impunément comme tant d'autres, et je vous assure que depuis huit jours je sors toute mélancolique de ce bureau où vous et Mme de Staël m'avez placée. Je ne pourrais du reste dire à un autre que vous mes secrètes impressions. On ne m'entendrait pas, et on se moquerait de moi. »

Enfin le 28 septembre et le 8 octobre de la même année, elle écrivait à son fils :

« Si j'étais homme, bien certainement je donnerais une part de ma vie à étudier *la Ligue*; mais comme je ne suis qu'une femme, je me borne à brocher des paroles sur celui que vous savez. Quel homme! quel homme! mon fils! Il m'épouvante à retracer; c'est un malheur pour moi que d'avoir été trop jeune, quand je vivais auprès de lui. Je ne pensais pas assez sur ce que je voyais, et aujourd'hui que nous avons marché, mon temps et moi, mes souvenirs me remuent davantage que ne faisaient les événemens. — Si vous venez... vous trouverez, je crois, que je n'ai pas trop perdu mon temps cet été. J'ai bien écrit déjà près de cinq cents pages, et j'en écrirai bien davantage; la besogne s'allonge à mesure que je m'y mets. Il faudrait ensuite beaucoup de temps et de patience pour ordonner tout cela; je n'aurai jamais peut-être ni l'un ni l'autre; ce sera votre affaire quand je ne serai plus de ce monde. »

« Votre père, écrivait-elle encore, dit qu'il ne connaît personne à qui je puisse montrer ce que j'écris. Il prétend que personne ne pousse plus loin que moi le talent d'être *vraie*, c'est son expression. Or donc, je n'écris pour personne. Un jour vous trouverez cela dans mon inventaire, et vous en ferez ce que vous voudrez. » — « Mais savez-vous (8 octobre 1818) une réflexion qui me travaille

quelquefois? Je me dis : S'il arrivait qu'un jour mon fils publiât tout cela, que penserait-on de moi? Il me prend une inquiétude qu'on ne me crût mauvaise, ou du moins malveillante. Je sue à chercher des occasions de louer. Mais cet homme a été si *assommateur* de la vertu, et nous, nous étions si abaissés, que bien souvent le découragement prend à mon âme, et le cri de la vérité me presse. »

On voit par ces fragmens de lettres sous l'empire de quels sentimens les Mémoires ont été conçus et écrits. Ce n'a été ni un passe-temps littéraire, ni un plaisir d'imagination, ni l'effet d'une prétention d'écrivain, ni l'essai d'une apologie intéressée ; mais la passion de la vérité, le spectacle politique que l'auteur avait sous les yeux, l'influence d'un fils chaque jour mieux affermi dans les opinions libérales qui devaient faire le charme et l'honneur de sa vie, lui ont donné le courage de poursuivre cette œuvre pendant plus de deux années. Elle avait compris cette noble politique qui place les droits des hommes au-dessus des droits de l'état. Ce n'est pas tout. Comme il arrive aux personnes fortement attachées à une œuvre intellectuelle, tout s'animait et s'éclairait à ses yeux, et jamais elle n'avait mené une vie si active. A travers les maux d'une santé chancelante, elle venait sans cesse de Lille à Paris, jouait le rôle d'Elmire, du *Tartuffe*, à Champlatreux chez M. Molé, s'occupait d'un ouvrage sur les femmes du XVIIe siècle, qui est devenu son *Essai sur l'éducation des femmes*, donnait des notes à Dupuytren pour un éloge de Corvisart, publiait même une nouvelle dans le *Lycée français* (1).

Au milieu du bonheur complet que lui donnaient le repos de la vie et de l'activité d'esprit, les succès administratifs de son mari, et les succès littéraires de son fils, sa santé fut gravement atteinte, d'abord par une maladie des yeux, qui, sans menacer absolument la vue, devint pénible et gênante, puis par une irritation générale dont la muqueuse de l'estomac était le principal siège ; après quelques alternatives de crises et de bien-être, son fils la ramena à Paris le 28 novembre 1821, très troublée, très souffrante, dans un état inquiétant pour ceux qui l'aimaient, mais qui ne paraissait pas aux médecins présenter un danger prochain. Broussais seul était sombre sur l'avenir, et frappa dès ce jour mon père par cette puissance d'induction à laquelle il a dû ses découvertes et ses erreurs. Les premiers temps de son retour furent pourtant occupés par elle aux travaux de littérature et d'histoire, aux conversations politiques qui réunissaient près d'elle un grand nombre d'hommes

(1) *Lycée français ou mélange de littérature et de critique*, t. III, p. 281 (1820).

d'état. Elle put encore s'intéresser à la chute du ministère du duc Decazes, et prévoir que l'arrivée aux affaires de M. de Villèle, c'est-à-dire des ultras, des réactionnaires, comme on dirait aujourd'hui, rendrait impossible à son mari de conserver la préfecture de Lille. Celui-ci fut en effet révoqué le 9 janvier 1822. Mais avant ce jour, elle était morte subitement dans la nuit du 16 décembre 1821, à l'âge de quarante et un ans.

Elle a laissé à son fils une douleur qui ne s'est jamais effacée, à ses amis le souvenir d'une femme très distinguée et très bonne. Nul d'entre eux ne survit aujourd'hui, et nous avons vu disparaître les derniers : M. Pasquier, M. Molé, M. Guizot, M. Leclerc. En me conformant au désir, à la volonté de mon père, je lui rends aujourd'hui le meilleur hommage, par la publication de ces Mémoires inachevés, qu'à l'exception de quelques chapitres elle n'a pu revoir, ni corriger. L'ouvrage devait se diviser en cinq parties correspondant à cinq époques. Elle n'en a traité que trois, qui remplissent l'intervalle de 1802 au commencement de 1808, c'est-à-dire depuis son entrée à la cour jusqu'au début de la guerre d'Espagne. Les parties qui manquent auraient décrit le temps qui s'écoula entre cette guerre et le divorce (1808-1809), et enfin les cinq années suivantes, terminées par la chute de l'empereur. Il serait puéril de ne pas prévoir qu'une telle publication peut attirer à l'auteur et à l'éditeur des insinuations, des désobligeances, ou des violences politiques. Au lieu de s'intéresser à l'analogie des opinions de trois générations qui s'y peuvent retrouver, et de remarquer la différence des temps, on relèvera les contradictions apparentes. On s'étonnera qu'on puisse être chambellan, ou dame du palais, et si peu servile, si libéral et si peu froissé par le 18 brumaire, si patriote et si peu bonapartiste, si séduit par le génie et si sévère pour ses fautes, si clairvoyant sur la plupart des membres de la famille impériale, si indulgent ou si aveugle pour d'autres qui n'ont pourtant pas laissé une trace moins funeste dans notre histoire nationale. Il sera difficile pourtant de ne pas rendre justice à la sincérité, à l'honnêteté, à l'esprit de l'auteur. Il sera impossible de ne pas devenir en le lisant plus sévère pour le pouvoir absolu, moins dupe de ses sophismes et de son apparente prospérité! C'est, quant à moi, ce que j'en veux surtout retenir, et il aurait suffi pour toute préface à ce récit d'écrire ces mots que disait mon père, il y a soixante ans, lorsqu'il lisait Mme de Staël, et demandait à sa mère de raconter ces années cruelles : Honneur aux gens de bonne foi!

PAUL DE RÉMUSAT.

LE

RETOUR DE LA PRINCESSE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Marthe! ta petite princesse est à Marseille. Hélas! ma chérie! un jour à peine s'est écoulé, et déjà qu'il me semble être loin!.. Il y a comme un siècle entre nous... Le triste voyage, et quel vide tout à coup autour de moi!.. Après notre séparation si cruelle au chemin de fer, et malgré toutes mes affectations de courage, inutile de te dire qu'aussitôt dans le wagon, mon premier soin fut de pleurer. Pendant ce temps, Bell, avec ce soin méthodique que tu sais, procédait à l'installation des menus bagages. Pauvre Bell!.. fidèle à son système, silencieuse, elle laissait passer la crise! Une impression de solitude m'accablait. Brusquement arrachée à tout ce que j'aimais, il me semblait que les liens qui m'attachaient au monde venaient de se briser. A ma désolation se mêlait un secret effroi. Cette famille ignorée qui me rappelle, pouvait-elle me faire oublier celle que je perdais? Du plus lointain de mes souvenirs, je ne connaissais que vous, et si la destinée m'emportait vers l'Égypte, mon cœur ne vous avait pas quittés. Je revoyais ce cher hôtel, ce grand jardin, encore peuplé de nos rêves, et toute ma vie entre ta mère et toi, l'autre moitié de moi-même.

— Bell! m'écriai-je, vous ne me quitterez pas?..

Et, saisissant ses mains, j'éclatai en sanglots. Comme dans l'épou-

vante d'un immense abandon, je m'étonnais de l'insouciance dans laquelle j'avais grandi. Elle me paraissait si douce, cette existence à vos côtés, ta mère me témoignait une tendresse si profonde, tu étais si naturellement ma sœur, enfin, je me sentais si bien de la famille... Pourquoi me serais-je inquiétée de l'avenir? Tout ce que je savais de moi, c'est que j'étais née au Caire, princesse et riche; que j'avais cinq ans lorsque M. Gutler, le banquier de mon père, m'avait amenée à vous, n'entendant que l'arabe, et que, pendant une semaine, j'étais restée d'une sauvagerie si têtue que la pauvre baronne, désespérant de m'apprivoiser, avait été tout près de me renvoyer à mes pyramides. Grâce à toi, cependant, je m'étais laissé conquérir, et Bell m'avait transformée en une petite créature, je n'ose dire raisonnable, mais du moins civilisée.

A ce foyer d'affection, j'avais vécu, hélas! presque heureuse de l'abandon des miens. Te souvient-il de ce matin où mon vieux professeur d'arabe, chargé de m'entretenir chaque jour en ma langue maternelle, s'avisa de remarquer sous ses lunettes que j'étais presque une grande personne? De là un étonnement dont il nous apprit la cause. « L'usage de mon pays exigeait qu'avant l'âge de douze ans les filles fussent renfermées au harem. » Et j'en avais quinze! Tu me sautas au cou :

— Alors tu es une oubliée?..

Marthe, j'espérais pourtant bien qu'ils m'oublieraient toujours. Enfin, harassée, je m'endormis dans les pleurs, mes regrets me poursuivant à travers un sommeil agité. L'aube me surprit en ces tristes retours. Un joli soleil, un peu pâle, mais tiède et bienfaisant, un de ces soleils d'octobre que nous adorions sous nos grands arbres jaunis, riait à travers les vitres. Je connaissais cette route, que nous avions parcourue ensemble l'année dernière en allant à Nice. Les chers souvenirs m'assaillaient en foule.

— *Poor little thing!* murmura Bell, me devinant peut-être.

Je laissai tomber ma tête sur son épaule. Elle me parla de toi, d'espérance, d'avenir, de bonheur. Tu viendrais me voir en Égypte!.. Et comme je semblais hésiter à croire que ta mère consentît jamais à t'accompagner si loin, elle me convainquit en m'assurant que ce serait ton voyage de noces. — Allons, chérie, marie-toi donc, marie-toi bien vite.

Arrivées à Marseille, nous sommes descendues à cet hôtel que nous avons habité déjà; on a pu nous y donner les mêmes chambres. Dieu! que j'étais seule! Un froid de glace m'enveloppait tout entière. C'était fini, je vous avais perdues. — Comme le bateau ne devait partir que le lendemain, Bell, pour distraire mon chagrin, m'emmena par la ville. Une altercation très vive marqua désagréa-

blement cette promenade. C'était la première fâcherie entre nous. — J'entre chez un fleuriste pour acheter quelques pieds de camélias et un bananier nain avec son régime de fruits. Il s'agissait de t'expédier cela à Paris. Et voilà Bell qui me tire dehors.

— Un bouquet, me dit-elle, passe... mais mille francs de fleurs!.. il faut économiser, M'riem, l'Égypte est ruinée!

Tu me connais assez pour deviner quelle révolte j'opposai à cette importune prudence. Mais j'eus beau dire, tu n'auras qu'un bouquet.

Là-dessus nous poursuivîmes notre course; je boudais Bell, qui ne semblait nullement s'en émouvoir. Avant un quart d'heure j'étais lasse; elle fit arrêter une voiture.

— Il est étonnant, lui dis-je, que vous ne me forciez pas à aller à pied... pour économiser.

— Vous n'avez pas l'habitude de marcher, me répondit-elle, la voiture, c'est pour vous le nécessaire, et Dieu me garde de vous priver du nécessaire.

— Le nécessaire pour moi, c'est peut-être aussi de faire plaisir à mes amis.

Elle prit mes deux mains dans les siennes. — *Darling!..* dit-elle.

Mais ma rancune ne céda pas à cette caresse.

Après le dîner, où je m'étais montrée fort maussade, sitôt que le domestique nous eût laissées, elle se leva, et, avec ce bon sourire paisible qui lui donne un air de sagesse exaspérant, déplia devant mes yeux cette fameuse lettre, la cause de toute ma peine.

Je la repoussai avec dépit; sans se déconcerter, elle lut tout haut :

« Cher monsieur Gutler,

« Je vous prie de me renvoyer ma fille par le prochain courrier. Mon wékil ne vous paiera que la moitié de votre compte. Pour le moment je n'ai pas d'argent. L'Égypte est ruinée. »

Qu'il est triste, cet hôtel où tu n'es plus! La soirée est froide, et, pelotonnée dans un fauteuil au coin du feu, je songe... L'Égypte! Ne te fais-je pas un peu l'effet de ces enfans perdus, si utiles dans les contes, et qu'on vient redemander un beau matin comme un petit paquet oublié en dépôt? Voilà certes du roman, et si mon cœur n'était de la partie, mon imagination, que tu prends volontiers pour une extravagante, trouverait son compte à cette situation presque invraisemblable. Que vais-je chercher là-bas?.. J'essaie d'évoquer une image de ce père que je n'ai jamais vu, de me représenter ce pays, qui me semble n'offrir qu'une particularité appréciable : la chaleur, moi qui suis frileuse comme notre défunt ouistiti!.. Je veux rire, ma pauvre Marthe: au fond je tremble, et ce

nom d'*oubliée* que tu m'avais un jour crié dans ta tendresse n'est-il pas l'aveu navrant d'une longue indifférence, ou de quelque malheur que j'ignore? Ne gronde pas. Ton dernier petit sermon est encore tout présent à ma mémoire. Il est des raisons supérieures à la volonté. Si mon père s'est séparé de sa fille, c'est qu'il le devait; s'il la réclame, c'est que tout obstacle à son retour a disparu. Tout cela est peut-être très juste, mais que veux-tu! je ne suis pas douée, tu le sais, de cette soumission passive qui se rend sans raisonnement. Je porte en moi le besoin d'interroger les choses; ma tête travaille à mon insu. Faut-il te l'avouer?.. A cette heure, où je vais rejoindre les miens, le sentiment que j'éprouve ressemble presque à de l'angoisse. J'ai peur!.. Oui, j'ai peur de cet inconnu. Je me représente mon père froid, sévère, hostile même, à cette fille élevée loin de lui. Pourquoi m'aimerait-il?.. Il ne me connaît pas, et d'ailleurs quel lien nous rattacherait l'un à l'autre?.. La pensée seule de ma mère me consolerait; mais je comprends bien que ma mère est morte, car elle ne m'aurait pas abandonnée.

Allons, ma chérie, marie-toi bien vite, parce que je le désire et que tu ne m'as jamais rien refusé; puis tu viendras me retrouver, et nous aviserons, soit que je te garde, toi et ton mari, soit que vous m'enleviez avec vous. Partage avec ta mère mes meilleures tendresses. Nous nous embarquons à neuf heures; ma première lettre te sera adressée du Caire.

II.

J'ai vu mon père! Il est bon, et tendre, et charmant, et je l'aime. Mon arrivée à Chimilah est un éblouissement, un rêve, et je t'écris du fond d'un palais des *Mille et une Nuits*. — Et l'Égypte est ruinée. — Mais, je m'aperçois que, si je ne te raconte mon aventure par le menu, tu vas croire à quelque imagination folle.

Tu nous as laissées à Marseille, nous disposant à dormir afin d'être debout le lendemain de bonne heure pour prendre le bateau d'Alexandrie. Je saute par-dessus la nuit que j'ai passée comme je les passe toutes, d'un seul somme. Je ne te décrirai pas la petite scène du matin : Bell, aux longues dents, m'arrachant du lit, et m'habillant de force. L'histoire de la traversée ne t'offrirait guère d'intérêt, non plus que le portrait, que je ne te ferai pas, de Mme Panafy, l'illustre banquière du Caire, et celui de ses filles, ébouriffées des cheveux aux traînes. Qu'il te suffise de savoir que, de l'avant à l'arrière et de tribord à babord, j'inspirais une curiosité générale; j'étais le sujet de toutes les causeries. Bell m'apprit bientôt le secret de cette étonnante sensation, produite tout d'abord par le nom

de la princesse M'riem au livre des passagers. D'après les us et coutumes d'Égypte, c'était chose unique, extraordinaire, incroyable, que mon altesse de dix-sept ans, se promenant ainsi sans voile, sans *kolh*, sans *habarah* et sans gardiens de harem.

Le septième jour se leva. — Depuis la veille au soir en vue d'Alexandrie, fort désagréablement roulés, dès l'aube, nous étions tous sur le pont. Bell n'avait pas eu besoin de m'éveiller. Appuyée contre le bordage, je contemplais cette rive jaune, sur laquelle se détachent un amas de bâtimens blancs et quelques bouquets de palmiers. Nous avancions lentement; des canots quittaient le rivage et venaient à notre rencontre. Autour de nous, lorgnette en main, les passagers impatiens cherchaient à découvrir parens, amis. C'était pour tous un moment de joie. Triste, à l'écart, je songeais que la ruine était la cause de mon retour; j'allais tomber au milieu d'un malheur. Je contenais mes larmes, serrant le bras de Bell, comme si je me fusse réfugiée sous la protection de la seule tendresse qui me restât. Une demi-heure s'écoula ainsi. Tremblante et anxieuse, je pensais à toi. Le bateau s'arrêta, on jeta l'ancre. Les chaloupes s'empressèrent comme un essaim d'oiseaux autour de notre navire; des signaux s'échangèrent. Je n'avais personne à reconnaître, moi!.. Ces bateliers, vêtus d'une longue robe bleue, coiffés de turbans ou de *takiés*, et dont j'entendais les voix gutturales se mêler dans un dialecte bizarre, je croyais les voir pour la première fois. J'entrais dans ma patrie comme une étrangère. Cependant, sous cette chaude lumière, ces types, ces costumes, ce papillotement de couleurs, ce bruit, ce mouvement... que te dirai-je? ma curiosité l'emporta, j'oubliai tout, je regardai... Une barque très grande, pavoisée et garnie de tapis, conduite par douze rameurs, absorba bientôt mon attention. Sur son passage, les autres s'écartaient. Elle approchait, traçant un fin sillage, ses douze avirons retombant en cadence, ses pavillons flottant à la brise. A l'arrière, un homme était assis, les bras croisés sur sa poitrine, la tête haute et droite, quelque grand dignitaire sans doute. La barque accosta, il se leva et monta l'escalier au haut duquel le commandant le reçut front découvert. Quelle ne fut pas ma surprise en les voyant tous deux se diriger vers moi! Quand ils m'eurent rejointe, le commandant me nomma. Marthe! ce personnage, devant qui tous s'inclinaient, c'était mon père. Il ouvrit ses bras, je m'y jetai.

Mon père, Marthe, est élégant et jeune, il a trente-neuf ans à peine. Grand, très mince, très souple, les yeux très fendus, sombres, impérieux, le nez légèrement busqué, les dents éclatantes, le teint d'une pâleur chaude et dorée, enfin,... que te dirai-je encore! tu l'as déjà reconnu! le portrait de sa fille... en beau.

Il salua Bell et lui fit le plus joli sourire du monde, la remerciant, en quelques mots aimables et d'un français facile, d'avoir bien voulu m'accompagner en Égypte pour me continuer ses soins; après quoi il m'engagea à descendre dans ma cabine où mes femmes m'attendaient. Je ne pouvais débarquer ni me montrer vêtue à l'européenne. Ma vie de harem commençait. — On ne réplique pas à mon père; son air, sa tenue, son geste, sa voix, tout en lui a quelque chose qui commande à la fois la soumission et le respect. Sans un mot, j'obéis.

A la porte de ma cabine, des nègres montaient la garde. J'entrai et me trouvai en présence de deux fantômes enfouis sous leurs *habarah*, sorte de sacs de soie noire où tout disparaissait, tête, corps et mains; à travers deux trous, les yeux brillaient comme des charbons ardens. Quelques instans après, je ressortais, toute pareille à ces fantômes, sauf que je portais une habarah blanche et un impénétrable voile de dentelle. Bell était toute noire. Je riais, m'empêtrant dans mes draperies, et sérieusement obligée de veiller sur moi pour ne pas tomber. Je cherchai vainement mon père, le Koran interdisant à tout musulman d'accompagner une femme. J'étais seule avec mes gens. Nous prîmes place dans un superbe canot, cachées sous une tente. A terre, un carrosse nous attendait; j'y montai avec Bell, mes suivantes devant moi. Tu penses si tout m'intéressait! Le costume des *saïs* (coureurs) me parut charmant : veste brodée d'or aux longues manches de gaze flottant comme des ailes. Les hommes noirs enfourchèrent des chevaux caparaçonnés et se mirent deux en tête de l'équipage, un à chaque portière, dont les stores avaient été soigneusement baissés par mes dames d'atour. Les deux derniers enfin fermaient la marche : un véritable cortège.

Alors, ma chère, s'accomplit un phénomène étrange. Tu sais si je plaisantais moi-même mon titre de princesse. Mais cet appareil, ces femmes, ce respect, tout cela m'étourdit si bien que, presque grave sous le regard de mes suivantes, comme si on eût pu distinguer mon visage sous mon voile, il me sembla que je grandissais soudain. Moque-toi, ma belle, j'étais intimidée par mon rang. Je me taisais, toute pleine de ce rôle nouveau, éblouie, charmée. La pensée de mon père me transportait, déjà je l'adorais. J'aimais déjà cette patrie qui était la sienne.

La voiture s'arrêta à la gare. Là, ce fut toute une affaire. On nous emmena par un chemin interdit au public; un wagon avait été préparé pour nous. Les nègres nous y enfermèrent sous clé et s'en exclurent. Imagine un salon arabe : divans, tapis, petites tables incrustées de nacre; devant les fenêtres, un réseau doré d'une extraordinaire ténuité, comme une gaze à mouches. Impossible de voir

du dehors, mais de l'intérieur l'œil perce aisément ce rideau diaphane. Quelques instans plus tard, j'aperçus mon père; ses yeux se posèrent sur ma prison cadenassée. Je voulus m'élancer, mais au regard de mes femmes je compris que je commettais une grave incartade... la princesse s'oubliait... — Le trajet fut pour moi d'une longueur interminable. A chaque station, mes geôliers se montraient, apportant des fruits, des fleurs, de l'eau fraîche et gardaient notre porte. Au Caire, même escorte qu'à Alexandrie, chevaux et carrosses se ressemblaient; c'était à croire qu'ils avaient voyagé avec nous.

Tu n'attends pas, sans doute, que je te décrive le Caire; une liseuse comme toi a déjà dévoré depuis mon départ tout ce qu'on a écrit à ce sujet. Le Caire!.. ce pays des miens! Par l'entre-bâillement du store fermé, je regardais. Quelle cohue, quelle orgie de couleurs, de haillons, quel étincellement, quel pittoresque, quelle poussière et quelle saleté! Nous laissâmes la ville. La voiture s'engagea dans une superbe allée de sycomores qui se rejoignent en berceau. Cela s'appelle Choubrah. Sous cette voûte de feuillage, le soleil s'épandant en taches d'or sur la route brune; au loin, la ligne blanche des palais assombrissant encore la teinte de saphir du Nil, où glissaient doucement les dahabiehs, ces barques aux deux voiles éployées comme des ailes d'oiseaux: je me laissais emporter rassurée, confiante, enivrée.

Voici Chimilah, le toit sous lequel je suis née. D'abord, une porte immense, grande ouverte; une large cour. Puis une seconde porte. De chaque côté, accroupis sur des bancs de pierre, de jeunes nègres, qui s'élancent pour nous ouvrir. Le palais est vaste, peint en rose, sans autre décoration architecturale que des grilles merveilleusement ouvragées à presque toutes les fenêtres; il se compose d'un rez-de-chaussée très élevé, surmonté d'un seul étage. A chaque extrémité, deux pavillons fort élégans s'avancent en retour. La voiture s'arrêta au bas d'un perron de marbre. Mon père m'attendait. Il m'entraîna. Une douzaine d'eunuques étaient rangés sous le péristyle. J'étais trop émue pour distinguer rien des pièces que je traversai. Nous entrâmes seuls dans un grand salon baigné d'ombre, s'ouvrant sur une large vérandah fleurie comme une serre.

Il souleva mon voile. et le rejetant en arrière :

— Laisse-moi te regarder, me dit-il.

Je restai devant lui toute timide; il me fit asseoir sur le divan et garda mes mains dans les siennes. Enfin, nous pouvions parler. Il s'informa avec sollicitude des fatigues du voyage. Je lui répondis en arabe. Il fut charmé de voir que je n'avais point oublié la langue maternelle. Il m'interrogea avec une familiarité tendre. Je racontai ma vie passée; je l'entretins de toi, de ta mère... et il me contem-

plait avec une sorte de surprise ravie, cherchant à retrouver dans mes traits mon visage d'enfant, m'interrompant par une de ces admirations paternelles dont je ne pouvais me défendre de rougir. Puis, avec un bon sourire :

— Écoute-moi, M'riem. Avant de te présenter à ta famille, j'ai voulu prévenir certains étonnemens bien naturels. Tu ne sais rien de ton pays, rien de nous, rien de nos usages; tu es une enfant d'Europe. Je redoute ce changement si brusque dans ta vie; je crains que tu ne souffres de certaines coutumes en désaccord avec ton éducation et tes idées. Mais, si je ne veux pas te voir souffrir, il faut pourtant, ma fille, que tu me promettes une pleine obéissance, afin que mon bonheur de te posséder ne soit pas troublé par des ennuis ou des dissensions.

— Soyez tranquille, mon bon père, répliquai-je vivement, j'obéirai.

— J'ai vécu en Europe, poursuivit-il, je ne me dissimule donc pas toute la difficulté que tu auras à tenir ta promesse. Le harem a des usages qui d'abord te sembleront tyranniques; plus tard, tu en trouveras le joug facile et doux.

Touchée de ces paroles, je l'assurai de nouveau de ma soumission. Un peu hésitante, je me hasardai à l'interroger sur ma mère. Elle est morte jeune, à vingt ans. Il m'apprit aussi que j'ai un frère, nommé Aly, qui a été élevé en Angleterre. J'ai deviné qu'en nous éloignant, mon frère et moi, mon père avait dû céder à l'influence de sa première femme, dont la haine pour ma mère avait rejailli sur nous.

— Si je te dis tout cela, M'riem, ajouta-t-il avec un accent de douceur qui trahissait comme un regret, c'est qu'il y a des détails que mon affection ne voulait pas, ne pouvait pas laisser à d'autres le soin de t'apprendre. On jase beaucoup dans les harems, et les esclaves te les auraient racontés à leur façon. C'est ce que je voulais éviter.

Je le remerciai avec effusion. Alors, me baisant au front :

— Viens, maintenant, dit-il, on nous attend.

Il se leva. Nous traversâmes de larges galeries où règne une fraîcheur délicieuse. Tout à coup, une porte grande ouverte me laissa voir le plus inattendu, le plus bizarre, le plus féerique des tableaux. Ici, ma chère, nous entrons dans *les Mille et une Nuits*.

Figure-toi une salle immense, étincelante de dorure et de soie, plongée dans un demi-jour formé par un fond de verdure et de fleurs : une cinquantaine de femmes, servantes ou esclaves, vêtues de costumes merveilleux. J'avançais comme dans un rêve. Toutes étaient debout, immobiles, muettes, selon la stricte étiquette du

harem. En ce silence qui accueillait l'entrée du maître, deux d'entre elles s'approchèrent pour le saluer à l'arabe, s'inclinant très bas, et portant sa main de leur cœur à leurs lèvres, et ensuite à leur front : c'étaient les deux femmes de mon père. L'une, jaune et flétrie, bien qu'elle n'ait que trente-six ans, d'apparence maladive, la démarche traînante dans ses babouches, une sorte de pelisse en soie lilas doublée de fourrures, retombant sur un pantalon de soie verte, la tête et le front cachés sous un fichu de gaze d'argent, un large bandeau de diamans gros comme des pois, formant diadème, me fit l'effet d'une matrone. L'autre, au contraire, était fort jeune, originale et charmante, les yeux extraordinairement agrandis par un large cercle noir, la tête petite et fine, les traits d'une régularité sculpturale. Elle me parut n'avoir guère plus que mon âge. Une robe de satin rose, très échancrée sur la poitrine, qui ruisselait de diamans, serrait sa taille; un pantalon bouffant en soie cerise apparaissait par l'entre-croisement de la robe; ses cheveux, partagés en une multitude de petites nattes, et entremêlés de sequins, couvraient son dos.

Mon père me présenta à toutes deux, ajoutant qu'il comptait sur elles pour me rendre douce l'accoutumance du harem. La première, Zeinab-Hanum, cette ancienne ennemie de ma mère, la cause de mon exil, fixa longuement sur moi son regard éteint, mais encore dur. La seconde, Saïda-Hanum, m'embrassa très gentiment sur chaque joue. — Vint ensuite le tour de mes frères et sœurs. D'abord Hosnah, vingt ans, fille aînée de Zeinab, habillée plus magnifiquement encore que Saïda; même luxe de kolh, de henné et de pierreries. Son embonpoint extraordinaire me surprit. Malgré le plus doucereux des sourires, je soupçonne que nous ne serons pas amies. Puis, Farideh, dix-neuf ans, cheveux teints en roux, robe parisienne, lorgnon campé sur l'œil; je la considérai stupéfaite. Toute riante, elle me dit bonjour en français; très bonne personne celle-là. Mon père me nomma ensuite mes autres frères et sœurs, Suléma, Aïssé, Fatma, Cartoum et Saïd, Ahmed, Ibrahim, Fahabry, par rang d'âge, les garçons n'ayant pas sept ans mêlés encore aux filles : ce petit monde m'accueillit avec des airs effarés et de gentilles caresses. Je me tirai de mon mieux de ce cérémonial, tout en m'excusant de blesser peut-être dans mon ignorance leurs plus chers usages. Farideh me demanda comment je pourrais vivre loin de Paris après l'avoir habité.

— Les affections que je retrouve me consoleront de celles que je perds, répliquai-je.

Cette réponse me valut une approbation de Zeinab et un nouveau baiser de Saïda. Prétextant les fatigues du voyage, mon père me fit

bientôt prendre congé de ma famille, et me conduisit chez moi, car, par une prévoyance pleine de bonté pour mon éducation de giaour, il m'a assigné un appartement où je serai libre de continuer mes habitudes d'intérieur civilisé. J'ai ma maison : une des ailes du palais parfaitement indépendante, avec sa porte sur les jardins et son service particulier. Une sorte de galerie vitrée, que les camélias en fleurs décorent jusqu'au plafond, sépare mon harem de celui de Zeinab et de Saïda. Mon rez-de-chaussée se compose de ce joli hall en forme de rotonde dont je t'ai déjà parlé, si pimpant et si frais, et d'un grand salon où je recevrai mes visites. J'étais à peine entrée qu'une femme se précipita à mes pieds.

— C'est Nazly, ta nourrice, me dit mon père.

Je la relevai et la serrai dans mes bras. Une vingtaine d'esclaves vint ensuite baiser le bas de ma robe, et j'en ai, paraît-il, d'autres encore. Mais l'Égypte est ruinée!

Un escalier pavé de petites mosaïques, au milieu duquel court un épais tapis, conduit au premier étage; c'est là qu'est mon nid : un boudoir meublé comme un bijou, où se trouve le luxe européen le plus raffiné, mêlé au luxe oriental le plus bizarre, puis ma chambre, suivie de celle de Bell. Les oiseaux, les parfums pénétrans, l'horizon lumineux, les feuillages des tropiques rehaussent encore la somptuosité des étoffes, la combinaison harmonieuse des tons. J'allais oublier de te dire que ma chambre possède un lit... un vrai lit en argent doré, ce qui est, paraît-il, une recherche exotique. Bell sera obligée d'apprendre à mes femmes la façon de l'arranger. C'est un art nouveau pour elles; on dort ici sur des divans.

— Te voilà chez toi, me dit mon père.

Il me prit une dernière fois les mains, et me baisant au front :

— Repose-toi... et surtout, ne regrette pas trop...

— J'ai tout oublié en vous voyant, répliquai-je.

Et c'était vrai ; tu n'es pas jalouse, n'est-ce pas?

Une fois seule avec Bell et Nazly, je commençai la visite minutieuse de mon domaine... Une sorte de garde-robe fait suite au cabinet de toilette. Tous les coffres furent ouverts et vidés. Oh! ma chère! les merveilleux chiffons!.. Nous dépliâmes tout : féredjés de moire, voiles de dentelle, étoffes de Damas, mandilles de Brousse, et toutes ces fantaisies ravissantes du costume oriental. Bell s'extasiait. Je mettais une certaine malice à lui rappeler notre fameuse ruine. Je courais de pièce en pièce, éblouie, charmée, regardant tout, touchant à tout, allant d'un objet à un autre pour revenir sur mes pas, attirée par quelque merveille inaperçue. Mon boudoir surtout m'enchantait : les murs, capitonnés en satin blanc de Chine, une perle dans chaque capiton; au plafond en coupole, un lustre

de filigrane, vrai travail d'Arachné avec des verreries persanes de couleur rose tendre; divan en drap d'or, tables incrustées de turquoises; pour tapis, une peau d'hermine; enfin, un rêve oriental.

Lasse d'admirer, je regagnai mon hall. L'heure du dîner était venue. La tendresse de mon père pourvoyant à tout, on me servit à la française; quelques sucreries arabes m'avaient été envoyées du grand harem, j'y fis grand honneur.

J'ai voulu passer la soirée à t'écrire, quoique ma lettre, que je t'enverrai par le courrier anglais pour gagner du temps, ne puisse partir que dans trois jours. Cependant je n'ai su tarder à partager avec toi mon ravissement. J'avais hâte de te conter bien vite cette arrivée dont la pensée m'avait tant inquiétée. Par instans, je pose ma plume pour regarder autour de moi. Que tout cela est étrange! Accroupie à mes pieds, de grosses larmes plein les yeux, Nazly me considère avec adoration. C'est elle qui m'a conduite en France. Pauvre chère créature!.. Elle a aimé ma mère! Elles étaient du même pays, Circassiennes toutes deux. Bell vient me dire qu'il se fait tard, et m'assure que je dois être très fatiguée. Je crois bien qu'elle a raison. A demain donc, chérie, la suite de notre causerie.

III.

Ce matin, à mon réveil, tu ne t'en étonneras pas, j'ai eu besoin d'un instant pour rappeler mes idées. Je n'étais pas bien sûre de ne pas sortir d'un rêve, d'une excursion au pays des fées. Mon regard tomba sur ton portrait, que Bell avait eu la gentille prévenance de placer en face de mon lit, et je recouvrai toute ma mémoire. Chère Marthe! du fond de cette chambre somptueuse, de ma chambre de princesse, j'envoyai un regret à mon nid de fillette égayé de nos éclats de rire du matin. Que faisais-tu à cette heure? Tu songeais à moi, peut-être, attendant une lettre avec impatience, te demandant ce que j'allais affronter si loin de ton amitié?.. Le mouvement du voyage, cette famille nouvelle, ce luxe, cette bizarrerie d'usages, tout cela m'avait étourdie d'abord et comme accablée; je t'avais presque oubliée dans ce tumulte d'émotions et de surprises. Calme, reposée de toutes mes fatigues, dans le premier apaisement de ma curiosité, tu fus la première que je retrouvai. Ma seconde pensée fut pour mon père. — Un père!.. J'ai un père!.. Comme ce mot m'est doux à prononcer! Combien vite je me suis habituée à ce charme d'une affection que j'ignorais. Oh! oui, Marthe, il est bon et il m'aime. Quels soucis de mon bien-être! quelles prévoyances pour m'accoutumer peu à peu à un changement de vie si brusque et si étrange! Il sera tout pour moi,... il me tiendra lieu de mes

chères tendresses d'enfance, et pour me résigner à ta perte, il me faudra l'aimer davantage.

J'avais mal dormi, je me suis levée de bonne heure. Le harem reposait encore, maîtresses et esclaves. Comme un enfant court, presque craintif, en se réveillant, au jouet nouveau, comme s'il eût dû le perdre dans le sommeil, je recommençai lentement la visite de mon logis, pour bien m'assurer que quelque génie malicieux n'avait pas détruit l'enchantement. Tout était à sa place; mes bengalis gazouillaient parmi les fleurs de la vérandah. Sous mes fenêtres, les jardins s'étendent magnifiques, immenses; la lumière bleue du ciel se fond dans le vert sombre des arbres. Piquant le feuillage, des pommes d'or : les fruits mûrs des orangers et des citronniers; on ne les cueille pas, afin que plus longtemps ils réjouissent et parfument. J'appelai Bell et Nazly, et nous descendîmes toutes trois.

Nous sommes au 1er décembre; c'est l'été ici, un été doux avec des grâces de printemps, des splendeurs de coloris, des floraisons luxuriantes, une sérénité, un éclat, une gaîté... J'allais sous des dômes de magnolias en fleurs, m'arrêtant devant les parterres de roses, fourrageant sans pitié. Bell et Nazly ployèrent bientôt sous la charge. Nous arrivâmes ainsi à une sorte de pavillon. J'entrai. Un portique formant plusieurs salles entourait une large vasque de marbre, dans l'eau de laquelle se reflète l'azur du ciel; c'est notre bain. Je m'étonnai d'y trouver des jeux, de petits travaux d'aiguille, des chibouks, tout un assortiment de narghilés. Nazly m'apprit que les femmes du harem passent là de longues heures; on y collationne, on y fume, on y danse au besoin.

Quand je rentrai, mes suivantes m'attendaient. Elles me débarrassèrent de mon butin et se mirent à en orner des corbeilles sous ma direction. Toutes, jeunes, gracieuses et jolies, superbement parées; je les admirais. On eût dit des filles de sultans, et ce sont de pauvres esclaves dont le seul rôle est de me plaire et de me servir. J'achevais de déjeuner quand je vis entrer mon père. Je m'élançai en lui tendant mon front.

— Je viens prendre de tes nouvelles, me dit-il, toujours en arabe, et parler beaucoup de toi.

Il m'entraîna sous la vérandah et me fit asseoir auprès de lui.

— Je soupçonne fort, s'écria-t-il en riant, que tu dois être une mauvaise tête.

— Pourquoi?

— A la façon dont tu m'as dépeint la famille qui t'a élevée, j'ai cru comprendre qu'on t'avait beaucoup gâtée.

— Vous-même, ne continuez-vous pas?

— Oui, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour te rendre ta prison plus douce, car le harem te semblera presque une prison au sortir de ton existence européenne... Mais je ne puis te dispenser des usages qui nous régissent. Il faut que tu t'y soumettes sans rébellion et sans murmures.

Il m'expliqua alors que, tout en me permettant de vivre chez moi, à ma guise, d'y prendre mes repas à la française et de garder toutes mes habitudes de Parisienne, il m'imposait une extrême déférence à l'égard de Zeinab-Hanum et de sa fille Hosnah, mon aînée.

— Je ne crois pas avoir besoin de te parler de Saïda, me dit-il, je suis sûr que vous ferez deux amies.

Il était donc nécessaire que je ne me tinsse pas trop éloignée du grand harem. Je devrais m'y montrer docile en observant toutes les formes d'étiquette qui ne pouvaient tarder à me devenir familières.

— Mes visites chez toi sont de très graves écarts, continua-t-il, je ne devrais te rencontrer qu'au milieu de ta famille. Pourtant, je tâcherai de m'échapper quelquefois;... mais ce sera un mystère entre nous.

Je protestai, en tout, d'une soumission qui le ravit.

— Sais-tu que je suis tout surpris de te trouver si intelligente et si raisonnable.

— Mon père, vous êtes un flatteur.

— Non, je suis fier de toi.

Il continua ses conseils. Mon train de vie est tout réglé; droits et devoirs sont nettement définis; c'est un code qu'on n'enfreint pas. J'ai tout pouvoir entre les hautes murailles de Chimilah; mais je ne les puis franchir qu'en voiture, accompagnée de quelques femmes et escortée d'après notre cérémonial princier.

Mon père me donna encore quelques détails sur le gouvernement de ma maison; le domaine des choses extérieures est réservé aux eunuques; leur chef, chargé de me représenter au dehors, est un personnage. La direction des esclaves appartient à la *chiaïa*, c'est-à-dire à ma chère Nazly.

— En somme, tu n'as qu'à te laisser vivre, conclut-il, tu seras bientôt très entourée, et les distractions ne te manqueront pas.

Au courant de la causerie, je l'interrogeai sur mon frère Aly. Il est en mission dans les provinces. J'ai hâte de connaître ce fils de ma mère, élevé comme moi loin des siens. Le ton de mon père ne laisse pas de doute sur l'affection qu'il lui porte; pourtant, il ne me cacha pas le chagrin que lui a causé son mariage. Aly a épousé une infidèle, une Anglaise qui n'est pas reçue à Chimilah. Bien que

je n'aie osé risquer une réflexion, cet ostracisme me paraît quelque peu barbare.

Mon père venait de me quitter quand tout à coup entra un tourbillon : c'était Saïda-Hanum, ma jeune belle-mère. Elle accourut se pendre à mon cou.

— Quel âge as-tu? me demanda-t-elle.

— Dix-sept ans et demi.

— Moi, j'en ai seize. Veux-tu être mon amie?

— De tout mon cœur.

Le pacte scellé, elle entama un fort plaisant babil. Mon arrivée, paraît-il, avait tout bouleversé. La façon dont m'avait traitée mon père les avait surtout frappées. — Dieu sait toutes les questions qu'elle avait à me poser. Sur ses lèvres, ce mot d'Europe semble avoir je ne sais quoi d'extraordinaire et d'effrayant. Avec des airs adorables de jeune sauvage, avide et coquette, elle furetait dans mes malles encore pleines, mourant d'envie de tout essayer; puis, elle revenait à moi, demandant mille explications, écoutant ébahie, presque incrédule, m'interrompant par une ingénuité toute enfantine, et se lançant à son tour dans le parallèle des usages mahométans. Loin d'envier d'ailleurs les coutumes chrétiennes, elle en témoigne un effroi comique. — Eh quoi! sortir seule, sans voile, parler aux hommes, avoir à songer à soi, à veiller sur soi, diriger sa vie?.. Quel travail, quels soucis, quelles difficultés!.. Elle s'étonne que le bon Dieu ait créé des femmes pour suffire à une telle besogne. Ce fut bientôt, entre nous, une folle partie de rires et de bavardages. Elle me parla de Zeinab, qu'on surnomme la *grande dame*, selon l'étiquette et la préséance de son âge et de son rang, et qu'elle contrefait fort irrévérencieusement.

— Et toi? lui demandai-je, comment t'appelle-t-on?

— Le *Durrah!* (c'est-à-dire le Perroquet).

Enfin, quand nous eûmes longuement babillé :

— Je viens te chercher pour te conduire au grand harem, me dit-elle, elles t'attendent toutes avec impatience. Mais d'abord je vais t'habiller. Tu es une *hanum-effendim* maintenant.

Elle appela Nazly, et, avec une joie d'enfant, elle m'emmena dans la fameuse garde-robe, où mes esclaves s'occupaient à réparer le désordre de la veille. Le choix fut long à faire. Après bien des hésitations, ma petite belle-mère se décida.

M'entraînant loin de tout miroir, aidée de Nazly, elle procéda à ma transformation. L'opération demanda un certain temps; chaque détail était un débat. Saïda-Hanum me voulait très belle. Le dernier bracelet attaché, on m'amena solennellement devant une glace. Je te l'avoue, j'eus une minute de surprise et d'émerveillement. Une

robe de gaze lamée d'or, ouverte sur le devant, la jupe coupée en trois pans d'égale longueur, celui de derrière formant traîne, les deux autres rentrés dans la ceinture en se croisant. Cette ceinture seule dessine la taille. Sous cette robe, un pantalon de soie blanche, très large, retombait sur mes chevilles, couvrant à demi mes babouches constellées d'un croissant en perles. Mes yeux surtout m'étonnaient; une pointe de kolh au bout des cils les grandissait extraordinairement. Ces yeux extravagans rendaient plus rouge encore ce certain rouge intense de mes lèvres. Que te dirai-je, Marthe? j'eus un moment d'indicible orgueil. Je me trouvai presque jolie.

Mon entrée au harem causa une vive sensation. Je voulus tenir compte des leçons de mon père, et j'allai saluer la *grande dame* de mon mieux. Elle bégaya quelques mots sans se lever de ses coussins. Un large cercle se forma aussitôt autour de moi; j'étais une curiosité, tu le comprends. J'avoue que les houris en robe de chambre me parurent moins belles et peut-être aussi moins intéressantes à étudier. Je crois que leur caractère est un simple composé d'égoïsme et d'enfantillage. Au bout d'une heure, on s'était accoutumé à ma présence. Zeinab, couchée, fumait silencieuse; puis, au hasard, des groupes; les unes assises en rond, écoutant le récit d'une conteuse; d'autres chantant à mi-voix, agitant des darboukas et battant des tarabouks dont le bruit ne semblait nullement gêner les hanums. Mes plus jeunes sœurs se poursuivaient en faisant voltiger un mouchoir de gaze, ce signe de l'allégresse orientale. Par les portes grandes ouvertes, des cris de femmes et d'enfans arrivaient des jardins; bref, une récréation de pensionnaires. Et au milieu de tout cela les eunuques graves et solennels, adressant au passage une grimace souriante à quelque jolie esclave, une de ces Circassiennes qui ont charge de beauté comme ces fleurs magnifiques qui complètent le luxe d'une maison.

Mon devoir de famille accompli, au bout d'une heure je suis rentrée chez moi, où j'ai retrouvé Bell. Faut-il te dire de qui nous avons parlé? Ah! chère Marthe! si du moins tu étais là!

IV.

Trois semaines se sont écoulées, ma belle aimée, et, revenue de mes surprises et de mes éblouissemens, je puis enfin te raconter par le menu cette vie si nouvelle pour ta pauvre M'riem. Ce singulier retour au milieu des miens, à ce foyer inconnu où je rentrais comme une étrangère, cherchant en vain dans le lointain de mes souvenirs quelque lien qui m'y rattachât, me jette encore parfois

dans un incroyable étonnement, et du fond de ce palais, sous ce ciel d'un immuable azur, dans ces jardins en fleurs, je me surprends encore souvent à me croire en quelque curieux rêve. Je me suis sentie tout à coup si dépaysée dans ces usages, ces mœurs du harem, qu'il me faut presque un effort de pensée pour me reconnaître moi-même en ce rôle de princesse arabe entourée d'esclaves. Ce tendre et doux sentiment qui m'agitait à l'idée que j'allais retrouver une famille s'était bien vite évanoui, tu le penses, déconcerté par ce milieu confus où j'avais compris du premier coup mon isolement. Tu me sais brave; j'ai réagi et, le cœur plein de l'amour de mon père, je me suis faite à n'espérer qu'en lui.

En me demandant, ma bonne chérie, un compte exact de l'emploi des journées de ta Schéhérazade, comme tu m'appelles, tu me jettes dans un grand embarras. Ce n'est pas que le programme en soit très compliqué; mais ce train bizarre du harem ressemble si peu à l'idéal que tu imagines que je ne sais en vérité le comparer à rien de ce que nous avons jamais entrevu, pour t'en décrire le charme et le vide à la fois. Il y a là un courant d'idées, d'impressions, qu'il faut avoir ressenties pour les comprendre. Est-ce vivre? est-ce rêver?.. Je l'ignore, car le fond de ces félicités se résumerait en trois mots : boire, manger, dormir; mais tout cela à l'orientale, c'est-à-dire d'une façon indolente et magnifique. On se lève tard, on prend son bain, on s'habille, on grignote, on s'étend sur les divans, on écoute jaser les esclaves, on attend les visites du maître. Ajoute quelques promenades en dahabieh sur le Nil, ou en carrosse, sous les ombrages de Choubrah, et tu auras l'idée de cette existence courante qui, dans toutes ses somptueuses recherches, a la monotonie du fleuve bleu qui coule sous mes fenêtres sur un lit de sable d'or. — Il est pourtant des heures dont je ne puis définir l'indescriptible charme; le soir, à la lueur des lustres, les *gavazies* dansent au son des instrumens, les jeunes esclaves secouent dans l'air leurs mains trempées d'eau de rose, les plateaux circulent, chargés de sorbets, les chibouks et les narghilés mêlent leur fumée au nuage léger qui s'échappe des cassolettes où brûlent des perles d'ambre, la lumière ruisselle sur les pierres et les étoffes, et le temps s'écoule, dans cette absorption de l'être en un sentiment de matérialité et d'extase tout à la fois.

Ma paresse naturelle s'accommode assez bien de ce train de vie facile où l'on n'a même pas la peine de former un désir; pourtant mes goûts de Parisienne, tu le comprends aisément, réclament quelque diversion à ce superbe *far niente*. Tu sais déjà que je puis m'isoler de ce joli troupeau féminin, dont toute l'intelligence ne va guère au delà de l'admiration d'une perle ou du choix d'une ba-

bouche. Chez moi, entre Nazly et Bell, je dépense mon temps à ma guise; je lis, je t'écris, je songe. Enfin je suis Française, comme dit Saïda.

Le joli *Durrah*, désormais mon amie, m'a bientôt mise au fait de tous les cancans du harem; je suis maintenant très ferrée sur nos usages. Ce rapprochement de Zeinab et de Saïda, si incompréhensible et si troublant qu'il te paraisse, est ici la chose la plus simple. La loi du pays leur permettrait d'avoir chacune un harem séparé; mais elles n'ont jamais éprouvé le besoin d'invoquer la loi et font ensemble excellent ménage. La *grande dame* est presque une mère pour le *Durrah*. Loin de jalouser sa juvénile beauté, elle la pare volontiers de ses mains et lui prodigue de fort savans conseils pour la pose du henné, qui chez Zeinab atteint, dit-on, le plus haut degré de l'art. Saïda, de son côté, a pour Zeinab toute la condescendance d'une fille, et ne se targue pas trop de son influence de favorite, qu'elle met fort aimablement au service de la *grande dame*. En somme, elles se partagent la souveraineté du harem.

Zeinab a gardé le culte des traditions, s'entendant merveilleusement à toutes les formes de l'étiquette et au cérémonial de l'intérieur musulman. Saïda ne demande que des robes et des bijoux; elle folâtre comme un enfant avec les esclaves, s'entourant des plus jeunes, tandis que les vieilles se groupent naturellement autour de l'épouse sévère. C'est un spectacle assez bizarre de les voir trôner toutes deux à chaque extrémité de l'immense salle : l'une, gravement couchée sur son divan, le tuyau d'un narghilé aux lèvres, somnolente, épuisée, se soulevant parfois sur ses coussins pour causer avec la *chiaïa* ou avec quelque eunuque, l'autre, étincelante comme un soleil, riante, avide de jeux nouveaux, se mêlant aux danses et aux chants.

Saïda m'a montré la mère de Farideh, une esclave grecque que les règles de la préséance orientale empêchent de s'asseoir devant sa fille. Le nom seul de Farideh amène toujours un éclat de rire sur les lèvres de ma petite belle-mère. En revanche, elle esquive toute question sur ma grande sœur; sa voix s'altère même en prononçant son nom; on dirait qu'elle a peur.

Je n'ai pas revu Hosnah, qui, le lendemain de mon arrivée, a quitté le Caire pour sa terre de Mansourah; mais Farideh est revenue à Chimilah. Si je l'avais laissée faire, elle eût tout bouleversé dans mon joli boudoir pour l'encombrer de bibelots du bazar franc, le rebut des boutiques de Marseille. Elle m'a parlé avec beaucoup de feu de ses robes de Paris et de sa haine pour Hosnah, dont voici le motif. Deux partis féminins, paraît-il, divisent la « gentry caïrote, » et ce sont justement mes deux sœurs qui les repré-

sentent : Hosnah est à la tête de la *vieille* Égypte, les rétrogrades, les ultras; Farideh dirige le schisme : l'opposition, le progrès, l'avenir.

Maintenant, chérie, tu connais mon genre de vie... Je te vois sourire. Que veux-tu?.. Oui, il manque quelque chose, et parfois, je suis ressaisie par ce sentiment d'isolement qui m'a tant accablée les premiers jours. Mon père n'est pas toujours là; cependant ce que j'osais à peine espérer s'est réalisé. Souvent, le matin, il vient me surprendre; nous bavardons comme des amis, tantôt en arabe, tantôt en français, mêlant volontiers l'un et l'autre; il s'abandonne et me confie jusqu'aux secrets d'état : juge si je suis fière. Tu ne saurais croire quel lien charmant de tendresse nous unit, et ce petit air de mystère dont il doit entourer ses visites les pare d'un charme tout romanesque. Tu devines si, dans nos causeries, il a déjà été question de cette grande affaire, le principal but de mon rappel : à savoir l'établissement de la jeune princesse. Mais ce n'est encore là qu'une menace; nul projet n'est formé, ce qui me permet d'en rire.

Une de mes joies, et que tu comprendras, c'est de parler de ma mère avec Nazly. Zeinab, la première femme et la *grande dame*, est la fille d'un pacha; ma mère était une pauvre esclave dont mon père s'est épris, elle était *durrah* comme Saïda : une raison qui va me faire aimer ma petite belle-mère.

Pendant que je t'écris, l'heure de la sieste a sonné. Le silence plane sur le palais. A mes pieds, quelques esclaves se sont endormies. Quel joli tableau! Il y en a une, surtout, une Smyrniote de quatorze ans, cils et cheveux de jais... Pauvre petite! Où est sa famille, à elle? En la regardant, je n'ose plus me plaindre. Allons, chérie, moi aussi je veux dormir. Tu connais ma folle croyance? Je suis sûre de te voir en rêve.

Grande nouvelle!.. Mon frère Aly est arrivé.

V.

Comme bien tu le penses, notre première entrevue fut toute une affaire. Mon père amena Aly chez moi.

Saisis d'un même attendrissement en face l'un de l'autre, pendant une minute, nous restâmes muets, immobiles. Tout à coup mon frère me tendit les mains; je lui donnai les miennes. Un instant après, nous étions assis côte à côte sur le divan.

— Quelle jolie surprise vous êtes, ma sœur! me dit-il, ému et ravi.

Il me contemplait; je ne pouvais détacher mes yeux des siens. Mon père nous laissa.

Aly a vingt ans. De taille moyenne, il respire des façons d'une élégance rare. Son grand regard de velours trahit seul l'Oriental; son sourire est fin, légèrement malicieux, sous une longue moustache noire. Il a de la vivacité et de l'humour avec une grâce indolente d'allures dont je ne saurais te décrire le charme attirant.

C'était un vrai bonheur de nous retrouver, de nous reconnaître, pour ainsi dire, à travers tant d'années de séparation et d'oubli. Plus âgé que moi, Aly avait gardé mon souvenir. Il évoquait mille détails de notre enfance qui renaissait dans son esprit comme une image à demi effacée, dont il suffit d'un trait pour déterminer le contour. Il me parla de notre mère, et, dans ce lointain de ma vie, il me semblait que je réussissais à le suivre. Je me reprenais à ces visions du passé, si pleines de mélancolie et de douceur. On eût dit que ces chers rappels renouaient soudain la chaîne interrompue de notre affection fraternelle. L'exil que nous avions subi tous deux ajoutait encore à nos liens de tendresse. Nous pensions tout haut, partageant nos impressions, découvrant dans nos cœurs cette affinité de sentimens puisés à la même âme. Nous causâmes longuement, et il osa aborder avec moi un sujet dont on ne parle jamais dans la famille. Mon frère, je te l'ai déjà dit, a épousé une infidèle. L'histoire de leur union est romanesque et touchante. A dix-huit ans, Aly revint d'Angleterre, épris comme un fou d'une fille noble et pauvre. Après s'être longtemps refusé au mariage, mon père céda enfin devant le désespoir inguérissable de son fils. Ils sont mariés depuis deux ans. Bien qu'elle se soit soumise de la meilleure grâce du monde à toutes les règles de la vie musulmane, la pauvre chrétienne n'a pu désarmer le préjugé. Mes sœurs ne la visitent pas; mon père lui-même, si intelligent, si bon, n'a jamais consenti a la voir. Leur amour leur suffit, les console, et rien n'est charmant comme l'enthousiasme d'Aly pour sa *chère petite âme.*

— Ah! j'en suis bien sûr, M'riem, vous l'aimeriez, vous, ma pauvre Adilah.

— Je l'aime déjà, Aly, parce qu'elle est votre femme, et puis je sens bien qu'elle doit se trouver seule parfois, sans famille et sans amies.

— Elle sait que je suis ici, auprès de vous, en cet instant... Je ne comprends pas par quelle intuition elle vous a devinée telle que vous êtes. Elle m'a presque fait votre portrait. Quelle fête ce serait pour elle de vous voir!

— Et pour moi donc! m'écriai-je.

— Hélas! reprit-il, notre père permettra-t-il que vous la connaissiez jamais?

Tout en partageant cette crainte, j'avais au fond de moi comme un espoir secret. Je le témoignai à Aly, sans lui donner confiance.

— La sévérité de notre père a ses faiblesses, dis-je, il m'a déjà tant accordé que je ne puis croire qu'il nous prive tous deux de cette joie.

— Adilah est chrétienne, répliqua-t-il, c'est un gros crime ici.

— Bah! notre père est trop intelligent...

— Notre père, hélas! est soumis à des lois rigides, plus fortes que sa volonté, ma chère M'riem.

Un peu ébranlée, je ne trouvai rien à répondre. Nous nous quittâmes sur ces regrets, nous promettant de nous revoir bientôt.

Cette visite d'Aly me laissa sous une très douce impression. Je sentais se combler le vide dans lequel je vivais depuis mon retour. Ce frère charmant allait être un soutien et un ami. Élevé en Europe, marié à une Européenne, il saurait me comprendre. Avec lui je pouvais parler sans crainte, et du passé et de l'avenir; j'étais presque devinée. — Un sentiment de pitié, joint à une curiosité avide, me surprenait en me rappelant ses confidences sur son mariage. J'adore déjà cette pauvre isolée, repoussée par une famille qu'elle a cherché vainement à désarmer. J'imagine ses mélancolies, ses découragemens, dans les longues absences de mon frère, que les obligations de sa charge retiennent souvent loin d'elle.

Toute à cette pensée, j'attendis avec impatience le lendemain pour causer avec mon père de la visite d'Aly. Il fut ravi de m'entendre parler de l'affection déjà nouée entre nous. Puis, avec des précautions sans nombre, j'arrivai à lui témoigner mon désir de connaître ma belle-sœur. Mais, dès les premiers mots, je rencontrai une opposition si vive que je compris que je m'attaquais à des scrupules durs à vaincre. Il parut même s'étonner que cette idée me fût venue.

— Aucune de vos sœurs ne la voit, me dit-il en forme de conclusion.

— Elles!.. mais moi?..

Il ne put se défendre de sourire de mon entêtement.

— Oh! vous, vous êtes une petite rebelle, répliqua-t-il, cela est incontestable.

— Eh bien, alors, c'est là que serait l'excuse. Aly en serait si heureux!.. Enfin, rien qu'une petite rencontre, bien mystérieuse, en cachette...

— En cachette!.. Voyez-vous la belle équipée!.. Mais moi, je le saurais..

— Non, vous fermeriez les yeux. — Tenez, comme cela,... dis-je en lui faisant un bandeau de mes mains.

— Tu arranges aisément ton méfait.

— Quoi de plus facile?.. Je sortirais un jour avec Bell et Nazly qui ne me trahiront pas...

— Et tes gens?

— Je m'arrête chez la sœur de Nazly, où nous les laissons... De là, par le petit jardin, nous gagnons le bord du Nil... Si, par hasard, la maison d'Aly se trouve sur nos pas, qu'y faire?..

— Voyez-vous, la rusée, avec son hasard... qui vient révolutionner la famille.

— Vous êtes si bon, et vous aimez si bien votre fille rebelle! Allons, c'est dit?..

— Je ne dis rien;... mais prends garde que je ne t'y prenne, ajouta-t-il avec un de ces sourires charmans qui me plaisent tant en lui.

J'ai compris à demi-mot. Tu penses si je tarderai longtemps à exécuter mon escapade. Voyons, dis, est-ce un père cela?

Tremble, Marthe, je ne m'étais pas trompée... te voilà une rivale!.. mais je sais que ta tendresse ne sera pas jalouse, et que tu ne me trouveras jamais ni trop aimée, ni trop heureuse.

Le lendemain même de cette permission si difficilement arrachée à mon père, nous montâmes en voiture avec Bell et Nazly. Je ne t'ai point encore dit, je crois, que Nazly a une sœur, veuve d'un officier, qui vient la voir souvent. Voulant donner à ma bonne nourrice quelque marque d'amitié, en nos promenades, j'ai accepté quelquefois de nous arrêter à sa maison.

Tout s'exécuta donc ainsi que je l'avais projeté. Arrivées chez Zourah, dont la discrétion est à toute épreuve, nous descendîmes, et, tandis que les gens nous attendaient à la porte, nous sortîmes par le jardin. C'était la première fois depuis mon séjour en Égypte que je marchais dehors. Nazly nous guidait. Le sentier, bordé de cannes d'Inde à fleurs rouges épanouies, avait je ne sais quel éclat qui ajoutait encore à la gaîté de notre fugue. L'absence de gardiens, le ciel bleu, cette sérénité des champs, il me semblait prendre mon vol! Dix minutes plus tard, en suivant la rive du Nil, nous arrivions devant un palais aux toits en forme de dômes du plus pur style byzantin. Comme nous allions en franchir le seuil, des *boubs* (portiers) s'élancèrent pour nous barrer le passage. On ne pénètre pas aisément dans une maison arabe. Pourtant, à force d'insistances, dominés peut-être par un certain ton sous lequel ils devinèrent quelque hanum puissante, ils nous laissèrent gagner la cour: mais, là, l'obstacle devint encore plus sérieux. Par bonheur, la prévoyante Bell, qui n'oublie jamais son carnet, me le passa. J'en déchirai une feuille, et, inscrivant en français mon nom au crayon, j'attendis

qu'un eunuque eût porté ce papier à son maître. Un instant après, mon frère accourait avec une joie folle et m'entraînait vers un immense perron en terrasse qu'ombrage une vérandah tapissée de fleurs. A peine étions-nous entrés que, dans un élan, il me baisa au front, par-dessus mon *bourko* (voile).

— Mais c'est contre la règle, m'écriai-je.

— Ici, nous enfreignons la règle, répliqua-t-il.

Les pièces que nous traversâmes révélaient le confort et le goût d'une installation presque européenne. Nous marchions seuls, sans cortège d'esclaves ni d'eunuques. Bientôt, nous pénétrâmes dans un salon où le premier objet qui me frappa fut un piano d'Érard tout ouvert, une bibliothèque, des tableaux... mais je n'en pus voir davantage. Une forme nuageuse, aérienne se leva d'un divan, accourut à moi, deux bras m'enlacèrent, et un baiser retentit sur chacune de mes joues. Je ne saurais jamais te dépeindre l'impression que produisit sur moi Adilah, ni ce type de beauté saisissante qui m'emplit tout à coup les yeux. C'est un éblouissement, un charme qui surprend et captive, comme l'apparition soudaine de quelque échappée du monde des rêves, ange, femme, nymphe ou houri. Imagine, sous une couronne de cheveux crespelés d'or, un grand regard noir comme le mien, frangé de longs cils, qui tranche extraordinairement sur son teint d'Anglaise d'une blancheur à la fois laiteuse et rosée. L'émerveillement de ce contraste est tel qu'on ne songe même pas à remarquer les autres traits du visage qui sont d'une perfection rare. C'est la grâce animée avec cette flamme de la jeunesse ardente et vivace des natures expansives. On ne peut plus l'oublier une fois qu'on l'a vue.

— Vous avez eu beaucoup d'esprit, mon frère, dis-je à Aly en tenant Adilah par la main.

— Dites beaucoup de bonheur, M'riem.

Cependant ils ne pouvaient revenir de la surprise de ma présence. Je dus leur faire un récit détaillé de ma victoire, et comment j'avais intercédé auprès de mon père, et par quel miracle il avait tacitement consenti.

Quoique Anglaise, Adilah parle admirablement le français. Pliée sans peine et sans regret à la vie musulmane, si Aly n'a pu la soustraire à l'étiquette extérieure imposée par le Koran, l'intérieur de leur maison n'a rien du harem. Les eunuques ne sont là que pour la forme; les esclaves sont des servantes.

Aly prend ses repas avec sa femme. Ce détail, qui pour toi paraît tout simple, est ici une extraordinaire exception. L'heure du dîner venue, nous passâmes dans une salle à manger vitrée qui donne sur le Nil. Il s'assit entre nous. Non, tu n'imagineras jamais les

grâces de mon frère auprès d'Adilah, ses attentions tendres, les caresses des yeux et du sourire... Je m'absorbais dans la contemplation de ce bonheur. On sent qu'ils sont tout l'un pour l'autre, et qu'en dehors d'eux rien n'existe ni ne les touche. Il remarqua ma distraction.

— Eh bien ! M'riem, me demanda-t-il, vous ne parlez plus ?

— Je vous regarde.

Adilah devina ma pensée.

— Cette vie sera bientôt la vôtre, me dit-elle, quand vous serez mariée...

J'avoue que ces paroles me causèrent une assez singulière impression. Le mariage est, en effet, le but de notre vie de femme... Moi aussi, je me marierai comme les autres... Te rappelles-tu nos bavardages à ce sujet? Et comment seraient nos maris, et de quels dons uniques, et de quelles qualités miraculeuses nous les dotions... Tu as même fait et refait plusieurs croquis du mien, et, je dois le dire à la honte de mes exigences, sans pouvoir jamais réussir à me satisfaire. Je ne sais pourquoi, auprès d'eux, je me sentis saisie par ces fous ressouvenirs. Une avide curiosité de l'avenir me rendit tout à coup songeuse. Quelle destinée sera la mienne? A cette idée, je ne pus me défendre d'un sentiment qui ressemblait presque à de l'effroi.

Ma trop courte visite s'écoula dans cette intimité expansive et sereine. Je comprenais si bien qu'ils m'avaient fait une place entre leurs deux cœurs! Adilah m'entraîna au piano, et je jouai un de ces nocturnes de Chopin où tu prétends que je mets des pleurs. Tous trois, nous cachions une tristesse et une inquiétude. Quand le regard d'Aly rencontrait le mien, je lisais la même pensée dans ses yeux... Si nous allions ne plus nous revoir !.. Nous tâchâmes pourtant de nous quitter sur une espérance !

Je rentrai chez moi doucement émue. Je veux croire, je veux espérer. Le vide de mon âme vient de se combler. J'ai une famille qui remplace enfin celle que j'ai perdue. Comme ma vie d'Égypte me paraît changée !..

VI.

Le lendemain, dès que mon père parut:

— C'est un ange, m'écriai-je, et vous l'adoreriez si vous la connaissiez.

— Qui ?.. quoi ?.. dit-il, d'un air un peu effaré d'une telle explosion.

Mais j'avais brûlé mes vaisseaux, et devant tant de bonté je me fusse crue déloyale de ne point lui faire un franc aveu.

— Comment vont vos yeux ce matin ? lui demandai-je avec une abominable effronterie.

— Mes yeux?... Que veux-tu dire?

— N'en avez-vous pas un peu souffert hier?

Il me regarda en face, et me menaçant du doigt :

— Tu as fait quelque criminelle équipée! reprit-il.

Je baissai la tête en véritable hypocrite.

— Grâce!.. J'ai trompé le meilleur des pères... pour aller voir un certain frère que j'aime...

— Déjà ?..

Sans tenir compte de ses interruptions, je lui racontai dans tous ses détails l'entrevue de la veille ; il dut écouter les merveilles que je pense d'Adilah. C'était la première fois qu'il entendait vraiment parler d'elle, car, sur sa défense, Aly ne prononce jamais le nom de sa femme. Je ne lui cachai pas que j'avais prolongé ma visite.

— Je suis si heureuse, lui dis-je, ne me grondez pas... d'ailleurs, je n'ai pas désobéi; vous êtes si bon que vous ne m'aviez pas mesuré le temps...

Je ne tardai pas à obtenir mon pardon.

— Que cela ne se renouvelle guère ! ajouta-t-il pourtant.

Cette réponse était un peu bien catégorique. Mais, encouragée par ce résultat, je ne me tins pas pour battue. Je ne suis pas pour rien la fille de mon père. Malgré son ton ferme et décidé, je connais cette faiblesse qui le rend envers moi si indulgent et si tendre. D'abord, il discute... donc, je finirai par avoir raison... peut-être même consentira-t-il à devenir tout à fait aveugle ?..

Il règne toujours entre ma petite belle-mère et moi une très gentille camaraderie. Je me défends un peu de ces expansions d'enfant qui accapareraient toutes mes heures. Quoique m'étant très attachée, elle ne peut se changer, la pauvrette, ni être autre chose qu'un oiseau charmant. Nous sortons souvent ensemble. Presque chaque jour elle m'entraîne à Choubrah, le *tour du lac* du Caire. Là s'étale le luxe des équipages et des toilettes; colonie européenne au grand complet, touristes, voitures de harem. Saïda a un instinct merveilleux pour reconnaître ses amies sous leurs voiles. — Choubrah est le champ clos où s'exercent les luttes, les défis des deux camps rivaux : *la vieille* et *la jeune* Égypte. Le contraste est si frappant que je l'avais remarqué avant même que Saïda m'en eût avertie. Les ultras rétrogrades, — encapuchonnées dans la *habarah* de soie noire, les mains cachées, les stores des carrosses strictement baissés. Les civilisées au contraire, le féredjé turc très échancré sur les épaules, afin de laisser voir la robe parisienne, sur la tête une étroite guirlande de fleurs jouant l'illusion du chapeau, les traits à peine dissimulés sous une gaze blanche, les mains gantées, mi-

naudant coquettement au fond de leurs coupés, stores hardiment levés, cochers et livrées à l'anglaise, ne semblent plus séparées des mœurs européennes que par la fragile barrière du yachmak qui ne dissimule guère plus les traits que vos voiles. Leurs eunuques mêmes se tiennent à distance, comme si leur fonction devenait inutile. Ces Arabes parisianisées fraternisent avec les étrangères, qu'elles cherchent à copier en tout, quoique les méprisant comme des infidèles; de là, saluts, intimité, médisances, intrigues, tous les dehors enfin d'une confraternité aimable, mais auxquels ni les unes ni les autres ne se méprennent.

Le gentil *Durrah* m'a conduite en visite chez ma sœur Farideh, qui tient la tête du parti avancé, et j'en ai rapporté une fort plaisante impression. Bizarre et excentrique jusqu'au ridicule, c'est, après tout, une créature inoffensive. Elle crie très fort, mais n'arracherait pas un poil à ses singes. Mariée à un Turc, très épais de corps et d'esprit, elle habite, en plein Esbékieh, un palais tout flambant neuf; les légers grillages des fenêtres le distinguent à peine des maisons franques. Un architecte italien a bâti cette merveille de mauvais goût qu'elle a fait décorer à la française; les meubles viennent en droite ligne du faubourg Saint-Antoine, sans en excepter les tapis; dans tous les coins, des boîtes à musique, des pianos mécaniques... Farideh adore le tapage. Avec ces visées singulières, elle défraie la chronique caïrote : c'est une des célébrités du pays. Les visiteuses affluent chez elle à toute heure. On ne s'occupe là ni d'*oualems* (chanteuses), ni de *gavazies;* on discute sur les actrices du Caire, sur les bals du vice-roi, les modes de Paris. Ses réceptions font fureur. L'autre année, elle a donné une sorte de raout à la française. Les hommes étant tout naturellement exclus du harem, elle avait imaginé de les remplacer. Les plus grandes de ses esclaves, habillées en garçons, habits noirs et cravates blanches, offraient le bras aux hanums. Une maîtresse de danse leur avait appris le quadrille. Elles se tirèrent assez drôlement de leur office de cavaliers, mais l'idée, comme tu le vois, ne manquait pas d'originalité; l'effet en fut très grand. On en parla tout un mois. — Enfin, pour achever le portrait, une gouvernante anglaise élève ses enfans; sa femme de chambre est Marseillaise, ce qui fait qu'en parlant français Farideh a l'accent de la Canebière.

Encouragée par l'indulgence de mon père, tu devines si j'ai renouvelé mes escapades chez Adilah. Mon frère ayant une charge à la cour et nous laissant souvent seules, les confidences vont leur train... Nous avons naturellement parlé de toi; elle te connaît, elle t'aime, et nous voilà trois amies. Je ne saurais te décrire le bonheur que j'apporte en ce joli nid d'amoureux. Quand Aly rentre, on di-

rait que le ciel s'ouvre. Bavard charmant, il nous raconte les cancans du palais, qui sont accueillis par des rires. Tout en adorant sa femme, il est resté enfant, très enfant; Adilah le plaisante sur certains petits succès mondains dont elle se montre un peu jalouse. Élégant, spirituel et galant, il jouit, paraît-il, d'une sorte de célébrité dans la colonie européenne. On imite sa façon de poser le tarbouch.

Le train d'Aly est en rapport avec celui qu'on mène à Chimilah. Il y a moins d'esclaves, peut-être, mais c'est le pays du caprice et de la fantaisie surpassé et au delà. L'autre jour, cette menace de ruine qui m'avait tant frappée dans la lettre de mon père, adressée à M. Gutler, et que j'avais à peu près oubliée, me revint à l'esprit... j'en demandai l'explication.

— Rien n'est plus vrai, me répondit Aly, l'Égypte est ruinée!..

— Décidément, c'est une folie! m'écriai-je en riant.

— Mais, ma chère M'riem, nous devons des sommes énormes que nous ne paierons sans doute jamais!

— Que dites-vous là?

Et avec son insouciante désinvolture :

— Cela regarde notre wékil.

Ce wékil, l'intendant de toute maison arabe qui se respecte, est souvent fort riche... au détriment du maître. Mais qu'importe, s'il fournit aux dépenses!.. Les grands seigneurs d'ici ne connaissent pas les préoccupations matérielles; ils sont nés pour jouir... Mon père est ruiné... Aly est ruiné... ou, comme il le dit en plaisantant, il a toujours été pauvre. Hosnah, seule, est riche dans la famille.

Ce nom d'Hosnah, jeté dans la causerie, amena une réflexion de mon frère qui me frappa.

— Croyez-moi, me dit-il, voyez-la peu.

Je t'ai déjà parlé des dahabiehs. Aly en possède une, spacieuse et ravissante. Après le dîner, l'autre soir, il nous proposa une promenade sur le Nil. Couchée sous la tente de soie rouge, j'eusse voulu m'y oublier toute la nuit. Le fleuve, moiré par la lune, étendait sa nappe limpide entre les rives sombres, piquées de points blancs par les huttes des fellahs. Sous cette pâle lumière, sous ce ciel si transparent que l'ombre même devient un crépuscule, un chant guttural nous parvenait, porté par la limpidité de l'air; le clapotement de l'eau se mêlant à cette mélodie sauvage, c'était une sérénité, une quiétude, une poésie qu'on ne saurait définir. — J'écoutais... je regardais... je rêvais...

Tout à coup, Adilah se pencha sur moi :

— A quoi songes-tu? me demanda-t-elle.

Je tressaillis et ne répondis rien.

La vérité, c'est que je songeais à ce bonheur que j'avais sous les yeux. Hélas! je me trouve parfois si seule, si seule, dans cette vie de conte de fée où je suis jetée tout à coup.

VII.

Marthe! une aventure, un vrai roman dans le cours uniforme de mon existence de harem.

Il est des jours, tu le sais, où l'on s'éveille le cœur en fête, où l'on se sent heureux sans raison et sans cause. — L'autre matin, je tombai chez Adilah; je la savais seule. Un cri de surprise ravie m'accueillit; je venais lui donner tout le jour. Tu devines la fête.

Le temps était superbe; pas un souffle dans l'air, mais cette tiédeur de janvier qui est notre printemps à nous, et met aux arbres des teintes d'émeraude, et un azur plus pur au ciel. — Après le déjeuner, Adilah m'entraîna au jardin. Les jardins, en Égypte, ont des splendeurs que l'on ne connaît pas en Europe. C'est pour une hanum le seul lieu de promenade où elle ait le droit d'aller à pied, l'enceinte de sa prison. Sur ce point Aly a fait des merveilles. Des volières peuplées d'oiseaux rares, des jets d'eau retombant en poussière diamantée sur les bosquets d'orangers et de mimosas, des allées bordées de bananiers, de bambous et de daturas, des parterres de lis, et, comme un dôme impénétrable, les grands sycomores mêlés aux palmiers, formant une ombre épaisse qui garde sa fraîcheur au plus fort même de l'été.

Nous gagnâmes un kiosque bâti sur le Nil... Adilah y passe les heures chaudes de l'après-midi, ces heures de sieste où la ville entière se repose et s'endort. L'intérieur de ce *buen retiro* est ravissant : murs en marbre rose, longs stores indiens, menus bibelots et les livres favoris.

Après maints bavardages, je m'aperçus bientôt que les douceurs du *kief* alanguissaient ma jolie sultane. Elle m'écoutait, souriant dans sa paresse indolente. Une sorte de lourdeur pesait sur nous et nous engourdissait. Peu à peu la causerie se ralentit, ses yeux se fermèrent, elle s'endormit. — Surprise par une de ces rêveries vagues, insaisissables, où les images flottent et se confondent, je goûtais en ce silence et ce repos une béatitude toute physique, une sensation exquise de quiétude et de bien-être.

A l'extrémité de la pièce, un moucharabieh d'un travail très délicat forme une encoignure charmante. Des touffes de jasmin de Virginie ont pénétré par les interstices, et se sont si bien entremêlées aux fines sculptures que la fenêtre n'est plus qu'un écran de bois doré et de fleurs. Je regardais machinalement quelques-unes

de ces brindilles se détacher et semer de leurs étoiles blanches les gradins en bois de cèdre qui montent à la croisée. — J'avais gravi les marches et, les coudes sur la rampe de velours, j'aspirais délicieusement cette senteur qui énerve et enivre. Comme de mes deux mains j'avais écarté le feuillage, je découvris que le moucharabieh donnait sur un autre jardin abandonné. De folles herbes, un fouillis d'arbustes, des arbres poussés au hasard, un tapis de gazon haut et dru. Croyant le lieu inhabité, j'explorais sans façon ce coin de paradis sauvage lorsque tout à coup, au-dessous de moi, j'aperçus un jeune homme assis auprès d'une table en bambou, sur laquelle s'étalaient des journaux et des lettres... La tête appuyée au dossier de son fauteuil de cannes, les yeux perdus dans le vide, il paraissait absorbé dans une méditation profonde. A première vue, je le trouvai laid : le front haut, l'œil sombre, à la fois hautain et mélancolique, le profil irrégulier, d'un dessin heurté, vigoureux et sévère, tout en lui trahissait un esprit et une volonté, ce je ne sais quoi qui surprend le regard et l'enchaîne. Soudain un pli léger rida son front; sa tête tomba dans sa main... Derrière mon grillage je crus surprendre le secret d'une douleur et d'une défaillance.

Enfin il se redressa et ouvrit un paquet de lettres. Il lisait rapidement, avec une ardeur fébrile... Il s'arrêta sur une feuille comme pour la relire... Un sourire entr'ouvrit sa lèvre, un sourire amer... Il froissa le papier dans ses doigts. — Je ne sais pourquoi la pensée me vint que cette lettre était une lettre de femme... Pauvre amoureux, il souffrait peut-être de quelque déception.

J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'un esclave parut qui vint lui parler. L'inconnu se leva et le suivit. Quand il eut disparu, je ne pus me défendre de songer à cette vision d'un instant qui avait à mon insu captivé ma curiosité, comme une énigme dont j'aurais voulu déchiffrer le mot.

La voix d'Adilah me tira de cette divagation folle. Je n'osai l'interroger sur son voisin. Bientôt du reste je regagnai Chimilah.

Marthe, il y a un mystère là-dessous. Quel peut être ce jeune solitaire ainsi confiné comme un ours dans ce triste jardin ? — A coup sûr au moins, il est une chose que je puis te dire : ce n'est point le prince Charmant.

VIII.

Il est évident que tu as déjà bâti tout un roman dans ta jolie tête. Ma chère, tu en es pour tes frais d'imagination au sujet de ma fameuse découverte derrière le moucharabieh. — Il y a un roman, oui... mais le voici :

Ce matin, j'attendais mon père à déjeuner chez moi. Tu lis bien : *à déjeuner*. Cette dérogation aux usages était donc une faveur exceptionnelle. Nous en sommes là.

J'avais fait placer la table sous la vérandah, au milieu des fleurs. Mon père arriva avec un beau sourire. Quand il fut assis :

— On est bien chez toi, me dit-il.

Je voulus le servir afin de le posséder mieux à moi. Je lui rendais avec ravissement ces mille petits soins que je jalousais aux esclaves, et vraiment je n'étais pas trop gauche.

Le café apporté, tandis que je babillais, gaie et rieuse :

— Sais-tu, M'riem, me dit-il tout à coup, qu'avec tes dix-huit ans bientôt, tu es ici une très vieille fille ?

— Je le sais.

— Il faut pourtant, ma chère, que je songe à te marier.

— Vous avez un projet, mon père ! m'écriai-je un peu troublée.

Il me regarda en riant ; puis, mettant un doigt sur ses lèvres :

— Chut ! c'est un mystère ! dit-il.

Je m'approchai, et essayant de lire dans ses yeux :

— Un mystère... qu'on ne peut pas dire ?..

— Oh ! chère enfant,... ce n'est encore qu'un très vague projet. J'ai souvent réfléchi à l'avenir qui t'attend, avec ton éducation et tes idées, reprit-il. Je ne peux me dissimuler que tu souffrirais dans cette vie de harem où tu ne serais que la première esclave... Aussi te consulterai-je.

Cette confidence me jeta dans un certain émoi. J'étais touchée d'être ainsi devinée par mon père.

— Comme vous êtes bon ! murmurai-je.

— J'aime une fille rebelle, voilà tout, et je suis très ambitieux pour elle.

J'ignore pourquoi, le souvenir du mystérieux voisin d'Adilah se présenta à mon esprit. Le hasard a de si étranges caprices ! Je brûlais d'interroger, et un insurmontable embarras retenait les paroles sur mes lèvres.

— Alors, mon père, repris-je timidement, celui dont il s'agit ?..

— Est fort riche et occupe une situation des plus hautes. Je ne sache pas en Égypte un parti plus enviable.

Bien que je sois sûre de l'habileté de mon père, et que j'aie en ses jugemens une foi aveugle, je ne sus lui taire cette crainte et cette répulsion que j'éprouve pour la façon dont se traitent les mariages musulmans. Épouser un inconnu que l'on rencontre pour la première fois le jour de son mariage, sans savoir rien de lui, ni même connaître le son de sa voix, n'était-ce pas effrayant ?

— Je croirai, mon père, à toutes vos sollicitudes, ajoutai-je, mais

pour moi, ce sera toujours un indifférent, un étranger... Et si j'allais ne pas l'aimer?..

Mon père sourit. Il resta quelques secondes silencieux. Puis, comme s'il eût cédé à une inspiration :

— Décidément, je suis sur une mauvaise pente, dit-il. Tu m'as fait commettre tant d'infractions que je ne sais vraiment où je m'arrêterai.

— Que voulez-vous dire?

— Ne me vient-il pas cette idée folle que je pourrais te montrer ton mari... ailleurs qu'à la promenade, que tu connaîtrais sa voix... enfin que tu lui parlerais...

— Comment cela?

— Nous verrons, nous verrons, reprit-il, comme s'il eût déjà craint de s'être trop avancé; pour cette fois encore, je ne promets rien.

Sous quelle impression de curiosité me laissa cet entretien, tu le devines. Ma tête partit. Quel peut être ce fiancé dont mon père n'ose point encore me révéler le nom? En vain cherchai-je autour de moi. Le sélamlik nous est fermé, il est vrai, mais, dans mes sorties, j'ai souvent rencontré mon père en compagnie de fils de princes et de pachas. J'essayai de me remémorer des visages... Auquel accorder toutes ces qualités tant vantées?—Marthe, si c'était lui!.. Encore?.. Tu vas te moquer, sans doute; ne t'ai-je pas dit qu'il est laid?..

Une semaine s'est écoulée et, dans aucune de mes visites chez Adilah, je n'ai revu le mystérieux voisin. Il ne se montre point à Choubrah à l'heure où l'on y rencontre tout le Caire. Est-ce un sylphe, un fantôme, et s'est-il envolé? Deux fois, je suis retournée chez ma belle-sœur, mais inutilement. — Heureusement, je n'en maigris pas.

IX.

Bercée par cette étrange illusion qui rattachait mon liseur du jardin à ce grand projet dont mon père m'avait dit le premier mot, j'avais passé plusieurs jours à forger mon roman. Tu connais mon imagination travailleuse, qui m'emporte si aisément en ce que tu appelais le pays des légendes. Mon prince Charmant, tu l'avoueras, n'excédait point cette fois l'idéal d'une ambition modeste. Pourquoi pensais-je à lui? Je l'ignore. La vérité, c'est peut-être que, dans cette existence de harem et derrière mes grilles, je n'avais eu nul autre que lui à portée de mon regard. En fille d'Ève, j'étais ravie d'avoir une aventure cachée. J'arrangeais dans ma tête un concours charmant de circonstances du plus adorable effet. Un jour, mon père me l'amenait, en forme de présenta-

tion d'escarmouche. J'avais l'air de ne pas le connaître. Puis, surprise imprévue, j'apparaissais par hasard le lendemain, du haut de mon fameux moucharabieh, parmi les broussailles de son Éden. Et, alors, des rencontres secrètes et tout le cortège des grâces galantes de la poésie orientale... Tout cela n'était-il pas combiné le mieux du monde? — Eh bien ! ma pauvre Marthe, mon rêve s'est évanoui dans les nuages avec mon héros, et pour comble d'humiliation, il en reste une incroyable imprudence qu'il me faut ici te confier.

Toujours forcée par l'ordre de mon père d'observer une grande réserve, il y a trois jours, j'avais pu m'échapper pour courir chez Adilah. A cette heure, je savais la trouver à ce bienheureux kiosque d'où mes regards curieux plongeaient dans le jardin défendu. — Paraîtrait-il enfin ce jour-là? — Pourtant, je lui en voulais de sa maladresse à n'avoir point su deviner son bonheur d'être guetté par deux beaux yeux comme les miens, braqués à travers les feuillages. J'avais bonne envie, au fond, de le payer à mon tour de ma plus belle indifférence... — Figure-toi que j'arrive. Adilah écrivait :

— Quel bonheur! s'écria-t-elle en me voyant. Attends, je finis cette lettre et puis je suis toute à toi.

— Bon, ne te dérange pas, je prends un livre!

Et, de fait, ma chère, je m'installe sur un divan avec un recueil de poésies arabes d'un certain poète nommé Hassan, oublié là par Aly. Faut-il te dire que, au bout de dix minutes, j'étais distraite par le chant de ces maudits oiseaux qu'on entendait chez le voisin. Un bouvreuil impertinent s'était perché sur notre grillage et passait sa tête curieusement. Je me levai pour chasser l'importun.

— C'est délicieux, ces jasmins! dis-je à Adilah.

Tu devines déjà que j'étais en faction dans ma logette, arrangeant les brindilles d'un air indifférent. Rien de l'autre côté, dans les allées désertes ; le bouvreuil, qui s'était envolé sur un palmier, semblait me railler du haut de sa branche, comme s'il eût deviné mon dépit. Je dévorais ma confusion, et en vérité, ta petite princesse méritait bien cette déconvenue. Adilah écrivait toujours. Dépitée de rester plantée là comme une sotte, j'allais enfin quitter la place... quand tout à coup, j'entendis un froissement dans les feuillées. Marthe, c'était lui! Et je le vis bientôt paraître au détour d'un sentier. Il venait de mon côté. Était-ce hasard ou pressentiment? deux fois il leva les yeux vers mon moucharabieh. Il me sembla que son regard, un regard profond, traversé d'une flamme, rencontrait le mien. Ma chère, je devins toute rouge ; mais, comme bien tu le penses, je savais trop qu'il ne pouvait me voir pour ne point demeurer ferme derrière mon rideau fleuri. Il approchait, et quelques pas encore, il allait disparaître sous un massif, lorsqu'une idée folle me passa par

l'esprit. Je venais de lire une jolie légende persane qui semblait inventée pour mon cas. Au pied de la tour, sur un banc de gazon, le poète Hafiz dort... Au-dessus de lui, à une fenêtre, la sultane Gulnare, curieusement penchée, joue avec une rose; soudain, la rose s'échappe de ses doigts, tombe et le dormeur s'éveille... A défaut de rose, je n'avais qu'à étendre la main pour cueillir une de ces tiges. Ma chère, le geste avait suivi la pensée... mon bouquet de fleurettes tombait à ses pieds comme il passait au-dessous de moi. Surpris, il s'arrêta, leva encore les yeux... Je descendis les marches si brusquement qu'Adilah se dressa.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle.

— Ah! mon Dieu! figure-toi que j'ai envoyé une fleur à ton voisin.

— Es-tu folle?

— Je crois bien que j'ai rêvé pendant cinq minutes.

— Mais d'abord, je n'ai pas de voisin!..

Je l'entraînai vers la fenêtre. Il était toujours là, souriant à demi : il respirait mes fleurs...

Stupéfaite, Adilah jeta un petit cri. Mais nous étions trop sûres de notre abri pour rien craindre de sa curiosité.

— Comment le trouves-tu? murmurai-je à son oreille.

— Laid...

— Regarde-le bien...

Elle le considéra encore pendant un instant...

— Et maintenant? repris-je.

— Il n'embellit pas.

Cette réponse me ravit. J'ai toujours été jalouse, tu le sais, de mes impressions : il me semble qu'on me vole si on les partage.

Mais l'étonnement d'Adilah ne se pourrait exprimer. Maintenant qu'elle était convaincue de l'existence du voisin, je lui fis le récit de mon aventure. Dieu sait combien cette belle équipée me valut de fines ironies. Par bonheur, rien ne pouvait me trahir; le seigneur Hafiz qui était là, aussi penaud que moi, ne devait imaginer autre chose qu'une malice peut-être de quelque esclave. Tout se termina par un éclat de rire, et la sultane Gulnare en sera pour ses fleurs.

Je priais Adilah de garder pour nous deux le secret de ma sottise, lorsque, pour achever ma disgrâce, Aly survint à cet instant. Notre découverte le jeta dans une surprise extrême. C'était un événement. Comme sa femme, il assurait que le jardin voisin était inhabité.

Tandis que nous restions immobiles, il alla au moucharabieh. Un cri de stupeur s'échappa de ses lèvres.

— Eh bien? demanda Adilah.

— C'est Hassan! répondit-il avec mystère.

— Tu le connais? demandai-je avec un battement de cœur.

— Oui! c'est précisément le poète qui a écrit le livre que tu tiens. Mais, mon Dieu! comment l'imprudent ose-t-il venir au Caire?.. reprit-il d'un air atterré.

— Il n'a donc pas le droit d'y venir?

— Non, il est proscrit.

Tu ne saurais croire l'effet que ce mot produisit sur moi.

— Proscrit! répliquai-je après un silence, a-t-il donc commis quelque crime?

— Oh! pis que cela! Il s'est compromis dans les intrigues politiques les plus graves. C'est un fou, rêvant de réformes insensées, et jusqu'à l'émancipation des fellahs.

Je le questionnai. Il nous apprit alors que mon prince Charmant n'est ni plus ni moins qu'un haut personnage des plus romanesques. Fils d'un ministre de Mehemet-Ali, tombé en disgrâce sous Abbas, qui fit massacrer tous les siens et confisqua leurs immenses richesses, doué de facultés rares, suffisantes pour inquiéter un prince ombrageux et qui l'ont fait exiler, il s'est acquis un renom de poète et de soldat. A la dernière guerre, il était à Plevna où il s'est, paraît-il, battu en héros à la tête d'un des régimens d'Osman-Pacha.

— Mais alors, il court un danger! dis-je avec une inquiétude qui me serra le cœur, à la pensée que mon inimaginable étourderie l'avait fait découvrir.

— Certes, ce n'est pas moi qui le dénoncerai... La police est assez mal faite pour qu'il lui échappe dans ce quartier désert, au fond de cette maison abandonnée... mais je le sais audacieux... s'il est ici, c'est qu'il a peut-être un projet, un but... là est le péril pour lui...

Je rentrai chez moi toute songeuse. Ce roman, que mon imagination extravagante avait si spontanément conçu, s'effondrait d'un seul coup. Quelle apparence que les vues de mon père se rapportassent à ce proscrit? Mais une inquiétude affreuse remplaça bientôt mes sottes songeries. Ma fatale imprudence avait trahi sa retraite. Grand Dieu! si on allait le découvrir!.. J'étais certaine du silence d'Aly; mais une indiscrétion pouvait le perdre... A cette pensée, je tremblais, comme si déjà je le savais dénoncé.

Le lendemain matin, je ne pus y tenir. Je m'échappai pour aller aux nouvelles. N'était-il rien survenu depuis la veille? Je trouvai Aly et Adilah fort tranquilles, et ne s'inquiétant guère du pauvre voisin. N'osant les interroger, sous le prétexte d'aller prendre un livre, je courus au kiosque.

J'avais compté sans nos *terribles* usages mahométans. — Le moucharabieh était muré!..

JACQUES VINCENT.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

III[1].

LES ADMINISTRATEURS.

I. — LA RÉACTION.

Par suite d'un hasard qui ressemble singulièrement à de la préméditation, la commune a incarcéré et mis à mort les gendarmes, les magistrats et les prêtres, c'est-à-dire ceux qui arrêtent les scélérats, ceux qui les condamnent, ceux qui les adjurent, au nom du salut éternel, de renoncer à leurs crimes. On pourrait croire, d'après cela, qu'elle a voulu déchaîner la bestialité des foules contre la civilisation et briser à jamais les conventions sur lesquelles l'expérience a bâti le monde social. On se tromperait. La commune, cette commune dont Paris a subi le joug avec horreur, cette commune qui a été non pas un ensemble de doctrines, mais un ensemble d'appétits, la commune où brillèrent Raoul Rigault, Théophile Ferré, Émile Eudes, Gabriel Ranvier, Parisel, que servirent avec dévoûment Edmond Mégy, Émile Gois, Genton, François, Sérizier, la commune a été une ère de réaction. Elle le dit, et on peut la croire. Au-dessous d'elle s'agitait une tourbe pour laquelle le vol, le viol et l'assassinat étaient une sorte de besoin instinctif. C'étaient les malfaiteurs dans la pire acception du mot, sortant du bagne, destinés à y rentrer, et dont l'ambition était de détruire une société qui pèse insupportablement sur eux par le seul poids des lois consenties. La

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai et du 1er juin.

commune en eut peur, elle les maintint comme elle put, parfois par la terreur, le plus souvent par l'ivrognerie; elle ne les lâcha qu'au dernier moment, lorsqu'elle-même, se sentant honnie, vaincue, rêva de disparaître au milieu de l'anéantissement de Paris. Théophile Ferré, qui fut malfaisant avec une constance que rien ne dérouta, dans sa prison, préparant un projet de défense qu'il ne daigna point utiliser, écrivait le 22 août 1871 : « Dans Paris livré à lui-même, des citoyens énergiques et courageux essayèrent de ramener, au péril de leur vie, l'ordre et la sécurité. » Presque tous les membres de la commune partagent cette opinion, — cette illusion, — et sont plus que jamais persuadés qu'ils ont protégé Paris contre lui-même. On ne s'en douterait guère, à voir dans quel état ils nous l'ont rendu.

Non-seulement ils avaient à contenir les effroyables instincts de la foule, mais ils avaient à repousser les conseils sanguinaires qu'on ne leur épargnait pas. A la commune faisant emprisonner les otages, emmagasinant le pétrole, déléguant Parisel à la commission scientifique, dévalisant les caisses publiques et souillant les églises qu'elle avait pillées, on écrivait pour lui reprocher de n'être pas suffisamment révolutionnaire. En dehors et au-dessous des sectaires de l'Hôtel de Ville, il y avait une bande de chiens enragés qui hurlaient et tiraient sur la laisse parce qu'ils voulaient faire la curée immédiate et complète. Avant même que la France fût rentrée dans Paris, on exigeait des exécutions capitales qui n'étaient point nécessaires, mais qui du moins eussent affirmé la pure tradition terroriste. Un sieur S. V., qui donne son adresse et s'intitule *gradué en droit*, écrit à Édouard Moreau pour le féliciter d'employer le style du calendrier républicain et de remplacer mai par prairial; puis il ajoute : « Puisque vous et vos amis vous prenez plaisir à votre tour à suivre les erremens de nos ancêtres de 93, ce serait le cas, ce me semble, de renouveler la grande marmite épuratoire des jacobins, moins l'homme sinistre, si justement puni le 9 thermidor de ses aspirations à la tyrannie théocratique. » Cette lettre contient en outre une dénonciation qui ne resta pas infructueuse, car celui qu'elle concernait fut arrêté. Il serait excessif de dire que les chefs de la commune ont fait de la réaction, mais on peut affirmer qu'ils ont résisté souvent aux injonctions des plus violens; c'était leur intérêt du reste, car ils auraient été les premiers à disparaître, la tête en avant, par les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

A l'égard de ce rôle préservateur, une sorte de confidence intime, très curieuse, a été recueillie dans des circonstances que je dois faire connaître, car elles sont de nature à intéresser le lecteur. M. Edmond Got, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, était, pendant la commune, à Londres, où il avait organisé, avec plusieurs

de ses camarades, des représentations théâtrales. Le samedi 20 mai il reçut de Paris des lettres inquiétantes; on lui apprenait que le hameau de Boulainvilliers était exposé aux projectiles des batteries françaises, et qu'il y avait tout à craindre pour son père et pour sa mère qui l'habitaient. M. Got n'hésita pas, il résolut de courir à Passy, de sauver ses parens et de revenir en toute hâte à Londres, où il devait jouer dans la soirée du mercredi 24. — Il arriva à Paris le dimanche 21, se rendit à Boulainvilliers, sans se douter que les troupes françaises avaient déjà franchi la porte de Saint-Cloud, et réussit, non sans peine, non sans plus d'une péripétie, à ramener à Paris son père et sa mère, qu'il put installer, dans un appartement vacant, quai du Louvre. — Le lendemain matin, lundi, tout est en rumeur; la débandade fédérée fuit devant nos troupes; entre dix et onze heures seulement on commence la construction des barricades, construction laissée à l'initiative de chacun, barricades maladroites, remarque judicieusement M. Got, car la plupart d'entre elles se commandent les unes les autres. Dès que les barricades sont élevées, un fait étrange se produit. Nul ne peut plus sortir de sa maison sans être muni d'un laisser-passer délivré par le portier (1).

Le lendemain mardi 23, M. Got voulut partir, afin d'arriver le soir même à Londres. Dès qu'il a mis le pied dans la rue, il est accueilli par un : On ne passe pas! Cette fois, la paperasse signée par le portier ne suffit plus. A force d'insister, il obtient d'être conduit place Saint-Germain-l'Auxerrois, à la mairie du Ier arrondissement, dont le délégué finit, après toute sorte de difficultés, par lui délivrer un permis d'aller jusqu'à l'ex-préfecture de police, permis à l'aide duquel il peut franchir quatre barricades et pénétrer enfin dans la rue de Harlay. Il est cinq heures du matin, Ferré dort et n'est pas visible. Promené de couloir en couloir, M. Got est amené devant deux jeunes gens qui le reçoivent poliment. L'un d'eux, chef d'un des bureaux du cabinet de la sûreté générale pendant la commune, donne à M. Got le laisser-passer suivant : « Mardi 23; laissez passer partout librement le citoyen Got, chargé d'une mission spéciale pour Londres; signé : L. » Puis il se met à causer; après quelques phrases banales, il ajoute, comme se parlant à lui-même avec une sorte d'éloquence farouche et familière : « Et quand même vous seriez réactionnaire, nous le sommes bien, nous, et malgré nous, bêtement, depuis plus de deux mois. Vingt-quatre heures après le 18 mars, nous étions débordés de partout. C'était fatal! Les comités, les sous-comités, les vigilances, les fédérations, politique, république, partis, l'Internationale même, il

(1) «Laissé passer le citoyen Got, artiste du théâtre français, locataire de la maison n° 30, quai du Louvre. Le concierge : J. Roche. »

s'agissait bien de tout cela! La souffrance de vingt siècles pouvait tout d'un coup pousser son cri; les instincts étaient lâchés; c'était la guerre sociale! Ah! pauvres nous! Est-ce qu'on est quelqu'un dans les foules? Suivre le mouvement pour avoir encore l'air de le conduire, c'est la seule chance de le diriger encore un peu. Le vrai, c'est que nous avons eu peur du vide. Et à quoi bon? Nous n'aurons rien fait, et nous n'empêcherons rien. La réaction, maîtresse de ce que nous aurons épargné, nous traitera de barbares, et en fait, la machine aura reculé de vingt ans,.. car on y viendra, à la table rase. — Est-ce qu'on peut rebâtir sur des ruines? Mais il n'y a plus à dire, notre poste est là jusqu'à ce que nous crevions! Car, que nous levions le pied aujourd'hui par impuissance ou par lâcheté, quelle débâcle alors! l'inconnu des représailles et de la rage. Baste! qu'est-ce que tout cela vous fait; j'ai tort de vous parler de nos petites affaires. »

Tout cela était dit « à la cantonade, » comme une sorte d'aparté, mais évidemment pour M. Got, qui n'en perdait point une parole, et qui à peine sorti nota, sténographia l'étrange aveu qu'il venait d'entendre. Cet aveu, il faut le retenir, car il est sincère. Celui qui le laissait échapper, et qu'il nous serait facile de nommer, disait la vérité. Les belluaires de la commune avaient non pas dompté, mais apaisé momentanément les bêtes féroces; à la fin, loin de les retenir, ils les excitèrent et rivalisèrent de cruauté avec elles. Ce n'est point l'emportement de la lutte, l'ivresse de la tuerie qui les a entraînés; non, ils ont agi avec préméditation, ils ont eu la volonté de leur crime. C'est encore l'interlocuteur de M. Got qui le dira. Comme celui-ci allait prendre congé, la porte s'ouvrit, et deux hommes entrèrent. L'un vêtu en officier fédéré, l'autre, que M. Got ne connaît pas et dont il trace de main de maître un portrait tellement ressemblant qu'il équivaut à un nom : « en bourgeois, petit, tête grinchue et bistrée, bec de vautour, yeux et dents de loup, une espèce de pion. » C'est Théophile Ferré. — On parle de trahison, comme toujours; on se montre des lettres dénonciatrices; on prononce le nom de certain général de la commune. M. Got veut se retirer; le chef de bureau qui lui a délivré le laisser-passer lui dit adieu : « Racontez du moins à ceux de Londres que nous avons résisté crânement; oh! nous ne sommes pas rendus et nous ne nous rendrons pas. Est-ce qu'on se rend aux sergens de ville et aux assassins de Versailles? Eh bien! citoyen Got, vous qui êtes un sage, soyez le notaire de ce testament de la commune révolutionnaire et militante! » Ceci se disait le 23 mai, vers six heures du matin; le réactionnaire de la sûreté générale savait exactement à quoi s'en tenir, il n'ignorait pas que pour lui, pour ses congénères de la révolte, la partie était perdue, absolument perdue. Ce

jour-là même les incendies commencèrent, et l'on prouva de la sorte que l'on voulait « résister crânement. »

De ce qui précède il semble résulter que ces hommes ont cru faire de la réaction et être des conservateurs, parce qu'au lendemain du 18 mars, ou du 2 avril, date de leur premier engagement, c'est-à-dire de leur première défaite, ils n'ont pas massacré les détenus dans les prisons et livré la ville au pillage. Certains hébertistes y ont pensé, il n'en faut point douter, mais jusqu'au dernier moment ils ont été tenus en bride par les économistes dont le groupe comptait des hommes comme Jourde et Beslay qui sauvèrent la Banque de France, comme Vermorel qui protégea le Mont-de-Piété, comme Vallès qui s'opposa à l'exécution des otages, et qui espéraient en défendant certaines administrations rendre leur insurrection tolérable. Ils échouèrent, parce que toute révolution penche fatalement vers la violence et y tombe. Ils avaient du reste un intérêt direct et pour ainsi dire personnel à surveiller, à diriger quelques grands établissemens qui pouvaient alimenter le budget aléatoire dont ils nourrissaient tant bien que mal la commune, le comité central, et l'énorme troupe de la fédération. S'il leur semblait insignifiant d'abandonner le palais de la Légion d'honneur aux déprédations de M. et de Mme Eudes, aidés de leur ami Mégy, il leur importait de soustraire l'octroi, le domaine, l'assistance publique, les chemins de fer, les compagnies d'assurance aux rapacités de la basse populace, — de la basse pègre, — communarde. Ils en régularisèrent le pillage; en un mot, ils l'administrèrent, et c'est en réalité à cela que se bornèrent les actes de conservation dont ils se sont enorgueillis.

A l'octroi, à cette source même de la fortune de Paris, on avait placé un certain Volpénil, dont le nom réel était Bonnin et que quelques indélicatesses avaient fait sortir malgré lui des contributions indirectes. Dans ce poste de confiance, on lui adjoignit un serrurier appelé Alphonse David Pichot, ancien pensionnaire d'une maison d'éducation correctionnelle, et qui avait mérité les aiguillettes de capitaine d'état-major en commandant un peloton à cette grande victoire de la place Vendôme que le comité central parvint à remporter sur une manifestation sans armes. Bonnin-Volpénil et Pichot traversèrent l'octroi comme une trombe, purent y ramasser une dizaine de millions, qui furent remis à la délégation des finances, mais dont plusieurs billets de mille francs, si l'on en croit les indiscrétions de la justice militaire et de la justice civile, leur sont restés aux doigts. Aux barrières, aux pataches, on avait conservé quelques préposés de l'administration régulière, qui continuaient leur service afin de ne pas mourir de faim, mais qui paraissent n'avoir eu que peu de déférence pour la commune. Cela du moins

semble ressortir de la lettre suivante qui fut adressée au citoyen V., inspecteur central de la navigation : « Paris, le 8 mai 1871. Citoyen, un arrêté inséré au *Journal officiel* du 6 courant nomme le citoyen Landowski commissaire de police de la navigation et des ports. Je vous prie de vous mettre en rapport avec ce citoyen relativement à un abus qu'on nous signale : les mariniers de l'octroi se font les convoyeurs des personnes quittant Paris. On se plaint que les bateaux de service ne soient pas visités ; veuillez avoir l'obligeance, de concert avec ledit commissaire, de voir jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées. — Salut et fraternité. Le chef de la 2e division, préfecture de police : A. Olivier. » Cette lettre, qui stimula le zèle de Landowski, dans le bureau duquel elle fut retrouvée au ministère de la marine, resta sans effet. On menaça les préposés, ils firent les niais, surent ne rien comprendre aux reproches qu'on leur adressait, et continuèrent, comme par le passé, à sauver les malheureux qui voulaient fuir un Paris devenu inhabitable.

Tout irrégulière que fût l'administration de l'octroi pendant la commune, les choses s'y passaient assez régulièrement, c'est-à-dire que le produit des recettes opérées aux barrières et ailleurs était presque intégralement versé au ministère des finances. Parfois cependant la recette offrait quelque difficulté ; le 7 avril, on en fit une à l'entrepôt général, à main armée, en forçant la caisse qui contenait 327,421 francs. On dit que dans cette circonstance Pichot fit 18,000 fr. d'économies qu'il eut le tort de confier à un de ses amis, car celui-ci, pour mieux les soustraire à la curiosité des Versaillais, les emporta, et ne reparut plus (1). Il est difficile de savoir comment Volpénil, conseillé par Pichot, tenait sa comptabilité, car tout a été détruit ; on n'a sauvé que d'insignifians ordres du jour imprimés sur papier rouge, et un drapeau rouge à moitié brûlé qui, par ses ornemens baroques, ressemble à une bannière de compagnonnage. Volpénil et Pichot sont innocens de l'incendie de l'octroi ; ils n'y étaient plus, ils étaient déjà bourgeoisement partis en omnibus (2), lorsque les fédérés du 174e bataillon vinrent lancer le pétrole et le feu dans les deux annexes de l'Hôtel de Ville, qui déjà n'était plus qu'un brasier. C'est dans la journée du lundi 22 mai, à l'annexe, où l'Assistance publique avait ses bureaux, que fut faite la dernière commande, — commande considérable d'huile de pétrole. Un échange de paroles eut lieu à cet égard, sur l'escalier même,

(1) Procès de A.-D. Pichot ; déb. contr., sixième conseil de guerre, 3 février 1872.

(2) Volpénil emporta le produit des dernières recettes de l'octroi, 23,700 francs, qu'il déposa entre les mains de Jourde à la mairie du XIe arrondissement. — Le dernier argent que reçut le délégué aux finances lui fut remis par Gabriel Ranvier : 7,000 francs provenant de la caisse du XXe arrondissement.

entre un fonctionnaire de la commune et un négociant; nous ne pouvons les nommer, car ni l'un ni l'autre n'ont été poursuivis pour ce fait, qui est resté ignoré. On s'était scrupuleusement conformé à l'ordre verbal qui avait été donné : aussitôt que les Versaillais approcheront des Halles, on mettra le feu à tout ce qui est sur la place de l'Hôtel de Ville. La longue résistance de la barricade élevée à la pointe Saint-Eustache n'eut d'autre but que de laisser aux incendiaires le temps de détruire le palais où ils avaient régné.

Plus d'un a dû le regretter, car on y avait passé de bons momens et de joyeuses soirées. On narguait la réaction, et l'on prenait l'heure comme elle venait; on savait bien qu'il y avait quelque part un Versailles grognon et malveillant; on se doutait bien que l'on y rassemblait des hommes qui troubleraient la fête; mais baste! la vie est courte, et il faut savoir l'égayer. Que de charcuterie! que de bouteilles! que de franches lampées! partout, dans cet Hôtel de Ville, devenu une gargote doublée d'un mauvais lieu, partout, dans la cour d'honneur, dans la salle du trône, dans la grande salle des fêtes où campaient les Lascars, qui plus tard s'appelèrent la compagnie de l'Étoile, sur les escaliers, dans les caves et dans les combles, on buvait, on chantait, et parfois le bruit des ripailles allait, jusque dans leur salle de délibération, troubler les méditations des membres de la commune. Ah! c'était le bon temps! Dans le jour, on recevait volontiers les servantes sans place, les ouvrières sans ouvrage et surtout sans profession; on les retenait à dîner et elles s'asseyaient, sans façon, à la cantine côte à côte avec les fédérés, et l'on n'était pas trop sévère. Plus tard, on entendait crier : « Allons! la patrouille de minuit! » Une escouade sortait en armes et revenait bientôt ramenant des prisonnières faites dans des maisons que l'on connaissait. Si le vieux Mathurin Régnier « craint du chaste lecteur » était encore de ce monde, il pourrait seul raconter ce qui se passait alors. Il en était de même un peu partout; la commune n'avait-elle pas promis d'être une époque de régénération?

L'orgie paraît avoir été la principale préoccupation de la plupart de ces hommes, acteurs secondaires d'un drame auquel ils participaient sans trop le comprendre; ceux-là, et c'était le plus grand nombre, ne se souciaient ni de l'avènement du prolétariat, ni de la rénovation sociale. Ils recherchaient le plaisir, le plaisir grossier, le trouvaient sans grande peine, ajoutaient leur dépravation particulière à la dépravation générale, et se tenaient pour satisfaits. Partout où ils s'établissaient, ils apportaient avec eux le vin, l'eau-de-vie et le reste. L'un d'eux, nommé Constant B., qui avait servi dans l'armée régulière et avait été grièvement blessé à la bataille de Wœrth, s'était jeté dans la commune. Capitaine d'état-major

attaché à l'intendance, il avait profité de son grade et du droit aux réquisitions pour mener l'existence telle qu'il la comprenait. Arrêté pendant quelques jours et conduit à la prison du Cherche-Midi pour des motifs qui nous sont inconnus, il avait été relâché, grâce, sans doute, à la protestation que voici : « Sur ma tête, sur mon honneur, sur mes blessures et sur mon passé, je déclare que qui que ce soit n'a le droit de mettre en suspicion mes actes et mes ordres. Le citoyen Constant B., officier d'administration à la porte Dauphine, entièrement dévoué à la commune. » Le 3 mai, un officier supérieur fédéré s'installa, par voie de réquisition, rue Spontini, dans l'hôtel de Mme la comtesse de Castellane; Constant B. l'y suivit, et amena avec lui quelques demoiselles de sa connaissance. Il n'avait point le cœur mal placé et offrait volontiers à ses amis une hospitalité qui ne lui coûtait pas cher. Il les convoquait à quelques agapes fraternelles où l'on ne semble pas avoir discuté bien sérieusement le problème humanitaire : « Mes chers camarades, venez le 11 mai, à cinq heures du soir, rue Spontini, 3, porte Dauphine. — Absinthe à cinq heures et demie ; — dîner à six heures ; — à partir de huit heures toutes voiles dehors. — A vous : Constant B. » Ces ivrognes, ces viveurs de bas étage, n'ont point été les plus mauvais, tant s'en faut; ils se sont amusés et ont presque tous disparu en hâte, lorsque le danger est devenu plus vif qu'il ne leur convenait.

Le type de Constant B. n'est point rare parmi les adhérens de la commune; on le rencontre à chaque pas, lorsque l'on étudie ce monde extraordinaire. Celui-là était un épicurien qui buvait les caves ; d'autres, plus avisés, savaient les exploiter. Le 19 mai, un capitaine des francs-tireurs de la république, escorté d'environ cent cinquante hommes, s'empara d'une maison située à Passy dans la grande rue, n° 13 ; il en fit ouvrir tous les appartemens, et y installa une partie de sa troupe. Peu de temps après, un simple fédéré, ancien employé de commerce, nommé Bernard M., vint s'établir dans une boutique du rez-de-chaussée, en compagnie d'une femme qui n'avait rien de légitime. Ce Bernard M. était un homme pratique et le prouva. Il déménagea tout le vin qu'il découvrit dans les caves appartenant aux locataires, le fit apporter dans la boutique dont il avait pris possession, et ouvrit simplement un débit de boisson. Ses affaires n'allaient pas mal ; il encaissait d'assez bonnes recettes, car il ne faisait pas crédit et ne vendait qu'au comptant. Cela dura deux jours ; le 21 mai, dans la soirée, il fallut abandonner précipitamment ce petit négoce improvisé, car les Versaillais arrivaient. Ils arrivèrent même si vite que Bernard M. fut arrêté (1).

(1) Affaire Constant B.; déb. contr., quatrième conseil de guerre, 19 juillet 1873. — Affaire Bernard M., déb. contr., vingtième conseil de guerre, 25 avril 1872.

Si la commune n'avait eu que de tels actes à se reprocher, on en sourirait, et l'on pourrait en parler sans rougir. En tout cas, ce sont là des faits particuliers inhérens à l'état de choses qu'elle avait créé, mais dont l'insignifiante responsabilité ne retombe qu'indirectement sur elle. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la conduite que les agens choisis, nommés par elle ont tenue dans les administrations qu'ils ont eu à diriger. Là, le pillage a été systématisé, et les difficultés financières, au milieu desquelles l'insurrection s'est débattue pendant toute sa durée, ne rendent point excusables certains actes que nous allons raconter.

II. — LA DIRECTION DES DOMAINES.

L'octroi n'a point été seul administré par la commune. Dès que la révolte fut maîtresse de Paris, elle fit quelques tentatives d'administration sur les grandes compagnies financières. La commune s'était officiellement installée le 29 mars à l'Hôtel de Ville; le 30, dans la nuit, elle fait envahir cinq compagnies d'assurance; les scellés y sont apposés après que l'on a réquisitionné l'argent qui pouvait se trouver dans les caisses (1). Elle ne fait, du reste, qu'imiter le comité central. Un des membres de celui-ci, Grêlier, dans une note écrite par lui le 23 février 1872, raconte qu'il a été délégué au ministère des affaires étrangères et à l'archevêché pour faire l'inventaire de l'argenterie. La commune ne s'arrêtera pas en chemin, et le 17 avril elle frappe sur les compagnies de chemins de fer une contribution de 2 millions imputables à l'arriéré de leurs impôts. C'étaient là, pour ainsi dire, des réquisitions d'état, mais on ne négligeait pas non plus les petits profits, et l'on signalait, sans scrupule, tout ce qui semblait de bonne prise : « Paris, le 22 avril 1871. Mon colonel, ayant porté mon bataillon rue de Courcelles, 36, école des frères, j'ai découvert près de ma caserne une maison où il y a chevaux et voitures. D'après les renseignemens que l'on m'a donnés, ça appartiendrait à un député de Versailles. Veuillez prendre s. v. p. des renseignemens à ce sujet. Je vous salue avec respect. Le commandant du 35e bataillon. E. Pigère. » On a cru que la maison de M. Thiers avait été respectée jusqu'au jour, 10 mai, où l'on en décréta la démolition; c'est une erreur. Le 14 avril, dans la matinée, l'hôtel de la place Saint-George fut envahi; on y saisit des papiers, et l'argenterie en fut enlevée. Le même jour, on fit ce que l'on ap-

(1) Les scellés furent promptement levés : « La commune de Paris décrète : Les cinq compagnies d'assurance *la Nationale, l'Urbaine, le Phénix, la Générale, l'Union* sont autorisées à lever les scellés apposés sur leurs caisses et livres à la date du 29 courant. La saisie pratiquée à la requête de la commune est maintenue. 31 mars 1871. »

pelait une perquisition, rue Rabelais, chez le marquis de Gallifet; on y vola comme dans une ville prise d'assaut. La veille, on avait visité avec trop de soin l'hôtel Pereire. C'était le vol organisé, élevé à la hauteur d'une institution communale. Cela indigna Vermorel, qui fit rendre, à la date du 16 avril, un décret inutilement préservateur : « Article 3. — Aucune perquisition ou réquisition ne pourra être faite qu'elle n'ait été ordonnée par l'autorité compétente ou ses organes immédiats, porteurs de mandats réguliers, délivrés au nom des pouvoirs constitués par la commune. Toute perquisition ou réquisition arbitraire entraînera la mise en accusation de ses auteurs. » L'intention était bonne, mais elle ne peut être réputée pour le fait; l'habitude était prise, nul décret n'était assez puissant pour la rompre : jusqu'au dernier moment on força les portes et on vola.

La commune avait cependant pris ses précautions et essayé de centraliser « le service » des réquisitions dans une seule administration, dans celle des domaines, où elle avait nommé Jules Fontaine en qualité de directeur. Fontaine avait des droits à la bienveillance communarde, et ses titres n'étaient point à dédaigner. Il me produit l'effet d'un déclassé qui a pris la mauvaise route et s'en est allé insensiblement jusqu'à la fondrière. Il n'était plus jeune; il avait alors cinquante-quatre ans. Il donnait des leçons de mathématiques aux lycées Saint-Louis et Bonaparte, mais en réalité il vivait dans les sociétés secrètes, conspirait, et semble avoir eu pour spécialité politique de fabriquer ces bombes portatives que l'attentat d'Orsini avait mises à la mode dans le monde révolutionnaire. Il était mêlé à un complot avéré sous la fin du second empire; il fut au nombre des accusés qui comparurent devant la haute cour siégeant à Blois, et le 8 août 1870 il s'entendit condamner à quinze ans de réclusion. Le gouvernement du 4 septembre s'empressa de le remettre en liberté et lui offrit une préfecture en guise de compensation; Fontaine refusa, car on ne put le nommer dans le département d'Indre-et-Loire où il eût voulu être envoyé. Dans ce fabricant de bombes destinées à l'assassinat, dans cet ancien condamné, la commune reconnut facilement un des siens, et le nomma (9 avril) directeur général des domaines et du timbre, conservateur du matériel de l'ancienne liste civile, et enfin (7 mai) séquestre des biens du clergé. Un mot assez drôle, que j'ai entendu, résume nettement ses fonctions. Un de ses employés disait : « Le citoyen Fontaine est confiscateur en chef. » Il a, dans l'histoire de la commune, une certaine notoriété due à la destruction de la maison de M. Thiers, destruction qu'il a toujours persisté à appeler « un déménagement. »

C'était un homme d'ordre, il tenait bien sa comptabilité. Dans

son cabinet, il trouva le livre de dépenses de son prédécesseur, et l'utilisa pour lui-même; on y lit : « 16 mai; chevaux pour Thiers, — 75 francs. — 17 mai, pourboire, déménagement Thiers, 15 francs. — 19 mai, frais de voiture du déménagement Thiers, 70 francs. » Ses papiers n'ont point été perdus, et l'on peut y faire quelques découvertes intéressantes. Non-seulement il était directeur des domaines, mais il avait droit d'ordonner des arrestations, semblable en cela, du reste, à tous les porte-galons du moment. Fontaine paraît avoir tenu à ce que les arrestations provoquées par lui fussent « légales; » à cet effet, il avait reçu de Raoul Rigault un certain nombre de mandats d'amener en blanc; il n'avait qu'une date et un nom à y inscrire pour les rendre exécutoires. Parfois, le mandat est libellé; seule la date a été intentionnellement omise; Fontaine en fera usage selon les circonstances. Ce cas spécial se présente pour M. d'Entraigues, qualifié de : « secrétaire du général Rollin, directeur de la lingerie impériale. » En qualité de délégué à la sûreté générale, Raoul Rigault a signé ce mandat, qui est donc antérieur au 25 avril, et qui ne fut pas exécuté, car j'en retrouve la minute. M. d'Entraigues n'en fut pas moins arrêté le 14 mai, pour avoir refusé de livrer du linge à la concubine d'Émile Eudes, et transféré le lendemain à la prison de la Santé par ordre d'Edmond Levraud.

Je ne crois pas que Fontaine ait abusé de la faculté qu'on lui accordait de faire opérer des arrestations, il se contentait d'exécuter les instructions de la commune en ce qui concernait les ministères et les grandes administrations publiques. On voit là le mode de procédé qui était fort simple : « Ordre est donné au citoyen Fontaine, directeur des domaines et du timbre, de faire enlever l'argenterie des Invalides, et de la faire transporter à la Monnaie pour être confiée aux soins du citoyen Camélinat pour être transformée dans le plus bref délai. Paris, le 17 avril 1871. Le membre de la commune délégué aux finances, E. Varlin. Vu et approuvé, la commission exécutive : É. Tridon; Avrial. » Ordre analogue pour l'Hôtel de Ville, pour les ministères de la marine, de l'intérieur, du commerce, des affaires étrangères, pour la direction des lignes télégraphiques. La préfecture de police semble échapper à la spoliation. Du moins, je n'aperçois qu'une lettre par laquelle Edmond Levraud prie le citoyen Fontaine de donner copie de l'inventaire du mobilier (argenterie, linge et matériel de table) qui se trouve à la préfecture. Lorsqu'il était muni d'un de ces ordres, Fontaine se rendait au ministère désigné, et pour ce genre d'expéditions, il se faisait accompagner d'un commissaire de police spécial, nommé Mirault, qui était un ancien cafetier condamné pour vente de denrées falsifiées et failli. La commune n'était point difficile sur le choix de

ses agens. Elle les prenait où elle les rencontrait, et professait, à cet égard, des idées d'une largeur vraiment fraternelle. Mirault rédigeait le procès-verbal, afin que tout se passât « dans les règles; » l'argenterie saisie était confisquée, mise en boîte et expédiée à l'hôtel des Monnaies, où l'on tâchait d'en faire des pièces de cent sous.

Le directeur de la Monnaie, Camélinat, acceptait volontiers les pièces de vaisselle plate, les couverts qu'on lui envoyait; il les faisait jeter en fonte, et détruisait ainsi souvent des objets d'art dont la façon valait plus que le métal. Ceci lui importait peu; égalité de la cuiller d'étain, fraternité de la gamelle, cela convenait à la commune; mais Camélinat regimbait lorsqu'on lui apportait des étoffes d'or et d'argent, qui exigeaient un travail difficile pour être réduites à l'état purement métallique. A la date du 2 mai, il écrit : « Citoyen Fontaine, gardez donc dans les magasins des domaines toutes les chasubles et autres oripeaux que vous pourrez trouver parmi les objets saisis et déposés à l'ex-préfecture de police ou autres administrations; plus tard on s'occupera de leur transformation suivant les intérêts de la commune. Le directeur de la Monnaie : Camélinat. » Ceci ne paraît pas avoir été du goût de Jules Fontaine, qui, dans la destruction des objets sacerdotaux, trouvait sans doute tout bénéfice pour la libre pensée et pour la caisse de la commune; il insista, ne put parvenir à vaincre les objections de Camélinat, et finit par s'adresser au comité de salut public dont il obtint gain de cause : « Paris, le 10 mai 1871. Autorisation est donnée au citoyen Fontaine, directeur des domaines, de faire brûler à la Monnaie, et d'accord avec le citoyen Camélinat, les chasubles et oripeaux enlevés dans les différentes églises et renvoyés actuellement au garde-meuble. Le membre du comité de salut public : Antoine Arnaud. » La langue de la commune est pauvre, et le mot oripeaux s'y répète souvent. C'était là, il faut le reconnaître, une mesure bien plus politique que financière, et l'on se plaisait à brûler le vêtement du prêtre avant de tuer le prêtre lui-même.

Jules Fontaine, agent direct de la commune, qui, ne devant être qu'une revendication municipale, se substituait naturellement à l'état, Fontaine ne faisait, après tout, que se conformer aux ordres de ses maîtres en dévalisant les ministères et en ramassant les épaves arrachées à la dévastation des églises; mais il semble plus coupable lorsqu'il pénètre dans les maisons particulières et fait main basse sur des objets de propriété individuelle. N'est-ce pas là ce que le code pénal appelle un vol avec effraction? Au nom de quel principe détourné de son sens naturel par l'interprétation révolutionnaire des fédérés, deux fois, dans le courant des mois d'a-

vril et de mai, se sont-ils fait ouvrir de force l'hôtel de M. Martin du Nord, rue Paradis-Poissonnière, et l'ont-ils pillé (1)? Est-ce l'acte d'une bande de sacripans qui veulent faire un bon coup et qui profitent de leur nombre, de leurs armes, pour casser des meubles et se garnir les goussets? Nullement, car dans le cabinet que Fontaine occupait à la direction des domaines, on retrouve les objets dérobés, de l'argenterie, des bijoux, des médailles, des coupons de rente. Il n'a été que recéleur, — séquestre, comme il disait, — car le pillage de l'hôtel de M. Martin du Nord a été exécuté par des fédérés qui ont agi en vertu d'instructions que nous ne connaissons pas. Dans une autre circonstance, il a lui-même commandé en chef.

On voulait, je ne sais pourquoi, s'emparer des meubles appartenant à la princesse Mathilde. C'était là une noble tâche, bien faite pour éveiller une chevaleresque émulation dans le cœur des ennemis des tyrans. Jules Fontaine ne voulut point laisser à d'autres la gloire de l'avoir accomplie, et accompagné de Mirault, escorté d'un nombre suffisant de fédérés, il partit pour la conquête. L'expédition fut longue; on la divisa en trois opérations distinctes, car on croyait savoir que la princesse Mathilde avait confié une partie de ses objets précieux à trois personnes différentes. L'ennemi fut vaincu: l'ennemi c'étaient de malheureux portiers qui firent de consciencieux efforts pour sauver les appartemens dont ils avaient la garde. Peine inutile, Jules Fontaine renversa tous les obstacles. — Chez M. de M., chez M. P., chez Mme G., on fouille les appartemens, on fracture les meubles, on brise les serrures, on enlève des objets de prix. — Une lorgnette et une médaille en or provenant de cette excursion en territoire hostile furent découvertes au domicile de Fontaine, qui avait pris la précaution d'y faire également transporter quelques bouteilles de vin de Champagne. Des expéditions analogues furent dirigées contre la maison du prince Pierre Bonaparte, contre l'argenterie du mess des officiers de l'École militaire. Tout n'alla pas au garde-meuble ou à l'hôtel de la Monnaie, car un service de porcelaine et quelques pièces de vaisselle plate ne quittèrent pas le domicile de Fontaine où on les retrouva. Il paraît avoir été coutumier du fait et avoir aimé à conserver quelques souvenirs de ses essais de revendication, car un témoin déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrec-

(1) « Pendant que j'écris, un Alsacien, qui est venu me trouver pour réclamer ma protection en qualité de sujet allemand, m'informe qu'avant-hier au soir des gardes nationaux, armés de l'autorité du comité de salut public, ont envahi le magnifique hôtel de M. Martin du Nord, l'un des plus riches manufacturiers de France, et qu'ils ont emporté tout ce qu'ils ont pu trouver, meubles, vaisselle plate, bijoux, ornemens, etc. — Le seul crime qu'on allégua contre lui, c'était qu'ayant été colonel de la garde nationale, il avait quitté Paris et s'était retiré à Versailles. » M. Washburne à M. Fish.

tion du 18 mars a dit : « J'ai découvert quinze cents bombes à Montmartre, dans les ateliers de Fontaine, directeur des domaines, chez lequel j'ai trouvé beaucoup d'objets volés chez M. Thiers (1). »

Les écrivains qui servaient de souteneurs à la commune étaient dans la joie. Ils estimaient que ces pillages inexplicables étaient des mesures sagement réparatrices. A leurs félicitations ils ajoutaient des calomnies; comme toujours *le Père Duchêne* donne l'exemple et entonne l'hosannah de l'ordure : « Savez-vous ce qu'on a trouvé quand les bons b... de la police municipale ont été faire des perquisitions dans le domicile de l'assassin Jules Favre? Eh! nom de tonnerre, tout simplement deux millions en titres au porteur; et tout ça acheté du 4 septembre au 20 février... c'est pour cela qu'il avait besoin de faire de faux billets de banque (2). »

Le pillage suffisait, le mensonge était de trop. Pendant que la direction des domaines faisait des descentes dans les ministères et dans les appartemens particuliers, la sûreté générale, — qu'elle fût dirigée par Raoul Rigault, par Cournet ou par Théophile Ferré, — ne restait pas oisive; elle aussi, elle crochetait les serrures et défonçait les armoires sous prétexte de s'emparer de papiers compromettans. Elle fait des perquisitions, dont jamais elle ne sort les mains nettes, chez M. Zangiacomi, chez le maréchal de Mac-Mahon, chez le maréchal Bazaine, chez le prince Murat, auquel on vole toutes ses voitures, chez le général Ducrot, auquel on enlève une cassette remplie de documens précieux. Cette cassette ne sera pas inutile plus tard; quelques contumax proposeront de la rendre moyennant bonne somme payée d'avance; ils essaieront d'établir ainsi ce qu'en terme de leur métier on appelle un coup de chantage, mais leur tentative d'escroquerie ne réussira pas, car on sait à n'en point douter que la cassette a été détruite dans l'incendie de l'Hôtel de Ville. — Ces expéditions ne coûtaient pas fort cher à la commune, qui faisait ses effractions à bon compte, si j'en crois cette pièce : « Reçu pour frais divers pour l'exécution d'un mandat de la sûreté générale; descente et perquisition chez le nommé Vinoy, ex-général, 10 francs. Paris, le 24 avril 1871. Le commissaire de police spécial au chemin de fer de l'Est, E. B. » Parfois les frais sont plus considérables et ressemblent à une prime proportionnelle au butin rapporté : « Reçu par le commandant de place la somme de 100 francs en avoir, après réquisition faite à l'école Bossuet d'une somme de 1,400 francs que j'ai versée au bureau. La réquisition a été faite le 7 avril à quatre heures, Paris, le 18 avril 1871. J., commissaire de police du quartier de l'Odéon. » C'est par milliers

(1) Enquête sur le 18 mars, tome II, p. 220, éd. 1872. — Procès Fontaine; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 23 novembre 1871.

(2) *Le Père Duchêne*, n° 29, p. 92, 24 germinal an 79.

que l'on pourrait multiplier ces exemples, qui semblent démontrer que la commune a été un essai sérieux de translation obligatoire de la propriété mobilière. C'est ainsi du moins qu'elle apparaîtra dans l'histoire, grâce aux documens sans nombre qu'elle a laissés derrière elle, qui subsistent malgré les incendies qu'elle a eu soin d'allumer et que l'on a pris la précaution de mettre en lieu sûr.

Jules Fontaine avait aussi dans ses attributions le garde-meuble, où il avait placé un homme de confiance; il y versait le produit des rapines de la commune, et parfois, pour obliger un camarade ou obéir à des injonctions supérieures, il y laissait prendre les objets mobiliers qu'on lui demandait. L'idée fort arrêtée des membres de la commune était que l'état devait subvenir à leurs besoins et, sans scrupule, ils requéraient partout et toujours. Les salles de fêtes, les appartemens de réception des ministères devenaient pour eux des appartemens privés, qu'ils faisaient tant bien que mal approprier à cette nouvelle destination. La lettre suivante en fait foi : « Citoyen Fontaine, le citoyen Rigault me charge de vous dire qu'il a trouvé au Palais de Justice, ex-local de la cour de cassation, trois chambres sans meubles qu'il désirerait meubler en chambres à coucher. Il espère que vous pourrez lui envoyer les meubles nécessaires; il m'a dit, du reste, s'être entendu avec vous pour cela. Salut et égalité. Le secrétaire général : J. Fourrier. » Ceci n'est point un fait isolé, comme on pourrait le croire. C'est à qui, pendant toute la durée de la commune, « dormira sous des lambris dorés; » à l'Hôtel de Ville, les plus riches galeries servaient de chambrée aux fédérés, qui s'amusaient à se tailler des ceintures dans les rideaux de soie rouge. — Lorsque les bataillons insurgés s'emparèrent du conseil d'état, les hommes parcoururent avec curiosité les salles resplendissantes d'or, ornées de peintures, décorées de glaces, et du plafond desquelles tombaient de grands lustres en cristal. Ils n'en voulurent s'éloigner : Ici, nous dormirons ! — On eut beau leur faire observer qu'ils y seraient fort mal, que les salles n'étaient point disposées pour être des dortoirs, que la caserne d'Orsay, spécialement aménagée, leur offrait un logement commode; tout raisonnement fut vain et se brisa contre la volonté brutalement exprimée : « Pourquoi donc pas ? C'est notre tour à présent; Dardelle, qui n'est pas plus que nous, couche bien aux Tuileries; nous resterons ici, il y a des tapis, il y a des glaces, il y a de l'or partout, ça nous va, et nous ne bougerons. » On fut obligé de leur obéir : on jeta des matelas dans les salles de délibération, dans la salle du trône; ils s'y établirent, ils en étaient très fiers et heureux. Quand une femme faisait visite à son mari, on lui disait : « Venez donc voir notre chambre à coucher; » on la promenait partout, on lui faisait admirer les tableaux et les tentures, on lui disait : « Tout ça, c'est à

nous; n'est-ce pas que nous sommes bien logés ? » — Lorsqu'il leur fallut déguerpir, ils brûlèrent le palais, en haine du taudis où ils allaient retourner. C'est à ce misérable sentiment qu'obéissait Raoul Rigault, lorsqu'il faisait meubler pour lui trois pièces dépendant de la cour de cassation, et son envieuse vanité a dû singulièrement jouir, quand il se réveillait sous les soffites d'un plafond très orné.

Tant qu'il n'eut qu'à opérer des saisies dans les ministères, à rechercher les bijoux de la princesse Mathilde, à faire jeter bas la maison de M. Thiers, à meubler les appartemens de Raoul Rigault, Jules Fontaine dut estimer que ses fonctions étaient de facile exercice; mais au titre de directeur des domaines il ajoutait celui de directeur du timbre, et en cette dernière qualité, il eut quelques difficultés à vaincre. La pénurie de la commune, je le répète, était excessive, car toute source de revenus était tarie par le dévergondage de son administration. En outre, l'état de guerre, pour ne pas dire de brigandage, qu'elle entretenait, anéantissait forcément toutes les ressources dont un gouvernement normal aurait pu disposer. L'impôt n'était plus payé, nulle contribution ne rentrait, et, comme les dépenses augmentaient toujours avec la bataille qui ne cessait plus, avec le goût de l'ivrognerie qui se développait dans d'incompréhensibles proportions, on frappait à toutes les caisses pour en tirer quelque petit écu. Harcelé par des demandes d'argent auxquelles il ne pouvait guère répondre qu'en montrant ses tiroirs vides, Fontaine imagina d'entamer une négociation avec les compagnies de chemins de fer afin de les contraindre à n'employer pour leurs récépissés que le nouveau timbre de la commune. La prétention était excessive et absolument insoutenable. D'une part, les compagnies étaient réduites au repos forcé, les locomotives étaient sous le hangar, les wagons restaient immobiles, et la gare marchande était déserte. S'il y avait encore transport de voyageurs et de marchandises, on ne s'en apercevait qu'en province, et Paris n'en savait plus rien. D'autre part, les compagnies avaient un stock énorme de récépissés timbrés, il était de leur intérêt de les écouler avant de s'en procurer de nouveaux. C'est ce que l'on répondit à Fontaine lorsqu'il fit connaître ses exigences aux compagnies. Celles-ci, dont on avait déjà visité les caisses, dont on occupait militairement les gares, dont on molestait les employés et qui se sentaient menacées de confiscation immédiate, celles-ci firent la sourde oreille, parurent ne pas comprendre la proposition peu déguisée qui leur était faite, et ripostèrent qu'en utilisant leur provision de timbres, elles ne faisaient qu'user d'un droit que la loi leur reconnaissait. La question paraissait fort grave à Jules Fontaine, qui se mit à faire des calculs de proportion et rédigea un rapport

pour prouver que les compagnies de chemins de fer manquaient à leur devoir et portaient préjudice à la commune. Les compagnies tinrent bon, Fontaine ne démordit pas; on échangea des lettres polies, mais parfois un peu aigres. Il est probable que les compagnies auraient fini par céder, car en présence d'hommes qui ne reculaient devant aucun excès d'abitraire, elles savaient bien qu'elles ne seraient pas les plus fortes. L'incident néanmoins aurait pu devenir désagréable et avoir de sérieuses conséquences s'il n'avait tourné en compromis. Ce compromis fut proposé par Jourde, dont j'ai à constater une fois de plus la modération. Après en avoir conféré avec Paul Pia, contrôleur général des chemins de fer (1), on décide que les compagnies n'auront à se pourvoir de timbres nouveaux pour leurs récépissés qu'à partir du 10 mai, et qu'à cette époque seulement la direction des domaines pourra exercer ses droits de vérification. Cette mesure ne rapporta pas, je crois, de bien grosses sommes à la délégation des finances; sur le registre des comptes que Fontaine tenait lui-même, je ne trouve que cette indication à la date du 21 mai : Versé au citoyen Jourde, 55,000 francs. En revanche, sur le brouillon d'une lettre qu'un fonctionnaire important des domaines écrit à sa femme, je lis cet aveu comique qui ne doit pas être perdu : « Je te dirai pour finir que je suis assez inquiet; je ne suis pas sûr des gens que nous employons; voilà le troisième parapluie que je perds depuis quinze jours, ça n'est pas naturel. »

La prose de Jules Fontaine était plus sérieuse; le 15 mai, le jour même où le docteur Parisel, chef de la délégation scientifique, organisait quatre équipes de fuséens, le directeur général des domaines prenait l'arrêté suivant : « Art. 1er. Tout le linge provenant de la maison Thiers sera mis à la disposition des ambulances. Art. 2. Les objets d'art et livres précieux seront envoyés aux bibliothèques et musées nationaux. Art. 3. Le mobilier sera vendu aux enchères après exposition publique au garde-meuble. Art. 4. Le produit de cette vente restera uniquement affecté aux pensions et indemnités qui devront être fournies aux veuves et orphelins des victimes de la guerre infâme que nous fait l'ex-propriétaire de l'hôtel George. Art. 5. Même destination sera donnée à l'argent que rapporteront les matériaux de démolition. Art. 6. Sur le terrain de l'hôtel du parricide sera établi un square public. » Il est extraordinaire qu'aucun de ces hommes, imbus des idées du moyen âge vers lequel ils nous ramenaient à leur insu, n'ait eu l'idée de faire semer du sel sur la place occupée par l'hôtel « George. »

(1) « 15 avril 1871; la commission exécutive arrête : Art. 1er. Le citoyen Paul Pia est chargé de la surveillance et du contrôle des chemins de fer. — Art. 2. Les compagnies de chemins de fer seront tenues de communiquer au citoyen Pia, à la première réquisition, tous les livres ou documens qu'il jugera à propos de consulter. »

On ne saura jamais d'une façon positive ce qui s'est passé à la suite du pillage et de la démolition de la maison de M. Thiers. Nous croyons que des papiers auxquels il tenait tout particulièrement lui ont été non pas rendus, mais vendus; des objets d'art ont été retrouvés d'une façon peu miraculeuse. Tout ne fut point porté au garde-meuble, tout ne fut pas, après l'explosion de la cartoucherie Rapp, transféré du garde-meuble aux Tuileries; bien des gens qui étaient là voulurent sans doute garder un souvenir ou se ménager pour une époque prochaine un droit à la bienveillance, sinon à la protection de celui qu'ils appelaient alors : le parricide.

Jules Fontaine, agissant en qualité de mandataire de la commune, représentait l'autorité sous laquelle Paris vivait, — ou mourait, — alors. C'était, on vient de le voir, une autorité résolument spoliatrice, faisant de la propagande avec effraction, vidant les caisses et s'appropriant tout ce qui pouvait lui convenir. L'exemple tombait de haut; il a été servilement suivi par tous ces fonctionnaires de pacotille que les gens de l'Hôtel de Ville avaient lâchés dans les administrations. S'il y eut des exceptions, elles furent rares; j'en connais une fort honorable, et il m'est doux d'avoir à la citer : elle prouvera qu'il y a des braves gens partout, même dans la commune. Louis Guillemois était entré au ministère des finances, le 20 mars, avec le titre et les fonctions de chef de la comptabilité. C'est lui qui eut à mettre un peu d'ordre dans ce chaos, à refréner autant que possible l'avidité des officiers payeurs fédérés et à établir les états de situation à l'aide desquels Jourde cherchait à équilibrer son budget. De telles occupations laissaient peu de loisir à Louis Guillemois; il trouva néanmoins le temps de sauver l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache, et de faire rendre à la liberté M. Honorat, commissaire de police du quartier de Plaisance. Dans son cabinet, on avait déposé un sac provenant du château des Tuileries, sac fermé et muni d'une simple étiquette : valeur 200,000 fr. Lorsque le lundi 22 mai Jourde évacua le ministère des finances et se transporta à l'Hôtel de Ville, Louis Guillemois le suivit et, se considérant comme moralement responsable de ce sac dont le contenu exact était ignoré, il l'emporta. Le 23, dans la soirée, Guillemois était installé à la mairie du XIe arrondissement; le 25, à celle du XXe, faisant la paie aux fédérés et conservant toujours le dépôt sur lui. Le samedi soir 27, il se cacha dans une maison voisine où il put échapper aux recherches que les soldats opérèrent le lendemain dans le quatier. Pendant toute la journée du lundi, il ne bougea. A cette heure, on n'avait pas de clémence sur les hauteurs de Belleville, chaque rue, chaque porte était gardée. Le mardi 30, il n'y tint plus; il mit le sac dans sa poche et partit. Traversant les bar-

ricades à peine détruites, interrogé, examiné, se disant que, s'il était arrêté et fouillé, il serait immédiatement fusillé comme voleur, il put enfin parvenir, dans le faubourg Saint-Germain, chez un administrateur de l'Assistance publique qu'il connaissait. Il était là en lieu d'asile. Avec un soupir de soulagement, il se débarrassa de ce dépôt compromettant, volontairement accepté, et que l'on vérifia. Les banknotes, les bons de dollars américains, les titres de rente italienne, les bijoux, les pierreries qui remplissaient la sacoche représentaient au moins la valeur inscrite. Pour Louis Guillemois, c'était une fortune; l'idée de se l'approprier n'effleura même pas sa conscience. Que faire? Avertir l'autorité militaire, la préfecture de police, c'était se dénoncer comme fonctionnaire de la commune et s'exposer à une arrestation certaine, à une longue détention préventive, à bien des misères, à bien des périls. On prit un parti moins dangereux et tout aussi sûr : on alla trouver un notaire, Me Deschars, et l'on fit entre ses mains un dépôt régulier de ces valeurs, qui furent un peu plus tard transmises à M. Dufaure, alors garde des sceaux, afin que le légitime propriétaire pût rentrer en possession. Or nul ne soupçonnait que Louis Guillemois, détenteur de ce sac précieux, l'eût gardé et sauvé pendant les dernières péripéties de la lutte. Il a fait là, secrètement, pour lui-même, pour la satisfaction de sa propre dignité, un acte de probité que les circonstances ont rendu méritoire et qui ne devait pas être passé sous silence.

J'aurais aimé à en raconter d'autres; s'il s'en est produit, je les ignore, et je doute qu'ils aient été fréquens, car pendant la commune, Paris ressemblait à une maison envahie par les termites, tout y était rongé. Il n'y a si mince fédéré, si minime employé qui n'ait voulu sa part du butin et qui ne l'ait trouvée. Sous prétexte que l'on était en guerre et qu'il était patriotique de se conduire révolutionnairement, on dévalisait les maisons, et tous ces révoltés, encouragés par l'impunité, entraînés par leurs mauvais penchans naturels, étaient devenus des voleurs. « La maison voisine de ma résidence, dans l'avenue de l'Impératrice, écrit M. Washburne, a été pillée samedi dernier; on a emporté jusqu'aux hardes personnelles du portier. » J'ai vu plus d'une fois des bataillons fédérés revenir des avant-postes; les hommes étaient munis de paquets qui n'avaient point été conquis sur l'armée de Versailles. Quand l'homme rentrait au logis, la femme lui disait invariablement : Qu'est-ce que tu rapportes? La plupart des maisons brûlées furent d'abord déménagées. On a incendié la cour des comptes, mais on l'avait préalablement dévalisée. Aujourd'hui encore, les feuilles d'émargement signées de noms connus et enlevées aux archives de la cour par quelque fédéré prévoyant se vendent sans mystère. Les amateurs

d'autographes le savent bien et en profitent pour enrichir leur collection. On a cependant parlé sans sourire de la probité des soldats de la commune, nous allons voir le cas qu'il convient d'en faire.

III. — LA PROPRIÉTÉ.

Peu d'arrestations furent opérées sans être accompagnées de vol. Nous en raconterons une seule pour indiquer l'invariable façon dont procéda la commune. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un commissaire de police dont j'ignore le nom se présenta au poste de la place Vendôme et requit quatre hommes et un caporal appartenant à la 10e compagnie du 207e bataillon sédentaire pour faire une arrestation. Les hommes désignés par un lieutenant suivirent le commissaire de police, qui les conduisit rue Saint-Honoré, au presbytère de l'Assomption, précisément en face de la maison où Robespierre inspira un si tendre amour à cette fille de menuisier que Dubois-Crancé avait spirituellement surnommée Cornélie Copeaux. Au presbytère habitait l'abbé Deguerry, et c'était lui que l'on venait arrêter. Le commissaire heurta à la porte : Au nom de la loi ! On se garda bien d'ouvrir, afin de donner à M. Deguerry le temps de s'esquiver. Les fédérés menaçaient d'aller chercher du canon; à l'aide d'un levier et à coups de crosse de fusil, on fit sauter un des vantaux de la porte au moment même où M. Deguerry, à peine vêtu, parvenait à franchir un petit mur et à se réfugier au dépôt du matériel du ministère des finances, qui est adossé à l'église de l'Assomption. Comme on ne trouvait pas « le curé, » on arrêta le portier et sa femme; puis on posa des sentinelles à toutes les issues, et on envoya chercher dix hommes de renfort. Le commissaire ne perdit point son temps; sous prétexte de trouver M. Deguerry, il forçait les tiroirs et fracturait les meubles; un autre fédéré, nommé Battou, mettait dans ses poches, un peu au hasard, des bagues, un sac de bonbons, une bouteille de vin et un poulet rôti. A une femme qui disait en pleurant : « Mais pourquoi voulez-vous arrêter M. le curé de la Madeleine? » on répondit : « C'est une canaille, il a fait tirer sur le peuple en 1848; nous, nous voulons le bien du peuple ! » Ils voulaient surtout « se rafraîchir, » car ils défoncèrent un buffet à coups de pied, allèrent visiter la cave, s'attablèrent dans la salle à manger et se versèrent de copieuses rasades. Le commissaire de police leur disait : « Ne buvez pas trop, nous avons de la besogne à faire, » et, leur montrant un grand portrait de M. Deguerry, il ajoutait : « Voilà l'homme que vous devez empoigner. » En attendant, on « empoignait » l'argenterie, quelques vases sacrés, des bijoux, du linge; on trouvait que « ces cochons de curés sont bien

nippés, » et l'on emballait. L'abbé Deguerry, craignant sans doute de compromettre par sa présence les surveillans du dépôt, sortit dans la rue de Luxembourg et fut arrêté. On se jeta sur lui comme sur une proie d'élite. Il était prêtre, il avait soixante-quatorze ans; c'était de quoi faire tressaillir d'aise le cœur des vrais communards. On l'injuria; on lui cria : « Tu te sauvais, tu n'es qu'un lâche! » On l'emmena, et il fit alors le premier pas sur le chemin douloureux qui devait le conduire au mur de la Grande-Roquette.

L'abbé était aux mains des fédérés, mais l'expédition durait encore, car le pillage n'était pas terminé; on le compléta. On empaqueta toutes choses avec soin, on fit venir un fiacre, — attelé d'un cheval gris, — et le commissaire de police s'éloigna avec son butin. Les hommes retournèrent au poste. Battou était si outrageusement chargé de victuailles qu'un lieutenant nommé Crépieux le traita de voleur et lui fit rendre gorge. Malheureusement pour lui, Battou conserva les bagues, et, avec une imprudente galanterie, il en fit cadeau à sa femme. Une de ces bagues était un anneau orné d'un diamant qui valait environ 500 francs. La femme Battou l'engagea au mont-de-piété pour cent sous. Lorsqu'elle fit opérer le dégagement par son amant, auquel elle avait donné la reconnaissance, on fut surpris de la modicité du prix, qui n'était pas en rapport avec la valeur du nantissement. On fit une enquête; chez la Battou, on découvrit une bague chevalière en or, gravée aux initiales G. D., — George Deguerry, — on suivit la piste et l'on put mettre la main sur onze individus, — dont sept furent condamnés, — qui avaient participé au pillage du presbytère de l'Assomption. C'est là ce que sous la commune on appelait exécuter les mandats d'amener de la sûreté générale.

Parfois on n'a même pas le prétexte d'une arrestation et d'une perquisition à opérer; on vole tout simplement et avec une désinvolture extraordinaire. C'est vraiment le monde renversé. Les dépositaires de l'autorité, habituellement institués pour faire respecter la loi, violent ouvertement la loi et usent de leur autorité pour commettre des crimes. Ce cas, qui est extrêmement rare en temps régulier, semble être devenu l'état normal de la commune. Un commissaire de police, qui n'est autre qu'un fort médiocre agent d'affaires, s'installe, après le 18 mars, dans un des quartiers commerçans les plus populeux de Paris; ce n'est point un homme malfaisant, et c'est pourquoi je ne le nommerai pas. Je trouve à son avoir des actions réellement bonnes; il sauve plusieurs prêtres de saint Vincent-de-Paul, il protège des sœurs de charité, il prévient un négociant qu'il ait à pourvoir à sa sûreté. Cela ne l'empêche pas d'ordonner des arrestations arbitraires et de faire enfermer à Saint-Lazare une pauvre femme, qui en est tellement émue qu'elle

est frappée subitement de paralysie partielle. Il dénonce des complots versaillais, et vend, par distraction, un châle de cachemire, qui avait été déposé, comme objet en litige, dans le commissariat dont il s'était emparé. Ce ne sont là que des plaisanteries; mais voici qui devient plus grave. Le 21 avril, une demoiselle L. meurt à la maison municipale de santé de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Notre commissaire de police est requis d'avoir à mettre les scellés sur les objets et les valeurs appartenant à la défunte et qui font partie de sa succession. Il s'acquitte régulièrement de la tâche, et constitue l'économe de la maison gardien des scellés. Le 22 mai, dans la soirée, voyant que l'armée française gagnait du terrain, il pensa aux mauvais jours qui pouvaient survenir et songea qu'il était prudent de se pourvoir afin de faire face à des difficultés probables. Il se rendit à la maison municipale de santé, et il prit dans la succession de Mlle L. une cassette,— sous scellés mis par lui-même,— qui contenait de l'argent, quelques bijoux et des titres pour une valeur d'environ 25,000 francs. L'économe fit de très sérieuses observations, le commissaire répondit : « La commune agit révolutionnairement, c'est son droit; du reste cette succession est en déshérence, et dans les circonstances actuelles on ne peut remettre les affaires au lendemain. » L'économe, qui sentait sa responsabilité compromise, argumentait et citait les articles 111, 112, 113, 114 du code civil. Le commissaire s'en souciait peu; il ceignit son écharpe rouge et fit appeler le directeur. Celui-ci était un agent de la commune; il approuva le commissaire, qui emporta la cassette. Ce commissaire prévoyant a affirmé depuis qu'il n'avait fait qu'obéir aux instructions du directeur de l'Assistance publique, et aux ordres de Ferré, alors délégué à la sûreté générale; on serait imprudent de le croire, et l'on fera mieux de penser qu'avec cette succession — en déshérence — il a acheté sous un faux nom le cabinet d'affaires où il a été arrêté en juillet 1872.

Les commissaires de police de ce temps-là avaient une façon à eux d'arranger les affaires officieuses qui prouve en faveur de leur imagination. Trois marchands de charbon, ne pouvant tomber d'accord sur le prix auquel les uns avaient vendu et les autres avaient acheté une assez importante livraison qu'ils attendaient, vont trouver le commissaire de leur quartier, lui racontent leur différend tout en buvant chopine et le prient de vouloir bien les « concilier. » Le commissaire les écoute attentivement, apprend que les charbons sont en gare, demande le récépissé du chemin de fer, promet aux trois plaignans d'examiner leur affaire avec soin, puis ordonne de les arrêter, et les expédie au dépôt près la préfecture de police : propos réactionnaires. Cette première précaution prise, il se fait délivrer les charbons en litige, les vend, met 1,004 francs

dans sa poche, et, au bout de quatre jours de détention, obtient, à force de démarches, l'élargissement des trois détenus. Ceux-ci réclament leur argent ou leurs marchandises. Le commissaire réplique : « Ingrats, sans moi, vous seriez peut-être encore en prison. » On pourrait prolonger indéfiniment le récit d'anecdotes semblables, car c'étaient là les peccadilles familières aux gens de la commune; peccadilles est le vrai mot, car ces vols, ces filouteries ne sont que de maigres fredaines si on les compare aux massacres et aux incendies prémédités. Heureux ceux qui n'ont été que des voleurs, plus heureux ceux qui n'ont été que des volés. Qu'importe que les casseroles de l'École militaire aient été retrouvées chez un chef d'escadron, que des médailles provenant des Tuileries soient à Londres dans les tiroirs d'un colonel, que des couverts d'argent soient sur la table d'un général, que des pantalons de femme enlevés à un magasin de lingerie soient dans le sac d'un fédéré; on en plaisanterait si les otages n'étaient pas morts, et si nos monumens n'avaient point été brûlés. Il y a longtemps que l'histoire a fait grâce aux filous et qu'elle a gardé ses sévérités pour ceux qui l'ont à jamais déshonorée par leurs crimes.

Si les commissaires de police s'arrangeaient de manière à faire main basse sur l'argent et les objets en métal précieux, le menu fretin des officiers fédérés, qui n'étaient point admis aux honneurs du vol avec effraction, se contentaient de signer des bons de réquisition : soldera qui voudra. Quelques-uns de ces bons sont de nature à figurer dans un vaudeville : « Le citoyen F., commissaire de la sûreté générale, est autorisé à requérir une écharpe de commissaire de police. Pour le délégué de sûreté générale, membre de la commune, le chef de la police municipale : Brideau. » (1). Jusqu'au milieu de la dernière bataille, ils signent des bons de réquisition; ceux-là du moins sont destinés à leur procurer les vêtemens à l'aide desquels ils pourront se travestir et décamper : « Garde nationale de la Seine, 3e légion. Paris, 5 prairial an 79. Bon pour réquisitionner un pantalon noir : Le comité de salut public : Ant. Arnaud. » Et à la même date : « 25 mai 1871. Bon pour un pantalon et une vareuse à réquisitionner; le colonel chef d'état-major : H. Parent. » Nous avons dit ailleurs que le faux chignon que Théophile Ferré s'était accroché à la nuque lorsqu'il se déguisa en femme avait été réquisitionné. Plus d'une fois, les administrateurs de la commune essayèrent de mettre un terme à ces vols déguisés, et ne parvinrent jamais à détruire un abus passé à l'état d'habitude. Le 14 avril, on porte ceci à l'ordre du jour des bataillons :

(1) Il y eut pendant la commune trois chefs de la police municipale qui fonctionnèrent simultanément ou alternativement : A. Dupont, Jaud et Brideau, tous trois contumax.

« L'intendance disposant de quantité considérable de denrées et liquides, l'intendant général arrête : Toute réquisition de vins et de denrées est formellement interdite dans l'intérieur de l'enceinte. L'intendant général : May. » C'est peine perdue, on continue à dévaliser les cabarets et les boutiques de charcutier. Varlin, qui le premier, au comité central, dans la séance du 21 mars, a proposé ce mode expéditif de se nourrir et de s'habiller, Varlin est effrayé du développement que prennent les réquisitions; lui aussi il intervient et sans plus de succès que les autres : « A chaque instant des réquisitions sont faites chez des fournisseurs d'habillement et d'équipement militaires par ordre de chefs de bataillon, de légion ou autres. Il en résulte de graves inconvéniens contre lesquels l'intendance a déjà pris plusieurs arrêtés qu'elle se voit obligée de rappeler aux citoyens qui se laissent ainsi aller à des excès de zèle ou obéissent à des ordres irréguliers. Toutes mesures sont prises pour satisfaire promptement et dans les conditions les plus économiques aux besoins de la garde nationale. En conséquence, le délégué à l'intendance, membre de la commune, arrête : Article unique. Toutes réquisitions d'effets d'habillement et d'équipement appartenant aux fournisseurs sont absolument interdites. E. Varlin. » Ce ne fut qu'un arrêté de plus, et on n'en réquisitionna pas une ceinture, un sabre, une aiguillette de moins. Les malheureux fournisneurs passèrent leur temps entre l'Hôtel de Ville et le ministère des finances, repoussés ici, rebuffés là, regardant piteusement leur paperasse inutile, et s'estimant parfois heureux de n'être point conduits au poste.

Un grand fabricant d'instrumens de chirurgie reçoit, par voie de réquisition, ordre d'avoir à envoyer à l'Hôtel de Ville douze trousses de chirurgien. On spécifie que chaque trousse sera payée 75 fr.; une d'elles cependant, destinée au médecin en chef de l'Hôtel de Ville, doit valoir trois fois autant et être une trousse Richet, ainsi appelée à cause de l'éminent praticien qui lui a donné son nom. Le fabricant était peu satisfait de la commande, car il savait à quoi s'en tenir sur la solvabilité du signataire de la réquisition. Il se résigna, fit un paquet des douze trousses et les porta lui-même à l'Hôtel de Ville. Le médecin en chef, absent, était remplacé par un carabin qui jouait le rôle d'aide-major, mais n'avait, sous aucun prétexte, qualité pour payer. Le fabricant ne lâchait pas ses trousses; il voulut voir un membre de la commune, afin d'en exiger un mandat d'ordonnancement. Ce jour-là, précisément, la commune recevait les délégués de Lyon et n'était point visible. L'aide-major jura que la facture serait acquittée dès le lendemain; de guerre lasse, le fabricant céda. Il avait remarqué que les fonctions d'huissier étaient remplies par un grand turco, à demi mulâtre, qui ouvrait

et fermait les portes avec prestance. Le fabricant n'était pas rentré chez lui depuis une heure qu'il vit apparaître ce turco qui, ne le reconnaissant pas, le prit à part et lui dit : « A la bataille de Wœrth, j'ai fait prisonniers trois chirurgiens allemands ; je leur ai enlevé leurs trousses, et je viens vous proposer de me les acheter; elles sont en très bon état, on les croirait neuves. » C'étaient trois des trousses que le fabricant avait abandonnées imprudemment à l'Hôtel de Ville. Il les garda, et ce furent les seules qu'il n'eut point à porter à l'article : profits et pertes, car les autres ne lui furent jamais remboursées.

Ils excellaient, pour la plupart, à solder leurs dettes sans bourse délier et pensaient que les prisons étaient faites pour donner patience à leurs créanciers. Maxime Lisbonne, sorti des compagnies de discipline, acteur, failli non réhabilité, agent d'affaires, commandait la 10e légion fédérée. Il resta à Issy pendant une partie du mois d'avril et y combattit. Il prenait ses repas avec son état-major au séminaire, dont le cuisinier était chargé de fournir les victuailles et la boisson. Ce cuisinier, nommé Salomon, eut la malencontreuse idée de présenter sa note et de réclamer l'argent qui lui était dû. Lisbonne le traita de calotin et lui promit de le payer le lendemain même. Une heure après l'indiscret cuisinier était arrêté. Il demanda pourquoi; on lui répondit en le conduisant à la préfecture de police où il resta quatre jours. Au bout de ce temps, on le pria poliment de monter dans une voiture cellulaire et on le transféra à Mazas; il n'en sortit que le 25 mai, à l'arrivée des troupes françaises. De cette façon, la note des repas de l'état-major des bataillons campés à Issy fut soldée avec une sage économie (1).

La commune dévalisait les administrations, les commissaires de police volaient avec effraction, les porte-galons réquisitionnaient. Les bataillons fédérés ne demeuraient point en reste et pillaient « en bandes armées. » Neuilly fut absolument mis à sac; dans les maisons éventrées par les boulets et trouées par les balles, il ne resta pas un meuble, pas une bouteille de vin, pas un chiffon. Tout cependant ne devint pas la propriété des simples gardes nationaux. Une voiture chargée d'un butin dont la valeur approximative peut être estimée 10,000 francs fut amenée à l'état-major de la place Vendôme; elle arriva pleine et s'en alla vide; les objets qui la chargeaient n'ont jamais reparu. Jusqu'au 10 mai, il n'y eut à Neuilly que des pillages isolés; on cite les maisons, — la maison Daga, la maison Bouchez, la pharmacie Grez, — qui ont été ravagées; mais à ce moment, le 257e bataillon vient prendre position dans la malheureuse petite ville. Les rares habitans qui n'ont point voulu pro-

(1) Procès Lisbonne; déb. contr., sixième conseil de guerre, 4 juin 1872.

fiter de la suspension d'armes du 25 avril pour quitter les ruines de leur demeure sont chassés, poussés vers Paris comme un troupeau suivi par des loups, et la fédération reste seule maîtresse de ces maisons encore meublées, mais déshabitées. C'est dans les voitures destinées au transport des blessés qu'on empilait et que l'on dirigeait sur Paris les rideaux de soie, le linge, les dentelles, les vêtemens, la literie; on agissait méthodiquement, comme pour un déménagement. Les objets précieux étaient emballés avec précaution ; les matelas étaient roulés, on enlevait délicatement le balancier des pendules pour qu'il ne fût pas faussé par le cahot des voitures que des fédérés escortaient jusqu'aux barrières. Des boutiques de revendeurs ont été publiquement ouvertes à Paris pour écouler le produit du pillage de Neuilly. Les caves étaient bien pourvues, on les vidait sur place. Les insurgés gorgés de vin, atteints de délire alcoolique, dansaient et chantaient sous la grêle des obus et des balles, « tellement inconsciens du danger qu'ils restaient absolument indifférens à la chute incessante des projectiles et presque insensibles aux blessures qu'ils recevaient passivement (1). »

C'est à Neuilly, dans l'église dévastée, que l'on avait enlevé des bannières de confrérie, bannières de couleur, ornées de dessins allégoriques, que l'on promena consciencieusement dans Paris, afin de prouver aux Parisiens que M. Thiers soldait des troupes étrangères pour combattre la commune, parce que l'armée française se refusait à marcher contre « ses frères du prolétariat. »

Neuilly ne fut pas seul à souffrir de la rapacité des fédérés : toute localité où rayonna l'action militaire de la commune fut dévastée. Une des dernières lettres que Delescluze reçut à la délégation de la guerre est un témoignage accablant, et constitue en quelque sorte un acte d'accusation dressé contre les pillards de la révolte qui se vantaient d'être des soldats. « Paris, 21 mai 1871. Monsieur, mon nom vous est peut-être connu. Je suis un vétéran de la presse, l'un des rares survivans des signataires de la protestation des quarante-quatre journalistes contre les ordonnances de juillet 1830. Vous croirez donc ce que je vais vous raconter. A Auteuil, des gardes nationaux de service dans la localité, officier en tête ayant le revolver à la main, et suivis par des femmes, des enfans, des vieillards de leur connaissance, entrent, après effraction, dans les maisons abandonnées, enlèvent les meubles de toute nature, les chargent su des voitures ou camions amenés par leurs complices et dirigent et

(1) *Les Hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide;* Lettres à M. le Dr Moreau de Tours par le Dr J.-P. Delaborde. Paris, Germer Baillière, 1872, page 111. Très important à consulter de 105 à 123 pour ce qui se passa à Neuilly.

escortent ces voitures jusqu'aux routes allant vers Paris. Cela se fait en plein jour, et lorsque les concierges ou gardiens veulent s'y opposer, les officiers les menacent de leurs armes. Il est impossible, monsieur, que vous soyez indifférent à de tels faits qui déshonorent toute autorité et toute époque. Votre serviteur, Moussette (1). » En présence de cette lettre, en présence de ces actes, rappelons encore la proclamation lancée le 6 avril : « Le comité central a confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde ! »

Ce n'est pas seulement aux maisons particulières que ces régénérateurs manqués s'adressaient; ils en étaient, vers les derniers jours de leur sinistre aventure, arrivés à un paroxysme qui les aveuglait et qui pourrait faire croire qu'ils étaient tous atteints de cleptomanie aiguë. Ils violaient impudemment les immunités diplomatiques et s'exposaient ainsi à des dangers qu'ils ne soupçonnaient même pas. Le samedi 20 mai, M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, était à sa légation, rue de Chaillot, occupé à écrire au général Fabrice en faveur d'Alsaciens qui réclamaient la protection de l'Allemagne, lorsqu'il apprit par une servante, tout éplorée, que sa demeure particulière, située avenue de l'Impératrice, était menacée par des fédérés qui voulaient l'envahir, s'y installer, et qui déclaraient qu'ils ne reconnaissaient à personne un caractère diplomatique. — M. Washburne fit immédiatement prévenir Paschal Grousset, qui prit toutes précautions pour protéger la maison du représentant des États-Unis. Mais celui-ci, continuant sa lettre au général Fabrice, la termina par ces mots : « Ici l'état des choses devient pire de jour en jour. Pendant que je vous écris, ma servante vient de m'apprendre que la garde nationale s'est présentée pour envahir ma maison, au mépris de mon caractère diplomatique qu'elle méconnaît. Toutes les maisons du voisinage ont été pillées. » M. Washburne, on ne doit pas l'oublier, avait, pendant la guerre et pendant la commune, accepté de sauvegarder la vie et les intérêts des Allemands restés à Paris. Le général Fabrice, ému de la nouvelle qu'il recevait et croyant sans nul doute que la résidence de M. Washburne avait été violée par les soldats de l'insurrection, expédia sans délai une dépêche télégraphique à M. de Bismarck, qui était alors à Francfort. La réponse du chancelier ne se fit pas attendre, et le général Fabrice adressa la lettre suivante à Paschal Grousset : « Soisy, 21 mai 1871. Le gouvernement allemand a été informé hier, 20 mai, que certains gardes nationaux ont envahi la maison du ministre des États-Unis d'Amérique, en déclarant qu'ils ne se souciaient pas de son caractère di-

(1) L'auteur de cette lettre courageuse, M. Moussette, était en 1830 rédacteur du *Courrier des électeurs*.

plomatique. Cet acte, qui témoigne d'un mépris complet pour les principes du droit des gens, soulève une question internationale. Le droit de demander satisfaction de cet outrage appartient également à tous les gouvernemens; mais, pour le gouvernement allemand, ce droit devient un devoir, attendu que le ministre des États-Unis, pendant les deux siéges de Paris, a eu la bonté de se charger de la protection des intérêts allemands dans cette ville. En conséquence, le soussigné somme les chefs du pouvoir dans Paris de remettre immédiatement aux autorités militaires allemandes les gardes nationaux qui se sont rendus coupables de la violation de la résidence de M. Washburne. Dans le cas où la satisfaction ne serait pas donnée dans les vingt-quatre heures par la remise des coupables entre les mains des avant-postes à Saint-Denis, le gouvernement se réserve le droit de prendre immédiatement d'autres mesures. — FABRICE. »

Paschal Grousset devenait un véritable diplomate; les représentans des puissances étrangères correspondaient avec lui et avaient soin, comme on peut le remarquer, de supprimer résolument toutes les formules de politesse qui accompagnent ordinairement de pareilles communications. Nous ignorons si la commune a été consultée sur ce cas spécial; cela est probable, car la lettre de réponse du délégué aux relations extérieures porte l'en-tête du comité de salut public : « Paris, 22 mai 1871. Monsieur, en réponse à votre lettre du 21 mai au sujet de la légation des États-Unis, le soussigné a l'honneur de vous exposer ce qui suit : informé le 20 mai, vers midi, de la présence à la légation des États-Unis de plusieurs gardes nationaux qui ignoraient le droit et les immunités du corps diplomatique, le soussigné a immédiatement envoyé un des employés de la délégation avec un ordre formel pour faire respecter les droits sacrés d'une résidence neutre, et pour traduire les coupables devant une cour martiale. Au moment où ils reçurent avis de cet ordre, ils prirent la fuite dans toutes les directions sans qu'il fût possible d'en reconnaître aucun. En conséquence, le soussigné est incapable de punir un acte qu'il condamne formellement. Tous les représentans des puissances étrangères, qui ont été en relation avec lui, peuvent attester ce qu'il avance. Il n'a pu qu'exprimer à M. Washburne tous ses regrets et toute son indignation dans une lettre adressée le 20 mai à la légation des États-Unis (1). Il ne peut que renouveler l'expression de ces regrets et de cette indignation au ministre allemand que M. Washburne a représenté temporairement. Le délégué de la commune aux relations extérieures : PASCHAL GROUSSET. »

(1) Cette lettre n'est jamais parvenue à M. Washburne.

La France était déjà dans Paris lorsque cette lettre fut écrite; le général Fabrice dut s'en contenter, car, à moins de donner la main aux troupes françaises, il n'avait plus d'action possible sur la commune. Celle-ci a prétendu que le gouvernement de Versailles n'était parvenu à la vaincre qu'en recherchant et en obtenant la connivence de l'Allemagne. Des hommes d'esprit sage et auxquels l'insurrection du 18 mars fait horreur ont accusé hautement l'Allemagne victorieuse de l'avoir fomentée. De part et d'autre on s'est trompé. L'Allemagne est restée neutre, mais très attentive et décidée à agir si le délai fixé par elle à M. Thiers pour la reprise de Paris était dépassé. Grâce au ciel, on rentra en temps opportun, et nous n'eûmes point à subir une nouvelle honte.

IV. — LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Nous venons de voir le cas que la commune faisait de la propriété et comment elle excellait à s'emparer du bien d'autrui. Il en fut de même de tous les grands principes sur lesquels la société a posé ses assises. Par ce qu'elle fut pendant deux mois, elle nous prouve ce qu'elle eût été si elle était parvenue à s'établir et à durer quelque temps; elle eût entamé d'une façon régulière l'œuvre de démolition universelle à laquelle elle est fatalement vouée. Elle eût tout renversé par envie, et, comme elle est absolument impuissante, elle n'eût rien reconstruit. Ce qu'elle fit pour la propriété, elle le fit pour la liberté individuelle, pour la vie humaine, car elle était essentiellement destructive, et, à la fin, elle semble devenir inconsciente des crimes qu'elle commet. La bestialité des hommes qui la servent est pour remplir de stupéfaction. Le 18 mars, un courtier en épicerie, nommé Arsène-Ferdinand Gaudefroid, tire, sans motif appréciable, un coup de fusil sur Clément Thomas. Il rôde autour du cadavre, et, ramassant une balle déformée à laquelle adhèrent quelques cheveux de la victime, il l'enveloppe précieusement dans du papier en disant : « Ce sera pour la famille un souvenir sacré qu'elle paiera très cher (1). » Sont-ce des hommes, ces êtres qui agissent ainsi, sans effort et naturellement? Un employé de commerce, Auguste Audebrand, était pendant la commune commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Il fit arrêter un sieur Devaux, qu'il expédia sur Mazas avec la lettre suivante adressée au directeur de la prison : « Si le citoyen directeur, ne se mettant pas à la hauteur de la situation actuelle, se refuse à incarcérer le sieur Devaux inculpé d'avoir vendu deux chevaux, je serai dans la nécessité de le faire fusiller (Devaux) immédiatement dans le chantier qui avoisine mon bureau; chacun doit avoir de l'initiative, et le temps des demi-

(1) Procès Gaudefroid; déb. contr., quatrième conseil de guerre, 8 octobre 1874.

mesures est passé (1)! » A quoi donc alors a servi cet arrêté du 31 mars : « La commission de justice arrête : Le citoyen Protot est chargé d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens. Les membres de la commune de Paris, membres de la commission de justice : Ranc, Vermorel, Léo Meillet, Ledroit, Babick, Billioray. » Il faut voir, du reste, le cas que les membres de la commune faisaient eux-mêmes de la liberté individuelle. Lorsque, pour Cluseret, on fit un simulacre de jugement à l'Hôtel de Ville, Lefrançais dit cette énormité : « J'ai entendu empêcher le citoyen Cluseret de continuer à être général en chef et ministre de la guerre, et le moyen, c'était l'arrestation. » Léo Meillet renchérit : « Je déclare voter pour la mise en liberté de Cluseret, puisqu'on ne l'a pas déjà fusillé. » Les chefs, à force de vivre en dehors du droit, les subalternes, à force de vivre sans contrainte, n'ayant les uns et les autres que leur fantaisie pour règle et leurs passions pour guide, en arrivent insensiblement à dédaigner les notions les plus élémentaires qui régissent les sociétés. Ils ont orgueilleusement arboré des devises auxquelles leur façon de vivre et leur mode de penser ont donné un perpétuel démenti. Comment, en effet, faire comprendre à des hommes incultes ou infatués que liberté signifie soumission aux lois; égalité : participation légale à des droits abstraits; fraternité : abnégation de soi-même au profit de la communauté? Bien plus, pour ces gens, liberté signifie le pouvoir de tout faire sans contrôle; égalité : participation à toutes les jouissances et occupation de la première place; fraternité : utilisation de la communauté au profit de soi-même; c'est le renversement complet de la proposition, mais le parti révolutionnaire ne l'a jamais interprétée autrement, et c'est pourquoi il a toujours fatalement versé dans la cruauté. Dans ces temps de troubles et de surexcitation morbide, les chefs deviennent violens, et s'exaspèrent mutuellement dans leurs discussions confuses; les soldats se grisent de leur importance, mêlent l'ivresse de l'alcool à celle des doctrines impies et deviennent fous. Que penser du cordonnier Ovide Noé, capitaine de la 7e compagnie du 248e bataillon, qui fait tirer des coups de fusil à sa femme et à celle d'un de ses amis sur les soldats français, « sans autre but, dit-il, que le plaisir de tirer des coups de fusil, » histoire de s'amuser un peu. Que penser du cocher Pierre Miezecage? Le 25 mai, à onze heures du matin, traversant la rue des Cordeliers, il aperçoit le sieur Lelu, corroyeur, qui se rase devant sa fenêtre; il l'ajuste posément, tire dessus et le manque. Gilbert Tauveron, maçon de son état, fut plus

(1) Procès Audebrand; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 22 février 1873.

adroit. Le 23 mai, il rentre rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 80, chez les époux Faisant, où il avait son domicile. Le sieur Faisant, malade et couché, prie Tauveron de ne pas frapper le parquet avec la crosse de son fusil, parce que le bruit lui fait mal à la tête. Tauveron ne réplique pas, mais il ouvre la fenêtre, son fusil à la main, prêt à tirer. Faisant se lève, va à lui et lui dit : « Reste tranquille, je t'en prie ; si tu fais feu par la croisée, tu vas nous faire avoir des désagrémens. » Faisant se recouche ; Tauveron le regarde en riant : « Tiens, vous avez une drôle de tête, j'ai envie de vous tuer ; » et il le tue. Au mois de juillet, il écrivait à la veuve Faisant : « Je vous demande pardon des sottises que je peux vous avoir faites (1). » Ces hommes-là sont aliénés, et leur place était marquée à Charenton, dans la division des agités malfaisans.

Vers les dernières heures, au moment où la lutte engagée dans Paris ne pouvait plus laisser de doute sur la chute prochaine de la commune, quelques combattans ont tué au hasard, pour tuer. Ils saisissaient des passans, les accusaient de crimes imaginaires, ameutaient la foule, se faisaient justiciers, et, usurpant les fonctions de bourreau, exécutaient des sentences prononcées par eux-mêmes. Le lundi matin 22 mai, entre cinq et six heures, un homme âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, dont le nom n'a jamais été connu, passait sur la place de Fontenoy. Il était vêtu de cette compromettante blouse blanche qui, je l'ai dit ailleurs, est pour les badauds de la populace parisienne la livrée de la police secrète. On entendait sur les hauteurs du Trocadéro la fusillade de l'armée française qui descendait vers l'École militaire. La population était très excitée ; des groupes péroraient et s'agitaient sur la place. L'homme s'arrêta pour écouter ; on l'entoura et on lui dit : Tu es un mouchard ! Il s'en défendit énergiquement ; une voix cria : « C'est lui qui a mis le feu à la cartoucherie Rapp, je le reconnais, il avait une hache à la main. » On se jeta sur ce malheureux et on le conduisit au poste voisin dont le chef refusa de le recevoir. Un simple garde appartenant à la 10e compagnie sédentaire du 81e bataillon, nommé Louis Imbert, qui avait été successivement employé de chemin de fer, marchand de vin, perruquier, journalier, et que la paresse atrophiait, se trouvait là par hasard. Il saisit le malheureux par le bras, lui mit son revolver au visage, et, aidé d'un autre fédéré de bon vouloir, le mena jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ce que fut ce long trajet, on peut l'imaginer. A toutes les questions, on répondait : C'est un espion ! Lorsque l'homme arriva sur la place de l'Hôtel de Ville, ses vêtemens en lambeaux découvraient les chairs, le visage était tu-

(1) Procès Noé ; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 12 janvier 1872. — Procès Miezecage ; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 24 juin 1872. — Procès Tauveron ; déb. contr., seizième conseil de guerre, 19 novembre 1871.

méfié par les coups, les cheveux arrachés laissaient voir la peau du crâne sanguinolente et dénudée. L'homme entra dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville ; il y resta un quart d'heure, j'ignore ce qui s'y passa, j'ignore devant qui il comparut, j'ignore qui l'interrogea, qui le condamna, qui le fit exécuter. Pendant qu'on le jugeait, Imbert, resté dehors, pérorait : « Il a tué, il doit être tué. Il est doublement coupable ; il a mis le feu à la cartoucherie et a donné un coup de hache. » La foule paraissait convaincue par ces beaux raisonnemens et criait : A mort le roussin ! Lorsque l'homme sortit de l'Hôtel de Ville, c'est à peine s'il pouvait se tenir debout; on le traîna jusqu'à l'avenue Victoria et on le plaça contre un arbre. Il avait été si cruellement frappé, il était tellement affaibli, qu'il s'affaissa et tomba. On le releva, on l'attacha à un tronc d'arbre à l'aide d'un licou de cheval, et d'un seul coup de fusil on le tua. On mit le corps sur une civière et on le porta à la Morgue, où il ne fut pas reconnu (1) !

L'émulation du meurtre avait saisi tous les cœurs, et les femmes faisaient effort pour s'élever à la hauteur des hommes; elles y réussissaient : au cours de ces récits, nous l'avons souvent démontré, dans plus d'un cas, la victime aurait pu être sauvée, si la femme n'était intervenue, n'avait dit aux hommes hésitans : « Vous êtes des lâches ! » et n'avait bien souvent porté le premier coup. Le mardi 23 mai, la bataille était encore loin du centre de Paris, la place de la Bastille n'était pas près d'être attaquée; des réserves l'occupaient, canons rangés symétriquement, fusils en faisceaux, fédérés vaguant au hasard ou se remplissant dans les cabarets. Un homme d'une quarantaine d'années et dont l'identité n'a jamais pu être déterminée traversa la place, venant du faubourg « Antoine » et se dirigeant vers le boulevard Beaumarchais. Lui aussi, il portait une de ces malheureuses blouses blanches qui, dans ces jours de folie furieuse, équivalaient à une condamnation à mort. Il marchait d'un bon pas, des sentinelles l'aperçurent : Halte là ! on l'interrogea, on l'examina. Il avait des moustaches, donc c'est un gendarme. Un peloton de fédérés se massa autour de lui, et on le conduisit à la Petite-Roquette, où une cour martiale siégeait en permanence. L'homme fut poussé dans l'arrière-greffe et se trouva en présence de ses juges. Ce tribunal avait chaud, car il était en corps de chemise, bras nus et rangé autour d'une table sur laquelle il n'y avait plus guère que des bouteilles vides. Le plus âgé de ces magistrats n'avait pas vingt ans. La foule avait pénétré dans le prétoire; l'homme ne faiblissait pas et faisait bonne figure, malgré les cris qu'il entendait : « Fusillez-le ! assommez-le ! c'est un gendarme ! il

(1) Procès Louis Imbert; déb. contr., troisième conseil de guerre, 21 janvier 1874.

faut en manger! » Dans cette bande d'énergumènes, une femme se distinguait par ses vociférations; elle avait un fusil en main et une cartouchière à sa ceinture; elle s'appelait Marceline Épilly. Il est superflu de dire que l'homme fut condamné à mort à l'unanimité. On l'entraîna hors de la prison pour l'exécuter. A ce moment, une discussion violente s'éleva entre le chef du peloton d'escorte et Marceline, car l'un et l'autre revendiquaient l'honneur de commander le feu. En présence de cette femelle encore jeune, — elle avait trente-deux ans, — assez jolie, débraillée du corsage et montrant ses bras nus, les mâles lui donnèrent gain de cause, l'embrassèrent et lui reconnurent le droit de présider à l'assassinat. L'homme fut conduit rue de la Vacquerie et appliqué contre un mur. Il était énergique, se jeta sur ses meurtriers et en renversa plusieurs à coups de tête. D'un croc en jambe, on le jeta bas et on tira sur lui. Tout sanglant et ayant le bras gauche fracassé, il se releva. Marceline criait : Laissez-moi faire! laissez-moi faire! Elle appliqua son fusil sur la poitrine du pauvre homme et fit feu. Il tomba, et comme il remuait encore, elle lui donna le coup de grâce (1)!

Les deux faits qui précèdent appartiennent à « la justice du peuple. » Je les ai choisis entre beaucoup d'autres, car ils dénotent une inconscience qui semble être l'âme même des foules. Un soupçon suffit, toute protestation est inutile, toute preuve est illusoire; la conviction est profonde. On saisit un homme, on l'accuse, on le juge, on le condamne, on l'exécute sans même penser à lui demander son nom. Si cet homme est un passant inoffensif, tant pis pour lui, il n'avait qu'à ne point passer par là. Il n'y eut pas seulement la justice du peuple, il y eut aussi la justice militaire. Ce qu'elle valait, nous pouvons le dire. Le chemin de fer d'Orléans ayant été coupé au-dessus de Paris par les insurgés, la compagnie envoyait tous les jours un de ses employés à Juvisy, devenu tête de ligne, porter la correspondance qui devait être expédiée à l'administration centrale, provisoirement installée à Tours. Le 23 mai, un employé nommé Philbert, muni des dépêches de la compagnie, s'en allait à pied vers Juvisy, lorsqu'il fut arrêté par un parti de fédérés qui occupait la redoute du pont de Mazagran auprès de Vitry. Un homme qui porte des lettres administratives qu'il est facile d'ouvrir et de vérifier ne peut être qu'un espion, un Versaillais, un ennemi public dont il est urgent de se défaire. Ainsi en jugea la bonne foi des communards. Philbert, mis immédiatement en état d'arrestation, fut conduit vers quatre heures du soir au fort d'Ivry, où commandait le Polonais Ragowski. Celui-ci avait pour secrétaire un certain Robichon qui faisait fonction de capitaine d'état-major,

(1) Procès Marceline Épilly; déb. contr., treizième conseil de guerre, 29 juin 1872.

et il avait sous ses ordres le chef de bataillon François Laurent, qui méritait bien d'être un des officiers supérieurs de la commune, car il avait été condamné en 1848 à deux ans de prison pour escroquerie, à six mois en 1853 pour abus de confiance, à quinze mois pour le même motif en 1856, à trois mois en 1857 et à deux ans en 1873. C'est cette dernière condamnation qui permit à la justice militaire de s'occuper sérieusement de lui. Ragowski, Robichon et Laurent n'hésitèrent pas à penser que Philbert était coupable, et comme le temps des demi-mesures était passé, ainsi que disait le commissaire de police Audebrand, ils assemblèrent la cour martiale. Philbert fut très courageux et très simple. Il expliqua que la mission tout administrative dont il était chargé par la compagnie d'Orléans ne touchait en rien à la politique! qu'il n'était pas plus responsable qu'un facteur qui porte des lettres; qu'il était marié, qu'il avait cinq enfans et qu'il s'en fiait, non pas à l'indulgence, mais à la loyauté du tribunal. A l'unanimité, il fut condamné à mort, — sans appel, — exécution immédiate. Philbert réclama un prêtre, parce que, disait-il, « je veux remettre mon âme à notre Père qui est aux cieux. » On sourit de sa naïveté, et on lui avait déjà répondu que l'on ne pouvait accéder à son désir, lorsqu'un des juges dit : « Il y a un curé dans les casemates. » En effet, le même jour, un des vicaires de Vitry avait été arrêté et amené au fort. Le prêtre écouta le condamné et lui imposa les mains. Devant le peloton d'exécution, Philbert découvrit sa poitrine et demanda à commander le feu. On lui répondit : « Tu nous embêtes! » Il cria : Vive Versailles! et tomba. C'est en cela surtout que consista la défense du fort d'Ivry. Le surlendemain 25 mai, Delescluze expédia à Ragowski l'ordre de faire sauter le fort. Les quatre poudrières furent reliées l'une à l'autre par des mèches incendiaires que les fédérés allumèrent vers cinq heures du soir. Une des poudrières éclata presque instantanément; les débris des murailles projetés en l'air et retombant éteignirent les mèches; on en fut quitte pour la destruction d'une courtine et de onze casemates (1). Au moment où les insurgés évacuèrent le fort, on y comptait une garnison de deux mille trois cent quarante et un hommes dont cent douze officiers, et un armement de quarante pièces d'artillerie, dont trois mortiers, trois obusiers et neuf mitrailleuses. Il faut être reconnaissant à ceux qui, pouvant tenir longtemps dans une position abritée et redoutable, ont préféré l'abandonner sans combattre.

Trois pièces olographes permettent de dire que ce qui se passait au fort d'Issy n'était point une exception et d'affirmer que des faits

(1) Procès Robichon et Eyraud; déb. contr., quatorzième conseil de guerre, 9 octobre 1872. — Procès Laurent, Girard et Bernard; déb. contr., troisième conseil de guerre, 31 décembre 1873.

analogues se sont produits au fort de Bicêtre où furent enfermés les pauvres dominicains. Léo Meillet en était gouverneur, et Nicolas Thaller sous-gouverneur. Voici un extrait du rapport en date du 23 au 24 mai 1871 : « Faits de guerre. Le nomm*er* Mathieu détenu à une heure du matin. Livr*ée* à la justice à six heures du matin et fusill*a* daprès les ordres militair*e*. Le chef de poste : Sajot. » Quant aux préparatifs faits pour évacuer le fort, il est facile de les reconstituer par les deux lettres suivantes : « Bicêtre, ce 24 mai 1871. Mon général, à dix heures du soir, les Hautes-Bruyères, le moulin Sacquet et les barricades sauteront, si vous l'ordonnez ; je ferai atteler tout ce que j'ai d'artillerie disponible et j'en ferai accompagner les bataillons. J'attends vos ordres avec la plus grande impatience. L'avis de la majorité des chefs de bataillon est de rentrer dans Paris pour tâcher de prendre une vigoureuse offensive. Réponse immédiate, je vous prie. Salut et fraternité : Léo Meillet. » La réponse ne se fit pas attendre : « J'approuve parfaitement votre projet, et moi je suis décidé de tenir et de me battre jusqu'au dernier. Notre position, en somme, est telle que, bien défendue, elle nous assure la victoire. Salut et fraternité. Le général commandant l'aile gauche : Walery Wrobleski. » Que l'on fasse sauter les forts, les redoutes et les barricades, on peut le comprendre en temps de guerre, mais en quoi des assassinats, en quoi la mort d'un pauvre employé de chemin de fer, en quoi ces crimes que rien ne parviendra jamais à justifier, pouvaient-ils être utiles à la commune et retarder, fût-ce d'une seconde, sa chute inévitable? Les fédérés, leurs chefs, leurs législateurs, en commettant tous ces méfaits sans but, comme sans motifs, n'ont-ils pas couru au-devant des représailles qu'ils ont si violemment reprochées à l'armée française? Comment ne sentent-ils pas, s'il leur reste un peu d'équité dans l'âme, qu'ils s'étaient résolument mis eux-mêmes hors la loi, et que la poursuite de leur chimère sociale les a entraînés à des actes qui les rejettent en deçà de la race humaine? Qu'ils frappent isolément ou en groupe, qu'ils aient ou n'aient pas de simulacre de justice, ils sont odieux, car ils atteignent des innocens qui ont vécu en dehors de leurs billevesées malfaisantes, et qui ne les ont même pas discutées. On dirait qu'ils ont rêvé l'extermination universelle et que, disparaissant, ils ont voulu que tout disparût avec eux. C'est ce bas sentiment de vengeance et d'envie qui bien souvent les a guidés et qui les a poussés à un des forfaits les plus abominables que l'on connaisse, à l'assassinat du pharmacien Dubois. C'était un homme qui avait quelque fortune et qui vivait dans un quartier où la révolte trouva ses meilleurs, ses plus cruels auxiliaires. Dans cette partie du XIIIe arrondissement, qui est sertie comme un triangle entre le boulevard d'Italie, l'avenue d'Italie et les fortifi-

cations, non loin des prairies submersibles des glacières où la Bièvre peut se répandre, à côté de la rue du Moulin-des-Prés, existe un petit passage auquel Dubois avait donné son nom, car il en était le propriétaire. C'est là qu'il habitait une petite maison proprette entourée d'un jardin. Il était fort connu, très aimé dans son voisinage, où bien souvent il avait distribué des soins et des médicamens gratuits; familier avec tout le monde, habitué à manier les ouvriers, leur disant parfois de bonnes vérités tout en riant, il avait dans ses alentours une sorte de popularité qui lui avait fait négliger bien des avis prudens qu'il avait reçus. Quand vint la commune, il se moqua très ouvertement des fédérés et leur prédit que tôt ou tard ils seraient battus par les Versaillais. Dans le XIIIe arrondissement régnait Marie-Jean-Baptiste Sérizier, colonel de la légion, et dont la garde d'honneur était formée par le fameux 101e bataillon, resté cher au souvenir des communards, et qui n'était qu'un ramassis d'assassins, comme on put le reconnaître lors du massacre des dominicains d'Arcueil. Bien souvent Dubois, en passant sur le boulevard d'Italie, avait entendu des menaces sonner à ses oreilles; il n'en avait tenu compte et y avait répondu par quelques plaisanteries. Il n'avait jamais fait que du bien autour de lui et ne s'imaginait pas que ce fût un cas pendable. Dans la journée du 23 mai, des fédérés du 101e construisirent une barricade à chacune des issues du passage et l'on demanda à Dubois l'autorisation de pénétrer dans son jardin pour en créneler le mur. Il refusa et dit à quelques-uns des insurgés qui étaient ses locataires : « Au lieu de construire des barricades, vous feriez bien mieux de me payer l'argent que vous me devez. » L'un d'eux répondit : « Sois sans crainte, mon vieux, on te paiera! » Le lendemain 24, apercevant un facteur qui traversait le passage, Dubois, de sa fenêtre, lui demanda s'il était vrai que les troupes françaises fussent entrées dans Paris; un fédéré qui l'avait entendu lui cria : « Oui, mais avant que les Versaillais soient ici, on aura réglé ton affaire, car ton compte est bon. » Dubois vivait seul dans sa maison avec une servante; celle-ci prit peur, supplia son maître de s'éloigner, et tous deux sortirent vers trois heures de l'après-midi pour aller chercher un asile. Le factionnaire qui gardait la barricade l'aperçut, fit feu sur lui et ne l'atteignit pas. Dubois et la femme qui l'accompagnait rentrèrent précipitamment dans la maison. Les fédérés sonnèrent l'alarme, se réunirent, puis, marchant valeureusement, ils cassèrent les vitres à coups de fusil et firent sauter la porte à coups de merlin. La servante épouvantée s'était sauvée et enfermée dans sa chambre. Dubois prit un flacon d'acide sulfurique et le lança au visage des assaillans, dont trois furent brûlés; l'escalier était franchi, la chambre était forcée; le malheureux eut encore le temps de jeter un pot de fleur

contre un galopin de dix-neuf ans, nommé Jean-Pierre Rouillac, qui le tua à bout portant. On pilla la maison; 2,000 francs furent volés, deux cents bouteilles de vin furent vidées. On traîna le corps de Dubois sur le balcon; on le plaça les jambes pendantes, les bras passés à travers les barreaux, la tête appuyée sur la balustrade. Puis on fit descendre la servante, on lui offrit une chaise, on la força de s'asseoir dans le jardin, en face du cadavre de son maître, qui bientôt servit de cible aux tessons de bouteille et aux coups de fusil. Il y avait là un enfant de treize ans, — ayant agi sans discernement, — qui essayait, avec un fusil trop lourd et trop long pour ses petits bras, de faire ses premières armes. Il n'y réussit qu'imparfaitement, car le recul brutal de son arme lui faisait un peu peur (1). Le lendemain le corps de Dubois fut enfoui au fond du jardin par des fédérés, qui trouvaient plaisant de jeter dans la fosse les débris des bouteilles qu'ils avaient bues. C'est ainsi que le 101e bataillon préluda et se fit la main avant d'organiser une chasse en battue contre les dominicains d'Arcueil.

Est-ce donc l'effervescence du combat, la folie de la poudre, comme disent les Arabes, qui a entraîné ces hommes au meurtre? lorsque la grande surexcitation a pris fin avec le combat, se sont-ils repentis? Le lundi 28 mai, alors que la lutte est terminée, que les coupables se cachent, que les soldats exaspérés de tant de crimes ne font pas grâce, Rouillac, celui qui a porté le coup mortel, déjeune dans un petit restaurant situé rue du Pot-de-Fer, n° 13. On parle du massacre des dominicains; il dit : « C'est mon bataillon qui a fait cela, j'y étais. » Puis, complaisamment, il raconte l'assassinat de Dubois : « J'ai grimpé l'escalier quatre à quatre, je lui ai flanqué un coup de fusil; il y avait là des camarades; mais je n'ai pas eu de chance, ce n'est pas moi qui ai mis la main sur le *picaillon* (l'argent). » Il était en veine de confidence : « A Neuilly, un jour, nous avons cassé la tête à un jardinier nommé Rouy, dans une belle maison. J'ai eu pour ma part un manche à gigot et d'autres objets en argent; avant de partir, nous avons brûlé la baraque. » C'est peut-être là, après tout, le dernier mot de la commune; les explications données par le jeune Rouillac sont très concluantes et fort claires. Elles sont supérieures aux divagations par lesquelles les défenseurs de cette sanie sanglante ont essayé de l'expliquer. Mettre la main sur le picaillon et voler le manche à gigot, c'est quelque chose, et, quoique cela soit insuffisant pour justifier la longueur de la révolte, ça aide à la faire comprendre.

MAXIME DU CAMP.

(1) Procès Rouillac et Dumontel; déb. contr., quatorzième conseil de guerre, 15 mars 1872. — Procès Gougenot; déb. contr., troisième conseil de guerre, 25 octobre 1877.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA LIBERTÉ COMMERCIALE

Parmi les nombreux écrits inédits de mon père (qu'il ne songeait pas à publier lui-même, et dont plusieurs effectivement ne pourraient être dès à présent livrés à la publicité) se trouvent divers traités relatifs à des questions d'économie politique. Quelques-uns ont un caractère purement scientifique et ne peuvent être tout à fait appréciés que par ceux qui s'adonnent à ce genre d'étude à un point de vue théorique et spéculatif. D'autres ont trait à des débats élevés dans les assemblées législatives dont mon père avait fait partie, et présentent ainsi un intérêt plus général. De ce nombre est l'examen de la discussion qui eut lieu en 1851, à l'assemblée nationale d'alors, sur la *liberté commerciale*. En relisant ces réflexions, au milieu des contestations qui sont engagées en ce moment si vivement autour de nous sur le même sujet, j'ai cru y reconnaître non-seulement quelque nouveauté dans les aperçus, mais le mérite, plus inattendu pour un écrit d'une date déjà si ancienne, d'une certaine opportunité. Je pense donc qu'il n'est pas sans utilité de les soumettre au jugement des lecteurs.

Assurément tout a bien changé en matière économique, autant et plus qu'en toute autre, depuis l'an de grâce 1851. Le régime protecteur était alors la base de toute notre législation commerciale. Un seul député osait proposer d'y introduire, et encore très timidement, quelques-uns des principes du libre-échange. Sa voix resta sans écho et fut même littéralement étouffée par une réplique vive et éloquente de M. Thiers. Le libre-échange n'ayant subi encore, du moins en France, aucune épreuve, M. Thiers fut à son aise pour traiter dédaigneusement le système d'utopie et son humble champion de rêveur.

Depuis lors les rôles ont été complètement intervertis. Les traités de commerce de 1860 ont établi parmi nous, avec certaines restrictions, mais pourtant dans une large mesure, le régime de la liberté commerciale. De nouvelles conditions économiques se sont formées, toute une génération de commerçans et d'industriels a grandi à l'ombre de cette liberté, et c'est maintenant le libre-échange qui traite ses adversaires, sinon de novateurs téméraires, au moins de réactionnaires imprudens. En revanche, après trente années qui lui ont été données pour faire ses preuves, le libre-échange peut et doit être jugé aujourd'hui par ses résultats et ses œuvres, non par les espérances de ses partisans ou les craintes de ses détracteurs. En un mot, le libre-échange a le pouvoir et porte la responsabilité qui est la condition du pouvoir, suivie du cortège d'accusations qui ne manquent jamais de l'accompagner. On lui demande assez sévèrement compte des promesses qu'il n'a pas complètement tenues, et des maux qu'il n'a pas su prévenir.

Malgré ce changement complet de situation dont le lecteur s'apercevra à toutes les lignes de l'écrit que je lui fais connaître, il ne lui faudra pas, je crois, beaucoup d'attention pour se convaincre que, les questions étant au fond toujours les mêmes, les principes auxquels un observateur réfléchi pouvait faire appel pour les résoudre il y a trente ans n'ont pas cessé d'être applicables. Les conseils de modération qu'il donnait alors aux deux parties belligérantes, les efforts qu'il faisait pour trouver entre les systèmes et les intérêts opposés le terrain d'une conciliation équitable, les avertissemens qu'il adressait aux esprits trop absolus de part et d'autre, tout cela est encore de mise, tout cela est aussi utile à faire entendre aux vainqueurs présens qu'aux maîtres d'alors, aussi propre à modérer aujourd'hui les récriminations des protectionnistes qu'autrefois les revendications des partisans dévoués du libre-échange. Je ne puis même me défendre de penser que, si de tels avis avaient été donnés et surtout écoutés en temps utile, ils auraient pu épargner aux uns la surprise de la rude secousse qui les a atteints en 1860 et aux autres le mécompte que leurs espérances exagérées leur font éprouver sous nos yeux. Il n'est pas jusqu'au tableau assez piquant que fait l'auteur de l'embarras que causent à un gouvernement les demandes également pressantes des intérêts aux prises et de la déception que l'expérience des affaires réserve aux théoriciens les plus rigoureux qui ne puisse fournir encore aujourd'hui aux amateurs de comparaisons malicieuses quelque divertissement mêlé d'instruction, car la nécessité pour ceux qui gouvernent d'avoir sur ces graves questions une ligne de conduite arrêtée d'avance, ferme autant que mesurée, qui guide l'esprit public au lieu de suivre ses hésitations, et les dan-

gers de la faiblesse, de l'imprévoyance et de l'indécision sont les mêmes à toutes les époques (1).

DUC DE BROGLIE (ALBERT).

Dans l'une des dernières et des plus vives discussions de notre dernière assemblée, les défenseurs clairsemés du *laissez faire* et du *laissez passer* ont été rudoyés plus que de coutume. On leur a dit en propres termes (2) que leurs principes étaient sots, que leur science n'était pas une science, qu'ils n'étaient eux-mêmes que de pauvres littérateurs, et, qui pis est, des littérateurs fort ennuyeux (3). Sans rendre précisément coup sur coup, ils auraient pu répondre que l'appréciation des principes est libre sans doute, mais libre apparemment de part et d'autre, qu'à tout prendre il n'est pire science que la pure routine, et que les nombreux écrits de leurs adversaires composent une littérature, si littérature il y a, qui n'est pas non plus très riche en agrémens.

Ils pouvaient ajouter que, l'étude de l'économie politique n'étant pas un passe-temps, quand elle ennuie, il n'est pas toujours sûr que le tort soit de son côté. Les questions qu'elle entreprend d'éclaircir sont sérieuses et difficiles. La question de la liberté du commerce en particulier devient chaque jour plus importante, à mesure que les rapports entre les peuples s'étendent et se diversifient, que leurs intérêts se croisent et se compliquent, que le monde entier devient de plus en plus, grâce à la vapeur et à la télégraphie, un marché ouvert à tout le monde; il n'y a pas dix ans qu'en Angleterre la solution donnée inopinément à cette question a changé la face du pays, transporté, pour un temps, la prépondérance des campagnes aux villes, confondu les partis, déplacé les influences, suspendu le jeu régulier des institutions politiques. Il n'y a pas quatre ans que, du nord au midi, toute l'Allemagne a failli courir aux armes, ceux-ci pour, ceux-là contre l'extension du *Zollverein*. Tant que les nations les plus éclairées en seront là, tant que les hommes d'état, les hommes de théorie, les hommes du métier ne seront pas sur ce point plus près de s'entendre, il sera naturel et même sage d'en préoccuper sans cesse les esprits, au risque de mettre quelque peu leur patience à l'épreuve, et personne n'aura droit, sur un tel sujet, d'imposer silence à personne.

J'use donc du droit qui m'appartient, comme à tout autre, en reprenant la question dont il s'agit en sous-œuvre. Je m'efforcerai

(1) Les pages qu'on va lire font partie d'un volume que M. le duc de Broglie publiera prochainement chez Calmann Lévy, et qui contient le recueil des écrits économiques de son illustre père.

(2) *Discours de M. Thiers*, 27 juin 1851, p. 72.

(3) *Ibid.*, p. 25.

de n'en point abuser. Au lieu de me borner à compiler des lieux communs, j'essaierai de leur enlever ce caractère en les présentant sous un nouveau jour; j'essaierai de faire faire à la controverse un pas de plus, si petit qu'il soit. Si j'y réussis, ce sera autant de gagné, et je n'aurai perdu tout à fait ni mon temps, ni ma peine.

J'indiquerai sur-le-champ où j'en veux venir. J'estime :

1° Qu'au fond et en principe, entre les adversaires de la liberté du commerce et ses défenseurs, le dissentiment, dans l'état actuel de la science, n'est pas aussi grand qu'on le croit et qu'ils le croient eux-mêmes;

2° Qu'à la vérité, ce qui est règle pour les uns, pour les autres est exception, et réciproquement; mais que, de part et d'autre, la règle est si souple et l'exception tellement élastique, qu'il ne faudrait qu'un peu de logique aidée d'un peu de sincérité pour ménager, dans chaque cas particulier, une transaction amiable;

3° Que ce qui les tient à distance, c'est avant tout leur vieille animosité, leur méfiance réciproque, et surtout le grand soin que chacun prend d'oublier ou d'éluder, dans l'application, tout ou partie de ce qu'il admet en théorie;

4° Que les gouvernemens, avertis par le sentiment de la responsabilité et par cet instinct d'équilibre qui ne leur permet de verser entièrement d'aucun côté, tout en professant, d'ordinaire et non sans motif, le système protecteur, sont néanmoins infiniment plus sensés dans leur conduite que les bruyans adeptes de ce système dans leur langage, et qu'ils n'ont souvent d'autre tort que de défendre des mesures raisonnables par des argumens qui ne le sont pas;

5° Que leur vrai terrain pour résister plus ou moins aux progrès croissans de la liberté commerciale, ce n'est pas l'économie politique, qui les condamne, mais la politique proprement dite, qui domine et doit toujours dominer l'économie politique;

6° Enfin qu'il ne faut s'exagérer ni les bienfaits de la liberté du commerce, ni les inconvéniens du système contraire, quelque réels que soient les uns et les autres, attendu qu'il n'est pas donné à des combinaisons artificielles d'intervenir ou même d'altérer considérablement le cours naturel des choses.

Je tiens ces propositions pour vraies; je ne désespère point de le démontrer. En supposant qu'elles vinssent à prévaloir, les adversaires de la liberté du commerce, ses défenseurs, les gouvernemens, les intérêts généraux de la société y trouveraient également leur compte.

Les adversaires de la liberté du commerce ont aujourd'hui le haut du pavé presque partout, hormis en Angleterre; mais leur position n'en est pas moins précaire et périlleuse; presque partout il leur

arrivera, s'ils n'y prennent garde, ce qui leur est arrivé en Angleterre. Ils passent en général, et non sans raison, pour des esprits étroits, des hommes à préjugés, ou, pis encore, pour les représentans, les organes d'intérêts privés en lutte contre l'intérêt général. Un beau jour il s'élèvera, je ne sais d'où, je ne sais quel vent de réforme, au besoin même de révolution, qui soufflera sur l'édifice un peu vermoulu derrière lequel ils s'abritent et le dispersera sans en laisser pierre sur pierre, dépassant ainsi le but, comme il arrive toujours en temps de réaction, au lieu de se borner à l'atteindre.

Lorsqu'en 1840 sir Robert Peel rentrait au pouvoir, à la tête du parti conservateur, au nom du système protecteur, porté sur le pavois par les grands seigneurs, les propriétaires fonciers, les fermiers de la Grande-Bretagne; lorsqu'il épuisait tous les trésors de son savoir, toutes les ressources de son éloquence pour couvrir les intérêts agricoles du bouclier de l'échelle mobile; lorsqu'il n'avait sur ce point en face de lui qu'une poignée d'économistes décriés sous le nom de rêveurs, tous ses vrais adversaires politiques étant, comme lui, plus ou moins engagés à la protection des céréales, qui lui eût dit qu'au bout de quatre ans il professerait la liberté absolue du commerce, qu'il couvrirait de sarcasmes le système protecteur, et ouvrirait aux blés étrangers les portes de l'Angleterre sans précaution, sans condition, entrant plus avant dans cette voie qu'aucun de ces rêveurs dont il se raillait : qui lui eût dit cela l'aurait fort surpris à coup sûr.

Avis aux protectionnistes de France et d'ailleurs! Avis surtout à ceux qui se livrent aveuglément, pieds et poings liés, au pouvoir absolu. Ne leur vaudrait-il pas beaucoup mieux abandonner un terrain qui n'est pas tenable, des principes qui ne sont que des pétitions de principes, des argumens surannés et rebattus, et, se plaçant sur un terrain solide, armés d'argumens admis d'un commun aveu, défendre sans faiblesse et sans violence ce qu'il y a de légitime dans leurs prétentions, en sacrifiant le surplus de bonne heure et de bonne grâce ?

Les défenseurs de la liberté du commerce, en revanche, sont partout, hormis en Angleterre, opprimés et en petit nombre; mais ce n'est pas là leur plus grand malheur. Leur vrai malheur, c'est qu'ils ne jouissent pas d'une meilleure réputation que leurs adversaires. Si les protectionnistes passent aux yeux du public pour des esprits étroits, routiniers, les économistes passent aux yeux de ce même public pour des esprits chimériques, pour des utopistes; si les protectionnistes sont considérés comme des hommes intéressés au maintien des abus, les économistes sont considérés comme des logiciens à outrance qui ravageraient, pour peu qu'on les laissât faire, tous les intérêts existans, et mettraient le feu aux quatre

coins de la société. Rien n'est plus injuste assurément, du moins en France; car, lorsqu'il arrive, ce qui n'est pas sans exemple, que les vicissitudes de la politique portent à la tête de nos finances quelque économiste de profession, le premier soin du pauvre homme, c'est de mettre son drapeau dans sa poche, d'enfermer ses principes dans son tiroir, et d'agir comme s'il n'avait jamais rien dit, ni rien écrit.

En 1814, au début de la restauration, la France avait pour ministre des finances un homme doué de rares talens et, ce qui est plus rare encore, d'une grande fermeté de caractère. M. Louis avait devant lui une table rase. Le système continental venait de tomber sous les coups de l'Angleterre, et sous les anathèmes de l'Europe. Nos douanes avaient été expulsées de tous les pays conquis par nous et reconquis sur nous; nos douaniers étaient dispersés, notre frontière de terre et de mer était ouverte de toutes parts. Les intérêts manufacturiers qui périssaient avec le régime impérial avaient l'oreille basse; la liberté était à la mode, au moins pour quelques instans. Certes l'occasion était belle pour établir la liberté du commerce sur des bases sages, mais larges. Qu'a fait M. Louis, disciple fervent d'Adam Smith, libre-échangiste, s'il en fut, pour parler le jargon du jour? Il a établi le système protecteur, d'abord timidement, par quelques mesures de gouvernement, puis ouvertement, par la loi du 17 novembre 1814.

Lors de la mémorable discussion que je rappelais en commençant, nous avions à la tête du ministère du commerce un économiste de profession; à la tête du ministère de l'intérieur un économiste de profession; à la tête de la commission du budget, souveraine à cette époque en matière de finances, un économiste de profession. Qu'est-il arrivé? Par une singulière fatalité, tous trois étaient absens, et leur science chérie a été traînée sur la claie, sans qu'un mot ait été articulé pour sa défense. N'est-il pas permis de penser que la crainte de se trouver en minorité n'est pas la seule qui les domine, qu'ils partagent, à un certain degré, la frayeur qu'ils inspirent, et que, à tout prendre, ils préfèrent n'avoir point à répondre des conséquences de leurs principes? En posant à ces principes des limites que la science autoriserait, ne les mettrait-on pas un peu plus à l'aise? Mais c'est surtout aux gouvernemens, c'est surtout aux intérêts sociaux qu'on rendrait service.

Les gouvernemens professent, en général, le système protecteur, et pratiquent à petit bruit, autant qu'ils peuvent, autant qu'ils osent, le système libéral. Il n'y a rien là que de naturel. Tout gouvernement est conservateur, et le système protecteur a pour but la conservation de ce qui est. Mais tout gouvernement éclairé connaît les faits, en mesure la valeur, en détermine la portée, pénètre

les ruses et les exagérations des intérêts privés, et s'efforce de les déjouer dans l'intérêt général. Il suit de cette double tendance que les gouvernemens n'ont guère, en pareille matière, aucun plan de conduite fixe, qu'ils changent à chaque instant de direction et de langage, qu'ils faussent les principes ou dénaturent les faits, à bonne intention, par prudence, par ménagement, pour les approprier aux circonstances; qu'après avoir avancé, ils reculent plus qu'ils n'ont avancé, qu'après avoir reculé, ils avancent plus qu'ils n'ont reculé. Or, rien n'est plus dommageable aux intérêts sociaux, aux vrais intérêts, aux intérêts honnêtes, sensés, aux intérêts patiens, persévérans, économes, que d'être ainsi tenus sur le qui-vive, de ne savoir jamais sur quoi compter, de ne savoir ni ce que pense le gouvernement, ni ce qu'il fera, car ce qu'il dit n'est pas ce qu'il pense, et ce qu'il fait n'est pas ce qu'il dit.

Voyons donc, je le répète, s'il ne serait pas possible de frayer la route vers un ordre d'idées qui pût être admis de part et d'autre dans ses bases principales, et qui ne laissât plus à discuter que l'application des principes communs à chaque cas particulier. Efforçons-nous d'abord de bien poser la question et, pour y réussir, essayons de la dégager de tout ce qui n'y tient pas essentiellement.

L'économie politique, aussi ancienne que le monde, est devenue science vers le milieu du dernier siècle. L'axiome *laissez faire, laissez passer*, auquel on voudrait mal à propos la réduire, est, comme la science elle-même, d'origine française. Gournay l'avait mis en circulation, Turgot l'avait mis en pratique, avant qu'Adam Smith n'eût écrit. C'était, dès cette époque, la liberté de l'industrie, la liberté du commerce que réclamaient ces hommes éclairés, mais c'était principalement la liberté du commerce à l'extérieur, la liberté de l'industrie à l'intérieur. On sait à quel régime rigoureux étaient alors soumises les diverses professions, quelles entraves pesaient sur le commerce des grains, sur le commerce des vins, de province à province; combien était dur, selon les localités, le monopole du sel. La France était alors partagée en trois grandes régions: la première, dite des cinq grosses fermes, était régie par les tarifs de 1664 et 1667; la seconde avait conservé les anciens tarifs, qui variaient de province à province; la troisième se composait des provinces traitées comme étrangères, commerçant librement avec l'étranger, mais dont les produits étaient traités comme étrangers, lorsqu'ils pénétraient dans le reste du pays. L'assemblée constituante a fait justice de ces combinaisons oppressives, de ces anomalies, de ces bigarrures. Après avoir supprimé les corporations, les maîtrises, les jurandes, les monopoles de toute nature, elle a fait disparaître la diversité des tarifs, de provinces à pro-

vinces, et les lignes de douanes intérieures qui les protégeaient. Personne aujourd'hui ne l'en blâme; il n'existe pas, que je sache, de protectionniste assez intrépide pour réclamer, sous ce rapport, le rétablissement de tout ou partie de l'ancien régime.

Il ne faut pas, néanmoins, se faire illusion. L'introduction de la liberté du commerce à l'intérieur n'a pas été, dans le temps, moins rigoureuse pour les intérêts privés qui s'étaient formés et développés à la faveur du système contraire, que ne le serait aujourd'hui la liberté du commerce à l'extérieur pour les intérêts privés qui se sont formés et développés à la faveur de nos tarifs actuels. Soumis à la concurrence, ceux de ces intérêts privés qui n'ont pu la soutenir ont été forcés alors, comme ils le seraient aujourd'hui, d'abandonner, à peu près sans retour, le capital fixe engagé dans leurs établissemens, de subir une dépréciation plus ou moins notable sur leur capital circulant, de laisser enfin sans emploi tout ou partie de ce capital pendant un temps plus ou moins long, et les ouvriers employés dans ces établissemens ont été forcés, de leur côté, de subir un chômage plus ou moins long et de se résigner aux embarras, aux dépenses d'apprentissage qu'entraîne inévitablement le passage d'un genre de main-d'œuvre à un autre.

Quoi qu'il en soit, ce qu'a fait l'assemblée constituante, le directoire et l'empire l'ont fait avec la même décision, dans des circonstances différentes. Lorsqu'en 1797 le traité de Campo-Formio a réuni définitivement à la France la rive gauche du Rhin, le directoire a placé sous un même régime les anciens et les nouveaux départemens. Autant en a fait l'empereur Napoléon Ier, le moins libéral des hommes, lorsqu'il a successivement réuni à la France : en 1804, le Piémont (1); en 1808, la Toscane, Parme et Plaisance (2); en 1809, Rome et l'état romain (3); en 1810, le Valais, la Hollande et les villes hanséatiques (4); de telle sorte qu'en 1813, à la chute de l'empire, la France s'étendant des Pyrénées à l'Elbe et de Rome à Hambourg, la liberté du commerce se trouvait établie de plein droit sur un territoire égal aux deux tiers de l'Europe.

Pour en venir là, il avait fallu sacrifier bien des intérêts privés, bien des établissemens préexistans; il avait fallu faire ou laisser subir aux classes laborieuses bien des déplacemens onéreux, bien des souffrances réelles.

Personne n'avait réclamé.

Personne ne réclamerait non plus si le sort des armes nous rendait nos conquêtes, si, ce qui fut fait alors, il était question de le

(1) 24 fructidor an x.
(2) 30 mai 1808.
(3) 17 mai 1809.
(4) Les 13 et 14 décembre 1810.

faire aujourd'hui. Mais supposé que, en pleine paix, on proposât aujourd'hui d'établir la liberté du commerce entre la France et la Belgique, entre la France et la Hollande, entre la France et la moitié de l'Allemagne ou de l'Italie, se figure-t-on quels cris de fureur et de détresse nous entendrions retentir de toutes parts!

Où serait la différence?

A ne considérer les choses que sous un point de vue purement économique, on n'en aperçoit guère dont il soit possible de se rendre compte. Admettons, par exemple, que demain le gouvernement français et le gouvernement belge convinssent d'établir entre la France et la Belgique la liberté du commerce, qu'arriverait-il? Exactement ce qu'il arriverait si les deux pays étaient incorporés l'un à l'autre. Certains établissemens belges, hors d'état de soutenir la concurrence des établissemens similaires français, seraient abandonnés et leurs ouvriers congédiés. Les établissemens similaires français et leurs ouvriers en profiteraient plus ou moins. De part et d'autre, le travail et le capital restés libres seraient contraints de chercher un nouvel emploi. En définitive, profits et pertes compensés, de part et d'autre, il interviendrait dans chaque pays une nouvelle distribution de travail et de capital, une distribution plus en harmonie avec les avantages particuliers que chaque pays tient de la nature.

Ce n'est donc qu'en considérant les choses sous un point de vue tout politique, c'est uniquement en tenant compte de l'indépendance réciproque où se maintiendraient les deux pays, et de la diversité, réelle ou supposée, actuelle ou possible, de leurs intérêts, de leur position, de leur destinée, que les effets d'une telle mesure pourraient, non sans raison, paraître tout autres et de tout autre conséquence.

Quoi qu'il en soit, personne, je le répète, ne conteste aujourd'hui cet axiome passé presque en force de lieu commun, à savoir que dans un même pays soumis aux mêmes lois, régi par le même gouvernement, la libre concurrence, en matière d'industrie et de commerce, est de plein droit, quelque opinion qu'on se forme d'ailleurs sur la convenance d'étendre ou de restreindre ce principe dans les relations d'état à état.

Ajoutons que même entre pays contigus, mais indépendans à certains égards, soumis à des lois différentes, régis par des gouvernemens différens, s'il arrive que ces pays, réunis par un lien fédératif, confondent leurs intérêts politiques et fassent corps vis-à-vis de l'étranger, la libre concurrence s'établit à peu près inévitablement dans l'intérieur de la confédération tout entière. Il n'a jamais existé de ligne de douanes entre les cantons helvétiques; jamais entre les États-Unis de l'Amérique du Nord, qui couvrent la moitié de l'un

des deux hémisphères; et si, dans l'enceinte de la confédération germanique, le principe de l'union douanière rencontre encore des difficultés qu'il surmonte progressivement et dont il semble près de triompher tout à fait, c'est parce qu'au nombre des confédérés figurent des puissances de premier ordre, qui doivent naturellement hésiter avant de s'enchaîner l'une à l'autre et d'abdiquer en grande partie leur autonomie intérieure.

Le principe de la libre concurrence, dans l'enceinte d'une même circonscription politique, étant donc admis, — admis d'un commun aveu, — admis par les protectionnistes les plus décidés, — on doit par conséquent tenir également pour admises les maximes qui lui servent de fondement, savoir :

1° Qu'en thèse générale, l'intérêt privé, l'intérêt de chaque homme en particulier est bon juge, est le meilleur des juges quant à la direction qu'il convient de donner à l'emploi du capital et du travail dont chaque homme dispose, et, partant, à l'emploi du capital et du travail de la nation tout entière;

2° Que le gouvernement doit, autant que possible, se garder d'intervenir en pareille matière, et d'intervertir le cours naturel des choses;

3° Qu'il faut, pour rendre en cela son intervention légitime, un intérêt public bien caractérisé, évident, sérieux, *dignus vindice nodus*;

4° Que toute intervention de ce genre, ayant pour but et pour effet d'élever artificiellement le prix de certains produits, se résout nécessairement en impôt prélevé sur le public au profit de certains producteurs;

5° Que le public ayant évidemment droit de n'être imposé que dans son intérêt, aucun producteur, quel qu'il soit, n'a droit de réclamer à son profit l'intervention de l'état, si ce n'est en prouvant que l'intérêt public se confond avec le sien, et que le public y gagne en définitive plus qu'il n'y perd au premier instant.

C'est ainsi qu'on justifie, par exemple, le monopole temporaire accordé aux brevets d'invention, les restrictions imposées à certaines professions, les encouragemens momentanés ou permanens donnés à certaines entreprises, l'entretien aux frais de l'état de certains établissemens qui coûtent plus qu'ils ne rapportent, mais qui honorent le pays et sèment pour l'avenir.

Or maintenant se pourrait-il que ces règles si simples, si sages, que ces maximes si justes, si naturelles, n'eussent cours entre les citoyens qu'en ce qui concerne le commerce des productions indigènes? Se pourrait-il que le commerce des productions exotiques fût soumis à des règles différentes, à des maximes contraires?

En thèse générale et sauf exception dûment justifiée, l'intérêt

privé, c'est-à-dire l'intérêt de chacun, et partant celui de tous, n'est-il pas, dans un cas comme dans l'autre, bon juge de ce qui convient à chacun?

En thèse générale et sauf exception dûment justifiée, le gouvernement ne doit-il pas, dans un cas comme dans l'autre, se garder d'intervertir le cours naturel des choses?

Toute protection accordée à tel ou tel produit contre l'introduction de tel ou tel produit similaire provenant de l'étranger a-t-elle un autre but que d'élever artificiellement le prix du produit national? Cet excédant de prix est-il autre chose qu'une taxe prélevée sur les consommateurs au profit des producteurs nationaux? Les producteurs peuvent-ils cette fois réclamer légitimement protection, en leur propre nom, pour leur propre compte, dans un intérêt exclusivement personnel? Sont-ils dispensés, dans cette occasion, plus que dans toute autre, de prouver que leur intérêt se confond avec l'intérêt public, qu'ils agissent pour tous et non pour eux seuls, et qu'en définitive ils font les affaires des consommateurs autant et plus que les leurs?

Personne, en théorie du moins, ne l'a jamais prétendu; mais il fut un temps, et ce temps n'est pas encore assez éloigné de nous pour qu'il soit permis de l'oublier, il fut un temps où l'on soutenait qu'en tout pays tous les habitans étaient à peu près également intéressés à protéger, à peu près dans toutes ses branches, l'industrie nationale contre l'industrie étrangère; qu'aucun pays ne devait subir la condition de tributaire de l'étranger, pour peu qu'il dépendît de lui de s'y soustraire.

Ce temps n'est plus; aucun gouvernement, de nos jours, quelques principes qu'il professe en économie politique, n'entend interdire à ses administrés le commerce extérieur; tous, au contraire, s'efforcent d'ouvrir sans cesse à ce commerce de nouveaux débouchés; tous tiennent à prouver chaque année, par des tableaux hérissés de chiffres, que leurs efforts n'ont pas été vains.

Personne aujourd'hui, protectionniste ou non, personne, à quelque pays qu'il appartienne, n'entend qu'on élève, autour de ce pays-là, la grande muraille de la Chine; qu'on l'oblige à produire, coûte que coûte, pour son propre usage, des denrées, des marchandises auxquelles se refusent son sol, son climat, ses circonstances particulières; qu'on lui défende de vendre à l'étranger l'excédant des produits de son industrie naturelle ou acquise.

Sans aller jusqu'à défendre tout commerce extérieur, il fut un temps où l'on estimait que l'exportation des métaux précieux était, pour tout pays, une cause certaine de ruine, et leur importation presque l'unique source de la richesse; qu'en conséquence le commerce extérieur ne devait être favorisé ou même toléré qu'avec les

pays auxquels on vendait plus de denrées ou de marchandises qu'on n'en achetait, et dont on pouvait réclamer, en fin d'année, un solde en numéraire, au lieu d'avoir à le leur payer. Ce temps n'est plus. Aucun gouvernement ne tient compte aujourd'hui de la *balance du commerce* qu'à titre de renseignement statistique. Personne aujourd'hui, protectionniste ou non, ne s'imagine qu'un pays, dans l'ensemble de ses transactions commerciales, puisse vendre sans acheter, c'est-à-dire exporter sans importer; personne aujourd'hui n'ignore qu'à l'extérieur comme à l'intérieur tout commerce se résout en simple troc; que les marchandises se soldent définitivement en marchandises; que le numéraire, simple instrument d'échange, ne figure dans ses transactions que comme appoint; qu'à ce titre le même écu suffisant à faire circuler dans un temps donné un million de choses différentes, la quantité de numéraire qui passe alternativement d'un pays dans un autre pays est presque toujours insignifiante; et qu'en tout cas, le numéraire étant en quelque sorte un liquide qui cherche sans cesse son niveau, aucune puissance humaine ne saurait ni le retenir là où il surabonde, ni l'empêcher d'affluer là où le besoin s'en fait sentir.

Cela étant, je suis donc fondé à dire qu'aujourd'hui, dans l'état présent des esprits et de la science, il n'existe, de l'aveu des protectionnistes eux-mêmes, entre les principes qui régissent le commerce extérieur et ceux qui régissent le commerce intérieur, aucune différence réelle, essentielle, intrinsèque; que tout se réduit en question de plus ou de moins; que, la libre concurrence étant le droit commun, et la protection, sous une forme quelconque, l'exception, la différence purement relative est dans le nombre des exceptions, nombre qui peut être tel, il est vrai, pour certains esprits, qu'en point de fait, l'exception supplante la règle, et garde le haut du pavé dans leur argumentation; qu'enfin la raison même de cette différence est principalement, sinon uniquement politique; qu'elle tient sinon uniquement, du moins principalement, à la diversité d'intérêts qu'entraîne ou peut entraîner l'indépendance réciproque des états.

Ces vérités, qu'en thèse générale aucun protectionniste ne conteste désormais, il va sans dire que les amis de la liberté industrielle et commerciale ne les contestent pas non plus en ce qu'elles ont de favorable à leur cause; mais les contestent-ils en thèse générale, dans ce qu'elles auraient de restrictif? Professent-ils le principe de la libre concurrence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, dans toute la rigueur du terme et de l'idée? N'admettent-ils dans aucun cas de tempéramens ni d'exceptions?

C'est un reproche qu'on pouvait peut-être adresser aux premiers économistes, Quesnay, Gournay, l'abbé Baudeau, Mercier de la Ri-

vière. Au début de toute science, les principes se produisent avec l'ambition des conquérans, avec toute l'arrogance d'une logique inflexible.

« Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'état, consiste dans la pleine liberté de la concurrence (1). »

« Il est impossible que, dans le commerce abandonné à lui-même, l'intérêt particulier ne concoure pas avec l'intérêt général (2). »

« Liberté générale, immunité parfaite, facilités universelles, voilà ce qu'il faut procurer aux trafiquans (3). »

« Les premières notions du commerce, rapprochées de la véritable idée qu'on doit se former du meilleur état possible d'une nation, démontrent sans réplique la nécessité que le commerce jouisse de la plus grande liberté (4). »

Ainsi parlaient les premiers maîtres de Turgot et d'Adam Smith. Mais déjà Turgot, d'un esprit aussi ferme et plus étendu que le leur, remarquait avec sagacité que, « pour bien traiter une question économique, il fallait oublier qu'il y a des états politiques séparés les uns des autres et constitués diversement (5). » Ce qui implique, *ex contrario*, qu'en dehors de la pure théorie, c'est-à-dire dans la réalité, dans la vérité des choses, il est nécessaire d'en tenir compte. Adam Smith, bientôt après, fut plus net et plus explicite.

Adam Smith reconnaît deux cas où l'industrie nationale *doit* être protégée contre l'industrie étrangère, et deux autres où elle *peut* l'être, selon l'occasion et la circonstance. « La sécurité, dit-il, est pour un pays de plus grand prix que la richesse ; en conséquence, il convient d'encourager, par de certains avantages, toute industrie domestique qui paraît nécessaire à la défense de l'état (6). » Par ce motif, il approuve l'acte de navigation passé sous Cromwell, en 1651, lequel peut être considéré comme un code de droits protecteurs, très divers et très compliqués. « Quand un produit quelconque de l'industrie nationale, dit-il encore, devient l'objet d'un impôt et que le prix de ce produit s'élève en conséquence, il convient de le protéger contre la concurrence étrangère et de rétablir ainsi l'équilibre, pourvu toutefois qu'on puisse discerner suffisamment comment et jusqu'à quel point ce produit est affecté par l'im-

(1) Tableau économique de Quesnay, maxime XXV.
(2) Éloge de Gournay (*Collect. des économistes*, t. III, p. 270).
(3) *Introd. à la phil. écon. de l'abbé Baudeau*, ch. v, art. 5, 55, 2.
(4) Mercier de la Rivière (*Ordre naturel des sociétés politiques*, ch. XIV).
(5) Corresp., lettre VIII (*Collect. des écon.*, t. IV, p. 800).
(6) *On the wealth of nations*, édit. de Macculloch, liv. IV, ch. II, t. II, p. 292-295.

pôt. » Ce n'est pas tout. « Quand l'étranger, continue-t-il, entrave par des prohibitions ou des droits protecteurs l'exportation de ses produits, on peut user de représailles à l'égard des siens, s'il y a espérance de l'amener à composition. *L'acquisition d'un marché plus étendu compense alors et au delà cet inconvénient passager.* » Enfin, quand un nombre plus ou moins grand d'établissemens s'est formé dans un pays à l'abri d'un certain degré de protection, il y aurait, selon Adam Smith, de graves inconvéniens à la leur retirer brusquement; on n'y doit procéder que peu à peu et avec circonspection.

Aucun des vrais disciples d'Adam Smith, aucun des hommes dont le nom compte dans la science, ne s'est jamais départi de ces sages réserves.

Le parlement d'Angleterre, il est vrai, après avoir successivement à vingt reprises différentes et notamment en 1825 et en 1826, modifié l'acte de navigation de 1651, a fini en 1849 par l'abroger tout à fait, mais sans en désavouer le principe, en déclarant simplement que cet acte avait fait son œuvre et son temps.

« Je suis d'avis autant que qui que ce soit, disait en 1826, au nom du gouvernement, M. Huskisson, que notre devoir est de ne jamais perdre de vue la nécessité politique, et que, chaque fois que les intérêts de la navigation et ceux du commerce sont en conflit, les intérêts de la navigation doivent avoir la préférence (1). » « Je reconnais, disait en 1849 lord Lansdowne, au nom du gouvernement, qu'on doit sacrifier sans hésiter la richesse à la sécurité (2). » Mais, au dire de l'un et de l'autre, cette opposition entre les deux intérêts n'existait plus, et le régime restrictif était devenu nuisible aux progrès de la marine, autant qu'à ceux du commerce. Les promoteurs les plus ardens de l'abrogation, les théoriciens les plus absolus, d'accord sur ce point avec les hommes d'état, n'invoquaient pas un autre motif et ne tenaient pas un autre langage (3).

Lorsqu'en 1821 commença dans le parlement et dans la presse la grande controverse de la liberté du commerce des grains, M. Huskisson, principal auteur du remarquable rapport déposé le 18 juin sur le bureau de la chambre des communes (4), et M. Ricardo, dans un pamphlet célèbre (5), en se prononçant pour la libre importation des grains étrangers, reconnurent qu'il fallait que

(1) *Parliam. Debates,* new series, t. XV, p. 1146.
(2) *Ibid.*, third series, t. CIV, p. 1318.
(3) *The Anatomy of the navigation laws,* p. 220.
(4) *Parliam. Debates,* new series. Appendice, t. XXXVII.
(5) *On protection to agricult.,* p. 83. Voy. également ce qu'en dit Say, liv. I, ch. XVIII, p. 55-4.

l'agriculture anglaise fût protégée contre toute concurrence, dans les proportions des charges spéciales dont elle est grevée; la taxe des pauvres, par exemple, la *land-tax*, la dîme, le *county rate*; et cinq ans après, en 1826, M. Macculloch réclamait en sa faveur précisément la même exception (1).

Quant à l'emploi du régime des représailles envers l'étranger, comme il rentre plutôt, de l'aveu d'Adam Smith lui-même (2), dans le domaine de la politique générale que dans celui de l'économie politique, les économistes les plus rigides ne l'ont jamais contesté; ils se sont toujours bornés à recommander de prendre, en pareille matière, pour règle et pour mesure, les chances raisonnables de succès. « *S'il est quelquefois à propos, en diplomatie*, était-il dit dans la pétition des négocians de Londres, présentée par M. Baring, mais rédigée par E. Ch. Tooke, *de faire dépendre l'abolition ou la diminution de droits élevés, de concessions correspondantes faites en notre faveur par d'autres états*, il ne s'ensuit pas que nous devions maintenir nos restrictions dans le cas où les concessions que nous désirons nous seraient refusées; ces restrictions, en effet, ne cesseraient pas de nous être préjudiciables, parce que d'autres gouvernemens conserveraient des règlemens impolitiques (3). »

Et quant à cette idée, qu'il serait imprudent, lorsque telle ou telle industrie s'est élevée sous l'abri d'une certaine protection, de la lui retirer brusquement, de la laisser écraser tout à coup, sans ménagemens et sans égards, non-seulement les économistes actuels ne font aucune difficulté de l'admettre, mais ils lui donnent une extension qu'Adam Smith, dans son rigorisme, aurait peut-être trouvée excessive. On tient en effet pour maxime, aujourd'hui, que toute industrie qui promet de soutenir, un jour, la libre concurrence avec l'étranger, doit être protégée, tant qu'elle est encore en état d'infériorité relative, sauf à réduire graduellement le taux de la protection, jusqu'au moment précis où elle cesse d'en avoir besoin (4).

C'est en prenant ce principe, ainsi entendu, pour règle de sa conduite, que M. Huskisson a constamment procédé à la réforme de la législation commerciale en Angleterre, plaçant, par exemple, l'industrie des soieries sous la protection d'un droit spécial de 30 pour 100 (5); l'industrie linière sous la protection d'un droit réductible pendant huit ans, d'année en année, jusqu'au taux de

(1) *Edimb. Review*, t. XLIV, p. 353 et suivantes.
(2) *Wealth of nations*, édit. de Macculloch, t. II, p. 301.
(3) *Parliam. Debates*, new series, t. I, p. 183.
(4) Say, *Traité d'écon. polit.*, liv. I, ch. XVII, LV, I.
(5) Acte du 12 avril 1824.

25 pour 100 (1); c'est ce qu'il entendait par ces paroles qu'il prononçait le 10 mai 1826 : « Notre intention est de réduire le tarif le plus bas que comportent, sur chaque article, les deux objets légitimes de tous les droits de douane, les besoins du trésor public, et la *protection nécessaire à l'industrie du pays* (2). » C'est également en prenant ce principe, ainsi entendu, pour règle de leurs prétentions, que les économistes français les plus rigides réclament la révision de notre tarif de douanes (3). »

Enfin, pour ne rien omettre, qu'il soit permis d'ajouter que, si le principe du *laissez passer* admet aujourd'hui même en pure théorie des exceptions que les premiers économistes auraient peut-être contestées, le principe du *laissez faire* en admet encore davantage. On reconnaît aujourd'hui, d'un commun aveu, qu'il est bien des cas où l'intervention d'un gouvernement ne doit pas se borner à garantir un champ libre à l'activité individuelle; où beaucoup de choses très utiles deviendraient impossibles sans son concours, voire même sans son initiative.

Le dernier ouvrage de M. Mill, exposé complet du dernier état de la science, et dont assurément l'autorité n'est pas suspecte, contient à ce sujet les considérations les plus élevées et les plus sages (4).

Il suit de là qu'en se maintenant sur le terrain des principes, sur les hauteurs de la théorie, on ne voit pas bien en quoi désormais les doctrines professées par les protectionnistes diffèrent précisément des doctrines professées par leurs adversaires; on ne voit pas bien ce que les premiers pourraient *légitimement* demander qui leur pût être légitimement refusé par les seconds.

Du moment où les protectionnistes renoncent à demander protection pour toute industrie quelconque, par cela seul qu'elle existe ou qu'elle peut exister; du moment où ils consentent à prendre l'intérêt général, l'intérêt bien entendu des consommateurs, pour arbitre entre eux et les consommateurs; du moment, en revanche, où leurs adversaires admettent que toute industrie dont le maintien importe à la sécurité publique doit être protégée coûte que coûte, que toute industrie grevée d'impôts doit être protégée dans la proportion de l'impôt qu'elle supporte; que toute industrie qui promet de soutenir, un jour, la libre concurrence, doit être protégée dans une juste mesure durant sa minorité; qu'enfin les représailles contre l'étranger sont permises, en matière commerciale, lors-

(1) Acte du 5 juillet 1825.

(2) *Parliamentary Debates,* new series, t. XV, p. 1180.

(3) Michel Chevalier, *Exam. du syst. commerc.*, p. 293-313.

(4) *Elements of polit. econ. by John Stuart Mill,* t. II, book V, ch. XI.

qu'elles ont chance de réussir et d'atteindre leur but; du moment, en un mot, que protection n'est refusée qu'aux industries qui n'en ont pas besoin ou à celles qui ne pourraient subsister qu'au détriment des consommateurs tant actuellement qu'à l'avenir, sur quoi dispute-t-on? sur quoi peut-on disputer, en théorie s'entend, car il va sans dire qu'en ceci, comme en toutes choses, on disputera toujours sur l'application des principes généraux aux faits particuliers?

Hélas! on dispute parce que originairement on a disputé, parce que, avant de se rapprocher sur le terrain de la raison et de l'équité, on est parti des deux extrémités opposées, parce que les adversaires nourrissent les uns contre les autres des préventions invétérées, des rancunes implacables, d'insurmontables méfiances; on dispute pour l'honneur du drapeau, on dispute surtout parce que le plus fort dans chaque occasion, le plus fort, quel qu'il soit, est toujours tenté d'abuser de sa position, parce qu'il oublie ou méconnaît dans la pratique ce qu'il a concédé en théorie, parce qu'il se laisse aller à raisonner intrépidement comme s'il n'avait rien accordé.

N'avons-nous pas entendu, dans la célèbre discussion que je rappelais tout à l'heure, l'orateur qui charmait l'assemblée établir aux applaudissemens frénétiques de toutes les parties de la salle que toutes les industries en France avaient besoin d'être protégées, partant qu'aucune n'est en état de supporter par ses propres forces la concurrence étrangère, qu'aucun producteur ne pouvait faire ses affaires sans prélever un impôt sur les consommateurs, et citer en preuve l'industrie vinicole, où la France n'a point d'égale : « Nos vins de Bordeaux, s'écriait-il, peuvent, il est vrai, se passer de protection, mais gare aux vins de Provence; ils pourraient dans les mauvaises années avoir à lutter contre les vins d'Espagne ou d'Italie; donc un droit protecteur pour tous nos vins sans exception (1). »

N'était-ce pas là rétrograder bien en arrière de Colbert et de Forbonnais? N'était-ce pas là reconnaître à tout producteur le droit de taxer tout consommateur non pour quelque motif de sécurité publique, de compensation, d'encouragement temporaire ou de représaille, mais *ipso facto*, parce que le producteur produit, et que le consommateur est *gent taillable à merci* et miséricorde?

Est-il besoin de faire observer, en outre, que dans un pays où toutes les industries seraient également protégées, aucune ne le serait effectivement, puisque chaque industriel rendrait de la main droite ce qu'il recevrait de la main gauche et rembourserait, comme

(1) *Disc. de M. Thiers.* Préface, p. VIII, texte, p. 14.

consommateur de matières premières et de denrées, l'équivalent de ce qu'il percevrait à titre de producteur?

N'avons-nous pas vu, en revanche, lors du triomphe de l'*Anti-corn-league*, non-seulement les hommes de parti en Angleterre, — l'esprit de parti abuse de tout, — non-seulement les hommes d'état, — les hommes d'état sont trop souvent les serviteurs des circonstances, — mais les théoriciens, les hommes de science, oubliant ce qu'ils n'avaient cessé de proclamer durant la lutte, à savoir que l'agriculture britannique étant grevée de près de 13 millions sterling de taxes spéciales, elle avait droit, sous ce rapport et dans cette mesure, à un certain degré de protection; ne les avons-nous pas vus, dis-je, livrer l'agriculture britannique à la concurrence étrangère, sans droit fixe ou mobile, sans exception ni condition, ceux-ci prenant pour prétexte qu'à tout bien considérer la *land-tax*, par exemple, n'était pas trop onéreuse; ceux-là que le bas prix des grains permettrait de supprimer les *poor laws*; d'autres, ce qui peut se soutenir à la rigueur, que la dîme n'affecte pas sensiblement le prix des grains; les plus sincères enfin déclarant nettement que l'intérêt public devait passer avant celui des propriétaires fonciers et de leurs fermiers, et qu'après avoir si longtemps opprimé le peuple, encore étaient-ils heureux de s'en trouver quittes à si bon marché.

Il en sera toujours ainsi.

L'esprit de parti est sincère, mais aveugle dans son entraînement. Il dépasse et dépassera toujours le but. L'intérêt privé est clairvoyant, mais rusé dans son manège; il se souvient de ce qui lui convient; il oublie, il ignore, il oubliera, il ignorera toujours ce qui ne lui convient pas. Mais les gouvernemens, dont la mission est d'imposer l'impartialité à l'esprit de parti et l'équité aux intérêts privés, les gouvernemens, dont le devoir est de faire prévaloir en toute chose l'intérêt général et le bon sens pratique, les gouvernemens, qui remplissent ce devoir beaucoup plus réellement que d'ordinaire on ne le suppose, pourquoi continueraient-ils à suivre timidement l'esprit de parti, passant avec lui tour à tour d'un bord à l'autre en essayant de le modérer? Pourquoi continueraient-ils à parler le langage des intérêts privés et à caresser leur convoitise en essayant de la contenir? Pourquoi n'auraient-ils pas une fois pour toutes un plan fixe, une politique certaine, des principes arrêtés, un langage ferme et personnel? Pourquoi n'entreprendraient-ils pas de diriger l'opinion au lieu de l'attendre et de commander au lieu d'obéir?

Supposons un gouvernement qui, profitant de l'état de paix au dehors et de prospérité intérieure dont jouit la nation qu'il dirige,

ce qui de nos jours n'est heureusement pas rare, annoncerait ouvertement le dessein de réformer son tarif de douanes conformément aux principes consacrés par la science, d'assurer indéfiniment aux industries dont le maintien importe à la sécurité, à la défense de l'état, une protection suffisante ; aux industries grevées de quelque impôt spécial, une protection égale au montant de cet impôt ; aux industries qui promettent de soutenir un jour la concurrence avec l'étranger, une protection progressivement décroissante jusqu'à une époque déterminée; aux industries destinées à périr, le temps nécessaire pour que le déplacement des capitaux et des populations laborieuses s'opère avec aussi peu que possible de perte et de souffrances; supposons un gouvernement qui se montrerait résolu à soumettre en matière de douanes le principe de la réciprocité aux chances raisonnables de succès, et qui, fidèle à sa parole, se mettrait sérieusement à l'œuvre, avec discernement et mesure sans doute, mais avec vigueur et persévérance, qui oserait en théorie l'attaquer sur ce terrain?

Quel serait le protectionniste assez entêté pour demander plus en propres termes et de propos délibéré? Quel serait l'utopiste assez emporté pour ne pas se montrer satisfait?

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit garderait la position élevée, l'attitude grave et paternelle d'un gouvernement véritable; il se déclarerait ouvertement le protecteur de tous les intérêts existans, de l'intérêt des consommateurs comme de l'intérêt des producteurs ; il promettrait à ceux-ci justice, égards, ménagement en tout ce que leurs prétentions peuvent avoir de légitime ou simplement d'avouable, les maintenant pour le surplus sous le droit commun, c'est-à-dire sous le régime de la liberté, qu'aucun gouvernement qui se respecte et qui connaît ses devoirs ne doit enfreindre ni restreindre sans un motif réel et suffisant.

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit ne professerait point expressément le libre-échange; un gouvernement grave et prudent ne doit jamais s'engager dans les liens d'un système, mais il pratiquerait le libre-échange en tout ce que ce système a d'incontestable et d'incontesté, tout en le soumettant rigoureusement aux exceptions qu'il comporte, de son propre aveu.

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit élèverait un drapeau derrière lequel viendraient se ranger tous les hommes justes et sensés, tous les hommes éclairés et modérés. Sans porter atteinte à la sécurité du présent d'une part, il réhabiliterait la théorie aux yeux des timides ; d'une autre part, il indiquerait à l'esprit d'entreprise sur quelle nature et sur quelle mesure d'appui il doit compter dans l'avenir.

Tout dépendrait néanmoins du degré d'activité et d'énergie,

d'intelligence et de décision avec lequel on procéderait à la classification des diverses industries appelées à recevoir définitivement ou temporairement un certain degré de protection. Tout dépendrait du discernement qui présiderait à cette classification, des données qui lui serviraient de base, des principes qui lui seraient assignés comme point de départ ou de repère.

C'est sur ce sujet que j'ai maintenant dessein d'insister; mais avant d'en venir là, il ne sera peut-être pas sans utilité de présenter deux ou trois considérations générales, qui dominent toute la question et qui me paraissent avoir été jusqu'ici, ou tout à fait méconnues, ou négligées mal à propos.

1° L'économie politique pure, rationnelle, théorique, est une science; elle enseigne aux esprits cultivés les lois qui président naturellement à la formation et à la répartition des richesses. L'économie politique appliquée est un art; elle enseigne aux gouvernemens les règles de conduite qui favorisent la multiplication des richesses, ou préviennent leur destruction, assurent l'abondance et le bon emploi du revenu public. Envisagée sous ce dernier point de vue, l'économie politique n'est qu'une branche de l'art de gouverner, de ce grand art qu'on nomme, par excellence, la politique, et n'en est qu'une branche secondaire. S'il est bon de s'enrichir en effet, ce n'est là, ni pour les individus ni pour les peuples, l'unique but de leur existence; si la richesse est chose excellente, l'indépendance, l'honneur, la puissance, la ferme résolution de garder dans le monde son rang et son bon renom, de croître sans cesse en civilisation, en lumières, et de remplir ainsi les vues de la Providence, sont choses meilleures encore. Lors donc qu'il s'agit d'engager les nations dans des voies nouvelles en vue de leur bien-être, lorsqu'il s'agit de les y convier toutes indistinctement, petites ou grandes, toutes, quel que soit leur état actuel, prochain, possible, ce n'est pas à l'économie politique, art ou science, c'est à la politique qu'appartient la haute main et le dernier mot. C'est à la politique qu'il appartient de s'assurer si toutes les nations ont un égal intérêt aux changemens qui se préparent; s'il n'en est pas telle ou telle qui paierait à ce marché les avantages qu'on lui promet plus qu'ils ne valent, qui perdrait en sécurité, en position sociale, en prépondérance, en liberté d'action plus qu'elle ne gagnerait en aisance, en opulence.

Supposons, pour bien faire comprendre ma pensée, supposons, dis-je, ce qui n'est pas probable, j'en conviens, ni prochain certainement, mais ce qui se peut, à la rigueur, que le principe de la libre concurrence, d'état à état, vînt à prévaloir, en même temps ou à peu près, chez toutes les nations civilisées, supposons que l'Europe, disons mieux, que la chrétienté, persistant à demeurer

divisée, comme aujourd'hui, en nations politiquement indépendantes, en vînt néanmoins à former, sous le double rapport de l'industrie et du commerce, cette vaste et libre république que rêvaient les premiers économistes, et que leurs successeurs appellent de tous leurs vœux, qu'arriverait-il?

Pour le savoir, il ne faut que se rendre compte de ce qui arrive lorsqu'un grand pays, tel, par exemple, qu'était la France avant 1789, un grand pays traversé par plusieurs lignes de douane intérieures, soumis, quant à son industrie, à des règlemens compliqués, abaisse tout à coup toutes les barrières, abolit toutes les restrictions, établit dans son sein la liberté du travail, de l'industrie et du commerce.

Selon les principes les moins contestés de l'économie politique, la conséquence naturelle, inévitable, disons mieux, la conséquence désirable de ce grand changement, c'est une nouvelle distribution du capital et du travail national, c'est un grand déplacement des forces industrielles et de la population laborieuse.

Le capital et le travail, répartis artificiellement entre des circonscriptions arbitraires, artificiellement parqués dans des localités déterminées, artificiellement appliqués à l'exploitation de terrains relativement improductifs, artificiellement engagés dans des entreprises relativement infructueuses, désertent ces circonscriptions, ces localités, se retirent en tout ou en partie de ces exploitations, abandonnent plus ou moins ces entreprises et viennent affluer là où les richesses naturelles sont abondantes, où les frais de culture et de fabrication sont peu coûteux, où les transports sont faciles, là, en un mot, où la même quantité de travail et de capital rend 10, 15, 20 pour 100 de plus qu'ailleurs, où les bénéfices, en s'accumulant rapidement, forment de nouveaux capitaux, provoquent à l'existence, entretiennent mieux et à meilleur compte une population nouvelle.

Voilà le bien.

Voilà le but qu'on se propose et qu'on doit se proposer.

Mais point de bien, ici-bas, sans une certaine dose de mal. Le mal, c'est d'abord la destruction du capital fixe engagé dans les exploitations, dans les industries délaissées; le mal surtout, c'est le dépérissement des localités désertées, la réduction dans la valeur des propriétés rurales et urbaines, la baisse des revenus et des loyers. C'est un mal compensé et fort au delà par le bien, quant à l'ensemble du pays; mais c'est un mal sans compensation pour la localité qui l'éprouve, du moins pendant un temps infini, jusqu'à cette époque toujours éloignée, et plus ou moins incertaine, où la surabondance du capital et du travail force l'un et l'autre à refluer, faute de mieux, vers leur premier gîte.

En un mot, le résultat définitif, c'est d'accroître dans l'enceinte d'un même pays la prospérité des contrées, des territoires favorisés par la nature, au détriment des contrées, des territoires qui ne jouissent pas des mêmes avantages.

Ces propositions sont évidentes.

Ces notions sont élémentaires.

Soit maintenant, au lieu et place du pays dont il s'agit, l'Europe entière, toute la chrétienté; soient, au lieu et place des provinces entre lesquelles ce pays est partagé, les différens états, les différentes nations indépendantes de l'ancien et du nouveau monde, le résultat sera le même, bien que sur une plus grande échelle; le résultat sera le même quant à la tendance générale du mouvement économique, et sauf les raisons d'exceptions que nous apprécierons tout à l'heure.

Si nous supposons que ces états conviennent de supprimer les lignes de douane qui les séparent, d'établir entre eux la liberté du commerce, ou la théorie a deux poids et deux mesures, ou le résultat définitif doit être une nouvelle distribution du capital et du travail européen et autre, un grand déplacement des forces industrielles et de la population laborieuse, dans l'ancien et le nouveau monde.

Le capital et le travail, artificiellement répartis entre les états par le cours des événemens, artificiellement parqués dans l'enceinte de chaque état par les lignes de douane et le système prohibitif, artificiellement appliqués ainsi à des territoires relativement improductifs, artificiellement engagés dans des entreprises relativement infructueuses, émigreront, dans l'hypothèse dont il s'agit, des pays peu favorisés par la nature vers ceux qui le seront davantage; les premiers dépériront, se dépeupleront graduellement; les derniers croîtront plus ou moins rapidement en richesse, en population, et s'il est vrai, comme le dit Adam Smith, qu'en politique richesse soit l'équivalent de puissance, l'équilibre entre les états en sera plus ou moins altéré; tel pays qui compte pour beaucoup aujourd'hui verra diminuer son influence, son importance relative; tel autre deviendra le satellite d'un voisin dont il est maintenant indépendant.

L'humanité y gagnera.

L'ensemble des richesses produites dans le monde civilisé sera plus considérable; les capitaux dépaysés obtiendront des bénéfices plus élevés; la condition des populations transplantées sera meilleure; mais les avantages attachés à cette révolution économique seront exclusivement recueillis par les pays fertiles et bien situés; les autres y perdront en richesse, en population, en puissance; les autres se couvriront de ruines et verront leurs campagnes tom-

ber en friche; par une nouvelle et rigoureuse application du précepte évangélique : *Il sera donné à ceux qui ont, et à ceux qui n'ont pas on ôtera même ce qu'ils ont.*

Tant s'en faut donc qu'on puisse dire qu'en principe général la liberté du commerce, dans l'état présent de l'Europe, du monde civilisé, soit également utile, également désirable pour tous les peuples indistinctement, et qu'on puisse conseiller à tous les gouvernemens de se lancer à l'envi dans cette voie, sans regarder aux conséquences.

2° Ce n'est pas ainsi, j'en conviens, que raisonnent les économistes; ils raisonnent exclusivement dans cette hypothèse, que le déplacement du capital et du travail produit par la suppression des droits protecteurs d'état à état doit s'opérer exclusivement dans l'intérieur de chaque état.

Dans chaque état, disent-ils, les industries qui ne pourront, après l'abolition du régime protecteur, soutenir la concurrence étrangère, tomberont, cela est vrai; il y aura déperdition du capital fixe et souffrance momentanée, mais le capital circulant et le travail que ces industries employaient seront transférés à d'autres industries également nationales; ils seront consacrés à produire des équivalens destinés à s'échanger contre les importations nouvelles que le nouvel état des choses introduira sur le marché national.

Il le faut bien, ajoutent-ils, sans cela ces importations n'auraient pas lieu. D'état à état, comme d'homme à homme, on ne donne rien pour rien. Si la France, par exemple, abolissait demain les droits protecteurs qu'elle impose à la houille anglaise, la houille anglaise pénétrerait sur la marché français; mais elle n'y pénétrerait qu'à la condition d'y trouver des objets d'échange; or ces objets d'échange, qui les produirait, sinon les capitalistes et les travailleurs qui déserteraient l'exploitation de nos houillères les moins fécondes et les moins bien placées?

Tout accroissement d'importation implique un accroissement d'exportation, tout accroissement d'exportation un accroissement de produits exportables, et tout accroissement de produits exportables un nouvel emploi du capital et du travail déplacés.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, quelque accrédité qu'il soit dans la science, je n'hésite point à dire qu'il est fondé sur une méprise.

Si la France abolissait demain les droits protecteurs qu'elle impose à la houille anglaise, la houille anglaise n'attendrait pas pour pénétrer sur le marché français que le capital et le travail consacrés à l'exploitation de nos houillères les moins fécondes et les

moins bien placées s'en fussent retirés, et qu'autrement employés ils eussent produit de nouveaux équivalens. L'invasion du marché français, *pro parte qua*, serait immédiate, et les équivalens seraient trouvés, puisqu'ils existeraient dans les caisses et dans les magasins des consommateurs de houille, qui s'approvisionneraient de houille anglaise au lieu de s'approvisionner de houille française. Les consommateurs français payeraient celle-ci dans la monnaie dont ils auraient payé celle-là ; le résultat définitif serait par conséquent que le travail et le capital déplacés auraient non-seulement à trouver un nouvel emploi, mais à trouver de nouveaux débouchés pour leurs nouveaux produits, et si je voulais appliquer ici cette logique inflexible dont abusent si souvent les économistes, il ne tiendrait qu'à moi de dire que le capital et le travail déplacés émigreraient sur-le-champ en Angleterre où leur nouvel emploi serait tout trouvé, puisque les producteurs de houille anglaise auraient besoin d'étendre leur exploitation pour faire face à l'extension du marché qu'ils auraient à desservir.

Mais sans pousser ainsi jusqu'à l'extrême la rigueur du raisonnement et la symétrie des suppositions, en laissant toute latitude au jeu des événemens, des intérêts, des conjectures, toujours est-il vrai que la réponse des économistes à cette question :

Que faire, en pareil cas, du capital et du travail employés dans les houillères peu fécondes ou mal situées?

Que cette réponse, dis-je, n'en est pas une, qu'elle ne satisfait, ni pratiquement, ni logiquement, aux exigences du problème, et qu'elle provoque, pour peu qu'on y regarde de près, une réplique sans réplique.

3° On tient également pour maxime, en économie politique, que dans l'hypothèse de l'abolition totale ou partielle des droits protecteurs, le capital et le travail déplacés par la concurrence étrangère reflueraient dans chaque pays vers les emplois à l'égard desquels chaque pays est privilégié, vers les exploitations, vers les entreprises à l'égard desquelles chaque pays possède des avantages exclusifs ou spéciaux, de telle sorte qu'étant donnée la liberté complète du commerce et de l'industrie, d'état à état, chaque pays consacrerait la totalité de son capital et de son travail à produire les choses qu'il fait seul, ou qu'il fait mieux et à meilleur compte que tout autre, échangeant le surplus de sa production contre le surplus de la production de ses voisins au grand avantage des uns et des autres.

Que cela puisse arriver quelque jour, je ne dis pas non, mais que cela puisse arriver sans avoir été précédé par une révolution générale dans la distribution du travail et du capital, entre les pays tels qu'ils se comportent actuellement; que cela puisse arriver par le

simple déplacement du capital et du travail national dans l'intérieur de chaque pays, j'estime que c'est une pure utopie, — une utopie fondée comme toutes les utopies sur l'oubli des circonstances essentielles qui déterminent la réalité, et limitent la possibilité des choses.

Et d'abord, est-il exact de dire qu'il existe dans chaque pays des emplois privilégiés de travail et de capital, en d'autres termes, des terrains qui produisent ce que d'autres ne sauraient produire en aucun cas, à aucun prix, qui jouissent, à cet égard, d'un véritable monopole?

Évidemment non; il n'y a qu'un petit nombre de pays qui possèdent de ces terrains d'exception, et dans ces pays-là les terrains d'exception étant très limités, et d'une exploitation très profitable, ils sont inévitablement cultivés et très bien cultivés. Y a-t-il dans les bons crus du Bordelais, de la Champagne et de la Bourgogne, un pouce de terrain qui soit en friche, un pouce de terrain qui réclame plus de travail et de capital qu'il n'en absorbe, un pouce de terrain dont le produit puisse augmenter en quantité, autrement qu'en perdant en qualité?

Ce n'est donc pas de ce côté que le travail et le capital déplacés par l'abolition des droits protecteurs peuvent trouver un refuge. Mais, sans posséder de ces terrains privilégiés dont les produits n'ont point de similaires, il est des pays qui peuvent braver, sous certains points, à l'égard de certains objets, la concurrence étrangère, — toute concurrence étrangère, et qui peuvent offrir au capital oisif, au travail en chômage, un emploi indéfini, un emploi qui n'a de limites appréciables que l'étendue des débouchés. L'Angleterre, par exemple, possède des mines de fer très multipliées, très étendues, très abondantes, et au-dessous ou à proximité de ces mines, des couches de houille d'une profondeur inconnue; en outre, la configuration même de l'Angleterre, sa position insulaire, les voies de communication de toute nature dont elle est traversée en tout sens, assurent aux produits de son industrie métallurgique des facilités de transport incomparables. Nul doute que, dans l'hypothèse de l'abolition universelle du droit protecteur, le capital et le travail déplacés ne trouvassent de ce côté un emploi certain, immédiat et très étendu, puisqu'en pareil cas l'industrie métallurgique de l'Angleterre supplanterait inévitablement une grande partie de l'industrie métallurgique des autres contrées. Mais ce sont encore là de ces avantages exceptionnels qui n'appartiennent qu'à certains pays, et dans ces pays-là qu'à certaines régions privilégiées. La plupart des pays de l'Europe, et même dans les pays privilégiés, la plupart des provinces, des régions, des localités donnent à peu près les mêmes produits, non sans doute à frais égaux, non en quantité

et en qualité précisément égales, mais avec les différences de frais, de quantité, de qualité qui se rapprochent plus ou moins, qui s'échelonnent en degrés, qui n'assurent à aucun pays, à aucune région, à aucune localité, une supériorité absolue sur ses voisins, et n'ouvrent, dans aucun genre d'exploitations, d'entreprises, un champ sans limites à l'emploi d'un nouveau travail et d'un nouveau capital.

Cela étant et l'effet direct, l'effet naturel de l'universelle abolition du droit protecteur étant de faire tomber dans chaque pays toutes les exploitations, toutes les entreprises qui ne pourraient soutenir la concurrence étrangère, c'est de nécessité pour les pays relativement pauvres que le coup serait le plus rude; c'est dans les pays où les élémens de prospérité sont rares et médiocres, — où le territoire pris dans son ensemble est comparativement ingrat, — où les voies de communication sont difficiles à établir, — où la division des industries en une multitude de branches est presque impossible, — que le nouveau régime opérerait le plus de ravages : il n'y aurait que les terrains de première ou tout au plus de seconde qualité, il n'y aurait que les industries d'élite, si l'on ose ainsi parler, que les entreprises favorisées par des positions de choix, qui résisteraient au choc, et comme ils n'y résisteraient qu'à grand'peine, ils ne pourraient guère offrir, par une extension d'activité, un nouvel emploi à la très grande quantité de capital et de travail qui se trouverait déplacée; c'est là où le mal serait le plus grand qu'il y aurait le moins de remède.

Dans les pays, au contraire, où les élémens de prospérité sont abondans ou multipliés, où le territoire, pris dans son ensemble, est comparativement fertile, — où tous les points du territoire sont d'un facile accès, par terre et par eau, — où l'industrie se divise naturellement en entreprises très diverses, — dans les pays riches, en un mot, l'abolition des droits protecteurs n'aurait que des effets peu sensibles, il n'y aurait qu'un petit nombre d'exploitations, qu'un petit nombre d'industries qui succomberaient, qu'une petite quantité de travail et de capital en chômage, et le surcroît d'activité que les autres exploitations, que les autres industries acquerraient par l'ouverture de nouveaux débouchés, non-seulement leur permettrait d'employer cet excédant de capital et de travail national, mais les engagerait à demander au dehors une augmentation de bras et de capitaux.

Nous en venons donc toujours et forcément au même point. De deux choses l'une : ou le capital déplacé, dans les pays pauvres, se dissiperait en pure perte, et la population laborieuse s'éteindrait dans la misère; ou l'un et l'autre émigreraient vers les pays riches.

Comment en pourrait-il être autrement?

Les droits protecteurs sont des digues, des écluses qui maintiennent le capital et le travail dans des canaux artificiels. Comment penser qu'en abattant les digues, en renversant les écluses, l'eau ne reprendra pas son niveau?

Prétendre que l'abolition des droits protecteurs n'entraînerait, *d'état à état*, aucun changement dans la distribution du travail et du capital, et que le changement n'aurait lieu *que dans les limites de chaque état*, c'est prétendre que, *d'état à état*, elle est ce qu'elle doit être, *malgré les droits protecteurs*, et que, *dans l'intérieur de chaque état*, elle n'est pas ce qu'elle doit être, *malgré la liberté*.

Cela n'est pas soutenable.

4° Reste donc à compter, pour prévenir l'émigration du capital et du travail, dans l'hypothèse où nous raisonnons, sur la répugnance naturelle qu'éprouvent les capitalistes à placer leurs fonds en pays étranger, et sur la répugnance, plus grande encore, qu'éprouvent les classes laborieuses à se transplanter dans d'autres pays.

Cette répugnance est réelle, très réelle.

Il est très vrai que les capitalistes aiment à conserver, sinon la direction, au moins la surveillance de leurs placemens, et qu'ils se résignent, au besoin, pour conserver cet avantage, à des profits moindres que ceux qu'ils obtiendraient en envoyant leurs fonds à l'étranger.

Il est très vrai qu'en général les populations laborieuses tiennent au sol qui les a vues naître, et que, par une foule de raisons qui s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit, l'homme, comme le dit Adam Smith, est de toutes les choses la plus difficile à déplacer, et que les ouvriers se contentent souvent d'un salaire moindre que celui qu'ils obtiendraient en changeant de patrie. Il est très vrai qu'en économie politique on tient grand compte de cette répugnance; qu'on la considère comme un élément qui modifie, plus ou moins, d'état à état, voire même dans l'intérieur de chaque état, pour peu qu'il soit étendu, la loi des échanges, le principe sur lequel repose la valeur respective des objets, savoir la tendance à l'égalité dans les frais de production.

Mais cette répugnance a ses limites.

Elle tend d'ailleurs à diminuer de nos jours, dans une proportion rapide et constante. Les capitaux tendant à devenir cosmopolites par cette excellente raison qu'ils trouvent, dans tous les pays civilisés, à peu près la même protection, un degré de sécurité à peu près égal, et que la rapidité des communications électriques, permettant à chaque capitaliste de connaître, à chaque instant, le mouvement des affaires, le taux des valeurs, la fluctuation des

prix, il est aujourd'hui plus sûr et plus commode pour un capitaliste français de placer ses fonds à Vienne, à Berlin ou à Londres, qu'il ne l'était, il y a cinquante ans, pour un habitant du centre de la France de placer les siens à Bordeaux ou à Paris.

Les mêmes circonstances tendent à combattre, bien qu'avec moins d'activité et de succès, — parce qu'elles opèrent sur des masses et non sur des individus, parce qu'elles opèrent sur des ignorans et non sur des hommes éclairés, — les mêmes circonstances, disons-nous, tendent à combattre l'aversion des classes laborieuses pour tout déplacement temporaire ou définitif. Plus de différences essentielles dans le genre de vie, les mœurs, les habitudes de tous les pays. Partout un respect à peu près égal pour le travail, sa condition, sa liberté, la propriété de ses produits; à peu près les mêmes rapports entre les maîtres et les salariés; facilité toujours croissante à se transporter d'un pays dans un autre; progrès toujours croissant dans la modicité des frais de transport. La navigation à vapeur a fait merveille en ceci; l'établissement des chemins de fer fait bien plus encore. Aussi quelle différence entre le temps passé et le temps présent! Combien n'en a-t-il pas coûté, il y a quarante ans, d'efforts et de sacrifices, à lord Selkirk et aux grands seigneurs écossais, pour faire passer au Canada une partie, une faible partie de la population des Highlands? Aujourd'hui, c'est volontairement et par centaines que les paysans de la Suisse et des bords du Rhin encombrent au Havre les paquebots transatlantiques, que les Basques se pressent pour fonder une colonie sur les rives de la Plata; c'est par milliers que les Américains du Nord émigrent en Californie, et les Anglais à la Nouvelle-Hollande; c'est par centaines de milliers que les paysans irlandais inondent les États-Unis; et, bien que ces grands mouvemens aient pour cause des circonstances extraordinaires, ils n'en dénotent pas moins dans les classes laborieuses une disposition nouvelle, une disposition qui mérite de fixer sérieusement l'attention des hommes d'état.

Il ne faut donc point se faire illusion. En thèse générale, la tendance de la liberté commerciale est d'accroître la puissance et la richesse des contrées favorisées par la nature, des pays avancés en civilisation, et d'affaiblir au contraire, d'appauvrir plus ou moins les contrées maltraitées par la nature, les pays arriérés en civilisation. Or la conséquence rigoureuse de cette vérité, rigoureusement déduite elle-même des principes les plus avérés de la science, serait d'admettre pour chaque état, en matière de liberté commerciale, une politique particulière, une politique qui se réglerait sur le degré que chaque état occupe dans l'échelle de la civilisation et de la richesse, plus libérale pour celui-ci, pour celui-là plus restrictive; peut-être même une politique particulière, pour

chaque état, à l'égard de chaque autre état, selon leur degré respectif de richesse et de civilisation.

Et qu'on y prenne garde, ce ne serait pas là rentrer par un détour sous le régime protecteur, car il ne s'agirait nullement en cela de protection, prise au sens scientifique, ou, si l'on veut, technique de ce mot; il ne s'agirait point d'économie politique, mais de pure politique.

Autant il est absurde en effet, autant il est injuste d'imposer, dans un pays, les consommateurs, c'est-à-dire la nation tout entière au profit exclusif de certains producteurs, autant il serait juste, au fond, autant il paraîtrait raisonnable, au premier aspect, d'imposer la nation tout entière au profit d'elle-même, de l'imposer pour le maintien de son indépendance, de sa puissance relative, du rang qu'elle occupe dans le monde. Est-ce donc pour autre chose qu'on lève des armées, qu'on construit à grands frais des places fortes, qu'on entretient des légations?

N'exagérons rien toutefois.

Parce qu'une telle conduite semblerait conseillée par la raison d'état, parce qu'à tout prendre elle ne serait pas désavouée par la science, il ne s'ensuit pas qu'elle fût toujours, ou même habituellement, habile et sage. A vouloir obstinément se cramponner à ce qui croule, à prétendre lutter exclusivement, par des moyens artificiels, contre le progrès des idées générales et la pente des intérêts privés, non-seulement on s'épuiserait tôt ou tard en vains efforts, mais on méconnaîtrait les vrais moyens de salut.

S'il est constant que même en portant dans certains cas quelque atteinte à la prépondérance de certains états, la liberté commerciale profite à l'humanité, qu'elle accroisse la somme de la richesse et du bien-être dans le monde, la liberté commerciale fera son chemin, et tôt ou tard elle triomphera de tous les obstacles comme la goutte d'eau perce, à la longue, le rocher le plus dur.

S'il est certain qu'en exposant ces états à perdre une portion de leur capital et de leur population laborieuse, la liberté commerciale assure aux capitaux, ainsi dépaysés, des profits plus élevés, aux ouvriers expatriés une condition meilleure, tôt ou tard les uns et les autres s'en aviseront et émigreront de leur propre mouvement; tôt ou tard il ne sera pas moins impossible de les retenir par des combinaisons de tarifs que par la menace et par la crainte.

Pour les états dont il s'agit, le vrai moyen de salut n'est pas de lutter perpétuellement contre la liberté, mais de lutter énergiquement contre la nature. Le vrai moyen de salut, c'est de redoubler d'efforts et de persévérance, d'activité et d'industrie, pour surmonter les difficultés de leur position, pour compenser l'ingratitude de leur sol et de leur climat. De tous les agens qui concourent à

la production, le plus puissant, le plus efficace, c'est l'homme lui-même, et c'est aussi celui sur lequel l'homme lui-même a le plus de puissance.

« Les avantages naturels, dit M. Mill (1), sont trop évidens pour être passés sous silence; mais l'expérience a démontré que, de même que la fortune ou le rang pour un individu, ces avantages ne sont rien pour les nations, en comparaison de ce qu'il est en leur puissance d'obtenir par leurs capacités. Ni aujourd'hui, ni autrefois, les nations les mieux dotées en climat et en fertilité de sol n'ont été les plus puissantes et les plus riches. Dans les contrées fertiles, la vie humaine est soutenue à si peu de frais que les pauvres éprouvent rarement la souffrance de l'inquiétude du lendemain, et dans ces climats, où l'existence est déjà un plaisir, le luxe qu'ils préfèrent n'est autre chose que le repos... Le succès dans la production, comme toute autre espèce de succès, dépend plus des qualités des agens humains que des circonstances au milieu desquelles ils fonctionnent, et ce sont les difficultés et non les facilités qui entretiennent l'énergie mentale et physique. Le berceau des tribus qui ont envahi et vaincu les autres, et les ont forcées à travailler pour les vainqueurs, a presque toujours été placé au milieu des difficultés. »

« Jetez les yeux sur les zones tempérées, dit M. Thiers (2), et voyez la petite place que nous occupons sur la surface du globe; il y a 15 à 16 degrés de latitude, 45 de longitude. Toute l'Europe, — tournez une mappemonde dans vos mains, — toute l'Europe n'est rien par rapport au reste du monde. Eh bien, qu'est-ce que Dieu lui avait donné? Des chênes, des sapins, des pâturages, à peine des céréales, du bétail fort en taille, médiocre en beauté, et, au contraire, il avait donné à la Chine la soie, à l'Inde le coton, au Thibet les plus belles races de moutons, à l'Arabie le cheval, à l'Amérique les métaux précieux et les bois les plus admirables. En un mot, il avait tout prodigué à ces autres parties du monde, mais en Europe, qu'y avait-il donc de supérieur? Une seule chose : l'homme, l'homme! Tout était inférieur, en Europe, excepté l'homme, parce que les contrées tempérées sont les plus propres au développement de l'organisation humaine. Dans les pays froids, l'homme s'engourdit; dans les pays chauds, il s'endort dans la mollesse. Là seulement l'homme pouvait être grand, fier, ambitieux. Aussi est-il allé tout prendre dans ces contrées si bien dotées sous le rapport matériel; il a pris à la Chine la soie, à l'Inde le coton, au Thibet le mouton, à l'Arabie le cheval, à l'Amérique les métaux, les bois;

(1) *Principes d'économie politique*, t. I, p. 121.
(2) *Discussion sur le régime commercial de la France*, p. 112.

avec toutes ces choses, il a paré l'Europe, sa chère patrie, il en a fait le théâtre de la civilisation; et puis il en est reparti sur des machines puissantes pour aller conquérir et civiliser ces contrées lointaines où il n'était pas né et auxquelles il avait tout ravi... »

Or, s'il en est ainsi :

Si les états peu favorisés par la nature, médiocrement avancés en civilisation, sont exposés, par le cours des événemens, par la force même des choses, à perdre tôt ou tard cette portion de leur capital accumulé et de leur population laborieuse qui peut trouver ailleurs une meilleure fortune, un emploi mieux rétribué ; si le progrès de la liberté commerciale ne fait que précipiter le moment fatal ; si l'unique moyen pour eux de le conjurer, c'est d'imprimer dans leur propre sein au capital une direction plus intelligente, au travail une impulsion plus vigoureuse ; on irait directement contre le but en maintenant indéfiniment l'un et l'autre sous l'abri trompeur et torpide du régime protecteur, père nourricier de l'ignorance, de la paresse et de la routine.

On irait droit au but, au contraire, en abordant de front la difficulté, en acceptant de bonne heure et de bonne grâce un avenir inévitable, en éclairant avec sincérité les intérêts compromis sur leur position, en les soumettant, avec mesure et discernement, sans doute, mais réellement et résolument, à l'aiguillon de la concurrence. Adopter, par conséquent, comme leurs heureux rivaux, adopter, en même temps que leurs heureux rivaux, le principe de la liberté commerciale, sous le bénéfice des exceptions qu'il comporte, dans les limites que la science lui assigne, mais en se réservant d'étendre plus ou moins ces limites, de régler ces exceptions, quant au nombre, à la nature, à la durée, selon l'exigence de leurs circonstances respectives : telle devrait être, à mon avis, la politique ou, si l'on veut, la conduite des états dont il s'agit; c'est ainsi qu'ils pourraient espérer de regagner d'un côté ce qu'ils seraient exposés à perdre de l'autre, et de compenser par l'activité et l'industrie les torts de la nature et de la fortune; et c'est à ces conditions seulement qu'on peut considérer le principe de la liberté commerciale comme universellement applicable, comme utile indistinctement à tous les états, — mérite qu'on aurait tort de lui attribuer si l'on négligeait de tenir compte de ses conséquences, dans les cas importans et nombreux que nous venons d'indiquer, et surtout si l'on n'accordait point, dans ces cas, aux exceptions que le principe lui-même admet, un certain degré d'élasticité.

Duc de Broglie (Victor).

LA

MARINE DE L'AVENIR

ET

LA MARINE DES ANCIENS

VII[1].

ÆGOS-POTAMOS ET LES DERNIERS JOURS DE LA MARINE GRECQUE

I.

L'ingratitude ne porte pas bonheur. Le sang des généraux immolés criait vengeance contre Athènes; les larmes et la pitié des bons citoyens furent en cette occasion le présage des malheurs qui attendaient la république. Déjà les choses ont changé de face sur les côtes de l'Ionie; Lysandre est revenu à Éphèse. Les Lacédémoniens ne l'ont pas nommé navarque; la loi s'oppose à ce que la même personne soit revêtue deux fois de cette charge importante. C'est Aracus qui porte le titre refusé au général que les alliés de Sparte, que Cyrus lui-même, réclament à grands cris; en réalité, c'est Lysandre qui commande. La satisfaction donnée au fils du grand roi a rompu les digues qui retenaient encore dans une certaine mesure les subsides. L'or afflue au camp des Péloponésiens. On y paie la solde arriérée, on y rassemble de toutes parts des charpentiers, des bois de construction, des rameurs; les chantiers

(1) Voyez la *Revue* du 1er août et du 15 décembre 1878, du 1er février, du 15 mars, du 1er et du 15 mai 1879.

d'Antandros expédient chaque jour quelque nouvelle trière à Éphèse. Pendant ce temps, Etéonicus est arrivé de Chio. Lysandre, avec cette escadre aguerrie, part pour Rhodes : à Rhodes on trouve toujours des vaisseaux. C'est en force que Lysandre, revenant de la côte de Carie, remonte de cap en cap le continent de l'Asie-Mineure. Les villes, sur son passage, rentrent dans le devoir, les contingens en retard accourent. Lysandre a de nouveau une flotte; il fait, sans plus attendre, route pour l'Hellespont.

Les Athéniens étaient alors rassemblés à Samos; avant de marcher à l'ennemi, il leur fallait reconstituer le commandement. Conon avait déjà pour collègues Adimante et Philoclès ; le peuple lui envoie trois autres généraux : Ménandre, Tydée et Céphisodote. Cette fois il est urgent que la lutte se termine. La république a mis en mer cent quatre-vingts vaisseaux; elle exige l'audace et proscrit la pitié. On coupera le pouce droit à tous les prisonniers; qu'ils manient encore la rame, s'ils en sont capables, mais qu'ils soient mis dans l'impossibilité de se servir à jamais de la lance! C'est Philoclès, assure-t-on, qui, pour complaire au parti extrême, a fait rendre par le peuple cet odieux décret. C'est encore ce même Philoclès qui, rencontrant sur sa route deux trières ennemies, l'une de Corinthe, l'autre d'Andros, en a fait jeter tous les hommes à la mer. Souhaitons-lui d'être toujours vainqueur, car les Lacédémoniens, s'il tombe entre leurs mains, ne l'épargneront pas.

Nous avons pu voir en des temps bien rapprochés du nôtre ce qu'il est permis d'attendre de ces transports puérils d'une rage impuissante. Faire la guerre en pirates est le plus sûr moyen de la mal faire. Le tir à boulets rouges, les décrets d'extermination n'ont jamais valu ces deux mots magiques qu'il faut toujours inscrire en sortant du port sur son labarum : ordre et discipline. Lorsque la Convention, dans ses plus mauvais jours, crut devoir mettre les Anglais au ban de l'humanité, lorsqu'elle prescrivit de n'accorder nulle merci aux équipages qu'un sort contraire mettrait à la discrétion de ses officiers, il ne se rencontra qu'un capitaine pour oser prendre un pareil ordre à la lettre, et ce capitaine en mourut peu de temps après de douleur.

Lysandre, avec deux cents vaisseaux, cinglait vers l'Hellespont. Il avait sur les Athéniens ce grand avantage de pouvoir côtoyer partout des rivages amis. Les Athéniens se décident enfin à le suivre; mais, à partir de Chio, il leur faut prendre le large. La côte asiatique ne leur offrirait aucun point de relâche ; ils n'oseraient même pas y descendre pour prendre leurs repas. Lysandre a donc toute facilité pour les devancer dans l'Hellespont. Il jette l'ancre devant Abydos; des troupes asiatiques y étaient déjà réunies. Lysandre les place sous le commandement de Thorax, un Lacédémonien, et leur

donne l'ordre de se rendre par terre sous les murs de Lampsaque. C'est à Lampsaque, en effet, qu'il en veut; c'est sur Lampsaque que sa flotte se dirige. Là se trouvaient accumulées des richesses considérables et des provisions en abondance. Lampsaque était devenue entre les mains des Athéniens un des bureaux de péage et un des entrepôts de la Mer-Noire. C'était aussi pour eux une tête de pont sur le continent de l'Asie et pour Pharnabaze ce que le vieux Jervis, voyant en 1795 une frégate française mouillée en rade des îles d'Hyères, appelait pittoresquement « un grain de sable dans son œil. » Lysandre promet au satrape de le délivrer de ce grain de poussière qui l'agace. Il assiège la ville et l'emporte d'assaut. Voilà déjà un premier pas de fait vers Chalcédoine et aussi vers Byzance; il faut maintenant compter avec les Athéniens, car leurs cent quatre-vingts trières viennent de jeter l'ancre devant Éléonte, non loin de ce promontoire sur lequel s'élève aujourd'hui le château d'Europe. La flotte athénienne ne s'arrête à Éléonte que pour y préparer et y prendre son repas. Remarquez l'insistance des historiens grecs à relever avec soin ce détail qui pour nous serait insignifiant et courrait certainement le risque de passer inaperçu. Le repas dans la marine des anciens a une importance stratégique. Les plus grands événemens sont, à cette époque, la conséquence d'un marché troublé ou d'un dîner interrompu. Nous l'avons déjà vu en Sicile; nous ne tarderons pas à en rencontrer un exemple plus frappant encore.

Les Athéniens savent que Lampsaque est au pouvoir de l'ennemi. Qu'importe, si Lysandre ne s'obstine pas à refuser le combat comme il l'a fait à Éphèse après le grave échec infligé à Antiochus? Les forces sont à peu près égales; le thalassocrate ne se laissera probablement pas longtemps humilier; la campagne peut être décidée en un jour. Conon porte donc rapidement sa flotte d'Éléonte à Sestos, de Sestos à l'embouchure de l'Ægos-Potamos; le ruisseau qui débouche entre Sestos et la ville actuelle de Gallipoli est à la veille de conquérir un nom dans l'histoire. Les Athéniens ne trouvent pas de marché établi à ce mouillage; rien de plus fâcheux pour une flotte obligée de se tenir constamment sur ses gardes. On devra s'aller approvisionner à Sestos et Sestos est à dix-huit milles marins du camp que l'armée occupe. Que faire cependant? Ne fallait-il pas établir sa base d'opérations en face de Lampsaque? L'Hellespont en cet endroit a neuf kilomètres environ de largeur. C'est à peu près la moitié du chemin qu'avait à parcourir Callicratidas quand il alla chercher la flotte de Thrasylle aux Arginuses. Arrivés à Ægos-Potamos, les Athéniens commencent par souper. Au combat de Spickeren, on a vu un vieux caporal de zouaves tenir d'une main la cuiller avec laquelle il agitait le fond de sa marmite et balancer de

l'autre son fusil. C'est l'image de la flotte athénienne apercevant, du rivage sur lequel ses équipages mangent accroupis, les feux de la flotte de Lysandre. Si Lysandre avait seulement le cœur de la venir attaquer! Que de peines, que de veilles, que d'embarras il lui épargnerait! Lysandre reste immobile. Dès le point du jour, les Athéniens traversent le détroit et se rangent en ligne devant la plage de Lampsaque. La flotte du Péloponèse a fait son branle-bas de combat. « Sur les côtés, disait au XVIIe siècle l'ordonnance des galères de Malte, on met des capots, des cordages, des estrapontins, pour se mettre à couvert des coups de mousquet. » Lysandre n'avait à se défendre que des flèches des archers, des carreaux des frondeurs, des pierres des lithoboles; il se contente de dresser le long de ses préceintes une rangée de mantelets et de boucliers. Les hoplites et les épibates sont à leurs postes, les rameurs ont l'aviron en main. A la bonne heure! Il y aura bientôt du butin pour les mouettes, s'il n'y en a pas pour les corbeaux. Les Athéniens n'attendent que le moment où Lysandre aura levé l'ancre. Eh quoi! Lysandre ne bouge pas encore. Faut-il donc l'aller tirer par la barbe? Les Vénitiens ne se faisaient pas faute d'injurier « les pourceaux de Génois; » le *Karageuz* des Turcs a probablement emprunté aux grands comiques d'Athènes les gestes et les bons mots qui font encore les délices du grave Osmanli. « Visage de chien » n'est qu'une injure homérique; les marins de Conon avaient leur vocabulaire mieux garni. Ils l'épuisèrent en vain. Lysandre les laissa impassible vider leur carquois. Quand les Athéniens furent à bout d'injures et de provocations, ils retournèrent à Ægos-Potamos pour dîner. Le navarque les fit suivre de loin par deux de ses éclaireurs; il tenait à savoir de quelle façon s'attablait l'ennemi et de quel marché Conon tirait ses vivres. Les Athéniens débarquent et se dispersent dans tous les alentours. Le lendemain le soleil n'est pas levé que les soldats de Lysandre ont déjà repris leur poste à bord. O sainte discipline! que tu mériterais bien de porter le nom de mère de la victoire! Les vaisseaux de Conon viennent de nouveau offrir le combat à cette flotte sous les armes. Si vous voulez combattre, Athéniens, décidez-vous à forcer l'ennemi dans ses lignes, car je vous en préviens, l'ennemi ne viendra pas à vous. Jetez-lui vos insultes, accablez-le de vos mépris et de vos brocards, vous ne le ferez pas sortir de sa position défensive. Durant quatre jours consécutifs, la même manœuvre, les mêmes défis injurieux se répètent. La flotte athénienne à l'aurore se met en marche; dès que le soleil commence à baisser, elle fait retraite. Chaque fois elle trouve les Péloponésiens prêts à la recevoir, chaque fois elle les quitte aussi insensibles à ses railleries. S'imaginer que de pareils adversaires sont à craindre, qu'ils pourraient à leur tour traverser le détroit, quelle folie! Il

est pourtant un homme, un Athénien, à qui ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille. Cet homme se connaît en ruses, et il a fait à ses dépens l'épreuve des ruses de Lysandre. Vous avez deviné sans peine qu'il s'agit ici d'Alcibiade.

Le fils de Clinias, depuis la disgrâce qui l'avait atteint, s'était senti repris d'un goût plus vif encore pour son ancien métier d'intrigant sans patrie et de condottiere. Ce n'était plus des satrapes de Darius, c'était des rois des Thraces, de Seuthès et de Médocus qu'il se proclamait l'ami. L'existence monotone du château de Rodosto commençait cependant à lui peser. Les Alcibiades pas plus que les Ovides ne sont faits pour passer leur vie au milieu des Barbares. Alcibiade songeait donc à reparaître un jour ou l'autre dans Athènes. Il s'en était volontairement banni; il n'y pouvait rentrer qu'entouré de l'éclat d'un nouveau triomphe. Rempli de cette pensée, il vient avec l'assurance qui jamais ne l'abandonne offrir ses services à la flotte de Conon. Qu'on l'accueille, qu'on lui fasse une part dans le commandement, et toute une armée d'auxiliaires accourt de la Thrace docile à ses ordres. Les généraux athéniens n'étaient pas sans connaître le dénoûment habituel des comédies d'Alcibiade. « Ni l'or des Barbares, ni l'armée des Odomantes » ne leur semblaient chose à laquelle on pût désormais se fier. Quand on leur parla de « ces circoncis, » ils commencèrent, en gens qui savaient sur le bout du doigt leur Alcibiade et leur Aristophane, « par serrer leur ail. » Firent-ils bien? Furent-ils, en cette occasion, plus soupçonneux que sages? Je n'en sais vraiment rien. Avec Alcibiade sans doute tout était à craindre; Alcibiade n'en était pas moins le premier général de l'époque. A tort ou à raison, légitime méfiance ou imbécile jalousie, les stratèges, — Tydée et Ménandre plus encore peut-être que les autres, — prirent un violent ombrage de la présence de l'indéchiffrable héros dans leur camp. « Vous avez choisi un mauvais mouillage, leur dit Alcibiade. Vous êtes ici loin de toute ville, sur une plage sans abri. Il fallait rester devant Sestos, et ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'y retourner. » Des avis après des promesses, un blâme hautain, c'était trop. « Nous n'avons pas besoin de votre concours, et nous vous faisons grâce de vos conseils. » Telle est la réponse que s'attire le vainqueur de Cyzique, le conquérant jusqu'alors heureux de Byzance. « Ce n'est plus lui, ajoutent avec ironie les stratèges, ce sont les généraux élus par le peuple qui commandent. » Alcibiade se retire, et le lendemain Lysandre attaque. La coïncidence n'a point étonné Xénophon ; pour la mémoire d'Alcibiade je la regrette. Toujours est-il que l'avis d'Alcibiade était excellent.

Les Athéniens sont à terre; Conon les a laissés se répandre, en quête de provisions, dans la campagne. La flotte du Péloponèse se

détache lentement du rivage; elle approche sans bruit, sans faire bouillonner l'eau. Lysandre croit-il donc pouvoir traverser le détroit inaperçu? Non! Il n'espère pas tant de la confiance exagérée de l'ennemi. Tout ce qu'il veut, c'est d'abréger ainsi la distance à franchir; ses éclaireurs sont là pour l'avertir du moment où sa ruse aura été découverte. Avancez, avancez toujours doucement, c'est autant de gagné. Ah! voilà le signal; l'ennemi en ce moment court à ses vaisseaux. « Dressez le bouclier! Dressez-le bien haut! Élevez-le au bout de sa pique! Que toute la flotte le voie! Eleleleu! Hourrah! Renversez-vous sur les bancs, faites ployer les rames! Lampsaque est déjà loin; en moins de vingt minutes, le détroit sera franchi. » Les bâtimens de transport, à leur tour, se sont mis en marche. Ils amènent Thorax avec son infanterie. On bat le rappel à cette heure sur la côte d'Europe. On le bat trop tard. C'est la faute que nous commîmes nous-mêmes dans la baie d'Aboukir, quand nous y fûmes attaqués par Nelson. Une partie de nos équipages détachée à l'aiguade roulait encore ses barriques sur la plage que déjà les vaisseaux anglais se mêlaient aux nôtres. Tout est tumulte dans le camp des Athéniens; les stratèges, les taxiarques, les triérarques, courent de côté et d'autre. On rassemble les matelots, on les pousse vers la mer, on les conjure de s'embarquer. Sur la plupart des trières, une partie des rames se trouve entièrement dégarnie, quelques vaisseaux sont tout à fait vides. Lysandre se précipite au milieu de cette cohue. Son infanterie prend terre sur le rivage, gravit, sans être un instant arrêtée, la falaise et poursuit à travers la campagne les fuyards qui n'essaient pas même de se rallier. C'est pourtant sur ce champ de bataille que nous développions au mois d'avril 1854 nos compagnies de débarquement! Je ne m'en doutais guère alors. Si j'eusse été mieux instruit des grandes luttes de l'antiquité, j'aurais pu proposer à l'amiral Bruat de faire pour la bataille d'Ægos-Potamos ce que fit l'amiral Bouët Willaumez pour la bataille d'Isly. Nos embarcations auraient représenté les deux flottes, et l'infanterie de marine du capitaine Millet eût remplacé les soldats de Thorax.

« Ce n'est pas une victoire, c'est une conquête! » s'écria Nelson après Aboukir. Lysandre eût été fondé à en dire autant; la marine athénienne n'existait plus. Le vaisseau de Conon et sept autres trières échappèrent seuls avec la *Paralos* au désastre. Le reste de la flotte, les stratèges, trois mille prisonniers, demeurèrent aux mains du vainqueur. Telle fut la fatale journée d'Ægos-Potamos livrée au printemps de l'année 405 avant Jésus-Christ. Il n'a fallu qu'une heure pour terminer une guerre qui durait depuis vingt-sept ans. Nos batailles navales n'ont plus cette importance. Tant que dura la marine des galères, ce fut à elle qu'appartint le don

de changer en quelques minutes la face du monde. Pourquoi la marine à vapeur ne reprendrait-elle pas un jour le rôle dont la marine à voiles s'est laissé déposséder?

Les prisonniers sont transportés à Lampsaque. Ce ne sont pas des Barbares; ce sont des Grecs. Pensez-vous qu'ils aient quelque merci à espérer? Ils auront la merci qu'ont rencontrée les vaincus de Sicile; Lysandre et Callicratidas ne sont pas de la même école. Les longues guerres d'ailleurs finissent par endurcir le cœur des nations. La haine des Péloponésiens avait été portée à son comble par le décret rendu sur la proposition de Philoclès. Lysandre fait comparaître ce stratège devant lui : « Quelle peine mérites-tu, lui dit-il, pour avoir le premier méconnu ce que des Grecs devaient à des Grecs? — Ne prends pas la peine de m'accuser, lui répond Philoclès; je ne suis pas ici devant un juge. Tu as vaincu : traite-moi comme je t'aurais traité si j'eusse été vainqueur. » Les anciens allaient généralement au-devant de la mort avec une dignité sereine. Philoclès entre au bain. Quand il en sort, on le dirait paré pour une fête; la poussière du combat a disparu. Comme les trois cents Spartiates aux Thermopyles, Philoclès a revêtu sa plus riche chlamyde; le front haut, le sourire aux lèvres, il se place à la tête de ses compagnons et se dirige avec eux vers le lieu du supplice. On égorgea ce jour-là trois mille Athéniens; Philoclès eut l'honneur d'être frappé le premier. De tous les prisonniers un seul trouva grâce devant le glaive de Lysandre : ce fut Adimante, l'ancien lieutenant de Conon. Ce stratège s'était, dit-on, opposé « au décret des mains coupées. » D'autres prétendent qu'Adimante avait livré la flotte. Le peuple d'Athènes n'en douta pas un instant; les catastrophes éveillent toujours l'idée de trahison.

Pour éviter le retour des atrocités dont le seul récit nous fait frémir, il est bon de vouloir rester chevaleresque même envers l'ennemi qui aurait cessé de l'être. La guerre, si vous la laissez glisser sur la pente des représailles, ne tarde pas à devenir une guerre sans pitié. On va loin quand on est une fois engagé dans cette voie; l'aversion mutuelle grandit et s'entretient par ses effets mêmes. Il suffirait souvent de souffler sur le nuage pour reconnaître dans l'adversaire le plus détesté un être semblable à nous, digne d'estime, presque de sympathie; on laisse le nuage s'épaissir, et l'on n'aperçoit plus qu'un monstre dont il faut à tout prix débarrasser la terre. Qui pourrait croire aujourd'hui à quel degré de haine en étaient arrivées, au début du XIXe siècle, l'Angleterre et la France? Qui ne serait tenté de taxer l'histoire d'exagération en voyant, à quarante, à cinquante ans d'intervalle, ces deux peuples rivaux, ces deux ennemis implacables confondre leur sang sur les champs de bataille et se présenter aux congrès des nations la main dans la

main? Cet étrange spectacle aurait bien surpris nos pères, eux qui, pendant un demi-siècle, avaient combattu l'Anglais et qui, pendant un quart de siècle encore, l'avaient maudit. Les passions de cette époque sont d'un temps que le nôtre ne comprend même plus. Jamais le court espace d'une vingtaine d'années ne mit une telle distance entre deux âges historiques qui se touchent et dont la postérité aura cependant quelque peine à découvrir les points de contact. Tout a changé de physionomie; c'est un nouveau monde moral qui s'élabore. La poussière que nos agitations soulèvent nous dérobe la vue du but vers lequel, sans en avoir exactement conscience, peu à peu et invinciblement nous tendons; que les philosophes y prennent garde! c'est par leur main peut-être que Dieu va nous ramener sur le vieux chemin des catacombes. Nos pères, bien qu'ils eussent proclamé le désir de ne faire la guerre qu'aux châteaux et de respecter les chaumières, n'avaient rien gardé des idées de fraternité et de mansuétude que le christianisme s'était efforcé de substituer aux antagonismes de la société antique. On eût dit que les traditions de la chevalerie leur pesaient et qu'ils avaient hâte de redevenir franchement païens. Dans leur naïf empressement à rompre avec le passé, on les vit reculer tout d'un trait jusqu'à la fondation de Rome et jusqu'à la guerre du Péloponèse. Athènes et Sparte, Carthage et Rome, se retrouvèrent une seconde fois en présence; la démocratie et l'oligarchie reprirent la lutte au point où Philoclès et Lysandre l'avaient laissée.

Napoléon Ier avait trop de génie pour s'égarer dans de pareils sentiers; il n'en resta pas moins le continuateur de César bien plus que celui de Charlemagne. Il voulait des hommes de Plutarque : il en eut. Notre marine elle-même lui en aurait donné, si elle n'eût été trop vite accablée par une succession inouïe de revers. L'amiral Charles Baudin, qui m'honora jadis de son amitié, était, avec l'amiral Roussin, avec l'amiral de Rigny, avec l'amiral de Mackau, un des produits de cette éclosion généreuse et féconde couvée sous l'œil du maître. Et combien destinés à une renommée peut-être plus illustre encore se sont vus écrasés dans l'œuf au moment où ils allaient déployer leurs ailes!

> Quos dulcis vitæ exsortes et ab ubere raptos
> Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

Il n'y a pas d'histoire pour ces déshérités; la seule trace qu'ils eussent laissée, trace bien fugitive, ombre de trace, vestige approprié à des hommes qui ne furent eux-mêmes, dans le court passage de la vie, que des ombres, a disparu avec les derniers compagnons d'armes qui gardaient au fond du cœur leur mémoire. De tous ces

noms qu'on aimerait à sauver, avant que la nuit éternelle les submerge, je n'en veux, pour le moment du moins, disputer qu'un seul à l'oubli. Ce sera le nom d'un officier dont l'amiral Baudin m'a bien souvent entretenu. Ce nom, je le choisis parce qu'il rappelle un caractère antique; je le choisis encore parce qu'il est associé dans ma pensée au souvenir d'un épisode où je retrouve les cruelles passions qui amenèrent, en l'année 405 avant notre ère, le massacre de trois mille Athéniens. Je n'ai certes pas au même degré que Samuel Johnson le goût des *bons haisseurs*. Quelle âme exempte de fiel nous pourrait cependant donner le spectacle de ce dédain altier de la mort, de cet héroïsme farouche, — je serais presque tenté de dire refrogné, — dont firent preuve Philoclès à Lampsaque et, vingt-deux siècles plus tard, dans les mers de l'Inde, le lieutenant Charles Moreau.

Le lieutenant de vaisseau Moreau était embarqué en qualité de second à bord de *la Piémontaise*, frégate que commandait alors le capitaine Épron; il fut accusé par un rapport aussi odieux que mensonger d'avoir frappé de son poignard le capitaine Larkins, du vaisseau de la compagnie des Indes le *Warren-Hastings*, après que ce vaisseau se fut rendu, — *stabbed after the surrender*. — Le gouvernement de Calcutta expédie sur-le-champ à tous les navires de la station l'ordre de pendre à la grand'vergue le lieutenant Moreau, si *la Piémontaise* a quelque jour le destin du *Warren-Hastings*. La tête mise à prix n'était pas celle d'un ennemi ordinaire. Moreau, dans l'opinion de l'amiral Baudin, son compagnon d'armes à bord de *la Piémontaise*, eût été, sans le coup prématuré qui l'atteignit, une des gloires les plus pures et les plus éclatantes de la marine française. Mais n'atténuons en rien le sentiment qu'exprimait l'amiral : « Moreau, m'a-t-il dit souvent, eût régénéré notre marine. »

La Piémontaise cependant continue sa croisière, fait de nouvelles prises. L'accusation du capitaine Larkins, la circulaire de la compagnie, finissent de cette façon par arriver à la connaissance du prétendu assassin. « Les Anglais peuvent donner tous les ordres qu'ils voudront, dit Moreau; je ne tomberai pas vivant entre leurs mains. » Quelques mois se passent. *La Piémontaise* rencontre la frégate le *San-Fiorenzo*. Un combat s'engage; la nuit vient l'interrompre; on le reprendra quand paraîtra le jour. Moreau est resté sombre; il augure mal de l'issue d'une affaire qui jusque-là n'a pas été conduite à sa guise. « Promettez-moi, dit-il à son ami Baudin, de me jeter à la mer, si par hasard demain j'étais blessé. » Baudin se récrie, s'efforce de détourner le funeste présage. « Promettez toujours! » Baudin détourne la tête et ne répond pas. Le lendemain, comme on l'avait prévu, l'action recommence. Moreau est à son poste sur le gaillard d'avant; un éclat de bois le frappe à

la cuisse. Il tombe; les matelots s'empressent autour de lui. On veut l'emporter dans la cale. « Non pas dans la cale, s'écrie-t-il, à la mer! » Le feu de *la Piémontaise* a faibli; il est évident qu'elle va être contrainte à se rendre, et les Anglais viendront, le sabre au poing, demander le lieutenant Moreau! Qu'ils aillent le disputer aux requins! Moreau, surexcité plutôt qu'affaibli par sa blessure, repousse violemment les bras trop empressés qui le soulèvent; il se roule sur le pont étroit de ce gaillard inondé de son sang; une dernière secousse et c'en est fait; le corps du blessé a franchi le plat-bord. L'écoute de misaine, avec son double garant, traînait à l'eau. Cette manœuvre reçoit le malheureux lieutenant et l'arrête un instant dans sa chute. Deux matelots, — deux gabiers, — se laissent vivement glisser sur le flanc du navire. Ils étendent la main; Moreau, par un soubresaut convulsif, leur échappe. La mer a sa proie; les Anglais n'auront pas la leur. Quand on songe que le vainqueur de Saint-Jean-d'Ulloa, celui que nos matelots appelaient dans leur enthousiasme le grand Baudin, se trouvait petit à côté de ce héros inconnu, on se demande à quoi tient la gloire. Il faut vivre, quoi qu'on en puisse dire, pour devenir célèbre. Plus d'un obscur soldat aurait aujourd'hui sa place marquée dans les annales du monde, si la mort ne l'avait fauché avant l'heure! Ce sont les meilleurs qui se font tuer ou du moins qui font tout ce qu'il faut pour que l'ennemi les tue. Et pourtant quelques-uns ont traversé sans aucune blessure ces épreuves. N'est-il pas évident que nous sommes à toutes les heures du jour dans la main de Dieu? La gloire, comme la vie, c'est Dieu qui la donne; c'est aussi lui qui la détient à son gré. Qui sait d'ailleurs si, de tous les présens que sa bonté peut nous faire, celui-là n'est pas le plus chétif à ses yeux (1)?

(1) J'ai voulu savoir quelle trace avaient gardé nos archives des services d'un officier si rempli de promesses et si brusquement moissonné dans sa fleur. Voici la note que m'a transmise, avec son obligeance habituelle, un des conservateurs de ce riche dépôt, M. Octave de Branges :

« La frégate *la Piémontaise*, commandée par M. Épron (Louis-Jacques), capitaine de vaisseau, faisait en 1808 partie de la station de l'Ile-de-France. Le 7 mars, se trouvant à la hauteur de Ceylan, le commandant Épron eut connaissance de plusieurs voiles qu'il reconnut pour des vaisseaux de la compagnie. Bientôt après une frégate fut signalée. Cette frégate avait une marche supérieure; elle atteignit promptement *la Piémontaise*. Le combat s'engagea. Trois fois les deux bâtimens le suspendirent; trois fois ils le reprirent avec une nouvelle ardeur. La frégate française avait vu son équipage déjà diminué de cinquante hommes dans des engagemens antérieurs; elle succomba. Le chiffre de ses pertes était considérable : quarante-neuf tués et quatre-vingt-six blessés. Au nombre des morts se trouvaient deux enseignes et le premier lieutenant : Charles Moreau.

« Né à Jérémie dans l'île de Saint-Domingue, nommé lieutenant de vaisseau en 1805 (le 25 fructidor an XIII), Charles Moreau, avant d'embarquer sur *la Piémontaise*, avait

II.

La cause d'Athènes était irrévocablement perdue. Après une défaite si grosse de conséquences, Conon ne se hasarde pas à braver la colère de ses concitoyens; il laisse le vent du nord l'emporter jusqu'à Chypre. Un allié fidèle, Évagoras, accueille le fugitif et n'hésite pas à ouvrir les ports où il commande aux trières vaincues. La *Paralos* cinglait, pendant ce temps, à toutes voiles et à toutes rames vers Athènes. Elle y arrive de nuit. La fatale nouvelle court de bouche en bouche. Tout était à craindre, car Athènes, pendant cette longue guerre, n'avait épargné aucun des petits états qui, à diverses reprises, faussèrent, pour passer à Sparte, la foi jurée. La loi du talion allait-elle l'atteindre? L'application de cette loi eût été pour ses habitans la mort ou l'esclavage. Dans cette extrémité, Athènes se retrouva. Les premiers instans de consternation passés, les larmes données à ceux qui n'étaient plus, on ne s'occupa que des préparatifs de résistance. Les factions se turent, les rangs de l'armée s'ouvrirent à tous les citoyens sans exception; à aucun d'eux on n'eut alors l'idée de demander quel avait été son parti ou quel était son âge. Tombée sur le champ de bataille, Athènes, comme le guerrier dont nous parle le poète, « secouait sa poussière, niait sa chute et ne songeait qu'à revenir à la charge. » Lysandre cependant recueillait de tous côtés les fruits de sa victoire. Il reprenait Chalcédoine, il rétablissait un harmoste lacédémonien à Byzance, Quand il eut rendu la ville d'Égine aux Éginètes, l'île de Milo aux Méliens, quand il eut ravagé l'île de Salamine et effacé partout la trace de la persécution athénienne, il vint mouiller devant le Pirée à la tête de cent cinquante vaisseaux. Pausanias, l'un des rois de Sparte, l'attendait, campé depuis quelques jours déjà sous les murs d'Athènes. A la voix de Lacédémone, les Péloponésiens s'étaient levés en masse; chacun accourait à la vengeance et à la curée. La grande ville fut ainsi investie par terre et par mer. Il ne lui restait plus ni vaisseaux, ni alliés, ni vivres; elle résista quatre mois et ne capitula que devant les horreurs de la famine. Après de longs dé-

fait un voyage de circumnavigation sur la corvette *le Naturaliste*, de 1801 à 1803. Il était marié à Mlle Joséphine-Anne-Madeleine Muraire, parente du premier président de la cour de cassation, née à Paris le 22 juin 1782. Un décret en date du 28 mai 1809 accorda à Mme Moreau une pension annuelle de 800 francs. Ce décret fut rendu sur le rapport du ministre de la marine, rapport ainsi conçu : « Sire, le lieutenant de vaisseau Charles Moreau a été tué le 8 mars 1808 dans un combat soutenu par la frégate de votre majesté *la Piémontaise* contre le *San-Fiorenzo*. Au moment de sa mort cet officier comptait dix ans environ de services... Ses talens, son courage, *sa noble ambition*, donnaient les plus grandes espérances. Le sieur Moreau laisse une veuve et un enfant en bas âge. »

bats, la paix lui fut enfin accordée; mais à quelles conditions! Athènes en avait, dans l'ivresse de ses premiers triomphes, imposé à ses ennemis de plus dures; cependant elle ne s'était jamais défendue de l'espoir que la Grèce ne la traiterait pas comme un de ces états sans passé, qui n'ont pour les protéger ni l'éclat de grands noms, ni l'égide de services rendus. Dans sa pensée secrète, le souvenir de Marathon et de Salamine devait encore la couvrir et désarmer jusqu'à un certain point l'inimitié du Péloponèse. Cette illusion tomba quand Théramène et les autres négociateurs revinrent de Sparte. Il fallait « raser les longs murs et les fortifications du Pirée, livrer les vaisseaux, à l'exception de douze, rappeler les bannis, se résigner à ne plus avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux des Lacédémoniens. » Quelques citoyens voulurent se révolter contre ces exigences; la majorité, une majorité écrasante, étouffa leur voix. Pouvait-on tenir plus longtemps quand déjà les morts se comptaient chaque jour par centaines? Y avait-il intérêt à payer de nouveaux sacrifices un délai que tous savaient devoir rester sans issue? On se soumit, et la paix fut signée. Lysandre alors aborda au Pirée; les exilés y rentrèrent avec lui. Ce ne fut pas, hélas! comme Athènes avait peut-être le droit de s'y attendre, le *jour triste*, ce fut le *jour joyeux*. « Les murs, dit Xénophon, furent abattus au son de la flûte avec une grande ardeur, et la Grèce tout entière célébra le jour qui les vit tomber comme l'avènement de sa liberté. »

La Grèce se trompait : le triomphe éphémère de l'oligarchie ne fonda rien, pas même la puissance de Sparte. Alcibiade et Lysandre disparurent; Alcibiade, assailli par ordre de Pharnabaze dans un village de Phrygie, — il avait alors quarante ans, — Lysandre mortellement blessé dans une escarmouche contre les Thébains, sur les bords du lac Copaïs. Des acteurs principaux de la guerre du Péloponèse, il ne resta plus bientôt que Thrasybule et Conon : Thrasybule qui chassa sans peine les trente tyrans le jour où Pausanias cessa de leur prêter l'appui d'une garnison lacédémonienne, Conon qui prit dans les eaux de Cnide la revanche d'Ægos-Potamos, en se plaçant avec Pharnabaze à la tête de cette fameuse flotte phénicienne, si longtemps promise à Sparte et mise enfin au service du relèvement inespéré d'Athènes. Bien des chemins conduisent les nations à la mort; il en est un pourtant qui les y mène plus vite que tous les autres : l'ingratitude avait perdu Athènes, ce fut par l'ingratitude aussi que Sparte passa, en quelques mois, du triomphe à la déchéance. Athènes s'était montrée ingrate envers ses généraux; Sparte crut pouvoir être impunément ingrate envers son allié; elle mordit la main qui prodiguait naguère à Lysandre et à Mindaros les subsides. L'expédition des dix mille lui avait révélé la

faiblesse de l'Asie; devançant Alexandre, elle envoya son roi Agésilas faire la guerre au maître de Pharnabaze et de Tissapherne, au souverain qui venait de triompher de Cyrus, au successeur de Darius II, au roi des Perses Artaxerxe Mnémon. Sparte avait pris le goût des richesses, et ses généraux n'étaient plus assez sûrs pour qu'on leur confiât le transport du butin. Gylippe, le grand Gylippe lui-même, le compagnon d'Hermocrate, le sauveur de Syracuse, fut, peu de temps après la bataille d'Ægos-Potamos, accusé d'avoir frauduleusement décousu les sacs remis à ses soins par Lysandre et d'en avoir soustrait un certain nombre de talens. Pour un pays qui avait fait de la pauvreté volontaire la base de l'état social, pareille conduite était d'un fâcheux exemple. La corruption se gagne comme la peste, et de tout temps l'une et l'autre ont eu leur siège en Asie. Agésilas cependant faisait de rapides conquêtes quand Artaxerxe prit le parti de confier le commandement de ses forces maritimes à Conon. Vainqueur des Lacédémoniens à Cnide, Conon courut les mers et fit soulever les îles. Artaxerxe, de son côté, envoyait de l'argent en Grèce. Menacée d'une coalition générale, Sparte se voit obligée de rappeler Agésilas.

Laissons les Grecs achever mutuellement leur ruine; ne parlons ni de Pollis, l'amiral de Sparte, ni de Chabrias, le navarque d'Athènes. Pollis avait cependant « un éperon armé de fortes dents de fer » et tuait les stratèges ennemis « de sa propre main. » Chabrias ne l'en battit pas moins et rentra en triomphe au Pirée. Ce fut le premier avantage remporté par des vaisseaux athéniens sur la flotte de Lacédémone depuis la guerre du Péloponèse. Et Timothée, et Nicolochus, et Mnasippe, faut-il n'en rien dire? Timothée, c'était un autre Fabius. Il avait vaincu Nicolochus, il allait probablement vaincre Mnasippe quand on le déposa, « impatienté de ses sages lenteurs. » Il eut pour successeur Iphicrate. Ah! par exemple, Iphicrate, je ne puis le passer sous silence. Ce nouvel amiral se hâta de grossir sa flotte de tous les vaisseaux qu'il put trouver dans les divers ports de l'Attique. Il y joignit les deux galères sacrées et, avec soixante-dix vaisseaux, se dirigea vers Corcyre. Bien d'autres, depuis l'origine de la marine grecque, avaient fait le voyage du Pirée aux Sept-Iles, mais nul ne sut, comme Iphicrate, profiter de la traversée même pour se préparer au combat. « Il ne voulut point se servir de ses voiles, quoiqu'il eût le vent favorable; » il n'employa que les rames et, sans se détourner de sa route, exerça ainsi ses matelots. C'est tout un traité de manœuvre que ce seul passage des *Helléniques* de Xénophon. Nous y apprenons d'abord que les trières avaient deux jeux de voiles, absolument comme les galères du XVIIe siècle. Iphicrate laisse ses grandes voiles à terre et n'emporte que le petit jeu. Il fait voguer généralement par quartier, de façon que

ses rameurs puissent se reposer à tour de rôle. Les signaux, — *tà simia*, — lui servent de jour à faire évoluer sa flotte. Il la forme en ligne de file, la déploie sur une ligne de front, la concentre en phalange. M. Du Pavillon ne se faisait pas mieux comprendre de la flotte de d'Orvilliers. Pour exciter l'ardeur de ses chiourmes, pour les dresser aux luttes de vitesse, Iphicrate a trouvé un excellent moyen : l'heure du repas venue, il conduit ses vaisseaux au large, rangés, beaupré sur poupe, les uns dans les eaux des autres. Par un mouvement de contre-marche, la ligne s'est développée parallèlement au rivage. Attention! voilà le signal qui monte : « Ordre à la flotte de pivoter tout à la fois de 90 degrés sur la droite, en d'autres termes de faire par le flanc droit. » Le mouvement s'exécute; tous les vaisseaux ont maintenant la proue tournée vers le rivage. Le moment d'aller dîner est venu : « A terre, mes enfans, à terre! Partez tous ensemble et honneur à qui arrivera le premier. » Le prix de la joute n'est pas à dédaigner. Ce prix, c'est le droit d'avoir un accès privilégié à l'aiguade. Les instans accordés au repas sont comptés; il importe donc de n'en pas perdre, et ceux qui ne pourront remplir que les derniers leur marmite courent fort le risque d'être obligés d'avaler les morceaux doubles. Iphicrate ne craignait pas, grâce aux mesures de précaution qu'il savait prendre, de s'arrêter en pays ennemi pour y faire dîner ou souper ses équipages. Jamais il ne lui est arrivé d'être surpris. Il commençait par donner l'ordre de dresser les mâts et d'envoyer sur chaque navire un homme en vigie, « un homme à la penne, » disait-on au temps de don Juan d'Autriche. Du haut de ces observatoires les guetteurs découvraient une assez grande étendue de terrain pour qu'on eût tout le temps de se rembarquer avant que l'ennemi signalé arrivât sur la plage. Point de feux dans le camp la nuit; les abords du camp éclairés au contraire. Les rôdeurs n'entrent pas volontiers dans ces cercles de lumière qui les peuvent trahir; de plus, en cas d'attaque, on sait mieux à quelle troupe les grand'gardes vont avoir affaire. Ce n'est pas seulement de tactique navale que s'occupait Iphicrate. On lui doit aussi de nombreuses réformes dans l'armement. Il allongea la lance et l'épée, en même temps qu'il diminuait la surface du bouclier. Bien que les Grecs aient eu, dès le temps d'Homère, la prétention d'être bien chaussés, jamais leurs soldats n'avaient porté chaussure aussi légère, aussi facile à dénouer que celle qui fut inventée par Iphicrate et qui en reçut très justement le nom d'*iphicratide*.

Quand les mœurs militaires commencent à faiblir, quand la plante humaine peu à peu dégénère, ces organisateurs minutieux, ces généraux de second ordre, qui savent appliquer leur esprit aux moindres détails, rendent de grands services. Cependant je mettrais

plus volontiers encore ma confiance dans un stratège qui aurait toutes les qualités que Xénophon prête au Lacédémonien Téleutias. Voilà un nom que je n'avais jamais entendu prononcer et qui me paraît bien mériter pourtant qu'on s'y arrête. Quand Téleutias remet le commandement à Hiérax, « il n'est pas un des soldats qui ne veuille lui serrer la main; l'un le couvre de fleurs, l'autre l'entoure de banderoles; ceux qui arrivent trop tard, au moment où le vaisseau s'éloigne, jettent des couronnes dans la mer et prient les dieux de veiller sur leur chef. » Les Spartiates éprouvent un revers : de qui font-ils choix pour le réparer? De ce même Téleutias qui, au dire de Xénophon, ne s'est encore fait remarquer « ni par de grands périls courus, ni par des ruses de guerre remarquables, » mais qui, pour tout secret et pour tout mérite, a su conquérir l'affection de ses troupes. Téleutias arrive sans argent pour prendre le commandement d'une flotte indignée de n'être pas payée depuis de longs mois; son nom seul a transformé les visages, les matelots témoignent hautement leur joie et se déclarent prêts à le suivre. « Soldats, leur dit Téleutias, ma porte jusqu'à présent vous a toujours été ouverte; ce n'est pas aujourd'hui qu'elle pourrait vous être fermée. Avez-vous des réclamations à m'adresser? Je suis prêt à les entendre. Vous savez bien qu'avant de songer à ma subsistance, je me serai occupé de pourvoir à la vôtre; je préférerais rester deux jours sans vivres plutôt que de vous voir en manquer un seul jour. Les Barbares nous refusent leurs subsides; apprenons à nous en passer. L'abondance qu'on se procure les armes à la main, aux dépens de l'ennemi, est la seule qui convienne à des hommes libres. » Cette abondance, où Téleutias compte-t-il donc aller la chercher? Au Pirée même! Au Pirée, avec douze trières, car Téleutias ne veut compromettre dans cette expédition que douze vaisseaux. Oui, au Pirée! et tout est admirablement calculé pour que l'aventure réussisse. Téleutias sait qu'une fois mouillés dans le port les triérarques s'y croient en sûreté et ne s'astreignent plus à coucher à bord; les matelots mêmes se dispersent à terre. Il part de nuit, et s'arrête à moins d'un kilomètre de l'entrée du Pirée. Dès que le jour se montre, il prend avec son vaisseau la tête de la colonne. Les Athéniens ne s'attendaient pas à une telle audace. Quand ils accourent en armes sur le rivage, les vaisseaux de Téleutias ont déjà fait main basse sur tous les vaisseaux de transport. Sous les yeux ébahis des hoplites et des cavaliers, les trières de Lacédémone emmènent à la remorque cet immense butin. Jamais coup de main ne fut plus heureux et plus prompt. Il y eut même, assure-t-on, des marchands et des triérarques enlevés dans leur lit au milieu du bazar. L'amiral Baudin surprit Vera-Cruz en 1838 : il ne montra pas alors plus de décision et n'obtint pas un plus complet succès.

Toute marine qui se garde mal est incontestablement une marine qui s'effondre. Les Athéniens n'en étaient pas sur ce point à leur première leçon. Déjà Gorgopas avait joué à Eunome un de ces « vieux tours de matelot » qu'il nous faudra rapprendre, si jamais notre marine rentre en lice. Eunome le rencontra revenant d'Éphèse et le poursuivit jusqu'à Égine. Gorgopas fit la sourde oreille à toutes les provocations. La nuit venue, Eunome allume le fanal de sa galère capitane, donne l'ordre à ses vaisseaux de le suivre et se dirige vers les côtes de l'Attique. A peine est-il parti que Gorgopas se met dans ses eaux et le suit sans bruit. Au lieu de se servir de la voix pour donner le rythme à la vogue, les céleustes frappent doucement des cailloux l'un sur l'autre. Eunome ainsi conduit, sans s'en douter, à l'aide du phare qui brille à son mât, deux escadres : la sienne et celle de Gorgopas. Au moment où il va jeter l'ancre, où déjà quelques-uns de ses vaisseaux commencent à s'amarrer au rivage, la trompette lacédémonienne se fait entendre. On fond sur ses trières et, avant qu'il ait pu se reconnaître, on lui en enlève quatre, qui font route avec les capteurs pour Égine.

Tout passe, l'ascendant même le mieux affermi. On ne trouvera pas souvent une nation de canotiers comme le fut le peuple athénien. Il y avait près d'un siècle « que les fesses du pauvre Démos avaient fatigué à Salamine, » et Démos, tout vieux qu'il pût être, maniait encore la rame et la lance avec vigueur. Cependant peu à peu ses grands hommes de mer prenaient le chemin des champs Élysées : Thrasybule avait été tué en 390 dans les eaux de la Cilicie; la guerre sociale, cette guerre qui rassembla, pendant trois années consécutives, contre Athènes les forces combinées de Chio, de Rhodes, de Cos et de Byzance, coûta la vie à Chabrias, envoya végéter dans l'exil Iphicrate et Timothée. Quand il fallut faire face à Philippe de Macédoine, monté sur le trône en 360, il ne restait plus que Charès. Charès, vieilli, ce n'était pas assez. On lui associa pour le commandement des troupes Lysiclès, et Lysiclès alla perdre, en l'an 338 avant Jésus-Christ, la bataille de Chéronée. On se relève d'une bataille perdue, on ne revient pas à la vie, quand une longue corruption a tari toutes les sources des vertus publiques. Il n'y avait plus place en Grèce que pour l'empire d'Alexandre; mais l'empire d'Alexandre c'est la fin de la Grèce; c'est du moins pour nous la fin de la marine grecque. Si nous ne tenions à borner ce récit, nous rencontrerions bientôt sous nos pas une autre marine, plus massive, plus puissante peut-être, construite avec les immenses ressources de l'Asie. Ce ne serait plus cette marine agile, intelligente, faisant à la manœuvre une si large part et tout à fait digne de nous offrir, avec sa tactique, son héroïque histoire comme un enseignement.

III.

Nous avons vu la marine grecque sur maint champ de bataille. Quelle idée nous faisons-nous maintenant des instrumens qu'elle y amenait? On doit s'attendre à ce que j'exprime enfin sur ce délicat sujet ma pensée. Je ne la cacherai pas plus longtemps. Écartons d'abord de la question les vaisseaux de transport. Ceux-là eurent des qualités nautiques qui ne le cédèrent en rien à celles des hourques marchandes de tous les pays. S'ils avaient possédé la boussole, ils auraient doublé le cap de Bonne-Espérance; il n'est pas même certain que, sans ce précieux secours, ils n'aient pas accompli, du temps de Néchao, plus de six cents ans avant Jésus-Christ, le fameux périple tenté dans le sens opposé par Hannon. En tout cas, pour ma part, je les en déclare capables. Une jonque chinoise, — montée, il est vrai, par des matelots anglais, — est bien venue à Londres et en est repartie. Un paquebot de New-York est allé à la voile transporter son industrie dans le Yang-Tse-Kiang. J'aurais aussi bien cru un des bains flottans de la Seine en état de faire ce voyage. Le vaisseau de combat des anciens est tout autre chose que leur vaisseau marchand. Il est construit pour la lutte; on ne l'a point bâti pour affronter la mer. Chargé jusqu'à couler bas d'équipage, n'ayant pas même de cale où déposer ses vivres, il est tout muscle. On a voulu qu'il pût se passer du vent et, dans mainte circonstance, il le devance. Sa vitesse n'a d'égale que sa légèreté. On le tire à terre, on lui fait franchir les isthmes, on l'accoste à tous les rivages. Il marche en avant, en arrière, il tourne sur lui-même avec une aisance et une promptitude merveilleuses. Que la trirème d'Asnières en fasse autant! De plus ce vaisseau si bien doué pour la marche et pour la manœuvre est ponté; il l'est du moins sur tout l'espace qui doit couvrir et qui sert à protéger les rameurs. Le pont est la place d'armes des hoplites. Ils s'y installent pour lutter, en cas d'abordage, de pied ferme. Quant aux rameurs, ils sont, je le reconnais, divisés en trois classes : les thranites, les zygites et les thalamites. Ces trois classes n'ont pu, à mon sens, constituer que trois portions de la chiourme destinées à se relayer. Elles étaient distribuées, dans l'ordre où je les ai nommées, de l'arrière à l'avant. Les bancs qu'occupaient les thranites près de la poupe, les zygites au centre, les thalamites à la proue, étaient-ils de niveau? Y avait-il au contraire un ressaut à chacune des trois divisions de la vogue? Je n'y aurais point d'objection sérieuse, car de tout temps, on s'est montré porté à enhucher les poupes, à surbaisser par contre les avans. J'inclinerais cependant à écarter cette

concession même. La trière, suivant moi, n'a été qu'une pentécontore à couverte, et il est inutile d'introduire des complications dans sa charpente pour la mettre d'accord avec les textes que j'ai cités. Hérodote, Thucydide, Xénophon sont gens du métier ; j'ai dans leurs renseignemens et dans leurs expressions toute confiance. Pharnabaze me raconterait le combat de Cnide que je ne m'engagerais pas à prendre à la lettre ce qu'il m'en dirait. S'il chargeait un peintre de transmettre à la postérité le souvenir d'une aussi glorieuse journée, je n'en croirais pas aveuglément cet artiste, à moins qu'il ne fût Athénien. Quant aux sculpteurs et aux numismates, je leur laisserais volontiers les coudées franches; leur rôle n'est pas de représenter exactement les objets. Il y a de la science héraldique dans tout ce qui se confie au bronze ou à la pierre. Les vases de terre cuite ne sont pas tenus à plus de fidélité. Je dois trop aux érudits, je leur ai fait trop d'emprunts, pour oser parler avec légèreté de leurs veilles; mais, de grâce, qu'ils examinent à nouveau, s'ils en ont le loisir, les textes sur lesquels leur opinion jusqu'ici s'est basée. Je leur soumets humblement mes doutes, mon sentiment même; si je me trompe, qu'on me ramène aux carrières; je veux dire aux vaisseaux modernes sur lesquels ma vie s'est passée (1).

Et la marine de l'avenir, n'en dirai-je donc rien en finissant? Ce n'est pas par de simples échappées que j'ai pu justifier suffisamment mon titre. La marine de l'avenir, ce n'est pas, veuillez me prêter sur ce point quelque attention, tel ou tel système d'architecture navale. La marine de l'avenir, c'est, dans ma pensée, celle qui peut ouvrir aux plus grandes armées la route des capitales. Vous faut-il du temps pour réaliser un dessein aussi ambitieux? prenez-en ! prenez un siècle, prenez-en même deux, rien ne presse; mais soyez certains que le jour où un nouveau Napoléon paraîtra sur la scène, on en viendra là. En attendant, pourquoi ne ferions-nous pas un simple essai, un essai sur une échelle infiniment petite? Le problème est facile à poser. Voici un régiment, un escadron, une batterie. Transportez-les, débarquez-les, rembarquez-les sur la première plage venue. Quand vous aurez réussi pour un régiment, pour un escadron, pour une batterie, la flottille ne sera pas construite, elle sera fondée. Vous en posséderez le type. Si ce type est introuvable, vous aurez du moins l'avantage de le savoir.

Est-ce à dire que je veuille réduire la marine moderne à cette poussière navale? Si l'on interprétait ainsi ma pensée, je me serais

(1) Un décret de la Convention nationale portant la date du 27 novembre 1792 m'est signalé par une obligeante correspondance de Bruxelles. Ce décret décerne une récompense au sieur Babu « pour la découverte des trirèmes des anciens. » La question serait donc vidée, s'il fallait croire la grande assemblée, en cette question si controversée, infaillible; mais la Convention avait fort à faire au mois de novembre 1792, et le sieur Babu peut fort bien avoir abusé de son innocence.

bien mal fait comprendre. Nul n'est plus que moi convaincu qu'il n'est point d'opération dirigée contre le littoral ennemi qui ne suppose avant tout l'occupation de la mer. La flottille doit être couverte par la flotte. Il y a d'ailleurs un soin plus pressant que celui d'envahir le territoire des autres; on a d'abord à protéger le sien. Établir la sécurité des passages, se porter en force à l'ouvert des grandes voies maritimes, tel est le premier devoir d'une marine qui veut affirmer sa prépondérance. Le commerce peut alors se poursuivre sans interruption, se poursuivre avec autant de confiance qu'en pleine paix; les grandes pêches ne cessent pas de pourvoir à l'alimentation publique; on reste en communication avec l'univers. Pour un pays refoulé par l'invasion sur lui-même, fut-il jamais rien de plus essentiel? Vous avez fortifié Paris; ni ses murailles, ni son héroïsme ne l'ont sauvé. Toulon, Brest et Cherbourg auraient pu, au contraire, devenir pour un temps indéterminé le refuge de l'indépendance nationale. Qu'on rende ces trois ports inexpugnables du côté de la terre, la marine saura bien empêcher que la famine ne vienne les livrer, comme elle a livré la grande capitale, à un ennemi qui fût demeuré, sans la famine, impuissant. La flotte, croyez-le bien, a cessé d'être un luxe; elle peut devenir, en quelques années, le bras droit de la France. Plus j'étudie l'histoire, plus je me pénètre de cette vérité : sans Cadix, il n'y aurait peut-être plus aujourd'hui de nationalité espagnole. Et Scipion! Et Agathocle! Est-ce qu'ils ne nous ont pas laissé, eux aussi, quelque exemple à suivre? Ayez foi dans la marine! Donnez-lui, sans hésiter, tout ce que son importance réclame! Ne la couronnez pas de tant de fleurs, mais ne mutilez plus ses cadres! Savez-vous, dans ces cadres, ce qu'il dépendrait de vous, à l'heure du besoin, de faire entrer? Une armée de matelots? Mieux que cela, je pense : une population de canonniers! Grâce aux soins persistans d'une administration dont les vues n'ont certes pas manqué sur ce point de profondeur, il n'est guère de pêcheur français qui ne puisse devenir, dans l'espace de dix ou douze ans, un canonnier de premier ordre. Nos ressources, on le voit, sont immenses; elles ne sont pas dispersées, comme celles de nos voisins, sur toutes les mers du globe; notre magnifique littoral nous les garde; sachons seulement en user!

L'Europe aujourd'hui est toute à la défensive. Chacun s'applique à combler ses rades, à hérisser ses côtes de canons, à semer l'entrée de ses ports de torpilles. Le beau profit si l'on doit être refoulé dans l'enceinte de ses arsenaux et enfermé, pour ainsi dire, au fond de sa tanière! *Rule, Britannia, rule the waves!* Donnez-moi le large, la possession incontestée de la haute mer, je vous tiendrai quitte du reste. Le large appartient aux gros bâtimens. Les gros bâtimens par malheur me paraissent avoir une fâcheuse tendance à se

déshabituer des navigations d'hiver. Qu'on les ménage, rien de mieux; mais qu'on songe en même temps à trouver le moyen d'amariner leurs équipages. Je proposais naguère à l'amiral Rigault de Genouilly d'attacher un navire à voiles à chacun des bâtimens cuirassés de l'escadre. On eût pu de cette façon laisser impunément les colosses dormir sur leur lit de roses durant toute la saison des tourmentes. Les colosses auraient eu leurs grasses nuits, leurs journées sereines; les marins qui les montent n'en seraient pas moins demeurés capables d'affronter légèrement les épreuves dont se riaient autrefois nos pères. Bloquer l'entrée de l'Iroise ou l'embouchure tempêtueuse de l'Escaut, d'une extrémité de l'hiver à l'autre, pendant ces quatre mois noirs retranchés maintenant de nos exercices, a été jadis pour nos escadres, non pas tout à fait un jeu, mais du moins un péril accepté comme une de ces nécessités du métier devant lesquelles ne recule pas une marine sérieuse. Nous n'aurons pas toujours à couronner de nos pièces de marine des bastions, à faire campagne au sein de nos provinces envahies. Notre lot est de naviguer; apprenons de nouveau à naviguer dans les conditions les plus dures, et puisqu'il serait trop coûteux de nous vouloir aguerrir à bord de bâtimens dont la construction seule représente le budget de plus d'un état, aguerrissons-nous, — la chose est facile, — sur les vieux bâtimens qu'on est en mesure de nous prêter. Faisons notre éducation de soldats à bord des cuirassés, entretenons notre éducation de marins aux dépens de cette flotte proscrite qui s'en va dépérissant chaque jour sans profit. Il faut chasser le mal de mer de nos rangs; prenons garde qu'il ne finisse par y élire domicile, nous ne serions plus que les hoplites du second ban. La Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie nous ont rendu un grand service, — le plus grand qu'elles soient probablement appelées à nous rendre, — elles ont amariné, par les nécessités de leur ravitaillement, une portion notable de nos équipages; occupons-nous d'amariner, sans plus tarder, le reste.

Si les peuples s'entendaient « pour suspendre leurs armes dans l'âtre, près de la crémaillère, » il n'y aurait plus de guerre. Ce fut un instant l'espoir de la Sainte-Alliance; on ne sait que trop avec quelle rapidité s'évanouit ce beau rêve. Il en est de la navigation comme de la guerre; chacun est obligé de régler ses allures sur celles de son voisin. C'était sans doute un heureux temps que celui où « l'apparition de la grue traversant le ciel en longues files avertissait le pilote de démonter jusqu'aux premiers jours du printemps le gouvernail. » Mais ce temps est passé, et la marine moderne, dans sa force, n'a plus le droit de regarder aux saisons. Du moment que « les Lacédémoniens y vont de tout cœur, » nous ne pouvons, comme les Béotiens, nous borner « à faire semblant de tirer. » La

flotte qui se montrera la plus apte à braver la tempête, qui affrontera le mieux les parages difficiles et les nuits orageuses, sera, quelle que soit sa composition numérique, la première flotte du monde. Le vaisseau moderne est un cheval de sang; il ne faut pas lui donner, par excès de prudence, les allures d'une rosse. Qu'il offre le combat à ce vent qui mugit, à cette mer démontée qui bouillonne, on verra bientôt de quel côté est la force et où Dieu, de nos jours, a mis sa puissance.

She walks the waters like a thing of life
And seems to dare the elements to strife.
Who would not brave the battle fire, the wreck,
To move the monarch of her peopled deck?

Jean-Jacques était d'avis que l'appareil dont nous entourons, dans notre zèle, l'heure suprême, ne servait qu'à « nous avilir de cœur et à nous faire désapprendre à mourir. » Le bruit que nous faisons autour du moindre sinistre court bien mieux le risque de nous faire désapprendre à naviguer. La responsabilité du marin est assez grande déjà sans qu'on la vienne aggraver par des mièvreries ou par des dithyrambes. Encourageons l'audace, éveillons l'esprit d'entreprise, rassurons les trembleurs. Il est tel officier qu'une batterie chargée à mitraille ne ferait point pâlir, qui se trouble dès qu'il voit se dresser devant le lui fantôme du conseil de guerre. Ce n'est certes pas ma faute s'il en est ainsi. J'ai assez prêché la nécessité d'alléger le fardeau des responsabilités navales, j'ai assez montré à quel point le malheur me trouvait, en toute occasion, indulgent pour me croire fondé à signaler le germe délétère qu'un esprit inconsidéré de critique s'exposerait à introduire peu à peu dans nos rangs. On comptait autrefois ses naufrages avec presque autant d'orgueil que ses combats; nos grands hommes de mer, les Duquesne, les Tourvilie, ne les comptaient plus, parce que leurs naufrages devenaient, comme leurs faits d'armes, trop nombreux : ce fut la grande époque. Il est vrai que des vaisseaux se construisaient et s'équipaient alors pour quelques centaines de mille francs; avec le matériel qu'on nous confie aujourd'hui, la moindre avarie se chiffre par millions. Il est donc indispensable, je le répète, qu'on nous donne, pour nous faire la main, des instrumens moins coûteux.

Ces questions que j'expose à chaque nouveau travail sorti de mes loisirs auraient été promptement saisies par les Athéniens; je ne les aurais pas soumises sans quelque appréhension à l'appréciation du consul Duilius. Le consul m'aurait peut-être jeté brutalement son corbeau à la tête, et cependant je crois que sans les marins de Locres, de Thurium, de Tarente, sans ceux de Sélinonte et de Sy-

racuse, son fameux corbeau n'aurait pas fait merveille. Je me propose d'y regarder un de ces jours de plus près. Pour le moment, je me contenterai de résumer ici des vœux qui ne sont que le complément du chapitre que j'intitulais en 1871 : *les Institutions nécessaires*. Je demande avant tout une flotte de haut-bord montée par des marins et non pas seulement par des canonniers et par des soldats. A côté de ce puissant corps de bataille qui se tient dans les eaux profondes, je range l'*inland squadron*, la ligne des avisos destinée à serrer de plus près le littoral. C'est à cette escadrille que je réserve l'emploi de tous les moyens auxiliaires qu'on accumule aujourd'hui, sans se préoccuper du danger d'y apporter une confusion étrange et périlleuse, à bord de nos grands navires de combat. Nous avons une flotte de transport; je n'y renoncerais pas, car une pareille flotte peut servir à rapprocher la base d'opérations de la flottille. On sait que la flottille, — j'ai pris soin de le dire, — sera toujours astreinte, par son essence même, à de très courtes traversées. La flottille d'ailleurs ne se charge que des soldats; elle laisse aux *onerariæ* le gros matériel et les vivres.

Mon programme est vaste; il peut toutefois tenir dans quelques mots. Ce programme comprend : en premier lieu, une flotte de guerre qui soit en état de croiser pendant deux ou trois mois au large, sans avoir à renouveler sa provision de charbon, une flotte par conséquent munie d'une voilure suffisante, une flotte que les tempêtes d'hiver n'obligeront pas à rentrer précipitamment au port. Éclairant cette flotte et la secondant au besoin, la grande escadrille des avisos constituera en quelque sorte l'avant-garde de l'armée navale. Cette escadrille, je la livrerai sans crainte à toutes les expériences, à toutes les innovations, que je désirerais, au contraire, écarter soigneusement de notre matériel blindé. Si l'on peut armer les avisos de torpilles, — torpilles de traîne, torpilles de choc, torpilles automotrices, — je m'en réjouirai et j'y verrai un notable avantage; nos vaisseaux ne s'en trouveront ainsi que mieux flanqués. Enfin, dernier souhait, je dirai presque, si l'on veut bien excuser cette prétention, dernier espoir, couronnement longtemps attendu des vœux que j'ai nourris à travers les vicissitudes d'une carrière qui embrasse trois expéditions aboutissant à un débarquement, la flottille viendra prendre la place que les temps lui assignent, en arrière de la flotte de combat, en arrière de la flotte des avisos, en arrière même de la vieille flotte des transports. Cette flottille ne sera encore qu'une flottille d'étude, mais elle portera dans ses flancs le germe de la marine à laquelle je m'obstine à laisser, comme un heureux présage, le nom de marine de l'avenir.

E. Jurien de la Gravière.

LE

SALON DE 1879

I.

L'ARCHITECTURE. — LA SCULPTURE.

Après plus de deux cents ans d'existence, les Salons sont toujours une institution pleine de vie. Ayant reçu presque dès l'origine la forme que nous leur voyons encore, ils continuent à se produire au milieu des mêmes circonstances qui ont accompagné leur début. A présent comme autrefois, c'est autour d'eux le même concert de critiques et de doléances, ce sont les mêmes discussions sur le règlement, sur le placement et sur l'éclairage des tableaux et des statues, sur le mérite des artistes. Mais si leur forme a peu changé et si les sentimens qu'ils éveillent ne se démentent pas, leur tenue et l'objet auquel ils répondent se sont considérablement modifiés : une évolution incessante tend, malgré qu'on en ait, à les mettre d'accord avec l'esprit du temps. Après avoir été une manifestation aristocratique de l'art, les expositions annuelles sont de plus en plus devenues pour tous les talens une occasion de se présenter au public; sous l'influence des idées dominantes elles tendent à s'ouvrir toujours plus largement. On réclame comme

un droit la participation au genre de notoriété qu'elles dispensent. Elles ne sauraient donc plus être considérées comme répondant à un privilège, comme représentant un choix sévère, et par suite comme une sorte d'enseignement. Il n'y faut plus voir déjà qu'un moyen de publicité et une occasion de constater l'état général de l'art année par année. Mais cela n'est pas sans intérêt, et d'ailleurs, quel que soit le nombre, il n'est pas interdit de porter un jugement. A tout prendre donc nos expositions se modèlent sur les mœurs, et c'est pour cela qu'elles sont vivantes et qu'elles vivront.

Les Salons sont vraiment aujourd'hui des fêtes obligatoires sur lesquelles un public de plus en plus nombreux s'est mis en droit de compter. Chaque année, vers le 1er de mai, le désir de voir de la peinture et même de la sculpture nouvelles s'éveille en nous. Pour nous, chaque année l'art doit avoir son printemps. Ce goût pour le renouveau et les primeurs des talens est très vif, mais en même temps est-il bien sérieux? Est-ce un besoin ou simplement un passe-temps, un genre? Et le Salon n'est-il, en définitive, que le Longchamps des arts? Nous ne pouvons le croire et nous avons l'obligation d'en mieux penser. Cette déférence, nous la devons à l'art lui-même, qui est une manifestation constante de l'esprit humain et nous la devons à tant d'artistes soucieux de leur dignité qui n'hésitent jamais à exposer leurs œuvres; nous ne saurions la refuser au public, dont les jugemens, s'ils n'ont pas toute l'autorité désirable, aspirent du moins à s'élever. Qu'il faille voir dans ce dernier fait l'influence des expositions rétrospectives ou le signe d'un heureux instinct, ou bien que ce ne soit là qu'une illusion née de ce que les amateurs de tout rang parlent de mieux en mieux la langue technique des arts, nous ne savons. Quoi qu'il en soit, le sentiment qui porte le public aux expositions, s'il participe de la curiosité et si la mode l'inspire, n'est cependant dénué ni de spontanéité, ni de clairvoyance. On s'en aperçoit quand par hasard on entend les conversations qui se tiennent devant les tableaux et autour des statues. La plaisanterie n'en fait plus tous les frais, le parti pris et l'ignorance même n'y font plus assaut d'audace; mieux instruits, plus sincères, les gens du monde ne risquent plus de dire des choses dont la raison ait lieu de s'étonner.

Est-ce à dire que le goût public se soit formé et qu'il y ait réellement un goût public? Sommes-nous des Athéniens ou des Florentins, et les artistes peuvent-ils trouver dans les appréciations de la foule ces encouragemens, ces résistances et même ces injustices qui émanent d'une société qui a un idéal et qui le poursuit? Nous n'en sommes pas à ce point, et d'ailleurs notre amour de l'art n'est pas suffisamment désintéressé. L'admiration qu'inspire un tableau, par

exemple, l'envie que l'on a de le posséder, ne sont pas exemptes d'un certain calcul. L'hôtel des ventes est aussi un élément de la vie des arts et comme une institution. Là, une dernière enchère, si elle est énorme, fait un chef-d'œuvre ou peu s'en faut : c'est à la fois la réputation d'un artiste et d'un amateur. Une vente d'œuvres d'art est un événement; tout le monde s'en préoccupe... Mais au fond, et voilà le vrai des choses, le public et les artistes se cherchent, et leur premier rendez-vous est aux Champs-Élysées. Aussi faut-il qu'à jour dit le Palais de l'Industrie, ce palais qui se prête si bien aux expositions, quoi qu'on en dise, il faut que ce palais s'ouvre et montre à Paris, toujours avide de nouveautés, ce qu'a produit en une année le travail en serre chaude des ateliers.

C'est bien ainsi qu'il convient de considérer dans leur ensemble les œuvres que l'on envoie au Salon : qui ne sait avec quelle ardeur travaillent les artistes pendant les dernières semaines et les derniers jours qui précèdent le dépôt de leurs ouvrages? Et puis c'est pendant l'hiver, dans l'atmosphère fiévreuse des ateliers, au sein de la vie parisienne et de sa plus intense combustion. Il n'en était pas de même au XVIIIe siècle. Alors les Salons s'ouvraient invariablement le 25 août. A n'envisager que l'intérêt des artistes et avec l'habitude qu'on leur connaît de ne terminer qu'à la dernière heure, ce moment de l'année n'avait-il pas ses avantages? Pour les peintres en particulier, rien ne peut suppléer la lumière colorée des grands jours et le recours au plein air. Comment leur demander de surmonter à force de mémoire l'impression qui résulte d'un ciel pluvieux? comment empêcher que peintres et sculpteurs n'aient à compter avec les journées courtes et sombres? comment s'attendre à ce que tous s'isolent du monde qui les recherche à l'heure où rien ne doit manquer à son éclat? Ses distractions pas plus que les contre-temps d'une saison qui limite les heures du travail ne sont favorables à l'effort soutenu et au recueillement nécessaires pour mener à bonne fin des œuvres appelées à durer. Si l'on ajoute à ces entraves les inconvéniens que présentent nos ateliers eux-mêmes avec leur orientation froide et leur éclairage de convention, on aura peut-être la raison de quelques-unes des critiques que l'on adresse à notre école, et qui ne manquent pas de fondement. Mais quand tout change, l'intérêt de l'art peut-il prévaloir sur les dates et sur les mœurs?

Malgré quelques jours de retard, l'ouverture du Salon vient d'avoir lieu dans la saison habituelle. On aurait pu songer à supprimer celui de l'an passé à cause de l'exposition universelle; mais on a trouvé qu'il était préférable de lui conserver sa place et de ménager ainsi aux étrangers le spectacle de l'une des plus popu-

laires parmi nos solennités. Il semble que la pensée de donner en cette occasion une marque de leur fécondité ait stimulé nos artistes, car jamais production ne fut plus abondante. Personne n'eût été surpris si, cette année, les œuvres se fussent trouvées plus rares, et si au lendemain d'un grand effort notre école eût montré un peu de lassitude. Il n'en a rien été : tout au contraire, le jury a dû statuer sur un plus grand nombre d'ouvrages. Il n'y en a pas eu moins de 9,158 qui aient passé sous ses yeux, ce qui constitue pour 1878 une augmentation de près d'un millier. Quelques bons esprits, sans doute, gémiront de cette progression constante : ils déploreront cette immense quantité de travaux dont beaucoup n'ont que peu de mérite. Cependant leur nombre empêche-t-il qu'il ne se manifeste de véritables talens? Pourquoi donc s'affliger de ce large épanchement des arts? Nous serions plutôt disposé à en être touché. Quand on sait que presque toutes ces productions datent de moins d'un an, quand on songe à la masse de travail et d'inspiration, aux sacrifices dont ils témoignent, on ne peut s'interdire un mouvement de sympathie. Telle qu'elle est, cette fécondité impose; c'est un signe de la vie nationale : pourquoi donc se désespérer? Ne vaut-il pas mieux faire son choix parmi tant d'œuvres, dont la plupart, si l'on veut, ne soulèvent pas de discussion? N'est-il pas préférable de rechercher celles qui, procédant de doctrines communes à plusieurs artistes, représentent des écoles, et celles aussi qui, portant la marque de talens individuels, nous découvrent des aspirations nouvelles, et de nous attacher surtout à une élite qui, déjà désignée par l'estime publique, semble destinée à tenir une place dans l'histoire de notre temps? Nous voulons essayer de le faire ici; mais en même temps nous n'oublierons pas que nous avons le devoir de faire ressortir l'influence qu'exercent nos institutions sur les œuvres de l'ordre le plus élevé. Ces institutions, on le comprend, peuvent subir des modifications profondes. Il n'est donc pas inutile de rappeler, quand l'occasion se présente de le faire, l'objet pour lequel elles ont été créées, la part qui leur revient à l'heure présente dans le mouvement des arts, et aussi de laisser voir ce qui peut leur manquer. D'ailleurs, à la suite de l'exposition universelle, le moment semble favorable pour faire un retour sur l'école française. Dans notre intention, il ne doit pas résulter des rapprochemens que nos souvenirs nous permettront d'établir un jugement sur le rang que nous pouvons occuper dans le concert de l'art européen. Où en sommes-nous pour nous-mêmes? Telle est la seule question qu'il importe de se poser. Nos observations comparatives ne seront pas inutiles, si elles fournissent aux personnes qu'un pareil sujet intéresse quelques sujets de réflexion.

I.

C'est peut-être la première fois qu'à l'occasion du Salon la *Revue* s'occupe de l'architecture. Et cependant cet art, qui est le premier des arts et qui les réunit tous, n'a jamais cessé d'avoir dans notre pays un rôle considérable, prépondérant. Il a toujours été singulièrement actif et, comme cela devait être, il a eu l'initiative des travaux qui ont fait le plus d'honneur à la peinture et surtout à la sculpture françaises. Aujourd'hui encore il jette un éclat tout particulier, et on peut dire qu'à aucune époque les études architectoniques n'ont embrassé un champ aussi vaste, et que nulle part elles ne sont mieux organisées. L'état, avec la conscience de ses devoirs traditionnels et par un juste sentiment du progrès, s'est de plus en plus attaché à les développer et à les régler, et aujourd'hui elles reposent sur un ensemble d'institutions qui ne sont peut-être pas suffisamment reliées entre elles, mais qui du moins forment un ensemble imposant. C'est d'abord l'École des beaux-arts avec sa section d'architecture, qui ne compte pas moins de cinq cents élèves et qui, bien que son enseignement soit exclusivement classique, reste la maison-mère à laquelle tous les architectes, à très peu d'exceptions près, viennent demander leur initiation. C'est ensuite l'École de Rome, qui, depuis cent ans surtout, n'a cessé de porter ses investigations sur les monumens de l'antiquité et d'en rajeunir continuellement l'étude. A la tête, ce sont les grands services des Bâtimens civils, des Monumens historiques et des Édifices diocésains, qu'il suffit de nommer pour faire comprendre les intérêts considérables qu'ils représentent; et c'est le service des Travaux de la ville de Paris, important comme celui d'un état. Si nous ajoutons à ces élémens de travail et de mouvement officiels l'appoint qui leur vient de l'enseignement libre que soutiennent de nombreux ateliers et l'École spéciale d'architecture, le concours des sociétés d'architectes, l'intervention des efforts privés qui se manifestent par des publications et des travaux de toute sorte, nous aurons un premier aperçu des forces dont dispose en ce moment chez nous l'art de l'architecture. La haute estime dont ses représentans semblent avoir été l'objet de la part des étrangers à l'exposition universelle, plus encore que les récompenses qu'ils ont obtenues, nous font penser qu'il est encore un honneur pour notre pays.

A la vérité, si l'architecture est un art, c'est aussi une science et c'est aussi une industrie; si elle a son esthétique et ses théories, elle a également son histoire et sa technique, et tous ces élémens sont étroitement liés les uns aux autres; ils sont solidaires. De là

est venue l'idée de laisser à des juges spéciaux le soin d'apprécier ses œuvres. Mais, dans un art aussi communicatif et dont le développement est tellement considérable, il y a une vie générale, des transformations, des résultats dont la signification est accessible à tous les esprits et qui sont, dirions-nous, du domaine public : c'est à cela que nous pensons pouvoir nous attacher ici. Une simple et rapide revue des divers objets auxquels se réfèrent les dessins exposés au Salon ne peut être un empiétement ; en tout cas elle ne saurait être inutile. Que désirons-nous en définitive ? Appeler l'attention sur une partie de l'exposition par trop négligée du public. Les dessins d'architecture sont d'habitude assez mal placés. Le visiteur, habitué à les considérer comme lettre close, bien loin de chercher à en pénétrer le mystère, se hasarde à peine dans la galerie qui leur est réservée. Cependant il y en a de très intéressans, ne fût-ce qu'au point de vue de la représentation des édifices et même du simple lavis ; il y en a qui ont vraiment du charme. Le dessin d'architecture tel qu'on l'entend maintenant est chose récente. Rehaussé comme il l'est par une aquarelle savante qui réalise une sorte de compromis entre la convention géométrale et la vérité pittoresque, ce dessin peut avoir sa beauté ; c'est d'ailleurs un produit français de la fin du XVIIIe siècle. Jusque-là on s'était contenté d'un trait précis, coté avec exactitude, et légèrement massé avec de l'encre de Chine ou du bistre. Aujourd'hui les projets d'architecture, jusque dans leurs moindres détails, sont animés d'un coloris qui ne peut sérieusement se justifier que lorsqu'il s'agit de décoration ou de polychromie ; mais dans ce travail, dont on peut contester la juste appropriation, il se déploie beaucoup de talent.

Parmi les travaux envoyés au Salon par les architectes, les premiers dont nous ayons le devoir de nous occuper sont les projets de restauration d'après les monumens antiques. Ils forment un ordre d'études qui est essentiellement classique et dont les résultats peuvent quelquefois avoir la valeur de créations véritables. Prendre un édifice en ruines, le mesurer et le dessiner dans son état actuel en s'attachant jusqu'à ses moindres débris, pratiquer des fouilles pour rechercher ses parties disparues, consulter les écrivains qui peuvent l'avoir vu dans son intégrité et partir de là pour le restituer de toutes pièces dans son plan, dans son élévation, dans son décor, c'est une œuvre multiple dans laquelle interviennent à la fois l'esprit de recherche et la critique, la science et l'imagination. Pour tout le monde, ce semble, il est curieux au moins de voir revivre un monument célèbre dans une image qui nous le rend avec sa physionomie native. Pour l'architecte, l'intérêt aura consisté à se trouver aux prises avec un chef-d'œuvre, à pénétrer le secret de ses dis-

positions, de son ordonnance et même de sa construction. C'est un travail qui met en jeu toutes ses facultés, qui fait appel à tout son talent. Ces évocations du passé tiennent à la fois à l'histoire et à l'esthétique, et grâce au progrès des sciences historiques, les études dont elles relèvent présentent tous les caractères de la certitude. Jamais on n'a envisagé la théorie de l'architecture avec plus d'ampleur, jamais les périodes que l'art de bâtir a traversées, jamais les formes qu'il a créées n'ont été mieux connues. Les grands artistes de la renaissance s'étaient adonnés avec passion à connaître l'architecture des anciens et à s'en approprier les formules : ils s'étaient plus appliqués à déterminer la proportion des ordres qu'à retrouver le plan des édifices. Leur génie absolu cherchait la vérité dans des moyennes dont l'adaptation pouvait être en quelque sorte courante. Ils étaient moins sensibles que nous aux variations qu'un même type a subies suivant ses applications et selon l'époque à laquelle il a été employé. Aujourd'hui les questions de chronologie et celles que soulève la transformation des styles sont creusées avec passion; les plans, les ordonnances, la décoration des monumens sont étudiés avec un zèle égal, et les travaux de restauration portent sur l'ensemble des données architectoniques.

Le premier foyer de cette sorte d'études a été l'Académie de France à Rome. Dès l'origine de cette institution, Colbert avait inscrit dans ses statuts que les pensionnaires du roi seraient tenus de faire des élévations des plus beaux monumens de Rome et des environs. Cette idée, d'abord négligée dans sa réalisation, fut reprise par l'Académie royale d'architecture, particulièrement depuis 1778 jusqu'en 1790. L'Académie des beaux-arts de l'Institut l'a développée au moyen de règlemens précis auxquels il n'est que très rarement dérogé. En conséquence, tous les ans celui des pensionnaires architectes qui est arrivé à la fin de son séjour à la villa Médicis envoie la restauration d'un monument antique. Tous ces travaux restent la propriété de l'état, qui a commencé à les publier. Le sujet peut en être pris en Italie, en Sicile, en Grèce. Précédemment ils n'étaient connus que des personnes qui suivent l'exposition des envois de Rome ; mais depuis quelque temps leurs auteurs ont pris le parti de les exposer au Salon. Si c'est chez eux un usage, il est excellent, car c'est ainsi que cette année M. Lambert nous soumet sa *Restauration de l'Acropole d'Athènes.*

L'Acropole d'Athènes a souvent été l'objet d'études importantes, et depuis David Leroy, à qui nous devons le premier ouvrage sur l'architecture grecque, bien des savans et bien des artistes ont trouvé dans ses ruines une occasion de se faire honneur. Maintenant

que tout le plateau de la colline est déblayé, le moment semble favorable pour se livrer à des investigations qui donnent des résultats définitifs. Mais le génie grec est si riche et ce qu'il embrasse si profond qu'on travaille toujours à le connaître sans rencontrer jamais sa limite. Aujourd'hui M. Lambert arrive à son tour, apportant son contingent d'hypothèses et aussi de découvertes; sans doute il n'aura pas dit le dernier mot. Il s'est donné pour tâche de reconstituer les monumens de l'Acropole tels qu'ils existaient au temps de Périclès; il paraît avoir consulté avec le plus grand soin le terrain et les textes. Il n'aura point ajouté aux travaux de Penrose sur la convexité des soubassemens et des architraves qui sont de principe dans l'architecture attique, ni aux observations de M. Choisy sur les cas de disymétrie que l'on remarque soit dans les lignes de détail, soit dans l'ensemble des édifices qu'il a relevés. Sans négliger les considérations d'un ordre délicat, l'auteur a surtout embrassé les questions d'ensemble. Ce qui frappe au premier coup d'œil dans son projet de restauration, c'est la suppression entière de l'escalier des Propylées et la détermination faite pour la première fois de la maison des prêtresses Erréphores. Faire disparaître l'escalier des Propylées, ne tenir compte ni de la découverte de Beulé, ni de ce qui avait été plus universellement admis jusqu'ici, c'est-à-dire des degrés qui, partant du palier où aboutit le chemin de l'Acropole, donnent immédiatement accès aux portes de la citadelle, c'est hardi, et cependant ce n'est pas impossible. Pourtant, nous l'avouerons, quelle que soit la force des raisons sur lesquelles on se fonde, il nous est pénible de renoncer à ce bel escalier que M. Desbuisson et M. Boitte s'étaient crus autorisés à restituer. Sans se laisser aveugler par le succès de ses fouilles, Beulé, le premier, avait discuté l'existence de l'escalier tout entier. Mais il avait cru pouvoir conclure surtout en faveur des degrés qui précèdent immédiatement les Propylées : il en constatait les amorces dans les substructions. Aujourd'hui le débat ne pourrait être repris utilement que sur place. Entrons donc sous cette réserve dans les raisons de M. Lambert : ce sont celles que M. Burnouf a données dans son ouvrage sur l'Acropole d'Athènes publié en 1877.

Pour justifier l'opinion nouvelle, on invoque la nécessité de ne point interrompre l'antique voie sacrée, voie vénérée par où arrivaient les processions conduisant avec elles les animaux voués aux sacrifices. Comment un pareil cortège eût-il franchi les degrés de marbre dont les restes ont paru jusqu'ici appartenir à l'œuvre de Mnésiclès ? M. Lambert s'appuie également sur une considération tirée du monument d'Agrippa, qui, placé de biais, mord de travers sur les marches avec lesquelles il était de règle, il était naturel et

facile qu'il se raccordât. Il n'admet pas que ce désaccord brutal ait pu se produire l'escalier existant, et il en conclut que celui-ci dans son entier est de date postérieure à l'établissement de la domination romaine. Tout cela peut être discuté, mais vient d'un esprit logique qui envisage les questions avec fermeté. Au point de vue de l'effet du monument lui-même, nous serions volontiers de l'opinion de M. Lambert, qui pense que les Propylées plantés directement sur le rocher devaient avoir un plus grand aspect que soutenus par l'escalier monumental dont on ne les a pas séparés jusqu'ici. Prise en elle-même, cette considération est fondée sur une observation juste; l'ordre dorique posé comme à nu sur le sol prend une majesté et une élégance suprêmes; et ceux qui, sans avoir visité la Sicile ou la Grèce, ont vu la Walhalla du côté de la montagne se rendront aisément compte de ce que cette idée a de fondé.

Laissons donc M. Lambert pénétrer dans l'Acropole par cette route naturelle, couronner en passant les murs par des balustrades de marbre, et suivre Pausanias pas à pas. Qu'il rétablisse sur sa route les édifices tels qu'ils étaient, qu'il y ajoute même, soit qu'il complète le dallage de leurs enceintes, soit qu'il achève certaines de leurs parties que l'antiquité avait laissées imparfaites; qu'après avoir ainsi rendu leur figure aux temples de Minerve Brauronia et de Minerve Erganè, et fait une station prolongée au Parthénon, il arrive à l'Érechthéion, dont il analyse, discute et coordonne les élémens variés : c'est à merveille, car nous goûtons à chaque pas l'exquise beauté des édifices et le charme de leur douce polychromie. C'est dans le voisinage du temple d'Érechthée que M. Lambert place la maison des Erréphores. Il paraît avoir retrouvé dans ses fouilles des soubassemens qui posent sur le rocher. Entre un mur qui touche à la maison des prêtresses et la fortification, on voit comme une petite cour d'où part un escalier aujourd'hui fermé et qui conduit directement au pied du rocher du côté de la ville. Cet escalier paraît être celui qui est connu sous le nom d'escalier de l'Aglaurion. Ces dispositions répondent bien à ce qu'exigeaient, suivant Pausanias, les fonctions des Erréphores, et nous trouvons très plausible la restitution de M. Lambert. On peut y voir une découverte.

Il n'est personne dont l'attention ne s'éveille au seul nom de l'Acropole d'Athènes. L'Acropole est un sanctuaire de l'esprit. On s'y intéresse; on y porte une passion religieuse. Voilà pourquoi nous insistons sur le travail de M. Lambert. Dans son ensemble, il offre une harmonie heureuse. On a vu quelles sont les questions qu'il soulève : nous ne les discutons pas. Mais on ne saurait assez louer la manière sobre, précise, élégante dont les dessins sont exécutés. Le tracé en est pur; le lavis délicat. Aucune fantaisie pittoresque,

et cependant une vraisemblance idéale à laquelle les élévations géométrales peuvent être portées par un artiste véritable. L'impression que produit ce projet serait plus grande, l'œuvre serait plus complète, si l'auteur avait joint aux dessins que nous avons sous les yeux une vue perspective des monumens de l'Acropole prise des portes intérieures des Propylées. Les Grecs n'entendaient pas la symétrie de la même manière que nous, et nous pensons avec M. Choisy que les disymétries des plans devant lesquelles ils ne reculaient jamais étaient rachetées par une symétrie perspective parfaite. Dans l'ensemble décoratif de l'Acropole et pour l'effet qu'il devait produire, il est certain que le colosse de la Minerve Promachos était destiné par sa masse à faire équilibre au Parthénon. Eh bien, seule, une vue perspective prise du point où l'on débouche sur le plateau serait de nature à faire comprendre cet effet d'ensemble, et par suite à permettre de déterminer avec exactitude la hauteur de la statue dont on ne connaît qu'imparfaitement les dimensions. Ce dessin, exécuté comme M. Lambert pouvait le faire, donnant l'idée, en même temps que de la physionomie des édifices, de la majesté du lieu, eût été parfaitement justifié : nous croyons qu'il eût grandement attiré l'attention.

M. Loviot, qui est aussi pensionnaire de l'Académie de France, a également envoyé au Salon une restauration : celle du *Monument chorégique de Lysicrate à Athènes.* Ce projet porte sur un édifice de petites dimensions dont le plan ne prête point à la discussion. Ce n'est d'ailleurs qu'une préparation à un travail plus considérable par lequel M. Loviot doit couronner ses études. Celui que nous avons sous les yeux est rempli d'intérêt : il nous offre un exemple presque unique, des formes que les Grecs avaient données à l'ordre corinthien lorsqu'ils l'avaient créé. Il n'est pas nécessaire d'être bien profondément versé dans l'architecture pour saisir ici et du premier coup d'œil la différence qui existe entre ce protocorinthien grec et le corinthien qui est employé dans des monumens tels que la Bourse et la Madeleine. A n'établir la comparaison que sur le chapiteau, qui est le membre le plus essentiel de cet ordre, voyez quelle différence ! Comme les proportions du chapiteau grec sont plus élancées ! Remarquez la grande séparation qui se trouve entre les volutes et le feuillage ; et ces fleurons qui soutiennent les feuilles d'acanthe vers leur milieu ; et cette substitution de feuilles d'eau à la première rangée des acanthes ; admirez comme ce bouquet architectural sort élégamment de son gorgerin de bronze. Une particularité que l'on ne peut s'empêcher de faire observer parce qu'elle porte sur un point tout à fait caractéristique, c'est la légèreté extrême de la sculpture de ce

chapiteau, ses évidemens extrêmes, évidemens, légèreté, qui se retrouvent dans toute la décoration de l'édifice et qui semblent justifier l'opinion de ceux qui cherchent l'origine du mode corinthien dans des ouvrages de métal battu. Mais ce qui est certain, c'est que cette décoration se relie à merveille au trépied et aux statues d'airain qui couronnent l'édifice. A d'autres de déterminer la place qu'occupe le monument de Lysicrate dans la filiation des ordres grecs, de faire ressortir la parenté que présente l'entablement de cet édifice avec l'entablement ionique, sauf cette différence que la grande cymaise est ici remplacée par une rangée de palmettes, enfin de constater que les colonnes n'ont pas de plinthe : ce sont là des considérations qui ne touchent sensiblement que les hommes spéciaux. Pour nous, nous disons que les dessins de M. Loviot sont exécutés en perfection; que la mesure dans laquelle la polychromie y intervient dénote un esprit judicieux et que, les considérât-on seulement comme des dessins d'agrément, ils mériteraient encore la faveur du public.

Tel est, à l'exposition, l'apport des pensionnaires de l'état : il faut reconnaître qu'il est important. Les études classiques ont toujours à la villa Médicis leur milieu favorable et leur activité féconde. Pris dans leur ensemble, les envois de Rome ont puissamment influé sur la marche de l'architecture française, mais il semble que la raison qui les dirige ait conduit à reconnaître la nécessité d'autres institutions procédant d'après les mêmes méthodes, bien que devant remplir un objet plus positif. Est-ce une illusion? Les travaux que depuis près d'un demi-siècle nous voyons exécuter sur nos édifices du moyen âge et de la renaissance ne doivent-ils pas aux restaurations de l'antique leur première inspiration?

Quoi qu'on en veuille penser, l'École de Rome, vers 1830, venait de jeter un grand éclat. Les travaux de pensionnaires qui avaient nom Blouet, Gilbert, Duban, Labrouste, Duc, L. Vaudoyer, renouvelaient à la fois les idées que l'on avait sur l'architecture antique et le fonds de notre propre architecture. Heure mémorable! Les hautes études avaient trouvé leur voie grâce à une juste notion de l'histoire et à l'analyse délicate du caractère, de l'âme des chefs-d'œuvre classiques, lorsque M. Vitet écrivit les rapports célèbres qui provoquèrent la création de la commission des Monumens historiques. Il s'agissait, et c'est par là que le rapprochement s'établit, il s'agissait d'appliquer à nos monumens indigènes le procédé des relevés graphiques dont la direction était devenue si sûre et les résultats si puissans; mais il fallait aller plus loin. Tandis que les ruines grecques et romaines sont à peine défendues contre une destruction

complète, l'objet que l'on se proposait était d'empêcher les édifices reconnus d'intérêt national d'être anéantis, de subir des restaurations qui en altèrent le caractère, de veiller sur eux, après avoir exproprié leurs détenteurs du droit de les détruire ou de les dénaturer. A partir de 1837, l'organisation nouvelle fut complète et des crédits lui furent libéralement affectés.

Le service des Monumens historiques poursuit son œuvre, et l'esprit des Vitet et des Mérimée continue de l'inspirer. Cette année, l'exposition ne contient pas moins de vingt projets qui soient destinés à ses archives. Nous mettons au premier rang la restauration des murailles de Guérande : M. Paul Bœswillwald, aux soins de qui elle est confiée, l'a présentée avec beaucoup de talent. Nous ne pensons pas que les murs fortifiés de Guérande soient destinés à être restaurés intégralement comme les enceintes de Carcassonne et d'Avignon. La municipalité, croyons-nous, voudrait voir au moins rétablir la porte Saint-Michel pour s'y installer. Tout le reste du travail serait donc une restitution dans le genre de celle des pensionnaires de l'état, mais avec cet avantage d'être pour une exécution ultérieure comme une pierre d'attente. Les dessins de M. P. Bœswillwald sont ordonnés à merveille. La restauration étant sur la même feuille que l'état actuel, on peut toujours les comparer et retrouver sur la ruine la trace des dispositions que l'auteur propose de faire revivre. Guérande, assise sur un plateau dont elle suit le contour, a été fortifiée au XIVe siècle. Son enceinte, défendue par onze tours et quatre portes, est construite en granit. Prise d'assaut plusieurs fois, la fortification a subi, particulièrement au XVe siècle, des modifications qui sont visibles à la porte Saint-Michel. C'est en grande partie à cette porte que s'attache l'intérêt du travail de M. Bœswillwald, puisqu'il s'agirait de la restituer; on y ajouterait comme complément les murs qui sont à droite et à gauche, avec les deux premières tours dont ils sont flanqués. Dans la restauration, l'architecte a dégagé le chemin de ronde de la plate-forme supérieure des tours de la porte et rendu leur figure au couronnement et aux toits. Attirons aussi l'attention sur la porte de Saillé, la plus ancienne de toutes et qui reparaît ici avec sa physionomie primitive et munie comme autrefois de ses hourds, percés de meurtrières et de machicoulis.

Digne élève de son père, talent de race, nourri de toute la science de l'école de M. Viollet-Leduc, M. P. Bœswillwald procède avec une sûreté déjà magistrale. Il a vivement saisi le caractère général de l'époque à laquelle appartient l'enceinte de Guérande; chez lui la science des détails et l'esprit d'induction sont également remar-

quables. Son travail offre une suite de beaux dessins, d'une facture élégante et légère, et d'un coloris fin.

Quel regret pour nous de devoir nous borner et de ne pouvoir parler ici que des principaux parmi les projets de restauration qui sont exposés cette année ! Ce n'est donc point par méconnaissance de leur mérite que nous ne ferons que mentionner de M. Darcy une monographie de l'église de *Mézières-sur-Brenne*, de M. Danjoy une *restauration de l'église de Guarbec*, et de MM. Sauvageot, De Laroque, Dussire et Louzier d'excellentes études. Ces projets, qui sont généralement complétés par des vues perspectives, témoignent de recherches incessantes, de découvertes, d'infiniment de savoir et de talent. Nous aurions eu plaisir à les décrire avec quelque détail. Ils appartiennent à un ordre de travaux qui est digne d'une estime particulière ; ils constituent de plus en plus l'immense monographie de l'art monumental de la France au moyen âge.

Mais quels sont ces édifices aux formes étranges, qui procèdent pour ainsi dire par entassemens et dont la perspective se détache sur le désert ou sur le cours des fleuves ? Ce ne sont point des caprices de l'imagination ; c'est aussi l'évocation de monumens qui ont existé. L'entreprise ne tient rien de l'École de Rome ni des Monumens historiques, ces riches officines de restaurations. Là résident en effet les traditions et la vie qui vient d'une première impulsion vigoureuse et persistante ; là aussi existent les ressources qui soutiennent l'effort des travailleurs. En dehors de cette double action officielle, n'est-il pas remarquable de voir des esprits studieux, amoureux de l'art, entreprendre à leurs propres risques et rien qu'avec leur courage de vastes restaurations ? Tel est le cas de M. Chipiez. Déjà l'an passé on avait remarqué de cet artiste, érudit et modeste, des dessins dans lesquels il présentait une solution très plausible pour l'éclairage des temples hypètres. Cette année il s'adresse à une antiquité plus mystérieuse : il tente de montrer les tours à étages de l'ancienne Assyrie. En voici quatre types parfaitement distincts. Pour le premier, l'auteur met à la fois à contribution les ruines de Khorsabad et de Kouyoundjick, et le texte d'Hérodote et de Diodore de Sicile. Fort de ces autorités, l'édifice qu'il nous présente est une tour quadrangulaire composée de sept étages inclinés dont chacun a sa couleur, noire, jaune, rouge ou bleue. Une rampe conduit au sommet sur lequel se dressent des statues, des colosses d'or. Ce n'est pas le temple du dieu, mais le centre d'une enceinte sacrée qui contient différens monumens. Un bas-relief du Musée Britannique a fourni les élémens du second type : une lourde tour à trois gradins repose sur un soubassement formé

de portions de cylindre qui se coupent à angle droit. La disposition du double escalier qui serpente sur ce socle avant de pénétrer dans l'intérieur est étrange, mais, au moyen d'une épure, on se rend compte qu'il a pu exister. Selon M. Chipiez, ces deux exemples représenteraient le style assyrien proprement dit. Le troisième type appartiendrait à la Chaldée. Lord Loftus et J. Taylor en ont constaté les données dans les très antiques ruines de Wartha et de Hour, la ville d'Abraham. Ici le plan n'est plus carré, mais barlong ; l'escalier est extérieur et cette fois la tour est un temple. Enfin le quatrième type serait purement babylonien, puisque les derniers vestiges de la tour de Babel ont servi de base à sa reconstitution. M. Chipiez, dans cette partie de son travail, a suivi l'opinion de M. Oppert, qui a étudié la question sur place. Après le savant, l'artiste adopte l'idée des rampes qui à droite et à gauche flanquaient l'édifice. Celui-ci s'élevait sur un plan carré et avait huit étages. C'est d'après des inscriptions publiées récemment qu'a été composé le dôme, qu'ont été placés les autels que l'on aperçoit sur le couronnement. Une pareille œuvre demanderait une monographie, mais tel qu'on la voit, elle est du plus grand intérêt. L'aspect de ces tours aux formes insolites est imposant, leur revêtement de briques coloriées splendide. Ajoutons que les dessins de M. Chipiez sont exécutés en perfection et méritent de trouver place dans un musée d'architecture qu'il serait désirable de voir créer.

Il faut s'applaudir de voir le goût de pareilles études s'étendre à des sujets variés, et M. Vaurabourg a eu une idée heureuse en appliquant son talent à nous donner une notion plus précise de l'*art* du *Moghreb*. L'attention était depuis longtemps portée sur les édifices d'architecture arabe que nos colons de l'Afrique française nomment moresque. A tout prendre, le travail qui nous est présenté ne nous fournit que peu de données nouvelles sur le plan des maisons algériennes; mais ces gracieuses constructions, rapprochées de monumens tel que la Zaouia de Sidi-Ab-der-Raman et tel que la mosquée de Djama-el-Djedid, forment un ensemble du plus agréable éclat. Ce n'est pas à dire qu'il s'agisse ici d'un art ayant à proprement parler sa théorie : cet art a ses formes générales d'un caractère élégant et surtout un vif sentiment de la décoration. A ce point de vue les dessins de M. Vaurabourg sont charmans et rendent fidèlement l'impression que l'on rapporte d'un voyage en Algérie. La nature et la fraîcheur des divers matériaux employés dans la construction et l'harmonie des colorations murales sont rendues avec grâce; il y a dans ce travail un sentiment distingué de la couleur qui, dans ce cas particulier, était une qualité que l'on devait exiger de l'architecte.

Mais nous devons nous arrêter, nous renfermer dans un cadre modeste. Nous achèverons de le remplir en émettant un vœu : c'est qu'à tous ces beaux dessins on puisse joindre à l'avenir les mémoires qui les expliquent et les justifient. Pour l'intelligence du tracé, pour la solution des questions qui se posent toujours en matière de restauration, pour la part qui doit être faite de ce que les auteurs ont ajouté à la science, de pareils documens sont indispensables. Malheureusement, le mémoire de M. Lambert est à la bibliothèque de l'École des beaux-arts; le rapport de M. Paul Bœswillwald appartient au bureau des Monumens historiques, et M. Chipiez n'a pas, comme il l'avait fait l'an passé pour l'éclairage des temples grecs, publié dans la *Revue archéologique* une notice sur les tours de l'Assyrie.

Ici nous trouvons une lacune immense. Les travaux exécutés par l'administration des cultes et le ministère des travaux publics ne sont pas représentés au Salon. L'important service des édifices diocésains n'a pas, que nous sachions, ses archives comme les Monumens historiques et comme la ville de Paris. Ce doit être un sujet de regret que, par défaut d'un soin si naturel, nous soyons privés de connaître, pour ne les avoir point vus sur place, les beaux travaux de MM. Abadie, Bailly, Révoil, Ruprich-Robert, J. Lisch, et d'autres encore, travaux qui embrassent aussi bien la restauration et l'entretien d'anciens édifices religieux que la construction d'édifices nouveaux. L'art national est grandement redevable aux habiles architectes qui veillent sur tant d'édifices répartis sur le sol de la France. Nous ne croyons pas non plus que la direction des Bâtimens civils ait un portefeuille; mais, les principaux travaux qu'elle fait exécuter étant à Paris, on peut les suivre depuis la pose de la première pierre jusqu'à leur complet achèvement et les juger sur place comme à une exposition permanente. Cependant l'état n'est pas seul à élever des édifices considérables. Voici une société financière, celle du Crédit lyonnais, qui vient de faire construire sur le boulevard des Italiens un véritable monument. De plus les plans, coupes et élévations en figurent au Salon. Ce grand travail, dont le développement ne fournit pas moins de douze dessins, répond à merveille à l'idéal des logiciens. Étant donné un terrain d'une forme quelconque et un programme bien arrêté, réaliser les dispositions que ce programme exige dans les conditions les meilleures au point de vue de la distribution, de la solidité, même de l'économie : faire en définitive que le caractère et l'expression de l'édifice résultent de son plan, tel est le procédé que la raison commande et qu'a suivi M. Bouwens van der Boyen, l'intelligent architecte qui a construit *l'hôtel du Crédit lyonnais*. Le terrain était irrégulier;

mais les plus grands côtés étant sur le boulevard et sur la rue de Choiseul, les façades présentent un beau développement. Il faudrait, pour donner une idée des dispositions intérieures, des explications pour lesquelles l'espace nous manque. Nous devons nous borner aux points principaux. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande salle vitrée qui occupe le centre des constructions et monte jusqu'au troisième étage. Tous les services donnent sur cette salle au rez-de-chaussée. Deux rangs de piliers élégans déterminent les baies et soutiennent la corniche ornée sur laquelle pose une toiture en verre. Celle-ci non-seulement est légère, mais semble souple comme un vélum, suspendue qu'elle est à une forte charpente qui est au-dessus. De la sorte on a pu rendre son ossature délicate et supprimer l'effet désagréable que présente le rapprochement des vitres et des gros fers. Tout cela forme un ensemble d'un aspect brillant et d'une proportion excellente. La perfection de la construction et la beauté des matériaux ajoutent encore à l'impression. Au premier étage l'administration occupe des cabinets, des salons et des salles décorés avec le goût sévère que l'on remarque en Angleterre dans des établissemens analogues : des tentures vertes, des portes et des boiseries en acajou, des meubles qui se répètent donnent à toutes les pièces une unité, une gravité d'aspect très sensible. La grande salle du conseil est remarquable : les lambris de vieux chêne en sont sculptés avec une rare finesse. Les autres étages sont occupés par les bureaux : là les charpentes en fer sont apparentes, les murs nous montrent partout la pierre ou le stuc, les meubles ont la couleur naturelle du bois ; on y trouve cependant une sorte de richesse qui vient de l'étendue des surfaces et de l'abondance du jour. Il y aurait à faire ressortir dans le programme du Crédit lyonnais quelques nouveautés au point de vue de l'idée et des aménagemens. La principale est la disposition de la serre des dépôts, qui, loin d'être placée dans des casemates ou dans des caveaux blindés, occupe dans deux étages du sous-sol, parfaitement éclairés, grâce au pavage de verre qui s'étend sur tout le rez-de-chaussée, des pièces dans lesquelles les caisses elles-mêmes, apparentes et inviolables avec leurs épaisses murailles de fer, forment comme une robuste décoration. Notons à l'entre-sol les salons où les personnes accréditées sont admises, et le service des études financières qui occupe entièrement tout le dernier étage. De la sorte l'établissement se présente avec des partis, des appropriations et des complémens dont l'idée existe peut-être à l'étranger, mais que nous ne sommes pas habitués à rencontrer chez nous.

Les conditions de distribution, d'éclairage, de chauffage, d'aération, comme de sécurité, se trouvent ici parfaitement remplies.

Nous voyons dans tous leurs détails et heureusement répartis les services qui assurent la direction et facilitent les opérations d'une grande entreprise financière. Le double sous-sol, les étages au nombre de quatre, et les combles ont leurs plans particuliers qui concordent au point de vue de la construction générale, et qui varient au point de vue des distributions. Au fond rien ne semble avoir été asservi à une conception qui ne soit née du sujet. Est-ce à dire que cette manière de procéder ait nui à l'édifice, qu'il en soit résulté quelque sécheresse dans ses formes, et que l'art ait lieu de se plaindre de la logique? Il n'en est pas ainsi, et l'on peut s'en convaincre. L'architecture du Crédit lyonnais est d'un aspect élégant et digne, les détails en sont fins et pleins de goût; l'expression de l'édifice est juste. Impossible qu'on s'y trompe. Ce n'est pas un hôtel destiné à recevoir des étrangers et encore moins l'habitation d'un particulier, c'est une maison faite pour une administration, maison largement ouverte et bien défendue, dans laquelle les allées et venues sont à la fois libres et réglées, et où la lumière pénètre partout. Et c'en est assez : car, lorsqu'il s'agit de son expression, l'architecture doit rester dans les hautes généralités; elle aurait tort de viser au symbolisme.

A notre avis, M. Bouwens van der Boyen a fait preuve d'un grand talent, et d'ailleurs il n'en est pas à ses débuts. Pour la manière de satisfaire aux programmes qui lui sont donnés, il n'a plus à faire sa réputation. Rappelons qu'en 1875 la Société centrale d'architecture lui a décerné l'un des prix qu'elle a institués pour les constructions privées: distinction flatteuse, puisqu'elle émane de confrères qui portent haut le double sentiment de l'art et de la dignité professionnelle. Un architecte qui lui-même fait école par la manière excellente dont il s'entend à distribuer jusqu'aux maisons les plus modestes, à leur donner des proportions élégantes et à les décorer avec goût, M. Lesoufaché, a fondé ces prix qui sont à la fois des récompenses et un avertissement: ils honorent des mérites qui autrement risqueraient d'être méconnus, et ils indiquent que l'art, quelles que soient ses applications, maintient ses droits.

L'un des derniers lauréats de la Société a été M. Ch. de Lalande, à qui l'on doit le joli *Théâtre des Nouveautés* dont tout Paris connaît le confortable et l'agrément. C'est justement ce théâtre qui a obtenu l'approbation des juges, et les études qui ont servi à sa construction, plans, élévations et coupes, figurent à l'exposition et prouvent aussi combien M. Ch. de Lalande est un dessinateur habile. Parmi les projets de maisons et d'hôtels que nous trouvons au Salon il y en a qui sont peut-être destinés à recevoir la même distinction. S'adressera-t-elle cette année à l'hôtel que M. Ricquier élève à

Amiens? aux travaux que M. Perronne ou M. Sauvestre exécutent à Paris? Peut-être quelque jeune artiste encore inconnu est-il destiné à l'obtenir et à recevoir ainsi la maîtrise.

En tout cas l'intervention de la Société centrale des architectes dans le mouvement général de l'art est un fait important et qui demande a être mis en grande lumière. Ses encouragemens, elle ne se contente pas de les donner à l'architecture privée, elle les étend à l'archéologie; elle fonde des prix en faveur des établissemens d'enseignement, officiels et libres. Enfin elle donne sa médaille comme un témoignage de haute estime à d'honorables entrepreneurs de travaux publics, à des artistes industriels, à des ouvriers du bâtiment. Nous ignorons si une autre Société composée aussi d'architectes éminens, la Société nationale, donne des prix. Mais quelle que soit l'action qu'elle exerce, elle a toujours la même signification; elle montre l'active sollicitude de la corporation des architectes pour tout ce qui peut concourir à l'honneur et au progrès de l'art qu'elle exerce.

Dans ce grand travail de l'architecture, il y aurait injustice à méconnaître la part qui revient aux départemens et aux villes. C'est ainsi que M. Suasso a dressé pour être exécuté à Tours un *projet d'école municipale*, et que M. Duchaussé a étudié la restauration du château de Nemours pour le convertir en hôtel de ville. L'an dernier le commissariat général de l'exposition universelle avait fait ériger des constructions qui malheureusement étaient destinées à disparaître malgré tout le talent qu'y avaient déployé leurs auteurs. Nous n'en revoyons qu'avec plus de plaisir *le palais algérien* de M. Wable, d'un caractère si agréable et si juste; la *façade des états de l'Amérique centrale et méridionale* sur la rue des Nations par un jeune architecte qui porte un nom cher aux arts, M. Vaudoyer; enfin le *pavillon de l'Union des arts céramiques* qu'avait construit M. Deslignières. De leur côté de vaillans artistes poursuivent des travaux personnels : M. Corroyer ajoute à sa *Monographie du Mont-Saint-Michel*, une *étude du cloître*; M. de Baudot communique au public l'esquisse qu'il a faite d'*un musée des arts décoratifs* qui serait en même temps une école.

Ne nous faudrait-il pas aussi des mémoires explicatifs quand il s'agit de projets qui ont, comme celui de M. de Baudot, des exigences spéciales. Au même ordre de travaux se réfèrent l'*asile de nuit*, avec les *fourneaux et chauffoirs* faits en collaboration par MM. Aurenque et Constant Bernard, le *groupe scolaire* de M. Lettorel. Dans de pareilles études, les formes de l'art sont évidemment subordonnées, réduites à une expression des plus simples, car tout réside dans la convenance et dans l'appropriation, tout tend

à l'économie. Présentées sans explications, le public ne peut que leur montrer de la froideur : il ne les comprend pas bien, il ne peut les comprendre. Pour déchiffrer ces œuvres, il faudrait connaître au moins sommairement les besoins auxquels elles ont à satisfaire. Et pourtant les questions qu'elles tendent à résoudre sont d'un intérêt social; leur solution importe à tous. Le public, qui en entend parler tous les jours, ne demanderait pas mieux que de les connaître : et l'on néglige un moyen sensible de l'en instruire.

Les monumens honorifiques nous font entrer dans un autre ordre de considérations. De ces monumens les uns, comme celui que Saint-Maixent élève au colonel *Denfert-Rochereau*, sont destinés à perpétuer le souvenir de l'héroïsme, sous son aspect le plus résistant; les autres ont le caractère funéraire, comme celui qui met si bien en honneur le buste d'*Edmond Adam* et comme le *tombeau de Michelet*. Nous sommes heureux de constater que ce dernier se présente sous la forme d'un petit modèle en plâtre : on en voit l'ensemble sous tous les aspects; il est bien étudié et fait honneur à M. Pascal. Il serait à désirer que l'on pût montrer plus souvent au public de ces projets en relief, et que ce fût une habitude de les exposer. Par malheur celui-ci est mêlé à la sculpture. La place réservée à l'architecture est si restreinte qu'elle ne pourrait recevoir ces modèles, pour peu qu'ils fussent importans. Convient-il de limiter ainsi la manifestation du premier des arts? Si nous ne faisons erreur, l'administration est aujourd'hui en mesure de recouvrer une partie du Palais de l'Industrie qui avait été affectée à divers usages : déjà trois salles ont été ajoutées à l'exposition de peinture. Nous faisons des vœux pour qu'un grand salon pris sur des locaux devenus disponibles soit affecté à donner à l'exposition d'architecture la place qui lui convient.

Il nous resterait à parler des intéressantes études décoratives de M. Bruyère et de M. Benouville, nous ne pouvons que les citer : et nous ajouterons un dernier mot.

Le Salon constitue si bien, dans l'opinion, les assises générales de l'art que de jeunes artistes encore engagés dans les études ou venant à peine de les achever n'hésitent point à se produire à l'exposition. Voici d'abord M. Adrien Chancel avec un vaste *projet de cathédrale*. C'est un édifice d'un style composé et qui ne manque pas d'aspect. Par l'abondance des élémens décoratifs qui entrent dans sa composition, il montre un talent déjà nourri et il témoigne en même temps de l'esprit libéral qui préside aux études à l'École des beaux-arts. Voici M. Michelin, qui nous présente *un casino au bord de la mer*, travail qui, si nous ne nous trompons, lui a mérité un prix de l'Institut. Enfin nous rencontrons divers projets qui ont valu à

leurs auteurs le diplôme d'architecte que l'école confère. Les jeunes lauréats ont eu raison de prendre occasion de l'exposition pour signaler au public l'existence de ce diplôme, titre d'institution récente, mais qui, déjà reconnu dans une certaine mesure par l'état, est destiné à devenir un jour une garantie indispensable de capacité professionnelle.

Nous sommes arrivé au terme de notre examen. Nous n'avons voulu entrer dans aucune discussion théorique, encore moins dans des distinctions d'école. Des passions, il y en a peut-être ; pour les distinctions, il n'en faut pas admettre. Tout ce que nous voyons au Salon constitue l'école française. Elle est riche en élémens : études pédagogiques, études classiques, études historiques, application de l'art à nos habitations et à toutes les exigences d'une civilisation en progrès, intervention de l'état et de l'initiative collective ou privée sous des formes diverses, chacune de ces manifestations occupe une place dans son ensemble et concourt à son unité. Nous avons simplement cherché à faire un dénombrement sommaire des forces de l'architecture en France. Nous nous réservons de dire plus loin ce qu'il nous semble du caractère actuel de ses œuvres. Ne fallait-il pas d'abord appeler l'attention sur la masse de travail et de mérites qui se cachent derrière le petit nombre des dessins qui nous sont montrés? Était-il inutile de dire combien de constatations, de découvertes, de créations peuvent se dérober au visiteur dans l'espace étroit qui les contient et dans l'ombre qui les couvre? N'est-il pas vrai de dire qu'une salle à part et des notices insérées au livret rendraient aux artistes le service d'expliquer leurs œuvres, au public celui de les lui faire comprendre? Et cela ne serait-il pas d'autant plus nécessaire ici que l'architecte, en faisant appel au peintre et au sculpteur pour la décoration des édifices, entretient la pratique de l'art pris dans sa plus haute expression et reste le maître des œuvres?

II.

L'exposition de sculpture est très nombreuse, et cependant elle n'est pas aussi complète que nous l'eussions désiré. Non-seulement plusieurs de nos meilleurs artistes n'y figurent que par des envois d'une importance secondaire, mais, ce qui est plus sensible, l'art sculptural lui-même n'y est pas suffisamment représenté dans ses modes principaux. Tout d'abord, il est certain que nous n'aurons à noter que très peu d'ouvrages appartenant à la décoration des édifices; et encore ces productions sont-elles en si petit nombre que le genre vraiment considérable dont elles sont

venues témoigner fera pour ainsi dire défaut à notre examen. Nous le regrettons, car ce genre devrait tenir ici la première place. Oui, nous eussions aimé à voir la sculpture monumentale prendre son rang à l'exposition et bien faire connaître le double courant dans lequel elle est engagée : celui qui a sa source dans l'archéologie et celui qui naît des exigences de l'art contemporain.

Jusqu'ici nous étions habitués à voir chaque année quelques-unes de ces œuvres qu'avait inspirées le passé et qui, traitées d'après les données du moyen âge ou de la renaissance, allaient orner les édifices que l'on restaure ou ceux que l'on construit de toutes pièces d'après des types consacrés. Il nous semblait que ces restitutions décoratives n'étaient pas sans intérêt, qu'elles instruisaient le public et qu'elles servaient bien la réputation des artistes qui se vouent à les exécuter. Pourquoi ne sommes-nous pas appelés à voir aujourd'hui les modèles des sculptures que M. Pascal vient de terminer à la nouvelle cathédrale de Marseille et à l'église de Bergerac? les statues de M. Tournier, qui manie avec tant d'élégance les styles du XIIe et du XIIIe siècle, et quelques échantillons de l'œuvre immense de M. Geoffroy de Chaume? Tout le monde y gagnerait. On priserait davantage cet ordre de travaux, qui semblent se dérober à notre estime et se défier également de notre compétence et de notre équité. Parmi ceux qui les produisent il y a des maîtres véritables, et ceux-là, quoi qu'on en veuille dire, sont bien de notre temps. Leur originalité érudite consiste dans la puissance qu'ils ont d'imposer à leur talent des migrations à travers les âges et d'évoquer des images qui sont telles, qu'arrivées à leur destination elles semblent y reprendre des places qu'elles auraient momentanément quittées. Le respect de la vérité historique, qui est la raison d'être et le soutien de pareils ouvrages, s'est développé dans notre siècle, qui leur met ainsi sa marque. Nous n'en saurions douter, ces œuvres, qu'on pourrait croire anonymes, seront faciles à reconnaître un jour, elles nous feront honneur; elles honoreront aussi leurs auteurs, dont la personnalité, qu'on dirait multiple, appartient à plusieurs époques à la fois; elles donneront la mesure de talens qui, à force de flexibilité, parlent jusqu'aux dialectes les plus rudes de l'art et se prêtent à reproduire aisément les rigidités de l'archaïsme.

L'administration n'était pas sans s'être préoccupée de l'intérêt qui pouvait s'attacher à la constatation de ces mérites. Un article du règlement avait prévu que des salles spéciales seraient réservées aux esquisses et aux modèles des travaux destinés aux monumens publics. On avait estimé que donner à ces productions un local à part, c'était les tirer de la foule, signaler plus particulièrement à

l'attention leurs mérites spéciaux, et, chose désirable, les mettre à même d'arriver plus sûrement au partage des récompenses. Assurément c'est en place qu'il faut voir ces œuvres pour juger dans quelle mesure elles s'adaptent au style des édifices et contribuent à les décorer. Mais pour nous ce n'est pas assez, et c'est justement parce qu'elles ont été bien adaptées à leur destination qu'il peut y avoir avantage à les examiner de près. Qu'on se garde d'en douter, ce genre de sculpture comporte aussi une finesse d'exécution suprême, et d'ailleurs les lois auxquelles il obéit ne sont pas, dans leur généralité, suffisamment enseignées. C'est de ces considérations que le règlement paraissait inspiré : cependant son appel n'a pas été entendu.

Mais au fond ce qui importe, c'est que la sculpture monumentale ne soit pas négligée, et en voyant les belles constructions de l'aile nord du palais du Louvre et du pavillon de Marsan, qui ont été récemment débarrassés de leur échafaudage, tout le monde peut se rendre compte des encouragemens qu'elle reçoit. Groupes, frontons, hauts et bas-reliefs, statues, qui sont là distribués avec abondance, mais avec une sûreté magistrale, témoignent assez de l'activité des sculpteurs et de la sollicitude que leur art inspire à l'état. Tous ces ouvrages, et il n'y en a pas moins de cinquante-quatre, ont été exécutés pendant l'année qui vient de s'écouler. En les examinant et en s'attachant dans le nombre à ceux qu'ont signés MM. Cavelier, Bonnassieux, Thomas, Crauck, Barrias et d'autres encore, on comprend assez bien quel objet poursuivent maintenant nos artistes quand ils ont à s'occuper de sculpture décorative : ils cherchent à la fois l'ordre et l'animation dans les lignes, la justesse et l'imprévu dans l'effet. C'est bien le but auquel doit tendre l'art de la décoration lorsqu'il s'applique aux monumens; car ce serait une erreur de croire que parce qu'une œuvre est destinée à faire corps avec l'architecture elle est obligée de participer de son immobilité. Qu'on veuille bien regarder les sculptures du Parthénon, et l'on saura ce qu'il faut penser sur ce point controversé. D'après l'exemple qu'elles nous offrent, on serait tenté de dire que, tout au contraire, la sculpture monumentale, quand elle sait se renfermer dans le cadre qu'on lui assigne, quand ses dimensions sont bien calculées, et lorsque par son caractère elle est d'accord avec l'ordonnance dont elle dépend, cette sculpture comporte plus de mouvement, plus de variété et en quelque sorte plus de fantaisie que la simple statuaire dont chaque œuvre, au lieu de n'être qu'un élément et qu'un rapport, est à elle seule un monument.

Cette manière de concevoir la statuaire convient essentiellement

aux monumens de glorification que l'on érige sur les places publiques, aux figures qui représentent des allégories ou qui sont faites à l'image des hommes illustres. Il est vrai que l'allégorie, qui exprime des idées proprement dites, ne rentre pas précisément dans le domaine de l'art, qui, lui, n'admet d'autres conceptions que celles dont le sens se manifeste au moyen de représentations figurées; mais elle peut prêter à de grands ouvrages qui, par les conditions qu'ils ont à remplir, touchent à ce que l'art a de plus élevé. D'autre part c'est un sentiment assez universel et qui a sa trace dans la plus haute antiquité que celui qui nous porte à consacrer par des images la ressemblance de certains hommes que nous voulons honorer. Égyptiens, Grecs et Romains ont tour à tour connu cet usage et l'ont pratiqué sous l'inspiration de leurs génies divers. Quant à nous modernes, nous ne sommes plus au temps où l'on essayait de représenter les grands hommes, même contemporains, dans un état de nudité plus ou moins complet. Ces tentatives faites à l'imitation de l'antiquité classique ont été souvent renouvelées depuis deux cents ans sans jamais réussir à se faire accepter. Notre goût y répugne. Le nu est trop contraire à nos habitudes et en dépit des théories nous ne pourrons jamais nous élever si haut dans l'ordre des abstractions. D'ailleurs, l'histoire, qui domine aujourd'hui si fort sur l'esthétique, nous éloigne de l'idéal absolu : elle nous rappelle à ce qui, pour elle, est la vérité. Dans ces conditions la statue honorifique constitue un genre difficile à traiter. Indépendamment de l'observation des lois de composition, nous dirions volontiers de construction, qui la régissent et qui relèvent de l'architecture, elle doit mettre en relief la personnalité d'un homme prise dans son intégrité. C'est l'être physique et la nature morale du sujet qu'il faut nous montrer en marquant avec précision le trait propre de son activité. N'oublions pas que l'image est complétée par un piédestal qui concourt à son expression, mais aussi maîtrise son mouvement. En définitive, c'est un portrait qu'il faut faire, mais aussi c'est un jugement qu'il s'agit de formuler, jugement digne de l'histoire et qui, à raison du moyen dont on dispose, doit être de la plus rigoureuse concision. Par l'action qu'elle comporte, l'œuvre a quelque chose de dramatique, et le personnage se trouve dans la condition d'un acteur qui devrait résumer tout un rôle par une attitude de son corps et par une expression de ses traits.

Parmi les ouvrages de ce genre qui sont au Salon, l'un de ceux qui nous semblent le mieux répondre aux considérations que nous venons d'émettre est la statue d'*Arago*. A la vérité, nous entendons dire aux personnes qui ont approché l'illustre savant que la tête

manque un peu de puissance, et que le costume qui serre le corps n'est point conforme à l'habitude d'un homme dont l'activité prodigieuse ne s'accommodait que de vêtemens larges et flottans. Nous ne pouvons avoir d'opinion à cet égard ; mais ce que nous croyons devoir dire, c'est que la composition de la statue est noble et libre : il y a dans tout ce que fait M. Mercié une aisance magistrale. Dans Arago, il a voulu nous montrer l'astronome, et il l'a représenté le bras droit levé vers le ciel, indiquant du doigt, dans les profondeurs de l'espace, un point mystérieux, un foyer d'observation d'où a jailli pour lui quelqu'une de ses découvertes, la polarisation colorée ou le magnétisme de rotation, découvertes supérieures qui ont dévoilé des horizons inconnus et fondé des sciences nouvelles. La grande sphère armillaire et la vaste carte céleste qui servent d'accessoires à la figure, loin de lui nuire par leur développement inusité, l'accompagnent heureusement, et donnent à l'ensemble une ampleur et une vraisemblance à laquelle ajoute le modelé vivant et souple dont l'auteur a le secret.

La statue de *saint Vincent de Paul* exposée par M. Falguière a également beaucoup de mérite : elle est destinée au Panthéon. Le saint vient de recueillir deux enfans nouveau-nés qu'il tient dans un pan de son manteau. Les innocens se sont déjà endormis d'un sommeil paisible, et leurs petits bras s'enlacent fraternellement. Le bienfaiteur ne sollicite point notre pitié en leur faveur ; il semble les présenter à Dieu comme une offrande. L'idée est délicate, la composition heureuse dans ses aspects variés. L'exécution est animée. L'œuvre, par son excellente pratique, rappelle le XVIIIe siècle et fait penser au *Saint Bruno* de Houdon, qui est à Rome dans l'église dei Termini.

D'autres statues honorifiques, celles de *Voltaire* par M. Caillé, de *La Quintinie* par M. Cougny, de *Gribeauval* par M. Bartholdy, toutes de grande proportion, sont posées avec naturel et ont de l'individualité. Mais, si important que soit cet ordre de travaux, il ne semble pas intéresser beaucoup nos artistes. Les étrangers, les Italiens particulièrement, s'y adonnent avec plus de spontanéité et y réussissent davantage : ces derniers, à notre sens, représentent surtout d'une manière remarquable les personnages contemporains. Pour nous, ce n'est pas de ce côté que se porte notre prédilection, et la plupart des ouvrages qui se voient au Salon rentrent dans un genre tout actuel, qui procède simplement de l'étude de la nature. L'étude de la nature! c'est une grande parole ; c'est surtout une idée très vaste ; mais comment faut-il l'entendre dans les arts? Tout est là. Voir la nature sans intermédiaire, sans préjugés de race et d'éducation, et pour ainsi dire face à face, la représen-

ter en s'affranchissant des illusions que l'imagination peut créer et des dispositions constantes ou passagères des sens et de l'esprit, c'est chose difficile, c'est chose impossible pour des artistes. Les sciences d'observation exigent ce dépouillement continuel de toute idée préconçue de la part de l'expérimentateur, et pour celui-ci l'idéal consisterait à apporter, pour chaque expérience nouvelle, une intelligence et des organes qui fonctionneraient pour la première fois. Mais dans les arts d'imitation la nature ne peut être vue et reproduite indépendamment de toutes les facultés. D'abord la représentation ne peut être l'identité. En effet, chaque art est caractérisé par quelque chose d'incomplet et de fictif, en un mot par le sacrifice d'une partie de la réalité : ici, c'est la couleur qu'il faut négliger; là, les dimensions qui nous font défaut, et, tout bien considéré, l'imitation n'est qu'une certaine apparence de la réalité. Mais ce qui est inévitable dans toute copie, si servile qu'on la veuille, c'est l'intervention du copiste. Y a-t-il moyen d'empêcher que son travail ne porte la trace du plus ou moins de sympathie qu'éprouve son esprit pour les formes sensibles? Ne sent-on pas dans tout objet reproduit par une main humaine la part de vie intellectuelle qui résulte de l'excitation intérieure provoquée par la contemplation du sujet? N'est-il pas plus juste de dire qu'un sujet aperçu dans le monde des phénomènes produit une sensation qui, retentissant dans l'imagination, fait de la copie une sorte de création?

Concluons donc qu'au-dessus de toute prétention à une fidélité qui, si elle pouvait être formelle, serait la négation de nous-mêmes, il y a des lois supérieures auxquelles nous sommes soumis.

Il faut que nous comptions avec nos origines gréco-latines : elles s'accusent dans toutes les évolutions de nos esprits. Malgré l'invasion des idées anglaises et allemandes qui s'est produite depuis 1815 et qui a principalement influé sur notre littérature, dès qu'il s'agit des arts, c'est d'instinct aussi bien que par tradition que nous cherchons dans le commerce du génie latin et néo-latin le complément de nos facultés natives. Sous François Ier et ses successeurs, des peintres, des sculpteurs, des architectes, disciples de Michel-Ange, importaient chez nous le goût florentin. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'était à Rome que nos artistes allaient achever de former leur goût et de rendre leurs talens plus robustes. Les idées de grandeur et de faste qui dominaient alors à la tête de la nation justifiaient l'attrait qu'exerçaient en France les puissantes créations de l'école romaine, et ce fut la raison d'être d'une institution encore très vivace, de l'Académie de France à

Rome. L'étude de l'antique, qui devint la base de l'enseignement du peintre David, conserva à Rome, dotée de collections admirables, son rôle d'institutrice, et jusque il y a vingt ans, ce privilége de domination ne lui fut pas contesté. Aujourd'hui nos aspirations sont changées, et c'est aux maîtres florentins du xve siècle que nous allons demander une direction et des exemples. Qui ne voit combien, au milieu de ces évolutions, l'étude la plus sincère de la nature a subi de déviations? L'école française, toujours portée à un naturalisme modéré, n'a jamais cessé, dans la mesure de ses forces, de rechercher le vrai. Cette poursuite de la vérité pour elle-même, les élèves de David, après leur maître, l'avaient associée à l'amour des chefs-d'œuvre de l'antiquité dont l'essence et la signification leur étaient cependant mal connues. Leur travail, qui consistait à redresser la nature au moyen de l'antique et à humaniser l'antique par l'introduction des contingences de la nature, ne pouvait produire que des œuvres d'une expression incertaine. Dans le compromis qu'ils établissaient, la nature risquait de perdre tout caractère, l'antique de dépouiller tout idéal. Des deux élémens le plus exposé aux compromissions graves, c'était peut-être l'antique. On ne se rendait pas alors un compte exact de la marche suivie par l'art grec, on ne savait pas assez que c'étaient les poètes qui d'abord avaient déterminé les types divins et que les artistes n'étaient venus que longtemps après leur donner des formes sensibles; on ignorait en résumé qu'il ne pouvait être question en cette matière d'une sorte d'évhémérisme plastique qui eût élevé la nature jusqu'à l'idéal, mais tout au contraire d'un idéalisme absolu qui s'était, sans rien céder à la réalité courante, incarné. La connaissance de la symbolique des anciens n'était pas encore assez répandue. De là cette disposition à considérer les œuvres de la statuaire comme un répertoire de formes que l'on pouvait indifféremment adapter à tous les sujets. S'ils eussent pu voir cette sorte de profanation, qu'eussent dit les Grecs, qu'eussent dit les dieux?

Les personnes qui se rappellent les Salons de 1840 à 1845 peuvent constater quel chemin l'éducation des artistes a fait depuis ce temps. Maintenant tout malentendu a cessé. La nature est plus en honneur que jamais; l'antique, mieux connu, est également respecté. Peut-être l'est-il de trop loin, car non-seulement on n'a plus recours à sa canonique, ce qui est juste, mais il est de plus en plus rare que les sculpteurs lui empruntent sérieusement des sujets. Les pensionnaires de l'Académie de France à Rome n'envoient plus rien qui rentre dans la tradition, et depuis l'*Achille* de M. Lafrance l'antiquité classique n'a plus été mise à contribution par eux, même pour fournir des programmes. Cette année du

moins un ancien pensionnaire, M. Allar, nous a donné la preuve du profit que l'on peut encore y trouver. Il l'a fait dans une mesure excellente et que l'on peut donner comme exemple. Il a choisi pour sujet *la mort d'Alceste*. La reine expirante est étendue sur un siège : sa tête est renversée sur le dossier. Ses yeux se ferment; ils ne cherchent plus la lumière; ils ne suivent plus dans le ciel les nuages qu'emporte un tourbillon. « O mes enfans, dit-elle, vous n'avez plus de mère. » Eux éperdus, ployant sous le désespoir, s'attachent à ses vêtemens, supplient, caressent, veulent retenir ainsi cette mère qui leur échappe parmi leurs embrassemens. Combien ce groupe est touchant! M. Allar l'a traité avec un sentiment profond et comme s'il y mettait une partie de lui-même. La scène nous apparaît dégagée de toute emphase mythologique; il n'y a de place que pour l'expression toujours vivante des sentimens humains. M. Allar ne s'est-il pas montré le fidèle disciple d'Euripide qui l'a inspiré? Et n'a-t-il pas touché le point par où l'antiquité reste de tous les temps?

Nous aurions grande envie de rapprocher de ce groupe, auquel le marbre achèvera de donner tout son prix, quelques ouvrages dans lesquels la mythologie et l'imagination ont une part à revendiquer. Nous mentionnerions d'abord une remarquable étude de M. Idrac : *Mercure formant le caducée*. Le personnage, nous n'osons dire le dieu, posé d'une manière un peu insolite, s'approche en rampant des serpens qui déjà s'enroulent autour de la baguette. Le dessin et le modélé sont fins, serrés, l'harmonie des formes est parfaite. Mais la fable est ici un prétexte plutôt qu'une raison. Il en est de même de l'*Érigone* de M. Devillez, largement modelée cependant et très habilement encadrée dans une peau de panthère; et de même en est-il encore du joli *Bacchus* de M. Allouard et de l'*Amour dominateur* de M. Marioton. La belle *Nymphe* et le *Persée* de M. Leenhoff, qui dénotent une aspiration si résolue vers l'idéal, rentreraient mieux dans le cadre que nous voudrions remplir. Mais on ne peut se le dissimuler : cette année il y a pénurie. Pourquoi M. Chapu a-t-il seulement exposé des portraits? Mieux qu'aucun autre statuaire il a respiré le parfum de l'antiquité, et lorsqu'on parle d'études classiques il est impossible de le passer sous silence. Dès ses premiers pas, il est allé à Phidias, et on pourrait dire qu'il est de l'école de l'Acropole d'Athènes. Les grandes déesses l'ont fortifié de leur souffle; il est monté au Parthénon avec la procession des Panathénées, et il a fait de longues dévotions au temple de la Victoire sans ailes : la victoire n'a rien à lui refuser. Quelle lacune laisse dans notre examen l'absence d'œuvres comme la *Jeunesse* et la *Pensée!*

Mais, nous l'avons dit, ce n'est plus du côté de Rome ni d'Athènes que notre sculpture a ses affinités. Tout le monde se souvient des débuts de M. Paul Dubois aux Salons de 1863 et de 1865. Le *Narcisse*, le *Saint Jean*, le *Chanteur florentin* obtinrent un succès éclatant. M. Paul Dubois a fait école, et c'était justice : en effet, il a ouvert aux hautes études un horizon nouveau. Étant allé en Italie pour y perfectionner librement son talent, il a cru pouvoir s'adresser à des autorités qu'on avait jusque-là négligées. Doué d'un sentiment très pur et, pour l'exécution, du goût le plus délicat, amoureux de la vérité, esprit cultivé et d'une parfaite droiture, tout à fait de son temps dans la meilleure acception du mot, il a trouvé chez les maîtres du xve siècle ce complément, ce renfort de lui-même que d'autres allaient demander à l'antiquité. Ce qui distingue les grands artistes de la première renaissance, c'est la franchise avec laquelle ils saisissent le caractère des formes individuelles et la profondeur avec laquelle ils rendent l'expression ; c'est la justesse, peut-être un peu maigre, des formes qu'ils emploient, justesse qui exclut toute superfétation et qui vise à ne jamais s'écarter des volumes vrais. M. P. Dubois s'appropria ces qualités. Une sorte d'atticisme naturel comme celui que Ghiberti avait en partage lui permit d'unir à la justesse la suavité. Et comme, en même temps que sculpteur, il est peintre, dépassant la limite dans laquelle rien ne pouvait le tenir enfermé, il emprunta au Corrège ce fondu qui, posé, pour ainsi dire, sur un modelé profond, enveloppe ses sculptures comme d'une douce atmosphère qu'elles emportent partout avec elles.

Certes, dans sa modestie, l'artiste ne se doutait pas qu'il allait donner le branle à toute une génération ; mais l'impulsion fut très forte. Des amateurs clairvoyans eurent l'heureuse idée de fonder un prix de Florence. L'école de Rome, cette école que l'on accuse d'être immobile, entra dans le mouvement, et nous pensons que MM. Falguière, Mercié, Delaplanche, ne nous démentiront pas si nous disons qu'ils concoururent à lui donner sa signification et à l'étendre. Malheureusement ces jeunes maîtres, de même que M. Dubois, n'ont au Salon que des travaux faits sur commande ; ils ne nous montrent aucun de ces ouvrages dans lesquels leurs talens s'affirment sans contrainte. Mais les représentans de la nouvelle école sont nombreux. Dans le nombre, citons d'abord M. Aubé pour son intéressante statue de *Dante aux enfers*, statue qui ne rend peut-être pas le sujet avec assez de clarté, mais qui est d'une pondération simple, et dont l'exécution souple est animée par des noirs habilement placés ; puis M. Bouché avec une *Léda*, et M. Hiolin, qui a fait un *Abel* les bras levés, présentant à Dieu le premier-né de son troupeau. La tête du jeune homme, enveloppée

dans l'ombre portée par le chevreau qui sert d'offrande, est d'un effet charmant; puis encore M. Dampt qui, sous le titre d'*Ismaël*, nous montre une étude naïve d'un goût pur, d'une expression touchante.

Ces plâtres et bien d'autres sont complètement dans la manière de M. P. Dubois, qui l'un des premiers a su faire du plâtre une matière artistique en lui donnant un charme tel que souvent on se prend à désirer que l'œuvre reste toujours ainsi. En effet, le marbre et le bronze ne se prêtent pas bien à traduire ce modelé créé sur la terre humide, ce modelé que gonfle la vie et qui semble, comme la chair, être tiède et moite. Un groupe aujourd'hui en marbre, l'*Amour maternel* de M. Hector Lemaire, rendra compte de notre pensée à ceux qui se souviendront de l'avoir vu à l'état de modelé il y a deux ans. Certes, dans son ensemble, l'ouvrage est resté charmant; mais l'exécution, si soignée qu'elle soit, et bien que le sculpteur l'ait poussée par endroit jusqu'au poli pour établir des contrastes, n'a pas, à notre sens, la fleur qu'avait le simple moulage. Il n'y avait pas, pour en reproduire l'effet, parenté suffisante entre les deux matières; il ne pouvait y avoir équivalence entre les deux procédés dont l'un relève exclusivement du toucher, et l'autre tire tout du ciseau. Cette année, le morceau le plus brillant qu'ait produit la nouvelle école, celui que l'on peut considérer comme l'un des meilleurs du Salon, c'est le *Génie funèbre* de M. de Saint-Marceaux. Troublé dans sa méditation, emporté dans un mouvement de défi superbe, un personnage d'aspect étrange qu'indigne, ce semble, l'approche d'un sacrilège, se rejette en arrière, et couvre de ses deux mains, défend de son corps, une urne sur laquelle il doit veiller. Autour de lui, une sorte de suaire flotte en larges plis : une couronne de cyprès s'abaisse sur son front. L'action, par sa justesse, est bien d'accord avec le titre choisi par l'auteur : *Génie gardant le secret de la tombe.* C'est là en vérité une très belle figure, étudiée avec grand savoir, avec une inquiétude ardente et l'ambition la plus noble que l'événement n'a pas démentie : celle de faire un chef-d'œuvre de maîtrise. Le marbre est travaillé avec un talent supérieur : il y a de la passion dans le faire comme dans la pensée. Les formes, accentuées à l'aide d'un ciseau dentelé, sont ici mates, et là comme lustrées, lorsque les muscles sont tendus et que la peau roule sur les os et sur les tendons. L'épiderme est partout; l'artifice est extrême. Le jugement ne reste pas un moment indécis, car le talent est tel que rien n'en altère l'expression; le marbre est couvert d'un réseau de veines, et cependant rien ne trouble ni l'aspect, ni le modelé de la statue.

La part faite à la plus juste louange, que M. de Saint-Marceaux nous permette une réflexion que son œuvre nous suggère. Inévi-

tablement par sa pose le génie gardien du tombeau fait songer à Michel-Ange; il rappelle le *Jonas* ou quelque autre pendentif de la Sixtine. Mais il semble que les attitudes michelangesques ne soient possibles, qu'elles ne puissent atteindre à l'équilibre et à la stabilité sculpturales, qu'elles ne soient durables qu'à la condition que les personnages auxquels on les impose soient plus grands, plus forts, aient en quelque sorte plus de poids que les simples mortels. Il y faut des géans. Dans la proportion des esclaves du Louvre ou des figures de la chapelle des Médicis, le génie funèbre serait plus imposant et vraiment redoutable, puissant. La puissance! voilà ce qui fait trop souvent défaut aux œuvres de l'école française actuelle, et cependant c'est une des qualités maîtresses de l'art. Sans doute de très petits ouvrages, par l'exaltation et la simplification de formes qu'ils comportent, sont aussi bien que des colosses en mesure de donner l'idée d'êtres supérieurs à la réalité; mais cet effet est d'autant moins facile à obtenir qu'on reste dans les conditions ordinaires de la nature. En sculpture la masse compte pour beaucoup, et la sculpture, en cela, tient de l'architecture.

En tout cas l'amplification de la réalité, les artifices capables de soulever l'œuvre de l'artiste pour la transporter dans un monde où l'énergie des êtres qu'il a créés semble atteindre à sa pleine et irrésistible expansion, c'est l'essence de la sculpture et c'est sa raison d'être. Or cet équilibre supérieur de l'être, cette possession d'un état qui exprime la domination incontestée de la force sur la matière qui l'enveloppe et la revêt, manque à la plupart des ouvrages qui sont envoyés au Salon sous le nom d'études. La manière de copier le modèle vivant de trop près fait rentrer la représentation de la nature vivante dans la nature morte. On procède d'après le modèle avec des scrupules qui engendrent la servilité et un esprit d'analyse qui ne convient qu'aux choses inanimées. C'est une sorte de procès-verbal que l'on dresse des formes, et par là l'œuvre sort du domaine de l'art pour entrer en quelque sorte dans l'histoire naturelle. La cause du phénomène que nous signalons est peut-être dans une prolongation exagérée des études académiques, mais elle est aussi, et qu'on nous entende bien, ou qu'on nous pardonne, dans un excès de conscience. L'intervention de la conscience morale dans le travail de l'artiste lorsqu'il imite la nature est une nouveauté qui appartient à notre temps toujours un peu porté à compliquer les choses. Si une application détournée de l'idée de devoir est un danger pour l'art, c'est un signe que, si respectable qu'elle soit en son principe, elle n'est point à sa place et qu'il serait mieux de s'en affranchir. En effet, voyez la conséquence. Ces fac-simile du nu réussissent quelquefois, et il arrive un jour où

certaines parties d'une statue qui a du succès peuvent être accusées de n'être que des moulages sur nature. Est-il possible d'adresser un plus grave reproche à ce qui se dit un art, de montrer plus cruellement à une école le péril de ses tendances?

Ces considérations dans lesquelles nous devions entrer, nous n'avons pas besoin de le dire, ne s'appliquent point dans leur partie technique à l'œuvre de M. de Saint-Marceaux, qui nous inspire une si grande estime. Elles n'atteignent pas non plus un certain nombre de figures qui à bien prendre ne sont que des études, mais qui ont une force et un accent des plus vifs. Tel est le *Belluaire* de M. Ferrary, d'un ensemble si complet, si individuel jusqu'à l'épiderme, tel est aussi le *Moissonneur* de M. Gaudez dont le type rustique est si vigoureusement saisi. Encore moins pourraient-elles convenir à l'*Oreste* de M. Hugoulin. Ce jeune sculpteur, que nous sachions, ne doit rien à l'Italie, mais un sentiment élevé se montre dans son ouvrage. Sans archéologie, sans concession à des formes consacrées ou convenues, il a fait naturellement une statue qui n'est pas indigne d'un sujet héroïque. Oreste, terrassé par le remords, est étendu devant l'autel de Minerve. La déesse étend vers lui son bouclier, et dans l'ombre qu'il projette, la tête du suppliant, fouillée comme un masque tragique, s'accuse avec énergie. Les formes du corps sont puissantes; sans doute elles n'ont pas le caractère maladif que l'on souhaiterait; car à nous autres modernes il faut toujours un peu de pathologie : ici d'ailleurs elle serait à sa place. Non, cet Oreste n'est point celui d'Euripide, âme blessée et souffrante, jeunesse flétrie par la fatalité. Tel qu'il est néanmoins ce morceau d'étude, dont la donnée est large et dont l'exécution en marbre offrait, à tous égards, de grandes difficultés qui ont été vaincues, montre des aspirations généreuses. Par endroits il rappelle la grande manière de Coustou, de Coysevox ou de Rude; il a un air de famille avec les belles œuvres de l'école française.

N'est-il pas digne d'intérêt de voir se développer spontanément des talens qui témoignent que l'art de la sculpture est un art indigène et qui, sans beaucoup compter avec Athènes ou Florence, marchent d'eux-mêmes dans la voie ouverte par des devanciers dont nous nous faisons gloire. Les statues des rois couchés morts sur les tombeaux de Saint-Denis, les sculptures décoratives du règne de Louis XIV, le groupe du *Départ* à l'Arc de l'Étoile, sont des œuvres indépendantes et fortes qui montrent que notre pays, par une grâce héréditaire, produit toujours de vaillans tailleurs d'images qui semblent tout devoir aux influences du ciel natal. M. Crauck, M. Hiolle, M. Schœnewerk, sont bien de cette race qui parle franchement la langue maternelle. Et l'on peut dire en résumé qu'au

milieu des influences extérieures qui s'exercent sur notre sculpture, on y retrouve toujours le ferment du génie national. Est-ce à dire que ces élémens s'excluent ou se combattent? Pas le moins du monde. Ce sont des frères, différens par un certain goût de culture et par le tour de l'esprit.

S'il est dans l'art un genre qu'ils cultivent dans la plus parfaite harmonie et pour lequel l'école tout entière manifeste sa prédilection, c'est le portrait. Ainsi nous avons cette année de M. Chapu la statue-portrait d'un jeune garçon dans laquelle l'auteur a mis toute la finesse de son goût, toute la grâce de son ciseau; et voici de M. P. Dubois le charmant buste d'une très jeune fille et de M. Hiolle une tête pleine de caractère, celle de M. Mascart, professeur au Collège de France. Où est la supériorité des tendances? où serait le dissentiment? On ne saurait vraiment le dire, et nous ne le chercherons pas. Contentons-nous de passer en revue nombre de bons bustes dignes des traditions des trois siècles précédens. Pendant cette période considérable, la France s'est créé des titres de noblesse, et les talens de Germain Pilon, de Michel Anguier, de Girardon, de Coysevox, de Pajou, de Houdon marquent dans le développement de l'art du portrait des phases variées et toutes honorables pour son histoire. Aujourd'hui le buste de M. Boucicaut par M. Chapu; les portraits de M. Christofle par M. Lafrance, de M. Marjolin par M. Cavelier, du peintre Munkaczy par M. Barrias, ne le cèdent pour le caractère et pour l'animation à aucun de ceux que l'on conserve au Musée moderne du Louvre. Si quelque chose témoigne de la sincérité de nos artistes, c'est la variété de leurs ouvrages, et elle est grande.

Le buste de Mme C. B. par M. Allouard a grand air, avec son mélange de parure et de simplicité. Le marbre est très bien traité, la bouche surtout est parfaite; elle respire la raison en même temps que la bonne grâce et l'esprit. M. Moreau Vauthier a évoqué Juvénal des Ursins; M. Franceschi a su mettre dans les yeux de Gounod la flamme qui les anime; M. Thomas, dans le buste de M. Dumont, a bien rendu la gravité mélancolique du noble sculpteur; les deux têtes exposées par Mme Sarah Bernhardt ont une vie particulière; l'une d'elles, par son entrain, a quelque chose de scénique : elle appartient à la famille des bustes du Théâtre-Français. N'est-il pas vrai que ces bustes du Théâtre-Français, et ceux qui sont dans le foyer du public et ceux que l'on rencontre à chaque pas dans les pièces réservées, ont un caractère à part et qu'ils sont bien inspirés par le génie du lieu? C'est, comme dans les maisons romaines, une galerie d'ancêtres. On se sent au théâtre. Les visages ont des rehauts creusés par le ciseau, des empâtemens donnés par la râpe, qui sont comme les touches du bistre et du fard. La passion déborde

de ces masques de poètes et d'acteurs hardiment fouillés. Drapés dans des manteaux qui ont un air de décor, ils sont en scène, ils semblent venir à la rampe pour une ovation. J.-J. Caffieri, Houdon, ont créé là un type de sculpture d'un à-propos merveilleux. Pour une certaine manière de traiter la tête humaine, il y a toute une école au Théâtre-Français comme il y en a une à Versailles pour les rois, pour les politiques et les hommes de guerre. C'est l'esprit et c'est la chair d'un autre temps. Comment se fait-il après cela que tant de sculpteurs veuillent ignorer que le buste est une forme créée par l'art et que ce n'est pas un fragment produit par le hasard; qu'il obéit à des lois et que, suivant qu'il finit aux épaules, à la poitrine, ou qu'il va jusqu'aux bras, suivant qu'il prend la forme d'une gaîne ou qu'il se termine par un contour arrondi, il comporte plus ou moins de vie, il est plus propre à rendre soit le caractère, soit l'expression! Malgré ces règles, le champ reste vaste et la part suffisante faite à la liberté. On nous accuserait de pédantisme, si, prenant occasion de ce qu'un certain nombre de bas-reliefs se trouvent au Salon, nous disions que le bas-relief est aussi une forme de l'art qui obéit à des lois définies. C'est en effet une théorie complète. Mais il nous suffira de signaler comme méritant l'attention la charmante étude de jeune fille assise de M. Roty, dont les plans sont d'une douceur extrême; la *Vie heureuse* par M. Peter, qui est d'une bonne entente et d'un goût suave. Citons encore comme représentant des extrêmes, d'une part M. Cros, rude mais puissant, et d'autre part M. Levillain, qui fait penser à Flaxman, et après cela laissons au visiteur, s'il le veut, le soin de dégager les principes.

Qu'il s'agisse de statues ou de bustes, c'est au travail du marbre que nos artistes se livrent avec le plus de prédilection. Assez longtemps la pratique en a langui. Le ciseau était un peu froid, un peu timide, un peu lourd dans les ouvrages qui n'étaient signés ni de David, ni de Pradier. Depuis trente ans environ, il est devenu plus hardi, et à partir de l'exposition universelle de 1867, il s'est de plus en plus affranchi. Alors on fut justement émerveillé de l'habileté de M. Vela et de ses compatriotes. Sans aller aux excès, on s'en appropria quelque chose, et notre technique a pris un vif essor sous l'influence italienne. Aussi voyons-nous maintenant bon nombre de sculpteurs qui ne s'en remettent qu'à eux d'achever leur marbre et qui s'acquittent de cette partie de leur travail avec une dextérité, un amour, une aisance dont M. Chapu et M. Schœnewerk donnent cette année, ainsi que plusieurs de leurs confrères, l'exemple frappant.

Nous sommes moins heureux lorsqu'il s'agit du bronze; non que

nous ignorions les conditions dans lesquelles doit se produire la sculpture en métal : le *Mercure messager* de M. Cugnot et la *Fortune* de M. Moreau-Vauthier prouvent au contraire que nous savons tout ce que la ténacité du métal permet de légèreté aux statues, tout ce que la couleur foncée du bronze, qui supprime le modelé, exige de perfection dans les contours. Mais nos bronzes gardent toujours quelque chose de lourd qui dépend de ce que les artistes sont incapables de donner aux formes le dernier fini au moyen de la ciselure. Ils s'en tiennent donc à peu près à la fonte qui, lors même qu'elle est obtenue par le procédé de la cire perdue, nécessite des retouches qui ne sauraient être bien données que par un sculpteur initié à la ciselure ou par un ciseleur qui serait sculpteur plus qu'à demi. Cette négligence qu'ont nos statuaires est d'autant plus singulière qu'ils s'exercent à l'envi à se rendre maîtres de toutes les matières dont l'art peut tirer parti. Non-seulement l'ivoire est chaque année représenté au Salon, non-seulement la terre cuite y fournit sans relâche un nombreux contingent, mais la cire, malgré ce qu'elle a de fragile, s'y produit par des essais de plus en plus intéressans. Jusqu'ici nous n'avions encore vu que des bustes exposés autrefois par M. de Saint-Marceaux et plus récemment de jolis bas-reliefs de M. Cros, qui se distinguaient par leur coloris. Cette année nous avons à constater la présence à l'exposition d'une statue de cire colorée et de grandeur naturelle. Elle est l'œuvre d'un jeune sculpteur auquel elle a coûté bien du travail et bien des sacrifices et elle montre du talent. Mais ce qui semble résulter de cette tentative, c'est que dans la statuaire la couleur ne peut s'allier qu'à des formes idéales, ou de grand caractère, et au portrait; venant s'ajouter à la simple réalité, elle lui donne nous ne savons quoi de fade ou de morbide, et dans ce cas une association d'idées involontaire reporte la pensée aux galeries anatomiques. La statue de M. Ringel fait naître ces réflexions et n'en peut absolument porter le blâme. Cependant le procédé par lequel elle est exécutée laisse le spectateur un peu froid, parce qu'autant qu'on en peut juger la cire a été coulée dans un moule. L'intérêt de ce travail consisterait beaucoup, ce semble, à ce qu'il parût vraiment sorti des mains de l'artiste. Au fond n'est-ce pas là en grande partie l'attrait de cet art complexe : avoir sous la main des cires diversement colorées comme un peintre a sa palette, les pétrir, obtenir en les mélangeant les tons que l'on souhaite, sentir naître à la fois sous ses doigts la forme et la couleur !

La grande activité de nos arts plastiques se manifeste depuis plusieurs années par la renaissance de la gravure en médailles et aussi, quoique avec moins d'éclat, de la gravure en pierres fines. Ces

arts, qui ont jeté tant d'éclat en France pendant les siècles derniers, avaient souffert pendant cinquante ans d'une sorte de dédain. Jugés et estimés d'après la dimension des œuvres qu'ils produisent, ils étaient comme tenus à distance par les artistes qui s'adonnaient au grand art. Une méconnaissance absolue de ce qui est leur essence les faisait considérer comme un diminutif de la sculpture. Certains sculpteurs s'y résignaient, mais n'en faisaient qu'à leur corps défendant. L'abandon de la gravure était sensible et l'attrait du prix de Rome fondé en 1808 pour l'encourager ne suffisait pas à provoquer des vocations : il est arrivé que le concours n'a pu avoir lieu, personne ne s'y étant présenté. Il faut attribuer en partie à la création d'un atelier spécial de gravure à l'École des beaux-arts la reprise dont nous avons à nous applaudir. Aujourd'hui nous avons un certain nombre de graveurs tous dévoués à leur art, tous s'y livrant sans arrière-pensée, tous heureusement doués pour le pratiquer. Chacun de ces artistes a sa qualité dominante : M. Oudiné a la gravité des ordonnances : il continue l'école d'Ingres. M. Ponscarme excelle dans l'entente des plans, et son burin possède des artifices qui donnent à ses ouvrages une sorte de coloration. M. Chaplain a des compositions brillantes, un faire robuste et riche à la fois. Le talent de M. Alphée Dubois a de la grâce; celui de M. Lagrange de la force et de la sûreté; celui de M. Degeorge est fin et tend à l'exquis; nous avons le regret qu'il ne soit pas représenté au Salon de cette année. D'autres talens plus jeunes et aussi très variés marchent à leur suite et assurent l'avenir.

Il est intéressant de voir à l'exposition par quelles phases principales passent les travaux des graveurs. Ce sont d'abord des modèles en cire, en plâtre, en métal. C'est ainsi que M. Ponscarme nous montre un certain nombre de médaillons : il les joint à la médaille qu'il a récemment terminée pour la Société d'économie politique, et qui porte d'un côté Turgot, de l'autre Adam Smith. M. Daniel Dupuis expose aussi un cadre de très bons portraits, dont le relief soutenu et l'accent vigoureux rappellent l'art de Varin. Maintenant, voici les médailles : elle est belle, celle que M. Chaplain a exécutée pour être donnée en récompense à l'exposition universelle; elle est connue du monde entier : une Renommée plane sur le palais du Champs de Mars; un Génie l'accompagne, portant un cartouche sur lequel est inscrit le nom du lauréat. L'idée est claire; la composition est simple, mais l'exécution lui donne un air de fête. M. Alph. Dubois et M. Lagrange nous montrent, sous un nouveau module, les médailles qui sont décernées aux peintres et aux sculpteurs à l'occasion du Salon. Elles sont aussi bien connues; mais nous ne voulons pas perdre l'occasion de louer le talent

avec lequel leurs auteurs ont transcrit sur l'or, l'un les *Bergers d'Arcadie*, du Poussin; l'autre, le *Milon de Crotone*, de Puget : leurs ouvrages sont dignes de la destination pour laquelle ils ont été commandés.

Il en est parmi les graveurs en médailles qui travaillent en même temps les pierres fines : mais c'est l'exception. Les deux arts, croyons-nous, doivent être séparés. Pas plus que la médaille, le camée, par exemple, n'obéit aux lois strictes du bas-relief. L'idée contraire engendre des œuvres froides et dures, comme celles que Jeuffroy travaillait au commencement du siècle et qui ne témoignent que de l'ennui de l'artiste et de la difficulté que la pratique de sa profession lui opposait. Aujourd'hui on tient plus de compte des ressources que présentent les matériaux précieux dont on fait usage. Mais alors quel art charmant! Prendre une gemme telle que la nature l'a faite, avec ses irrégularités, ses plans capricieux; profiter des couleurs variées dont elle est riche, pour distinguer dans une composition les nus, les draperies, les accessoires; nuancer ces couleurs en diminuant à propos l'épaisseur des couches qu'elles constituent; se rendre un moment l'esclave de la matière pour la forcer à exprimer une idée et faire tourner les jeux de la nature de telle sorte que l'œuvre terminée semble le résultat d'un accord éternel entre le hasard et le génie du graveur, c'est un travail bien fait pour solliciter tout l'esprit d'invention et de ressources, toute l'habileté d'un artiste.

Plus d'un l'a senti, et nous voyons au Salon un joli camée de M. Lemaire, d'après *l'Amour*, de Prud'hon; de bons portraits de MM. Danjou et Fréville; et enfin, de M. Schultz, une scène mythologique traitée sur une sardonyx à cinq couches, avec un art remarquable et un vrai talent de dessinateur et de coloriste.

En effet, si le camée est une sorte de sculpture, c'est une sculpture polychrome; la peinture seule peut en donner l'idée et non pas le moulage; et c'est un intermédiaire qui nous conduit naturellement à la peinture elle-même.

EUGÈNE GUILLAUME.

LES

THÉORIES POLITIQUES

EN ALLEMAGNE

Théorie générale de l'état, par M. Bluntschli, professeur à l'université de Heidelberg, correspondant de l'Institut de France, traduite en français par M. de Riedmatten (1).

Les théories politiques n'ont jamais eu un caractère purement spéculatif. Alors même qu'elles ont pour objet la république idéale de Platon, l'Utopie de Thomas Morus ou la Salente de Fénelon, elles sont suscitées par le sentiment plus ou moins légitime, mais toujours très vif, des abus du temps présent et des réformes destinées à y remédier. Depuis que le grand mouvement de la fin du dernier siècle et les révolutions successives auxquelles il a donné le branle, en France et en Europe, ont tout remué sans rien asseoir définitivement, dans la constitution des états et dans la condition des peuples, il est plus que jamais impossible de dégager entièrement la philosophie politique des préoccupations et des passions de la politique militante. Kant lui-même ne l'a pas fait, lorsqu'il publia en 1796 ses *Élémens métaphysiques de la doctrine du droit*, où, sous la rigueur des déductions et l'appareil des formules, on sent partout vivant l'esprit de Rousseau et de la révolution française. Tous les problèmes que la révolution a soulevés : le principe de la souveraineté, la forme du gouvernement, les limites de la puissance publique, remplissent depuis quatre-vingts ans les livres et les cours des philosophes, avec la même diversité de solutions,

(1) Cet ouvrage a déjà été ici même l'objet d'une étude de M. Fouillée, au point de vue d'une question spéciale : celle du contrat social (*Revue* du 15 avril). Nous nous proposons d'en faire connaître et d'en discuter les principales théories.

et trop souvent les mêmes entraînemens de l'esprit de parti que dans les discussions de la presse et des assemblées politiques.

D'autres problèmes non moins brûlans se sont posés depuis 1789 et ont troublé la froide raison des philosophes aussi bien que la conscience et le jugement des hommes d'état. La révolution française, dans ses doctrines comme dans ses actes, était cosmopolite. Elle se donnait pour but, non l'émancipation d'un peuple, mais celle du genre humain. Elle suivait en cela non-seulement l'esprit logique et *classique* des Français, comme le croit M. Taine, mais l'esprit général du XVIIIe siècle dans toute l'Europe. C'était l'esprit de Kant, de Herder, de Gœthe, de Schiller, comme de Voltaire et de Rousseau; c'était aussi l'esprit de Locke et de tous les publicistes anglais, jusqu'au cri d'alarme poussé par Burke. Des tendances contraires ne prirent crédit que par réaction contre la révolution. Quand sa propagande cessa d'être pacifique et se fit guerrière et conquérante, elle se heurta partout au sentiment national subitement éveillé et revendiquant ses droits méconnus. Conservateur à l'origine, ce sentiment devint bientôt révolutionnaire à son tour. Il fit naître ces questions de nationalités et de races qui tiennent autant de place dans la politique et dans la philosophie politique de notre siècle qu'en tenaient au siècle passé les rêveries cosmopolites et humanitaires. Il a suscité également ces théories ambitieuses qui, au nom d'une formule métaphysique ou en vertu des lois de l'histoire, réclament pour une nation privilégiée la suprématie universelle. L'esprit cosmopolite de la révolution se retrouvait encore et s'affirmait naïvement dans les conquêtes napoléoniennes : les Français croyaient rencontrer partout des frères opprimés, prêts à saluer leur drapeau et à accepter leurs lois comme une délivrance et comme un honneur. L'exaltation de l'esprit national inspire seule aujourd'hui l'ambition allemande : elle ne voit autour d'elle que des races inférieures ou en décadence. Rien n'atteste mieux ces nouvelles tendances que l'opposition des doctrines politiques de Kant et de Hegel : le premier ne considérant dans l'état social que le libre développement de la nature humaine, assuré à l'intérieur par l'action purement protectrice du gouvernement et des lois, et à l'extérieur par les garanties internationales de la paix universelle; le second glorifiant l'omnipotence de l'état, célébrant les bienfaits de la guerre et se faisant le prophète d'un nouvel empire germanique (1). Les formules absolues de Hegel

(1) Voir notre étude sur la *Philosophie politique de Hegel,* dans la *Revue* du 1er janvier 1871. — Ce nouvel esprit de la philosophie allemande a été très bien compris par M. Fouillée (*l'Idée moderne du droit; le droit, la force et le génie,* d'après les écoles allemandes contemporaines, *Revue* du 1er juin 1874); mais nous ne sommes pas de son avis quand il prétend retrouver le même esprit dans Kant lui-même.

sont très décriées aujourd'hui, même en Allemagne; mais les idées dont elles sont l'expression sont loin d'être abandonnées, et, sans en chercher l'application dans la politique de M. de Bismarck, nous les rencontrons, plus ou moins adoucies, dans presque toutes les théories politiques qu'a enfantées la philosophie allemande depuis soixante ans. Elles ne sont pas étrangères à celle qu'a édifiée dans ces dernières années l'un des plus sages comme des plus illustres parmi les jurisconsultes et les écrivains politiques de l'Allemagne contemporaine, M. Bluntschli.

I.

La *Théorie générale de l'état*, de M. Bluntschli, vient d'être traduite en français par M. de Riedmatten. La traduction a obtenu en 1878 une des médailles de l'Académie française, et de justes éloges ont été accordés à l'œuvre originale au nom de la docte compagnie. Ces éloges auraient gagné toutefois à être accompagnés de certaines réserves. D'aucun ouvrage de ce genre, en Allemagne non plus qu'en France, on ne peut dire sans restriction qu'il « se fait remarquer par des jugemens qui sont des arrêts sur les hommes et sur les choses. » M. Bluntschli, je le veux bien, est le plus impartial des publicistes et le plus modéré des Allemands; mais, comme tous les publicistes, il a son parti pris sur plus d'une question, et, comme tous les Allemands de nos jours, il a une forte dose de vanité nationale. On s'est souvent moqué de certains écrivains français pour qui l'histoire semble dater de 1789 : que dire d'un des représentans les plus autorisés de la pensée allemande qui fait gravement et en propres termes commencer l'histoire moderne en 1740, parce que l'année 1740 a vu l'avènement de Frédéric II de Prusse? Ce n'est là qu'une prétention assez puérile; sur bien d'autres points plus sérieux, les théories de M. Bluntschli appellent la controverse. Elles n'en sont que plus dignes d'étude. Dans de telles matières, nous ne cherchons pas des *arrêts*, ou du moins nous nous constituons toujours en tribunal d'appel. Un livre est bon quand il est suggestif, comme disent les Anglais, quand les questions y sont envisagées sous toutes leurs faces et, sans ébranler nos convictions, les éclairent, les mûrissent et les complètent en leur ouvrant de nouveaux aperçus et en provoquant partout la réflexion et l'examen. Le substantiel traité qu'a traduit M. de Riedmatten a au plus haut point ce mérite. Ce n'est que le premier volume et proprement l'introduction d'un grand ouvrage embrassant toute la science politique; mais toutes les principales questions de cette science y sont déjà élucidées par un esprit supérieur, profondément versé dans toutes les connaissances historiques, philosophiques et juridiques

dont le concours est nécessaire pour les résoudre, et joignant au respect éclairé du passé le sentiment très net des besoins du présent. Or nulle science n'offre un intérêt plus direct et plus pratique pour tous les états, et il n'en faut excepter aucun dans toute l'Europe, qui traversent depuis près d'un siècle une grande crise politique et sociale. Il est bon d'ailleurs que, pour cette science, chaque nation cherche des lumières chez les nations étrangères : si nous ne trouvons pas au dehors moins de préjugés et de passions que parmi nous, nous y trouverons du moins des passions et des préjugés autres que les nôtres et moins propres à nous égarer. Les Français, particulièrement, ont tout à gagner à connaître sur ces questions la pensée allemande. L'Allemagne joue, depuis quelques années, un si grand rôle, et ce rôle nous touche de si près, elle est de plus tellement accoutumée à chercher dans ses conceptions spéculatives le mobile et la justification de tous ses actes, qu'il ne nous est pas plus permis de rester indifférens à ses théories politiques qu'à sa politique elle-même.

M. Bluntschli unit avec raison la méthode historique et la méthode philosophique. Les états sont des faits historiques. Leur naissance et leur mort, leur progrès et leur décadence, leurs développemens et leurs transformations tiennent la plus grande place dans l'histoire universelle. La notion générale de l'état n'est qu'une abstraction vide, si elle ne répond pas aux caractères communs, aux lois communes qui se manifestent dans l'histoire des états particuliers. Il y a toutefois dans cette notion, et dans toute théorie un peu profonde destinée à la développer, autre chose qu'une simple généralisation de certaines données historiques. Son objet propre est un idéal, et, pour en mieux préciser la nature, un idéal moral, un principe de conduite pour tous ceux qui, à un titre quelconque, tiennent dans leurs mains les destinées des états. C'est par là qu'elle appelle une méthode philosophique. Le tort des philosophes n'a pas été de concevoir un idéal de l'état, mais de se faire trop souvent un idéal abstrait qui, ne s'appuyant pas sur la réalité, ne peut y trouver des applications utiles et fécondes.

La méthode historique ne doit donc pas se séparer de la méthode philosophique; mais, si les conditions de la première se conçoivent aisément, il en est autrement de celles de la seconde, qui varie suivant les philosophes. M. Bluntschli ne nous a pas exposé sa méthode philosophique, et l'idée qu'il s'en fait ne ressort pas clairement de ses théories. Il fait profession de s'appuyer surtout sur la connaissance de l'âme humaine; mais sa psychologie est assez vague, et elle tient d'ailleurs peu de place dans le développement de sa doctrine. Il fait appel aux notions morales, aux idées de droit et de devoir ; mais là encore il s'en tient à des généralités sans pré-

cision. Il pose parfois des formules absolues, comme si elles lui étaient révélées par une intuition rationnelle, et il semble ainsi emprunter les procédés des grands métaphysiciens de l'âge antérieur; mais il n'est ni leur disciple ni leur émule, et ses formules ne s'enchaînent par aucun lien systématique. Sa philosophie n'est au fond qu'une philosophie de sens commun, très sage en général et très circonspecte, mais sans principes assurés et sans vues profondes, et, comme le sens commun lui-même, mal préparée à se défendre contre certains courans d'opinion qui prennent aisément l'apparence de vérités universelles. Une telle philosophie n'est ni une doctrine ni une méthode; elle n'est que l'élévation naturelle d'un bon esprit; mais cette élévation même est un don précieux et qui peut porter d'heureux fruits quand il s'allie, comme chez M. Bluntschli, aux connaissances les plus étendues et les plus solides.

M. Bluntschli repousse la conception si commode et si fausse qui ne voit dans l'état qu'une collection d'individus, unis entre eux par un contrat arbitraire. L'état est pour lui une unité vivante, un *organisme*. Il a des organes accomplissant chacun une fonction distincte dans l'intérêt de l'ensemble. Il a son âme, son esprit, sa volonté, qui sont autre chose que la somme des âmes, des esprits, des volontés dont il se compose. Il a sa personnalité, qui se conserve une et identique à travers toutes les modifications de son existence jusqu'à l'heure de la dissolution et de la mort. Ces vues ne sont pas nouvelles. L'analogie entre l'état et un individu vivant est un lieu commun dont on a fait de tout temps d'ingénieuses applications, depuis le vieil apologue des membres et de l'estomac; mais de tout temps aussi on en a fait de fausses et de périlleuses. C'est en abusant de cette analogie qu'on a si souvent sacrifié les droits individuels aux intérêts de l'état, le bien de l'organisme entier devant nécessairement prévaloir sur celui de tel ou tel organe. Combien de sophismes en sont sortis au profit du despotisme ou des procédés révolutionnaires, des maximes d'intolérance ou des théories socialistes! La même analogie se retrouve encore dans ce fatalisme historique qui ne voit dans les individus les plus éminens que les organes inconsciens et nécessaires de l'évolution des peuples. Elle a enfanté de nos jours ce déterminisme social, imité du déterminisme physique, pour lequel les institutions et les lois ne sont pas de libres créations de l'intelligence et de la volonté des législateurs, mais sont données toutes faites à chaque état par sa nature et par son histoire.

Il faut réduire à ses justes bornes cette périlleuse analogie. L'unité de l'état est une unité toute morale; elle n'offre rien qui ressemble véritablement à l'unité matérielle d'un corps organisé. Elle ne s'en rapprocherait qu'à la condition de faire du corps lui-

même, comme dans certaines théories récentes, une société d'individus, et l'analogie serait encore bien éloignée. Dans son unité morale elle-même, l'état est loin d'avoir la personnalité propre de l'âme humaine. Il constitue une personne en fait et en droit, mais c'est toujours une personne collective, qui représente les intérêts communs de plusieurs milliers et souvent de plusieurs millions de personnes distinctes, et qui est représentée elle-même dans tous ses actes par une ou plusieurs personnes, dont la pensée et la volonté propres ne s'effacent jamais entièrement pour exprimer uniquement la pensée et la volonté nationales. Voilà ce qu'on ne doit jamais oublier quand on transporte dans l'organisme social quelques-unes des conditions de l'organisme individuel. M. Bluntschli ne l'oublie pas en général dans le développement de sa théorie; il sait faire une très large part à la liberté humaine et aux droits des individus; mais quand il veut faire œuvre de pur philosophe, quand il pose des principes et trace des formules, il se laisse souvent égarer par de subtiles et trompeuses analogies.

Il en donne, entre autres, un exemple bien singulier. Il ne se contente pas de faire de l'état un organisme, il lui attribue un sexe. L'état est mâle; son « caractère *masculin*, » encore enveloppé et indistinct dans les sociétés antiques, se manifeste clairement dans « l'état moderne » et « on l'a reconnu en l'opposant au caractère plutôt *féminin* de l'église. » Voilà la suprématie de l'état sur l'église fondée sur une raison péremptoire et le *Culturkampf* pleinement justifié! La thèse contraire s'appuyait autrefois sur un argument de même force quand elle assimilait les deux puissances aux deux grands luminaires du ciel et subordonnait l'état à l'église comme la lune est subordonnée au soleil.

Après avoir exagéré l'analogie de l'organisme social et de l'organisme individuel, M. Bluntschli la méconnaît quand il préconise comme l'idéal suprême de l'état la chimère de l'état universel. Le propre de tout organisme est d'être limité dans l'espace qu'il occupe, dans la durée qu'il embrasse, dans les élémens dont il se compose. L'organisme social n'échappe pas à cette loi. Il suppose partout, comme le dit très bien M. Bluntschli lui-même, « une relation permanente entre une nation et un territoire donnés. » Or une nation n'est pas l'humanité; un territoire n'est pas la surface entière du globe. Ce faux idéal de l'état universel a suscité dans tous les temps des ambitions démesurées; il hante peut-être aujourd'hui les imaginations allemandes. Si l'Allemagne se laisse entraîner à le poursuivre, elle pourra ajouter de nouvelles pages à l'histoire des conquêtes, mais elle en ajoutera aussi de nouvelles à l'histoire de la grandeur éphémère et de la chute rapide des trop vastes empires. L'idéal, pour chaque espèce d'être, est déterminé par sa nature; il

n'en est que l'expression la plus parfaite. L'idéal social ne doit aussi qu'exprimer fidèlement et complètement les conditions naturelles de toute société constituée. Il est le plus haut degré d'unité morale, de liberté civile et politique, de culture et de bien-être auquel puisse s'élever une nation sur le territoire le mieux approprié à son développement. Tous ces biens sont compromis dans la poursuite de cet autre idéal qui a pour objet l'accroissement indéfini du territoire et de la population d'un état. Les grands empires historiques n'ont eu que le nom d'empires du monde, et dans les limites plus ou moins reculées où leur vanité se plaisait à voir les bornes mêmes de la terre, ils n'ont jamais été qu'un amalgame de peuples, en dehors de toutes les conditions d'un véritable état. Ce n'étaient là, nous dit M. Bluntschli, que des essais prématurés et par là destinés à un échec inévitable. L'état universel ne deviendra possible que lorsque l'humanité tout entière, ayant acquis la pleine conscience d'elle-même, pourra recevoir une organisation commune. Il sera « l'humanité organisée, » en possession de toutes les garanties qui peuvent lui assurer dans son ensemble tous les biens que poursuit chaque état particulier. « C'est dans l'empire universel que nous trouverons l'état-type et le respect assuré du droit des gens dans sa forme la plus haute. Les états particuliers sont à l'empire universel ce que les peuples sont à l'humanité : membres du grand empire, ils trouveront en lui leur achèvement et leur satisfaction comme les membres dans le corps. L'empire universel ne veut pas opprimer, mais protéger la paix des états et la liberté des peuples. » Ce sont là de beaux rêves, mais ce ne sont que des rêves, inoffensifs si on les renvoie à un avenir indéfiniment éloigné, très dangereux si on cherche dès à présent à en préparer la réalisation. De telles chimères n'appartiennent pas à la science, et la philosophie, comme l'histoire, ne doit s'y arrêter que pour en montrer la vanité et le péril.

La sagacité de M. Bluntschli se retrouve quand, laissant de côté les formules abstraites, les analogies subtiles et le faux idéal, il analyse, à la lumière de l'observation et de l'histoire, la conception de l'état moderne en l'opposant à celles de l'état antique et de l'état féodal. Ici il s'agit encore d'un idéal, mais d'un idéal fondé sur la nature des choses et qui, s'il ne peut attendre que d'un avenir inconnu sa plus haute réalisation, prend pied par toutes ses racines dans le présent et dans le passé. Tout serait à citer dans ce double parallèle :

« L'état antique ne reconnaît point encore les droits personnels de l'homme, ni par suite les droits personnels de liberté. Dans l'état antique, la moitié au moins de la population est esclave, la plus faible partie libre... — L'état moderne reconnaît à tous les droits

de l'homme ; il a partout supprimé l'esclavage comme une injustice et même sous la forme plus douce du servage et de la sujétion héréditaire.

« L'idée antique de l'état embrasse la vie tout entière de l'homme dans la religion et le droit, les mœurs et les arts, la culture et la science. Le sacerdoce est une fonction de l'état. La liberté de penser est au moins incomplète... — L'état moderne a conscience des bornes de son pouvoir et de son droit... Il renonce à dominer la religion et le culte et en laisse le soin aux églises et aux individus ; le sacerdoce est une fonction de l'église. Il ne prétend pas non plus être une autorité dans les arts et dans les sciences. Il estime et protège la liberté d'examen et d'opinion.

« Le pouvoir de l'état antique a un caractère absolu. — Le pouvoir de l'état moderne est restreint par la constitution.

« Dans la république antique, la cité se manifeste dans de grandes assemblées (*ecclesia*, *comitia*), qui décident elles-mêmes des affaires publiques. — L'état moderne est surtout représentatif. Au lieu de ces masses assemblées, nous avons un corps choisi par les citoyens, représentant la nation et bien plus capable d'étudier les lois, de décider, de contrôler.

« Les états helléniques sont essentiellement des états urbains, des cités (*polities*). Rome, état urbain, est devenue maîtresse du monde... — Les états modernes sont essentiellement des états de nation (*Volksstaaten*). La ville n'est plus qu'une commune de l'état au lieu d'en être le noyau.

« L'état ancien se trouve bien limité au dehors par la résistance des autres états ; mais c'est en fait seulement, ce n'est pas en vertu du droit international. Rome poursuivait sans scrupule l'empire du monde, comme un privilège naturel. — L'état moderne reconnaît le droit des gens comme une barrière qui protège l'existence et la liberté de tous les peuples, il repousse la domination universelle d'un état sur tous les autres (1).

« L'état féodal repose sur la communauté de la croyance ; il demande l'unité de la foi. Les incrédules et les hérétiques n'ont aucun droit public. On les poursuit, on les extermine ; tout au plus les tolère-t-on... L'église dirige l'éducation de la jeunesse et étend son autorité sur la science elle-même. — L'état moderne ne considère pas la religion comme une condition du droit. Le droit privé et le droit public sont pour lui indépendans de la foi... L'église n'a plus que l'éducation religieuse. L'école est l'école de l'état. La science est affranchie de l'autorité religieuse, et l'état protège sa liberté.

(1) Voilà une proposition difficilement conciliable avec la théorie de l'empire universel.

« (Dans l'état féodal), le droit public et le droit privé sont partout mêlés. La souveraineté territoriale est assimilée à une propriété privée, le pouvoir du prince à un bien de famille... La représentation est fondée sur les ordres. Les ordres aristocratiques, clergé et noblesse, dominent. Le droit est différent dans chaque ordre. — (Dans l'état moderne), le droit public est distingué du droit privé ; au droit public se lie le devoir public... La représentation de la nation est une. Les grandes classes populaires l'emportent; le fondement est démocratique; la qualité de citoyen appartient à tous également...

« L'état féodal a peu conscience de lui-même. Il se dirige plutôt par des tendances et par des intérêts. Il semble qu'il croisse comme un organisme naturel. La coutume est la source principale de son droit. — L'état moderne a conscience de lui-même. Il se conduit d'après des principes. Il raisonne plutôt qu'il n'agit d'instinct. La loi est la source la plus importante de son droit. »

Il est impossible de mieux mettre en lumière l'idée que les états modernes, sous toutes les formes de gouvernement, dans tous les pays qui ne sont pas en dehors ou en arrière de la civilisation européenne, se font de leurs droits et de leurs devoirs. Cette conception de l'état ne rencontrerait aujourd'hui dans aucun parti, sauf chez quelques esprits extrêmes, de contradiction sérieuse. On recueillerait également des témoignages en sa faveur dans les déclarations publiques de quelques-uns de ceux qui déploient ouvertement le drapeau de la « contre-révolution » et dans les revendications les plus absolues des partis révolutionnaires. Cette unanimité est une preuve de vérité; mais c'est aussi une preuve d'insuffisance. Tout n'est pas dit quand on a tracé un tel idéal : il faut chercher sous quelle forme et dans quelles conditions il peut le mieux se réaliser. C'est ici que les opinions se divisent et que les partis trouvent leur raison d'être ; c'est sur ces questions d'application que nous devons surtout interroger la théorie de M. Bluntschli.

II.

Tout état suppose une nation soumise à une même autorité sur un même territoire. Une nation dispersée sur différens territoires, des nations différentes juxtaposées sur un même territoire ne formeraient pas un état. Les Juifs, depuis leur dispersion, ont cessé d'être un état, sans cesser d'être une nation, jusqu'au moment où ils se sont confondus, par l'égalité des droits, avec les autres membres des nations et des états modernes, et n'ont plus gardé que le caractère d'une société religieuse. Nul territoire n'est mieux approprié à l'unité d'un état que la péninsule italienne, et cependant il a

fallu la lente formation d'une nation italienne pour qu'il pût s'y constituer de nos jours un état unique.

M. Bluntschli distingue entre la *nation* et le *peuple*. Le peuple a pour lien la communauté d'origine et de langage et surtout la communauté de *culture*; la nation a pour lien la communauté de gouvernement. Un même peuple peut comprendre plusieurs nations : il y avait un peuple italien, un peuple allemand, avant qu'il y eût une nation italienne, une nation allemande. Une même nation peut comprendre divers peuples: la nation suisse en est le plus remarquable exemple (1).

L'unité de gouvernement ne suffit pas pour constituer une nation : « Nous ne donnons pas le nom de *nation* à la foule assujettie, purement passive et sans droits... Ce qui distingue surtout la nation, c'est la *communauté* plus complète du *droit*, la *participation* au gouvernement, en un mot la personnalité publique et juridique. » Un peuple ou des peuples ne forment une nation que lorsqu'ils ont la conscience d'une union intime entre eux et leur gouvernement, lorsqu'ils considèrent leur gouvernement comme leur bien propre et jusqu'à un certain point comme leur œuvre propre. Une nation n'est possible et ne réalise véritablement l'idée d'un état qu'avec un certain degré de liberté politique.

La nation, comme l'état, est un organisme vivant. Elle se modifie, elle se transforme, et elle sent le besoin de trouver dans l'état un développement en harmonie avec son propre développement. De là pour toute nation « le droit naturel de modifier *opportunément* sa constitution. »

Il semble d'après cela que M. Bluntschli soit un partisan de ce qu'on appelle la *souveraineté nationale*. Il répugne cependant à employer cette expression ; il craint qu'on ne la confonde avec celle de *souveraineté du peuple*. La distinction qu'il a lui-même établie entre la nation et le peuple suffirait pour prévenir cette confusion. L'usage seul d'ailleurs reconnaît très bien la différence des deux expressions et des théories politiques auxquelles elles se rapportent. La souveraineté du peuple appartient à la théorie du contrat social; elle ne se réalise que dans un gouvernement démocratique. La souveraineté nationale est une conception plus large dans son

(1) Cette distinction un peu subtile, mais qui ne manque pas de profondeur, se complique chez M. Bluntschli d'une subtilité philologique. Il se sert du mot allemand *Volk*, qu'on traduit ordinairement par *peuple*, pour exprimer l'idée de nation, bien qu'il trouve dans sa langue le mot même de *nation*, et c'est l'idée de peuple qu'il exprime par ce dernier mot. Il suit si peu en cela l'usage propre des deux termes qu'il lui arrive souvent de les confondre, comme son traducteur en fait la remarque. Il obéit en réalité à un petit sentiment de vanité nationale, qui lui fait préférer, pour l'idée la plus élevée, un mot de pure souche germanique à un mot d'origine latine.

principe et dans son application; elle repose sur l'idée même d'une nation, considérée non comme un assemblage d'individus, mais comme un tout vivant; elle se prête aux manifestations les plus diverses, sous toutes les formes de gouvernement. Le peuple est souverain quand il fait ou défait son gouvernement à la pluralité des suffrages; la nation est souveraine quand elle s'incarne dans son gouvernement, quand elle vit de sa vie, quand elle se développe sans entraves sous sa direction et sous ses lois. La souveraineté du peuple n'est quelquefois qu'une apparence, car elle peut subir la carte forcée; sous une forme plus voilée, la souveraineté nationale trouve plus sûrement sa réalisation. La nation anglaise se sent plus véritablement souveraine sous sa constitution plusieurs fois séculaire, qu'elle modifie insensiblement à son image, que si elle s'était donné, par une série de plébiscites, des constitutions fabriquées de toutes pièces. Macaulay remarque que le despotisme brutal d'Henri VIII et d'Élisabeth blessait moins l'attachement des Anglais à leurs libertés traditionnelles que ne fit quelques années plus tard le gouvernement des Stuarts, plus respectueux en apparence des formes parlementaires, parce que le premier s'appuyait sur le sentiment national, tandis que le second ne cherchait qu'à lui faire violence. Non pas que les institutions libérales ou démocratiques soient indifférentes. L'exercice du droit de suffrage sera toujours le moyen le plus sûr de connaître la volonté nationale, et le suffrage universel, quand il est éclairé et libre, en est l'expression la plus parfaite. Les institutions qui appellent le peuple entier à faire acte de souveraineté par lui-même ou par ses représentans sont très légitimes, et il n'en est pas de plus désirables quand elles sont appropriées aux mœurs et à l'état social d'une nation. L'erreur est d'en faire le principe général de tout gouvernement et d'y voir la forme adéquate et nécessaire de la souveraineté nationale. Ces institutions ne sont que l'idéal auquel tendent tous les états modernes. M. Bluntschli le reconnaît lui-même, et il est d'accord en cela avec l'éloquent philosophe qui a défendu contre lui et contre la plupart des publicistes contemporains la théorie du contrat social, car M. Fouillée place le contrat, non pas à l'origine, mais au terme de l'évolution des états vers un idéal d'entière liberté et de pure démocratie.

M. Bluntschli accepterait l'expression de souveraineté nationale pourvu que l'on ne considérât la nation que comme « l'ensemble politiquement organisé, où la tête occupe le premier rang, où chaque membre a sa place naturelle et sa fonction. » En d'autres termes, une nation organisée en monarchie ne serait souveraine qu'avec son prince et sous l'autorité de son prince. Il est difficile de concilier cette restriction avec le « droit naturel » qu'a toute nation, d'après

M. Bluntschli, « de modifier opportunément sa constitution. » Il n'entend pas sans doute qu'une constitution monarchique ne puisse jamais se modifier que dans un sens monarchique, sur l'initiative du prince lui-même, car il admet la légitimité des révolutions dans certains cas exceptionnels, mais toujours possibles, « lorsque les voies de la réforme sont absolument fermées. » Alors, dit-il, « la révolution se justifie par la nécessité du développement indispensable et du salut de la nation, » et il cite l'opinion de Niebuhr, « homme d'état si conservateur que la révolution de 1830 lui brisait le cœur : » — « Celui qui nie l'axiome : *nécessité fait loi* (*Noth kennt kein gebot*), autorise toutes les horreurs. Lorsqu'un peuple est foulé aux pieds et mutilé sans espoir d'amélioration, lorsque le tyran méconnaît tous les droits et ne respecte pas même l'honneur des femmes, comme les Turcs à l'égard des Grecs, il y a nécessité impérieuse, et la révolte est aussi légitime qu'un autre acte. Il faut être bien misérable pour le contester. »

On voit combien, sur ces questions délicates entre toutes, la pensée de M. Bluntschli est incertaine. Nous qui admettons pleinement la souveraineté nationale, nous n'irions pas aussi loin dans la justification des révolutions. Nous ne saurions reconnaître ce prétendu « droit de nécessité, » qui, dans la définition qu'on en donne, n'est autre chose que la maxime si dangereuse du « salut public. » Une révolution ne peut être légitime que lorsqu'elle est provoquée par une usurpation manifeste, par une violation flagrante du droit établi ou de certains principes de droit naturel qui sont dans toutes les consciences. Tout le monde sent si bien que la nécessité seule ne fait pas le droit que, dans les révolutions comme dans les guerres internationales, chaque parti tient à mettre en avant quelque raison proprement juridique. On invoque une charte ou un traité, ou, si l'on n'est armé d'aucun texte positif, on se fait honneur de défendre des droits sacrés, tels que ceux de la propriété, de la famille, de la foi religieuse. Ce sont de tels droits et non la pure *nécessité* qu'invoquaient ces insurgés grecs dont la révolte paraissait si légitime au conservateur Niebuhr. L'histoire juge les motifs ou les prétextes allégués de part et d'autre, et elle peut faire entrer en ligne de compte des raisons d'*opportunité* ou de *nécessité;* mais ses arrêts n'ont un caractère moral, ils ne sont sanctionnés par la conscience de l'humanité que s'ils se fondent, avant toute autre considération, sur des raisons de droit ou de justice.

Une nation, dans la théorie de M. Bluntschli, n'existe en fait que lorsqu'elle possède une organisation politique ; elle peut exister en puissance lorsqu'un peuple est suffisamment préparé à recevoir une telle organisation ou lorsqu'il l'a perdue par un fait d'usurpation et de violence. C'est le « principe des nationalités. » M. Bluntschli ne

recule devant aucune des applications de ce principe. Il veut qu'une nationalité, après avoir cessé d'être une nation dans le sens précis et positif du mot, conserve certains droits, tels que le droit à sa langue, à sa littérature, à ses coutumes et à ses mœurs. Il veut aussi qu'une nationalité, lorsqu'elle se sent mûre pour une existence nationale qu'elle n'a jamais possédée, puisse la revendiquer en brisant les liens légaux dans lesquels elle est emprisonnée. C'est ainsi que se sont formés de nos jours la monarchie italienne et l'empire allemand, et si ces créations, sans titres authentiques dans le passé, ont violé le droit positif, M. Bluntschli n'hésite pas à les justifier au nom du droit naturel :

« Un peuple qui a conscience de lui-même et qui se sent une vocation politique a le besoin naturel de trouver dans un état la manifestation active de son être. S'il est assez fort pour satisfaire cette tendance, il a *le droit naturel de former un état*... Pour que l'humanité accomplisse ses destinées, il faut que les peuples qui la composent puissent accomplir les leurs ; pour que les peuples vivent, il faut, suivant l'expression du prince de Bismarck, qu'ils puissent respirer et remuer leurs membres. De là le droit sacré des peuples de se donner des organes de leur vie et de leur action : droit saint entre tous les autres, un seul excepté, qui les embrasse et les fonde tous : celui de l'humanité. » M. Bluntschli est un esprit trop modéré et trop sensé pour ne pas ajouter aussitôt un correctif, afin de prévenir les exagérations auxquelles certains théoriciens et certains politiques de son pays ont poussé ce prétendu principe des nationalités : « Un état peut ne pas embrasser tout un peuple et cependant être national : il suffit pour cela que la fraction comprise soit assez grande et assez forte pour pouvoir développer pleinement son caractère et son génie. On exagère donc le principe en exigeant que l'état national s'étende aussi loin que la langue nationale; c'est rendre les frontières de l'état aussi mobiles que celles de la langue; chose incompatible avec la fixité de la personne de l'état et la sécurité de tous... Un peuple devenu nation ou en voie de le devenir a certainement le droit d'attirer à lui les fractions nationales *indispensables à son corps*; mais il ne peut arracher violemment et contre leur gré celles dont il peut se passer ni celles qui trouvent satisfaction dans les liens d'un autre état. »

C'est déjà beaucoup trop. Même ainsi restreint, ce « droit naturel » qu'aurait un état « d'attirer à lui les fractions nationales indispensables à son corps » est une menace perpétuelle pour tous les états, une atteinte à l'autorité de tous les traités. Ici, comme pour les révolutions intérieures, M. Bluntschli ne sort pas du prétendu droit de nécessité. Il faut autre chose pour justifier les annexions et les conquêtes, si elles sont jamais justifiables. Une guerre injuste peut

avoir des conséquences heureuses pour la formation des nations, mais elle ne cesse pas d'être injuste, et les conquêtes qui la couronnent ne cessent pas d'être des actes de violence parce qu'un état y trouve les conditions les plus favorables pour son développement national. « Le droit des gens encore imparfait, dit M. Bluntschli, n'a point établi de tribunal humain pour juger si un peuple est ou non capable de devenir une nation; le tribunal de Dieu prononce seul, et ses arrêts sont l'histoire du monde. » Les arrêts de l'histoire, pour les faits de guerre et de conquête comme pour les faits de révolution, doivent garder un caractère moral; ils ne peuvent sans impiété être attribués au tribunal de Dieu que s'ils sont approuvés au tribunal de la conscience. L'idée de nationalité est une idée éminemment respectable et qui se recommande à toute la sollicitude des hommes d'état; mais elle n'a pas par elle-même la valeur d'un principe de droit. Elle n'est qu'un principe tout moral de bonne politique, et M. Bluntschli en comprenait bien le véritable caractère quand il commandait de respecter, chez un peuple dépossédé de ses droits nationaux, la langue, la littérature, les mœurs nationales; mais la violation de ce précepte ne suffirait pas pour justifier un soulèvement et surtout pour autoriser l'intervention armée d'un état étranger. Il faut des griefs positifs et non l'idée vague de nationalité pour rendre légitimes ces changemens territoriaux qui, à la suite de révoltes ou de guerres, donnent naissance à des nations nouvelles ou font revivre des nations déchues.

III.

L'idée de la société, comme celle de la nation, s'est dégagée de l'idée pure de l'état dans la conception moderne du droit public. M. Bluntschli fait honneur de cette idée à la philosophie allemande : je crois qu'elle a été surtout mise en lumière par l'école libérale française et qu'elle doit plus aux Royer-Collard, aux Tocqueville et aux Laboulaye qu'à aucun métaphysicien d'outre-Rhin. Quoi qu'il en soit, nulle idée n'appelle à un plus haut degré l'attention du philosophe politique, car elle est la mesure des devoirs généraux de l'état et des limites dans lesquelles doit se renfermer son action. L'état n'existe que pour la société, et ne doit intervenir que là où la société ne se suffit pas à elle-même. Que si la société se confond avec l'état, c'est le pur despotisme monarchique ou démocratique. Si elle s'oppose à l'état, sans que l'un et l'autre aient une claire conscience de leurs droits respectifs, l'anarchie se mêle au despotisme. Telle était la condition des peuples du moyen âge, avec les guerres privées, la rivalité du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel et tous

les abus du système féodal. L'idéal moderne n'est que la distinction bien entendue et l'accord constant de ces deux grandes forces, l'une purement morale, l'autre à la fois morale et matérielle : la société et l'état. Il est regrettable que M. Bluntschli n'ait fait qu'indiquer l'idée de la société. Il lui consacre à peine deux pages, et il ne paraît pas même l'avoir bien comprise. La société est pour lui « une union accidentelle d'individus, une liaison changeante de personnes privées dans les limites de l'état. » La société est beaucoup plus et beaucoup mieux que cela. Elle est le fonds commun des besoins, des intérêts, des idées qui servent de lien moral entre les individus vivant sous une même autorité et sous les mêmes lois. Elle embrasse tout le domaine du droit naturel, de la civilisation, de la religion, des mœurs, des modes elles-mêmes. Elle est sujette à des variations incessantes; mais là même où elle paraît le plus mobile, elle s'appuie sur des croyances, sur des traditions, sur des façons persistantes de sentir et de penser que n'entament jamais complètement les plus grandes révolutions politiques ou morales.

L'idée de la société, plus approfondie et mieux comprise, peut seule éclairer une théorie qui tient une assez grande place dans le livre de M. Bluntschli : celle de l'aristocratie. L'auteur distingue trois phases dans l'évolution des institutions aristocratiques : les *castes*, les *ordres* et les *classes*. Les ordres sont un progrès sur les castes, car ils ne reposent pas exclusivement sur la naissance, ils ne sont pas condamnés à l'immobilité; mais, une fois organisés, ils représentent des intérêts absolument séparés; ils rompent l'unité politique et sociale de la nation. Les classes appartiennent à une civilisation plus avancée; elles sont un groupement artificiel, et par là même intelligent, des intérêts collectifs dont un état bien constitué sait tenir compte et qui doivent se subordonner les uns aux autres, suivant leur degré d'importance, au sein de l'unité nationale. M. Bluntschli regrette que la distinction des classes tende à s'effacer dans les états modernes. Il voudrait lui rendre une nouvelle vie en Allemagne. Tel est aussi pour la France le vœu de son traducteur. Ce sont là des conceptions absolument chimériques. Quand une aristocratie politique a disparu, il n'est au pouvoir d'aucune constitution de la faire revivre. Une aristocratie est un fait social, antérieur à l'organisation de l'état. M. Bluntschli le reconnaît pour les castes et pour les ordres : il essaie en vain d'établir une loi différente pour les classes. Quelque forme que revête une aristocratie, elle a partout ses racines dans le passé le plus lointain des nations; le législateur, loin de la créer de toutes pièces, n'agit sur elle que pour essayer de restreindre la part prépondérante, souvent exclusive, qu'elle s'est faite dans la législation primitive. L'évolution politique des peuples n'est que la lutte des autres élémens sociaux contre

cet élément prédominant à l'origine, et, s'il ne succombe pas entièrement dans cette lutte, il en sort toujours affaibli, il n'y puise jamais de nouvelles forces. Des aristocraties peuvent se former à la suite d'un bouleversement social, par le fait de l'invasion et de la conquête; il est sans exemple qu'elles soient nées du développement organique et des révolutions intérieures des nations.

Une aristocratie peut rester un fait social après avoir cessé d'être une institution politique. Nous répétons souvent qu'il n'y a plus de classes parmi nous : cela est vrai au point de vue de l'état et des lois, non au point de vue de la société et des mœurs. Quoi que nous fassions, ce mot de classes revient sans cesse dans notre langage, et ce n'est pas seulement une façon de parler, c'est l'expression d'un fait réel, qui brave toutes les révolutions et toutes les théories sociales. Même une démocratie fondée sur un terrain vierge, comme celle des États-Unis, a ses classes sociales, et leur distinction tient une grande place dans la vie publique, comme dans la vie privée, quoiqu'elle n'en ait aucune dans les institutions. C'est que la démocratie américaine ne s'est pas formée toute seule ; elle est née au sein d'une société dont tous les élémens ont été empruntés à l'ancien monde, et si cette société s'est donné une physionomie propre, en même temps que des institutions nouvelles, elle n'a pu cependant, dans ses mœurs, rompre entièrement avec ses origines.

Le seul moyen pour les classes supérieures de conserver leur influence dans l'état et de la ressaisir quand elles l'ont perdue, ce n'est point d'attacher leur fortune à des privilèges presque toujours odieux, c'est d'exercer sur la société une action tutélaire et bienfaisante. La plus grande force d'une aristocratie est dans les mœurs. L'aristocratie qui domine véritablement en Angleterre, ce n'est pas la *nobility*, qui seule, par la chambre des lords, est une puissance politique; c'est la *gentry*, qui n'est qu'une puissance sociale.

La distinction de la société et de l'état trouve encore sa place dans ces grandes questions politiques et sociales qui ont pour objet la famille, les religions, le domaine public et les propriétés privées. Nous ne ferons que résumer sur ces questions les remarques généralement très judicieuses de M. Bluntschli. La famille est un fait purement social. Elle n'est pas le type de l'état, elle n'est que celui d'une forme exceptionnelle de l'état : le patriarcat. En dehors de cette forme exceptionnelle, elle exerce cependant dans tout état une influence considérable et elle appelle partout l'intervention des pouvoirs publics, non pour la fonder ou la consacrer, mais pour la soustraire aux effets les plus dangereux de l'arbitraire individuel. De là les lois sur le mariage et l'institution du mariage civil. M. Bluntschli préférerait, pour le mariage, une célébration purement religieuse, « si le clergé n'en avait pas abusé pour entraver

la liberté des mariages reconnue par l'état et pour rendre la législation civile trop dépendante des vues de l'église. » Le mariage civil est né, en effet, d'une réaction contre les empiétemens du clergé; mais il puise sa légitimité dans les droits propres de l'état, qui doit respecter le mariage religieux comme toutes les formes de l'exercice des cultes, mais qui ne saurait y trouver l'équivalent absolu des engagemens civils dont il est le gardien. L'état doit maintenir sa pleine indépendance vis-à-vis des autorités religieuses; il doit également protéger, vis-à-vis des mêmes autorités, l'indépendance des individus; il ne saurait donc, à aucun titre, subordonner à des actes religieux, qui ne relèvent que des consciences, aucun des liens de la vie privée et de la vie publique et particulièrement le plus important de tous, celui qui constitue la famille.

La religion, comme la famille, n'est aussi que le type d'une forme exceptionnelle de l'état : la théocratie; mais là même où les institutions semblent n'avoir rien de théocratique, on trouve pourtant jusqu'à nos jours et on trouve encore de nos jours chez de grandes nations des religions d'état, dont l'organisation et la puissance sont une portion considérable de l'organisation et de la puissance politiques. « L'état moderne avec son fondement humain et naturel, dit excellemment M. Bluntschli, tend à réunir les adhérens des diverses religions dans des institutions communes et à faire disparaître petit à petit ce mélange, œuvre du moyen âge, entre le droit public et certaines conditions de religion ou certains préceptes de l'église. » L'indépendance réciproque de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est en effet un des principes les moins contestés de l'état moderne; mais ce principe, même pleinement reconnu, soulève dans son application des questions très délicates et très complexes; il laisse subsister des occasions de conflits que les lois les plus sages et les concordats les mieux établis ne réussissent pas à écarter. Il est peu d'états de l'Europe qui n'aient vu renaître dans notre siècle ces querelles religieuses qui semblaient devoir disparaître avec l'ancienne confusion des deux ordres. Elles ont agité et divisé l'Allemagne au lendemain des victoires qui lui avaient donné l'unité politique; elles sont aujourd'hui, en France, le principal obstacle à l'établissement pacifique d'un gouvernement nouveau, qui, après une série inespérée de succès dans l'ordre politique, n'a pas su désarmer l'opposition la plus redoutable : celle des intérêts religieux. M. Bluntschli semble à peine soupçonner ce terrible problème des rapports de l'église et de l'état dans les sociétés modernes, et il ne cherche pas à le résoudre. C'est une des lacunes les plus regrettables de son livre.

Il s'est étendu davantage sur la question de la propriété. Comme la famille, comme la religion, comme tous les intérêts sociaux, la propriété se confond dans l'origine avec l'état et elle ne s'en

dégage entièrement que dans la conception de l'état moderne. Souveraineté et propriété, territoire et domaine, furent longtemps considérés comme des idées identiques. Le système féodal aggrave cette confusion en la compliquant par l'enchevêtrement des liens de vasselage et de suzeraineté; mais, par là même, il prépare la distinction des deux idées en ne laissant place nulle part pour le plein exercice soit de la souveraineté, soit de la propriété. Aujourd'hui, pour les états civilisés, les cessions territoriales accomplies contre le gré des habitans sont le dernier vestige de l'ancienne confusion, et les protestations qu'elles soulèvent, les prétextes même que l'on invente pour en colorer l'odieux attestent combien elles répugnent aux idées modernes sur la souveraineté politique. Elles étaient déjà condamnées par Grotius dès les premières années du XVIIe siècle. Il demandait, au nom du droit naturel, « outre le consentement de l'état qui aliène, celui des habitans de la partie aliénée. » « La force des circonstances, dit avec une résignation trop facile M. Bluntschli, l'emportera souvent sur ce principe. »

IV.

Le territoire national est la base matérielle de l'état. Le défendre contre toute invasion est le premier acte par lequel s'affirme a personnalité propre de l'état et l'union organique de ses membres. Comment les familles, les tribus, les peuplades réunies sur un même territoire ont-elles été conduites à le considérer comme leur bien commun, à éprouver pour lui le sentiment de la patrie et à s'y constituer sous la forme d'un état ? M. Bluntschli traite d'abord la question historiquement. Il passe en revue les causes générales qui, sur tous les points du globe, dans l'antiquité et dans les temps modernes, ont donné naissance aux états ou ont concouru à leur décadence et à leur chute. Ces causes sont tellement diverses et tellement complexes qu'elles se prêtent à peine à des classifications et qu'il est impossible de les réunir dans une théorie commune. Aussi ceux qui ont voulu édifier une telle théorie sur l'origine de l'état ont-ils eu recours, soit aux inductions préhistoriques, soit aux conceptions philosophiques. M. Bluntschli paraît ignorer cette science nouvelle et encore si conjecturale qui cherche à reconstituer les plus anciennes sociétés humaines, comme la paléontologie reconstitue des espèces animales depuis longtemps disparues, d'après quelques débris épars à la surface ou enfoncés dans les entrailles de la terre. Il ne discute que les hypothèses des philosophes : l'état de nature, le droit divin, le droit du plus fort, le contrat social. Le vice commun de ces hypothèses est de concevoir l'état en dehors de tout principe moral, en dehors des de-

voirs et des droits dont il est la consécration et la garantie. Quand un état de pure nature, étranger à tout lien social, aurait été possible aux premiers âges de l'humanité, nulle puissance au monde n'aurait pu en faire sortir une société politique, même avec l'organisation la plus imparfaite et la plus grossière, si elle n'avait dû trouver dans la nature humaine, dans la conscience humaine, certains besoins moraux, certains sentimens, certaines idées plus ou moins claires où pût s'appuyer son autorité. En vain fait-on intervenir la volonté de Dieu, exprimée par ses ministres : le respect religieux est autre chose que la soumission politique; même sous la forme théocratique, la notion de l'état ne se confond jamais entièrement avec celle de l'église et, pour peu qu'elle commence à s'en dégager, elle suppose un autre principe qu'une révélation divine. L'évolution progressive des institutions politiques tend à séparer de plus en plus l'ordre spirituel et l'ordre temporel : elle exclut donc le droit divin comme principe de l'état. Elle exclut plus évidemment encore le droit du plus fort; car il n'y a pas proprement d'institutions, il n'y a pas même l'embryon d'une société politique, là où ne règne que la force, là où aucun droit n'est reconnu et protégé. L'idéal de l'état est l'accord le plus complet de la liberté de chacun avec la liberté de tous. Cet idéal pourrait-il se réaliser sous la forme d'un libre contrat entre tous les membres de la société pour l'établissement de toutes les lois et de tous les pouvoirs publics? Un tel contrat, arbitrairement conclu, alors même qu'il serait partout possible, ne saurait avoir la valeur morale des principes naturels sur lesquels doit reposer partout la puissance de l'état. S'il puise toute sa force en lui-même, c'est le lien le plus fragile, car il est à la merci de tous les entraînemens et de tous les caprices des volontés populaires; s'il suppose d'autres liens, qu'il est tenu de respecter et qui lui assurent à lui-même un respect universel et durable, ce n'est plus dans le contrat social, c'est dans ces liens mêmes que l'état trouve sa véritable origine.

Quelle est donc la base morale de l'état? C'est, suivant M. Bluntschli, d'accord avec Aristote, cet instinct, ce sentiment de sociabilité qui fait de l'homme un *animal naturellement politique*, φύσει πολιτικὸν ζῶόν. L'homme n'a besoin, pour former une société avec ses semblables, ni d'un commandement exprès de Dieu, ni d'une contrainte matérielle, ni d'un libre contrat. L'état social est pour l'humanité un besoin primitif et universel; mais ce besoin n'explique pas, parmi les différentes sortes de sociétés qui lui donnent également satisfaction, comment prend naissance la société politique, celle qu'on appelle proprement l'état. M. Bluntschli complète donc sa théorie en ajoutant à l'instinct de sociabilité la conscience que l'état prend de lui-même. Tant que cette conscience ne s'est pas

éveillée, il y a des sociétés plus ou moins informes, reposant sur différentes bases, il n'y a pas encore de nations constituées, il n'y a pas d'états. Nous croyons cette théorie aussi vraie que profonde, mais il est nécessaire de la préciser plus que ne l'a fait son auteur. Le lien moral de la société politique est la réciprocité de certains devoirs et de certains droits entre les individus qui composent une même nation, le territoire qui forme leur patrie commune et les pouvoirs publics qui représentent et qui protègent leur union. La conscience de l'état n'est autre chose que la conscience de ces devoirs et de ces droits. Elle donne seule un caractère moral à l'autorité et à l'obéissance; seule elle marque les limites de l'une et de l'autre; seule elle légitime, en lui assignant son véritable but, l'emploi de la force, et seule aussi elle rend possible le contrat social, en lui donnant une autre base que la pure et mobile volonté des contractans. C'est enfin cette conscience des droits et des devoirs de l'état qui seule imprime à sa puissance un caractère divin, en dehors de toute révélation positive et de toute institution théocratique, par le seul effet de cette tendance naturelle de l'humanité, qui associe partout au sentiment moral un certain sentiment religieux.

Toute cette théorie procède de Kant, qui considère à la fois comme un droit et comme un devoir pour tout individu de faire partie d'une société régie par des lois et soumise à une force publique; car ce serait « une très grande injustice » que de vouloir « vivre et rester dans un état qui n'est pas juridique, c'est-à-dire où personne n'est assuré du sien contre la violence (1). » Le sentiment de cette injustice, chez les gouvernans et chez les gouvernés, est le lien moral, la conscience même de l'état. Kant réduit ainsi les devoirs de l'état à la protection des droits privés. Il a fondé ce qu'on appelle en Allemagne la théorie de l'*état de droit*, *Rechtsstaat :* théorie élevée, mais trop étroite, que M. Bluntschli s'est efforcé avec raison d'élargir sans altérer la destination morale de l'état.

La question du but et des limites de l'état est la question capitale de la politique moderne. L'état était tout dans les conceptions antiques : son premier devoir, dans les conceptions modernes, est de s'imposer des bornes en reconnaissant des droits qu'il n'a point créés, dont il ne lui appartient point de diriger, mais seulement de régler et de garantir l'exercice. Nul intérêt, si haut qu'il soit, ne saurait prévaloir contre ce devoir; mais il n'est pas le seul, comme le suppose la théorie de l'état de droit, et, après qu'il a été strictement observé, il laisse encore une sphère immense à l'action de l'état. La philosophie humanitaire et cosmopolite du XVIIIe siècle ne

(1) Kant, *Élémens métaphysiques de la doctrine du droit*, traduction de M. Barni, p. 160.

plaçait en face de l'état que des individus et des propriétés privées; elle oubliait les intérêts généraux et permanens dont il est l'expression la plus complète et la plus sûre. Il représente l'unité d'une nation, l'unité d'une société, l'unité d'un territoire. Il est en même temps le gardien de tout ce qui peut assurer à cette nation, à cette société, à ce territoire, pris dans leur ensemble, le plus haut degré de prospérité matérielle, de culture intellectuelle et morale. En dehors d'un état fortement constitué, la nation la plus homogène, la société la plus éclairée et la plus brillante, le territoire le mieux situé et le plus fertile n'ont aucune consistance; ils sont à la merci de tous les accidens et de tous les coups de force. L'état a donc une valeur propre de l'ordre le plus élevé; il a le droit de se considérer tout ensemble comme un moyen au service des différens buts qui sont assignés à son action, et comme un but en lui-même et pour lui-même. « *Moyen et but*, » telle est la formule de l'état dans la théorie de M. Bluntschli; telle est la conciliation qu'il prétend trouver entre les théories extrêmes et également exclusives qui placent soit dans l'état seul, soit dans les seuls individus la source et la plénitude de tous les droits.

Cette formule est excellente; mais il eût fallu, pour la justifier et pour l'éclairer, la suivre dans ses principales applications. M. Bluntschli n'en considère que quelques-unes, et avant tout la puissance de l'état. Il veut que l'état ait en vue, outre les intérêts divers qu'il est appelé à protéger, sa propre puissance, et qu'il travaille à lui donner tous les développemens dont elle est susceptible. Quand rien ne limite son extension, un état peut prendre rang non-seulement parmi les grandes puissances, mais parmi les *puissances du monde* (*Weltmächte*) « dont l'importance et l'action s'étendent bien au delà de leurs frontières, qui prennent une part déterminante dans la grande politique de deux ou plusieurs continens au moins, et qui ont ainsi en première ligne le soin de la paix et de l'ordre universels. » La Prusse, depuis la fondation de l'empire allemand, est devenue une « puissance du monde : » l'Autriche est restée « une grande puissance. » Les plus grandes puissances, ajoute M. Bluntschli, doivent imposer des limites à leur ambition : « l'état qui abuse de ses forces se heurte contre la résistance légitime des autres; » et il cite d'illustres exemples dont la nouvelle « puissance du monde » pourra faire son profit.

La puissance d'un état ne regarde que le dehors. A l'intérieur, l'idéal de l'état, c'est d'un côté la force et la stabilité des gouvernemens; de l'autre la paix, la prospérité, la liberté des gouvernés. Les différentes formes de gouvernement ne sont que les moyens les plus généraux de réaliser cet idéal suivant les traditions, les mœurs, le degré de civilisation des peuples.

V.

La question des formes de gouvernement tient le plus souvent la première place dans les traités de philosophie politique : M. Bluntschli la renvoie avec raison à la dernière partie de son livre. L'existence d'un état est indépendante de la forme de son gouvernement. La France a subi depuis moins de cent ans onze changemens de gouvernemens : elle est toujours restée, pour elle-même et pour les autres pays, le même état. Les révolutions politiques ne sont même pas toujours les événemens les plus considérables dans l'histoire d'une nation : la substitution de la république à l'empire n'a été qu'un incident secondaire pour la nation française en comparaison de la guerre désastreuse au milieu de laquelle cet événement a trouvé place.

Une saine philosophie ne considère plus les formes de gouvernement d'une manière abstraite, en leur attribuant une valeur propre et absolue. Elle les place dans le milieu historique où elles prennent naissance, dans les conditions sociales, territoriales et nationales auxquelles elles doivent s'approprier. Elle les dépouille en même temps de leur raideur systématique; elle leur permet toutes les transformations, toutes les combinaisons, tous les tempéramens qui peuvent favoriser leur établissement et assurer leur bon fonctionnement et leur durée. Telle est l'excellente méthode que s'efforce de suivre M. Bluntschli.

Il prend pour base l'antique division des gouvernemens en monarchie, aristocratie et démocratie; il y ajoute la théocratie. L'addition n'est pas très heureuse. La théocratie n'est pas une forme de gouvernement; elle exprime plutôt le principe ou l'esprit qui anime certains gouvernemens, quelle que soit leur forme ou leur nature, car l'esprit théocratique se retrouve aussi bien dans une pure démocratie que dans une monarchie ou une aristocratie. M. Bluntschli généralise le type de la théocratie en l'appelant *idéocratie*; il entend par là tout gouvernement qui repose non-seulement sur des croyances religieuses, mais sur des conceptions métaphysiques, sur des idées pures. Les utopies de certains réformateurs modernes tendraient à réaliser, non des théocraties dans le sens propre du mot, mais quelque chose d'analogue, des *idéocraties*. Le rapprochement est ingénieux, mais il ne rend que plus évidente la nécessité de distinguer entre l'esprit et la forme d'un gouvernement.

L'aristocratie et la démocratie elles-mêmes, telles que les entendent les états modernes, sont plutôt des principes que des formes de gouvernement. Dans les cités antiques, le pouvoir pouvait être exercé directement, soit par un seul, soit par plusieurs, soit par

tous, suivant la division d'Aristote; mais nos grands états modernes ne comportent ni l'aristocratie, ni la démocratie pures; toutes les formes qu'ils peuvent revêtir se ramènent à deux : la monarchie et la république, et, sous ces deux formes, l'esprit qui domine dans leurs institutions et dans leur politique peut être également aristocratique ou démocratique, théocratique ou *idéocratique*.

Cette distinction entre l'esprit et la forme d'un gouvernement n'a pas échappé à M. Bluntschli. « Certains états, dit-il, sont théocratiques par l'esprit sans l'être par la forme; ils reconnaissent un chef visible, humain; ce n'est pas Dieu qui les gouverne, mais ce sera par exemple un prince de l'église, une aristocratie cléricale ou une certaine démocratie religieuse. D'autres sont aristocratiques, sans être des aristocraties pour le droit public (exemple l'Angleterre, monarchique par la forme, aristocratique par l'esprit), ou démocratiques sans être des démocraties (exemple le royaume de Norvège), ou enfin monarchiques sans monarque réel (exemple la république française). » On ne saurait mieux dire, et nous ne contesterions pas même le dernier trait avec l'exemple qui l'appuie, car l'esprit monarchique lui-même n'est pas nécessairement attaché à la forme monarchique, et il est certain que la France, en devenant, par la force des circonstances et par l'impossibilité d'un autre gouvernement, un état républicain, n'a presque rien dépouillé, dans l'ensemble de ses institutions aussi bien que dans ses mœurs, du vieil esprit que lui ont imprimé quatorze siècles de monarchie. Il est regrettable qu'après avoir si bien posé cette distinction, M. Bluntschli n'en ait tenu aucun compte dans sa classification des gouvernemens.

Il la méconnaît également quand il repousse l'idée de gouvernemens mixtes. Oui, si l'on s'en tient à la forme apparente, un gouvernement ne comporte aucun mélange; il est nécessairement et tout entier ou monarchique ou républicain; mais, si l'on considère l'esprit qui l'anime, un gouvernement, dans les temps modernes et chez les peuples civilisés, offre rarement un caractère absolument simple. M. Bluntschli voit en France une république monarchique; par contre, il ne craint pas d'appeler le gouvernement anglais une « monarchie républicaine ». Que devient donc son exclusion systématique de tout gouvernement mixte?

Cette exclusion n'est pas une pure inconséquence; elle se rattache à toute une théorie de la monarchie constitutionnelle. Esprit libéral, mais obsédé par certains préjugés allemands ou plutôt prussiens, M. Bluntschli a un goût très vif pour la monarchie constitutionnelle; mais il la conçoit plutôt sous la forme prussienne que sous la forme anglaise, avec la suprématie personnelle du monarque dans toutes les matières de législation et de gouvernement. C'est à

Frédéric II de Prusse qu'il fait honneur des premiers essais d'une monarchie tempérée sur le continent. Le pouvoir royal, tel qu'il l'entend d'après le grand Frédéric, doit subir des restrictions et se soumettre à un contrôle; mais il n'est pas moins le pouvoir suprême: « La monarchie constitutionnelle est vraiment une monarchie... L'autorité publique reçoit sa consécration la plus élevée, non dans une collection d'hommes, mais dans une individualité. Le monarque est, dans un sens éminent, la personne même de l'état. Dans les affaires publiques, la volonté de l'état doit s'élaborer en lui et devenir sa volonté personnelle. Il est absurde d'attribuer au monarque le droit le plus élevé et de le mettre pour cela même en tutelle. Ce ne sont pas les chambres qui créent la loi; c'est le prince qui, en la sanctionnant, fonde le respect public de la loi. Les ministres ne viennent pas ajouter leur autorité aux décisions royales; c'est lui qui les revêt de son autorité; les ministres ne sont que les organes, indispensables d'ailleurs, de sa volonté. » Ainsi entendue, on conçoit que la monarchie constitutionnelle ne soit pas pour M. Bluntschli un gouvernement mixte, un mélange de diverses formes et de divers esprits; le principe monarchique domine partout, il enveloppe tous les pouvoirs, et tous les organes du gouvernement lui restent subordonnés, alors même que quelques-uns exercent sur lui un droit de limitation et de contrôle.

M. Bluntschli essaie de justifier cette théorie par l'exemple de l'Angleterre elle-même. « La constitution anglaise, dit-il, n'est pas née de la division du pouvoir. Elle eut, dès l'origine, un caractère spécifiquement monarchique qui, petit à petit, fut modéré par une aristocratie puissante et par des élémens démocratiques. La forme externe de l'état est demeurée monarchique, et le droit public anglais attribue au roi, non-seulement toute la puissance suprême de gouvernement, mais encore la première place dans le corps composé du parlement législatif. » S'il ne s'agit que de la « forme externe, » M. Bluntschli a raison; mais ce n'est pas là ce qu'il entend par la forme propre et constitutionnelle de l'état. Entraîné par la force de la vérité, il dira lui-même : « La monarchie constitutionnelle est comme la réunion de toutes les autres formes. Elle a la variété en même temps que l'harmonie du système. Elle offre un champ libre aux forces et au sentiment national de l'aristocratie et dégage de toute entrave mauvaise la vie démocratique du peuple. Enfin son respect des lois est un élément idéocratique. Tout est maintenu dans une juste relation et dans l'unité. » Et il ajoutera pour la monarchie anglaise : « Le roi anglais sait qu'il ne représente ni n'accomplit sa volonté propre, mais celle de l'état. Ses ministres n'en gouvernent que plus librement, et comme ils puisent leurs forces dans la confiance du parlement, de la chambre

basse surtout, c'est la représentation nationale qui exerce en réalité ce surcroît d'influence. »

La sagacité de M. Bluntschli reparaît toujours, en effet, dans le développement de ses théories, alors même que, dans les formules qui leur servent de point de départ, sous l'empire de certains préjugés, il se laisse aller aux plus étranges contradictions; mais ces contradictions et ces préjugés d'un esprit aussi judicieux nous offrent eux-mêmes, par leur origine, un bien curieux et bien instructif sujet d'étude.

M. Bluntschli montre la même sagacité, sans les mêmes contradictions, quand il expose les conditions de la démocratie moderne, de la démocratie représentative, dont la France fait aujourd'hui l'expérience, après des tentatives impuissantes de monarchies constitutionnelles. Il ne croit pas au succès de cette expérience. « Le Français, dit-il, aime et proclame les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité; mais ses souvenirs sont monarchiques. Ses mœurs sont peu républicaines; il est plus disposé à invoquer l'état qu'à s'aider seul, plus ami de la gloire et de la puissance que de la légalité et du modeste travail privé : enfin ses tendances centralisatrices sont plus favorables à la monarchie qu'à la république. » L'essai est trop nouveau pour qu'il soit possible de protester par des faits et par des résultats acquis contre la sévérité de ce jugement; mais, si cet essai doit réussir, ce sera certainement par un effort intelligent et suivi pour établir entre nos institutions nouvelles et notre caractère national une harmonie dont M. Bluntschli est loin d'avoir exagéré la difficulté. Ce sera aussi en sachant tenir un grand compte des conditions très judicieusement indiquées par cet éminent penseur pour l'établissement durable, dans les temps modernes et dans un grand pays, d'une république démocratique. Bien qu'il prenne surtout ses exemples en Amérique et en Suisse, il n'attache qu'une importance secondaire à la forme fédérative, et il n'est rien dans sa théorie qui ne puisse s'appliquer à une république unitaire.

Il marque très bien les deux différences capitales entre la démocratie antique et la démocratie moderne. La première réunissait la masse entière des citoyens pour délibérer sur les affaires publiques; elle faisait, par le sort, participer indistinctement tous les citoyens aux fonctions publiques. « La république moderne, en substituant au sort l'élection des meilleurs, emprunte un élément aristocratique qui la grandit et l'ennoblit. Elle donne également la souveraineté à l'ensemble des citoyens, à la nation; mais elle en attribue l'exercice à des hommes choisis dont elle fait les représentans de la nation. » Dans un tel gouvernement, la première loi est la loi électorale. Elle doit viser, non une représentation mathématique des électeurs, d'après leur nombre seul, sans tenir compte

de la diversité de leurs intérêts et de l'inégalité de leurs lumières, mais une représentation intelligente, propre à assurer partout les meilleurs choix. Pour appuyer par un exemple précis le principe posé par M. Bluntschli, la double expérience qui a été faite en France depuis 1848 du scrutin de liste et du scrutin uninominal a prouvé que le premier est plus favorable à la qualité des élus, qu'il donne à la représentation nationale, abstraction faite de toute opinion politique, un niveau plus élevé. C'est donc le scrutin de liste qui devrait être préféré.

M. Bluntschli croit qu'une grande armée permanente est incompatible avec l'existence d'une république démocratique. L'exemple de l'Amérique semble autoriser cette opinion. Sera-t-elle infirmée par l'exemple de la France? C'est un point sur lequel aucune raison déterminante ne permet encore de se prononcer et qui ne pourra être résolu que par l'expérience. La question est d'ailleurs plus générale et elle peut se poser, non-seulement pour tout gouvernement républicain ou démocratique, mais pour tout gouvernement libre. L'exemple de l'Amérique semble autoriser également cette autre affirmation de M. Bluntschli que, dans une république démocratique, l'état s'occupe plus difficilement des intérêts supérieurs de l'art et de la science. « La raison commune, dit-il, les comprend moins clairement, à moins que le peuple ne soit arrivé à un haut degré de civilisation. » Ces derniers mots corrigent ce qu'il y a peut-être de trop absolu dans la proposition première et permettent de concevoir, au moins à titre d'exception, une démocratie intelligente sachant se maintenir, par ses propres efforts, à un niveau toujours élevé dans toutes les manifestations de la pensée, de l'imagination et du goût.

M. Bluntschli reconnaît en revanche que les institutions utiles au plus grand nombre, les établissemens de bienfaisance, les écoles populaires, les routes et tous les travaux d'intérêt général, trouveront dans une démocratie les conditions les plus favorables. Il termine ainsi son étude sur cette forme de gouvernement qui, sans avoir ses préférences, paraît lui inspirer une sincère sympathie : « Le sentiment d'une mâle liberté a dicté la constitution et y a trouvé son expression; il élève les nombreuses classes moyennes, développe l'intelligence par l'exercice direct ou indirect des affaires publiques et fortifie les caractères. L'amour de la patrie y trouve une large base et, dans les crises, les citoyens se montrent prêts à tous les sacrifices; mais cette forme est moins favorable au développement des natures d'élite; le peuple les voit souvent avec méfiance et hostilité. Cependant celles-ci même s'attireront l'estime et la confiance, si elles ne blessent pas le sentiment de l'égalité par d'orgueilleuses prétentions et si elles savent lutter de zèle et de dé-

voûment pour le bien public avec les meilleurs des démocrates. » Voilà un noble idéal et de sages conseils qui se recommandent à l'attention de toute démocratie fédérative ou unitaire.

Si l'établissement d'une république démocratique dans un grand état fortement centralisé, tel que la France, est sans précédent, une monarchie fédérative, telle que l'empire allemand, est une nouveauté bien plus extraordinaire encore. Toutes les conceptions politiques édifiées par le raisonnement ou consacrées par l'expérience y reçoivent des démentis. C'est une confédération sans égalité entre ses membres ou plutôt avec une égale dépendance de tous ses membres à l'égard d'un seul qui, par sa puissance propre et par les droits supérieurs qu'il s'est réservés, concentre tout en lui. C'est un ensemble de monarchies où tous les souverains sont des sujets, à l'exception du roi de Prusse, empereur d'Allemagne, qui exerce une double souveraineté sur la plus grosse des parties et sur le tout. C'est enfin une monarchie constitutionnelle où manquent presque toutes les garanties des gouvernemens libres. M. Bluntschli ne dissimule pas ce qu'il y a de monstrueux dans une telle organisation. Il la juge cependant avec un optimisme qui fait contraste avec sa sévérité pour la nouvelle république française. S'il reconnaît que « les compétences réciproques ne sont pas nettement déterminées, » il se hâte d'ajouter « qu'elles ont été laissées à dessein dans un certain vague. » Il trouve d'ailleurs une garantie de bon accord dans l'omnipotence du conseil fédéral, dont les décisions sommaires « sauvegardent à la fois l'unité du tout et l'indépendance des parties, préviennent les conflits ou permettent de les résoudre. » Le conseil fédéral aurait-il bien une telle puissance s'il était autre chose qu'un instrument docile aux mains de l'empereur et de son tout-puissant chancelier?

La glorification ou l'apologie du gouvernement prussien, voilà partout le côté faible du livre de M. Bluntschli; mais ce n'est pas par là qu'il offre le moins d'intérêt. Dans les parties mêmes où l'Allemagne n'est pas en jeu, nous avons eu à signaler plus d'une théorie contestable à côté d'aperçus ingénieux ou profonds; mais, comme nous l'avons dit en commençant, alors même qu'il appelle la discussion et la controverse, ce livre fait penser, il nous force à réfléchir sur des questions auxquelles moins que jamais il nous est permis de rester indifférent dans l'état d'incertitude et d'instabilité où sont tombés partout le droit public et le droit international. M. Bluntschli ne résout pas toutes ces questions, mais il les éclaircit, il sait les envisager sous tous leurs aspects et en démêler la complexité. Il mérite d'être lu et médité par tous ceux qu'intéresse la politique et que n'effraie pas un peu de philosophie.

EMILE BEAUSSIRE.

PETITS POÈMES

MARINE

Quand la haute marée, à grand bruit descendue,
Éteint sa rumeur vague à l'horizon perdue
Et s'efface au delà de la terre et du ciel,
Les grèves de Saint-Pair et du Mont-Saint-Michel,
Après le flot parti, restent longtemps mouillées;

Et, comme sur un vaste et fidèle miroir,
Les familles d'oiseaux dans l'air éparpillées,
Les rougeurs de l'aurore et l'étoile du soir,
Avec tranquillité, peuvent longtemps s'y voir.

Ces images du ciel, toute grève a les siennes
Dans le fin lit de sable où la mer a passé.

Ainsi, dans bien des cœurs, l'amour pur a laissé
Un long miroitement des images anciennes
Que le nombre des jours n'a jamais effacé.

LA FUITE EN ÉGYPTE

J'aime un petit tableau d'un vieux maître flamand : —
Sur le tablier bleu de la vierge Marie,
L'œil clos, mais souriant de sa bouche fleurie,
Repose, nimbé d'or, un blond Jésus dormant;

Et le bon saint Joseph, dont la barbe grisonne,
Est vêtu comme un vieux marinier de Harlem :
Dans sa barque il a pris l'enfant de Bethléem
Et la mère, une chaste et robuste Frisonne.

Où sont-ils?.. Sur un bras de la Meuse, à Dordrecht.
Ses deux ailes en croix, un moulin près du fleuve

Tourne; et patiemment au fil des eaux s'abreuve,
Droite sur un seul pied, la cigogne au long bec.

Un lourd cheval de Gueldre, au chemin de halage,
Aidant la grosse voile où le vent s'arrondit,
Tire, naseaux fumans,... la corde se raidit...
On aperçoit au fond le clocher d'un village.

Le maître a peint son œuvre en fervent chroniqueur. —
Qu'importent le pays, le costume ou l'époque,
Si, dans les souvenirs que son génie évoque,
On reconnaît sa main, sa lumière et son cœur.

L'AN 1367

A quoi donc peut songer la petite Bretonne
Qui file sa quenouille en suivant ses troupeaux?
L'Océan s'aplanit dans un profond repos.
Sur l'immense miroir pas un flot qui moutonne.

Tout est calme : l'oiseau planant au cap Fréhel,
D'un rapide coup d'œil peut voir la mer étale
De Saint-Malo jusqu'à la pointe de Cancale,
Et les grèves blanchir jusqu'au Mont-Saint-Michel.

Sous le grand papillon de sa coiffe à dentelle,
Alors que chèvrefeuille et touffes d'églantiers,
Aux deux bords de la Rance embaument les sentiers,
La petite Bretonne à quoi donc pense-t-elle?

Les rossignols chantans lui redisent en chœur :
« Dans la saison d'amour la vie est fortunée;
« Et voici le printemps de ta quinzième année,
« Le printemps de la vie et le printemps du cœur. »

Mais si les rossignols et les fleurs sont en fête,
Elle est indifférente à leur enchantement,
Car elle réfléchit tout bas profondément,
Essayant de mémoire un long travail de tête.

Elle voudrait savoir en démêlant son lin
(Tout en comptant les jours et le soir des veillées),
Combien il lui faudra filer de quenouillées
Pour payer la rançon de Bertrand Du Guesclin.

André Lemoyne.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1879.

Rien n'est certes plus dangereux en politique que de ne pas savoir exactement ce que l'on veut et où l'on va, parce qu'alors on peut aller partout, même dans les chemins les plus scabreux, sans le vouloir. C'est le régime des aventures et des expédiens. On croit se délivrer des incidens incommodes en évitant de les regarder en face, en les éludant ou en les ajournant, et on ne fait que leur laisser le temps de grandir, de prendre une importance qu'ils n'auraient pas eue. On se figure désarmer des passions remuantes en négociant avec elles, en les flattant par des paroles, par des actions ou par des tolérances, et on ne réussit qu'à les encourager à des exigences nouvelles. On pense se créer des conditions plus faciles en palliant les conflits par des demi-mesures ou par des compromis, et on n'arrive qu'à augmenter l'incohérence, à préparer des complications plus graves, plus inextricables, qui éclateront un jour ou l'autre. C'est un peu notre histoire d'aujourd'hui, qui n'est que la suite de notre histoire d'hier. Assurément pour des ministres engagés dans la mêlée, pour un gouvernement de bonne volonté il y a des embarras intimes, souvent inévitables, dont ne tiennent pas compte de simples spectateurs placés en dehors des affaires, et cela rappelle toujours le mot que le général Trochu adressait familièrement à ceux qui le censuraient après coup sur la direction du siège de Paris : « On voit bien que vous n'y étiez pas ! » Le gouvernement, lui aussi, pourrait quelquefois répondre de la même manière à ceux qui lui reprocheraient trop vivement de paraître ne pas savoir toujours où il va et ce qu'il veut. Soit ; qu'on veuille bien cependant s'interroger en toute sincérité et se demander si de toutes ces questions, de tous ces inci-

dens qui se succèdent, qui ont été et sont encore un embarras, la plupart n'auraient pas pu être ou évités, ou simplifiés, ou écartés avec un peu plus de décision, avec un sentiment politique plus net et plus résolu; qu'on se demande si depuis quelques mois on a toujours agi avec cette autorité supérieure et impartiale d'un gouvernement décidé et mesuré dans sa conduite comme dans ses desseins!

Oui, sans doute, on finit par venir à bout de tout avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins de peine. On a fini par se délivrer de cette maussade affaire Blanqui. La chambre des députés a invalidé l'élection de Bordeaux d'un vote presque unanime. M. Madier de Montjau lui-même s'est prononcé, non sans une certaine éloquence de vieux tribun, contre une validation qui aurait sanctionné une flagrante illégalité. Tout le monde a été d'accord, sauf quelques radicaux, appuyés par quelques bonapartistes. L'élection a été annulée, et, cela fait, le ministère a rendu la liberté au prisonnier de Clairvaux le jour où la grâce n'impliquait plus l'amnistie. La libération décrétée par le gouvernement a payé ou complété l'invalidation prononcée par la chambre, c'est une affaire réglée; mais enfin n'est-il pas évident que cette singulière aventure de l'élection de M. Blanqui n'est devenue ce qu'elle a été un instant, un véritable embarras, que par une série d'hésitations et de fausses démarches, par une apparence d'indécision qui a laissé jusqu'au bout quelque espoir aux partisans du vieux santon révolutionnaire? Encore reste-t-il à savoir si l'incident est bien réellement clos, s'il ne renaîtra pas par la fantaisie obstinée des radicaux de la bonne ville de Bordeaux, et s'il n'y aura pas une nouvelle crise dont M. Blanqui sera le héros! Ceci regarde l'avenir; pour le moment, la phase de la première élection est terminée, et c'est fort heureux.

Oui, sans doute, on va en finir aussi avec une autre affaire qui n'est pas moins épineuse, avec le retour des chambres à Paris. A l'heure qu'il est, le sénat délibère sur la proposition qui a été faite il y a quelques mois et qui a été l'objet d'un rapport de M. Laboulaye. Le ministère y a mis du zèle, il a trouvé le secret de garanties infaillibles pour rassurer le sénat sur les inconvéniens du retour à Paris. Il a écarté, bien entendu, tout ce qui aurait été trop significatif, tout ce qui aurait touché à la préfecture de police, au conseil municipal. Il a imaginé tout un système préservatif, avec une zone interdite aux rassemblemens autour des chambres, avec une garde militaire spéciale affectée au service législatif et avec le droit pour les deux assemblées de revenir à Versailles quand elles le voudront. On ira à Versailles dans les grands jours, particulièrement pour la réunion des chambres en congrès; on restera au Luxembourg ou au Palais-Bourbon les jours non fériés. Le sénat, on n'en peut douter, se rendra sans résistance à des propositions qui, à vrai dire, n'exigeaient peut-être pas

trois mois de travail. Soit, le parlement, après huit ans d'absence, rentrera à Paris; mais ici encore ne voit-on pas comment, par des tergiversations et des ajournemens, on a tout compliqué pour arriver à un assez médiocre dénoûment qui semble perdre tout caractère sérieux? La chambre des députés vote à l'improviste il y a quelques mois cette rentrée à Paris, le sénat regimbe, le gouvernement louvoie, gagne du temps, promet Paris aux impatiens en promettant la zone neutre avec la garde aux partisans de Versailles, et tout finit par une sorte de petit retour subreptice et craintif, qui n'est qu'un expédient de plus. C'est là justement ce qu'on peut appeler une politique dénuée d'initiative et d'autorité, livrée aux accidens et aux surprises, tour à tour agitée ou indécise dans le conseil comme dans l'action.

Ce n'est pas la faute du gouvernement seul, nous le savons bien. C'est un peu la faute de tout le monde, des partis, des chambres elles-mêmes autant que du ministère; c'est la faute d'une situation générale qui, sous une apparence de régularité extérieure, cache malheureusement de profonds désordres d'idées, de désastreuses incohérences. La vérité est que tout va un peu à l'aventure, à la merci des passions et des fantaisies, que nous sommes encore loin d'avoir retrouvé les conditions d'une vie publique fortement organisée, et ce qui se passe quelquefois à Versailles n'est pas de nature à nous ramener par le plus court chemin à ces conditions nécessaires de tout régime sérieux. On l'a vu ces jours derniers encore par cet incident extraordinaire qui est venu s'ajouter à tant d'autres incidens et qui est certes une des plus étranges révélations de l'esprit de désordre et de violence qui règne dans les partis. C'est cette scène qui a éclaté en pleine chambre à propos d'une demande d'autorisation de poursuite contre un jeune député journaliste, la fleur des pois du bonapartisme, M. Paul Granier de Cassagnac. Le gouvernement, en y réfléchissant, n'aurait-il pas dû s'abstenir de mettre en mouvement la puissance parlementaire et de demander solennellement cette autorisation de poursuivre des articles de journaux? Qu'a-t-il gagné? Il a offert une occasion de porter ces polémiques violentes devant la chambre, de distribuer à tous les vents du ciel, par l'intermédiaire du *Journal officiel* lui-même, toute sorte de déclamations injurieuses répandues dans d'autres journaux. On portera encore une fois ce fatras devant un tribunal: c'est le droit de la défense, c'est l'éternelle histoire de ces procès de presse qui risquent de multiplier l'injure sous prétexte de la punir. Voilà ce qu'on aura gagné! Si le gouvernement y tenait si vivement, dès que la question a été engagée, n'aurait-il pas pu du moins, par quelques mots simples et décisifs prononcés à propos, arrêter une discussion qui menaçait de s'égarer et que le député mis en cause était seul intéressé à compliquer par ses provocations ou ses intempérances?

Il y a eu en tout cela, il faut le dire, une certaine hésitation, un certain trouble de direction; on a manqué de sang-froid au feu, et le résultat a été une de ces scènes qui sont un scandale public, un de ces déchaînemens qui ne peuvent que déconsidérer une assemblée. Un instant la chambre s'est trouvée tranformée en un cirque tumultueux. Les ministres ont été assaillis d'outrages et de menaces sur leurs bancs; les injures les plus grossières ont été échangées, et peu s'en est fallu qu'on n'en vînt à se colleter dans l'enceinte législative. Les coups auraient peut-être suivi les paroles si quelques prudens médiateurs n'avaient séparé ces représentans de la souveraineté nationale tous prêts à offrir un spectacle peu édifiant. M. le président de la chambre a cru devoir à la dignité du parlement de jeter un voile sur cette partie de la séance, d'en supprimer la reproduction officielle, et il n'y a certes rien à dire. Le fait ne reste pas moins tout entier avec son attristante signification et sa pénible moralité. Les membres de la chambre qui de temps à autre, malheureusement trop souvent, se laissent emporter à ces violences, ne peuvent s'y méprendre: ils ne passent pas pour des héros d'Homère quoiqu'ils échangent d'injurieux défis, et ils sont jugés avec sévérité par le sentiment public, qui leur demande d'être des députés sérieux, de travailler sérieusement aux affaires du pays, non de se battre et de s'offrir en spectacle.

Que les bonapartistes mettent leur zèle et leur plaisir à multiplier ces scènes, ils sont un peu dans leur rôle : ils se figurent préparer, par la déconsidération du régime parlementaire, la réhabilitation de l'empire; ils espèrent, par les troubles stériles et les excès de parole, dégoûter le pays des institutions libres. Ils croient relever la puissance de l'autocratie césarienne en constatant, en démontrant l'impuissance du parlement. C'est leur calcul, ils le cachent à peine. C'est aux républicains de savoir s'ils tiennent à jouer le jeu de leurs adversaires. S'ils ont quelque intelligence de la situation, ils doivent comprendre que le meilleur et même le seul moyen de servir la république aujourd'hui est d'opposer une imperturbable modération aux violences, de maintenir à tout prix l'honneur, l'intégrité, les garanties du régime parlementaire malgré les bonapartistes, contre les bonapartistes et au besoin au profit des bonapartistes comme au profit de tout le monde. C'est le rôle d'une majorité sérieuse, et la première condition pour faire respecter le régime parlementaire, c'est de le respecter soi-même, de ne pas troubler sans cesse l'équilibre des pouvoirs, de laisser au sénat sa liberté, au ministère sa part légitime d'initiative et d'indépendance, de ne point essayer en un mot de faire d'une république libérale, constitutionnelle, une république de parti ou de secte, d'exclusion ou de persécution. Les républicains veulent se défendre contre les retours offensifs de l'empire, ils ont raison, et ils n'ont pas de moyen plus effi-

cace, plus avouable, que de se refuser courageusement à ces scènes intestines, avilissantes pour ce régime parlementaire qui reste la dernière sauvegarde, d'éviter aussi tout ce qui peut irriter, fatiguer ou blesser les instincts, les intérêts, les croyances et même, si l'on veut, les habitudes du pays.

Qu'a-t-on fait avec cette loi sur l'enseignement que M. le ministre de l'instruction publique a imaginée dès son avènement au pouvoir et qui, après avoir été examinée, approuvée, sanctionnée par une commission de la chambre des députés, va entrer en discussion dès demain? M. Jules Ferry a tout simplement jeté une loi de discorde dans le pays. Il a cru sans doute faire un coup de maître, donner une force au ministère en lui assurant l'appui d'une partie du radicalisme, et il n'a pas vu que pour ce médiocre, cet équivoque avantage, il risquait de dénaturer la signification du cabinet auquel il appartient, il entraînait le gouvernement dans des luttes aussi périlleuses qu'inopportunes. Si M. le ministre de l'instruction publique avait agi en politique réfléchi, attentif à tous les intérêts, préoccupé de ce qui est possible et utile, il avait devant lui une voie toute tracée. Il pouvait avouer tout haut l'intention de fortifier l'autorité de l'état dans l'enseignement, de rendre à l'état le droit de collation des grades, de donner une vigueur nouvelle aux droits de contrôle et de surveillance. Il pouvait tout cela en agissant simplement, prudemment; il aurait été suivi par une opinion assez générale. C'était la pensée de ses prédécesseurs au ministère de l'instruction publique; c'est encore ce que propose M. Bardoux dans un contre-projet qu'il oppose à la loi de M. Jules Ferry, et qui aura sûrement dans le sénat l'appui de M. Dufaure. C'est le seul système qui concilie tout, en restant dans les limites d'une politique sensée et pratique; mais M. Jules Ferry n'est pas homme à se contenter de si peu, il a éprouvé le besoin de faire du bruit, et il ne s'est pas aperçu qu'avec ses projets qui mêlent tout, et la question de l'enseignement supérieur, et la question de l'enseignement secondaire, et la question des associations religieuses, il ne faisait évidemment qu'une œuvre de confusion et d'exclusion; il n'a pas remarqué que du même coup il inquiétait les croyances des uns, les sentimens libéraux des autres, sans s'inspirer en aucune façon de la pensée et des intérêts légitimes de la vieille Université de France.

M. le ministre de l'instruction publique a trouvé sans doute un coopérateur ou un commentateur fort zélé dans le représentant de la commission parlementaire, M. Spuller, qui a écrit un rapport très étudié, plein d'application, où il cite les édits de Louis XV, les décrets de l'empereur Napoléon, l'opinion de M. de Malesherbes, M. Troplong, M. Dupin, Victor Cousin, M. Guizot, le duc de Broglie — et M. Castagnary. Malheureusement le rapport de M. Spuller, même avec ses intéressantes citations, n'en

dit pas plus que l'exposé des motifs de M. Jules Ferry, et l'un n'est pas plus concluant que l'autre, car pour cette prétention de constituer la république, l'héritière et la gardienne des traditions de ces grands libéraux qui s'appellent S. M. Louis XV ou S. M. Napoléon, c'est une plaisanterie que des esprits sérieux devraient désormais s'abstenir de mettre dans leurs rapports. Si l'on veut une république libérale, qu'on respecte la liberté même chez des adversaires. Si l'on veut rétablir de vieux monopoles, en invoquant M. Troplong comme théoricien, il faut savoir ce qu'on fait et ne pas déguiser sa pensée sous de vains euphémismes. Il faut savoir aussi que le gouvernement du monopole ne s'appelle pas la république. Voilà toute la question!

Qu'en sera-t-il de la discussion qui s'ouvre demain? Il n'est pas certainement impossible que la loi de M. Jules Ferry soit votée; mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'un grand nombre de ceux qui la voteront sont les premiers à la juger avec une extrême sévérité. Ils conviennent que c'est une déplorable loi, qu'elle ne répond à aucune nécessité, qu'elle est pleine de dangers ou qu'elle sera inefficace, que c'est là une œuvre décousue et incohérente. Ils conviennent de tout; mais ils voteront la loi, ils l'avouent tout bas, et pourquoi la voteront-ils? Un peu parce qu'ils n'osent pas mettre dans un bulletin public ce qu'ils pensent, un peu aussi parce qu'ils craignent d'ébranler le ministère, de sorte que ce sera en réalité un vote accordé presque par grâce, sans conviction. Et voilà comment M. Jules Ferry, avec sa loi, fortifie un cabinet qui n'aurait, après tout, qu'à se dégager de ces solidarités dangereuses, à se fixer sur un terrain de sérieuse modération pour faire utilement les affaires du pays!

Telle est la singulière fortune des affaires d'Orient: la situation nouvelle, pour avoir été réglée dans un congrès, pour avoir reçu la sanction des décrets souverains de la diplomatie, ne reste pas moins assez laborieuse, elle a de quoi occuper longtemps l'Europe. La question générale est sans doute résolue pour le moment, elle est résolue en principe par une paix que personne ne songe à contester sérieusement. Les grosses difficultés ont disparu, les petits incidens imprévus sont toujours prêts à renaître, et s'ils ne sont pas attentivement surveillés, ils peuvent ramener quelquefois à des complications plus graves. C'est l'éternelle histoire de ces allumettes chimiques dont parlait au temps passé lord Palmerston et qui ont joué un si étrange rôle dans les affaires de l'Europe. Il y a toujours un certain nombre de ces allumettes dans les affaires d'Orient où tant d'intérêts s'agitent, où tant d'influences se rencontrent et où les complications naissent les unes des autres au sein d'une confusion invétérée.

On croit tout terminé en Bosnie par le traité qui a définitivement réglé la position respective, les relations officielles de la Porte et de

l'Autriche selon l'esprit de la paix de Berlin. Tout semble bien fini en effet, les conditions sont acceptées à Constantinople comme à Vienne, le traité est ratifié; mais aussitôt voilà l'imprévu qui se montre de nouveau : dès le premier pas les tiraillemens, les difficultés recommencent. On a oublié de s'entendre sur quelques points essentiels. De qui les consuls étrangers résidant dans les provinces occupées devront-ils désormais recevoir l'*exequatur?* Est-ce du souverain ottoman, est-ce du souverain autrichien? C'est un consul de Russie, à ce qu'il paraît, qui a soulevé la difficulté entre le cabinet de Vienne et le divan. Ce n'est pas tout. On s'occupe aujourd'hui, on s'est déjà occupé de réorganiser les églises dans les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Cette réorganisation religieuse ne peut être régulièrement accomplie que par un accord avec le saint-siège. A qui appartient le droit de négocier avec le saint-siège et de sanctionner la nouvelle organisation ecclésiastique? Est-ce au sultan, qui reste, au moins en principe, le souverain diplomatiquement reconnu des deux provinces? Est-ce à l'empereur d'Autriche, chargé d'une occupation militaire et administrative qui équivaut à une prise de possession? Ici encore Vienne et Constantinople paraissent avoir fort à faire pour se mettre d'accord. Au fond, c'est la question de souveraineté qui renaît et s'agite sous toutes les formes, qui visiblement n'a pas dit son dernier mot.

On a pu croire aussi que tout allait finir dans la région des Balkans, avec le départ des Russes qui opèrent lentement leur retraite, et il y a eu en effet pendant quelques jours tous les signes d'un arrangement à peu près régulier, du moins conforme au traité de Berlin. La Bulgarie indépendante a élu son chef, le prince Battemberg, qu'elle attend encore, qu'elle se dispose à recevoir. La Porte, de son côté, a envoyé dans cette autre Bulgarie qui s'appelle Roumélie orientale un gouverneur général, Aleko-Pacha, chargé de présider, avec le concours de la commission européenne, à l'administration de la nouvelle province dotée d'un statut d'autonomie. Jusque-là tout s'est passé fort pacifiquement; mais à peine Aleko-Pacha, qui pour les Bulgares est le prince Vogoridès, a-t-il eu fait sa première étape, les difficultés ont commencé, et elles se sont manifestées sous une apparence au moins bizarre. Il y a eu ce qu'on pourrait appeler la question du chapeau! Aleko-Pacha ou le prince Vogoridès, comme on voudra le nommer, à sa première entrevue avec les délégués de la Roumélie envoyés pour le recevoir, a été aussitôt mis en demeure d'abandonner le fez, signe de la domination turque, et il ne paraît pas s'être fait beaucoup prier : il a voulu plaire à ses nouveaux administrés, il a mis de côté le fez turc, il a couvert sa tête du kalpak bulgare, malgré les instructions qu'il avait emportées de Constantinople et les promesses qu'il aurait, dit-on, faites au divan.

A son arrivée à Philippopoli, autre difficulté. S'il a eu la pen-

sée d'arborer les couleurs ottomanes, il n'a pas longtemps persisté dans son intention. On lui a persuadé que ce serait un défi jeté au sentiment national, qu'il y aurait péril pour la paix publique : il l'a cru ou il ne l'a pas cru, il s'est dans tous les cas abstenu d'arborer le drapeau représentant l'autorité souveraine du sultan. Au premier abord, c'est une série de faits assez puérils; en réalité, c'est la dénégation de la suzeraineté turque, c'est, avec le consentement plus ou moins volontaire du gouverneur général lui-même, le commencement de l'unification de la Roumélie et de la Bulgarie au détriment de la souveraineté ottomane. Cette unification, du reste, elle a été préparée par les Russes, qui pendant leur séjour ont rempli de leurs officiers la milice locale, la gendarmerie indigène. Avant son départ, le chef de l'occupation russe, le général Stolypine, paraît avoir tenu un langage singulièrement significatif sur l'avenir promis aux Bulgares. L'empereur Alexandre, il est vrai, a publié les manifestes les plus corrects, les plus rassurans en donnant à son armée le signal du retour; la réalité ne reste pas moins ce qu'elle est dans ces régions, et les premiers actes d'Aleko-Pacha ne semblent pas de nature à décourager le travail qui tend à détacher la Roumélie comme la Bulgarie de l'empire ottoman. Le nouveau gouverneur général a vraisemblablement voulu se créer une certaine popularité, il a cru prévenir les conflits; il n'a fait peut-être que les ajourner et les compliquer. Il s'est placé du premier coup dans une position d'autant plus difficile qu'en flattant les Bulgares il a froissé d'autres parties de la population.

Quelle sera maintenant la suite de cette singulière inauguration du nouveau régime établi dans la Roumélie? Bien des complications sont certes possibles. Ce qui est certain tout d'abord, c'est que les procédés d'Aleko-Pacha ont assez vivement ému la Porte, qui proteste contre son lieutenant, qui refuse de souscrire à une dépossession nouvelle, poursuivie indirectement en dehors des prévisions de la diplomatie. D'un autre côté, on ne voit pas bien quelle serait l'utilité de la présence d'une commission européenne à Philippopoli si cette commission ne devait être là que pour assister, indifférente ou impuissante, à l'abrogation tacite, progressive, du traité de Berlin. Cette commission, qu'on a voulu placer à Philippopoli et dont la diplomatie semble s'occuper aujourd'hui de définir les pouvoirs, elle ne peut avoir qu'un rôle utile et honorable, digne de l'Europe qu'elle représente, ce serait de rester une sorte d'arbitre maintenant l'autorité des conventions de Berlin au profit de la Porte aussi bien qu'au profit de la province autonome. Si elle n'est pas en mesure de remplir ce rôle, elle n'a plus rien à faire à Philippopoli. Ce n'est plus qu'une fiction déguisant à peine la réalité, qui est l'unification préparée par la politique russe, et alors la victoire que l'entreprenante imagination de lord Beaconsfield a cru remporter avec

sa création d'une Roumélie orientale n'est que le commencement d'un nouveau mécompte, peut-être de nouveaux conflits et de nouveaux embarras.

La difficulté est toujours d'en finir avec les conflits et les complications en Orient. Quand on n'a pas affaire à un imbroglio bulgare, on se retrouve en présence de l'imbroglio turco-grec qui est décidément passé sous la juridiction européenne, et à défaut du différend des frontières helléniques, on a encore toutes les péripéties de l'imbroglio égyptien. Le fait est que tout ce qui se passe en Égypte depuis quelque temps est pour le moins étrange, et, sans se rattacher absolument aux dernières crises de l'empire ottoman, l'incident reste à coup sûr un curieux spécimen de politique orientale. Une tentative peut-être assez risquée, dans tous les cas sérieuse et bien intentionnée, s'est produite sous la forme d'une coopération toute pacifique et administrative de deux des principales puissances de l'Europe, la France et l'Angleterre. Les deux gouvernemens ont prêté à l'Égypte des ministres envoyés de Londres et de Paris, acceptés avec une apparence d'empressement par le vice-roi. L'objet avoué et défini de cette sorte d'intervention, c'était d'aider à une réorganisation financière et administrative de l'Égypte, de mettre le vice-roi en mesure de payer ses dettes, de faire honneur à ses engagemens, d'offrir tout au moins à ses innombrables créanciers les garanties d'une gestion honnête et régulière. Un beau jour, et ce jour n'a pas tardé à venir, le fantasque khédive s'est lassé de cette surveillance incommode, et sans plus de façon il a congédié les agens européens acceptés par lui, accrédités par la France et l'Angleterre. Il s'est mis à arranger ses finances à sa manière, c'est-à-dire en ajoutant au désordre et se mettant une fois de plus en révolte contre tous ses engagemens, en violant des conventions internationales. Il y a eu tout d'abord un certain mouvement de surprise; on s'attendait évidemment à voir l'Angleterre et la France prendre quelques mesures pour ramener à la raison et à de meilleurs procédés le petit potentat du Caire. Les deux puissances ont protesté sans doute, elles ont témoigné leur mécontentement par des paroles, puis, en définitive, elles n'ont rien fait, elles ont réfléchi ou délibéré; elles en sont encore là! Au premier moment, le sultan n'aurait pas été éloigné de traiter sévèrement le vice-roi et de saisir l'occasion d'affirmer son droit de suzerain; mais le khédive a de puissans moyens d'influence autour du sultan, il s'est hâté de s'en servir, et aujourd'hui les dispositions paraissent avoir sensiblement changé à Constantinople.

Qu'est-il arrivé cependant au milieu de tout cela? Tandis que l'Angleterre et la France paraissaient dévorer leur injure ou leur mécompte sans pouvoir se mettre d'accord sur ce qu'elles feraient, l'Allemagne, de son côté, est entrée en scène avec un certain éclat, avec une viva-

cité assez imprévue. Elle a fait brusquement son apparition en Égypte, prenant en main la cause des créanciers allemands, protestant contre les actes du vice-roi, contre de prétendus règlemens de la dette violant les engagemens internationaux. Le khédive, un peu surpris d'abord, a paru vouloir renvoyer le représentant de l'Allemagne au pouvoir suzerain, au sultan; mais la diplomatie allemande ne s'est pas montrée disposée à lui laisser la ressource des ruses et des moyens évasifs. Elle parle quelquefois assez rudement, la diplomatie de M. de Bismarck; elle n'a pas caché au vice-roi qu'il serait « responsable des conséquences de sa conduite contraire au droit. » Ce que signifie au juste cette menace, il est difficile de le dire; elle est dans tous les cas de nature à faire réfléchir Ismaïl-Pacha sur le danger des fantaisies financières et elle est une péripétie de plus dans ces misérables affaires égyptiennes. Les Allemands n'ont pas sans doute les mêmes intérêts que les Français et les Anglais, ils n'ont pas autant de raisons d'intervenir, et d'un autre côté on ne peut guère supposer que M. de Bismarck ait des desseins particuliers sur l'Égypte. Il est plus présumable que le chancelier de Berlin, voyant la France et l'Angleterre hésiter, se diviser peut-être, laisser la place vide, a saisi, avec l'impétuosité qui lui est familière, l'occasion de prendre position, de faire sentir l'influence de l'Allemagne sur un point où elle n'avait pas paru jusqu'ici. Il a voulu introduire l'Allemagne dans cette partie de l'Orient, il est un peu suivi par l'Autriche, de sorte que ce qui était depuis longtemps par tradition l'affaire particulière de l'Angleterre et de la France devient l'affaire de l'Europe.

C'est un peu la faute du cabinet anglais, qui a l'air de jouer un singulier jeu depuis quelques semaines. Que cette Roumélie, qui est la création favorite de lord Beaconsfield, soit menacée, il ne semble pas s'en inquiéter beaucoup. Qu'il y ait des difficultés entre la Turquie et la Grèce, il reste assez indifférent. Qu'il éprouve un déboire à Alexandrie, sur ce vieux théâtre de l'Égypte, où il a si souvent paru avec éclat, il ne montre aucun empressement à rétablir l'ascendant de l'Angleterre, à maintenir l'action commune un moment nouée avec la France. Est-ce le signe de quelque évolution nouvelle dans sa politique? Cette apparence de désintéressement ou de froideur de sa part dans certaines questions prouve-t-elle qu'il tendrait à faire, comme on dit, la part du feu dans l'Europe orientale et même en Égypte pour porter désormais son action vers l'Asie-Mineure, qu'il ferait explorer en ce moment, assure-t-on, par ses émissaires et ses officiers? C'est un mystère que les événemens éclairciront. Il ne reste pas moins en Égypte, comme sur divers points de l'Orient, des intérêts que la France, et avec elle d'autres puissances de l'Europe, ne peuvent abandonner, dussent-elles n'avoir pas toujours l'appui de l'Angleterre. Ce qui arrivera, d'ici à quel-

ques années, de tous ces incidens qui passent, de ces transformations qui s'accomplissent à travers des péripéties toujours nouvelles, personne ne peut le prévoir. L'essentiel est d'avoir une diplomatie attentive, une politique suivie, que l'imprévu ne puisse ni surprendre ni déconcerter.

L'Italie, quoique née d'hier à la vie diplomatique et européenne, a certes ses intérêts dans ces mêlées de l'Orient; elle en est souvent préoccupée, et il y avait récemment encore à Rome une entrevue d'un comité grec formé sous les auspices du vieux et généreux Mamiani avec le président du cabinet, M. Depretis. Le chef du cabinet a montré une grande mesure, il a combattu surtout l'opportunité d'une discussion parlementaire sur des questions qui sont un objet de négociation entre toutes les puissances. Le fait est que quelques discours de plus en faveur de de la Grèce n'aideraient pas beaucoup le ministère et que pour le moment le parlement de Rome est assez occupé de débats intérieurs qui ont certes leur intérêt pour l'Italie. Le parlement de Rome est en effet tout entier depuis quelques semaines à de minutieuses et inépuisables discussions sur les finances, qui divisent le sénat et la chambre des députés, sur les chemins de fer qui intéressent tout le monde, sur les malheureuses affaires de la ville de Florence, à laquelle l'état doit une indemnité sans cesse ajournée et disputée. Il y a à examiner, à voter tout un système de nouveaux chemins de fer que le gouvernement a proposé aux chambres, et en Italie comme partout, ce genre de projets ou de discussions a le don de mettre en mouvement tous les intérêts locaux. Chacun plaide pour sa province, pour sa ville et même pour son village. Avouons que, si quelquefois on parle abondamment à Versailles, on parle encore plus à Rome, puisqu'à une date toute récente, après plus de quinze jours de débat, il restait plus de cent cinquante orateurs inscrits! Quant à l'affaire de Florence, qui est aussi très longuement, très passionnément discutée en ce moment à Rome, il y a, il faut bien le dire, quelque chose de triste dans ces contestations presque cruelles qui se poursuivent sur les ruines d'une ville gravement éprouvée.

De quoi s'agit-il après tout? Lorsqu'il y a quinze ans, par suite de la convention du 15 septembre 1864, Florence se trouvait choisie à l'improviste comme la capitale du royaume, comme une étape, si l'on veut, entre Turin et Rome, elle cédait à l'ambition assez naturelle de se renouveler, de se transformer. Elle voulait faire honneur à son titre de capitale et par degrés elle s'engageait dans cette grande et coûteuse métamorphose sous la direction des chefs de sa municipalité, d'hommes tels que M. Cambray-Digny, M. Peruzzi, qui étaient certes des administrateurs expérimentés autant que des patriotes dévoués. Ceux qui dirigeaient cette vaste entreprise sans craindre d'imposer à leur ville des dépenses considérables ne renonçaient pas eux-mêmes, comme Italiens, à l'idée d'avoir Rome pour capitale; mais ils croyaient qu'avec un séjour

de quinze années à Florence, et ce n'était pas alors invraisemblable, on ferait face à tout. Quand les événemens de 1870 sont venus précipiter l'arrivée des Italiens à Rome, Florence, surprise tout à coup en pleine transformation, est restée avec ses dépenses, ses charges et ses dettes immenses. Le syndic, M. Peruzzi, a tenu tête aux difficultés tant qu'il l'a pu, avec autant d'intelligence que de courage; il ne pouvait lutter indéfiniment contre l'impossible, et l'irréparable débâcle est arrivée, elle est allée jusqu'à la faillite déclarée de Florence. Le gouvernement a été obligé de nommer un commissaire royal pour administrer la ville. Plus d'une fois pendant ces années d'épreuves cruelles on a reconnu la justice, l'urgence d'une indemnité en faveur de la malheureuse cité. On a nommé des commissions parlementaires et administratives; il y a eu des projets de toute sorte, et c'est précisément un de ces projets qui est enfin discuté en ce moment, qui est soutenu par les hommes les plus éminens, M. Minghetti, M. Cairoli, qui est toutefois contesté par d'autres avec âpreté. M. Peruzzi, qui a personnellement connu tour à tour la popularité et l'impopularité pour une œuvre que des circonstances exceptionnelles ont pu seules conduire à une catastrophe financière, M. Peruzzi n'a pas encore pris la parole, et il est bien certain que, s'il parle, Florence sera défendue avec éloquence contre ses adversaires; mais n'est-il pas profondément triste que dans un parlement siégeant à Rome on puisse disputer une réparation bien insuffisante encore à une ville qui a payé de sa fortune l'honneur d'avoir été un moment la capitale d'un royaume qu'elle a tant contribué à créer!

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

La Guerre et la Paix, roman historique par le comte Léon Tolstoï, traduit par une Russe. Paris, 1879. Hachette.

J'ai grand plaisir à signaler ici un livre qui comble une lacune regrettable dans notre littérature étrangère. Le grand roman historique de Tolstoï, l'un des chefs-d'œuvre les plus incontestés de la langue russe, n'avait pas encore trouvé de traducteur dans notre pays. Une personne bien connue dans la haute société russe par la rare distinction de son esprit a entrepris et mené à bien la tâche considérable de traduire en français cette épopée nationale. *La Guerre et la Paix* embrasse tous les événemens des guerres napoléoniennes auxquels la Russie a été mêlée; dans le drame incomparable qui eut durant quinze

ans toute l'Europe pour théâtre, Tolstoï dégage et fait revivre l'action particulière de son pays. Il étudie d'abord la société russe de cette époque avec une fidélité, une puissance de résurrection qui font de chacun de ses personnages un portrait vivant, sous lequel tout Russe peut mettre un nom. Puis, d'un mouvement large et superbe comme celui qui emportait le siècle au pas de Napoléon, le romancier ramasse tous les héros et les jette aux armées de Koutousof et de Bagration. Il analyse et dépeint en traits inoubliables le choc de ce vieux monde avec le monde d'idées nouvelles qu'apportait le fils de la révolution, il le suit dans ses transformations intimes, tandis que les batailles, les souffrances, les gloires, toute cette histoire de géans passe, tragique et furieuse, sur la toile de fond. Je ne sais qui je dois plus louer, de l'observateur sagace, émule de Balzac, qui se meut si sûrement dans les plus secrets replis de l'âme humaine, ou du peintre militaire qui fixe avec quelques touches chaque étape de l'épopée impériale. Un seul nom peut faire comprendre à tous en un mot la manière précise, sobre, et pourtant si vigoureuse, de Tolstoï, peintre de batailles : le nom de Meissonier. Je me figure que notre grand artiste ne voudrait pas d'autre légende pour ses tableaux que les courts récits de Tolstoï. Je transcris au hasard un épisode de quelques lignes. Nous sommes à Tilsitt, au lendemain de l'entrevue des deux empereurs : Napoléon demande qu'on lui nomme un soldat de la garde russe pour remettre de sa main la croix à ce brave :

« Les deux souverains, accompagnés de leur suite, s'approchèrent du bataillon de Préobajensky. Napoléon regarda avec assurance les soldats russes, alignés, qui présentaient les armes et fixaient, immobiles, leurs yeux sur la figure du tsar. — Lazaref! fit le colonel d'un air décidé, et le premier soldat du rang en sortit aussitôt, le visage tressaillant d'émotion, comme il arrive toujours à un appel fait inopinément devant le front. — Où vas-tu? ne bouge pas! murmurèrent plusieurs voix, et Lazaref, ne sachant où aller, s'arrêta effrayé. — Napoléon tourna imperceptiblement la tête en arrière et tendit sa petite main potelée comme pour saisir quelque chose. Les personnes de sa suite, devinant à l'instant son désir, s'agitèrent, chuchotèrent, se passèrent de l'une à l'autre un petit objet; un page s'élança en avant, et, saluant avec respect, déposa dans cette main tendue une croix à ruban rouge. Napoléon la prit sans la regarder et s'approcha de Lazaref, qui, les yeux écarquillés, continuait obstinément à fixer son empereur. Jetant un coup d'œil au tsar, pour bien lui prouver que ce qu'il allait faire était une gracieuseté à son intention, Napoléon posa sa main, qui tenait la croix, sur la poitrine du soldat, comme si son attouchement seul devait suffire à rendre à tout jamais ce brave heureux d'avoir été distingué et décoré entre tous. Sa main daigna donc toucher la poitrine, et la croix qu'il y ap-

pliquait fut aussitôt attachée par les officiers empressés des deux suites. Lazaref suivait d'un air sombre les gestes de ce petit homme; il reporta, sans changer de pose, son regard sur son souverain, comme pour lui demander ce qu'il devait faire, et, n'en recevant aucun ordre, resta pendant un certain temps dans son immobilité de statue. »

N'est-ce pas là ce que les artistes sont convenus d'appeler « un Meissonier? » Mais le peintre ne dispose que d'une minute; l'écrivain, maître du temps, assemble ces détails pittoresques pour en tirer la grande histoire et ses grandes leçons. Du conseil des généraux où l'on refait la carte du monde, Tolstoï revient de préférence au front de la troupe où il semble qu'il ait toujours vécu. Comme il sait l'humble cœur du petit soldat, ses misères, sa résignation insouciante, son héroïsme naïf, sa gaîté devant la mort! Comme il a senti ces perpétuels reviremens d'âme, le souffle glorieux des escadrons qui chargent, le découragement lugubre des civières de blessés! Dans ce même chapitre de Tilsitt, en quelques pages, par une opposition savante, il nous mène de l'horrible hôpital de Friedland, encombré de typhoïdes et d'amputés, aux fêtes officielles, pompeuses et menteuses, des états-majors réunis sur le Niémen. Ainsi, sans une tirade déclamatoire, sans une réflexion banale, par la seule puissance du récit, Tolstoï évoque à chaque instant, dans l'esprit du lecteur, le double et inexplicable sentiment que le mystère de la guerre éveillera toujours dans l'âme humaine: l'enthousiasme invincible, le tressaillement héroïque, l'ivresse d'être là et de crier: C'est grand! c'est beau! puis le dégoût et l'horreur, la malédiction sur ceux qui commandent ces folies; l'impossibilité de comprendre pourquoi on les fait, pourquoi le ciel les permet.

Ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut étudier l'œuvre capitale du romancier, — disons mieux, de l'historien de la société russe et des guerres de l'empire de Russie. Je me réserve d'y revenir quelque jour avec l'attention et le respect dus à un aussi grand talent. J'ai voulu seulement aujourd'hui annoncer la traduction qui permettra à nos compatriotes de le goûter. La traduction est un oiseau sans ailes, chimère désespérante, surtout quand elle s'attaque à un styliste comme Tolstoï. Celle-ci a fait tout ce qu'il était possible de faire, en se gardant fidèle, sincère et sobre comme le texte original; notre langue a donné tout ce qu'elle pouvait donner; nul Français, en lisant ces pages, ne pourra se douter qu'il les doit à une plume étrangère.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-TROISIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLIXe ANNÉE.

MAI — JUIN 1879

Livraison du 1er Mai.

Le Fils Maugars, deuxième partie, par M. André THEURIET 5

La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan. — I. — La famille, par M. Auguste LAUGEL 46

Montlosier et les constitutionnels pendant l'émigration, d'après des documens inédits, par M. A. BARDOUX, député 71

La marine de l'avenir et la marine des anciens. — V. — Le rappel d'Alcibiade, par M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Institut de France 106

Un général républicain. — Kléber, d'après sa correspondance, par M. Jules CLAVÉ 139

La conversion du 5 pour 100, par M. Victor BONNET 182

Études sur les travaux publics. — Les chemins de fer trans-sahariens, par M. H. BLERZY 204

Revue littéraire, par M. F. BRUNETIÈRE 219

Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire 230

Livraison du 15 Mai.

Le Fils Maugars, troisième partie, par M. André THEURIET 241

L'Empire des tsars et les Russes. — VII. — La réforme judiciaire. — III. — La justice criminelle, le jury, les procès politiques et les récentes mesures d'exception, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU 278

La Commune a l'Hotel de Ville. — I. — Les Législateurs, par M. Maxime DU CAMP 312

La marine de l'avenir et la marine des anciens. — VI. — La bataille des Arginuses, par M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Institut de France 346

L'Ile de Cypre, son role dans l'histoire. — III. — L'art et la religion a Cypre, les élémens phéniciens de la civilisation grecque, par M. George PERROT, de l'Institut de France 373

La liberté d'enseignement. — I. — Le Droit public, par M. Albert DURUY. 414
Récits de l'histoire de Prusse. — III. — La chute de l'ordre teutonique, par M. Ernest LAVISSE 445
La cinquantaine de l'institut allemand de correspondance archéologique de Rome, par M. A. GEFFROY, de l'Institut de France 470
Les expositions d'art. — Les Indépendans et les Aquarellistes, par M. George LAFENESTRE 478
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 486

Livraison du 1er Juin.

Le Fils Maugars, dernière partie, par M. André THEURIET 497
La Commune a l'Hotel de Ville. — II. — Les Novateurs, par M. Maxime DU CAMP. 533
Les Mirabeau, a propos d'un livre récent, par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française. 568
La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan. — II. — Rohan sous le règne d'Henri IV, par M. Auguste LAUGEL 589
L'Érudition contemporaine et la littérature française au moyen age, par M. F. BRUNETIÈRE 620
La liberté d'enseignement. — II. — Les projets ministériels, par M. Albert DURUY 650
La découverte de la circulation du sang, par M. Charles RICHET. 683
La situation intérieure en Russie, par M. G. VALBERT 700
Les expositions d'art. — Les dessins de maitres anciens a l'École des beaux-arts, par M. George LAFENESTRE 718
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 723
Essais et notices. 733

Livraison du 15 Juin.

Mémoires inédits de Mme de Rémusat. — I. — La vie et la famille de Mme de Rémusat, par M. Paul de RÉMUSAT, sénateur. 737
Le Retour de la Princesse, première partie, par M. Jacques VINCENT . . . 773
La Commune a l'Hotel de Ville. — III. — Les Administrateurs, par M. Maxime DU CAMP. 806
Considérations sur la liberté commerciale, étude inédite de M. le duc Victor de BROGLIE, de l'Académie française. 843
La marine de l'avenir et la marine des anciens. — VII. — Ægos-Potamos et les derniers jours de la marine grecque, par M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Institut de France.. 874
Le Salon de 1879. — I. — L'Architecture et la Sculpture, par M. Eugène GUILLAUME, de l'Institut de France 896
Les Théories politiques en Allemagne, a propos d'un livre récent, par M. Émile BEAUSSIRE, député 932
Poésie, par M. André LEMOYNE. 959
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 961
Essais et Notices. 972

PARIS. — Impr. J. CLAYE, — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.

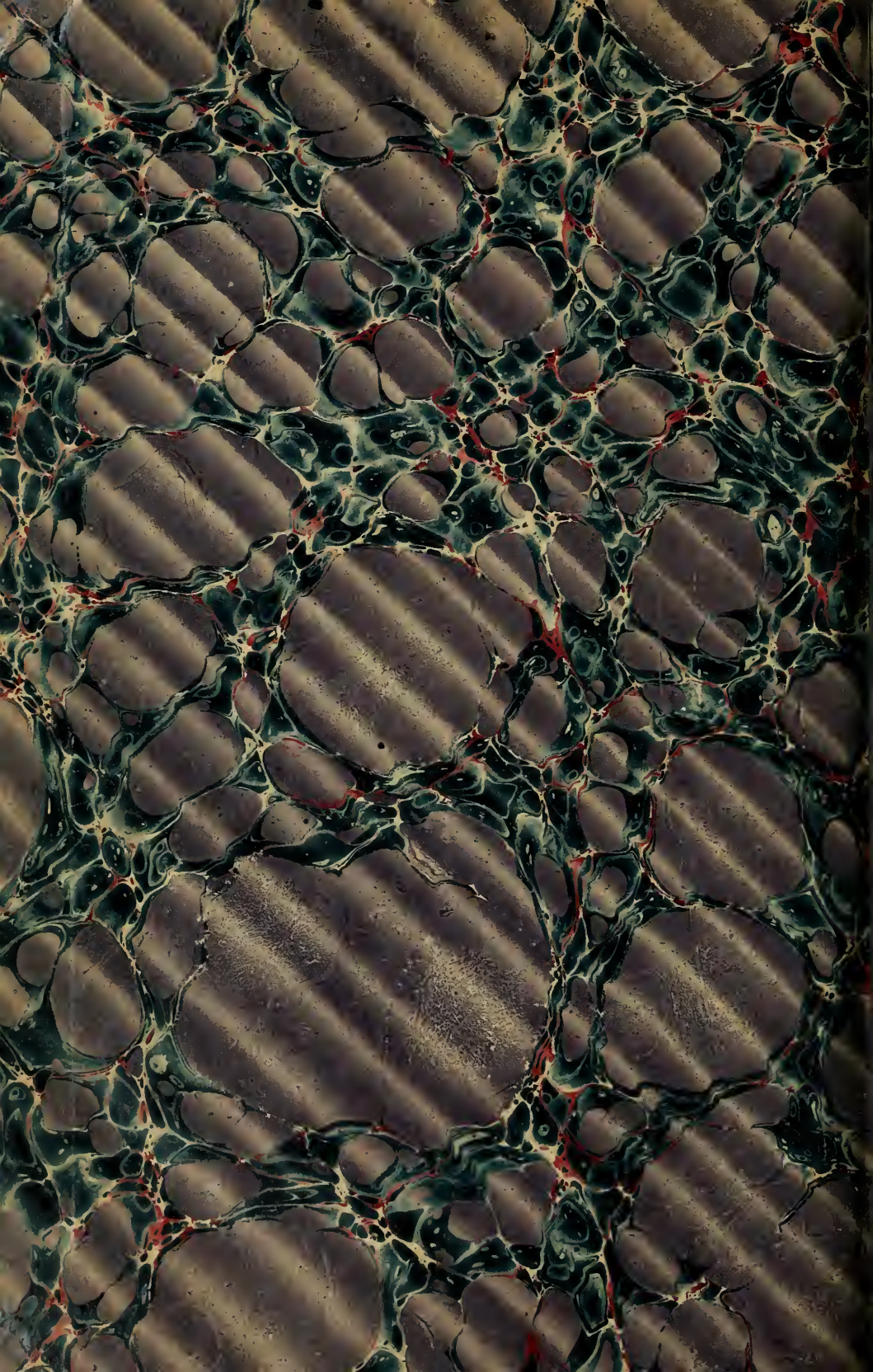

AP
20
R5
pér.3
t.33

Revue des deux mondes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY